
U d'/ of Ottawa
39003006206568



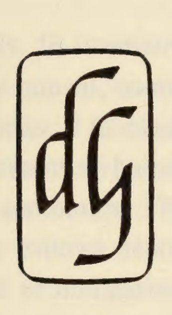
BIBLIOGRAPHIE NAMUROISE

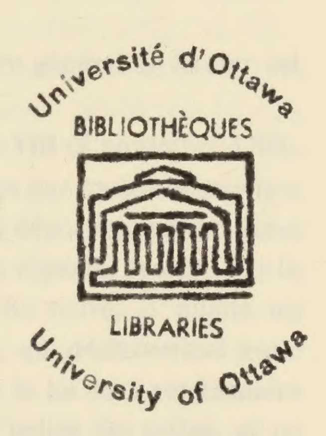
F.-D. DOYEN

BIBLIOGRAPHIE NAMUROISE

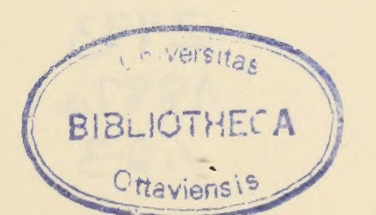
Indiquant les livres imprimés à Namur depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours; les ouvrages publiés en Belgique ou à l'étranger par des auteurs Namurois, ou concernant l'histoire du Comté ou de la province actuelle de Namur.

Tome II
1800-1830





NIEUWKOOP * B. DE GRAAF
1974



Réimpression de l'édition de Namur, 1887-1902
(Publications de la Société Archéologique de Namur).
ISBN 90 6004 329 41

BIBLIOGRAPHIE NAMUROISE

PREMIÈRE PARTIE (SUITE)

XIXe SIÈCLE.

1800.

1273. — Cornelius dictus *Lemaigre,* S. Theol. Licent., Canonicus Graduatus, &, sede vacante, Vicarius generalis Namurcensis, Clero sæculari et regulari salutem in Domino. Continuo & sine requie omnium bono & necessitatibus intenti, ... — *S. l.*

In-8°, de 8 pp. Cette lettre pastorale du vicaire général de Namur est datée du 3 janvier 1800.

A la suite du coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), Bonaparte, proclamé premier consul, commença par quelques mesures propres à lui concilier les esprits. Il fit cesser la déportation des prêtres qui refusaient de prêter le serment de haine à la royauté, prescrit par la loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797). En outre, il publia un décret rendant la liberté aux prêtres déportés, qui déclareraient avoir cessé leurs fonctions avant la promulgation de la loi du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795) sur l'exercice et la police des cultes, et ne les avoir reprises qu'après la mise en vigueur de cette loi. C'était subordonner une grâce à des conditions illicites pour la plupart des déportés, et mettre encore une fois les consciences à la torture. En effet,

les prêtres du département de Sambre-et-Meuse, n'ayant cessé publiquement leurs fonctions que dix jours après la publication de la loi du 7 vendémiaire, ne pouvaient, sinon à l'aide d'un mensonge scandaleux, souscrire la déclaration requise.

C'est donc avec raison que Stevens s'élève contre cette déclaration. Sa lettre pastorale est précédée de deux autres, l'une des évêques d'Ypres et de Ruremonde, l'autre du cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, portant également condamnation du décret de Bonaparte. — Bibl. du Sém. de Bastogne.

1274. — Corneille dit Lemaigre, Licentié en la Ste Théologie, Chanoine gradué, et, le siège vacant, Vicaire général de Namur, aux fidèles du diocèse de Namur. — (A la fin) : *Donné, le 5 février 1800, de la caverne que la Providence nous a procurée.*

In-8°, de 4 pp. Lemaigre, l'auteur de ce mandement pour le carême de l'an 1800, est le pseudonyme de Corneille Stevens, vicaire général de Namur, qui, au commencement de ce siècle, se rendit célèbre par la fermeté de ses principes et par les luttes qu'il soutint pour la défense de la religion.

Mgr de Lichtervelde, évêque de Namur, étant mort le 18 octobre 1796, le chapitre de la cathédrale nomma, le lendemain, de Maloteau vicaire général capitulaire *sede vacante,* fonctions qu'il remplit jusqu'à son décès, arrivé le 4 septembre 1798.

On était alors en pleine révolution. Comme toutes les autres églises, la cathédrale de Namur était fermée, les chanoines dispersés, les uns en fuite, les autres cachés dans d'obscures retraites, n'osant se montrer dans la crainte d'être emprisonnés, jetés en exil ou traduits devant les tribunaux révolutionnaires pour avoir exercé les fonctions sacrées.

Le chapitre n'ayant pu se réunir dans la huitaine, le choix du successeur de M. de Moloteau revenait canoniquement au métropolitain ou au Pape. On écrivit à l'un et à l'autre, pour s'assurer une nomination régulière. Pie VI, alors exilé à Florence, délégua l'archevêque de Malines, qui, le 29 août 1799, nomma Stevens vicaire capitulaire. Stevens fut

promu à la même charge par l'archevêque de Cambrai, alors métropolitain de Namur, et la conserva jusqu'à l'avènement de l'évêque Claude-Léopold de Bexon, 6 juillet 1802.

Ce qui précède est relaté dans une lettre-circulaire du 17 septembre 1799, adressée au clergé séculier et régulier du diocèce de Namur, par laquelle Stevens, lui notifie sa nomination de vicaire général. Cette lettre est reproduite dans la *Notice sur la cathédrale de Namur*, par DE HAUREGARD, p. 99.

1275. — Éclaircissement Sur la Confrairie ou Confédération d'Amour, de Notre-Dame Auxiliatrice, Érigée à Munich par autorité de S. A. S. Mgr Maximilien Électeur de Bavière, & confirmée par N. S. P. le Pape Innocent XI, le 18 août 1684, avec plusieurs belles Prières conformes à l'esprit de cette Association. Traduit d'allemand en françois, par un Prêtre Confédéré. — *A Namur, Chez G.-J. Leclercq, Imprimeur, vis-à-vis de l'Église de S. Loup. 1800.*

Petit in-12°, de 48 pp. L'approbation, datée du 3 avril 1754, est signée M.-A. Hanrot, chan. gradué de la cathédrale de Namur, official du diocèse & censeur des livres.

Il existe d'autres éditions de cet opuscule, savoir : Nancy, 1737, Douai, 1752, Mons, 1753, Liège, chez Dauvrain, 1819, in-12°, de 39 pp. ; Lille, 1854.

La même notice a servi à la rédaction du *Précis historique de l'Institution de la Confédération d'Amour sous le titre de N.-D. Auxiliatrice, érigée en l'église paroissiale de Saint-Nicolas à Namur*. Namur, J.-J. Legros, 1827. Voy. cette année.

1276. — Mémoire pour les ci-devant Belges en général, en particulier pour les Émigrés : adressé aux Consuls par le citoyen Dufaur. L'auteur y a joint des variétés sur divers

objets relatifs aux circonstances : elles paraîtront immédiatement après le Mémoire. — *A Namur, De l'Imprimerie de M.-J. Legros, Marché de l'Ange, N° 646, et se vend chez les principaux Libraires. S. d. (1800?)*

In-8°, de 35 pp. Ce mémoire renferme des considérations et des appréciations judicieuses sur la révolution brabançonne, sur la première et la seconde invasion des Français en Belgique, sur le serment de haine à la royauté et sur les émigrés.

L'auteur J.-H.-J. Dufaur, admis comme avocat au conseil provincial de Namur, le 5 décembre 1770, fut nommé, en 1804, président du tribunal civil de Dinant. — S. A.

1277. — Henry (F.-François) A ses concitoyens. — *Namur, an VIII (1800).*

In-12°. — Acad. de Bruxelles.

1278. — Proclamation Du 17 Ventôse an VIII de la République une et indivisible *(8 mars 1800).* Les Consuls de la République aux Français. — *A Namur, de l'Imprimerie de J.-F. Stapleaux, Marché de l'Ange, N° 644.*

In-8°, de 27 pp. Cette proclamation est suivie : 1° d'un arrêté portant rappel sous les armes des soldats en congé, des vétérans encore en état de faire la campagne et autres; 2° de l'arrêté du dit jour 17 ventôse, qui crée une armée de réserve; 3° du règlement sous la même date, relatif au complétement de l'armée de terre; 4° de la loi du même jour, qui met à la disposition du gouvernement tous les Français dont la vingtième année a été accomplie le 1er vendémiaire an VIII; 5° de l'arrêté du préfet du département de Sambre-et-Meuse du 9 germinal an VIII, sous la forme de proclamation, pris en exécution des proclamation, loi, arrêtés et règlement prémentionnés. — S. A.

1279. — Avis au public. — *A Namur, de l'Imprimerie de M.-J. Legros.*

In-4°, de 4 pp. Cet avis, daté de Namur, 26 prairial an VIII *(15 juin 1800),* fut lancé dans le public par le baron Laurent Jacquier de Rosée, pour protester contre l'arrestation injuste de son fils aîné, comme faux monnayeur, par le sieur Michaux, juge de paix du canton d'Eghezée. — Bibl. de l'auteur.

1280. — Discours prononcé dans le temple de la loi, à Namur, Le 25 Messidor an VIII *(14 juillet 1800),* Par Emmanuel Pérès, Préfet du département de Sambre et Meuse, à l'occasion des fêtes du 14 Juillet et de la Concorde — *A Namur, de l'Imprimerie de J.-F. Stapleaux, Marché de l'Ange, N° 644.*

In-8°, de 11 pp. Ce discours fut prononcé à l'occasion de la prise et de la destruction de la Bastille, qui servait à la fois de forteresse pour la ville de Paris et de prison d'État. Cet événement fut le prélude de la grande révolution française. Il eut lieu le 14 et le 15 juillet 1789. L'orateur célèbre avec enthousiasme la gloire de « cette immortelle journée, » en même temps que le coup d'État du 18 brumaire, destiné à fermer les plaies de la révolution, par la *concorde* ou l'union entre tous les Français. — S. A.

1281. — Discours prononcé le 25 Messidor an 8 *(14 juillet 1800),* sur la grande place à Namur, en présence des autorités civiles et militaires ; Par Emmanuel Pérès, Préfet du département de Sambre et Meuse, A l'occasion de la colonne départementale dont la première pierre alloit être posée. — *A Namur, de l'Imprimerie M.-J. Legros, Marché de l'Ange, N° 646.*

In-8°, de 12 pp. A la suite de ce discours, l'orateur proclama les braves

du département qui étaient morts au champ de bataille ou par suite de leurs blessures, pour la défense de la patrie et de la liberté. Les noms de ces braves devaient être gravés sur la colonne départementale, savoir :

« *Emmanuel Dinne*, de Namur, chef du 2e bataillon des tirailleurs Belges, reçut sept blessures dans un combat contre les Vendéens, fut fait prisonnier et fusillé sur le champ de bataille par de lâches émigrés.

» *Maloteau Brimé*, capitaine dans le 2e bataillon des Belges, tué dans le bois de Vicogne, près Valenciennes, en 1793.

» *Francœur*, de Namur, lieutenant dans le 21e bataillon Belge, tué dans la forêt de Mormal, en 1793.

» *Joseph Braibant*, sergent des grenadiers au régiment d'Armestat, blessé près de Tirlemont à la retraite de *Dumouriez*, fait prisonnier et assassiné pour n'avoir pas voulu crier : *Vive le roi!*

» *Bernard Jonquoi*, de Namur, sergent des carabiniers du 2e bataillon des Tirailleurs, tué dans la Vendée, en l'an IV.

» *Louis Noël*, de Namur, sergent dans un bataillon Belge, tué à la bataille de Jemmappes, en 1792.

» *Bramme*, de Namur, sergent dans le 9e régiment d'Artillerie, tué à Flines, près de Douay, en 1793.

» *Poupart*, de Namur, tué au blocus de Maubeuge en 1793, soldat dans le 2e bataillon de chasseurs Belges.

» *Delaitre*, de Namur, chasseur de la Meuse, tué près de Maubeuge, en 1792.

» *N. Laurent*, de Jambes, soldat dans le 3e bataillon Belge, tué au siège de Menin, en 1792.

» *Jean-Baptiste Somme*, de Dinant, capitaine au 20e régiment des dragons de l'Égalité, tué aux environs de Cateau-Cambrésis, après avoir soutenu longtemps contre une force majeure.

» *Louis-Joseph Rouard*, conscrit de la première classe, de la commune de Ciney, carabinier au 1er bataillon de la 19e demi brigade d'infanterie Légère, tué le 5e jour complémentaire de l'an VII, près de Ségrais, en combattant contre les chouans.

» *Sébastien Berongeau*, du canton de Beauraing, soldat au 83e régiment d'infanterie de Ligne, tué à la bataille du 13 septembre 1793, dans la plaine de Cambray.

» *Batter*, de Nisramont, canton de Laroche, soldat dans la 83e demi Brigade, mort d'un coup de feu à l'armée d'Angleterre.

» *Evrard Feguers*, de Marche, chasseur à cheval au 2e régiment, mort à la même armée, à l'hôpital de Nantes.

» *Jean-Martin Barvaux*, de Bande, fourrier au 4e régiment de chasseurs à cheval, mort d'un coup de feu à l'armée des Alpes. » Voy. *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. IX, pp. 171, 172, 175, 177, 182 à 187. — S. A.

1282. — Programme de la Fête Qui sera célébrée à Namur, le premier vendémiaire an IX *(23 septembre 1800)*, jour anniversaire de la fondation de la République française. — *A Namur, de l'Imprimerie de J.-F. Stapleaux, marché de l'Ange.*

In-fol. plano, en plac. — S. A.

1283. — Discours prononcé dans le Temple de la Loi, à Namur, Le 1er Vendémiaire an 9 *(23 septembre 1800)*, Par Emmanuel Pérès, Préfet du département de Sambre-et-Meuse .... *Libertatem, quam nemo bonus nisi cum animâ simul amittit.* Sall. Bel. Cat. — *A Namur, de l'Imprimerie M.-J. Legros, Marché de l'Ange.*

In-8°, de 22 pp. Ce discours fut prononcé à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de la république française; l'orateur y exalte les bienfaits de la révolution de 1789. — S. A.

1284. — Discours Prononcé par Emmanuel Pérés, Préfet du département de Sambre et Meuse, lors de l'ouverture de l'École centrale solennellement faite à Namur, le 2 vendémiaire an IX *(24 septembre 1800)*, en présence des

autorités civiles et militaires. — *A Namur, de l'Imprimerie de J.-F. Stapleaux, Marché de l'Ange, N° 644.*

In-8°, de 6 pp. Précédé de l'arrêté préfectoral qui ordonne l'impression de ce discours, 2 pp. L'auteur préconise les divers genres d'amélioration que venait de recevoir l'École centrale, établie à Namur depuis un an, ainsi que les avantages qui résultent pour toutes les classes de citoyens, d'une instruction publique et commune. — S. A.

1285. — Mémoire pour les habitants de la commune de Bohan, canton d'Orchimont, département de Sambre & Meuse défendeurs à la cassation. Contre François-Guillaume La Chevardiere, et Marie-Josephe De Fiennes son épouse; Emmanuel-Mathieu Beriot, et Augustine De Fiennes son épouse ; Jean-Adolphe Dolimart, & Christine-Ernestine De Fiennes son épouse, demandeurs en cassation d'un jugement rendu en dernier ressort par le tribunal civil de l'Ourthe, le 8 thermidor an 7. — (A la fin :) *Paris, De l'Imprimerie de Prault, rue Taranne, N° 749, à l'Immortalité.* S. d. *(1800).*

In-4°, de 56 pp. Daté de Paris, le 8 frimaire an 9 (29 novembre 1800), et signé Legot.

Depuis une cinquantaine d'années, les habitants de Bohan étaient en contestation avec les De Fiennes, leurs seigneurs, au sujet de l'exploitation des bois et de la perception des terrages. De là, des procès et des transactions aussi favorables aux seigneurs que préjudiciables aux bourgeois de Bohan.

Les choses en étaient là, lorsqu'un arrêté du pouvoir exécutif du 7 pluviôse an V (26 janvier 1797) publia, dans les neuf départements réunis à la France, la loi du 20 août 1792, qui rétablissait les communes dans les propriétés et droits dont elles avaient été dépouillées par l'effet de la puissance féodale.

En vertu de cette loi, l'agent de la commune de Bohan forma contre

les anciens seigneurs une demande en revendication des cantons de bois cédés par les transactions de 1740 et 1787. Le tribunal civil de Sambre-et-Meuse, par jugement du 15 floréal an VI (4 mai 1798), et le tribunal civil de l'Ourthe par jugement, rendu en dernier ressort, le 8 thermidor an VII (27 juillet 1799), prononcèrent la réintégration de la commune de Bohan dans les 384 arpents de bois dont elle avait été dessaisie par les transactions prémentionnées.

Les ci-devant seigneurs se pourvurent en cassation contre le jugement du tribunal de l'Ourthe. A leurs conclusions les habitants de Bohan opposèrent le mémoire ci-dessus, rédigé par l'avocat Legot. La cour, par arrêt du 2 pluviôse an X (21 janvier 1802), rejeta le demande en cassation des appelants. — Archives communales de Bohan.

1286. — Essai sur l'Envie. — *Liége, Bollen. An IX (1800).*

In-12°, de 22 pp. L'auteur est Jardrinet Ducoudray. Il était à cette époque juge de paix à Namur; après le concordat il devint, sous le nom de Ducoudray, grand vicaire et administrateur du diocèse. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1287. — Suite de l'Évidence de la Vérité. — *S. l. n. d.*

Petit in-8°, de 32 pp. Opuscule de Stevens, vicaire général de Namur, le siège vacant, contre le serment exigé des ministres du culte par la loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797).

Formule de ce serment : *Je jure haine à la Royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III.*

Ainsi, par ce serment, il fallait non seulement promettre fidélité à une constitution qui, dans son préambule intitulé : *La déclaration des droits de l'homme,* contient de graves erreurs opposées à la foi catholique, mais encore vouer haine à la royauté, ce qui est contraire à la charité chrétienne. En effet, si la royauté, comme le défendit courageusement le cardinal de Frankenberg, désigne la personne du roi, la religion nous défend de haïr notre prochain; et si la royauté marque l'autorité

suprême, l'apôtre saint Paul nous apprend que toute autorité vient de Dieu et ne saurait être un objet de haine.

Pris dans son sens naturel, le serment dont il s'agit est donc visiblement illicite. Ceux qui en soutenaient la licéité prétendaient que, par *haine à la royauté*, on ne devait entendre autre chose que la promesse de ne pas contribuer au rétablissement de la royauté en France, et, par *attachement à la constitution*, de ne rien faire de subversif de cette constitution; que l'intention du législateur, en ordonnant ce serment, se bornait à exiger des ministres de tous les cultes la garantie purement civique qu'ils n'abuseraient point de leur ministère pour exciter à la désobéissance aux lois de l'État.

Sur la fin de 1799 ou au commencement de l'année 1800, avait paru à Bruxelles l'*Évidence de la Vérité*, petit in-8°, de 45 pp. (voy. ci-dessus, n° 1271). Dans cet écrit, Stevens s'attache à prouver l'illicéité du serment exigé, tant par la formule même du serment que par l'interprétation qu'en ont donnée les agents de la république. Les raisonnements de Stevens lui valurent des attaques violentes de la part des prêtres *jureurs*, mais ils éclairèrent les prêtres du diocèse de Namur, et il y en eut très peu qui prêtèrent le serment. Cependant Pie VI, consulté sur cette affaire, en confia l'examen à une commission de cardinaux. Les cardinaux, après avoir mûrement pesé les raisons pour et contre, furent unanimes à déclarer le serment illicite. Ils allaient proposer le décret de condamnation au Saint-Père, lorsque des troubles survinrent et les dispersèrent. Pie VI, exilé à Florence, ne voulut pas qu'on ignorât la condamnation : ordre de la publier fut donné à Mgr de Petro, qui était demeuré à Rome et qui devint plus tard cardinal. Le prélat obéit en répondant à l'évêque de Grasse, sous la date du 24 septembre 1798 (*Collectio brevium Pie VI*, t. II, pp. 243-244). D'autres réponses émanées du Saint Siège ne laissèrent plus de doute à ce sujet (*Ibid.*, pp. 259, 267). C'est sur ces réponses, dont cependant tous n'avaient pu avoir connaissance en Belgique, que s'appuie Stevens, dans la *Suite de l'Évidence de la vérité* et dans ses autres opuscules, pour réfuter ses adversaires.

A cette controverse ont rapport les écrits suivants :

1. *Lettre d'un Curé du Diocèse de Namur au Vicariat dudit Diocèse, par laquelle il rend compte de sa conduite relativement au*

serment exigé par la loi du 19 Fructidor, an V de la République française (5 septembre 1797). A Namur, de l'Imprimerie de M.-J. Legros (1800). In-8°, de 35 pp.

Cette lettre est de A.-J. Baugniet, curé de Wasseiges, prévôt de Sclayn. Elle est adressée à Stevens, qui y répondit par la suivante. — Bibl. de la ville de Luxembourg.

2. *Réponse à M. A. J. Baugniet, curé de Wasseiges. An VIII.* S. l. In-8°, de 25 pp. Cette réponse est datée du 12 mars 1800. — S. A.

3. *Réplique d'un Impartial à la Réponse faite par Corn. Lemaigre* (Stevens) *à Maître A. J. Baugniet, Curé de Wasseiges, relativement au serment exigé par la Loi du 19 Fructidor. A Namur. Et se vend dans les principales communes des départements réunis. An VIII.* In-8°, de 63 pp. Sur la conduite de Baugniet en cette affaire, voir V. Barbier, *Histoire du chapitre de Sclayn*, pp. 164-167. — S. A.

4. *Diocèse de Namur. Le Curé de Corriere, canton de Wierde, département de Sambre-et-Meuse à ses Concitoyens.* In-8°, de 16 pp.

Cet écrit, signé de F. François Henry, curé de Courrière, est daté de cette localité, 16 ventôse, an VIII (7 mars 1800). C'est l'œuvre d'un prêtre assermenté. Il se défend d'avoir coopéré à l'arrestation du citoyen Malisoux, prêtre, qui avait exercé les fonctions sacerdotales, sans avoir prêté le serment prescrit par les lois de la république. L'auteur profite de la circonstance pour prouver que, lui, a eu raison de prêter ce serment. — S. A.

5. *Trois Lettres d'un homme à trois Grands-Vicaires, Corneille Lemaigre de Namur, J. H. Landsheere de Malines et Titius de Liége, pour les prêtres nommés* fidèles, *relativement au serment de Haine, à la promesse de la fidélité et au Schisme. An VIII* (1800). *Maestricht, Th. Nypels.* In-8°, de 93 pp.

L'auteur de cet écrit est le curé d'Afden, Ernst, prêtre-jureur, qui publia diverses autres brochures anonymes pour la défense du serment de haine à la royauté, et réunit sur la même question quantité de pièces, formant six volumes, qui sont déposés à la bibliothèque du séminaire de Liège. — S. A. — U. L.

6. Lettre par laquelle le vicaire-général Stevens porte à la connaissance des fidèles une ordonnance du cardinal-légat, en date du 2 décembre 1801, qui prescrit à tous les prêtres assermentés de sous-

crire la formule de soumission aux jugements du Saint-Siège, notamment à ceux de ces jugements qui condamnent le serment de haine à la royauté. — Cette lettre est datée du 23 décembre 1801.

7. *Breves Reflexiones super communicatione in divinis cum sacerdotibus juratis, sive fœdatis juramento odii, &c., de 19 fructidor*. S. l. n. d. (Bruxelles, 1801). In-12°, de 26 pp.

Ces *Courtes réflexions*, œuvre de Stevens, ont été traduites en français par l'auteur lui-même; elles accompagnent le texte latin.

Dans cette dissertation, Stevens prouve qu'il n'est pas permis de communiquer *in divinis* avec les prêtres qui ont prêté le serment de haine à la royauté. Il fonde son opinion sur l'autorité de Pie VI. Ce pape, dans son Bref du 19 mars 1792 *(Collectio Brevium*, t. I, p. 222), dit « Super omnia etiam atque etiam commendamus vobis atque præci- » pimus.., ut caveatis ne ullo modo communicetis, præsertim in Divinis, » cum intrusis et refractariis, quocumque nomine appellentur. » Répondant, dans la suite, aux doutes qui lui étaient proposés, Pie VI insinue clairement que sous le nom de *réfractaires* on doit comprendre les jureurs constitutionnels quoique non intrus. — S. A.

8. *Cornelius Stevens, dictus Le Maigre, S. T. L., Canonicus graduatus et, sede vacante, Vicarius generalis Namurcensis, omnibus et singulis Diœcesis Namurcensis ecclesiasticis, qui præstiterunt juramentum odii in regiam potestatem... et necdum satisfecerunt, cœterisque, quorum interest*. S. l. In-12°, de 11 pp.

Cet écrit est daté comme suit : *Datum 11 aprilis 1802, è latebris nostris*. C'est une lettre pastorale par laquelle Stevens fait connaître au clergé du diocèse de Namur la décision du cardinal Caprara, en date du 2 décembre 1801, renouvelant, au nom du pape, la condamnation du serment de haine à la royauté, et imposant aux prêtres jureurs une formule de soumission à souscrire. Conformément aux ordres du légat, Stevens enjoint aux prêtres jureurs de signer la formule, sans rien ajouter ni retrancher, et défend au clergé de rien publier pour ou contre le serment, évitant même de traiter cette question en chaire ou au catéchisme, pour ne point rallumer de déplorables dissensions. — S. A.

9. *Cathechisme* (sic) *renforcé touchant les Actes de soumission exigés par le Gouvernement Français. Ouvrage en faveur des peuples catholiques, qui, sous les Révolutions Françaises, veulent*

conserver leur Religion, et la pratiquer avec sûreté de conscience. (A la fin :) A Namur, de l'Imprimerie de M.-J. Legros, Marché de l'Ange, nº 644 (1803). In-8º, de 84 pp.

Cet opuscule est d'un prêtre assermenté. Il est dirigé contre l'*Évidence de la Vérité* de Corneille Stevens. — Bibl. de la ville de Luxembourg.

10. *Parodie relative à la matière du serment, adressée aux ministres du culte, soumis à Dieu et au gouvernement, dans les diocèses de Liége et de Namur.* — U. L.

1801.

1288. — Directorium divini officii recitandi pro anno Domini MDCCCI. — *Namurci, Apud F.-J. Lafontaine.* — *S. d.*

In-12º, de 18 ff. Caractère rouge et noir. Sans approbation ni indication de diocèse. Le nom de l'imprimeur reparaît en tête de l'ouvrage. Les mois sont indiqués en entier, c'est-à-dire autrement que par les initiales. Les observations relatives à certains points de rubriques reprennent leur place au verso du titre.

Voici les différents titres qui, de 1801 à 1820, furent donnés à ce directoire, d'ordinaire de 36 pp., imprimé à Namur, chez Ferd.-Jos. Lafontaine, et dont la collection est à la bibliothèque de la Société archéologique.

1801 et 1802. *Directorium divini officii recitandi pro anno MDCCCI* ou *MDCCCII.*

1803. *Directorium divini officii recitandi in diœcesi Namurcensi.*

1804. *Directorium ad usum Cleri Namurcensis.*

1805-1820. *Directorium ad rite legendas horas canonicas missasque celebrandas ad usum diœcesis Namurcensis.*

1821-1834. *Directorium ad rite legendas horas canonicas missasque celebrandas juxta normam Breviarii et Missalis romani, pro anno...; ad usum cleri Namurcensis.*

Comme nous l'avons fait à l'année 1738, nº 698, nous indiquons, par

ordre chronologique, les ordonnances et les avis, que les évêques de Namur ont fait insérer à la suite de ces directoires.

1803. Extrait de l'Indult apostolique sur la réduction des fêtes, et dispositions touchant l'examen des prêtres s'occupant de ministère; suivi du dispositif pour le carême.

Dans ce directoire, comme dans ceux des années 1804 et 1805, le calendrier romain est mis en rapport avec le calendrier de la république française.

1806. Indult apostolique suivi d'une instruction du cardinal Caprara, permettant aux prêtres du diocèse de Namur de dire la messe et l'office du Sacré-Cœur de Jésus, le vendredi après l'octave du Saint-Sacrement.

1807. Précédé d'avis au clergé, et suivi de la légende de saint Napoléon, formant la IXe leçon à lire, le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, par ceux qui sont *tenus à la récitation de l'office divin.* (Décret apostolique du 21 mai 1806.)

1808. Suivi *a)* d'un indult apostolique accordant la faculté de gagner aux dimanches qui suivent les fêtes supprimées les indulgences qu'antérieurement on pouvait gagner aux jours de ces mêmes fêtes; *b)* d'une instruction du cardinal Caprara réglant l'ordre des offices des fêtes supprimées par le concordat de 1801.

1809. Ordonnances touchant le soin à prendre des saints fonts, le lieu, le jour et l'heure de la célébration des mariages, l'exclusion des prêtres qui ont quitté le diocèse sans permission, la célébration de la messe en lieu profane, la tenue exacte et la bonne garde des registres paroissiaux, ainsi que des vases sacrés, la défense d'accepter des honoraires de messes à un taux inférieur à celui du tarif.

1810. Ordonnances touchant le carême, l'obligation de réciter, le dimanche après la grand'messe, les prières pour l'Empereur, la nécessité d'être revêtu de la soutane pour célébrer la messe, la forme des adresses des lettres pour correspondre avec l'évêché, la nécessité pour les prêtres étrangers d'une autorisation épiscopale pour pouvoir confesser et prêcher dans le diocèse, etc.

1811. Suivi d'ordonnances concernant la récitation de l'office du SS. Sacrement le jeudi et celui de la sainte Vierge le samedi; l'installation des curés et la célébration des funérailles des prêtres par les doyens; la collecte à faire pour le séminaire le dimanche dans les églises où l'on

bine; la tenue des registres paroissiaux par les chapelains; la représentation à faire, chaque année, par les vicaires, de l'acte de leur nomination ainsi que la prorogation des pancartes de binaison; l'obligation de ne pas procéder au mariage religieux sans avoir la certitude de l'accomplissement des formalités civiles.

1812. Ordonnances relatives à la collecte à faire en faveur du séminaire pendant les messes où le prêtre bine, au renouvellement des saintes espèces, à l'envoi à l'évêché des budgets de fabrique.

1813. Ordonnance touchant l'obligation pour les curés de catéchiser et de prêcher, la célébration pieuse de la messe, la bonne tenue des registres paroissiaux, la défense d'admettre les instruments de musique dans les églises aux jours de kermesse, la nécessité d'être revêtu de la soutane pour dire la messe, l'envoi à l'évêché des budgets de fabrique dans la première quinzaine d'avril. L'opuscule se termine *a)* par l'exposé de ce que prescrivent les rubriques touchant la couleur des ornements sacrés dont le prêtre doit se revêtir lorsqu'il célèbre la messe hors de son église; *b)* par un tableau des heures où l'on peut, en son particulier, commencer la récitation des matines et des laudes.

1814. Décrets relatifs à l'exécution des ordonnances épiscopales, à la célébration des quatre messes spéciales pendant l'année, aux demandes de dispenses de mariage et à la bénédiction apostolique à donner aux moribonds.

1815. Précédé d'une ordonnance au sujet des fêtes supprimées par le concordat; suivi de décrets touchant la publication des bans de mariage, la tenue des registres paroissiaux, la communication de ces registres à l'autorité civile et la permission de biner.

1816. Ordonnances concernant l'administration du Saint Viatique aux malades, les soins à prendre des registres paroissiaux, la communication à faire aux doyens des pouvoirs reçus de l'évêque, la correspondance avec l'évêché, le renouvellement de certains décrets des synodes diocésains des années 1604, 1625, 1639, 1659, etc., l'absolution des cas réservés, etc.

1817. Ordonnances touchant le carême, le pouvoir d'absoudre des cas réservés, l'exécution des règlements épiscopaux, l'obligation pour les pasteurs d'instruire leurs ouailles des vérités de la religion.

1818. Ordonnances concernant le carême, l'état des églises et de tous les objets servant au culte divin, la lecture des mauvais livres, la garde des vases sacrés.

1819. Ordonnances relatives au carême, à la lampe ardente du SS. Sacrement, aux prêtres qui quittent le diocèse sans permission de l'ordinaire et à la publication des bans de mariage.

1820. Ordonnances touchant une collecte en faveur des élèves pauvres du grand séminaire, la manière d'enseigner la religion au peuple, l'autorisation de biner, la nécessité d'être en soutane pour célébrer la messe ou administrer les sacrements, le renouvellement des saintes espèces.

On trouve aussi à la fin de ce directoire l'indult apostolique du 11 septembre 1779, accordant des indulgences à l'occasion des fêtes de saint Blaise, de saint Jean Népomucène, de saint Aubain, de Noël et de l'Assomption.

1821. Les évêques de Berlo et de Lobokowitz avaient concédé à tout confesseur de leur diocèse le pouvoir d'absoudre des cas réservés à l'évêque, sans exception, à partir des premières vêpres du jour de l'adoration perpétuelle du SS. Sacrement et pendant toute l'octave; Mgr de Pisani excepte de ce pouvoir les cas réservés *spécialement* à l'évêque.

1822. 1. L'évêque révoque la faculté conférée aux curés primaires de bénir les cloches, et veut que, le cas échéant, on recoure à lui pour qu'il les bénisse lui-même, ou qu'il accorde une autorisation spéciale à cet effet. 2. Il rappelle aux doyens l'obligation d'envoyer à l'évêché le rapport exact de leur visite annuelle des églises de leur doyenné. 3. Il renouvelle, quant à l'heure de la messe paroissiale du dimanche et des fêtes commandées, la prescription du synode de Namur de l'an 1604, tit. IV, chap. 13, p. 207.

A partir de 1822, le directoire de chaque année contient le nécrologe des prêtres du diocèse décédés l'année précédente.

1823. Liste des évêques de Namur, avec une courte notice sur chacun d'eux et l'annonce du décès de Mgr de Bexon, qui eut lieu le 10 août 1807, aux environs de Metz.

1824. L'évêque déclare qu'en fait de mariage, il est sans pouvoir pour dispenser du premier ou du second degré et même du troisième

s'il touche le second, dans les empêchements de consanguinité ou d'affinité; que, dans ces cas, on doit demander la dispense au pape ou aux protonotaires apostoliques, savoir :

A MM. 1. **Boreux**, curé à Amberloup;
2. **Gaethofs**, curé à Cortenberg;
3. **Sotteau**, curé de Sainte-Gudule, à Bruxelles;
4 et 5. **Devillers** et **Lux**, à Bruxelles.

2. Il indique les heures pendant lesquelles les affaires se traitent à l'évêché. Quant aux affaires, dit-il, qui concernent le Luxembourg, c'est au vicaire général de ce nom qu'il faut s'adresser, lui seul ayant le droit de recours à l'évêque. Est confirmé dans ses fonctions le commissaire épiscopal, résidant à Bastogne, pour traiter des affaires ecclésiastiques dans les localités qui dépendaient auparavant du diocèse de Metz; au besoin, il doit recourir au vicaire général du Luxembourg.

3. Quand les prêtres célèbrent le saint sacrifice de la messe, ils doivent être revêtus de la soutane et avoir leur tonsure apparente. Il leur est défendu, sous peine de suspense à encourir *ipso facto*, d'aller boire dans les cabarets ou lieux y attenants, chambres, jardins, rues même, à moins qu'ils ne soient en voyage. Même défense pour les jeux dans ces endroits.

4. Il désigne les prêtres qui dans le diocèse ont le pouvoir d'absoudre des cas réservés, et ceux de ces cas qu'il se réserve spécialement à lui-même, savoir : l'hérésie, le duel. l'assistance au théâtre les dimanches et les fêtes, ainsi que pendant le temps de l'avent et du carême.

1825. Ordonnance concernant l'examen à subir pendant huit ans par les vicaires, les curés et autres prêtres qui entendent les confessions. L'évêque se réserve de faire recommencer cet examen par ceux qui ne l'auront pas fait d'une manière satisfaisante, ou qui, l'ayant ainsi fait, seront ensuite reconnus avoir péché par ignorance grave dans l'accomplissement de leurs fonctions, à moins que de ce chef ils ne soient jugés indignes d'exercer désormais le saint ministère.

1826. L'évêque renouvelle 1° l'ordonnance qui précède; stimule la vigilance des curés au sujet de la lecture des mauvais livres; recommande aux instituteurs de n'employer dans les écoles que des ouvrages approuvés par l'Église. Il rappelle 2° aux pasteurs des âmes de faire tous les dimanches après les vêpres, pendant une heure, le catéchisme

aux enfants. Il recommande 3° aux prêtres l'étude des rubriques et les exhorte à réciter l'office divin, non pas comme en courant, mais posément, et de célébrer la messe avec tout le soin désirable.

1827. Le baron de Cuvelier, vicaire général capitulaire, le siège vacant, prescrit 1° des prières publiques pour le succès des négociations ouvertes entre le Saint-Siège et le gouvernement des Pays-Bas.

Il défend 2° à tout curé de s'absenter de sa paroisse au delà de trois jours sans la permission du doyen. Avec cette permission un curé pourra s'absenter pendant six jours, à condition toutefois que, dans cet intervalle, il soit pourvu aux besoins de sa paroisse par un prêtre désigné par lui.

Il recommande 3° aux pasteurs des âmes de s'élever avec force contre la lecture des mauvais livres et des mauvais journaux.

Il informe 4° le clergé qu'à l'exception des dimanches et des fêtes, les affaires sont expédiées de l'évêché depuis dix heures du matin jusqu'à une heure du soir. Suivent quelques avis touchant la correspondance avec l'autorité diocésaine.

Il exhorte 5° les curés à prêcher fréquemment sur les dispositions avec lesquelles on doit recevoir le sacrement de mariage. Le curé interrogera les futurs époux sur les premiers éléments de la foi, les engagera à se confesser avant la publication de leurs bans, et dans la demande de dispense de bans ou de temps clos, il certifiera qu'ils sont suffisamment instruits des vérités de la religion et qu'ils ont confessé leurs péchés au tribunal de la pénitence. Les curés feront bien aussi d'instruire de temps à autre leurs paroissiens au sujet des dispenses matrimoniales, les détournant, autant que possible, de se mettre dans la nécessité d'y recourir.

Il renouvelle 6° le décret de Paul Godefroid de Berlo, publié en 1781, republié en 1807 et en 1813, touchant la célébration de la messe paroissiale à heure fixe, les dimanches et les fêtes commandées.

Il ordonne 7° aux doyens de veiller, dans leurs visites de paroisses, à la bonne tenue des registres paroissiaux, de renfermer sous clef ces registres, après le décès d'un curé, ainsi que les ordonnances et mandements épiscopaux, pour être remis les uns et les autres ès mains du successeur.

Il déclare 8° que si les vases sacrés d'une église viennent à être volés par la faute du curé, celui-ci sera tenu d'en restituer la valeur.

Il publie 9° la matière de l'examen de l'année pour les jeunes prêtres, et il les exhorte à se rendre capables, par leur application à l'étude, de remplir les fonctions sacrées.

1828. En présence de la situation fâcheuse dans laquelle se trouvait alors la Belgique par le fait du gouvernement hollandais, le vicaire général de Cuvelier prescrit au clergé des prières publiques, en même temps qu'il ordonne aux doyens de veiller à l'exécution de l'ordonnance concernant les soins à prendre pour prévenir le vol des vases sacrés dans les églises. Il leur enjoint également de lui faire parvenir, le premier juin de chaque année, la liste des prêtres de leurs doyennés respectifs obligés à l'examen, avec l'indication exacte du quantième examen subi par chacun d'eux depuis son entrée en fonctions.

1829. 1. Se réservant de proroger lui-même, cette année, les autorisations de biner, l'évêque Ondernard invite les doyens à lui faire connaître ceux de leurs prêtres qui binent et les motifs invoqués pour leur obtenir cette faveur.

2. Il défend d'entendre les confessions des femmes, sinon à travers une grille et dans un endroit exposé aux regards du peuple.

3. Ne voulant plus que des laïcs rapportent de la ville épiscopale les SS. Huiles, l'évêque ordonne qu'elles soient confiées à un clerc, qui les prendra à l'évêché un jour ouvrier de la semaine de Pâques.

4. Il défend aux clercs d'aller à la chasse; en conséquence, les doyens lui signaleront avant le mois de juin, ceux d'entre les ecclésiastiques de leur ressort qui se livrent à cet exercice.

5. Il renouvelle la peine de suspense de trois jours pour la première fois, de dix jours pour la seconde fois, d'une année pour la troisième, à encourir par le prêtre qui célèbrera la messe sans être revêtu de la soutane ou sans que sa tonsure soit visible.

6. Selon une ordonnance antérieure, ceux qui se préparent au mariage doivent se confesser avant la publication de leur bans, et, dans la demande de dispenses matrimoniales, il faut avoir soin d'exprimer distinctement les noms des futurs époux, ceux de la femme comme ceux du mari.

7. Les doyens veilleront à l'état des sacristies, à la nature des linges

et des ornements, ainsi que des vases sacrés; sont interdits ceux de ces vases qui sont en étain. S'ils rencontrent dans les églises des objets indécents, ils les proscriront en les marquant d'un signe quelconque.

8. On renouvelle le décret, inséré dans le directoire de 1813, portant défense d'admettre à l'église des musiciens ou joueurs d'instruments les jours de kermesse.

9. A la défense de lire de mauvais livres et de mauvais journaux, il est ordonné de joindre celle de la lecture des bibles en langue vulgaire.

1830. *Synopsis Decretorum et Monitorum in diœcesi Namurcensi vim legis obtinentium.* Ce resumé ou récapitulation d'ordonnances épiscopales, ayant force de loi dans le diocèse de Namur et insérées par parties à la suite des directoires de 1801 à 1830, a été réimprimé à part en 1840, avec quelques explications et modifications. Voy. cette année. — S. A.

1289. — L. ✠ J.-C. Cornelius Stevens dictus Le Maigre, S. T. L., Canonicus Graduatus & sede vacante Vicarius Generalis Namurcensis, Clero Sæculari & Regulari Salutem in Domino. Ecce iterum venio ad vos.... — *S. l.*

In-8°, de 16 pp. Avec la date : *Datum die 20 januarii 1801 è latebris nostris.* Le mandement de carême de l'an 1801, qui est à la suite, est daté du 29 janvier même année.

Cette lettre pastorale a pour but de mettre le clergé en garde contre certaines manœuvres employées par les agents du gouvernement, dans le dessein manifeste de déconsidérer le sacerdoce.

Il s'agit d'abord de la déclaration exigée des ministres du culte par l'arrêté des Consuls du 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799), et conçue en ces termes : *Je promets fidélité à la Constitution*, ou la suivante qui lui fut substituée : *Je promets d'être fidèle à la Constitution.*

Voici deux articles de cette Constitution :

« Art. 93. La nation française déclare qu'en aucun cas elle ne souf-
» frira le retour des Français qui ayant abandonné leur patrie depuis le
» 14 juillet 1789, ne sont pas compris dans les exceptions portées aux

» lois rendues contre les émigrés : elle interdit toute exception nou-
» velle sur ce point. Les biens des émigrés sont irrévocablement acquis
» au profit de la République.

» Art. 94. La nation française déclare qu'après une vente légalement
» consommée des biens nationaux, quelle qu'en soit l'origine, l'acquéreur
» légitime ne peut en être dépossédé, sauf au tiers réclamant à être,
» s'il y a lieu, indemnisé par le trésor public. »

Il est évident que ces deux articles sont la consécration des principes sur lesquels l'Assemblée nationale de France s'est appuyée pour dépouiller l'Église de ses biens, lui contestant le droit de les posséder et partant de les administrer.

C'est donc avec raison que déjà, par sa lettre du 14 mai 1800, Stevens avait notifié au clergé du diocèse de Namur la résolution des trois évêques de Belgique, exilés au delà du Rhin, condamnant la promesse de fidélité à la nouvelle constitution, comme *illicite, contraire à toute justice et renversant par les articles 93 et 94 la discipline et la hiérarchie ecclésiastiques.*

Stevens soutient, en second lieu, qu'il n'est pas permis non plus de recevoir du gouvernement des pensions dites ecclésiastiques.

En effet, aux termes de l'arrêté du 3 prairial an VII (22 mai 1799), « les pensions dites ecclésiastiques ne pouvaient être payées qu'aux » titulaires inscrits au tableau, en exécution de l'arrêté du 5 prairial » an VI (24 mai 1798). » Or ce dernier portait : « Aucun pensionnaire ne » sera inscrit au tableau qu'après avoir remis expédition du procès- » verbal de la prestation de son serment. » Il s'agit ici du serment de haine à la royauté, serment impie, condamné par le Saint-Siège, illicite par conséquent.

En troisième lieu, Stevens s'explique au sujet des bons délivrés aux religieux de la part du gouvernement. Par la suppression des couvents, la république avait dépouillé les religieux de leurs biens. Pour les compenser, elle leur offrit des bons sur le trésor public. Les uns les acceptèrent comme un moyen de subsistance; les autres les refusèrent, considérant leur acceptation comme une violation de leur vœu de pauvreté.

Stevens s'éleva d'abord contre ces bons, puis les admit, enfin les rejeta de nouveau. « C'est là, dit-il dans sa lettre ci-dessus, une déplo- » rable affaire, où nous-même, après une longue lutte, nous avons cédé

» quelque temps et marché contre nos convictions, trompé par un » décret romain que nous devions croire authentique.... Nous avons » appris par la suite que ce décret était subreptice. Nous avons tracé » l'histoire de cette affaire, et nous l'avons répandue dans le diocèse. » Dans la lettre qu'il adressa en 1817 au Souverain Pontife, Stevens ne révoque plus en doute le décret romain qui permettait l'acceptation des bons, mais il pense que la congrégation a ignoré certaines dispositions des lois françaises, lorsqu'elle a porté son décret ; en conséquence, il prie le Saint-Père de donner une nouvelle décision sur cette matière, afin de calmer les inquiétudes de quelques religieux à leurs derniers moments. — S. A.

1290. — Catalogue des livres et autres objets, délaissés par M. J. Legros, imprimeur-libraire, dont la vente se fera le 11 ventôse (lundi 2 mars), et jours suivants, aux deux heures après-midi, à la maison mortuaire, Marché de de l'Ange, à Namur, N° 646, aux conditions lors à déclarer. Immédiatement après on vendra l'imprimerie, ainsi que quantité d'outils servans à la ligature. — *Ce catalogue se distribue chez J. Flahuteaux, Rue de la Croix. An IX.*

In-8°, de 48 pp. — S. A.

1291. — Catéchisme sur la Vaccine, par T. Henry. — *Namur, chez J.-F. Stapleaux, Imprimeur, Marché de l'Ange. An IX.*

Petit in-8°. — U. L.

1292. — Discours Prononcé par Emmanuel Pérès, Préfet du Département de Sambre-et-Meuse. A Namur, le 25 messidor, an 9 *(14 juillet 1801)*. A l'occasion des Fêtes du 14 Juillet

et de la Paix. *Candida pax homines, trux decet ira feras.... Pax ades, et toto mitis in orbe mane.* Ovid. Fast. — *A Namur, chez J.-F. Stapleaux, Imprimeur de la Préfecture, Marché de l'Ange, N° 644.*

In-8°, de 25 pp. — Les causes qui, vers la fin du siècle dernier, produisirent en France des plaintes générales et mirent le comble à l'indignation publique, furent les suivantes : Le peuple, scandalisé des excès de la royauté sous Louis XV, était révolté de la dilapidation des deniers de l'État pour subvenir aux plaisirs d'une cour corrompue; la classe utile et laborieuse, accablée d'impôts, était successivement tombée dans la misère et l'abjection : « L'aristocratie, abolie comme institution, ne » subsistait plus que par la conservation de certains privilèges frivoles » ou odieux à la foule : les uns consistaient à approcher le maître, à » assister au lever du roi; les autres, plus sérieux, à être exempts des » impôts et charges publiques, à occuper à peu près toutes les avenues » de la magistrature et de l'armée. C'était assez pour soulever dans le » pays d'implacables inimitiés, ce n'était rien pour défendre le trône. » (A. Gabourd.) »

Pour remédier à cet état de choses devenu intolérable, les États-généraux s'assemblent au mois de novembre 1788, et, le 5 mai suivant, ils se constituent en assemblée nationale. Pénétrée du sentiment de sa dignité et de l'importance de ses devoirs, cette imposante assemblée montre la ferme résolution de réformer tous les abus et de poser les limites de la prérogative royale; dans ce dessein, elle s'engage par serment à donner une constitution à la France. La cour, alarmée de tant de projets si désastreux pour elle, s'apprête à lui opposer une énergique résistance. L'assemblée est investie pendant plusieurs jours, et quarante mille hommes campent sous les murs de Paris.

Cependant l'opinion se prononce. Elle éclate de toute part contre un gouvernement oppresseur qui veut perpétuer les abus et la misère publique. Les Parisiens se soulèvent et se présentent en foule tumultueuse devant la Bastille, forteresse aux tours gothiques, élevée au milieu de Paris, pour tenir la ville en respect et servir de prison d'État. Le canon gronde et du haut des tours vomit, pendant plusieurs jours,

la mort sur la masse confuse et désordonnée des assaillants; mais enfin le courage triomphe, et la Bastille n'est plus (14 juillet).

Cet événement, qui fut le commencement de la grande révolution française du siècle dernier, donna à réfléchir à tous les cabinets de l'Europe. L'assemblée nationale fut considérée comme un rassemblement de rebelles et la constitution votée par elle comme un attentat à la souveraineté royale. Le 27 août 1791 fut signée à Pilnitz, en Bavière, une convention entre les représentants du roi de France, d'une part, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, d'autre part, par laquelle ces derniers souverains s'engageaient à rétablir Louis XVI. Cette confédération s'accrut successivement de toutes les puissances de l'Europe. Il arriva même un moment où la république française eut à tenir tête à vingt-sept d'entre elles, et l'Europe, vaincue, fut forcée de demander la paix, grâce surtout au génie militaire de Napoléon Bonaparte. Cette paix fut signée à Luneville, le 9 février 1801. Elle confirma et étendit le traité de Campo-Formio (17 octobre 1797), donna à la France le Rhin pour limite, céda à l'Autriche les États de Venise, sécularisa les États ecclésiastiques de l'Allemagne pour indemniser de leurs pertes les princes dépossédés et reconnut les nouvelles républiques créées autour de la France.

C'est pour célébrer ces hauts faits que Pérès, passant sous silence les horreurs de la révolution, prononça le discours ci-dessus, qui dénote un véritable talent oratoire. — S. A.

1293. — Almanach du département de Sambre et Meuse pour l'an X de la République française (1801-1802). — *A Namur, chez J.-F. Stapleaux.*

Petit in-12°, de 168 pp. Contenant le nouveau système des poids et mesures mis en rapport avec l'ancien en usage dans la province; le tableau de la population des 103 départements de la France; tout ce qui concerne le gouvernement de la République, l'administration civile, judiciaire, financière, forestière et militaire du département de Sambre-et-Meuse. — S. A.

1294. — Discours prononcé dans le Temple de la Loi, à Namur, le premier Vendémiaire an X *(23 septembre 1801)*, par le Citoyen Fallon, secrétaire-général de la préfecture du département de Sambre-et-Meuse, à l'occasion de la fête de l'anniversaire de la fondation de la République Française. *Ayez toujours devant les yeux que sans les mœurs les lois sont inutiles.... N'oubliez jamais que ce sont les vertus domestiques qui font les mœurs publiques. Soyez persuadé que la vertu seule peut rendre un état constamment heureux et florissant.* Œuvres de Mably, *Entretiens de Phocion. — A Namur, chez J.-F. Stapleaux, Imprimeur de la Préfecture, Marché de l'Ange, N° 644.*

In-8°, de 12 pp. Dans la première partie de ce discours, l'orateur fait le tableau des avantages que le gouvernement sorti de la révolution a procurés au peuple français; dans la seconde il fait voir que ces avantages si frappants seraient sans réalité, si la justice, l'obéissance aux lois, la régularité des mœurs de tous ne venaient soutenir les efforts de ceux qui les dispensent. — S. A.

1295. — Le Préfet du département de Sambre-et-Meuse, vu le *Journal officiel* du 25 de ce mois....

In-fol. en plac. Le préfet Pérès annonce que la paix a été conclue entre la République française et la Sublime-Porte, le 17 vendémiaire an X (9 octobre 1801). — S. A.

1296. — Programme de la fête de la Paix qui sera célébrée à Namur, le 18 brumaire, an X de la République française *(9 novembre 1801). — A Namur, chez J.-F. Stapleaux.*

In-fol. en plac. — S. A.

1297. — Pièces de vers sur la Paix, récitées ou chantées dans le temple de la Loi à Namur, le jour de la fête de la Paix, le 18 brumaire an X de la République *(9 novembre 1801). — A Namur, chez J.-F. Stapleaux.*

In-8°, de 12 pp. Comprenant : I. Hymne, par le citoyen Rabeuf, vérificateur des domaines; II. Extraits d'une Idylle de J. Racine, sur la Paix; III. Couplets, par le citoyen S. Boubée, auteur de la *Fête Villageoise*, vaudeville relatif à la Paix, joué, le soir du même jour, par les artistes dramatiques; IV. Ode, par le citoyen Froussard; V. Chœur, paroles du citoyen Thirion, professeur de Belles-Lettres. — S. A.

1298. — Statistique du département de Sambre-et-Meuse, Rédigée sous les yeux du citoyen Pérès, Préfet, par le citoyen Jardrinet, Membre du Conseil municipal de Namur, et de celui d'Agriculture, du Commerce et des Arts. Publié par ordre du Ministre de l'Intérieur. — *A Paris, de l'Imprimerie des Sourds-Muets..., an X (1801).*

In-8°, de 123 pp. Avec deux tableaux, l'un de toutes les recettes et dépenses générales relatives à l'administration publique du département de Sambre-et-Meuse pendant l'an IX; l'autre présentant un état du commerce de ce département en 1790 et en l'an IX.

Chapitre I[er], topographie proprement dite du département; chapitre II, économie rurale; chapitre III, arts et métiers. Sur ces trois points, le rédacteur entre dans une foule de détails intéressants. — S. A.

1802.

1299. — Règlement provisionnel de la Société Littéraire, Instituée à Namur, le premier janvier 1780, adopté à

l'assemblée générale de la dite Société, du 24 janvier 1802. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur. S. d.*

In-fol., de 8 pp. Signé : P.-J. Evrard, Fallon, F.-J. Lecocq, J.-M. Maus, Monseu, N.-J. Remy, secrétaire. — S. A.

1300. — Mémoire présenté au Préfet du département de Sambre-et-Meuse, par le conseil municipal de la commune de Namur. Namur, le 5 pluviôse an X *(25 janvier 1802).* — *Namur, J.-F. Stapleaux.*

In-8°, de 7 pp. Le but de ce mémoire est d'obtenir du préfet et du ministre de l'Intérieur que la bière, boisson journalière de tous les habitants de Namur, ne soit pas assujettie à l'octroi, comme étant de première nécessité. — S. A.

1301. — Lettre pastorale de Monsieur Stevens, vicaire général de Namur, le siège vacant, aux pasteurs et aux fidèles de ce diocèse. — *S. l.*

In-12°, de 3 pp. Daté comme suit : *Donné en notre retraite, le 9 février 1802.*

A la suite de ce court mandement pour le carême de l'an 1802, Stevens rappelle ses avis des années précédentes; il les complète par deux nouveaux : par le premier, il attire l'attention des pasteurs et des fidèles sur la lecture des mauvais journaux qui alors, comme de nos jours, attaquaient les prêtres zélés; par le second, il recommande aux curés d'établir dans leur paroisse l'*Association des jeunes filles*, approuvée par lui le 24 octobre 1801. — S. A.

A cette occasion fut publiée : *Paraphrase de* l'Ave Maria *pour les filles de l'Association à la sainte jeunesse de la bienheureuse Vierge Marie.* Namur, J. Flahuteaux. S. d. In-18°, de 4 pp.

1302. — Réfutation des accusations imputées au Citoyen Balardelle, commissaire du Gouvernement près le tribunal criminel du Département de Sambre-et-Meuse. — *Bruxelles, Weissenbruch. An X* (1802).

In-4°, de 12 pp. Les huit pages de *Pièces justificatives* qui accompagnent cette réfutation, ont été imprimées à Namur, chez Ferd.-Jos. Lafontaine.

L'auteur se défend d'avoir attaqué l'armée dans son réquisitoire du 28 ventôse an X (19 mars 1802), contre la nommée Marie-Anne Pierre, condamnée à mort pour assassinat. — S. A.

1303. — Lettre pastorale de Corneille Stevens, vicaire général de Namur, le siège vacant, au Clergé du diocèse. — *S. l.*

In-8°. Dans cette lettre, datée du 23 avril 1802, Stevens exhorte le clergé du diocèse de Namur à se soumettre avec docilité et humilité au concordat et aux décrets du Saint-Siège. Il lui exprime l'obligation de recevoir Mgr Claude-Léopold de Bexon, récemment nommé évêque de Namur.

Il est à remarquer que jamais Stevens ne contesta la légitimité du concordat conclu entre Pie VII et Napoléon, que jamais il n'enseigna qu'on ne pouvait recevoir les évêques institués en vertu de cette convention.

1304. — Extrait d'une Lettre récente de M. Stevens, ancien vicaire général de Namur, concernant les pensions ecclésiastiques, accordées par l'arrêté des Consuls, du 3 prairial an X *(23 mai 1802). — S. l.*

In-8°, de 8 pp. Dans cette lettre Stevens soutient que ni les ecclésiastiques ni les religieux ne peuvent pas recevoir de pension de la part du gouvernement, par la raison que pour faire liquider ces pensions, il faut

produire une déclaration en *conformité de l'arrêté du 3 prairial an X*. Or cet arrêté exige que le pensionné déclare qu'il est en union avec son évêque *conformément à la loi du 18 germinal*, laquelle renferme diverses dispositions qui donnent au gouvernement une inspection directe dans les affaires religieuses, et que le pape Pie VII a déclarées incompatibles avec les principes de la religion et de l'Église catholique.

Cette lettre est reproduite dans la *Suite du Sophisme dévoilé*, 2e éd., pp. 100-108. Voy. ci-dessus, nº 1289.

1305. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Claude-Léopold de Bexon, évêque de Namur. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur de Monsieur l'Évêque.*

Nota. A part la lettre pastorale qui suit, tous les mandements, ordonnances, &c., de Mgr de Bexon portent l'adresse de l'imprimeur Lafonfontaine, comme ci-dessus.

1. *1er messidor an X, 20 juin 1802. Lettre pastorale de M. l'Évêque de Namur*. A Paris, de l'Imprimerie de Le Clerc, Imprimeur-Libraire de Monsieur l'Archevêque et du Clergé, ... M.DCCC.II. — An X. In-4º, de 16 pp.

Le prélat annonce son arrivée prochaine dans le diocèse. Sa lettre est empreinte des plus beaux sentiments de piété et de zèle pour le salut des âmes. Elle est reproduite dans le *Recueil de quelques lois et diverses pièces détachées*, p. 104, publié par L.-J. Urban, à Saint-Josse-ten-Noode, 1802. — S. A. — Sém. de Namur.

2. *1er messidor an X, 20 juin 1802. Extrait d'une lettre de Mgr de Bexon à ses vicaires généraux*, Clement de Clety et Jardrinet Ducoudray. In-4º en plac. — Le prélat les exhorte à continuer les mesures qu'ils ont prises pour la réunion des partis dans le diocèse. — S. A. — Sém. de Namur.

3. *14 messidor an X, 3 juillet 1802.* Lettre des vicaires généraux de Mgr de Bexon au clergé et aux fidèles du diocèse. Ils leur annoncent que le prélat a pris possession de l'évêché de Namur, par procuration, le 12 messidor (1er juillet), et qu'il arrivera le 17 messidor suivant. Ils ordonnent, en outre, de se conformer au concordat ainsi qu'à l'indult touchant

la réduction des fêtes, et défendent de célébrer la messe dans d'autres lieux que ceux qui sont destinés à l'exercice du culte. In-fol. en plac. — S. A.

4. *8 thermidor an X, 27 juillet 1802.* Ordonnance de Mgr de Bexon enjoignant au clergé d'adhérer au concordat, articles organiques compris, par déclaration faite devant le préfet endéans les douze jours ; déclaration dont une copie authentique devra être adressée au secrétariat de l'évêché par les déclarants, sous peine de se constituer en état de désobéissance aux autorités, d'être interdits par le seul fait, de la célébration des divins mystères comme de toutes les fonctions ecclésiastiques, et rendus inhabiles à occuper aucun emploi dans le diocèse. In-8°, de 30 pp. — S. A.

5. *11 thermidor an X, 30 juillet 1802.* Ordonnance qui prescrit aux fidèles de déclarer aux officiers civils les mariages, les naissances et les décès, et qui enjoint aux ecclésiastiques ou laïcs dépositaires des anciens registres paroissiaux, de les remettre, endéans les vingt jours, aux maires de leur commune respective. In-fol. en plac. — S. A.

6. *1er août 1802.* Lettre par laquelle le cardinal Caprara invite l'évêque de Namur à user de toute son influence, à l'effet d'obtenir de ses prêtres l'adhésion au concordat et la déclaration qu'ils veulent vivre dans la communion de leur évêque. In-8°, de 2 pp. — S. A.

7. *26 thermidor an X, 31 août 1802.* Mandement pour ordonner un *Te Deum* solennel à l'occasion de l'élection à vie du premier consul. In-4°, de 4 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

8. *13 fructidor an X, 31 août 1802.* Mandement afin d'obtenir les secours nécessaires pour la réparation des églises du diocèse, principalement de l'église cathédrale. In-4°, de 4 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

A ce propos, tant pour recevoir les dons que pour aider à la direction des réparations à effectuer, l'évêque par ordonnance (inédite), en date du 6 fructidor (24 août), avait nommé une commission composée des membres suivants : De Ponty, Decawer, homme de loi, Manderbach, négociant, Maus, membre du comité des hospices, Laloux, juge au tribunal criminel, Delaitre, homme de loi, Dartet, négociant, Mathieu, homme de loi, et Baré de Comogne, négociant. — S. A. — Sém. de Namur.

9. *Sans date.* Lettre-circulaire aux curés et aux vicaires pour leur défendre de laisser dire la messe dans leur église ou chapelle à personne qui n'ait un titre connu, ou puisse produire une *adjonction* signée de

l'évêque lui-même. Il est des prêtres, dit le prélat, qui déshonorent le caractère sacerdotal par une vie oisive. Il ordonne, en conséquence, que tous les trois mois, il lui soit fait un rapport confidentiel et détaillé de leur conduite, des fonctions qu'ils remplissent dans les paroisses et de la manière dont ils s'en acquittent, ainsi que de tout ce qui leur est prescrit dans leurs lettres d'adjonction. In-4°, de 4 pp. — S. A.

10. *13 brumaire an XI, 4 novembre 1802.* Lettre-circulaire aux curés et aux vicaires, les invitant à remettre au dépôt de la préfecture, endéans les huit jours, conformément à l'arrêté préfectoral du 29 vendémiaire an XI (21 octobre 1802), les actes de dernières volontés, contrats de mariages, &c., reçus par eux, en vertu des anciennes coutumes. In-8°. — S. A. — Sém. de Namur.

11. *22 brumaire an XI, 13 novembre 1802.* Lettre aux ecclésiastiques du diocèse. L'évêque se défend de l'accusation portée contre lui d'être opposé aux lois organiques du concordat. Il dit que le clergé doit considérer comme non avenu le certificat qu'il a eu la condescendance de donner le 15 thermidor précédent, par lequel il déclarait qu'en vertu de son ordonnance du 10 du même mois, il n'avait exigé qu'un acte d'adhésion au concordat et de communion avec les évêques nommés par le premier consul et institués par le pape.

L'évêque ajoute que ceux qui ont fait leur déclaration conformément à cette ordonnance devront, dans l espace de 15 jours, la renouveler avec adhésion aux articles organiques, et que ceux qui après l'avoir faite dans ce dernier sens, se seraient ensuite rétractés, retomberont dans l'interdit et s'abstiendront de toutes les fonctions. In-8°, de 2 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

11. *19 frimaire an XI, 10 décembre 1802.* Ordonnance qui renouvelle la défense de célébrer la messe en d'autres lieux que ceux destinés au culte public. L'évêque prononce ensuite : 1° l'excommunication mineure, à encourir par *le fait même,* contre les propriétaires ou locataires de maisons qui permettent qu'on dise la messe dans leurs habitations ; 2° la peine de suspense et d'interdit, à encourir également *ipso facto,* par les prêtres qui ont violé ou qui violent la défense ci-dessus ; 3° la même peine contre les curés, les vicaires et même les simples ecclésiastiques, qui ont abandonné ou abandonneront publiquement leurs fonctions sans y être autorisés.

De plus, ces censures étant personnelles, l'évêque déclare, quant aux prêtres, qu'ils en resteront grevés partout, dans quel diocèse qu'ils puissent aller, et qu'ils sont déchus pour l'avenir de la faculté d'occuper aucun emploi ecclésiastique, ni de faire aucunes fonctions sacerdotales, se réservant à lui seul l'absolution des dites censures. In-fol. en plac. S. A.

12. *1er nivôse, an XI, 22 décembre 1802.* Certificat relâché par Mgr de Bexon, par lequel il fait connaître que pour satisfaire le gouververnement en ce qui concerne le concordat de 1801, il suffit que tout prêtre fasse une déclaration pure et simple dans la forme suivante : *J'adhère au concordat et suis de la communion de mon évêque nommé par le premier consul et institué par le Pape.* In-8°, de une page. — S. A.

1306. — Le Préfet du département de Sambre-et-Meuse aux présidents des tribunaux de 1re instance, du tribunal criminel, aux commissaires du gouvernement près de ces tribunaux, aux directeurs du jury, aux substituts magistrats de sûreté près les tribunaux de 1re instance et aux juges de paix du département. — *S. l. n. d.*

In-8°, de 8 pp. — Le but de cette circulaire, datée du 5 messidor an X (24 juin 1802), est : 1° d'empêcher les huissiers près des tribunaux d'excéder dans leurs mémoires les prix fixés par le ministre de la justice dans l'instruction accompagnant cette circulaire; 2° de rappeler aux greffiers des tribunaux d'avoir à s'en tenir désormais aux seuls indemnités que la loi leur accorde pour frais de copie de pièces de procédure, expéditions ou extraits de jugements; 3° de veiller à ce qu'à l'avenir il ne soit plus acquitté sur les fonds destinés aux dépenses variables, des frais de justice qui sont à la charge des administrations publiques. — S. A.

1307. — Programme de la fête qui aura lieu à Namur, chef-lieu du département de Sambre-et-Meuse, le 25 Messidor

an X *(14 juillet 1802). — A Namur, de l'Imprimerie J.-F. Stapleaux.*

In-fol. plano, en plac. — S. A.

1308. — Discours Prononcé le 25 messidor an 10 *(14 juillet 1802)* sur la grande place, à Namur, en présence des autorités civiles et militaires, et de la garnison sous les armes, Par Emmanuel Pérès, Préfet du département de Sambre et Meuse, A l'occasion de la remise du guidon pour la compagnie de gendarmerie du même département, qu'il était chargé par le gouvernement de faire à l'officier supérieur de cette arme, résidant à Namur. — *A Namur, de l'Imprimerie J.-F. Stapleaux.*

In-8°, de 3 pp. Ce discours est suivi de la *Réponse du Capitaine Marotte.* — S. A.

1309. — A Namur, le 4 thermidor an X *(23 juillet 1802).* Le Préfet du département de Sambre et Meuse. Vu le nouveau tarif des droits de l'octroi à percevoir dans la commune de Namur, proposé par le conseil municipal de cette commune, ... — *Namur, J.-F. Stapleaux.*

In-8°, de 40 pp. Tarif et règlement pour la perception de l'octroi à Namur, approuvé par Chaptal, ministre de l'Intérieur, en date du 8 fructidor an X, et rendu exécutoire par arrêté du préfet Pérès, du 12 du même mois. — S. A.

1310. — École centrale du département de Sambre et Meuse. — Procès-verbal De la distribution des Prix aux élèves de

l'École centrale, et des primes d'encouragement aux Élèves du cours d'accouchement, faite le 29 Thermidor an X *(17 août 1802)* par le Citoyen Pérès, Préfet du département de Sambre et Meuse. — *A Namur, chez J.-F. Stapleaux, imprimeur de la préfecture, Marché de l'Ange, N° 644.*

In-8°, de 27 pp. La cérémonie fut ouverte par un discours du professeur Thirion (pp. 4-12); vint ensuite la distribution des prix aux élèves couronnés (pp. 13-20), laquelle fut terminée par un discours du préfet Pérès (pp. 21-27). — S. A.

1311. — Département de Sambre et Meuse. Arrondissement communal de Namur. Liste des cent plus imposés de la commune de Namur, dressée conformément aux articles 77 et 78 du Règlement des Consuls du 19 Fructidor an 10 *(6 septembre 1802)*. — *S. l.*

In-fol., de 2 ff. — S. A.

1312. — Lettre mortuaire de Marie-Thérèse Durieux, veuve de François-Joseph Hebran, décédée à Namur, le 29 septembre 1802, âgé de 76 ans. — *S. l.*

In-fol. plano, en plac. — S. A.

1313. — Éclaircissement touchant la Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus-Christ, Avec quelques Prières pour honorer ce Sacré-Cœur. Nouvelle Édition corrigée et augmentée d'une instruction sur cette dévotion, d'une Litanie et d'une Amende honorable au Sacré-Cœur de Marie; avec les Indulgences accordées à cette confrérie, etc. — *De*

l'Imprimerie de J. Flahuteaux, rue de la Croix, à Namur. 1802.

In-12°, de 60 pp. L'approbation, datée de Mons, 28 juillet 1755, est signée P.-J. Dumont, censeur des livres. Cinq cantiques terminent ce volume (pp. 47-60). — S. A.

1314. — Bagatelles sentimentales, par Goswin de Stassart, membre de la Société de littérature de Bruxelles. — *Bruxelles, Adolphe Stapleaux, an X* (1802).

In 18°, de 93 pp. Orné d'une gravure. « Si on excepte, dit l'auteur, un bien petit nombre de pièces nouvelles, les opuscules qui composent le recueil ont déjà paru, il y a près de deux ans, sous le titre de *Bagatelles littéraires.* » Parmi les pièces nouvelles, se trouve un *Prologue* récité à l'ouverture d'un théâtre de société à Namur, le 27 mars 1800. Voy. ci-dessus, n° 1273.

Les *Bagatelles sentimentales* ont été traduites en italien par F.-L. Bianchi, auteur de la tragédie *Ogier le Danois*. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1315. — Abrégé de la Vie et des Miracles de St Hubert, Patron des Ardennes. — *Namur, Imprimerie de J. Flahuteaux, rue de la Croix. 1802.*

In-12°. Cette vie est une réimpression de celle qui fut publiée en 1704 à Rouen, chez Besongne, in-12°. — U. L.

1316. — Sophisme dévoilé ou recueil de différentes lettres propres à faire ouvrir les yeux aux ecclésiastiques qui se sont conformés à l'arrêté du préfet du département de Sambre et Meuse du 24 messidor an X *(13 juillet 1802).* — *S. l.*

In-8°, de 95 pp. — S. A. — U. L.

Le même ouvrage, seconde édition augmentée de l'arrêté du préfet, de l'ordonnance de l'évêque de Namur et d'autres pièces importantes. — S. A.

Cet ouvrage est de Corneille Stevens, vicaire général de Namur. Voici ce qui y donna lieu.

Le concordat entre Pie VII et Napoléon pour le rétablissement de la religion en France était à peine ratifié à Rome (15 août 1801), que le gouvernement français y ajouta de lui-même et sans le consentement du pape, 77 articles *organiques*, ainsi appelés parce que le pouvoir civil les destinait à organiser le concordat. Le concordat uni à ces articles fut publié en France, le 8 avril 1802, et désigné sous le nom de *Loi du 18 germinal an X*. Le but de cette loi était de soumettre la religion au pouvoir civil.

Elle portait, entre autres, les articles suivants : « Aucune bulle, nul bref, rescrit ou mandat, nulle provision ou autre permission, émanées du Saint-Siège, quel qu'en soit le contenu, et quand ils ne concerneraient que des cas particuliers, ne pourront être admis, publiés, mis en exécution sans l'autorisation du gouvernement. Les professeurs des séminaires enseigneront les quatre articles de la déclaration du clergé de France; les évêques en enverront l'engagement au conseiller d'État chargé du culte. Les vicaires-généraux continueront l'exercice de leurs fonctions après la mort de l'évêque, jusqu'à l'installation du successeur. Les curés ne donneront la bénédiction nuptiale qu'à ceux qui auront prouvé que le mariage a été célébré devant l'autorité civile, etc. » Les articles organiques anéantissaient de plus les corporations religieuses, interdisaient au clergé comme corps, de posséder des propriétés ou des fondations, etc.

Comme le pape n'avait pas eu connaissance des articles organiques et que, dans leur ensemble, ils sont subversifs des droits de l'Église, Pie VII les désapprouva solennellement, dans le consistoire du 24 mai 1802, et demanda qu'ils fussent modifiés en ce qu'ils avaient de contraire à la constitution de l'Église.

Malgré les réclamations du pape et de son légat, le gouvernement fit de continuels efforts pour que le clergé adoptât ces articles. Dans cette vue, il avait résolu d'exclure de toute dignité ecclésiastique tout prêtre

qui refuserait d'y adhérer; en conséquence, les préfets exigeaient des prêtres qui se présentaient pour exercer le saint ministère un acte d'adhésion au concordat, interprété, expliqué dans le sens du gouvernement. LAMY, *Notice sur la vie et les écrits de Corneille Stevens*, p. 11. Extrait de la *Revue catholique de Louvain*, année 1857, pp. 267, 345, 391, 459.

Outre l'écrit ci-dessus de Corneille Stevens, se rapportent à cette affaire les suivants :

1. *Extrait d'une lettre récente de M. Stevens, ancien Vicaire-général de Namur, concernant les Pensions ecclésiastiques, accordées par l'arrêté des consuls, du 3 prairial, an X*. S. l. 1802. In-8°, de 8 pp.

Pour pouvoir jouir de leur pension, les prêtres et les religieux devaient, en vertu de l'arrêté du 3 prairial an X (23 mai 1802), justifier par un certificat *qu'ils étaient réunis à leur évêque conformément à la loi du 18 germinal an X*.

« Par ce certificat, dit Stevens, on certifie deux choses : 1° la réunion avec son évêque; 2° le mode de cette réunion, par les mots *conformément* à la loi du 18 germinal an X. La première de ces deux choses, la réunion avec son évêque, est conforme à la règle; la seconde, le mode de cette réunion, implique approbation de cette loi; car pour être fidèle à ce mode qu'on doit certifier, il faut reconnaître en l'évêque tout pouvoir qui lui est attribué par cette loi; il faut l'écouter avec docilité quand il prêche la doctrine de cette loi; il faut lui obéir lorsqu'il commande les choses contenues dans cette loi; et s'il venait à prêcher ou à commander contre cette loi, on ne pourrait être ni docile ni obéissant; et encore il faut rester dans sa réunion avec l'évêque et communiquer avec lui *in sacris* aussi longtemps que cette loi le demande.... Or, par une telle profession on se rend évidemment fauteur et approbateur de l'erreur et de l'injustice contenues dans la loi précitée du 18 germinal. Je pourrais descendre dans le détail des articles injustes et erronés de cette loi, mais ceci demanderait une fort longue lettre, etc. »

2. *Arrêté de Pérès, préfet du département de Sambre et Meuse, en date du 24 messidor, an X* (13 juillet 1802) (Namur, J.-F. Stapleaux), qui prescrit « à tous les ecclésiastiques domiciliés dans le département » de faire avant le 20 thermidor suivant (8 août), par devant le sous-» préfet de leur arrondissement, la déclaration dont voici le modèle, » joint audit arrêté :

Je soussigné (relater ici la qualité), *demeurant dans la commune de..., déclare que j'adhère au Concordat, et que je suis de la communion des Évêques nommés par le premier Consul, et institués par le Pape. En foi de quoi, j'ai signé*, etc.

Cette déclaration n'avait en soi rien de répréhensible, mais le motif pour lequel elle était exigée, cachait un piège indiqué dans l'arrêté même : « Voulant, disait le préfet, assurer, autant qu'il est en son » pouvoir, la prompte exécution de la loi du 18 germinal dernier relative » à l'organisation des cultes, et après s'être concerté avec M. l'Évêque » du diocèse de Namur, » il arrête la mesure précitée.

L'article 3 dispose « que les ecclésiastiques qui auront souscrit cette » déclaration pourront provisoirement reprendre leurs fonctions, sous » la condition de n'enfreindre ni d'éluder les dispositions de la dite loi. »

Or, cette loi du 18 germinal est précisément celle qui publiait les articles organiques à la suite du concordat comme ne formant qu'un tout.

3. *Lettre circulaire de Mgr de Bexon, évêque de Namur, datée du 8 thermidor an X* (27 juillet 1802), par laquelle le prélat ordonne à tous les ecclésiastiques de son diocèse de souscrire la déclaration proposée dans l'arrêté prémentionné du préfet de Namur, sous la date du 24 messidor.

L'ordonnance épiscopale portait, en cas de désobéissance, 1° la peine d'interdit *ipso facto* de la célébration des saints mystères et de la suspense des fontions ecclésiastiques; 2° la peine d'inhabileté à occuper aucun emploi dans le diocèse, à encourir par tout prêtre qui, avant le 8 août suivant, n'aurait pas présenté au secrétariat de l'évêché un acte authentique de sa déclaration souscrite à la préfecture; 3° la peine, à défaut de l'accomplissement de cette formalité, d'être reconnu et déclaré en état de désobéissance aux autorités.

En conséquence, les prêtres non-déclarants furent traités comme réfractaires à l'autorité du gouvernement et à celle de l'évêque. Ils se virent exposés à de grandes tribulations. Un nombre considérable de curés furent exilés, d'autres durent fuir et se cacher, d'autres se virent violemment expulsés de leur église et remplacés par des intrus.

La lettre de Mgr de Bexon ne produisit donc pas l'effet qu'en attendait son auteur : plus de cent ecclésiastiques refusèrent d'obtempérer au commandement qui leur était fait. Il se forma dès lors contre l'évêque une opposition qui devint chaque jour plus compacte.

En effet, parmi les trois cent trente et un prêtres qui, du 1er thermidor an X (20 juillet 1802) jusqu'au 28 prairial an XI (17 juin 1803), firent leur déclaration, comme il conste des registres déposés au gouvernement provincial de Namur, un grand nombre se rétractèrent, surtout après que, par sa lettre du 13 novembre 1802, Mgr de Bexon eut déclaré lui-même qu'il approuvait les articles organiques. Il en résulta que le chiffre des prêtres *non déclarants* égalait presque celui des *déclarants*. L'agitation fut extrême dans le diocèse de Namur : il n'était pas rare de voir dans une même paroisse deux prêtres, l'un *déclarant*, l'autre *non déclarant*, qui se partageaient la conduite d'un même troupeau, en se critiquant vivement l'un l'autre. De Hauregard, *Notice sur la cathédrale de Namur*, p. 130. Voy. dans le *Sophisme dévoilé*, 2e éd., pp. 12-19 des *Remarques sérieuses sur la Lettre que Mr. l'évêque de Namur a adressée à son clergé, le 27 juillet 1802.*

4. *Acte d'Appel de l'Ordonnance de Mr. l'Évêque de Namur. A Mr. Claude de Bexon, Évêque de Namur*, etc., etc.

In-8°. Deux lettres de Stevens, la première en français, signée de lui et de J.-B. Médard, curé de Soye et doyen du district de Gembloux, la seconde en latin; datées, l'une du 3 août 1802, l'autre du 28 août suivant. Elles se trouvent dans le *Sophisme dévoilé*, 2e éd., pp. 90-95.

Par la première de ces lettres, les signataires supplient Mgr de Bexon de révoquer sa circulaire du 27 juillet précédent, avec les peines y portées. Ils déclarent qu'en cas de refus ils prendront leur recours vers l'autorité supérieure, dans le délai canonique prescrit.

Ce délai passé et ne recevant pas de réponse, Stevens écrivit sa seconde lettre à l'évêque pour lui notifier qu'il va en appeler soit au métropolitain, soit au Saint-Siège, soit à tout autre qu'il jugera expédient, et à cet effet il lui demande instamment des lettres dites *Apostolos*, c'est-à-dire un certificat de pourvoi en appel près du Saint-Siège. — S. A.

5. *Lettre écrite à Mr. l'Evêque de Namur par S. E. Mgr. le Cardinal Caprara, Archevêque de Milan, Légat* a latere, *à Paris.* Namur, J. F. Lafontaine. In-8°, de 2 pp.

Dans cette lettre, datée de Paris, le 1er août 1802, le cardinal Caprara s'exprime ainsi : « Monseigneur, J'ai appris avec beaucoup de peine que » les ecclésiastiques de l'arrondissement de Namur refusent d'adhérer » au Concordat et de déclarer qu'ils veulent vivre dans la communion

» de leur Évêque.... Le Gouvernement désire que j'éclaire ces Ecclé-
» siastiques et que je les engage à se conformer à la déclaration qu'on
» exige d'eux. Pour remplir cette tâche, je ne puis m'adresser mieux
» qu'à vous, qui, comme Évêque, avez droit à la confiance et à la sou-
» mission de vos Diocésains.... Il ne s'agit que d'admettre une convention
» sanctionnée par le Souverain Pontife, et de reconnoître pour leur
» Évêque celui qui ayant reçu l'institution canonique est leur supérieur
» légitime de la communion duquel ils ne peuvent se séparer sans faire
» schisme. »

Les efforts de Mgr de Bexon, à la suite de cette missive, restèrent infructueux. — S. A.

Dans une lettre adressée à Stevens, sous la date du 28 octobre 1802, il est dit : « L'Évêque permet à tous ceux qui ont la conscience gênée
» de retracter et de venir faire la Déclaration chez lui, sans l'interven-
» tion de la Préfecture, d'*adhérer au Concordat sanctionné par le*
» *Souverain Pontife et le gouvernement françois*; et à cette condi-
» tion, il promet qu'un chacun des vieux curés restera dans sa Paroisse. »

C'est pour démontrer l'illicéité de cette nouvelle déclaration que Stevens écrivit sa lettre du 2 novembre 1802, analysée un peu plus loin.

6. *Lettre pastorale du Vicaire apostolique Stevens aux ecclésiastiques de la partie du département de l'Ourthe détachée du diocèse de Namur et réunie à celui de Liège*. S. l.

Cette lettre, écrite en latin, est du 14 août 1802.

Dès que Mgr de Bexon eut pris, en juillet 1802, possession du diocèse de Namur, Stevens s'abstint de faire aucun acte d'administration dans cette partie de l'ancien diocèse de Namur qui, sous le nom de département de Sambre-et-Meuse, formait le territoire du nouveau diocèse. Il continua encore quelques semaines à administrer l'autre partie de l'ancien diocèse qui était unie, par la bulle de circonscription, au diocèse de Liège, parce que le titulaire nommé à ce siège tarda un peu longtemps à y venir résider.

Dans la lettre ci-dessus, Stevens exhorte les ecclésiastiques à s'armer de courage pour les dangers auxquels ils se verraient peut-être exposés. Il leur rappelle l'obligation de se soumettre en toute humilité et docilité au concordat et aux décrets du Saint-Siège, suite de cette convention. Puis il ajoute qu'il y a une différence essentielle entre le concordat et les *articles organiques*; que ceux-ci, mauvais de leur nature, ne

peuvent être reçus, d'autant plus que le Souverain Pontife les a condamnés ou réprouvés. « Dans cette lettre, dit Stevens, j'ai prévenu particulièrement le clergé contre l'ensemble des articles organiques du » concordat, contre tout acte qui en serait approbatif et contre toute » fiction d'avoir fait un tel acte; et finalement je leur ai prêché : « Si » quis, fratres dilectissimi, non valens nos nec ad supradictam professionem nec ad ejus fictionem aperte adducere, incipiat per ambages, » per viam duplicem, quæ odiosa est Deo, vel per tortuositatem vos » velle delinire, et necessariam vestram firmitatem superare : attendite » quia hæc omnia media, sanctissima nostra Religio improbet; hæc » enim plano et simplici procedit passu; et in negotio præsertim sacratissimæ suæ doctrinæ, æquivocationes, ambiguitates et captiositates » abhorret; et ideo Ariminensis formula tantopere reprobata fuit ab » Ecclesia quia ambigua et captiosa erat, ut eam appellat ven. memoriæ » Pius VI in suo brevi de 10 martii 1791 : repellite itaque fortiter quamcumque formulam, quæ sive propter sua annexa aut connexa, ambigua » et captiosa esset. Scitis quod interrogati, maxime à potestatibus terræ, » oporteat vos apertè et non ambiguè confiteri Christum et doctrinam » sanctam ejus : scitote quoque nullam existere potestatem, quæ adigere vos possit ad formulam qualicumque modo æquivocam, ambiguam et captiosam per talem enim formulam fidem doctrinamque » vestras suspectas et æquivocas redderetis, quod scandalosum sit, nemo » est qui non videt. » Stevens, *Lettre du 15 juillet 1809*, pp. 59, 60.

La lettre pastorale de Stevens se trouve dans le *Sophisme dévoilé*, pp. 76 et suiv. de la seconde édition. « Elle fut, dit Stevens lui-même, traduite en français par celui qui en a été l'éditeur, ainsi que je le suppose, car pour moi, dans une caverne, je ne puis soigner l'édition de mes écrits. »

7. *Lettre de M. Stevens, Ancien Vicaire-Général de Namur, touchant la Formule de Déclaration, proposée par l'Évêque de ce Diocèse... 2 Novembre 1802*. S. l. In-8°, de 8 pp. non chiff. — S. A.

Dans le but d'étouffer un schisme naissant, des prêtres de grand mérite approchèrent le prélat, et obtinrent de lui une attestation écrite constatant que, par sa lettre du 27 juillet 1802, il n'avait entendu prescrire qu'une adhésion pure et simple au concordat, abstraction faite des articles organiques.

Lorsque le préfet Pérès eut connaissance de cette déclaration, il en fut vivement irrité. Il dénonça les *réfractaires* à Fouché, ministre de la police, qui les fit emprisonner, avec ordre de les déporter dans les citadelles de l'État. Il menaça Mgr de Bexon de la colère du premier consul, qui ne manquerait pas de voir dans sa déclaration un acte de rébellion.

Intimidé par cette menace, le vénérable vieillard, par une déplorable faiblesse que l'on ne peut attribuer qu'à son grand âge, publia la pièce suivante, qui lui aliéna la majeure partie de son clergé.

8. *Lettre circulaire écrite par M. l'Évêque de Namur, aux ecclésiastiques de son diocèse. Namur, samedi 22 brumaire an XI (13 novembre 1802).* « Il m'a été rapporté, disait l'Évêque, qu'on » m'accusait d'être opposé aux lois organiques du concondat; cette » imputation est trop injurieuse à ma soumission à ces loix et à mon » attachement au gouvernement pour que je ne m'empresse pas de la » démentir, comme absolument calomnieuse.... »

Après avoir reproduit son attestation mentionnée ci-dessus, le prélat ajoute : « Comme ceux dont l'adhésion est postérieure à cette déclaration, » sont censés ne l'avoir faite que d'après elle, le gouvernement exige » qu'ils renouvellent leur dite adhésion, ce qu'ils feront dans l'espace » de quinze jours, c'est-à-dire d'ici au 8 frimaire. Ceux qui ont fait des » retractations retombant dans l'interdit, s'abstiendront de toutes » fonctions. »

A part quelques ecclésiastiques, plus amis de leur tranquillité qu'attachés à leurs devoirs, l'immense majorité des prêtres se refusa à souscrire à ce qu'exigeait l'évêque de concert avec le gouvernement; il en résulta parmi les fidèles du diocèse de Namur et de quelques diocèses environnants une profonde perturbation.

9. *Copie d'une lettre (inédite) de Mgr l'Évêque d'Orléans à Mgr l'Évêque de Namur Orléans, 20 décembre 1802....*

Par cette lettre l'évêque d'Orléans confirme à son collègue de Namur ce qu'il lui avait mandé d'abord « qu'étant à Paris, M. Portalis a écrit, en sa présence, au préfet de Namur, pour lui prescrire de n'exiger autre chose des prêtres de ce diocèse que l'adhésion pure et simple au concordat, et de regarder comme bonne et valable toute adhésion de ce genre faite jusqu'à ce jour, si elle n'a pas été suivie d'une protestation

contre les articles organiques; que s'il y a une protestation de ce genre, il faut que les prêtres la retirent... : que le nonce a blâmé ces protestations, et que, selon lui, on ne devait ni cesser le culte ni la communication *in divinis* avec ceux qui ont adhéré aux articles organiques. « J'en ai parlé moi-même, ajoute l'évêque d'Orléans, au premier consul » qui m'a paru goûter pleinement les moyens que j'indique. »

10. *Certificat souscrit par M. l'Évêque de Namur.... Namur le 1er nivôse an X* (22 décembre 1802). Namur, J.-F. Lafontaine, Petit in-8°, de 1 f.

Dans cette pièce, Mgr de Bexon dit qu'il a consulté le gouvernement, « que tout prêtre qui fera la déclaration pure et simple dans la forme » suivante, satisfait pleinement le gouvernement, et est en règle :

» *J'adhère au concordat et suis de la communion de mon Évêque* » *nommé par le 1er consul, et institué par le Pape.*

» En conséquence, tout prêtre qui n'a pas fait la déclaration exigée, » ou dont celle qu'il aura faite, est regardée comme non avenue, devra » la faire selon la formule ci-dessus. » DE HAUREGARD. *Notice sur la Cathédrale de Namur*, pp. 131, 132.

11. *Suite du Sophisme dévoilé. Lettres du 8 décembre 1802, du 9 janvier et du 7 mars 1803.* S. l. n. d. In-12°, de 134 pp. — S. A.

Cet opuscule de Corneille Stevens est dirigé contre les adhérents aux articles organiques du concordat de 1801 dans les diocèses de Tournai, Gand et Malines, et particulièrement contre le chanoine Duvivier, vicaire général de Tournai, qui, jugeant licite la formule d'adhésion au concordat demandée par Mgr Hirn, son évêque, écrivit pour défendre son opinion l'ouvrage qui suit.

12. *Préservatif contre la* Suite du Sophisme dévoilé, *par un prêtre du diocèse de Tournay.* Mons, chez Monjot, an XI (1803). In-8°, de 71 pp. Stevens répondit à l'auteur de cet opuscule, son ancien ami, le chanoine Duvivier, par sa lettre ci-après, datée du 20 septembre 1803. — Bibl. des PP. Récollets, à Salzinnes.

La déclaration exigée dans le diocèse de Tournai était celle-ci : *Le soussigné a rempli la formalité exigée par la loi du 18 germinal an X, en déclarant qu'il adhère au concordat.*

13. *Lettre ultérieure de Mr Corneille Stevens touchant la déclaration demandée par Mgr l'Archevêque de Malines.* S. l. In-12°, de 25 pp.

Dans cet écrit, daté du 18 avril 1803, discutant deux lettres du cardinal Caprara, dont l'une adressée au P. Vanhoorde, récollet, la seconde à un autre récollet et à un prêtre de Liège, Stevens établit l'illicéité, vu les circonstances, de la déclaration d'adhésion *pure* et *simple* au concordat, exigée à Malines, et de l'attestation à produire pour pouvoir jouir des pensions attribuées par le gouvernement à des prêtres ou à d'anciens religieux.

Stevens improuve cette attestation, parce qu'on y déclarait être réuni à son évêque *conformément à la loi du 18 germinal an X.*

Quant à la déclaration, Stevens reconnaît que, *prise séparément*, elle est licite : « Il me paraît, dit-il (p. 2), et il m'a toujours paru que la » formule avec la parenthèse explicative et restrictive : J'adhère au » concordat, c'est-à-dire *à la convention consistant en 17 articles*, » était licite prise isolément. » Dans sa lettre du 20 septembre 1803, il dit : « Adhérer au concordat conformément à son sens véritable et au » sens du S. Siège est une déclaration honnête et licite, mais adhérer au » concordat au sens du gouvernement et au *sens de la loi du 18 ger-* » *minal*, est une adhésion très méchante et approbative de l'erreur » (p. 103). » — S. A.

14. *Lettre de Corneille Stevens, Contenant des observations sur le rapport de l'entretien qu'eut à Namur avec trois religieux Mgr. le Cardinal Légat, le 15 juillet 1803; et sur l'ouvrage intitulé* Préservatif etc., *et servant de défense au* Sophisme dévoilé *et à sa* Suite. S. l. MDCCCIII. In-12°, de 168 pp.

Le fait de la visite du cardinal Caprara à Namur est ainsi rapporté aux *Actes capitulaires* de la cathédrale de cette ville, pp. 21 et suiv. : « Le 26 messidor, 15 juillet 1803, S. É. le cardinal Caprara, accompagné de MM. Ducci grand-pénitencier et Vadorini son secrétaire, arriva en cette ville, et s'étant rendu à l'Évêché à dix heures du matin, Mgr l'Évêque lui présenta le chapitre de la cathédrale.... MM. Ducci et Vadorini demandèrent d'abord quelle était la déclaration que l'on avait exigée des prêtres du diocèse avant de les admettre au ministère ecclésiastique. Le chapitre soumit à ces prélats le formulaire prescrit au clergé diocésain, dont la teneur était : *Je soussigné... déclare que j'adhère au Concordat et que je suis de la communion des Évêques nommés par le premier Consul et institués par le Pape.* Cette déclaration fut approuvée par

le grand-pénitencier .... Le même jour, à sept heures du soir, MM. les chanoines titulaires de Chaveau, Demeuse et Boucher, députés du chapitre, furent présentés par Mgr de Bexon à son Éminence à l'hôtel d'Harscamps, où elle était descendue, et là il y eut une conférence qui dura une heure, dans laquelle MM. les chanoines exposèrent au cardinal-légat que le préfet Pérès, chef du département civil à Namur, exigeait des prêtres du diocèse l'adhésion au formulaire prémentionné, afin d'assurer, disait-il, l'exécution de la loi du 28 germinal an X ; or, comme cette loi renfermait les articles organiques, il était manifeste qne le préfet prétendait subordonner à ces articles illicites l'acte de soumission du clergé; en conséquence, les députés du chapitre demandèrent s'il était permis de souscrire purement et simplement au Concordat, même avec la clause : *Conformément à la loi du 28 germinal an X*. Le grand-pénitencier répondit d'un manière affirmative, parce que les termes de l'adhésion étaient uniquement restrictifs au Concordat; si le pouvoir civil, ajoutait-il, y a inséré d'autres articles de son autorité privée, ils ne font pas partie du traité conclu entre les deux puissances, et pour ce qui concerne la clause : *Conformément à la loi du 28 germinal an X* introduite par le préfet, c'est un acte purement arbitraire qui doit être réputé non écrit.... »

Dans la lettre ci-dessus Stevens prouve à l'évidence : 1° que par le mot *Concordat*, le gouvernement lui-même n'entend pas seulement la convention conclue entre lui et le Saint-Siège, mais encore les 77 articles organiques y ajoutés à l'insu du pape et réprouvés ensuite solennellement par lui; 2° que de même que celui qui jure doit jurer *ad mentem petentis*, de même aussi les déclarations exigées de la part des prêtres par le gouvernement doivent être faites d'après le sens qu'il attache aux mots, et nullement ainsi que le déclarant les entend lui-même; 3° que, par conséquent, les déclarations dont il s'agit sont illicites, puisqu'elles portent sur des choses que le pape réprouve hautement.

Trois religieux, le P. Sotteau, de l'abbaye d'Oignies, le P. J. Buissin, ex-gardien des Récollets, et le P. B. Raulier, récollet, lecteur jubilé en théologie, eurent aussi une conférence avec le cardinal Caprara. Ils prétendirent que, de leur entretien avec le légat, il résultait que Rome avait formellement décidé que la formule d'adhésion prescrite était licite.

Stevens, dans l'écrit ci-dessus, prouve « que les réponses rapportées par les religieux touchant la déclaration de Namur ressemblent entièrement à celles des docteurs qui disputent, et qui, après de nouvelles réflexions ou de nouveaux éclaircissements touchant les faits, viennent à faire des changements dans leurs réponses, et qu'elles sont très éloignées d'avoir les caractères de résolutions décisives du Saint-Siège (pp. 5 et 161). »

La justesse de cette observation ressort de ce fait qu'envoyé en France comme légat, Caprara n'avait pas l'autorité de résoudre ni de décider des questions doctrinales controversées, telles que celles qui sont relatives aux déclarations de Namur, de Tournai et de Malines, puisque le Saint-Siège s'était spécialement réservé la décision de ces sortes de questions, comme l'indique le bref du pape au cardinal, en date du 4 septembre 1801, rapporté par Stevens, p. 145.

De plus, « j'ai, dit Stevens (pp. 4, 5), un autre rapport (que celui des trois religieux ci-dessus) : deux personnes fort respectables ont été trouver Son Éminence le Légat à Bruxelles, après son retour de Namur, et quant aux questions qu'ils avoient à proposer, Son Éminence les renvoya vers son pénitencier, en leur disant qu'ils pouvoient s'en tenir à lui, comme si elle parloit elle-même; et ce rapport, dont je suis assuré, atteste qu'après les débats, le pénitencier avoit convenu que les déclarans de Namur en suite de l'arrêté du préfet avoient mal fait, et qu'ils étoient tenus de réparer le scandale prudemment. »

Le rapport des trois religieux namurois se lit pp. 152-153 de la lettre de Stevens du 15 juillet 1803, dont le titre est transcrit ci-dessus. — S. A.

15. *Question importante*. S. l. n. d. ni nom d'auteur. In-8°, de 16 pp.

Cet opuscule, d'après une note qui se lit page 14, a dû être publié en juillet 1803. Stevens en est, croyons-nous, l'auteur. Il y résoud six questions relatives à la déclaration d'adhésion au concordat et aux articles organiques. — Bibl. de l'auteur.

16. *Lettre d'un Namurois à un de ses amis Dans laquelle il l'informe de ce qui s'est passé de plus intéressant pendant le séjour du premier consul à Namur. Hiccine est ille qui urbem, quem senatus? Cic.* ad Attic. S. l. In-8°, de 8 pp.

Cette lettre, datée de Namur, le 14 août 1803, contient le récit suivant (pp. 2-5) sur le séjour de Napoléon en cette ville :

« Le lendemain de son arrivée (à Namur), le 5 de ce mois, le Consul

donna audience à toutes les Autorités constituées, et au Clergé : celle-ci eut lieu à quatre heures après-dîner, et dura jusqu'à cinq. L'Évêque de Bexon était à la tête de son Chapitre, et d'un Clergé nombreux. Admis dans la salle, le Prélat, assez tremblant, lui adressa un discours qui fut reçu et écouté froidement par le premier Magistrat, qui ne lui répondit mot, non plus que Madame Bonaparte, à qui il adressa aussi un compliment. Mais prenant la parole, le Consul lui reprocha les désordres religieux qui avoient déchiré, et déchiroient encore son Diocèse, et lui en demanda les raisons. L'Évêque ne manqua pas de saisir le moment, et cria *haro* sur Mr. Stevens et les vénérables Curés exilés, assaisonnant ses *sages* représentations de sarcasmes et d'injures, et chargeant l'innocence du poids de nos malheurs.... Bonaparte interrompit son discours, en lui disant : « Qu'un Évêque devoit parler *avec plus de charité;* que » s'il avoit travaillé à mériter l'estime et la confiance des Prêtres de son » Diocèse, jamais il n'auroit entendu les plaintes continuelles des » troubles qui agitoient ce Département, devenu un objet de scandale » pour toute la France. Vous êtes donc le seul, *poursuivit-il*, Mr., qui » n'ayez pas reçu *les grâces du St-Esprit*, pour gouverner votre » Diocèse, grâces que tous les Évêques reçoivent dans leur consé- » cration? Avez-vous prêché? Avez-vous fait circuler des Lettres pasto- » rales? L'Évêque répondit qu'il avait fait plus que tout cela, *qu'il avoit* » *parcouru tout son Diocèse*, etc.

» Bonaparte lui demanda ensuite, « pourquoi il ne s'entouroit pas » d'Ecclésiastiques respectables et éclairés, et ne suivoit pas leurs avis? » Car je sais, *dit-il*, que vous avez dans votre Diocèse des hommes » savants, *plus dignes que vous*, Monsieur, de la confiance et de l'estime » du public. Pourquoi, *continua-t-il*, avez-vous éloigné votre premier » Conseil? Un Évêque *incapable*, comme vous vous l'êtes, d'administrer » un Diocèse, doit rassembler autour de lui des personnes éclairées, » et suivre en tout leurs conseils. De tout ce que j'ai fait, *ajouta-t-il*, » pour le bien de la Religion en France, une seule chose me cause un » repentir, c'est, Monsieur, *de vous avoir nommé à l'Épiscopat.* » Il lui demanda ensuite s'il avait vu le Légat? L'Évêque lui répondit qu'il avait été honoré de sa visite. Bonaparte lui demanda encore, s'il connoissoit l'objet d'une démarche si extraordinaire? A quoi l'Évêque répondit qu'il ne le connaissoit nullement. — *Eh bien!* dit le Consul, *vous l'apprendrez dans peu.*

« Bonaparte poursuit, et lui demande, où étoit le *Doyen* de son Chapitre? L'Évêque lui présente son Archidiacre, *Mr. Stévart;* un Doyen, il n'y en avoit pas.... Qui étoit l'*Archiprêtre?* il n'y en avoit pas.... Qui étoit le *Théogal?* etc. L'Évêque alors fatigué de la répétition, *Il n'y en a pas,* créa un *Théologal* sur le champ, et fit avancer *Mr. Demeuse,* tout surpris de sa promotion subite et inattendue. Le Consul demanda, en souriant, au nouveau promû : « Pourquoi il n'avoit pas tâché de confondre M. Stevens? Mr. Demeuse répondit très humblement, *que Mr. Stevens avoit plus d'esprit que lui; que d'autres avoient fait des efforts pour cela, mais n'avoient pas réussi.* Bonaparte s'entretint quelques minutes avec ce dernier, et l'Évêque, sur différens de la Religion.

« Le Prélat revint de nouveau à la charge des Curés exilés, avec de nouvelles imputations, toujours plus ou moins outrageantes, malgré le *rappel à la charité.* Il demanda cependant une grâce à Bonaparte, celle *de les amnistier.* » Ce n'est pas à moi, *dit le Consul,* à les *absoudre;* mais je leur pardonne tout, *pour autant que leur affaire regarde le Gouvernement.* » Se tournant ensuite vers le Clergé, il demanda pour la seconde fois, quelle avoit été l'origine des dissensions qui avoient eu lieu dans leur Diocèse? Le P. Raulier, récollet, prenant la parole, dit qu'on « avoit demandé adhésion au Concordat, et qu'on avoit paru aussi exiger » la même adhésion *aux Articles organiques.* » Le Consul observa, en termes propres, « Que le Gouvernement bien loin d'avoir jamais demandé » adhésion *aux Articles organiques,* n'avoit pas même demandé *adhé-* » *sion* au Concordat mais seulement le serment repris dans le Con- » cordat. Qu'il seroit aussi inutile de demander adhésion au Con- » cordat que de demander adhésion au *Credo.* Que tout Catholique » romain devoit être soumis au S[t] Père, et, par conséquent à un acte » passé entre lui et le Gouvernement, qui subsiste indépendamment de » l'adhésion des Fidèles, et qui ne regardoit proprement que le Pape et » le Gouvernement. » ... Le Consul finit par exhorter l'Évêque à faire tout son possible pour ramener le calme dans son Diocèse, à s'entourer *d'hommes intruits, et qui ont la confiance du Clergé et du Peuple, par leur conduite et leurs lumières; il exhorta de même le Clergé à concourir à cette grande œuvre,* leur recommandant beaucoup la charité chrétienne. Adressant ensuite son dernier mot à l'Évêque, il lui dit

qu'il avoit aussi une *mission divine*, rappelant l'*omnis potestas à Deo*; que s'il ne mettoit fin à ces troubles, il solliciteroit le St Père ... qu'à la vérité, le Gouvernement toléroit toutes les religions ; qu'il étoit permis à chacun de se faire Luthérien ou Réformé ; mais qu'il ne souffriroit jamais de schisme dans celle qu'il professoit.

« Ainsi finit l'audience du Clergé, qui se retira très-satisfait de connaître l'intention du Chef du Gouvernement, et qui donna un pas de conduite processionnellement à Monseigneur. »

A quelque temps de là, Mgr de Bexon reçut un ordre ou une invitation de se rendre à Paris. Il paraît, sur les données qu'on a pu recueillir, que le ministre des cultes lui fit entendre que, dans l'état des choses où se trouvait le diocèse de Namur, il convenait qu'il se démît de son évêché. Ce qui est certain, c'est qu'il adressa, le 15 septembre 1803, au Souverain Pontife, sa démission fondée sur son état de vieillesse et d'infirmités et qu'elle fut acceptée par un bref apostolique, en date du 15 octobre suivant, imprimé chez F.-J. Lafontaine, à Namur. In-4°, de un feuillet. De Hauregard, *Notice sur la cathédrale de Namur*, p. 135. — S. A.

17. *Lettre du Conseil épiscopal de Namur au clergé de ce diocèse, l'invitant à venir prêter purement et simplement dans les mains de l'Évêque le serment repris à l'article VII du concordat* .... Namur, F.-J. Lafontaine.

Cette lettre, datée de Namur, 6 août 1803, a pour objet de faire connaître au clergé l'explication que le premier consul avait lui-même donnée à l'audience de la veille, au sujet des déclarations exigées par l'évêque et le préfet de cette ville.

18. *Recueil de diverses pièces concernant l'administration de Mr Ducoudray, Vicaire-Général du diocèse de Namur.* S. l. *M.D.CCCIV.* In-8°, de 25 pp.

Ce recueil reproduit trois *Avertissements au Clergé du Diocèse de Namur*, signés Ducoudray, Vic. gén. de Namur, *sede vacante*, les deux premiers datés du 18 et du 19 brumaire an XII (10 et 11 novembre 1803) et le troisième, du 9 frimaire an XII (1er décembre 1803); avertissements qui d'abord avaient été imprimés à Namur, chez F.-J. Lafontaine, in-4°.

La teneur de ces avertissements est celle-ci : « Nous Vicaire-Général, administrant le Diocèse de Namur pendant la vacance du Siége, invitons à s'adresser à nous, *sous un bref délai*, par écrit, ou personnellement,

tous les Prêtres du Diocèse, que les circonstances auroient éloignés du saint Ministère, & qui sont disposés à prêter entre nos mains ou celles des personnes que nous déléguerons à cet effet, purement & simplement, selon sa teneur, le serment repris dans le Concordat : afin que nous puissions relever de l'interdit ceux contre lesquels il auroit été prononcé, & que, quant à ceux contre qui le gouvernement auroit pris des mesures de sévérité, nous puissions solliciter efficacement en leur faveur. »

Le même recueil reproduit aussi : 1° la copie de deux lettres de Corneille Stevens écrites, la première à un ami, en date du 17 novembre 1803, la seconde adressée à M. Ducoudray et datée du 10 décembre suivant, contenant l'une et l'autre une critique détaillée des *Avertissements* précités; 2° la réponse de M. Ducoudray, imprimée d'abord à Namur, chez F.-J. Lafontaine, in-4°, de 4 pp., et portant la date du 13 décembre 1803 (21 frimaire an XII). — S. A. — Sém. de Namur.

Dans sa lettre du 17 novembre, Stevens soutient que les non-déclarants, particulièrement visés dans le premier *Avertissement*, doivent se refuser de prêter entre les mains de l'administrateur ou de son délégué le serment dont il s'agit, pour deux raisons : 1° parce que ni le concordat ni quelque autre disposition canonique n'obligent à prêter pareil serment; que, par conséquent, on n'est pas en droit de l'exiger; 2° parce que prêter ce serment serait s'avouer coupable et rebelle pour n'avoir pas déféré à la déclaration du 27 juillet; de plus, exprimer de ce chef son repentir, ce serait scandaliser les fidèles et affermir les déclarants dans leur acte qui a toujours été considéré comme un acte fauteur de l'erreur.

La seconde lettre de Stevens est plus explicite encore. Il voit dans le *troisième Avertissement* de Ducoudray, une menace de recours à la force publique à l'adresse des non-déclarants, prêtres vertueux et respectables. Cette manière de procéder, il la réprouve comme arbitraire et opposée à l'Évangile et aux saints canons. S'adressant directement à l'administrateur, il lui dit : « Avant d'en venir à des menaces quelconques, » n'auriez-vous pas dû commencer par examiner et rechercher la justice » et la vérité, et voir ce qu'importe l'invitation que vous faites dans » vos trois *Avertissements?* Je vous dirai, Monsieur, que cette invi- » tation importe que, pour y déférer, il faut se rendre approbateur de la

» déclaration requise par l'Arrêté du 24 Messidor et par l'Ordonnance » du 27 juillet 1802, et se montrer repentant de ne pas l'avoir faite.

» ... Vous deviez donc examiner et rechercher : 1° si la justice et la » vérité permettent de se rendre approbateur de la prédite déclaration, » et repentant de ne pas l'avoir prêtée; et 2° si l'obéissance commande » de la prêter.... Mais je vous prie de considérer qu'il n'était ni au pou- » voir du Préfet, ni à celui de l'Évêque, d'exiger des pasteurs cette » déclaration, comme préalable à l'exercice des fonctions sacrées; ainsi » vous pouvez déjà vous persuader que vos menaces n'ont d'autre » fondement que l'arbitraire (pp. 14, 15). »

A ces deux lettres Ducoudray répondit qu'il n'avait jamais prétendu menacer personne; que par l'article VII du concordat, les ecclésiastiques du second ordre sont tenus de prêter serment entre les mains des autorités civiles, mais que, par suite d'arrangements particuliers, il suffit de le prêter entre les mains de l'autorité ecclésiastique; qu'au sujet de ce serment, toutes les difficultés sont levées depuis l'explication publiquement donnée par Napoléon lui-même; qu'il ne s'agit plus que d'un simple serment de fidélité au gouvernement; que, du reste, quinze jours après l'explication du premier consul, plus de 700 prêtres l'ont prêté, et que dans le diocèse il n'y a plus qu'une vingtaine de prêtres qui s'y soient refusés. — L'auteur du *Recueil des différentes pièces concernant les déclarations exigées sous Namur*, p. 28 (note), conteste ce chiffre : il affirme qu'à cette époque le nombre de non-déclarants dépassait le cent, y compris ceux qui, après avoir retracté leur déclaration, ont continué de cesser leurs fonctions.

19. *Lettre de Corneille Stevens, servant de* Suite ultérieure au Sophisme dévoilé. S. l. In-12°, de 76 pp.

Cette lettre, datée du 20 juin 1804, quoique postérieure au 17 juillet suivant, contient une critique serrée 1° du serment exigé par le gouvernement français de la part des membres de la Légion d'honneur; 2° du serment que Napoléon prêta lui-même lors de la publication du sénatus-consulte du 18 mai 1804; 3° des mandements publiés par les évêques belges à l'occasion de ce sénatus-consulte, qui conférait au premier consul le titre d'empereur et établissait dans sa famille l'hérédité impériale.

Stevens s'élève fortement contre les évêques qui acceptent de faire

partie de la Légion d'honneur, et qu'il appelle *légionnaires*. En effet, pour recevoir la décoration, il fallait prêter le serment par lequel on se devouait à la défense des *lois de la république*. Cette clause inquiétait Stevens. « Parmi ces lois, disait-il, il y en a de mauvaises : les différentes constitutions condamnées autrefois y sont évidemment comprises, et les *articles organiques* n'en sont pas exceptés. Prêter un serment par lequel on se dévoue à la défense de ces articles est un véritable sacrilège. Les évêques ne peuvent en aucune manière s'agréger à la Légion d'honneur. » Telle est la thèse que Stevens s'efforce de prouver dans la lettre ci-dessus. — S. A.

20. *Recueil des différentes pièces concernant les déclarations exigées sous Namur*. S. l. n. d. In-12°, de 36 pp. — Ce recueil, publié en 1814, n'est pas seulement l'histoire de ce qui s'est passé dans le diocèse de Namur au sujet de l'adhésion au concordat, mais la justification de l'opposition consciencieuse qu'un certain nombre de prêtres firent, non pas au concordat, mais aux articles organiques y ajoutés par Napoléon. — S. A.

21. *Déclaration. Charles-François-Joseph Par la Providence Divine et l'Autorité du Saint-Siège Apostolique Évêque de Namur*. Namur, Chez F.-J. Lafontaine.... In-8°, de 3 pp.

Cette déclaration, datée du 24 février 1814, est la réponse à une lettre de soumission présentée, le 3 février 1814, à l'évêque de Namur, par sept prêtres de ce diocèse, qui avaient été frappés de censure, les uns en vertu de l'ordonnance de Mgr de Bexon, du 27 juillet 1802, pour avoir refusé la déclaration d'adhésion aux articles organiques du concordat; les autres, en vertu de la lettre-circulaire de Mgr Pisani, du 26 octobre 1804, pour avoir continué à régir leur cure malgré la révocation de leurs pouvoirs, n'ayant pas voulu reconnaître pour légitimes les évêques nommés à la suite du concordat.

Par cette réponse, l'évêque Pisani déclare :

1° Qu'il n'a jamais entendu maintenir l'ordonnance de son prédécesseur, en date du 27 juillet 1802, ni autres actes y relatifs, publiés antérieurement à sa prise de possession canonique du siège épiscopal de Namur;

2° Que néanmoins, par surabondance, il revoque formellement la dite ordonnance, ainsi que celle du 10 décembre 1802; qu'il les considère l'une et l'autre comme non existantes;

3° Que toutes les censures portées par ces ordonnances doivent être aussi réputées non avenues ;

4° Qu'il lève tous les obstacles qui peuvent encore arrêter ceux des prêtres qui ont abandonné l'exercice public de leurs fonctions ;

5° Qu'il est disposé à lever également en faveur de tout prêtre son diocésain, ayant une bonne conduite, et après qu'il l'aura reconnu comme son évêque légitime, la défense portée par les articles 8 et 10 de la circulaire du 26 octobre 1804.

Cette déclaration fut aussitôt acceptée des prêtres pieux et respectables qui s'étaient rangés autour de Stevens, et qui, comme lui, n'avaient jamais contesté la légitimité du concordat, tels que J.-B. Médard, ancien vicaire général, son frère J.-M. Médard, ancien religieux de Malonne, curé de Saint-Loup, puis doyen de Gembloux, Guillaume, ancien doyen du district de Fleurus, nommé plus tard chanoine honoraire et président du grand séminaire de Namur; ils vinrent présenter leur soumission à Mgr Pisani et Stevens après eux. Ainsi finit cette malheureuse division qui, pendant douze ans, affligea le diocèse de Namur. — S. A.

Sur les articles organiques voyez DARRAS, *Histoire ecclésiastique*, t. XL, pp. 163-195, et sur les troubles causés dans le diocèse de Namur à l'occasion de ces articles, KERSTEN, *Journal historique*, t. IV, p. 274, 277 et 321 et suivantes; voyez aussi *Revue catholique* de Louvain, t. XV de toute la collection, année 1857, *Notice sur la vie et les écrits de Corneille Stevens*, par T.-J. LAMY, pp. 267, 345, 391, 459.

1317. — Almanach du Département de Sambre et Meuse, pour l'an XI de la République, contenant un précis de la statistique du département, les noms des fonctionnaires publics, leurs attributions, leur traitement, etc., etc., et généralement toutes les indications qui peuvent intéresser tous les citoyens de ce département. — *A Namur, chez J.-F. Stapleaux, imprimeur de la Préfecture.*

In-16°, de 123 pp. Ce volume contient des indications sur l'administration générale du département de Sambre-et-Meuse, les tribunaux, l'instruction publique, la direction des domaines et de l'enregistrement,

l'administration forestière, la direction des contributions, les ponts et chaussées, la force publique, l'administration diocésaine, les justices de paix, les conseils officieux, les conseils d'agriculture, de commerce et des arts, l'administration municipale, les monts-de-piété et les hospices civils de la ville de Namur, les notaires publics du département, les maires des communes, les communications publiques, les mesures nouvelles comparées aux anciennes, l'organisation des bureaux de la préfecture, les foires du département, les mercuriales. — S. A.

1318. — Annuaire pour l'an onze de la République française avec la date correspondante de l'ancien calendrier. — *A Namur, chez J.-F. Stapleaux, imprimeur de la préfecture.*

In-fol. en plac. — S. A.

1803.

1319. — Éloge funèbre du général Leclère, prononcé, le 8 pluviôse an XI *(28 janvier 1803)*, dans l'église cathédrale de Namur, Par M Ducoudray, vicaire général. — *A Namur, chez J.-F. Stapleaux, imprimeur de la préfecture.*

In-8°, de 14 pp. — S. A.

1320. — La cause de mes Malheurs, ou Quelques éclaircissements préliminaires donnés par Jean-Pierre Trion, percepteur de la commune de Namur, pour les années 8 et 9, accusé de *péculat* et de *concussion*, et actuellement détenu en la maison de justice du tribunal criminel du département de Sambre et Meuse, à ses Concitoyens et à ses Juges. — *S. l.*

In-4°, de 24 pp. signé et daté : Namur, le 18 pluviôse an 11 (7 février 1803). Jean-Pierre Trion.

C'est à cause d'un déficit de vingt mille francs trouvé dans sa caisse de percepteur que Trion fut mis en prison. Pour se disculper, il accusa son commis, J.-B. Deshommes, natif de Philippeville, d'être l'auteur de ce déficit, ce qui fit emprisonner celui-ci, à son tour, et l'obligea à publier pour sa défense le mémoire suivant, auquel répliqua Trion par ses *Réflexions* ci-dessous. — S. A.

1. *Jean-Baptiste Deshommes, Aux Habitans de Namur.* S. l. In-4°, de 11 pp., signé : J.-B. Deshommes, et daté de Namur, le 24 pluviôse an XI (13 février 1803). — S. A.

2. *Réflexions rapides sur le Mémoire de Deshommes, par Jean-Pierre Trion.* S. l. In-4°, de 4 pp., daté de Namur, 27 pluviôse an XI (16 février 1803). — S. A.

1321. — Le Grelot. — (A la fin :) *A Namur, chez J.-J. Martin, Imprimeur, sur la Grand'Place, N° 614. An XI* (1803).

In-8°, de 4 pp. Signé : Un Salinier de Bouvignes.

Jadis un Dinantois, dit-on,
A la ligne prit un Saumon,
De taille si prodigieuse,
Qu'il gênait le cours de la Meuse.
Incontinent, on assembla
Les notables de la province,
Et la diète alors décréta
Qu'on en ferait hommage au prince.
Le décret rédigé, scellé,
Chacun allait lever le siége,
Quand naquit la difficulté
De savoir si, frais ou salé,
Le Saumon partirait pour Liége.

Il est bon d'observer, qu'avant
Le singulier événement
Qu'à narrer je me détermine,
Dinant n'avait qu'une saline;
Ce qui fesait que l'habitant
Manquait de sel, assez souvent.
Depuis que chacun y rafine,
On n'en pourrait plus dire autant.
Cependant, l'assemblée entière,
Sur cet incident délibère :
A l'éloquence on a recours
Et chaque membre, à sa manière,
D'abondance fait un discours
Qui prouve qu'il a fait un cours
Dans un estaminet à bierre.
De son côté, le secrétaire
Remplit un devoir essentiel;
Ainsi que, pour former son miel,
On voit l'abeille, dès l'aurore,
Des fleurs que zéphir fait éclore
Exprimer le suc végétal,
De même il prend la quinte-essence
De tous les morceaux d'éloquence,
Pour faire son procès-verbal.
Enfin, le tems vient de se taire :
L'épuisement de la matière
Et des poumons des orateurs,
A mis un terme à leurs clameurs.
Le secrétaire alors s'avance
Et va, respectueusement,
Mettre l'esprit à la séance,
Entre les mains du président
Qui lui dicte cette ordonnance :
« Considérant que si le sel,
» Au moral ainsi qu'au physique,
» En ragoût, comme en rhétorique,

» Est d'un mérite très-réel,
» Il est d'une haute importance
» D'en bien ménager la dépense.
» Vu d'ailleurs que, conséquemment
» A ce principe économique,
» Les notables dans leur logique
» L'ont oublié totalement.
» *Nous ordonnons qu'en la rivière*
» *Le Saumon soit remis bientôt*
» *Et pour le repêcher plus tôt*
» *Quand cela sera nécessaire,*
» *Voulons qu'on lui mette un Grelot.* »
Ce beau décret fut à la lettre,
Dans le jour même, exécuté,
Et le poisson en liberté
A trouvé bon de disparaître.
Depuis ce temps, de quelqu'endroit
Qu'il puisse entendre une sonnette,
Incontinent, on aperçoit
Le Dinantois se mettre en quête.
De l'eau, parfois, il suit le fil,
Cherchant d'une ardeur sans égale,
Et, quand vient le premier d'Avril,
Alors la pêche est générale.

Cette boutade a pour auteur Rabœuf. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

Le *Grelot* donna naissance à deux autres pièces également en vers :

1. *Épître au Père Vicaire en réponse à ses observations sur le Grelot.* A Namur, chez J.-J. Martin, sur la Grand'Place, nº 614. An XI. Par l'auteur du *Grelot*. In-8º, de 2 pp. — S. A

2. *Charade où l'on découvre peut-être l'auteur du* Grelot. *Par un Dinantois.* S. l. n. d. (1803). In-8º, de 1 page. — S. A.

Voici cette charade :

Peste de son premier!
Caché dans mon grenier,
Il ne fait que voler.

J'aime son dernier,
Dont mon cuisinier
Sait me régaler!
Que dirai-je de son entier?
Sa fureur de toujours rimer,
Fait qu'on ne doit désister,
De grandemement le mépriser
Qu'il sache pourtant ménager
Ceux qu'il devrait tant estimer!

1322. — Manœuvres de parade, à l'usage de l'Infanterie, Par C.-B.... A..., officier spérieur de la quatorzième demi Brigade de ligne. — *A Namur, Département de Sambre et Meuse. An XI* (1803).

In-8°, de 54 pp. — Dédicace au colonel Moreau commandant la quatorzième demi brigade de Ligne. — Acad. de Bruxelles.

1323. — Bibliothèque pastorale, ou Cours de Littérature champêtre, contenant les chefs-d'œuvre des meilleurs poètes pastoraux, depuis Moyse jusqu'à nos jours. Recueil instructif et amusant, essentiellement utile aux personnes qui veulent jouir de la campagne, et dans lequel on compare la marche de l'art avec celle des progrès de la civilisation et des connaissances humaines.... O ubi campi. Virgile. — *A Paris, chez Genets aîné, libraire, rue pavée S.-André, an XI-MDCCCIII.*

In-12°, 4 volumes; le premier, de XII-383 pp.; le 2e, de 358 pp.; le 3e, de 360 pp.; le 4e, de 372 pp.

L'auteur de cette publication est J.-B. Publicola Chaussard, littérateur et poète, né à Paris en 1766, mort en 1823. Il la composa avec la collaboration du baron de Stassart.

Les pièces intéressantes que contient l'ouvrage sont distribuées en quatre parties.

« La première partie présente la peinture des mœurs patriarcales : 1° les poèmes tirés de la *Bible*, tels que Booz et Ruth, Agar, Joseph ; 2° les récits des pasteurs du désert ou des Arabes, avec quelques détails sur leurs mœurs, extraits de Raynal, de quelques-uns de leurs poèmes, de leurs contes et chansons, tirés de la *Bibliothèque orientale*, avec les imitations de Blanchet, Ducis, &c.

» La seconde partie offre les images d'un nouveau degré de civilisation, c'est-à-dire la peinture des mœurs d'un peuple livré à la fois à l'Agriculture, au Commerce et aux Arts. Elle comprend les *Idylles* de l'inimitable Théocrite.

» La troisième partie rassemble les imitations les plus saillantes ; car il est à remarquer que depuis le naïf Théocrite et l'élégant Virgile jusqu'à Gessner, les auteurs Bucoliques ont tourné continuellement dans le cercle de l'imitation. »

L'auteur divise en quatre périodes l'histoire de la poésie bucolique en France : la première, depuis Guillaume de Lorris jusqu'à Ronsard ; la deuxième, depuis Ronsard jusqu'à Racan ; la troisième, depuis Racan jusqu'à Fontenelle ; la quatrième, depuis Fontenelle jusqu'à Léonard et Berquin de Gembloux.

» La quatrième partie de l'ouvrage est consacrée à Gessner, le premier qui ait imprimé aux compositions pastorales un but moral. » *Préface*, pp. V-VIII. — Acad. de Bruxelles.

1324. — Liste des Jurés ordinaires, Dressée par le Préfet du département de Sambre et Meuse, pour le trimestre de Messidor an XI, en conformité de l'art. II de la loi du 6 Germinal an VIII. — *A Namur, chez J.-F. Stapleaux, imprimeur de la Préfecture. S. d.*

In-8°, de 7 pp. — S. A.

1325. — Régulus aux Romains, discours qui a remporté le prix d'éloquence aux exercices publics de l'université de jurisprudence de Paris l'an XI. — *Paris, 1803.*

In-8°. Le baron de Stassart, l'auteur de ce discours, après avoir terminé ses humanités au collège de Namur, se fit inscrire, en 1801, aux cours publics de l'université de jurisprudence de Paris. Pendant son séjour dans cette ville, le jeune de Stassart, devinant bien qu'il devait être appelé à participer à de grands événements, se livra avec ardeur au travail. Il mit si bien à profit ses rares talents, qu'en 1803 il remporta le prix de procédure criminelle, de plaidoierie et d'éloquence. *Régulus aux Romains* est inséré dans les *Œuvres complètes* du célèbre académicien, pp. 1053-1054.

1326. — Géographie élémentaire. — *Paris, 1803.*

2 vol. Cet ouvrage anonyme a pour auteur le baron de Stassart, d'après l'un de ses biographes, le chevalier Pascal-Lacroix.

1327. — Propositions et Observations sur le Cancer, ou Carcinome de la mamelle. Soumises à l'École de Médecine de Paris, le huit Fructidor an XI de la République *(26 août 1803),* par P. Darrigade, de Namur, département de Sambre et Meuse, élève de l'ancienne École-Pratique de Chirurgie de Paris, et Chirurgien de première Classe. — *Paris, an XI-1803.* (A la fin :) *Imprimerie de Demonville et sœurs.*

In-4°, de 10 pp. — Bibl. de la famille Darrigade.

1328. — Du 24 Vendémiaire an XII *(16 octobre 1803).* Séance du Conseil Municipal de la Commune d'Andenne, présens les Citoyens Degotte, *Président,* Malevé, Massart, Hock, Wouters, Steenbach, Moncheur et Camus, *Conseillers.* — *A Namur, de l'Imprimerie de J. Flahuteaux, rue de la Croix.*

In-4°, de 11 pp. Délibération du conseil municipal d'Andenne, du

17 octobre 1803, par laquelle il propose l'établissement dans cette commune d'un octroi municipal et de bienfaisance, dans le but particulier de subvenir aux dépenses du culte. Cette délibération est accompagnée d'un tarif, dressé par le conseil, d'après lequel l'octroi sera perçu, et suivie d'un arrêté du préfet du département de Sambre-et-Meuse, du 9 nivôse an XII, contenant diverses dispositions réglementaires relatives au même objet. — S. A. — A. E.

1329. — Annuaire de Statistique du département de Sambre et Meuse pour l'an XII de la République, rédigé par ordre du Préfet, En conformité d'une circulaire du Ministre de l'Intérieur, sous la date du 20 nivôse an XI. — *A Namur, Chez J.-J. Martin, Imprimeur de la Gazette de Sambre et Meuse, an XII* (1803).

In-12°, de 200 pp. Contenant ce qui a trait aux articles suivants, relatifs au département de Sambre-et-Meuse : *Topographie, météorologie, règne minéral, règne végétal, règne animal, population, administration religieuse* (comprenant l'organisation du diocèse avec les changements survenus jusqu'au premier vendémiaire), *administration judiciaire, administration civile, administration financière, administration militaire, secours publics, agriculture, manufactures, usines, travaux publics, commerce, instruction publique, beaux-arts*, &c. — S. A.

1330. — Gazette de Sambre et Meuse. — *De l'Imprimerie de J.-J. Martin, sur la Grand'Place, N° 614, à Namur.*

In-4°, deux années : la première, du 2 messidor an XI (21 juin 1803) au cinquième jour complémentaire an XI (22 septembre 1803), 41 numéros, 180 pp.; la seconde, du 3 vendémiaire an XII (24 septembre 1803) au 21 frimaire an XII (13 décembre 1803), format un peu agrandi, 35 numéros, 134 pp.

Chaque numéro est de quatre pages, dont deux sont d'ordinaire con-

sacrées à des nouvelles sur Namur ou le département, à la publication des avis ou arrêtés de la préfecture.

Les numéros 20, 21 et 22 de la première année contiennent la relation détaillée de la visite de Napoléon, premier consul, à Namur, le 4 et le 5 août 1803, et les discours qui furent prononcés à cette occasion. Ces discours sont en grande partie reproduits dans un article intitulé : *Séjour de Bonaparte à Namur*, t. IX, pp. 177-187 des *Annales de la Société archéologique de Namur*. — S. A.

1331. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Claude-Léopold de Bexon, évêque de Namur. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur de Monsieur l'Évêque*. (An XI-*1803)*.

1. *28 prairial an XI, 17 juin 1803. Mandement de Monsieur l'Évêque de Namur pour ordonner des prières publiques, au sujet de la guerre avec les Anglais;* suivi d'une lettre du premier consul ayant trait au même sujet. In-4°, de 4 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

2. *29 prairial an XI, 18 juin 1803. Ordonnance concernant la célébration des fêtes* supprimées par le concordat de 1801. Mgr de Bexon déclare suspens, *ipso facto*, de toutes ses fonctions ministérielles et sacerdotales tout prêtre qui annoncera aux fidèles d'autres fêtes que celles qui sont marquées au directoire, ou qui les annoncera sous d'autres dénominations ou en d'autres termes que ceux par lesquels elles y sont désignées.

L'évêque déclare, en outre, que les églises dans lesquelles il sera, dans la suite, célébré une solennité autre que celles qui figurent au directoire, ou chanté les jours de fêtes transférées, sous quelque prétexte que ce puisse être, d'autre messe qu'une messe de *Requiem* le corps présent, seront, par le seul fait, frappées d'un interdit absolu, ainsi que le célébrant et tous les prêtres qui auront assisté au dit office.

Il déclare enfin interdit de toutes ses fonctions sacerdotales tout prêtre qui depuis les Pâques de l'année aura fait aucune procession du SS. Sacrement autre que celle prescrite pour la Fête-Dieu, le dimanche après la Trinité. — L'évêque se réserve l'absolution de ces censures. In-8°, de 4 pp. — S. A.

3. *23 messidor an XI, 12 juillet 1803. Lettre-circulaire aux maires et aux conseils généraux des communes du diocèse touchant les maîtres des écoles primaires.* In-4°, de un feuillet.

4. *26 messidor an XI, 15 juillet 1803. Ordonnance pour la circonscription des paroisses et succursales du diocèse de Namur.*

Cette ordonnance est suivie : 1° d'un règlement en vingt articles, faisant connaître à chacun des membres du clergé les limites des pouvoirs respectifs qui leur sont attribués et une partie des devoirs attachés à leur état; 2° du tableau des cures et succursales nouvellement érigées ou rétablies. In-4°, de 7 pp., tableau non compris. — S. A. — Sém. de Namur.

A l'occasion de cette circonscription nouvelle des paroisses du diocèse fut publié l'opuscule suivant qui reproduit le tableau prémentionné, mais dans un autre format que celui du mandement :

Circonscription générale des Paroisses et succursales du diocèse de Namur, et nomination des Curés et Desservants. A Namur, de l'Imprimerie de J.-J. Martin, sur la Grand'Place, N° 614. In-8°, de 15 pp.

Par les Lettres apostoliques *Ecclesia Christi*, données à Rome, le 15 août 1801 en exécution du concordat qu'il venait de conclure avec Napoléon Bonaparte, premier consul, le pape Pie VII conféra au cardinal Caprara, son légat *à latere* en France, l'autorité nécessaire pour supprimer les anciens évêchés et les anciennes cures de France, et pour organiser une nouvelle circonscription des diocèses et des paroisses. C'est en vertu d'une délégation de ce pouvoir que Mgr de Bexon forma la circonscription dont il est ici question.

« Le travail de la *répartition* des paroisses, dit M. de Hauregard, ne se fit pas par l'Évêque seul : le préfet y intervint, et il paraît qu'il fut opéré sur une carte géographique, sans que l'on recueillît le moindre renseignement sur l'opportunité de la désignation; car il arriva au moment de l'exécution une foule de réclamations fondées sur les distances que l'on n'avait pas appréciées, et sur d'autres inconvénients qui résultaient de la fixation des lieux.... Aussi devint-il nécessaire de reprendre l'œuvre et dut-on, en 1808, procéder à une nouvelle circonscription. » *Notice sur la cathédrale de Namur*, pp. 123, 124. — S. A.

5. *22 thermidor an XI, 10 août 1803. Mandement pour la fête de l'Assomption.* In-4°, de 4 pp.

6. *7 fructidor an XI, 25 août 1803. Lettre pastorale au sujet de l'incendie du village de Vencimont.* Ce village presqu'entier venait d'être la proie des flammes. Animé d'une ardente charité, l'évêque ordonne une collecte dans toutes les paroisses du diocèse pour venir au secours des victimes de l'incendie. In-4°, de 3 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

7. *21 fructidor an XI, 8 septembre 1803. Décret d'érection de la confrairie de la bonne Mort dans le diocèse de Namur;* suivi des règlements et statuts de cette pieuse association. In-4°, de 4 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

A cette occasion fut imprimée à Namur, chez F.-J. Lafontaine, une *formule à prononcer dans une assemblée générale, à genoux, au pied de l'autel, un cierge à la main, par ceux qui veulent entrer dans la dite confrérie.* In-12°, de 3 pp.

8. *Même jour. Décret de Monsieur l'Évêque de Namur, pour l'établissement d'une Octave des Morts dans son diocèse.* In-4°, de 2 pp.

Ce décret est le dernier acte d'autorité que Mgr de Bexon posa comme évêque de Namur. Par ses tergiversations au sujet de la déclaration d'adhésion au concordat et aux articles organiques, comme par l'usage trop fréquent qu'il faisait des censures ecclésiastiques, il s'était aliéné le cœur de son clergé et avait perdu sa confiance. Il dut se retirer.

A en juger d'après ce qui précède, on pourrait croire que Mgr de Bexon était un homme violent. Sa correspondance prouve, au contraire, qu'il était doué d'un cœur sensible et bienveillant. L'affection qu'il conserva à son ancien diocèse, l'estime qu'il eut pour son clergé, le respect qu'il témoigna à son successeur et la joie qu'il éprouvait de ses succès, témoignent de la bonté de son cœur. Il se montra faible, il est vrai, en présence de la pression odieuse que le préfet Pérès exerça sur lui; mais cette faiblesse, il faut l'attribuer à son grand âge et à l'isolement dans lequel il se tenait de tout bon conseil; et si, dans ses ordonnances, il faisait un trop fréquent usage des censures, ce n'était qu'au sujet d'actes que lui imposait un gouvernement qu'il devait absolument ménager dans l'intérêt même de la religion.

1332. — Mandements, Ordonnances, Lettres-circulaires et Avertissements de M. Ducoudray, administrateur aposto-

lique du diocèse de Namur. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur de l'Évêché* (3 novembre 1803-15 août 1804).

1. *15 brumaire an XII, 7 novembre 1803. Circulaire adressée à tous les curés et prêtres du diocèse de Namur.* Ducoudray leur annonce que, par suite de la démission de Mgr de Bexon en qualité d'évêque de Namur, il est nommé administrateur du diocèse, par décret du cardinal Caprara, légat *a latere*, daté de Paris, le 3 novembre 1803. Suit ce décret et le bref, par lequel le pape accepte la démission de Mgr de Bexon. A Namur, chez F.-J. Lafontaine, imprimeur-libraire. In-4°, de 2 ff. — S. A.

2. *18 brumaire an XII, 10 novembre 1803. Avertissement au Clergé du diocèse de Namur.* Ducoudray invite tous les prêtres, que les circonstances auraient éloignés du ministère, à venir, *à bref délai*, prêter entre ses mains ou entre celles de personnes qu'il déléguera à cet effet, le *serment* repris dans le concordat, afin qu'ils puissent être relevés de l'interdit et remis en grâce avec le gouvernement. In-4°, de 1 page. — S. A.

3. *29 brumaire an XII, 21 novembre 1803. Second avertissement au Clergé du diocèse de Namur.* Même invitation que celle du premier avertissement. Suit une lettre du cardinal Caprara, du 16 novembre, qui applaudit aux mesures prises par l'administrateur pour rétablir la paix et l'union dans le clergé. In-4°, de 2 pp. — S. A.

4. *6 brumaire, 27 novembre,* lisez 6 frimaire an XII. *28 novembre 1803. Mandement de l'Administrateur Apostolique du diocèse de Namur, à l'occasion du Jubilé accordé par Notre Saint Père le Pape Pie VII, en action de grâces du rétablissement de la Religion Catholique, dans toute l'étendue de la République Française.* (Namur), imprimerie de J. Flahuteaux, rue de la Croix. In-4°, de 13 pp. Suivi du décret du cardinal Caprara, du 1er novembre 1803, pour la publication du jubilé, au nom et par l'autorité du pape Pie VII. — S. A. — Sém. de Namur.

A ce décret il faut joindre la lettre du même cardinal, contenant des pouvoirs spéciaux pour les confesseurs en temps de jubilé, et adressée au clergé par Ducoudray, sous le titre : *Directiones speciales pro*

confessariis tempore Jubilœi.... Namurci, Apud F.-J. Lafontaine, Typographum Episcopatûs. In-8°, de 12 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

5. *9 frimaire an XII, 1er décembre 1803. Troisième et dernier avertissement au Clergé du diocèse de Namur.* L'administrateur rappelle la teneur de ses deux avertissements du 10 et 21 novembre, et fixe comme dernier délai, le jeudi 15 décembre 1803, pour faire par serment acte d'adhésion au concordat; « après lequel terme, » ajoute-t-il, s'il arrivait que quelques-uns se trouvassent exposés par » la suite à de nouvelles mesures de sévérité, ils ne pourraient s'en » prendre qu'à eux-mêmes. » Namur, Lafontaine. In-4°, de 1 p. — S. A.

6. *16 frimaire an XII, 8 décembre 1803.* Avis par lequel l'administrateur Ducoudray fait connaître au clergé et aux fidèles du diocèse que l'ouverture du jubilé, fixée d'abord au quatrième dimanche de l'avent, est reculée jusqu'au temps de carême suivant. In-4° en plac. — S. A. — Sém. de Namur.

7. *21 frimaire an XII, 13 décembre 1803. Réponse de M. Ducoudray, administrateur apostolique du diocèse de Namur, à la lettre que lui a écrite, le 10 décembre 1803, M. Corneille Stevens, dit Le Maigre, datée de sa caverne.* In-4°, de 4 pp. — S. A.

Cette réponse est analysée ci-dessus, p. 51, n° 18.

8. *5 pluviôse an XII, 26 janvier 1804. Directiones pro futura quadragesima anni 1804, in Diœcesi Namurcensi, annuntiandœ dominica quinquagesimœ.* In-8°, de 3 pp. — S. A.

9. *5 ventôse an XII, 25 février 1804. Mandement pour ordonner, dans le diocèse de Namur, des prières publiques, en action de grâces, de ce que la nouvelle conspiration contre les jours du premier consul a été heureusement découverte.* In-4°, de 6 pp. — S. A.

Dès que Bonaparte eut obtenu le consentement du sénat et du peuple (1802) qui lui conférait la dignité de consul à vie, il prépara de longue main le rétablissement du pouvoir monarchique. Ce ne fut pas sans obstacle qu'il parvint à réaliser ses espérances. Les anciens Jacobins, qui ne pouvaient lui pardonner ce qu'ils appelaient l'attentat du 18 brumaire, ourdirent contre lui des conspirations, mais ils furent découverts et punis. Les royalistes furent moins facilement contenus. Il y avait trois ans (3 nivôse an IX) que leurs agents avaient essayé de faire périr Bonaparte par l'explosion d'une machine infernale. En l'an XII (1804)

ils organisèrent contre ses jours, à l'étranger et en France, un vaste complot dont Georges Cadoudal, ancien chef de Chouans, fut le principal instrument. Plusieurs chefs de ce complot furent arrêtés, traduits en justice et punis de mort. A. GABOURD, *Précis historique des événements contemporains.* Paris 1869, p. 103.

10. *5 prairial an XII, 25 mai 1804. Ordonnance pour faire chanter un* Te Deum, *dans toutes les églises du diocèse de Namur en action de grâces de l'heureux avènement de Napoléon Bonaparte à la dignité impériale.* In-4°, de 2 pp. — S. A.

11. *16 prairial an XII, 5 juin 1804. Mandement pour ordonner dans toutes les églises du diocèse de Namur la publication du* Sénatus-Consulte *organique du 28 floréal an XII* (18 mai 1804), conférant au premier consul le titre d'empereur, sous le nom de Napoléon Ier, et établissant dans sa famille l'hérédité de la dignité impériale. In-4°, de 4 pp. — S. A.

Ce mandement est suivi d'une lettre à l'administrateur Ducoudray, par laquelle l'empereur sollicite des prières publiques pour attirer les bénédictions du ciel sur sa personne, en même temps qu'il ordonne la lecture du Sénatus-Consulte prémentionné dans toutes les églises du diocèse.

Dans la *Lettre de Corneille Stevens servant de suite ultérieure au* Sophisme dévoilé, pp. 44-66, se trouve une critique sévère de l'ordonnance du 25 mai et du mandement du 5 juin ci-dessus.

1333. — Catalogue d'une collection de livres délaissée par l'abbé J.-N. Paquot, historiographe de S. M. I. — *Liége, Vve Loxhay. An XII* (1803).

In-8°, de 110 pp. J.-N. Paquot est mort à Liège, le 8 juin 1803. — U. L.

1334. — Mémoire pour La dame *Anne-Françoise-Josephine* T'SERSTEVENS, veuve de *Nicolas-Joseph-Ghislain* POSSON, rentière, domiciliée à Bruxelles, en qualité de tutrice d'*Eugénie* POSSON, sa fille, appelante et défenderesse origi-

naire; Contre *Lambert-André-Désiré* Philippart, rentier, à Namur, tant à titre d'*Anne-Cécile-Philippine* Posson, son épouse, qu'à celui de tuteur de *Casimir* Posson, fils unique de *Nicolas* Posson et de *Henriette* Posson, domicilié à Grévignies, département de l'Ourte, *Jacques-Joseph* Chokier, résidant à Liége, comme tuteur des enfants délaissés par *Regnard* Posson et *Eléonore* Posson son épouse, *Léopold-Servais* de Renette, à titre de *Rosalie* Posson son épouse, et *Ferdinand* Posson, ces deux derniers domiciliés à Namur, tous héritiers avec la pupille de l'appelante, de *Marguerite-Cécile* Quinart, veuve de *Jean-François* Posson, intimés et demandeurs originaires. — (Bruxelles), *De l'Imprimerie d'Emm. Flon, rue de la Putterie. S. d.* (1803).

In-4°, de 44 pp. Signé J. Tarte, jurisconsulte, défenseur, et Zech, avoué.

Le sujet du procès auquel a trait ce savant mémoire, est le fief de Wanfercée. Ce fief était mouvant de la cour féodale de Grand-Leez, village qui dépendait autrefois du duché de Brabant.

Or, d'après la coutume de Brabant, les enfants, à la dissolution du mariage, acquéraient la nue-propriété des biens-fiefs du dernier survivant du père ou de la mère. Ils la transmettaient à leurs enfants et, à défaut d'enfants, à leurs frères et sœurs, et, à défaut de ceux-ci, ces biens retournaient au père, aïeul ou bisaïeul, qui autrefois en avait la pleine propriété.

Le fait qui donna ouverture au procès est celui-ci :

En janvier 1750, vente de la seigneurie de Wanfercée et biens en dépendants, par Nicolas Quinart, Jacques Casselot et consorts, au profit de l'avocat Brouwet, de Mons.

En septembre même année, retrait de ce fief au profit des quatre enfants Quinart.

En 1752, mariage de Marguerite-Cécile Quinart, l'un des dits enfants, avec Jean-François Posson. Les époux se marient à Namur, et y établissent leur domicile.

Le 29 juillet 1769, Jean-François Posson prend possession solennelle du fief de Wanfercée et se donne la qualité de seigneur actuel de cette localité. Il meurt dans le courant de l'année 1780, laissant sa femme et ses enfants.

La femme entre en jouissance de l'usufruit; la propriété du château, ainsi que les deux tiers des biens y annexés, est délivrée, en vertu de l'article 21 de la coutume féodale de Brabant, à l'aîné des enfants de Nicolas-Joseph-Gislain Posson, mari d'Anne T'Serstevens et père d'Eugénie Posson, le tiers restant appartient aux autres enfants.

Mort de la dame Quinart, veuve Posson, en brumaire an V. Son fils aîné lui survit et meurt peu de temps après; il laisse Eugénie, sa fille, enfant unique.

Celle-ci est actionnée, en l'an IX, par les autres enfants et petits-enfants de Jean-François Posson et de Marguerite-Cécile Quinart, en partage de tous les biens délaissés par cette dernière, tant ci-devant fiefs qu'autres, sans distinction de nature.

Deux questions divisent les parties : le ci-devant fief de Wanfercée est-il dans la succession de la dame Quinart, veuve de Jean-François Posson, ou appartient-il à la succession de ce dernier? Première question. La transmission de la propriété de Wanfercée aux enfants dévolutaires a-t-elle été effective au jour du décès dudit Jean-François Posson, prémourant des conjoints, mort en 1780; et, en conséquence, la loi féodale, alors en vigueur, a-t-elle régi les parties : ou bien cette transmission n'a-t-elle donné qu'une expectative jusqu'au décès de la dame Quinart, survivante, qui a eu lieu en brumaire an V, sous l'empire de la loi du 17 nivose an II et des lois suppressives de la féodalité? Deuxième question, qui suppose la décision dans le sens du premier membre de l'alternative.

C'est sur ces deux points, l'un de fait, l'autre de droit, que roule toute la contestation.

L'avocat Tarte traite magistralement ces deux questions; son mémoire est d'un profond jurisconsulte. — S. A.

1335. — Annuaire Statistique du Département de Sambre et Meuse pour l'an XII (1803-1804) de la République française, rédigé par ordre du préfet, en conformité d'une circulaire

du ministre de l'Intérieur sous la date du 20 nivôse, an XI. — *Namur, J.-J. Martin, imprimeur de la* Gazette de Sambre et Meuse, *an XII* (1803).

In-12°, de 199 pp., contenant des indications sur la topographie, la météorologie, le règne minéral, végétal, animal, la population, l'administration religieuse, judiciaire, civile, financière, militaire, sur les établissements de secours publics, les manufactures, fabriques, usines, les travaux publics, le commerce, l'instruction publique et les beaux-arts du département de Sambre-et-Meuse.

Cet ouvrage a été rédigé sous la direction de Pérès de la Garonne, par Prêtot, conseiller de préfecture à Namur. (Note du baron de Stassart.) — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1804.

1336. — Département de Sambre et Meuse. Instruction publique. Réglement pour les élèves externes de l'École secondaire communale de Namur, du 25 nivôse an XII *(16 janvier 1804). — A Namur, chez J.-F. Stapleaux, Imprimeur de la Préfecture, Marché de l'Ange.*

In-8°, de 7 pp. — S. A.

1337. — Instructiones pro confessariis in diœcesi Namurcensi, et Decreta synodi diœcesis Namurcensis anni 1629, titulus VIII de Sacramento Baptismi. — *Namurci, apud Ferdinandum Josephum Lafontaine, Typ. Episcopatûs.*

In-8°, de 8 pp. Signé Ducoudray, administrateur apostolique, et daté du 1er février 1804. — Sém. de Namur.

Ces instructions ont été rééditées chez le même imprimeur, en 1825, sous le titre : *Instructiones pro confessariis in diœcesi Namurcensi immutatis quibusdam adjunctisque novis dispositionibus*. Petit in-8°, de 16 pp. — S. A.

1338. — Les Employés des Bureaux de la Préfecture du Département de Sambre et Meuse à leurs Concitoyens. — *A Namur, chez J.-J. Martin, Imprimeur, Grand'Place* (1804).

In-8°, de 4 pp. Signé J. Prêtot, Vaquette et autres employés à la préfecture de ce département, avec l'approbation du préfet Pérès. Daté de Namur, le 11 ventôse an XII (2 mars 1804).

Dans une lettre du 25 pluviôse an XII (13 février 1804), adressée à Desmarais, substitut de Balardelle, commissaire du gouvernement près du tribunal criminel de Namur, le président de ce tribunal, Vaugeois, écrivait ce qui suit : « Depuis longtemps la voix publique accuse le » nommé *Lemaître,* garde forestier, demeurant ordinairement à la » Préfecture, de quantité d'escroqueries.... Cet homme immoral, en » abusant du crédit, réel ou supposé, dont il s'est targué depuis son » arrivée à Namur, paraît avoir extorqué des sommes considérables à » une multitude d'ignorants à qui il a su imprimer de fausses craintes » ou de fausses espérances.

» L'information constatera probablement qu'il a eu des complices, car » tout annonce, d'une part, qu'il a été secondé dans ses manœuvres par » des hommes coupables que l'on ne fait encore qu'entrevoir, et de l'autre, » qu'une tourbe de fripons environne l'administration ; les poursuites » que vous allez diriger contre Lemaître, vous les feront découvrir. »

Par une indiscrétion blamâble, cette lettre, qui n'aurait pas dû sortir du greffe, fut livrée par le commissaire Balardelle à la censure des employés de la préfecture, qui se crurent atteints par les expressions du président Vaugeois. De là le libelle ci-dessus, auquel Vaugeois opposa la réponse qui suit, pleine de dignité :

Namur, le 15 Ventôse, an 12 de la République française (6 mars 1804). *Le Président du Tribunal Criminel du département de Sambre et Meuse, à ses concitoyens.* Namur, J.-F. Lafontaine. In-8°, de 7 pp. — S. A.

1339. — Liste des Jurés ordinaires, Tant d'accusation que de jugement, formée en exécution de la loi du 6 germinal

an 8 pour le trimestre de germinal an 12. — *A Namur, chez J.-F. Stapleaux, Imprimeur de la Préfecture, Marché de l'Ange.*

Cette liste des jurés des quatre arrondissements judiciaires du département de Sambre-et-Meuse, Namur, Dinant, Marche et Saint-Hubert, est datée du 15 ventôse an XII (4 mars 1804), et signée du préfet Pérès. — S. A.

1340. — Examen rapide du rapport fait au conseil municipal de la ville de Namur, le 13 germinal an 12 *(3 avril 1804). — A Namur, De l'Imprimerie de J.-J. Martin, sur la Grand'Place.*

In-4°, de 4 pp. Diatribe, signée de N.-J. Dewandre, Chirugien Médecin licencié, tendant à prouver que M. Darrigade ne fut jamais reçu ni comme docteur en médecine, ni comme chirurgien et accoucheur; que, par conséquent, il n'est qu'un ignorant et un charlatan, malgré les éloges lui décernés au conseil municipal de Namur. — Bibl. de l'auteur.

Darrigade répondit à la diatribe de Dewandre par la publication *in extenso* du rapport même des commissions réunies du conseil municipal de Namur, rapport extrait du registre aux délibéraions de ce collège, en date du 13 germinal an XII, auquel il ajouta une lettre de sa façon, adressée à son détracteur, in-8°, de 4 pp., et imprimée à Namur, chez J.-F. Stapleaux, 1804. — S. A.

1341. — La Religion et la Politique Rappelées à leur centre commun de l'unité constitutive des lois de l'ordre universel. Par N.-J. Duf[aure], Président du tribunal civil du deuxième arrondissement du département de Sambre-et-Meuse (Dinant). Ità sublimes istæ personæ tantâ unanimitate jungantur, ut rex in Romano Pontifice, et Romanus Pontifex inveniatur in rege. — *A Namur, De l'Imprimerie de J.-J. Martin, sur la Grand'Place. An XII. — MDCCCIV.*

In-8°, de XII-339 pp. Ce livre est d'un philosophe rationaliste, qui voudrait se faire passer pour un fervent catholique, après avoir longtemps singé l'impiété.

L'auteur a en vue de faire connaître les rapports et les liaisons qui existent ou doivent exister entre la religion et la politique. A ce propos, il disserte sur les diverses formes de gouvernement, aristocratique, démocratique, monarchique, sur le christianisme au point de vue politique, sur les causes de sa prétendue décadence, qu'il attribue à l'entreprise des papes sur l'autorité temporelle et aux prétentions de la cour de Rome par rapport à l'ordre politique et à la religion.

Cet exposé des rapports de l'Église et de l'État n'est qu'un tissu d'erreurs et de fausses maximes.

Pour Dufaure, il n'y a pas deux puissances, il n'en est qu'une : la puissance temporelle (p. 270). Bien loin de reconnaître qu'il existe une puissance spirituelle, en d'autres termes, que l'Église est une société parfaite, ayant en elle tout ce qu'il faut pour se gouverner elle-même et réaliser sa fin, il va jusqu'à dénier aux ecclésiastiques le droit d'examiner les constitutions et les lois des souverains (p. 272).

Il y a plus : « Une loi, dit-il, qui défendrait de disputer sur les » matières de la religion sous peine d'être conduit aux petites-maisons, » serait bonne; elle maintiendrait la paix dans les diverses communions » et dans l'État (p. 322). »

Il affirme, en propres termes, que le droit de propriété n'est fondé que sur la puissance temporelle (p. 268, note); en conséqence, il trouve juste la suppression des maisons religieuses et des confréries par Joseph II (ibid.); juste la spoliation des biens des émigrés et de ceux de l'Église par la République française (p. 276); juste la loi sur le divorce (p. 277), etc.

Pour lui encore la convention conclue le 15 juillet 1801, entre Bonaparte, premier consul, et le pape Pie VII « est moins un concordat » qu'une reconnaissance des droits de la puissance civile sur le régime » de l'Église (p. 303) » Voy. le n° suiv. — S. A. — B. R. — Acad. de Bruxelles.

1342. — A Quimpercorentin, le 17ème de la Pleine Lune de l'ère vulgaire 1804. Thomas Dof., Président de certain

Tribunal, A Monsieur Duf., son Collègue.... — *De l'Imprimerie de J.-J. Martin, sur la Grand'Place, à Namur, N° 614.*

In-8°, de 11 pp. Critique, assaisonnée d'une ironie fine et piquante, de l'ouvrage précédent. — S. A.

1343. — Discours prononcé le 14 Fructidor an XII *(1er septembre 1804),* jour de la distribution des prix à l'École secondaire de la Ville de Namur, Par Emmanuel Pérès, Préfet du département de Sambre-et-Meuse, Membre de la Légion d'honneur. — *A Namur, chez J.-F. Stapleaux, Imprimeur de la Préfecture, Marché de l'Ange.*

In-8°, de 15 pp. Ce discours est suivi d'un autre, commençant à la page 9, prononcé par le même orateur, le 1er germinal an XII (22 mars 1804), jour de l'ouverture solennelle de l'École secondaire communale de la ville de Namur. — S. A.

1344. — Observations de la Cour de Justice criminelle du département de Sambre et Meuse sur le Projet de code criminel, correctionnel et de police présenté par la Commission nommée par le Gouvernement, rédigées par M. Vaugeois, président de la dite cour. — *Imprimé à Namur, chez F.-J. Lafontaine, imprimeur de la Cour de Justice criminelle. — Messidor, an XII.*

Grand in-4°, de 49 pp. signé G. Vaugeois, président, J. Laloux, Dubois, et Saint-Hubert, juges, Balardelle, procureur général impérial et Simon, greffier. — S. A.

1345. — Dissertation sur l'Opération césarienne et la section de la symphyse des os pubis, présentée à la Faculté de

Médecine de Paris, par Nicolas-Gabriel-Antoine-Joseph Anciaux, de Ciney, pour l'obtention du diplôme de docteur en médecine....

In-4°. Cette thèse dans laquelle l'auteur indique avec précision les deux opérations qui en font l'objet et les cas où la première est praticable, fut remarquée dès son apparition; elle obtint plus tard les honneurs d'une seconde édition.

Elle est imprimée parmi les *Thèses de la Faculté de Médecine de Paris,* an XII, n° 119.

1346. — Réflexions sur la rupture du plantaire grêle.

Ces *Réflexions* se trouvent dans le *Journal de Médecine* de Corvisart, t. II. Nicolas-Gabriel-Antoine-Joseph Anciaux, de Ciney, qui en est l'auteur, est le premier qui considéra la rupture du plantaire grêle comme le déchirement des quelques fibres des jumeaux ou du soléaire.

1347. — Département de Sambre et Meuse. 1er Arrondissement. Commune de Namur. Bureaux de Bienfaisance. — *S. l.*

In-4°, de 8 pp. Daté de Namur, 1er thermidor an XII (20 juillet 1804). L'établissement de bienfaisance de la ville de Namur était alors composé d'un bureau central et de cinq bureaux auxiliaires, un par paroisse. Ce document indique l'état du personnel et l'organisation de chacun de ces bureaux. — S. A.

1848. — Utilité des contrats de mariage ou de la société conjugale dans les pays qui étaient ci-devant régis par la Coutume de Namur. Opuscule dans lequel on traite de la forme des contrats de mariage, et des différents moyens d'assurer au survivant des époux, soit par contrat de mariage, soit pendant le mariage, les avantages qu'il eut recueillis sous

l'empire de la Coutume de Namur, à défaut de ces conventions. Par Mr Ire Fallon, fils. — *Namur, chez J.-J. Martin, Imprimeur-Libraire, sur la Grand'Place. An XII, 1804.*

In-12°, de 112 pp. et 1 page d'errata. — S. A. — B. R.

1349. — Programme de la fête qui sera célébrée à Namur, chef-lieu du département de Sambre et Meuse, le 11 frimaire an treize *(2 décembre 1804)*, à l'occasion du sacre et du couronnement de Napoléon, Empereur des Français. — *A Namur, chez J.-F. Stapleaux, Imprimeur de la Préfecture, Marché de l'Ange.*

In-fol. plano, en plac. Daté de Namur, 1er frimaire an XIII (22 novembre 1804), et signé De Gaiffier, maire. — S. A.

A ce programme il convient de joindre celui qui fut arrêté pour la même cérémonie, le 9 frimaire an XIII, par les vicaires généraux Ducoudray et de Clety, l'évêque du diocèse étant alors à Paris, pour assister au sacre de Napoléon. Namur, F.-J. Lafontaine. In-4°, de 1 page. — S. A.

1350. — Discours Prononcés à Namur, le 11 frimaire an 13 *(2 décembre 1804)*, à l'occasion du couronnement de Napoléon empereur des Français. Par M.-J. Prêtot, Conseiller de préfecture, représentant le Préfet, du département de Sambre et Meuse. — *A Namur, chez J.-F. Stapleaux, Imprimeur de la Préfecture, Marché de l'Ange.*

In-8°, de 8 pp. Le second de ces discours, qui occupe les trois dernières pages, s'adresse aux futurs époux Pierre Sacrez et Marie-Antoinette Dubois, avant la remise à cette dernière de la dot lui décernée par Napoléon, à l'occasion de son couronnement. — S. A.

1351. — Discours prononcé par le général de brigade Roget, à la fête qui eut lieu à Namur, pour le couronnement de l'Empereur. — *S. l. n. d.*

In-4° de 3 pp. Sur le couronnement de Napoléon et de sa femme Joséphine de la Pagerie, par le pape Pie VII, lequel eut lieu en l'église de Notre-Dame à Paris, le 2 décembre 1804, voyez, à l'année 1853, Kinet, *Particularités sur le sacre de Napoléon.* — S. A.

1352. — Liste des Jurés ordinaires, tant d'accusation que de jugement, formée en exécution de la loi du germinal an 8, pour le deuxième trimestre de l'an 13. — *A Namur, chez J.-F. Stapleaux, Imprimeur de la Préfecture, Marché de l'Ange.*

In-8°, de 8 pp. Cette liste, datée du 15 frimaire an XIII (6 décembre 1804), contient les noms des jurés des quatre arrondissements du département de Sambre et Meuse. — S. A.

1353. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani de la Gaude. — *A Namur, Chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur de M. l'Evêque* (1804).

1. *22 messidor an XII, 11 juillet 1804. Lettre pastorale au clergé et aux fidèles du diocèse de Namur.* Paris, de l'imprimerie d'Adrien Leclère. An XII-1804. In-4°, de 30 pp.

Écrite par l'évêque Pisani au sujet de son arrivée dans le diocèse de Namur, cette lettre contient sur le ministère sacré des considérations très élevées, basées sur des textes choisis de la sainte Écriture et des Pères, parfaitement appropriées aux circonstances graves où se trouvaient alors l'église de France et le diocèse de Namur en particulier. — S. A. — Sém. de Namur.

2. *4 brumaire an XIII, 26 octobre 1804. Mandement pour ordonner des prières publiques dans toutes les églises du diocèse de*

Namur, au sujet du voyage de Pie VII en France, à l'occasion du sacre de Napoléon. Namur, F.-J. Lafontaine. In-4°, de 4 pp. — Ce mandement est suivi d'une lettre du cardinal Caprara, datée de Paris, 21 octobre 1804, proposant à l'évêque de Namur d'ordonner les prières qui sont en usage dans les pays catholiques lorsqu'un pape entreprend un lointain voyage, dont l'objet intéresse presque toujours la religion. — S. A.

3. *Même jour. Lettre circulaire aux curés du diocèse de Namur, contenant divers avis et règlements sur des points de discipline ecclésiastique.* Namur, F.-J. Lafontaine. In-4°, de 4 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

4. *17 brumaire an XIII, 8 novembre 1804.* Invitation pastorale au sujet du rétablissement de l'autel, du tableau et de la décoration de la chapelle de l'Immaculée-Conception dans l'église cathédrale. Namur, F.-J. Lafontaine. In-8°, de 4 pp. — S. A.

5. *19 brumaire an XIII, 10 novembre 1804. Mandement pour la publication du règlement concernant les fabriques internes des églises, dans le diocèse de Namur.* Namur, F.-J. Lafontaine. In-8°, de 8 pp. Le règlement qui suit, même format, 14 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

La révolution française avait dépouillé l'Église de tous ses biens et aboli le culte catholique en France. Ce culte fut rétabli par le concordat conclu entre Napoléon et le pape Pie VII. Par les articles 12 et 15 de cette convention, le gouvernement français s'engageait à remettre à la disposition des évêques les églises non aliénées nécessaires au culte et à prendre des mesures pour que les catholiques pussent faire des fondations en faveur des églises. L'article 76 de la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) compléta ces mesures par l'établissement des fabriques, qui furent chargées de veiller à l'entretien et à la conservation des temples, ainsi qu'à l'administration des aumônes religieuses destinées à couvrir les frais du culte.

Voulant organiser cette disposition de la loi du 18 germinal, qui n'était elle-même qu'une règle générale, le gouvernement, par décision du 9 floréal an XI (29 avril 1803), engagea les évêques à constituer les fabriques d'églises par des règlements particuliers, qui devaient être soumis à son approbation. C'est ce qui fut fait.

« Le travail était à peine achevé, dit un savant jurisconsulte, lorsque parut l'arrêté du 7 thermidor an XI (26 juillet 1803), pris à Bruxelles sur les réclamations qui furent présentées au chef du gouvernement par les différentes paroisses de la Belgique. Cet arrêté ordonna que les biens des fabriques non aliénés, ainsi que les rentes dont elles jouissaient et dont le transport n'avait pas été fait, seraient rendus à leur destination, et que ces biens seraient administrés dans la forme particulière aux biens communaux, par *trois marguilliers nommés par le préfet*, sur une double liste présentée par le maire et le curé ou desservant. Le curé ou desservant avait voix consultative. Les marguilliers nommaient un trésorier, qui devait rendre ses comptes en la même forme que ceux des dépenses communales....

« La nomination de ces marguilliers, partout où elle fut jugée nécessaire ou utile, amena l'existence de deux fabriques, ayant des attributions distinctes, les fabriques *intérieures*, les fabriques *extérieures*.

« Les fabriques intérieures sont celles qui furent établies par l'article 76 de la loi du 18 germinal. Elles étaient les véritables fabriques, instituées pour veiller à l'entretien des temples et assurer le maintien et la dignité du culte dans les églises. Les fabriques extérieures ont été créées par l'arrêté du 7 thermidor an XI. Elles n'avaient pour objet que les biens non aliénés qui appartenaient aux anciennes fabriques et que le gouvernement rendait à leur destination. C'étaient des commissions formées à l'occasion des biens restitués et uniquement préposées à leur administration....

« L'existence de ces deux fabriques donna lieu à beaucoup de difficultés. Les marguilliers nommés par les préfets prétendirent qu'ils devaient également régir les fondations, administrer le produit des quêtes, des aumônes et des oblations; les autres, instituées par les évêques, voulurent s'immiscer dans l'administration des biens restitués.

« Des conflits s'élèvèrent aussi entre le département des cultes et celui de l'intérieur au sujet de ces fonctions. Portalis exposa dans un rapport, qui fut présenté à l'empereur en juillet 1806, les principes sur lesquels reposaient les attributions de ces deux corps, et des décisions furent prises en conséquence. Mais les marguilliers nommés par les préfets continuèrent à empiéter sur les attributions des fabriques, chargées de l'administration intérieure. Les évêques adressèrent de nouvelles

plaintes au gouvernement, qui jugea que le moment était arrive de donner à ces établissements une organisation complète et uniforme. Tel a été l'objet du décret du 30 décembre 1809 qui a confondu les deux fabriques en une seule, et lui a donné pour sa composition et son administration des règles mixtes. Un avis du conseil d'État du 22 février 1813 a décidé que tous les règlements particuliers faits en vertu de la décision du gouvernement du 9 floréal an XI, doivent être considérés comme supprimés de droit par le décret général du 30 décembre 1809. » C. Delcour, *Traité de l'administration des fabriques d'églises*, Louvain, 1846, Introduction, pp. XXXV — XXXVII.

6. *5 nivôse an XIII, 26 décembre 1804. Mandement pour ordonner le chant du* Te Deum *dans toutes les églises du diocèse de Namur, au sujet du sacre et du couronnement de Napoléon*; suivi d'une lettre de l'empereur, datée de Paris, 12 frimaire an XIII (4 décembre 1804), relative au même sujet. Paris, de l'imprimerie d'Adrien Leclère. In-4°, de 7 pp. S. A. — Sém. de Namur.

1805.

1354. — Notice pour être remise à Monsieur Pérès, Préfet du département de Sambre-et-Meuse, Membre de la Légion d'honneur, lue dans une Société de médecins et de chirurgiens réunis à Namur, le 14 janvier 1805. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine.*

In-8°, de 4 pp. Signé N.-J. Dewandre, médecin-chirurgien, etc., à Namur. Par son arrêté du 19 nivôse an XIII (10 janvier 1805), le préfet du département avait invité les médecins de Namur à se réunir pour rechercher la cause des morts subites prétendues qu'on remarquait depuis quelque temps : cette notice est une réponse aux bruits alarmants répandus dans le public à ce sujet. — S. A.

1355. — Lettre de M. Dewandre, médecin chirurgien, licencié de Louvain, maître en chirurgie à Namur, à M. Denis, médecin à Namur. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine.*

In-8°, de 4 pp. Cette lettre est datée de Namur, 16 janvier 1805. Elle fut écrite dans le but de dissiper les préjugés défavorables qu'on se plaisait à répandre dans le public sur l'usage de la *chicorée caféi-forme*. C'est une réponse directe au médecin Denis, qui prétendait que la chicorée comme amer, est nuisible à la santé. — S. A.

1356. — Lettre au Rédacteur de l'article sur l'*Histoire de Spa*, insérée dans le *Mercure de France*, du 16 germinal an XIII *(6 avril 1805). — A Liége, chez les marchands de nouveautés, et à Paris, chez Ch. Villé.*

In-12°, de 20 pp. Signé de Villenfagne d'Ingihoul. — X. T.

1357. — Petit Manuel du Chrétien, Approuvé par Monsieur Charles-François-Joseph Pisani de la Gaude, Evêque de Namur. — *A Namur, chez Dieudonné Gerard, Imprimeur-Libraire, rue de l'Ouvrage.*

In-12°, de 98 pp. Ce petit manuel contient les prières pour la messe, un abrégé de la foi, les prières du matin et du soir, les actes pour la communion, l'Angelus, les prières avant et après le repas, les litanies du Saint-Sacrement, un examen de conscience, les vêpres et les répons de la messe.

L'approbation est du 3 mai 1805. — S. A.

1358. — Testament de Madame Isabelle Brunelle, veuve d'Harscamps. *(Oui, tout est vain hormis l'Éternité.) — A Namur, De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, rue de l'Ouvrage, n° 241. An XIII* (1805).

In-fol., de 59 pp. Cet imprimé contient :

1° Le premier testament de la comtesse d'Harscamps, daté du château de Fernelmont, 28 avril 1788, constitutif de plusieurs fondations en faveur de filles pauvres et de pauvres honteux à Namur et à Aix-la-Chapelle ;

2° Un codicille, daté de Miltenberg-sur-le-Mein, 22 décembre 1794, par lequel la testatrice établit quatre fondations pieuses à Aix-la-Chapelle;

3° Un second testament avec supplément, daté de Wasseige, 9 pluviôse an XIII (29 janvier 1805) — confirmatif du précédent et de son codicille — par lequel Madame d'Harscamps fait de nouvelles fondations pieuses et divers legs à ses parents et à ceux de son mari, et applique le reste de sa fortune à la création d'un hospice à Namur en faveur des personnes âgées appartenant à des familles déchues. Une des principales clauses de cette fondation est que les parents mâles de son mari, à tous les degrés, doivent être seuls et à perpétuité collateurs des places vacantes.

Ce dernier testament, qui rendra bénie à jamais la mémoire de la comtesse d'Harscamps et immortel le nom de son mari, fut présenté au tribunal de première instance du premier arrondissement du département de Sambre-et-Meuse, le 9 floréal an XIII (9 mai 1805), et enregistré le même jour. L'original existe dans le protocole du notaire César, aux archives de l'État, à Namur.

La fondation de l'hospice d'Harscamps fut approuvée par décret de Napoléon du 2 nivôse an XIV (23 décembre 1805).

Conformément au désir exprimé par la fondatrice, son testament fut imprimé l'année même de sa mort; il le fut de nouveau, aussi à Namur, en 1834 et en 1845. Voy. 1806 et 1812. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1359. — Confrérie érigée dans l'église succursale de Saint-Nicolas, Depuis l'an 1663, sous l'invocation de saint Roch, Patron singulier contre la Peste, et les autres Maladies contagieuses. — *A Namur, chez Dieudonné Gerard, Imprimeur-Libraire, rue de l'Ouvrage. S. d.*

Petit in-18°, de 16 pp Le Bref pontifical d'indulgences est daté du 28 juin 1777 et l'approbation du livret par l'évêque Pisani, l'est du 16 mai 1805. — S. A.

1360. — Instruction pratique sur la Vaccine, réimprimée par ordre du préfet du département de Sambre-et-Meuse. —

A Namur, de l'Imp. de J. F. Stapleaux, Impr. de la Préfecture. An XIII (1805).

In-8°, de 16 pp. Cette instruction est divisée comme suit · § I. Caractères de la vaccine. § II. Communication de la maladie. — Aptitude du sujet. — Du choix du vaccin. — Modes de vaccination. § III. Marche de la maladie. § IV. Des effets constitutionnels de la vaccine. § V. Traitement. Voy. année 1810. — S. A.

1361. — Catalogue des livres, très-choisis, en droit civil et canonique, histoires, voyages, mémoires, politique, littérature, poésies, métaphysique, physique, histoire naturelle, commerce, romans, etc., appartenant à Monsieur J.-B. Lemielle, jurisconsulte, rue de l'Arsenal, au ci-devant refuge de Malonnes, à Namur. — *A Namur, chez Dieudonné Gerard, imprimeur, rue de l'Ouvrage.*

In-8°, de 42 pp. Namur, 24 thermidor an XIII (12 août 1805). — S. A.

1362. — 1er fructidor an 13 *(19 août 1805)*. École de droit de Paris. Acte public pour la licence soutenue par Hyacinthe Blondeau, de Namur, département de Sambre et Meuse. — (Paris), *De l'Imprimerie Ballard.*

In-fol. plano. Droit français. 1. *Des diverses espèces d'obligations;* 2. Jus romanum. *De usucapionibus et usurpationibus.* — Acad. de Bruxelles.

1363. — Litanies du Grand St. Hubert, Pour être préservé & ses bestiaux du mal de rage, & toutes morsures de bêtes enragées. — *De l'Imprimerie Leclercq, à Namur. S. d.*

In-32°, de 8 pp. Approbation du 25 août 1805.

1364. — Du premier Vendémiaire an 14 *(23 septembre 1805)*. Séance du Conseil municipal de la Commune d'Andenne. Présens Messieurs Degotte, *Maire et Président*, Degotte, *Fils*, Vandeward, Macquet, Malevé, Camus, Massart, Hock et Fossion, *Conseillers Municipaux.... — A Namur, de l'Imprimerie de J. Flahuteaux, rue de la Croix.*

In-4°, de 12 pp. Délibération du conseil municipal d'Andenne par laquelle il propose un nouveau tarif des droits d'octroi communal et de bienfaisance à percevoir dans la dite commune. Cette délibération, revêtue des approbations du gouvernement, est suivie du cahier de charges pour la mise en ferme de l'octroi dont il s'agit.

Ce tarif, règlement et cahier de charges ont été de nouveau imprimés à Namur, chez Dieudonné Gerard, en 1808, in-4°, de 12 pp. — S. A.

1365. — Département de Sambre et Meuse. Ville de Namur. Instruction publique. École de dessin et d'architecture civile, établie près l'école secondaire de la ville de Namur. Programme de l'Enseignement. — *A Namur, chez J.-F. Stapleaux, imprimeur de la Préfecture. 1805.*

In-8°, de 6 pp. — S. A.

1366. — La vie du Soldat français, en trois dialogues, composés Par un Conscrit du département de l'Ardèche, et Dédiés à son Colonel. Mais qui peut dans sa course arrêter ce torrent? Achille va combattre, et triomphe en courant. Racine. — *A Namur, De l'Imprimerie de la Préfecture. Octobre 1805.*

In-8°, de 32 pp. L'épître dédicatoire au colonel du *** régiment de chasseurs, signée *L'Éveillé*, conscrit du département de l'Ardèche, est datée de Ulm, le 20 octobre 1805, jour de la revue de l'armée autrichienne par l'empereur des Français. — S. A.

1367. — Dissertation sur la Toux convulsive épidémique; Présentée conformément à l'article XXXI de l'arrêté du 20 prairial an 11, et soutenue à l'École de Médecine de Paris, le 11 brumaire an 14 *(2 novembre 1805)*, Par F.-J. Mackers de Namur, (Département de Sambre et Meuse) Docteur en Médecine De l'École de Paris; Bachelier en Médecine de l'Université de Louvain; Docteur en Médecine de l'Université d'Ardewyk en Hollande. — *A Paris, de l'Imprimerie de Didot jeune... An XIV* (1805).

In-4°, de 12 pp. — Dédicace à Pérès, préfet du département de Sambre-et-Meuse, membre de la Légion d'honneur. — Acad. de Bruxelles.

1368. — État sommaire des arrêts définitifs portant condamnation rendus par la Cour de justice criminelle du département de Sambre et Meuse, pendant les mois de thermidor, fructidor, et brumaire an treize et de ceux antérieurs qui, après pourvois en cassation, sont devenus exécutoires. — *A Namur, de l'Imprimerie de Ferdinand-Joseph Lafontaine* (1805).

In-fol. en plac. Trois feuilles doubles, portant ensemble trente-trois condamnations. Signé Balardelle, procureur général impérial près de la cour de justice criminelle du département de Sambre-et-Meuse. — S. A.

1369. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur. — *A Namur, chez Ferdinand-Joseph Lafontaine, Imprimeur de M. l'Évêque* (1805).

1. *15 messidor an XIII, 3 août 1805. Lettre pastorale de M. l'Évêque de Namur, suivie d'un règlement pour provoquer des*

dons de ses diocésains, et en déterminer l'emploi pour l'établissement d'un séminaire dans la ville de Namur. In-4°, de 13 pp.

Dans cette lettre, le prélat expose avec éloquence les motifs qui doivent porter ses diocésains à contribuer, dans la mesure de leurs facultés, au prompt rétablissement du séminaire diocésain.

Le règlement qui accompagne cette belle page, est sagement conçu. Il est conforme, dit l'auteur lui-même, à plusieurs règlements imprimés et dressés par les archevêques et évêques de France. — S. A. — Sém. de Namur.

2. *13 vendémiaire an XIV, 5 octobre 1805. Mandement pour ordonner des prières publiques pour la prospérité des armes de S. M. l'empereur;* suivi d'une lettre datée de Paris, 4 vendémiaire an XIV (26 septembre 1805), par laquelle Portalis, ministre des cultes, demande pour l'empereur à l'évêque de Namur le secours de ses prières et de celles de ses diocésains, au moment où l'armée impériale allait se mesurer avec les troupes de l'Angleterre, de la Suède, de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie coalisées contre la France. In-4°, de 7 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

3. *6 brumaire an XIV, 28 octobre 1805. Mandement pour ordonner un* Te Deum *dans toutes les églises du diocèse de Namur, en action de grâces des éclatantes victoires remportées par la grande armée française;* suivi d'une lettre écrite, à cette occasion, à l'évêque de Namur par l'empereur Napoléon et datée du camp d'Elchingen, 26 vendémiaire an XIV (18 octobre 1805). In-4°, de 3 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

4. *30 frimaire an XIV, 21 décembre 1805. Mandement pour ordonner un* Te Deum *au sujet des nouvelles victoires éclatantes remportées par la grande armée impériale sur les armées combinées d'Autriche et de Russie;* suivi d'une lettre de Napoléon à l'évêque de Namur, datée du quartier général impérial d'Austerlitz, 12 frimaire an XIV (4 décembre 1805). In-4°, de 4 pp.

On sait qu'après une série de combats, d'où les Français sortirent constamment victorieux, Napoléon livra à ses ennemis, le 2 décembre 1805, jour anniversaire de son couronnement, la grande bataille d'Austerlitz, qui mit le comble à sa gloire militaire. La défaite des alliés fut si éclatante que, le lendemain, l'empereur d'Autriche vint trouver le vainqueur dans sa tente et lui demanda la paix. Quant à l'empereur de

Russie, il fut trop heureux d'obtenir un armistice et de se retirer dans ses États avec les débris de ses troupes. La paix fut signée, le 26 décembre, à Presbourg, entre l'Autriche et Napoléon. — S. A. — Sém. de Namur.

1370. — Histoire générale de la Belgique, depuis la conquête de César jusqu'à la réunion de ce pays à la France, par M. Dewez, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Hubert, département de Sambre-et-Meuse. — *Bruxelles, Imprimerie de J. Tarte* (1805-1807).

In-8°, 7 volumes. Ier vol., de XXXII-280 pp. Préface et notice alphabétique des principaux écrivains cités et consultés par l'auteur; suivies de la liste des empereurs romains et des rois francs qui ont dominé en Belgique.

IIe vol., de LIX-245 pp. Extraits des chroniques et des annales citées dans ce volume, avec la liste généalogique des ducs de la Basse-Lorraine.

IIIe vol., de LXIV-303 pp. et 1 page d'errata. Liste généalogique des comtes de Flandre, de Hainaut, de Namur, de Luxembourg et des ducs de Limbourg.

IVe vol., de II-324 pp. Liste généalogique des ducs de Bourgogne.

V^e^ vol., de XXIV-308 pp. Liste des princes de la maison d'Autriche et des gouverneurs généraux de la Belgique.

VIe vol., de III-330 pp. Liste des princes de la maison d'Autriche-Lorraine et des gouverneurs généraux sous des princes de la maison d'Autriche.

VIIe vol., de LXXII-232 pp. Liste alphabétique des Belges et Liégeois les plus célèbres dans les sciences et dans les arts.

Même ouvrage réimprimé à Bruxelles, chez Tarlier, 1826-1828, in-8°, 7 volumes. Le 1er, de lim. 8-437 pp.; le 2e, de 444 pp., liste chronologique, 3 pp.; le 3e, de 396 pp.; le 4e, de 416 pp.; le 5e, de 453 pp.; le 6e, de 419 pp.; le 7e, de 420 pp.

Cette seconde édition revue, corrigée et augmentée est de beaucoup meilleure que la première.

A la fin de son *Histoire particulière des Provinces Belgiques*, t. III, p. 391, Dewez a placé un avis conçu en ces termes :

« Quand je fis imprimer à Bruxelles mon *Histoire générale*, j'en étais éloigné de trente lieues, et mes fonctions ne me permettaient pas d'y venir, encore moins d'y séjourner pour surveiller l'impression. Lorsque l'ouvrage fut sorti de la presse, je m'aperçus, à mon grand étonnement, qu'on y avait fait, sans ma participation, surtout dans les derniers volumes, des changements et même des additions, qui, à mon avis, défigurent mon texte et souvent dénaturent mes pensées.

» Je saisis l'occasion de la publication de ce nouvel ouvrage pour mettre sous les yeux du public mon texte original avec les altérations qu'on y a apportées, parce qu'étant responsable de tout ce qui pourrait se trouver de bien ou de mal dans mes ouvrages, je dois revendiquer le tout. Je rends donc au public mon propre ouvrage, tel qu'il est sorti de ma plume. »

Suivent quatorze pages de rectifications et de corrections, *ibid.*, pp. 391-405.

Ces corrections et rectifications ont été faites dans la seconde édition.

Voici en quels termes, dans son n° du 16 novembre 1816, le *Mercure-Surveillant*, rédigé par Destrivaux et Ransonnet, parle de ce savant ouvrage :

« La Belgique, cette belle et florissante contrée, si riche en souvenirs, et qui occupe une place importante dans le tableau de l'Europe ancienne et moderne, manquait d'une histoire complète ; celle que M. Dewez vient de publier remplit, avec succès, cette lacune.

» L'auteur se fait remarquer, dans cet ouvrage, par une érudition immense et variée ; il a su, avec autant d'art que d'habileté, disposer et lier ensemble les innombrables et divers matériaux qu'il avait sous la main, par une distribution aussi savante qu'ingénieuse ; il fait sortir la lumière et l'ordre du sein des ténèbres.

» Cette histoire est divisée en époques naturellement désignées par les différentes révolutions dans l'ordre politique et constitutionnel ; l'auteur n'a point laissé échapper l'occasion de marquer la situation géographique des lieux et des peuples, comparés à leur population ; les progrès de la civilisation, l'état de l'agriculture et du commerce, de la religion et des mœurs, sont exposés avec méthode et clarté ; il censure et discute, avec

beaucoup d'art et de talent, les opinions des écrivains; il concilie leur autorité avec une sagacité peu commune; les points douteux sont éclaircis et fixés avec précision. L'auteur détermine encore avec une rare impartialité, le degré de confiance qu'on doit à ces divers témoignages, souvent équivoques et contradictoires; s'il n'a point cherché à embellir l'histoire de son pays, il a du moins le mérite de l'avoir écrite avec la plus scrupuleuse fidélité.

» La narration de l'auteur est toujours ce qu'elle doit être, simple, claire et rapide; il sait, dans les occasions, la rendre énergique et abondante; enfin, cette production intéressante honore son talent, lui mérite l'estime de ses concitoyens, et lui donne des droits à la reconnaissance de ceux qui aiment à consulter les annales des temps passés et à recueillir ainsi les fruits de l'expérience des nations et des siècles. » — S. A. — B. R. — Acad. de Bruxelles.

1806.

1371. — Almanach de Namur et du département de Sambre-et-Meuse. — *A Namur, Imprimerie de Dieudonné Gerard, rue de l'Ouvrage*. (1806-1815).

In-32°. Sept volumes, dont les deux premiers respectivement de 97 et 108 pp., les autres d'environ 200 pp. chacun.

1806. L'almanach de cette année et ceux des années suivantes contiennent des indications sur les communications publiques et les messageries de pied, le clergé de la ville de Namur, et les curés primaires du diocèse, l'administration civile, judiciaire, financière, militaire, forestière du département, l'exercice de la médecine, l'instruction publique, la population, la mercuriale des grains, la réduction des monnaies, etc.

Matières spéciales que les almanachs de quelques années subséquentes contiennent, savoir :

1807. Renseignements sur la famille impériale, les titulaires des grandes dignités de l'empire français, la Légion d'honneur, l'état du clergé de la ville et du diocèse de Namur.

1808. Liste des membres du collège électoral du département et celle des élèves qui, en 1807, ont obtenu des prix à l'école secondaire de Namur.

1810. Catalogue des productions industrielles du département de Sambre-et-Meuse envoyées à l'exposition publique ouverte à la préfecture de ce département.

1812. Détails sur la cour d'assises du département, sur l'imprimerie et la librairie, la société de médecine établie à Namur, le cabinet d'histoire naturelle de Pottier à Aye, la distribution des prix aux élèves du collège de Namur, en 1811, l'inspection et la vérification des poids et mesures, la nomenclature des kermesses du département, etc.

1813. Mêmes matières que celles qui figurent dans les almanachs de 1807 et 1812, et de plus, la liste des élèves qui, en 1812, ont obtenu des prix et des médailles au collège de Namur, des indications sur la surveillance et l'inspection des dépôts de mendicité et des conseils des prisons, les noms des membres du collège électoral du département, etc. — S. A.

1372. — Almanach nouveau pour cette année MDCCCVI. — *A Namur, chez Hinne.*

In-fol. plano, en plac. — S. A.

1373. — Propositions sur la Respiration; Présentées et soutenues à l'École de Médecine de Paris, le 20 Janvier 1806, Par Jean-Charles-Philippe-Joseph Delvaux, de Rochefort, (Département de Sambre-et-Meuse) Docteur en Médecine; ancien Élève de l'École pratique, et Membre de la Société anatomique de Paris. *Toutes les sciences sont sœurs, et doivent se prêter mutuellement la main, pour paraître avec quelque éclat.* Zimmermann, *de l'Expérience*, l. 2. — *A Paris, de l'Imprimerie de Didot jeune... 1806.*

In-4°, de 14 pp. Épître dédicatoire à l'abbé Bellefroid, oncle de l'auteur.

Dans cette thèse Delvaux recherche et présente, sous le rapport tant physique que physiologique, les différentes altérations que l'air éprouve par son contact avec les corps des animaux, et les modifications qu'éprouvent ceux-ci, de leur côté, par leur contact avec l'air.

Pour cela, il étudie l'air atmosphérique, d'abord dans ses propriétés physiques, ensuite dans ses propriétés chimiques; puis il examine les moyens eudiométriques connus et leur mode d'action; il fait connaître enfin celui de tous ces moyens qui, selon lui, mérite la préférence. — Bibl. du docteur Delvaux, à Rochefort.

1374. — Dissertation sur la Fièvre gastro-adynamique; Présentée et soutenue à l'École de Médecine de Paris, le 23 janvier 1806, Par Louis-Théodore-Joseph Delvaux, de Rochefort, (Département de Sambre et Meuse) Docteur en Médecine; Membre de la Société d'Instruction médicale de Paris. *Miseris succurrere disco.* Virg. Æeid *(sic)*, lib. 1. — *A Paris, de l'Imprimerie de Didot jeune,... 1806.*

In-4°, de 21 pp. Dans cette thèse, l'auteur traite : 1° des causes de la fièvre gastro-adynamique; 2° de ses symptômes; 3° de son traitement; 4° des accidents et de leur traitement; 5° des moyens hygiéniques à employer, tant pendant la maladie que pendant la convalescence. — Acad. de Bruxelles. — Bibl. du docteur Delvaux, à Rochefort.

1375. — Liste des jurés spéciaux, tant d'accusation que de jugement, formée en exécution de la loi du 6 germinal an 8, pour le trimestre d'avril 1806, comprenant les noms des jurés des quatre arrondissements du département de Sambre-et-Meuse. — *A Namur, chez J.-F. Stapleaux, Imprimeur.* (1806).

In-8°, de 7 pp. — S. A.

1376. — Oraison funèbre de Marie-Isabelle Brunelle, ancienne Comtesse d'Harscamps, prononcée dans l'église cathédrale d'Aix-la-Chapelle, le 8 mai 1806, Par M. l'Abbé de Gauzargues, Chanoine de ladite église. *Oui, tout est vain hormis l'Éternité. — A Aix-la-Chapelle, J.-G. Beaufort, Imprimeur de la Préfecture, Grand'Place, N° 775.*

In-4°, de XII-34 pp.

Épître dédicatoire aux évêques d'Aix-la-Chapelle et de Namur, et aux présidents et membres des bureaux de bienfaisance et de la Commission des hospices de ces deux villes.

L'approbation, signée de Marc-Antoine Berdolet, évêque d'Aix-la-Chapelle, est datée de cette ville, le 15 avril 1806.

MARIE-ISABELLE BRUNELLE naquit à Aix-la-Chapelle, le 3 septembre 1724. Elle n'eut pas les avantages de la naissance selon le monde; mais favorisée ensuite de la fortune, son mérite ne fut que plus éclatant. Elle passa sa jeunesse dans l'innocence. Douée d'une rare beauté et des plus belles qualités de l'esprit et du cœur, elle fut recherchée en mariage par le comte Pontian d'Harscamps, alors capitaine des dragons au service de l'Autriche, jouissant d'une immense fortune. Cette alliance si flatteuse pour Mlle Brunelle, fut contractée, le 3 septembre 1748, à Kniesen, dans le comté de Zips, en Hongrie, non loin de la frontière de Gallicie.

De cette union naquirent trois enfants, deux garçons et une fille. Les deux garçons avaient respectivement 10 et 12 ans, lorsqu'ils furent enlevés par la petite vérole, à dix jours d'intervalle, le premier le 2 juillet, le second le 12 du même mois de l'année 1763. La jeune fille, née en 1759, mourut à l'âge de six ans.

Après cette triple catastrophe, le comte et la comtesse d'Harscamps vinrent habiter le château de Fernelmont, commune de Noville-les-Bois, dans la province de Namur. C'est là que, par son testament du 1er mai 1787, il constitua sa femme héritière de tous les acquêts faits pendant leur mariage, y compris leur hôtel situé sur le Marché de l'Ange, à Namur, ainsi que la seigneurie de Montigny-sur-Meuse. C'est là aussi qu'il mourut, le 12 floréal an II (1er mai 1794).

Privée de tout ce qu'elle avait de plus cher au monde, forcée ensuite

d'émigrer, Madame d'Harscamps, par la séquestration de ses biens, se vit tout-à-coup tomber de l'opulence dans la misère. Elle supporta ces épreuves avec un courage héroïque et une résignation parfaite à la volonté de Dieu. Pénétrée de la vanité des choses du monde, elle avait pris pour devise : *Tout est vain hormis l'Éternité.* Elle rentra plus tard en possession de ses biens, et mourut subitement à Namur, le 8 mai 1805, dans la 81me année de son âge, après avoir disposé de son immense fortune en diverses bonnes œuvres, dont la principale est la fondation de l'hospice d'Harscamps. Elle fut inhumée à Noville-les-Bois, auprès de son mari.

Ce n'est qu'une année après sa mort que fut prononcé son éloge funèbre, à Aix-la-Chapelle. Cet éloge fut réimprimé à la suite du testament de la défunte, en 1845, à Namur, chez Guyaux et Feuillien, in-8°, de 35 pp. Sur la famille d'Harscamps, voir sa *Généalogie historique* par S. Bormans, t. XIV des *Annales de la Société archéologique de Namur*, année 1877. — S. A.

1377. — Catalogue de livres Ayant appartenu à feu Mr l'Avocat Delmelle, qui se vendront Lundi 28 Juillet 1806, dans la Maison du Sr. Kaisin, enseignée le *Grand Sanglier*, vis-à-vis de la rue du Four, aux deux heures après-midi. — *A Namur, chez Hinne.*

In-8°, de 16 pp. — S. A.

1378. — Tableau synoptique des lois individuelles privées, ou classification nouvelle des matières qui composent ce qu'on apppelle ordinairement *Droit civil privé* ou *Code civil privé. — Bruxelles, Ad. Stapleaux, et Paris, Dabin. S. d.*

Sur ce tableau, dont l'auteur est J.-B.-A.-H. Blondeau, publiciste et jurisconsulte éminent, né à Namur, voyez *Magasin encyclopédique*, de 1808, t. II, pp. 423-434.

1379. — Intrigue sur intrigue, ou le Voyage sans succès, Comédie en trois actes et en prose, mêlée de chants par Thierry-Petit. — *A Namur, chez J.-F. Stapleaux. 1806.*

In-8°, de 103 pp. — U. L.

1380. — Abrégé de Poëtique française ou Réflexions sur les diverses espèces de poëmes. Ouvrage propre à former le goût des jeunes gens dans la lecture des meilleurs poëtes, tant Latins que Français. Rédigé par Mr. Aug. Sotteau, Professeur à l'école secondaire de Namur. — *De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, Marché de l'Ange à Namur, N° 892. 1806.*

Petit in-12°, de 192 pp. Une seconde édition de cet ouvrage parut, en 1821, chez le même imprimeur, in-12°, de 183 pp. et deux pp. d'errata. — S. A.

3e édition, chez le même, 1851, in-12°. — Acad. de Bruxelles.

1381. — Flandricismes, Wallonismes et expressions impropres dans le langage français. Ouvrages dans lequel on indique les fautes que commettent fréquemment les Belges en parlant la langue française ou en l'écrivant, avec désignation du mot ou de l'expression propre, ainsi que celle des règles qui font éviter les fautes contre la syntaxe, par un ancien professeur. — *A Bruxelles, chez J. Tarte, imprimeur de l'École de droit. M.DCCCVI.*

In-12°, de XII — 272 pp.

Le principal auteur de cet ouvrage est Poyart. Il le composa avec la collaboration de l'imprimeur Tarte, avocat namurois, qui en rédigea la préface, dans laquelle il s'exprime comme suit :

« On me demandera sans doute, pourquoi, né Belge et élevé en

Belgique, je relève les fautes dont je ne suis pas exempt moi-même : je réponds que ce n'est point ici un ouvrage d'amour-propre ; que malgré que j'aie observé beaucoup de fautes d'après ma propre expérience et d'après les autres, je ne me suis pas senti capable de rassembler dans un corps d'ouvrage et surtout d'indiquer, pour chaque flandricisme et wallonisme, l'expression correcte qui devrait la remplacer. Les occupations ne me permettaient pas d'ailleurs de me livrer à ce travail : j'ai donc prié un homme de lettres connu, né dans l'ancienne France et qui vit parmi nous depuis longtemps, de s'en charger, et je ne pense pas avoir démérité en cela de mes concitoyens, puisque la meilleure manière de les aimer est de leur être utile. » — Acad. de Bruxelles.

1382. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur de M. l'Évêque. 1806.*

1. *28 janvier 1806. Mandement pour le carême.* In-4°, de 7 pp. — Antiquité du carême, sa grande utilité, l'obligation indispensable pour les chrétiens de se conformer au moins à son esprit : tel est le sujet de ce mandement. — S. A. — Sém. de Namur.

2. *12 juin 1806. Mandement pour l'exécution de deux règlements, l'un pour l'honoraire des fonctions ecclésiastiques,* (in-4°, de 10 pp.), *l'autre concernant l'ordre du service des messes,* (in-4°, de 4 pp. et portant la date préindiquée).

Le premier de ces règlements, daté du 4 mars 1806, et approuvé par Napoléon, le 27 du même mois, a été réimprimé à Namur, vers 1883, sous le titre de *Tarif diocésain de 1806.* S. l n. d. In-fol., de 4 ff. n. chiff. — S. A. — Sém. de Namur.

3. *15 juin 1806. Mandement au sujet de deux fêtes religieuses établies dans tout l'empire français par le décret de S. M. I. et R. du 19 février 1806 et le décret apostolique du premier mars suivant.* In-4°, de 12 pp.

La religion catholique fut rétablie en France par le concordat conclu, le 15 août 1801, entre Pie VII et Napoléon. Le sacre de Napoléon comme

empereur par le pape eut lieu le 2 décembre 1804. Une année après, le même jour, l'armée impériale gagna la célèbre bataille d'Austerlitz.

C'est pour perpétuer la mémoire de ces grands évènements que l'empereur, par son décret du 19 février 1806, manifesta l'intention de voir établir deux fêtes religieuses annuelles : l'une le 15 août, jour de l'Assomption de la sainte Vierge et fête de saint Napoléon, martyr; l'autre, le dimanche qui suit le 2 décembre de chaque année.

Le mandement ci-dessus a pour objet de régler les cérémonies religieuses de ces deux fêtes, d'après le décret apostolique du 1er mars précité et une instruction du cardinal Caprara, légat *à latere*, du 21 mai 1806. — S. A.

Ordre fut donné en même temps aux préfets de tracer pour leur département respectif le programme des fêtes profanes qui devaient avoir lieu aux deux jours susdits. C'est ce que fit Pérès pour le département de Sambre-et-Meuse, par ses adresses du 1er août et du 15 novembre 1806, aux habitants de ce département. Namur, chez J.-F. Stapleaux. In-8°, de 7 pp. — S. A.

4. *4 novembre 1806. Mandement pour ordonner un* Te Deum *en action de grâces de la victoire éclatante remportée à Iéna par la grande armée de S. M. I. et R. sur l'armée du roi de Prusse;* suivi d'une lettre de Napoléon à l'évêque de Namur, datée du camp impérial de Weimar, 15 octobre 1806, et d'une prière à J.-C. pour la concorde entre les princes chrétiens. In-4°, de 4 pp. — S. A.

La Prusse, cédant aux excitations de l'Angleterre, déclara la guerre à la France. Napoléon qui, une année auparavant, avait battu à Austerlitz les armées combinées d'Autriche et de Russie, était en mesure d'agir. Il entra sur le territoire allemand et surprit l'armée prussienne dans les plaines d'Iéna, en Thuringe. Les Prussiens se défendirent avec un grand courage, et perdirent vingt mille hommes, sans compter treize mille prisonniers qu'on leur fit. Frédéric Guillaume s'échappa comme il put par des chemins tortueux et n'emmenant avec lui qu'un petit corps de cavalerie. Le même jour, Davoust, avec vingt-six mille hommes détruisit une autre armée prussienne, forte de soixante-six mille hommes, à Auerstædt (14 octobre). En quelques semaines, toutes les villes de Prusse tombèrent au pouvoir des Français qui entrèrent dans Berlin, tandis que la famille royale fuyait à grandes journées vers la Russie. A. Gabourd, *Précis historique des évènements contemporains*, pp. 110, 111.

5. *15 décembre 1806. Lettre circulaire à MM. les curés et desservants du diocèse de Namur*, précédée d'une lettre de Portalis, ministre des cultes, à l'évêque de ce diocèse, en date du 5 décembre 1806. In-4°, de 2 pp. n. chiff.

Napoléon, poursuivant à travers l'Allemagne le cours de ses victoires, jugea que pour continuer la guerre avec succès, il était à propos d'accélérer de quelques mois la conscription de 1807. Les sacrifices en hommes et en argent que les guerres soutenues par l'empereur avaient exigés jusque là, commençaient à peser lourdement sur ses sujets. Pour déterminer les populations à faire de nouveaux sacrifices, il crut devoir recourir à l'intervention du clergé. Tel est l'objet de la circulaire de son ministre Portalis et de celle de l'évêque de Namur qui l'accompagne. — S. A.

1383. — Extrait du Bulletin des Loix N° 86 pag. 416. — Décret Impérial concernant le Catéchisme à l'usage des Églises de l'Empire *(4 avril 1806)*. — Observations sur ce décret. — *S. l. n. d.*

In-8°, de 16 pp. L'auteur de ces *Observations* est Stevens, ancien vicaire général de Namur.

L'article premier du décret précité est conçu en ces termes :

« En exécution de l'article 39 de la loi du 18 germinal an X, le Caté-
» chisme annexé au présent Décret, approuvé par son Éminence le Cardinal
» Légat, sera publié et *seul en usage dans les Églises de l'Empire.* »

Le catéchisme dont il est ici question, fut publié à Paris, le 12 août 1806. C'est la reproduction de celui de Bossuet, mais avec des changements et des altérations considérables. Stevens l'eût à peine examiné qu'il l'appela *un chef-d'œuvre de séduction et de tromperie inventé pour perdre les âmes.*

L'article 39 de la loi du 18 germinal an X porte : « Il n'y aura qu'une liturgie et un catéchisme pour toutes les Églises de France. »

Il est certain, d'après les principes de la foi catholique, comme l'observe Stevens, que le pouvoir d'enseigner qui a été donné par J.-C. aux Apôtres, appartient aussi de droit divin aux évêques leurs successeurs, puisque J.-C. a établi son Église pour durer jusqu'à la con-

7

sommation des siècles; que leur pouvoir à cet égard est absolu et indépendant des puissances de la terre; que c'est à eux à proposer la doctrine chrétienne dans les catéchismes ou de toute autre manière, à en déterminer le sens, à enseigner et à surveiller ceux qui sont chargés de l'instruction des fidèles.

Il s'ensuit que le pouvoir que les évêques ont reçu de J.-C. d'enseigner ne peut être restreint par la puissance civile.

Voilà deux vérités fondées sur l'Évangile, la tradition, les conciles, la saine théologie et sur la possession de l'Église.

Par son décret, ajoute Stevens, Napoléon méconnaît ces deux vérités catholiques : la première, en s'arrogeant le droit de faire un catéchisme et de l'envoyer aux évêques pour leurs diocèses respectifs, tandis que, selon l'institution de J.-C., les pasteurs du premier ordre sont établis pour le catéchiser et l'instruire lui-même; la seconde, en mettant une restriction au droit d'enseigner que les évêques ont reçu de J.-C.; car, d'après l'article 1er du décret de l'empereur, son nouveau catéchisme « doit être publié et *seul en usage dans les Églises de l'Empire.* »

De ce qui précède il résulte que, d'après ce décret, c'est l'autorité civile qui détermine la doctrine du catéchisme, qui en prescrit l'enseignement, qui charge les évêques de le transmettre au clergé inférieur, sans même leur reconnaître le droit d'y rien ajouter ni retrancher; en un mot, c'est le souverain qui est l'arbitre suprême de l'enseignement.

Ce système n'est autre que le système anglican.

« Selon la suprématie d'Angleterre, dit le cardinal de Frankenberg, » dans sa célèbre *Déclaration doctrinale,* p. 12, quoique les évêques » puissent enseigner *de droit divin,* ils ne peuvent pas cependant » exercer ce pouvoir *en tout temps,* mais seulement quand le Prince, » en qui réside, selon eux, la source de toute juridiction ecclésiastique, » et qui est l'arbitre suprême de l'enseignement théologique, le leur » permet ou du moins ne le leur défend pas. » Il suit de là que, d'après les Anglicans, les évêques n'ont point proprement le droit de déléguer d'autres personnes pour enseigner.

Quelle que soit l'approbation dont le légat cardinal Caprara ait revêtu le *Catéchisme de l'Empire,* cette approbation laisse subsister le vice originel ou radical de ce catéchisme, savoir, celui d'émaner exclusivement de la puissance civile.

Nous verrons plus loin que le *Catéchisme de l'Empire* renferme des erreurs manifestes et que le cardinal Caprara, en l'approuvant, a outrepassé les limites des instructions qu'il a reçues.

Passons à l'indication d'autres écrits que Stevens a publiés sur cette matière :

1. *Extrait d'une lettre de Corneille Stevens, en date du 31 août 1806, touchant le Nouveau Catéchisme*. S. l. In-8°, de 32 pp.

C'est de la caverne où il se tenait caché, que Stevens écrivit sa lettre du 31 août 1806. Il manifesta le désir qu'elle fût livrée à la publicité. Elle fut publiée en effet, mais par extraits, ce qui la défigurait. Après avoir constaté les mutilations qu'elle avait subies, l'auteur ne permit la distribution des exemplaires, qu'en les faisant précéder d'un avant-propos où il indique lui-même ces mutilations.

Le *Catéchisme de l'Empire* fut approuvé, proposé et recommandé par Caprara : l'on pourrait croire que ce fut en vertu d'un pouvoir spécial du Saint-Siège.

Il n'en est rien, réplique Stevens.

« D'abord qu'on réfléchisse, dit-il, que l'autorité du Légat est circonscrite et réduite aux facultés dont les Légats *à latere* avaient coutume de jouir, *frui consueverunt*, comme dit sa commission ; mais selon l'usage les pouvoirs des Légats, aussi de ceux *à latere*, sont renfermés, en France, dans des bornes assez étroites, et le Concile de Trente, Sess. XXIV, chap. 20 *de Reform.*, a mis aussi des bornes à leur pouvoir. Portalis donc avance une fausseté lorsque, dans son rapport du 4 avril, il dit : « Le cardinal Légat, muni de tous les pouvoirs du Saint-Siège, » au contraire on peut voir par sa commission que le Légat en approuvant de la manière qu'il le fait, le nouveau catéchisme, a franchi les bornes de ses instructions, ce qu'il a fait encore, et évidemment dans sa déclaration du 7 juin 1804, par rapport au serment *d'obéissance aux constitutions de l'empire*. Ses instructions lui disent de rapporter au Saint-Siège tout ce qui pourrait souffrir du doute, *omnia quæ possunt aliquam recipere dubitationem* ; mais attendu le nombre des qualités requises pour un bon et salutaire catéchisme à l'usage d'un grand empire, qui renferme diverses nations, rien n'est plus capable d'être sujet à des doutes qu'un tel catéchisme, surtout qu'il doit être le seul en usage (pp. 24, 25). »



« Le Légat dans l'acte d'approbation, continue Stevens, approuve, propose et recommande l'usage du nouveau catéchisme, comme celui qui sera seul en usage, *ut singularis communisque catechismus;* c'est-à-dire qu'il le recommande conformément à la disposition de l'article 39 organique, qui ordonne *qu'il n'y aura qu'un catéchisme;* or cette recommandation du Légat pour l'usage du nouveau et seul nouveau catéchisme est opposée au concile de Trente, qui, Sess. XXIV, chap. 7 *de Reform.*, recommande et ordonne l'usage de son catéchisme : ainsi on doit voir et clairement voir que l'acte d'approbation du Légat contredit la disposition du concile de Trente, et conséquemment que le Légat emploie abusivement l'autorité apostolique, en recommandant par cette autorité l'usage du nouveau catéchisme *ut singularis communisque* (p. 27). » — S. A.

2. *Lettre entière de Mr Corneille Stevens, laquelle découvre brièvement la monstruosité du Nouveau Catéchisme.* S. l. In-12°, de 39 pp..

C'est de cette lettre, datée du 31 août 1806, que fut détaché l'*Extrait* du n° précédent.

Dans cette lettre Stevens prouve : 1° que Napoléon, en décrétant la publication et l'usage du *Catéchisme de l'Empire* a agi, non en protecteur de l'Église, mais en s'arrogeant sur elle, comme Henri VIII, une autorité souveraine; 2° que le cardinal Caprara, en approuvant, proposant et recommandant ce catéchisme, a fait abus de pouvoir, quelles que soient les explications données par lui dans deux lettres écrites à ce propos à l'évêque de Namur.

3. *Lettre de Corneille Stevens touchant la situation désolante de la religion en France et touchant la séduction générale des catholiques, préparée par le moyen du Nouveau Catéchisme.* S. l. In-8°, de 152 pp.

Cette lettre, datée du 1er décembre 1806, n'a été publiée qu'en 1807.

On comprend que le *Nouveau Catéchisme* dont il est ici question, est le *Catéchisme de l'Empire*, publié le 12 août 1806, par ordre de Napoléon. Ce catéchisme, comme nous l'avons dit déjà, n'est autre que celui de Bossuet, mais tronqué, augmenté et falsifié.

Stevens relève dans cet ouvrage, entre autres choses, les omissions et les erreurs suivantes : On n'y parle pas de la véritable obéissance due au

Vicaire de J.-C.; on n'y reconnaît pas le pouvoir de l'Église de faire des lois, ou on l'attribue à toute l'assemblée des fidèles; il y est dit que le Saint-Esprit a mis toutes ses grâces dans l'Église; on y omet ce dogme si important que *hors de l'Église il n'y a point de salut;* on y fait une longue énumération des devoirs des citoyens envers l'empereur, tandis qu'on y dit à peine un mot des devoirs des fidèles envers leurs pasteurs; enfin, au lieu de ces vérités catholiques, on trouve des flatteries pour l'empereur données comme des vérités de foi, avec obligation de les enseigner.

Stevens termine sa critique par les conclusions suivantes : 1° Le catéchisme de Napoléon est un chef-d'œuvre de séduction plus dangereux par ses artifices et son hypocrisie que les écrits de Luther : c'est un sépulcre blanchi, il doit être jeté au feu; 2° Les évêques qui ordonnent l'usage de ce catéchisme, sont des séducteurs, et leur ordonnance à cet égard est nulle de plein droit; 3° Les curés ne peuvent employer ce catéchisme, ni obéir à leur évêque qui le prescrit; 4° Les fidèles ne peuvent écouter les prédicateurs qui enseignent ce catéchisme, ni recevoir d'eux les sacrements, sinon en cas de grave nécessité (pp. 144-152).

Dans cette même lettre, Stevens critique la fête de saint Napoléon, fixée au 15 août par un décret impérial du 19 février 1806, confirmée par le cardinal Caprara, légat *à latere*. Selon Stevens, le martyr *Néopolus* ou *Néapolus* est différent de saint Napoléon, qui n'existe pas. En supposant même qu'il existe et que Napoléon et Néopolus ne soient qu'un même nom, sa fête ne devrait pas être célébrée le 15 août. Les raisonnements de Stevens impressionnèrent plusieurs curés, qui faisaient difficulté de baptiser les enfants à qui les parrains voulaient donner le nom de Napoléon; quoi qu'il en soit, des savants plus instruits ont démontré que Napoléon est le nom de saint Néapolus, suivant la prononciation italienne au moyen âge, et que son martyre doit être placé au 15 août. Voy. *Vie des Saints d'Alban Butler,* édit. de Mgr de Ram. Bruxelles, t. IV, 15 août. — S. A.

4. *Parallèle entre la* Déclaration doctrinale *de Son Éminence le Cardinal de Frankenberg sur l'enseignement du Séminaire général de Louvain et le* Mandement *de Son Éminence le Cardinal de Belloy, qui ordonne la publication du Catéchisme à l'usage de toutes les Églises de l'Empire français.* S. l. n. d. (1807). In-8°, de 240 pp. — S. A.

5. *Sommaire de la lettre de Corneille Stevens, en date du 1er décembre 1806, rédigé par lui-même, auquel il a joint des réflexions ultérieures très-sérieuses*. S. l. n. d. (1808). In-8°, de 51 pp.

Dans ses *Réflexions ultérieures*, Stevens critique l'*Exposé de la situation de l'Empire en 1806 et en 1807*, et dévoile les erreurs adroitement insérées dans ce rapport. Il combat ensuite les ouvrages intitulés : *Projet de réunion de toutes les églises chrétiennes présenté à l'Empereur* et *Nécessité de reconnaître dans le monarque le prince suprême de l'Église*. Ceux qui croiraient que Stevens attribue à Napoléon des intentions qu'il n'avait pas, doivent se souvenir que cet écrit de l'ancien vicaire général de Namur est postérieur à l'occupation d'Ancône. On sait que Napoléon, enflé de ses succès, avait osé écrire au Pape : « Je prends plus de soin de la religion que vous-même, je ne suis » pas seulement le guerrier du siècle, mais si j'étais encore davantage le » maître, je me déclarerais le pontife suprême, et moi, je ne laisserais » pas périr les âmes. » Voy. ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Église*, t. XXIX, p. 55, éd. de Liège. — S. A.

1807.

1384. — Département de Sambre-et-Meuse, canton de Namur Nord. Tableau des Conscrits de l'an 1807. Sont compris dans cette classe les individus nés pendant le courant de l'an 1787. — *S. l.*

In-fol. plano, de 2 ff. 1/2, signé Pérès. — S. A.

1385. — Liste des Jurés spéciaux, tant d'accusation que de jugement, formée en exécution de la loi du 6 germinal an 8, pour le trimestre de janvier 1807. — *A Namur, chez J.-F. Stapleaux, imprimeur. S. d.*

In-8°, de 7 pp. Cette liste contient les noms des jurés du 1er et du 2e arrondissement du département de Sambre-et-Meuse. — S. A.

1386. — Thèses proposées à la discussion publique pour obtenir le grade de licencié en droit, Par Mr Léopold-Louis-Ghislain Stévart, de Namur, département de Sambre-et-Meuse. L'acte public sera soutenu le samedi 21 mars 1807, à 4 heures de relevée. — *Bruxelles, J. Tarte, imprimeur de l'École spéciale de droit, rue des Sables ou des Capucines. M.DCCCVII.*

In-4°, de 8 pp. Sujet de la thèse : 1. *Jus Romanum.* Quæ res pignori vel hypothecæ datæ obligari nequeunt; 2. *Cod. civ. français. Lois du 13 floréal an XI, chap. 5, sect. 1re.* Des règles générales sur la forme des testaments; 3. *Questions de procédure.* Le candidat soutient que le préfet a qualité pour l'État de choisir un défenseur dans un magistrat du parquet, ce qui le dispensait de prendre un avoué, contrairement à l'uniformité que l'article 1041 du code de procédure semble avoir établie. — Acad. de Bruxelles.

1387. — Histoire de l'Image miraculeuse de Notre-Dame de Liesse. Cette Vierge est très-honorée en sa Chapelle à Rhisne près de Namur, par l'affluence des Pélèrins et par les secours que ceux qui l'implorent avec confiance en reçoivent journellement. Par Mr. Villette, Prêtre, Docteur de Sorbonne, Chanoine et Grand Archidiacre. — *A Namur, De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, sur le Marché de l'Ange. Avec Approbation. S. d.*

In-12°, de 47 pp. et 1 page pour le privilège, daté de Versailles, le 3 décembre 1742.

L'approbation, signée B. Demeuse, chanoine, est datée de Namur, le 27 mai 1807. — S. A.

1388. — Le 8 de juin 1807, est pieusement décédée à Namur, Mademoiselle Marie-Anne-Dieudonnée-Julienne Maus.... — *De l'Imprimerie de D. Gerard, sur le Marché de l'Ange, à Namur.*

In-fol., en plac. Lettre mortuaire de Mlle Dieudonnée Maus, avec l'éloge funèbre de la défunte. — Bibl. de M. le conseiller Maus.

1389. — Lettre de Léonard Libert, Avoué à Dinant, à Monsieur le Commissaire près la Cour criminelle du département de Sambre-et-Meuse, au sujet de l'achat et de la revente de la ferme de Sart-Matelet, située à Avallon-Fays, provenant de l'Abbaye de Grandpré. — *S. l. 1807.*

In-4°, de 8 pp. Cette pièce curieuse est un pamphlet contre Pérès, préfet du département de Sambre-et-Meuse. — S. A.

1390. — Chronologie historique des Seigneurs de Florennes, depuis le dixième siècle jusqu'en 1806, Récueillie de l'histoire et des archives, Et présentée à Monseigneur le Duc de Beaufort-Spontin, un de leurs descendants et successeurs. Par Louis-Augustin Yernaux, Avocat à Florennes. — *De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, sur le Marché de l'Ange, à Namur. S. d. (1807?)*

In-8°, de 42 pp., dont les dix premières, renfermant la dédicace et l'introduction, ne sont pas cotées.

Épître dédicatoire à Fréderic-Auguste-Alexandre, Duc de Beaufort-Spontin, Marquis de Florennes, &c.

Cet opuscule est rare. L'exemplaire que possède la Société archéologique de Namur, ayant appartenu à l'auteur, est enrichi de quelques corrections et annotations écrites de sa main. Voy. *Revue de la Numismatique belge*, IIe série, t. IV ou XI, p. 35.

Dans l'exemplaire qui repose à la bibliothèque royale de Bruxelles, se trouvent deux pièces manuscrites concernant la revendication des biens du duc de Beaufort par les héritiers du chevalier Legrain, suivant convention datant de la bataille de Bouvignes, 1554.

1391. — Élections de 1707. Liste Des Membres qui composent le Collége Électoral du Département de Sambre-et-Meuse. — *A Namur, chez J.-F. Stapleaux, imprimeur de la Préfecture.*

In-fol., de 2 ff. — S. A.

1392. — Catalogue de la Bibliothèque publique de la ville de Namur. — *De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, sur le Marché de l'Ange, à Namur. 1807.*

In-8°, de 267 pp. — S. A.

1393. — Dissertation sur le Café-Chicorée, Café allemand, Café de santé, contenant ses propriétés, son usage économique et les différens procédés auxquels on peut avoir recours pour tirer profit de la Chicorée ; Par N.-J. Dewandre, Membre du Jury de Médecine du département de Sambre-et-Meuse, Médecin-Chirurgien licencié de l'Université de Louvain, Maître en l'art et science de Chirurgie à Namur. O malheureux humains ! l'habitude indocile Proscrira donc toujours ce qui vous est utile ! Dorat. — *A Bruxelles, de l'Imprimerie d'Adolphe Stapleaux, rue de la Magdeleine, N° 407. M.DCCC.VII.*

In-8°, de 77 pp. Savante dissertation, élégamment écrite, divisée en dix chapitres : I. Description de la Chicorée ; II. De la Chicoré considérée

comme aliment; III. Usage de la Chicorée comme médicament; IV. Usage de la Chicorée sauvage, pour fourrage; V. Récolte et préparation des Racines de Chicorée; VI. Origine du Café à la Racine de Chicorée; VII. Du Café et de la Chicorée, considérés comme nuisibles ou utiles à la santé; VIII. Contestations et consultations sur le Café et la Chicorée; IX. Du Café et de la Chicorée, considérés comme objets de commerce; X. Préjugés comparés. — S.: A.

1394. — École spéciale de droit de Strasbourg, rentrée le 2 novembre 1807. Discours prononcé, le 5 novembre 1807, par M. Blondeau, Professeur suppléant. — *Strasbourg, de l'Imprimerie de F.-P. Levrault. S. d.* (1807).

In-4°, de 12 pp. — Acad. de Bruxelles.

1395. — Notes et notices géologiques par J.-J. d'Omalius d'Halloy, insérées dans le *Journal des Mines*, années 1807-1814. — *Paris, Bossange et Masson.*

1. *Note sur le gisement de l'anthracite nouvellement découverte par M. d'Omalius dans le département de l'Ourthe. Lettre à M. Tonnellier.* Journal des Mines, année 1807, t. XXI, p. 405.

Cette note contient des observations faites par l'auteur, en 1806, à Visé, où il constata de petites masses d'anthracite enclavées dans le calcaire riche en mollusques. Ces observations servirent à rectifier les données des savants, entr'autres de Dolomieu, qui prétendaient que les anthracites appartenaient aux terrains primitifs, alors qu'il fut constaté plus tard qu'il fallait les rattacher au terrain houiller.

2. *Note sur la disposition des couches du coteau de Durbuy.* Ibid., année 1807, t. XXI, p. 485, pl. IV.

Cette note est relative à un grand pli anticlinal décrit par les couches dans le calcaire dévonien, observé en 1806, à Barvaux-sur-Ourthe, par d'Omalius. La figure représentant cette remarquable dislocation a été reproduite dans la *Patria Belgica*, en 1873, t. I, p. 41.

3. *Note sur le gisement du Kiesel-Schiefer dans plusieurs dépar-*

tements septentrionaux de l'Empire français. Ibid., année 1808, t. XXIII, p. 401.

4. *Essai sur la Géologie du Nord de la France.* Ibid., année 1808, t. XXIV, pp. 128, 279, 362, etc. Tiré à part, 154 pp. — U. L.

5. *Analyse du Traité élémentaire de Géologie,* par M. De Luc. Ibid., année 1810, t. XXVIII, p. 5.

6. *Notice sur la route du Col de Tende dans les Alpes maritimes, précédée de considérations sur les terrains intermédiaires.* Ibid., année 1810, t. XXVIII, p. 169.

7. *Analyse du voyage en Norwége et en Laponie de M. Léopold de Buch.* Ibid., année 1811, t. XXIX.

8. *Notice sur l'existence, dans le département des Ardennes, d'une roche particulière contenant du feldspath.* Ibid., année 1811, p. 55.

9. *Note sur le mémoire de M. Bouësnel, intitulé :* Sur le gisement des minerais existant dans le département de Sambre-et-Meuse. Ibid., année 1811, p, 229.

10. *Notice sur le gisement de calcaire d'eau douce dans le département du Cher, de l'Allier et de la Nièvre.* Ibid., année 1812, t. XXXII, p. 43.

11. *Note sur le calcaire d'eau douce dans les départements de Rome, de l'Ombrone et dans le royaume de Wurtemberg.* Ibid., année 1812, t. XXXIII.

12. *Note sur le gisement de quelques roches granitoïdes de la Bretagne.* Ibid., année 1814, p. 136.

1396. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur. — — *A Namur, Chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur de M. l'Évêque. 1807.*

1. *21 janvier 1807. Mandement pour ordonner un* Te Deum *au sujet des nouveaux succès remportés par les armes de S. M. I. et R. sur l'armée russe;* suivi d'une lettre de Napoléon, datée du camp de Pultusk, 31 décembre 1806, adressée à l'évêque de Namur, lui demandant des prières d'action de grâces pour les succès remportés par l'armée impériale. In-4°, de 3 pp. — S. A.

L'action entre l'armée russe et l'armée française eut lieu sur les bords du Bug et de la Narew. En cinq jours l'armée russe fut mise en déroute, avec perte de son artillerie et de ses bagages. L'armée française lui fit un grand nombre de prisonniers et l'obligea à évacuer toutes les positions importantes où elle s'était retranchée.

2. *29 janvier 1807. Mandement pour le carême* de cette année. In-4°, de 8 pp.

Ce mandement est une exhortation pressante à profiter du temps de carême pour faire pénitence; à ce propos l'évêque s'élève avec force contre les spectacles, si propres à réveiller les passions et à fomenter les vices. — S. A. — Sém. de Namur.

3. *23 mars 1807. Lettre circulaire aux curés et à tous les ecclésiastiques du diocèse de Namur, contenant de nouveaux avis, et rappelant d'anciens règlements de discipline nécessaires au maintien de l'ordre dans l'état ecclésiastique.* In-4°, de 16 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

4. *14 juin 1807. Mandement pour ordonner un* Te Deum *en action de grâces de la prise de Dantzick par la grande armée française*; suivi d'une lettre de Napoléon, datée du camp de Finkestein, 28 mai 1807, adressée à l'évêque de Namur, le priant d'ordonner des prières publiques pour remercier Dieu des succès de l'armée impériale. In-4°, de 6 pp. — S. A.

On lit dans la lettre de l'empereur ce qui suit : « Après la mémorable » victoire d'Eyleau qui a terminé la dernière campagne, l'ennemi, chassé » à plus de quarante lieues de la Vistule, n'a pu porter aucun secours à » la ville de Dantzick. Malgré la rigueur de la saison, nous en avons fait » commencer immédiatement le siège : après quarante jours de tran- » chée, cette importante place est tombée au pouvoir de nos armes. » Tout ce que nos ennemis ont pu entreprendre pour la secourir a été » déjoué. La victoire a constamment suivi nos drapeaux. Des magasins » immenses de subsistances et d'artillerie, une des villes les plus riches » et les plus commerçantes du monde, se trouve par là en notre pouvoir » dès le début de la campagne. »

5. *6 juillet 1807. Mandement au sujet de la victoire remportée, le 14 juin, à Friedland, par la grande armée française, sous le commandement de S. M. I. et R. en personne, et de la prise de Kœnisberg*; suivi d'une lettre de Napoléon, datée du camp de Friedland,

15 juin 1807, demandant à l'évêque de Namur qu'il prescrive un *Te Deum* et des prières publiques, en action de grâce de cette éclatante victoire. In-4°, de 4 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

FRIEDLAND est une ville de Prusse, située sur l'Alle, à 43 kilomètres, Sud-Est, de Kœnisberg, d'une population de 2,500 habitants.

Cette ville est célèbre par la brillante victoire que Napoléon y remporta, le 14 juin 1807, sur les Russes et les Prussiens, et qui amena le traité de Tilsitt (17 juillet 1807) entre la Russie et la Prusse, d'une part, et la France, de l'autre. Ce traité était au fond un plan de partage de l'Europe continentale entre Napoléon et Alexandre, empereur de Russie : Napoléon se réservait l'Occident, Alexandre l'Orient et le Nord. On rendit à la Prusse quelques provinces, faibles débris des son ancienne puissance. De celles qui lui furent enlevées Napoléon composa le nouveau royaume de Westphalie, qu'il donna à son frère Jérôme.

1808.

1397. — Almanach pour l'année bissextile MDCCCVIII. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur.*

In-fol., en plac. — S. A.

1398. — Instructions sur la dévotion et confrérie du Sacré-Cœur de Jésus, érigée en la chapelle des SS[rs]. Recollectines à Namur, l'an 1702, et transférée en la paroisse de Saint-Joseph, en 1805. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, sur le Marché de l'Ange. 1808.*

In-24°, de 167 pp. A ces instructions il convient de joindre le livret suivant : *De la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Acte de consécration au Sacré-Cœur de Jésus.* De l'Imprimerie de G.-J. Leclercq. In-12°, de 44 pp. Avec approbation du chanoine B. Demeuse, datée de Namur, 21 janvier 1806.

1399. — Essai critique sur différents points de l'Histoire civile et littéraire de la ci-devant Principauté de Liége, entre autres sur les anciens Comtes de Looz, sur les Comtes de Horne, sur ceux de Moha, sur le Duché de Bouillon, &c., &c., avec plusieurs chartes inédites et quelques uns de leurs sceaux gravés en taille douce. Par M. de Villenfagne d'Ingihoul, ancien bourgmestre de Liége. — *A Liége, chez J. A. Latour. 1808.*

In-12°. Deux volumes, le premier, de 352 pp. ; le second, de XIV-364 pp., avec trois planches de sceaux.

Une lettre curieuse de l'auteur, dit le chevalier de Theux, nous apprend que cet ouvrage utile n'a eu que trois souscripteurs. Cependant il contient d'excellentes notices sur les comtes de Looz, dont l'histoire était presqu'inconnue à cette époque. — U. L.

L'exemplaire qui se conserve à la bibliothèque de l'Académie royale de Bruxelles, est revêtu de corrections de la main de l'auteur.

1400. — Réglement Pour le Dépôt de mendicité du Département de Sambre-et-Meuse. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard. 1808.*

In-8°, de 62 pp. — S. A.

1401. — Mémoire pour Le Sieur Guillaume Plubeau, rentier, domicilié Marché de l'Ange, à Namur, Défendeur contre Le Sieur Henri-Xavier Lecocq, premier commis au Bureau de la Direction des Droits réunis, domicilié Rue des Brasseurs, à Namur, Demandeur. — (A la fin :) *Namur, de l'Imprimerie de J.-F. Stapleaux, Marché de l'Ange. S. d.* (1808).

In 4°, de 43 pp. Signé Dechene et G. Plubeau.

Voici, d'après cet intéressant mémoire, l'exposé du fait qui donna lieu à la contestation entre Lecocq et Plubeau.

Un des premiers jours de mai 1807, vers les dix heures du soir, Plubeau, Lecocq et Justin de Labbeville se rencontrèrent chez Jean Moineau, cafetier près de l'hôtel d'Harscamps, à Namur.

Arrivé le premier dans la salle, Plubeau déposa près de la cheminée la canne de jonc fin dont il était porteur.

L'heure de la retraite venait de sonner. Comme il pleuvait, nos trois consommateurs, pour ne pas être mis à l'amende par le commissaire de police, se retirèrent à la cuisine. Pendant ce temps Lecocq sortit jusque trois fois, sous prétexte d'aller voir si la pluie se passait. La pluie ayant cessé, ils sortirent tous les trois, Lecocq marchant en avant et plus vite que de coutume. Rentré chez lui, Plubeau s'aperçut qu'il avait oublié sa canne, et, le lendemain, il alla demander à Moineau et à son garçon de café s'ils ne l'avaient pas vue. Sur leur réponse négative, réfléchissant à ce qui s'était passé la veille, il crut qu'il était moralement impossible que ce fût un autre que Lecocq qui eût pris sa canne.

Le 6 juillet 1807, instruit par Plubeau de ce qui s'était passé, l'huissier Dohet rencontra Lecocq dans la rue muni de la dite canne, la lui arracha des mains, et l'entraîna tout ahuri chez Desmarais, substitut du procureur général, qui, après explications, conserva la canne en dépôt.

En conséquence de ces faits, Lecocq répandit le bruit dans le public qu'il allait intenter à Plubeau une action d'injure pour le faire condamner à une amende de quarante mille francs, en réparation de l'affront qu'il avait essuyé.

Se trouvant ainsi menacé par le ravisseur de sa canne, Plubeau porta plainte au tribunal correctionnel de Namur contre Lecocq. Celui-ci, à l'audience du 14 août, souleva la question de propriété, et l'affaire mise en sursis devant le tribunal correctionnel, fut renvoyée au juge de paix du canton de Namur-Nord.

« La question qui naît de cette cause, ajoute le mémoire est celle-ci : *La canne de jonc fin qui fait l'objet de la contestation d'entre les parties, est-elle la propriété du demandeur* (Lecocq) *ou celle du défendeur* (Plubeau)? »

Le 20 février 1808, par exploit de l'huissier Piron, Lecocq fit assigner devant le juge de paix Dept, le sieur Plubeau « aux fins de voir conclure » à sa charge et de voir dire et déclarer que c'est à tort, sans titres et

» sans droits, qu'il a eu la témérité de s'emparer d'une canne de jonc, » d'une valeur de cinquante-cinq francs, le 6 juillet 1807, dont le demandeur était porteur... ; voir déclarer et ordonner en conséquence que » cette canne lui sera remise, et le défendeur se voir condamner aux » dommages, intérêts et dépens. »

Après plusieurs jugements interlocutoires, enquêtes directe et contraire, interrogatoire de Lecocq sur faits et articles, le juge de paix rendit, le 22 juin 1808, un jugement par lequel il ordonnait que la canne fût remise au demandeur et que le jugement fût imprimé et affiché au nombre de cinquante exemplaires à la charge du défendeur.

Les frais de ce procès s'élevèrent à *deux cent quarante cinq francs, quatre-vingt onze centimes*, non compris ceux de la publication du jugement!

Détail piquant : après le procès qu'il venait de perdre, Plubeau fit distribuer à Namur de petites images ou dessins représentant un coq se sauvant avec une canne *en bec*. — S. A.

1402. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur de M. l'Évêque. 1808.*

1. *17 février 1808. Mandement pour le carême de l'an 1808*, sur la sanctification du dimanche. In-4°, de 15 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

2. *11 septembre 1808. Lettre circulaire aux curés et desservants du diocèse de Namur pour l'envoi du Message adressé au Sénat, le 4 septembre 1808, par S. M. I. et R.*; suivi d'une lettre de Bigot de Preameneu, ministre des cultes, datée de Paris, 9 septembre 1808, et du message même de l'empereur. In-4°, de 4 pp.

Afin de forcer l'Angleterre à lui demander la paix, Napoléon, par un décret lancé de Berlin, le 28 novembre 1806, avait établi le *blocus continental*. Dans les États soumis à l'empire français, tout commerce avec l'Angleterre était interdit. Les ports étaient fermés aux navires britanniques. Le Portugal, ayant refusé d'adhérer au blocus, une armée fran-

çaise, commandée par Junot, envahit ce pays et en chassa la maison de Bragance. Quant à l'Espagne elle avait été jusque-là l'alliée fidèle de la France. Napoléon fit mander à Bayonne le vieux roi Charles IV et son fils Ferdinand. Dès que ces deux princes furent au pouvoir de l'empereur, il les plaça dans la dure nécessité de renoncer à la souveraineté de l'Espagne, pour la donner à son frère Joseph Bonaparte, déjà roi de Naples.

Cet acte de violence souleva l'Espagne. Les troupes espagnoles en vinrent aux mains avec l'armée française. Une partie de celle-ci, cernée à Baylen, après le siège de Sarragosse, fut réduite à capituler. Les Anglais envoyèrent au secours de l'Espagne des troupes commandées par Wellington. Cette armée enleva le Portugal aux Français et remporta en Espagne plusieurs victoires.

C'est à l'occasion de ces événements que Napoléon adressa son message au Sénat, pour lui faire connaître les besoins et la situation de ses armées dans les différentes parties du monde, en même temps qu'il annonçait l'intention de pousser les affaires d'Espagne avec la plus grande activité et de détruire les armées que l'Angleterre avait débarquées dans ce pays.

3. *1er octobre 1808. Ordonnance au sujet de la nouvelle circonscription des cures et succursales du diocèse de Namur, conformément au décret impérial du 30 septembre 1807*. In-4°, de 4 pp. — S. A.

Cette ordonnance confirme les titres spirituels des paroisses, cures et succursales érigées dans le passé; érige dans la totalité du diocèse deux cent-quarante succursales, lesquelles, avec les vingt et une cures décanales précédemment instituées, sont destinées à former le diocèse de Namur; elle supprime, en outre, toutes les paroisses jadis existantes, qui ne sont pas comprises dans le tableau suivant, annexé à la dite ordonnance :

État de la nouvelle Circonscription des Paroisses du diocèse de Namur, arrêté par M. l'Évêque de Namur (24 novembre 1807), vu et certifié véritable par M. le Préfet du département de Sambre-et-Meuse, et approuvé par décret impérial du 28 août 1808. S. l. 1808. In-8°, de 32 pp. — S. A.

4. *24 décembre 1808. Mandement pour ordonner le* Te Deum *en action de grâces, pour la prise de Madrid et autres victoires remportées en Espagne ;* suivi d'une lettre datée de Madrid, le 7 décembre 1808,

8

et adressée à l'évêque de Namur. L'empereur lui demande de faire chanter un *Te Deum* en action de grâces des succès remportés en Espagne par son armée, au sujet desquels il s'exprime ainsi : « Les victoires rem-
» portées par nos armes aux champs de bataille d'Espinosa, de Burgos,
» de Tuleda et de Somo-Sierra, l'entrée de nos troupes dans la ville de
» Madrid, et le bonheur particulier que nous avons eu de sauver cette
» ville intacte des brigands insurgés, qui en tenoient tous les honnêtes
» habitants sous l'oppression, nous portent à vous écrire cette lettre. »
» — S. A.

1403. — Instructions chrétiennes avec des pratiques de piété en faveur des âmes du purgatoire, dédiées aux confrères et consœurs de la Confrérie des Trépassés sous l'invocation de la glorieuse *Vierge Marie des souffrances*, érigée en l'église Paroissiale de Saint-Loup, à Namur, l'an 1631. — *A Namur, Imprimerie de Dieudonné Gerard. S. d.* (1808).

Petit in-12°, de VIII-66 pp. L'approbation, signée du chanoine Demeuse, est du 10 octobre 1808. — Bib. de l'auteur.

1404. — Lettre de Mr Gabriel Vaugeois, membre de la Légion d'honneur, président de la cour de Justice criminelle du département de Sambre et Meuse, à Mr Eloi Johanneau, secrétaire perpétuel de l'Académie celtique, sur la Pierre du Diable, de Namur, et l'étymologie du nom de cette ville.

Cette lettre, datée de Namur, 18 octobre 1808, est insérée dans les *Mémoires de l'Académie celtique*, t. III, pp. 329-336, ainsi que les deux suivantes :

1. *Extrait d'une lettre du même au même, sur le même sujet.* Namur, 29 mai 1809.

2. *Réponse de M. Éloi Johanneau.*

La *Pierre du Diable*, un de nos rares monuments celtiques de la Belgique, était autrefois isolée dans la plaine de Jambe. En 1737, elle fut

enclavée dans la cour d'une maison qu'on construisit à proximité, et s'y trouvait encore à l'époque où Vaugeois nous en donne la description.

« C'est, dit Vaugeois, une table de pierre calcaire grise et très dure, posée sur deux supports de même nature. Les supports paraissent aujourd'hui formés de quatre pierres, l'un d'un côté, deux de l'autre, parce qu'elles ont été cassées, ce qu'il est facile de voir à la direction des fentes qui divisent les fragments.

« La loge que ces pierres forme, est ouverte des deux bouts.

» La table a de longueur, 8 pieds 7 pouces de France;

» de largeur, 6 pieds 7 pouces;

» d'épaisseur, 1 pied 9 pouces.

« Les supports ont :

» de longueur, 8 pieds;

» de hauteur, 5 pieds, 5 pouces;

» d'épaisseur, 2 pieds, 4 pouces.

» La table est inclinée au Nord-est. La direction dans la longueur et l'ouverture qu'elle forme avec ses supports sont du levant d'été au couchant. »

« La maison devant laquelle se trouve la pierre, appartient, depuis 1754, à un nommé Antoine Mougni, mort depuis peu. Il m'a appris qu'en applanissant le terrain, qui forme aujourd'hui la cour de la maison, à à deux ou trois pieds de profondeur, il a découvert, neuf à dix pierres presque aussi grandes que celles du dolmen, couchées et enterrées à environ vingt pieds de distance autour de ce monument. Il y avait donc aussi une enceinte qui aura été renversée par les premiers chrétiens.

« Mougni a creusé environ à six pieds de profondeur sous la loge dont il avait maçonné les deux bouts, pour en faire un caveau à mettre des bouteilles de vin. Il n'y a trouvé que du sable et quelques briques qu'il m'a dit être rouges et d'une pâte extrêmement fine. Il a trouvé aussi dans les fouilles qui lui ont fait découvrir les pierres de l'enceinte, une assez grande quantité de monnaies romaines en cuivre. Je me suis procuré ce qui était resté, après la mort d'Antoine Mougni, des médailles qu'il avait trouvées sous la *Pierre du diable* ou aux environs. Il y a un Vespasien, un Hadrien, un Élien et un Constantin. » — Acad. de Bruxelles.

De cette trouvaille ne peut-on pas tirer une induction contre l'opinion qui fixe au premier siècle l'apostolat de saint Materne dans nos contrées?

Il est certain, en effet, que saint Materne a prêché l'Évangile à Namur et dans les environs; que l'une de ses préoccupations d'apôtre dut être d'éloigner les néophytes des autels sur lesquels auparavant ils sacrifiaient aux fausses divinités. Les monnaies trouvées à l'endroit où était la pierre du diable, autel druidique, prouvent que cette pierre a été pour eux un objet de culte depuis Vespasien (l'an 69 de J.-C.) jusqu'à Constantin, c'est-à-dire jusqu'au IVe siècle, époque à laquelle les critiques les plus éclairées fixent l'apostolat de saint Materne en Belgique. Donc ce saint est venu évangéliser nos contrées non pas au premier siècle, mais au commencement du IVe siècle.

L'ancienne maison Mougni appartient actuellement aux enfants d'Alexandre Capelle; celui-ci a fait placer au-dessus de la porte un écusson aux armes de l'Autriche, qui ornait autrefois le bureau d'octroi sous le régime autrichien.

La *Pierre du Diable* elle-même n'existe plus: il y a quelques années, elle a été utilisée à la construction d'une grange contiguë à la maison sous-mentionnée.

Sur la *Pierre du Diable* à Jambes, voy. Westendorp, *De Duivelsteen te Namen*, Extrait du *Konst en Letter-bode*, 1817, 2e d. bl., 137; Schuermans, *Bulletins des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, t. VIII, pp. 1-35.

1405. — Du 20 décembre 1808. Le Maire de Namur, Vu l'arrêté de Monsieur le Prefet Légionnaire, Chevalier de l'Empire en date de ce jour, ... — (A la fin) : *De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, Marché de l'Ange à Namur.*

In-8°, de 51 pp. Règlement pour la perception de l'octroi municipal et de bienfaisance de la ville de Namur, suivi du cahier de charges, pour la mise en ferme pure et simple de cet octroi. — S. A.

Ce règlement fut réimprimé chez le même imprimeur, en 1811, in-4°, de 40 pp. pour le règlement lui-même, et de 11 pp. pour le cahier de charges.

Lorsqu'en 1814 les troupes des Hautes-Puissances firent leur entrée à Namur, l'octroi municipal de bienfaisance cessa d'y être perçu, mais on

reconnut bientôt l'indispensable nécessité de le remettre en activité. C'est ce que fit M. de Bruges, intendant du département de Sambre-et-Meuse, de concert avec le conseil municipal de Namur. En conséquence, de nouveaux règlement et tarif furent adoptés et publiés sous le titre : *Règlement pour l'octroi de la ville de Namur*, chez D. Gerard, à Namur, in-4°, de 20 pp. L'approbation du gouverneur général de la Belgique est datée de Bruxelles, 9 avril 1814.

Il existe sur les *Anciens octrois de la ville de Namur* une notice, publiée en 1846 par M. Dandoy, secrétaire communal. Voy cette année.

1809.

1406. — Thèses proposées à la discussion publique, pour obtenir le grade de Licencié en droit, Par Mr Félix Mathieu, de Namur, département de Sambre et Meuse. L'acte public sera soutenu Lundi 16 Janvier 1809, à trois heures et demie de relevée. — *Bruxelles, de l'Imprimerie de la Faculté de Droit, rue Ducale, près du Grand Concert, N° 11. S. d.* (1809).

In-4°, de 11 pp. La première de ces thèses, la thèse de droit romain, est intitulée : *De Testamento inofficioso.* Le testament inofficieux est celui par lequel les héritiers légitimes sont injustement déshérités ou passés sous silence. — Par qui la plainte en inofficiosité, *quærela inofficiosi*, peut-elle être intentée? Tel est l'objet de cette thèse.

La seconde traite de l'usufruit en général et des droits de l'usufruitier en particulier. *Code Napoléon*, liv. 2, tit. 3, chap. Ier.

La troisième a pour objet une question de droit administratif. D'après l'article 312 du Code civil, l'enfant conçu *pendant* le mariage a pour père le mari. En supposant que l'enfant fût adultérin, comme l'officier de l'état-civil n'est pas juge de la question d'état des personnes, il doit inscrire cet enfant au nom de l'époux, sauf à celui-ci à porter ses réclamations devant l'autorité judiciaire.

La quatrième thèse porte que l'art. 49, n° 5, du *Code de procédure civile* doit être interprété en ce sens, que les demandes en paiement, non seulement des loyers et fermages, mais encore des autres charges imposées au fermier ou au locataire, sont exemptes du préliminaire de la conciliation. — S. A.

1407. — L'An de l'Incarnation de Jésus-Christ 1809, le 30 Avril, est décédée en son Château de Montigni, paroisse d'Hanret, munie des Sacremens de Notre Mère la Sainte Eglise, âgée de 76 ans, Mademoiselle Eléonore de Smakers de Mirwart en Ardennes, fille. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine. S. d.*

In-fol. plano, en plac. Lettre mortuaire de Mlle Éléonore de Smakers. — S. A.

1408. — Cour d'appel de Liége. Mémoire pour Messieurs et Dames de Méan, défendeurs, contre le sieur Lejeune, demandeur. — *S. d.*

In-4°. Signé J.-J. Piret. — U. L.

1409. — Officia propria Sanctorum diœcesis et ecclesiæ cathedralis Namurcensis, sexta editio auctior et emendatior, juxta recentiora Indulta et Rescripta Apostolica in fine apposita, jussu RR. DD. Caroli-Francisci-Josephi (Pisani de la Gaude), Episcopi Namurcensis impressa. — *Namurci, Apud F.-J. Lafontaine, D. Episcopi typ. 1809.*

In-12°, de 108 pp. Voy. année 1670, n° 387. — S. A.

1410. — L'Ange conducteur dans la dévotion chrétienne

réduite en pratique, en faveur des âmes dévotes. — *De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard à Namur. 1809.*

In-18°, de 7 ff.-388 pp. L'auteur de cet excellent livre de piété est Jacques Coret, jésuite, qui habita longtemps Namur.

L'approbation est datée du 1er octobre 1681.

Cet ouvrage a été souvent réimprimé; en 1838, l'imprimeur Wesmael-Legros, de Namur, en publia une nouvelle édition in-12°, de 403 pp., dont les 19 premières n. chiff. et une page d'approbation.

1411. — Essai sur ce qu'on appelle l'effet retroactif des lois, par H. Blondeau (1809?).

Publié d'abord dans la *Bibliothèque du Barreau* (t. II, p. 97); puis dans le *Recueil général des lois et arrêtés* de Sirey (1809, 11e part , p. 277); enfin dans la *Thémis* (t. VII, pp. 247 et suiv.), cet essai a été traduit en allemand et publié, en 1810, à Düsseldorf.

Il a servi de type à une foule d'écrits postérieurs sur la même matière. Blondeau y applique très heureusement la doctrine utilitaire dont il était le zélé propagateur, et qui lui sert ici de *criterium* très ingénieux. Son point de départ est que la nouvelle loi doit respecter les *attentes* dont la destruction jetterait une perturbation trop profonde dans la société, *attentes* auxquelles il applique dès lors, tout naturellement, la dénomination connue des *droits acquis*. Merlin a commenté ce travail dans son *Répertoire de la Jurisprudence*, Vbo *Effet rétroactif*, et lui a donné de grands éloges. Il ne s'en écarte que sur quelques points de détail. *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. IV, p. 260.

1412. — Mémoire pour M. Charles-Alexandre de Gavre, Chambellan de Sa Majesté l'Impératrice de France et Reine d'Italie, Membre de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre royal de Saint-Hubert de Bavière; contre M. Henri-Claude de Namur d'Elzée; aussi contre M. François-Joseph-Charles d'Argenteau-Mercy, Chambellan de Sa Majesté

l'Empereur des Français et Roi d'Italie. — (Paris), *Porthmann, Jmprimeur ordinaire de S. I. et R.* Madame, *rue Neuve des Petits-Champs, près le Ministère des Finances. S. d.* (1809).

In-4º, de 17 pp. Signé Gendebien, Avocat.

La Coutume de Namur avait admis, relativement aux fiefs, des principes spéciaux qui n'avaient aucune analogie avec ceux reçus dans les provinces voisines. C'est ainsi que le relief (prestation de foi et d'hommage du vassal envers le seigneur) était considéré comme tellement essentiel que, si le possesseur d'un fief négligeait cette formalité, il était *frappé d'indignité*, et considéré comme incapable de transmettre à ses héritiers le bien féodal qui passait, à l'instant même de son décès, *au plus proche héritier ab intestat du dernier possesseur du fief.*

Tel est le texte de l'article 95 de la Coutume de Namur qui a donné lieu à une grave contestation concernant la terre de Tongrenelle, entre d'Elzée, d'une part, de Gavre, Mercy-d'Argenteau et autres, d'autre part. Le tribunal de Namur, par jugement du 23 juin 1809, la cour de Liège, par arrêt du 8 décembre 1810, et enfin la cour de cassation, par sa décision du 8 janvier 1812, ont déclaré que l'obligation de faire relief sous la peine comminée par l'article 95, est applicable aux dispositions testamentaires comme aux successions ab intestat; qu'elle concerne le légataire particulier comme l'héritier féodal; qu'en conséquence, si le légataire n'a pas fait relief pendant sa vie, l'héritier du précédent possesseur du fief est investi de la propriété de l'immeuble sans que l'héritier légal, ni l'héritier testamentaire du légataire déchu puissent y réclamer le moindre droit. Lelièvre, *Questions de droit concernant la Coutume de Namur*, p. 367.

Exposé de la contestation. Le comte d'Harscamps était propriétaire de la terre de Tongrenelle, fief relevant du comté et château de Namur. Il avait obtenu du souverain comme comte de Namur, la permission d'en disposer par acte testamentaire. En conséquence, il légua l'usufruit de cette propriété à son épouse Isabelle Brunelle et la propriété au comte Mercy-Argenteau. Il mourut en mai 1794. Le 25 août suivant le comte Mercy-Argenteau vint aussi à mourir, après avoir, par testament du

6 mars de la même année institué son parent d'Argenteau-Mercy pour son héritier universel. Ignorant le legs du comte d'Harscamps, il n'avait pas demandé l'octroi nécessaire pour disposer du fief de Tongrenelle, et naturellement le testament ne contenait aucune disposition relative à ce fief.

La veuve d'Harscamps jouit de la terre de Tongrenelle à titre d'usufruit, jusqu'au 18 floréal an XIII (8 mai 1805), date de sa mort.

De Namur d'Elzée, s'appuyant sur l'article 95 de la Coutume de Namur, prétendit que cette terre lui appartenait, comme étant le plus proche héritier *ab intestat* du dernier possesseur du fief, vu que le comte Mercy-Argenteau était mort sans en avoir fait relief.

D'Argenteau-Mercy la réclamait en vertu de la disposition à titre universel faite en sa faveur par le testament du comte de Mercy-Argenteau, du 6 mars 1794.

Le comte de Gavre soutenait contre de Namur d'Elzée que le legs du comte d'Harscamps en faveur de Mercy-Argenteau étant caduc n'a pas pu, à cause de cette caducité, retourner à l'héritier *ab intestat*, mais qu'il est resté dans la succession du comte d'Harscamps.

Et contre d'Argenteau-Mercy il soutenait qu'il n'a pas été disposé de cette terre en sa faveur, par le testament du 6 mars 1794; qu'en tout cas, cette disposition était nulle et inopérante, vu qu'elle n'a pas été appuyée d'un congé de tester, émané du comte de Namur.

L'objet du mémoire ci-dessus est d'établir que le comte de Gavre est bien fondé contre l'un et l'autre de ses adversaires. — S. A.

Au procès se rapportent les pièces suivantes :

1. *Mémoire à consulter* (en faveur de Namur d'Elzée). Liége, S. Dauvrain. S. d. In-4°, de 12 pp. Signé Douxchamps, Dupré, Lelièvre, Delaittre et Dubois. — S. A.

2. *Réponse pour de Namur d'Elzée ou Résumé succinct de M. le comte de Gavre*. S. l. n. d. In-4°, de 7 pp. Signé Verdbois, Lelièvre, Delaittre et Géradon. — S. A.

Aux mémoires qui précèdent il faut ajouter : a) *Note dans la cause de M. d'Elzée contre M. de Gavre;* b) *Exposés A. B. C. D. E. F. G. et H. jusqu'à S.* (sans pagination). *État des actes reposant au greffe du tribunal de première instance à Namur, département de*

Sambre-et-Meuse, opérés par ou pardevant le souverain baillage du ci devant pays et comté de Namur depuis la seconde entrée des Français dans ce pays. — S. A.

3. *Mémoire pour M. Charles-Alexandre Régis, comte de Gavre, demeurant à Versailles, demandeur d'intervention en première instance et intimé en seconde, contre M. François-Joseph-Charles, comte d'Argenteau-Mercy, domicilié à Liège, défendeur en première instance et appelant en seconde, du jugement rendu par le tribunal civil de première instance, séant à Namur, le 23 juin 1809.* Liége, T. Teichmann. In-4°. Signé Gendebien. — S. A. — U. L.

4. *Mémoire pour M. Charles-Alexandre Régis, comte de Gavre, demeurant à Versailles, défendeur en première instance et appelant en seconde, du jugement rendu par le tribunal civil de première instance, séant à Namur, le 23 juin 1809, contre M. Henri-Claude de Namur d'Elzée, propriétaire, demeurant à Dhuy, demandeur en première instance et intimé en seconde.* Liège, T. Teichmann. 1810. In-4°, de 44 pp. Signé Gendebien, Warzée, père, Wasseige, Raikem, F.-N.-J. Warzée, avoué licencié. — S. A. — U. L.

5. *Mémoire à consulter avec des consultations pour M. Charles-Alexandre Régis, comte de Gavre, contre M. Henri-Claude de Namur d'Elzée.* Liége, T. Teichmann. 1810. In-4°, de 37 pp. Signé Lesueur. — S. A. — U. L.

6. *Réfutation des motifs du jugement rendu par le tribunal civil de première instance du premier arrondissement du département de Sambre-et-Meuse, le 23 juin 1809, au préjudice de M. Charles-Alexandre Régis, comte de Gavre; contre M. Henri-Claude de Namur d'Elzée, propriétaire.* Liége, T. Teichmann. In-4°, de 62 pp. Signé Gendebien, Warzée, père, Wasseige, Raikem, F.-N.-J. Warzée. — S. A.

7. *Résumé succinct de la cause d'entre M. le comte de Gavre, appelant, et M. de Namur d'Elzée, intimé.* Liége, T. Teichmann. In-4°, de 7 pp. Signé : les mêmes que les précédents. — S. A.

8. *Cour impériale de Liége. M. le comte d'Argenteau-Mercy, Chambellan de S. M. l'Empereur des Français, défendeur appelant, contre M. Henri-Claude de Namur d'Elzée, demandeur intimé, et contre M. le comte Charles-Alexandre-Régis de Gavre, Chambellan*

de S. M. l'Impératrice de France, demandeur et appelant. Liége, S. Dauvrain. 1810. In-4°, de 38 pp. Signé G.-J. Giblot et H.-L. Roly, J. C. — S. A. — U. L.

9. *Mémoire additionnel avec pièce justificative, n° 3, pour Monsieur le comte d'Argenteau-Mercy contre Messieurs d'Elzée et de Gavre.* Liége, Dessain, 1810. In-4°, de 10 pp. — S. A.

10. *Mémoire pour M. de Namur d'Elzée, contre M. d'Argenteau-Mercy.* Liége, S. Dauvrain. In-4°, de 19 pp. Signé Delaittre, Lelièvre, Géradon et Verdbois. — S. A. — U. L.

11. *Mémoire pour Mr. de Namur d'Elzée, propriétaire, domicilié à Dhuy, intimé, contre Mr. le comte de Gavre, appelant, sur les questions de faits et articles, posés en première instance par ce dernier.* Namur, Dieudonné Gerard. 1810. In-4°, de 13 pp. Signé Géradon, Verdbois, Delaittre et Lelièvre. — Ce mémoire fut suivi d'un autre des mêmes avocats, en faveur de M. de Namur d'Elzée contre M. de Gavre. Namur, Dieudonné Gerard. In-4°, de 30 pp. — S. A.

12. *Mémoire pour Mr. de Namur d'Elzée, contre Mr. d'Argenteau-Mercy.* Namur, Dieudonné Gerard. 1810. In-4°, de 59 pp. Mêmes auteurs que ceux des mémoires précédents. — S. A.

13. *Mémoire à consulter et consultation sur la question de savoir si l'article 102 de la Coutume de Namur, qui défend de disposer par testament d'un bien féodal, sans en avoir obtenu l'agrément du comte de Namur, a dû recevoir son exécution postérieurement aux décrets des 9 et 11 mars 1793, qui ont prononcé la réunion du pays de Namur à la République française.* S. l., Testu et Cie, imprimeur. 1810. In-4°, de 19 pp. — S. A.

14. *Memoire pour M. Henri-Claude de Namur d'Elzée, en la cause qu'il soutient pardevant la cour d'appel de Liége, contre M. Charles-Alexandre-Régis, comte de Gavre.* Namur, Dieudonné Gerard. Novembre 1810. In-4°, de 37 pp. Par Géradon, Verdbois, Delaittre et Lelièvre. — S. A.

15. *Précis des moyens et applicat de pièces pour M. de Namur d'Elzée, contre MM. les comtes de Gavre et d'Argenteau-Mercy.* Namur, D. Gerard. Novembre 1810. In-4°, de 22 pp. Signé Géradon, Verdbois, Delaittre et Lelièvre. — S. A. — U. L.

16. *Précis pour la réplique de M. de Gavre contre M. d'Argenteau-*

Mercy. Liége, T. Teichmann. In-4°, de 11 pp. Signé Gendebien, Varzée, père, Wasseige et Raikem. — S. A. — U. L.

17. *Arrêt rendu en faveur de M. de Namur d'Elzée, par la cour impériale de Liège, le 8 Décembre 1810, et attaqué en cassation par M. le comte d'Argenteau-Mercy et par M. le comte de Gavre.* S. l. Imprimerie de Le Normant. In-4°, de 19 pp. — S. A.

La cour de cassation, comme nous l'avons dit déjà, par arrêt du 8 janvier 1812, rejeta le pourvoi des comtes de Gavre et d'Argenteau-Mercy; en sorte que le résultat de cette contestation a été pour la famille d'Elzée l'adjudication de la ferme de Tongrenelle.

La famille de Beaufort ayant ensuite réclamé ce fief, en vertu d'une disposition du testament du comte d'Harscamps, de Namur d'Elzée fit de nouveau consacrer, en 1819, par la cour d'appel de Liége, et, en 1820, par la cour de cassation de la même ville, les principes développés dans le jugement du 23 juin 1809 relativement à l'interprétation de l'article 95 du statut namurois. Il fut, en outre, décidé qu'il ne fallait pas envisager le legs fait à Mercy-d'Argenteau comme caduc, et le bien légué comme s'étant retrouvé dans la succession d'Harscamps, mais qu'il s'agissait d'une *véritable indignité*, prononcée contre le légataire qui avait manqué à ses devoirs de vassal, indignité dont la Coutume avait réglé les conséquences, et par suite la clause du testament de M. d'Harscamps en faveur de M. de Beaufort était sans application à cette hypothèse. Lelièvre, *Questions de droit concernant la Coutume de Namur*, p. 378.

Le second jugement intervenu en cette circonstance décide qu'aux termes de l'article 102 de la Coutume de Namur, le possesseur d'un fief ne pouvait en disposer par testament, au préjudice de son plus proche héritier par intestat, sans avoir obtenu l'octroi du prince autorisant le legs.

« Considérant, dit finalement le jugement, que de tout ce qui vient d'être dit, il résulte que feu M. Mercy-d'Argenteau n'ayant pas obtenu d'octroi pour disposer de ses fiefs en Belgique, et notamment de celui dont il s'agit, M. d'Argenteau-d'Ochain ne peut réclamer la partie féodale de la terre de Tongrenelle, en vertu du testament qui l'appelle à la succession dudit sieur de Mercy-d'Argenteau. »

Le jugement rendu le 23 juin 1809, par le tribunal de Namur, rédigé par l'avocat Lelièvre, Xavier-Ghislain, est rappelé textuellement par

Merlin, *Questions de droit,* V^bo Féodalité, § 5, et par Xavier Lelièvre, fils du précédent, *Questions de droit concernant la Coutume de Namur*, pp. 398-378. Se trouve aussi reproduit *in-extenso*, ibid., pp. 279-382, le second jugement rendu, en 1819, en faveur de Namur d'Elzée, contre de Beaufort. Voy. cette année.

1413. — Tableau historique des malheurs de la substitution, par M. d'Aché. — *A Voroux-Goreux, chez l'auteur (1809-1812).*

In-8°, 6 volumes, de 434, 388, 399, 368, 416, 342 pp. Les deux premières feuilles du 7e vol. ont été aussi imprimées.

L'auteur, Pierre-Joseph Dachet né à Namur, le 17 janvier 1748, mourut à Paris vers 1820. Il avait à Voroux-Goreux une imprimerie particulière, ne se prétendait rien moins que frère aîné de Louis XVI, et revendiquait par conséquent le trône de France. (Voy. plus loin 1817). Entr'autres folies qu'il raconte, on voit qu'il croyait ne pas avoir reçu le baptême et qu'il sollicita plusieurs curés de le lui conférer. Puis il raconte son mariage avec sa nièce, fille de Louis XVI, etc., etc.

La bibliothèque nationale à Paris possède un exemplaire de ce livre, auquel est joint un procès-verbal constatant que toute l'édition a été détruite par ordre de la censure impériale, sauf le dit exemplaire. Cependant il est certain qu'il en existe cinq exemplaires. Voy. sur ce livre un article de M. Beuchot, dans la *Bibliographie de France*, n° 2577, le *Bulletin de Techener* 1842, p. 77 et Querard, *Supercheries*, t. II, col. 938. — X. T. *(Bibliographie Liégeoise,* 2e éd.)

1414. — Le Satyrique, Comédie en trois actes et en vers. Par M^r B.

Le Misanthrope amer, le Dévot emporté,
Destructeurs ou tirans *(sic)* de la société,
Prennent pour la vertu l'humeur ou la colère.
Gaillard, *Mélanges Littéraires*.

— *A Namur, Chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur, 1809.*

In-8°, de IV-112 pp,, compris 2 pp. d'errata, plus 2 ff. de musique.

Épître dédicatoire à S. Ex. le grand juge Ministre de la Justice criminelle du département de Sambre-et-Meuse, Légionnaire, Chevalier de l'Empire.

Balardelle, qui fut d'abord juge à Bruxelles, est donc l'auteur de cette comédie. Il le dit positivement dans son épître dédicatoire, qui paraît avoir été intercalée après coup dans l'exemplaire que possède la Société archéologique de Namur.

« Cette production dramatique, dit le *Journal de Paris*, qui n'a jamais été soumise à l'épreuve du parterre, mais qui est imprimée, m'a été remise par un ami de l'auteur; je l'ai lue avec la prévention qu'excite naturellement une comédie denuée de la sanction des artistes, ou si l'on veut du sceau de la représentation, et je dois l'avouer, chaque page a désarmé mon humeur critique.

« D'abord le personnage principal m'a paru avoir trop de ressemblance avec le *Misanthrope*, ensuite j'ai compris qu'il avait été impossible de donner à l'un une physionomie totalement différente de l'autre, en ce que la misanthropie et la satyre proviennent de l'indisposition que nous donnent contre l'espèce humaine, les vices de la Société et les atteintes que nous avons pu en recevoir.

« Notre satyrique *(Alcimon)* a eu de grands motifs pour se ranger du parti de *Juvénal*; dépouillé d'un précieux dépôt, d'une place honorable, et dénoncé par un magistrat, trahi par tous ses amis, outragé par l'infidélité de sa compagne légitime, ensuite esclave à Tripoli par suite des persécutions qu'il a voulu fuir, et finalement de retour parmi ses compatriotes plus corrompus que jamais, il ne voit, autour de lui, que fripons, intrigants, perfides, séducteurs, barbares et gens processifs; car un procès indécis a rompu depuis longtemps, entre lui et *Valancour*, les liens qu'avaient formés l'estime et l'amitié la plus tendre.

» Aussi Boileau est-il l'oracle d'*Alcimon*; il en nourrit son aigreur contre le genre humain, et, après avoir lu, en paraissant sur la scène :

» De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
» Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'homme. »

« Il renchérit en s'écriant :

» A votre avis, au mien, l'homme est fourbe, pervers,
» . . . . Son humeur est bizarre;

» Il est tout à la fois dissipateur, avare,
» Débauché, libertin, indiscret, médisant,
» Menteur, vindicatif, ingrat et malfaisant. »

« Cependant il n'est pas brouillé avec la totalité du genre humain : il a un ami dans *Wilson*, qui, après avoir partagé le même esclavage, a sauvé la vie à *Alcimon*. Celui-ci traite son libérateur avec la tendresse la plus sauvage et la plus brusque, manières qui rappellent parfois le bourru bienfaisant. *Wilson*, entaché de fanatisme, ne voit dans cette rudesse que l'effet d'un destin inévitable ; il se résigne même, par respect pour la même loi, à épouser Pauline, fille d'*Alcimon*, et cela pour se conformer au vœu de ce père, très insouciant sur le goût de Pauline, qui aime Auguste, fils de *Valancour*, adversaire d'*Alcimon*.

» Heureusement, *Marton* pourvue de tous les expédients d'une soubrette espiègle et fine, obtient d'*Alcimon* pour *Pauline* son maître de musique et son maître de danse.

» Le premier c'est *Auguste*, qui se prête au déguisement avec la répugnance d'un cœur vraiment honnête, et qui ne trouve d'excuse que dans la pureté de ses intentions.

» Le second est un gentilhomme gascon à 36 carats (*M. Flic-Flac)* qui se prend de belle façon pour la fortune de son élève, et qui débite d'intarissables jactances sur ses talents, sa tournure et ses triomphes amoureux.

» Réduit à éviter l'escalier, pour ne pas rencontrer son rival d'humeur chevaleresque, notre héros de Garonne prend le chemin le moins frayé, il s'enfuit par la fenêtre; mais avant d'y sauter, il dit pour compenser sa poltronnerie :

» . . . . Je connais ce passage,
» L'homme à bonne fortune, en fait souvent usage. »

Le rôle de ce faquin, qui a plus d'un *Sosie* dans la capitale, est très gai, très plaisamment ridicule, et contraste parfaitement avec les mœurs et la modestie d'*Auguste*, modèle des amans délicats.

« En général l'auteur montre l'entente de la scène, par la charpente bien ordonnée de la pièce, et par la distribution de ses personnages; sa versification est narrée, sa touche est vigoureuse et son comique,

souvent prononcé, est secondé par ce tour heureux qui distingue les pièces du bon répertoire.

» Le dénouement du *Satirique* est surtout remarquable par la scène qui se prépare : la suivante conseille à *Pauline* de se laisser enlever par *Auguste* : les deux amans opposent à ce projet la morale et les délicatesses les plus défiantes et les mieux exprimées. *Alcimon*, caché derrière un paravent où le savait *Marton*, est si pénétré de la piété de sa fille et des sentimens d'honneur d'*Auguste*, que, soudain, il consent à les unir. Le nœud se forme, le procès est éteint; *Wilson*, millionnaire (à l'insu de tout le monde) enrichit les époux; les torts de l'espèce humaine s'effacent, et la fatalité fait place au libre arbitre.

» On doit regretter que l'auteur du *Satirique* n'ait pas produit cette pièce au théâtre : jouée par des bons acteurs, elle aurait eu du succès et de l'effet. »

L'article qui précède est reproduit dans le *Mémorial administratif du département de Sambre-et-Meuse*, années 1809 et 1810, 28 juillet 1810, nº 44, pp. 439 et 440. — S. A. — B. R.

1415. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur. — *Chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur de M. l'Évêque. 1809.*

1. *7 mai 1809. Mandement pour ordonner un* Te Deum, *ou action de grâces des victoires remportées par S. M. I. et R., le 19, 20, 21, 22 et 23 avril 1809, sur les armées Autrichiennes à Tann, Eckmühl et Ratisbonne*; suivi de deux lettres, l'une de Napoléon écrite du camp impérial de Ratisbonne, le 25 avril 1809, l'autre de Bigot de Preameneu, ministre des cultes, datée de Paris, 3 mai 1809, adressées toutes les deux à l'évêque de Namur, lui demandant des prières d'action de grâces à Dieu, au sujet des victoires susdites. In-4º, de 7 pp. — S. A.

Dans sa lettre, le ministre des cultes s'exprime ainsi : « C'est la paix violée contre la foi des traités, que l'empereur vient de venger avec la rapidité de la foudre; c'est la paix qu'il veut et qu'il saura établir et fixer entre les nations malgré les ennemis de l'humanité, vous n'eûtes jamais une plus grande occasion de faire éclater les sentiments de

reconnaissance envers le Tout-Puissant, qui n'a pas cessé un moment de protéger notre Auguste Souverain pour qu'il accomplisse ses grandes destinées, qui lui donne une force presque surnaturelle, pour qu'au milieu de ses immenses travaux il demeure infatigable, qui guide tous ses pas avec le flambeau du génie, qui le couvre de son égide dans cette longue suite de triomphes, dont chacun semblait être le dernier terme de la gloire. »

2. *24 mai 1809. Mandement pour ordonner un* Te Deum, *en action de grâces de l'entrée de l'armée française dans la capitale de l'Autriche, le 13 mai 1809;* suivi d'une lettre de Napoléon à l'évêque de Namur pour lui demander des prières au sujet de cet événement, lettre écrite de Schoenbrunn, le 13 mai 1809. In-4°, de 4 pp. — S. A.

3. *6 juin 1809. Mandement pour solliciter des secours en faveur du rachat de l'église de Saint-Hubert, en Ardennes.* In-4°, de 18 pp. — S. A.

Ce mandement est accompagné des quatre pièces suivantes ayant trait au même sujet :

1. *Lettre de l'évêque de Gand à ses curés*, datée du 6 juillet 1807, en flamand, avec traduction française (pp. 9, 10).

2. *Littera Episcopi Aquisgranensis ad suos parochos.* Aix-la-Chapelle, le 4 novembre 1807 (pp. 11, 12);

3. *Lettre de M. l'Évêque de Namur à MM. les propriétaires réunis à ..., le 3 novembre, fête de saint Hubert, pour la grande chasse.* Namur, 28 octobre 1808 (pp. 13-17);

4. *Lettre des Vicaires généraux de Malines aux curés de ce diocèse.* Malines, 30 janvier 1809 (pp. 17, 18).

Le 19 vendémiaire an VI (10 octobre 1797), il fut procédé à la vente des biens du monastère de Saint-Hubert. L'abbaye, y compris l'église, le parc contenant 131 journaux, trois jardins et le quartier dit des Aumôniers, fut adjugée au prix de 270,100 francs, à Thomas Gillet pour le compte de Jean-Barthélemy Lecouteulx-Canteleu, membre du Conseil des Anciens, demeurant à Paris.

Le 20 mars 1807, Lecouteulx revendit l'église et l'abbaye à Pierre Boiques, propriétaire à Paris, par acte passé devant Tarbé et Delaroche, notaires, de résidence en cette ville.

« En 1808, dit M. Mouzon, un certain Parmentier, fondé de pouvoir du

sieur Boiques, escorté de 40 à 50 démolisseurs qu'il avait ramassés dans les rues de Bruxelles, arrive à Saint-Hubert, pour ruiner l'église, et en vendre les débris. Ces vandales vont escalader les toitures, y porter le premier coup de marteau, lorsque deux hommes généreux, MM. Zoude et Doutreloux, qui, tantôt par menaces, tantôt par des propositions d'achat, avaient tenu suspendu pendant dix à douze jours le bras démolisseur prêt à frapper, font, à une heure de la nuit, à leurs risques et périls, l'acte de rachat, qui est soumis le lendemain aux notables réunis dans l'église. Mais on trouve le prix trop élevé, et l'on se sépare sans rien conclure. Enfin, une nouvelle convocation a lieu chez M. Joseph Lambin, et huit notables, associant leur générosité à celle de leurs amis, conviennent du prix modique de 35,000 francs pour le rachat d'un temple qui a coûté des millions! L'acte passé le 7 juin 1808, par le notaire Dehez, est signé des dix notables qui suivent :

« 1° MM. Léopold-Joseph *Zoude*, qui fut plus tard membre de la Chambre des représentants; 2° Louis-André *Doutreloux*, receveur de l'enregistrement et des domaines; 3° Dom Isidore *Bauwens*, ancien religieux de l'abbaye et trésorier de l'église; 4° Joseph *Lambin*, juge de paix; 5° Jacques *Pirotte*, négociant; 6° Jean-Baptiste *Bouillon*, officier de santé; 7° Louis *Dufour*, percepteur des contributions; 8° Augustin *Lambin*, père, aubergiste; 9° Nicolas *Charlier*, père, négociant et 10° Henri *Charlier*, fils.

« Une députation est aussitôt envoyée à Monseigneur Pisani de la Gaude, évêque de Namur, pour l'appeler en aide aux acquéreurs. Le digne prélat, dans un mandement du 6 janvier *(lisez juin)* 1809, et sous son influence, les évêques de Gand, d'Aix-la-Chapelle, et le Chapitre métropolitain de Malines, ordonnent des collectes dans toutes les églises de leurs diocèses respectifs, et l'impression produite sur les fidèles par ces divers mandements est telle que l'on parvient à recueillir, non seulement la somme nécessaire pour couvrir le prix d'achat, mais encore un excédent suffisant pour rendre l'édifice propre à la célébration du culte.

« Enfin, par un dernier acte authentique reçu le 1er août 1809, par le même notaire Dehez, les dix acquéreurs déclarent formellement que tout le prix d'achat soldé au vendeur Boiques provient des collectes précitées, et qu'ils renoncent en conséquence à tout droit de propriété sur l'église abbatiale. » F.-A. Mouzon, *Précis de l'histoire chronique de l'Abbaye de Saint-Hubert en Ardenne*. Liège, 1848, in-8°, pp. 89-91.

4. *1er juillet 1809. Lettre circulaire à MM. les curés de cantons du diocèse de Namur.* In-4°, de 2 pp. — S. A.

Le prélat invite les curés primaires : 1° A lui faire connaître ceux d'entre les desservants qui manquent de presbytère, et s'il est dans leur paroisse une maison qu'on puisse acquérir pour les loger, à en dire le prix, la situation, la convenance, etc.;

2° A le renseigner sur la dépense annuelle qu'exige le service religieux de chaque succursale de leurs cantons, et sur les ressources dont elle peut disposer actuellement pour le même objet;

3° A viser et arrêter le plus tôt possible les comptes des fabriques internes, comptes qui doivent être rendus en deux articles, recettes et dépenses, avec mention du produit des pourchats et des dons faits en l'honneur de la sainte Vierge ou du patron de la paroisse.

5. *24 juillet 1809. Mandement pour ordonner un* Te Deum, *en action de grâces des victoires remportées par les armées françaises à Enzersdorf et Wagram, les 5 et 6 juillet 1809.* In-4°, de 5 pp. — S. A.

Enzersdorf est un village d'Autriche, à 13 kilomètres à l'E. de Vienne, sur la rive gauche du Danube, en face de l'île Lobeau; population 800 habitants. Il fut pris et brûlé par les Français, le 5 juillet 1809, premier jour de la bataille de Wagram.

Wagram est un village de la Basse-Autriche, à 10 kilomètres N.-E. de Vienne, population 500 habitants. Napoléon y remporta, sur l'archiduc Charles une victoire décisive, le 5 et le 6 juillet 1809. L'empereur d'Autriche implora de nouveau la paix. Elle lui fut accordée, mais à des conditions onéreuses : la France s'empara de l'Illyrie, de l'Istrie, de la Dalmatie, du Frioul, de la Croatie, de la Carniole et de plusieurs autres provinces situées sur la côte orientale de la mer Adriatique.

6. *Marche, 22 août 1809. Lettre circulaire à MM. les curés et desservants du diocèse de Namur,* suivie d'une lettre de Bigot de Preameneu, datée de Paris, 17 août 1809. In-4°, de 2 pp. — S. A.

La lettre du ministre des cultes fait ressortir les motifs qui doivent porter tous les habitants de la Belgique à prendre les armes contre l'ennemi commun, dont les efforts redoublent pour empêcher la conclu-

sion de la paix avec le continent. Partageant ces sentiments, l'évêque exhorte son clergé à donner aux fidèles des instructions convenables sur les devoirs que la religion commande, lorsqu'il s'agit de défendre son prince et sa patrie.

7. *18 novembre 1809. Mandement pour ordonner un* Te Deum, *au sujet de la cessation de la guerre contre l'empereur d'Autriche, terminée par le traité du 14 octobre 1809, passé à Schoenbrunn.* In-4°, de 4 pp. — S. A.

1416. — Lettre de Corneille Stevens, autrefois Vicaire général de Namur. — *S. l.*

In-8°, de 12 pp. Cette lettre, datée du 6 novembre 1809, fut écrite à propos des affaires d'Italie.

Le pape Pie VII avait refusé d'entrer dans la ligue continentale contre les Anglais. Napoléon, pour le punir de ce refus, annexa au royaume d'Italie les provinces d'Urbin, d'Ancône et de Macerata, par décret du 2 avril 1808; par celui du 17 mai 1808, il réunit les États romains à l'empire français. Le 6 juillet suivant, le pape, fait prisonnier à Rome, est arraché de sa capitale et conduit à Grenoble (France), de là à Savone (Italie), à 38 kilomètres S.-O. de Gênes, où il subit une captivité de trois ans et demi.

C'est contre ces violences sacrilèges que Stevens s'élève avec force, en même temps qu'il désapprouve le *Te Deum* ordonné pour célébrer la paix conclue entre la France et l'Autriche. On avait chanté tant de fois le *Te Deum* en 1808 et en 1809, au sujet des victoires de Napoléon, que Stevens craignait qu'un si fréquent usage de l'hymne de saint Ambroise ne devînt une profanation, et que ce ne fût, de la part de l'empereur, un moyen astucieux de faire approuver par le clergé l'invasion des États pontificaux. — U. L.

1417. — Discours de M. le Chevalier de Stassart, Auditeur au Conseil d'État, Sous-Préfet d'Orange. — S. *l.* (1809).

Discours prononcés :

1. — *A la distribution de prix faite aux élèves des Dames de la*

Congrégation du Saint-Enfant Jésus, à Orange, le 6 septembre 1809. In-8°, de 3 pp. — S. A.

2. — *A la distribution de prix faite au collége de Bollène, le 21 septembre 1809.* In-8°, de 3 pp. — S. A.

3. — *A Sainte-Cécile, le 11 octobre 1809, en remettant à la famille* Couston *l'étoile d'honneur dont avait été décoré* Alexis Couston, *sergent-major au 12e régiment d'infanterie de ligne, tué en Espagne, à l'âge de 42 ans.* In-8°, de 2 pp. — S. A.

4. — *Le 19 octobre 1809, à l'ouverture du collége d'Orange.* In-8°, de 3 pp. — S. A.

5. — *Le 2 décembre 1809, jour anniversaire du couronnement de Napoléon, à la cérémonie du mariage des époux dotés par la ville d'Orange.* In-8°, de 2 pp. — S. A. — Acad. de Bruxelles. — De Stassart, *Œuvres complètes,* pp. 778-781.

1418. — Mémorial administratif et Journal d'Annonces. N° 1. Namur, le 1er octobre 1809. — *De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard à Namur.*

In-8°. Les années 1809 et 1810, de 700 pp.; l'année 1811, d'environ 800 pp.; l'année 1812, depuis le 1er janvier jusqu'au 13 février suivant, 84 pp. En tout : 124 numéros.

Avant d'entreprendre la publication de son *Mémorial,* l'imprimeur Gerard en avait fait l'annonce par l'écrit suivant : *Prospectus d'une feuille publique qui sera intitulée :* Mémorial administratif et Journal d'annonces du département de Sambre et Meuse. *Autorisée par S. E. le Sénateur, Ministre de la Police Générale* (1809). In-8°, de 3 pp.

« Sans nous occuper, disait l'éditeur, sous aucun rapport, de la politique ni des nouvelles, cette feuille n'offrira qu'un recueil des dispositions administratives et des annonces publiées qui intéresseraient plus particulièrement le département de Sambre et Meuse; d'un côté, résolutions ministérielles ou arrêtés que les autorités désireront livrer à l'impression pour faire connaître aux administrés leurs obligations; d'un autre, ventes volontaires ou forcées de biens meubles et immeubles, propriétés à remettre à ferme ou à loyer, capitaux à placer à intérêt ou à lever,

échanges projetés, recherches d'objets perdus, sujets à chercher ou à placer, arrivée ou départ des voitures, cours des effets, prix des marchandises et autres objets de même nature, voilà son domaine, voilà le cercle que l'éditeur se prescrit, les obligations qu'il contracte envers le public de remplir avec l'exactitude la plus sévère. »

A partir du 13 février 1812, cette feuille prit le titre de *Mémorial administratif du département de Sambre et Meuse*, et dès le n° 63 de l'année 1813, elle fut déclarée officielle. Elle cessa de paraître sous ce titre à la fin de l'année 1814.

Le *Journal d'annonces*, complément du *Mémorial*, et ayant sa pagination propre, prit dès le commencement et conserva jusqu'à la fin le titre de *Feuille d'affiches, d'annonces et d'avis divers*. In-8°, de 8 et quelquefois de 16 pp. par numéro.

A l'occasion de son mariage avec Marie-Louise d'Autriche, Napoléon voulut doter dix militaires du département de Sambre-et-Meuse. La relation de la cérémonie du mariage de ces militaires, avec la liste de leurs épouses, ainsi que les discours prononcés, en cette circonstance, par le préfet et par l'évêque, se lisent dans le *Mémorial administratif*, avril 1810, nos 29, 30 et 31.

A l'année 1814 du même recueil, se trouvent également reproduites les pièces officielles et historiques concernant l'administration du département après l'arrivée en Belgique des troupes des Alliés. — S. A.

1419. — Tarif, règlement et cahier de charges relatifs à la perception des droits d'octroi dans la commune de Namur conformément à l'arrêté de Son Excellence le Ministre des Finances, du 29 novembre 1808. — *Namur, Dieudonné Gérard*, 1809.

In-8°, de 51 pp. — S. A.

1420. — Lettre de Corneille Stevens au sujet du Décret impérial sur les Hospitalières. — *S. l.*

In-12°, de 42 pp. Cette lettre est datée du 3 décembre 1809; l'écrit suivant en est la suite, avec la même pagination :

Suite des Remarques sur le Décret impérial de la nouvelle érection des Sœurs hospitalières Napoléoniennes, ou Deux Lettres du très-révérend M. Corneille Stevens, ancien Vicaire général et Administrateur du diocèse de Namur, avec une Lettre de Sa Sainteté sur la même matière. In-12°, de 105 pp. — S. A.

Ces deux lettres datées, l'une du 5 janvier 1810, l'autre du 12 septembre même année, ont été traduites en flamand sous le titre : *Vervolg der bemerkingen over het besluit der nieuwe opregting van de Napoléonsche Gasthuys-Nonnen. Twee Brieven van den E. H. Cornelius Stevens. 1810.* S. l. In-12°. — Catalogue de Vander Straelen-Moons-van Lérius d'Anvers, 1885, n° 4991.

Par décret du 18 février 1809, Napoléon interdit aux Hospitalières le vœu de pauvreté, ne leur permit le vœu de chasteté que pour cinq ans, et étendit celui d'obéissance à divers règlements proposés par la puissance laïque. Ces religieuses, sous peine de perdre tous leurs biens, devaient se conformer au décret avant le 1er janvier 1810.

Les évêques de Belgique réclamèrent près du gouvernement. Le ministre des cultes répondit que le gouvernement n'entendait rien s'arroger de ce qui concerne le spirituel, quant au vœu des Hospitalières. Rome, consulté à son tour, leur accorda, eu égard aux circonstances, l'autorisation de se conformer au décret impérial, en conservant le vœu de chasteté et en gardant les autresvœux autant qu'elles le pourraient. Il leur permit, en outre, d'admettre des novices qui feraient seulement des vœux simples.

Stevens, dans sa première lettre, ne traite la question que par rapport aux anciennes Hospitalières, qui ont émis des vœux solennels selon la règle de Saint-Augustin. Il cherche à démontrer qu'il leur est défendu de se soumettre au décret impérial. Il ne paraît pas qu'il eût connaissance des décisions de Rome, ni des explications du gouvernement, lorsqu'il écrivit sa lettre.

Dans les deux lettres subséquentes, discutant les réponses du Saint-Siège touchant cette affaire, Stevens prétend que rien dans ces réponses ne prouve qu'il soit permis d'accepter, sinon sous réserve, le décret de Napoléon, du moins en ce qui concerne les sœurs hospitalières qui ont fait profession solennelle de religion.

1810.

1421. — Table alphabétique Des matières contenues dans les Circulaires et Proclamations, imprimées avec *numéro*, par ordre de Mr le Préfet du département de Sambre-et-Meuse, depuis le 4 germinal an VIII *(25 mars 1800)*, époque de son installation jusqu'au 31 décembre 1809. *Nota.* Cette table est imprimée avec l'autorisation de Mr le Préfet. — *A Namur, De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, sur le Marché de l'Ange. 1810.*

In-8°, de 28 pp. Une nouvelle édition de cette table se trouve à la suite de l'ouvrage suivant. — S. A.

1422. — Recueil des Arrêtés et Circulaires de la Préfecture du département de Sambre-et-Meuse, Imprimés avec *numéro*, depuis le 4 germinal an 8 *(25 mars 1800)*, jusqu'au 1er Janvier 1810 exclusivement. — *A Namur, Chez J.-F. Stapleaux, Imprimeur de la Préfecture, Marché de l'Ange, N° 644.* (1810-1811).

In-8°, 3 volumes; le premier, de 402 pp. et deux tableaux; le deuxième, de 400 pp.; le troisième de 418 pp. La table, qui porte la date de 1811, est de 32 pp. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1423. — Mélanges pour servir à l'histoire civile, politique et littéraire du ci-devant Pays de Liége. Par M. de Villenfagne, ancien bourgmestre de Liége. — *Liége, Duvivier. 1810.*

In-8°, de XVI-477 pp. et 3 pp. d'errata. Les articles historiques, biographiques et littéraires contenus dans les *Mélanges*, sont des matériaux utiles et importants pour l'histoire du pays de Liége (X. De Theux). — S. A. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

L'exemplaire qui se conserve à la bibliothèque de l'Académie royale de Bruxelles, est suivi d'un fragment autographe de l'auteur sur un meurtre commis à l'abbaye de Saint-Gilles en 1604.

1424. — Extrait de l'Oraison funèbre De Monseigneur le Duc De Montebello, Prononcée dans l'Église Cathédrale de Namur, le 6 juillet 1810, par monsieur Ducoudray, Vicaire-Général. *Oculi mei ad fideles terræ, ut sedeant mecum.* Mes yeux se sont toujours portés sur mes sujets fidèles pour en faire mes amis. Paroles du Roi Prophète, au ps. 100. — *De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, à Namur.*

In-8°, de 8 pp. Cette oraison funèbre est extraite du *Mémorial administratif du département de Sambre et Meuse,* années 1809 et 1810, pp. 397-405. Elle fut prononcée le jour où, par ordre de Napoléon, fut célébré, dans toute l'étendue de l'empire français, le service funèbre du général Lannes, duc de Montebello, tué à la bataille d'Essling (22 mai 1809), en même temps que celui de Saint-Hilaire, son compagnon. — S. A.

1425. — Précis des Moyens employés Par la Demoiselle de Blokousen, demanderesse, contre Les Sieurs Deprez, frère et sœurs, défendeurs. *Judica me et discerne causam meam. — A Namur, De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, Marché de l'Ange. S. d.* (1810?).

In-4°, de 31 pp. Trois actes passés devant le notaire Emmanuël Jadot, de résidence à Marche, constituent le fond de ce savant mémoire :

1° *15 janvier 1794.* Testament par lequel Charles-Edmond D'Ochain, seigneur d'Aye, institue Marie-Charlotte de Blokousen, résidant au château d'Aye, héritière de tous ses biens fonds, avec la libre disposition de toutes ses rentes constituées et ses meubles, à la condition expresse que

les immeubles, après la mort de l'héritière, feront retour aux enfants de Deprez d'Aye, neveux et nièces du testateur;

2° *27 nivôse an IX* (17 janvier 1801). Transaction par laquelle la demoiselle de Blokousen reconnaît n'être que simple usufruitière de la succession immobilière de D'Ochain, et déclare ne vouloir y prétendre aucun droit de propriété; que ce droit appartient à Antoine-Albert, Marie et Florence Deprez;

3° *16 messidor an XI* (5 juillet 1803). Ratification pure et simple, par la d^lle de Blokousen, de la transaction prémentionnée.

Par le testament précité, Marie-Charlotte de Blokousen s'est donc trouvée héritière fiduciaire des biens fonds délaissés par D'Ochain, par conséquent, d'après la loi alors existante, *propriétaire* de ces biens avec charge de fidéicommis.

Or, par le fait de la publication en Belgique sur la fin de 1795 ou au commencement de 1796, des lois du 25 octobre et du 14 novembre 1792, suppressives des fidéicommis, l'héritière de D'Ochain est devenue propriétaire absolue des biens fonds légués, pouvant en disposer en toute liberté, sans aucune restriction.

Tel est le premier point établi dans le mémoire que nous analysons; le second est celui-ci : 1° que la transaction du 17 janvier est nulle, parce qu'elle a été consentie par la d^lle de Blokousen sous l'empire d'une erreur, soigneusement entretenue par les Deprez, d'après laquelle elle ne se croyait que simple usufruitière, alors qu'elle était réellement propriétaire des biens immobiliers lui laissés par D'Ochain; 2° que l'acte de ratification est nul aussi, par la raison qu'il eût fallu y rapporter la teneur de la transaction, mentionner les vices de nullité dont cette transaction était entachée et l'intention de couvrir ces vices; ce qui n'a pas été fait. — S. A.

1426. — Mémoire pour Le Sieur *Pierre-Joseph Lamquet* et la dame *Marie-Thérèse Grosse*, son épouse, rentiers, domiciliés à Namur, *demandeurs en première instance, et intimés en seconde*. Contre *Les Sieurs* Antoine-Joseph Posson, *Employé dans l'agence forestière, domicilié à*

Marche, au troisième arrondissement du département de Sambre-et-Meuse, et Etienne Posson, *son frère, Maire de la commune de Freyr, domicilié à Monia, même commune,* défendeurs en première instance, et appelans en seconde, *du jugement rendu, le 25 août 1809, par le Tribunal de première instance, du deuxième arrondissement du département de Sambre-et-Meuse, séant à Dinant.* — (A la fin :) *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, Marché de l'Ange. S. d* (1810?).

In-8°, de 66 pp. Signé P.-A.-J. Douxchamps et L. Roly, anciens jurisconsultes, et Chefnay, avoué licencié.

En 1793, la mère des appelants, dame Lebez, veuve Posson, domiciliée à Yvoir, qui jusque-là avait fait le commerce de forgerie, se trouva accablée de dettes, au point qu'il lui fut impossible de faire face à ses obligations. Poursuivie par quelques-uns de ses créanciers, menacée par beaucoup d'autres, elle s'adressa au gouvernement autrichien, le suppliant de lui accorder des lettres de répit et d'attermination. Le 9 décembre 1793, des lettres d'induction lui furent accordées, et, le 24 du même mois, elle déposa son bilan. Les lettres de répit lui furent concédées le 26 février 1794 et, le 24 mars suivant, elle en demanda l'entérinement, qui lui fut refusé parce qu'elle n'avait pas rempli la condition sous laquelle les dites lettres lui avaient été accordées, savoir, qu'elle aurait dû nécessairement fournir une bonne et suffisante caution, à l'assurance des créanciers.

Dans ces conjonctures, bien qu'elle fut déclarée en état de faillite, la veuve Lebez-Posson vendit, en novembre 1794, et en janvier, mars et juin 1795, tous les biens repris dans son bilan, qu'elle possédait à Givet et qui composaient la principale partie de son avoir. De plus, par acte du 25 messidor an VI (13 juillet 1798), elle donne à son fils Étienne Posson gratuitement, en faveur de son mariage, la brandevinerie et le moulin de Monia (Onhaye), avec toutes leurs dépendances, et par acte du 4 prairial an X (23 mai 1802), elle déclare vendre à Antoine-Joseph Posson, son second fils, la généralité de ses meubles, qui, dans son bilan, sont évalués à onze cents florins de Brabant, et les biens qu'elle possédait à

Évrehailles, lesquels, dans le même bilan, se trouvent évalués par elle, à la somme de quarante-quatre mille florins de Brabant ou de 81,000 francs.

Par jugement du 25 août 1809, et sous la considération que la veuve Lebez-Posson, à l'époque des aliénations faites par elle au profit de ses enfants, se trouvait dans un état de faillite qui l'avait dépouillée du droit d'exercer aucun aucun acte de propriété qui fut préjudiciable à ses créanciers, le tribunal civil de Dinant a déclaré nulles les dites aliénations.

Ce jugement fut frappé d'appel par les enfants de la veuve Lebez-Posson. Ils publièrent à cette occasion le factum suivant, signé par eux :

Précis sur l'origine des malheurs de la veuve Posson et sur les affaires qui en sont survenues, qui par suite ont occasionné le procès actuellement en appel à Liège, entre Mrs Posson ses fils Appelans et le Sr Lamquet et la Dame son épouse. S. l. n. d. In-4°, de 16 pp. — S. A.

C'est pour répondre à ce factum et maintenir les droits de leur client Lamquet, devant la cour d'appel, que Douxchamps, Roly et Chefnay rédigèrent le savant mémoire dont le titre est transcrit en tête du présent article. — S. A.

1427. — Analyse de l'histoire de Belgique de M. Dewez. — *Avignon, chez Seguin, frères, 1810.*

In-8°, de 14 pp. Cette *Analyse*, tirée seulement à vingt exemplaires, a pour auteur le baron de Stassart.

Elle se trouve dans un volume, n° 5962, de la collection des livres de De Jonghe, achetée pour la bibliothèque royale de Bruxelles. Dans le volume in-8° qui la contient, sont réunis : 1. le *Prospectus de l'Histoire de Belgique*, par M. Dewez ; 2. l'*Analyse de cette histoire extraite de* l'Esprit des Journaux *et de la* Gazette de France ; 3. la *liste des souscripteurs à l'Histoire générale de la Belgique de M. Dewez.* — B. R.

1428. — Description des communes de l'arrondissement d'Orange, département de Vaucluse. — *Orange, 1810.*

In-12°. Imprimée dans l'*Annuaire de l'Arrondissement d'Orange*

de 1810, cette description a pour auteur le baron de Stassart, alors sous-préfet de cet arrondissement. Elle est reproduite parmi ses *Œuvres complètes*, pp. 1057-1062.

1429. — Notice sur M. l'Abbé de Grand-Pré, Membre du Conseil de l'Arrondissement d'Orange, et de l'Athénée de Vaucluse, par M. le Chevalier de Stassart, Auditeur au Conseil d'État, Sous-Préfet d'Orange. — *S. l. n. d.* (1810).

In-8°, de 3 pp. — S. A.

1430. — Procès-verbal de la séance de l'Athénée de Vaucluse, tenue le 16 juin 1810, pour la réception de M. le Chevalier de Stassart, Auditeur au Conseil d'État, Préfet de Vaucluse, et Président dans la séance précédente. Faisant suite aux *Mémoires* de cette Société. *Musis, Artibus, Arvis.* — *Avignon, chez Seguin, frères, imprimeurs-libraires, 1810.*

In-8°, de 30 pp. — Acad. de Bruxelles.

1431. — Discours de M. de Stassart, Auditeur au Conseil d'État, Préfet de Vaucluse. — *S. l.* (1810).

Discours prononcés :

1. — *A l'athénée de Vaucluse, le 16 juin 1810, jour de sa réception.* In-8°, de 4 pp. et 3 pp. de notes. — S. A.

2. — *A Vaucluse, le 20 juillet 1810, jour de la séance tenue à l'athénée en commémoration de la naissance de Pétrarque.* In-8°, de 2 pp. — S. A.

3. — *Au Lycée d'Avignon, le 23 août 1810, jour de la distribution de prix.* In-8°, de 4 pp. — S. A.

4. — *A la distribution de prix faite au collége de Carpentras, le 28 août 1810.* In-8°, de 6 pp., dont 3 pp. de notes. — S. A.

5. — *A la distribution de prix faite au collége d'Orange, le 30 août 1810.* In-8°, de 2 pp. — De Stassart, *Œuvres complètes*, pp. 781-784. — S. A.

1432. — Extraits des *Réflexions* de Corneille Stevens, autrefois vicaire-général de Namur, touchant l'Université impériale, avec une addition qu'il y a jointe, datés de la fête de sainte Anne *(26 juillet)* 1810. — *S. l.*

In-8°, de 58 pp. A cet écrit il faut joindre une *Lettre* du même auteur *datée du 1er juin 1810.* S. l. In-8°, de 48 pp. — S. A. — U. L.

Ces deux écrits se rapportent à l'Université impériale fondée par la loi du 10 mai 1806, et organisée par les décrets du 17 mars et du 17 septembre 1808. Le premier de ces décrets confiait à l'Université seule l'enseignement public dans tout l'empire français. Il était défendu de former aucun établissement d'instruction publique hors de l'Université sans le consentement de son chef. Nul ne pouvait ouvrir d'école, ni enseigner publiquement, sans être membre de l'Université. Le décret statuait, en outre, que tous les professeurs de théologie seraient tenus de se conformer aux dispositions de l'édit de 1682, concernant les quatre propositions de l'Église gallicane. Enfin tous les professeurs devaient prêter un serment par lequel ils juraient de ne se servir de leur autorité que pour former des citoyens attachés à leur religion.

Dans sa lettre du 1er juin 1810, après avoir fait une longue énumération des actes d'impiété et d'hostilité commis par Napoléon envers l'Église, Stevens cherche à démontrer, que le serment exigé des professeurs de l'Université impériale, est impie, puisqu'au fond il repose sur l'indifférentisme en matière de religion. En effet, former des citoyens attachés à leur religion, n'est-ce pas, disait Stevens, élever un enfant calviniste dans les principes calvinistes, un luthérien, dans la doctrine de Luther, un juif, dans la religion judaïque (pp. 29-33)?

Dans l'autre écrit, celui du 26 juillet 1810, Stevens établit solidement que les professeurs de théologie ne peuvent pas se soumettre aux articles de 1682, ni les enseigner. Il se résume ainsi : « J'ai montré jusqu'à » l'évidence, dans mes *Réflexions générales*, que l'Université impériale

» était impie de tout son chef. Elle est impie dans son institution et » dépendance, et vraiment anglicane, en mettant l'enseignement de la » religion à la disposition entière et absolue du gouvernement; elle est » impie dans sa forme et clairement monstrueuse...; impie dans le » serment qu'elle prescrit à tous ses membres, lequel est si palpablement » parjure et sacrilège, que je défie tous les sophistes de pouvoir donner » une couleur à l'impiété de ce serment (pp. 54-56). »

Stevens, on le voit, avait écrit, sous le titre de *Réflexions generales*, une longue dissertation contre l'Université impériale, mais, omme il le dit lui-même, il ne parvint pas à la faire imprimer, à cause des entraves que lui suscitait la police active du gouvernement.

1433. — Nouveau Tarif des Monnaies d'après la Réduction qu'elles ont éprouvée par Décrets Impériaux des 18 août et 12 septembre 1810. Ce Tarif renferme la Réduction des Quarts, demi et Couronnes Impériales, des Huitièmes, Quarts et Ducatons; des Escalins de Brabant et pièces dites de 5 Plaquettes; des Plaquettes et des Escalins de Liège; des Livres de Gros, composées d'Escalins de Brabant et d'Escalins de Liège; des pièces de 6, 12 et 24 sols; des Doubles Souverains et Souverains; des Ducats de Brabant, d'Empire et de Hollande; des demi Kopstuck; des Huitièmes, Quarts, Demi et Couronnes de France; Louis et Doubles Louis. Le tout réduit : 1° en Valeur Décimale; 2° en Livres Tournois; 3° en Argent Courant de Brabant; 4° en Argent de Change de Brabant. Il renferme aussi la comparaison en mêmes Monnaies de toutes les autres espèces rappelées au Décret du 18 août. Par E. Marechal, Caissier de la Recette Générale du Département de Sambre-et-Meuse. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, sur le Marché de l'Ange, n° 892. Septembre 1810.*

In-8°, de 71 pp. — S. A.

L'ouvrage suivant est le complément de celui-ci. L'auteur se proposait de publier une *Réduction des Poids et Mesures* anciens en mesures nouvelles et en poids nouveaux; nous ignorons s'il a donné suite à ce projet.

1434. — Grand Tarif Décimal ou Réduction du Franc, de la Livre Tournois, de l'Argent Courant de Brabant et de l'Argent de Change de Brabant, en l'une et l'autre de ces Monnaies, et *vice versâ*. Suivi du Tarif des Monnaies, d'après la Réduction qu'elles ont éprouvées par Décrets Impériaux des 18 août et 12 septembre 1810. Réduites : 1° en Valeur Décimale; 2° en Livres Tournois; 3° en Argent Courant de Brabant; 4° en Argent de Change de Brabant. Il renferme aussi la comparaison en mêmes Monnaies, de toutes les autres pièces rappelées au Décret du 18 août. Par E. Marechal, Caissier de la Recette Générale du Département de Sambre-et-Meuse. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, sur le Marché de l'Ange, n° 892. S. d.* (1810).

In-8°, de 87 pp. et 1 p. de table. Les liminaires, de 4 ff. n. chiff., contiennent les décrets impériaux du 18 août et du 12 septembre 1810, concernant la réduction des monnaies. — Bibl. de Mme Ve Marechal, à Jambes. — Bibl. de la ville de Luxembourg.

1435. — Tarif pour le Commerce en détail. — *A Namur, imprimerie de M.-J. Legros. S. d.*

In-8°, d'un feuillet.

1436. — Mandement, Instruction, Circulaire et Avis de l'autorité diocésaine de Namur. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur de M. l'Évêque. 1810.*

1. *23 avril 1810. Instruction de M. l'Évêque de Namur, adressée*

aux personnes désignées par la Municipalité de Namur, en suite du décret impérial du 25 mars 1810, qui ont reçu dans l'église cathédrale, le 23 avril, par le Rme Évêque la bénédiction nuptiale, en présence de toutes les autorités. In-8°, de 4 pp. — Cette instruction a été insérée dans le *Mémorial administratif du département de Sambre-et-Meuse*, années 1809 et 1810, p. 291. — S. A.

2. *9 juillet 1810. Circulaire de M. l'Évêque de Namur aux curés du diocèse;* suivie d'une lettre de M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur, à Mgr Pisani, datée de Paris, 28 juin 1810, avec un extrait du décret impérial du 5 mai de la même année, concernant l'établissement d'une *Société maternelle* sous la protection de l'Impératrice des Français. In-8°, de 5 pp. — S. A.

3. *Du 1er septembre 1810. Avis du Secrétaire de l'Évêché aux curés et desservants du diocèse.* In-8°, de 1 page.

Cet avis, signé C. Michaux, a pour but d'informer le clergé de la suppression des fabriques internes, de la promulgation du décret impérial du 30 décembre 1809, établissant une fabrique unique, composée de sept membres, dont le curé et le maire doivent faire partie de droit. Quant aux cinq autres membres, deux seront pour la première fois nommés par le préfet et les trois autres par l'évêque. — S. A.

4. *29 septembre 1810. Avis à MM. les curés et desservants du diocèse de Namur.* In-8°, de 1 page.

Par cet avis le vicaire général Ducoudray notifie au clergé, que l'imprimeur Lafontaine est chargé par l'Évêché d'imprimer le décret impérial du 30 décembre 1809, relatif aux fabriques d'églises; que les curés et desservants seront tenus de s'en pourvoir chacun d'un exemplaire, à l'époque de la formation des nouvelles fabriques, et que cet exemplaire devra être reproduit lors de la visite de leur paroisse. — S. A.

5. *16 novembre 1810. Mandement de l'Évêque de Namur, qui ordonne des prières pour la conservation et la délivrance de S. M. l'Impératrice à l'occasion de sa grossesse;* suivi des oraisons à réciter en cette circonstance. In-4°, de 2 pp. et de 1 page pour les oraisons imprimées séparément. — S. A.

1811.

1437. — Sur l'art de fabriquer du Flint-glass bon pour l'optique, par M. D'Artigues; suivi d'un rapport fait à la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut (de France), sur les résultats de cette fabrication. — *Paris, P. Gueffier, 1811.*

In-8°, de 80 pp..— Dès l'an VIII, la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut de France avait chargé D'Artigues de rédiger un traité complet sur l'*Art de la Verrerie.* Elle avait adopté le plan de l'auteur; mais celui-ci fut retardé dans son travail par les soins qu'il dut donner à l'érection d'une manufacture de verrerie et de cristallerie à Vonêche, où il se distingua dans la fabrication du verre par d'heureuses applications de toutes les connaissances que la science procure aujourd'hui. Il réussit si bien, paraît-il, dans son entreprise, que lui-même assure qu'il versa dans le commerce, pendant l'année 1810, de ses produits pour la somme d'un million!

Le mémoire de D'Artigues, lu à la séance du 11 décembre 1809 de la classe des sciences de l'Institut, fut non seulement approuvé par elle, mais, sur ses ordres, il fut imprimé dans le *Recueil des Mémoires des savants*, et le rapport, signé par Charles Laplace, Vauquelin et Biot, rapporteur, fut textuellement inséré dans le *Moniteur français* des 7 et 8 février 1811. Voy. S. Bormans, *la Verrerie et la Cristallerie de Vonêche, dans le Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, année 1882. — B. R.

1438. — Discours de M. le Baron de Stassart, Auditeur au Conseil d'État, Préfet du département des Bouches de la Meuse. — *S. l.* (1811).

Discours prononcés :

1. — *A l'installation du tribunal de première instance de La Haye, le 28 février 1811.* In-8°, de 2 pp. — S. A.

2. — *A l'installation du maire, des adjoints et des membres du conseil municipal de Rotterdam, le 27 mai 1811.* In-8°, de 2 pp. — S. A.

3. — *A l'installation de la chambre de commerce de Rotterdam, le 19 juin 1811.* In-8°, de 2 pp. — S. A.

4. — *A l'installation du maire, des adjoints et des membres du conseil municipal de La Haye, le 5 août 1811.* In-8°, de 2 pp. — S. A.

5. — *A l'installation du maire, des adjoints et des membres du conseil municipal de Dordrecht, le 6 août 1811.* In-8°, de 2 pp. — S. A.

6. — *A l'installation du maire, des adjoints et des membres du conseil municipal de Delft, le 7 août 1811.* In-8°, de 2 pp. — S. A.

7. — *A l'installation du maire, des adjoints et du conseil municipal de Leyde, le 16 août 1811.* In-8°, de 2 pp. — S. A.

8. — *Discours à S. M. l'empereur et roi, en le recevant à Hillegom, frontière du département des Bouches de la Meuse, le 24 octobre 1811.* In-8°, de 2 pp. — S. A.

9. — *Discours à M. le maire, MM. les adjoints et MM. les membres du conseil municipal de La Haye, réunis en séance extraordinaire, le 4 novembre 1811, en leur donnant communication du décret par lequel S. M. I. et R. a élevé la ville de La Haye au rang des bonnes villes de l'Empire.* In-8°, de 2 pp. — DE STASSART, *Œuvres complètes,* pp. 784-786. — S. A.

1439. — Epître à M. le Chevalier de Stassart, Auditeur au Conseil d'État, Préfet de Vaucluse, Président de l'Athénée du même département, sur l'obligation imposée à l'homme d'être utile à la Société. — *S. l. n. d.* (Avignon, Seguin, 1811.)

Petit in-4°, de 4 pp. Signé Hyacinthe Morel (secrétaire de l'Académie de Vaucluse).

La même année, 1811, le baron de Stassart fut nommé préfet des Bouches-de-la-Meuse. A cette occasion, furent composées en son honneur les pièces fugitives suivantes, imprimées chez Seguin, à Avignon :

1. *Épître à M. de Stassart, Auditeur du Conseil d'État, Préfet de*

Vaucluse, nommé à la préfecture des Bouches-de-la-Meuse. In-4°, de 4 pp. signé Hyacinthe Morel.

2. *Couplets chantés à un banquet donné par l'Athénée de Vaucluse à M. le Baron de Stassart, son Président, Auditeur au Conseil d'État, ci-devant Préfet de Vaucluse, et nommé par S. M. à la préfecture des Bouches-de-la-Meuse.* S. l. n. d. In-4°, de 3 pp. Par Dupuy, membre de l'Académie de Vaucluse.

L'exemplaire de cette pièce, reposant à la bibliothèque de l'Académie royale de Belgique, est suivi de strophes manuscrites, d'où nous détachons le portrait de M. de Stassart, que voici :

D'esprit, de raison, d'agrément
Dieux ! quel composé délectable !
Dans un comité sémillant
On ne le croit qu'un homme aimable :
Mais sage, sans bouder l'amour,
Doux et poli, sans être fade,
Il prend les rôles, tour à tour,
De Caton et d'Alcibiade. — Acad. de Bruxelles.

1440. — Mandement de M. l'Évêque de Namur. — *A Namur, chez Ferdinand-Joseph Lafontaine, Imprimeur de l'Évêché.*

In-4°, de 3 pp. Ce mandement de Mgr Pisani, daté de Namur, 23 mai 1811, ordonne qu'un *Te Deum* soit chanté dans toutes les églises du diocèse, le dimanche, 9 juin suivant, à l'occasion de la naissance d'un prince impérial. — S. A.

1441. — Discours Prononcé à la Maison Commune de Namur, le 9 Juin 1811, jour consacré à des réjouissances publiques, à l'occasion de la naissance de Sa Majesté le Roi de Rome, En présence des premières autorités du Conseil Municipal et des Militaires qui venaient d'être mariés ; Par le Préfet du département de Sambre-et-Meuse, Légionnaire, Baron

de l'Empire. — *A Namur, chez J.-F. Stapleaux, Imprimeur de la préfecture, Marché de l'Ange.*

In-8°, de 4 pp. Napoléon II (François-Joseph), fils de l'empereur Napoléon et de l'impératrice Marie-Louise, né à Paris, le 20 mars 1811, reçut en naissant le titre de *Roi de Rome.* Après la chute de son père, qui avait abdiqué en sa faveur, il fut proclamé empereur par le sénat, sous le nom de Napoléon II; mais les étrangers, alors maîtres de la France, refusèrent de le reconnaître. Remis entre les mains de son grand-père, l'empereur d'Autriche, il reçut, en 1818, le titre de duc de Reichstat. Il mourut à Schoenbrunn en 1832. — S. A.

1442. — Procès-verbal de la célébration des fêtes qui ont eu lieu en la ville de Namur, le 9 juin 1811, au sujet de la naissance de Sa Majesté le Roi de Rome. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard.*

In-8°, de 8 pp. Cette relation datée de Namur, 10 juin 1811, est signée De Labbeville, premier adjoint au maire de Namur absent pour cause d'indisposition. — S. A.

A l'occasion de cette fête fut composé le rondeau suivant, qui fut exécuté sur la Grand'Place, par les orphelins et les vieillards de l'hospice Saint-Gilles :

Rondeau A t'chanté pa les Catis et Catresses di l'hospitau d'Saint d'Gille, di Nameur, li nouve jeun 1811, au sudjet del fiesse d'y l'naissance do Roi d'Rome. Air : Gai, gai, gai, mon officier. S. l. n. d. In-8°, de 3 pp.

REFRAIN.

T'chantans, vis frers, à pleins gozis,
Li bin ain-mé Roi de Rome ;
T'chantans, vis frers, à pleins gozis,
L'bainféteur des catis.

Tos les monsieux d'el ville
    Veye nû grochi leux bains;
Et les efans d'Saint d'Gille
    Mong-nu su tos leux dains.

Nos vikans d'zo l'Empire
    D'on bain bon Souverain,
Qui nos donn' del' bonn' bire
    Et d'el chau su nos' poin.

S'charité nos z'habie
    Et s'bonté nos nourrit;
Nos disfaindrans l'patrie,
    Et l'sinqu' qui nos chérit.

Nos serans militaires,
    Ou nos serans bons ovris;
Nos disfaindrans al guerre
    L'sinqu' qu'aurait on mesti.

De Gaiffier et *Péresse,*
    Nos ne fians qu'onqu' des deux,
Des catis, des catresses
    R'cevo l'cœur et les vœux.

T'chantans, vis frers, à pleins gozis,
    Les amis do Roi de Rome;
T'chantans, vis frers, à pleins gozis,
    Les sotneux des catis.

Fians des vœux po qu'Louise
    Et le grand Napoléon
Qui l'bon Diet favorise,
    Conservainge leu rd'jetton;
T'chantans, vis frers, à pleins gozis,
    L'per et l'mer do Roi d'Rome
T'chantans, vis frers, à pleins gozis
    C'trio là si chéri. — S. A.

1443. — Lettre de Corneille Stevens, ancien Vicaire général de Namur, touchant une élection faite par le chapitre d'Aix-la-Chapelle. — *S. l.*

In-12°. Cette lettre est datée du 10 septembre 1811.

1444. — Lettres diverses sur les Quatre Articles dits du Clergé de France. — *S. l. n. d.*

In-8°, de 88 pp. Attribué à Corneille Stevens, vicaire général de Namur. — Catalogue Van der Straelen-Moons-Van Lerius, n° 5041.

1812.

1445. — Réglement Pour le Dépôt de mendicité du Département de Sambre-et-Meuse. *(Armes de l'empire français).* — *A Namur, De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard.*

In-8°, de 62 pp. Ce règlement, daté de Paris, 27 octobre 1808, est signé du ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire, Cretet. Il est précédé : 1° de l'arrêté du préfet Pérès, en date du 12 janvier 1812; 2° des lettres de l'empereur Napoléon datees du camp de Schoenbrunn, 29 août 1809, portant la création du dépôt de mendicité du département de Sambre-et-Meuse. — S. A.

1446. — Notice sur la vie de Marie-Agnès Pollet, dite Namêche, âgée de 42 ans, femme de François Wérotte, batelier, domicilié à Namur, convaincue de vols, d'empoisonnements, d'assassinat et condamnée à la peine de mort par la cour d'assises du département de l'Ourte, à Liége. — *Liége, J. A. Latour.* (1812).

In-8°, de 8 pp., avec portrait.

1447. — Cause célèbre. Précis du procès De Marie-Agnès Pollet, femme Wérotte, Empoisonneuse, Meutrière, Voleuse, &c. — *Liége, chez Alb. Haleng, Imprimeur de la Cour Impériale, rue Neuve. 1812.*

In-8°, de 126 pp. — Cette misérable femme a été condamnée à la peine de mort par deux arrêts respectifs des cours d'assises de Namur et de Liège, le 20 janvier et le 17 juin 1812. — S. A.

1448. — Lettre de Corneille Stevens, autrefois Vicaire général de Namur, touchant les élections connues faites par les chapitres de Gand et de Tournay. — *S. l.*

In-12°, de 96 pp. Cette lettre est datée du 4 mars 1812.

En réunissant à Paris son fameux concile national de 1811, Napoléon s'était flatté que cette assemblée l'aiderait à se passer du pape, spécialement en ce qui concerne l'institution canonique de certains évêques nommés à des sièges vacants. Trompé dans son attente, et attribuant en grande partie ce mauvais succès aux évêques de Tournai et de Troyes et à M. de Broglie, evêque de Gand, il ordonne de s'assurer de leurs personnes, de les emprisonner au donjon de Vincennes et de les mettre au secret le plus rigoureux, avec injonction, sous les peines les plus graves, de donner leur démission; ce que fit Mgr de Broglie, en novembre 1811, après quatre mois de prison.

Avant son depart pour Paris, M. de Broglie avait nommé quatre vicaires généraux pour administrer son diocèse en son absence. Par lettre du 23 novembre, le ministre des cultes notifia au chapitre de Gand la démission de son évêque, lui enjoignant d'élire un ou plusieurs vicaires capitulaires autres que les vicaires généraux actuels. Le chapitre répondit qu'il ne ferait point une élection nulle selon les canons, attendu que la démission de l'évêque n'avait pas encore été acceptée par le pape.

Cette réponse irrita le gouvernement, qui, dès lors, mit tout en œuvre pour forcer le chapitre à faire l'élection. Le 5 décembre, les chanoines se réunirent sous la présidence de M. de Meulenaere, l'un des quatre vicaires généraux nommés par Mgr de Broglie, et, cédant aux

menaces du préfet qui vint se placer au milieu d'eux, ils élurent trois vicaires capitulaires. Cette élection était-elle valide? Si elle ne l'était pas, pouvait-on encore recourir à M. de Meulenaere? N'avait-il pas perdu ses pouvoirs de vicaire général en consentant à sa nomination et en prenant part à l'élection?

C'est sur ces questions délicates qu'on demanda l'avis de Stevens.

Stevens traite cette affaire d'une manière savante. Il expose d'abord clairement tout ce qui s'est passé; ensuite il démontre par diverses réponses de Pie VI et de Pie VII, par l'enseignement des canonistes et surtout de Fagnanus, que l'élection est nulle, parce que la démission de l'évêque n'a pas de valeur sans l'acceptation du Souverain Pontife. Au reste, le chapitre se contredit lui-même : il reconnaît que la démission est nulle et il procède à l'élection. En vain, quelques-uns prétendent que, l'évêque étant prisonnier, la juridiction ordinaire est dévolue au chapitre; les canonistes et les réponses du Saint-Siège touchant l'évêché d'Avignon prouvent le contraire. En outre, le droit canon ne permet pas d'élire trois vicaires capitulaires. Enfin, l'élection est nulle, parce qu'elle a été extorquée par le pouvoir civil et qu'elle manque de liberté. Mais M. de Meulenaere n'a-t-il pas, par les actes précités, perdu ses pouvoirs de vicaire général de l'évêque? Stevens pense qu'il les a perdus, et bien des personnes pensèrent comme lui. — S. A.

1449. — Dissertation sur la Fièvre dite Putride continue; Présentée et soutenue à la faculté de Médecine de Paris, le 5 mars 1812, Par François Bribosia, de Namur (Département de Sambre-et-Meuse), Docteur en Médecine. *Quidquid hodiernam theoriam à prisca distinguit ruditate, id omne debemus philosophiæ experimentali, nostro hoc seculo institutæ.* Baglivi, de Praxi medicâ, lib. 1. — *A Paris, de l'Imprimerie de Didot jeune, Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, nº 13, 1812.*

In-4º, de 24 pp. — S. A.

1450. — Notice sur Jean-Noël Paquot, par M. De Villenfagne. — *Liège, J.-F. Desoer.*

Cette notice est insérée dans le *Journal du département de l'Ourthe*, n° du 25 avril 1825.

1451. — Réglement pour L'Hospice d'Harscamps, établi en la Ville de Namur. *(Armes de l'Empire français). — A Namur, De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard.*

In-8°, de 28 pp. Ce règlement, approuvé par décret de Napoléon du 26 septembre 1811, fut publié par arrêté du préfet Pérès, le 26 avril 1812. — S. A.

Il existe une autre édition, mais d'un format plus grand, quoique in-8°, de 27 pp., Namur, D. Gerard, S. d. Le lion néerlandais qui décore le titre, indique que l'opuscule a été réimprimé de 1815 à 1830. — S. A.

Ce règlement a été réédité aussi dans une brochure intitulée : *Recueil des documents relatifs à la fondation d'Harscamps*, Namur, Douxfils, 1864, in-8°.

Immédiatement après le décès de la comtesse d'Harscamps (5 mai 1805), les exécuteurs de ses dernières volontés, de Namur d'Elzée, le marquis de Croix et de Namur-Fléron, ainsi que la Commission administrative des hospices de Namur, s'occupèrent des détails nécessaires à l'établissement et à l'organisation de l'hospice fondé par la noble dame. Ils ne tardèrent pas à se convaincre que l'hôtel d'Harscamps ne présentait pas les conditions nécessaires à la fondation projetée, et cherchèrent à acquérir un autre immeuble. Une occasion des plus avantageuses ne tarda pas à se présenter.

La communauté des Récollets de Namur ayant été supprimée à la Révolution, leur église et leur couvent avaient été vendus comme biens nationaux, le 29 thermidor an V (16 août 1797); ils furent rachetés par L.-G.-A. de Baré, au nom des Pères, pour la somme de 150,000 francs, et restitués, le 16 janvier 1805, aux seize religieux encore en vie. Préoccupés de la crainte que l'église ne reçut une destination profane, les Récollets chargèrent l'avocat P.-A.-J. Douxchamps de l'offrir, avec

les bâtiments du monastère, les jardins, les meubles, etc., à la Commission des hospices pour être affectée à l'établissement de la maison de retraite fondée par Mme d'Harscamps. Cette offre était faite par les religieux, à la simple condition d'obtenir pour dix d'entre eux, qui étaient prêtres, une rente viagère de 500 frs, et pour les six autres, une de 167 frs. L'administration des hospices s'empressa d'accueillir des propositions aussi désintéressées, et, le 23 décembre 1807, l'acte de donation, autorisé par Napoléon, fut reçu par le notaire Buydens. Voy. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. XI, pp. 294 et suiv., où nous avons publié *in extenso* les actes relatifs à ces négociations.

Cinq années, pendant lesquelles le comte de Quarré fit à peu près seul les démarches nécessaires, s'écoulèrent encore avant que toutes les difficultés fussent levées et toutes les formalités remplies. Un règlement d'ordre intérieur fut élaboré en 1811 et approuvé par décret impérial du 26 septembre de cette année, comme il est dit ci-dessus. Stanislas Bormans, *La Famille d'Harscamps. Généalogie historique*, pp. 77, 78, tiré à part du tome XIV des *Annales de la Société archéologique de Namur*.

1452. — Discours de M. le Baron de Stassart, Auditeur au Conseil d'État, Préfet da département des Bouches de la Meuse. — *S. l.* (1812).

Discours prononcés :

1. — *A la distribution de prix faite à l'école primaire de la Société* d'Utilité publique de La Haye, *le 9 mai 1812*. In-8°, de 2 pp. — S. A.

2. — *A l'installation de la chambre de commerce de Dordrecht, le 19 mai 1812*. In-8°, de 2 pp. — S. A.

3. — *A l'installation du tribunal de commerce de La Haye, le 15 juin 1812*. In-8°, de 2 pp. — S. A.

4. — *A l'installation du tribunal de commerce de Rotterdam, le 29 juin 1812*. In-8°, de 2 pp. — S. A.

5. — *A l'installation du tribunal de commerce de Dordrecht, le 30 juin 1812*. In-8°, de 2 pp. — S. A.

6. — *A la distribution de prix faite à l'Académie de peinture et de dessin, à La Haye, le 25 juillet 1812.* In-8°, de 3 pp. — S. A. — De Stassart, *Œuvres complètes*, pp. 786-788.

1453. — Thèses soumises à la discussion publique pour obtenir le grade de Licencié en droit, Par Guillaume-Antoine Pirsoul, de Namur, département de Sambre-et-Meuse. L'acte public sera soutenu dans la salle des exercices de la Faculté de Droit de Bruxelles, le 21 juillet 1812, à midi. — (Bruxelles) *J. Mailly, Imprimeur de l'Académie, rue Ducale, n° 11, près du Grand Concert. Et chez Le Charlier, libraire de l'Académie, Montagne de la Cour.* 1812.

In-4°, de 11 pp. Ire thèse, Droit romain : *De administratione et periculo tutorum.* ff. lib. 26. tit. 7. C. 5. tit. 37; IIe thèse, Code Napoléon : *De l'actif de la communauté.* Articles 1401 et suiv.; IIIe thèse, Procédure civile : Les articles 255, 260, 271 et 273 commandent impérieusement la suppression de l'ancien usage, en vertu duquel les juges-commissaires devaient, dans une enquête, interroger d'après un *directoire de preuve*, connu, dans certains tribunaux, sous le nom d'*étiquet*.

Épître dédicatoire à Mr J. Tarte, cadet, avocat à la cour impériale de Bruxelles, ancien membre du Corps législatif pour le département de Sambre-et-Meuse. — S. A.

1454. — Thèses soumises à la discussion publique pour obtenir le grade de Licencié en droit, Par Jacques-Joseph Pierart, de Namur, département de Sambre-et-Meuse. L'acte public sera soutenu dans la salle des exercices de la Faculté de Droit de Bruxelles, le lundi 3 août 1812, à midi. — (Bruxelles) *J. Mailly, Imprimeur de l'Académie, rue Ducale, n° 11, près du Grand Concert....* 1812.

In-4°, de 12 pp. Objet de ces thèses :

1° Droit romain : *De constituta pecunia.* Inst. lib. 4, § 9. ff. lib. 13. tit. 5. c. lib. 4. tit. 18. (Le *constitut,* d'où l'action de *constituta pecunia,* est, en droit romain, un pacte introduit par le droit prétorien, en vertu duquel celui qui s'obligeait, promettait de payer à quelqu'un ce qu'il lui devait, ou ce qui lui était dû par un autre).

2° Code Napoléon : *Articles 900 et 1172.* Le candidat soutient qu'il y a antinomie entre ces deux articles; que la raison, la justice et les saines maximes proscrivent toute exception à la règle générale de l'art. 1172, qui dispose que dans les conventions toute condition contraire aux bonnes mœurs ou prohibée par la loi, est nulle et rend nulle la convention qui en dépend; que c'est par inadvertance du législateur qu'on trouve le mot *entre-vifs* à l'art. 900; en conséquence, que l'effet d'une condition contraire aux mœurs ou à la loi est réputée *non écrite* dans les actes de dernière volonté et qu'elle *vicie* les autres actes entre-vifs.

3° Code de procédure : D'après le candidat, l'art. 257 qui décide que le délai pour commencer une enquête ordonnée par un jugement rendu par défaut ne court qu'à l'expiration des délais pour former opposition, veut dire à compter de la huitaine de la signification, soit à la personne ou au domicile, soit à avoué, selon que le défaut est contre partie ou contre avoué.

Épître dédicatoire à M. Pérès, baron de l'Empire, chevalier de la Légion d'honneur, préfet du département de Sambre-et-Meuse, &c., &c. — S. A.

1455. — Thèses soumises à la discussion publique pour obtenir le grade de Licencié en droit, Par Louis-Auguste-Guillaume Simon, de Namur, département de Sambre-et-Meuse. L'acte public sera soutenu dans la salle des exercices de la Faculté de Droit de Bruxelles, le samedi, 22 août 1812, à midi. — (Bruxelles) *J. Mailly, Imprimeur de l'Académie, rue Ducale, n° 11, près du Grand-Concert....* 1812.

In-4°, de 14 pp. Objet des thèses : Droit romain : *De acquirenda hæreditate,* ff. lib. 29. tit. 2. Inst. lib. 2. tit. 19. *De acceptatione hæreditatis;* — Code Napoléon : *Des obligations du vendeur.* Liv. 3, tit. 6, chap. 4. — Procédure civile : Articles 156 et 159. « Celui, dit le can-

didat, qui a obtenu un jugement par défaut contre une partie qui n'a pas constitué d'avoué, sera-t-il recevable à le faire exécuter après six mois de sa date, dans le cas où l'on aurait formé contre ce jugement un acte d'opposition qui n'aurait pas été réitéré dans la huitaine, &c., conformément à l'art. 162? Si la déclarafion de vouloir s'opposer a été faite sur un acte d'exécution, par exemple sur un procès-verbal de saisie ou d'emprisonnement, l'affirmative paraît indubitable : dans le cas au contraire où l'acte sur lequel on déclare vouloir s'opposer ne constitue pas un commencement d'exécution, la négative nous paraît préférable. »

Épître dédicatoire à Mr le sénateur Lambrechts, comte de l'Empire. — S. A.

1456. — Géographie ancienne du département de Sambre-et-Meuse, Ou Description, par ordre alphabétique, des villes, bourgs, villages, forts, châteaux, abbayes, &c., de ce département, depuis leur origine ou fondation, jusqu'à leur état actuel; par Monsieur Dewez, Sous-Préfet de l'arrondissement de St-Hubert, auteur de l'Histoire Générale de la Belgique. *Il est des contrées sur lesquelles l'antiquité est plus riche que leur état actuel.* D'Anville. — *A Namur, De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard. M.DCCC.XII.*

In-8°, de 119 pp. et 1 page d'errata. — On trouve dans ce dictionnaire des notices sur les Aduatiques, sur Andain, Andage ou Saint-Hubert, la forêt des Ardennes, Argenton, l'Arnau ou l'Orneau, Boneffe, Bouvignes, Brogne ou Saint-Gérard, les *Cæresi*, Celles, les *Condrusi*, Dinant, Durbuy, les Éburons, Fain ou Montaigle, Falais, Floreffe, Florennes, Fosses, Gembloux, Géronsart, Grandpré, Hastière, Le Jardinet, Lomme, Malonne, Marche, Marche-les-Dames, Mirwart, Montaigu, Moustier-sur-Sambre, Namêche, Namur, Nassogne, Orchimont, les *Pæmani*, Poilvache, Laroche, Salzinne, Samson, Sclayn, Soleilmont, Solières, les *Tongri*, les *Treviri*, Waulsort et Walcourt.

« Ce n'est pas, dit l'auteur *(préf.* pp. 5 et 6), la situation ni l'état actuel

des lieux que je présente, c'est leur origine, leurs agrandissements successifs, les catastrophes, les événemens ou les faits qui les ont signalés, comme sièges, incendies, pestes; la fondation des abbayes, leur dotation, les changements qu'elles ont éprouvés, les réformes qu'elles ont subies; les monumens anciens que renferment les différents endroits.... Je n'avance aucun fait qui ne soit appuyé d'une autorité respectable, comme charte, chronique, mémoire, &c., ou d'un monument historique, dont l'authenticité ne puisse être contestée; et si un fait n'a été accrédité que comme tradition, j'ai soin d'en prévenir, afin que les lecteurs jugent du degré de foi qu'ils peuvent y ajouter. »

Une douzaine de notices ci-dessus, avant d'être réunies en corps d'ouvrage, avaient été publiées dans le *Mémorial administratif du département de Sambre-et-Meuse*, années 1811-1812. — S. A. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

1457. — Règlement pour l'Octroi de la Commune de Gembloux. — *A Namur, De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, Marché de l'Ange. S. d.*

In-4°, de 27 pp. et 1 page pour le tarif. Ce règlement, approuvé par décret impérial daté de Wilna, 14 juillet 1812, fut publié par arrêté du préfet Pérès, le 5 septembre de la même année. — S. A.

1458. — Mandement de Monseigneur l'Évêque de Namur, pour ordonner un *Te Deum,* en action de grâces des victoires remportées par les armées Françaises et Alliées, dans la présente guerre contre la Russie. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur de Monsieur l'Évêque.* (1812).

In-4°, de 2 pp. Daté de Namur, 1er octobre 1812. Dans le dessein de forcer l'Angleterre à lui demander la paix, Napoléon avait décrété le blocus continental. La Russie, comme la Suède, ne supportait qu'avec peine les obligations de ce blocus, ruineux pour son commerce.

L'empereur Alexandre, en violation du traité de Tilsitt, ouvrit ses ports à l'Angleterre. Napoléon déclara la guerre à la Russie, et, pour l'attaquer, mit sur pied une armée de près de six cent mille hommes. Cette armée entra en campagne sur la fin de juin 1812, et remporta sur les Russes deux grandes victoires, celle de Smolensk, le 17 août, et celle de la Moskowa, le 7 septembre. C'est principalement à ces deux hauts faits d'armes que le mandement ci-dessus fait allusion. Voyez le n° suivant. — S. A.

1459. — Empire français. Bulletins de la grande Armée. — *A Namur de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, Marché de l'Ange* (1812).

In-fol. plano, en plac., pour la plupart, les autres in-8°.

Ces bulletins, au nombre de 29, rapportent les différentes péripéties de la campagne de Russie en 1812, que Bouillet, *Atlas d'Histoire et de Géographie*, éd. de 1865, p. 265, résume comme suit :

« Déclaration de guerre de la France à la Russie (21 juin). — Passage du Niémen par les Français (24-25 juin); Napoléon occupe Wilna, le 28 juin, et Vitepsk, le 28 juillet. Victoire et prise de Smolensk (17 août). Entrée des Français à Viasma, le 30. — Grande bataille livrée près de la Moskowa, à 20 lieues de Moscou, qui coûte aux Russes 50,000 hommes. Entrée de Murat à Moscou, le 14 septembre, de Napoléon, le 15. Incendie de la ville par le gouverneur Rostopchin. — Commencement de la retraite de l'armée française (15 octobre). Victoire de Murat à Wenkowo, le 18; nouvelle victoire de Gouvion-Saint-Cyr à Polotsk, le 20. — Évacuation de Moscou. — Victoire du prince Eugène à Malo-Jaroslawetz sur Kutosof (29 octobre). — Défaite des Russes à Viasma (3 novembre); à Krasnoï (16-19 novembre); échec des Russes à Borisov sur la Bérésina (28 novembre). — Napoléon part incognito pour Paris en laissant le commandement à Murat, le 5 décembre, et rentre aux Tuileries la nuit du 18 au 19. »

La Société archéologique de Namur possède le 13e, le 14e et le 29e de ces bulletins.

1813.

1460. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur de M. l'Évêque. 1813.*

1. 9 février 1813. *Mandement pour la conclusion du concordat passé à Fontainebleau, le 25 janvier 1813, entre S. M. l'Empereur et Roi et Sa Sainteté N. S. P. le Pape Pie VII, pour la pacification de l'Église dans l'Empire Français.* In-4°, de 4 pp. — S. A.

Pendant les années 1811 et 1812, Mgr Pisani ne s'adressa à ses diocésains qu'une seule fois par écrit. Ce silence était commandé par les conflits religieux existant entre Pie VII et Napoléon, conflits dont nous allons retracer, aussi brièvement que possible, les phases principales, afin de faire mieux ressortir l'attitude, aussi ferme que prudente, de l'évêque de Namur dans ces circonstances critiques.

Le 2 avril 1805, Napoléon prend possession des provinces d'Urbin, d'Ancône et de Macerata, dépendant des États pontificaux. Il donne ensuite Bénévent à son ministre Talleyrand, et Monte-Corvo au général Bernadotte; ces deux principautés appartenant également au Saint-Siège. Il fait partir de Naples un corps de troupes, qui marche sur Civita-Vecchia et qui s'empare du port et de la forteresse. La raison de ces violences est le refus du Saint-Père de prendre part à la ligue du blocus continental contre l'Angleterre.

Le 2 février 1808, entrée à Rome d'une armée française sous la conduite du général Miollis.

Le 10 juin 1809, décret de Napoléon qui réunit a l'empire ce qui restait des États romains. Le lendemain est affichée aux portes des églises de Rome la bulle d'excommunication contre les envahisseurs des domaines pontificaux.

Le 9 juillet suivant, le pape est enlevé de Rome, conduit à Grenoble, puis à Savone, où pendant trois ans et demi il subit une dure captivité.

Le 6 novembre, même année, convocation à Paris, par l'empereur,

d'une commission ecclésiastique, ayant pour objet de rechercher les moyens de se passer du pape au sujet de l'institution canonique des évêques.

Le 10 avril 1810, Napoléon épouse Marie-Louise d'Autriche, après avoir, au mépris de l'autorité du pape, fait casser par l'officialité de Paris, son mariage avec Joséphine de Beauharnais, et, le 20 mars 1811, il devint père d'un fils qui reçut, en naissant, le nom de roi de Rome.

Le 17 juin 1811, s'ouvre à Paris un concile national, convoqué par l'empereur. Ce concile, composé de quatre-vingt-quinze prélats, avait pour mission de trouver un moyen satisfaisant de suppléer aux bulles pontificales pour l'institution des évêques. Après de longues négociations, la majorité des prélats déclare le concile incompétent pour résoudre la question; on est d'avis d'en référer au pape. « Les trois » évêques belges, dit une relation de ce concile, firent preuve en cette » circonstance d'un véritable attachement aux principes catholiques et » d'un courage magnanime. L'Évêque de Namur, qui prit plus d'une fois » la parole pour défendre les droits de l'Église, est demeuré ferme » jusqu'à la fin. » Van der Moere, S. J., *Récit de la persécution du diocèse de Gand*. Gand, 1863, p. 71.

Dissout le 11 juillet par décret impérial, le concile fut de nouveau convoqué pour le 5 août. La majorité de l'assemblée, gagnée cette fois d'avance par l'empereur, décrète « que les évêques nommés par lui » seront institués par le pape dans les six mois de leur nomination; que » passé ce délai sans que le pape ait accordé l'institution, le métropo- » litain, et à son défaut le plus ancien évêque de la province procédera » à l'institution de l'évêque nommé; que, s'il s'agit d'instituer le métro- » politain, le plus ancien évêque conférera l'institution. » Le pape ne consentit à approuver cette décision que forcément, après de longues hésitations, et mu par la crainte des maux innombrables qui, lui disait-on, allaient fondre sur l'Église à la suite de son refus.

Le 19 juin 1812, Napoléon fait transporter Pie VII de Savone à Fontainebleau. De retour à Paris, après son épouvantable défaite de Russie, l'empereur se rend auprès de l'auguste prisonnier, et, par un insigne abus de pouvoir, lui arrache le consentement à un nouveau concordat conclu le 25 janvier 1813.

Par cette convention nouvelle le pape consentait : 1° au retrait de la

rétractation qu'il avait faite de l'approbation donnée par lui à la décision conciliaire prémentionnée touchant l'institution des évêques ; il renonçait 2° à la souveraineté de Rome, et s'engageait à résider où il plairait à Napoléon.

Le concordat conclu, Napoléon s'empresse d'en notifier les dispositions à l'empire et ordonne qu'à cette occasion un *Te Deum* solennel soit chanté dans toutes les églises.

Le 25 mars, Pie VII envoie à l'empereur une lettre autographe, par laquelle il rétracte explicitement et dans les termes les plus formels sa concession du 25 janvier précédent.

Le 23 janvier 1814, le Saint-Père est de nouveau, par ordre de l'empereur, enlevé et dirigé vers le midi de la France.

Le 29 mars suivant, les Alliés arrivent devant Paris; le sénat déclare la déchéance de Napoléon, qui est forcé d'abdiquer, et, le 24 mai, Pie VII fait sa rentrée solennelle dans la capitale du monde chrétien !

2. 14 mai 1813. *Mandement pour ordonner un* Te Deum, *en action de grâces de la victoire remportée par la grande armée à Lutzen.* Suivi d'une lettre de l'impératrice régente Marie-Louise, en date du 11 mai 1813. In-4°, de 4 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

Lutzen, ville de Saxe, à 14 kilomètres, Sud-Est de Mersebourg, entre cette ville et l'Elster; population : 1500 habitants. Ce lieu est célèbre par deux batailles : l'une où Gustave-Adolphe vainquit les Impériaux, mais où il périt, le 16 novembre 1632: l'autre où Napoléon battit les Russes et les Prussiens réunis, le 2 mai 1813; cette bataille se livra au village de *Gross-Gœrschen,* tout près de Lutzen.

3. 7 juin 1813. *Mandement pour ordonner un* Te Deum, *en action de grâces de la victoire remportée dans les champs de* Wurtchen, *en Lusace,* par la grande armée française. In-4°, de 3 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

Wurtchen, ville de Saxe (Lusace), à 12 kilomètres, Est de Bautzen. Château-fort. Victoire de Napoléon sur les Prussiens et les Russes, 24 mai 1813.

4. 19 septembre 1813. *Mandement pour ordonner un* Te Deum, *en action de grâces des victoires remportées sous les murs de* Dresde *dans les journées des 26 et 27 août 1813, par la grande armée française.* In-4°, de 4 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

5. 3 décembre 1813. *Ordonnance adressée à MM. le curé, desservants, vicaires des paroisses sises dans la ville de Namur, et à tous MM. les chanoines, prêtres qui y sont approuvés pour le saint ministère de la confession et l'administration des sacrements.* Suivi d'un tableau des semaines pour le service spirituel de l'hospice militaire et l'indication du prêtre qui doit le remplir. In-4°, de 5 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

Ainsi que la campagne de 1812, celle de 1813, malgré de brillantes victoires, fut fatale à la France. Trahis par les Saxons, accablés par le nombre, les Français furent vaincus à Leipzig (18 et 19 octobre 1813), et obligés de battre en retraite devant l'armée des alliés, après une résistance acharnée. Les soldats blessés ou malades arrivaient en foule à l'hôpital militaire de Namur. Il s'agit d'organiser un service spirituel en leur faveur. Tel est l'objet de l'ordonnance épiscopale ci-dessus.

1461. — Tableaux synoptiques du Droit romain, Offrant les Divisions, Définitions et les principales Règles du Droit Privé, suivant la Législation de Justinien, et non compris ce qui appartient au Droit Privé *spécial,* par H. Blondeau, Avocat à la Cour impériale, et Professeur suppléant de la Faculté de Droit de Paris. — *A Paris, chez Fournier, Libraire pour la Jurisprudence, rue Saint-Jacques, n° 160, proche le Panthéon. 1813. De l'Imprimerie de Lebegue.*

In-4°, de 28 ff., dont les 26 derniers ont chacun une page en blanc. — Ces tableaux ont été écrits principalement en faveur des élèves, et pour les aider à se rappeler les principes du droit romain. Ils furent un véritable bienfait à cette époque (1813) où le droit romain était complètement oublié en France, et où les élèves n'avaient à leur disposition que de mauvais résumés, dépourvus d'ordre et de méthode. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

La feuille suivante du même auteur est le complément des tableaux prémentionnés : *Tableau synoptique des lois individuelles privées, ou classification nouvelle des matières qui composent ce qu'on appelle*

ordinairement le Droit civil privé, ou le Code civil. In-4° plano. — Acad. de Bruxelles.

1462. — Formulaire à l'usage des hospices et des établissements de bienfaisance du département de Sambre-et-Meuse. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard. 1813.*

In-8°, de 24 pp. Ce formulaire fut rédigé par la Société de médecine de Namur, composée de MM. Denis, Blyckaerts, Antoine, Darrigade, Jacmart et Stévenart, à la demande des administrateurs des hospices de cette ville, dans le but d'éloigner, autant que possible, les médicaments exotiques, d'un prix trop élevé, et de les remplacer par des indigènes. — S. A.

1463. — Empire Français. Extrait du Moniteur Universel. — *De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, à Namur. S. d.*

In-8°, de 8 pp. Cet extrait daté de Paris, 15 et 19 juin 1813, est relatif aux négociations qui eurent lieu entre Napoléon, le roi de Saxe et le baron de Kaas, ministre et envoyé du roi de Danemarck, pendant l'armistice qui suivit la bataille de Lutzen et celle de Bautzen. — S. A.

1464. — Lettre mortuaire de Philippe-Joseph Lefebvre, curé d'Acosse, l'espace de 61 ans, y décédé, le 8 juillet 1813, âgé de 90 ans. — *A Namur, chez Hinne, Impr.*

In-fol. plano. — S. A.

1465. — Thèses soumises à la discussion publique pour obtenir le grade de Licencié en Droit, par Charles-Antoine-Louis-Joseph-Félix De Lamock, de Sohier, département de Sambre-et-Meuse. L'acte public sera soutenu dans la salle des exercices de la Faculté de Droit de Bruxelles, jeudi

15 juillet 1813, à midi. — *Bruxelles, J. Mailly, Imprimeur de l'Académie, rue Ducale, n° 11, ..., 1813.*

In-4°, de 10 pp. La première de ces thèses, tirée des *Pandectes*, liv. XXI, tit. 3, est intitulée : *De exceptione rei venditæ et traditæ.* Qu'était-ce en droit romain que cette exception? Vous aviez, je suppose, vendu et livré à quelqu'un une chose dont vous n'étiez pas alors le maître; devenu dans la suite, par succession ou autrement, le maître de cette chose, pouviez-vous la réclamer à celui à qui vous l'aviez vendue et livrée d'abord, comme vous appartenant? Non, parce que dans ce cas la loi laissait à l'acheteur le choix ou de poursuivre le vendeur pour l'exécution du double, si elle était stipulée dans le contrat, ou de retenir la chose en opposant l'exception du dol à son action. Ce choix laissé à l'acheteur est ce qui s'appelle en droit romain : *exceptio rei venditæ et traditæ.*

Dés deux autres thèses ci-dessus la première a pour objet : *la mort civile* (Cod. Napoléon, art. 22 et suiv.), la seconde, cette question de procédure civile : *La demande en séparation de corps est-elle dispensée du privilège de la conciliation? Nous pensons que oui.* (Art. 48, 49 et 557 du code de procédure.) — S. A.

1466. — Le Préfet du Département de Sambre-et-Meuse, Chevalier de la Légion d'honneur, Baron de l'Empire, à Messieurs les Gardes d'honneur du même département. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard.*

In-8°, de 4 pp. Discours de Pérès aux Gardes d'honneur, après la revue de départ pour la ville de Metz, qui en a été faite à Namur, sur la place Saint-Aubain, le 18 juillet 1814. Voy. *Mémorial administratif du département de Sambre-et-Meuse,* année 1813, n° 75, pp. 183-186. — S. A.

1467. — Namur, le 18 août 1813. Le Préfet, Chevalier de la Légion d'honneur, Baron de l'Empire.... — *De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, à Namur.*

In-8°, de 10 pp. Arrêté de Pérès relatif au prix moyen d'après lequel

devront se payer les drogues à fournir aux hospices et aux bureaux de bienfaisance du département. Cet arrêté est suivi de l'état dressé, le 24 juin 1813, par le jury médical de Namur et les pharmaciens y adjoints, indiquant le prix moyen des médicaments désignés au formulaire à l'usage des hospices et des établissements de bienfaisance du département, et qui se trouve annexé à l'arrêté du préfet du 11 mars précédent. — S. A.

1468. — Empire Français, Namur, le 12 octobre 1813. Le Préfet du département de Sambre-et-Meuse.... — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard.*

In-8°, de 4 pp. Arrêté de Pérès réglant les mesures à prendre pour la levée de six cents hommes, contingent à fournir par le département de Sambre-et-Meuse, en exécution du décret impérial qui ordonne, d'après les dispositions du Sénatus-Consulte du 9 octobre 1813, l'appel sous les armes de cent-vingt mille hommes sur les classes de 1814, 1815, 1812, 1811, 1810, 1809 et 1808. — Cet arrêté est inséré au *Mémorial administratif* du département. — S. A.

1469. — Empire Français. Extrait du Moniteur Universel. Paris, le 17 novembre 1813. — *De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, à Namur.*

In-8°, de 4 pp. Décret de Napoléon, en date du 16 novembre 1813, portant levée et destination de trois cent mille conscrits pris dans les classes des années 11, 12, 13, 14, 1806, 1807 et années suivantes jusques et y compris 1814. — S. A.

1470. — Mémorial administratif du Département de Sambre-et-Meuse. N° 91. Namur, le 18 novembre 1813. — *A Namur, de l'imprimerie de Dieudonné Gerard.*

In-8°, de 8 pp. Ce numéro contient :

1° Une lettre, du 11 novembre 1813, par laquelle le préfet Pérès notifie

aux maires du département qu'ils sont autorisés à délivrer gratuitement les actes soumis aux droits de timbre et d'enregistrement, dont les conscrits indigents peuvent avoir besoin pour établir leurs droits à l'exemption, à l'exception ou au placement au dépôt;

2° Deux lettres du même aux mêmes, en date du 13 et 15 novembre 1813, relatives aux mesures à prendre pour arrêter les déserteurs de la grande armée et aux poursuites à exercer contre eux, s'ils ne retournent à leur régiment à Mayence; lettres suivies de la liste, en partie, de ces déserteurs, la fin de cette liste se trouvant au numéro suivant du *Mémorial administratif;*

3° Deux arrêtés de Pérès, du 16 novembre 1813, portant publication d'un état de réquisition : 1° de denrées à fournir par le département pour l'approvisionnement de siège de la place de Wésel; 2° de six cents chevaux destinés au service du train d'artillerie. — S. A.

1471. — Projet pour l'organisation éventuelle d'une Garde Bourgeoise dans la ville de Namur. — *A Namur, de l'imprimerie de Dieudonnné Gerard.*

In-8°, de 8 pp. Ce projet fut approuvé, le 19 décembre 1813, par De Gaiffier, maire de Namur, et Pérès, préfet du département. — S. A.

Les hostilités ouvertes qui existaient alors, en Allemagne, entre les armées françaises et celles des puissances alliées, faisaient redouter une invasion de l'ennemi en Belgique; de graves désordres devaient en être la suite. La prudence conseillait de prendre des mesures pour parer à cette éventualité; c'est ce qui fut fait, comme le témoignent les deux documents qui suivent.

1. *Empire Français. Paris, le 28 décembre 1813. Décret impérial.* Namur, Dieudonné Gerard. In-8°, de 4 pp. — S. A.

Par ce décret, daté du palais des Tuileries, le 17 novembre 1813, Napoléon institue pour la garde des places de guerre, des cohortes de grenadiers, des cohortes de fusiliers, des cohortes mixtes composées de compagnies de grenadiers et de fusiliers, de gardes nationales et de compagnies d'artilleurs.

Ce décret fut mis à exécution à Namur, car la pièce suivante nous

montre dans cette place, dès le mois de janvier 1814, le service de la garde bourgeoise en pleine activité.

2. *Circulaire à MM. de la Garde Bourgeoise de la Ville de Namur*. S. l. Signé De Ponty, mayeur de la ville de Namur. In-8°, de 3 pp.

Par cette circulaire datée de Namur, le 26 janvier 1814, de Ponty annonce qu'il a pris des mesures pour que le service de la garde soit réglé de telle manière que tous les bourgeois qui font partie de cette garde fassent un service égal et par là moins pénible. — S. A.

1814.

1472. — Le Préfet du département de Sambre-et-Meuse, Chevalier de la Légion d'honneur, Baron de l'Empire. Aux habitants du même Département. — *S. l.*

In-8°, de 1 page. Par cette lettre, datée de Namur, le 8 janvier 1814, Pérès annonce que, pour cause de santé, il est forcé de se démettre de ses fonctions de préfet du département de Sambre-et-Meuse.

« Je manquerais à ce que je vous dois, dit-il à ses administrés, je manquerais à ce que je me dois à moi-même, si, avant de vous quitter, je ne vous témoignais publiquement combien cette séparation affecte douloureusement mon âme. Les preuves de confiance et d'affection que vous n'avez cessé de me donner, depuis quatorze ans que je suis au milieu de vous, ne sortiront jamais de ma mémoire, ni de mon cœur. Non, jamais je ne penserai qu'avec émotion, attendrissement et reconnaissance, à ce département de Sambre-et-Meuse, que j'ai tant chéri. Ces sentiments feront la joie, la consolation et le charme de ma vieillesse au fond de ma retraite; et je mourrai content, si je sais, encore à ma dernière heure, que vous vivez heureux. Vous le serez toujours, si vous continuez d'obéir à Dieu et à son image sur la terre, qui est le Prince. » Voy. dans Michaux, *Biographie universelle*, une notice sur Emmanuël Pérès. — S. A.

1473. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque. 1814.*

1. *19 février 1814. Charles-François-Joseph..., Évêque de Namur, à tous Messieurs les Curés et desservans de notre diocèse.* In-8°, de 2 pp.

Par cette lettre circulaire le prélat accorde aux curés et aux desservants la faculté de dispenser leurs paroissiens de faire abstinence tous les jours du carême prochain, excepté le vendredi saint, vu l'état pénible où se trouvent les habitants du territoire par la cherté des vivres de première nécessité. — S. A.

2. *24 février 1814. Déclaration.... Voulant faire tarir, autant qu'il est en nous, la source des troubles qui ont malheureusement divisé le Clergé de notre Diocèse....* In-8°, de 3 pp.

Cette pièce est analysée ci-dessus, p. 52. — S. A. — Sém. de Namur.

3. *4 mars 1814. Mandatum Episcopi Namurcensis.* In-8°, de 2 pp.

Les armées des Hautes Puissances alliées approchaient de la France. Craignant qu'elles ne rendissent la liberté à Pie VII, captif à Fontainebleau, Napoléon fit de rechef enlever le pontife, avec ordre de le diriger vers le midi de la France, du côté de l'Italie. C'est à l'occasion de ce voyage que l'évêque Pisani adresse à son clergé l'ordonnance qui précède, pour prescrire des prières en faveur du pape.

4. *12 mars 1814.* Lettre circulaire au clergé du diocèse de Namur pour lui notifier une déclaration, en date du 7 mars, relative à la liberté de l'Église dans notre pays, adressée, par ordre du gouvernement général des Pays-Bas, à l'évêque de Namur et aux Vicaires généraux des différents diocèses de Belgique. In-8°, d'un feuillet.

Cette déclaration portait : « Les victoires éclatantes que les armées de » Leurs Hautes Puissances Alliées ont remportées par le secours de Dieu, » ayant affranchi le Clergé de la Belgique de toutes les entraves mises à » l'exercice de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, le Gou- » vernement, conformément aux intentions de Leurs Hautes Puissances » Alliées, maintiendra inviolablement la Puissance spirituelle et la

» Puissance civile dans leurs bornes respectives, ainsi qu'elles sont » fixées par les lois canoniques de l'Église et les anciennes lois constitu- » tionnelles du pays.

» En conséquence, les affaires ecclésiastiques resteront en mains des » Autorités spirituelles, qui soigneront et surveilleront en tout les » intérêts de l'Église. C'est donc aux Autorités Ecclésiastiques que l'on » devra s'adresser pour tout ce qui concerne la Religion.

» En transmettant cette résolution à votre clergé, vous pouvez, » Messieurs, lui assurer la protection spéciale du Gouvernement. »

Cette lettre, imprimée à part, est insérée dans le *Journal officiel de la Belgique,* n° 45, p. 61. — S. A.

5. *11 avril 1814. Mandement... Les grands événements politiques qui se succèdent en France avec tant de rapidité ...* In-8°, de 4 pp.

Ce mandement ordonne un *Te Deum* et des prières publiques pour remercier Dieu des dispositions pacifiques manifestées par les Hautes Puissances alliées, en entrant à Paris.

6. *28 mai 1814. Mandement pour ordonner qu'il soit célébré une messe solennelle suivie d'un* Te Deum, *en action de grâces de la délivrance de Notre Saint Père le Pape Pie VII et de son retour triomphant à Rome.* In-8°, de 16 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

Ce mandement est une magnifique démonstration de la divinité de l'Église, tirée des événements contemporains.

Aux pp. 5 et 6 le prélat s'exprime ainsi au sujet de la chute de Napoléon : « Comment donc celui qui, selon l'expression du Prophète, » était le marteau de toute la terre, va-t-il être brisé et réduit presqu'en » poussière? *Quomodo confractus est et contritus malleus universæ* » *terræ* (Jerem. L, 31)? Oui, dans un seul moment, *le Seigneur des* » *Seigneurs arrache le baudrier d'un souverain* très puissant, grand » capitaine sans doute, mais insatiable de conquêtes, prix d'une grande » effusion de sang; *il le ceint d'un lien d'humiliation, le fait tomber* » *dans l'abattement et le mépris, et relevant aussitôt une famille* » *auguste,* chère à la nation Françoise, une famille si longtemps, *si* » *injustement opprimée, la replace sur le trône de ses pères* qui » l'avaient possédé avec tant de gloire plus de huit siècles. Ainsi *un* » *même coup du Ciel en renverse un Prince superbe,* ne respirant » que les combats, faisant au moins douter de sa foi par la variation de

» ses principes, *et y fait remonter un Prince sage, humble, pacifique » et religieux.* »

1474. — Recueil de différentes Pièces concernant les déclarations exigées sous Namur. — *S. l. n. d.*

In-8°, de 36 pp. Ce recueil contient bon nombre de pièces intéressantes pour l'histoire ecclésiastique du diocèse de Namur concernant les troubles qui divisèrent le clergé de ce diocèse de 1802 à 1814, au sujet de l'adhésion au concordat de 1801. Voy. ci-dessus, n° 1316, p. 52. — S. A.

1475. — Notice nécrologique Sur Son Excellence Monsieur le Lieutenant-Général Serge Lanskoy, chef du régiment de la Russie blanche, Hussard, Chevalier de la première classe de l'Ordre de Sainte-Anne, de la seconde de Saint-Wladimir, et de la troisième de l'Ordre Impérial et militaire de Saint-George, mort à Namur, la nuit du 29 au 30 Mars 1814, âgé de 35 ans, et après 18 ans de service. — *S. l. n. d.*

In-4°, de 4 pp. Cette notice fut rédigée par des officiers du régiment du général Lanskoy, qui furent les témoins de sa mort et qui recueillirent son dernier soupir. Le général fut inhumé dans le cimetière catholique de Namur, le 1er avril 1814. — S. A.

1476. — Thèses soumises à la discussion publique pour obtenir le grade de Licencié en Droit, Par Jean-Baptiste-Ghislain Haut, de Namur, département de Sambre-et-Meuse. L'acte public sera soutenu dans la salle des exercices de la Faculté de Droit de Bruxelles, samedi 2 avril 1814, à midi. — *Bruxelles, Mailly, Imprimeur de la Faculté de Droit, rue Ducale, n° 11, près du Grand-Concert, 1814.*

In-4°, de 11 pp. Épître dédicatoire à M. Darrigade.

I. Droit romain : *De Traditione.* § 40 et seq. Inst. de rerum div. ff. lib. 41, tit. 1; II. Droit français : *Des successions collatérales.* Cod. civ., liv. 3, tit. 1, chap. 3, sect. 5; III. Procédure civile : En matière d'enquête, les qualités des témoins doivent-elles être notifiées à partie trois jours avant l'audition? « L'affirmative nous paraît indubitable, dit le candidat, malgré que l'ordre matériel des phrases et l'arrangement des mots de l'article 261 paraissent établir une distinction entre l'assignation à partie pour être présente à l'enquête, et la notification à lui faire des noms, professions et demeures des témoins. » — S. A.

1477. — Adresse aux Armées Françaises. Paris, le 2 avril 1814. — *De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, à Namur.*

In-8°, de 3 pp. Signé : Les membres du Gouvernement provisoire, le Prince de Bénévent, le Général Beurnonville, Franç., Jaucourt, l'Abbé de Montesquieu, le Duc de Dalberg.

Cette adresse aux soldats français est une invitation très pressante à se détacher de leur ancien chef et à se rattacher au gouvernement nouveau, dans l'intérêt de la paix du monde comme du bonheur de la France. — S. A.

1478. — Charte constitutionnelle de la France, Décrétée par le Sénat Conservateur après la déchéance de Napoléon Bonaparte, de la dignité d'Empereur des Français. *(Armoiries des Bourbons). — A Namur, De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard. Avril 1814.*

In-8, de 8 pp. En vertu de cette charte la puissance exécutive était attribuée au roi, ainsi que la nomination à tous les emplois civils judiciaires et militaires. Le pouvoir législatif étant partagé entre le roi, la chambre des pairs, alors héréditaire, et une chambre des députés, élus par les citoyens qui payaient une somme d'impôt égale au moins à trois cents francs; les députés devaient être âgés de quarante ans et payer mille francs d'impôt. Le roi déclarait la guerre ou faisait la paix; sa per-

sonne était inviolable et sacrée; ses ministres étaient responsables, mais ne pouvaient être accusés que par la chambre des députés, et livrés à d'autre justice qu'à celle de la cour des pairs. L'égalité des Français devant la loi était proclamée; ils étaient admissibles aux fonctions publiques; la vente des biens nationaux confisqués révolutionnairement sur les émigrés était déclarée irrévocable. Cette charte consacrait en outre la liberté de conscience et l'exercice de tous les cultes, mais celui des catholiques était reconnu religion de l'État; la noblesse impériale conservait ses titres, l'ancienne noblesse reprenait les siens; le code civil et les lois existantes étaient généralement maintenus; enfin la liberté de la presse et la liberté individuelle étaient proclamées, sauf les rectrictions qui pouvaient être apportées par le législateur à l'exercice ou à l'abus de ces droits. Amédée Gabourd, *Cours d'histoire, événements contemporains,* Paris, 1869, pp. 154-155. — S. A.

1479. — Récit de ce qui s'est passé à Paris depuis le 29 mars (jusqu'au 5 avril 1814); suivi des pièces officielles. — *De l'Imprimerie de D. Gerard, à Namur.*

In-8°, de 8 pp. Ce récit, avec les pièces qui l'accompagnent et celles qui suivent, se rapporte aux graves événements qui se sont passés à Paris, lors de la première entrée des Alliés dans cette capitale en 1814. — S. A.

1. *Nouvelles officielles. Extrait du Journal de Paris. Paris, le premier avril 1814.* A Namur, de l'Imprimerie d'Aug. Flahuteaux et Sœur, rue de la Croix. In-8°, de 7 pp. — S. A.

2. *Proclamation* (aux habitants de Paris) *du conseil général du département de la Seine, et du conseil municipal de Paris.* (Paris, 1er avril 1814). De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard. In-8°, de 4 pp. — S. A.

3. *Adresse aux Armées Françaises. Paris, 2 avril 1814.* De l'Imprimerie de D. Gerard, à Namur. In-8°, de 3 pp. — S. A.

4. *Extrait du Journal Officiel de la Belgique.* De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, à Namur. In-8°, de 3 pp. — S. A.

5. *A Monsieur l'Intendant départemental de Sambre-et-Meuse.*

Lettre de H. Strogonoff, officier supérieur russe, à M. de Bruges, Namur, 7 avril 1814, en envoi de proclamations et autres actes émanés du gouvernement provisoire de France. De l'Imprimerie de D. Gerard, à Namur. In-8°, de 3 p. — S. A.

1480. — Traité de paix. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard. S. d.*

In-8°, de 16 pp. Ce traité de paix fut signé à Paris, le 30 mai 1814, d'abord entre la France et l'Autriche, puis, le même jour, dans la même ville, avec quelques articles additionnels :

Entre la France et la Russie;
Entre la France et la Grande Bretagne;
Entre la France et la Prusse.

L'idée dominante du traité de Paris, c'est le rétablissement de la France dans ses limites telles qu'elles existaient avant le 1er janvier de l'année 1792.

En ce qui concerne le département de Sambre-et-Meuse, il est dit à l'article 3 de ce traité « que les cantons de Walcourt, de Florennes, « Beauraing et Gedinne appartiendront à la France. »

Le 31 mai 1815, les ministres des grandes Puissances réunis à Vienne signèrent un nouveau traité qui déterminait l'étendue et les limites du royaume des Pays-Bas, et qui rendit à la Belgique les quatre cantons que lui avait enlevés le traité de Paris. — S. A.

1481. — A Louis XVI. Un étranger. Par M. de Hauregard. *Quis talia fando || Myrmidonum, Dolopumve, aut duri miles Ulyssei || Temperet à lacrymis....* Virg. Æneid. lib. 2. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard. An 1814.*

In-8°, de 19 pp. — Acad. de Bruxelles.

1482. — Maximes Ecclésiastiques, et Avis pour la conduite De ceux qui travaillent au salut des Ames. — *A Namur, Chez Ferdinand-Joseph Lafontaine, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque. M.D.CCC.XIV.*

Petit in-12°. Ce volume contient les opuscules suivants :

1. *Maximes ecclésiastiques...*, 26 pp., approbation datée de Paris, le 14 septembre 1710, et de Namur, le 8 mars 1814, 1 page;

2. *Avis plus particuliers aux curés et aux autres prêtres qui ont charge d'âmes dans les paroisses de la campagne*, 37 pp., approbation, même date que la précédente, 1 page;

3. *Selectæ e conciliis, SS. Patribus, piisve authoribus Sententiæ de Vita, et Moribus Clericorum*, 149 pp.

4. *Præparatio ad Missam. Proœmium parænelicum à R^mo et Illmo Domino D'Alphonso* (sic) *Ligorio*, etc., 49 pp. — Bibl. de l'auteur.

1483. — Cent soixante-deux Pensées, Maximes, Réflexions, Observations, etc., extraites des Mémoires sur les mœurs de ce siècle, par Circé, chienne célèbre, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Paris, De l'Imprimerie de P. Didot l'aîné. MDCCCXIV.*

In-24°, de 135 pp. Comme pour justifier le titre de son livre, l'auteur, le baron de Stassart, débute ainsi : « Le public est tellement rassasié de livres aujourd'hui, qu'à moins d'imaginer un titre bizarre et qui pique la curiosité, il est bien difficile de se faire lire. »

Rien de si vrai. Aussi les *Pensées de Circé* furent accueillies avec une faveur presqu'égale à celles qu'obtinrent les *Fables* du même écrivain. « Elles forment, dit son biographe, un recueil composé, pour la forme, à la façon des *Maximes* de la Rochefoucauld. Assurément elles n'ont pas la prétention de rester une œuvre de tous les âges, comme les *Maximes* du maître, comme les *Caractères* de La Bruyère, comme l'*Esprit humain* et les *Réflexions* de Vauvernaques; mais elles ont le mérite d'être bien de leur epoque; et chacune d'elle pourrait

trouver sa place, comme épigraphe, à chacun des chapitres de l'histoire morale et politique de notre temps. »

Deux éditions nouvelles de cet ouvrage parurent à Bruxelles, chez Ad. Stapleaux : la première en 1814, in-24°, de 144 pp. et 1 f. d'errata, précédée d'une lettre de l'auteur à l'éditeur, en date du 12 juillet 1814, et ornée d'une figure représentant le baron de Stassart, écrivant sous la dictée de sa levrette; la seconde en 1815, augmentée de 138 pensées, in-24°, de 231 pp. et 1 f. d'errata, ornée de la même figure que l'édition précédente. Voy. dans les *Œuvres complètes* du baron de Stassart la reproduction du même ouvrage, pp. 97-125.

Bon nombre de ces *Pensées* se trouvent aussi reproduites dans le *Dictionnaire des Maximes,* publié par Mabire, Paris, Ancelle, 1830, in-8°, de VIII-560 pp. et dans la *Grammaire nationale* de Bescherelle. Elles ont été traduites en allemand par Kohiman, en 1816. — Acad. de Bruxelles.

1484. — Réclamation de Louis-Joseph-Xavier (Pierre-Joseph Dachet), contre la spoliation d'une partie de ses biens. — *S. l. n. d.* (1814.)

In-8°, de 16 pp. — A la vente du 19 ventôse an VI (9 mars 1798), ordonnée par l'administration du département de Sambre-et-Meuse, Dachet devint adjudicataire : 1° des biens du chapitre de Moustier-sur-Sambre, consistant en une maison dite *Abbatiale,* une église y attenante, un jardin avec verger, contenant quatre-vingts ares; 2° de prairies situées à Tamines, provenant de l'abbaye d'Oignies. N'ayant pu acquitter le prix d'achat de ces immeubles, Dachet fut déchu de ses droits par arrêté du préfet de Sambre-et-Meuse, du 18 pluviôse an IX (6 février 1801) et du 21 janvier 1811. C'est ainsi qu'à la revente des biens situés à Moustier, un nommé Jacquet, de cette commune, en devint acquéreur pour compte de son frère utérin Lalieux, moyennant la somme de 1095 fr. 50 centimes.

C'est contre les arrêtés du préfet qu'est dirigée la réclamation ci-dessus. — S. A.

1485. — L'intendant Départemental de Sambre-et-Meuse, Considérant que l'organisation et le service des patrouilles est essentiellement lié avec le repos public.... — *A Namur, de l'Imprimerie de D. Gerard. S. d.*

In-fol. plano, de 2 ff. Daté de l'hôtel de l'Intendance, 31 octobre 1814, et signé De Bruges.

Cet arrêté concernant l'organisation et le service des patrouilles fut réimprimé, chez le même imprimeur, et affiché dans toutes les communes de la province de Namur par ordre du gouverneur d'Omalius, le 31 octobre 1815; remis en vigueur par lui, le 28 février 1817, et inséré au *Mémorial administratif* de la dite province, sous le nº 11. — S. A.

1486. — A Son Excellence le Gouverneur général du Bas-Rhin et du Rhin-Moyen. Réclamation pour Ernest-Philippe-Auguste, Maximilien-Henri-Joseph et Alexandre-Constantin, barons de Woot de Tinlot, frères, à titre d'héritiers de leur mère, la Dame douairière Marie-Anne-Léontine, baronne de Woot de Tinlot, contre le sieur Jean-Jacques-François Gaiffier de Naninnes. — *Liége, C.-A. Bassompierre. 1814.*

In-8°, de 56-XXIII pp.

1487. — A Son Altesse Royale le Prince souverain des Pays-Bas et à Son Excellence Monsieur le Commissaire général de la justice et de la police, etc. — *Bruxelles, J. Mailly* (1814).

In-4°, de 11 pp. Signé P.-J. Stienon, négociant à Namur et garde forestier de Bouges, Beez et Vedrin, et J. Tarte, cadet, avocat.

Cet écrit est un recours au souverain à l'effet pour Stienon d'être maintenu dans son droit comme agent du gouvernement, et de ne pouvoir être traduit devant les tribunaux pour un fait relatif à ses

fonctions de garde forestier, qu'en vertu d'une décision du conseil de Son Altesse Royale, remplaçant le conseil d'État, ou de Son Altesse Royale elle-même. — S. A.

1488. — Rescrit qui établit à perpétuité dans l'église paroissiale de S. Joseph à Namur, la Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus. — *A Namur, De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard.*

Petit in-12°, de 24 pp. Ce diplôme d'aggrégation à l'archiconfrérie du Sacré-Cœur de Jésus à Sainte-Marie *ad Pineam de Urbe*, dite vulgairement *en la Chapelle*, à Rome, est daté du 28 novembre 1814. Voy. ci-dessus, n° 637. — S. A.

1815.

1489. — Dissertatio inauguralis juridica de Hypotheca judiciali, quam ... pro Doctoratus gradu, summisque in jure honoribus ac privilegiis in Academia Lovaniensi rite et legitime consequendis, publico ac solemni examini submittit Carolus Thirion, ex S[t] Gerard. Die (12) Februarii MDCCCXV hora XII. — *Lovanii, Typis G. Cuelens, in via Distensi, N° 52. S. d.* (1815).

In-4°, de 20 pp. — S. A.

1490. — La Délivrance des Provinces-Unies, par F. Paridaens, receveur de l'enregistrement à Namur. — *A Namur, De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, sur le Marché de l'Ange. S. d.* (1815?)

In-8°, de 8 pp. Deux pièces de vers : I. *Épître à S. A. R. Prince héréditaire des Provinces-Unies des Pays-Bas*; II. *La Délivrance des Provinces-Unies* (stances). — S. A.

1491. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque.* 1815.

1. *10 février 1815. Mandement qui ordonne des prières pour la conservation de Notre Saint Père le Pape et la tranquillité de l'Église.* In-8°, de 8 pp. — S. A.

Le décret de Napoléon du 10 février 1814, qui délivrait le pape de sa captivité, le rétablissait seulement dans les départements de Rome et de Thrasymène. Les plus riches et les plus belles de ses provinces restaient à réconquérir, et l'on cherchait à les réunir à des États plus puissants. Les troupes de Murat, roi de Naples, occupaient encore Ancône et les Marches, et il prétendait les garder en vertu d'un traité lui promettant un accroissement de territoire.

Dès le mois de juin 1814, Pie VII, dans le but de recouvrer l'intégrité de ses États, avait délégué le cardinal Gonsalvi à Londres, où se trouvaient alors l'empereur de Russie et le roi de Prusse. Le prélat vit ces monarques et le prince régent d'Angleterre, qui le reçut en audience publique. Son Éminence n'eut qu'à se louer de leur accueil, mais elle ne put obtenir d'eux les pays réclamés par le pape, le concours de l'Autriche étant nécessaire pour une telle restitution, laquelle n'eut lieu que lors du règlement définitif de l'état politique de l'Europe par le Congrès de Vienne (9 juin 1815).

Dans l'entre-temps l'on put craindre, non sans fondement, que jamais cette restitution ne serait faite, et, au commencement de février 1815, alors que le Congrès de Vienne était déjà réuni depuis quatre mois, le pape, grâce aux menées révolutionnaires, se vit outrageusement exposé à de nouvelles attaques, qui menaçaient d'être plus violentes que celles dont il avait, les années précédentes, si glorieusement triomphé. En effet, après la sortie de Napoléon de l'île d'Elbe (1er mars 1815), Murat s'empara de Rome, et le pape dut se sauver à Gênes.

D'autre part, pendant tout le cours de l'année 1814 et une bonne partie de l'année suivante, des corps d'armées des Puissances Alliées occupèrent la Belgique, divisée par la Meuse. Des hollandais, des anglais, des hanovriens d'un côté, de l'autre des prussiens en très grand nombre,

cantonnés à Dinant, Jambes et Andenne. Cette armée, comme toutes celles des Alliés du reste, répandit autour d'elle la corruption dont elle était gangrenée. Il lui fallait des fêtes, des amusements, des spectacles. Elle trouva dans le théâtre de la ville de Namur un aliment à ses licencieuses jouissances; son exemple entraîna une partie de la population namuroise.

Après avoir, dans son mandement du 10 janvier, déploré la situation critique dans laquelle le pape se trouvait, et fait ressortir les funestes effets du théâtre sur les mœurs, l'évêque Pisani termine en ces termes :

« Le Saint Nom de Dieu invoqué, voulant, selon notre devoir pastoral, » écarter les pièges et les obstacles qui se multiplient au salut des » âmes, et réprimer, s'il est possible, cette passion effrénée pour les » théâtres, *quœ ut cancer serpit*, conformément aux dispositions des » SS. Canons et aux Règlements de plusieurs SS. et dignes Évêques, Nous » défendons aux fidèles de notre Diocèse l'assistance aux théâtres, » laquelle, vu les grands dangers auxquels elle les expose, est *un péché* » *grief;* mais comme cette assistance aux jours de Dimanches et de » Fêtes, ainsi que dans le Saint Tems de l'Avent et du Carême, est *un* » *péché encore plus grave*, nous déclarons que l'absolution de ce dernier » péché nous sera dorénavant spécialement réservée, et nous ôtons par » notre présent Mandement, à tous les Confesseurs la faculté d'en » absoudre sans notre autorisation spéciale. »

2. *18 mars 1815. Mandement au sujet de l'érection des Pays-Bas en royaume.* In-8°, de 8 pp. — Paroisse de Wellin.

Le traité de Londres du 20 juin 1814, connu sous le nom de *Traité des huit articles*, complément de celui de Paris du 30 mai de la même année, détermina les conditions de la réunion de la Belgique à la Hollande. Ce traité, qui ne fut publié qu'une année après, accordait la souveraineté à Guillaume, Prince d'Orange-Nassau. Le Congrès de Vienne, au commencement de mars 1815, érigea ce pays en royaume, sous le nom de *Royaume des Pays-Bas*.

C'est à cette occasion que l'évêque Pisani publia son mandement du 18 mars, par lequel il exhorte ses diocésains à rendre au roi le tribut de leur fidélité, de leur amour et de leur soumission en tout ce qui ne contrarie pas la religion.

3. *1er avril 1815. Mandement.... Les circonstances critiques*

où se trouve l'Europe menacée d'une guerre universelle.... In-8°, de 4 pp. — S. A.

Le 26 février 1815, Napoléon sort tout à coup de l'île d'Elbe, où les Alliés l'avaient relégué, à la suite de son abdication du 13 avril 1814; il débarque au golfe Juan le 1er mars, entre à Grenoble le 7, à Lyon le 10, à Paris le 20, suivi d'anciens soldats qui, dans sa course à travers la France, vinrent spontanément se joindre à lui, ou qui, envoyés pour l'arrêter, se déclarèrent pour lui.

Apprenant cette nouvelle, les Puissances de l'Europe encore assemblées au Congrès de Vienne, déclarèrent par un manifeste célèbre du 13 mars 1815, que Napoléon Bonaparte était mis au ban des nations, et que l'on ne traiterait point avec lui.

Il y avait lieu, certes, de craindre une guerre universelle et, par conséquent, de prescrire des prières publiques, comme l'ordonna l'évêque de Namur.

4. *30 juin 1815. Mandement pour ordonner un* Te Deum, *en action de grâces de la victoire remportée par les Alliés sur les troupes de Bonaparte, le 18 juin 1815.* In-8°, de 7 pp. — Paroisse de Wellin.

Il s'agit de la célèbre bataille de Waterloo.

« WATERLOO, dit Bouillet, *Dict. d'Histoire et de Géographie,* village de Belgique, sur la lisière méridionale de la forêt de Soignies *(lisez de Soignes),* à 18 kil. S. de Bruxelles, 900 hab. Il s'y livra, le 18 juin 1815, entre Napoléon et les Alliés, commandés par Wellington et Blucher, une grande bataille qui décida de la chute définitive du régime impérial et qui fut suivie d'une seconde invasion de la France. Le théâtre de l'action se trouvait compris entre les trois villages : de Waterloo, au N.-O., de Mont-Saint-Jean, au N. et de la Belle-Alliance, au S. Les étrangers nomment aussi cette bataille : *bataille de Mont-Saint-Jean.* »

Parlant de la défaite de Napoléon, l'évêque de Namur, s'exprime ainsi :

« L'ennemi présomptueux comptant sur ses propres forces seules, a
» enfin succombé, et lorsqu'il se flattoit, l'ayant même annoncé, d'entrer
» en vainqueur le jour même dans Bruxelles, l'objet de son ambition,
» plusieurs chefs de son armée y sont entrés captifs, et lui-même, et le
» restant de ses troupes, *saisis tout à coup de terreur,* laissant sur le
» champ de bataille les parcs d'artillerie, les bagages, les voitures, tout

» le matériel de l'armée, *se sont enfuis* à la débandade et dans le plus » grand désordre. »

« Ainsi la fausse sagesse du Général François, la hardiesse de ses plans, » ont subi la peine d'une orgueilleuse témérité. Falloit-il donc que la » fatale illustration d'un seul causât plus longtemps le bouleversement » de l'univers? »

5. *15 août 1815. Lettre pastorale sur les principes de la foi catholique, relatifs à la liberté des opinions religieuses et des divers cultes religieux;* suivie (pp. 14-16) d'un long extrait du *Recueil des ouvrages de Papin, en faveur de la religion*, édition de Paris, 1723. In-4°, de 16 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

La lettre suivante inédite nous fait connaître les difficultés auxquelles la publication de cet écrit donna naissance.

« Namur, le 12 août 1815.

» Nous eûmes hier un avant-coureur ou échantillon de la prétendue » liberté accordée à la religion catholique.

» Monseigneur notre Évêque, pour satisfaire à son devoir d'enseigner » et d'instruire ses ouailles et de les préserver de l'erreur, avoit donné » une Pastorale, signée de lui, pour les instruire des vices du nouveau » *Projet de la Constitution* par rapport à ce qu'il contient de contraire » aux principes de la religion catholique, et cette Pastorale, signée de » l'Évêque, étoit sous presse, lorsqu'on apprit que les agens de police, » ayant à leur tête le Directeur général de la police pour ce départe- » ment, un officier de gendarmerie, etc., étoient occupés à faire la visite » chez l'imprimeur de l'Évêque et à se saisir de tous les papiers relatifs » à cette Pastorale. L'imprimeur eut beau réclamer, ainsi que » deux ecclésiastiques, au nom de Monseigneur l'Évêque, contre cette » mesure, on leur ferma la bouche, en leur exhibant des ordres positifs » de son Ex. le Cte de Thiennes, Ministre de la justice, qui ordonnoit » cette visite et cette saisie de la Pastorale de l'Évêque.

» Il ne nous reste qu'à pleurer, gémir et prier pour que le Ciel veuille » apporter remède à la triste situation de la religion catholique et de » tous les Catholiques, dans la Belgique.

« L'imprimeur et les deux ecclésiastiques ont fait insérer leur

» réclamation et protestation bien motivées dans le procès-verbal des » agents de police envoyé au Ministre de la justice.

« J'ai l'honneur d'être, etc. » — S. A.

Ces mesures de rigueur n'empêchèrent pas Monseigneur Pisani d'écrire, avec une sainte liberté épiscopale, une nouvelle lettre pastorale, qui parut quatre jours après. Parlant de sa première lettre, l'illustre prélat s'exprime comme suit :

« Nous l'avions livrée à l'impression, lorsque celle-ci même a été tout » à coup suspendue, arrêtée le 11 août par une voie de fait très illégale » d'un Commissaire de la police; par une voie de fait contraire à » l'article II de la Loi du 23 septembre 1814 sur la liberté de la presse, » « lequel soumet simplement l'auteur d'un imprimé à en être respon- » sable; » contraire à la résolution du ci-devant Gouvernement des » Pays-Bas, du 7 mars 1814, autorisée par les Commissaires généraux » des Hautes-Puissances Alliées, lequel maintient inviolablement la » puissance spirituelle et la puissance civile dans leurs bornes » respectives, ainsi qu'elles sont fixées par *les lois canoniques de* » *l'Église et les anciennes lois constitutionnelles du pays, assurant* » *au Clergé la protection spéciale du Gouvernement;* voie de fait » également contraire à la promesse faite par notre bon Souverain, » qui dans sa Proclamation du 18 juillet 1815, *assure aussi en parti-* » *culier à l'Église Catholique son état et ses libertés,* et confirme » en quelque sorte la résolution du Gouvernement précédent, du » 7 mars 1814; contraire même à l'énoncé de l'article 190 du *Projet* » *de la nouvelle Constitution,* puisqu'il garantit la liberté des opi- » nions religieuses et que notre sentiment, d'accord avec celui de » l'Église, étant que pareille liberté est dangereuse, devoit être égale- » ment garanti, au moins comme opinion religieuse, par cet article, » qu'approuvent ceux qui se sont permis contre nous les voies de fait, » dont nous avons tant de motifs de nous plaindre. Aussi, le même jour » 11 août 1815, nous en avons instruit Sa Majesté notre bon Roi, par une » lettre qui lui sera remise en mains propres par un Député parti le soir » même; voie de fait contraire enfin à la mission divine de Jésus-Christ, » donnée à ses Apôtres et aux Évêques leurs successeurs : *Euntes* » *docete omnes gentes..., docentes eos servare omnia quæcumque* » *mandavi vobis* (Math. XXVIII, 19). »

6. *15 décembre 1815. Mandement pour ordonner un* Te Deum, *en action de grâces de la paix générale conclue à Paris entre les Puissances Alliées et Sa Majesté le Roi de France, le 20 novembre 1815;* suivi d'une lettre de Goubau, directeur général des affaires du culte catholique, datée de La Haye, 11 décembre 1815, demandant à l'évêque de Namur, de prescrire des prières publiques à cette occasion. In-8°, de 7 pp. — Sém. de Namur.

1492. — Rapport sur l'état de la France, fait au Roi dans son conseil, par le Vicomte de Châteaubriand, Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté très-chrétienne près la cour de Suède. — *Namur, Imprimerie d'Aug. Flahuteaux et sœur, Rue de la Croix, n° 684. S. d.* (1815).

In-8°, de 31 pp. Ce rapport, quoique ne portant point de date, fut rédigé dans le courant du mois d'avril 1815, c'est-à-dire quelque temps après la sortie de Napoléon de l'île d'Elbe et sa rentrée en France. — S. A.

1493. — Représentations respectueuses des Évêques de Gand, de Namur et de Tournai, ainsi que des Vicaires généraux de Malines et de Liége, relativement au projet de la nouvelle Constitution, à Sa Majesté le Roi des Pays-Bas. 28 juillet 1815. — *S. l.*

In-8°, de 8 pp. Le 22 avril 1815, le roi Guillaume nomma une commission chargée d'élaborer un projet de constitution. Dans l'entre-temps se placent les cent jours du nouveau règne de Napoléon terminés par la défaite de Waterloo, et au mois d'août suivant la loi fondamentale était présentée à l'approbation des notables belges.

Cette constitution instituait une monarchie représentative; mais le roi devait décider seul de toutes les questions administratives et de toutes les propositions de loi à soumettre aux délibérations. Elle proclamait les libertés modernes et donnait au roi la direction absolue de l'enseignement.

Les évêques réclamèrent contre la loi fondamentale, parce qu'elle ne donnait pas à la religion des garanties suffisantes. Cette loi fut rejetée, dans l'assemblée des notables belges, par sept cent quatre-vingt-seize voix contre cinq cent vingt-sept, après avoir été approuvée à l'unanimité par les États de Hollande. Le roi déclara néanmoins la loi fondamentale obligatoire, et garda du ressentiment contre les catholiques qui avaient été cause de son rejet. Les évêques publièrent un jugement doctrinal sur la constitution nouvelle, et défendirent d'y adhérer par un serment pur et simple. BALAU, *Soixante-dix ans d'Histoire de Belgique*, pp. 1 et 2. — S. A.

1494. — Rapport au Roi par la Commission chargée de revoir la Loi fondamentale des Pays-Bas. — *Namur, Imprimerie de Dieudonné Gerard.*

In-8°, de 14 pp. Extrait de la *Gazette générale des Pays-Bas*. Lundi 31 juillet 1815. *Pièces officielles*.

1495. — Jugement doctrinal Des Évêques du Royaume des Pays-Bas, sur les serments prescrits par la nouvelle Constitution. Août 1815. — *S. l.*

In-8°, de 16 pp., signé le Prince Maurice de Broglie, évêque de Gand, Charles-François-Joseph Pisani de la Gaude, évêque de Namur, François-Joseph Hirn, évêque de Tournay, avec l'adhésion de J. Forgeur, vicaire général de l'archevêché de Malines, et de J.-A. Barett, vicaire général capitulaire de Liège. — S. A. — Sém. de Namur.

Le même en français et en flamand. S. l. n. d. In-8°, de 27 pp. — S. A.

La loi fondamentale disait : La liberté des opinions religieuses est garantie à tous. — Protection égale est accordée à toutes les communions religieuses qui existent dans le Royaume. — Tous les sujets du Roi, sans distinction de croyance religieuse, jouissent des mêmes droits civils et politiques, et sont habiles à toutes les dignités et emplois quelconques. — La presse étant le moyen le plus propre à répandre les lumières, chacun peut s'en servir pour communiquer ses pensées, sans

avoir besoin d'une permission préalable. Néanmoins, tout auteur, imprimeur, éditeur ou distributeur est responsable des écrits qui blesseraient les droits, soit de la société, soit de l'individu.

Cette constitution, prise en un certain sens, est certainement contraire aux dogmes catholiques. Fallait-il entendre la liberté qu'elle consacre dans le sens civil, dans le sens de la tolérance civile, ou bien dans le sens dogmatique, dans le sens de la *Déclaration des droits de l'homme*, dans le sens du rationalisme? C'est ce que la loi fondamentale ne dit pas, et ce n'est qu'en 1821, c'est-à-dire après la mort du courageux évêque de Gand, prince de Broglie, que Goubau, directeur des affaires du culte catholique, déclara que le serment à prêter à cette constitution devait s'entendre dans le *sens civil*.

C'est dans ce sens que le comprirent treize députés aux États-provinciaux de Namur, lors de leur installation, le 10 juin 1816, comme le prouve leur déclaration suivante :

« Les soussignés croient devoir informer le public qu'avant de prêter leur serment comme membres des États-provinciaux, M. le gouverneur (d'Omalius) leur ayant dit en pleine assemblée « qu'il était autorisé à » leur assurer que ce serment était pour *l'ordre civil*; que d'ailleurs il » n'obligeait à rien de contraire à la religion catholique, apostolique et » romaine, et qu'on pouvait s'en reférer d'avance à la décision du pape, » comme chef suprême de l'Église, » ils l'ont prêté dans le sens de l'énoncé de M. le gouverneur. »

(Signés) HOFSCHMIDT de Resteigne, F., baron DE WOELMONT, le baron DE PONTY, H. BIOT, L. DE BARÉ DE COMOGNE, Louis baron DE HAULTEPENNE, le baron JACQUIER DE ROSÉE, H. DE SEVERIN, C. DE MODAVE, le baron DE WAL, DEMANET DE BIESMES, L. DE ZUALART, et DE MONTPELLIER DE WEDRIN.

Lorsque l'année suivante, M. de Méan, ancien prince-évêque de Liège, fut appelé par Guillaume à l'archevêché de Malines, le pape Pie VII refusa de lui expédier ses bulles, s'il ne modifiait le serment *pur et simple* qu'il avait d'abord prêté à la constitution, en sa qualité de sénateur. M. de Méan se hâta d'annoncer « qu'en jurant de protéger toutes les » communions religieuses de l'État, c'est-à-dire les membres qui les » composent, collectivement ou individuellement pris, il n'avait voulu » leur accorder cette protection *que sous le rapport civil*, sans vouloir

» par là approuver, directement ou indirectement, les maximes qu'elles » professent et que la religion catholique proscrit. »

Le pape se contenta de cette explication et préconisa M. de Méan, le 28 juillet 1817. Dès lors, les catholiques les plus scrupuleux prêtèrent le serment *dans le sens de Monseigneur de Méan*. — Cette question du serment a été mise en parfaite lumière par le card. Dechamps dans les deux opuscules suivants : *Les catholiques-libéraux. Deuxième Lettre à un publiciste*, pp. 18-30 et 50-62. *Du serment de fidélité à plusieurs constitutions modernes. Troisième Lettre à un publiciste*, passim.

1496. — Aux habitans de Namur, Par un blessé Français, après la retraite de 1815. — *S. l. n. d.* (1815.)

In-4°, de 2 ff. Cette pièce de vers est un hymne de reconnaissance adressé aux habitants de Namur, particulièrement aux jeunes personnes de cette ville, pour les remercier des soins que, sans distinction de nationalité, ils prodiguèrent aux blessés de Waterloo. Il est un homme qui, en cette circonstance, se signala entre tous par son rare dévouement : « Je venais de subir l'amputation du bras droit, faite par Mr Darrigade, dit le soldat-poète; les talens et les soins de cet estimable docteur, qui secourut successivement et avec le même zèle tous les blessés restés en cette ville, sont de nature à éterniser son nom. » — S. A.

« Après la bataille de Waterloo, dit un autre témoin, nous avons vu de » jeunes femmes, de jeunes demoiselles, bien jolies, se rendre dans les » hôpitaux et dans les maisons où il y avait des blessés, les soigner, » leur porter de la charpie, du linge, du vin, du bouillon.... Tous les » médecins, les chirurgiens se sont offerts à l'envi; amis, ennemis, » libérateurs, oppresseurs, tous ont eu part aux soins les plus empressés, » et d'autant plus désintéressés, qu'on ne pouvait en prévoir d'autre » récompense que celle qu'on ressent d'avoir fait une bonne action.... » Les feuilles publiques ont retenti des remercîments des officiers » généraux. Cette reconnaissance a été bien partagée par tous les mili- » taires prussiens. A dater de cette époque surtout, les attentions de leur » part ont redoublé. Ils ont été plus doux, plus discrets, moins » exigeans.... Il est vrai que tout cela n'a pas été mis dans les feuilles

» publiques, mais que de témoins pour l'attester! » D'Auvin, *Mélanges de Littérature et de Politique.* (Décembre 1815), n° 1er, p. 105.

1497. — Nomenclature Des objets intéressans, représentés au Salon des Arts du sieur Martin, avec une notice historique sur chaque personnage. — *A Namur, de l'Imprimerie de D.nné Gerard. S. d.*

In-8°, de 7 pp. Faisaient partie de cette collection : les portraits de Louis XVI, de Marie-Antoinette, du Dauphin, de Louis XVIII et du pape Pie VII, du général Moreau, de Bernardotte, de Blucher et de Wellington, de Napoléon Bonaparte, de François-Athanase Charette, de Marie Stuart, le jugement de Frédéric II et de Conrad Fonderval, et la représentation de la chaste Suzanne au moment où elle est surprise dans un bain par deux infâmes vieillards. — S. A.

1498. — Mélanges de Littérature et de Politique pour servir à l'histoire ou Pot-pourri, Par Mr. D'Auvin, belge. *Nec Otho, nec Galba, nec Vitellius mihi, vel odio, vel beneficio cognitus.* Tacite. *Je ne hais, je n'attends, et ne demande rien à personne. — A Bruxelles, chez tous les Marchands de Nouveautés.* 1815.

In-8°. 16 volumes publiés de 1815 à 1836, imprimés successivement à Liége, chez J.-F. Desoer; à Bruxelles, chez De Prins; à Namur, chez J.-H.-J. Misson. En voici le détail :

I. Décembre 1815, de VIII-120 pp.
II. Mai 1816, de VI-128 pp.
III. Octobre 1816, de XII-116 pp., avec la table.
IV. Août 1818, *Nouveaux Mélanges,* de 2 ff., 128 pp., 1 f. d'errata.
V. *Mélanges.* Janvier 1822, de VIII-168 pp., 1 f. table.
VI. Janvier 1823, de 197 pp., avec la table.
VII. Janvier 1824, de 168 pp., avec la table.
VIII. Janvier 1825, de 134 pp., avec la table.

IX. Avril 1826, de 188 pp., 1 f. table.

X. *Mélanges continués par Jacques, belge,* avril 1828, de 132 pp.

XI. 1829, de 150 pp., 1 f. table.

XII. 1830, de 136 pp.

XIII. Sans titre, cinq livraisons publiées en 1831 et 1832, de 98 pp.

XIV. *Mélanges* 1834, de 164 pp., avec la table.

XV. Avril 1835, de 156 pp., avec la table,

XVI. Juin 1836, de 162 pp. et 1 f. table.

Dans la dédicace, D'Auvin, s'adressant à son Bouvreuil, lui dit :

« C'est donc à vous, mon cher petit ami, que je dédie ce premier » Numéro d'un Pot-pourri; s'il vous amuse, je vous en fournirai d'autres; » ils contiendront différents morceaux que j'ai trouvés jolis, et que j'ai » traduits de différentes langues, ou copiés hors des ouvrages qui m'ont » plû.... Je me flatte que ces auteurs ne le trouveront pas mauvais.... Ce » que vous n'avez vu nulle part est de moi : ayez de l'indulgence, on » doit en avoir avec ses amis. »

Ces lignes nous donnent une idée du caractère original de l'auteur et du contenu de ses *Mélanges.*

D'Auvin avait le talent et le goût d'un littérateur. Les faits historiques, la plupart contemporains, qu'il rapporte, sont généralement bien choisis. Les jugements qu'il exprime sur les hommes et les choses sont d'un observateur éclairé, impartial, judicieux. Les anecdotes dont il a parsemé son ouvrage sont aussi instructives qu'amusantes. Ses réflexions sur la politique, l'éducation, etc., sont pleines de finesse et de sens.

On a reproché à D'Auvin des incorrections de style et des idées parfois un peu excentriques. Le reproche est fondé. Il aurait bien fait d'indiquer aussi les sources d'où il a tiré les morceaux qu'il a traduits, et de soumettre chacune de ses livraisons à la critique éclairée d'un ami, qui en eût fait disparaître les défauts, avant de la livrer à la publicité. — S. A. — U. L.

1499. — Thèses soumises à la discussion publique pour obtenir le grade de Licencié en Droit, Par François-Joseph Bouché, de Namur, département de Sambre-et-Meuse. L'acte public sera soutenu dans la salle des exercices de la

Faculté de Droit de Bruxelles, samedi, 30 décembre 1815, à midi. *Sumus ad justitiam nati; neque opinione, sed naturâ, constitutum est jus.* Cic. I. de Leg., n° 28. — *Bruxelles, Mailly, Imprimeur de la Faculté de Droit, rue Ducale, n° 11.... MDCCCXV.*

In-4°, de 13 pp. Objet de ces thèses : Droit romain : *De directâ actione pigneraticiâ.* In-ff. Lib. 13, Tit. 7. C. Lib. 4. Tit. 24. — Code civil : *Des clauses par lesquelles on assigne à chacun des époux des parts inégales dans la communauté,* liv. III, tit. V, chap. 2, 2e partie, sect. 7. — Procédure civile : « Quoiqu'ordinairement, dit le candidat, la prescription ne courre pas contre les mineurs, et que la péremption d'instance soit une espèce de prescription, l'art. 398 du Code de procédure déclare cependant, en termes exprès, que la péremption courre contre eux.

» Quelle que soit la généralité de cette disposition relativement aux mineurs, nous croyons toutefois qu'elle ne s'applique pas à ceux qui sont dépourvus de tuteurs; et que, d'après l'esprit de la loi, si la péremption est accordée contre le mineur, c'est parce qu'on lui accorde en même temps le recours contre le tuteur, de sorte que s'il n'a pas de tuteur, il n'y a pas non plus de péremption, ne pouvant y avoir alors aucun recours. »

Épître dédicatoire à M. d'Omalius d'Halloy, gouverneur de la province de Namur.

On sait que le candidat devint plus tard président du tribunal civil de Namur. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1500. — Mémorial administratif de la province de Namur. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard* (1815-1829).

In-8°. 12 volumes, de 300 à 400 pp. chacun. Chaque volume est accompagné d'une table et chaque pièce officielle porte un titre général, ce qui facilite les recherches.

Le *Mémorial du département de Sambre-et-Meuse,* après six ans

d'existence, cessa de paraître le 20 octobre 1814, à cause des événements politiques. Le 11 octobre 1815, il reparut sous le titre de *Mémorial administratif de la province de Namur.*

Le premier numéro de cette nouvelle série s'ouvre par une proclamation du gouverneur d'Omalius aux habitants de la province, et le tome V, année 1820, se termine par un tableau remarquable du rapport des poids et mesures anciennement en usage dans le Namurois, avec les nouveaux poids et mesures des Pays-Bas. — S. A.

1816.

1501. — Almanach de Namur et de la province. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard.* (1816-1830).

In-32°. 14 volumes, variant de 119 à 250 pp. chacun.

Cette publication est la suite de celle qui fut commencée en 1806, et que nous avons analysée ci-dessus, n° 1371, sous le titre : *Almanach de Namur et du département de Sambre-et-Meuse.* Elle a pour auteur Dieudonné Gerard, qui l'imprima lui-même jusqu'en 1858 inclusivement. Elle fut ensuite continuée jusqu'à nos jours par Lambert-de Roisin, de Namur.

1816. L'almanach de cette année contient des renseignements sur la famille royale d'Orange-Nassau, le conseil d'État, les États-généraux, l'Ordre militaire de Guillaume; sur l'organisation administrative, judiciaire, financière, militaire, ecclésiastique de la province; sur les postes, le départ et l'arrivée des diligences, la mercuriale des grains, les foires de la province, etc.

1817. Outre les matières de l'année précédente, celle-ci contient l'indication du personnel de la maison du roi, de la reine, des princes et des princesses; les noms des chefs des administrations communales de l'arrondissement de Philippeville, des cantons de Beauraing et de Gedinne.

1818. Aux matières des années 1816 et 1817 ont été ajoutés à celle-ci des renseignements sur le personnel de l'athénée de Namur, du jury pour l'instruction moyenne et primaire, des instituteurs brevetés de la province, de la commission provinciale de médecine et d'agriculture, des hospices civils et des bureaux de bienfaisance, de la chambre de commerce et des fabriques de la ville de Namur, de l'administration du Waterstaat et des travaux publics, du contrôle et de la marque d'argent, des poids et mesures, de la loterie royale, du dépôt de mendicité de la province, du mont-de-piété, de l'octroi municipal, des bureaux de la régence, etc.

Outre les matières prémentionnées, on trouve dans les almanachs des années subséquentes, quelques renseignements complémentaires.

1819. La liste complète des membres du clergé du diocèse de Namur.

1820. La liste générale des docteurs en médecine, en chirurgie, accoucheurs, officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes et herboristes établis dans la province de Namur, celle des notaires de l'arrondissement de Namur, dépositaires des protocoles, des notaires anciens ou décédés.

1821. La liste des notaires des arrondissements de Dinant et de Philippeville.

1825. La liste nominative des personnes reconnues et admises dans l'ordre équestre de la province; les noms des membres composant la chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Namur; les artistes vétérinaires salariés ou non salariés par le gouvernement, de résidence à Namur; les noms des membres composant la commission provinciale d'instruction, ainsi que ceux des membres du bureau de bienfaisance de Namur et de la commission des hospices civils de Namur, Dinant et Philippeville et des monts-de-piété de Namur et de Dinant.

1826. Les noms des membres composant la Chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Dinant, les noms et les résidences des notaires de cet arrondissement, avec l'indication des protocoles des notaires anciens ou décédés dont ils sont les dépositaires, les noms des membres du conseil d'administration de la Société pour l'utilité publique et de celle d'encouragement pour l'instruction primaire. — S. A.

1502. — Feuille d'affiches, annonces et avis divers. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard* (1816-1829).

In-8°. 13 volumes, de 300 à 400 pp. chacun, sans table. Cette publication, commencée en 1809, cessa de paraître le 31 décembre 1814. Elle reparut, sous le même titre et sous le même format, du 2 février 1816 au 31 janvier 1828. A partir de cette dernière date jusqu'au 28 février suivant, elle cessa de nouveau de paraître, puis la publication en fut reprise sous le format in-4°. Le premier numéro dans ce format contient la déclaration suivante : « Le nouveau mode d'exécution relatif aux timbres des » journaux et le désir de ne pas augmenter le prix de l'abonnement ont » engagé l'éditeur à adopter désormais ce format pour la publication » de la feuille, qui dès ce jour (28 février) commence une nouvelle série » de numéros. »

Du 13 juin 1828 jusqu'au 28 août de l'année 1829, cette feuille fut publiée de nouveau sous le format in-8°. Le 1er septembre suivant, elle fut réunie au *Namurois*, journal quotidien, créé alors pour la défense du ministère hollandais et rédigé par l'avocat Marchot. — S. A.

1503. – Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque. 1816.*

1. *13 février 1816. Mandement pour le carême de l'an 1816.* In-8°, de 23 pp. — S. A.

Le zélé prélat exhorte ses ouailles à tirer de dignes fruits de pénitence des malheurs qui ont marqué les deux années précédentes, malheurs qu'il énumère comme suit : « Inondation d'un million de troupes mili- » taires animées à exercer en tout lieu et indistinctement leur audace, » leur fureur; traitant les pays alliés comme les pays ennemis; partout » logement des gens de guerre, nourriture forcée à leur donner; réqui- » sitions de tout genre, contributions extraordinaires; en outre des » batailles sanglantes, inconnues dans l'histoire, livrées sous nos yeux, » nos champs couverts de cadavres amoncelés, l'exhalaison maligne des

» morts causant une infection fatale aux vivants, enfin ravage, pillage, » incendies, famine, épidémie. Que de fléaux réunis tout à la fois sur » nos têtes! Nous n'exagérons point. »

« Pourrions-nous donc être assez aveuglés, assez endurcis pour ne » point voir, pour méconnaître qu'ils ont été les ministres des vengeances » du Seigneur, et en punition du genre humain révolté contre ses lois? » *Bellum, pestis*, dit Tertullien, *lues sunt tonsura generis humani* » *insolescentis*. (Lib. de Anima, cap. 30). »

2. *15 juin 1816. Mandement pour ordonner qu'il soit chanté un* Te Deum, *à l'occasion de l'anniversaire de la victoire décisive et à jamais mémorable, remportée à* Waterloo, *le 18 juin 1815, sur les troupes de Bonaparte, par les armées des Hautes Puissances alliées;* suivi d'une lettre, datée de Bruxelles, 12 juin 1816, du Directeur général des affaires du culte pour le royaume des Pays-Bas, invitant l'évêque, de la part du roi, à ordonner que ce *Te Deum* soit chanté le 18, à onze heures du matin, dans toutes les églises du diocèse. In-8°, de 4 pp. — S. A.

3. *26 juillet. Mandement qui ordonne des prières publiques pour écarter le fléau de la famine et attirer les bénédictions du Ciel sur les productions de la terre.* In-8°, de 8 pp. — S. A.

En Belgique, comme dans la plupart des contrées de l'Europe, la récolte des céréales fut, en 1816, presque nulle, à cause des pluies abondantes et continuelles. Le grain germé à la campagne ne donna qu'une farine de toute mauvaise qualité. Le pain qu'elle servit à façonner ressemblait plutôt à du mortier un peu compact qu'à du pain. De là des maladies et une véritable famine.

A ce fléau il s'en joignit d'autres, comme l'indique l'évêque de Namur dans son mandement. « Nous sommes, dit-il, tourmentés par une abon- » dance de pluies extraordinaires, par des orages, des grêles pleines de » la colère de Dieu : les foudres lancées des nues, comme les flèches » d'un arc fortement tendu, se sont dirigées en divers lieux contre des » rebelles à sa loi pour les exterminer : la mer, dans certaines plages, » a soulevé ses vagues tumultueuses pour les engloutir, et les fleuves se » sont débordés pour les submerger eux et leurs habitations. »

4. *7 octobre 1816. Mandement pour ordonner un* Te Deum *en action de grâces de la victoire signalée remportée sur les Algériens*

par les escadres combinées de l'Angleterre et du royaume des Pays-Bas, et pour qu'il soit fait des prières pour l'heureuse délivrance de S. A. Impériale, Madame la Princesse d'Orange, épouse du Prince héréditaire. In-8°, de 23 pp. — S. A.

Sous la protection du dey, les Algériens se livraient à la piraterie dans la Méditerranée, entravaient le commerce, s'emparaient des chrétiens et les réduisaient en servitude. Voulant mettre un terme à ces exactions, l'Angleterre, aidée de la Hollande, fit avancer vers Alger une flotte commandée par le vice-amiral Exmouth. La ville fut bombardée et le dey forcé de remettre 1200 chrétiens au commandant de la flotte et d'assurer au commerce une liberté pleine et entière.

C'est pour remercier Dieu de ce grand bienfait que, par son arrêté du 25 septembre 1816, le roi des Pays-Bas demanda aux évêques de Belgique de bien vouloir ordonner un *Te Deum* et des prières publiques.

Mgr Pisani profita de cette circonstance pour instruire en détail ses diocésains sur l'obligation de prier pour tous les hommes vivants, notamment pour les souverains et leur famille, quelque religion qu'ils professent. Quoique le mandement de l'évêque ne contienne sous ce rapport que l'exposé de la vraie doctrine, néanmoins en ce qu'il prescrit des prières publiques pour l'heureuse délivrance de la princesse d'Orange, on lui opposa les deux écrits suivants :

1° Une *lettre* sans nom d'auteur ni d'imprimeur, in-12°, de 7 pp. — S. A.

2° *Entretien d'un Curé du Diocèse de Namur avec une dame, sa paroissienne, au sujet des prières publiques demandées par le Gouvernement pour la grossesse de S. A. I., et du Mandement de Monseigneur l'Évêque de Namur, du 7 Octobre 1816.* S. l. n. d. In-8°, de 15 pp. — S. A.

Les auteurs anonymes de ces écrits concèdent qu'on peut adresser au Ciel des prières publiques pour la conversion des païens et des idolâtres, mais qu'il est défendu de prier pour les hérétiques et les schismatiques, lesquels sont excommuniés, en les *désignant par leurs noms dans les prières solennelles du saint sacrifice de la messe,* comme le porte l'instruction adressée, en 1756, par Benoît XIV aux archevêques et évêques grecs unis.

Or le mandement de Mgr Pisani était rédigé avec des précautions

telles qu'il ne tombait pas sous l'application de la défense portée par Benoît XIV, comme le prouve l'*Extrait d'une réponse de Son Éminence le Cardinal Gonsalvi, Ministre Secrétaire d'État de S. S. le Pape Pie VII, en date du 6 Février 1817, adressée à Monseigneur l'Évêque de Namur*. A Namur, chez F.-J. Lafontaine, In-8°, de 4 pp. Se trouve parmi les mandements de Mgr Pisani.

» J'ai lu, dit le cardinal à l'évêque de Namur, votre Pastorale et je n'y » ai trouvé certainement rien à redire sur l'objet de cette lettre, c'est-à- » dire sur les prières par vous ordonnées pour S. M. le Roi et S. A. I. la » princesse d'Orange.... Les précautions exprimées par Benoît XIV, dans » son instruction très connue adressée aux Archevêques et Évêques » Grecs réunis, ont été exactement observées par vous. »

En effet, l'évêque Pisani avait, il est vrai, recommandé à ses prêtres e aux fidèles d'adresser à Dieu leurs prières et leurs vœux pour la personne du roi et de réciter au *prône* une prière prescrite pour l'heureuse délivrance de la princesse d'Orange, mais il n'avait pas ordonné de *nommer* ni le *roi* ni la *princesse* dans les prières mêmes du saint sacrifice, au *memento* des vivants par exemple.

1504. — Mémoire sur les houillères des provinces de Hainaut, Namur, Liége et Limbourg, sur les charbons qu'on en extrait et sur leur circulation et consommation. — *Mons, H.-J. Hoyois, avril 1816.*

In-8°, de 36 pp. Ce mémoire est l'œuvre de Le Mayeur. — Acad. de Bruxelles.

1505. — Feuille mortuaire de Marie-Rose-Julie Billiart, Institrice et première Supérieure des Sœurs de Notre-Dame, décédée à Namur, le 8 avril 1816. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard.*

In-fol. plano, en plac.

1506. — Dialogues entre un Bourgmestre et un Avocat sur le Concordat, les lois organiques, l'arrêté du 10 mai 1816, et la dépêche de M. le Directeur général du culte à Mgr l'Évêque de Namur. — *S. l. n. d.* (1816).

In-8°, de 32 pp. Extrait du *Spectateur belge,* rédigé par l'abbé De Foere.

L'arrêté royal du 10 mai 1816, reproduit par Bon, *Législation des paroisses,* pp. 163-164, contient ce qui suit :

« 1. Les fonctions attribuées au conseil d'État de la France, au conseiller chargé de toutes les affaires concernant le culte, au ministre des cultes et aux préfets français, sont confiées provisoirement, savoir : à la commission du conseil d'État chargée des affaires concernant le culte catholique, séant à Bruxelles, tout ce qui était du ressort du conseil d'État de la France; au directeur général des affaires concernant le culte catholique, tout ce qui était attribué au conseiller d'État chargé des affaires concernant le culte et au ministre des cultes; et aux gouverneurs des provinces, tout ce qui était confié aux préfets français.

» 2. Le directeur général des affaires concernant le culte catholique veillera particulièrement à ce que toutes les dispositions ainsi que les formes prescrites par le concordat et par les articles organiques, soient strictement observées : sauf les modifications établies par les décrets ou arrêtés formels, afin que des abus commis par des ecclésiastiques dans l'exercice de leurs fonctions puissent être réprimés ou punis. »

Cet arrêté est la reconnaissance comme loi de l'État, non seulement du concordat de 1801, mais des articles organiques y ajoutés par Napoléon et condamnés par le pape Pie VII comme contraires, pour la plupart, aux principes de la religion catholique.

Et voilà ce qui précisément causa des alarmes à Mgr Pisani, évêque de Namur. Le prélat en écrivit au roi Guillaume, le 28 avril 1816. Le directeur général des cultes, au nom du roi, lui répondit par sa lettre insérée dans le *Mercure Surveillant* du 27 juin de la même année, n° 85.

Cette réponse porte en substance « que le concordat doit faire loi de l'État; que les lois françaises publiées à la suite cette convention doivent rester provisoirement en vigueur comme toutes les autres lois françaises; que tant que l'épuration de ces lois n'est pas faite, tant qu'on n'est pas de part et d'autre d'accord sur les points qui doivent être

retranchés des autres, ils sont tous compris dans l'arrêté du 10 mai; mais que si, dans l'exécution des dites lois, il s'en présentait qui fussent en opposition avec le concordat, ou qui même, quoique non contraires au concordat, pourraient pourtant alarmer les consciences, le roi n'y donnerait sûrement pas suite. »

Les *Dialogues* ci-dessus sont une critique de l'arrêté du 10 mai précité. — S. A.

1507. — Procès-verbal de la fête donnée par le Conseil municipal de la ville de Namur, le 6 juin 1816, à l'occasion de l'inauguration du buste de Sa Majesté, dans la salle des délibérations du conseil. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard. (1816).*

In-8°, de 11 pp. — S. A.

1508. — Discours adressé aux troupes formant la garnison de Namur, le 18 juin 1816, par le Lieutenant-Général Evers, Commandant le 6e Commandement Général, en mémoire de l'anniversaire de la bataille de Waterloo, et mis à l'ordre du jour. — *S. l.*

In-8°, de 4 pp. — S. A.

1509. — Composition des États de la province de Namur, telle qu'elle a été arrêtée par les décrets de Sa Majesté des 26 avril 1816, n° 136, et 21 juin suivant, n° 52. — *S. l.*

In-8°, de 3 pp. — S. A.

1510. — Les États de la province de Namur à leurs administrés. — *Namur, Imprimerie de D. Gerard.*

In-fol. en plac. Cette adresse porte la date du 10 juin 1816. Elle fut rédigée à l'occasion de l'installation des États de la province par le gouverneur d'Omalius. — S. A.

1511. — La Noblesse ou le Corps Équestre, Considéré comme *Institution.* — *S. l. n. d.* (1816).

In-8°, de 12 pp. Signé Pirson.

On sait que la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas, voulant représenter tous les intérêts dans les discussions en matière législative et administrative, divise les citoyens en trois ordres, la noblesse, les villes, les campagnes. L'auteur de la brochure ci-dessus, après avoir disserté sur la noblesse en général, expose un projet d'organisation des corps équestres dans chaque province. Il repousse avec force le système de réversiblité des biens nobles d'aîné à aîné et celui d'hérédité appliqué à un ordre quelconque, à des fonctions publiques, à des privilèges, à des prérogatives particulières. — S. A.

1512. — Mémoire A présenter aux États de la province de Namur, au sujet des administrations rurales par un ancien fonctionnaire de la province. — *S. l. n. d.* (1816).

In-8°, de 16 pp. Signé Arnould.

L'article 154 de la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas porte « *que les administrations des seigneuries, districts ou villages seront organisées.* » Se fondant sur cet article et sur le rétablissement récent des seigneuries dans les provinces septentrionales du royaume, Arnould est d'avis que semblable mesure devrait être appliquée aux provinces méridionales. Ce n'est pas que pour établir les seigneuries, il juge qu'il faille resusciter l'ordre féodal, les prestations seigneuriales, ni rien de tout ce qui est contraire aux idées libérales du siècle ou aux lois constitutionnelles; non, mais il pense que, dans l'intérêt du bien public, il y aurait lieu de conserver aux seigneurs certains droits, certaines prérogatives qu'il spécifie et qu'il discute, dont ils devraient jouir, en toute justice ou convenance, dans la nouvelle organisation des mairies des provinces méridionales. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1513. — L'Achitecture de Vitruve, traduite en françois avec des Remarques, Par De Bioul, Membre de l'Ordre équestre

et des États de la province de Namur. — *A Bruxelles, chez Adolphe Stapleaux, Imprimeur de S. M. le Roi des Pays-Bas et de S. A. R. le Prince d'Orange, Marché aux herbes, nº 286. 1816.*

In-4º, de XXVIII-563 pp. Orné de XXIX belles gravures.

Le traité de Vitruve est le seul de ce genre que nous aient légué les anciens. Il renferme des notions importantes pour l'histoire de l'art. Il a été écrit à une époque où l'architecture à Rome atteignit sa plus haute perfection.

La traduction de Moreau de Bioul est, comme l'original, écrite d'un style simple sans prétention. Partout où l'ouvrage de l'architecte romain présente de l'obscurité, le traducteur a eu soin de l'éclaircir, au moyen de notes et à l'aide des travaux de Perrault et de Galiani, ses devanciers. « Les remarques que j'ai ajoutées à la fin des chapitres, » dit-il, sont le fruit de recherches que j'ai faites à Rome et dans le » reste de l'Italie. Mon goût pour l'architecture m'attirait sans cesse » parmi les anciens monuments; je les étudiois; je comparois leur » proportion avec les principes que Vitruve établit dans son ouvrage, » surtout dans le troisième et quatrième livres, tellement que je puis » dire que c'est au milieu des édifices romains que j'ai interprété le » traité d'architecture de Vitruve. » *Préface*, p. XIII.

« Cette traduction, dit le baron de Stassart, *Œuvres complètes*, » p. 480, fut l'objet de nombreux suffrages; on applaudit principalement » au mérite des remarques instructives et neuves qui l'accompagnaient. » Le roi Guillaume nomma l'auteur chevalier de l'Ordre du Lion néer- » landais.

Moreau de Bioul a aussi composé plusieurs ouvrages restés manuscrits, entr'autres des mémoires sur divers points d'histoire, de géographie, d'archéologie, un *Traité des machines de guerre des anciens* et un *Voyage en Italie*. — S. A. — B. R. — Acad. de Bruxelles.

1514. — Mémoire sur l'étendue géographique du terrain des environs de Paris.

Ce remarquable mémoire est imprimé dans les *Annales des Mines*,

t. 1er, année 1816. Il a pour auteur d'Omalius d'Halloy, qui le lut à l'Institut de France, le 16 août 1813. Les événements politiques en retardèrent l'impression jusqu'en 1816.

Cette publication embrasse les terrains tertiaires et crétacés. Les aperçus qu'elle renferme sont entièrement nouveaux et sont demeurés acquis à la science.

L'auteur y montre que les terrains des environs de Paris ont la forme d'un polygone irrégulier et occupent une surface d'environ 1700 kilomètres carrés. Ils reposent partout sur la craie.

Le mémoire est divisé en deux parties.

Dans la première, l'auteur divise en quatre étages alternativement marins et d'eau douce l'ensemble des terrains tertiaires formant le bassin. Il détermine ensuite ce qui constitue ou caractérise chacun de ces étages.

D'Archiac résume ainsi cette première partie du mémoire : « Si tous » les points restés douteux vers le centre du bassin n'ont pas été » éclaircis par les recherches de M. d'Omalius, on doit reconnaître qu'il » a apporté deux modifications fort importantes aux vues de Cuvier et » de Brongniart : 1° en démontrant que leur calcaire siliceux était » superposé au calcaire grossier et non placé bout à bout, comme ils le » disaient; 2° en prouvant que les grès coquilliers et non coquilliers » supérieurs ne formaient qu'un seul dépôt marin. En outre, il a » beaucoup étendu les horizons déjà tracés et il a saisi, avec une rare » justesse de coup-d'œil, cette disposition générale si remarquable » des dépôts tertiaires du nord de la France, que personne n'avait » comprise auparavant, et qui ne pouvait l'être qu'en procédant, comme » l'a fait M. d'Omalius, des bords ou des limites extérieures du bassin » vers son centre. »

La seconde partie du mémoire a une importance non moins grande.

« Il (l'auteur) y démontre, dit M. Édouard Dupont, que la craie blanche est séparée de l'ancien calcaire horizontal par des couches dont les caractères minéralogiques, la nature chimique et les fossiles sont différents, et qu'il appelle *craie ancienne*. C'était encore une donnée absolument nouvelle. Il y distingue quatre modifications qu'il classe ainsi, en commençant par la plus récente : 1° craie à silex pâle; 2° tuffeau ou craie grossière souvent chloritée; 3° sables et grès presque

toujours mélangés de calcaire; 4° argile grisâtre, ordinairement marneuse.

» Il fait remarquer que ces étages, par suite de leurs passages, et de leurs alternances, ne lui permettent pas d'affirmer encore la constance de la succession. Cependant, cette vue fut réellement un coup de maître, car la position relative de ces couches est restée telle que d'Omalius l'a alors établie.

» Quant à sa distribution, la craie ancienne entoure concentriquement la craie blanche depuis le Hainaut jusque dans le Calvados, en suivant la bordure de l'ancien calcaire horizontal. Le terrain tertiaire la recouvre au sud, mais au nord il repose sur la craie blanche.

» En outre, il signale la petite île jurassique du pays de Bray qu'il avait découverte en 1810, et fait connaître qu'elle est entourée d'une bande de craie ancienne. C'était achever de donner au bassin de Paris sa physionomie. » Édouard Dupont, *Notice sur la vie et les travaux de Jean-Baptiste d'Omalius d'Halloy*, pp. 68-72.

1515. — Histoire particulière des Provinces Belgiques sous le gouvernement des Ducs et des Comtes; pour servir de complément à l'Histoire générale : Par M. Dewez, commissaire de la Division Wallonne de l'Instruction publique, des Arts et des Sciences; Membre des Sociétés de Littérature de Bruxelles et d'Émulation de Liège. *Ex fumo dare lucem.* Horat. — *A Bruxelles, Chez Adolphe Stapleaux, Imprimeur-Libraire de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, et de S. A. R. le Prince d'Orange.* (1816.)

In-8°. 3 volumes, le premier, de XXVI-428 pp.; le second, de 482 pp.; le troisième, de 465 pp. et 1 p. d'errata.

Dédié à Guillaume, roi des Pays-Bas.

Il existe une seconde édition, Bruxelles, 1834. C'est la même que la première : le titre seul est changé ou plutôt rafraîchi.

1516. — Promenade à Tervueren par M. le Baron de Stassart, Chambellan de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, ancien

préfet de Vaucluse et des Bouches-de-la-Meuse. — *A Bruxelles, Chez Adolphe Stapleaux, libraire, Imprimeur de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas et de S. A. R. le Prince d'Orange.* (1816.)

In-4°, de 8 pp. Avec une gravure représentant la statue de Charles de Lorraine, ancien gouverneur général des Pays-Bas, mort le 4 juillet 1780.

Cet écrit est un plaidoyer en faveur du rétablissement de cette statue. Il parut pour la première dans le *Surveillant* du 31 janvier 1816. L'auteur introduit comme interlocuteur un vieillard qui parle du prince, avec effusion, de la statue qui lui fut érigée et du bris de cette statue, en 1794, par les satellites de Robespierre. — B. R. — Acad. de Bruxelles. — DE STASSART, *Œuvres complètes*, pp. 209, 210.

1517. — Clinique Chirurgicale ou Recueil des Mémoires et Observations de Chirurgie pratique. *Rien n'est vrai en médecine que ce qui a l'expérience et l'observation pour base.* BAUMES. Mémoire sur le carreau. Par N. Anciaux, fils, docteur en chirurgie de l'École de Paris, chirurgien en chef des hospices civils de Liége, professeur de clinique externe et d'anatomie, membre de la commission médicale, inspecteur de salubrité publique, membre correspondant de l'Athénée de médecine de Paris, de la Société de médecine de Toulouse et de celle d'Orléans, &c. — *A Liége, chez J.-F. Desoer, imprimeur-libraire. 1816.*

In-8°, de XIII-245 pp., avec fig. Réimprimé chez le même, en 1829, in-8°, de XV-383 pp., et traduit en allemand.

Épître dédicatoire à S.-J. Brugmans, professeur de médecine, de chimie et d'histoire naturelle à Leyde.

Dans cet ouvrage clair, concis et instructif, riche de faits de sa grande expérience, l'auteur a reproduit ses travaux antérieurs, entr'autres le *Mémoire sur le traitement de la Blennorrhagie (Bibliothèque médi-*

cale, t. XXXIX) par la potion de Chopart à haute dose dès le début, et les *Réflexions et Observations sur la tumeur lacrymale*, adressées à la Société de médecine de Toulouse, en l'an XII; il y fait connaître un procédé opératoire qui ne diffère guère que par le traitement consécutif de celui que Dupuytren adopta plus tard. *Biographie nationale*, art. Ant. Gab. Anciaux.

Anciaux a eu soin de n'admettre dans son *Recueil* que des faits propres à jeter un nouveau jour sur des questions de chirurgie ou de médecine insuffisamment élucidées jusqu'à lui. « Dans plusieurs de ses *Mémoires*, il présente des vues de traitement entièrement neuves, et dont les résultats ont été confirmés par le suffrage de sociétés savantes et de médecins recommandables; dans d'autres, il invoque l'expérience pour l'opposer aux opinions de quelques auteurs modernes; ici, il rassemble des faits dont les fastes de l'art présentent peu ou point d'exemples; là, il se livre à des discussions de médecine légale, et tâche d'éclairer cette branche importante de l'art qu'il professe. Partout il se montre avare de réflexions superflues, et parfaitement à la hauteur des connaissances. Son style, toujours pur et élégant, conserve cependant le genre qui convient à un ouvrage descriptif. En un mot, le travail de M. Anciaux nous paraît aussi remarquable par les choses curieuses qu'il contient, que par celles que l'on n'y rencontre pas. » *Mercure-Surveillant* du 22 octobre 1816, n° 200. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

1518. — Note sur l'étude de l'histoire des provinces belges. (1816.)

Cette note, rédigée par le baron de Stassart, fut d'abord insérée dans le journal *l'Oracle*, le 18 novembre 1816, jour de l'installation de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles; réimprimée en 1817, in-8°, de 7 pp., elle figure aujourd'hui parmi les *Œuvres complètes* du célèbre académicien, pp. 1054, 1055.

1519. — Lettre de M. Gendebien à M. Piret, député du commerce de Liége. — *La Haye, à l'imprimerie Belgique.*

In-8°, de 15 pp. — X. T.

1817.

1520. — Thèses soumises à la discussion publique pour obtenir le grade de Licencié en Droit, Par F. D. J. de Garcia de la Véga, de Flostoy, province de Liége. L'acte public sera soutenu dans la salle de la Faculté de Droit de Bruxelles, jeudi, 27 février 1817, à midi. — *Bruxelles, Mailly, Imprimeur de la Faculté de Droit, rue Ducale, nº 11, au Parc. 1817.*

In-4º, de 12 pp. La thèse de droit romain traite de la mise en pratique du mandat, celle de droit moderne, du rang que les hypothèques ont entre elles (Cod. civ., 2134 et suiv.), et du sens qu'il faut donner à l'art. 157 du Code de procédure civile. — S. A.

1521. — Thèses soumises à la discussion publique pour obtenir le grade de Licencié en Droit, Par Philippe-Antoine-Joseph-Victor Marchot, de Namur. L'acte public sera soutenu dans la salle des exercices de la Faculté de Droit de Bruxelles, jeudi 22 mai 1817, à midi. — *Bruxelles, Mailly, Imprimeur de la Faculté de Droit, rue Ducale,... 1817.*

In 4º, de 13 pp. Contenant trois thèses : « a) *De usu et usufructu et reditu et habitatione et operis per legatum vel fideicommissum datis* (Droit romain); b) *De la légitimation des enfants naturels* (Cod. civ., art. 331-333); c) *En matière d'enquête, le délai de l'assignation au domicile de l'avoué, doit-il être augmenté proportionnellement à la distance du domicile des parties? Nous soutiendrons la négative.* (Cod. de procédure.) »

Dédicace à Charles-Léopold Lelièvre, oncle du candidat. — S. A.

1522. — Thèses soumises à la discussion publique pour obtenir le grade de Licencié en Droit, par Jean-Léopold Fernelmont, né à Bertinchamps sous Gembloux, province de Namur. L'acte public sera soutenu dans la salle des exercices de la Faculté de Droit de Bruxelles, mardi 5 juin 1817. *Nobile lingua bonum, si fari in tempore novit,* ‖ *Nobile lingua malum, si fari in tempore nescit. — Bruxelles, Mailly, Imprimeur de la Faculté de Droit... 1817.*

In-4°, de 11 pp. La thèse de droit romain est celle-ci : « *De conditionibus institutionum* (heredum); » celle de droit civil traite « *de la succession exclusive des ascendants aux choses par eux données* (Cod. civ., art. 757); » celle du Code de procédure est ainsi formulée : « *Le procès-verbal de conciliation est-il un acte authentique faisant foi de son contenu jusqu'à inscription de faux? Nous soutiendrons l'affirmative.* » — S. A.

1523. — Thèses soumises à la discussion publique pour obtenir le grade de Licencié en Droit, Par Léonard-Albert-Joseph Destrée, de Fosses, province de Namur. L'acte public sera soutenu dans la salle des exercices de la Faculté de Droit de Bruxelles, jeudi 17 juillet 1817, à midi. *Legum omnes servi sumus, ut liberi esse possimus.* Cic., Pro Cluentio. — *Bruxelles, Mailly, Imprimeur de la Faculté de Droit,... 1817.*

In-4°, de 9 pp. La thèse de droit romain est intitulée : « *De essentialibus emptionis venditionis;* » celle de droit moderne roule « *sur les avantages qui découlent de l'acceptation d'une succession sous bénéfice d'inventaire.* (Cod. civ., art. 802 et suiv.); » celle de procédure est relative à cette question : « *Un huissier peut-il donner assignation les dimanches et les jours de fête, en vertu de l'ordonnance du président du tribunal, non enregistrée, sans être passible de l'amende fixée par l'art. 41 de la loi du 22 frimaire an 7...?* Nous soutiendrons la négative. » — S. A.

1524. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur. — *A Namur, chez F. J. Lafontaine, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque. 1817.*

1. *5 février 1817. Mandement pour le carême de l'an 1817.* In-8°, de 16 pp. — S. A.

Le prélat, dans ce mandement, démontre la nécessité d'une autorité qui décide d'une manière infaillible les questions de foi; matière importante par elle-même et pleine d'à-propos, à cause de l'union récente de deux peuples de profession diverse de religion.

2. *24 février 1817. Mandement pour ordonner un* Te Deum, *en action de grâces de la naissance d'un fils du Prince héréditaire.* In-8°, de 8 pp.

Aux pp. 5, 6 est reproduite, en note, une lettre du vicaire-général d'Aix-la-Chapelle, en date du 28 mars 1816, concernant l'usage des églises catholiques placées sous la domination des princes protestants, au sujet des prières publiques à leur égard.

Le mandement est suivi : 1° *de l'Extrait d'une Réponse de S. Éminence le Cardinal Gonsalvi, Ministre Secrétaire d'État de S. S. le Pape Pie VII, en date du 6 février 1817, adressée à l'Évêque de Namur.* In-8°, de 4 pp. Cette lettre est analysée ci-dessus, p. 197, n° 1503.

2° *D'un bref de Pie VII à l'évêque de Gand,* en date du 1er février 1817, indiquant, comme le document qui précède, les précautions à prendre lorsqu'il s'agit d'ordonner des prières publiques pour des princes hérétiques, et renvoyant à l'instruction de Benoît XIV, en date du 1er mars 1756, adressée aux archevêques et évêques grecs-unis. — S. A.

On sait qu'à la fin de l'année 1817, Mgr de Broglie, évêque de Gand, fut traduit devant la cour d'assises : 1° pour avoir attaqué le serment pur et simple à la loi fondamentale, serment reprouvé plus tard par le gouvernement lui-même; 2° pour avoir, sans autorisation, correspondu avec la cour de Rome sur la licéité de prières publiques pour la famille royale protestante, et pour avoir publié la réponse favorable donnée à cette question. Le prélat fut condamné par contumace à la déportation, et

cette condamnation fut affichée à un poteau sur la place publique de Gand, entre deux brigands condamnés aux travaux forcés et à l'exposition.

3. *1er juin 1817. Mandement pour ordonner un* Te Deum *en action de grâces de la victoire remportée, le 18 juin 1815, aux champs de Waterloo.* In-8°, de 7 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

1525. — Arrêté rédigé par l'inspecteur des Eaux-et-Forêts, Posson, à Dinant, le 15 mars 1817; approuvé à Bruxelles, le 3 avril et à La Haye, le 16 dito; pour aller couper et ramasser des herbes dans les forêts royales; les *gens bien-famés, honnêtes et non délinquans* pourront avoir une carte parmi payant 1 fl. 41 cents par individu (3 francs).

D'Auvin qui rapporte cet étrange arrêté. *Mélanges de Littérature et de Politique,* IVe n°, année 1818, pp. 45, 46, en donne la suite, conçue en ces termes :

« Pour ramasser les feuilles, ils (les gens bien famés) payeront 94 cents » (2 francs); pour jouir de ce privilège, chaque individu doit porter au » bras un bracelet blanc de 3 pouces de large, sur lequel sera porté en » chiffre noir et bien lisible, le n° d'ordre, etc.... Les chiffres devront » avoir un pouce et demi de hauteur : ce bracelet sera lié au-dessus du » coude. On ne pourra couper les herbes que du 1er avril jusqu'au » 1er novembre : l'enlèvement ne peut s'en faire qu'à dos d'homme; » pour le pâturage des chevaux, les communes devront mettre un pâtre » dont les nom, prénom et signalement seront donnés à l'avance par le » maire, à l'inspecteur, qui ne les agréera qu'autant qu'il les trouvera » convenables, et sous la caution de quatre propriétaires solvables, qui » se rendront solidairement responsables, etc. Ces pâtres devront aussi » porter visiblement un bracelet de toile bleue, de la grandeur ci-dessus » avec la lettre initiale de la commune, etc.... » — S. A.

1526. — Représentations respectueuses des Évêques de Gand, de Namur, de Tournai et des Vicaires-Généraux de Malines et de Liége, à Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, touchant

l'érection des nouvelles Universités dans les Provinces-Méridionales du Royaume. — *S. l. n. d.*

In-8°, de 30 pp. Signé Maurice DE BROGLIE, évêque de Gand, Ch.-Franc.-Jos. PISANI DE LA GAUDE, évêque de Namur, François-Jos. HIRN, évêque de Tournai, J.-A. BARETT, vic.-gén. capitul. de Liège, J. FORGEUR, vic.-gén. de l'archevêché de Malines.

Cet écrit porte la date du 22 mars 1817.

Dans sa proclamation du 15 juillet 1815, le roi Guillaume déclara *qu'il assurait à l'Église catholique son état et ses libertés;* et dans une autre occasion *qu'on ne pouvait craindre qu'il fût jamais dans le cas de porter la moindre atteinte au dogme et à la discipline de l'Église catholique. (Lettre au comte de Méan,* du 16 septembre 1815, publiée dans le *Journal de la Belgique*, n° du 19 suivant). Enfin, par son arrêté du 27 septembre de la même année, le roi annonça *qu'il se proposait d'établir un mode d'instruction pour les provinces méridionales de son royaume et que son intention était de rétablir ce qui existait autrefois.*

De ces belles promesses le roi de Hollande n'en tint aucune.

En effet, dès le 25 novembre 1816, parut un règlement relatif à l'instruction publique dans les universités et les collèges des provinces méridionales, règlement conçu dans des vues évidemment hostiles à la religion catholique.

Ce règlement renfermait en principe toutes les mesures attentatoires à la liberté d'enseignement, qui furent mises plus tard en vigueur par les arrêtés de 1822 et surtout par ceux de 1825. On ne l'a pas assez remarqué; l'épiscopat belge ne s'y laissa pas prendre.

Les droits de l'Église en matière d'instruction publique furent entièrement méconnus : l'enseignement supérieur, comme l'enseignement moyen, fut organisé sans elle et contre elle.

Il fut parfaitement libre aux professeurs d'universités d'enseigner n'importe quelle doctrine et de propager impunément les principes les plus pernicieux.

Même liberté fut accordée aux élèves aspirant aux grades académiques, de soutenir dans des thèses publiques leurs opinions et leurs systèmes,

de quelque nature qu'ils fussent, pourvu qu'il ne s'y trouvât rien de contraire aux mœurs ou à la tranquillité publique.

Les places vacantes dans les universités ou les collèges devaient être accordées à des hommes ayant passé plusieurs années dans des écoles publiques, où l'étude et la pratique de la religion étaient comptées pour rien.

D'après l'article 11 du susdit règlement, les séminaires épiscopaux étaient transformés en écoles provisoires d'enseignement supérieur de la théologie, en attendant l'érection de cette faculté dans les universités. Cette disposition faisait craindre la suppression de ces séminaires et le rétablissement à Louvain ou ailleurs d'un nouveau séminaire général, ce qui eut lieu, en effet, en la dite ville, sous le nom de collège philosophique.

D'après le même règlement, les professeurs de théologie comme ceux de droit canonique devaient être choisis parmi les laïcs. Bref, l'enseignement de la science sacrée elle-même devait être et fut en réalité soumise à la direction et à la surveillance des administrateurs laïcs des universités, ou, si l'on veut, placé entièrement sous la dépendance du ministre de l'Instruction publique.

C'est contre cette audacieuse violation des droits de l'Église que nos évêques réclamèrent avec force, et certes ce ne fut pas sans raison. — S. A. — U. L.

1527. — Coupelets Chantés au repas donné par Messieurs les Généraux et Messieurs les Officiers de tous grades et de toutes armes, faisant partie de la garnison de la ville de Namur, le 18 juin 1817, pour célébrer l'anniversaire de la mémorable victoire de Waterloo. Air : *Partant pour la Syrie*. — *S. l.*

In-8°, de 3 pp. Signé F.-B. Le signataire de ces coupelets est le chanoine Ferd. Buydens, archiprêtre de Namur, qui assistait au banquet. Ce banquet fut suivi d'une collecte parmi les convives, en faveur des pauvres, faite par les généraux Evers et Van der Capellen eux-mêmes. — S. A.

1528. — Exposé de la situation de la Province de Namur, sous le rapport de son administration, rédigé par la Députation des États, pour être présenté à l'assemblée générale lors de la session de 1817. — *Imprimerie de Dieudonné Gerard, à Namur.*

In-8°, de 7 pp. Daté du 17 juillet 1817.

Les autres *Exposés de la situation de la Province de Namur*, également imprimés par Dieudonné Gerard et signés de J.-J. d'Omalius, format in-8°, variant de 8 à 16 pp. chacun, comprennent les années 1818 à 1830 inclusivement. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1529. — Nouveau choix de Cantiques spirituels, à l'usage du diocèse de Namur. Que la parole de J.-C. habite en vous abondamment, avec toute sa sagesse, en vous instruisant, en vous exhortant mutuellement les uns les autres par des Cantiques spirituels, et en les chantant du fond de vos cœurs à la gloire de Dieu. Coloss. III, 16. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard. An 1817.*

In-24°, de 75 pp. L'approbation de l'évêché de Namur est du 6 août 1817. Réimprimé chez le même en 1823, même format, même nombre de pages; puis, sous un nouveau titre, et augmenté, chez F.-J. Douxfils, à Namur, en 1853 et 1863. Voir cette dernière année.

La principale source où ces cantiques ont été puisés, est le *Recueil des cantiques de Saint-Sulpice;* il ne faut donc pas les confondre avec les cantiques publiés à Namur dans le siècle dernier, à l'usage des missions. — S. A.

1530. — Abrégé de l'Histoire générale de la Belgique, par M. L.-D.-J. Dewez, Membre de l'Institut royal des Pays-Bas, de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles..., Inspecteur des Athénées et Colléges dans les

provinces méridionales. — *A Bruxelles, chez Adolphe Stapleaux... 1817.*

In-8°, de IX-602 pp. Avec une planche représentant le génie de la Belgique et la muse de l'histoire. — S. A.

Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée, Bruxelles, chez le même imprimeur, 1819, in-8°, de XIII-542 pp., avec la même planche que celle qui orne la première édition.

Cette seconde édition présente des changements et des additions assez notables, entr'autres un article sur l'établissement et les progrès de la religion chrétienne en Belgique. Il donne une liste généalogique et chronologique des princes de la maison d'Orange. L'ouvrage se termine par une table alphabétique des pays, peuples et lieux connus sous des dénominations usitées en géographie tant de l'ancien que du moyen âge. — S. A.

1531. — L'Impromptu du cœur, Vaudeville-impromptu en un acte, en prose, à grand spectacle, orné de marches, évolutions militaires, à l'occasion du séjour de *Son Altesse le Prince héréditaire d'Orange,* à Namur; représenté sur le théâtre de cette ville, par les artistes de la troupe du Parc-Variétés de Bruxelles, le mercredi, 1er octobre 1817. Par M. J.-B-.L. Camel, dédié aux habitans de Namur. — *De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, à Namur. 1817.*

In-8°, de 16 pp. Jean-Baptiste-Louis Camel, écrivain d'origine française, est aussi l'auteur de : *Le Théatromane ou l'Embarras du choix de l'emploi.* (Théâtre de Namur, 12 octobre 1817). — S. A.

Les premières traces de spectacles réguliers à Namur remontent au commencement du XVIIIe siècle. Jusqu'alors les Rhétoriciens avaient seuls le privilège de représenter des *moralités,* des *farces* ou des *sotties.* Les chambres de Rhétorique donnaient leurs représentations en plein air.

Cet état de choses dura jusqu'à l'arrivée à Namur de Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, en 1711. Le jour de son inauguration, 13 mai 1712, la troupe des comédiens attachée à sa personne, donna ses

représentations sur la place publique, faute de local. Le prince décida, non sans opposition, que la salle de l'école dominicale servirait en même temps de salle de théâtre, et il la fit approprier en conséquence. Le séjour de l'électeur de Bavière à Namur, quoique d'assez courte durée, avait suffi pour donner aux Namurois le goût de l'art dramatique.

Après son départ, le local de l'école dominicale ayant été jugé peu convenable, le sieur Braconnier fut chargé d'en construire un plus commode et mieux agencé. Ce nouveau théâtre, établi rue des Bourgeois, fut inauguré en 1723 et détruit en 1790, par l'explosion du laboratoire à poudre. En attendant qu'il fût reconstruit, on appropria la grande salle de la boucherie ou du rez-de-chaussée du musée actuel pour y jouer la comédie; quelques années plus tard, une aile de l'ancien palais des gouverneurs occupé par le prince de Gavre, aujourd'hui le palais de justice, reçut la même destination. Ainsi que le palais lui-même, cette aile de bâtiment, devenue la propriété de l'État, par suite de la révolution (arrêté du 18 thermidor an XI), fut cédée à la ville de Namur par Napoléon, lors de son séjour en cette ville, 3 août 1803, par reconnaissance du bon accueil qu'il avait reçu des habitants.

Le dimanche, 16 mai 1816, à sept heures et demie du soir, en plein spectacle, l'avant-scène s'écroula en précipitant trente-six personnes, parmi lesquelles seize furent blessées. *Journal de la Belgique* du 17 mai 1816.

Ce local étant reconnu insuffisant et dans un état de vétusté exigeant des réparations coûteuses, le conseil de Régence de la ville, par délibération du 20 décembre 1823, décida la construction à neuf d'un théâtre, avec foyer, salle de redoutes et de concert, qui fut établi sur l'emplacement de l'ancien couvent des Annonciades.

Le théâtre de Namur a été incendié le 18 mars 1860, le 26 septembre 1862 et le 14 janvier 1867. Ce dernier incendie eut lieu à une heure du matin, après la représentation de *Faust*. Le théâtre fut immédiatement reconstruit et réouvert, en 1868, par les *Mousquetaires de la Reine*.

Pendant tout le siècle dernier, le théâtre de Namur ne fut occupé qu'accidentellement. Des troupes de comédiens du Nord de la France, ainsi que celle du théâtre de Bruxelles, y venaient jouer de temps à autre.

De 1816 à 1830 il n'en fut plus de même. « Cette période de seize années, dit Faber, fut relativement brillante, et la ville de Namur posséda, pour

ainsi dire, un théâtre régulier. La construction d'un nouveau local et mieux aménagé donna plus de relief aux représentations et engagea des directeurs sérieux à l'exploiter. » FABER, *Histoire du théâtre français en Belgique depuis son origine jusqu'à nos jours*, t. III, p. 272. Voy. aussi t. II, pp. 69, 115-120, 325-334; t. IV, p. 215.

1532. — Appel à la Charité chrétienne. Discours en vers, par F. Buydens, Chanoine-Archiprêtre. Frange esurienti panem tuum. ISAÏE, 58. — *A Namur, de l'Imprimerie de D. Gerard. 1817.*

In-8°, de 9 pp. et une page de notes. Le chanoine Buydens a laissé d'autres poésies, restées inédites, dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque de la Société archéologique de Namur. — S. A.

1533. — Réclamation de Louis-Joseph Xavier contre la spoliation de ses biens. — *Paris* (Dentu). *1817.*

In-8°, de 58 pp., plus le faux titre. Cette brochure est de Dachet, dit d'Aché, qui se prétendait frère aîné de Louis XVI, et revendiquait le trône de France. « Si je suis bien renseigné, dit M. Beuchot, l'imprimeur ne voulut dans le temps se dessaisir d'aucun exemplaire. J'en possède un, c'est un des cinq du dépôt légal. L'auteur dit que lors de la saisie de son *Tableau historique*, le citoyen inspecteur lui a laissé deux exemplaires de son ouvrage. » Voy. ci-dessus, année 1809, n° 1413.

1534. — Recherches sur l'histoire de la ci-devant Principauté de Liége, contenant l'origine, la formation, les accroissements successifs de ce grand État de l'Empire germanique, le tableau de sa constitution, le récit des guerres civiles des Liégeois contre leurs princes, etc., etc., et des notices sur plusieurs artistes et sur quelques auteurs de la même

nation. Par l'auteur de l'*Histoire de Spa. — Liége, P.-J. Collardin. 1817.*

In-8°, 2 volumes, le premier de X-XXXII-504 pp.; le second, de 624 pp. La dédicace est signée : *Baron de Villenfagne d'Ingihoul.* Il faut joindre à l'ouvrage le prospectus in-8°. La Société d'Émulation de Liége décerna une médaille d'or à l'auteur. — S. A. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

1535. — Mémoire présenté aux États Généraux, par la Chambre de Commerce et des Fabriques de la Ville de Namur. — *A Namur, De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, Marché de l'Ange.*

In-4°, de 20 pp. Daté de Namur, 15 novembre 1817, et signé François Raymond, Président, Ch.-F. Maurissens, Adrien Ancheval, Michel Bivort, Auguste Bauchau, Zoude-Mazure, Moncheur-Bouverie, Arnould-Gravez, J. de Baré de Comogne, Lemielle-Mazure, Bourguignon-Noël, Bauwens-de Cesves, Théophile Fallon, secrétaire.

La province de Namur possédait en 1817 des manufactures de cuivre jaune, des forgeries, des tanneries, des coutelleries, une fonderie de plomb, une filature de coton et de tissus, des fabriques de papier, de pipes, de faïence, etc.

Malheureusement, avant la réunion de la Belgique à la Hollande, le peuple belge n'avait point d'esprit national en fait de commerce. Nos provinces, en particulier celle de Namur, étaient à cet égard victimes des pays circonvoisins, qui, en établissant leurs tarifs douaniers, avaient eu soin de se faire tous les avantages possibles à notre détriment. C'est ainsi que, privés de leur indépendance nationale, les Belges virent, pendant tout le temps de la domination française, leurs intérêts commerciaux les plus chers sacrifiés au profit de l'étranger.

C'est ce que démontrent en détail et d'une manière évidente les signataires de l'intéressant mémoire qui nous occupe. Leurs justes réclamations, appuyées aux États-Généraux par les députés namurois, notamment par le baron de Stassart, séance du 20 août 1822, reçurent

enfin une demi-satisfaction, par le vote d'un nouveau tarif douanier. Voy. De Stassart, *Œuvres complètes*, pp. 561-563. — S. A.

1536. — Recueil des actes de la Régence [de Namur]. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard. S. d.* (1817-1828).

In-8°. 5 volumes. Ier vol., du 16 septembre 1817 au 1er janvier 1820, 639 pp.;

IIe vol.,	du 1er janvier	1820	au 1er janvier	1822, 372 pp.;
IIIe vol.,	»	1822	»	1824, 359 pp.;
IVe vol.,	»	1824	»	1826, 313 pp.;
Ve vol.,	»	1826	»	1828, 300 pp.

Par arrêté du 16 septembre 1817, placé en tête de ce recueil, le bourgmestre et les échevins de Namur décident « qu'il sera imprimé un mémorial de l'administration municipale, qui contiendra les arrêtés. résolutions et décisions du conseil de la régence et de leur collège qui peuvent concerner et intéresser les habitants de cette ville : les extraits des jugements prononcés par le tribunal de simple police et les relevés des actes de l'état-civil, naissances, mariages et décès. »

A partir de l'année 1823. on ne voit plus figurer dans ce recueil ni les extraits des jugements prononcés par le tribunal de simple police, ni les relevés des actes de l'état-civil. — S. A.

1818.

1537. — Les Actionnaires du Théâtre-Parc-Variétés, à Bruxelles, actuellement transférés à Namur. — *S. l. 1818.*

In-4°, de 2 pp. Cet écrit, signé Virenque, est dirigé contre l'acteur Wilson, au sujet d'un abus de confiance reproché à sa compagne, chargée de la recette des fonds appartenant aux actionnaires susdits. — S. A.

1538. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque. 1818.*

1. *8 janvier 1818. Mandement pour le carême de l'an 1818.* In-8°, de 21 pp. — S. A.

Le zélé prélat se plaint du peu de docilité qu'il a rencontré chez ses diocésains au sujet des instructions qu'il leur a adressées pour les exhorter à la pénitence, afin de faire cesser les fléaux dont ils ont souffert les années précédentes et dont ils souffrent encore.

Parlant de la fréquentation des spectacles, contre laquelle il s'est élevé dans ses mandements antérieurs, il dit : « On nous accusoit de ne » citer à l'appui de nos exhortations que les déclamations des SS. Pères » des premiers siècles, de ces temps, disoit-on, où les théâtres étoient » souillés par l'idolâtrie et des obcénités, tandis que nous rapportions » aussi le sentiment des plus savants moralistes, et même de quelques » vrais philosophes du siècle dernier, tandis que les sages de nos jours, » les prôneurs même des spectacles actuels conviennent à l'envi et de » bonne foi, qu'ils sont nuisibles aux mœurs. »

A l'appui de cette assertion, Mgr Pisani cite Bossuet, Soannen, évêque de Senez, De Rochechouart, évêque d'Arras, Fléchier, évêque de Nîmes, Massillon, évêque de Clermont, l'historien Le Beau et le premier président Séguier, De Joui, l'auteur de *L'Hermite de la Guiane*, enfin Mgr de Lichtervelde, ancien évêque de Namur.

Ce dernier adressait, en 1787, à ses diocésains, une éloquente lettre pastorale contre les spectacles, que Mgr Pisani reproduit presque tout entière.

2. *15 mars 1818. Ordonnance portant qu'il soit fait des prières publiques pour l'heureuse délivrance de S. A. I. et R. la Princesse d'Orange.* In-8°, de 3 pp. — S. A.

3. *5 juin 1818. Mandement pour ordonner un* Te Deum, *en action de grâces de l'anniversaire de la victoire remportée, le 18 juin 1815, aux champs de Waterloo.* In-8°, de 3 pp. — S. A.

4. *15 juillet 1818. Invitation de l'évêque de Namur à ses fidèles*

diocésains et surtout aux habitants de cette ville, pour contribuer aux frais des basses écoles. In-8°, de 4 pp. — S. A.

Cette invitation est un appel à la charité des fidèles, à l'effet d'obtenir les ressources nécessaires pour l'établissement en la ville de Namur d'écoles primaires, dirigées par des Frères des Écoles Chrétiennes. « La piété, l'éloignement du monde, la vie commune de ces instituteurs, dit le prélat, l'assuidité constante à donner des leçons aux élèves six heures par jour, leur ont mérité l'estime des gens de bien et la protection publique : aussi sont-ils invités partout à accepter des établissements de ce genre.

« Heureusement notre diocèse en possède deux depuis plusieurs années, régis par ces Frères et approuvés par le gouvernement, l'un à Saint-Hubert et l'autre à Dinant; mais la ville de Namur en a été privée jusqu'à ce jour, au grand regret des personnes zélées pour le bien public. Il nous a été possible d'engager quelques-uns de ces Frères de Dinant ou de Saint-Hubert de venir s'établir dans notre ville, et nous nous sommes empressé de manifester à ses Magistrats notre vœu pour y former un pareil établissement, en nous offrant d'y concourir nous-même par un puissant secours.

» Les Membres de notre Régence, aussi religieux qu'éclairés, ont agréé notre proposition et notre tribut pastoral, et ils y ont joint même le leur pour faciliter et consolider cette œuvre. »

5. *10 août 1818. Mandement pour ordonner un* Te Deum, *en action de grâces de la naissance d'un nouveau Prince, et des prières à faire les dimanches et les fêtes chomées, pour la conservation des jours de la personne du Roi, et la prospérité de l'État.* In-8°, de 4 pp. — S. A.

6. *7 novembre 1818. Sacerdotum penuria quæ in Diœcesi nostra ad extremum crescit....* In-8°, de 2 pp. — S. A.

Ces deux pages contiennent un décret, emprunté aux statuts du diocèse de Liège, par lequel l'évêque Pisani défend à tout prêtre de son diocèse, sous peine de suspense à encourir *ipso facto,* de quitter, sans son autorisation, le diocèse ou l'église à laquelle il est attaché.

1539. — Lettre mortuaire de Jacques Coppoy, Prêtre, Vicaire de la Paroisse de St. Joseph à Namur, Aumônier de la

Garnison, décédé à Namur, le 1er mai 1818, à l'âge de 62 ans. — *A Namur, chez Hinne, Imprimeur.*

In-fol. plano, en plac. — S. A.

1540. — Relation d'un voyage en Espagne dans les années 1811, 1812, 1813, 1814, par un Officier d'artillerie. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard. 1818.*

In-8°, de 53 pp. L'auteur de cette relation est le général Howen, qui joua un rôle dans l'assassinat de Paul Ier, empereur de Russie, le 23 mars 1801. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1541. — Tableaux synoptiques du droit privé, offrant l'essai d'une classification et d'une nomenclature nouvelle des *lois privées.* Par H. Blondeau, professeur suppléant à la faculté de Droit et juge suppléant au tribunal de première instance de Paris. — *A Paris, chez Bavoux, libraire rue Gît-le-Cœur. De l'Imprimerie de Lebègue, 1818.*

In-4°, de 16 pp. non cotées. On a ajouté à l'exemplaire de ce tableau qui se trouve à la bibliothèque de l'Académie de Bruxelles, un article critique signé L.

1542. — Dissertatio inauguralis juridica de obligationibus usufructuarii secundum jus hodiernum quam... sub præsidio D. Deodati Sauveur, Rectoris magnifici Universitatis Leodiensis, pro gradu Doctoris summisque in jurisprudentia honoribus consequendis, publicè defendet, die vigesima Julii MDCCCXVIII, hora sexta pomeridiana, auctor Theodorus-Augustinus-Josephus Petit, Wallocuriensis. — *Leodii impressa in officina Academiæ. MDCCCXVIII.*

In-4°, de 24 pp. Petit devint plus tard conseiller à la cour d'appel de Liège. — S. A.

1543. — Dissertatio inauguralis de Chlorosi, quam... pro gradu Doctoris, summisque in Medicina honoribus ac privilegiis, in Universitate Leodiensi, ritè ac legitimè consequendis, solemni examini submittit Joannes-Jacobus-Josephus Crespin, Namurcensis. Die jovis xxx[a] Julii MDCCCXVIII, horâ XI matutinâ. — *Leodii, impressa in Officina Academiæ P.-J. Collardin. MDCCCXVIII.*

In-4°, de 14 pp. Considérations générales sur la chlorose, ses causes, ses symptômes, ses progrès, sa terminaison et ses moyens curatifs. — S. A.

1544. — Dissertatio inauguralis juridica de Hæreditatibus quæ ab intestato deferuntur, secundum jus civile hodiernum; adjuncto juris criminalis novissimi capite,... quam pro gradu doctoris summisque in jurisprudentia honoribus ac privilegiis consequendis, publice defendet, die 1[a] Augusti, an. MDCCCXVIII, Victor-Augustus-Josephus Walter, Namurcensis. — *Leodii, typis J.-P. Collardin, Typographi academici. MDCCCXVIII.*

In-4°, de 24 pp. — U. L.

1545. — Éloge funèbre du Lieutenant-Général Evers, Gouverneur (militaire) de la Province de Namur, Inspecteur général de Cavalerie, Commandeur de l'Ordre royal et militaire de Guillaume, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de S[t] Louis, etc.; Décédé à Jambes la nuit du 8 au 9 août 1818. Deuxième édition. Pallida Mors æquo pede pulsat pauperum tabernas Regumque turres. Hor. Lib. 1. Od. — *Bruxelles, de l'Im-*

primerie de J.-B. Dupon, rue Tête-d'Or, près de la Grand' Place. 1818.

In-8°, de 8 pp. signé : *Par un de ses nombreux amis.* Charles-Jos. Évers était né à Bruxelles, le 8 mai 1773. Voy. sa notice biographique par de Stassart, *Œuvres complètes*, pp. 437-439. — Archives de l'État, à Namur.

1546. — Fables par M. le Baron de Stassart, des Académies de Lyon, de Marseille, de Vaucluse, etc. *Castigat ridendo mores.* Santeuil. — *A Paris, chez P. Mongie, l'aîné, libraire, rue Poissonnière... Imprimerie de Fain, place de l'Odéon. 1818.*

In-12°, de VII-237 pp. et 1 page d'errata. Avec une lithographie représentant la fable *Le Chien et le Loup.*

IIe édition, Bruxelles, Aug. Walhen et Cie, imp.-libraires. 1818. In-8°. de VIII-247 pp. et 1 page d'errata. Fig. comme celle de l'édition précédente.

IIIe édition, Paris, chez P. Mongie, boulevard Poissonnière. 1819. De l'Imprimerie de Firmin Didot, imprimeur du Roi et de l'Institut. Fig. *Le Chien de chasse.* In-12°, de VIII-238 pp. — S. A.

Sur chacun des exemplaires de ces trois premières éditions, reposant à la bibliothèque de l'Académie royale de Belgique, on lit la note suivante, écrite de la main de l'auteur : « J'ai mutilé cet exemplaire afin que, par » la suite, on ne s'avise point d'y chercher des fables, comme cela s'est » déjà fait, au lieu de les prendre améliorées, telles qu'elles l'ont été » dans les éditions subséquentes et surtout dans les dernières. »

IVe édition, Paris, Firmin Didot. 1821. In-8°, augmentées de treize apologues. — Acad. de Bruxelles.

Ve édition, Bruxelles, Arnold Lacrosse, imprimeur-libraire, rue de la Montagne. 1823. Avec une lithographie de Goubaud, représentant le *Trône de neige.* In-18°, de XI-330 pp. Deux fables de plus. — Acad. de Bruxelles.

VIe édition. Le titre porte : *Fables par le Baron de Stassart, de*

l'Académie royale de Bruxelles et de l'Institut de France, etc. Bruxelles, Lacrosse, libraire éditeur, rue du Curé, 1837. Imprimerie de Lacrosse. In-16°, de VII-402 pp. Cette édition, qui contient sept pièces nouvelles, avait été sur le point de paraître à Paris, en août 1830; déjà même la première feuille allait être tirée, lorsque les circonstances politiques et la situation particulière de la maison de librairie qui s'en était chargée, en arrêtèrent l'impression. — S. A.

VIIe édition, augmentée d'un huitième livre. Paris, Paulin, libraire éditeur, Rue de Richelieu, 1847. Paris, Imprimerie Claye et Taillefer, rue Saint-Benoît, 7. In-12°, de 389 pp. — S. A.

VIIIe édition, augmentée de dix fables. Bruxelles, Aug. Decq, Paris, Hachette. 1852. Bruxelles, Imprimerie, Stienon. In-18°, de XI-313 pp. — S. A.

Les *Fables* du baron de Stassart ont été traduites en vers anglais, sous le titre : *Fables by the baron de Stassart of the royal Academy of Belgium of the Institute of France, etc.* Castigat ridendo mores. Santeuil. *Translated from the seventh edition of the original by John Henry Keane.* London, Strange, Paternoster Row. Brussels, Leipsic and Ghent : C. Muquardt, Place royale, 11, 1850. In-12°, de XXIV-349 pp.

Cette traduction est précédée de la biographie du baron de Stassart extraite du *Dictionnaire de la Conversation* et traduite en anglais.

C'est au château de Corioule (Assesse), province de Namur, que le baron de Stassart composa la plupart de ses fables, comme l'indique la préface de la première édition, reproduite en tête de toutes les autres.

« Nous avons peu de recueils aussi variés, dit le chevalier Pascal-
» Lacroix : les vices de l'espèce humaine, les travers de la société, les
» ridicules du jour, les bévues des gouvernants fournissent tour à tour
» des tableaux dont se compose cette galerie philosophique. »

Dans son *Journal hist. et litt.*, t. VII, note, Kersten s'exprime ainsi :
« L'esprit de M. de Stassart se montre dans les notes qui accompagnent
» ses *Fables*. Les éloges donnés à Voltaire, les reproches adressés à ses
» adversaires, une fade plaisanterie sur l'âne de Balaam, le blâme jeté
» sur Rome pour avoir prétenduement mis à l'index le *Génie du*
» *Christianisme par Chateaubriand*, prouveraient au besoin que l'au-
» teur ne s'est pas toujours soucié de cacher ses sentiments. » — S. A.

1547. — Rhétorique extraite de Cicéron, ou Principes généraux de l'art de parler et d'écrire, communs à toutes les langues, avec des développemens, des analyses et des exemples propres à en faciliter l'intelligence et l'application. Par M. Dewez, Membre de l'Institut royal des Pays-Bas, de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, des Sociétés d'Émulation de Liège et de Littérature de Bruxelles; Commissaire de la division wallonne de l'instruction publique, des arts et des sciences, Inspecteur des athénées et des collèges dans les provinces méridionales du Royaume des Pays-Bas. — *Bruxelles, P. J. De Mat, Imprimeur de l'Académie royale et de l'Université de Louvain. 1818.*

In-8°, de VIII-272 pp. C'est dans les livres de Cicéron qu'on peut, avec le plus de fruit et de plaisir, étudier les règles de la Rhétorique. Mais le choix de ces règles a besoin d'être arrangé dans un ordre méthodique qui en facilite l'intelligence. « C'est ce que j'ai tâché de faire, dit l'auteur, et pour exécuter mon idée, j'ai d'abord extrait des différens livres de Cicéron tous les principes généraux, que je donne comme autant d'apophtegmes ou d'aphorismes, qui remplacent avantageusement les mauvais vers techniques dont on avait coutume de surcharger les livres élémentaires. Mais comme ces maximes ne présentent qu'une idée générale, elles ont besoin de développemens pour en bien saisir le sens, et d'exemples pour en comprendre l'application. J'ai, à cet effet, extrait de ces mêmes livres de Cicéron les morceaux les plus étendus qui sont comme l'explication de ces maximes ou axiômes : j'en donne, sinon toujours la traduction littérale, du moins le sens et l'esprit, et j'y joins les développemens et les observations que je crois nécessaires, avec des exemples et surtout des analyses qui en montrent le bon usage. » *Préface,* p. 8. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1548. — Pétition à la seconde Chambre des États généraux — *S. l.* (1818).

In-4°, de 6 pp. Daté de Bruxelles, 5 décembre 1818, et signé J. Tarte, cadet, avocat.

Trois années s'étaient écoulées depuis la proclamation de la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas. Le pouvoir royal, le pouvoir exécutif, les autorités administratives avaient reçu la plénitude de leur organisation : seule l'organisation des tribunaux était restée en souffrance. Il ne fallait qu'une cour de cassation et le royaume en comptait trois, l'unité seule pouvant donner à ce tribunal suprême le caractère de régulateur, sans lequel on chercherait vainement la plus utile de ses fonctions. La magistrature fonctionnait, il est vrai, mais, les juges étant amovibles, les tribunaux étaient sous la dépendance du pouvoir exécutif; de là d'incroyables abus de pouvoir, des scandales judiciaires inouïs.

C'est pour qu'il fût mis un terme à un état provisoire si préjudiciable à l'ordre public, que Tarte rédigea sa pétition, dont l'ouvrage qui suit, du même, est le développement, avec pièces à l'appui :

Oppression soufferte par les srs Beldens et Dermond, anciens Alexiens, de la part de l'administration de l'enregistrement et de ses préposés, à Anvers; contenant divers attentats à l'autorité judiciaire, tels que défense d'obéir à des jugements en derniers ressorts ou provisoirement exécutoires; provocations de dénis de justice, emploi d'ordres supérieurs pour paralyser l'action des tribunaux; scandale judiciaire; protestations de deux juges contre le procédé du troisième; prononcé d'un seul juge à la place du jugement rendu encore inconnu; enquête extraordinaire; tentatives pratiquées pour anéantir des jugemens en matière d'exécution. Pétition à la seconde Chambre des États généraux, pour la cessation de l'état provisoire dans l'ordre judiciaire. Non nunquam gravedo potestatis depravare solet justitiam sanctionis. *Loi des Visigoths.* Bruxelles, chez F. J. Hublou, Imprimeur-libraire, rue des Éperonniers, N° 480. M.DCCC.XVIII. In-4°, de 52 pp. et 8 pp. d'annexes. — S. A.

1819.

1549. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque. 1819.*

1. *9 février 1819. Mandement pour le carême de l'an 1819.* In-8°, de 24 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

L'évêque exhorte avec zèle ses diocésains à la pénitence. Il leur rappelle l'institution du carême, qu'il fait remonter aux Apôtres. Il enseigne ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter pour passer saintement ce temps consacré à la pénitence. Il s'élève de nouveau contre les bals, les redoutes et surtout contre les spectacles auxquels à Namur on ne cessait de courir.

Et comme on lui objectait qu'à Rome il y a des théâtres, établis sous les yeux et avec le consentement du pape, le prélat répond : « Sans doute il y a des théâtres dans Rome, et même d'autres lieux plus que suspects; mais quelle preuve prétend-on en tirer? Ne sait-on pas que les Gouvernements civils sont obligés de tolérer des abus sans pourtant les approuver? Que les grandes populations ont de grands vices qu'il est impossible aux gouvernants d'extirper; qu'ils sont forcés (ainsi que la divine Providence le permet elle-même contre ceux qui refusent librement d'écouter la loi sainte) d'abandonner les oisifs à tous leurs désirs corrompus, pourvu qu'ils ne troublent pas l'ordre public; que le maintien de cet ordre, le danger des soulèvements populaires imposent à la prudente sagesse de ceux qui gouvernent, des mesures de tolérance civile.

» Mais où a-t-on lu, comme je les ai lues moi-même à Rome et ailleurs, les Lettres Pastorales des Cardinaux Vicaires administrateurs du Diocèse de Rome, les Bulles de tant de saints Papes, de Pie V et celle de Benoît XIV du 12 Août 1742? Elles tonnent contre la licence des

mœurs si exposées dans les représentations théâtrales, soit de la part des auteurs ou des pièces dramatiques, etc. »

2. *12 août 1819. Mandement pour ordonner un* Te Deum *le jour anniversaire de la naissance de* Guillaume, *Roi des Pays-Bas.* In-8°, de 4 pp. — S. A.

1550. — Dissertatio inauguralis juridica de Missione in Possessionem bonorum absentis ex ultimo decreto, secundùm jus hodiernum, quam ..., pro gradu Doctoris summisque in jurisprudentia honoribus et privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, Die X^a Februarii 1819, horâ duodecimâ, Auctor Leopoldus-Prosper Bernard, Dinantio natus. — *Leodii, impressa in Officina Academiæ P.-J. Collardin. MDCCCXIX.*

In-4°, de 24 pp. — S. A.

1551. — De Privilegiis in immobilibus juxta jus hodiernum Dissertatio inauguralis quam cum unâ quæstione ex jure naturali desumptâ, ... pro gradu Doctoris, summisque in jurisprudentia honoribus ac privilegiis, in Universitate Leodiensi, ritè ac legitimè consequendis, publico examini submittit, die 13^a Julii 1819, hora 3^a pomeridiana, auctor Carolus-Franciscus-Josephus Zoude, Namurcensis. — *Leodii, ex Typographia H. Dessain, prope Palatium. MDCCCXIX.*

In-4°, de 15 pp. — Dédicace à M. d'Omalius, gouverneur de la province de Namur.

On sait que Ch. Zoude fut membre du congrès et bourgmestre de Namur. — S. A.

1552. — Dissertatio inauguralis juridica de Compensatione, quam ..., pro gradu doctoratus juris romani et hodierni, summisque in jure honoribus et privilegiis, in Academia Lovaniensi, rite ac legitime consequendis, publico ac solemni examini submittit F. J. Lorphevre, ex Warisoulx, in provincia Namurcensi. Die (IV) augusti 1819. — *Lovanii. Typis Meyer. S. d.* (1819).

In-4°, de 22 pp.

1553. — Règlement concernant la formation des États de la province de Namur. Arrêté par décision Royale du 11 Mars 1819. — *S. l.*

In-8°, de 32 pp. Ce règlement a reçu plusieurs modifications renseignées dans l'imprimé : *Extraits de divers Arrêtés royaux contenant des modifications aux règlements sur l'organisation des États de la province de Namur*. Namur, imp. de D. Gerard. 1821. In-8°, de 4 pp. — S. A.

1554. — Règlement d'administration Pour le plat-pays de la province de Namur. Approuvé par arrêté royal du 16 avril 1819.

In-8°, de 10 pp. Extrait du *Mémorial administratif de la province de Namur*, n° 118. — S. A.

1555. — Règlement pour La Société du Casino, établie à Namur, le 13 juillet 1819. *Utile dulci. — A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard. 1819.*

In-8°, de 22 pp. — S. A.

1556. — Mémoire pour Madame Magdeleine-Sophie Desandrouin, douairière de Monsieur Charles vicomte de Frasneau, comtesse de Fenal, y demeurant, défenderesse, intimée, contre Monsieur Charles-Alexandre de Monge, demeurant à Petigny, demandeur, appelant. — *Liége, H. Dessain. 1819.*

In-4°, de 65 pp.

1557. — Sur l'Université de Liége et sur les Frères de la vie commune et les Pères Jésuites qui tinrent des écoles en cette ville, lesquelles furent très-fréquentées. Par le B. de V. d'I. — *S. l.*

Cette notice, qui a pour auteur le baron de Villenfagne d'Ingihoul, est insérée dans les *Annales Academiæ Leodiensis*, 1817-1827, 10 vol. in-4°, publiées à Liège, chez P.-J. Collardin, 1819-1829. Elle a été réimprimée à part, s. l. n. d., in-8°, de 12 pp. — U. L.

1558. — Esquisse d'un traité sur les Obligations solidaires, ou bien Analyse des trois leçons faites par M. Blondeau, sur cette matière, au concours ouvert devant la Faculté de Droit de Paris, en mars 1819; avec quelques additions Indiquant principalement des questions à examiner par les Jurisconsultes qui voudraient faire un traité *ex professo* sur cette matière. — *Paris, de l'Imprimerie de Baudouin Frères ... 1819.*

In-8°, de IV-92 pp. Dans ces leçons, le candidat, selon la méthode qu'il a toujours suivie dans le cours de son enseignement, remonte constamment à des idées rationnelles ou à priori, dans lesquelles il fait rentrer, avec beaucoup d'art et d'habileté, parfois d'une manière un peu forcée, les textes du droit romain. En cela sa manière se rapproche

souvent de celle du célèbre Dumoulin; une foule de difficultés et de combinaisons nouvelles surgissent de cet examen, cependant improvisé en quelques jours de préparation. Parfois il se borne à poser les questions, se réservant de les résoudre dans les débats de la séance publique.

Quant au droit français sur les Obligations solidaires, Blondeau le soumet à cette libre critique dont il ne s'est jamais départi plus tard, et qui contrastait avec l'esprit de vénération universelle dont on entourait le Code civil, sous la Restauration. *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. IV, p. 256.

L'*Esquisse* est suivie de : 1° *Extrait de la Relation du concours. Analyse de la composition de M. Blondeau sur cette question, proposée pour la première épreuve*, 52 pp.; 2° *Extrait de la Relation du concours. Séance du 15 mai 1819. M. Blondeau soutenant*, 32 pp. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1559. — Thèses de droit français et de droit romain, qui seront soutenues dans la salle des cours de la Faculté de Droit de Paris, le mardi 11 mai 1819, à neuf heures du matin, par J.-B.-H. Blondeau, docteur en droit, juge suppléant au tribunal de 1re instance, et professeur suppléant à la Faculté de Droit; candidat pour la chaire de droit romain vacante par la mort de M. Berthelot; sur la matière de la vente. — *Paris, 1819.*

In-8°, de 52 pp. Ces thèses soulèvent un grand nombre de questions intéressantes et neuves à cette époque. Blondeau signale librement les imperfections du titre du Code civil, notamment en ce qui concerne la nullité de la vente de la chose d'autrui, soit celle résultant de l'erreur sur l'objet, soit les modes indiqués pour la tradition ou mise en possession. Il soutient avec le plus grand talent (et souvent ses arguments ont été reproduits) que le code a maintenu la nécessité de la transcription en matière d'immeubles, comme celle de la tradition pour les meubles corporels. Il rappelle à cette occasion une dissertation de lui, insérée en 1812, dans la *Bibliothèque du Barreau.*

A la suite des *Thèses* sus-indiquées se trouve un *Extrait de la Relation du concours* où elles furent soutenues, 32 pp. *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. IV, pp. 257, 258. — Acad. de Bruxelles.

C'est en vertu de ce concours que Blondeau entra comme professeur à l'école de droit de Paris, et que, à la même occasion, il fit imprimer ses *Essais de quelques points de législation et de jurisprudence.* Paris, Abel Lanoe, 1819, in-8°; opuscule qui ne fut mis en vente qu'en 1850, avec un nouveau titre et l'addition de quelques articles. Voy. année 1850. — Acad. de Bruxelles.

1560. — Dictionnaire géographique du Royaume des Pays-Bas, ou Description physique, historique et politique des provinces, villes et endroits remarquables de ce royaume, sous le rapport de leur état tant ancien que moderne ; par M. Dewez, membre de l'Institut royal des Pays-Bas, de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres, des Sociétés royales des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, d'Émulation de Liége et de Littérature de Bruxelles, et membre correspondant de la Société poétique et littéraire d'Anvers. — *A Bruxelles, chez Ad. Stapleaux... 1819.*

In-8°, de VII-438 pp.

Même ouvrage chez Ferret, à Bruxelles, 1829, avec un supplément, des corrections et des additions, suivi de la description statistique des provinces et des endroits remarquables du Royaume des Pays-Bas. In-8°, de VIII-486 pp., 1 f. de table et 1 f. d'errata.

A part ces additions et l'adresse de l'imprimeur, le reste du livre est mot pour mot le même que celui qui porte la date de 1819. — S. A.

1561. — Géographie du Royaume des Pays-Bas, par M. Dewez, Inspecteur des Athénées et des Colléges dans

les provinces méridionales, etc. — *A Bruxelles, chez Ad. Stapleaux... 1819.*

In-8°, de VIII-233 pp. « J'ai tâché, dit l'auteur, de faciliter cette étude (de la Géographie) en la rendant agréable. Je ne me borne pas, par exemple, à indiquer sèchement la position des villes : je marque leur origine, lorsqu'elle est connue, l'époque de leur agrandissement, les événements mémorables et les grandes catastrophes qui les ont signalées, les grands hommes qui les ont illustrées.... J'ai tout rédigé d'après mes connaissances locales et mes recherches particulières, et j'ai donné les mêmes soins aux provinces septentrionales qu'aux provinces méridionales. » — S. A.

Même ouvrage, titre modifié comme suit : *Géographie du Royaume des Pays-Bas et de ses colonies asiatiques. Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée.* Bruxelles, Ad. Stapleaux, 1820. In-8°, de VIII-301 pp.

Idem. *3e édition, revue, corrigée et augmentée.* Bruxelles, Veuve Ad. Stapleaux, 1825. In-8°, de VI-316 pp. et 1 f. d'errata.

Dans sa *Biographie universelle*, article Dewez, Michaud renseigne une quatrième édition de la *Géographie du Royaume des Pays-Bas*, portant ce titre : *Géographie du Royaume de Belgique*, Bruxelles, 1834, in-12°; puis il ajoute : « La première édition fut vivement critiquée » dans *l'Oracle*, par M. Audoor, greffier en chef de la Cour supérieure » de Bruxelles. Malheureusement le censeur citait des faits, et Dewez, » au lieu d'avouer des fautes incontestables, se défendit mal en disant » que les feuillets de son manuscrit s'étaient dérangés à l'impression. »

1562. — Nouveau Barrême ou livre des comptes faits dans lequel on trouve toutes sortes de comptes de monnaie, tant en argent de Brabant qu'en argent des Pays-Bas et décimal ; comptes de multiplications par entiers et par fractions, quelque difficiles qu'ils soient ; tous comptes d'intérêt pour quelques sommes et quelque temps que ce soit, etc., etc,

Par J. Bodart-Michaux. Édition très-correcte. — *A Namur, Imprimerie de D. Gerard. 1819.*

Petit in-8°, de 277 pp. — S. A.

1563. — Nouveau Cours de Rhétorique à l'usage des jeunes gens qui se destinent à la chaire ou au barreau. Par Aug. Sotteau, Chanoine régulier du ci-devant Monastère d'Oignies, Chanoine honoraire de la Cathédrale de Namur, et Professeur de Rhétorique à l'Athénée. — *A Mons, Chez H.-J. Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue des Fripiers, N° 24. 1819.*

In-8°, 2 vol., le premier de VII-379 pp., table 3 pp., errata 2 ff.; le second, de 402 pp.

Épître dédicatoire au baron de Falck, ministre des Colonies de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, de l'Industrie nationale et de l'Instruction publique.

Cet ouvrage, fruit de trente années d'enseignement et d'expérience, est enrichi des plus beaux extraits des grands orateurs de la chaire et du barreau. L'auteur se montre fort judicieux dans ses citations et les commente avec soin, afin de rendre sensibles les préceptes de la Rhétorique, qu'il expose en un style aussi clair qu'élégant. Sotteau fut non seulement un professeur distingué, mais l'un des prédicateurs les plus éloquents de la Belgique. Il faisait les vers latins avec un talent hors ligne. Son *Cours de Rhétorique* l'a placé parmi les dignes successeurs des Rollin et des Le Batteux. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1564. — Cour de cassation de Liége. — Mémoire pour Monsieur de Namur d'Elzée, défendeur; contre Les Représentants de Monsieur de Beaufort, demandeurs. — *A Liége, De l'Imprimerie de J.-F. Desoer, libraire, Place Saint-Lambert. 1819.*

In-4°, de 17 pp. Signé Verbois, avocat, Lelièvre, avocat, et Chefnay, avocat-avoué.

Parmi ses héritiers, le comte d'Harscamps avait désigné : 1° le comte Mercy-d'Argenteau comme légataire du fief de Tongrenelle; 2° le duc de Beaufort pour le restant des biens patrimoniaux dont il n'avait pas nommément disposé, ou qui se seraient retrouvés dans sa succession au moment de son trépas.

D'après nos lois actuelles, que serait-il arrivé dans le cas qui nous occupe? La terre de Tongrenelle aurait passé des mains du comte Mercy-d'Argenteau dans celles de son neveu et héritier, le comte Argenteau-Mercy.

D'autre part, si, pour un motif quelconque, le legs fait à Mercy-d'Argenteau par d'Harscamps eût été caduc, Tongrenelle serait retourné parmi les biens patrimoniaux du comte testateur, et aurait été recueilli par le duc de Beaufort.

Mais, d'après la coutume de Namur, sous l'empire de laquelle le comte d'Harscamps avait testé, les choses ne pouvaient pas se passer ainsi.

Faisons d'abord remarquer que le comte Mercy-d'Argenteau est entré en possession de Tongrenelle, après la mort du comte d'Harscamps, et qu'il mourut sans avoir fait relief de cette terre par-devant le comte de Namur.

Or, l'article 95 de la coutume de Namur dispose que si un légataire quelconque meurt, après avoir possédé un fief, sans en avoir fait relief, ce fief *retourne au plus proche parent du dernier possesseur qui en a fait relief*. C'est donc à la plus proche parenté du dernier possesseur du fief relevé qu'on avait égard dans ce cas et non à la qualité d'héritier proprement dite.

A la mort du comte Mercy-d'Argenteau, décédé sans avoir fait relief de la terre lui léguée de Tongrenelle, le vicomte de Namur d'Elzée fut en droit de recueillir ce legs, comme étant le plus proche parent du comte d'Harscamps, le dernier qui releva ce fief.

Par là même le duc de Beaufort n'y pouvait prétendre. Il était, il est vrai, l'un des héritiers du comte d'Harscamps, mais pas son plus proche parent; et c'est à tort qu'il soutenait que le legs de la terre de Tongrenelle fait en faveur de Mercy-d'Argenteau étant caduc, cette terre devait rentrer parmi les biens patrimoniaux dont le dit comte d'Harscamps n'avait pas nommément disposé; que, par conséquent, ce fief devait être dévolu à lui, duc de Beaufort.

Cette prétention, contraire au droit féodal, et spécialement à la

coutume de Namur, fut rejeté par la cour de cassation de Liège et c'est ainsi que de Namur d'Elzée fut définitivement maintenu dans la paisible possession de Tongrenelle. Voyez ci-dessus, pp. 124, 125, nº 1412. — S. A.

1565. — Mémoire Pour François-Adrien-Joseph Delahamaide Laboureur à Noville-les-Bois. Appelant. Contre Pierre-Joseph-Baudhuin de Gaiffier de Tamison, son beau-frère, Bourguemestre, Président de Namur; Demoiselle Guillemine de Gaiffier, Dame de Lévignen, et Anatole-Louis-Joseph-Félix Lallemand, Comte de Lévignen, son Époux, l'autorisant, Intimés. — *S. l. n. d.* (1819).

In-4º, de 36 pp. Signé E.-L. Lorois, avocat et Lesperance, avoué, suivi (pp. 24-36) d'une consultation signée Merlin, Berlier et Mailhe, datée de Bruxelles, 30 septembre 1819.

François-Adrien Delahamaide, se sentant appelé à la vie religieuse, était entré au monastère noble de Neumoûtier, de l'ordre de Saint-Augustin, près de Huy.

Le 23 mai 1782, son père, bailli des bois de S. M. I. et R. au comté de Namur, et sa sœur se rendirent, accompagnés de deux témoins, au susdit monastère, et là, pour *seconder* la vocation de leur fils et frère, ils s'engagèrent par un acte notarié du même jour, à lui fournir le nécessaire pour lui former l'état de religion et une rente viagère de 500 fl. Brabant de Liège, qui devait être portée à 700 au décès de son père et à 1000, si son père ou sa sœur recueillait la succession de la tante du donateur.

Par le même acte, Delahamaide déclara, pour le cas où il ferait profession, *céder, donner, transporter dès maintenant pour lors* par donation entre vifs et irrévocable, tous ses biens meubles, immeubles *présens* et futurs à son père et à sa sœur.

Le 15 juin 1783, il consomma, autant qu'il était en son pouvoir, le sacrifice de sa liberté et de ses biens en accomplissant la condition de la donation. Il reçut la prêtrise la même année à Liège.

Son père et sa sœur s'empressèrent de se mettre en possession des biens qu'ils recevaient en vertu de l'acte du 23 mai, et, en 1784, la

demoiselle Delahamaide, en épousant le sieur de Gaiffier de Tamison, l'un des intimés, porta dans une nouvelle famille sa fortune et celle qu'elle tenait de la libéralité de l'appelant.

Survint la révolution française de 1789, laquelle, s'étant propagée quelques années plus tard dans les provinces belgiques, se signala par la suppression des maisons religieuses et par l'abolition des vœux monastiques.

Obligé de quitter son monastère, se voyant sans état, sans asile, isolé, repoussé d'une famille qui n'avait plus rien à obtenir de lui, privé d'une fortune qu'il avait donnée lorsqu'il croyait s'éloigner pour toujours du monde, Delahamaide ne sut résister à la tentation de goûter les douceurs du mariage.

La loi civile le lui permettait. Il demanda au chef de l'Église et en obtint un relief de ses vœux, une dispense de l'empêchement de prêtrise et la permission d'épouser Marie-Josèphe Riffon. Il contracta mariage devant l'officier de l'état-civil, ensuite devant le curé de Saint-Germain, à Huy.

De cette union naquirent cinq enfants, dont quatre en légitime mariage.

Or, d'après la loi romaine *Si unquam,* au code *De revocandis donationibus,* conforme à l'article 953 du Code civil français, toute donation entre vifs est revocable pour cause de survenance d'enfants.

L'affaire, soumise par Delahamaide au tribunal de Namur, fut plaidée en avril 1819.

Il est évident que la donation consentie par le demandeur, le 23 mai 1782, sous l'empire de la loi romaine précitée, était nulle, dans l'espèce, ou, si l'on veut, annulable.

Le tribunal de Namur, par jugement du 8 juin 1819, en décida autrement; de là appel devant la cour supérieure de justice de Liège, de la part du demandeur évincé.

C'est en vue de cet appel que fut rédigé le très remarquable mémoire ci-dessus, qui, développé devant la cour d'appel de Liège par Lelièvre, père, fut couronné par un arrêt de cette cour, du 27 mai 1820, en faveur de l'appelant. Voy. *Arrêts de la Cour de Liége,* VIIe vol., p. 167 et *Table alphabétique et raisonnée des Arrêts de la Cour de Liége des sept premiers volumes du recueil,* par MM. Zoude, Lesaak et Brixhe. Liége, 1826. In-8° — S. A. — B. R.

1566. — Discours prononcé Par le Docteur Fallot, secrétaire de la Commission Médicale de la Province de Namur, A l'installation du Comité de Vaccine de Dinant, le 2 Novembre 1819. — *A Namur, De l'Imprimerie de J. J. Legros, rue de l'Ouvrage, N° 269.*

In-8°, de 14 pp. Dans ce discours, l'orateur trace un tableau effrayant des ravages qu'à cette époque la variole produisit à Namur et dans la province. Il déplore amèrement qu'un funeste préjugé s'oppose à l'inoculation de la vaccine, le seul remède qui puisse prévenir les effets de cette terrible maladie. Il analyse deux instructions rédigées par la commission médicale de la province de Namur, tendantes à régulariser en cette province le service de la vaccination, et indique les meilleurs moyens de dissiper les préventions et de détruire les obstacles s'opposant à la propagation de la vaccine.

Dans sa séance du 8 novembre 1819, la commission médicale, composée alors de MM. Stevenart, président, Darrigade, Bribosia, Pauchet, Briart, Fallot, secrétaire, décida, après lecture du discours ci-dessus, qu'il serait livré à l'impression et distribué. — S. A.

1820.

1567. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur. — *A Namur, chez F. J. Lafontaine, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque. 1820.*

1. *24 janvier 1820. Mandement pour le carême de l'année bissextile 1820,* suivi d'une notice sur Mme Le Sage, première actrice du théâtre de Gand, née à Paris, en 1795, décédée à Gand, le 2 septembre 1819; notice extraite de *l'Ami de la Religion et du Roi*, t. XXI, pp. 377 et suiv., reproduite dans *le Spectateur belge*, t. VIII, 3e série, n° 15. In-8°, de 20 pp. — S. A.

Le prélat exhorte avec éloquence ses diocésains à quitter les voies du péché, à revenir à Dieu et à assurer leur salut par une sincère conversion. Il les prémunit contre les dangers de perversion que présentent certaines sociétés, la lecture des livres suspects, la fréquentation des spectacles séduisants et corrupteurs.

2. *21 mars 1820. Monita seu Statuta quædam pro Diœcesi Namurcensi.* In-8°, de 8 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

Le prélat recommande aux curés de son diocèse de se pénétrer de la doctrine de l'Église touchant le mariage, afin d'en bien instruire leurs ouailles.

Ces instructions doivent porter sur les dispositions requises pour recevoir ce sacrement d'une manière valide et fructueuse.

Les pasteurs étudieront avec un soin particulier tout ce qui concerne les empêchements de mariage, et veilleront à ce que les demandes de dispense soient rédigées conformément aux prescriptions canoniques.

Les arbres généologiques seront dressés avec tout le soin désirable et écrits d'une manière bien lisible. Ils seront multiples quand, dans une même demande de dispense, il se présentera plusieurs empêchements, par exemple de consanguinité, d'affinité ou d'alliance spirituelle.

Les pasteurs engageront les fidèles à éviter, autant que possible, de se mettre dans la nécessité de devoir recourir aux dispenses de mariage.

En ce qui concerne le sacrement de pénitence, les confesseurs s'efforceront d'acquérir la sainteté de vie, la science et la prudence nécessaires pour bien administrer ce sacrement.

Ils ne doivent pas outrepasser les limites de leurs pouvoirs au sujet de la réserve de certains péchés; s'ils se trouvent dans la nécessité de demander le pouvoir d'absoudre de l'un ou l'autre cas réservé, cette demande spécifiera le cas, sans jamais révéler le nom du pénitent.

Touchant l'absolution même des cas réservés, l'évêque ordonne aux confesseurs d'être attentifs aux six points qui suivent :

1° A moins d'un motif grave, ils différeront d'ordinaire cette absolution, en avertissant le pénitent de la réserve;

2° La faculté d'absoudre des cas réservés est accordée à tout confesseur qui entend la confession d'un moribond qui se prépare à recevoir les derniers sacrements;

3° Même pouvoir est accordé aux curés et aux vicaires qui entendent la confession des enfants à l'occasion de la première communion, ou celle des futurs époux à l'occasion de leur mariage;

4° La simple faculté d'absoudre des cas réservés n'emporte pas celle d'absoudre des cas spécialement réservés à l'évêque;

5° La faculté d'absoudre d'un, de deux ou trois cas doit s'entendre d'une, de deux ou trois absolutions;

6° Pour qu'un cas soit réservé, il faut que le péché soit mortel, extérieur, consommé dans son espèce, à moins qu'il ne soit exprimé autrement, commis par quelqu'un en âge de puberté, douze ans accomplis pour les filles, quatorze pour les garçons.

3. *29 mai 1820. Mandement pour ordonner un* Te Deum *en action de grâces de l'anniversaire de la victoire remportée, le 18 juin 1815, aux champs de Waterloo.* In-8°, de 4 pp. — S. A.

4. *4 décembre 1820. Avertissement.* In-8°, de 3 pp. — S. A.

L'évêque avertit les membres de son clergé qu'en vertu d'un arrêté royal du 23 novembre 1820 : 1° ils n'auront plus à souffrir les inconvénients qui résultaient du retard de trois mois dans l'acquittement de leurs traitements, lesquels, à partir du premier janvier suivant, seront acquittés à l'expiration des trimestres pour lesquels ils étaient dus; 2° que les administrateurs des paroisses vacantes acquièrent la certitude (dans la supposition toutefois qu'ils se trouveront en possession de l'administration provisoire *au premier jour* du trimestre qui suit *immédiatement* celui pendant lequel la vacance a pris sa source) de percevoir un trimestre *entier* qui leur est accordé par l'arrêté du 15 mars 1815, tandis qu'avant l'arrêté du 23 novembre, leur indemnité pouvait se borner à quelques jours.

1568. — Articles du docteur Fallot dans le Journal complémentaire du *Dictionnaire des sciences médicales*. 1820-1830.

1. *Croup aigu observé chez un homme de 26 ans.* (Année 1821, t. IX, pp. 177-184.)

2. *Observation sur une plébite générale, accompagnée d'une artérite partielle, par cause interne.* (Année 1821, t. X, pp. 80-84.)

3. *Cas de névralgie sous-orbitaire guéri au moyen de la pommade émétisée. (Ibid.* pp 282-283.)

4. *Cas de guérison d'un hydrocéphale interne. (Ibid.*, pp. 359-265

5. *Observation sur l'emploi du sulfate de quinine dans la fièvre intermittente.* (Année 1822, t. XII, pp. 282-285.)

6. *Cas de résolution complète d'un squirrhe volumineux au sein droit abtenu à l'aide d'application répétées de sangsues. (Ibid.*, pp. 372-374.)

7. *Observation d'inflammatiou successive de plusieurs organes à la suite de la guérison brusque d'une dartre dont le retour a fait disparaître tous les autres symptômes d'irritation.* (Année 1822, t. XIII, p. 182.)

8. *Observation d'un hépatite chronique avec anasarque.* (Année 1825, t. XXIII, p. 151-165.)

9. *Observations de gastro-encéphalites, accompagnées de symptômes évidents d'ataxie et d'adynamie, qui ont été guéries par la persévérance dans les traitements antiphlogistiques et surtout les émissions sanguines. (Ibid.*, pp. 316-325.)

10. *Faits relatifs à l'histoire du squirrhe.* (Année 1826, t. XXIV, pp. 244-251.)

11 et 12. *Deux cas d'encéphalite intermittente* (fièvre cérébrale pernicieuse) *et guéris par les déplétions sanguines répétées, suivies de l'emploi du sulfate de quinine.* (Année 1826, t. XXV, pp. 146-147.)

13. *Encéphalite accompagnée de quelques circonstances peu communes.* (Année 1827, t. XXVIII, pp. 313-318.)

14. *Observation de croup aigu chez une femme de 29 ans, guéri par des émissions sanguines locales répétées et très abondantes.* (Année 1827, t. XXIX, p. 333-334.)

15. *Observation d'un cas d'asphyxie par la vapeur du charbon de terre.* (Année 1829, t. XXXIII, pp. 232-236.)

16. *Nouveau fait propre à constater les bons effets des saignées abondantes, suivies de révolutions énergiques, dans les asphyxies par la vapeur du charbon de terre. (Ibid.*, pp. 236-238.)

17. *Observations de conjonctive intermittente guérie par le sulfate de quinine.* (Année 1829, t. XXXIV, p. 262.)

18. *Observations propres à prouver l'efficacité de l'artériotomie*

dans les gastro-encéphalites aiguës. (Année 1829, t. XXXV, pp. 2-88.)

19. *Observation de cardite aiguë guérie par d'abondantes saignées et une énergique révulsion* (*Ibid.*, pp. 138-142.)

20. *Observation d'inflammation de la membrane interne du cœur, des gros vaisseaux et de la majorité des séreuses des grandes articulations.* (Année 1830, t. XXXVI, pp. 287-291.)

21. *Observation d'inflammation des méninges et de la substance cérébrale, terminée par ramollissement, épanchement et abus.* (*Ibid.*, pp. 291-293.)

22. *Observation de mort subite occasionnée par le déchirement de la rate.* (*Ibid.*, pp. 400-402.)

23. *Observation d'intéro-péritonite chronique, avec hydropisie des extrémités inférieures.* (Année 1830, t. XXXVII, pp. 62-63.)

24. *Observation de l'inflammation de la substance et des méninges du cerveau et de la moelle spinale.* (*Ibid.*, pp. 64-67.)

25. *Observations de tumeurs stercolales en imposant pour d'autres maladies et traitées infructueusement par des saignées.* (*Ibid.*, pp. 297-300.)

26. *Note sur le traitement de la syphilis sans mercure.* (*Ibid.*, pp. 300-302.)

27. *Observation de plébite avec inflammation articulaire et méningo-céphalite hydro-céphalique.* (*Ibid.*, pp. 309-313.)

28. *Observation d'induration rouge du lobule antérieur gauche du cerveau, avec désordres très-étendus dans l'appareil urinaire.* (*Ibid.*, pp. 313-315.)

29. *Observation d'hématorachis ou apoplexie spinale.* (*Ibid.*, pp. 420-424.)

1569. — Specimen inaugurale de Initiis et incrementis Juris criminalis in Belgio. Quod .... pro gradu Doctoratus summisque in jure romano et hodierno honoribus ac privilegiis, in Academia Lugduno-Batava ..., rite et legitime consequendis, publico ac solemni examini submittit David, Ludovicus, Franciscus, Leopoldus, Josephus, Ghislenus

de Gaiffier, Namurcensis. Ad diem XII Junii MDCCCXX.... — *Lugduni Batavorum, apud J. W. Van Leuwen, MDCCCXX.*

In-8°, de 183 pp. Suivi d'une ode, de 1 f., signée I. Da Costa, J. U. D., adressée au candidat. — Acad. de Bruxelles.

1570. — Dissertatio inauguralis juridica, de Divortii effectibus juxta jus hodiernum, quam .... pro gradu doctoris, summisque in jurisprudentia honoribus ac privilegiis, in Universitate Leodiensi, ritè ac legitimè consequendis, publico examini submittit, Die 13ª Junii 1820, horâ duodecimâ, auctor Franciscus-Carolus Josephus-Grandgagnage, Namurcensis. — *Leodii, Typis P.-J. Collardin, Typographi academici. MDCCCXX.*

In-4°, de 24 pp. M. Grangagnage fut plus tard premier président de la cour d'appel de Liège. Avant d'être proclamé docteur en droit, il publia l'ouvrage suivant, qui fut le présage de ce que son auteur serait un jour comme jurisconsulte. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1571. — Commentatio in questionem ab ordine jurisconsultorum Academiæ Leodiensis propositam quæ postulatur : *Exponatur quænam sint jura liberorum illegitimorum jure romano et jure hodierno .... — Leodii, Typis P.-J. Collardin, Typographi academici. MDCCCXX.*

In-4°, de 107 pp. Ce mémoire, qui fut couronné, a pour auteur F.-C.-J. Grangagnage. Il est extrait des *Annales Academiæ Leodiensis*, vol. 1818-1819. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

1572. — Dissertatio inauguralis juridica De Essentialibus contractuum requisitis, quam ... pro gradu doctoris,

summisque in jurisprudentia honoribus ac privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, Die 12ª augusti 1820, F.-J. Brocal.... — *Leodii, Typis Bassompierre,* 1820.

In-4°, de 40 pp. — U. L.

1573. — Notice descriptive et historique des principaux châteaux et des grottes de la Belgique, par C. D. T. — *A Namur, de l'Imprimerie de J. J. Legros, rue de l'Ouvrage, n° 269. 1820.*

In-8°, de 20 pp. Cet opuscule a pour auteur Charlé de Tyberchamps. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1574. — Lettre mortuaire de Catherine-Joseph Delmelle, épouse de Ignace-Joseph Hébran, Maître Plombier, décédée à Namur, le 20 mai 1820. — *A Namur, de l'Imprimerie J. J. Legros, rue de l'Ouvrage, n° 269.*

In-fol. plano, en plac. — S. A.

1575. — M. Tullii Ciceronis Orationes selectæ in usum Athæneorum et Gymnasiorum Belgicæ notis illustratæ. Editio nova recognita et aucta, cura et studio Dewez. — *Bruxellis, Typis Stapleaux 1820.*

In-8°, de XV-386 pp.

1576. — Grand Catéchisme pour servir de suite au Petit Catéchisme en usage dans les Diocèses de Cambrai, de Liége et de Namur ; ou Extrait du *Développement de ce*

Petit Catéchisme, Pour les personnes plus avancées et plus instruites. — *A Namur, de l'Imprimerie de J. J. Legros, rue de l'Ouvrage, n° 269. 1820.*

In-12°, de 243 pp. Aux éditions de cet ouvrage de l'abbé Dedoyart renseignées par nous ci-dessus, n° 1034, il faut ajouter la présente et d'autres, aussi in-12°, également imprimées à Namur, chez J. J. Legros, en 1829 et en 1833 et chez Wesmael en 1844, en 1853 et en 1868. — S. A.

1577. — Narration abrégée de la vie militaire de C. Falmagne, dédiée à son ami L. Honnay, Écrite par lui-même, l'an 1820. — *Namur, De l'Imprimerie de J. J. Legros, rue de l'Ouvrage, N° 269. S. d.*

In-16°, de 120 pp. Voici un court résumé des faits principaux relatés dans cet ouvrage.

Falmagne s'engagea, en 1804, dans l'armée française avec deux autres namurois, dont l'un nommé Dejaives. En 1806, il fut dirigé vers l'Italie, resta deux ans en garnison à Alexandrie. Il se rendit en Espagne, le 10 août 1808, y servit sous le général Souham, fut fait prisonnier, le 21 janvier 1810, et ramené, comme tel, en Sardaigne, il parvint à s'évader. Repris de nouveau, il parvint encore à s'évader et se sauva à Tunis. Il revint ensuite à Gênes et à Florence reprendre son service dans l'armée française, devint sous-officier, et fut choisi pour diriger quelques petites expéditions. En 1814, il repassa les Alpes, vint rejoindre le corps d'armée campé entre Lyon et Grenoble. C'est alors qu'il donna sa démission, ne voulant pas, disait-il, trahir son serment de fidélité envers l'empereur Napoléon. Rentré à Namur, il y passa l'année 1815, prit quelque temps, en 1816, du service dans l'armée hollandaise qu'il quitta pour rentrer dans la vie ordinaire. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1578. — Mémoire remis à la chambre des mises en accusation de la Cour supérieure de Justice à Bruxelles, pour le sieur Antoine-Joseph Kannekens, rentier, domicilié à Anvers;

envoyé à la dite chambre par ordonnance du tribunal de première instance d'Anvers, réuni en chambre du conseil, en date du 16 septembre 1820. — (In fine :) *Bruxelles, de l'Imp. de H. Remy, rue de l'Empereur, n° 812.*

In-4°, de 24 pp. Signé Tarte, l'aîné.

Ce mémoire doit être complété par les deux suivants :

1. *Mémoire indicatif des moyens de cassation communiqués au Ministère public par la voie du Greffe, le 8 du mois de janvier 1821, conformément à l'article 53 de l'arrêté du 15 mars 1815, pour Antoine-Joseph Kannekens-Debie, prévenu de faux serment déféré en matière civile, Demandeur en cassation de l'Arrêt rendu le 24 octobre 1820 par la chambre des mises en accusation de la Cour supérieure de Justice à Bruxelles.* S. l. In-4°, de 38 pp. Signé Tarte l'aîné, avocat, Zech, avoué.

2. *Observations additionnelles au développement des moyens de cassation pour Antoine-Joseph Kannekens-Debie, Demandeur en cassation de l'Arrêt rendu le 24 octobre 1820, par la chambre des mises en accusation de la Cour supérieure de Justice à Bruxelles.* S. l. In-4°, de 21 pp. Signé Tarte l'aîné, avocat, Zech, avoué. — Catalogue Van der Straelen-Moons-Van Lerius.

1579. — Observations sur quelques opinions émises dans la discussion du Règlement pour les chemins vicinaux projetté *(sic)* par les États de Namur, en 1819, et adopté par ceux du Hainaut en leur session de 1820. — *Mons, Hayois, 1820.*

In-8°, de 26 pp. Cet opuscule a pour auteur Delattre, ancien membre du Conseil souverain du Hainaut, échevin de la ville de Mons.

1821.

1580. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur. — *A Namur, chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque, 1821.*

1. *8 février 1821. Mandement pour le carême de l'an 1821.* In-8°, de 4 pp. — S. A.

Exhortation vive et pressante de se convertir et de revenir à Dieu. L'évêque s'élève contre la lecture des mauvais livres « répandus, dit-il, avec profusion dans son diocèse, soit contre les mœurs, soit contre l'Église catholique, contre la religion chrétienne, bases solides des empires, contre l'existence même de Dieu! »

2. *21 novembre 1821. Lettre circulaire à MM. les Curés primaires et Curés desservants du diocèse de Namur, au sujet de la Société de Bienfaisance à établir dans les provinces du royaume.* In-8°, de 4 pp. — S. A.

Une société pour l'établissement d'une colonie agricole dans la province d'Anvers venait d'être formée par le prince héréditaire Frédéric, ayant pour but le défrichement des bruyères entre Hoogstraeten et Turnhout. Chaque habitant des Pays-Bas pouvait être membre de cette société, moyennant une cotisation de 2 fl. 60 cents (5 frs 50).

La lettre circulaire de l'évêque est une invitation à ses diocésains jouissant d'une certaine aisance, de s'aggréger à la dite société, destinée à fournir de l'ouvrage à une foule de pauvres ouvriers et un moyen de subsistance à leurs familles et à extirper la mendicité, en partie du moins.

3. *30 décembre 1821. Monitum episcopale de Regulis observandis in benedictione Campanarum;* suivie d'une exhortation à faire à l'occasion de cette cérémonie. In-8°, de 8 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

1581. — D. O. M. Règlement de l'Association de Bienfaisance, sous le nom de Confrérie de la Consolation, érigée à Namur en 1820. *In carcere eram, et venistis ad me.* Math. XXV. — *A Namur, De l'Imprimerie de Dieudonné Gerard. S. d.* (1821).

In-8°, de 15 pp. Ce règlement, œuvre du chanoine de Hauregard, est daté de Namur, 9 avril 1820. — S. A.

En voici le préambule : « La société de la Consolation a pour but la gloire de Dieu, dans le soulagement des malheureux, et principalement des prisonniers.

» Elle porte ses soins à veiller, de concert avec Mrs les administrateurs civils, et sous leur bon plaisir, à ce qu'ils soient instruits des principes de notre sainte Religion, fondement de toute morale; en conséquence, elle les fait catéchiser, et ramener, par des sages exhortations, à la vertu et aux bonnes mœurs.

» Elle leur fait parvenir des secours, soit en argent, soit en vêtement, soit en comestibles : et elle ne les leur accorde, autant que possible, qu'à titre de récompense pour leur application à s'instruire, et pour leur bonne conduite dans la prison.

» Elle porte à ceux qui sont condamnés à la peine de mort, le soulagement que leur position réclame de l'humanité; elle les fait encourager par les ministres de la religion, à réparer, au moins par une résignation chrétienne, le mal qu'ils ont fait; à montrer, par leur repentir, l'horreur que le crime doit inspirer; et elle tâche de tirer du supplice qu'ils endurent, un exemple salutaire pour ceux qui seroient tentés de les imiter. En deux mots, pénétrée du sentiment de la charité chrétienne, et regardant tous les hommes comme ses frères, elle rend, surtout à ceux que le malheur afflige, tous les services que la plus tendre compassion peut suggérer. »

Cent et quatorze associés, y compris trente et une femmes, l'élite de la population namuroise, apposèrent leurs signatures à ce règlement, et, le 16 août 1823, il fut approuvé par le roi Guillaume. Le 26 décembre de la même année, le pape Léon XII enrichit la Confrérie de précieuses indulgences.

La cotisation annuelle de chaque associé était de douze francs.

De 1820 à 1830, toutes les ressources de l'Association furent dirigées vers l'amélioration religieuse et morale des prisonniers détenus dans la ville de Namur.

Les Frères des Écoles chrétiennes avaient été expulsés de Namur en 1825, par arrêté du roi Guillaume. Après la révolution de 1830, l'un des premiers soins de l'Association fut de rappeler et de prendre sous son patronage ces excellents religieux. Elle les introduisit dans les prisons, à l'effet de donner des leçons aux prisonniers ; et, plus tard, elle leur accorda des subsides pour la tenue des écoles primaires de la ville.

En 1842, l'Association adopta l'établissement des religieuses du *Bon Pasteur*, destiné à recevoir les femmes pénitentes qui sortent des prisons, en attendant qu'elles puissent se former une existence nouvelle par leur assiduité au travail et la pratique de leurs devoirs religieux.

Enfin, en 1847, l'Association se chargea du patronage des condamnés-libérés, qui, ayant subi leur peine, rentrent dans la société pour édifier leurs concitoyens par leur conduite ou pour les affliger derechef par leur retour au mal.

En 1845, c'est-à-dire après un quart de siècle, la Confrérie de la Consolation comptait, tant vivants que défunts, 560 membres, parmi lesquels figurait l'élite de la société de la province de Namur et même du royaume.

Le chanoine de Hauregard fut l'âme de cette pieuse Association si féconde en bonnes œuvres : c'est lui qui en conçut et en réalisa le plan ; c'est lui qui sut y intéresser l'autorité civile, à ce point qu'elle fit siens les règlements élaborés par lui ; c'est à lui que revient l'honneur d'avoir pour la première fois crayonné l'œuvre éminemment philanthropique du patronage des condamnés-libérés, œuvre que notre gouvernement est en train d'organiser dans tout le royaume ; c'est lui, en un mot, qui, par son expérience comme par ses écrits, contribua singulièrement à l'amélioration du régime pénitencier dans notre pays.

Indiquons maintenant les ouvrages du zélé chanoine relatifs à la Confrérie de la Consolation et aux œuvres qui s'y rattachent.

1. *Règlement de l'Association de Bienfaisance sous le nom de* Confrérie de la Consolation, *érigée à Namur en 1820, suivi de la liste de Messieurs les Associés de la dite confrérie en 1823.* Namur, impr. de D. Gerard. In-8°, de 28 pp. — S. A.

2. *D. O. M. Essai sur le Gouvernemeut des Prisons, par Mr De Hauregard, Licencié en droit, Chanoine titulaire de l'église Cathédrale de Namur, Chevalier de l'Ordre du Lion Belgique, l'un des Administrateurs des prisons civiles et militaire, et des hospices de la dite ville.* Mementote vinctorum, tanquam simul vincti. *Ad Hœb.*, cap. 13. Namur, Imp. de D. Gerard. S. d. (1825). In-8°, de 72 pp. — S. A.

Outre l'épître dédicatoire au roi Guillaume, ce volume contient : 1° l'*Essai sur le gouvernement des prisons* (pp. 1-40); 2° le *Règlement de la Confrérie de la Consolation érigée à Namur en 1820*, dans le but principal de soulager les prisonniers (pp. 41-51); 3° la *Liste des associés, vivants et défunts, de cette confrérie en 1825* (pp. 51-62); 4° le *Décret du roi Guillaume*, en date 16 août 1823, portant approbation de l'œuvre (pp. 63, 64); 5° le *Bref du pape Léon XII*, du 26 décembre 1823, autorisant la Confrérie et l'enrichissant d'indulgences.

Formée en 1817, l'administration des prisons de Namur reconnut avec un sentiment de douleur l'état pitoyable dans lequel elles se trouvaient. « Pour s'en faire une idée, — c'est l'auteur de l'*Essai* qui parle, — je puis dire en deux mots : que tous les prisonniers étoient entassés dans des lieux obscurs, rongés de vermine, respirant l'air le plus méphitique, occasionné par la plus dégoûtante malpropreté; que le sexe, placé sous la surveillance des hommes, n'étoit séparé du commun des détenus que par des obstacles qui sembloient être faits pour favoriser les déréglemens les plus graves; les enfans étoient confondus avec les vieillards; l'oisiveté régnoit partout, d'accord avec la licence la plus effrénée dans les mœurs et dans les paroles; l'ivrognerie y étoit facilitée par l'existence de deux à trois cabarets dans l'intérieur; rien ne rappeloit l'homme à ses fins; le signe de la rédemption n'étoit même placé nulle part, et le St Nom de Dieu n'y étoit invoqué que dans le blasphème....

» Vraies écoles du vice, au lieu de servir à corriger autant qu'à punir les détenus, ils en sortoient plus corrompus et plus mauvais; désoloient la société par de nouveaux et plus graves attentats, et se faisoient un jeu de la récidive qui les ramenoit sous les verroux souvent bientôt..., mais *toujours trop tard* pour ceux qui avoient eu à souffrir de leurs débordements.

» Cet état de choses avoit été amené peu à peu par vingt ans d'*insouciance*. Quelqu'en soit la cause, tels étoient les effets. Il falloit y remédier.

» L'administration reconnut que trois choses étoient urgentes pour arrêter le mal, et commencer à jeter les semences du bien. La première, l'instruction religieuse; la seconde, la séparation des sexes; la troisième, la proscription de l'oisiveté.

» Je lui proposai donc : 1° l'établissement d'un oratoire; 2° la création d'une concierge-femme, et 3° la formation d'un atelier ou chambre de travail pour les deux sexes respectivement.

» Mais malgré tout le zèle et tout l'empressement qu'elle apportoit à organiser ce nouveau système, elle n'étoit point secondée par des moyens pécuniaires capables de couvrir les dépenses qu'il exigeoit.... Frappé par la multitude des besoins et connaissant les sentimens de bienfaisance des habitants de Namur, je conçus le dessein d'une association qui eut pour fin d'aider les administrateurs dans leurs bonnes vues à l'égard des prisonniers. La providence bénissant l'entreprise, je parvins bientôt à obtenir un nombre d'associés suffisant pour faire face, par les montants des souscriptions, aux nécessités de l'administration; et ainsi commença l'œuvre de la *Confrérie de la Consolation.* »

Cet avant-propos est suivi de l'exposé des dispositions, sous forme de règlements, adoptées dans l'administration des prisons de Namur. Tous les moyens employés dans le but d'améliorer les prisonniers sont tirés de la religion, sans le secours de laquelle toute entreprise de ce genre serait vaine.

3. *Membres admis* (dans la Confrérie de la Consolation), *depuis la clôture de la première liste.* S. l. n. d. (1828 ou 1829). In-8°, de 2 ff. — S. A.

4. *Rapport fait à l'assemblée générale et extraordinaire de la Confrérie de la Consolation, le 16 décembre 1830.* De l'Imprimerie de D. Gerard. In-4°, de 8 pp. — S. A.

Ce rapport expose les motifs qui militent en faveur du rappel des Frères des Écoles chrétiennes, expulsés de Namur cinq ans auparavant. Il conclut à ce que la Confrérie de la Consolation les prenne sous sa protection et puisse disposer en leur faveur d'une somme de dix-huit cents francs pour servir au paiement du traitement de trois Frères

pendant l'année 1831, et en sus, d'une somme de six cents francs pour aider à couvrir les frais de premier établissement, afin qu'ainsi ces trois frères puissent dispenser le bienfait de l'instruction aux prisonniers.

5. *Liste des associés de la Confrérie de la Consolation, établie à Namur, arrêtée le 25 mars 1835.* S. l. n. d. In-8°, de 16 pp.

Cette liste des Associés (messieurs et dames) est suivie de celle des membres décédés depuis l'érection de la Confrérie. — S. A.

6. *D. O. M. Essai sur le gouvernement des prisons, par Monsieur De Hauregard, protonotaire apostolique, licencié en droit, chanoine titulaire et archidiacre de la Cathédrale de Namur, chevalier des Ordres royaux de Léopold et du Lion Belgique, vice-président de l'administration des prisons civiles et militaire de la dite ville, président de la Confrérie de la Consolation.* Mementote vinctorum, tanquam simul vincti. *Ad Hæb.*, cap. 13. Namur, Imprimerie de D. Gerard, rue de l'Ange, N° 891. S. l. n. d. (1836). In-8°, de 73 pp.

C'est la seconde édition de l'*Essai sur le gouvernement des prisons*, dont la première parut en 1825. Elle est suivie de : 1° *Règlement de l'Association de Bienfaisance sous le nom de Confrérie de la Consolation, érigée à Namur en 1820* (pp. 36-46); 2° *Adjonction des Écoles Chrétiennes à l'œuvre de la Consolation* (pp. 47-57), c'est la reproduction du *Rapport du 16 décembre 1836*, mentionné ci-dessus; 3° *Lettre écrite par le président de la Confrérie à Sa Majesté la Reine des Belges, en date du 25 février 1836.— Réponse faite, au Nom de Sa Majesté, par Monsieur Ed. Conway, secrétaire du Roi, chargé de la liste civile. Bruxelles, le 25 mars 1836* (pp. 58-69); 4° *Projet de patronage pour les condamnés-libérés, après l'expiration de leur terme* (pp. 60-63); 5° L'arrêté du roi Guillaume du 16 août 1823, et le Bref d'indulgences de Léon XII du 26 décembre 1823, déjà mentionnés. — S. A.

Même édition, identiquement la même, à part le renouvellement du titre et l'addition de la liste des Associés, arrêtée le 9 juin 1838, addition qui continue la page 73 jusqu'à la page 89, c'est-à-dire jusqu'à la fin. — S. A.

7. *D. O. M. Quelques mots pour faire suite à l'*Essai sur le gouvernement des prisons, *par Monsieur le chanoine de Hauregard.*

Janvier 1842. Dereliquisti fontem sapientiæ ; nam si in viâ Dei ambulasses, habitasses utique in pace sempiternâ. BARUCH. c. 3. Namur. Imp. de D. Gerard, lib. et lith., rue de l'Ange, nº 891. In-8º, de 74 pp.

Ces *quelques mots* comptent 62 pp.; ils sont suivis de : 1º *Projet de patronage pour les condamnés-libérés, après l'expiration de leur terme* (pp. 63-66); 2º *Pétition adressée à Sa Majesté Léopold Ier, roi des Belges, en faveur de l'établissement du Bon Pasteur à Namur* (pp. 67-71); 3º *Règlement de la Commission de Surveillance établie près de l'établissement du* Bon Pasteur *à Namur* (pp. 71-74). — S. A.

L'auteur de ce nouvel opuscule débute par les réflexions suivantes, pp. 6, 7 :

« Il y a 26 ans que je suis administrateur des prisons. Le temps ne m'a pas manqué pour étudier le caractère et juger les différentes phases sous lesquelles me sont apparus tant et tant de prisonniers. Pendant 14 années auparavant, j'avois eu occasion déjà de les examiner en les défendant devant les tribunaux, où j'ai plaidé dans plus de deux mille affaires tant criminelles que correctionnelles; de sorte qu'à moins que de ne les avoir jamais regardés que de profil, je dois à peu près savoir ce qu'ils sont en général, et avoir à leur égard une opinion fondée. Une pareille expérience ne peut absolument pas être restée infructueuse pour connaître cette classe d'individus.

» Eh bien, ma longue carrière d'observations, mes nombreuses relations avec eux, leur confiance que j'ai souvent acquise tantôt comme avocat, tantôt comme leur tuteur par les soins que j'en ai pris, tantôt comme ecclésiastique appelé à leur donner les secours et les consolations de la religion, tout cela a opéré en moi la conviction que tous sans exception étoient tombés dans les filets de la justice humaine, par l'ignorance, l'oubli et quelquefois le mépris de la justice divine. J'ai trouvé en les perscrutant et dans leurs actions extérieures et dans les replis de leur conscience, que s'ils eussent été, la plupart, instruits des vérités fondamentales du christianisme et de la morale qui en découle, ils eussent évité de devenir la terreur de leurs citoyens, la victime de leur propre méchanceté; qu'ils eussent au contraire fait d'aussi honnêtes gens qu'ils sont devenus des hommes dangereux; et qu'une première impulsion vers le chemin de la vertu les auroit

préservés de s'enfoncer dans les sentiers du crime. — J'ai conclu de là que leur malheur devoit être attribué au défaut d'éducation religieuse; et j'ai regardé ce défaut comme la cause efficiente qui peuple les prisons en retranchant de la société tant de membres qui en eussent pu faire l'ornement et le soutien. Cette opinion est devenue chez moi une idée fixe et je la pose comme une maxime, d'où je dois tirer mes conséquences. »

La source du mal étant suffisamment connue, l'auteur recherche les remèdes à y apporter.

Ces remèdes, il les trouve dans l'éducation morale et religieuse répandue partout, au moyen surtout d'écoles foncièrement chrétiennes, et dans l'organisation des prisons, basées sur les principes religieux.

8. *D. O., M. Rapport fait par M. le chanoine De Hauregard, président de la Confrérie de la Consolation au chapitre général du 1er août 1845, 25e anniversaire de l'érection de la confrérie.* Nos autem, fratres dilectissimi, philosophi non verbis, sed factis sumus. S. Cyp., in lib. de bono patientiæ, cap. 2. Namur, Imp. de D. Gerard, lib. et lith. In-8°, de 50 pp. — S. A.

9. *D. O. M. Compte-rendu de l'adjonction du patronage des condamnés-libérés dans la province de Namur, à l'Œuvre de la Confrérie de la Consolation, 1847.* Namur, Imprimerie de D. Gerard, lib. et lith., rue de l'Ange, n° 891. In-8°, de 32 pp. — S. A.

Ce compte-rendu, rédigé par M. De Hauregard, est suivi des pièces officielles qui mettent au grand jour les bases sur lesquelles le patro nage des condamnés-libérés fut établi à Namur et la marche suivie pour l'exécuter.

En tête du *Projet de Règlement de la Commission du patronage des condamnés-libérés de la province de Namur,* reproduit pp. 15-21, on lit : « Le but de la commission dont il s'agit, est de maintenir ou de ramener dans les habitudes d'une vie honnête et laborieuse, les condamnés-libérés de la province de Namur, sortis des prisons du royaume; à cet effet, elle adoptera ceux qui lui seront indiqués et qui demanderont à être patronés, elle s'occupera de compléter leur instruction morale et religieuse, leur procurera un placement ou un apprentissage, les patronera ou les confiera au patronage des membres désignés à cet effet, et leur distribuera des encouragements et des récompenses lorsqu'ils s'en rendront dignes. »

10. *Liste des associés de la Confrérie de la Consolation établie à Namur en 1820, arrêtée le 15 février 1852; sous le patronage de S. A. R. Madame la Princesse Charlotte de Saxe-Cobourg, auguste fille de S. M. le Roi des Belges.* (Namur), D. Gerard imprimeur, libraire et lithographe, Rue de l'Ange, 891. In-8°, de 27 pp.

Cette liste porte 173 associés vivants et 224 décédés, total : 397 membres. — S. A.

Le chanoine De Hauregard est décédé à Namur, le 9 juin 1855. Avec lui disparut l'œuvre de bienfaisance à laquelle il consacra tous les instants de sa carrière sacerdotale.

1582. — Dissertatio inauguralis de Fractura ossis fibulæ, quam..., pro gradu Doctoris, summisque in Medicina honoribus ac privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, Die Jovis 22da Februarii 1821, hora 3ia pomeridiana, Gustavus Collignon, ex Rupefortio. — *Leodii, impressa in officina P. Rosa. MDCCCXXI.*

In-4°, de 22 pp. — U. L. — Bibl. de l'auteur.

1583. — Dissertatio inauguralis juridica de Minoribus eorumque privilegiis, quam..., pro adipiscendo gradu Doctoris juris romani et hodierni, summisque in jure honoribus ac privilegiis in Academia Lovaniensi ritè et legitimè consequendis, publico ac solemni examini submittit Ludovicus Laloux, Namurcensis. Ad diem (XI) Augusti MDCCCXXI, horâ XII. — *Lovanii, Typis Henrici Baumans, Bibliopolæ. S. d.* (1821).

In-4°, de 24 pp. — S. A.

1584. — Liste des FF.·. qui composent dans tous ses deg.·., le Gr.·. et Sub.·. Chap.·. de l'Int.·. du Temple Chef

d'ordre du Rit Écoss.·. primitif dans le Royaume des Pays-Bas, séant à l'O.·. de Namur, à l'époque du 11e jour de la lune de Tamonuz de l'an 703 (le 9 juillet 1821). — *S. l.*

In-fol., de 1 page. Certifié conforme par V. Marchot.

1585. — Systema chirurgiæ hodiernæ Henrici Callisen. Editio quinta, innumeris correcta mendis, notisque aucta à N.-G. Anciaux. — *Leodii, Typis Collardin. 1821.*

In-8°. Le tome premier seul a été publié. — U. L.

1586. — Traité d'Arithmétique, à l'usage des Athénées du Royaume des Pays-Bas, par J.-H-J. Cousin. — *Bruxelles, chez Le Charlier, libraire, Montagne de la Cour et Namur, de l'Imprimerie de D. Gerard. 1821.*

In-8°, de 1 f. 356 pp. — Acad. de Bruxelles.

1587. — Mémoire pour Le Sr Eugène Marechal, Négociant, Défendeur, contre La Commune de Floriffoux, Demanderesse. *Prolem sine Matre creatam.* Ovide. — *Namur, de l'Imprimerie de J. J. Legros, rue de l'Ouvrage. S. d.* (1821).

In-4°, de 28 pp. — Le 24 août 1813, Marechal acquiert diverses parcelles de biens appartenant à la commune de Floriffoux : elles sont exposées en vente devant le préfet du département, en exécution de la loi du 20 mars précédent et vendues par lui en adjudication publique, aux enchères.

Elles furent d'abord mises en vente portion par portion, ensuite en masse. L'adjudication partielle s'éleva à 7,200 francs; la masse fut adjugée à 8,900 francs, outre les frais évalués à 200 fr. 76 c. Le vendeur ne garantissait ni contenance ni produit; l'acheteur n'avait de recours qu'en cas de différence d'un cinquième.

La vente opérée, Marechal entre aussitôt en possession.

Le 10 octobre 1814, pétition à l'Intendant de la part de douze habitants de Floriffoux, le maire compris : ils demandent la rescision de la vente du 24 août 1813, en se fondant sur l'assertion que les biens qui en sont l'objet, indiqués d'une contenance de 24 hectares, en contiennent réellement 34; sur ce que la valeur réelle est au moins de 20,000 francs, tandis que le prix vénal n'excède pas 9,000 francs; enfin sur cette circonstance que le produit annuel, actuellement de 400 francs, pourrait être porté à 1,400.

Le terrain mesuré, l'excédent n'était que d'un seul hectare au lieu de dix. Quant au revenu, un cadastre fait par les ingénieurs français, le portait à 311 fr. 84 c.; un second, confectionné à la suite des améliorations de l'acheteur, l'élevait à 536 fr. 94 c.

Dans cet état de choses, il n'y avait évidemment pas lieu à rescision, comme, du reste, le tribunal de Namur le décida plus tard; mais, avant d'obtenir jugement, Marechal eut à subir pendant huit années tous les désagréments d'un procès alimenté par l'entêtement et la cupidité; de là double expertise, la première ayant été annulée, autorisation de plaider, d'abord accordée par la députation des États, ensuite retirée, puis arrêté royal qui annule le retrait d'autorisation, consultation et avis d'avocat, rédaction et publication du présent mémoire, etc., etc. — S. A.

1588. — Notice descriptive et historique des principaux châteaux et mausolées de Belgique et des batailles qui y ont eu lieu, ornée d'une carte indicative, de tableaux analytiques, vues de châteaux, etc., par Charlé de Tyberchamps, licencié en droit, premier Substitut du procureur du Roi de Namur, ci-devant Avocat à la Cour d'appel de Bruxelles. — *Bruxelles, Imp. royale des frères Delemer. 1821.*

In-8°, de 166 pp. Avec une carte et deux planches.

L'auteur a parcouru les différentes provinces méridionales des Pays-Bas; ses notices sont courtes et exactes. — B. R.

1589. — Relation d'un voyage en Afrique et en Amérique, par Mme *****. 1821. — *Imp. de D. Gerard, à Namur.*

In-8°, de 63 pp. Cette relation a pour auteur la femme du général Howen. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1590. — Abrégé de l'histoire de la province de Namur, par demandes et par réponses. — *Bruxelles, Ad. Stapleaux, Namur, Dujardin. 1821.*

In-12°, de 82 pp. L'auteur de cet abrégé est l'historien Dewez. — S. A.

1591. — L'Association de la bonne Mort, sous la protection des Saints Anges Gardiens, dressée par saint Charles Borromée, et présentée aux personnes associées qui pensent sérieusement à bien mourir. Nouvelle édition. — *Dinant, Huart. 1821* (et 1826).

In-18°, de 90 pp. Cet opuscule du P. Jacques Coret, jésuite, a été publié pour la première fois à Caen, chez Jean Chevalier en 1663, puis à Lille en 1665, et réimprimé une quarantaine de fois, à Tournai, à Namur, et à Liège, sous le titre : *La bonne Mort, sous la protection des Anges Gardiens, présentée à ceux qui pensent sérieusement à mourir.* L'approbation de l'ordinaire de Namur est de 1674.

L'auteur, né à Valenciennes en 1631, mourut à Liège, le 16 décembre 1721.

1592. — La véritable Sagesse ou considérations très-propres à inspirer la crainte de Dieu disposées pour tous les jours de la semaine, avec les prières du Matin, du Soir et quelques réflexions sur la Confession et la Communion. Traduite de l'Italien par le *(du)* P. Paul Segneri, de la Compagnie de de Jésus. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, 1821.*

Pet. in-12°, de 111 pp. — Bibl. des PP. Récollets à Salzinnes.

1593. — Tractatus de Casibus in diœcesi Leodiensi et quibusdam in aliis Belgii diœcesibus reservatis, auctore Maximiliano Amand, S. T. L., quondam Eccles. cathedralis Namurcensis Canonico graduato, nunc diœcesis Leodiensis presbytero, Primum editus. — *Leodii, Typis C. Bourguignon. 1821.*

In-12, de lim. 2 ff., 138 pp. — Sém. Namur. — U. L.

1594. — Question de médecine légale. Précis des mémoires du docteur Pfeffer, écrits pour la défense de deux individus accusés d'avoir commis un homicide volontaire par étranglement et suspension; suivi d'un plan de cours de médecine légale, par P.-J. Destriveaux, professeur à la Faculté de droit et N. Ansiaux, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Liège. — *Liége, A. Haleng. 1821.*

In-8°, de 67 pp. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

1822.

1595. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur. — *A Namnr, Chez F.-J. Lafontaine, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque. 1822.*

1. *1er janvier 1822. Mandement* pour ordonner des prières pour l'heureuse délivrance de S. A. Royale et Impériale, la Princesse d'Orange. In-8°, de 2 pp. — S. A.

2. *8 février 1822. Mandement pour le carême de l'an 1822.* In-8°, de 15 pp. — S. A.

Le prélat expose à ses diocésains les motifs pressants qui doivent les porter aux pratiques de la pénitence, pendant le temps de carême.

3. *4 mars 1822. Lettre circulaire à MM. les curés et desservants du diocèse de Namur, au sujet de l'établissement de charité en faveur des militaires blessés, ou de leurs veuves et enfants délaissés.* In-8°, de 2 pp. — S. A.

4. *4 octobre 1822. Nouvelle lettre circulaire à MM. les curés primaires et curés desservants du diocèse de Namur, au sujet de la Société de Bienfaisance dans les provinces méridionales du royaume.* In-8°, de 3 pp. — S. A.

Par sa circulaire du 21 octobre 1821, l'évêque fit une première fois appel à la charité de ses diocésains en faveur d'une colonie agricole à établir entre Turnhout et Hoogstraeten, pour le défrichement des bruyères. Dans cette seconde circulaire, il s'agit d'une colonie semblable à fonder à Wool; de là un nouvel appel à la générosité du clergé et des fidèles du diocèse.

1596. — Dissertatio inauguralis juridica de Interdictione, quam... pro gradu doctoratus juris romani et hodierni, summisque in jure honoribus et privilegiis, in Academia Lovaniensi, rite ac legitime consequendis, publico ac solemni examini submittit P. J. Malevé Namurcensis, die XXV januarii 1822. — *Lovanii, Typis Vanlinthout et Vandenzande,* s. d. (1822).

In-4°, de 18 pp. Malevé fut plus tard juge au tribunal de 1re instance, à Namur.

1597. — Dissertatio inauguralis medica de Opio, quam... pro gradu Doctoris, summisque in Medicina honoribus ac privilegiis, in Universitate Leodiensi, ritè ac legitimè consequendis, publico examini submittit, Die (7ª) Junii 1822, horâ (5ª pomeridianâ), Auctor Xaverius-Josephus Schögel,

Cinancensis *(sic)*. — *Leodii impressa, in Officina P. Rosa. MDCCCXXII.*

In-4°, de 35 pp., y compris deux pp. de thèses sur divers points de la science médicale. Cette dissertation est divisée en trois parties, savoir : 1° histoire naturelle de l'Opium; 2° analyse chimique de l'Opium; 3° de l'Opium comme moyen thérapeutique. — S. A.

1598. — Dissertatio inauguralis juridica de Venatione et de jure venandi, quam.... pro gradu doctoris in jure romano et hodierno, summisque in jurisprudentia honoribus ac privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite et legitime consequendis, publico examini submittit, Die 29 julii 1822, Auctor A. Binamé, ex Evrehailles, in provincia Namurcenci. — *Leodii, Typis Duvivier.* S. d. (1822).

Binamé fut plus tard juge au tribunal de 1re instance à Dinant.

1599. — Tableau des FF.·. qui composent la R.·. □.·. de la *Bonne Amitié,* mère □.·. du Rit. Écoss.·. primitif dans le Royaume des Pays-Bas, Établie à l'O.·. de Namur, à l'époque du 3e jour du 4e mois de l'an de la V.·. L.·. 5822. — *Des presses de Demanet, rue des Bogards, à Bruxelles* (1822).

In-fol. plano. Cette liste se compose de soixante membres. Voici les noms des officiers dignitaires et des officiers secondaires :

OFFICIERS DIGNITAIRES.

Grand-Maître, ...	*De Gavre,* Ch.-Alex.-Mar.-Rég., maréchal de la cour du roi des Pays-Bas, à Bruxelles.
Grand-Maître Lieutenant,	*Walter,* Jean-Jos., secrétaire-inspecteur de l'Université de Liége, à Bruxelles.

Vén.·. tit.·.. . . . . *Th. F...., ...*, à Namur.
Ex-Vén.·., ... *Arnould*, Désiré, directeur du mont-de-piété, à Namur.
1er surv.·., ... *Mary....*
2e surv.·., ... *Piéton*, maître des postes aux chevaux, à Namur.
Orat.·., ... *Grooters*, Ant.-Jos., avocat, à Namur.
Secrét.·., ... *Marchot*, Ph.-Ant.-Jos.-Vict., avocat, à Namur.
Trés.·., ... *Kekeljan*, François, négociant, à Namur.
Maît.·. de Cérém.·., . . *De Cerf*, P.-J.-M., conservateur des hypothèques, à Namur.
F.·. Terr.·., ... *Briard*, Gabr., entrepreneur, à Namur.

OFFICIERS SECONDAIRES.

Orat.·. adj.·., ... *Cordemans*, Guill., officier du génie, à Gand.
Secrét.·. adj.·., . . . *Farcy*, François, receveur ordinaire des droits d'entrée et de sortie, et des accises, à Namur.
Maît.·. de Cérém.·., . . *Rigano*, Louis, officier d'artillerie, à Namur.
Écon.·. et Arch.·., . . *Ortmans*, Guill., négociant, à Namur.
Aum.·.-H.·., ... *Defoux*, J.-J.-J., avoué licencié, à Namur.
Gard.·. des T.·. et S.·., *Augustin*, Dieud.-Franc., garde magasin, à Namur.
1er Exp.·., ... *De Sépulcre*, ...
2e Exp.·., ... *Sanchez*, Antoine, docteur en médecine, à Namur.
1er Dia.·., ... *Wolweber*, Ch.-Aug.-Guill., capitaine d'infanterie, à Namur.
2e Dia.·., ... *Boon*, Henri, capitaine d'infanterie, à Namur.

La loge de la *Bonne Amitié* fut constituée à Namur, le 9 février 1770, par le frère Marchot, avocat à Nivelles.

Supprimée par édit de l'empereur Joseph II, le 5 mai 1786, elle fut reconstituée par le Grand-Orient de France, le 24 mai 1808.

Depuis cette époque jusqu'en 1818, elle fut comme « en sommeil; »

mais depuis lors jusqu'en 1830, elle se réveilla sous l'action du régime hollandais, favorable au développement de la maçonnerie belge. — Acad. de Bruxelles.

1600. — Catalogue d'une belle collection de livres, Délaissée par feu Mr N. Gobert, Contrôleur des Contributions Directes, qui aura lieu le jeudi 11 Avril 1822, chez Mr Capelle-Michaux, Directeur de ventes, sur le Marché au Beurre.... — *A Namur, De l'Imprimerie de J.-J. Legros, rue de l'Ouvrage, n° 269.*

In-8°, de 11 pp. — S. A.

1601. — Mémoire dans lequel on examine quelle peut être la situation des différents endroits de l'ancienne Belgique, devenus célèbres dans les *Commentaires* de César, par les événemens mémorables qui s'y sont passés. Par M. Dewez. Lu dans les séances (de l'Académie de Bruxelles) du 16 octobre 1820, 14 avril et 16 juin 1821.

In-4°. Extrait des *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles,* Bruxelles, De Mat, 1822, t. II, pp. 233-266.

Voici les questions que l'auteur cherche à résoudre : 1° Où faut-il placer le champ de bataille contre les Nerviens, défaits par César, sur la Sambre, dans sa première campagne? 2° Où était situé le camp de Q. Cicéron, au pays des Nerviens? 3° Quel est, dans la géographie moderne, l'endroit correspondant à la ville ou forteresse appelée par César *oppidum Atuaticorum,* où ce conquérant força les Atuatiques, qui s'y étaient retirés au nombre de 57,000? 4° Quel est l'endroit appelé *Atuatica,* dans la plupart des éditions des *Commentaires,* au 6e livre, chapitre 32? 5° L'Escaut se jetait-il dans la Meuse au temps de César? — S. A. — B. R. — U. G. — U. L.

1602. — Rapport de l'état des travaux et des opérations de

l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles depuis son institution jusqu'en 1822; par M. Dewez. Lu dans les séances du 29 octobre et du 11 novembre 1822.

In-4°. Ce rapport est inséré dans les *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, Bruxelles, imp. De Mat, 1822, t. II, pp. 1 et suiv. Il est divisé en deux parties : la première expose l'état des travaux de l'Académie depuis sa fondation en 1769, sous la dénomination de *Société littéraire* et celle d'*Académie* en 1772 jusqu'à sa dissolution en 1794; la seconde, depuis sa restauration en 1816 jusqu'en 1822. Cet exposé est précédé d'une introduction présentant le progrès des sciences et des lettres en Belgique avant le XVIIIe siècle. — S. A. — B. R. — U. G. — U. L.

1603. — Mémoire sur cette question : *A quelle époque les comtes et les ducs sont-ils devenus héréditaires dans la Belgique?* Par M. Dewez. Lu à la séance (de l'Académie de Bruxelles), du 3 novembre 1821.

In-4°. Extrait des *Nouveaux Mémoires de l'Académie Royale des Sciences et des Belles-Lettres de Bruxelles*, Bruxelles, impr. De Mat. 1822, t. II, pp. 269-278.

La véritable époque où l'on peut dire que les comtes et les ducs devinrent héréditaires *de droit*, est, suivant l'auteur, le règne de Charles-le-Simple (vers 912), qui, pour s'attacher plus étroitement les grands, dont l'appui lui était nécessaire pour se maintenir dans sa nouvelle souveraineté, leur fit cette large concession. Sur ce mémoire de Dewez voy. la *Thémis, Bibliothèque du Jurisconsulte*, année 1825, t. V, pp. 60-67. — S. A. — B. R. — U. L. — U. G.

1604. — Mémoire sur cette question : *A quel titre Baudouin, surnommé* Bras-de-Fer, *premier comte de Flandre, a-t-il gouverné cette province? Est-ce comme comte héréditaire,*

ou comme usurpateur? Par M. Dewez. Lu à la séance (de l'Académie de Bruxelles) du 3 décembre 1821.

In-4°. Extrait des *Nouveaux Mémoires de l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, Bruxelles, imp. De Mat, 1822, t. II, pp. 279-288.

L'auteur de ce mémoire, se fondant sur de nombreux motifs qu'il allègue, soutient que Baudouin doit être considéré comme premier comte légitime et souverain héréditaire de Flandre. — S. A. — B. R. — U. G. — U. L.

1605. — Recherches sur la découverte du charbon de terre dans la ci-devant principauté de Liége; vers quel temps et par qui elle fut faite. Par de Villenfagne d'Ingihoul.

Ces *Recherches* sont imprimées dans les *Nouveaux Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, t. II, pp. 289 et suiv.

L'auteur n'hésite pas à se prononcer sur le véritable auteur de la découverte du charbon de terre, qui était un nommé *Hullos* de Plainevaux, et non un étranger, quel qu'il soit. — S. A.

1606. — Histoire du Pays de Liége, par M. Dewez.... — *Bruxelles, Imprimerie royale des frères Delemer. 1822.*

In-8°. 2 volumes, le premier, de XIII-346 pp.; le second, de 356 pp. — B. R. — U. L.

1607. — Juris Civilis Ecloga qua, cum Justinaneis Institutionibus Novellisque 118 et 127, continentur : Caii Institutionum commentarii IV, Ulpiani Regularum liber singularis, Pauli Sententiarum libri V, Et breviora quædam veteris prudentiæ monumenta; Præmissis Caii et Pomponii fragmentis quibus constat Pandectarum titulus *de Origine juris*

tribusque de jureconsultorum auctoritate Constitutionibus. Ad usum Prælectionum. — *Parisiis, Typis Cellot, in via vulgo dicta* du Colombier, *n° 30, 1822.*

In-8°, de lim. 3 ff., 364 pp. L'auteur de cet ouvrage est H. Blondeau, natif de Namur, professeur et doyen à la Faculté de droit de Paris. Il le composa avec la coopération de Jourdan et de Du Caurroy, puis avec ce dernier seul, après la mort de Jourdan arrivée en 1826. Une seconde édition fut publiée à Paris en 1827 et une troisième en 1832 en la même ville. Après la publication de cette dernière édition, Blondeau ne s'étant plus trouvé d'accord avec son collègue, le *Juris civilis Ecloga* est devenu le *Juris Civilis Enchiridium*, sous la direction exclusive de Du Caurroy.

Ce sont d'anciens textes : *Règles d'Ulpien, Sentences de Paul, Institutes de Caïus, Fragments du Vatican.* Les *Institutes de Caïus*, découvertes à Vérone en 1816, par Niebuhr, et imprimées en 1820 et de nouveau en 1824, furent publiées pour la première fois en France dans le *Juris Civilis Ecloga.* Voy. dans *Thémis ou Bibliothèque du Jurisconsulte*, t. 1er, pp. 265-271, le *Rapport fait à l'Académie de Berlin sur la découverte d'un manuscrit de Caïus, par Goeschen, professeur à Berlin.* — S. A.

Il existe du *Juris Civilis Ecloga* une édition publiée à Bruxelles, chez Walhen et Cie, en 1837, in-12°, de VI-238 pp. Cette édition est suivie de *Vaticana juris romani fragmenta nuper ab Angelo Maio detecta et edita, gallicis mandaverunt Ephemeridum quæ* Themidis *nomine publicantur, editores.* In-12°, de 92 pp. Sur la découverte à Rome des manuscrits palimpsestes contenant ces fragments, voy. *Thémis. Bibl. du Jurisconsulte*, t. IV, pp. 159, 160 et t. V, p. 285. — S. A.

1608. — Justiniani Institutiones cum novissime repertis Gaii Institutionibus Collatæ; Originibus ac probationibus distinctæ et plurimis textibus ex recentiori jure decerptis auctæ. *Ad usum Prælectionum. Un professeur enseignera tous les ans, les Institutes de* Justinien. D. 4e comp. an 12 (21 sept. 1804), art. 10. — *Parisiis ex Typis Cellot in via*

vulgo dicta du Colombier, nº 30. *Venit, via vulgo dicta* Christine, *nº 3. 1822.*

In-8º, de lim. 2 ff., 344 pp. Cet ouvrage est le complément du précédent et du même auteur. — S. A.

1609. — De la Mort apparente, du danger d'être enterré vivant et des moyens de le prévenir. Ouvrage publié par la Société pour l'*Utilité Publique* et traduit du Hollandais au nom du Département de cette Société, établie à Namur, par S. Willeumier, membre de ce Département. — *A Namur, de l'Imprimerie de J.-J. Legros, rue de l'Ouvrage, nº 269. 1822.*

In-8º, de 27 pp. Ce dialogue, nourri de faits, expose d'une manière claire le danger d'être enterré vivant. L'original a pour auteur J. De Kanter, secrétaire de l'Académie des Sciences de la province de Zélande. Dès 1816 ce corps savant se mit en relation avec la *Société pour l'Utilité publique* en vue de la publication de cet ouvrage, qui parut en 1818. — S.A.

1610. — Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II, par Vandervynck; Ouvrage corrigé quant au style, et augmenté d'un discours préliminaire et de notes, ainsi que de pièces inédites, par J. Tarte, cadet, avocat. — *Bruxelles, Hublou, 1822.*

In-8º. 4 vol., le 1er, discours et notice biographique sur l'auteur, 248 pp., texte sans la table 111 pp., le IIe, 494 pp., le IIIe, 529 pp., le IVe, 348 pp.

Quoique le IVe vol. porte, comme ses aînés, la date de 1822, il n'a paru qu'à la fin d'octobre 1824.

Ce fut à la demande du ministre comte de Cobentzel que Vandervynck composa l'histoire de nos troubles : il la commence au mariage de Philippe le Beau, en 1495, et ne la termine qu'à la paix de Westphalie.

Cet ouvrage, dont il parut une traduction allemande du professeur Schloeser, de Gœttingue, en 1774, n'avait été tiré qu'à cinq exemplaires en 1765. Marie-Thérèse le destinait à l'instruction des archiducs, ses fils. Quoique très précieux sous le rapport des recherches et de l'enchaînement des faits, il était écrit avec une incorrection qui donna à son éditeur l'idée de le retoucher, quant au style. Pour exécuter son travail de retouche, J. Tarte s'est servi d'un exemplaire de l'édition originale que possède la bibliothèque royale de Bruxelles, et que de Reiffenberg a publié de nouveau, aussi en 1822, Bruxelles, Arnould de la Crosse, 3 vol. in-8°.

Au jugement du baron de Stassart, Tarte « s'est acquitté avec mesure et sagesse de la tâche difficile qu'il s'était imposée. Son style annonce une plume exercée : à la correction, au naturel, à la facilité se trouvent jointes l'élégance et la chaleur. Quant aux notes, elles sont, en général, fort judicieuses, et elles jettent beaucoup de lumière sur les faits discutés par l'historien belge. Le discours préliminaire est écrit avec chaleur et énergie. Il suppose des connaissances très variées, bien qu'on les désirât plus approfondies. L'imagination et l'enthousiasme y remplacent trop souvent l'esprit de critique et de discussion, et le plan n'est pas assez suivi, parce que l'attention est détournée par trop de digressions étrangères et de faits qui se rattachent aux circonstances du moment, etc. » De Stassart, *Œuvres complètes*, pp. 874, 875. — S. A. — B. R.

1611. — Observations sur un Essai de carte géologique de France, des Pays-Bas et des contrées voisines, — Notice accompagnant l'*Essai d'une carte géologique de la France, des Pays-Bas et de quelques contrées voisines*, dressé par J.-J. d'Omalius d'Halloy, d'après les matériaux recueillis de concert avec M. le baron Coquebert de Monbret.

Ce savant mémoire, composé en 1813, ne fut publié qu'en 1822. Il parut dans les *Annales des Mines* de cette année, t. VII, pp. 335 et suiv., et fut réimprimé, en tête d'autres *Mémoires* géologiques du même auteur, en 1828.

Les terrains, d'après la carte, sont groupés en six grandes divisions

ainsi dénommées : terrains primordiaux, terrains pénéens, terrains ammonéens, terrains crétacés, terrains mastozoïques, terrains pyroïdes.

C'était, dit M. Ed. Dupont, une nouvelle classification, dont deux termes sont restés dans la science : les terrains *crétacés* et les terrains *pyroïdes*. Le nom de terrain pénéen fut employé jusqu'en 1840. Marchison lui substitua sans raison, à la suite de son exploration de la Russie, la dénomination de terrain permien, et elle fut même adoptée.

L'œuvre de d'Omalius créait le canevas géologique de l'Europe occidentale, assurant à son auteur le rôle de l'un des principaux fondateurs de la géologie sur le continent.

La carte s'étendait, en effet, à la partie du continent comprise entre l'Océan, les Pyrénées, le méridien de Munich et la mer du Nord. Quand cette carte parut à la fin de l'année 1822, on fit queue chez le libraire pour l'obtenir. Il y avait lieu de s'y attendre, car un immense intérêt s'attachait à la coordination géologique encore inconnue de l'Europe occidentale. Ed. Dupont, *Notice sur la vie et les travaux de J.-J. d'Omalius d'Halloy*, pp. 79-86, où se lit une analyse du savant mémoire du grand géologue belge.

1612. — Das œsterreichsche Kaiserthum mit beträchtlichen theilen der angrenzenden Staaten....

Cette carte de l'empire d'Autriche par le général Louis-Auguste Fallon, né à Namur en 1776, décédé à Vienne le 4 septembre 1828, a eu plusieurs éditions. Elle est bien gravée, mais elle n'est pas toujours correcte surtout pour les montagnes. D'une grande valeur à l'époque où elle fut publiée, elle peut encore être consultée avec fruit comme carte synoptique, particulièrement pour les Alpes orientales; telle est l'appréciation de l'état major général prussien, mentionné dans la *Notice biographique sur le genéral Fallon, par le colonel Guillaume*, p. 9.

1613. — Essai sur le Blasphême, Par J. Marguet, curé de Bouillon. — *Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard*. 1822.

In-12°, de VIII — 104 pp. et 1 f. $\frac{1}{2}$ de table.

Approbation du vic.-gén. Medard, conçue en ces termes : « Vu et approuvé par nous et permis d'imprimer *avec privilége.* » Quel privilège? Cet ouvrage parut, la même année, à Anvers, chez Janssens et Van Merlen, imprimeurs de la Société catholique pour le royaume des Pays-Bas. In-8°, de IX-92 pp., table comprise. — S. A.

1614. — Traité sur la Sanctification des dimanches et des fêtes ; par J. Marguet, curé de Bouillon. — *Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard.* 1822.

In-12°, de 171 pp. et 1 f. $\frac{1}{2}$ de table.

1615. — Xaverio Lelièvre, constanter et eminenter Laureato. Ode. — S. l. (1821).

In-8°, de 2 ff. Petit poème à l'adresse de M. X. Lelièvre, pour le féliciter sur ses constants succès scolaires, avec cette épigraphe caractéristique : *Inter currentes gloria prima Lepus.* M. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1616. — Oratio de Medicinæ forensis historia ejusque dignitate.

Ce discours est imprimé dans les *Annales de l'Université de Liège,* 1822. Il fut prononcé par N.-G.-A.-J. Anciaux, de Ciney, déposant les insignes du rectorat à l'Université de Liège, la même année; l'auteur le reproduisit à l'ouverture de son cours en 1824, sous le titre : *Discours sur la Médecine légale.* Liége, 1825.

1617. — La Dewezade. — *S. l. n. d.*

In-8°, de 8 pp., sans nom d'auteur, avec la devise : *Honni soit qui mal y pense.*

Sujet du poème. Mr Dewez, inspecteur des Athénées et Collèges, devait depuis longtemps accorder une visite à l'Athénée de Namur; il arriva enfin. Grande rumeur dans ces murs consacrés à la pédan-

terie. On députe des professeurs pour aller le complimenter.... Mais hélas! quel est leur désappointement quand on leur annonce que la visite, si longtemps désirée, est encore remise à quinzaine.

Dans une note, rédigée en 1846, qui se trouve écrite de la main d'Ad. Borgnet sur un exemplaire de la première édition de la *Dewezade*, on lit ce qui suit :

« C'était en 1822. J'avais alors dix-huit ans, et je terminais ma rhétorique à l'Athénée de Namur, ma ville natale.... L'idée me vint, — une de ces idées maudites, comme il en arrive à tout homme une fois au moins dans sa vie, — de chanter mes maîtres, si chanter il y a. Dewez, l'historien Dewez, Namurois comme moi, avec qui j'ai cet autre point de conformité : d'avoir plus d'une fois endormi mes lecteurs, Dewez, dis-je, devait, en sa qualité d'inspecteur des Athénées, inspecter notre établissement. A cette époque, il était de mode que les inspecteurs inspectassent. Tout était en l'air pour cette visite, et notre professeur nous avait donné l'événement pour texte d'une amplification latine. J'y puisai, moi, le sujet du poëme (ci-dessus), qui me demanda quelques jours seulement, tant j'étais en verve, tant la matière aussi offrait des ressources.

» Par charité sans doute, quelques-uns de mes condisciples se laissèrent attribuer l'œuvre. Je tiens à réhabiliter leur mémoire et je déclare ici, devant Dieu et devant les hommes, être le seul coupable. J'en excepte l'épigramme finale qui est de mon ami J. Demarteau, en ce moment notaire à Gembloux....

» J'avais donc achevé mon œuvre. Des copies en avaient circulé. Mais ce n'était pas tout; il fallait l'imprimer. Hélas ! celui qui n'a pas éprouvé le plaisir qu'on goûte à voir reproduire en lettres moulées l'acte de son intelligence, ne sait pas ce que c'est que le bonheur sur la terre!

» Ce résultat, pour moi, n'était pas aisé à obtenir. Je n'ai jamais roulé sur l'or, Dieu m'en garde! surtout à cette époque.... L'imprimeur à qui je m'étais adressé était Legros, depuis imprimeur de l'évêché, ce qui ne peut manquer de lui valoir une place en paradis. Depuis, il s'est fait riche, et moi pas; c'est la règle.... Il me demandait seize francs. J'eusse autant aimé qu'il m'en demandât 16,000.

» Toutefois, il était dur de renoncer à la douce perspective de voir mon œuvre imprimée, et je me décidai à m'adresser à la sympathie de

mes condisciples.... L'un souscrivit pour un exemplaire; l'autre, pour trois ou quatre, et j'en conservai quelques-uns pour moi; ils étaient tarifés à cinquante centimes. Je pus donc contracter avec mon Plantin, pour seize francs; il convint de tirer trente-deux exemplaires.

» La *Dewezade* parut en juillet 1822. Il faut avoir habité une petite ville, connaître l'importance qu'on y attache aux caquets, pour comprendre l'effet de la publication. Le fait s'éleva à la hauteur d'un événement. Des fustigés, quelques-uns se mirent à rire de l'incartade; M. Perin, entre autres, directeur du collège, qui avait trop d'esprit pour se fâcher des mauvaises plaisanteries que je m'étais permises sur son compte. D'autres prirent la chose au sérieux; ce fut le plus grand nombre : les imbéciles auront toujours le privilège de former la majorité. Grâce à eux, la *Dewezade* fut sur le point d'obtenir les honneurs d'une poursuite judiciaire. On se ravisa néanmoins, et j'en fus quitte pour comparaître devant mes juges naturels, non comme auteur, mais comme propagateur. En cette même qualité, se trouvait avec moi sur la sellette Adolphe Mathieu, mon condisciple.... Mathieu, ayant déjà à sa charge quelques peccadilles littéraires, était plus que moi soupçonné d'être le père du malheureux enfant....

» Une procédure s'instruisit donc devant le corps professoral, et le résultat fut une dénonciation au conseil d'administration établi par la loi près de chaque athénée.... Le délit était flagrant.... Nous fûmes priés, Mathieu et moi, de nous considérer comme n'appartenant plus à l'Athénée. Nous étions tellement endurcis, que la chose nous toucha peu, et que nous nous dîmes, comme certain cocher de fiacre, que cela n'empêcherait pas de faire marcher nos chevaux....

» Quelques mots encore sur la *Dewezade*. J'ai dit qu'il en avait été tiré trente-deux exemplaires. Une moitié environ tomba dans les mains des cuistres qui y étaient maltraités, et qui se donnèrent la jouissance d'un auto-da-fé en miniature. La destinée du restant est facile à deviner.... Pour moi, je n'en ai conservé qu'un seul exemplaire, et c'est celui-ci....

» Cette œuvre a eu les honneurs d'une réimpression, chose assez rare en Belgique. Il y a quelques années, Mathieu s'est avisé de la publier de nouveau chez le libraire Hoyois, à Mons. Cette édition, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, n'a pas été mise dans le commerce.

La *Dewezade* y est accolée à deux productions de même espèce, l'une de Lebrun, l'autre de Mathieu. Le titre général du volume est : *Poésies de Collége....* »

La bibliothèque de la Société archéologique de Namur possède un exemplaire de ce volume in-8°. S. l. n. d.

La *Dewezade,* qui y figure en tête, est de 12 pp. et porte cette date : 14 août 1822; puis vient le *Jugement des auteurs de la Dewezade,* 1822, (par Ad. Mathieu), 8 pp.; enfin, *La Pigeriade, 1823. A Messieurs les Régents du Collége de Mons* (par Firmin Lebrun), 8 pp.

Des bibliographes distingués ont attribué à Ad. Mathieu la *Dewezade,* entre autres, M. Jules Delecourt, dans son *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes,* et M. Alph. Wauters, dans sa *Notice sur Adolphe Mathieu,* insérée dans l'*Annuaire de l'Académie royale des Sciences, des Belles-Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,* 1880, pp. 219-224.

La principale raison qu'allègue M. Wauters pour attribuer la *Dewezade* à Mathieu, c'est que le style de cette pièce est en tout, dit-il, semblable au style des autres œuvres du poète montois.

Cette ressemblance est réelle, surtout avec le *Jugement des auteurs de la Dewezade,* qui est certainement de Mathieu. Mais ne peut-on pas dire que Borgnet et Mathieu, condisciples, formés l'un et l'autre à la même école, d'après les mêmes modèles, par les mêmes maîtres, ont pu avoir, dès le principe, un style à peu près le même? En ce qui concerne la *Dewezade,* Mathieu n'a-t-il pas pu fournir des réflexions, des traits d'esprit à Borgnet? N'a-t-il pas fait subir à l'œuvre de ce dernier, avant d'être livrée à l'impression, une revision sévère et des corrections, de manière à lui donner un *air de famille* avec ses propres œuvres?

Dans la note transcrite ci-dessus, rédigée en 1846, Borgnet se déclare formellement l'auteur du poème. Franchement, peut-on supposer qu'un homme d'esprit, de la trempe de Borgnet, ose ainsi, sans pudeur, s'attribuer une œuvre littéraire dont il ne serait pas le père?

Borgnet, dit encore M. Wauters, était incapable d'élaborer une fiction poétique comme celle dont il se déclare l'auteur.

— Borgnet était un homme d'un esprit caustique, d'une imagination vive et ardente, comme le prouvent quelques-uns de ses écrits. Ce sont là, il faut en convenir, des dispositions essentielles pour créer une œuvre poétique. Ses maîtres, qui devaient le connaître, le crurent aussi

bien que son condisciple Mathieu, capable d'avoir fait le *Dewezade*, puisqu'ils les firent comparaître l'un et l'autre devant eux comme coupables d'avoir commis « ce méfait. » Voici comment Mathieu raconta plus tard l'interrogatoire de son camarade :

Approchez-vous, Borgnet, et, d'un esprit tranquille,
Prêtez à mes discours une oreille docile;
Vous pourrez après vous expliquer aussi.
Répondez-moi d'abord sur cet article-ci :
Sans doute, c'est bien vous dont l'esprit satirique
Enfanta cet écrit, (hélas! trop véridique!)
Où de vils jeunes gens, érigés en docteurs.
Sur leurs mœurs ont osé critiquer leurs censeurs,
Et du profond Dewez, le soutien des collèges,
Saper, sans le savoir, les plus beaux privilèges?
— Monsieur, ce n'est pas moi. — C'est vous, du moins, c'est vous
Qui l'avez apporté, distribué chez nous?
— Monsieur, ce n'est pas moi. — Combien il faut d'audace
Pour m'oser soutenir pareil mensonge en face !
— Monsieur ce n'est pas moi. — Soit, mais vous savez bien
Le nom de son auteur? — Monsieur, je ne sais rien.
— Bon, bon; mais vous saurez, fourbe adroit, sot poète,
De quel lieu partira la foudre qui s'apprête;
Oui, vous serez banni, le collège purgé
Bénira l'heureux jour qui vous donna congé.
La prudence l'ordonne, allez, pliez bagage ;
Tel est le juste arrêt de notre aréopage. »

En 1822, c'est-à-dire en l'année que parut la *Dewezade*, parut également le *Jugement des auteurs de la Dewezade*, avec cette indication : « Par A.-C.-J. Mathieu, » et cette adresse : « Bruxelles, chez les marchands de nouveautés 1822, » in-8° de 10 pp. (imprimé à Mons, chez Nicolas-Joseph Capront), avec cette épigraphe :

Un écrit clandestin n'est pas d'un honnête homme,
Quand j'attaque quelqu'un, je le dis et me nomme,
. . . .
Et signe hardiment mes vers accusateurs.

18

Cette épigraphe n'est-elle pas une indication claire que Mathieu se reconnaît ne pas être l'auteur de la *Dewezade?* Et, comme le dit M. Wauters lui-même, « en apposant son nom à cette nouvelle production, le jeune poète ne répudiait-il pas la première? » — Nous le pensons.

Par tous ces motifs, nous croyons pouvoir affirmer que la *Dewezade* est l'œuvre exclusive d'Adolphe Borgnet.

1618. — Articles du docteur Fallot insérés dans les *Annales de Médecine physiologique*. (1822-1824).

1. *Résolution complète d'un squirrhe.* (Année 1822, t. Ier, pp. 285-286.)

2. *Observations de Gastro-entérites aiguës promptement guéries par l'application des sangsues. (Ibid.*, t. II, pp. 344-352.)

3. *Considérations nouvelles sur la manière dont l'opium agit sur l'économie vivante. (Ibid.*, t. II, pp. 29-51.)

4. *Laryngo-pharyngite chronique guérie par les saignées locales.* (Année 1823, t. III, 423-431.)

5. *Dilatation avec hypertrophie au ventricule gauche du cœur. (Ibid.*, t. IV, pp. 325-338.)

6. *Observation de gastro-duodénite chronique reportée à l'état aigu et devenue subitement mortelle par l'ingestion de liqueurs fortes.* (Année 1824, t. V, pp. 115-123.)

1823.

1619. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur. — A *Namur, chez F. J. Lafontaine, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque*. 1823.

1. *23 janvier 1823. Mandement pour le carême de l'an 1823.* In-8°, de 22 pp. — S. A.

L'évêque fait ressortir l'opposition de la conduite d'un grand nombre de chrétiens de nos jours avec les maximes de l'Évangile. Il déduit de là des enseignements pratiques, exprimés dans un langage clair, simple, élégant, et, comme toujours, basé sur la parole divine et la doctrine des Pères. Il insiste de nouveau sur les dangers des spectacles pour les bonnes mœurs; et, dans le dispositif du mandement, comme les années précédentes, il rappelle les défenses de l'Église au sujet de la lecture des mauvais livres.

2. *1er juillet 1823. Avis pastoral à MM. les curés et desservants du diocèse de Namur sur quelques points importants d'ordre public et religieux.* In-8°, de 6 pp. — S. A.

Ces avis portent sur les trois points suivants :

1° Le prélat se plaint de ce que dans plusieurs paroisses on néglige persévéramment de pourvoir à la nomination des fabriciens, à la formation surtout des budgets, à leur envoi à l'évêché, au recouvrement des rentes et à la reddition des comptes.

2° Il rappelle l'avis inséré dans le *Directoire* de l'année 1811, sur l'obligation de ne bénir les mariages qu'après s'être assuré *par écrit* du contrat civil passé devant le magistrat.

3° Il engage le clergé à inviter les paroissiens à recourir à la vaccination comme préservatif simple et facile contre la petite vérole, en faisant faire vacciner leurs enfants. « L'efficacité de ce remède, dit-il, est constaté par l'expérience d'une longue suite d'années; les préjugés élevés contre cette opération ne peuvent plus être fondés. Le Saint-Père, lors de son voyage à Paris, en 1804 et 1805, accueillit avec bonté la députation du comité central de vaccine; applaudit aux travaux de ses membres, et leur dit qu'il prenait l'intérêt le plus vif au succès d'une découverte aussi précieuse et aussi utile à l'humanité, dont les salutaires effets étaient attestés par l'expérience. » Voy. le *Moniteur* du mois de mars 1805.

3. *3 septembre 1823. Mandement pour ordonner des prières au sujet de la mort du pape Pie VII, et de l'élection de son successeur.* In-8°, de 7 pp. — S. A.

Barnabé Chiaramonte, Pie VII, naquit le 14 août 1740; il mourut à Rome, le 20 août 1823, à l'âge de 83 ans et 6 jours.

4. *20 septembre 1823. Lettre pastorale de Monseigneur l'Évêque*

de Namur adressée à ses nouveaux diocésains dans le Grand-Duché de Luxembourg, et dans les cantons de Philippeville et de Couvin. In-8°, de 8 pp. — S. A.

Mgr Jauffret, né en Provence en 1759, nommé évêque de Metz en 1806, mourut subitement à Paris, le 14 mai 1823.

Le Saint-Siège profita de cette circonstance pour distraire du diocèse de Metz le Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que les cantons de Philippeville et de Couvin, et les unir au diocèse de Namur. Cette union fut effectuée par décret de la S. Congrégation consistoriale du 30 juillet 1823 et en vertu d'une bulle de Pie VII, en date du 30 août suivant.

5. *24 octobre 1823. Mandement pour ordonner un* Te Deum *en action de grâces de l'élection du nouveau pape, Léon XII; et des prières pour le succès des négociations ouvertes entre le Saint-Siège et le Roi des Pays-Bas.* In-8°, de 6 pp. — S. A.

6. *8 décembre 1823. Ordonnance portant qu'il soit fait dans toutes les églises du diocèse de Namur, des prières publiques pour l'heureuse délivrance de S. A. R. et I. la Princesse d'Orange.* In-8°, de 3 pp. — S. A.

1620. — Tableau des FF .·. qui composent la R .·. ☐ .·. de la *Bonne Amitié,* mère ☐ .·. du Rit. Ecoss.·. primitif dans le royaume des Pays-Bas, établie à l'O.·. de Namur, à l'époque du 3e jour, du 4e mois de l'an de la V.·. L.·. 5823. — *Des presses de Demanet, rue des Bogards, à Bruxelles. S. d. (1823).*

In-fol. plano. Le titre de cette liste est orné d'une figure, sur le haut de laquelle se voient deux enfants, se tenant par la main, au milieu d'un triangle; au côté droit de cette figure est un grand arbre, sur le tronc duquel sont inscrits ces mots : *Amicitiâ pares;* près de cet arbre est une ruche d'abeilles; au bas de la figure est un maçon, ayant à ses pieds un serpent, sur les épaules un manteau flottant, sur lequel est une croix; de la main gauche il tient, par l'avant-bras, un apprenti à peu près nu, de la main droite il lui serre le cou; cet apprenti tient de la main droite une équerre, de la main gauche, un compas; au côté gauche

de la figure, sont placées deux colonnes, sur le fût de chacune desquelles est une grande croix; et vis-à-vis cette légende : *Invenit et facit;* sur le haut de ces colonnes sont deux triangles enlacés l'un dans l'autre, au dessous desquels sont gravées comme suit ces lettres : H + R + D + M.

Tout en bas de la figure, on lit l'inscription suivante :

PRIM ∴ SCOT ∴ IN BELGIO.

La liste ci-dessus contient soixante-quatre membres, se décomposant comme suit : militaires, 17; fonctionnaires publics, 15; avocats, 13; administrateurs d'État ou de province, 7; négociants, 5; professeurs de musique, 2; docteurs en médecine, 1; industriels, 1; la plupart étrangers à la ville et à la province de Namur. — Acad. de Bruxelles.

1621. — Dissertatio inauguralis historico-juridica de Pactis, ... quam ... pro adipiscendo gradu doctoris juris romani et hodierni summisque in jure honoribus ac privilegiis, in Academia Lovaniensi, rite et legitime consequendis, publico ac solemni examini submittit Henricus-Josephus Bemelmans Namurcensis, die 29 julii MDCCCXXIII. — *Lovanii, Typis de Paw. S. d.*

In-4°, de 39 pp. — Acad. de Bruxelles.

1622. — Notice En général, sur l'ancienne Confrérie établie dans la Belgique, sous le titre des *VII Douleurs de la bienheureuse Vierge Marie*, et en particulier sur son rétablissement, par *Monseigneur le Baron de Pisani de la Gaude*, Révérendissime Évêque de Namur, dans son église cathédrale, en 1823. — Par Monsieur Buydens, chanoine-archiprêtre. — *De l'Imprimerie de D. Gerard à Namur.* Avec le chronogramme suivant :

HæC aDest VnIgenItIpara
SICVt LILIVM Inter spInas.

In-32°, de 43 pp. Avec un gravure représentant N.-D. des VII Douleurs.

Épître dédicatoire à Mgr Pisani.

Cette confrérie fut établie en Belgique, à l'occasion des troubles qui, en 1482, y éclatèrent, après la mort de Marie de Bourgogne, par Philippe Ier, dit le Bel, son fils. Ce fut David de Bourgogne, évêque d'Utrecht qui, le premier, la confirma et s'y enrôla, ainsi que Henri de Berg, archevêque de Cambrai, Jean de Horn, évêque de Liège, Mathias Hovius, archevêque de Malines, Charles-Quint et un grand nombre de seigneurs, aussi distingués par leur piété que par leur naissance.

Érigée depuis longtemps dans l'église de Saint-Aubain à Namur, la dite confrérie fut enrichie d'indulgences précieuses par un bref d'Innocent X, en date du 30 août 1650; supprimée en 1794, Mgr Pisani la rétablit en 1823, et le pape Léon XII, par son bref du 5 novembre de la même année, la dota d'indulgences plus amples encore que celles dont elle jouissait auparavant. — S. A.

1623. — Neuvaine en l'honneur des Bienheureux Apôtres saint Pierre et saint Paul, Princes de l'Église. Traduit de l'Italien. — *Namur, De l'Imprimerie de J.-J. Legros, rue de l'Ouvrage. 1823.*

In-12°, de 46 pp. Publié à l'occasion de la reconstruction, en 1821, de la chapelle de Saint-Pierre à Florennes, par M. le duc de Beaufort. — S. A.

1624. — Les Dames de Crèvecœur. — *S. l. n. d.*

In-fol. en plac. signé A. Quetelet. — Acad. de Bruxelles.

Cette charmante pièce de vers est reproduite par De Cloet, *Voyage pittoresque dans le royaume des Pays-Bas*, Bruxelles, Jobard, 1825, et par Alfred Henri, *Notes sur l'histoire de Bouvignes*, Namur, J. Godenne, 1888, pp. 295-300. — S. A.

1625. — Abrégé de l'histoire de la province de Hainaut et du Tournaisis, par M. Dewez, ... *Mons, Monjot. 1823.*

In-12°, de 107 pp. — S. A.

Même ouvrage, 2e édition, 1827.

« Je ne donne, dit l'auteur, ce petit ouvrage au public que comme un livre de lecture à l'usage des jeunes gens, afin de leur inspirer le goût de l'histoire nationale, en les attachant d'abord à celle de leur province, qui les intéresse plus particulièrement. » — S. A.

1626. — Notice sur P. J. Hankart, par N. Anciaux.

Cette notice se trouve dans *Les Loisirs de trois amis, ou Opuscules de A. B. Reynier, N. Bassenge et P. J. Henkart de Liège.* Liège, A. Haleng. 2 vol. in-12°, le 1er de X-148 pp.; le second, de XV-VII-139 pp. — U. L. — X. T.

1627. — Méditations amoureuses du Nouvel Abeilard, par M. A.-J. A. — *Mons, Jenevois. 1823.*

In-8°, de 44 pp. Ces méditations insignifiantes, dues à la plume érotique d'Alexandre, de Marche-les-Dames, maître d'étude au collège de Mons, valurent à leur auteur une disgrâce administrative.

1628. — Instructions familières, en forme de notes, recueillies par Mr Brédart, directeur de la Mission diocésaine à Amiens; dédiées à Monseigneur l'Évêque d'Amiens. — *Lille, Imprimerie de Reboux-Leroy, 1823.*

In-12°, de lim. 6 ff.-452 pp., et une page d'errata.

Ce volume, qui devait être suivi d'autres, est le seul qui ait paru.

Brédart avait été, pendant quelques années, curé-doyen à Dinant. Devenu, après 1820, directeur de la mission diocésaine d'Amiens, il tomba mort en cette ville, en prêchant. Ses instructions ne sont pour la plupart que des abrégés des *sermons* du P. Lejeune, rajeunis quant au style. — Bibl. de la ville de Dinant.

1629. — Relation d'un voyage fait à la Grotte de Han au mois d'août 1822; Par MM. Kickx et Quetelet; Avec des notices sur plusieurs autres grottes du pays; Ornée d'un plan

lithographié de la Grotte, Et de quatre planches. — *Bruxelles, P. J. De Mat, imprimeur-lib. de l'Académie royale de Bruxelles et de l'Université de Louvain. 1823.*

In-8°, de 96 pp. Extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, t. II, pp. 317 et suiv.

Cette relation contient : 1° une esquisse de la géographie physique de la contrée où est situé le rocher sous lequel se trouve la grotte de Han ; 2° une description de la grotte avec l'indication de quelques autres cavités qui existent dans les environs et des causes physiques qui ont produit ces excavations ; 3° une notice de quelques individus végétaux et animaux les plus curieux découverts, dans leur course, par les savants auteurs de ce mémoire.

Les planches lithographiées qui ornent le volume ont été dessinées par Quetelet et Madou.

Quant aux notes qui accompagnent cet ouvrage (pp. 69-96), elles ont Quetelet pour auteur. Elles contiennent une notice : 1° sur la grotte de Remouchant ; 2° sur celle d'Antiparos ; 3° sur celle de Freyr ; 4° sur la carrière des Grands-Malades, près Namur ; 4° sur la carrière de la montagne de Saint-Pierre, près de Maestricht.

Cette notice se termine par le fabliau : *Roland dans les Ardennes*, charmante pièce de poésie, due à la muse de Quetelet, et dont le début qui suit est une description de la grotte de Han.

ROLAND DANS LES ARDENNES.

Il est un vieux rocher dans le fond des Ardennes,
Dont le front poétique ombragé de vieux chênes,
Domine avec orgueil les rochers d'alentour :
Il semble être le dieu de ce triste séjour.
A ses pieds un torrent dans sa course incertaine,
Roule, bondit, serpente au milieu de la plaine;
Et plus loin s'élançant avec un bruit affreux
Dans le fond d'un abîme immense, ténébreux,
Il tombe en bouillonnant, fait tournoyer ses ondes
Et fuit rapidement sous des voûtes profondes,

Où longtemps invisible et perdu dans son cours
Il fatigue ses eaux par ses nombreux détours :
Mais bientôt échappant de ces cavernes sombres
Qu'habite le silence au milieu des décombres,
Il reparaît au jour par des chemins nouveaux,
Mais lassé, mais traînant avec peine ses eaux,
Et tel qu'après les jeux d'une lutte pénible
Se présente à pas lents un athlète invincible.

Dès le XVI[e] siècle, Bertels, abbé d'Echternach, mort en 1607, écrivait : « In confiniis Luxemburgensis Ducatus, non longe à Rupeforti, pagum » Han-sur-Lesse, is fluvius præter fluens, postmodum profundum et » visu horrendum antrum illabitur, in quo paulatim se abscondit. » *De Diis gentium*, p. 44.

Alexandre Wiltheim, né à Luxembourg en 1604, encore vivant en 1674, s'exprime dans son *Luxemburgum Romanum*, au sujet de la grotte de Han, à peu près dans les mêmes termes que l'abbé Bertels.

Au siècle dernier, de Feller visita cette grotte à deux reprises, et la décrivit dans son *Journal historique*, année 1776.

On en trouve aussi une description dans De Clouet, *Un voyage pittoresque au Royaume des Pays-Bas*. Bruxelles, Jobard. 1825.

En 1827, parut à Bruxelles, chez Galand, une publication collective et anonyme, in-12°, dans laquelle, t. 1[er], se trouve *Un voyage de Bruxelles à la Grotte de Han*.

Les écrits qui suivent sont plus spécialement consacrés à faire connaître cette grotte :

1. *Description pittoresque de la Grotte de Han-sur-Lesse. Ornée de 27 planches, par J. Alleweireldt, docteur en médecine*. Bruxelles, imp. d'Aug. Walhen, et lith. de Vanden Burgraff, 1829. In-fol., de 44 pp. — S. A.

2. *Lettre sur un voyage à la Grotte de Han-sur-Lesse, en juillet 1838*. Mons, Leroux. In-12°, de 44 pp. Cambier, notaire à Elouges, est l'auteur de cet opuscule. — S. A.

3. *Guide pittoresque du voyageur à la Grotte de Han-sur-Lesse, comprenant la description des villes et des campagnes que l'on rencontre sur la route, celle des localités les plus remarquables des*

environs de la Grotte et de ses sinuosités, de ses salles naturelles et de ses cristallisations, par Alphonse Wauters; accompagné d'un plan et de douze vues pris sur les lieux par A. Jacquemin. Bruxelles, Vandermael, 1841. In-4°, de 48 pp. — S. A. — B. R.

4. *Excursion en Belgique. Voyage à Rochefort et à la Grotte de Han par le cours de la Lesse, et retour par Dinant et Givet. Ouvrage orné de 14 vues, d'un plan de la Grotte de Han, d'une carte et de 10 vues, grand format, de la province de Namur. Par A. Vasse, auteur de la* Province de Namur pittoresque. *Rien n'est beau que le vrai; le vrai seul est aimable.* BOILEAU, Épît. IX. Bruxelles, Imprimerie de Deltombe... 1846. In-4° oblong, de 52 pp. Voy. année 1846. — S. A. — B. R. — Acad. de Bruxelles.

5. *Guide Album des voyageurs à la grotte de Han-sur-Lesse par un habitant du village, orné de 12 vues dessinées d'après nature par G. Vanderhecht, et accompagné d'un plan par A. Pochet.* Bruxelles, Claas (ou Ph. Hen), 1859. In-8°, de 48 pp.

L'auteur de ce *Guide*, dont il existe plusieurs éditions, est M. Jaradin, curé de Han-sur-Lesse, à qui on doit la découverte d'un grand nombre de salles ou galeries dans la grotte.

6. *Guides du touriste. Rochefort et les environs, par F*[rançois] *C*[répin] *de la Famenne.* Rochefort, Lambotte, 1870. In-18°, de 210 pp.

7. DE PARMENTIER. *Une excursion à la grotte de Han.* Bruxelles, 1883. In-12°.

Citons de plus : *Voyages et Aventures d'Alfred Nicolas*, t. II, pp, 84 et suiv.; *La Belgique monumentale*, t. Ier, pp. 327 et suiv.; *Guide du touriste en Ardenne, par Jean Dardenne* (Leon Dommartin), pp. 106, 107.

1630. — Dieu est l'amour le plus pur; Morceaux choisis d'Eckartshausen, traduits de l'allemand par le baron de Stassart. *Paris, F. Guitel, 1823.*

In-18°. M. de Stassart avait à peine quinze ans lorsqu'il traduisit l'ouvrage d'Eckartshausen : il publia très jeune encore et sous un nom emprunté, la première édition de sa traduction. Mais cet essai laissait

beaucoup à désirer : l'auteur le comprit, et en 1823, après de nombreuses corrections, il en fit paraître la présente édition. La première avait paru en 1804.

On a traduit dans presque toutes les langues vivantes *Dieu est l'amour le plus pur;* depuis 1790, l'Allemagne compte de ce petit volume environ soixante éditions.

Pour tromper le lecteur dans une édition en français de cet ouvrage, on l'avait publié sous le titre : *Le chrétien adorateur,* comme étant l'œuvre d'un *prélat français,* et on l'avait dédié à l'*église gallicane,* tandis qu'il respire le protestantisme le mieux caractérisé. « L'auteur nous donne des considérations sur la messe, mais il s'y occupe de tout autre chose que de la messe. Ses réflexions sur la prière du prêtre ne sont pas la prière du prêtre; celles sur l'épître et l'évangile n'ont rien de commun avec les Épîtres et l'Évangile; celles sur le *Credo* laissent de côté le *Credo,* et celles sur la communion sont bonnes pour les gens qui ne communient pas. On y trouve seulement ce passage fort singulier sous la plume d'un homme qui se dit catholique : « *Fais-moi sentir, ô mon Dieu! la vertu de ce pain comme si je m'en étais véritablement nourri;* et un autre où il demande d'être *fortifié par la réception de la sainte Cène;* par où l'on voit que notre *évêque français* s'oublie au point de s'exprimer comme le consistoire de Genève. » Voy. l'*Ami de la religion et du roi,* nº 965, ou le *Nouveau Conservateur belge,* t. III (1824), nºs 49, 50.

Il a paru à Lille, chez Castiaux, en 1835, une nouvelle édition de l'ouvrage d'Erckartshausen, sous ce titre : *Dieu est l'amour le plus pur, ma prière et ma contemplation.*

L'imprimeur de ce prétendu et fameux livre de prières a soin d'avertir le public que son édition est la *seule permise ou approuvée par MM. les ecclésiastiques de France.* Il y a fait disparaître, dit-il, « toutes » les négligences du premier traducteur; il s'est surtout attaché à » supprimer quelques images qui prêtaient à l'amour divin les expres- » sions ordinaires de l'amour profane; et afin de donner aux invocations » le ton respectueux qui leur convient, il les a toutes rédigées en mettant » les verbes au pluriel. » Il ajoute que son édition a été revue avec soin par un ecclésiastique respectable, et qu'elle est augmentée d'un grand nombre de prières de l'Église. Du reste, l'ouvrage ne porte ni

approbation ni permission, et, en effet, nous ne croyons pas qu'aucun évêque voulût y apposer la sienne. En somme, ce livre peut-être le manuel de prières d'un franc-maçon, mais nullement celui d'un catholique. KERSTEN, *Journal hist. et litt.*, t. I, p. 596.

L.-F. Marx, curé catholique de Francfort, auteur de plusieurs ouvrages ascétiques, a publié en allemand un livre calqué sur celui d'Erckartshausen. On n'y trouve plus ce vague ni ces expressions équivoques qui font que l'ouvrage original d'Erckartshausen n'est rien moins qu'un livre de piété.

Charles ERCKARTSHAUSEN naquit au château de Haimblausen, en Bavière, le 28 juin 1752. Il fut conseiller aulique et conservateur des archives de l'électeur de Munich, ville où il est mort, le 12 mai 1803. Voyez dans les *Œuvres complètes du baron de Stassart*, pp. 222-250, la traduction de *Dieu est l'amour le plus pur* et une notice sur l'auteur de cet ouvrage.

1824.

1631. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani, évêque de Namur. — *A Namur, chez F. J. Lafontaine, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque. 1824.*

1. *8 février 1824. Mandement pour le carême de l'année bissextile 1824.* In-8°, de 20 pp. — S. A. — Sém. de Namur.

Exhortation vive et pressante à passer saintement le temps de carême et à se livrer avec ferveur aux travaux de la pénitence.

2. *16 avril 1824. Mandement pour ordonner un* Te Deum *en action de grâces, à l'occasion de l'heureuse délivrance de S. A. I. et R. Madame la Princesse d'Orange qui vient de donner le jour à une nouvelle princesse.* In-8°, de 4 pp. — S. A.

1632. — Officia propria Diœcesis et Ecclesiæ Cathedralis Namurcensis. Septima editio auctior et emendatior, jussu

RR. DD. Caroli-Francisci Josephi (Pisani de la Gaude), Episcopi Namurcensis, impressa juxta recentiora Indulta et Rescripta Apostolica in fine apposita. — *Namurci, apud F. J. Lafontaine Episcopi typographi. MDCCCXXIV.*

In-12°, de 104 pp. Voy. année 1670, n° 387. — S. A.

1633. — Articles du docteur Fallot, insérés dans la *Bibliothèque médicale nationale et étrangère.* 1825-1830.

1. *Croup traité avec succès par des saignées locales.* (Année 1825, t. II, pp. 37-38.)
2. *Laryngo-entérite chronique guérie par des saignées locales.* (*Ibid.*, pp. 39-41.)
3. *Gastro-entérites, compliquées de catarrhes, guéries par les saignées locales chez les enfants.* (*Ibid.* pp. 42-44.)
4. *Observation de carie des os de la base du crâne, de ramollissement des nerfs facial et grand hypoglosse gauches, avec paralysie des mouvements des muscles faciaux et de la langue.* (Année 1826, t. III, pp. 287-291.)
5. *Analyse critique des* Recherches sur la gravelle, par Magendie. (Février 1829.)
6. *Analyse critique des* Précis de Nosologie et de Thérapeutique, par Barbier. (Avril et juin 1829.)
7. *Analyse critique du* Traité sur l'hydrocéphale, par Charpentier. (Novembre 1829.)
8. *Analyse critique des* Lois de l'organisme vivant, par Fourcault. (Janvier 1830.)

1634. — Dissertatio inauguralis juridica de Oblatione et Obsignatione, quam... pro gradu doctoris in jure romano et hodierno, summisque in jurisprudentia honoribus et privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, Die 5 augusti 1824,

A... Duchemin, Namurcensis. — *Leodii, Typis P.-J. Collardin, Typographi academici. MDCCCXXIV.*

In-4°, de 26 pp. Duchemin devint plus tard juge au tribunal de 1re instance de Namur. — U. L.

1635. — Dissertatio inauguralis juridica de Absentiæ effectibus ratione habita jurium adventitiorum quæ absenti competere possunt. (Cod. civ. art. 135-138, incl.) Quam... pro Doctoratus gradu, summisque in jure honoribus ac privilegiis, in Academia Lovaniensi, rite et legitime consequendis, publico ac solemni examini submittit Ludovicus-Josephus Dept, Namurcensis. Die (10â) Augusti MDCCCXXIV, hora.... — *Lovanii, Typis G. Cuelens, in via Diestensi, N° LII. S. d.* (1824).

In-4°, de 27 pp. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1636. — Dissertatio inauguralis medica, de Consuetudine, quam... pro Doctoratus gradu, summisque in Medicina honoribus et privilegiis, in Academia Lovaniensi, rite et legitime consequendis, publico ac solemni examini submittit Cœlestinus Josephus Gislenus Piret, ex Gougnies, in Hannonia. Die (11) Novembris MDCCCXXIV, hora XII. — *Lovanii, Typis G. Cuelens, in via Diestensi, N° 52. S. d.* (1824).

In-4°, de 28 pp. Le docteur Piret a pratiqué longtemps la médecine à Sombreffe, où il est mort. — S. A.

1637. — Confrérie pour prier pour la Conversion des Pécheurs, approuvée par le Souverain Pontife et enrichie d'indulgences; Érigée dans l'église de Saint Nicolas, à Namur, sous l'invocation de St François-Xavier, apôtre

des Indes et du Japon. hIC InDIÆ apostoLUS feCIt MIrabILIa In VIta sUa. — *Namur, Imprimerie de J. J. Legros, rue de l'Ouvrage* (1824).

In-12°, de 86 pp. L'approbation, signée du vic. gén. Cuvelier, est datée de Namur, 26 novembre 1824. — S. A.

1638. — La Dévotion des dix Vendredis, en l'honneur de saint François-Xavier. franCIsCUM eXora CIto aUDIerIs. — *Namur, Imprimerie de J.-J. Legros, rue de l'Ouvrage. 1824.*

In-12°, de 23 pp. L'approbation, signée du baron de Cuvelier, vicaire général, est du 26 novembre 1824. — S. A.

1639. — Nouvel Abrégé des Méditations Du Père Louis Dupont, ou l'Art de méditer, réduit dans une pratique aisée, Par le Père Nicolas Frizon, de la Compagnie de Jésus. Nouvelle édition, Suivie des Méditations pour chaque jour, et augmentée d'un grand nombre de nouvelles Méditations sur les fêtes des Saints auxquels on a une dévotion particulière pendant le cours de l'année; aux quelles on a ajouté les textes latins en-dessous de ceux françois, dans cette réimpression, et une retraite de huit jours. — *Namur, Imprimerie de D. Gerard. 1824.*

In-8°. 4 volumes, le 1er, de 334 pp., le second, de 342 pp., le troisième, de 342 pp., le quatrième, de 374 pp.

L'approbation de Mgr Pisani est datée de Namur, 10 décembre 1825.

L'ouvrage du P. Frizon fut publié à Paris pour la première fois en 1712. 4 vol. in-12°.

1640. — Réponse aux doutes d'un philosophe, par Monsieur De T*** (Trappé), de Namur. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard.* (1824.)

In-8°, de 16 pp. « Cet opuscule qui décèle l'observateur profond, réunit, dit M. de Stassart, dans l'ordre le plus méthodique, et parés des charmes d'une diction presque toujours élégante, les arguments les plus forts qu'on puisse opposer à l'athéisme. » Le passage suivant justifiera nos éloges : « Cette idée première (celle de l'existence de Dieu) conduit » à celle du bien et du mal moraux. Celle des attributs de la Divinité » comprend celle de la justice, et l'effet de celle-ci démontre la nécessité » de la récompense de la vertu et du châtiment du vice. Dieu, que le » ciel et la terre annoncent, que dans tous les siècles, dans toutes les » régions, on adore sous des noms divers, quoique souvent avec des » attributs faux, toi dont la présence existe jusque dans le cœur de » l'athée, puisqu'il sent la sublimité de la vertu! Vertu, charme de » l'homme son ami, sa consolation dans les plus grands revers et son » seul plaisir dans la prospérité! Justice divine, épée de Damoclès » suspendue sur la tête du méchant! justice divine, couronne suspendue » au-dessus de la tête de l'homme de bien! Dieu, vertu, justice, vous ne » seriez que des fantômes?... Non, le sentiment ici l'emporte, et, malgré » tous les sophismes, mon cœur s'écrie : Vous existez, et l'univers » répète ce même cri! » *Œuv. compl. du baron de Stassart*, pp. 974, 975. — U. L.

L'exemplaire de cet opuscule conservé à la bibliothèque de l'Académie de Bruxelles, est suivi d'un autre du même écrivain : *La voix du peuple*. S. l. n. d. In-8°.

Le baron Herman Jean de Trappé, de Lozange, auteur des deux opuscules préindiqués, né à Liège, vers 1762, mourut le 4 septembre 1832, à sa campagne de La Plante, près Namur.

Ne voulant pas laisser périr son nom, de Trappé se maria et eut deux enfants. Il eut le malheur d'en perdre un. Il entoura le second de tous les soins possibles, afin de lui conserver la vie. Mais hélas! un jour que l'enfant jouait dans sa chambre, une corniche détachée d'une armoire vint en tombant heurter la tête du petit malheureux, qui mourut des suites de sa blessure. Cet accident fatal augmenta encore la misanthropie, déjà excessive, de l'infortuné père. Il quitta le château de Lozange, où s'était passé ce cruel événement, ne voulut à aucun prix revoir sa femme, et se retira à La Plante, où il vécut encore une vingtaine d'années, complètement ignoré et inaperçu. Sa campagne était séparée par un chemin

public d'un parc lui appartenant. Afin de n'être vu de personne et de ne plus subir la vue de ses semblables, il fit creuser une espèce de tunnel sous ce chemin et c'est par là qu'il se rendait à son parc, but ordinaire de ses promenades. Docteur NEYEN, *Biographie luxembourgeoise*, t. II. pp. 174.

Pendant son séjour à La Plante, de Trappé publia, outre les deux brochures indiquées ci-dessus, les ouvrages suivants :

1. *Sartange, anecdote du temps des croisades*. Liège, Teichman, 1818. In-8°, de 30 pp.

2. *Mélanges philosophiques, par de T.*. Paris, Blondel, 1818. In-8°, de 96 pp,

3. *Productions diverses, par de Trappé, mises en ordre par L. T.* Liège, P.-J. Collardin. 1819. In-12°, 3 vol., de XII-252 pp., 198 et 286 pp.

4. *Mélanges de Littérature et de morale pour faire suite aux* Productions diverses. Bruxelles, Stapleaux. 1820. — Acad. de Bruxelles.

5. *Productions diverses, morales, politiques et littéraires, par le baron de Trappé. Seconde édition, corrigée et augmentée*. Namur, J.-J. Legros. In-12°. 2 volumes, de 432 et 358 pp. Cet ouvrage n'a été imprimé qu'après 1832, malgré la date indiquée sur le titre. Voy. NEYEN. *Biographie luxembourgeoise*, loc. cit. — X. T.

6. *Extraits de différents journaux touchant les ouvrages du baron de Trappé*. Namur, J.-J. Legros. 1829. In-12°, de 12 pp. — X. T.

On peut voir dans la *Bibliographie liégeoise* de M. de Theux l'indication des ouvrages publiés par le baron de Trappé avant son séjour à La Plante.

1641. — Tableau des FF.·. qui composent la R.·. □.·. de la *Bonne Amitié* Mère-□.·. du Rit Ecoss.·. primitif dans le Royaume des Pays-Bas, établie à l'O.·. de Namur, à l'époque du 14e jour du 4e mois de l'an de la V.·. L.·. 5824, suivi de la liste des loges affiliées et correspondantes et des rites qu'elles professent. — *Des presses de Demanet, rue de l'Évêque, à Bruxelles.*

Gr. in-fol. plano.

1642. — Chanson nouvelle. Air : *Je me suis brûlé l'œil au fond d'un puits,* ou : *Mon cochon n'a qu'une oreille.* — *S. l. n. d.* (1824).

In-4°, de 2 pp. Un noyer revendiqué comme sa propriété par François Wérotte, cultivateur à La Plante, lui était contesté par Jeanne-Joseph Houbion, veuve J. Chabart. Cette femme prétendait que depuis trois ans elle avait placé des fagots au pied de l'arbre, par conséquent qu'il lui appartenait. Après enquête sur les lieux, le juge de paix, J.-P. Anciaux, rendit un jugement qui déboutait la veuve Chabart de ses prétentions et adjugeait le noyer à Wérotte. Tel est le sujet de cette chanson curieuse, composée de quatorze complets, dont voici le premier, avec le refrain :

Accourot tos voisins d'Marlagne, po s'aprinte on novia moyen
D'awoi des aubes et des kampagnes, sin qu'inne vos cosse biaco d'argeint;
Fio vos prusté onne plase pos'y mette des fagots,
Et apret doze mois d'grâce, fio sermin qu'cest da vo.

C'est l'gay, l'gay, l'gay, qu'on v'leuve prainte à **WÉROTTE**,
Main qu'a s'ty si bin r'vaingy qu'onn'la seu arrachy. — S. A.

1643. — Comédies, Proverbes, Parades. — *S. l. 1824-1826.*

In-8°, 3 volumes. Cet ouvrage, tiré à 108 exemplaires, n'a jamais été mis dans le commerce. Il a été imprimé à Dinant, chez Brichaut, à l'exception de la dernière pièce du 3e volume, laquelle a vu le jour à Paris, chez J.-B. Imbert.

Des cinq pièces que contient le troisième volume, quatre sont du comte P.-L. Rœderer; le reste de l'ouvrage est du baron Antoine-Marie Rœderer, auditeur au conseil d'État à Paris. — X. T.

1644. — Arrêt de la cour supérieure de Justice de Liége. En cause des héritiers bénéficiaires de Léonard Libert, intimés; contre Marie-Françoise Bruienne, veuve de Jean-Baptiste-Joseph Vanpladius dit Belin, appelante. En pré-

sence de Jean-Baptiste Cuvelier, Tuteur à François Léonard Libert, et Marie-Marguerite-Octavie Libert, enfans naturels reconnus de défunt Léonard Libert intervenant. — *S. l. 1824.*

In-8°, de 16 pp. Cet arrêt mit fin à toutes les difficultés soulevées contre la vente de la ferme de Sart-Mattelet, commune de Courrière, ordonnée par jugement du tribunal de première instance de Liège, du 16 mai 1823. — Acad. de Bruxelles.

1645. — Des méthodes de classification qui ont été suivies ou proposées, à diverses époques, pour faciliter l'étude du droit privé, et notamment celles qui sont adoptées aujourd'hui dans la plupart des Universités d'Allemagne. Par H. Blondeau, professeur à l'École de droit de Paris (1824).

Article inséré dans la *Thémis, Bibl. du Jurisconsulte*, année 1824, t. III, pp. 217-245. — S. A.

1646. — Sur le nouveau Code du Royaume des Pays-Bas. (1824).

Article, signé H. B. (Blondeau), et imprimé dans la *Thémis* ou *Bibl. du Jurisconsulte*, année 1824, t. VI, pp. 41-55, *ibid.*, pp. 222-240. — S. A.

1647. — Abrégé de l'histoire du Duché de Brabant, du Marquisat d'Anvers et de la Seigneurie de Malines, par demandes et par réponses; par L. D. J. Dewez. — Beknopte geschiedenis van het Hertogdom Braband, het Markgraafschap Antwerpen, en de Heelijkheid Mechelen. In vragen en antwoorden. — *Bruxelles, Ve Stapleaux. 1824.*

In-18°, de IV-144 pp. — S. A.

1648. — Pourvoi en cassation pour Monsieur H.-F.-M.-P. De Marotte, d'Ostin, domicilié à Ostin, commune de Warisoulx et Rosalie De Marotte, rentière, domiciliée à Aygneux, contre Henry-Thomas Hénault, négociant à Fallais. — (In fine :) *A Namur, Imp. de D. Gerard. S. d.* (1824).

In-4°, de 46 pp. Signé Van Meenen, avocat, et Robert, avoué.

Les demandeurs réclament la succession de leur sœur, Caroline-Françoise-Joseph-Dorothée de Marotte, décédée à Liège, le 3 février 1809. — S. A. — U. L.

Hénault les soutient non recevables et produit : 1° l'acte d'un mariage contracté avec lui par la défunte; 2° l'acte de naissance de son fils. Il en fait dériver pour tous les deux les effets civils du mariage.

Les demandeurs dénient l'existence d'un mariage légal.

Ils affirment que tandis que leur sœur était domiciliée à Pontillas, et Hénault à Hanesche, faits constatés au procès, le sr Smal, qui se prétendait adjoint au maire de la première de ces communes, a dressé l'acte à dix heures du soir au château de Fallais, distant de plusieurs lieues des domiciles respectifs, dans une commune où il était dépourvu de qualité pour solenniser un mariage.

En analysant l'acte et portant leurs regards sur un grand nombre de circonstances qui s'y rattachent, ils ont fait ressortir des irrégularités, des omissions et des contraventions aux lois sur l'état civil en général, et particulièrement sur le mariage; ils concluaient du tout, que le titre des défendeurs était aux yeux de la loi comme s'il n'existait pas.

Le tribunal civil de Huy, saisi de la contestation, énonça dans les motifs de sa décision que dans l'exposé des illégalités reprochées à l'acte de mariage du 2 octobre 1806, un grand nombre n'entraîneraient pas, lors même qu'elles seraient prouvées, la nullité de ce mariage; il n'en reconnut que deux qui produiraient cet effet : observant d'ailleurs que l'acte du 2 octobre 1806 ne fait mention explicite, *ni de la commune où le mariage aurait été célébré, ni de la circonstance qu'il aurait été célébré publiquement*, ce tribunal ordonna aux demandeurs de prouver par toutes voies de droit, même par témoins :

1° Que le mariage relaté par l'acte du 2 octobre 1806, aurait été célébré clandestinement et non en public;

2° Qu'il aurait été célébré ailleurs que dans un lieu où l'officier de l'état civil de la commune de Pontillas aurait eu qualité pour procéder à sa célébration.

Sur l'appel de Hénault le jugement est réformé. L'arrêt réformateur met ce jugement au néant, et, sans avoir égard à la preuve ordonnée par les premiers juges, il délare les demandeurs non recevables dans leur action.

C'est contre cet arrêt dénoncé à la cour suprême, qu'est dirigé le mémoire ci-dessus, ainsi que les suivants :

1. *Cour de cassation de Liège. Nullité de mariage. Consultation délibérée par les Avocats aux Barreaux de Liège et de Bruxelles Verbois, Devleschoudere, de Sauvage, Beyens, aîné, Leclercq et Tarte, cadet. Pour M. de Marotte, comte d'Ostin et Mlle Rosalie de Marotte, sa sœur,* demandeurs; *contre le sr Hénault, négociant à Fallais, tant en nom propre que comme se disant père et tuteur de Henri-Alexandre Hénault,* défendeur. Liège, de l'Imprimerie de Dné Stas et P. Kersten, libraires. 1824. In-4°, de 27 pp. Daté de Liège, 6 février 1824. — S. A. — U. L.

2. *Précis de la cause de M. H.-F.-M.-P. de Marotte, comte d'Ostin, et de Rosalie de Marotte, sa sœur, contre Henri-Thomas Hénault.* Louvain. In-4°. Signé Van Meenen, avocat. — U. L.

3. *Un Mot du comte d'Ostin à Messieurs le Président et conseillers composant la cour de cassation à Liège.* Liège, J.-A. Latour. In-4°, de 7 pp. Daté du 15 mai 1824. — U. L.

4. *Consultation.* (In fine :) A Liège, chez H. Rongier, Imp. Outre-Meuse, n° 1140. In-4°. Délibéré à Bruxelles, le 9 avril 1824. Signé Tarte, cadet, Beyens, aîné, Devleschoudere et de Sauvage. — U. L.

1649. — Mémoire pour le Sr Louis-Joseph Dept, Juge de Paix du canton de Namur (Nord), défendeur; contre Antoine-Joseph Camus, cultivateur à Hubinne, demandeur. Audience des 27 et 28 janvier 1824. *Dans le public j'étais un monstre, un serpent venimeux qui s'était joué de tous les principes....* » Mémoires de BEAUMARCHAIS, p. 275. —

Namur, Imprimerie de J. J. Legros, rue de l'Ouvrage. S. d. (1824).

In-4°, de 29 pp. Signé Ch. Zoude, avocat, et Deschamps, avoué. — S. A.

Par bail du 30 août 1817, avenu à Namur devant le notaire Humblet, Dept, possesseur d'une ferme appelée Sart-à-Ben, située en la commune de ce nom, en fit la location en faveur de Camus, au prix de 1500 francs par an et pour un terme de trois années consécutives, à commencer le 15 mars 1819.

Cette convention donna lieu à une vive contestation entre le propriétaire et le fermier, à la cessation du bail. L'affaire portée devant le tribunal de Namur, Dept tomba, en pleine audience, dans un piège que son adversaire lui avait habilement tendu, et d'où il ne sortit que singulièrement déconsidéré aux yeux du public.

Au mémoire que Ch. Zoude rédigea pour venger la réputation de Dept, fut opposé le suivant :

Coup d'œil sur les circonstances et les moyens de la cause du sieur Antoine-Joseph Camus, fermier et honnête homme, domicilié à Hubinne, commune d'Hamois, demandeur; contre Louis-Joseph Dept, Juge de Paix du canton de Namur (nord), *défendeur*. Cadit ergò in virum bonum mentiri emolumenti sui causâ, criminari, præripere, fallere? nihil profecto minus. Cic. lib. 3 de Officiis, n° 82. Namur, J.-J. Legros. In-4°, de 34 pp. Signé A. de Behr, avocat, et A.-J.-D. Bruno, avoué. — S. A. — U. L.

1650. — Mémoire pour La Dame Marie-Therèse Devaulx, rentière, domiciliée à Huy, et la Dame Victoire Devaulx, assistée et autorisée de Monsieur le Chevalier Lesieur, son époux, domiciliés à Givet, contre Monsieur Charles Devaulx, propriétaire à Emblinne; Mademoiselle Joséphine-Victoire De Fabry-Beckers, rentière à Champion; MM. Henri De Fabry-Beckers de Cortis et Henri-Edouard De Fabry-Beckers, tous deux rentiers à Liége; Madame Bernardine De Thierry, douairière de feu Monsieur Paul-Godefroid

Devaulx, propriétaire à Schaltin; Madame Catherine Devaulx, douairière de feu Monsieur De Lerneux, propriétaire à Stave; Monsieur Jean-Joseph Delhaise et Madame Rose Devaulx, son épouse, propriétaires-rentiers à Mohiville, appelans du jugement rendu le 11 janvier 1824 par le tribunal civil de Dinant. — *Namur, de l'Imprimerie de J. J. Legros, rue de l'Ouvrage. S. d.* (1824).

In-4°, de 28 pp. Signé C. Zoude, avocat, et Bekers, avoué, et approuvé par J. F. Geradon, N.-J. Leclercq, A.-K.-J. Ernst, I. Fallon et A. Zoude.

Le 24 septembre 1759, Charles-Gabriël Devaulx, écuyer, seigneur d'Aische, contractait mariage avec Marie-Dieudonnée Desire, douairière et veuve de Laurent de Jacquier, seigneur de Champion.

De ce mariage naquirent sept enfants dont deux demoiselles, qui entrèrent en religion en 1780; ce sont les dames intimées.

La dame Devaulx, mère, mourut en 1785; d'après la coutume de Namur, sa succession fut dévolue à ceux qui étaient restés dans le monde, en leur qualité d'héritiers légaux et d'habiles à la recueillir; les intimées en furent exclues, parce qu'à l'époque de son ouverture elles étaient mortes civilement par suite de leur profession religieuse.

Mais depuis elles furent rendues à la vie civile par les lois françaises suppressives des vœux monastiques; elles jouissaient de toute la plénitude de leurs droits, lorsque leur père décéda en 1821, sans avoir fait aucune disposition relativement à ses biens.

Après la mort de Charles Devaulx, père, ses six enfants (le septième étant décédé sans avoir aucun héritier direct) se partagèrent sa succession mobilière.

Ce premier partage effectué, les dames intimées prétendirent que l'on devait aussi procéder à celui des immeubles dans la proportion d'une sixième part, proportion que l'on avait adoptée pour les meubles; elles prétendirent en outre que leurs co-héritiers devaient rapporter à la masse de la succession à partager tous les avantages qu'ils avaient reçus de l'auteur commun, ainsi que les biens dévolus sous la coutume de Namur, dont la *nue propriété* leur avait été transmise en 1785.

Leurs prétentions furent contestées, mais le tribunal civil de Dinant,

par jugement du 11 janvier 1824, les déclara recevables; de là appel de la part des adversaires évincés.

C'est pour soutenir en appel les prétentions des intimées que Charles Zoude rédigea le savant mémoire dont le titre est transcrit ci-dessus. — S. A.

1825.

1651. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur. — *A Namur, chez F. J. Lafontaine, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque. 1825.*

1. *29 janvier 1825. Mandement pour le carême de l'an 1825.* In-8°, de 18 pp. — S. A. – Sém. de Namur.

Nouvelle et pressante exhortation à passer saintement le temps de carême, en mettant à profit ces jours de grâce et de salut pour satisfaire pleinement à la justice divine.

2. *19 février 1825. Lettre pastorale adressée au clergé et aux fidèles du diocèse de Namur pour provoquer leur bienfaisance en faveur des infortunés des provinces, victimes des dernières inondations qui les ont dévastées.* In-8°, de 12 pp. — S. A.

« A peine, dit le prélat, les Pays-Hauts de notre royaume, le Grand-Duché de Luxembourg et les Ardennes ont-ils éprouvé des ravages immenses causés par des trombes et de violents ouragans, et se sont trouvés plongés dans la plus grande misère, que le débordement des eaux de la mer et des rivières vient tout à coup d'inonder une grande partie des Pays-Bas. La désolation y est universelle : combien de vastes terrains engloutis sous les eaux!... combien de malheureux en sont les victimes! mille et mille noyés, mille et mille écrasés par la chute des divers bâtimens qui n'ont pu résister aux secousses des vagues de la mer et des torrens, ce semble, irrités. »

Le tableau que Mgr Pisani trace ici des malheurs que les inondations causèrent dans les Pays-Bas, est emprunté aux journaux belgiques des 8, 9, 10, 12 et 13 février 1825.

3. *19 mai 1823. Décret concernant la défense faite par S. M. le Roi des Pays-Bas et celle de l'évêque, sur l'introduction des missionnaires étrangers dans ce royaume.* In-8°, de 4 pp. — S. A.

Entrant dans les intentions du roi, l'évêque renouvelle l'article V des Statuts placés à la fin du directoire de l'office divin de 1810, par lequel il est défendu d'admettre dans les paroisses, à l'exercice du ministère de la confession et de la prédication, aucun prêtre, soit diocésain, soit étranger, qui ne soit muni d'une permission expresse de l'évêque lui-même et signée de sa main.

4. *30 octobre 1825. Epistola RR. DD. Pisani ad Curatos primarios quâ monet eos ut accuratissime invigilent rationem agendi rectorum et vicariorum, ne in abusum lusûs chartarum pictarum labantur, et cum femineo sexu consortia frequentia habeant.* In-8°, de 2 pp. — Sém. de Namur.

5. *15 novembre 1825. Instructiones pro confessariis in Diœcesi Namurcensi immutatis quibusdam, adjunctis novis dispositionibus.* In-8°, de 1 f. et 16 pp. — S. A.

Ces *Instructions* ont été réimprimées à Namur, chez J. J. Legros, en 1829. In-8°, de 14 pp. — S. A.

1652. — Règlement De la Société d'encouragement pour l'Instruction élémentaire dans la province de Namur. — *Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard. — S. d.* (1825).

In-8°, de 4 pp. Signé D. Arnoud, secrétaire. — S. A. — B. R.

Les opuscules suivants concernent les travaux de cette société :

1. *Société d'encouragement pour l'Instruction élémentaire dans la province de Namur, à MM. les chefs des administrations municipales de la province.* S. l. (1825). In-8°, de 3 pp. Signé J.-J. d'Omalius et D. Arnould. — B. R.

2. *Monsieur, Il vient de se former en cette ville* (Namur) *une Société pour l'encouragement et l'amélioration de l'Instruction élémentaire dans la province de Namur. — S. l.*

In-fol., de 1 f. Lettre signée J.-J. d'Omalius et D. Arnould, datée de Namur, 28 juin 1825, par laquelle est ouverte une souscription dans le

but « de répandre de plus en plus les bienfaits de l'Instruction Élémentaire; de développer les facultés morales des enfants; de les mettre ainsi à même d'exécuter avec plus d'intelligence et d'habileté les travaux qui devront bientôt pourvoir à leur subsistance; en un mot d'en faire des hommes recommandables par leur piété, leurs bonnes mœurs et leur exactitude à remplir les devoirs de leur condition. » — S. A.

3. *Société d'encouragement pour l'Instruction élémentaire dans la province de Namur. Liste et prix des ouvrages qui seront fournis par la Société pour les cours de 1826-1827.* Namur, D. Gerard. In-fol., en plac. Lettre, datée de Namur, 22 septembre 1826, et signée d'Omalius et D. Arnould, aux chefs des administrations municipales de la province. — S. A.

4. *Notice sur l'Instruction primaire dans la province de Namur et, en général, sur l'état de l'instruction élémentaire dans les différentes provinces du royaume.* Namur, D. Gerard. 1827. In-8°, de 16 pp. et un tableau. — B. R. — Acad. de Bruxelles.

5. *Liste et prix des ouvrages qui seront fournis pour les cours de 1829-1830 par la Société d'encouragement de l'Instruction élémentaire de la province de Namur.* Namur, D. Gerard. 1829. In-8°, en plac. — B. R.

6. *Rapport fait à l'assemblée générale des souscripteurs de la Société d'encouragement pour l'Instruction élémentaire dans la province de Namur.* Namur, D. Gerard. In-8°, de 6 pp., daté du 9 juillet 1825, signé d'Omalius et D. Arnould. — S. A. — B. R.-Acad. de Bruxelles.

Item a) Rapport du 12 juillet 1826, 12 pp. — S. A. — B. R.
b) » » 21 juillet 1827, 13 pp. — B. R. — Acad. de Bruxelles.
c) » » 24 juillet 1828, 14 pp. — B. R. — Acad. de Bruxelles.
d) » » 30 juillet 1829, 12 pp. — B. R. — Acad. de Bruxelles.
e) » » 9 août 1830, 12 pp. — B. R. — U. L.

Ces rapports, comme le premier, furent imprimés à Namur, par D. Gerard, in-8°, et signés d'Omalius et D. Arnould.

1653. — Dissertatio inauguralis medica de Facultatibus intellectus, quam ... pro adipiscendo Doctoris gradu summisque in Medicina honoribus atque privilegiis, in Academia

Lovaniensi, rite et legitime consequendis, publico ac solemni examini submittit Franciscus-Michael Noël, ex Éghezée, in provincia Namurcensi, Nosocomii clinici Lovaniensis internus. Die (20ª) Junii MDCCCXXV hora XII. — *Lovanii, Typis G. Cuelens, in via Diestensi, N° 52.* S. d. (1825).

In-4°, de 36 pp., y compris 4 pp. de thèses. — S. A.

1654. — Dissertatio inauguralis juridica de Piscatu et Jure piscandi, quam ... pro gradu doctoris in jure romano et hodierno, summisque in jurisprudentia honoribus ac privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite et legitime consequendis, publico examini submittit, Die 6ª julii 1825, auctor J. F. H. Marsigny, ex Yvoir. — *Leodii, Typis Bassompierre. S. d.* (1825).

In-4°, de 31 pp. — Acad. de Bruxelles.
Marsigny est mort procureur du roi à Dinant.

1655. — Dissertatio inauguralis juridica, de Usufructu parentum in bonis liberorum, quam... pro gradu doctoris in jure romano et hodierno, summisque in jurisprudentia honoribus ac privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite et legitime consequendis, publico examini submittit. Die (27) Julii 1825, hora..., auctor Joannes-Baptista Brabant, Namurcensis. — *Leodii, Typis P.-J. Collardin, Typographi academici. MDCCCXXV.*

In-4°, de 25 pp. Voy. *Bibliothèque du jurisconsulte et du publiciste*, t. 1er, p. 370. — On sait que J.-B. Brabant fut représentant et bourgmestre de Namur. — L. A.

1656. — Dissertatio inauguralis juridica de Indignitate..., quam pro gradu doctoris in jure romano et hodierno, summisque in jurisprudentia honoribus ac privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite et legitime consequendis; publico examini submittit, Die 2 Augusti 1825, auctor T. Polet, Namurcensis. — *Leodii, Typis Bassompierre. 1825.*

In-4°, de 25 pp. — Acad. de Bruxelles.

T. Polet fut juge au tribunal de Namur.

1657. — Le Radoteur Dinantais. — *Dinant, A. Rosolani.* (1825-1829).

In-4°. Journal (bis-hebdomadaire) fondé sur la fin de l'année 1825, et qui cessa de paraître sur la fin du mois d'août 1829. Il fut remplacé par le *Courrier de la Lesse*, qui lui-même après moins de six mois d'existence, fit place à la *Gazette des tribunaux, journal de jurisprudence et des débats judiciaires*, laquelle n'était guère que la reproduction de la *Gazette des tribunaux de France.*

Le rédacteur principal de ces journaux insipides était l'avocat Burton-Levaque, qui devint plus tard commissaire de district de Dinant. Son *Radoteur dinantais* était une petite feuille satirique, s'occupant de polémique locale, qui, au lieu de cette piquante et fine ironie qui amène le sourire sur les lèvres du lecteur, regorgeait de grossièretés et de maladresses.

La bibliothèque de l'Université de Liège possède quelques numéros de ce journal.

1658. — Notice sur un beau manuscrit de la vie de saint Hubert, qui a appartenu à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par de Villenfagne d'Ingihoul.

In-8°, de 8 pp. Tiré à part du *Courrier de la Meuse*, du 21 septembre 1825.

1659. — Lettre mortuaire de Monsieur Jean-Baptiste Medard, Prêtre, Vicaire général de Monseigneur l'Évêque de Namur, ..., décédé subitement en cette ville, le 14 octobre 1825, âgé de 69 ans. — *A Namur, de l'Imprimerie de D. Gerard.*

In-fol. plano, en plac. — S. A.

1660. — Notice sur Kemper, professeur de droit à l'Université de Leyde, par le baron de Stassart. (1825).

Cette notice, imprimée d'abord dans la *Thémis* ou *Bibliothèque du Jurisconsulte,* t. VII, pp. 374-376, a été reproduite dans la *Biographie universelle* de Michaud, t. LXVIII (supplément), pp. 484 et suiv., et dans les *Œuvres complètes* du baron de Stassart, pp. 455 et suiv. — S. A.

1661. — Association pour la recherche des mines, minières et carrières, dans le Grand-Duché de Luxembourg et la province de Namur. — (Bruxelles) *Imprimerie de P. M. de Vroom, rue de Louvain. S. d.* (1825).

In-12°, de 12 pp. Cette société s'est formée, sous seing privé, le 19 novembre 1825, en vertu d'un arrêté royal du 21 octobre de la même année, lequel constitue la partie principale de cet opuscule. — S. A.

1562. — Sancti Gregorii Magni, papæ primi, de Cura pastorali liber Ex antiquis Cod. mss. cum cura expressus. — *Namurci, Apud J. J. Legros. 1825.*

In-12°, de 2 ff. lim., 295 pp. Cette édition a été faite d'après les ordres de Mgr Pisani, et avec son approbation, datée du 24 novembre 1825. — S. A.

1663. — Tractatus de casibus reservatis Auctore Perin, Ad normam Instructionum pro Confessariis emendatus. — *Namurci, Apud F. J. Lafontaine, Typog. Illustrissimi ac Reverendissimi Domini Episcopi. S. d.* (1825).

In-8°, de 72 pp. Réimprimé à Namur, chez J. J. Legros, en 1829. Le permis d'imprimer, signé F. De Cuvelier, est daté de Namur, 9 décembre 1825. — Sém. de Namur.

Par son ordonnance du 29 mars 1888, Mgr Belin a complètement modifié pour son diocèse la réserve des cas. D'après cette ordonnance sont réservés à l'évêque de Namur les onze cas suivants : l'hérésie, l'apostasie, le parjure, l'attentat avec blessure contre père, mère, grand-père, grand'mère, l'homicide volontaire, le duel, l'avortement et toute coopération directe à ce crime, l'incendie volontaire, la bestialité, l'inceste, le concubinage entre personnes mariées.

1664. — Discours de M. Le Baron de Stassart, Député de la province de Namur, dans la discussion du budget de 1826, à la seconde chambre des États-Généraux, le 13 décembre 1825. — *Namur, de l'Imprimerie de D. Gerard. S. d.* (1825).

In-8°, de 8 pp., reproduit dans les *Œuvres complètes* de l'orateur pp. 591-595, avec les corrections manuscrites de l'exemplaire ci-dessus. — S. A.

1665. — Discours sur la Médecine Légale, prononcé à l'Université de Liège, en 1824, Par N. Anciaux, professeur à la faculté de Médecine. *Liége, De l'Imprimerie d'Albert Haleng. 1825.*

In-8°, de 27 pp. Ce discours se trouve imprimé en latin dans les *Annales Académiques* de l'Université de Liège. Il fut prononcé en français, corrigé et augmenté, tel qu'il est reproduit dans l'opuscule ci-dessus, par l'auteur lui-même, en ouvrant son cours de Médecine légale pour l'an 1824. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

1666. — Mémoire couronné, en réponse à la question proposée par l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles : « *Décrire la constitution géologique de la province de Namur, les espèces minérales et les fossiles accidentels que les divers terrains renferment, avec l'indication des localités et la synonymie des auteurs qui en ont déjà traité.* » Par P.-F. Cauchy, ancien élève de l'école polytechnique. ingénieur des mines et professeur de minéralogie et de métallurgie à l'athénée royal de Namur. — *Bruxelles, P. J. De Mat. Imp.-lib. de l'Académie royale de Bruxelles.... 1825.*

In-4°, de 148 pp., avec une planche. Ce mémoire, qui fut couronné au concours de 1824, est imprimé au t. V. des *Mémoires des prix de l'Académie de Bruxelles*, Bruxelles, Imp. De Mat, 1825, in-4°. Il est suivi d'additions et de corrections à un autre mémoire sur la constitution géologique de la province de Namur. — S. A. — B. R. — U. G. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

1667. — Précis élémentaire d'Hygiène Par MM. Buchez et Trélat, Docteurs en Médecine de la Faculté de Paris. — *A Paris, chez Raymond, éditeur de la* Bibliothèque du XIXe siècle. (Imprimerie de Guiraudet). *1825.*

In-8°, de IV-377 pp. et 1 p. d'errata. Avec le plan et la division de l'ouvrage en tableau. Ce traité est divisé en trois parties : la première est consacrée à l'histoire du sujet de l'hygiène, l'homme; la deuxième à la matière de l'hygiène, ou des diverses influences que l'homme peut éprouver; la troisième comprend les règles de l'hygiène. Cette division n'est autre que celle de Gallien lui-même, et le plan adopté par les auteurs du livre est celui proposé et suivi par Rostan dans son *Traité d'hygiène*.

1668. — Articles du docteur Thirion insérés dans la *Bibliothèque médicale, nationale et étrangère. (Années de 1825 et 1829.)*

1. *Forte commotion cérébrale chez un vieillard, guérie par de fortes saignées, relativement à l'âge.* (Année 1825.) — S. A.

2. *Anévrisme énorme de la crosse aortique qui produisit subitement la mort en s'ouvrant dans le péricarde. (Ibid.)* — S. A.

3. *Extirpation d'une rotule cariée.* (Année 1829, Hygiène.) — S. A.

4. *Quelques réflexions à l'occasion d'articlees publiés par séries et intitulés :* Médecine légale, par M. Cambrelin. *Par le docteur Thirion.* (Année 1828.)

5. *Discussion médico-légale, appendice à l'article de M. Thirion pour servir de réponse à la réplique de M. Cambrelin, par le docteur Thirion. (Ibid.)* — S. A.

Le docteur Thirion a publié aussi dans l'*Observateur médical,* t. IV, 1829, un article intitulé : *Nécrose et reproduction du corps du tibia.* — S. A.

1669. — Tribunal de Dinant. Observations succinctes pour le sr Hubert-Joseph Jacob, demandeur; contre le Sr François-Joseph Farcy, défendeur. *L'erreur des âmes généreuses est de croire à la reconnaissance.* M. le comte De Ségur. — *Namur, Imprimerie de J.-J. Legros.* S. d.

In-4°, de 35 pp. Ce mémoire juridique, signé A. De Behr, avocat, et Collet fils, avoué, a trait à une somme de treize mille francs réclamée à titre de prêt, au sieur Farcy, de Lacuisine, par Jacob, de Waha.

Farcy ne niait pas formellement avoir reçu cette somme, mais il prétendait s'être libéré, en partie du moins, par quatre effets de commerce souscrits à son ordre par Jacob. Or ces effets étaient des billets de pure complaisance, que, pour gagner du temps dans un moment de gêne financière, Jacob avait créés à l'ordre de Farcy, s'obligeant à en fournir à leur échéance lui-même les fonds.

Pour se défendre Farcy fit publier le factum qui suit : *Tribunal de*

Dinant. Précis pour le sieur Farcy, défendeur, contre le sieur Jacob, demandeur, par M. Lonhienne, avocat, et M. Warzée, avoué. Namur, Imprimerie de J.-J. Legros. In-4°, de 18 pp. — S. A.

1826.

1670. — Notice sur Messieurs G.-J.-E. Ramoux, associé résident, et H.-N. Baron de Villenfagne, membre honoraire de la Société d'Émulation de Liége. Par M. de Chênedollé, secrétaire-général de cette société. — *Liége, Imprimerie de J. Desoer.*

In-8°, de 20 pp. Extrait du *Journal de Liège,* nos du 29 janvier et des 1, 2 et 3 février 1826.

La notice sur de Villenfagne, revue et corrigée, a été réimprimée dans l'*Annuaire de l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, IIIe année, in-8°, pp. 94 et suiv., avec l'indication des ouvrages publiés par l'historien liégeois, lequel était membre de l'Académie.

C'est par erreur que de Chênedollé et après lui de Stassart, *Œuvres complètes*, p. 289, *note*, font naître à Liège le baron Hilarion-Joseph-Noël de Villenfagne. Ce savant historien est né au château d'Hordenne, dépendance d'Anseremme, le 14 juin 1753, comme le prouve son acte de baptême que nous avons sous les yeux. Il est décédé à Liège, le 23 juin 1826. — S. A. — B. R. — U. G. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

1671. — Catalogue d'une collection de livres en grande partie rares et curieux et de beaux manuscrits anciens sur velin et autres, provenant de la bibliothèque de M. le baron de Villenfagne d'Ingihoul. — *Liége, M.-F. Loxhay. 1826.*

In-8°, de 19 pp. En 1795, redoutant les persécutions des révolutionnaires français, de Villenfagne se retira en Allemagne, emportant avec

lui sa riche bibliothèque. Cette bibliothèque renfermait plusieurs manuscrits précieux et un choix de livres sur le pays de Liège. Elle fut malheureusement incendiée, en partie du moins, par quelques bombes que les Français lancèrent sur la ville de Dusseldorf, où s'était réfugié l'historien liégeois. — U. L.

1672. — L'an de grâce 1826, le 23e du mois de février, vers une heure du matin, est décédé au Palais Épiscopal de Namur, administré des Sacremens de Pénitence et d'Extrême-Onction, dans la 83e année de son âge, très-noble, très-illustre et très-regretté Seigneur Monseigneur Charles-François-Joseph Baron De Pisani De la Gaude, Ancien Évêque de Vence, Évêque de Namur, Prélat Domestique du St Siége assistant au trône Pontifical, Commandeur de l'Ordre du Lion Belgique, Chevalier de la Légion d'Honneur, etc., etc. — *A Namur, Imp. de D. Gerard. S. d.*

In-fol. plano, en plac. Carte mortuaire de Mgr Pisani de la Gaude, XVIIe évêque de Namur, né à Aix en Provence, le 4 mars 1743, sacré évêque de Vence le 8 février 1784, évêque de Namur de 1804 à 1826. Sur ce prélat voir le Chan. AIGRET, *Histoire de l'Église et du Chapitre de Saint-Aubain à Namur*, pp. 533-543; *Le Nouveau Conservateur belge*, t. XII, pp. 176-191.

Le portrait de Mgr Pisani par Bouquié, se trouve dans l'*Almanach du clergé catholique romain des Pays-Bas pour l'année 1825.* Bruxelles, in-8°, 1824. — S. A.

1673. — Oraison funèbre de très-noble, très-illustre et très-regretté Seigneur, Monseigneur Charles-François-Joseph Baron de Pisani de la Gaude, Ancien Évêque de Vence, Évêque de Namur, Prélat domestique du St Siége, assistant au Trône Pontifical, Commandeur de l'Ordre du Lion Belgique, Chevalier de la Légion d'Honneur, etc., etc.,

Prononcée par J. Collard, Chanoine titulaire de l'Église Cathédrale de S[t] Aubain, le 5 mars 1826. — *Namur, Imp. de D. Gerard. S. d.*

L'archiprêtre F. Buydens a fait aussi l'éloge funèbre de M[gr] Pisani. Cet éloge, de beaucoup supérieur à celui que prononça le chanoine Collard, est resté inédit, croyons-nous. Nous en avons trouvé une copie dans les archives paroissiales de Wellin.

1674. — Frédéric-Auguste baron de Cuvelier, Vicaire-général-Capitulaire du Diocèse de Namur, le siége vacant. Au clergé et aux fidèles du dit diocèse. — *A Namur, chez Lafontaine, impr. de l'Évêché. S. d.*

In-8°, de 3 pp. Daté du 10 avril 1826. L'auteur de cette lettre circulaire annonce au clergé et aux fidèles du diocèse de Namur la mort de M[gr] Pisani, et sa nomination en qualité de vicaire capitulaire. — S. A.

1675. — Cour supérieure de justice séant à Liége, 1[ère] chambre. Résumé de plaidoirie pour M[r] Arnold-Louis-Armand Darcy, contre Dame Marie-Cécile Peytier, son Épouse. — (A la fin :) *A Liége, De l'Imprimerie de H. Dessain, vis-à-vis du Palais. S. d.*

In-4°, de 32 pp. Daté de Liège, 17 avril 1826, signé Darcy, J.-B. Teste et de Longrée, avocats, et F. Piercot, avoué.

Darcy était né à Liessies, département du Nord (France), en 1790, et la demoiselle Peytier à Bruxelles, en 1791. Étrangers l'un à l'autre par la naissance, ils avaient cessé de l'être par la réunion des deux pays en 1795, et ne l'étaient pas lors de leur mariage, le 2 janvier 1814.

Après cette époque, Darcy, ayant fixé son domicile à Mariembourg, sa femme jugea bon de se séparer de lui et d'établir sa résidence à Avesnes (France). Darcy se fit naturaliser belge, et le 26 février 1825, il présenta au tribunal de Dinant une requête en divorce, pour cause d'adultère de sa femme.

La question à résoudre par le tribunal était celle-ci : La dame Peytier, par suite de la naturalisation de son époux, a-t-elle perdu sa qualité de française et est-elle devenue justiciable des tribunaux belges? Contre l'action en divorce qui lui est intentée, ne peut-elle pas invoquer en sa faveur la loi française du 8 mai 1816, qui prohibe *absolument* le divorce, aussi bien pour injures et mauvais traitements que pour adultère?

Le tribunal de Dinant se prononça en faveur de la demande de Darcy, et c'est pour soutenir en appel le bien fondé de ce jugement que fut rédigé le présent mémoire. — S. A.

1676. — Catalogue des ouvrages qui se trouvent en double et en triple à la Bibliothèque publique de la ville de Namur, et dont la vente aura lieu le 12 juillet 1826, et jours suivants, à deux heures de relevée, chez M. Capelle-Michaux, entrepreneur de ventes. — *Namur, Imp. de D. Gerard, Marché de l'Ange, n° 891.*

In-12°, de 35 pp. — S. A.

1677. — Manuel du Chrétien, ou Court Exercice pour sanctifier les actions du chrétien pendant la journée; Par P.-J. Henry, Bachelier formé en la S. Théologie, Curé de Surice. Nouvelle édition, Exactement corrigée et considérablement augmentée. — *A Liége, chez F. Lemarié. 1826.*

In-12°, de 244 pp. et un f. d'approbations, qui sont au nombre de deux : la première datée de Liége, 5 mars 1775, la seconde de Louvain, 13 avril 1777. — S. A.

1678. — Histoire de la Neuvaine de S. François Xavier, avec Les Prières pour tous les jours de la Neuvaine, ou pour chacun des dix Vendredis, et les Litanies de Saint François Xavier. — *A Namur, Chez F.-J. Lafontaine. S. d.* (1826?).

In-12°, de 20 pp. — S. A.

1679. — Specimen juridicum inaugurale de fidei commissariis hæreditatibus ex jure hodierno; quod ... pro gradu doctoratus in jure romano et hodierno, in Academia Lovaniensi, rite ac legitime capessendo, publicæ disputationi, die 17 februarii MDCCCXXVI, hora XII submittit L. J. Braas ex Floreffe, in provincia Namurcensi. — *Lovanii, Typis G. Cuelens, in viâ Diestensi, n° 52.*

In-8°, de 35 pp. — S. A.

1680. — Specimen inaugurale philosophico-juridicum de Pœnarum delictis adæquandarum ratione, quod .... pro adipiscendo gradu doctoris juris romani et hodierni, summisque in jure honoribus ac privilegiis, in Academia Lovaniensi, rite et legitime consequendis, publice defendet Xaverius Car. Eug. Lelièvre Namurcensis. *Die 2 mensis Augusti MDCCCXXVI, hora XII. — Lovanii, Typis Vanlinthout et Vandenzande Academiæ Typographorum. S. d.* (1826).

In-8°, de 136 pp. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1681. — Quædam de in Integrum restitutionibus ex Jure romano, Dissertatio inauguralis juridica, quam ... pro adipiscendo gradu Doctoris juris romani et hodierni, summisque in jure honoribus ac privilegiis, in Academia Lovaniensi, rite et legitime consequendis, publico examini submittit Carolus-Josephus-Adolphus Borgnet Namurcensis. Die 18 Novembris MDCCCXXVI. — *Lovanii, Typis Francisci Michel. S. d.* (1826.)

In-8°, de 56 pp. — S. A.

1682. — Recueil historique, généalogique, chronologique et nobiliaire des maisons et familles illustres et nobles du Royaume, précédé de la généalogie historique de la Maison royale des Pays-Bas Nassau-Orange, par C. De Francquen, conseiller à la cour supérieure de justice de Bruxelles. — *Bruxelles, Demanet, rue de l'Évêque MDCCCXXVI.*

In-4°, avec fig. et blasons coloriés.

Ce vol. comprend, outre la préface et la dédicace, 7 pp., l'introduction, 61 pp., la biographie et la généalogie de la Maison royale des Pays-Bas, Orange-Nassau, 13 pp., 15 planches; les généalogies d'Arenberg, 18 pp.; de Biebestein, 6 pp.; de Blondel, 35 pp. (annotées par M. Goethals dans l'exemplaire de la Bibl. royale); des ducs de Bouillon, 9 pp.; de Bousies, 4 pp.; de Bryas, 10 pp.; de Constant Rebecque, 17 pp.; de Croix, 27 pp.; de Croy, 32 pp.; de Derfelden, 6 pp.; de Gavre, 15 pp.; de Goubau, 6 pp.; de Labarre, 9 pp.; de de Lalaing, 34 pp.; de Ligne, 13 pp.; de Lokorst, 12 pp.; de Looz-Corswarem, 21 pp.; de Maelcamp, dit Malcamp, 4 pp.; de Moreau de Bellaing, 15 pp.; de Spoelberg, 15 pp.; de Valenzy, 4 pp.; de Van den Broucke *(sic)*, 4 pp.; tables, 18 pp. Voy. *Courrier de la Sambre*, n° 56.

L'exemplaire conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles, outre les annotations de M. Goethals, contient les généalogies rares de Camberlyn et de Charlé de Tyberchamps. — B. R. — Acad. de Bruxelles.

1683. — Les Petits livres du Père Lami : Histoire sainte, IIIe livre, 2e édition publiée par la Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans la province de Namur. — *Namur, Imp. de J. J. Legros, 1826.*

In-12°, de 24 pp. Fig. Les *Petits livres du Père Lami* ont pour auteur Pierre-Laurent de Jussieu, né en 1792, secrétaire général de la préfecture de la Seine en 1831, député de Paris en 1839. Ils furent réimprimés à Namur par les soins de d'Omalius, gouverneur de la province et de D. Arnould, directeur du Mont-de-piété. Voy. le n° suiv. et l'année 1828. — Acad. de Bruxelles.

1684. — Les Petits livres du Père Lami. IVe et Ve livre. Arts et Métiers. Agriculture. 2e édition publiée par la Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans la province de Namur. — *Namur, Imprimerie de J. J. Legros, 1826.*

In-12°, de 53 pp. — Acad. de Bruxelles.

1685. — Éléments de la Grammaire française par Ch.-Fr. Lhomond. Édition revue, corrigée et augmentée ; publiée par la Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans la province de Namur. — *Namur, Imprimerie de J. J. Legros, rue de la Croix, N° 658. MDCCCXXVI.*

In 12°, de 112 pp. — Acad. de Bruxelles.

1686. — Leçons de Morale pratique, Par M. Abel Dufresne. L'oisiveté est la mère de tous les vices. Édition publiée par la Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans la province de Namur. — *A Namur, Imprimerie de Dieudonné Gerard. 1826.*

In-12°, de 47 pp. contenant : les *Leçons de Morale pratique* (devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers soi-même), la *Science du Bonhomme Richard ou le Chemin de la fortune;* — des *Extraits des ouvrages de Benjamin Franklin et Avis et Réflexions;* — les *Moyens d'avoir toujours de l'argent dans sa poche;* — le *Sifflet;* — le *Coup de tête;* — le *Duel;* — l'*Incertitude des changements de position.* — Acad. de Bruxelles.

1687. — Noch einige bemerkungen ueber *actio in re*, etc., c'est-à-dire, Encore quelques Réflexions sur l'action *in Rem* et l'action *in Personam*, sur le *jus in re* et l'*obligation;*

par M. G.-A.-W. Duroi, docteur en droit, et conseiller à la Cour de Justice de Wolfenbuttel. (1826 et 1829.)

Analyse de cette dissertation par Blondeau, dans la *Thémis ou Bibl. du Jurisconsulte*, t. VIII, pp. I-25; t. X, pp. 34-62. — S. A.

1688. — Sur le nouveau Code civil de la Louisiane (1826).

Deux articles par H. Blondeau, insérés dans la *Thémis, Bibliothèque du Jurisconsulte*, t. VIII, pp. 47-62 et pp. 93-108. — S. A.

1689. — Notice sur la confection des nouveaux Codes en différens États de l'Europe et de l'Amérique, et sur le maintien ou l'abrogation, soit totale, soit partielle du Code civil français dans les pays où il avait été introduit. (1826).

Article de Blondeau dans la *Thémis, Bibl. du Jurisconsulte*, t. VIII, pp. 145-153. — S. A.

1690. — Mémoire pour servir à l'histoire d'Alpaïde, mère de Charles-Martel; par M. Dewez, secrétaire perpétuel [de l'Académie de Bruxelles]. Lu à la séance du 5 mai 1823.

In-4°. Extrait des *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. Bruxelles, imprim. De Mat* 1826, t. III, pp. 315-340.

Alpaïde, mère de Charles-Martel, tige de la seconde race des rois de France, est un personnage historique très intéressant pour notre pays. Elle a vécu à Jupille, village à une lieue de Liége; elle est morte à Orp-le-Grand, vulgairement dit Sainte-Adèle, village de Brabant, à deux lieues de Jodoigne, et elle y a été enterrée. On y a retrouvé son tombeau avec une inscription qui lui donne le titre d'épouse ou concubine de Pépin, *conthoralis Pepini.*

A ce sujet, l'auteur du mémoire ci-dessus s'est proposé de résoudre les questions suivantes : 1° *Alpaïde était-elle la concubine ou la femme*

légitime de Pépin de Herstal? 2° Est-elle coupable du meurtre de saint Lambert? 3° Qu'est devenue enfin Alpaïde? — S. A. — B. R. — U. G. — U. L.

1691. — Mémoire sur le gouvernement et la constitution des Belges, avant l'invasion des Romains. Par M. Dewez, secrétaire perpétuel [de l'Académie de Bruxelles]. Lu dans la séance du 30 octobre 1824.

In-4°. Extrait des *Nouveaux Mémoires de l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*. Bruxelles, Imprim. De Mat, 1826, t. III, pp. 378-399.

Après avoir examiné la conformité et la différence qui existent entre les constitutions germanique et gauloise, l'auteur croit pouvoir conclure que les anciens Belges avaient une constitution qui tenait de l'une et de l'autre, de sorte qu'ils étaient soumis à des chefs ayant le titre de rois; que l'administration générale était confiée à un sénat chargé des grands intérêts de l'État, et qu'il y avait des administrations locales établies dans les districts ou cantons pour rendre la justice et régler les intérêts des particuliers. — S. A. — B. R. — U. G. — U. L.

1692. — Grand Tarif décimal ou de Réduction du Franc, de l'Argent de Dinant-Liège, de l'Argent de Liége et de l'Argent courant de Brabant, en l'une et l'autre de ces Monnaies et *vice-versa*, précédé de la Réduction du Franc, de la Livre tournois et de l'Argent de Change de Brabant en l'une et l'autre de ces Monnaies et *vice versa* et de celle du Franc en Argent des Pays-Bas et *vice versa*. Suivi du Tarif des Monnaies, d'après la Réduction qu'elles ont éprouvées par décrets Impériaux du 18 août et du 12 septembre 1810, réduites : 1° en Valeur décimale; 2° en Argent de Dinant-Liège; 3° en Argent de Liège; 4° en Argent courant de Brabant. Il renferme aussi la comparaison en

mêmes Monnaies de toutes les autres espèces rappelées au décret du 18 août. Par P. Henry. Se trouve chez Henry, rue Grande, nº 51, à Dinant — *A Dinant, de l'Imprimerie de François Brichaux. S. d.* (1826 ?)

In-8º, de 1 f., 66 pp. et 1 p. de table.

1693. — Histoire générale de la Belgique, par M. Dewez, membre de l'Institut royal des Pays-Bas et secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. — *Bruxelles, Voglet imprimeur, H. Tarlier, éditeur.* (1826-1828.)

In-8º. 7 volumes. Belle édition, entièrement refondue, où les faits sont présentés avec plus d'étendue et plus d'ordre que dans la 1re édition, qui parut de 1805 à 1807. (Voy. année 1805.)

L'ouvrage entier se divise en neuf époques :

Ier Vol., titre et préf. 6 ff. texte 437 pp. — Ire époque. Les Belges soumis aux Romains, 58 ans avant J.-C.

IIe Vol., de 444 pp. — IIe époque. Les Belges associés aux Francs. (An 409-638. Espace : 229 ans.) — IIIe époque. La Belgique soumise à l'Austrasie sous le gouvernement des maires du palais. (An 638-855. Espace : 217 ans.) — IVe époque. Royaume de Lotharingie. (An 855-912. Espace : 57 ans.) — Ve époque. Ducs bénéficiaires de la Lotharingie. (An 929-1106. Espace : 177 ans.) — VIe époque. Maison de Louvain. (An 1106-1406. Espace : 300 ans.)

IIIe Vol., de 396 pp. Liste chronologique des Rois de France, des ducs bénéficiaires de Lotharingie et de Lothier, 2 ff. — Continuation de la VIe époque.

IVe Vol., de416 pp.—Continuation de la VIe époque jusqu'à la page 149. — VIIe époque. Maison de Bourgogne. (An 1406-1477. Espace : 71 ans.)

Ve Vol., de 453 pp. — Continuation de la VIIe époque jusqu'à la page 112. — VIIIe époque. Maison d'Autriche. (An 1477-1797. Espace : 320 ans.)

VIe Vol., de 419 pp. — Continuation de la VIIIe époque.

VIIe Vol., de 406 pp. — Continuation de la VIIIe époque jusqu'à la

page 379. — IX[e] époque. Royaume des Pays-Bas. — Maison d'Orange. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1827.

1694. — Cour supérieure de justice séant à Liége. 3[e] Chambre. Mémoire pour Théodore Lentz-Detienne, Maître des Forges, domicilié à Huy, Appelant; contre Nicolas-Dieudonné-Joseph Jaumenne, demeurant à Engihoul, Intimé.... *Tunc te sacra ad delubra vocantem || Præcedit, trahere immo ultro ac vexare paratus, || Nam cum magnæ malæ superest audaci caussæ, || Creditur à multis fiducia....* Juvénal, Sat. XIII. — (In fine :) *A Liége de l'Imprimerie de H. Dessain, vis-à-vis du Palais. S. d.* (1827).

In-4°, de 86 pp. Daté de Liège, 18 avril 1827 et signé J.-B. Teste et Lesoinne, avocats, et Lesperance, avoué.

Le 25 octobre 1821, Jaumenne et Lentz-Detienne, tous deux maîtres de forges, le premier domicilié à Marche-les-Dames, le second à Huy, firent entre eux une convention au sujet de la fourniture au gouvernement des Pays-Bas d'une quantité considérable de projectiles de guerre. Comme Jaumenne était tombé en déconfiture quelque temps auparavant, il ne pouvait par lui-même subvenir aux frais de l'entreprise. Lentz lui prêta gratuitement une somme de vingt-cinq mille francs, à condition qu'il entrerait pour une part dans la livraison des projectiles. Cette affaire lui procura d'assez beaux bénéfices.

Vint le moment de régler le compte entre les deux associés. Jaumenne fit des difficultés de restituer la somme prêtée. Lentz lui intenta de ce chef une action. Par jugement du tribunal de Huy, du 4 juin 1823, Jaumenne fut condamné à restitution.

A son tour, il intenta à Lentz devant le même tribunal une action en nullité de la convention du 25 octobre 1821 comme entachée de stipulations *usuraires* à son préjudice dès avant la condamnation du 4 juin 1823. Il prétendit, en conséquence, qu'il avait droit à une somme plus forte que celle à laquelle il avait été condamné.

Afin d'agir sur l'opinion publique comme sur l'esprit des juges, Jaumenne publia un mémoire, dans lequel il répand à pleines mains, contre son ancien associé, l'imputation d'*usure monstrueuse*, d'*offense à la morale, aux lois, à la religion*, en un mot, tout ce qui est propre à exciter une indignation généreuse.

Le tribunal de Huy accueillit le système de Jaumenne : Lentz fut condamné; de là appel de ce dernier devant la cour supérieure de Liège; de là le savant mémoire rédigé par Teste et Lesoinne. — S. A.

1695. — Précis historique de l'institution de la Confédération d'Amour, sous le titre de N.-D. Auxiliatrice, Érigée en l'Église paroissiale de Saint Nicolas, à Namur. — *Namur, Imprimerie de J. J. Legros. 1827.*

In-18°, de 38 pp. Avec une image, mal faite, représentant la Vierge-Mère.

L'approbation, datée de Namur, 31 mai 1827, est signée Baron de Cuvelier, vic. gén. cap.

Cet opuscule a été traduit en flamand sous le titre : *Broederschap van O. L. V. van Bystand ingesteld in de kerk van den H. Nicolaus te Namen.* St-Nicolas, 1836.

Après la célèbre victoire que les chrétiens remportèrent sur les Turcs, à Lépante, en 1570, le pape saint Pie V, convaincu que cette victoire était due à la puissante intercession de la sainte Vierge, fit insérer, dans les litanies de Lorette cette invocation : *Auxilium Christianorum, ora pro nobis*. Depuis lors, la sainte Vierge fut partout invoquée sous ce vocable, mais avec une confiance toute particulière par le peuple de Munich lorsque, en 1683, la capitale de l'Autriche fut assiégée par les Turcs. Après que l'armée chrétienne eut battu celle des infidèles et fait lever le siège de Vienne, dont la position avait été très critique, les fidèles de Munich souhaitèrent de continuer, en action de grâces, la dévotion à Notre-Dame Auxiliatrice. Ils manifestèrent le désir de voir ériger sous ce titre une confrérie en mémoire de la victoire remportée sur les Turcs et évidemment due à un secours surnaturel. Maximilien de Bavière, qui commandait une partie de l'armée chrétienne, connut ces louables

intentions en même temps que les prières ardentes adressées au ciel, dans sa ville électorale pour le succès de ses armes. Il sollicita et obtint du pape Innocent XI l'érection de la dite confrérie, sous le titre de *Notre-Dame Auxiliatrice*. Un bref pontifical du 18 août 1684 y attacha de nombreuses indulgences, et la confrérie fut solennellement érigée, au nom de S. A. l'électeur de Bavière, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre à Munich.

En 1809, Napoléon-Bonaparte envahit les États pontificaux et les réunit à l'empire. Le pape Pie VII ayant, à ce propos, lancé l'excommunication contre l'empereur, celui-ci le fit enlever de Rome et conduire à Savone, puis à Fontainebleau, où il subit une dure captivité. Au commencement de 1814, le pape retourna dans ses États, que le Congrès de Vienne lui rendit presqu'intégralement en 1815. En mémoire de sa délivranee qu'il considéra comme une faveur due à la sainte Vierge, Pie VII décréta, le 16 septembre 1815, que le 24 mai de chaque année, jour anniversaire de son heureux retour à Rome, serait célébrée une fête en l'honneur de Notre-Dame Auxiliatrice.

Ce fut à la suite de ces événements que M. Golenvaux, curé de Saint-Nicolas à Namur, conçut le projet d'établir dans sa paroisse une confrérie sous le vocable de *Notre-Dame Auxiliatrice*. Ce projet fut approuvé par un bref du pape Léon XII en date du 27 novembre 1826. Voy. années 1800 et 1833. — S. A.

1696. — Dissertatio inauguralis juridica de Viri in uxorem Potestate, quam... pro adipiscendo doctoris gradu juris romani et hodierni, summisque in jure honoribus atque privilegiis, in Academia Lovaniensi, rite et legitime consequendis, publico ac solemni examini submittit Henricus P.-J.-B. Douxchamps, Namurcensis. Die (6) Aprilis MDCCCXVII, hora XII. — *Lovanii, Typis A. De Pauw. S. d.* (1827.)

In-8°, de 49 pp. — S. A.

1697. — Dissertatio inauguralis juridica de quæstione an Testamentum ob formulas deficientes nullum anterius testamentum revocandi vim habeat, quam... pro adipiscendo gradu doctoris juris romani et hodierni, summisque in jure honoribus ac privilegiis, in Academia Lovaniensi, rite et legitime consequendis, publico ac solemni examini submittit A. C. de Woelmont, Namurcensis, Die 9 mai 1827. — *Lovanii, Typis de Pauw. S. d.* (1827.)

In-8°, de 32 pp.

1698. — Dissertatio inauguralis juridica de Obligatione correorum credendi et debendi, quam... pro gradu doctoris in jure romano et hodierno, summisque in jurisprudentia honoribus et privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico, examini submittit, Die 17 maii 1827, E... Dupré Namurcensis. — *Leodii, Typis J. J. Collardin, Typographi academici. MDCCCXXVII.*

In-4°, de 46 pp. Dupré devint, par la suite, juge au tribunal de 1re instance de Namur.

1699. — Dissertatio inauguralis juridica de Commodato secundum jus civile hodiernum, quam.... pro gradu doctoris, summisque in jure honoribus ac privilegiis, in Academia Leodiensi, rite et legitime consequendis, publico examini submittit, Die 23a Maii, anno 1827, Auctor Autonius-Ernestus de Gaiffier ex Hestroy, in Namurcensi provincia. — *Leodii, Typis P. J. Collardin, Typographi academici. 1827.*

In-4°, de 24 pp. — U. L.

1700. — Dissertatio inauguralis juridica de modis quibus instituitur et extinguitur ususfructus secundum jus hodiernum, quam .... pro gradu doctoris in jure romano et hodierno, summisque in jurisprudentia honoribus ac privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, Die (9) Augusti 1827, hora (10ª) Auctor Carolus Buydens, Namurcensis. — *Leodii, Typis P. J. Collardin, Typographi academici. 1827.*

In-4°, 25 pp. — S. A.

1701. — Dissertatio inauguralis juridica de Paternitate ex jure civili, quam .... pro adipiscendo gradu doctoris juris romani et hodierni, summisque in jure honoribus ac privilegiis, in Academia Lovaniensi, rite et legitime consequendis, publico ac solemni examini submittit C. C. De Francquen, Namurcensis. Die .... Augusti MDCCCXXVII, hora XI. — *Lovanii, Typis Cuelens, in via Diestensi N° LII.*

In-8°, de 30 pp. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1702. — Dissertatio historico-juridica inauguralis de Usufructus adcrescendo, qua diligentior ejus loci interpretatio ex Vaticanis palimpsestis tentatur : quam .... pro gradu doctoris juris romani et hodierni summisque in jure honoribus ac privilegiis, in Academia Lovaniensi, rite et legitime consequendis, publico ac solemni examini submittit Alex. Fel. Eleon. Lelièvre Namurcensis. Die XX decemb. MDCCCXXVII hora XII. — *Lovanii, Typis Vanlinthout et Vandenzande. S. d.* (1827.)

In-8°, de 107 pp. L'auteur, dans cette savante dissertation, traite la

question ardue en jurisprudence de l'accroissement de l'usufruit. Après avoir exposé sur cette matière la doctrine du droit romain, qu'il éclaircit à l'aide de certains passages tirés de manuscrits palimpsestes récemment découverts à la bibliothèque vaticane, il soutient que c'est d'après cette doctrine, que l'on doit résoudre les cas d'accroissements d'usufruit dont ne parle pas le Code civil français. Voy. le compte-rendu de cet ouvrage, par le professeur Holtius, *Bydr. tot regtsgeleerdh.*, 1828, p. 366. Voy. aussi le *Journal du Palais.* — S. A. — B. R.

M. A. F. E. Lelièvre, aujourd'hui premier président de la cour d'appel de Gand, est aussi l'auteur du mémoire suivant.

1703. — Responsio ad quæstionem ab Ordine Jurisconsultorum, in Academia Lovaniensi, pro certamine litteraria anni 1826, propositam : *Quid est obligatio naturalis ex sententia Romanorum?* Quæ præmio ornata est. — *Lovanii, Typis Vanlinthout et Vandenzande. 1827.*

In-4°, de IV-71 pp. Extrait des *Annales Academiæ Lovaniensis*, t. IX (1825-1826), XVIII. — Univ. de Louvain. — U. L.

1704. — Xaverii-Caroli-Eugenii Lelièvre, Namurcensis, in Academia Lovaniensi nuper juris romani et hodierni doctoris, Commentatio antiquaria de Legum XII Tabularum patria. Quæ ex sententia Ordinis Philos. et Litterator. ejusdem Academiæ præmium reportavit D. XVII A. Kal. Novembris MDCCCXXVI. — *Lovanii, Apud Valinthout et Vandenzande.* (1827.)

In-4°, de 367 pp. Extrait des *Annales Academiæ Lovaniensis*, vol. IX (1825-1826), XII.

La Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Louvain avait mis au concours cette question : *La tradition qui fait remonter aux Athéniens les lois des XII tables, est elle fondée?* A cette question le jeune docteur répond négativement, et il appuie sa réponse sur d'excellentes raisons et sur des autorités de grand poids. — S. A. — Universités de Liège et de Louvain.

1705. — Code administratif de la province de Namur. — *Namur, Imprimerie de Dieudonné Gerard, Marché de l'Ange. 1827.*

In-8°. Divisé en deux tomes n'ayant qu'une même pagination. Tit. et lim. 3 ff.; texte 1139 pp. Le tome second commence à la page 545 et va jusqu'à la fin.

L'auteur de cet ouvrage est J. B. J. d'Omalius d'Halloy, gouverneur de la province de Namur. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

On a publié à part les deux extraits suivants :

1. *De la Milice nationale.* S. l. n. d. In-8°, de 131 pp. — S. A.

2. *De l'industrie.* S. l. n. d. In-8°, de 54 pp. Cet extrait concerne surtout l'administration des mines et minières. — S. A.

1706. — Le dernier mot sur les cours provinciales, ou réfutation complète des arguments en faveur des 18 cours (de justice. Par l'Avocat Tarte cadet. Les factions ne gouvernent pas. VOLTAIRE. — *Bruxelles, de l'Imprimerie de Tencé frères. Mars 1827.*

In-8°, de 78 pp. — Acad. de Bruxelles.

1707. — Lecture graduée contenant des maximes, proverbes et sentences. 3e édition publiée par la Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans la province de Namur. — *Namur, Imprimerie de J. J. Legros. 1827.*

In-12°, de 47 pp. — Acad. roy. de Bruxelles.

1708. — Entretien entre un Curé et son Vicaire pour servir d'avis aux catéchistes, Extrait du *Développement du Petit Catéchisme* (du diocèse de Namur), Par l'abbé De Doyart. — *Namur, Imprimerie de J. J. Legros, rue de la Croix. 1827.*

In-8°, de 46 pp.; approbation et deux cantiques, 1 f. Voy. année 1788, n° 1033. — S. A.

1709. — Discours prononcé par M. Malécot, le jour de la Distribution des Prix A l'Athénée Royal de Namur Le 20 Août 1827. — *Namur, de l'imprimerie de Dieudonné Gerard.*

In-8°, de 11 pp. — Acad. roy. de Bruxelles.

1710. — Petites Méditations et Prières pour faire dévotement les Stations. J.-C. a souffert pour nous, vous laissant un exemple, afin que *vous suiviez ses traces.* 1 Petr. 2. — *Namur, Imprimerie de J. J. Legros. 1827.*

In-24°, de 59 pp. L'approbation, signée De Cuvelier, vic. gén., est datée de Namur, le 17 août 1827. — S. A.

1711. — Notice sur un passage remarquable de la *Chronique* de Sigebert de Gembloux, relatif à l'autorité prétendue des Papes sur les couronnes des Rois. Par A. P. Raoux. Lue à la séance (de l'Académie de Bruxelles) du 3 février 1827.

In-4°. Extrait des *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles,* Bruxelles, Hayez, 1827, t. IV, pp. 463-485.

Le dessein de l'auteur est de faire l'éloge du plus célèbre des anciens historiens ou chroniqueurs belges, sous le rapport du caractère et du courage qu'il a montrés, et de la doctrine qu'il a professée dans les querelles du sacerdoce et de l'empire, qui ont troublé l'Europe de son temps. — S. A. — B. R. — U. G. — U. L.

1712. — Note sur la pierre calcaire fournissant une chaux hydraulique que l'on extrait dans une carrière ouverte au lieu dit *Humerée,* dépendant de la commune de Sombreffe, province de Namur, et sur quelques autres pierres calcaires analogues. Par P. F. Cauchy, Ingénieur des mines et pro-

fesseur de Minéralogie et de Métallurgie à l'Athénée de Namur.

In-4°. Cette note est insérée dans la collection des *Nouveaux Mémoires de l'Académie Royale de Bruxelles,* Bruxelles, imp. Hayez, 1827, t. IV, pp. 257 et suiv. — S. A. — B. R. — U..G. — U. L.

1713. — Examen de la question : *Les Bataves ont-ils fait une alliance avec les Romains, dans le véritable sens du mot* fœdus? Mémoire lu à la séance (de l'Académie de Bruxelles) du 8 décembre 1827. Par M. Dewez, secrétaire perpétuel.

In-4°. Extrait des *Nouveaux Mémoires de l'Académie Royale des sciences et des belles-lettres de Bruxelles,* Bruxelles, imp. Hayez, 1827, t. IV, pp. 487 et suiv.

L'auteur de ce mémoire pense que les historiens modernes se sont trompés en avançant que les Bataves ont fait alliance avec les Romains au temps de César. — S. A. — B. R. — U. G. — U. L.

1714. — Histoire généalogique de la Maison royale des Pays-Bas, suivie des Tableaux des alliances de toutes les maisons souveraines de l'Europe. Par C. de Francquen, conseiller à la Cour supérieure de justice de Bruxelles. — *Bruxelles, Imprimerie de F.-J. Hublou, rue des Éperonniers. MDCCCXXVII.*

In-4°. Titre et introduction 15 pp. et 1 f. de table; généalogie, 16 pp. et 15 planches ou tableaux. Armoiries de la famille Orange-Nassau. — Acad. de Bruxelles.

1715. — Relation de la courte campagne de 1815 en Brabant méridional, par L. J. de Prouvy, général major, pensionné honorablement au louable service de l'auguste maison

d'Autriche. Évrehailles, près de Dinant sur Meuse, deuxième arrondissement de la province de Namur, au royaume des Pays-Bas, le 18 juin 1827, à douze ans de l'action. — *Dinant, imprimerie de A. Rosolani.*

Petit in-8°, de 67 pp. Ce livre, un des plus curieux que l'on puisse rencontrer, est l'œuvre d'un vieillard de 83 ans, dont, sans doute, la raison s'était quelque peu affaiblie. Dans son intrépide radotage, il entame trente-six histoires à la fois, sans observer ni l'orthographe, ni la ponctuation. Chaque chapitre (il y en a vingt-deux) se compose ordinairement d'une phrase. Napoléon y est appelé un « insatiable grand envahisseur, un originair *(sic)* grec mais régénéré en Corse, un vil fuyard, le plus grand poltron de son armée. » On y montre « le vénérable prince de Blucher portant une longue queue de ses propres cheveux blancs jusqu'à ses éperons et une belle grise moustache à la hussard, etc., etc. »

La famille de l'auteur fit détruire l'ouvrage avec grand soin, aussi il est devenu très rare et très recherché. *(Bibliographie Liégeoise.)* — S. A. — X. T. — Acad. de Bruxelles.

1716.—Relation de la campagne de Russie par M. N. J. Sauvage, lieutenant d'Artillerie, chevalier de la légion d'honneur. — *Dinant, Imprimerie de A. Rosalani. 1827.*

In-8°, de 276 pp. et un f. errata. — S. A. — U. L.

1717. — Mandement. Frédéric-Auguste, baron de Cuvelier, Vicaire-Général Capitulaire du Diocèse de Namur *(le siége vacant)*. Au Clergé et à tous les Fidèles de ce Diocèse. — *S. l.*

In-4°, de 4 pp. Daté de Namur, 24 novembre 1827. Par ce mandement, le vicaire-général de Cuvelier prescrit des prières en action de grâces, à l'occasion de la convention conclue à Rome, le 17 juin 1827, entre le pape Léon XII et Guillaume, roi des Pays-Bas, concernant la nomination des évêques et les séminaires dans ce royaume. Suivent les Lettres Apostoliques, datées de Rome, 8 septembre 1827, relatives à cette affaire.

1828.

1718. — Réponse pour Mr Pierre Hermal, Nég^t domicilié à Dinant, au libelle publié Par le Sr Jean Jobart & D^me Agnès Hermal, mariés, ses fille et gendre. — (In fine :) *Liége, Imprimerie de P.-J. Collardin, Imprimeur de l'Université et libraire. S. d.* (1828).

In-4°, de 48 pp. Daté de Dinant, février 1828, et signé P. Hermal.

Le libelle dont il est ici question est intitulé : *Exposé de différends qui divisent la famille Hermal et des déplorables effets qu'ils ont produits;* diatribe honteuse, ramassis ignoble d'injures et de calomnies atroces, que résume comme suit P. Hermal lui-même :

« Comme père, comme époux, comme négociant, dans ma position domestique et sociale, j'ai été l'objet des plus outrageantes imputations. Mon caractère, ma probité, mes sentiments, toutes mes actions ont subi l'empreinte de la calomnie. Elle n'a rien respecté.

» OEuvre de deux enfants, elle s'est efforcée de déchirer le père tout entier, de ne pas laisser un point sans blessure. Et comme, au moment d'abandonner son dernier ouvrage, elle s'aperçoit que tout n'est pas consommé, la voilà qui revient.

» Il ne restait plus que la raison. Le libelle me déclare incapable de discernement, stupide, digne d'interdiction. »

Obligé de se défendre devant les tribunaux comme devant l'opinion publique, Hermal s'est acquitté de sa pénible tâche d'une manière noble, digne et victorieuse. — S. A.

1719. — Cour de cassation. — Mémoire pour MM. Benoit-Joseph Bequet de Severin, propriétaire; Thomas-Joseph Bequet, agent du Caissier général du Royaume, tous deux domiciliés à Namur (et autres) contre Benoît Troignée, cabaretier, domicilié ci-devant à Mellery, actuellement à

Bruxelles. — [Bruxelles], *Imprimerie de P.-M. De Vroom. S. d.*

In-4°, de 26 pp. Signé Kockaert, Lefebvre, De Brandner et Lavallée. — B. R.

1720. — Regulæ quædam ex variis Synodis diœcesanis et Ritualibus excerptæ circa debitam sacramenti Pœnitentiæ administrationem, præsertim quoad locum et tempus. — (In fine :) *Namurci, apud J. J. Legros.*

In-8°, de 8 pp. Daté du 10 mars 1828, et signé F. baron de Cuvelier, vic. gén. capitulaire.

1721. — Circulaire. Frédéric-Auguste Baron de Cuvelier, Vicaire-Général-Capitulaire, le siége vacant, au Clergé de notre Diocèse.... — *Namur, Imprimerie de J. J. Legros.*

In-8°, de 3 pp. Cette circulaire, datée du 19 avril 1828, a pour objet de prescrire des prières publiques pour l'heureuse délivrance de la princesse Frédéric des Pays-Bas, et au sujet de la conclusion du concordat entre le Saint-Siège et le roi des Pays-Bas.

A cette circulaire il faut joindre une autre datée du 11 août 1828, écrite en latin, par laquelle le baron de Cuvelier prescrit au clergé des prières publiques à l'occasion de la naissance d'une princesse royale.

1722. — Specimen inaugurale juridicum de adeunda hereditate, secundum jus hodiernum, quod... pro gradu Doctoris in jure romano et hodierno, summisque in jurisprudentia honoribus ac privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, Die 21 Mensis Februarii MDCCCXXVIII, ... Auctor Jacobus-Thomas-Hubertus-Leopoldus Briart, Marchiensis. — *Leodii, Apud H. Rongier, Trans-Mosam. S. d.* (1828.)

In-4°, de 39 pp. — Acad. de Bruxelles.

1723. — Dissertatio medico-physiologica de Gravidarum Hygiene, quam... pro gradu Doctoris, summisque in Medicina honoribus et privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, Die ... Februarii 1828 hora... Auctor Deodatus-Ferdinandus Barbier, Namurcensis, Institutioni clinicæ externæ nuper, nunc internæ, in Nosocomio civili Leodiensi, præpositus. — *Leodii, Typis F. Pery, via Feronstrée, N° 568. S. d.* (1828.)

In-4°, de 47 pp., y compris 3 pp. de thèses. — S. A.

1724. — Dissertatio inauguralis juridica de thori et mensæ Separatione, quam... pro gradu Doctoris juris romani et hodierni summisque in Jurisprudentia honoribus ac privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, Die ... aprilis 1828, hora... Auctor Alexander-Carolus-Augustus Gillain, Namurcensis. — *Leodii, Typis C. A. Bassompierre, Trans-Mosam, n° 914. S. d.* (1828.)

In-4°, de 46 pp., y compris 2 pp. de thèses. — S. A.

1725. — Dissertatio inauguralis exponens principia philosophico-juridica quoad specialem pro commercio jurisdictionem, quam... pro gradu doctoris in jure romano et hodierno summisque in jurisprudentia honoribus ac privilegiis rite et legitime consequendis, in Universitate Leodiensi, publico examini submittit Gustavus Herman ex Eprave, die 17 aprilis 1828. *Leodii, Typis Pery. S. d.* (1828.)

In-4°, de 44 pp. Herman devint plus tard substitut du procureur du Roi près le tribunal de Dinant. Il était savant et profond jurisconsulte.

1726. — Dissertatio inauguralis juridica de Liberis naturalibus, quam... pro gradu doctoris in jure romano et hodierno, summisque in jurisprudentia honoribus et privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit A. Loizelier, Dionantensis, Die 29 maii 1828. — *Leodii, Typis C. A. Bassompierre, Trans-Mosam, n° 915. S. d.* (1828).

In-4°, de 32 pp. Loizelier, président du tribunal de Saint-Hubert, devint après la suppression de ce siège, juge d'instruction au tribunal de première instance à Mons. — U. L.

1727. — Dissertatio inauguralis juridica de celebri Leodiensium tribunali viginti duum, quam... pro gradu doctoris in jure romano et hodierno, summisque in jurisprudentia honoribus et privilegiis, in Academia Lovaniensi, rite et legitime consequendis, publico ac solemni submittit P. De Latte... 16 julii 1828. — *Lovanii, Typis Michel. S. d.* (1828.)

In-8°, de 86 pp. De Latte exerça les fonctions d'avocat au barreau de Namur.

1728. — Dissertatio inauguralis medico-chirurgica de Merocele, sive Hernia Femorali, quam... pro gradu summisque in Medicina honoribus ac privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, Die (4ª) Julii 1828, hora (5ª) Auctor Narcissus Henin, Namurcensis. — *Leodii, Typis C. A. Bassompierre, Trans-Mosam, N° 914. S. d.* (1828.)

In-4°, de 32 pp. — S. A.

1729. — Dissertatio inauguralis juridica de Solutione, quam... pro gradu Doctoris, summisque in Jurisprudentia

honoribus et privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, Die (17) mensis Julii anni 1828, hora (6 1/2) Auctor Felicianus Fallon, Namurcensis. — *Leodii, Typis Lebeau-Ouwerx, juxta Theatrum. S. d.* (1828.)

In-4°, de 35 pp. — S. A.

1730. — Dissertatio inauguralis juridica de Rescissione divisionum secundum jus hodiernum, quam... pro gradu Doctoris in jure romano et hodierno summisque in Jurisprudentia honoribus ac privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, Die (19) Julii 1828, hora.... Auctor Franciscus-Josephus Pelletier, Namurcensis. — *Leodii, Typis C. A. Bassompierre, Trans-Mosam, n° 914. S. d.* (1828.)

In-4°, de 46 pp. Pelletier fut juge au tribunal de Namur. On conserve à la bibliothèque de la Société archéologique de cette ville son commentaire manuscrit de la *Coutume de Namur*. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1731. — Xaverii-Caroli-Eugenii Lelièvre, Namurcensis, in Academia Lovaniensi nuper Juris studiosi, jam doctoris juris romani et hodierni, Commentatio juridica de conatu delinquendi, quæ ex sententia Ordinis Jurisconsultorum ejusdem Academiæ reportavit die XVII octobris MDCCCXXV. — *Lovanii, Apud Vanlinthout et Vandenzande. 1828.*

In-4°, de 491 pp. La question mise au concours était celle-ci : *Par quelle voie et de quelle manière le législateur français est-il arrivé à décréter ce que contient l'art. 2 du Code pénal actuellement encore en vigueur? — Quel est le sens de cet article tel qu'il résulte des termes d'après lesquels il est rédigé? — Quelles sont les divergences que les dispositions de cet article présentent par rapport au droit criminel et à la législation des autres peuples?*

Cette dissertation est extraite des *Annales Academiæ Lovaniensis*, vol. VIII (1824-1825). VIII. — S. A. — U. L.

1732.— Notice par Blondeau sur la nouvelle édition du *Corpus juris Civilis, brevibus annotationibus criticis instructum; Ed.* C. J. Albertus *et* C. Mauritius *fratres Kriegelii. Opus uno volumine absolutum. Editio stereotypa.* Lipsiæ, in libraria Baumgaertneria.

Cette notice est imprimée dans la *Thémis, Bibliothèque du Jurisconsulte,* année 1828, t. IX, pp. 285-288. — S. A.

1733. — Discours prononcé Par M. Malécot, Professeur de Rhétorique à l'Athénée Royal de Namur, le 21 août 1828, immédiatement avant la Distribution des Prix. — *Namur, Imprimerie de D. Gerard, rue de l'Ange, N° 891.*

In-8°, de 12 pp. L'orateur, dans ce discours, parle du cours d'études, divisé en six années, tel que, de son temps, il était organisé à l'Athénée de Namur. Il suit les élèves depuis leur entrée dans l'établissement jusqu'à leur sortie, et rend compte au public de l'emploi qu'ils font de leur temps. — S. A.

1734. — Petits livres du Père Lami. Premières connaissances. 4e édition publiée par la Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans la province de Namur. — *Namur, Imprimerie de J. J. Legros. 1828.*

In-12°, de 48 pp. — Acad. de Bruxelles.

1735. — De l'Expectation En Médecine, par Fallot, docteur en Médecine, officier de santé militaire de 1re classe, ancien médecin ordinaire des armées attaché à la garde impériale, membre de la Commission médicale de la pro-

vince de Namur et de plusieurs sociétés savantes. *On est naturellement porté à approuver ou à désirer une médecine héroïque et vigoureuse qui sache résister efficacement aux maladies et les emporter d'emblée.* BORDEU, *Recherches sur les crises. — Liége, chez P.-J. Collardin, Imprimeur de l'Université.* 1828.

In-8°, de 34 pp. — U. L.

1736. — Articles du docteur Fallot, insérés dans l'*Observateur médical de Liége.* 1828-1829.

1. *Réflexions sur une proposition de M. le docteur Prus.* (Août 1828.)

2. *Nouveaux faits propres à établir l'efficacité des frictions hydriodatées en combinaison avec les saignées locales dans les orchites chroniques.* (Décembre 1828.)

3. *Notes sur le Solidisme.* (Janvier 1829.)

4. *Notes sur l'empoisonnement du pain par le sulfate de cuivre.* (Janvier 1829.)

5. *Lettre au rédacteur du* Courrier des Pays-Bas *sur l'ophtalmie.* (Février 1829.)

L'*Observateur médical, Journal de médecine, chirurgie et pharmacie* était rédigé par N.-G. Anciaux, C. Frankinet, J.-G. Roger, D. Sauveur et H. Sauveur. Il parut du 1er octobre 1827 au 1er mars 1829, et une seule fois par mois. La collection forme 6 volumes in-8°. — U. L.

1737. — Mémoires pour servir à la description géologique des Pays-Bas, de la France et de Quelques Contrées Voisines, Par J. J. d'Omalius d'Halloy, Conseiller d'État, Gouverneur de la province de Namur, Chevelier de l'Ordre Royal du Lion Belgique, Membre de l'Académie Royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, Correspondant de l'Institut Royal des Pays-Bas, de la société philomatique de

Paris, de la société d'histoire naturelle de Paris, de la société des sciences naturelles de Liége, de la société de géographie, statistique et histoire naturelle de Toscane, etc. — *Namur, Imprimerie de D. Gerard, Marché de l'Ange, n° 891. 1828.*

In-8°, de IV-307 pp. « Comme on me demandait quelquefois, dit l'auteur, les mémoires que j'avais publiés dans des recueils périodiques, j'ai cru devoir réimprimer ces mémoires en un volume.... Non seulement on ne doit pas s'attendre à le trouver à la hauteur des connaissances actuelles, mais les divers mémoires dont il se compose ayant été rédigés à des époques successives et dans des buts différens, présentaient orginairement des défauts d'harmonie qu'il aurait convenu de faire disparaître, ce que les circonstances ne m'ont pas même permis d'exécuter. J'ai cru cependant remplacer l'ordre chronologique des publications par un ordre moins irrégulier, et alors il n'était plus possible de laisser subsister les divergences de nomenclature résultantes des progrès de la science ou de nouvelles observations que j'avais faites, et j'ai pensé qu'il conviendrait de mettre, autant que possible, toutes les dénominations en harmonie avec la nomenclature que j'avais adoptée en 1813. Je me suis même permis une espèce d'anachronisme plus fort; c'est que, quand il était parvenu à ma connaissance que des auteurs dont j'avais adopté les dénominations avaient changé leur nomenclature, j'ai substitué leurs dénominations actuelles à celles de 1813. J'ai, aussi, retranché de ces mémoires quelques considérations générales sur des points qui alors étaient contestés ou peu examinés et qui, depuis lors, sont devenus des doctrines généralement reçues, ou qui, du moins, ont été traités d'une manière plus complète par des savants distingués; tel est notamment le système relatif à une nomenclature des roches indépendante des relations géologiques. » *Préf.*, p. III, IV.

Voici les mémoires que contient le volume :

Ier Mémoire. *Observations sur un essai de carte géologique des Pays-Bas, de la France et de quelques contrées voisines* (pp. I-24).

IIe Mémoire. *Des pays situés entre l'Escaut et le Rhin, où l'on trouve des terrains primordiaux* (pp. 27-183).

IIIe Mémoire. *Coup-d'œil sur les terrains ammonéens situés au sud-est de l'Ardenne* (pp. 185-194).

IVe Mémoire. *Coup-d'œil sur les terrains secondaires du nord-ouest des Pays-Bas* (195-210).

Ve Mémoire. *Coup-d'œil sur le terrain crétacé du nord-ouest de la France* (pp. 211-231).

VIe Mémoire. *De l'étendue géographique du bassin de Paris* (pp. 235-255).

VIIe Mémoire. *De quelques gîtes de calcaire d'eau douce hors du bassin de Paris* (pp. 257-287).

VIIIe Mémoire. *Du gisement de quelques roches granitoïdes de la Bretagne* (pp. 289-295).

Planches. 1. *Carte géologique des Pays-Bas, de la France et de quelques contrées voisines*; 2. a) *Coupe de terrains entre Bruxelles et Spire;* b) *coupe de terrains entre Paris et Colmar*; c) *coupe des terrains entre l'Ardenne et le Limousin.* — S. A. — U. L.

1738. — Rapport de MM. d'Omalius et Cauchy (à l'Académie de Bruxelles) sur le mémoire suivant : ***Description géognostique du Grand-Duché de Luxembourg suivie de considérations économiques sur les richesses. Par Engelsbach-Larivière.***

In-4°. Ce rapport, ainsi que le mémoire, est imprimé avec les *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, Bruxelles, Hayez, 1828, t. VII.

L'année suivante, le même auteur présenta à l'Académie un autre mémoire sur un *silicate d'alumine.* Ce mémoire fut l'objet d'un second rapport de la part de MM. d'Omalius et Cauchy. Sur ce rapport, l'Académie résolut d'adresser des remercîments à l'auteur pour sa communication, et de consigner dans le journal des séances les observations des rapporteurs sur la substance dont il s'agit et sur quelques autres qui paraissent s'en rapprocher. Voy. *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Bruxelles.* Bruxelles, Hayez, t. V, p. VI. — S. A. — B. R. — U. G. — U. L.

1739. — Lettre Pastorale de Monseigneur l'Évêque de Namur (Ondernard), A l'occasion de son arrivée dans son Diocèse. — (Namur), *Imp. de D. Gerard.*

In-4°, de 7 pp. n. chiff. Lettre datée de Namur, 26 novembre 1828.

Mgr Ondernard, Nicolas-Alexis, naquit à Rambervilliers, département des Vosges (France), le 17 juillet 1756. Il fut d'abord chapelain-lecteur de Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, puis curé-desservant de l'église du Sablon, ensuite curé primaire de la Chapelle, à Bruxelles. Sacré évêque de Namur, le 28 octobre 1828, il mourut en cette ville, le 25 mars 1831. Voy. Aigret, *Histoire de l'Église et du Chapitre de Saint-Aubain à Namur,* pp. 543-548. — S. A.

1829.

1740. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Ondernard, Évêque de Namur. — *Namur, chez J. J. Legros, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque 1829.*

1. *5 février 1829. Avis pastoral à MM. les curés et desservant du diocèse de Namur.* In-4°, de 2 pp. — S. A.

L'évêque autorise les vicaires à entendre les confessions dans tous le cantons et dans toutes les paroisses de son diocèse; ordonne que le proclamations de mariage ne se publient que les dimanches et les fête d'obligation, et déclare que le règlement pour le prochain carême ser le même que celui de l'année précédente.

2. *25 février 1829. Mandement pour ordonner des prières au sujet de la mort du Pape Léon XII, et de l'élection de son successeur.* In-4°, de 3 pp. — S. A.

3. *9 avril 1829. Mandement pour ordonner un* Te Deum *en actions de grâces de l'élection du nouveau Pape Pie VIII.* In-4°, de 3 pp. — S. A.

1741. — Mémoire sur le droit public du Brabant au moyen-âge; par M. Dewez, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Bruxelles. Lu à la séance du 10 janvier et du 4 février 1829. — *Bruxelles, Hayez, 1829.*

In-4°, de 59 pp. Extrait des *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Bruxelles,* t. V. — S. A. — B. R. — U. G. — U. L.

1742. — Mémoire sur le droit public du Pays de Liége au moyen-âge, et sur l'existence de ce droit dans les temps postérieurs; par M. Dewez, secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles. Lu dans les séances du 7 mars et du 14 avril 1829. — *Bruxelles, Hayez, 1829.*

In-4°, de 76 pp. Extrait des *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles,* Bruxelles, Hayez, 1829, t. V. — S. A. — B. R. — U. G. — U. L.

1743. — Dissertatio inauguralis juridica, de Legatis, quam... pro gradu Doctoris, in jure romano et hodierno, summisque in Jurisprudentia honoribus et privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, Die sexto Februarii 1829, hora quinta, Auctor Franciscus-Josephus Hock, Namurcensis. — *Leodii, ex Typographia Fratrum Jeunehomme, in via vulgo dicta* Feronstrée, *n° 556 bis. S. d.* (1829.)

In-4°, de 23 pp., plus une page de thèses. Outre l'introduction, qui contient l'histoire des legs, cette dissertation se compose de cinq chapitres : I. Du legs universel; II. Du legs à titre universel; III. Du legs à titre particulier; IV. Des droits et des obligations des légataires; V. De l'extinction des legs et de leur caducité.

Hock devint plus tard greffier du tribunal de 1re instance de Namur. — S.A.

1744. — Dissertatio inauguralis juridica de publicis Pactis, Fœderibus pacisque Compositionibus, quam... pro gradu Doctoris in jure hodierno, summisque in Jurisprudentia honoribus et privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, Die (20) mensis Februarii anni 1829, hora (4ª), Auctor Alphonsus De Le Bidart, Namurcensis. — *Leodii, Typis Lebeau-Ouwerx, juxta Theatrum. S. d.* (1821.)

In-4°, de 85 pp. En 1844, Le Bidart exerçait les fonctions de premier substitut du procureur du Roi à Liège. — S. A.

1745. — Dissertatio inauguralis juridica de Peregrinorum conditione in Belgio secundum jus civile hodiernum, quam... pro gradu Doctoris in jure romano et hodierno, summisque in Jurisprudentia honoribus et privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite et legitime consequendis, publico examini submittit, Die (26ª) Februarii (martii) 1829, hora (6ª), Auctor Julianus Wautlet, Namurcensis. — *Leodii, ex Typographia Fratrum Jeunehomme, in via vulgo Dicta* Feronstrée, *n° 556 bis. S. d.* (1829.)

In-4°, de 39 pp. — S. A. — U. L.

1746. — Dissertatio inauguralis juridica de Legatis, quam... pro gradu Doctoris in jure romano et hodierno, summisque in Jurisprudentia honoribus et privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, Die (27) Mensis Februarii anni 1829,... Auctor Ferdinandus Del Marmol de Saint-Marc, Bruxellensis. — *Leodii, ex Typographia Fratrum Jeune-*

homme in via vulgo dicta Féronstrée, *n° 556 bis. S. d.* (1829.)

In-4°, de 36 pp. M. Ferd. Del Marmol a été longtemps député permanent à Namur. — S. A. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

1747. — Dissertatio inauguralis juridica de Emphyteusi secundum jus romanum et hodiernum, quam... pro gradu Doctoris in jure romano et hodierno, summisque honoribus et privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, Die (27) Mensis Februarii anni 1829,... Auctor Prosper Del Marmol de Saint-Marc, ex Saint-Marc. — *Leodii, ex Typographia Fratrum Jeunehomme, in via vulgo dicta* Feronstrée, *n° 556 bis. S. d.* (1829.)

In-4°, de 31 pp. — S. A. — U. L.

1748. — Specimen inaugurale juridicum de Legato universali, quod pro Doctoratus gradu summisque in jure honoribus ac privilegiis, in Academia Lovaniensi, rite et legitime consequendis, publico ac solemni examini submittit Ludovicus de Woelmont, Namurcensis, die 8 aprilis 1829. — *Lovanii, Typis Peeters et Lamaere. S. d.* (1829.)

In-8°, de 30 pp. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1749. — Quædam de Probationibus, Dissertatio juridica, quam... pro gradu Doctoris in jure romano et hodierno, summisque in Jurisprudentia honoribus et privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite et legitime consequendis, publico examini submittit, die (17) Mensis Junii (julii) anni 1829, hora (XII), Autor Camillus-Ludovicus-Josephus de

Hennin, Ex Laneffe, è provincia Namurcensi. — *Leodii, ex Typographia Fratrum Jeunehomme, in via vulgo dicta Féronstrée, N° 556 bis. S. d.* (1829.)

In-4°, de 31 pp. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1750. — Disputatio juridica inauguralis de his quæ in jure sont inutilia, quam pro gradu doctoratus summisque in jure romano et hodierno honoribus ac privilegiis, in Academia Rheno-Trajectina rite ac legitime consequendis, publico ac solemni examini submittit Franciscus-Desideratus-Victor Moncheur, ex Rieudotte, Namurcensis. Die III julii MDCCCXXIX, hora XII. — *Trajecti ad Rhenum, Typis mandavit N. van der Monde. S. d.* (1829.)

In-8°, de 164 pp. Avec deux pièces de vers en hollandais, adressées au candidat. — Acad. de Bruxelles.

1751. — Dissertatio inauguralis juridica de rogatarum legum disceptatione, quam... pro gradu doctoris in jure romano et hodierno summisque in jurisprudentia honoribus et privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, die (15) julii 1829,... Autor Amatus-Ludovicus-Philemon de Robaulx ex Soumoy, in provincia Namurcensis. — *Leodii, Sertorius-Delaveux. S. d.* (1829.)

In-4°, de 41 pp.

1752. — Dissertatio medico-chirurgica de Hydrocele, quam... pro adipiscendo doctoris gradu, summisque in Medecina honoribus ac privilegiis, in Academia Lovaniensi, rite ac legitime consequendis, publico ac solemni examini

submittit Franciscus - Philippus - Josephus Cambrelin, Athensis Hanno Montanus, olim chirurgus secundi ordinis exercituum, nosocomorumque militarium, tam gallicorum quam belgicorum. Ad diem 16 julii MDCCCXIX.... — *Lovanii, E Typographia Francisci Michel. S. d.* (1829.)

In-4°, de 19 pp. — Acad. de Bruxelles.

1753. — Dissertatio inauguralis juridica de Novatione et Delegatione, quam... pro gradu doctoris in jure romano et hodierno, summisque in Jurisprudentia honoribus et privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, die 18 julii 1829,... Autor Julius Darrigade, Namurcensis. — *Leodii, apud P.-J. Collardin. Academiæ typographum. MDCCCXXIX.*

In-4°, de 48 pp. — S. A.

1754. — Essai didactique sur les Différents genres de poésies, destiné à l'usage des élèves de seconde, dans les athénées et collèges. — *Namur, Imprimerie de D. Gerard, rue de l'Ange, 891.*

In-8°, de 96 pp. Avec des corrections de l'auteur, Malécot, professeur de Rhétorique à l'Athénée de Namur. — Acad. de Bruxelles.

1755 — Discours prononcé par M. Malécot, Professeur de Rhétorique à l'Athénée Royal de Namur, le 22 août 1829, immédiatement avant la distribution solennelle des prix. — *Namur, Imprimerie de D. Gérard, rue de l'Ange, N° 891.*

In-8°, de 10 pp. Ce discours contient de sages conseils donnés à de jeunes gens qui, ayant terminé leur cours de Rhétorique, vont quitter l'établissement où ils ont fait leurs humanités. — Acad. de Bruxelles.

1756. — Avantages et inconvénients Des Banques de Prêt, connues sous le nom de Monts-de-Piété, Par D. Arnould, secrétaire-inspecteur de l'Université de Liége. Mémoire couronné par l'Académie Royale du Gard, en 1829. *Nous n'avons d'autre ambition, ni d'autres vues que le bien public. — Namur, Imprimerie de D. Gerard. S. d.* (1829).

In-12°, de 105 pp., et 1 page de table. Voy. *Revue de Liège*, p. 167, note. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1757. — Collection de cinquante-deux fresques du Vatican, connues sous le nom de Loges de Raphaël, représentant les principaux sujets de la Bible, Dessinés par Ad. Hock et lithographiés par A. J. Lemaître, de Namur. — *Namur, Imp. de D. Gerard. 1829.*

In-fol. oblong, 30 planches avec 30 ff. d'explications, tirées de la Genèse. — S. A. — B. R.

1758. — Méthode de l'oraison mentale pour ceux qui commencent à pratiquer ce saint exercice, par demandes et par réponses. — *Namur J. J. Legros. S. d.* (1829?).

In-24°, de 24 pp.

1759. — Méditations pour chaque jour du mois sur les principales qualités de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. — *Namur chez J J. Legros Imprimeur de Monseigneur l'Évêque. 1829.*

In-32°, de 272 pp. Dans l'approbation, qui est du 7 avril 1829, le vicaire général baron de Cuvelier mentionne une version latine de cet opuscule, imprimée à Ypres et revêtue de l'approbation de l'Ordinaire, sous la date du 12 novembre 1781.

1760. — Appendix ad Missale Romanum pro Diœcesi Namurcensi, sive Missæ propriæ Diœcesis Namurcensis. — *Namurci, Typis J. J. Legros typographi Episcopatus MDCCCXXIX.*

In-fol.

1761. — De l'utilité des Langues anciennes; Par M. Dewez, Inspecteur des Athénées et Colléges dans les Provinces méridionales. Quam multas nobis imagines non solum ad intuendum, verum etiam ad imitandum, fortissimorum virorum expressas scriptores et græci et latini reliquerunt. Cic. *Pro Archia poeta. — Bruxelles. Imprimerie de M. Hayez, Imprimeur de l'Académie. MDCCCXXIX.*

In-8°, de 19 pp. L'exemplaire de la bibliothèque de l'Académie de Bruxelles renferme une notice autographe de Dewez sur Andenne.

1762. — Cour supérieure de Justice séant à Bruxelles — Mémoire en cause de Messieurs Philippe Busso, Joseph Heusschen et Joseph Doussaint, entrepreneurs des Messageries domiciliés, le premier à Bréda, le second à Cureghem et le troisième à Gand, appelans contre Messieurs Gabriël-Joseph Briard père, Louis Briard fils, et François Josse Koelman-Lauwers, tous trois aussi entrepreneurs de Messageries, domiciliés à Namur et Anvers, intimés. — *S. l. n. d.*

In-4° de 32 pp. signé Lefebvre, Redemans et Rauwet. Ce mémoire est relatif à la dissolution de la Société existant entre les plaideurs. — B. R.

1763. — Ville de Namur. Liste des individus qui réunissent les qualités requises pour être nommés Électeurs. — *S. l.*

In-fol., de 3 ff. Daté du 25 septembre 1829 et signé, au nom du Collège

des bourgmestre et échevins de la ville de Namur, par Tonnelier, président et Th. Fallon, secrétaire. — S. A.

1764. — Le Courrier de la Sambre, Journal de Namur et de la province, religieux, politique, commercial et littéraire. *Crescam ut prosim. — Namur, chez J. J. Legros, rue de la Croix.*

In-4°, de 4 pp. chaque numéro, il en a paru 152. Le premier n° date du 30 juin 1829. Ce journal ne parut d'abord que deux fois par semaine; mais à partir du 19 juillet 1829, il parut trois fois chaque semaine.

Jusqu'au 1er janvier 1830, ce journal fut imprimé par J. J. Legros, ensuite par J.-H.-J. Misson-Piérard, auquel s'associa Lesire, le 11 février suivant.

A partir du 15 novembre 1829, il s'intitula simplement : *Courrier de la Sambre*.

Fondé par l'avocat Braas, le *Courrier de la Sambre* fut rédigé par lui, par X. Lelièvre et par Normant-L'Honoré, qui en fut le rédacteur responsable. Plus tard, c'est-à-dire aux approches de la révolution de 1830, collaborèrent à ce journal J.-B. Brabant, bourgmestre de Namur, l'avocat Wautelet et Ad. Borgnet, le capitaine Méjan et le baron de Stassart.

Après le 1er juillet 1830, Misson et Lesire, en qualité d'éditeurs responsables du *Courrier de la Sambre*, furent décrétés d'arrestation par le gouvernement hollandais, et le journal dut cesser de paraître. Il ne reparut qu'en 1832.

Pendant la première période de son existence, qui fut brillante, le *Courrier de la Sambre* se montra constamment l'adversaire décidé du ministère hollandais, et il ne servit pas peu à attiser à Namur et dans la province le feu d'une révolution certes bien légitime. — S. A.

1765. — L'Observateur de la province de Namur. Paraissant deux fois par semaine. — *A Namur, chez Debraine.* (1829.)

On lit dans le prospectus de ce journal : « Après avoir démontré qu'un journal peut et doit être d'une grande utilité à toutes les classes de la société, nous ne croyons pas à avoir à nous disculper devant le public de nous hasarder à publier une feuille qui, sous le titre de *l'Obser-*

vateur, sera consacrée non aux *débats politiques* dont beaucoup de journaux s'occupent, mais à tout ce qui peut *intéresser les habitants* de la province, soit sous les rapports des arts, des sciences, de l'agriculture et du commerce, soit *relativement à leurs droits civils, politiques ou religieux*. »

C'est dommage qu'un journal si puissamment raisonné n'ait pas eu la vie plus longue. Il parut le 2 juillet 1829, et disparut le 1er novembre de la même année. Ce fut l'œuvre éphémère d'un certain Debraine. français d'origine. — S. A.

1766. — Le Namurois. Journal quotidien. — *Namur, Imprimerie de Dieudonné Gerard.* (1829-1830.)

In-4°. Créé pour la défense du gouvernement hollandais et stipendié par lui, ce journal eut pour rédacteur principal l'avocat V. Marchot. Il fut uni à la *Feuille d'annonces* et *Avis divers* que l'imprimeur Gerard publiait depuis vingt ans. Il commença le 1er septembre 1829 et finit le 1er octobre 1830. Il en a paru 337 numéros. — S. A.

1767. — Cour de cassation de Liège. Mémoire pour *Jean-Guillaume Moreau,* Bourgmestre, domicilié à Profondeville, *Virginie Moreau* et *Louis Legros*, son époux, docteur en médecine, domiciliés à Lesves, *Adélaïde Moreau* et *Philippe-Antoine-Joseph-Victor Marchot*, son époux, avocat, domiciliés à Namur, demandeurs en cassation, contre Pauline Bartelous, sans profession, domiciliée à Dinant, et Frédéric Bartelous, *ex-étudiant en théologie et actuellement élève en pharmacie, tant en son nom qu'en qualité de tuteur* d'Edouard Bartelous, *son frère, défendeurs.* — (In fine :) *Imp. de D. Gerard, à Namur. S. d.* (1829.)

In-4°, de 16 pp. — Ce mémoire daté de Liège, 17 septembre 1829, est signé J. Forgeur et V. Marchot. Il contient 10 pp. Il est suivi d'une consultation signée X. Lelièvre, père et fils, de 6 pp.

Frédéric-Jos. Bartelous avait trois enfants d'un précédent mariage. Le

25 messidor an IX (14 juillet 1803), il convola à des secondes noces avec Marie-Philippine-Emmanuel-Joseph Close. Cette union ne fut précédée d'aucun contrat. Elle eut lieu au comté de Namur, postérieurement à la publication de la loi de nivôse an II. Trois enfants en furent le fruit ; ce sont les défendeurs au pourvoi. Les demandeurs représentent deux des enfants du premier lit.

En 1812, s'ouvrit la succession du baron d'Obin. Il léguait quelques rentes à la dame Marie-Philippine Close. Celle-ci est décédée quelque temps après, le 29 juin 1812. Bartelous lui a survécu et est mort le 14 août suivant.

La communauté ainsi dissoute, il s'est agi d'en opérer le partage entre les enfants des deux lits. La fixation des droits de ceux du premier lit ne fut pas contestée en première instance. On reconnut alors qu'il leur compétait un quart dans les rentes provenant du baron d'Obin. Aussi le jugement du tribunal de Namur ne fit que donner acte du consentement des parties.

Il y eut appel de ce jugement. Les enfants du second lit soutinrent que la coutume de Namur a régi le mariage; qu'elle répute *immeubles* les rentes; et que celles échues en 1812, c'est-à-dire sous l'empire d'une législation qui les mobilise, restent immeubles, *vi contractus nuptialis*.

Les demandeurs en cassation, intimés sur appel, répondirent : que la coutume de Namur doit servir de règle à l'association conjugale; qu'elle attribue les trois quarts des meubles au survivant ; que les rentes dont il s'agit n'étant échues à Marie-Philippine Close qu'en 1812, elles sont meubles tant par la loi de brumaire an VII, que par l'article 529 du Code civil; que, par conséquent, elles sont tombées dans la communauté, et qu'elles doivent être partagées entre les enfants des deux lits.

Tel est le système des demandeurs en cassation. Ils l'exposent tout en réfutant celui de leurs adversaires, avec une science juridique aussi étendue que profonde. — S. A.

1768. — La Balance, journal hebdomadaire. — *On souscrit à Namur, chez Léonard Cossoux et chez Berthot, libraire.*

In-8°, de 48 pp. Trois numéros seuls ont paru. Rédacteurs : l'abbe Cossoux, Mambour, D. M. (Desiré Marlin). — S. A.

1770. — Discours prononcé par M. Fallon dans la séance (des États-Généraux) du 17 décembre 1829, sur les finances. — Discours prononcé par M. de Stassart, à la séance du 19. — (Namur). *Imp. de J. J. Legros.*

In-4°, de 4 pp. Supplément du *Courrier de la Sambre.* — S. A.

1771. — Mémoire sur la culture et l'abolition des jachères dans les mauvaises parties de la province de Namur (le canton de Gedinne excepté), présenté aux États de la province de Namur, par M. le baron de Wal de Baronville, l'un des membres des dits États. — *S. l. n. d.* (1829 ?)

In-8°, de 28 pp. — Acad. de Bruxelles.

1772. — Cours élémentaire de droit romain. Première partie, *Paris. A. Bavoux. S. d.* (1829?).

In-8°, de 112 pp. Volume inachevé de Hyacinthe Blondeau de Namur, doyen de la faculté de droit de Paris. L'introduction a été réimprimée, en 1830, à la tête de la *Chresthomatie* du même auteur.

1773. — Balancier hydraulique construit aux cristalleries de Baccarat, avantages que peut produire cette Machine, bien appliquée ; Par M. d'Artigues. — *A Paris, chez Madame Huzard... libraire. rue de l'Éperon-Saint-André, n° 7. 1829.*

In-8°, de 16 pp., avec une planche. Dans leur rapport fait à l'Académie royale des sciences de Paris du 26 mai 1817, les commissaires-rapporteurs de Prony, Biot et Girard font « remarquer, avec M. d'Artigues, que son balancier est essentiellement propre à produire le mouvement rectiligne de *va et vient,* et que, par conséquent, on peut économiser, par son moyen, la quantité de force que l'on est obligé de dépenser pour transformer le mouvement circulaire en

mouvement rectiligne, lorsqu'on emploie des roues hydrauliques à la production de ce dernier. »

Ce rapport, approuvé par l'Académie des sciences de Paris, est imprimé à la suite du mémoire de d'Artigues; il commence à la page 8 et finit à la page 16. — Acad. de Bruxelles.

1830.

1774. — Mandements, Ordonnances, Lettres pastorales ou circulaires de Mgr Ondernard, Évêque de Namur. — *Namur, chez J. J. Legros, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque. 1830.*

1. *12 janvier 1830. Mandement* relatif à l'organisation du grand et du petit séminaire de Namur. In-4°, de 6 pp. — S. A.

Par son arrêté du 2 octobre 1829, le roi Guillaume permit aux évêques de son royaume de rouvrir leurs séminaires, fermés depuis plus de quatre ans. L'évêque de Namur profita de cette circonstance favorable pour réorganiser son grand et son petit séminaire. A cet effet, il adopta toutes les dispositions que, dans son mandement du 13 octobre 1829, le prince de Méan, archevêque de Malines, avait publiées pour son propre séminaire.

A ce mandement il convient d'ajouter l'écrit suivant : *D. O. M. Séminaire épiscopal de Namur. Première section. Prospectus.* Namur, J. J. Legros, imprimeur. In-4°, de 2 pp., daté de Namur, 10 septembre 1830, et signé G.-J. Tagnon, directeur.

Le directeur Tagnon annonce que la première section du séminaire de Namur va être de nouveau transférée à l'ancienne abbaye de Floreffe; que les études y recommenceront le 14 octobre suivant; vient ensuite le détail de ce qui concerne l'admission des élèves. — S. A.

2. *26 janvier 1830. Mandement* pour le carême de l'an 1830 et pour la publication du jubilé accordé, le 18 juin 1829, par le pape Pie VIII, pour implorer le Ciel au commencement de son pontificat. — S. A.

3. *9 mars 1830.* Lettre circulaire au clergé du diocèse pour recommander à la sollicitude des pasteurs la collecte à faire en faveur des

militaires blessés, des veuves et des enfants des militaires décédés. — S. A.

4. *26 avril 1830. A Messieurs les Curés primaires du diocèse.* In-4°, de 1 f.

Lettre par laquelle l'évêque informe son clergé que le collège philosophique étant supprimé par arrêté royal du 9 janvier 1830, les élèves de ce collège en qui l'on reconnaîtra les preuves d'une solide vocation au saint ministère, seront admis au séminaire épiscopal. — S. A.

5. *23 octobre 1830. A Messieurs les Curés du diocèse de Namur.* In-4°, de 1 page.

L'évêque annonce à son clergé, de la part du gouvernement provisoire, que la célébration religieuse des mariages est débarrassée des entraves y apportées par l'autorité civile; néanmoins les pasteurs, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, devront engager leurs paroissiens à accomplir les formalités civiles du mariage, et veiller de plus en plus à ce que les futurs époux leur exhibent en due forme les actes et certificats constatant leur liberté respective, le consentement des parents, ainsi que le décès de leurs conjoints antérieurs, si les contractants ont été mariés.

Vu la gravité des circonstances au milieu desquelles se trouvait alors la Belgique, au sortir de la révolution, le prélat prescrit des prières pour implorer les secours et les lumières du Très-Haut. — S. A.

6. *10 novembre 1830. A Messieurs les Curés du diocèse de Namur.* In-4°, de 1 page.

Lettre circulaire par laquelle Mgr Ondernard invite les curés de son diocèse à seconder par l'influence de leur ministère les efforts de l'autorité civile pour le maintien de l'ordre et le respect des propriétés. — S. A.

7. *27 décembre 1830. Mandement pour ordonner des prières au sujet de la mort du Pape Pie VIII et de l'élection de son successeur.* In-4°, de 1 f. — S. A.

1775. — Cour de cassation séant à Liège. Requête en cassation pour la Dame Ferdinande *De Wilmet,* douairière de Monsieur André *De Moreau,* et pour Monsieur Édouard Baron *De Cuvelier de Cognelée,* son époux en secondes noces, propriétaires, domiciliés à Villers-le-Heest, com-

mune de Warisoulx, arrondissement et province de Namur, contre Monsieur Louis *De Coppens*, propriétaire, domicilié à Humain, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en qualité d'époux de la Dame Sophie-Constance-Fidèle-Pélagie *De Moreau*, en présence de la Dame Constance-Charlotte-Rosalie-Ghislaine *De Moreau*, assistée et autorisée de Monsieur Gaston *Chasselet*, son époux, propriétaires, domiciliés à Chimay, et de Monsieur Léopold-Servais *De Renette*, propriétaire, domicilié à Namur, en sa qualité de subrogé-tuteur de Monsieur Jean-Marie-Casimir *De Moreau*, interdit. — *Namur, Imp. de J. J. Legros.*

In-4°, de 25 pp. Daté du 15 novembre 1829, et signé de Cuvelier née de Wilmet, de Cuvelier de Cognelée et A. Bruno, l'aîné; suivi d'un avis délibéré à Liège, le 30 avril 1830, par J. F. Lesoinne et De Sauvage, 5 pp., et 1 f. d'annexes.

La dame Ferdinande de Wilmet épousa en premières noces André de Moreau en 1793. Un contrat de mariage avenu devant le notaire Charlot, le 21 octobre de la même année, régla les conditions de cette union.

Le 29 thermidor an XI (17 août 1804), André de Moreau fit un testament, par lequel il disposa de la quotité disponible en faveur de son épouse.

Il mourut en 1825, laissant trois enfants, savoir : Pélagie de Moreau, épouse de Coppens, Constance de Moreau, épouse Chasselet, et Casimir de Moreau.

Sa succession fut partagée entre la mère survivante et les enfants, par acte du 8 avril 1826, revêtu de toutes les formalités légales.

Postérieurement, la dame Ferdinande de Wilmet s'unit en secondes noces à Édouard baron de Cuvelier de Cognelée.

Se prévalant de cet événement, de Coppens, agissant au nom, mais non du consentement de sa femme, répudia l'acte de partage, contesta les avantages que la dame de Wilmet avait recueillis, soit à titre de gains de survie coutumiers, soit à titre de testament de son mari, et provoqua un nouveau partage.

Sa demande fut intégralement accueillie par le tribunal de Dinant, et

le jugement de ce tribunal fut confirmé, mais en partie seulement, par arrêt de la cour supérieure de justice de Liège du 25 juillet 1829.

Dans le mémoire ci-dessus, la dame de Wilmet espère pouvoir convaincre la cour suprême que l'action du sieur de Coppens aurait dû être rejetée pour le tout. — S. A.

1776. — Description pittoresque de la Grotte de Han-sur-Lesse, par J. B. Alleweireldt, docteur en médecine. — *Bruxelles, Walhen. 1830.*

In-4°, de 44 pp. Cette description, écrite avec clarté, ne nous paraît rien laisser à désirer sous le rapport des détails; de plus, elle est ornée de vingt-sept planches lithographiées avec soin, et qui répondent au luxe typographique dont on a fait usage pour le texte. — S. A.

1777. — Notice sur le chartrier du ci-devant chapitre de la collégiale de Notre-Dame à Dinant (par Gachard).

In-8°, de 4 pp. Extrait des *Analectes Belgiques*, pp. 317-321. — S. A.

1778. — Chrestomathie ou Choix de Textes pour un cours élémentaire du droit privé des Romains, précédée d'une introduction à l'étude du droit ; Par Blondeau, doyen de la Faculté de droit de Paris. — *Paris, Videcoq, Libraire. 1830-1833. (Imprimerie et fonderie de Rignoux.)*

In-8°, de CXVI-484 pp. Ouvrage inachevé, précédé de l'*Introduction* placée à la tête du *Cours élémentaire de droit romain*, publié antérieurement par Blondeau. Cette introduction, morceau très remarquable, est une espèce *d'encyclopédie du droit*, mais dégagée des matières étrangères qu'on y mêle généralement en Belgique. Quant aux textes du droit romain, ils sont pris dans toutes les parties du *Corpus juris*, rangés dans un ordre méthodique, précédés de sommaires en français et accompagnés de notes. Une nouvelle édition de la Chrestomathie, ou plutôt l'ancienne édition, augmentée d'un appendice par M. Giraud, a été

mise en vente vers 1845. *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. IV, p. 258.

Dans l'avertissement, l'auteur reconnaît que deux de ses élèves, Bonjean et Bidel, l'ont considérablement aidé dans la tâche difficile de choisir les textes, etc. — S. A.

1779. — Origines, Dignité, Grâces, Indulgences et Prières de la confrérie du Sacré Rosaire, Érigée en l'église paroissiale de Saint-Loup, à Namur, en 1803. — *Namur, Imprimerie de J. J. Legros, rue de la Croix. 1830.*

In-16°, de 32 pp. — S. A.

1780. — Sentences pratiques et examen de conscience, à l'usage des personnes pieuses, précédées de prières pour la sainte messe et suivies des vêpres du dimanche et des complies. — *Namur, Imprimerie de J. J. Legros, rue de la Croix. 1830.*

In-18°, de 72 pp.

1781. — Biographie belge. Le Baron de Stassart. — *Imprimerie de A. Prignet, à Valenciennes. S. d.* (Vers 1830.)

In-8°, de 16 pp. signé Le chevalier Pascal-Lacroix, lieutenant-colonel en retraite.

D'après ce biographe, M. de Stassart a fourni des articles au *Mémorial européen* (1803-1805); au *Surveillant* (janvier, février et mars 1816); au *Journal de Belgique* (1820-1824, 1829, 1830); à la *Revue encyclopédique;* et plusieurs morceaux de législation aux *Annales de l'Université de Jurisprudence.* Il a coopéré à la *Statistique de France*, publiée en 1803; à la *Biographie moderne,* qui parut en 1806, 4 vol. in-8°; à la *Galerie historique des contemporains*, publiée à Bruxelles; il a composé divers articles pour la *Biographie universelle* de Michaud, et plusieurs notices dans les *Archives du nord de la France et du midi*

de la Belgique; des épîtres, des chansons, des épigrammes dans l'*Almanach des Muses,* dans la *Petite Encyclopédie,* dans l'*Almanach poétique de Bruxelles.* — Acad. de Bruxelles.

1782. — Dissertatio inauguralis juridica quædam exhibens de revocatione testamentorum, quam ... pro gradu doctoris, summisque in jurisprudentia honoribus ac privilegiis, in Universitate Lovaniensi, rite ac legitime consequendis, publico ac solemni examini submittit, Die 3 Julii 1830, Auctor F.-J. Walter, Namurcensis. — *Lovanii, Typis Francisci Michel. S. d.* (1830).

In-8°, de 42 pp. F.-J. Walter fut plus tard juge de paix à Namur.

1783. — Specimen inaugurale juridicum de Patria potestate secundum jus civile hodiernum, quod ... pro gradu in jure romano et hodierno, summisque in jurisprudentia honoribus et privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit H. Logé, ex Hubinne, in provincia Namurcensi, Die ... Julii 1830. — *Leodii, ex Typographia Fratrum Jeunehomme, in via vulgo dicta* Feronstrée, *n° 556* (bis) *S. l.* (1830).

In-4°, de 25 pp.

1784. — Specimen inaugurale juridicum de Judiciali conciliationis remedio, quod ... pro gradu doctoris in jure romano et hodierno, summisque in jurisprudentia honoribus et privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit J.-P. Leveaux, Namurcensis. Die 15 Julii 1830. — *Leodii, Typis Duvivier. S. d.* (1830).

In-4°, de 28 pp.

1785. — Specimen inaugurale juridicum de familiæ erciscundæ Judicio, quod ... pro gradu Doctoris in jure romano et hodierno, summisque in Jurisprudentia honoribus ac privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, Die 14 mensis Julii, anni 1830, Auctor Paulus-Emilius-Henricus-Wenceslas Mathieux, ex Malvoisin, in provincia Namurcensi. — *Leodii, Typis Rongier. S. d.* (1830.)

In-4°, de 24 pp. — S. A.

1786. — Dissertatio inauguralis juridica de Arbitrorum Judicio, quam ... pro gradu Doctoris, in jure romano et hodierno, summisque in Jurisprudentia honoribus ac privilegiis, in Universitate Leodiensi, rite ac legitime consequendis, publico examini submittit, Die (15) Julii, anni 1830, hora (4), Auctor Victor-Henricus-Josephus Winand, Namurcensis. — *Leodii, ex Typographia viduæ Duvivier in via vulgo dicta* Vinâve d'île, *n° 603. S. d.* (1830).

In-4°, de 28 pp. — S. A.

1787. — Réunion patriotique de Namur. — Règlement. — (Namur), *Imprimerie de J. H. J. Misson et Lesire. S. d.*

In-8°, de 3 pp. signé Jaumotte, président d'âge, et Wautelet, avocat, secrétaire.

Cette société fut fondée à l'époque de la révolution de 1830. Elle avait pour but spécial de favoriser l'émission libre et la discussion calme de tout principe patriotique, ainsi que la proposition et l'exécution énergique de toute mesure jugée utile au triomphe des intérêts moraux et patriotiques des provinces belgiques. — S. A.

1788. — Capitulation de la Régence de Namur avec le Général Van Geen, au sujet de la reddition de la place de Namur.

Lorsque la révolution belge éclata, la ville de Namur fut l'une des premières à s'y associer. Cette ville présenta le spectacle d'une garnison de trois mille-cinq cents hommes désarmée par quelques bourgeois, qui en moins de vingt-quatre heures se rendirent maîtres d'un château formidable.

Le premier octobre 1830, des Namurois attaquèrent les troupes du royaume des Pays-Bas, tenant garnison dans la ville. Prises à l'improviste, elles se retirèrent au château. Les soldats des différents corps de garde se défendirent contre les agresseurs. Il y eut des deux côtés, des tués et des blessés; la ville passa au pouvoir des bourgeois. Pour répondre aux propositions de la régence de Namur et éviter l'effusion du sang, qui allait être la suite d'une défense opiniâtre, le général Van Geen, commandant de la place, convoqua le conseil de guerre, et soumit à ses délibérations les propositions de la régence. Le conseil, à la majorité des voix, résolut d'accepter la capitulation aux conditions suivantes :

ARTICLE 1er. Les troupes qui voudront suivre l'état-major de la place et celui du grand commandement qui se trouve dans la forteresse de Namur, sortiront avec armes et les honneurs de la guerre, et seront escortées par un sauf-conduit composé de huit personnes, dont quatre précéderont ou seront en tête de la colonne, et quatre resteront avec le lieutenant-général pour garantir toutes les conditions de la capitulation.

ART. 2. Tous les moyens de transport nécessaires seront fournis par les soins de messieurs les commissaires, qui doivent être des personnes notables.

ART. 3. Messieurs les commissaires répondront de la sûreté de la troupe et des propriétés individuelles (*sic*) qui l'accompagneront.

ART. 4. La Régence de la ville se rend responsable des familles qui resteront à Namur, en attendant qu'elles soient dans le cas de la quitter.

ART. 5. Les archives dont le corps et les officiers sont personnellement responsables, resteront, s'ils le désirent, jusqu'au moment où elles pourront être transportées, sous le scellé; en attendant, elles seront confiées à une commission nommée par la régence.

ART. 6. La troupe marchera par étapes, jusqu'au point que le général aura fixé.

Art. 7. Les stipulations couclues ce matin avec la régence relativement aux habillements, équipements militaires qui se trouvent en ville, restent et demeurent en vigueur.

Art. 8. Les farines et pains d'approvisionnement qui se trouvent dans la ville et que la régence n'a pu obtenir du peuple, demeurent à la charge de la dite régence.

Art. 9. L'heure et le jour de l'évacuation seront fixés ultérieurement.

Fait et arrêté à la citadelle de Namur, le 2 octobre 1830.

(Signé) Van Geen, L.-J. De Renette, Urban, Prisse, Mohimont-Bivort, Hubau, F.-D.-J. De Garcia de la Véga.

Le 3 octobre, vers quatre heures du soir, fut arboré sur la citadelle le drapeau brabançon.

1789. — Het getrouwe garnizoen van Namen. — *S. l.*

In-8°, de 3 pp. — Pièce de 42 vers hollandais en l'honneur de la fidélité de la garnison de Namur au roi Guillaume; datée : *Namen, 24 sept. 1830,* et signée C. A. O.

Il est probable que cette pièce a été imprimée en Hollande, quoique rien ne l'indique. — B. R.

1790. — Voilà pourquoi nous aimons les Nassau. Air : *Te souviens-tu, disait un capitaine.* — *S. l. n. d.* (1830.)

In-4°, de 1 page. Autre édition, également in-4° et de 1 page, mais à deux colonnes.

A cette chanson il en fut opposé une autre, sur le même air, avec cette devise : *Voilà pourquoi j'abhorre les Nassau,* et intitulée : *Parodie d'une romance que font circuler sous le titre de :* Voilà pourquoi nous aimons les Nassau, *les partisans du système déchu.* S. l. n. d. In-4°, de 1 page, à 2 col. Voici cette pièce :

VOILA POURQUOI J'ABHORRE LES NASSAU.

AIR : *Te souviens-tu, disait un capitaine.*

Il est des cœurs qui gardent la souvenance
Du long mépris dont un sceptre insolent
Voulut couvrir, dans sa toute-puissance,
Un peuple hélas ! trop longtemps indolent.

Dans ces mots seuls est ma foi politique :
O liberté! que ton empire est beau!
Voilà pourquoi, moi, fils de la Belgique,
Voilà pourquoi j'abhorre les Nassau.

Sous les Nassau, souvenir déplorable!
Tout opprimait la veuve et l'orphelin;
Te souvient-il du décret implacable
Qui vint du pauvre empoisonner le pain?
Te souvient-il de cet édit sévère,
Sur nous, un jour, fondant comme un fléau,
Qui du soleil surtaxa la lumière?
Voilà pourquoi j'abhorre les Nassau.

Sous les Nassau, d'un pôle à l'autre pôle,
D'un roi marchand naviguaient les vaisseaux;
Son règne était celui du monopole,
Dans le commerce il cherchait des vassaux.
Puis, chaque jour, vers des plages lointaines,
Quelque voilier fendant le sein des eaux,
Emportait l'or recueilli sur nos plaines,
Voilà pourquoi j'abhorre les Nassau.

Avec Nassau, la seule Batavie
Des deux pays enlevait tous les droits,
Et vainement la Belgique asservie,
De la douleur faisait parler la voix.
Loin des emplois une large barrière
Nous séparait de nos heureux rivaux,
Voilà, Messieurs, quelques griefs, j'espère,
Voilà pourquoi j'abhorre les Nassau.

Un froid sommeil pesait sur la patrie,
Mais quel éclat entoura son réveil!
La liberté sur les arts, l'industrie
Répand bientôt son bienfaisant soleil.

Tout se revêt d'une face nouvelle,
Et la Belgique arrachée au tombeau,
Morte quinze ans, se relève plus belle;
Voilà pourquoi j'abhorre les Nassau.

L[ouis] H[UBERT]. — S. A.

1791. — Mémorial administratif de la Province de Namur, (1830-1834). — *Namur, Imprimerie de J.-H.-J. Misson, rue de l'Ange. S. d.* (1830-1834).

In-8°, 4 volumes. Ier vol., n° 1-379, de 612 pp.; IIe vol., année 1832, n° 380-608, de 564 pp.; IIIe vol., année 1833, n° 609-781, de 410 pp.; IVe vol., année 1834, n° 782-954, de 439 pp.

Cet ouvrage reproduit les actes administratifs du baron de Stassart, comme gouverneur de la province de Namur, depuis le 3 octobre 1830 jusq'au 23 septembre 1834. — Acad. de Bruxelles.

1792. — Discours prononcé par F. Mathieu, Président, dans la séance d'installation, du tribunal de première instance de Namur, le 30 octobre 1830. — *S. l. n. d.* (1830.)

In-8°, de 9 pp. — Acad. de Bruxelles.

1793. — Procès-verbal de la première séance du comité d'industrie, de commerce et d'agriculture de la province de Namur, tenue le 6 novembre 1830. — *S. l.*

In-4°, de 4 pp. — S. A.

1794. — Mémoire sur la date du diplôme de l'empereur Othon-le-Grand, qui confère le titre d'avoué de l'abbaye de Gembloux à Lambert, comte de Louvain, par J. Marchal. Lu à la séance de l'Académie de Bruxelles du 7 novembre 1824.

In-4°. L'auteur prouve que le diplôme dont il s'agit est émané l'an XII de l'empire d'Othon Ier (973), et que ce diplôme fut donné à Francfort.

Ce mémoire est imprimé dans les *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, Bruxelles, Hayez, 1830, t. VI. — S. A. — B. R. — U. G. — U. L.

1795. — Observations sur la division des terrains par J.-B.-J. d'Omalius d'Halloy. Lues à la séance (de l'Académie de Bruxelles) du 3 avril 1830.

In-4°. Ce mémoire se trouve parmi les *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, Bruxelles, Hayez, 1830. t. VI.

La division des terrains en six classes, sous les noms de terrains primitifs, de terrains de transition, de terrains secondaires, de terrains tertiaires, de terrains de transport et de terrains volcaniques, ayant paru présenter beaucoup d'inconvénients, l'auteur a cru devoir les diviser en trois classes, savoir : en terrains *secondaires*, en terrains *primordiaux*, et en terrains *pyroïdes*; et si l'auteur n'eût pas craint de se prononcer, dans sa nomenclature, sur une question aussi hypothétique que celle de la formation des granits, il aurait remplacé sa division en trois classes par celle en terrains *neptuniens* et en terrains *plutoniens*. — S. A. — B. R. — U. L. — U. G.

1796. — Officia propria Ecclesiæ Cathedralis et Diœcesis Namurcensis. Editio octava. — *Namurci, Typis J. J. Legros, Typographi Episcopatus. 1830.*

In-12°. Indults, XII pp.; partie d'hiver. 24 pp.; partie de printemps, 26 pp.; partie d'été, 45 pp.; partie d'automne, 19 pp. — L'approbation de Mgr Ondernard est du 11 octobre 1830. A la suite se trouve imprimé l'office de S. François Caracciolo, 4 pp.; celui de S. Bernard, docteur de l'Église, 2 pp., et celui de S. Pascal Baylon, 4 pp. — S. A.

1797. — Biographie Ardennaise ou Histoire des Ardennais qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions

ou leurs erreurs, par M. l'abbé Boulliot. *Suum cuique decus posteritas rependit.* TACITE. — *A Paris, chez l'Éditeur, rue de l'Arbre sec, n° 9, et chez Ledoyen, libraire, Palais Royal, Galerie d'Orléans, n° 33. 1830.*

In-8°. Deux volumes, le premier de XV-496 pp., le second, y compris la biographie des contemporains, le supplément, la table et la liste des souscripteurs, 522 pp.

C'est pendant que l'abbé Boulliot, natif de Philippeville, était desservant de la paroisse du Mesnil, près de Saint-Germain-en-Laye, qu'il acheva de mettre la dernière main à son ouvrage. « Cet ouvrage, dit » Hoefer, peut être considéré comme une des meilleures biographies » locales, qui ait été publiée dans ces derniers temps. On se plut généra- » lement à reconnaître que l'auteur avait été fidèle à ses promesses, » lorsqu'il annonçait dans sa préface que ses matériaux avaient été puisés » dans des archives aujourd'hui dispersées et anéanties, dans les vastes » et riches dépôts de Paris, ainsi que dans le commerce des savants de » cette capitate. Elle a exigé de longues et pénibles recherches et l'examen » d'une infinité de manuscrits enfouis dans la poussièse des biblio- » thèques. »

On voit par cet exposé, ajoute Hoefer, que l'abbé Boulliot avait bien compris l'étendue des devoirs d'un biographe consciencieux. On distingue surtout dans son travail l'exactitude de la partie bibliographique. Il indique à la fin de chaque article, les autorités sur lesquelles il s'appuie et auxquelles on peut recourir. Sous le titre de *Biographie des Contemporains*, il rapporte â la fin du second volume un certain nombre d'articles assez sommaires, relatifs à des personnages encore vivants, tel que le vénérable abbé L'Écuy, général de l'ordre de Prémontré, qui se plaisait à réunir et à fêter, à diverses époques de l'année, ses anciens confrères survivants, parmi lesquels figurait toujours l'abbé Boulliot. Au surplus celui-ci avait été utile à son ancien général, en lui fournissant des articles biographiques pour ses *Annales d'Ivoy et de Carignan.* Barbier, l'auteur du *Dictionnaire des Anonymes*, lui dut aussi de nombreux matériaux pour la 1re et la 2e édition de son livre.

L'abbé Boulliot avait entrepris une histoire de Saint-Germain-en-Laye, mais il ne paraît pas que ce travail ait été achevé. Il avait aussi fait des

recherches sur l'origine et les progrès de l'Académie protestante à Sedan, jusqu'à sa suppression en 1661. On assure qu'un fragment de cet ouvrage, relatif à Tilonus a été publié : nous n'avons pu, dit Hoefer, le découvrir. Hoefer, *Biographie universelle, Paris, Didot, 1855, article Boulliot.*

Au sujet de la biographie de cet écrivain on peut aussi consulter les *Annales biographiques*, par Henrion, t. Ier, le *Dictionnaire des Bourguignons,* et Quérard, *La France Littéraire,* etc.

1798. — Précis pour la Ville de Namur contre le Gouvernement. — (A la fin :) *Liége, P.-J. Collardin, Imprimeur de l'Université. S. d.* (1830 à 1832).

In-4°, de 30 pp. Signé Ch. Bellefroid, J. Forgeur, Zoude, Lelièvre, avocats de la ville de Namur, et Piercot, avoué.

La ville de Namur a fait construire trois routes partant de cette localité sur les points suivants : *Louvain, Le Vîvier-Lagneau, La Pairelle.*

Elle y a été autorisée par divers octrois émanés de l'autorité souveraine dans lesquels on lit que la ville doit jouir des droits de barrières sur ces routes, jusqu'à l'amortissement du capital déboursé pour cette construction, capital qui s'est élevé à 848,608 florins des Pays-Bas.

Ce capital a été obtenu au moyen d'emprunts, sans que le produit des barrières ait jamais suffi pour couvrir l'intérêt annuel dû aux prêteurs.

Pendant que la Belgique fut réunie à la France, la ville de Namur subit la dépossession des produits de ces routes, dépossession qui fut la conséquence de la main-mise nationale sur tous les biens des communes.

Toutefois la ville de Namur ne pouvait se plaindre.

Si la législation lui enlevait ses revenus, sa dette par contre était devenue *nationale*. Elle devait être inscrite comme telle au *grand livre de la dette publique.*

Mais une série de dispositions ont changé cet état de choses.... Le gouvernement a dit aux communes de Belgique : Vous reprendrez vos biens à charge de payer vos dettes; il a fait revivre ces dettes; il a obligé les communes à les liquider et à les payer.

C'est ainsi que la ville de Namur a vu reparaître tous les prêteurs, qu'elle

a du liquider leurs créances, c'est-à-dire payer des routes, dont on lui ravissait les péages que des octrois souverains lui avaient garantis.

Pour séparer une telle injustice, le gouvernement hollandais avait, dans son arrêté du 23 janvier 1815, consacré le principe de l'indemnité; et dans ceux du 13 novembre 1818 et du 27 novembre 1825, mis le principe en action pour la ville de Namur, en déclarant qu'elle obtiendrait cette indemnité et en chargeant un référendaire au conseil d'État de la liquider.

La liquidation allait son train lorsque la révolution belge éclata.

A une demande d'indemnité que tout concourait à justifier, le gouvernement a répondu : « La dépossession a eu lieu sans indemnité. —
» Si jamais indemnité a été due, il y a déchéance. A aucune époque, la
» ville de Namur n'a été relevée de cette déchéance. »

Un jugement rendu en cette affaire, décide : Que la ville de Namur n'a construit les routes indiquées qu'en vertu d'octrois du souverain; — que ces octrois forment un contrat, dont la ville a supporté l'onéreux; — qu'on ne peut lui dénier l'utile; — que ses droits à une indemnité sont consacrés par l'art. 25 titre 2 de la loi du 15 mars 1790; — que cette indemnité ne lui a été enlevée par aucune loi postérieure; — qu'aucune déchéance n'a été encourue par elle et que d'ailleurs elle en aurait été relevée, tant par l'arrêté du 9 thermidor an XI, que par celui du 25 janvier 1815.

C'est pour défendre en appel ce jugement qu'a été rédigé le *Précis* ci-dessus. — S. A.

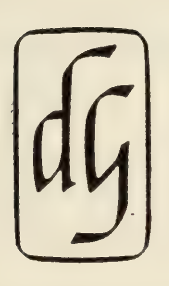
BIBLIOGRAPHIE NAMUROISE

F.-D. DOYEN

BIBLIOGRAPHIE NAMUROISE

Indiquant les livres imprimés à Namur depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours; les ouvrages publiés en Belgique ou à l'étranger par des auteurs Namurois, ou concernant l'histoire du Comté ou de la province actuelle de Namur.

Tome III
1831-1860



NIEUWKOOP * B. DE GRAAF
1974

Réimpression de l'édition de Namur, 1887-1902
(Publications de la Société Archéologique de Namur).
ISBN 90 6004 329 41

BIBLIOGRAPHIE NAMUROISE.

XIXe SIÈCLE *(suite)*.

1831.

1799. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Nicolas-Alexis Ondernard, Évêque de Namur. — *Namur, chez J.-J. Legros, imprimeur de Monseigneur l'Évêque* (1831).

1. *19 janvier 1831. Mandement pour le carême de l'an 1831.* In-4°, 4 pp. Double but du carême : obtenir le pardon de nos péchés et la force nécessaire pour nous maintenir dans la grâce du Seigneur. Moyens d'atteindre ce but : jeûne, abstinence, prières, bonnes œuvres. Ferveur avec laquelle il faut passer ce saint temps : imiter les premiers chrétiens et prendre garde à cette fausse délicatesse qui cherche et adopte les prétextes les plus frivoles, à cette sensualité, toujours condamnable, qui soupire après les adoucissements défendus.

2. *26 février 1831. Mandement pour ordonner un* Te Deum *en action de grâces de l'élection du nouveau Pape Grégoire XVI.* In-4°, 3 pp.

1800. — Notice biographique de Monseigneur Nicolas-Alexis Ondernard, Évêque de Namur. — *Namur, chez J.-J. Legros, imprimeur de l'Évêché* (1831).

In-8°, 4 pp. — Mgr Ondernard mourut le 25 mars 1831, à l'âge de 75 ans. Deux jours après, le baron Frédéric-Auguste de Cuvelier fut nommé vicaire capitulaire *sede vacante* pour administrer le diocèse. — S. A.

1801. — Mandements, Ordonnances et Circulaires de Frédéric-Auguste, baron de Cuvelier, Vicaire capitulaire du diocèse de Namur (le siège vacant). — *Namur, imprimerie de J.-J. Legros* (1831).

1. *29 mars 1831. Mandement ordonnant un service solennel pour le repos de l'âme de Mgr Ondernard, à célébrer dans toutes les églises du diocèse.* In-4°, 2 pp.

2. *23 juin 1831. Circulaire relative aux examens ecclésiastiques.*

3. *13 juillet 1831. Circulaire relative aux admissions dans le Séminaire épiscopal de Namur.*

4. *21 juillet 1831. Mandement ordonnant un* Te Deum *à l'occasion de l'acceptation du trône de Belgique par S. A. le prince Léopold de Saxe-Cobourg.* In-4°, 3 pp.

5. *25 juillet 1831. Circulaire annonçant la mort de M. de Neunheuser, curé de Saint-Pierre à Luxembourg et commissaire général pour les affaires ecclésiastiques, et accordant certains pouvoirs aux curés primaires.*

6. *29 juillet 1831. Circulaire ordonnant les prières d'usage pour le Roi.*

7. *11 août 1831. Mandement ordonnant des prières pour que Dieu bénisse les armes de notre souverain dans la guerre dont il est menacé.* In-4°, 1 p.

8. *18 août 1831. Circulaire au clergé du diocèse au sujet des élections.* In-4°, de 1 p.

9. *16 septembre 1831. Circulaire annonçant l'ouverture du Séminaire de Bastogne, le 4 novembre.* Prospectus. In-4°, 2 pp.

10. *22 septembre 1831. Circulaire ordonnant un service funèbre, le 27 septembre, en mémoire de tous les braves, morts pour la cause de l'indépendance nationale.* In-4°.

11. *4 octobre 1831. Prospectus du Séminaire de Floreffe.*

12. *6 décembre 1831. Circulaire ordonnant un* Te Deum *et des prières, le 16 décembre, jour anniversaire de la naissance de S. M. Léopold Ier, Roi des Belges, à l'occasion du traité solennel entre les cinq grandes Puissances, qui consacre l'indépendance de la Belgique.* In-4°, 2 pp.

1802. — Instructions sur le saint Scapulaire et sur la Confrérie de N.-D. du Mont-Carmel, Érigée à perpétuité dans l'Église paroissiale de Saint-Joseph, à Namur. — *Namur, imp. de J.-H.-J. Misson et Cie, rue de l'Ange.* — *S. d.* (1831).

Pet. in-12°, de 56 pp. et 2 ff. n. chiff. L'approbation, datée de Namur, 13 juillet 1831, est signée F. de Cuvelier, vicaire général. — S. A.

1803. — Souvenir du Jubilé de cent ans de la Confrérie des fidèles trépassés, célébré dans l'église paroissiale de Saint-Loup à Namur, en novembre 1831. — *Namur, J.-J. Legros* (1831).

In-32°, de 8 pp.

1804. — Constitution de la Belgique. — *Namur, impr. de D. Gerard, rue de l'Ange. — S. d.* (1831).

Petit in-12°, de 22 pp. La constitution de la Belgique fut décrétée par le Congrès national, le 7 février 1831. — S. A.

1805. — Recueil des dispositions prescrites par divers règlements concernant les troupes en marche, à l'usage des régimens d'infanterie belge. Augmenté de plusieurs mesures de police non prescrites par les règlemens et généralement adoptées. — *Namur, impr. J.-H.-J. Misson et Cie*, 1831.

In-8°, de V-59 pp. Avertissement signé Ch. G., officier général.

1806. — Au Roi, sur les opérations de l'armée de la Meuse, depuis la reprise des hostilités jusqu'à sa dislocation. — *Bruxelles, Berthot*, 1831.

In-8°, de 78 pp. Signé Daine, lieutenant général.

1807. — Discours prononcé par Monsieur le Bourgmestre de Dinant (Lion), le 9 mai 1831, lors de la plantation de l'arbre de la liberté sur la Grand'place de cette ville. — *Dinant, impr. de Vve Brichaux, libraire. — S. d.* (1831).

In-8°, de 3 pp. Extr. des *Feuilles d'annonces de Dinant*, n° 15. — Acad. de Bruxelles.

1808. — A Messieurs les Membres de la Chambre des Représentants. — *S. l. n. d.* (1831).

In-8°, de 29 pp. Requête de Brunfaut, intendant militaire à Namur, en date du 1er octobre 1831, dénoncé au général Daywaille, commandant la province de Namur, par le lieutenant-colonel Boucher, commandant de la place, pour défaut de publicité concernant les adjudications des fournitures à l'armée.

1809. — Discours prononcé, le 27 octobre 1831, à la Chambre des Représentants, par M. Is. Fallon, pour l'acceptation des XXIV articles. — *S. l.* 1831.

In-8°, de 7 pp. Le traité des XXIV articles, imposé par les puissances à la Belgique, obligeait notre pays à divers sacrifices. Il nous enlevait une partie du Luxembourg et ne nous laissait l'autre qu'à titre d'échange contre une partie du Limbourg. L'Escaut n'était déclaré libre qu'à la condition de payer certaines redevances à la Hollande. Enfin, on nous imposait, dans le partage de la dette, 8,400,000 florins de rente. Après de longues discussions, en comité secret, le traité fut adopté par les Chambres belges, le 22 novembre 1831.

Ce traité fut immédiatement ratifié par la France et l'Angleterre et, plus tard, par les autres puissances.

C'est ainsi que fut consacrée l'indépendance de la Belgique, grâce *à la confiance que les catholiques inspiraient auprès des Puissances étrangères*, comme un jour, n'a point hésité à le reconnaître Paul Devaux, l'un des chefs du libéralisme belge. — S. A.

1810. — Mémorial administratif de la province de Namur. Tome 1er de la 2e série ; — XIVe de la collection, n° 1 à 379. Année 1830-1831. — *Namur, impr. de J.-H.-J. Misson, rue de l'Ange. — S. d.* (1831).

In-8°, de 612 pp. — L'impression de ce volumineux ouvrage fut commencée en 1815 et continuée jusqu'aux premiers mois de 1830, un vol.

chaque année, chez *Dieudonné Gerard,* puis chez *J.-H.-J. Misson* et *Lesire* jusqu'en 1860, et, à partir de cette année jusqu'à nos jours, chez *Lambert-De Roisin,* tous les trois imprimeurs à Namur. — Bibl. de chaque commune de la province de Namur.

1811. — Mémoire sur les traits de ressemblance entre les anciennes pratiques ou habitudes des Germains et des Gaulois avec celles des Belges des temps postérieurs. Par M. Dewez, secrétaire perpétuel (de l'Académie de Bruxelles). — *Bruxelles, Hayez,* 1831.

In-4°, de 28 pp. Extr. des *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Bruxelles,* t. VII. — S. A. — B. R. — U. G. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

1812. — De l'Influence de la législation civile française sur celle des Pays-Bas, pendant le XVIe et le XVIIe siècle; mémoire qui a remporté le prix au concours de l'Académie de Bruxelles en 1830. Par M. Grangagnage, conseiller à la Cour supérieure de Liége. *Regni vicini ... Principi nostro ferendæ suæ legis exemplo fuit.* ANSELMUS, ad Edictum perpetuum, art. XVI, § 17.

In-4°, de 122 pp. Extr. des *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Bruxelles,* Bruxelles, Hayez, 1831, t. VIII.

C'est la réponse à la question suivante, mise au concours par l'Académie : *Quelle a été l'influence de la législation civile française sur celle des Pays-Bas espagnols, depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIe, ce qui comprend toute l'époque de la domination des rois d'Espagne et des archiducs Albert et Isabelle.*

En d'autres termes : *Quels sont les changements et les améliorations apportés à la législation des Pays-Bas espagnols en matière civile dans les édits et placards généraux et qui ont été empruntés ou imités des lois et ordonnances générales publiées en France?* — S. A. — B. R. — U. G. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

1813. — Discours prononcé par M. Blondeau, doyen de la faculté de droit à Paris, à la première séance publique du concours ouvert pour la chaire de droit commercial, devenue vacante par la démission de M. Pardessus. — *Paris, imp. de Plessan et Cie*, 1831.

In-4°, de 4 pp. — Acad. de Bruxelles.

On doit aussi à Blondeau les articles suivants, publiés dans la *Thémis*, t. X, p. 145 et 283.

1. *Notice sur les nouveaux codes publiés ou préparés, soit en Europe, soit en Amérique.*

2. *Notice sur la nouvelle édition de* Corpus juris *publiée par les frères Kriegel.*

1814. — Éléments de Géologie, par J.-J. d'Omalius d'Halloy. — *Paris, F.-G. Levrault, libraire-éditeur, et à Strasbourg*, 1831.

In-8°, de 558 pp. Avec 4 tabl., 17 cartes, compris : 1° celle donnant une idée de la structure de la partie supérieure de l'écorce solide du globe; 2° celle si remarquable de 1822, contenant la classification des terrains de l'Europe occidentale, laquelle parut jusque dans la quatrième édition (1838). — B. R.

On y remarque aussi les tableaux suivants : *A*. Tableau des propriétés qui peuvent servir à distinguer les minéraux et les roches; *B*. Tableau synoptique des roches; *C*. Tableau synoptique des terrains; *D*. Tableau des principaux éléments d'une partie des astres composant le système solaire; *E*. Tableau synoptique des propriétés ou caractères qui peuvent servir à distinguer les substances minérales. — Acad. de Bruxelles.

Du vivant de l'auteur, cet ouvrage eut huit éditions, savoir en 1831, 1835, 1838, 1839, 1843, 1853, 1862, 1868.

En 1833, l'auteur ajouta un second volume intitulé : *Introduction à la géologie ou première partie des éléments d'histoire naturelle inorganique, comprenant des notions d'astronomie, de météorologie et de minéralogie*. Paris, F.-G. Levrault, 1833. In-8°, de 893 pp., avec atlas, 3 tabl., 17 planches. — Acad. de Bruxelles. — Dépôt de la guerre.

Le premier volume ne traitait que de la géographie physique, de la géognosie et de la géodésie. Or, aux yeux de l'auteur, la géologie doit comprendre tout le règne inorganique considéré à la fois dans l'espace et dans le temps; de là, la nécessité d'ajouter à la première partie de l'ouvrage déjà publiée des notions élémentaires d'astronomie, de météorologie et un traité étendu de minéralogie, où l'auteur expose ses vues sur la classification des roches.

En 1835, l'ouvrage parut sous le titre : *Éléments de Géologie ou seconde partie des* Éléments d'histoire naturelle inorganique, par J.-J. d'Omalius. 2e édition. *Paris, F.-G. Levrault, libraire-éditeur, et à Strasbourg, 1835.*

In-8°, de 742 pp. Suivi de : I. A. Tableau des principales divisions géographiques de la terre; B. Tableau synoptique des terrains; — II. Tableau donnant une idée de la structure supérieure de l'écorce solide de la terre; — III. Carte géognostique de la France et de quelques contrées voisines. — Acad. de Bruxelles.

Cette seconde édition fut reproduite à Bruxelles, en 1838, par la Société Belge de Librairie Hauman et Cie, avec cette fausse indication : *3e édition*. In-8° de VIII. 414 pp. — S. A. — Dépôt de la Guerre.

La 3e édition véritable est celle que d'Omalius publia, en 1839, chez *Pitois-Levrault,* à Paris. In-8°, de 759 pp., avec figures de quelques-uns des fossiles caractéristiques des terrains. On lit, en effet, en tête de cette 3e édition, l'avertissement qui suit :

« On est prié de ne pas confondre ce volume avec une contrefaçon » publiée sous le millésime 1838, mais qui, imprimée sur ma seconde » édition, ne contient aucune des nombreuses additions que l'auteur y » a rédigées pour mettre cette troisième édition au niveau des progrès » que la Géologie a faits depuis 1834.

(Signé) « F.-G. Levrault. » — Acad. de Bruxelles.

Cette troisième ou plutôt cette quatrième édition fut suivie d'une cinquième, intitulée : *Précis élémentaire de Géologie,* par J.-J. d'Omalius d'Halloy. 5e édition faisant suite aux *Éléments de Géologie. Paris, Arthus, suc. Bertrand, libraire-éditeur; imprimerie de Mme ve Bouchard-Huzard.* 1843.

In-8°, de 790 pp., avec tableaux et figures. A. Tableau des principales divisions géographiques de la terre; B. Tableau synoptique des terrains;

— Figures : 1re, figure des cristaux; 2e, figure donnant une idée de la structure supérieure de l'écorce solide de la terre; 3e, figure de quelques coquilles caractéristiques. — Acad. de Bruxelles. — Dépôt de la guerre.

A partir de cette cinquième édition, l'auteur fondit les deux parties des *Éléments d'histoire naturelle inorganique* en un seul ouvrage, en condensant la matière. Les éditions subséquentes conservèrent le même ordre. Le titre en variait : c'était tantôt *Éléments,* tantôt *Abrégé* ou *Précis de Géologie.*

6e édition. *Abrégé de Géologie. 6e édition, y compris les Éléments et le Précis élémentaire de Géologie*, par J.-J. d'Omalius d'Halloy. *Bruxelles, Jamar,* 1853. In-12°, 3 vol. de 400 pp. d'une seule pagination, précédé chacun d'une planche explicative.

Cet ouvrage fait partie de l'*Encyclopédie populaire*, publiée par la Société pour l'émancipation intellectuelle. Il renferme un traité de géologie de la Belgique, qui se lit de la page 279 à la page 400. On y trouve aussi une esquisse de la Carte géologique de la Belgique à laquelle A. Dumont était occupé à mettre la dernière main et qui fut publiée, en 1853, par ordre du Gouvernement et sous les auspices de l'Académie royale. L'ouvrage se termine par une liste des fossiles de chaque terrain que l'auteur avait réclamée de nos paléontologistes.

7e édition. *Abrégé de Géologie. 7e édition, y compris celles publiées sous les titres d'*Éléments et de Précis de Géologie. *Bruxelles et Leipzig, Aug. Schenée, éditeur; Paris, Leiber,* 1862; *Bruxelles, typ. A. Lacroix, Verboekhoven et Cie.* In-8° de 626 pp.

Le volume est précédé d'un tableau offrant une idée de la structure supérieure de l'écorce solide de la terre. Il est suivi d'une liste de fossiles recueillis dans les principales localités considérées comme types des terrains de la Belgique. Il est encore enrichi d'un 1er tableau donnant une idée des populations successives de la terre, d'après Otto Spamer, d'un 2e, 3e et 4e tableau présentant d'après Unger une idée de la végétation : *a)* pendant la période miocène; *b)* pendant la période jurassique, et *c)* pendant la période houillère; d'un 5e tableau offrant une esquisse géognostique de la Belgique, extraite des cartes de A. Dumont. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

8e édition. *Précis élémentaire de Géologie. 8e édition, y compris celles publiées sous les titres d'*Éléments et d'Abrégé de Géologie.

Bruxelles, Muquardt; Paris, Savy; Bruxelles, typ. A. Lacroix, Verboekhoven et Cie, 1868. In 8°, de 636-4 pp. Contient les mêmes planches et figures que la 7e édition. — Acad. de Bruxelles.

1815. — [Notes, notices et observations de J.-J. d'Omalius d'Halloy, insérées dans le *Bulletin de la Société géologique de France* et dans le *Bulletin de la Société anthropologique de Paris*. — 1830-1873.]

1. *Essai sur les roches*. Bull. de la Soc. géologique de France, 1re série, t. I (1830), p. 167.

2. *Observations sur la classification des terrains. Ibid.*, t. I (1830), p. 213.

3. *Observations sur le calcaire siliceux du bassin de Paris. Ibid.*, t. I (1830), p. 224.

4. *Sur les phénomènes géogéniques qui ont donné à la chaîne des Vosges son relief actuel. Ibid.*, 1re sér., t. V (1835), p. 51.

5. *Observations sur le grès du Luxembourg et coordination des dépôts liasiques du N.-E. de la ceinture jurassique du bassin de Paris. Ibid.*, 1re sér., t. XI, 1853.

6. *Sur les terrains geysériens. Ibid.*, 1re sér., t. XII, 1854.

7. *Sur la faune primordiale. Ibid.*, 2e sér., t. XVI, 1859.

8. *Notice biographique sur Alexandre Brongniart, lue à la séance de la Société géologique de France. Ibid.*, 2e sér., t. XVII, 1860.

9. *Note sur la division géographique de la région comprise entre le Rhin et les Pyrénées. Ibid.*, t. XIX (1861), p. 215.

10. *Observations sur la 7e édition de l'Abrégé géologique. Ibid.*, t. XIX (1862), p. 917.

11. *Résumé d'un mémoire de M. Malaise. Ibid.*, t. XX, 1863.

12. *Résumé d'un mémoire de M. Dupont sur le calcaire carbonifère de la Belgique. Ibid.*, t. XX (1863), p. 917.

13. *Sur quelques additions ou modifications qu'on pourrait introduire dans le Dictionnaire de la langue française en ce qui concerne la géologie. Ibid.*, 2e sér., t. XXI (1864), p. 117.

14. *Questions concernant l'origine asiatique des Indo-Européens.* Bull. de la Soc. anthropologique de Paris, t. V, 1864.

15. *Lecture sur la prétendue origine des Indo-Européens. Ibid.*, t. VI, 1865.

16. *Communication sur la découverte du calcaire grossier dans les environs de Mons par MM. Cornet et Briart.* Bull. de la Soc. géologique de France, 2e sér., t. XXIII (1866), p. 11.

17. *Sur la découverte, par MM. Cornet et Briart, de puits naturels près de Mons. Ibid.*, 2e sér., t. XXVII (1870), p. 546.

18. *Lettre à la Société d'anthropologie de Paris sur la question celtique.* Bull. de cette Société, t. XIV, 1873.

Un grand nombre de communications à diverses sociétés savantes et aux congrès scientifiques belges, français, allemands, italiens, scandinaves, etc.

Les articles *Géologie, Géogerosie* et *Géogénie* dans l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, publiée sous la direction de M. de Saint-Priest.

1816. — De la Physiologie dans ses rapports avec l'éducation morale, par le Dr Fallot, médecin à Namur. — *Liége, impr. de P.-J. Collardin. S. d.* (1831).

In-8° de 15 pp. — Le Dr Fallot a aussi publié les articles suivants relatifs à Namur :

1. *Mémoire sur une dyssenterie épidémique qui a régné à l'hôpital de Namur pendant le dernier trimestre de 1831.* Paris, impr. Migneret (1833). In-8°, 86 pp. Extr. des *Archives générales de médecine.* — Acad. de Bruxelles. — Université de Louvain. — Dépôt de la guerre.

2. *Notice sur une ophtalmie purulente qui a régné épidémiquement dans la salle des granulés du 9e régiment d'infanterie à Namur pendant les mois de juin, juillet et août 1841.* S. l. n. d. *(Charleroi, De Ghistelles,* 1841). In-8°, 10 pp. Extr. des *Annales d'Oculistique.* — Acad. de Bruxelles.

3. *Études cliniques ou choix d'observations recueillies à l'hôpital militaire de Namur pendant le deuxième semestre 1842.* — Bruxelles. Voglet. 1843. In-8°, VI-90 pp. Extr. des *Annales médicales belges.*

Voir dans les *Bull. de l'Académie royale de médecine de Belgique,*

année 1873, 3e série, t. VII, pp. 160-209, une *Notice sur Louis-Salmon Fallot, sa vie et ses travaux,* par M. le docteur E.-J.-N. Warlomont, Bruxelles, 1873. — Acad. de Bruxelles.

1817. — Hysometrie von OEsterreich mit Kartenne. — *Vienne,* 1831.

Cet ouvrage, composé par Louis-Auguste Fallon, général de l'armée d'Autriche, né à Namur en 1776, ne fut publié qu'après la mort de son auteur, arrivée à Vienne, le 4 septembre 1828.

Il existe, du même, un travail plus considérable, la carte de l'empire d'Autriche. Dressée à l'échelle de 1,864,000 et composée de neuf feuilles, elle porte le titre suivant : *Das œsterreichsche Kaiserthum mit betrachtlichen Theilen der angrenzenden Staaten.* Elle est gravée sur cuivre et fut publiée, pour la première fois, en 1822. Dès son apparition, ce remarquable travail fut rangé au nombre des plus parfaits qu'on eût possédés jusqu'alors. Voy. année 1862.

1818. — L'Européen, journal des sciences morales et politiques. — *Paris, Éveillard et Cie.* 1831-1832.

In-4°, à 2 col., 2 vol., 1re série. Id., chez le même, 2e série, 2 vol. in-8°. 1835-1838.

L'auteur principal de cette publication est P.-J.-B. Buchez, né à Matagne-la-Petite, le 31 mars 1796, décédé à Rodez (Aveyron), le 10 août 1865.

La révolution française est la conséquence dernière et la plus avancée de la civilisation moderne, et la civilisation moderne est sortie tout entière de l'Évangile.

Ces deux principes renferment toute la doctrine politique de Buchez.

« *L'Européen* de 1831, dit Buchez lui-même, fut consacré à développer cette idée générale, *par le seul développement des conséquences qu'elle renfermait;* il fut, par suite, rempli de discussions et de propositions touchant immédiatement la pratique, relatives à la nationalité, à la politique générale, à l'administration, à l'association dans le travail, etc.

» Dans l'*Européen* de 1835 on poursuivit le même but, mais sous une forme plus *théorique,* c'est-à-dire dans la philosophie, la morale et l'histoire. » Voy. année 1847.

1832.

1819. — Mandements, ordonnances et circulaires de Frédéric-Auguste, baron de Cuvelier, vicaire capitulaire du diocèse de Namur, le siège vacant. — *Namur, impr. de J.-J. Legros*, 1832.

1. *30 janvier 1832. Circulaire concernant le rétablissement de l'adoration perpétuelle du S. Sacrement dans le diocèse.* In-4°, 1 p.

2. *5 février 1832. Circulaire, suivie d'une lettre pastorale de Mgr Van Bommel, évêque de Liége, 15 oct. 1831, indiquant les mesures prises à Liége et à prendre pour établir un noviciat des Frères des Écoles chrétiennes, afin d'être un jour en état de pourvoir les principales localités du diocèse de ces maîtres aussi foncièrement catholiques qu'industrieux pour s'attacher la jeunesse.* In-4°, 1 p., et la lettre de l'évêque de Liége, in-4°, 8 pp.

3. *16 février 1832. Mandement de carême.* In-4°, 7 pp. Soumission aux lois de l'Église, en particulier à la loi du jeûne et de l'abstinence pendant le carême; obligation de se soumettre à ces lois et de les respecter; motifs de cette soumission.

4. *31 mars 1832. Circulaire relative à la distribution des SS. Huiles.*

5. *22 mai 1832.* Lettre aux curés primaires les invitant à annoncer à leurs paroissiens que dispense de jeûne et d'abstinence aux trois jours des rogations, leur est accordée cette année, par précaution contre la maladie menaçante du choléra.

6. *23 juin 1832. Circulaire relative aux examens ecclésiastiques.*

7. *16 juillet 1832. Circulaire prescrivant un* Te Deum, *à l'occasion de l'anniversaire de l'inauguration du roi Léopold Ier.* In-4°, 1 p.

8. *21 juillet 1832. Mandement pour engager le clergé et les fidèles à solliciter les secours d'en haut sur la Belgique et sur le prince qui venait de prendre possession du royaume.* In-4°, 3 pp.

9. *22 août 1832. Circulaire ordonnant un* Te Deum *à l'occasion du mariage de Léopold Ier.* In-4°, 2 pp.

10. *3 septembre 1832. Circulaire relative à une rectification de la circonscription des paroisses.*

11. *16 octobre 1832. Avis à MM. les Trésoriers des fabriques du diocèse de Namur, concernant la rénovation des titres de rentes.* In-4°, 1 p.

12. *28 novembre 1832. Circulaire ordonnant un* Te Deum *au jour anniversaire de la naissance de Léopold Ier*. In-4°, 2 pp.

1820. — Bulles de 1641 et de 1831 concernant la Confrérie de Notre-Dame de Sept Douleurs, érigée dans la paroisse d'Hingeon, depuis un temps immémorial. — *Namur, impr. de J.-J. Legros, rue de la Croix*. 1832.

In-12°, de 15 pp. — S. A.

1821. — L'Éclaireur de la province de Namur. — *Namur, Imprimerie de J.-H.-J. Misson et Lesire, rue de l'Ange*, n° 627 (1832).

Tel est le titre primitif de ce journal. Il s'intitula ensuite simplement *l'Éclaireur*. Plus tard il reprit son premier titre.

Il commença à paraître le 1er avril 1832. Voici à quelle occasion. On était en mars, même année. Jusque-là, depuis le 29 juin 1829, Lesire et Misson avaient imprimé le *Courrier de la Sambre,* lorsque l'abbé Kinet, curé de Saint-Jean-Baptiste, à Namur, et G.-J. Danheux, rentier en la même ville, actionnaires de ce journal, conseillèrent à Louvet, qui en était le rédacteur, d'acheter, pour en être en même temps l'imprimeur, un matériel d'imprimerie. Cet achat se fit dans le plus grand secret. Toutefois le chariot de la veuve Biloen, chargé de ce matériel qu'on acheta à Bruxelles, était à peine arrivé à Namur qu'il fut visité par Lesire. Un examen attentif lui fit bientôt reconnaître les presses et divers objets se rapportant à une imprimerie. Il devina sans peine qu'on allait lui retirer, à lui et à son associé, l'impression du *Courrier.*

En effet, le 31 mars, Louvet, par ordre et de la part des actionnaires du journal, écrivit à Misson qu'à compter du 1er avril, il n'était plus chargé de l'impression du *Courrier de la Sambre,* cette impression passant dans d'autres mains.

Ce jour-là même, c'est-à-dire le lendemain du 31 mars, Misson fit paraître *l'Éclaireur* qui se mit dès lors à éclairer à sa manière, c'est-

à-dire d'une manière fort impie, la bonne ville de Namur et la banlieue. LOUVET, *Les Singuliers Masculins*, pp. 218, 219 et 237.

L'*Éclaireur*, organe de la franc-maçonnerie namuroise, eut pour principaux rédacteurs l'avocat Marchot, Bauwalers, Malevé et Polet de Favaux, juges au tribunal, et Bartels. — S. A. (1832).

1822. — Les Distillateurs et Négociants en gros de la Ville et province de Namur à la Chambre des Représentants du Royaume de Belgique. — *S. l.*

In-4°, de 6 pp. Daté de Namur, 11 juin 1832, et signé Gerard-Fallon, A. Charlier, Vve Wodon-Noël, Jackson-Rosier et T. Polet.

Les pétitionnaires demandent que les législateurs vueillent bien décider que les eaux-de-vie en *crédit permanent* ou en *entrepôt* au premier mars 1831, seront définitivement prises en charge à raison de huit florins par baril à 10 degrés, et que ce sera sur ce pied que les comptes des distillateurs, négociants en gros ou entrepositaires devront être assurés. — S. A.

1823. — Exposé des troubles arrivés à Fumay, le 18 et 19 mai 1832, adressé à M. le Préfet du Département des Ardennes, par les Actionnaires Belges de l'ardoisière du Moulin de Ste-Anne. — *A Namur, Impr. de J.-H.-J. Misson et Lesire.* — *S. d.* (1832).

In-8°, de 38 pp. signé : Ve *Kegeljan; Lion-Coupienne; F. Kegeljan*, fondé de pouvoirs de Mme Ve *Henry*, propriétaire à Luxembourg; Ve *J.-J. Brabant; Evrard Meunier*; *Lion-Didot*, pour sa belle-mère Mme Ve *d'Emptinnes*, et Mme *Meunier*, par procuration; l'épouse *Dardenne* et *J. Bekers*.

Le rédacteur de cet *Exposé* est J.-B. Everarts, de Ligny. — Acad. de Bruxelles.

1824. — Mémoire pour M. Joseph Baron de Baré de Comogne, Propriétaire, domicilié à Namur, Appelant. — *Liége, P.-J. Collardin, Impr. de l'Université et libraire*, 1832.

In-4°. de 115 pp. et 1 page de table. Signé J.-B. Teste, J.-F. Lesoinne, Is. Fallon, avocats, et Chefnay, avoué.

Ce mémoire est relatif au partage des biens délaissés par Lambert-Ghislain-Adrien, baron de Baré de Comogne, et Marie-Cathérine-Françoise Bodart-Bodeau, de Namur, à leurs enfants; partage ordonné par sentence du tribunal de Namur du 28 juillet 1830.

Le 31 mai 1831, Joseph de Baré interjeta appel de cette sentence; c'est pour soutenir sa cause devant la cour de Liége qu'il fit rédiger le mémoire ci-dessus. — S. A. — U. L.

1825. — Affaire de Tornaco. Acte d'accusation et plaidoieries de MM. Lemaire, procureur du roi, Lelièvre, Buydens, Braas, Gislain, Michaux, Thirion, F. Fallon, Grooters, Walter, Wynant et Marchot défenseurs; de M. Ernst, substitut du procureur du roi, et repliques. — *Namur, Impr. de J.-H. Misson et Lesire.* 1832.

In-8°, de 168 pp., dont les 11 premières n. chiff.

Les prévenus, au nombre de trente-cinq, étaient accusés d'avoir :

1° Dans le courant de décembre 1831, formé un complot et commis un attentat dans le but de détruire ou de changer le gouvernement de la province de Luxembourg, et de susciter la guerre civile en armant les citoyens ou en portant des armes ou en excitant les habitants à s'armer les uns contre les autres;

2° D'avoir, à la même époque, levé ou fait lever des troupes, engagé ou enrôlé, fait engager ou enrôler des soldats, et de leur avoir fourni des armes ou des munitions sans ordre ou autorisation du pouvoir légitime;

3° D'avoir, par des discours dans des lieux ou réunions publics, soit par placards affichés, soit par écrits imprimés, excité directement les citoyens ou habitants à commettre ce crime.

A la tête du complot étaient Victor et Auguste de Tornaco, le baron de Prel, le chevalier de Wauthier et les Schanus, père et fils.

Les prévenus furent acquittés par la cour d'assises de Namur, le 11 septembre 1832.

A ce volume il faut joindre une lettre du 10 octobre 1832, intitulée :

L'Avocat Marchot l'un des conseils des accusés. — Tornaco à M. Braas autre conseil, s. l., in-8°, de 2 ff. n. chiff. — Bibl. de la ville de Luxembourg. — U. L.

1826. — La Révolution belge vengée ou considérations politiques sur les causes, les événements et les suites de la révolution belge, par un Patriote de Bouillon. — *Louvain, Vanlinthout et Vandenzande,* 1832.

In-8°, de 96 pp. Le Patriote de Bouillon, auteur de cet écrit, est le chanoine Nic.-Jos. Davreux. Il était, en 1830, vicaire à Bouillon. Doué d'un rare talent de parole et animé d'un patriotisme ardent, il joua, en cette ville, un rôle prépondérant lorsqu'éclata la révolution belge. — S. A.

1827. — Révolution brabançonne et reproche d'obscurantisme adressé aux catholiques. Discours de M. Charles Vilain XIIII, dans la séance de la chambre des Représentants le 27 janvier 1832, lors de la discussion de la proposition de MM. Seron et de Robaulx (députés de Philippeville) relativement à l'instruction publique.

Les pièces concernant cette discussion se lisent dans le *Nouveau Conservateur belge,* Louvain, Valinthout et Vandenzande, 1832, t. V, pp. 165-171.

La question de la prise en considération de la proposition Seron et de Robaulx dépendait principalement de celle de savoir s'il y avait urgence de venir au secours des écoles primaires. Sur 53 voix contre 24, cette prise en considération fut rejetée, vu l'amélioration et l'augmentation considérable de ces écoles, et par la raison que si dans quelques endroits des secours sont nécessaires, la caisse communale peut y subvenir et à défaut de la commune, la province et le gouvernement.

A l'éloquent discours de M. Vilain XIIII, en réponse aux attaques de Seron contre le clergé, à propos d'instruction, il faut ajouter les écrits suivants contre la proposition des deux députés de Philippeville :

1. *Lettre de M. l'abbé de Haerne aux rédacteurs* de l'Indépendant

relativement à l'instruction publique (Nouv. Conservateur belge, t. V, pp. 172-174).

2. *M. Seron et le Mandement du Cardinal de Franckenberg.*

Dans son réquisitoire contre la liberté de l'enseignement et la révolution brabançonne, Seron avait dit : « *Alors dans un mandement de carême, l'archevêque de Malines condamna, comme contraire à la religion, le principe de la souveraineté du peuple.* »

Dans l'article prémentionné, le *Nouveau Conservateur belge*, loc. cit., pp. 174-177, reproduit des extraits du mandement publié, le 31 janvier 1790, par le Cardinal de Franckenberg, qui met à néant l'assertion de Seron.

Il existe, à la vérité, une lettre pastorale, portant le nom du cardinal-archevêque de Malines, en date du 9 août 1790, de 8 pp. in-8°, qui aurait pu légitimer l'accusation de Seron ; mais cette lettre a été forgée par un imposteur, sous le nom du prélat. « Il est aisé, dit Feller, *Journal hist.*, 1791, t. III, p. 156, de reconnaître la fourberie par le tableau romanesque que le faussaire trace de la révolution, où il rassemble des traits notoirement faux et grossièrement controuvés. On prétend que ce crime de faux, qui mériterait une punition exemplaire, est d'un vieillard octogénaire, dont la tête éprouve quelquefois des accès de délire et quelquefois de fureur. »

1828. — Notice sur Froissart, par M. Dewez; lue à la séance (de l'Académie de Bruxelles) du 2 avril 1831. — *Bruxelles, Hayez*, 1832.

In-4°, de 10 pp. Extr. des *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, t. VII.

La Société d'Émulation de Cambrai, dans sa séance du 18 août 1827, décerna le prix d'éloquence à un discours contenant l'éloge de Froissart. L'auteur de ce discours revendique pour la France l'honneur d'avoir donné le jour à Froissart et enlève ainsi à la Belgique ce glorieux avantage, parce qu'il a considéré la France dans son état actuel. Mais si on la rétablit dans les limites qu'elle avait au temps de Froissart, on sera bien forcé de reconnaître et de convenir, dit Dewez, que cette prétention est tout-à-fait déplacée et que Froissart, né en 1333, est belge et non français, puisque Valenciennes, sa ville natale, faisait, au XIVe siècle, partie du comté du Hainaut, et était conséquemment de la Belgique.

Froissart fut chanoine de l'église collégiale de Saint-Monulphe, à Chimai. Cette ville, comme Valenciennes, lui a érigé un monument. — S. A. — B. R. — U. G. — U. L.

1829. — Mémoire sur la bataille de Roosebeke, dans lequel on examine les questions suivantes : Quels sont le lieu et le jour précis de la bataille? quel est le nombre approximatif de tués? quelle fut la fin de Philippe Van Artevelde? quelle part ont eu le merveilleux et la superstition dans cet événement mémorable, d'après l'esprit du temps? par M. Dewez. In-4°. Extr. des *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Bruxelles,* t. VII. — S. A. — B. R. — U. G.

1830. — Méthode pour l'enseignement des langues anciennes, adaptée au projet de la commission d'instruction publique et appliquée à la langue latine et à la langue grecque, par D. Marlin, docteur en Philosophie et ès-lettres, professeur de Physique et de Mécanique Industrielles à l'Athénée de Namur; ex-officier au Corps du Génie Militaire. — *Namur, impr. de D. Gerard,* 1832.

In-12°, de XXX-25 pp. — B. R. — Acad. de Bruxelles. — U. L.

1831. — Exercices sur le Télémaque, suivis des trois premiers Livres de Télémaque, d'après l'édition A. M. D. G. ****. — *Namur, impr. de D. Gerard,* 1832.

In-18°, de 72 pp. Cet ouvrage, composé d'après la méthode de Jacotot, a pour auteur Hanquez. — Dès 1828, le docteur Hanquez était venu de Lœuilly (France) se fixer à Namur, se donnant pour mission de répandre dans cette ville la méthode d'*Enseignement universel* de Jacotot. On sait que l'une des maximes favorites de cet enseignement est celle-ci : *Tout est dans tout et tout est dans le Télémaque.* Après deux ans d'existence pénible, ou, si l'on veut, d'une vie languissante, l'enseignement universel avait cessé de vivre à Namur, comme à Dinant, au grand

déplaisir du docteur Hanquez. Ce fut pour le ressusciter que le docteur publia, en 1832, son *Télémaque synthétisé* et, en 1841, une nouvelle édition de cet ouvrage. — Acad. de Bruxelles.

1832. — Dictionnaire géographique de la province de Namur, par Ph. Vander Maelen, Membre de l'Académie royale des sciences et belles lettres de Bruxelles, ... auteur de l'*Atlas universel* en 400 feuilles et de l'*Atlas de l'Europe* en 165 feuilles. Le docteur Meissier est chargé de la rédaction et de la correspondance. — *Bruxelles, à l'Établissement géographique, Faubourg de Flandre,* 1832. *Bruxelles, impr. de Ode et Wodon, boulevard de Waterloo, n° 34,* 1832.

Gr. in-8°, de II-141-313 pp., 8 tableaux. — Les cent quarante et une premières pages contiennent une étude générale sur la province de Namur, indiquant 1° la constitution géologique et la géographie minéralogique de cette province : ses terrains calcaires, psammitiques et schisteux, ses substances minérales; 2° ses établissements industriels; 3° ses foires; 4° ses routes; 5° son organisation; 6° son histoire.

Après ce coup d'œil général vient le dictionnaire géographique, imprimé en caractère petit romain, de 313 pp. — S. A. — B. R.

1833. — Discours prononcé à la première séance publique du concours ouvert, en novembre 1832, devant la faculté de droit de Paris, pour trois places de suppléant; par M. Blondeau, doyen de la faculté et président du concours. *Imprimerie de Plessan et Compagnie,* 1832.

In-4°, de 7 pp. — Acad. de Bruxelles.

1834. — Coup d'œil sur le Choléra par L. Fallot, Docteur en médecine, médecin principal de l'armée, membre de la commission de surveillance médicale de la province (de Namur) et de plusieurs sociétés savantes, etc., envoyé par M. le Ministre de la Guerre à Londres et à Paris pour y

étudier le choléra. Deuxième édition, revue et augmentée. *Recte ponitur, scire esse per causas scire.* Baco. — *Namur, D. Gerard, Imprimeur-libraire; — Paris, Crochard; — Bruxelles, Tircher; — Liége, Collardin et Desoer,* 1832.

In-8°, de 68 pp. L'auteur avait publié la première édition de son opuscule sous ce titre : *Coup d'œil sur le choléra, où on traite la question :* « Le choléra est-il une gastro-entérite?. » *Paris, Crochard.* In-8°, 17 pp. — Acad. de Bruxelles.

1833.

1835. — Mandements et Circulaires de Frédéric-Auguste, baron de Cuvelier, Vicaire capitulaire du diocèse de Namur, le siège vacant. — *Namur, impr. J.-J. Legros,* 1833.

1. *25 janvier 1833. Mandement pour le carême.* In-4°, 8 pp. Obligation et utilité pour tout chrétien de connaître les points essentiels de la religion.

2. *8 avril 1833. Circulaire ordonnant des prières pour l'heureuse délivrance de S. M. la Reine des Belges.* In-4°, 2 pp.

3. *13 mai 1833. Circulaire au clergé au sujet des élections.* In-4°, 2 pp.

1836. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Jean-Arnold Barett, évêque de Namur. — *Namur, J.-J. Legros, imprimeur de l'Évêché,* 1833.

1. *26 juin 1833. Lettre pastorale de Mgr Jean-Arnold Barett, à l'occasion de son arrivée dans le diocèse de Namur.* In-8°, 6 pp.

2. *25 juillet 1833. Mandement ordonnant un* Te Deum *à l'occasion de la naissance d'un prince.* In-4°, 2 pp.

3. *31 juillet 1833. Avis au clergé touchant l'érection d'autels privilégiés, les expéditions de dispenses romaines, les budgets de fabrique, la binaison de messes, le renouvellement des pouvoirs temporaires de confesser, la nécessité pour les prêtres à promouvoir*

à des cures de passer l'examen devant le conseil épiscopal, l'usage exclusif du bréviaire et du rituel romains, ainsi que du catéchisme du diocèse, la correspondance du clergé avec l'Évêché. In-4°, 3 pp.

4. *Même jour. Avis au Clergé l'invitant à faire la retraite.* In-4°, 1 p.

5. *15 octobre 1833. Circulaire au clergé touchant la binaison de messes.* In-4°, 1 p.

6. *15 novembre 1833. Lettre pastorale de l'archevêque et des évêques de Belgique touchant la sanctification des dimanches et des fêtes.* In-4°, 4 pp.

7. *22 novembre 1833. Avis au clergé touchant un examen à subir par les prêtres qui demandent la prorogation de leur faculté de confesser.* In-4°, 1 p.

8. *2 décembre 1833. Circulaire au clergé ordonnant de chanter, chaque année, un* Te Deum, *à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Roi.* In-4°, 2 pp.

9. *20 décembre 1833. Formula visitationis per pastores primarios quotannis instituendæ.* In-4°, 4 pp.

Voir quant à la manière de faire cette visite le décret épiscopal du 28 novembre 1837.

1837. — Étrennes Spirituelles dédiées aux âmes chrétiennes, ou Calendrier de piété pour l'an 1833. Par F.-H.-J. Buydens, chanoine Archiprêtre.

grAnD DIeU, QU'en Cette année,

paIX a noUs toUs soIt aCCorDée!

— *Namur, chez J.-J. Legros, Imprimeur de l'Évêché.* 1833.

In-12°, de 3-49 pp. Cet opuscule a été composé à l'instar des *Étrennes spirituelles,* éditées à Namur, par G.-J. Leclercq, pour l'année 1797. Il a servi, à son tour, de modèle aux *Étrennes spirituelles Namuroises, pour l'an 1865,* publiées par l'abbé Tassoul, curé de St-Joseph, à Namur. *Namur, F.-J. Douxfils.* In-12°, de 2 ff.-58 pp.

Aucun de ces calendriers n'a été continué. — S. A.

1838. — Confrérie de Notre-Dame Auxiliatrice érigée en l'église de Saint-Nicolas à Namur. Cinquième édition, revue, corrigée et augmentée. — *Namur, Typographie de F. Douxfils, 1833.*

In-16°, de 79 pp. Voir année 1800 et 1827.

1839. — Dialogue sur le Blasphème, entre M. Georges, professeur; Antoine, fermier; Philippe et Nicolas, ouvriers. — *Namur. Imprimerie de Fr.-J. Douxfils, 1833.*

In-12°, de 35 pp. Approbation du 27 juin 1833, par Mgr Barett, évêque de Namur. Nouvelle édition. *Ibid.*, 1834. In-12°, 35 pp. — S. A.

1840. — Abrégé de l'histoire Sainte, par Mr Fleury, Prêtre, Prieur d'Argenteuil, et Confesseur de Louis XV. Nouvelle édition, revue et corrigée par ordre de S. Em. Mgr le Card.-Archev. de Malines. — *Namur, chez J.-J. Legros, imprimeur de l'Évêché. Avec approbation.* 1833.

In-32°, de 48 pp. Réimprimé plusieurs fois à Namur.

1841. — Les Singuliers Masculins, ou deux actionnaires du *Courrier de la Sambre,* histoire véridique et contemporaine; Par Hippolyte Louvet. *Vous verrez comme on m'a trompé.* (PICARD, *Visitandines.)* — *Namur, Imprimerie de H. Louvet, rue des Fossés-Fleuris,* N° 408. 1833.

In-12° de 260 pp. Pamphlet dirigé contre l'abbé Victor Kinet, curé de Saint-Jean-Baptiste, à Namur, et contre Guillaume Danheux, rentier, en la même ville.

Au mois de juillet 1833, Louvet annonçait que son volume, dont

le prix était de 3 frs, touchait à sa fin. Il n'a pas été achevé; il se termine à la page 260. Il parut sur feuilles séparées, distribuées aux abonnés à d'assez longs intervalles. Par suite de ce mode de distribution, l'opuscule est devenu fort rare.

L'auteur, français d'origine, était né à Mézières (Ardennes). Avant de venir, en 1831, habiter Namur, il avait été, pendant sept ans, principal en même temps que professeur de rhétorique et de poésie au Collège de Dinant, puis à celui de Verviers.

Le premier janvier 1832, il commença la rédaction du *Courrier de la Sambre* et la continua jusqu'au 10 janvier 1833.

Ce journal, dont le 1er numéro parut le 29 juin 1829, fut fondé par l'avocat L.-J. Braas, et rédigé par lui avec la collaboration de X. Lelièvre, J.-B. Brabant, Ad. Borgnet, l'avocat Wautelet, le baron Dauvin et autres. Il se fit remarquer par sa vive opposition au gouvernement hollandais. En 1831, il devint la propriété de MM. Danheux et Kinet.

C'est avec ces deux actionnaires que Louvet traita pour la rédaction d'abord, ensuite pour l'impression du *Courrier de la Sambre*. Ce journal fut, en effet, imprimé par Misson et Lesire depuis sa fondation jusqu'au 31 mars 1832, et par Louvet depuis le 1er avril suivant jusqu'au 10 janvier 1833, époque de sa suppression.

En contractant avec MM. Danheux et Kinet, Louvet eut tort de se trop fier à leur bonne foi et à leurs promesses et de ne pas avoir couché par écrit, exprimées d'une manière claire et précise, les conditions auxquelles il s'engageait à leur prêter ses services.

L'absence d'un contrat en règle entraîna la disparition du journal, donna naissance à un procès et à la publication du pamphlet ci-dessus, dans lequel l'auteur s'en donne à cœur joie, avec autant de malice que d'esprit, contre deux hommes honorables, qu'il représente comme deux fourbes, violateurs éhontés de leurs engagements les plus sacrés.

Louvet était un littérateur distingué, plein d'esprit, comme le prouve son écrit satyrique contre MM. Danheux et Kinet. Il était même poète à ses heures. On lit, en effet, page 162 et page 200 de l'écrit précité, deux charmantes pièces de vers composées par lui. — S. A. — B. R.

1842. — Le bon droit revendiqué ou déclamation sur les causes de la décadence et de la chute prochaine des

écoles élémentaires, fondées par l'autorité civile en Belgique, et spécialement de l'école du gouvernement, établie à Namur en 1825. Par F.-A.-J. Amiable, candidat en philosophie spéculative et belles-lettres, ex-instituteur en chef de l'école publique de Namur, auteur de la traduction latine littéraire avec interprétation raisonnée des Odes d'Anacréon, poète grec. — *Liége, P.-J. Collardin. Imprimerie de l'Université et libraire.* — 1833.

In-8°, de 26 pp. L'exemplaire de l'Académie de Bruxelles est suivi du munuscrit abrégé du livre, sous le titre : *Vindiciæ ou le Bon droit revendiqué, plainte portée devant le trône par F.-A.-J. Amiable de Liége, Bachelier en Philosophie spéculative et belles-lettres et Directeur de l'Institut national de Namur. Dédié à M. le Baron de Stassart, gouverneur de la province de Namur.* In fol. plano.

Amiable avait vu son école tomber en décadence. Il attribue cette décadence : 1° à l'abandon où le laissèrent ses sous-instituteurs, sous prétexte qu'ils n'avaient plus qu'un seul maître, la régence ; 2° à la confiance accordée à l'école des Frères des Écoles chrétiennes nouvellement établis à Namur. C'est là tout le sujet de ses doléances pédantesques. — Acad. de Bruxelles. — U. L.

1843. — Notice sur Monsieur Frédéric-Auguste-Alexandre Duc de Beaufort-Spontin, marquis de Florennes, comte de Beauraing et du Saint-Empire romain, vis-comte (sic) d'Eclaye et d'Odembourg, baron d'Hosden et de Freyr, etc., etc., conseiller intime et chambellan Imp. R. A., etc., etc. Dédiée à ses enfants et à sa famille par M. J.-J. De Cauwer, Ancien Jurisconsulte. — Anno 1826. *Facta parentis Jam legere, et quæ sit poteris cognoscere virtus.* — *Namur, impr. de J.-J. Legros,* 1833.

In-8°, de 51 pp. — Le duc Fréd.-Aug.-Alex. de Beaufort, né à Namur, le 15 septembre 1751, mourut à Bruxelles, le 22 avril 1817. — S. A. — B. R.

1844. — Réflexions sur les opérations du Cadastre, par M. Éloy de Burdinne, Membre de la Commission d'Agriculture. — *Namur, Imp. de D. Gerard, rue de l'Ange,* 1833.

In-8°, de 14 ff.

Du même : 1. *Opérations du Cadastre. Avis aux délégués des communes à l'assemblée cantonale. S. l.* In-8°, de 2 ff., daté du 23 mai 1833, signé Éloy de Burdinne;

2. *Observations critiques et raisonnées sur la loi de péréquation cadastrale. Bruxelles, chez Deprez-Parent, libraire, rue de la Violette, n° 15.* 1836. In-8°, de 61 pp. Suivi d'un discours sur la même matière, prononcé à la Chambre des représentants. — S. A. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

1845. — Cours d'histoire Belgique contenant les leçons publiques données au Musée des lettres et des sciences de Bruxelles, par M. Dewez, et rédigées par lui-même. — *Bruxelles, Imprimerie de Hayez et librairie de Méline* (1833).

In-8°, 2 volumes; le 1er de XXXIII — 337 pp.; le 2e de 371 pp.

Expliquant son plan et le but de son *Cours d'histoire Belgique,* Dewez s'exprime en ces termes : « Je distingue dans l'histoire la partie historique proprement dite, c'est-à-dire celle qui se borne au récit des faits. C'est la tâche de l'historien qui ne doit que raconter : *scribitur ad narrandum non ad probandum.* Mais le professeur en a une autre à remplir; il doit embrasser la partie scientifique et la partie philosophique. Ainsi les recherches qu'exigent les points obscurs de l'histoire et qu'il faut éclaircir, les observations que les événements font naître, et qu'il importe de savoir, appartiennent au professeur. Voilà donc les trois points qui feront la matière de mes leçons : les faits, les recherches et les réflexions.

» Pour les récits des faits, je suivrai mon *Histoire générale,* et je rappellerai les chapitres où ces faits sont rapportés, en les présentant avec plus ou moins de détails selon que le sujet paraîtra l'exiger.

» Les recherches et les réflexions sont le développement et comme

la preuve des faits. J'ai recherché et recueilli, autant que j'ai pu, ces preuves dans les monuments et les documents historiques, comme manuscrits ou mémoires contemporains, traités, actes diplomatiques, etc.; c'est ce qu'on appelle en matière d'histoire les pièces justificatives... et je les ai accompagnées d'observations critiques et de dissertations polémiques. Voilà la partie scientifique. J'ai, en outre, présenté les réflexions morales ou politiques qui sont le résultat ou, pour ainsi dire, le sens moral des faits; voilà la partie philosophique. » — S. A.

***Du même** : Géographie du royaume de Belgique,* Bruxelles, 1834. In-12°.

1846. — Introduction à la science de l'Histoire ou science du développement de l'humanité, par P.-J.-B. Buchez. — *Paris, Paulin, éditeur, imprimerie d'Auguste Mie. 1833.*

In-8°, de 568 pp. et 1 page d'errata. — Univ. de Louvain.

Cet ouvrage a été réimprimé à *Bruxelles, chez Louis Hauman et Cie*, 1834, in-12°, 2 vol.; le 1er de 297 et 1 page de table; le 2e, de 286 pp. et 1 page de table. — Bibl. de la ville de Luxembourg.

En 1842, l'auteur publia lui-même une seconde édition de son ouvrage. *Paris, chez Guillaumin,* 2 vol. in-16°.

1834.

1847. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Jean-Arnold Barett, évêque de Namur. — *Namur, chez J.-J. Legros, Imprimeur de l'Évêché.* 1834.

1. *Janvier 1834. — Au clergé belge. Lettre circulaire des évêques de Belgique relative aux biens ecclésiastiques occupés ou vendus par le gouvernement après le concordat de 1801 ou qui ont été cachés au domaine; — Déclaration des évêques au sujet de ces biens,* aussi du *mois de janvier 1834; — Arrêté royal du 7 janvier 1834 qui cède aux fabriques d'églises ceux de ces biens qui ont été célés au domaine.* In-4°, de 4 pp.

Par l'article 13 du concordat de 1801, le Saint-Siège n'avait reconnu pour valable que l'aliénation des biens ecclésiastiques consommée jusque-là.

Au mois de juin 1833, les évêques de Belgique supplièrent le Souverain Pontife d'étendre le susdit article à tous les autres biens ecclésiastiques saisis, soit qu'ils aient été vendus après le concordat par le gouvernement, soit qu'ils fussent encore en sa possession. Les suppliants déclaraient avoir l'espoir fondé que le gouvernement belge consentirait à céder en faveur des églises pauvres ceux de ces biens célés jusque-là au domaine.

Par bref du 16 septembre 1833, le Pape autorisa les suppliants à opérer eux-mêmes l'extension sollicitée; et par arrêté royal du 7 janvier, le gouvernement autorisa les fabriques à réclamer en leur faveur les biens célés jusque-là au fisc. Voy. KERSTEN, *Journal historique*, année 1834, pp. 9-20 et pp. 184-194.

2. *9 janvier 1834. Mandement de carême sur l'obligation du jeûne et de l'abstinence.* In-4°, 7 pp.

3. *18 janvier 1834. Circulaire relative à quelques modifications qu'il y aurait à apporter au tarif des honoraires des fonctions ecclésiastiques.* In-4°, 1 p.

4. *1er février 1834. Circulaire aux conseillers de fabrique des églises du diocèse* sur les biens susceptibles d'être révélés, en vertu de l'arrêté royal du 7 janvier précédent, et sur les formalités à remplir pour faire cette révélation. In-4°, 2 pp.

5. *4 février 1834. Prospectus du Petit Séminaire de Bastogne.* In-4°, 3 pp.

6. *15 février 1834. Circulaire aux conseillers de fabrique, du diocèse,* les invitant à ordonner à leurs trésoriers de faire tous les actes conservatoires pour le maintien des droits de la fabrique et toutes les diligences pour le recouvrement de ses revenus, en attendant que soient résolues les contestations existantes entre les fabriques et le domaine au sujet des rentes et revenus (des bénéfices simples) que celui-ci s'était réservés. (Question tranchée en faveur des fabriques par arrêt de la Cour de cassation du 17 novembre 1834). In-4°, 1 p.

7. *Février 1834. Les archevêque et évêques de la Belgique au clergé de leurs diocèses.* Lettre pastorale concernant l'érection d'une Université catholique. In-4°, 4 pp.

8. *22 février 1834. Circulaire aux conseillers de fabrique des églises du diocèse.*

Objet de cette circulaire : 1° Tenue des registres; 2° organisation des fabriques; 3° budget; 4° emploi des fonds; 5° arrérages; 6° et 7° dépenses ordinaires et dépenses extraordinaires; 8° exactitude à bien dresser le budget, vu l'obligation des communes à suppléer à l'insuffisance des revenus des fabriques; 9° budget dressé par le trésorier et soumis au conseil de fabrique; 10° comptes; 11° fondations; 12° réduction des fondations; 13° rétributions de la fabrique pour la décharge des fondations; 14° actes conservatoires; 15° défense faite de distraire aucune partie du presbytère ou du jardin y appartenant; 16° cimetière.

9. *18 mai 1834. Lettre des Vicaires généraux de Namur annonçant au clergé du diocèse la mort du Prince royal.* In-4°, 1 p.

10. *Juillet 1834. Circulaire des évêques belges au clergé et aux fidèles de leurs diocèses* pour leur témoigner leur reconnaissance pour le zèle avec lequel ils ont répondu à l'appel de l'épiscopat en faveur de l'Université catholique. In-4°, 4 pp.

11. *9 juillet 1834. Circulaire au clergé* pour lui demander des observations au sujet du nouveau tarif des honoraires des fonctions ecclésiastiques. In-4°, 1 p.

12. *28 juillet 1834. Monitum ad Clerum.* Cet avis fait connaître les jours auxquels les exercices de la retraite auront lieu au séminaire de Bastogne et à celui de Floreffe. In-4°, 1 p.

13. *25 septembre 1834. Regulæ Confratrum Missionis pastoralis seu secessus spiritualis laïcorum ....* In-4°, 4 pp.

14. *27 novembre 1834. Annotationes aliquæ in Missiones.* In-4°, 4 pp.

15. *16 décembre 1834. Circulaire prescrivant des prières pour l'heureuse délivrance de la Reine.* In-4°, 1 p.

1848. — La Vie, la Passion, la Mort et la Résurrection de Notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, tirée des Saintes Écritures. Nouvelle édition. *Jetons les yeux sur Jésus, qui est l'auteur et le consommateur de notre foi.* Heb. XII. — *Namur, typ. de F.-J. Douxfils. S. d.* (1834).

Petit in-12°, de 140 pp. Approbation de Mgr Barrett, du 25 octobre 1834. — S. A.

1849. — Histoire originale du Saint-Sang de Miracle, arrivé au Bois-Seigneur-Isaac, le 5e jour de l'an MCCCCV, par le Révérend Père Jean-Bernard, prieur et Prélat dudit monastère. Réimprimé avec approbation en 1739. — *Namur, Dieudonné Gerard.* 1834.

In-12°, de 48 pp. Réimprimé, chez le même, en 1841.

Aux pp. 8 et 9 se trouve une lettre de F. Buisseret, chanoine et doyen de l'église métropolitaine de Cambrai, plus tard évêque de Namur, concernant l'impression de ce livre, dont l'approbation est du 23 septembre 1581. — Bibl. des Sœurs de Notre-Dame, à Namur. — B. R.

1850. — Recueil de Cantiques spirituels, à l'usage des Écoles chrétiennes. Sixième édition, revue et corrigée. — *Namur. Imprimerie de F.-J. Douxfils, rue de la Croix, N. 661. — S. d.* (1834).

In-12°, de 180 pp. L'approbation de cet opuscule est datée de Liége, 19 avril 1820, et la permission de le réimprimer à Namur est du 10 mai 1834. — Bibl. des PP. Jésuites, à Namur.

1851. — Petit Catéchisme historique, dogmatique et moral, ou recueil contenant, dans un ordre historique, tout le Petit Catéchisme du diocèse de Namur, une partie du Grand et l'abrégé de l'Histoire sainte de Fleury. Mis en ordre par B. Gilson, Supérieur du petit séminaire de Floreffe. *Crescite ... in cognitione Domini nostri, et salvatoris Jesu Christi* (II Pet. III, 18). — *Liége, chez P. Kersten, imprimeur de l'Évêché, rue de la Cathédrale, n° 721. Avec approbation. — 1834.*

In-24°, de 144 pp. — Approbation de Mgr Van Bommel, évêque de

Liége, du 23 avril 1834. Id., 2e édition, *Ibid.*, 1834. In-24°, de 128 pp. Voy. KERSTEN, *Journal hist. et litt.*, t. Ier, p. 394.

1852. — Rapport sur l'administration de la province de Namur. — *Namur, imprimerie de J.-H.-J. Misson et Lesire, rue de l'Ange, n° 626* (1834).

In-8°, de 111 pp., daté de Namur, le 7 janvier 1834 et signé Baron de Stassart, gouverneur de la province. Ce rapport comprend les années de 1830, 1831, 1832 et 1833. — Acad. de Bruxelles.

1853. — Fêtes de Namur. Octobre 1834. Compte des recettes et des dépenses effectuées à l'occasion des fêtes patriotiques qui ont eu lieu à Namur, en octobre 1834, pour célébrer l'anniversaire de la délivrance du pays en 1830. Précédé de la liste des Namurois souscripteurs et le montant de leur souscription respective. — S. l.

In-fol., de 2 pp. — S. A.

1854. — La Revue. — *Namur, imprimerie de Ch.-H. Louvet, éditeur-propriétaire, rue des Fossés-Fleuris*, n° 408 (1834).

In-4°, de 40 pp. Ce journal est complet en dix nos, dont le 1er commence le 10 avril 1834, et le dernier finit le 6 juillet de la même année. Charles-Hippolyte Louvet, qui en fut le rédacteur et l'éditeur, ne tint pas sa promesse de recommencer le journal au mois d'octobre. Cette petite collection est fort rare. On peut la considérer comme la continuation et la fin du *Courrier de la Sambre*, dont Louvet était le rédacteur et le directeur. — S. A.

1855. — [Statuts et règlements de diverses sociétés établies à Namur. — *Namur*, 1834-1879.]

1. Règlement de la Société de Sainte-Cécile de Namur. *Namur, C.-H. Louvet* (1834). In-8°, 12 pp.

2. Règlement de la Société de Flore et d'horticulture de Namur. *Namur, D. Gerard*. 1834. In-8°, 16 pp.

3. Règlement des courses des chevaux données par la Société pour l'établissement de courses annuelles de chevaux dans la province de Namur. *Namur, Misson et Lesire* (1836).

4. Règlement de la Société des Champs-Élysées, établie à Namur en 1836. *Namur, G.-H.-J. Misson* (1836). In-8°, 12 pp. Idem. *Ibid.*, 1840. In-8°, 4 pp. *Ibid., I. Colin*, 1865. In-8°, 16 pp.

4bis. Règlement pour la Société des sous-officiers du 9e Régt de ligne. *Namur, imp. F.-J. Douxfils*, 1840. In-32°, 32 pp.

5. Statuts de la Société archéologique de Namur fondée le 28 décembre 1845. *Namur, Ad. Wesmael-Legros*, 1845. In-8°, VIII pp. Nouvelle édition. *Ibid.*, 1880. In-8°, 8 pp.

6. Règlement de la Société Cauchy. *Namur, D. Gerard*, 1845. In-8°, 10 pp.

7. Statuts de l'Union médicale de l'arrondissement de Namur, 15 mai 1848. *S. l.* In-8°, 8 pp.

8. Statuts de l'Union commerciale et industrielle. Octobre 1850. *S. l.* In-8°, 8 pp.

9. Statuts de l'Union constitutionnelle et conservatrice de Namur. *Namur, Wesmael-Legros*, 1852. In-8°, 4 pp.

10. Règlement de la Société philharmonique de Jules Godfroid. *Namur, J. Rouvroy*, 1854. In-8°, 12 pp.

11. Règlement de la Société d'horticulture de la province de Namur. *Namur, D. Gerard*, 1855. In-8°, 14 pp.

12. Règlement de la Société dramatique de Namur. *Namur, J. Rouvroy*, 1856. In-12°, 30 pp.

13. Règlement spécial pour la maison de sûreté civile et militaire de Namur. *Namur, I. Colin*, 1857. In-8°, 17 pp.

14. Règlement relatif aux charges et obligations à remplir par chaque employé de l'église de Notre-Dame à Namur, approuvé par le conseil de fabrique. *Namur, F.-J. Douxfils*, 1859. In-8°, 8 pp.

15. Banque de L. De Lhonneux, Frésart et Cie, à Namur. Statuts arrêtés par acte passé devant les notaires Richard et Buydens, de Namur, le 7 avril 1879. *Namur, Wesmael-Legros*, 1859. In-8°, 16 pp.

16. Règlement du Royal-Club nautique de Sambre-et-Meuse, Namur. *Namur, Wesmael-Legros*, 1866. In-8°, 22 pp.

Ce règlement, daté du 6 mars 1865, a été modifié par décision des assemblées générales des 11 avril 1870, 26 octobre et 16 novembre 1873, 30 avril 1876 et 5 mai 1879. Il a été réimprimé avec ces modifications à *Namur, chez Wesmael-Charlier,* 1880. In-12°, 24 pp.

17. Banque populaire de Namur, Société coopérative d'épargne et de crédit. Statuts. *S. l. n. d.* (1867). In-8°, 8 pp.

18. Banque populaire de Namur, Société coopérative de secours mutuels, fondée le 9 janvier 1869. Statuts. *Namur, P. Godenne,* 1869. In-8°, 8 pp.

19. Société générale d'exploitation de chemins de fer. — Ligne du 5e groupe. Instructions pour les machinistes et les chauffeurs. *Namur, P. Godenne* (1870?). In-8°, 16 pp.

20. Vestiaire des pauvres fondé en sept. 1865. Compte-rendu de 1871-1872. Statuts et liste des membres de l'OEuvre. *Namur, Woitrin,* 1872. In-4°, 4 pp.

21. Société des travailleurs namurois. Règlement. *Namur, Ern. Dupierreux,* 1873.

22. Société anonyme des verreries de la Meuse. Statuts. *Namur, P. Godenne,* 1879. In-8, 16 pp. — S. A.

1856. — Procès de Dieudonné Garot, Jos. Guillemain, Joseph-Bonaventure Vandernoot et autres accusés de plusieurs vols qualifiés. — *Namur. Imprimerie de F.-J. Douxfils, rue de la Croix, n° 675. 1834.*

In-12°, de 64 pp. — Verdict : Guillemain, de Clermont (Huy), Vandernoot, de Huy, Garot, d'Andenne, Godin, d'Amay (Huy), Prud'homme, de Huy, Evaux, de Couthuin, condamnés à mort; Supplice, de Jodoigne, condamné à la réclusion perpétuelle et à l'exposition, Nihon, de Bourrie (Couthuin), à huit années de travaux forcés et à l'exposition. — S. A. — U. L.

1835.

1867. — De l'État actuel des Curés et des Desservants, par M. Ch. Wilmet, prêtre, à l'occasion d'un écrit intitulé :

Consultation canonique, adressée par des prêtres du diocèse de Malines au clergé et aux canonistes de Belgique. — Bruxelles, Vanderborgt, fils, 1834. In-8°, 34 pp. — *(Bruxelles, H. Remy, imprimeur du Roi). A Namur, chez Roffiaen, libraire, rue de l'Ange* (1834).

In-8°, de 30 pp. L'auteur de la *Consultation,* — un jeune vicaire, paraît-il, — dit que le Concordat de 1801 est abrogé de droit; que, par conséquent, les diocèses de Belgique doivent être administrés d'après le droit commun, notamment d'après le concile de Trente.

Cette proposition est la base de tout ce qui suit. On blâme les chefs des diocèses de ne pas conserver l'ancienne discipline administrative. On critique surtout trois points : 1° La distinction ou la classification des curés, en curés de première et de seconde classe et en desservants; 2° la collation de ces cures sans concours; l'absence de l'officialité. Enfin, on ajoute que le remède à toutes ces misères se trouve dans un *synode provincial.*

Dans l'écrit ci-dessus, M. Wilmet, professeur au Grand Séminaire de Namur, répond à ces trois chefs de plaintes; mais il est convaincu que l'auteur de la *Consultation canonique* a eu pour but principal et pour ainsi dire unique de forcer l'Épiscopat à rendre les desservants inamovibles comme les curés et à les mettre tous sur le même rang, c'est de cet objet qu'il s'occupe particulièrement. Sur la *Consultation canonique,* voy. Kersten, *Journal hist. et litt.,* t. Ier, pp. 296-299, et sur l'opuscule de M. Wilmet, *ibid.,* pp. 362-367.

***Du même :** Des doyens ruraux en Belgique.* Liége, Kersten, 1834. In-8°. Extr. du *Journal historique et littéraire,* t. Ier.

1858. — Poésies de Louis Labar : *Riche, gueux, triste ou gai, je veux faire des vers* (Boileau). — *Bruxelles, A. Mertens,* 1834.

In-18°, de 69 pp. Recueil contenant des imitations des Odes d'Anacréon et d'un psaume de David, diverses pièces fugitives, des élégies, des idylles, des madrigaux, des épigrammes. — S. A. — B. R. — Acad. de Bruxelles.

1859. — Lettres sur la Révolution brabançonne par Ad. Borgnet, Juge d'Instruction, à Namur. *Tel est le mérite de l'histoire que par le souvenir des faits passés, elle anticipe aux temps présens, les fruits coûteux de l'expérience.* Volney, *Voyage en Syrie. — Bruxelles, Berthot, libraire, Marché au bois,* 1834. — *Namur, Imp. de F.-J. Douxfils.*

In-12°, 2 vol., le 1er, de X-250 pp., le 2d, de 311 pp.

Ces *Lettres* avaient paru, dès le mois de décembre 1833, dans le *Journal de Namur.* Avant de les livrer de nouveau à l'impression, l'auteur les revit et les corrigea avec soin. « C'est la seule histoire de » cette époque dont l'auteur ait résumé les faits d'une manière à peu » près complète, avec assez d'ordre et d'exactitude. » F.-A. Gérard, *Rapédius de Berg,* t. II, p. 247, note.

« Les *Lettres sur la Révolution brabançonne,* dit M. A. Leroy, s'arrètent à l'année 1790, date de la rentrée des Autrichiens en Belgique. Rédigées d'après les sources, je veux dire d'après les innombrables pamphlets du temps, que personne n'avait encore dépouillés, et conçues dans la plus entière indépendance d'esprit, quoique bien positivement en vue de faire rendre justice aux Vonckistes, elles furent accueillies avec la plus grande faveur par le public. On s'étonna d'être resté si étranger à des faits qui nous intéressent de si près; on se plut à démêler, dans les manifestes des anciens partis révolutionnaires, les prémisses des votes du Congrès de 1831. L'élan était donné : la révolution brabançonne attira, de plus en plus, les regards des publicistes. M. Vande Spiegel fit imprimer à Amsterdam, en 1841, un *Résumé des négociations qui accompagnèrent la révolution des Pays-Bas autrichiens;* M. F.-A. Gérard publia son *Rapédius de Berg* (1842), M. Legrand, son *Essai historique;* ... en l'année même où le livre de Borgnet sortit des presses, M. Gachard avait fait paraître un précieux recueil de *Documents politiques et diplomatiques* (la plupart inédits ou excessivement rares) *sur la révolution belge de 1790.* » Alp. Leroy, *Notice sur C.-J.-A. Borgnet, membre de l'Académie.* Bruxelles, 1876, pp. 29.

Parmi les *Documents*, ci-dessus mentionnés, publiés par M. Gachard, se lit, p. 250, la *Lettre du Congrès des États généraux de Brabant concernant la capitulation de Namur :* 27 novembre 1790. — S. A.

Enfin, les *Lettres sur la Révolution brabançonne* furent plus tard remaniées et complétées avec le plus grand soin dans l'œuvre principale d'Ad. Borgnet, l'*Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle*, publiée en 1844. Voy. cette année. — S. A.

1860. — Histoire parlementaire de la Révolution française, ou journal des Assemblées nationales depuis 1789 jusqu'en 1815, contenant la narration des événements, les débats des assemblées, les discussions des principales sociétés populaires, et particulièrement de la Société des Jacobins, les procès-verbaux de la commune de Paris, les séances du tribunal révolutionnaire, les comptes-rendus des principaux procès politiques, le détail des budgets annuels, le tableau du mouvement moral, extrait des journaux de chaque époque, etc., précédée d'une introduction sur l'histoire de France jusqu'à la convocation des États-Généraux, par B.-J.-B. Buchez et P.-C. Roux. — *Paris, Paulin.* 1834-1838.

40 vol. in-8°. — B. R. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

Une seconde édition de cet important ouvrage parut en 1846-1847 sous le titre : *Histoire parlementaire de la Révolution française. — Histoire de l'Assemblée constituante, précédée d'une Histoire abrégée des Français depuis l'établissement de la nationalité française jusqu'en 1789, par P.-J.-B. Buchez, deuxième édition revue, corrigée et entièrement remaniée par l'auteur en collaboration avec MM. Jules Bastide, E.-S. de Bois-le-Comte* et *A. Ott. Paris, J. Hetzel, éditeur, rue Richelieu, 76.* 1846. In-12°, 5 vol. : Ier vol. de IV-500 pp.; IIe vol. de 520 pp.; IIIe vol. de 513 pp.; IVe vol. de 554 pp.; Ve vol. imprimé en 1847, de 680 pp.

Sous le titre général : *Histoire parlementaire de la Révolution française,* parurent ensuite : *Histoire de l'Assemblée législative,*

4 vol.; *Histoire de la Convention,* se divisant en *Histoire des Girondins,* 5 vol.; *Histoire des Jacobins,* 5 vol.; *Histoire du Directoire,* 2 vol.; *Histoire du Consulat,* 1 vol.; *Histoire de l'Empire,* 2 vol.; une *table générale analytique.*

En tout, 25 vol. in-12°, format Charpentier, *Histoire de la Constituante* comprise. Cet ouvrage est, avec le *Moniteur,* le plus important qui ait été publié sur la révolution française.

1861. — Traité des Prescriptions, suivant les nouveaux Codes français, par F.-A. Vazeille. — *Namur, F.-J. Douxfils.* 1834.

In-8°, de 358 pp. — B. R.

1862. — Coup d'œil sur quelques points de l'établissement judiciaire en Belgique et sur plusieurs systèmes de Changement ou de Modifications dont il serait susceptible. Par X. Lemaire, Procureur du Roi, à Namur. — *Namur, Impr. de Dieudonné Gerard.* — *S. d.* (1834).

In-8°, de 61 pp. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

1863. — Mémoire sur le projet de loi relatif à l'instruction publique, adressé aux membres du pouvoir législatif par le Sénat académique de l'Université de Louvain. — *S. l. n. d.* (1834).

Le rédacteur de ce mémoire est D. Arnould, qui fut plus tard administrateur-inspecteur de l'Université de Liége. — U. L.

1864. — Exposé concernant les ventes par actions, présenté à MM. les Ministres. — *S. l. n. d.* (1834-1839).

In-8°, de 3 pp. signé le comte d'Espiennes. — Acad. de Bruxelles.

1865. — Pétition sur le cadastre, présentée au gouvernement

et à la représentation nationale, par I.-T. Anciaux. — *Namur, Misson et Lesire,* 1834.

In-8°, de 20 pp.

1866. — Débats de compte entre les époux De Cuvelier de Cognelée, rendants, les époux De Coppens, les époux Gaston Chasselet, Mr Casimir De Moreau et les syndics de la faillite dudit Chasselet, oyants. — *Namur, Impr. de J.-J. Legros, rue de la Croix, N° 658.* 1834.

In-4°, de 26 pp. signé baron de Cuvelier de Cognelée et V. Marchot, avocat.

André de Moreau, maître de forges à Rouillon, épousa dans un âge assez avancé Ferdinande de Wilmet d'Yvoir. Par contrat de mariage (21 octobre 1793), comme par son testament, il fit à son épouse de grands avantages, mais dont elle ne devait jouir que si, étant devenue veuve, elle ne convolerait pas à de nouvelles noces. De Moreau mourut le 27 juin 1825, laissant trois enfants : Pélagie, mariée au baron de Coppens de Humain; Rosalie, mariée à G. Chasselet de Chimay et Casimir, resté célibataire. En juillet 1826, Ferdinande de Wilmet épousa en secondes noces le baron de Cuvelier de Cognelée. Lors du règlement de la succession de son premier époux, elle prétendit intervenir au partage de ses biens quoiqu'elle fût privée de ses droits par l'effet de son convol. Ce partage fut annulé par jugement du tribunal de Dinant du 16 janvier 1829; jugement qui fut confirmé sur appel par arrêt du 25 juillet même année et le pourvoi en cassation rejeté.

C'est en exécution de cette condamnation que les époux de Cuvelier présentèrent, le 2 mai 1832, le compte qui a donné ouverture au factum ci-dessus et aux suivants :

1. *De Coppens et les époux Chasselet contre les époux de Cuvelier. — Débats de compte. — Audience du Tribunal de Dinant des 27 et 28 novembre 1834.* — « L'on devient tous les jours plus vieux, et il faut avoir de la conscience. » (Lettre de M. de Cuvelier à Chasselet l'aîné, du 29 décembre 1829). *Namur, de l'impr. de D. Gerard, lith.* S. d. In-4°, de 24 pp. Signé Ch. Zoude, avocat; Beckers et Sizaire, syndics définitifs de la faillite de Chasselet l'aîné et Cie; L.-B. baron de Coppens.

2. *De Coppens et les syndics définitifs de la faillite de Chasselet l'aîné et compagnie contre les époux de Cuvelier. — Débats de compte. — Deuxième partie. Audiences du Tribunal de Dinant des 26 et 27 Décembre 1834, 9 et 10 Janvier 1835.* In-4°, de 24 pp. Namur, Imp. de D. Gerard, libraire et lithographe. S. d. (1835). Mêmes signatures qu'au mémoire précédent. — S. A.

3. *Réplique.* S. l. In-4°, de 23 pp., daté de décembre 1834 et signé Baron de Cuvelier de Cognelée et V. Marchot, avocat.

4. *Brève réponse à un calomniateur....* Namur, le 28 décembre 1834. Signé Baron de Cuvelier. In-4°, de 3 pp. Diatribe violente contre l'avocat Ch. Zoude, de Namur, à laquelle celui-ci répondit dans le mémoire ci-dessus, n° 2.

5. *Mémoire pour la Dame Ferdinande De Wilmet, douairière de Mr André de Moreau, et pour Mr Édouard baron De Cuvelier de Cognelée, son époux en secondes noces; contre Mr Louis de Coppens, propriétaire, domicilié à Humain. Cour supérieure de Justice, séant à Liége. Audience du ... 1829.* Louvain, de l'imprimerie de Valinthout et Vandenzande. S. d. In-4°, de 25 pp., daté de Liége, 25 avril 1829, et signé J.-F. Le Soinne et E. De Sauvage.

6. *Cour supérieure de Justice séant à Liége. — 2e chambre. Résumé de plaidoirie pour M. le baron Louis de Coppens, intimé; contre les époux Cuvelier, de Cognelée, appelans.* Imprimé chez H. Dessain, place du Palais, à Liége. In-4°, de 38 pp., daté de Liége, le 24 juin 1829, et signé J.-B. Teste, Raikem, fils, Ch. Zoude, de Namur, Forgeur, avocats, et Piercot, avoué. Voir le n° 1775 de cette *Bibliographie.* — S. A.

1867. — [Travaux académiques du baron de Stassart : Rapports, notes, discours publiés dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* et reproduits dans l'édition des *OEuvres complètes* du savant académicien (1855). — *Bruxelles, impr. Hayez,* 1834-1852].

1. *Rapport du directeur de l'Académie à M. le Ministre de l'Intérieur sur les travaux de l'année 1834-1835.* Bulletins de l'Académie. In-8°, t. II, p. 150, 187.

2. *Discours prononcé à la séance publique de l'Académie, le 16 décembre 1835.* Après avoir retracé quelques souvenirs de l'ancienne Académie, gloire nationale de la Belgique, l'orateur esquisse rapidement les grandes époques de notre histoire. *Bull. de l'Acad.*, t. II, p. 457.

3. *Rapport du directeur de l'Académie à M. le Ministre de l'Intérieur sur les travaux de l'année 1835-1836.* Bull. de l'Acad., t. III, p. 292.

4. *Discours prononcé à la séance publique de l'Académie, le 16 décembre 1837.* L'orateur fait ressortir les nombreux services rendus par les Belges aux progrès de la civilisation. *Bull. de l'Acad.*, t. IV, p. 531.

5. *Rapport à M. le Ministre sur les travaux de l'Académie pendant l'année 1837-1838.* Bull. de l'Acad., t. V, p. 324.

6. *Discours prononcé à la séance publique de l'Académie, le 16 décembre 1839.* L'orateur fait valoir l'utilité des académies pour la direction des études; il indique en même temps ce que lui paraît devoir être notre littérature nationale et quels sont les principaux sujets à prendre dans l'histoire de la Belgique. *Bull. de l'Acad.*, t. VI, p. 50.

7. *Rapport à M. le Ministre des sciences et des arts sur les travaux de l'Académie pendant l'année 1839-1840.* Bull. de l'Acad., t. VII, pp. 372, 377, 387.

8. *Discours prononcé à la séance de l'Académie, le 15 décembre 1841.* L'orateur fait l'énumération des souvenirs historiques que présente, pour ainsi dire, chaque point de la Belgique; souvenirs qu'il voudrait voir un jour exposés dans un *itinéraire* de nos belles provinces, conçu de telle sorte que la description de chaque ville, de chaque village, de chaque hameau présentât les détails historiques qui s'y rapportent. *Bull. de l'Acad.*, t. VIII, p. 427.

9. *Discours prononcé à la séance publique de l'Académie, le 16 décembre 1843.* Dans ce discours, l'orateur s'attache particulièrement à reproduire les vertus dont nos ancêtres belges nous ont laissé des exemples. *Bull. de l'Acad.*, t. X, p. 520.

10. *Discours prononcé* (en présence du roi Léopold Ier), *à la séance d'installation de l'Académie réorganisée* sous la dénomination d'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique,* le 1er décembre 1845. Coup d'œil rétrospectif des progrès

réalisés au point de vue littéraire et scientifique dans notre pays, depuis la fondation de l'Académie, sanctionnée par Marie-Thérèse, en 1772, et surtout depuis son rétablissement, en 1816, par le roi Guillaume. *Bull. de l'Acad.*, t. XIII, pp. 2 et 4.

Ce discours donna naissance à une polémique entre le baron de Stassart et le lieutenant général Langherman.

Déjà, à plusieurs reprises, le baron de Stassart avait été amené à faire ressortir la supériorité relative des arts de la paix sur l'art de la guerre et celle des illustrations civiles sur les illustrations militaires. Cette fois, parlant en présence du roi Léopold Ier, il accentua plus nettement encore sa pensée.

C'est pour combattre cette opinion que le lieutenant général Langherman écrivit sa *Lettre adressée à M. le Baron de Stassart* ... Brux., Meline, Cans et Cie, 1845, in-8°, 41 pp. Le baron y opposa sa *Réponse à la Lettre du lieutenant général Langherman du 24 décembre 1845*. In-8°, 15 pp. Voy. année 1846.

11. *Discours prononcé à la séance publique de l'Académie, le 19 mai 1847*. Bull. de l'Acad., t. XIV, p. 499.

L'Académie royale de Belgique, reconstituée sur des bases plus larges par l'arrêté royal du 1er décembre 1845, est divisée en trois classes : les *sciences*, les *lettres* et les *arts*. Aux termes de cet arrêté, la classe des lettres doit s'occuper de l'*histoire nationale*, de l'*histoire générale*, de l'*archéologie*, des *langues anciennes*, des *littératures française* et *flamande*, des *sciences philosophiques*, de la *législation*, de la *statistique* et de l'*économie politique*. C'est à déterminer le cercle ou l'étendue de ce programme qu'est consacré le discours ci-dessus, qui fut prononcé en présence du jeune duc de Brabant, aujourd'hui Léopold II, roi des Belges.

Ce discours fut attaqué avec violence par le *Débat social*, par l'*Impartial de Bruges* et la *Revue de la Belgique*

La presse reprochait à l'orateur académicien : 1° de prendre à partie, entre autres, Breydel et Deconinck, deux des chefs des Communes flamandes à la célèbre bataille des Éperons d'or, et le grand Ruwaert Jacques Artevelde; 2° de réhabiliter Hugonet et Humbercourt; 3° de vouloir que la France et la Belgique se fissent une propriété commune de quelques grandes figures historiques, tels que Charlemagne et

Godfroid de Bouillon, que les deux pays ont coutume de revendiquer, chacun à l'exclusion de l'autre.

Le baron de Stassart répondit à ses contradicteurs par sa lettre adressée, le 6 juin 1847, aux rédacteurs du *Débat social* et, par celle du 17 septembre, à la *Revue de la Belgique*. L'article publié dans ce dernier recueil avait pour auteur Ad. Borgnet. Cette pièce remarquable, tirée à part, a été reproduite dans les *Œuvres* du baron de Stassart, avec tous les écrits relatifs à cette polémique, pp. 321-333.

12. Rapport en qualité de second commissaire (M. Grangagnage étant le premier) par l'examen d'un mémoire de M. Borgnet, intitulé : *Études sur le règne de Charles le Simple*. Bull. de l'Acad., t. X, pp. 155 et 294.

13. (Double) *Rapport sur le Mémoire en réponse à la question suivante :* Faire l'histoire de l'organisation militaire en Belgique depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avènement de Charles-Quint, en temps de guerre comme en temps de paix; mémoire présenté par M. Gustave Guillaume, capitaine au régiment d'élite. *Bull. de l'Acad.,* t. XIV, pp. 47 et 327.

14. *Discours prononcé à la séance publique de l'Académie, le 9 mai 1849*. Bull. de l'Acad., t. XVI, p. 542.

S'il convient que l'homme d'État s'adresse à l'histoire pour y puiser les lumières destinées à le guider dans le gouvernement des peuples, l'historien doit être bien pénétré des devoirs que lui impose sa haute magistrature. « Son pinceau fidèle, dit l'orateur, en retraçant les traits des bienfaiteurs et des tyrans de l'humanité, appelle tour à tour sur eux la vénération ou l'exécration publique. C'est une noble tâche de flétrir le crime heureux, le crime usurpateur des hommages de la postérité; c'est une plus noble tâche de venger la vertu trop souvent méconnue par de maladroits conspirateurs qui se rendent inconsidérement les échos des calomnies contemporaines. Quant aux actes d'héroïsme et de dévouement que le succès n'a point couronnés, le vulgaire ne les comprend pas; aussi leur prodigue-t-il le dédain, le mépris, jusqu'à ce que des hommes d'un ordre supérieur s'en emparent pour les revêtir de couleurs convenables, de couleurs vraies. »

Après s'être occupé du fond. il est nécessaire de ne point négliger la forme .... L'intérêt d'un récit, de quelque importance que soit le sujet, s'accroît encore par la correction, l'élégance et la chaleur du style. Ces

qualités sont indispensables pour qu'un livre parvienne jusqu'à nos arrière-neveux.

Telles sont les idées fondamentales que l'orateur-académicien développe dans son discours. *Œuvres*, pp. 334 et suiv.

15. *Notice sur Louis-Nicolas-Ghislain, Bron de Haultepenne.* (Lue à la séance de l'Académie du 14 avril 1849).

Cette notice est suivie : 1° d'une note sur l'origine de Raes de Dammartin, telle qu'elle est rapportée dans le *Miroir des nobles de la Hesbaye* (séance du 7 janvier 1850).

2° Une lettre signée H. W., membre de l'Académie, qui conteste l'opinion de M. de Stassart, aux termes de laquelle le baron de Haultepenne serait le descendant de Raes à la Barbe, comte de Dammartin, l'heureux époux d'Alix de Warfusée, d'après Jacques de Hemricourt;

3° De la réponse du baron de Stassart à la lettre prémentionnée. *Œuvres*, pp. 344 et suiv.; *Bull. de l'Acad.*, t. XVI, p. 445 et t. XVII, p. 60; *Annales de l'Académie*, t. III, p. 385 et *Annales archéologiques d'Anvers*, t. VI, pp. 239 et 376.

16. *Note relative à Philippe Cospeau, évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux.* (Lue à la séance de l'Académie, le 4 novembre 1850. *Bull. de l'Acad.*, t. XVII, p. 336.)

17. *Note sur les descendants de* (Pierre) *Corneille.* (Lue à la séance de l'Académie, le 13 février 1851.) *Bull. de l'Acad.*, t. XVIII, p. 75.

18. *Rapport sur le concours ouvert à l'Académie royale de Belgique* (classe des lettres) *pour la meilleure pièce de vers français, consacrée à la mémoire de la Reine Louise d'Orléans.* (Lu à la séance publique du 8 mai 1851.)

Cinquante-cinq poèmes furent envoyés au concours. Ce n'étaient certes pas autant de chefs-d'œuvre. Toutefois il est peu de ces poèmes, dit le rapporteur, qui ne renferment quelques nobles pensées, quelques beaux vers, comme le prouvent les citations des pièces les plus remarquables qui accompagnent son rapport, lequel est suivi du poème d'Adolphe Siret, couronné par l'Académie. *Bull. de l'Acad.*, t. XVIII, p. 501.

19. *Note destinée à rectifier deux faits historiques* (4 août 1851). Bull. de l'Acad., t. XVIII, p. 213.

Cette note a rapport à deux anecdotes racontées par de Reiffenberg : la première concernant le prince de Hasfeld, ambassadeur de Prusse,

sous le roi Guillaume, à qui de Reiffenberg attribue un acte d'indélicatesse au jeu commise par le comte S...; la seconde touchant une fête étrange donnée dans les jardins de Belœil, par le prince de Ligne, non pas au prince de Condé, mais au jeune comte d'Artois.

20. *Examen d'une Lettre et d'une Note de M. le chevalier Lelièvre de Staumont sur les synonymes français* (5 janvier 1852). Bull. de l'Acad., t. XIX, p. 113.

21. *Rapport présenté à l'Académie au nom de la Commission des grands écrivains du pays* (2 février 1852). Bull. de l'Acad., t. XIX, p. 299.

22. *Discours prononcé à la séance publique de l'Académie royale de Belgique, le 11 mai 1853.* L'orateur, dans ce discours, mentionne et apprécie les ouvrages, tant en prose qu'en vers, qui ont été publiés en Belgique et par des Belges, depuis le 1er janvier 1848 jusqu'au 31 décembre 1852. *Bull. de l'Acad.*, t. XX, p. 210. De Stassart, *Œuvres*, p. 267.

23. Rapport sur le mémoire relatif à la question mise au concours par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut : *De la part qui revient à la Belgique dans la gloire littéraire de la France ou histoire de la littérature française en Belgique.* De Stassart, *Œuvres*, p. 372. — S. A. — B. R. — U. S.

1868. — Mémoire sur la canalisation de la Sambre en Belgique. — *Bruxelles, Remy,* décembre 1834.

In-4°, de II-144 pp. L'auteur de ce mémoire est Remy Depuydt, ingénieur en chef des ponts et chaussées, né à Poperinghe, le 3 août 1789, décédé à Schaerbeek, le 20 septembre 1844. — Dépôt de la Guerre.

1869. — De la classification des connaissances humaines, par J.-J. d'Omalius d'Halloy. — *Bruxelles, Hayez,* 1834.

In-4°. Extr. des *Nouveaux mémoires de l'Académie des sciences, etc.*, t. IX, 1834.

Comme suite à ce travail : 1. *Note additionnelle sur la classification des connaissances humaines.* Bruxelles, Hayez, 1838. In-4°. Extr. des *Nouv. Mémoires de l'Acad. des sciences, etc.*, t. XI, 1838.

2. *Note sur la classification des connaissances humaines.* Bibliothèque universelle de Genève, t. XVII, 1838.

1835.

1870. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Jean-Arnold Barett, évêque de Namur. — *Namur, chez J.-J. Legros, Imprimeur de l'Évêché,* 1835.

1. *24 janvier 1835. Ordonnance et règlement pour l'honoraire des fonctions ecclésiastiques dans le diocèse de Namur.* In-4°, 18 pp.

2. *2 février 1835. Mandement pour le Carême de 1835.* Sur la nécessité de profiter des moyens de salut qui nous sont offerts pendant le carême. In-4°, 7 pp.

3. *Avril 1835. Universis Belgii parochis.* Appel pressant de l'Épiscopat belge en faveur de l'Université catholique de Louvain. In-4°, 2 pp.

4. *11 avril 1835. Circulaire prescrivant un* Te Deum *à l'occasion de la naissance d'un prince royal.* In-4°, 1 p.

5. *24 avril 1835. Ordonnance concernant le rétablissement de l'Adoration perpétuelle du S. Sacrement, l'exposition et les bénédictions du S. Sacrement.* In-4°, 6 pp.

6. *Mai 1835. Instruction pastorale des évêques de la Belgique sur la nécessité de procurer à l'enfance et à la jeunesse le bienfait d'une éducation chrétienne.* En français, en flamand. In-4°, 12 pp. n. chiff. Cette lettre est reproduite dans le *Journal hist.* de Kersten, t. II, année 1835.

7. *6 juin 1835. Avis au clergé touchant la retraite qui s'ouvrira, le 6 octobre suivant, au Grand Séminaire de Namur.* In-4°, 1 p.

8. *7 juillet 1835. Circulaire relative à l'examen à subir à Bastogne ou à Floreffe par les jeunes gens qui désirent entrer au Grand Séminaire.* In-4°, 1 p.

9. *27 juillet 1835. Lettre du vicaire général Collard* demandant au clergé des prières pour Mgr Barett, dangereusement malade. In-4°, 1 p.

10. *3 août 1835. Lettre du Chapitre de la cathédrale de Namur,* annonçant au clergé et aux fidèles la mort de Mgr Barett, décédé à Flémalle-Haute, le 31 juillet précédent, et la nomination de M. Poncelet, vicaire capitulaire, *sede vacante*. In-4°, 1 p.

11. *4 août 1835. Mandement de M. Is. Poncelet, vicaire capitulaire du diocèse de Namur,* ordonnant un service solennel pour le repos de l'âme de Mgr Jean-Arnold Barett, évêque de Namur. In-4°, 2 pp.

1871. — Epitome Historiæ sacræ. Abrégé de l'Histoire sainte. — *Namur, chez Roffiaen-Dujardin, libraire, rue de l'Ange,* n° 627. MDCCCXXXV.

In-18°, de 347 pp. — Bibl. des PP. Jésuites à Namur.

1872. — Les Évangiles des dimanches de l'année, traduits de la Vulgate, avec des Réflexions pratiques, à l'usage des Écoles Chrétiennes. — *Namur, F-J. Douxfils, impr. des Écoles Chrétiennes, rue de la Croix, n. 661. — S. d.* — (1835).

In-12°, de 158 pp. La première édition de cet opuscule parut à Paris, en 1832, in-12°. La permission de le réimprimer à Namur est du 23 février 1835. *Ibid.*, 1837. In-12°, 158 pp. — Bibl. des PP. Jésuites, à Namur.

1873. — Instruction pour la Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus, érigée en l'église de Saint-Joseph, à Namur, avec les pratiques de cette dévotion. Édition corrigée. — *Namur, chez F.-J. Legros, Impr. de l'Évêché.* 1835.

In-18°, de 107 pp. Voir année 1721, 1750. — S. A. — Sém. de Namur.

1874. — Examen de la Méthode d'Enseignement ordinaire et des Améliorations dont elle est susceptible ou Compte-

rendu de ce qui a été fait à l'Athénée Royal de Namur, depuis la nomination d'un directeur. Par D. Marlin, Directeur de l'Athénée royal de Namur, Docteur en Philosophie et ès-lettres, et Docteur en Médecine. — *A Huy, de l'Imp. de N.-H. Delhaise, Grand'Place.* 1835.

In-8°, de 48 pp. — Acad. de Bruxelles.

1875. — Leçons de Mathématiques, mises à la portée de l'enfance et des intelligences les moins exercées, embrassant toutes les parties théoriques et usuelles de l'arithmétique rigoureusement démontrée; ouvrage à l'aide duquel on peut apprendre les mathématiques sans le secours d'aucun maître et sans contention d'esprit. Par P.-F.-H.-J. Maquet, professeur de mathématiques à l'Athénée royal de Namur. — *Namur, Impr. de J.-H.-J. Misson, rue de l'Ange. n° 627.* 1835.

In-8°, 3 vol. Le premier, partagé en trois sections, embrasse toutes les parties théoriques et usuelles de l'Arithmétique rigoureusement démontrée, VIII-321 pp.; — IIe vol., 6 ff., 310 pp.; — IIIe vol., 6 ff., 263 pp.

Maquet mourut en 1839. La mort ne lui permit pas de mettre la dernière main à son traité de mathématiques pures; l'Arithmétique seule a été publiée. — S. A.

1876. — [Articles publiés par Ad. Borgnet, professeur à l'Université de Liége, dans la *Revue belge.* — *Liége, Jeunehomme,* 1835-1838].

1. *La guerre de la Vache.* (1275) *Revue belge,* année 1835, t. I, p. 102.

2. *Oppidum Atuatucorum. Ibid.,* même année, t. II, p. 25.

3. *Lettres sur l'histoire de la Belgique pendant les années 1791 à 1795. Ibid.,* année 1836, t. III, pp. 101, 533; même année, t. IV,

p. 354; année 1837, t. V, p. 322; même année, t. VII, p. 55; année 1838, t. XI, p. 312.

Ces lettres ont été publiées à part s. l. n. d. 1838. In-8°.

1877. — [Atuatuca, oppidum Atuatucum ou Atuatucorum. Écrits divers sur la position des Aduatiques et de leur forteresse. — 1835-1883].

L'opinion la plus probable des savants qui ont recherché la position des Aduatiques, est qu'après avoir séjourné et campé quelque temps à Tongres, ils vinrent se fixer dans la province de Namur; qu'ils établirent leur forteresse à quelque distance de la ville, à Hastedon, tandis que d'autres placent cette forteresse sur le mont Falize, près de Huy, d'autres sur le château de Namur, d'autres à Embourg, province de Liége, etc.

1. *Oppidum Atuatucorum*, par Ad. Borgnet. *Revue belge*, t. II, p. 25.

2. *Oppidum Atuatucorum*, par A. Demanet. En vers wallons. *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. II, pp. 397-411, année 1851. — Voy. aussi *ibid.*, t. II, pp. 76, 132, 286, 294, 401; III, 218; VIII, 439; IX, 293; XI, 224.

3. *Notice sur une question de géographie ancienne* : Aduatuca, par J. Grandgagnage. *Bull. de l'Acad. des sciences, etc. de Belgique*, 2e série, t. XIV, p. 393.

4. *Quelques observations en réponse à M. Grandgagnage, à propos de l'*Aduatuca *de César*, par A. Wauters. *Ibid.*, 2e sér., t. XV.

5. *Sur l'identité de Tongres et de l'*Aduatuca *de César*, par le même. *Ibid.*, t. XV.

6. *La position des Aduatiques et d'Aduatuca. (Annales du Cercle hutois des sciences et beaux-arts*, t. 1er.)

7. *Recherches sur la question de savoir si la ville de Tongres représente le camp d'Atuatuca*, par T. Fuss. *Bull. de la Société du Limbourg*, t. II.

8. *Recherches sur* Atuatuca et Coriovallum (station romaine), par I.-J. Russel. *Ibid.*

9. *Encore la question d'Atuatuca*, par Perreau. *Ibid.*, t. III.

10. *La position d'Atuatuca établie par des preuves topographiques. Ibid.*, t. VII.

11. *Rapport de M. J. Grangagnage sur une notice de M. Driessen, intitulée :* Atuatuca. *Bull. de l'Acad. des sciences, etc.*, 2e sér., t. XV, p. 457.

Rapport à l'Académie par MM. Wauters et Grangagnage sur un mémoire de M. Driessen, sur le même sujet. *Ibid.*, t. XVI, p. 202.

12. *Notice sur les Aduatiques, le Comté de Lomme et le comté de Namur,* par le Dr Dinon, membre de la députation du Conseil provincial de Namur. *Namur, Douxfils,* 1862. In-8°, 34 pp. — S. A.

13. *Note sur la position de l'Oppidum Atuatucorum,* par le colonel O.-C.-H. Bocquet. Liége, Carmanne, 1862. In-8°, 14 pp. Extr. de l'*Institut archéol. liégeois,* t. V.

Le colonel badois, Aug. Von Göler, est le premier qui, en 1858, a émis l'opinion que la forteresse des Aduatiques était située sur le mont Falize, près de Huy. C'est pour lui conserver l'honneur de cette opinion que le colonel Bocquet a écrit son opuscule. — S. A.

14. *César dans le Nord-Est des Gaules,* par Abel. *Mémoires d'archéologie et d'histoire de la Moselle,* 1862, pp. 229.

L'auteur place l'Oppidum Atuatucorum à Tongres.

15. *Uitstapje op het grondgebied eener aloude bergplaats,* door C. Van der Elst. Brussel, L. Truyts, 1864. En français : *Excursion à la recherche d'une antique forteresse.* In-12°, 16 pp.

D'après l'auteur, l'emplacement de la forteresse des Aduatiques est le plateau situé entre les villages de Sosoye, Maredret et Salet. — S. A.

16. *Untersuchungen über der Kriegführung der Römer gegen die Deutschen in den Feldzügen des Cäser, Drusus, Germanicus und Tiberius, von K. F., einen alten soldaten, Dritter Abschnitt, Aduatuca. Zeitschrift des vereins zur Erforschung der Rhenischen Geschichte und Alterthümer in Mains,* II, 1863, p. 245.

Selon l'écrivain allemand, la petite ville de Limbourg serait bâtie sur l'emplacement de la forteresse des Atuatiques.

17. Von Cohaussen, *Caesar an Rhein, Forschungen und Bemerkungen zu der Geschichte Caesars Von* Louis-Napoléon. *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreuden im Rheienslande,* 1867, XLIII.

L'auteur place l'*Atuatuca* de César sur le plateau d'Embourg, dans la presqu'île que forment la Vesdre et l'Ourthe à leur confluent.

18. *Atuatucus, Atuatuca, Atuatucum,* par Schuermans. S. l.

1868. In-8°, 14 pp. *Bull. de l'Institut archéol. liégeois*, t. VIII, pp. 345 et suiv. Voy. *ibid.*, t. XV, un article d'Arsène de Noüe : *Encore Aduatuca.*

19. *Forteresses des Aduatiques*, par Schuermans. *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, année 1872-1873, t. XII, pp. 173-180.

20. *Notice sur Hastedon*, par G. Arnould et F. de Radiguès. *Ibid.*, pp. 229-240.

Hastedon indiqué comme oppidum des Aduatiques, sa position, sa description, p. 229. — Fouilles des retranchements, 232. — Objets trouvés, 233. — Forteresse des Aduatiques, 235 à 239. — Sa superficie, 238. — S. A.

21. *Quatrième notice sur* Aduatuca, par J. Grandgagnage. *Bull. de l'Acad. des sciences, etc.*, 2e sér., t. XXXVII, 1874.

22. *Encore un mot sur la situation des Éburons et des Aduatiques*, par Caumartin. *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, année 1881, t. XV, pp. 225-239.

Dans son ouvrage couronné par l'Académie d'archéologie de Belgique : *La Menapie et les contrées limitrophes à l'époque de César*, chap. VI, M. de Vlaminck, rompant en visière avec ses devanciers, dépossède les Aduatiques de leur ancien territoire de la province de Namur, qu'il restitue, avec leur camp et leur forteresse, aux Éburons, et les confine entre la Meuse et le Rhin. — C'est à combattre cette opinion qu'est consacré l'article de M. Caumartin.

Cette polémique donna encore lieu aux deux ouvrages suivants.

23. *Les Aduatiques, les Menapiens et leurs voisins*, par de Vlaminck. *Messager des sciences et des arts de Belgique*, 1882.

24. *Les Aduatiques, Haumont et Aduatuca*, par Caumartin, 1883.

1878. — Notes, notices et rapports de Joseph Grandgagnage, président de la cour d'appel de Liége, insérés dans les *Bulletins de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et beaux-arts de Belgique* (1re et 2e série). — *Bruxelles, Hayez*, 1835-1874.

Bulletins, 1re Série. — 1. Note sur Pierre l'Hermite. *Bull. de l'Acad.*, t. I, 1835.

2. Rapport sur un mémoire en réponse à la question (1838) : *Quels sont les changements apportés par le prince Maximilien-Henri de Bavière à l'ancienne Constitution liégeoise.... Ibid.*, t. VI, 1re partie, p. 359; 2e partie, p. 529.

Rapport sur un mémoire de M. Henaux en réponse à la même question. *Ibid.*, t. VII, 1re partie, p. 328.

3. Note sur un travail de M. Bernard intitulé : *Note historique sur les grandes confédérations des peuples germaniques.... Ibid.*, t. VII, 1re partie, p. 264.

4. *Examen de quelques questions relatives au statut coutumier des pays d'Outre-Meuse.* — Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Présenter une analyse raisonnée et substantielle des matières de droit les plus remarquables traitées par les jurisconsultes belges durant le gouvernement des Pays-Bas autrichiens.... Ibid.*, t. IX, 1re partie, p. 178.

5. Rapport sur un mémoire de M. Ad. Borgnet : *Étude sur le règne de Charles-le-Simple. Ibid.*, t. X, 1re partie, p. 289. In-8°, 7 pp.

6. Notes sur les mesures à prendre dans l'intérêt de la conservation des monuments de l'époque romane. *Ibid.*, t. X, 2e partie, p. 426.

7. Rapport sur une notice de M. Hénaux concernant l'étymologie de Verviers et l'origine de cette ville. *Ibid.*, t. X, 2e partie, p. 141.

8. Rapport sur un mémoire à la question (1844) : *Les anciens Pays-Bas autrichiens ont produit des jurisconsultes distingués qui ont publié des traités sur l'ancien droit Belgique... L'Académie demande qu'on lui présente une analyse raisonnée... de ce que ces ouvrages renferment de plus remarquable...* (t. XI, 2e partie, p. 289).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, en 1845. *Ibid.*, t. XII, 1re partie, p. 357.

9. Rapport sur une notice de M. Schaepkens, intitulée : *Architecture militaire. Ancienne enceinte fortifiée de Maestricht. Ibid.*, t. XIII, 2e partie, p. 48.

10. Rapport sur un mémoire de M. Gachard concernant la pragmatique-sanction de l'empereur Charles VI. *Ibid.*, t. XIII, 2e partie, p. 406.

11. Rapport sur un mémoire de M. Ad. Borgnet intitulé : *Philippe II et la Belgique. Ibid.*, t. XVI, 2e partie, p. 551.

12. Rapport sur les antiquités découvertes à Momalle. *Ibid.*, t. XVII, 2e partie, p. 51.

13. Rapport sur un mémoire en réponse à la question suivante mise au concours par les membres du Congrès scientifique de Liége : *Retracer l'histoire de la Constitution de l'ancien pays de Liége....* *Ibid.*, t. XVIII, 1re partie, p. 446.

14. Note sur quelques vestiges de monuments druidiques dans la province de Liége (t. XVIII, 2e partie, p. 113). — Ces monuments sont : 1° la Vallée-des-Chantoirs dans la commune de Louvigné, vers les bords de l'Amblève; 2° un dolmen, à Bouni, hameau de Romsée, non loin de Chaufontaine.

15. Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'histoire, au choix des concurrents, de l'un de ces conseils : Le grand conseil de Malines, le conseil de Brabant, le conseil de Hainaut, de Flandre. Ibid.*, t. XIX, 2e partie, p. 276.

16. Rapport sur un mémoire de M. Roulez concernant le contingent fourni par les peuples de la Belgique aux armées de l'empire romain. *Ibid.*, t. XIX, 2e partie, p. 264.

17. Rapport sur les résultats du premier concours quinquennal de littérature française. *Ibid.*, t. XX, 2e partie, p. 223. [*Prix quinquennaux et triennaux de Belgique*, Bruxelles, 1870, p. 37].

Bulletins, 2e Série. — 18. Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Établir la véritable origine du droit de succession.... Ibid.*, t. II, p. 101.

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, en 1858. *Ibid.*, t. IV, p. 386.

19. Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire un exposé historique de l'ancienne constitution brabançonne connue sous le nom de* Joyeuse-Entrée.... *Ibid.*, t. XI, p. 538.

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question, en 1862. *Ibid.*, t. XIII, p. 507.

20. Notice sur une question de géographie ancienne : *Aduatuca. Ibid.*, t. XIV, p. 393.

21. Rapport sur un mémoire de M. Loise intitulé : *Influence de la civilisation sur la poésie. Ibid.*, t. XIV, p. 200.

22. Rapport sur une notice de M. Driessen, intitulée : *Aduatuca. Ibid.*, t. XV. p. 457.

Rapport sur un mémoire du même sur le même sujet. *Ibid.*, t. XVI, p. 202.

23. Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'appréciation du talent de Chastellain.... Ibid.*, t. XXIII, p. 489.

24. Rapport sur un mémoire relatif à Jean Lemaire de Belges. *Ibid.*, t. XXV, p. 536.

25. Quatrième notice sur *Aduatuca. Ibid.*, t. XXVII, 1874. — S. A. — B. R. — Acad. de Bruxelles. Voir Notice sur J. Grandgagnage, par Eug. Del Marmol. *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIV, pp. 133-142.

1879. — Voyages et Aventures de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique, par Justin ***. — *Bruxelles, Leroux*, 1835.

In-18°, 2 vol., de 286 et 288 pp. Ce livre, devenu rare, est de Joseph Grandgagnage, président de la cour d'appel de Liége. Il a été longuement analysé dans la *Revue belge*, t. I et II, par Th. Weustenraad. Voy. année 1858. — S. A. — B. R.

L'auteur a complété son ouvrage par les volumes suivants :

1. *Le Congrès de Spa; Nouveaux Voyages et Aventures de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique*, par Justin ***. Liége, F. Renard et F. Gnusé. 1858-1872.

In-18°, 5 vol. T. 1er (1858), 252 pp. et table; t. II (1862), 246 pp.; t. III (1866), 274 pp.; t. IV (1870), 240 pp.; t. V (1872), 286 pp.

Les tomes I et II ont été publiés chez Renard; les trois autres chez Gnusé. Voy. dans les *Annales de la Soc. Archéol. de Namur*, t. VII : *Le Congrès de Spa. Fragment;* tiré à part. *Namur. Wesmael-Legros*, 1859. In-8°, de 16 pp. Voir aussi Kersten, *Journal historique*, t. XIV, p. 213; t. XXVIII, p. 592. — S. A. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

2. La *Vie champêtre de M. Alfred Nicolas. Supplément au Congrès de Spa*, par Justin ***. Liége, Ch. Gnusé, 1874. In-18°, 183 pp. — S. A.

3. *La Vie urbaine de M. Alfred Nicolas. Second Supplément au Congrès de Spa*, par Justin ***. Liége, Ch. Gnusé, 1875. In-18°, 171 pp. — S. A.

4. *Les nouveaux loisirs de M. Alfred Nicolas. Troisième Supplément au Congrès de Spa*, par Justin ***. Liége, Charles Gnusé, 1876. In-8°, 190 pp.

Quelque sujet que traite l'auteur : poésie, histoire, antiquités, philologie, linguistique, politique, mœurs, usages, car tout lui est familier, il sait le faire avec autant d'intérêt que de charme. — S. A.

1880. — [Notices biographiques sur ou par des académiciens namurois; insérées dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique. — Bruxelles, Hayez,* 1835-1879.]

1. *Notice sur L.-D.-J. Dewez*, par A. Quetelet. Discours prononcé sur la tombe de Dewez, décédé à Bruxelles, le 26 octobre 1834. *Bulletin de l'Académie*, t. I, 1re série, pp. 166 et suiv. Reproduit dans les *Nouveaux Mémoires de l'Académie*, t. IX, 1835; et dans l'*Annuaire* de la dite Académie, 1re année, 1835, p. 108.

2. *Notice sur le baron Hilarion-Noël de Villenfagne*, par Chenedollié. Année 1837.

3. *Notice sur F. P. Cauchy*, par A. Quetelet. Année 1843, p. 77.

4. *Notice sur Goswin-Joseph-Auguste, baron de Stassart*, par A. Quetelet. Année 1855, p. 91-156. Portr.

5. *Notice sur André Dumont*, par d'Omalius d'Halloy. Année 1858.

6. *Notice sur Charles-Armand Desmanet*, par Ad. Siret. Année 1868, p. 143. Portr. — *Bull. de l'Académie*, t. II, 2e série, p. 181, *discours* par Alvin, 1867.

7. *Notice sur Charles-Joseph-Adolphe Borgnet*, par Alp. Le Roy. Année 1876, p. 79-123. Portr.

8. *Notice sur N.-J. Laforét*, par Félix Nève. Année 1875. — *Bull. de l'Académie*, t. XXXIII, 2e série, p. 229, *discours* par MM. Thonissen et Lamy.

9. *Notice sur d'Omalius d'Halloy*, par Éd. Dupont. Année 1876, p. 181. Portr. — *Bull. de l'Acad.*, t. XXXIX, 2e série, p. 56, *discours* par Al. Brialmont, 1875.

10. *Notice sur François-Charles-Joseph Grandgagnage*, par Stecher. Année 1878, pp. 163-239. Portr.

11. *Notice sur A.-A. Bellynck,* par F. Crépin. Année 1878 et *Mémoires de l'Académie,* même année, p. 247.

12. *Notice sur Barthélemy Dumortier,* par le même. Année 1879, p. 308. Portr. — Cette notice a été reproduite, avec quelques modifications, au t. XVIII du *Bulletin de la Société de botanique de Belgique.* — *Discours prononcé aux funérailles du même,* par le même. *Bulletin de l'Académie des sciences...,* t. XLI, 2e série, p. 313. Année 1878. — S. A. — B. R. — Acad. de Bruxelles.

1881. — Notice sur Fr. Dom Maur d'Antine, par M.-L. Polain, conservateur des archives de la province de Liége. — *Liége, Impr. Jeunehomme frères,* 1835.

In-8°, de 8 pp. Extr. de la *Revue belge,* t. I. Cette notice est reproduite dans les *Mélanges historiques et littéraires* de L. Polain, Liége, Jeunehomme frères, 1839. In-8°, de 359 pp., 1 f. de table. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

1882. — Le fruit de mes loisirs; vers écrits en Autriche en 1834. — *Namur, Impr. de J.-J. Legros,* 1835.

In-12°. L'auteur de ces vers est J.-J. de Cloet, ancien professeur de rhétorique au collège d'Alost, né à Bruges, le 4 mai 1794, décédé à Freyr-Waulsort (Namur), le 21 février 1855.

Le même écrivain a fait suivre son *Éloge historique du comte d'Egmont,* Bruxelles, Fobard, 1825, in-8°, du dénombrement de l'armée de Philippe II et de la relation des batailles de Saint-Quentin et de Gravelines; pièces officielles et inédites, extraites des archives de la ville de Dinant. — Acad. de Bruxelles.

1883. — Manuel administratif de la Garde civique; par S. Willeumier, chef de division au gouvernement provincial de Namur, et lieutenant quartier-maître au troisième bataillon du canton de Namur (ville). — *Namur, F.-J. Douxfils, libraire-éditeur, 1835.*

In-8°, de 303 pp. — Acad. de Bruxelles.

1884. — [Discours prononcés aux audiences solennelles de rentrée de la cour d'appel de Bruxelles, par le procureur général Léop.-J. de Fernelmont. — 1835-1841].

1. *De l'étendue du pouvoir judiciaire considérée dans les limites qui, d'après la Constitution, le séparent de la puissance exécutive ou administrative.* — 15 octobre 1835. Inséré dans le *Moniteur belge,* n° du 15 novembre 1835. Il y a lieu de croire que ce discours est le premier de ceux de M. de Fernelmont qui aient été livrés à l'impression.

2. *Des vices de la législation des faillites.* — 15 octobre 1838. Inséré dans le *Moniteur belge* n° du 18 octobre 1838.

3. *Des mesures qu'il y aurait à prendre pour rendre à la police judiciaire toute son énergie et pour assurer une répression plus complète des crimes et délits.* — 15 novembre, sans titre. (Charleroi, Delalieu-Deltombe). In-8°, 15 pp., 1 tabl.

4. *De la création et de l'administration des sociétés anonymes.* — *Bruxelles, imprimerie du Moniteur,* 1840. In-8°, 28 pp. Reproduit dans les *Archives de droit et de législation,* t. III, p. 429.

De Bonne, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, répondit à ce discours, par la brochure suivante : *Des sociétés anonymes en Belgique, ou Réponse au discours de rentrée de M. le procureur général de la Cour d'appel de Bruxelles* (15 octobre 1840), *et réfutation de l'arrêt de la même Cour, du 19 mai 1841.* Bruxelles, Deltombe, 1841. In-8°, 15 pp. (Anonyme).

1885. — [Articles du docteur E. Thirion publiés dans le *Bulletin médical belge.* — *Bruxelles, Établissement encyclographique. 1835-1838*].

1. Année 1835. *De l'Ab-irritation, Mémoire mentionné honorablement au concours de 1830, sur la question proposée par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles :* En quoi consiste l'Ab-irritation? quelles sont les maladies qui peuvent en résulter? déterminer leurs causes, leurs symptômes et leur traitement...

(L'observation de la nature finit nécessairement après des détours plus ou moins longs, par ramener les hommes dans les voies de la vérité. M. Broussais, *De l'irritation de la Folie*, Paris, 1828, p. 178). In-8°, de 54 pp.

2. Même année. *Cérébrite sur le point d'amener la mort, guérie par un vésicatoire appliqué sur toute la surface supérieure de la tête.* — S. A.

3. Même année. *Amaurose dépendante d'un fongus hématode, né de la dure-mère sphénoïdale.*

4. Année 1836. *Coup d'œil sur l'ouvrage de M. Eble, intitulé :* De la structure et des maladies de la conjonctive, etc. — S. A.

5. Même année. *Considérations sur la nouvelle brochure de M. Eble, intitulée :* Considérations sur la blépharophtalmie catarrhale des armées qui règne épidémiquement parmi les troupes belges.

6. Année 1837. *Ascite dépendante d'une gastro-entérite chronique. Six paracenthèses; guérison.*

7. Année 1838. *Gastro-entérite légère, suite de la peur. Usage du purgatif Leroy à forte dose. Augmentation de la phlogose intestinale, développement d'une hépalite aiguë; ascite, abcès du foie ouvert dans l'intestin et l'abdomen. Mort.* — S. A.

8. Même année. *Plaie d'arme à feu par la déchirure d'un canon de fusil. Enlèvement presque complet de l'éminence thénar, avec large ouverture de l'articulation métacarpo-trapézoïde. Refus de l'amputation. Égalisation de la plaie par le bistouri et réunion par cinq points de suture. Guérison sans accident et presque sans suppuration.*

9. Même année. *Forme très grave et peu commune de gastro-entérite; pousse rapide de plusieurs tumeurs dans le derme, sans douleur ni chaleur ou changement de couleur; exhalaison sanguine par les muqueuses buccale, nasale et gastro-intestinale; intelligence restée intacte; prostration musculaire; persévérance d'un appétit impérieux, digestions faciles; cacochymie, impuissance des remèdes. Mort.*

10. Même année. *Charbon qui a résisté aux moyens indiqués par l'art et qui a envahi un tiers du dos, les épaules, les parties postérieures et latérales du cou et le derrière de la tête. Nécessité*

d'admettre dans ce cas une cause morbifique née dans l'économie vivante. Mort.

11. Même année. *Carie des os du tarse du pied gauche depuis neuf ans; fièvre hectique; diarrhée colliquative. Caverne tuberculeuse dans un poumon. Amputation de la jambe malgré les contre-indications. Amélioration de l'état général du sujet. Prolongation de la vie pendant douze ans.* — S. A.

1886. — De la Classification des connaissances humaines, par J.-B.-J. d'Omalius d'Halloy. Mémoire lu à la séance (de l'Académie de Bruxelles) du 1er février 1834. — *Bruxelles, Hayez, impr. de l'Académie.* 1835.

In-4°. Extr. du t. IX des *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.*

Au t. XI de ces mémoires se trouve : *Note additionnelle sur la classification des connaissances humaines.* Bruxelles, Hayez, 1838. In-4°.

D'après M. d'Omalius, les connaissances humaines peuvent se rapporter aux cinq buts que voici : 1° Calculer le nombre, les dimensions, la force ou la valeur des choses, ce sont les *Sciences mathématiques;* 2° Connaître les phénomènes et les corps de la nature, ce sont les *Sciences naturelles;* 3° Appliquer la connaissance de la nature et du calcul à l'avantage ou au plaisir de l'homme, ce sont les *Arts;* 4° Connaître l'état social, tant actuel que passé, de l'homme et les règles propres à maintenir ou à améliorer cet état, ce sont les *Sciences morales et politiques;* 5° Développer et employer la faculté d'exprimer nos idées, de manière à augmenter les avantages ou le plaisir que nous en retirons, c'est la *Littérature.* — S. A. — B. R. — U. G. — U. L.

1887. — Rapport sur les progrès et sur l'état actuel en Belgique, de la géologie et des sciences qui s'y rattachent (par F.-P. Cauchy, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. — *Bruxelles, Hayez,* 1835).

In-8°, de 15 pp. Extr. des *Bulletins de l'Académie des sciences de Belgique,* t. II.

Du même : 1. Rapport sur un mémoire présenté à l'Académie par M. Martens, intitulé : *Réflexions sur la théorie électro-chimique de l'affinité et de la constitution moléculaire des corps*, mémoire publié parmi les *Mémoires de l'Académie des sciences ...*, t. X (Bruxelles, Hayez, 1837). In-8°.

Ce rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le mémoire de Martens, composée de Van Mons, de Hemptine et de Cauchy, présente une analyse exacte de ce mémoire. Il est inséré dans les *Bulletins de l'Académie*. Bruxelles, Hayez, 1836, t. II, p. 179. — S. A. — B. R. — U. L.

2. Principes généraux de chimie inorganique, avec un tableau synoptique des corps inorganisés d'origine inorganique. *Bruxelles, Hauman*, 1838. Gr. in-8°, 297 pp.

3. Des moyens de soustraire l'exploitation des mines de houille aux chances d'explosion. *Bruxelles*, 1840. In-8°. Avec Boisse et Gonot.

4. Rapport sur le concours spécial concernant les explosions dans les mines de houille. *Bruxelles, Hayez*, 1841. In-8°. Extr. des *Mémoires couronnés de l'Académie des sciences ...*, série in-8°, t. I.

5. Carte administrative et industrielle comprenant les mines, minières, carrières et usines, etc., de la Belgique, dressée par les ingénieurs des mines. Publiée sous la direction de l'ingénieur en chef Cauchy, par ordre du ministre des travaux publics (échelle de 1/125000). *Bruxelles, Vander Maelen* (1843), 9 feuilles. — S. A. — B. R. — U. C.

1836.

1888. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, J.-J. Legros, Impr. de l'Évêché*, 1836.

1. *14 mars 1836. Lettre pastorale de Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur, à l'occasion de son arrivée dans son diocèse.* In-4°, 7 pp.

2. *6 avril 1836. Circulaire au clergé prescrivant une collecte en faveur de l'Université Catholique.* In-4°, 2 pp.

3. *30 avril 1836. Instructions pour la confirmation.* In-4°, 2 pp.

4. *19 août 1836. Circulaire au clergé* lui annonçant l'ouverture de la retraite au 20 septembre suivant, laquelle sera prêchée par le P. Boone. In-4°, 2 pp.

5. *26 décembre 1836. Mandement pour ordonner des prières pour l'heureuse délivrance de S. M. la Reine des Belges.* In-4°, 2 pp.

1889. — La vérité de la religion, expliquée en forme d'éléments, ouvrage utile à toutes les personnes qui n'ont pas la faculté d'en lire de plus étendus, traduit de l'italien. Troisième édition française. — *Namur, F.-J. Douxfils* (1836).

In-12°, de 48 pp. L'approbation est datée de Chambéry, 8 juin 1825. — Cet opuscule a eu un grand nombre d'éditions en italien. — S. A.

1890. — Pratique de l'Adoration perpétuelle du SS. Sacrement. — *Namur, Wesmael-Legros,* 1836.

In-32°, de 150 pp. Deuxième édition, augmentée. *Namur, P. Godenne,* 1884. In-32°, 185 pp., 1 grav.

Opuscule composé par le chanoine Wilmet, à la suite du rétablissement, dans le diocèse de Namur, par Mgr Barett, de la confrérie de l'Adoration perpétuelle du SS. Sacrement, suivi de la liste des paroisses où cette confrérie est établie, avec l'indication, pour chaque paroisse, du jour de l'Adoration qui lui est assigné.

1891. — Procès-verbaux des séances du conseil provincial de Namur. Années 1836 à 1880 et suivantes.

In-8°, 44 vol., soit un volume par session tenue régulièrement en juillet, excepté celle de 1836 qui fut tenue en octobre.

De ces volumes le premier, de 95 pp., fut publié à part; celui de 1837 fut inséré dans le *Mémorial administratif* de la province, n° 1514-15391, pp. 309-404. Quant aux autres, tous furent imprimés à part, ceux de 1838 à 1860 exclusivement, à Namur, chez J.-H.-J. Misson, et les suivants, ceux de 1860 jusqu'à nos jours, chez Lambert-De Roisin.

A partir de 1851 furent aussi imprimés à part les rapports des commissions. — S. A. — Gouvernement provincial de Namur.

1892. — [Province de Namur. Règlements provinciaux et règlements adoptés par la Députation permanente. — *Namur*, 1836-1876].

1. Règlement d'ordre du conseil provincial de Namur. *Namur, J. Misson*, 1836. In-12°, 24 pp.

2. Règlement sur le service des gardes-champêtres dans la province de Namur. S. l. 1842. In-8°, 12 pp.

3. Règlement pour l'amélioration de la race des chevaux. S. l. 1842. In-12°, 13 pp.

4. Règlement général pour l'organisation des caisses provinciales de prévoyance en faveur des instituteurs primaires. *Namur, J.-H.-J. Misson*, 1843. In-8°, 20 pp.

5. Règlement d'ordre et de service intérieur de la Commission administrative de la caisse de prévoyance, établie en faveur des instituteurs primaires de la province de Namur. *Namur, J. Misson*, 1843. In-8°, 16 pp.

6. Règlement de la voirie vicinale dans la province de Namur. *Namur, J. Misson*. S. d. (1843). In-8°, 32 pp.

7. Caisse de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs de la province de Namur. *Namur*. S. d. (1843). — Rapports, années 1844-1860, in-8°; année 1861-1880, in-4°.

8. Règlement provincial sur le curage des ruisseaux et cours d'eau non navigables ni flottables. S. d. (1846). In-8°, 11 pp.

9. Société agricole et forestière de la province de Namur. Règlement. *Namur, J. Misson*, 1859. In-8°, 13 pp.

10. Règlement pour le service des cantonniers de routes de l'État dans la province de Namur. *Namur, P. Godenne*, 1875. In-8°, 46-11 pp.

11. Règlement de l'Institut Marie-Henriette (Institut médical provincial à Saint-Servais lez-Namur). *Namur, Lambert-De Roisin*, 1876. In-12°, 24 pp.

12. Province de Namur. Recueil des règlements provinciaux et des règlements adoptés par la Députation permanente. *Namur, Lambert-De Roisin*, 1876. — S. A. — Archiv. provinciales.

1893. — Poétique nouvelle rédigée d'après les principes de l'école contemporaine et contenant l'histoire des plus grands poètes, avec l'analyse de leurs chefs-d'œuvre, à l'usage des humanistes. — *Namur, F.-J. Douxfils*, 1836.

In-12°, de 99 pp. — L'auteur de ce livre est l'abbé Coppine, professeur de poésie au Séminaire de Floreffe, de 1832 à 1836, époque à laquelle il dut, par ordre, abandonner sa chaire de professeur, à cause des idées émises par lui dans sa *Poétique nouvelle*. Dans cet ouvrage, l'auteur traite sévèrement, trop sévèrement peut-être, les auteurs païens qu'il semble vouloir exclure des cours des humanités. Assurément ces auteurs sont, en général, admirables quant à la forme, mais quant à la pensée les auteurs chrétiens leur sont bien supérieurs et pas toujours inférieurs quant à la forme; c'est pourquoi il existe de nos jours une tendance très prononcée dans les études humanitaires, non pas à répudier les auteurs païens, mais à leur adjoindre l'étude des auteurs chrétiens, en les comparant les uns aux autres. — B. R.

1894. — Alfred Nicolas ou La Littérature monstre. Satyre, par Justin ***. *Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.* Virgile, *Énéide.* — *Liége, Jacques Desoer, libraire-éditeur*, 1836.

In-8°, de 20 pp. — Extr. de la *Revue belge*, t. II. Justin ***, ou plutôt Joseph Grandgagnage, premier président de la cour d'appel de Liége, dans ses *Voyages et Aventures de M. Alfred Nicolas*, avait attaqué en prose l'anarchie littéraire de notre époque, en combattant le romantisme en bataille rangée : *La littérature-monstre* est une nouvelle attaque, non plus en prose mais en vers, dirigée contre les énormités littéraires commises par certains écrivains de nos jours, Hugo, Balzac, Soulié, Janin, Dumas, Sue, Sand, etc.; cette satyre, écrite à dessein en un style plus ou moins burlesque, est le complément, l'essence ou, si l'on veut, la justification de *Nicolas*. — S. A. — U. L. — Acad. de Bruxelles. — S. A.

1895. — Satyres et Élégies, par Louis Labar. *Riche, gueux, triste ou gai, je veux faire des vers.* — *Bruxelles, Louis Hauman el Comp*[e] (sic), *libraires,* 1836. — *Impr. E. Laurent.*

In-12°, de xxiii-288 pp. — Ce volume, devenu rare, contient six satyres, treize élégies, des mélanges et une lettre.

Les mélanges se composent de quatre pièces : *Les souvenirs du collège; — Le feu au château; — A ma tabatière; — Dialogue.*

La lettre, de 24 pp., est une réponse incisive à un feuilleton du L..., du 24 février 1835, dans lequel le feuilletoniste établissait un parallèle critique entre le recueil de poésies, les *Émotions* de Florestan, *Brux., Delavault,* 1835, in-8° xvi-187 pp., et les *Poésies de Louis Labar, Brux., A. Mertens,* 1834, in-12°, 69 pp.

Le volume est suivi des *Opuscules de Guillaume Mouton,* jeune poète dinantais, décédé dans le courant d'août 1835. Ces opuscules consistent principalement en épigrammes, dont quelques-unes sont assez bien réussies.

L'ouvrage se termine par des notes que Labar a ajoutées à ses *Satyres* et à ses *Élégies,* ainsi qu'aux opuscules de son ami Mouton, et par quinze extraits de Georges Sand, *Lélia;* de Balsac, *Scènes de la Vie de province, Peau de Chagrin;* de Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris, Feuilles d'automne,* que le poète cite pour faire ressortir le mauvais goût de la littérature romantique, alors fort en vogue. — S. A. — B. R. — Acad. de Bruxelles.

1896. — Traduction littérale allemande du premier livre de Télémaque, accompagnée : 1° du texte français ; 2° d'un figuré de prononciation; 3° d'une contre-traduction française; 4° d'un spécimen d'écriture ordinaire et de presse gothique; 5° d'un traité de grammaire; 6° d'une notice historique sur la langue allemande, et enfin 7° d'une biographie sur Schiller et sur Goethe, par G. Fabry, maître d'études, régent de langue allemande

à l'Athénée royal de Namur. — *Namur, Impr. de F.-J. Douxfils,* 1836.

In-12°, de xxv-83 pp. — S. A. — B. R.

1897. — Atlas historique de la Belgique ancienne et moderne, depuis Jules César jusqu'à nos jours; précédé d'une notice historique, d'une description physique de la Belgique ancienne, et de la description géographique relative à chacune des cartes; par J. Jusseret, ancien chef du bureau des constructeurs-géographes, et professeur à l'Institut géographique de Bruxelles. *Nihil agere quod non prosit.* Phæd., III, 17. — *Bruxelles, Victor Chéon, rue de la Vierge Noire, N. 40. MDCCCXXXVI.* [Namur]. *Imprimerie de F.-J. Douxfils.*

In-fol. plano; texte 41 pp.; cartes 14, gravées par V. Chéon, savoir : I. Carte de la Gaule belgique du temps de Jules-César, 57 ans avant Jésus-Christ; II. Carte de la Gaule belgique sous les empereurs romains; III. Carte de l'Empire des Francs, 409; IV. Carte de l'Austrasie, sous le gouvernement des Maires du Palais, 638; V. Carte de la Lotharingie, après le partage de l'an 870; VI. Carte de la Basse-Lotharingie ou duché de Lothier, après le partage de l'an 959; VII. Carte des XVII Provinces Belgiques, sous la domination de la Maison de Bourgogne, 1430; VIII. Carte des Pays-Bas Autrichiens depuis l'Union d'Utrecht, jusqu'au traité de Campo-Formio 1579-1797; IX. Carte des Départements-réunis, ou la Belgique sous le gouvernement français, 1797; X. Carte des Provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, 1815; XI. Carte des Provinces septentrionales du royaume des Pays-Bas, 1815; XII. Cartes des Colonies asiatiques du royaume des Pays-Bas, 1815; Carte de la division des langues; XIV. Carte de la Belgique, après le traité du 15 novembre 1831.

Idem. Deuxième édition. Publié par la Société des Bibliophiles belges. *Brux.,* 1842. In-folio, 44 pp., 15 cartes. — S. A. — B. R.

1898. — Annuaire administratif pour l'an 1836, à l'usage des fonctionnaires publics du royaume de Belgique, par S. Willeumier, chef de division au gouvernement provincial de Namur, et auteur du *Manuel administratif de la garde-civique. — Namur, F.-J. Douxfils, libraire-éditeur. 1836.*

In-18°, de 8 ff.-426 pp. — Idem. Années 1837, 1838. — Acad. de Bruxelles.

1899. — Loi provinciale de la Belgique, du 30 avril 1836, suivie du tableau de la répartition des conseils provinciaux. — *Namur, impr. F.-J. Douxfils, rue de l'Ange, n° 688. 1836.*

In-12°, de 48 pp. — S. A.

1900. — Essai sur la prestation des fautes en droit romain et en droit civil belgique par F.-J. Gislain, Avocat à la Cour d'appel de Liége. — *Liége, impr. de Jeunehomme frères, derrière le Palais,* 1836.

In-8°, de VIII-154 pp. Dédié à l'avocat Forgeur. — S. A. — U. L.

1901. — Lettre sur le Duel, Par J. Grandgagnage, conseiller à la Cour de Liége, membre de l'Académie de Bruxelles. *Leur honneur est dans leur adresse.* Arnault. — *Liége, Imprimerie de Jeunehomme, frères, derrière le Palais 1836.*

In-8°, de 23 pp. Extr. de la *Revue belge*, t. IV. L'auteur expose les principes de législation qu'il voudrait voir adoptés pour la répression du duel, ou plutôt pour la répression des blessures, du meurtre, de l'assassinat, sans acception de personne, sans privilége en faveur de telle ou telle arme. — Acad. de Bruxelles. — U. C.

1837.

1902. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de M[gr] Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez J.-J. Legros, Imprimeur de l'Évêché,* 1837.

1. *5 janvier 1837. Mandement pour le carême de l'an de grâce 1837.* Sur la nécessité des bonnes œuvres et sur la manière dont elles doivent être faites. In-4°, 8 pp.

2. *31 janvier 1837. Exhortations à l'occasion de la mission à Namur.*

3. *27 mars 1837. Circulaire pour ordonner un* Te Deum, *à l'occasion de la naissance d'un prince royal.* In-4°, 1 p.

4. *13 avril 1837. Circulaire relative à l'Université catholique.* Collecte, souscriptions. In-4°, 3 pp.

5. *13 mai 1837. Circulaire aux curés de la ville et des faubourgs de Namur sur les manœuvres des sociétés bibliques.*

6. *Circulaire pour annoncer au clergé que les exercices de la retraite commenceront au Séminaire de Namur, le 10 septembre suivant.* In-4°, 1 p.

7. *29 novembre 1837. Decretum quo Diœcesis Namurcensis in decanatus dividitur.* Namurci, typis Wesmael-Legros. In-4°, 42 pp.

8. *Décembre 1837. Circulaire de l'Épiscopat belge pour mettre les fidèles en garde contre les associations des francs-maçons.* In-4°, 2 pp.

Ces associations tombent sous les défenses expresses et les condamnations portées par les souverains pontifes. Il en résulte qu'il est rigoureusement défendu d'y prendre part, ou de les favoriser d'une manière quelconque, et que ceux qui le font sont indignes d'absolution aussi longtemps qu'ils n'y ont pas sincèrement renoncé.

1903. — Histoire du Nouveau Testament, Où sont contenues les principales actions de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nouvelle Édition. — *A Namur, de l'Imprim. et Lithog. de D. Gerard,* 1837. *Avec approbation et permission.*

In-12°, de 130 pp. L'éditeur a rajeuni cet ouvrage en y ajoutant un titre lithographié et un millésime nouveau.

1904. — Extraits et aperçus du Règlement des Sœurs belges de la Providence. — *S. l. n. d.* (1837).

In-12°, de 24 pp. Les Sœurs belges de la Providence, dont la maison-mère est à Champion lez-Namur, ont été constituées en congrégation indépendante, d'après l'avis unanime des évêques de Belgique, en 1837, et par décision de Mgr Dehesselle, évêque de Namur, le 14 septembre de la même année. Ce digne prélat, comme son prédécesseur, avait tenté inutilement tous les moyens d'union avec l'institut français de Portieux. — Bibl. des Sœurs de la Providence de Champion.

1905. — Exposé de la situation administrative de la province de Namur fait par la Députation permanente au Conseil provincial, en exécution de l'article 115 de la loi du 30 avril 1836. — Sessions de 1837 à 1880.

In-8°. Cinquante-trois rapports insérés au *Mémorial administratif* de la province et tirés à part.

Les trois premiers de ces rapports furent rédigés par M. le gouverneur Lebeau. Ils ne portent pas de nom d'imprimeur. Ceux des années 1839 à 1859 inclusivement furent publiés chez J.-H.-J. Misson et les autres jusqu'à nos jours, chez Lambert-De Roisin.

Les Exposés des années 1855, 1862, 1863, 1865, 1867, 1868, 1869, 1870... sont suivis chacun du rapport général de la Chambre de commerce et des fabriques de Namur, sur la situation du commerce et de l'industrie de chaque année antérieure respective, c'est-à-dire que l'exposé de l'année 1855, par exemple, contient le rapport du commerce de 1854.

Les années qui suivent ont également pour annexes :

ANNÉE 1857 : État des fondations avec administrateurs ou distributeurs spéciaux autorisés dans la province de Namur, de 1804 à 1848. (Extr. des *Documents de la Chambre des représentants*, nº 88, session de 1855-1856.) In-8º, de 26 pp.

ANNÉE 1862 : Rapports des commissaires d'arrondissement adressés à la Députation permanente... 102 pp.

ANNÉE 1863 : Rapport de la Députation sur la révision du décret du 30 décembre 1809; — idem de l'ingénieur des mines; — id. des commissaires d'arrondissement; — id. de l'inspecteur des chemins vicinaux. — S. A.

1906. — Légendes namuroises par Jérôme Pimpurniaux, ancien procureur au conseil provincial de Namur, ornées d'un portrait de l'auteur, avec un fac-similé de sa signature et augmentées d'une notice biographique par A. B.

Je l' soterrai, ma frique!
Rin d' pu bia qu' noss Belgique.
(Fragment d'une chanson patoise inédite.)

— *Namur, Leroux, frères, successeurs d'Ybert, libraires. Imprimerie de J. Misson. 1837.*

In-12º, de XXIII-239 pp. Ce curieux ouvrage a pour auteur Adolphe Borgnet. C'est sa biographie. Par une idée littéraire ingénieuse et piquante, l'auteur reporte son acte de naissance à un demi-siècle en arrière, et il se demande ce qu'il serait advenu de lui s'il eût été en 1789 ce qu'il fut effectivement en 1830. Si on lit attentivement cette notice, on trouve que la façon de penser de Jérôme est bien celle de Borgnet. « Spirituel caprice du crayon de Lauters, dit Alph. Le Roy, le portrait placé en regard du titre aide encore à l'illusion. Si vous y regardez de près, vous y reconnaîtrez Borgnet lui-même déguisé en vieillard. » Quérard, dans la nouvelle édition de ses *Supercheries littéraires*, fait un grand éloge de cet ouvrage. — S. A. — B. R. — Acad. de Bruxelles.

1907. — Les Réverbéristes [de Namur] à leurs Éclairés. Air : *Do Pèlerin.* — *S. l. 1837.*

In-fol. en plac. — A l'occasion du nouvel an, depuis 1837, les allumeurs de réverbères de la ville de Namur distribuent, chaque année, une chanson wallonne à leurs « éclairés. » La collection presque complète de ces chansons, qui se trouve à la bibliothèque de la Société archéologique, a cela de curieux qu'elle est propre à nous donner une idée juste du langage, souvent aussi pittoresque que réjouissant, du peuple namurois. — S. A.

1908. — Voyage aux bords de la Meuse. Dessins de Paul Lauters; légendes, récits et traditions, par André Van Hasselt. — *Bruxelles, publié par la Société des beaux-arts,* 1837.

In-fol. de 65 pp., 36 pl. sur chine.

La *Belgique illustrée*, t. II, par Van Bemmel contient, sur cet ouvrage, un article de Louis Hymans, intitulé : *La Meuse de Namur à la frontière.*

1909. — Aperçus sur l'histoire de la civilisation. — Recherches sur l'origine de l'ancienne civilisation égyptienne. — *S. l.* (1837).

In-8°, de 20 pp. Daté de Namur, juillet 1837, et signé D. Marlin, directeur de l'Athénée de Namur, docteur en philosophie et en médecine.

Ce travail est extrait d'un autre que l'auteur a lu au Congrès de Liége. D'autres articles du même auteur furent publiés sous le titre d'*Aperçus sur l'histoire de la civilisation* dans le *Recueil encyclopédique belge,* t. II, III, IV, mais sur des sujets distincts de ceux qui sont catalogués sous le présent n°. — Acad. de Bruxelles. — U. L.

On trouve également dans le *Bulletin de la Société hist. et litt. de Tournai : Dissertation philologico-historique sur la langue des Gaulois.*

1910. — Ancillon. Du juste milieu, ou du rapprochement des extrêmes dans les opinions. Traduit de l'allemand par Madame de Stassart. — *Bruxelles, Hauman. 1837.*

In-12°, 2 vol. L'avant-propos est de Aug. Baron. Le nom de famille de l'auteur de cette traduction est : *Caroline-Gabrielle-Jeanne du Mas, comtesse de Peysac.* — Acad. de Bruxelles.

1911. — De l'organisation du compagnonnage littéraire en Belgique, considéré comme moyen d'encouragement, de développement, etc. — *S. l. n. d. (Liége, Jeunehomme, frères,* 1837).

In-8°, de 11 pp. Extr. de la *Revue belge,* année 1837, signé : Thomas Nicaise, pseudonyme de Louis Labarre, de Dinant. — U. L.

1912. — L'Étendard de S. Lambert, par le baron de Villenfagne.

In-8°, de 7 pp, Ext. des *Annales littéraires et philosophiques.* — *Liége, Lardinois,* 1837, In-8°, 658 pp.

1913. — Commentaire sur la loi de l'Enregistrement du 22 frimaire, an VII, ouvrage où l'on a tâché de joindre la pratique à la théorie; suivi d'une table alphabétique des matières et d'une table chronologique des lois additionnelles à la loi de frimaire et des avis du Conseil d'État qui s'y rapportent. Par L.-J. Wodon, Inspecteur de l'enregistrement et des domaines dans la province de Liége. — *Liége, impr. de N. Redouté, rue de la Régence, 27. 1837.*

In-8°, de 5 ff., 351 pp. La seconde édition, dédiée à M. Grandgagnage, parut chez le même, en 1845, in-8°, de XIV-340 pp., avec cette

épigraphe : « *La connaissance de toute science réside dans l'intelligence de ses principes et dans la liaison de ces principes avec leur cause.* » (DUPIN, *Manuel de l'étudiant en droit.*)

Cette édition est augmentée de 200 articles et d'une notice alphabétique sur les obligations des fonctionnaires communaux en matière d'enregistrement et de timbre. (Voy. LAVALLÉE, *Belg. jud.*, t. IV, p. 147, compte rendu.) — S. A. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

1914. — Traité de l'arbitrage en matière civile et commerciale, par M. Mongalvi. Édition augmentée en Belgique de la conférence de l'ouvrage avec la doctrine de MM. Merson, Boucher, Goubeau de la Bilennerie, Malepeyre et Jourdain, Merlin, Carré, Pardessus, Persil, et de la jurisprudence de Belgique et de France, des droits du timbre, d'enregistrement et de greffe, de formules et d'une table raisonnée des matières. — *Bruxelles, A. Wahlen et Cie*, 1837.

In-8°, de XII-436 pp. — Édition publiée par Ch. Maus, avocat à la cour d'appel de Bruxelles. — Acad. de Bruxelles.

1915. — Table alphabétique et raisonnée des arrêts de la cour de Liége rapportés dans les treize premiers volumes du *Recueil des arrêts notables*. — *Liége, Jennehomme*, 1837.

In-8°, de 265 pp. Par Charles Zoude, avec G.-E. Brixhe et De Lezaack. — U. L.

Du même Ch. Zoude : 1. Mémoire pour Jean-François Defraisne, ancien inspecteur du Waterstaat, appelant contre la famille Sartorius et de Chestret intimés. In-4°, signé ZOUDE.

2. Quelques notes en réponse pour Jean-François Dufraisne, de Herstal, contre la famille de Sartorius et Chestret intimés. In-4°. — U. L.

1916. — Discours prononcé à la première séance publique du concours ouvert, le 10 janvier 1837, devant la faculté de droit de Paris, pour deux chaires de code civil vacantes dans cette faculté; Par M. Blondeau, doyen de la faculté, président du concours. — *Paris, Impr. Terzuolo,* 1837.

In-4°, de 15 pp. D'abord chaud partisan de l'institution des concours pour la collation des chaires de droit vacantes, Blondeau finit par déclarer (1837) que les avantages en étaient problématiques aux yeux des meilleurs esprits. « Ses idées à cet égard paraissent avoir eu quelque influence, dit Quérard, sur le ministre de l'Instruction publique. » — Acad. de Bruxelles.

1917. — Le vœu des Ardennes. Fascicule de quelques considérations d'économie sociale, adressées à la législature belge et présentées à la méditation des publicistes, par le comte J.-G. d'Espiennes, sénateur. — *Bruxelles, Deltombe,* 1837.

In-8°, de 52 pp. — Acad. de Bruxelles. — U. L.

Du même : Observations sur la presque inutilité de l'administration forestière, présentées au sénat. — *(Bruxelles, Balleroy.* 1837.) In-8°, de 14 pp. — Acad. de Bruxelles.

1918. — Liste générale et alphabétique des villes et communes de la Belgique, avec énonciation des cantons et des districts de milice et provinces auxquelles elles appartiennent, publiée avec l'autorisation du département de la Guerre, par J.-J. Vermin. — *Namur, imp. J.-J. Legros,* 1837.

In-8°, de 221 pp., à 2 col., carte. 3e édition, revue, corrigée et augmentée des sections érigées en communes depuis 1837 jusqu'à ce jour, par H. M. *Bruxelles, A. de Ros,* 1849. In-8°, 212 pp. — U. L.

1838.

1919. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de M[gr] Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, Imprimeur de l'Évêché,* 1838.

1. *15 janvier 1838. Circulaire touchant la collecte en faveur de l'Université catholique.* In-4°, 2 pp.

2. *25 janvier 1838. Mandement pour le carême de l'an de grâce MDCCCXXXVIII.* In-4°, 6 pp.

Ce mandement est une exhortation simple et touchante à faire pénitence et à revenir au Seigneur.

3. *24 avril 1838. Circulaire relative à la construction et à la restauration des églises, à la dotation d'une place de succursaliste, de chapelain et de vicaire, à la binaison dans une annexe vacante.* In-4°, 4 pp.

4. *23 juin 1838. Formula immissionnis in possessionem ecclesiarum parochialium.* Circulaire prescrivant le cérémonial à suivre pour l'installation des curés et des desservants. In-4°, 7 pp.

5. *16 juillet 1838. Lettre pastorale pour la visite générale du diocèse,* suivie de : *Ordo ad recipiendum episcopum et ad visitandas parochias.* In-4°, 10 pp.

6. *30 juillet 1838. Circulaire relative aux retraites ecclésiastiques.* In-4°, 2 pp.

Désormais il y aura, chaque année, à différentes époques, deux retraites ecclésiastiques dans le diocèse, l'une au Petit Séminaire de Bastogne, l'autre au Grand Séminaire de Namur.

7. *8 novembre 1838. Circulaire concernant les fondations d'anniversaires, suivie du tarif relatif à ces fonctions.* In-4°, 2 pp.

1920. — Mémoire pour la ville de Namur, demanderesse en cassation d'un arrêt de la Cour d'appel de Liége, en date du 18 mars 1837, représentée par M[e] H. Dolez, avocat

près la Cour, contre le Gouvernement belge, défendeur, représenté par Me Verhaegen jeune, avocat près la Cour. — *S. l. n. d.* (1838).

In-4°, de 52 pp. Ce mémoire, daté de Bruxelles, 18 juillet 1838, est signé J. Forgeur (de Liége); H. Dolez (de Bruxelles). Il est relatif au grave procès soutenu par la ville de Namur en revendication d'une indemnité lui due par le Gouvernement belge au sujet de la construction de trois routes partant de cette ville vers Louvain, vers Viviers-l'Agneau et vers la Pairelle. Voir ci-dessus, n° 1798. — S. A.

Concernant cette affaire : *Note présentée par l'administration communale de Namur à MM. les ministres de l'Intérieur, des Finances, des Travaux publics, ainsi qu'à la Chambre des représentants et au Sénat, à l'appui de la réclamation de la dite ville du chef de la dépossession des routes qu'elle a fait construire.* — Namur, D. Gerard, 1851. In-8°, 12 pp. — S. A.

1921. — Extraits des discours prononcés à la Chambre des représentants et au Sénat à propos de la discussion relative au chemin de fer destiné à rattacher Namur au système général des chemins de fer et insérés dans les nos 20, 23, 27 et 28 mai 1838, du journal officiel le *Moniteur*. Extrait du rapport de M. Dumortier. — *Namur, impr. de F.-J. Douxfils* (1838).

In-8°, de 11 p. Le point en discussion avait pour objet principal un article de loi ainsi libellé : « La ville de Namur et les provinces de Limbourg et de Luxembourg seront également rattachées par un chemin de fer construit aux frais de l'État, au système décrété par la loi du 1er mai 1834. »

Concernant Namur, il s'agissait de relier cette ville à la ligne du chemin de fer d'Anvers à Bruxelles, ou à celle de Malines à Liége, l'une et l'autre déjà construites.

La loi votée, deux projets furent mis en présence : celui d'une compagnie constituée par J.-B. Brabant, allant de Namur à Tirlemont

rejoindre la ligne de Malines à Liége, et celui de l'inspecteur des ponts et chaussées Vifquain, allant de Namur à Bruxelles par Viesville, Nivelles et Tubize.

On sait que c'est ce dernier projet qui fut adopté; mais il ne le fut pas sans une vive discussion, à laquelle se rapportent les écrits qui suivent :

1. *Observations de la chambre de commerce et des fabriques, à Namur, sur les rapports de M. Vifquain, relatif* (sic) *au chemin de fer destiné à rattacher Namur au système général des chemins de fer en Belgique. — S. l. n. d.* In-8°, de 24 pp. et un tableau. Signé Lemielle-Mazure, Tremouroux, de Fovent, Kegeljan, Bourguignon, Arnould, Piéton, Thirionnet-Malnoury, Gerard-Fallon, Al. Bruno, fils.

2. *Chemin de fer de Namur à Tirlemont. Note sur les nouveaux projets présentés par M. l'inspecteur des ponts et chaussées Vifquain, ensuite des indications données par MM. Cauchy et Dandelin. — S. l. n. d.* Signé J.-B. Brabant. In-8°, de 13 pp.

3. *Réfutation du Mémoire de M. l'Inspecteur Vifquain sur les moyens de rattacher Namur au système général des chemins de fer belges, par M. J.-B. Brabant.* Namur, impr. de D. Gerard. 1838. In-fol., de 16 pp.

4. *Adresse du Conseil municipal de la ville de Namur, en date du 13 juillet 1838, à M. le Ministre des travaux publics, en lui adressant des remarques et observations sur les moyens proposés par M. l'inspecteur Vifquain de rattacher Namur au système général des chemins de fer belges. — S. l. n. d.* (1838). In-fol., de 4 pp. — S. A.

1922. — Quelques mots, mais surtout des faits, relativement à l'affaire de la Vve Marcotti. — *S. l.* (1838).

In-4°, de 5 ff. n. chiff. Signé Gislain, avocat, et daté de Namur, 4 juillet 1838. Suit une plainte du conseil communal de Namur, concernant la même affaire, en date du 25 juin 1838.

Un conflit de juridiction s'était élevé entre le colonel Pletinckx, commandant de la place de Namur, d'une part, et l'administration communale de cette ville, représentée par M. J.-B. Brabant, bourgmestre, d'autre part, au sujet d'une chambre établie dans une dépendance de la

caserne Saint-Martin et habitée par la veuve Marcotti, laquelle chambre était devenue une habitation aussi dangereuse pour la santé que pour la moralité des soldats. A diverses reprises, l'autorité militaire avait prié l'administration communale de faire cesser ce désordre, surtout en s'abstenant de délivrer des billets de logement aux soldats pour la dite habitation et autres, chaque fois l'autorité communale, s'appuyant sur les lois du 23 mai 1792, du 17 avril 1790, des arrêtés-lois du 31 juin et du 3 août 1814, s'était refusée à faire droit à cette demande, lorsque parut un arrêté royal, en date du 1er mai 1838, attribuant à l'autorité militaire le droit d'expulser la veuve Marcotti de la chambre occupée par elle, et de jeter ses meubles sur le carreau; ce qui fut exécuté à la lettre. De là, un procès qui se termina par un arrêt de la cour d'appel de Liége, du 1er août 1838, confirmatif du droit de l'autorité militaire.

A cette affaire ont trait les écrits suivants :

1. *Réponse de M. J. Wautelet et Douxchamps aux attaques de l'avocat Gislain, à propos de l'affaire de la veuve Marcotti.* — *S. l. n. d.* In-4°, 1 page.

2. *Lettre de l'Avocat Marchot à l'Éditeur de l'*Éclaireur, *à propos d'un conflit entre M. Pletinckx, commandant de la place de Namur, et le Collége des Bourgmestre et Échevins de cette ville, au sujet de la veuve d'un militaire* (Vve Marcotti) *qu'on avait laissé loger dans les casernes depuis la mort de son mari.* Namur, juin 1833. — *S. l. n. d.* In-4°, 2 pp.

3. *Un dernier mot sur l'affaire Marcotti.* — *S. l.* In-4°, de 2 ff. Signé V. Marchot, avocat, et daté du 11 juillet 1838.

4. *M. Brabant et l'autorité royale. Placement de cinq soldats chez la veuve Boogmans,* pour compte d'autrui, *le 19 juillet 1838.* — *S. l.* In-4°, de 3 ff. Signé Gislain, avocat, et daté du 26 juillet 1838.

5. *Administration communale de Namur. Rapport présenté par le Collége du Bourgmestre et des Échevins de la Ville de Namur au Conseil communal dans sa séance du 9 novembre 1838.* Namur, impr. de F.-J. Douxfils. In-8°, de 47 pp. — S. A.

6. *Examen critique du Rapport présenté par le Collége du Bourgmestre et des Échevins de la Ville de Namur au Conseil communal.* N'oubliez pas surtout l'apologie (sic) du serpent qui, voulant ronger la lime, y laissa la langue (mon collègue Gislain à M. Brabant,

factum du 26 juillet 1838). — *S. l.* In-4°, de 4 ff. n. chiff., daté du 20 novembre 1838 et signé Victor Marchot. — S. A.

1923. — L'Enclume, journal politique, littéraire et industriel, paraissant tous les jours. — *Namur, D. Gerard* (1838-1839).

In-fol. Organe du parti libéral. N'a paru que du 23 décembre 1838 au 1er avril 1839. — S. A.

1924. — Lettre sur un voyage à la Grotte de Han-sur-Lesse, en juillet 1838. — *Mons, Leroux, 1838.*

In-12°, de 44 pp. L'auteur est M. Cambier, notaire à Élouges. — S. A.

1925. — Notice sur la R. Mère Saint-Joseph, supérieure générale des Sœurs de Notre-Dame, à Namur. — État de cette congrégation.

Cette notice se lit dans le *Journal historique et littéraire* de Kersten, t. IV, pp. 568-572.

La révérende Mère Saint-Joseph, connue dans le monde sous le nom de Marie-Louise-Françoise, vicomtesse Blin de Bourdon, née à Gézaincourt (département de la Somme), le 7 mars 1756, est décédée à Namur, le 9 février 1838.

1926. — Exposition de tableaux et objets d'art, à Namur. — *Namur, impr. de J.-H.-J. Misson. 1838.*

In-8°, de 16 pp. — S. A.

1927. — [Articles de Désiré Marlin, directeur de l'Athénée de Namur, insérés dans la *Revue belge*. — *Liége, impr. Jeunehomme,* 1838-1840].

1. *De la littérature en Belgique. Revue belge,* 1838, t. VIII. In-8°, 13 pp.

2. *Notice sur quelques localités de l'ancien Duché du Brabant, Ibid.,* t. IX. In-8°, 50 pp. — Articles sur l'abbaye de Gembloux, sur les ruines du château de Marsau, à Walhain, sur les tombes romaines à Saint-Lambert, sur la Tour des Sarrasins et le moulin Del'Vaux, N.-O. de Gembloux, à 3 lieues de Mont-Saint-Guibert et de l'abbaye de Villers. — Acad. de Bruxelles.

3. *Notice sur le jeune Vito Mangiamele* (Jeune mathématicien, émule de Mondeux). *Revue belge,* t. XVI. In-8°, 12 pp.

1928. — Petit traité d'arithmétique, à l'usage des classes inférieures des écoles chrétiennes, enrichi de 460 problèmes très simples pour servir d'exercices aux élèves, par P. L. — *Namur, F.-J. Douxfils, 1838.*

In-32°, de 98 pp. L'auteur de cet excellent traité est Pierre-Jos. Lallement, professeur de mathématiques à l'Athénée royal de Namur. Les éditions subséquentes, au nombre de huit au moins, offrent quelques variantes dans les titres. Celle qui fut publiée à Namur, en 1876, par *Wesmael-Charlier,* est intitulée : *Traité d'arithmétique ... par P.-L.* — S. A. — B. R.

1929. — Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne, à l'usage des Écoles chrétiennes, par L. C. et F. P. — *Namur, impr. F.-J. Douxfils,* 1838.

In-12°, IV-14 pp. Deuxième édition. *Ibid.,* In-12°, IV-14 pp. Par les Fr. Constantin et Philippe Bransiet, de l'Institut des Écoles chrétiennes.

1930. — Joannis Devoti Institutiones canonicæ ad usum seminarii Namurcensis accommodatæ opera Caroli Wilmet, presbyteri, Juris canonici et Historiæ ecclesiasticæ in eodem seminario professoris necnon examinatoris synodalis. — *Namurci, typis Wesmael-Legros, 1838.*

In-8°, de 468 pp. Ce qui rend précieuse cette édition de Devoti, c'est une cinquantaine de notes se rapportant presque toutes aux usages, aux établissements ou à l'histoire de Belgique. C'est ainsi qu'on y trouve :

1. *Une notice sur l'érection des évêchés de Belgique, tant au XVIe siècle qu'au commencement du XIXe siècle* (p. 55).

2. *Le catalogue des évêques belges depuis l'existence de leurs sièges jusqu'à nos jours, avec la date de leur préconisation et de leur décès* (p. 58).

3. *Une note sur les nonces pontificaux à Bruxelles* (p. 60).

4. *Une petite note sur les malheurs de l'abdication injustement extorquée des évêques Hirn et de Broglie* (p. 114).

5. *L'historique de l'institution de la Fête-Dieu et de la pratique de l'Adoration perpétuelle* (p. 159).

6. *Des notes sur les vexations des séminaires en Belgique* (p. 247), *la rapine des biens ecclésiastiques et la création de nouvelles fabriques d'église* (p. 252).

7. *Un mot sur les chapitres des cathédrales et des collégiales avant leur suppression en 1797* (p. 20), avec des remarques sur les diverses dignités des chapitres belges (p. 74).

8. *Une note sur les monastères, les abbayes et autres retraites pieuses telles qu'elles existaient avant l'invasion des Français* (p. 128).

9. Enfin *quelques notes relatives aux usages ecclésiastiques des Belges*, tel que le mode d'élection aux évêchés, la collation des charges ecclésiastiques (p. 100), la destruction des maisons religieuses anciennes et modernes (p. 129), l'état des desservants (p. 253). Kersten, *Journal historique*, t. V, pp. 436, 437. — Sém. de Namur.

1931. — De Prosecutione operis Bollandiani quod *Acta Sanctorum* inscribitur. MDCCCXXXVIII. — *(Au verso :) Namurci. E. typographia F.-J. Douxfils, via Angeli, n° 688*. MDCCCXXXVIII.

In-4°, de 60 pp. Signé Jn-Bte Boone, Joseph Vandermoere, Prosper Coppens, Joseph Van Hecke, jésuites, réunis à Bruxelles, sous la date du 25 mars 1838.

Les signataires de ce mémoire rappellent brièvement les services rendus par les *Acta,* non seulement à l'histoire de l'Église, mais aussi à l'histoire civile, à la géographie, à la chronologie et à la diplomatique. Dans un cadre très resserré, ils donnent le nom, les prénoms, la naissance et le décès des divers écrivains qui se sont consacrés à l'hagiographie, et le nombre des volumes auxquels ils ont travaillé. — S. A.

1932. — Mémoire sur l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et sur les institutions politiques de la Belgique par Eugène Del Marmol. Mémoire qui a obtenu la médaille d'argent, le 7 mai 1838, en réponse à la question : *Quelle a été l'influence de Charles-Quint sur la législation et sur les institutions politiques de la Belgique? — Bruxelles, Hayez,* 1838.

In-4°, de 69 pp. Extr. des *Mémoires couronnés des sciences... de l'Académie royale de Belgique,* t. XIV. — S. A. — A. R. Acad. de Bruxelles.

1933. — Programme du cours de droit civil français fait à l'École de Paris par A.-M. Demante, professeur de la faculté de droit. Édition augmentée en Belgique des solutions données aux questions de M. Demante par M. A. Mazerat, docteur en droit, avocat à la cour de Paris, et mise en rapport avec la législation belge. — *Bruxelles, A. Wahlen et Cie,* 1838.

In-8°, de X-700 pp. — Édition publiée par Ch. Maus.

1934. — Les Institutes de l'Empereur Justinien, traduites en français avec le texte en regard; suivies d'un choix de textes juridiques, relatifs à l'histoire externe du droit par M. Blondeau, professeur de droit romain, doyen de la faculté de droit de Paris. — *Paris, Videcoq.* 1838.

In-8°, 2 vol., de XII-464 et X-470 pp.

La traduction qui accompagne le texte des *Institutes* est de M. Bonjean, avocat à la cour de cassation de Bruxelles.

M. Blondeau ne s'est pas borné à reproduire purement et simplement le texte des *Institutes,* il a ajouté, sous chaque paragraphe, la conférence des écrits de Paul, Ulpien, Gaius, etc., et des passages du *Digeste*, du *Code* ou des *Novelles* qui se rapportent au texte des *Institutes*, ainsi que les modifications que les lois postérieures ont apportées à ces textes.

A la suite des *Institutes* se trouvent cinq *Appendices :*

1. *Le texte et la traduction des* Novelles 118 et 127, *sur les successions* ab intestat, *conférées avec les dispositions du Code civil* (pp. 369-387);

2. *Un tableau chronologique des faits les plus intéressants pour l'histoire du droit romain*, rédigé d'après le texte de Haubold, placées à la fin de ses *Institutiones juris romani privati historico-dogmaticæ.* Leipsik, 1826.

3. *Une table alphabétique des lois, plébiscites et sénatus-consultes,* avec l'indication de leurs dates (pp. 409-413).

4. *Des notices biographiques sommaires sur les jurisconsultes romains,* avec une appréciation des deux écoles Sabinéenne et Proculéenne (pp. 414-428).

5. Enfin, *une histoire succincte et substantielle de la décadence du droit romain et de ses destinées tant en Orient qu'en Occident* (pp. 429-464).

La conférence des textes à la suite de chaque paragraphe des *Institutes* a exigé un travail considérable et qui ne pouvait être accompli que par un homme profondément versé dans la connaissance du droit romain.

Le 2e volume de l'ouvrage a été publié à part, avec la traduction de M. Bonjean, sous le titre de : *Jus antejustinianeum, sive Monumenta juris antejustinianei præcipua, extra Pandectas et Codices, tam Justinianeum quam Theodosianum servata.* In-8°, X-470 pp. *Annales de la Soc. archéol. de Namur,* t. IV, pp. 258, 259.

1935. — Essai d'un traité complet de Philosophie au point

de vue du Catholicisme et du Progrès; Par P.-J.-B. Buchez, Docteur en Médecine, auteur de l'*Introduction à la Science de l'Histoire,* ex-rédacteur en chef du journal du *Progrès des sciences et Institutions médicales,* l'un des auteurs de l'*Histoire parlementaire de la Révolution française,* de l'*Européen,* etc. — *Paris, E. Éveillard et Cie, éditeurs, rue Serpente, 7. Impr. de E.-J. Bailly, place de Sorbonne, 2.* 1838-1840.

In-8°, 3 vol.; Ier vol., XVIII-565 pp.; IIe vol., 587; IIIe vol., XII-625 pp. Dans la préface du 3e volume, Buchez annonce un quatrième volume sur la Politique, lequel n'a pas vu le jour. En politique l'auteur partageait les idées de son ami H.-R. Feugueray, dont l'*Essai* remarquable *sur les doctrines politiques de S. Thomas d'Aquin,* fut publié par M. Buchez lui-même, avec une notice de sa façon sur la vie et les écrits de l'auteur. *Paris, Chamerot,* 1857. In-8°, de 261 pp. — Université de Louvain.

Du même *: Introduction à l'étude des Sciences,* Par P.-J.-B. Buchez, cours fait à l'École auxiliaire de Médecine (à Paris); recueilli par M. le Docteur Belfied-Lefèvre. — *Paris, Éveillard et Cie, rue Serpente, 7.* 1838. In-8°, compact.

1936. — Un mois à Paris, ou le fameux petit tour en France du poète Marie-Amour-Janvier, recueilli et mis en lumière par Jacques Bienaise. — *Liége, Jeunehomme frères.* 1838.

In-8°, de 144 pp., papier jaune. Extr. de la *Revue belge.* J. Bienaise est le pseudonyme de Louis Labarre. — Acad. de Bruxelles. — U. L.

1937. — Les leçons de P.-P. Rubens, ou fragments épistolaires sur la religion, la peinture et la politique, extraits d'une correspondance inédite en langue latine et italienne, entre ce grand artiste et Ch.-Rég. d'Ursel, abbé de Gembloux, par F.-Jos. Boussard, professeur de langue française. — *Bruxelles,* 1838.

Gr. in-8°.

1938. — Observations anatomiques et physiologiques sur les appareils sanguins et respiratoires des batraciens anoures, par H. Lambotte. — *Bruxelles, Hayez,* 1838.

In-4°, de 46 pp., 3 pl. Extr. des *Mémoires couronnés par l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles,* t. XIII (Médaille d'argent 1837).

Du même : 1. Notice sur une roche feldspathique de Grand-Manil, près de Gembloux. *Bull. de l'Académie des sciences.... Brux., Hayez,* 1836, t. III, p. 311.

2. Notice sur le Théridion magnate. *Ibid.,* 1837, t. IV, p. 488.

3. Recherches sur l'organisation des membranes séreuses. *Brux., Hayez,* 1840. Extr. des *Bull. de l'Acad.,* t. VII. In-8°, 15 pp., 3 pl.

4. Sur les roches d'origine ignée intercalées dans le calcaire de transition de la Belgique *(Brux., Hayez,* 1843). In-8°, 32 pp., 1 pl. Extr. des *Bull. de l'Acad.,* t. X.

5. Sur un système de canalicules dans les plantes. *Paris,* 1841. In-8°. Extr. des *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris.*

Voir sur Henri Lambotte notice biographique de H. Denis. *Brux., Ve Nys* (1872). In-18°, 24 pp. Extr. des *Annales de la Société malacologique de Belgique,* 1872, t. VIII.

1839.

1939. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr N.-J. Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, impr. de l'Évêché,* 1839.

1. *13 janvier 1839. Mandement pour le Carême de l'an de grâce MDCCCXXXIX.* Sur le blasphème. In 4°, 8 pp.

2. *Même jour. Lettre circulaire au clergé du diocèse* pour lui recommander les souscriptions et les collectes en faveur de l'Université catholique de Louvain. In-4°, 1 p.

3. *7 mai 1839. Circulaire aux fabriques d'église.* Elles doivent

adresser, dans le plus court délai, au gouverneur de la province leurs réclamations à la charge de la Hollande. In-4°, 1 p.

4. *6 juillet 1839. Circulaire prescrivant un* Te Deum *à chanter chaque année, le 21 juillet, jour de l'inauguration de Léopold Ier, et le 16 décembre, jour de l'anniversaire de sa naissance.* In-4°, 2 pp.

5. *20 juillet 1839. Avis au clergé touchant la retraite ecclésiastique annuelle* et l'*examen d'admission des jeunes gens au Grand Séminaire.* In-4°, 1 p.

6. *9 août 1839. Circulaire au clergé du Grand-Duché de Luxembourg relative au* Te Deum *et aux prières pour le Roi.*

1940. — L'Ami de l'Ordre, journal politique, commercial et littéraire. — *Namur, F.-J. Douxfils* (et sa veuve Thérèse Lagrange). — (1839-1880).

41 vol. in-fol. Ce journal, organe de l'opinion catholique, paraît depuis le 6 août 1839. Il en est aujourd'hui (1903) à sa 63e année. Il est parmi les journaux belges encore vivants l'un des plus anciens.

Fondé par le chanoine de Montpellier, il fut d'abord rédigé par Petitjean et l'abbé Lupus. A la retraite de Petitjean, entré comme employé au ministère de la justice, Eugène Frapier, natif de Chatelle-raut (France), rédacteur de l'*Union de Paris*, le remplaça. L'abbé Lupus continua à collaborer avec Frapier jusqu'au moment où il quitta le diocèse de Namur pour suivre M. de Montpellier, nommé évêque de Liége, lequel fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale le 7 novembre 1852.

M. l'abbé Tassoul, encore vivant, en dernier lieu curé de la paroisse de Saint-Joseph, à Namur, tint la place du chanoine Lupus à la rédaction de l'*Ami de l'Ordre* jusqu'en 1868, année où il fut nommé curé à Annevoie. Il fut remplacé par Alph. Charneux, lequel, par la mort d'Eug. Frapier, arrivée le 19 septembre 1876, devint le rédacteur en chef du journal, comme, plus tard, par son mariage avec Melle Douxfils, il en devint le propriétaire. M. Charneux eut pour collaborateurs l'abbé Wilmotte jusqu'à la fin de l'année 1878, ensuite M. Gustave Dock, natif de Forville, sténographe du Sénat belge. — S. A.

1941. — De la Destitution de Monsieur le Baron de Stassart. *Son Ém. le Cardinal Archevêque destitue, le Roi signe et M. de Theux contresigne. — (Bruxelles, impr. des Grandes-Affiches),* juin 1839.

In-8°, de 16 pp. 3e édit., *Brux. Geruzet,* 1839. In-12°. — B. R. — Acad. de Bruxelles.

***A y joindre** : Les Hommes et les Choses. A propos de la destitution de M. le Baron de Stassart, poème,* par Raymond Mahauden. (Brux.), *impr. des Grandes-Affiches ... s. d.* (1839). In 8°, 8 pp. Avec portrait de M. de Stassart. — Acad. de Bruxelles.

Dès l'année 1822, le baron de Stassart faisait partie de la loge de la *Bonne Amitié* de Namur. Le 2 mars 1835, il fut installé grand-maître de la maçonnerie belge. « Par un mouvement patriotique dont on m'a su peu gré, dit-il dans une note du discours qu'il prononça à cette occasion *(Œuvres complètes,* p. 808), j'avais accepté cette position, sur les instances du roi Léopold, afin de mettre un terme aux relations établies avec l'Orient de La Haye, dirigé par le prince Frédéric des Pays-Bas, non sans quelque danger pour la Belgique renaissante. »

Namur élut sénateur le baron de Stassart en 1831. Il resta président du Sénat depuis cette époque jusqu'en 1838. Comment cette haute situation lui fut-elle enlevée? Nous venons de dire qu'il avait été investi du titre de grand-maître de la franc-maçonnerie belge. Le ministère, alors présidé par le comte de Theux, ne lui pardonna pas d'avoir accepté cette dignité dans les rangs qui étaient hostiles à sa politique. Il s'en plaignit amèrement auprès du Sénat, celui-ci retira la présidence à M. de Stassart.

Cette mesure extrême ne se passa pas sans protestation. Aux élections suivantes, Nivelles, Namur et Bruxelles portèrent M. de Stassart au Sénat.

Les ministres répondirent aux trois collèges par la destitution de leur mandataire de ses fonctions de gouverneur de Brabant qu'il remplissait depuis le 30 septembre 1834. L'arrêté royal de cette destitution est datée du 17 juin 1839.

1942. — Catalogue du salon d'exposition au profit des indigents de Namur. — *S. l.* (1839).

In-8°, de 18 pp. — S. A.

1943. — Chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse concédé à une compagnie, le 4 avril 1839. — (Anonyme) *S. l. n. d.* (1839).

In-4°, de 47 pp., 1 carte. Par R. de Puydt, ingénieur en chef des ponts et chaussées, colonel du génie.

Même sujet : *Pétition de la Chambre de commerce de Charleroi, au Sénat et à la Chambre des représentants, touchant la partie du chemin de fer de Namur à Bruxelles située entre Mornimont et Viesville.* Bruxelles, impr. v^e^ H. Remy, 1839. In-folio, 9 pp. 1 pl.

1944. — Traité de paix entre la Belgique et la Hollande, du 23 janvier 1839. — Discours prononcé par M. Fallon, dans la séance de la Chambre des Représentants du 15 mars 1839. — *Bruxelles, Impr. Deltombe,* 1839.

In-8°, de 58 pp. — La révolution qui, en 1830, sépara la Belgique de la Hollande, ne termina pas du même coup tout différend entre ces deux puissances. Par son protocole des 20 et 27 janvier 1831, la Conférence de Londres arrêta comme suit les bases de la séparation : La Belgique perdrait le Luxembourg et la rive gauche de l'Escaut et aurait à sa charge la moitié de la dette du royaume. Ni le gouvernement de la Hollande, ni celui de la Belgique ne voulurent souscrire à ces décisions.

Sur la fin de l'année 1838, la question revint sur le tapis, les grandes puissances signataires de la Conférence de Londres s'étant réunies de nouveau pour la résoudre. La Hollande réclamait à la Belgique pour la part particulière de sa dette la somme de 18 millions de rente annuelle et la cession du Luxembourg et d'une partie du Limbourg. La Conférence réduisit notre part de la dette de 350 millions; mais elle exigea

l'abandon des deux provinces cédées. La Chambre de Belgique adopta, le 19 mars 1839, et le Sénat le 29 du même mois, deux projets de loi, l'un autorisant le roi à conclure un traité définitif avec la Hollande et les cinq Cours, l'autre renfermant des stipulations en faveur des habitants du Limbourg et du Luxembourg qui voudraient transporter leur domicile en Belgique. — S. A.

Sur cette grave question, on peut lire les trois brochures suivantes :

1. *Un peuple volé par un Roi, documents recueillis par une société de Patriotes belges*. Bruxelles, H.-I.-G. François, 1838. In-8°, LX-148 pp. Depuis la première page jusqu'à la page 113, on trouve le *Rapport de la Commission spéciale nommée* (par la Chambre des Représentants) *pour examiner les diverses questions relatives à la Banque dans ses rapports avec le trésor public;* Rapport fait par M. Is. Fallon, à la séance de la Chambre des Représentants du 5 août 1835. — S. A.

2. *La Belgique et les XXIV articles*, par Barthélemy Dumortier. 2e édition. *Bruxelles, Société nationale*, 1838. In-8°, V-66 pp. Extr. de la *Revue de Bruxelles*. — Six éditions. Voy. année 1843. Discours de M. Is. Fallon.

3. *La Belgique aux prises avec les Rois*. Namur, F.-J. Douxfils, 1839. In-12°, 81 pp.

Le discours du Trône du 13 novembre 1838 avait mis dans la bouche du roi des Belges ces paroles : « Nos différends avec la Hollande ne sont » pas encore arrangés : les droits et les intérêts du pays sont les seules » règles de ma politique; ils ont été traités avec les soins que réclame » leur importance; ils seront défendus avec persévérance et courage. » Ces derniers mots, interprétés dans le sens d'une résistance par la force, même des armes, furent couverts d'applaudissements.

C'est dans ces circonstances critiques qu'au commencement de l'année 1839, fut lancée dans le public la brochure dont le titre est transcrit ci-dessus, n° 3, alors que les Chambres belges discutaient le protocole final de Londres, du 6 décembre 1838.

Cette brochure, écrite dans un style apocalyptique, conseille la résistance à outrance; mais les Cinq Puissances ayant déclaré qu'elles laisseraient envahir par les soldats de la Confédération germanique les provinces cédées, si la résistance des Belges se prolongeait, il fallut bien

se soumettre et, les 19 et 29 mars 1839, fut votée par nos Chambres la loi qui consacre la cession à la Hollande d'une partie du Luxembourg et du Limbourg, afin de ne pas exposer à une ruine complète notre chère nationalité, chancelante encore. — S. A.

1945. — Analyse et extraits de quelques pièces des meilleurs auteurs dramatiques français, suivis d'*Esther* et d'*Athalie*, par l'abbé A.-F. Kaisin, professeur de Rhétorique au Petit Séminaire de Bastogne, à l'usage des cours d'humanités supérieures. — *Namur, Wesmael-Legros,* 1839.

In-12°, de IV-344 pp. et 1 p. de table. Ce livre contient l'analyse et des extraits des sept pièces suivantes : *Andromaque* et *Iphigénie* de Racine; *Polyeucte* et *Cinna* de Corneille; *Electre* de Crébillon, *Oreste* et *Mérope* de Voltaire. Les tragédies d'*Esther* et d'*Athalie* s'y trouvent tout entières. Les observations littéraires, les rapprochements et les comparaisons que M. l'abbé Kaisin y a ajoutés, sont faits avec choix, avec goût et avec un jugement sain (KERSTEN). — S. A.

1946. — Manuel des Instituteurs, ou Traité élémentaire de Pédagogie et de Méthodique, imité de l'allemand de Demeter, par MM. J. Engling et C.-L. Parizel, professeurs au Séminaire et à l'école normale de Bastogne. — *Namur, Wesmael-Legros,* 1839.

In-8°, de 266 pp. Idem. Nouvelle édition, entièrement refondue et mise en rapport avec la loi organique de l'enseignement primaire. *Ibid.*, 1843. In-12°, de 400 pp. Troisième édition, revue, corrigée, augmentée, surtout dans ses rapports avec les lois et règlements en vigueur. *Ibid.*, 1847. In-8°, XIII-392 pp.

Cet ouvrage a deux grandes divisions : la première contient les principes de l'*éducation* et la seconde ceux de l'*enseignement*. — La première se subdivise en trois sections, qui ont pour objet l'*éducation physique*, l'*éducation intellectuelle* et l'*éducation morale*. — La seconde se partage en trois sections, traitant de la *méthodique générale*,

de la *méthodique spéciale* et de quelques *écoles particulières,* telles que sont les écoles dominicales, les écoles du soir, les salles d'asile, etc. — S. A.

1947. — Grammaire populaire, divisée en deux parties, à l'usage des enfants. Ouvrage mis à la portée des plus faibles intelligences, par J.-B. Collart, ancien instituteur dans la province de Namur; dédiée à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, et approuvée par S. Ém. Monseigneur le Cardinal-Archevêque de Malines. Première partie. — *Bruxelles, J.-F. De Greef-Laduron,* 1839.

In-12°, de 59 pp. La seconde partie de cette grammaire n'a pas paru, l'auteur, instituteur en dernier lieu à Hautfays, ayant émigré en Amérique. — S. A.

1948. — Aux petits enfants pour apprendre à lire correctement. — *Namur, F.-J. Douxfils* (1839).

Petit in-16°, de 16 ff. n. chiff. C'est la réimpression de ces instructions destinées aux enfants pour leur apprendre à lire, connues sous le nom de *Croisettes,* dont la première édition parut à Namur en 1768, avec l'approbation du vicaire général Perin. — S. A.

1949. — [Pièces de poésie par Agathon-Benjamin-Joseph Marsigny, préfet des études à l'Athénée de Mons, insérés dans les *Mémoires et publications de la Société des sciences, etc., du Hainaut.* 1839-1858.]

1. *La Pitié pour soi-même. (Mons, Emm. Hoyois.* 1839.) In-8°, 8 pp. Extr. du *Sixième anniversaire de la Société des sciences, etc., du Hainaut.*

2. *Essor de l'âme.* (Mons, 1853). In-8°, 5 pp. *Mémoires et publications de la Société des sciences, etc., du Hainaut,* 2e série, t. I.

3. *Le Printemps. Fin d'une tempête. Au bord de la mer.* (Mons, Masquillier et Lamir, 1855.) In-8°, 8 pp. *Ibid.*, 2e série, t. II.

4. *Baudoin IX et Marie de Champagne, poème dramatique et autres poésies.* Mons. Masquillier et Lamir, 1855. In-8°, 16 pp. *Ibid.*, 2e série, t. III.

5. *Baudoin de Constantinople, pièce de vers.* Liége, Carmanne, 1858. In-8°, 6 pp. *Ibid.*, 2e série, t. V. Voy. année 1858.

Du même : *La Luxembourgeoise.* Chanson patriotique. Par A. Marsigny et J.-B. Bivort. *(Mons, Emm. Hoyois,* 1839.) In-8°, 3 pp.

1950. — [Articles du Père A.-J. Maas, professeur de physique à Alost, ensuite au collège de la Paix, à Namur, insérés dans les *Bulletins de l'Académie des sciences, etc., de Belgique. — Bruxelles, Hayez,* 1839-1849.]

1. *Trigonométrie sphérique. Note.* (Bruxelles, Hayez. 1839.) In-8°, 6 pp. 1 pl. Extr. des *Bulletins de l'Académie des sciences de Belgique,* t. VI.

2. *Ignition des fils métalliques fins dans le sein d'un liquide qui se décompose par l'action galvanique. Ibid.*, 1847. In-8°, 30 pp. *Bulletins précités,* t. XIV, vol. 1 et 2.

3. *Considérations sur le mouvement de la dynamie électrique. Ibid.*, 1847. In-8°, 19 pp. *Bulletins précités,* t. XIV, vol. 2.

4. *Sur la décomposition électro-chimique par des voltamètres différents. Ibid.*, 1849. In-8°, 12 pp. *Bulletins précités,* t. XVI. — S. A.

1951. — Discours prononcé à la première séance publique du concours ouvert, le 10 janvier 1839, devant la Faculté de droit de Paris, pour une chaire de Code civil vacante par le décès de M. Morand, et pour cinq places de suppléant, savoir trois à Paris et deux à Dijon; par M. Blondeau, doyen de la Faculté de droit de Paris, président du concours. — *Paris, Impr. de Terzuolo,* 1839.

In-4°, de 11 pp. — Acad. de Bruxelles.

1952. — Recueil des arrêtés, règlements, décisions, programmes, l'organisation, le régime et le système de l'école préparatoire, de l'école spéciale et de l'école des arts et manufactures annexées à l'Université de Liège. — *Liége, Impr. de P.-J. Collardin, libraire, imprimeur de l'Université,* 1839.

In-8°, de 100 pp. et cinq tableaux. L'auteur de cet ouvrage est D. Arnould, inspecteur-administrateur de l'Université de Liège. — Acad. de Bruxelles.

1953. — Rapport à l'appui du projet pour l'établissement des machines et mécanismes destinés au service des plans inclinés de Liége, par M.-H.-J. Maus, ingénieur civil. — *Liége..,* 1839.

In-folio.

1954. — Les fêtes de septembre 1839, par Louis Labarre. — *Bruxelles, Géruzet,* 1839.

In-8°, de 16 pp.

Du même : A M. le Feuilletoniste de l'*Indépendant*. Centième et dernier coup-d'œil sur le salon d'Exposition. *Ne Sutor ultra crepidam. Bruxelles, impr. de J.-B. Wallens,* 1839 (et *J.-C.-J. Raabé,* 1839). In-8°, de 22 pp. Octobre 1839. — Acad. de Bruxelles.

1955. — Notice sur Remacle Mohy, de Remouchamps, poète, historien et littérateur, par de Villenfagne.

In-8°. Cette notice a été insérée dans la *Revue de Bruxelles,* mars 1839, pp. 84 et suiv.

1840.

1956. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmaël-Legros, Imprimeur de l'Évêché.* 1840.

1. *10 janvier 1840. Circulaire aux fabriques d'église* pour leur transmettre l'arrêté royal du 25 novembre 1839, qui prescrit la formation d'un fonds pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture, au moyen de souscriptions des communes et des fabriques d'église. In-4°, 3 pp.

2. *28 janvier 1840. Mandement pour le Carême de l'an de grâce MDCCCXL.* Sur la tempérance. Avantages de la tempérance; suites funestes de l'intempérance. In-4°, 8 pp.

3. *13 février 1840. Monita ad clerum.* « In articulo XIII *Synopsis* verba *in die encæniorum* intelligenda sunt de quocumque die encæniorum. » In-4°, 1 p.

4. *28 février 1840. Circulaire ordonnant des prières pour l'heureuse délivrance de la Reine.* In-4°, 2 pp.

5. *3 avril 1840. Exhortatio ad clerum.* In-4°, 8 pp. Recommandations au clergé touchant : 1° la nécessité de la pratique quotidienne de la méditation; 2° les exercices de la retraite ecclésiastique annuelle; 3° l'étude des sciences sacrées; 4° l'observation de l'article XXIV du *Synopsis* « *quoad ancillas, earum ætatem et mores;* » 5° la prédication, sa nécessité, la méthode à suivre pour qu'elle soit fructueuse; 6° l'instruction des enfants; les écoles : « *Curare debet pastor ut schola christiana in parochia existat; sed nec satis est ejusmodi scholam erexisse, oportet eam continuis curis fovere, visitando, examinando libros,* etc.; » 7° l'Université catholique : il faut soutenir avec un zèle constant cet établissement si utile à la religion.

6. *Monitum ad clerum,* relate ad facultatem absolvendi a casibus reservatis. In-4°, 1 p.

7. *8 juin 1840. Circulaire ordonnant un* Te Deum *à l'occasion de la naissance d'une princesse.* In-4°, 1 p.

8. *15 juillet 1840. Circulaire aux fabriques d'église.* Elles sont invitées à faire connaître si elles ont des rentes sur le gouvernement Autrichien, le ministre de la justice leur offrant son appui pour les réclamer. In-4°, 1 p.

9. *17 juillet 1840. Monitum ad clerum.* Invitation à la retraite ecclésiastique; fixation du jour où doit avoir lieu à Bastogne et à Floreffe l'examen d'admission des jeunes gens au Grand Séminaire de Namur. In-4°, 1 p.

10. *11 septembre 1840. Circulaire aux doyens et aux curés du Grand-Duché de Luxembourg,* ordonnant un *Te Deum,* à l'occasion de la naissance d'un prince, né de la princesse héréditaire d'Orange. En allemand et en français. In-4°.

11. *16 octobre 1840. Circulaire aux mêmes* au sujet de l'abdication du roi grand-duc Guillaume Ier en faveur de S. M. le grand-duc Guillaume II.

12. *18 novembre 1840. Circulaire aux mêmes,* ordonnant un *Te Deum* à chanter, chaque année, le 6 décembre, jour anniversaire de la naissance de S. M. le grand-duc Guillaume II.

1957. — Arrêté du roi Guillaume de Hollande, relatif au démembrement des diocèses de Liége et de Namur.

Cet arrêté, daté de La Haye, 8 juillet 1840, est reproduit par KERSTEN, *Journal hist. et litt.,* t. VII, pp. 198, 199.

1958. — Synopsis Decretorum et Monitorum in diœcesi Namurcensi vim legis obtinentium. — *Namurci, Typis A. Wesmael-Legros, Typographi Episcopatûs,* 1840.

In-8°, de 16 pp. Ce résumé d'ordonnances épiscopales, ayant force de loi dans le diocèse de Namur, fut d'abord publié à la suite du Directoire de 1830. Il reparaît ici accompagné de quelques notes ou modifications. Les ordonnances qu'il contient, insérées par parties dans les directoires de 1801 à 1830, furent solennellement promulguées dans le synode

diocésain, tenu à Namur, le 28 septembre 1867 et jours les suivants, et imprimées dans les *Actes* de ce synode, pp. 89-100. Voy. année 1867. — Sém. de Namur.

1859. — Monita ad parochos aliosque sacerdotes animarum curam habentes, auctore J.-C. Sættler, SS. Theologiæ doctore et professore. Juxta editionem romanam 1826 cardinalis Morozzo; denuo edidit A. Wesmael. — *Namurci, typis A. Wesmael-Legros, typographi Episcopatus,* 1840.

In-8°, de 297 pp. L'auteur, dans cet ouvrage, examine successivement quels sont les devoirs du curé envers lui-même, envers ses paroissiens, envers ses confrères, etc. — B. R.

1960. — Enchiridion ecclesiasticum, seu parvum Manuale, complectens modum administrandi infirmis sacram Eucharistiam et Extremam — Unctionem, juxta Rituale romanum, additur modus à Benedicto XIV approbatus ad impertiendam benedictionem in articulo mortis constitutis; adduntur etiam orationes jaculatoriæ ab ægrotis faciendæ et preces pro agonizantibus peragendæ. Edit. 3ª. — *Namurci, typis Wesmael-Legros,* 1840.

In-24°, de 148 pp. — S. A.

1961. — Manuel des Congrégations de la Sainte Vierge, à l'usage des colléges. — *Namur, F.-J. Douxfils,* 1840.

In-32°, de 600 pp. Nouvelle édition, *Namur, Douxfils*, 1847, par le P. Bellynck. In-18°, 386. Autre édition, 1864. Traduction en flamand d'une partie de l'ouvrage, *Roulers, Vanhée,* 1841. In-24°. — Bibl. des PP. Jésuites, à Namur.

La première partie du livre contient divers documents, entre autres : 1° une notice sur l'origine et les avantages des Congrégations de la Sainte Vierge; 2° les Lettres de Benoît XIV en faveur de ces pieuses associations.

1962. — Vie de S. François de Hieronymo, prêtre missionnaire de la Compagnie de Jésus. — *Namur, impr. F.-J. Douxfils, — S. d.* (1840).

In-12°, de 49 pp. L'approbation est du 6 mai 1840. Le saint venait d'être canonisé. — S. A.

1963. — Procès-verbaux des séances du Conseil provincial de Namur ... (1840-1880).

In-8°. Dix-neuf de ces procès-verbaux (années 1840-1859) ont été imprimés à Namur, chez J.-H. Misson; la suite jusqu'à nos jours se publie chez Lambert-De Roisin. — S. A.

1964. — Arrêtés et Règlements concernant le pénitencier des femmes à Namur. — *Bruxelles, impr. de Deltombe, rue de Louvain, n° 41. 1840.*

In-8°, de 28 pp. et une page de table.

Par décrets du 16 mars et du 29 août 1809, les bâtiments de l'ancien couvent des Chanoinesses de Namur, appartenant à l'État, furent mis à la disposition du ministre de l'intérieur pour y établir un dépôt de mendicité. Ces immeubles furent affectés à cette destination jusqu'au 14 mars 1837, date de l'arrêté royal qui autorisa le ministre de la justice à y organiser une maison spéciale de détention pour les femmes condamnées correctionnellement à la réclusion et aux travaux forcés. — S. A.

1965. — Chemin de fer de la Sambre à la Meuse. Mémoire sur la forgerie en Belgique, considérée sous le rapport de la construction de la route en fer d'Entre Sambre et Meuse, faisant suite à l'adresse aux intéressés dans les houillères de Charleroy, publiée par les concessionnaires de la dite route, le 1er décembre 1839. — *Bruxelles, impr. de la Société des Beaux-Arts, 1840.*

In-8°, de 36 pp., tabl. Signé à la page 5 : G.-Éd.-H. Le Bon.

Du même : Pétition au Sénat et à la Chambre des représentants, relative au chemin de fer de la Sambre à la Meuse. — *Bruxelles, impr. Detrie-Tomson,* mai 1840. In-folio, 7 pp. autographiées et 31 imprimées. Signé à la p. 7 : G. Le Bon. En collaboration avec Ad. Le Bon.

1966. — Epitome Historiæ sacræ précédé des éléments très simples et des plus indispensables aux commençants et suivi de Thèmes synthétiques ou d'imitation servant d'introduction pratique à l'étude de la syntaxe à l'usage des Collèges, des petits Séminaires, des Pensions et des Pères de famille qui commencent eux-mêmes l'éducation de leurs enfants. Dédié à M. L.-G. Taillefer, Inspecteur honoraire de l'Académie par le Docteur Hanquez, Membre de la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire dans la province de Namur, etc. et Gillet-Damitte Breveté pour l'instruction primaire, élémentaire, supérieure, secondaire Officier de l'instruction publique. — *Namur, impr. de J.-J- Legros, imprimeur de l'Évêché.* 1840.

In-18°. 2e édition. *Paris, Eug. Belin,* 1847. In-18°. — Bibl. des PP. Jésuites, à Namur. Idem. 3e édition. *Ibid.,* 1879. In-12°, XIX-234 pp.

1967. — Commentatio historico-litteraria de Sigeberti Gemblacensis vita et scriptis. Scripsit Siegfridus Hirsch .... — *Berolini,* 1840.

In-8°. Sur Sigebert de Gembloux, outre les auteurs mentionnés ci-dessus, année 1513, n° 7, voir Foppens, *Bibliotheca Belgica,* II, 1096; — Dom Calmet, *Bibliothèque Lorraine,* pp. 892, 893; — Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France,* t. II, pp. 535-565; — Dom Ceillier, *Histoire des écrivains sacrés et ecclésiastiques,* t. XIV, pp. 59 et suiv., 789 et suiv. Éd. Vivès, 1869; — Lud. Conr. Bethmann, *De Sigeberot Gemblacensi chronographo,* dans Pertz, *Monumenta Germaniæ*

historica, Scriptores. Hanôvre, 1844. T. VII, pp. 268-299, 841-1842; — de Reiffenberg, *Le manuscrit autographe de Sigebert de Gembloux* (Bruxelles, Hayez, 1840). In-8°, 9 pp. Extr. *des Bulletins de l'Académie des sciences ... de Belgique,* t. VII, pp. 102-110. — S. A. — B. R.

1968. — [Articles historiques par Ad. Borgnet, professeur à l'Université de Liége, insérés dans la *Revue nationale de Belgique. — Bruxelles, librairie polytechnique d'Aug. Decq,* 1840-1847. In-8°].

1. Du caractère de quelques-uns des événements et des hommes du xvie siècle. *Revue nationale,* t. I, p. 33.

2. Le traité de la Barrière. *Ibid.,* t. I, p. 389; t. II, p. 5.

3. La campagne d'Ostende, 1re et 2e partie. *Ibid.,* t. II, pp. 121, 130.

4. La guerre de la Marmite, 1784. *Ibid.,* t. III, p. 1.

5. Les partis en Belgique, lors de la première invasion française en 1792. *Ibid.,* t. III, pp. 289, 368.

6. Sur la première invasion française en 1792. *Ibid.,* t. IV, pp. 201, 442.

Les cinq n^os qui précèdent ont été publiés à part sous le titre : *Cinq chapitres d'une histoire des Belges pendant le XVIIIe siècle.* Brux., Delevingue et Callewaert, 1843. In-8°, 176 pp.

7. André Bourlette, épisode de la Réforme à Liége. *Ibid.,* t. V.

8. Les Belges à la bataille de Bouvines. *Ibid.,* t. V.

9. L'abdication de Charles-Quint. *Ibid.,* t. V.

10. Le divorce du roi Lothaire II et de la reine Theutberge. — Mœurs belges au xe siècle. — Développement de la puissance politique des papes. *Brux., A. Decq,* 1842. In-8°, 38 pp. *Revue nationale,* t. VI, p. 94.

11. La Belgique en 1792 et 1793 (Occupation française. — Réunion de la Belgique à la France). *Ibid.,* t. VII, pp. 5, 103, 241, 312; t. VIII. p. 96.

12. Les Français en Belgique en 1794. *Ibid.,* t. X, p. 121.

13. Louis XIV et la Belgique (1659-1668). *Brux., A. Decq,* 1847. In-8°, 52 pp. Extr. de la *Revue nationale,* t. XVI, pp. 5, 130.

En 1667, Louis XIV déclara la guerre à l'Espagne pour faire valoir les prétentions qu'il formait au nom de Marie-Thérèse, son épouse, sur une partie des Pays-Bas espagnols. Ces prétentions étaient fondées sur le *droit de dévolution* en usage dans les Pays-Bas, et qui voulait que les

immeubles apportés en mariage par l'un des deux époux devinssent la propriété des enfants du premier lit, lorsque le père ou la mère contractait un second mariage. Or, Marie-Thérèse était fille de Philippe IV, roi d'Espagne, souverain des Pays-Bas, tandis que Charles II, successeur de ce prince, était né du second lit. Cette guerre fut terminée par le traité d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668), par lequel l'Espagne cédait à la France presque toute la Flandre.

Dans l'ouvrage ci-dessus, Borgnet décrit l'histoire diplomatique de cette guerre, dite *de Dévolution*, surtout d'après les documents publiés par Mignet, sous le titre : *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV.*

14. Cession des Pays-Bas à l'infante Isabelle. *Rev. nat.*, t. XVII, p. 99.

15. Études sur Salluste et quelques-uns des principaux historiens de l'antiquité, par E.-C. de Gerlache. *Ibid.*, t. XVII. — S. A. — U. L.

1969. — Soirée d'improvisation au collége Notre-Dame de la Paix, à Namur. — *S. l. n. d.* (1840).

In-8°, de 4 pp. Extr. de *l'Ami de l'Ordre.*

Cette soirée fut donnée, le 1er mars 1840, par Eugène de Pradel, improvisateur en vers. La séance fut des plus brillantes. « Ce que nous avons surtout admiré, dit *l'Ami de l'Ordre,* c'est que M. de Pradel ne se contente pas de versifier d'une manière quelconque; il veut que chacune de ses pièces, grandes ou petites, soit marquée d'un caractère particulier; les unes portent l'empreinte d'une âme profondément émue, telle a été l'improvisation sur le comte d'Egmont; les autres se distinguent par une finesse, une délicatesse exquise; tantôt c'est une tournure heureuse qu'il donne à sa pensée; tantôt c'est un trait frappant et absolument inattendu par lequel il termine. En voici quelques exemples. Les titres sont les mots qui furent donnés par quelqu'un de l'assemblée. »

CLOU.

On dit que la métempsycose,
Alors que nous ne serons plus,
Nous fait devenir autre chose,
Selon nos talents, nos vertus :

Eh bien ! connaissez mon envie,
Je voudrais, par un vœu bien doux,
Devenir clou dans l'autre vie,
Pour me clouer auprès de vous.

HOMÈRE.

Lorsque privé du jour, pour conduire ses pas,
Homère, lyre en main, s'avançait dans la vie;
Le grand homme n'y voyait pas,
Mais il avait les yeux que donne le génie.

DÉMOSTHÈNES.

D'une éloquente voix il parle, brûle, tonne
Contre un tyran qu'il détestait :
Mais quand il enfanta sa sublime couronne,
Démosthènes la méritait.

CARTOUCHE.

Peut-être de voleurs il eût fait une souche
Cet homme que l'esprit de tout prendre absorbait :
Mais il ne devait pas mourir par la cartouche,
Puisqu'il mourut par le gibet.

SOULIERS ET MÉTAPHYSIQUE.

J'aime beaucoup cette science
Alors qu'elle agrandit le cœur,
Quand elle prend le vol immense
Qui nous élève au Créateur;
Mais pour le pauvre qui s'applique
Souvent au plus bas des métiers,
Croyez que la métaphysique
Ne vaut jamais de bons souliers.

« Une pièce cependant, ajoute *l'Ami de l'Ordre,* l'a emporté sur toutes les autres. C'est un chant dédié au Collége de la Paix lui-même. Ce chant nous parut d'autant plus beau, qu'il était absolument inattendu. Nous ne le transcrivons pas ici, parce qu'il sera imprimé à part comme souvenir d'une séance qui a ravi tous ceux qui y ont assisté. » — Bibl. des PP. Jésuites, à Namur. — U. L.

1970. — Poesis. — Réponse à l'auteur de *Gloire* et *Misères,* sur son article *Pictura,* par W.... *Ut pictura poesis.* Vous vous entendez à la peinture comme à la poésie *(Trad. libre). — Bruxelles, J. Geruzet, libraire-éditeur, rue des Éperonniers, n° 6.* 1840. — *Bruxelles, impr. de P.-J. Voglet.*

Petit in-8°, de 16 pp., en vers. L'auteur, Louis Labarre, débute ainsi : « Un homme grave, M. Adolphe Siret, auteur passé des *Genêts,* auteur présent de *Gloire* et *Misères,* auteur futur de *Moïse Vauclin,* vient de lancer, sous le titre de *Pictura,* une mercuriale aux *peintres du jour.* »

Le critique, sous le titre de *Poesis,* adresse à l'auteur de *Pictura* une petite réponse.

« Le lecteur, dit-il, trouvera face à face les deux pièces, il jugera » si le coup de patte donné au grand poète par les petits peintres, vaut » bien le coup de massue assené aux petits peintres par le grand poète. »

La critique que Labarre fait de l'œuvre poétique de Siret est des plus mordantes et des mieux fondées. Il fait plaisir à lire les notes spirituelles qui accompagnent sa *Poesis,* et qui font toucher du doigt les bévues de M. Siret en fait de versification. — Acad. de Bruxelles.

Du même : 1. Les Feuilletonistes. Mémoire couronné au Concours ouvert par l'auteur de Patrocle. Par Louis Labarre. — *Bruxelles, impr. du Vert-Vert.* 1840. In-16°, de 59 pp. Daté de décembre 1839. Idem. *Bruxelles, Mertens,* 1867. In-8°. Trois éditions.

2. Deux lettres, adressées au premier Feuilletoniste de la *Belgique,* forment le mémoire couronné au concours ouvert par Wiertz sur cette question : *De l'influence pernicieuse du journalisme sur les arts et les lettres.* — Acad. de Bruxelles.

1971. — Le Pas d'armes de Villers-sur-Lesse. — *Bruxelles, Ad. Walhen et Cie,* 1840.

In-4°, de 284 pp. L'auteur est Ed.-Ch.-Guill. La Coste. Dans ce roman, Mathilde, châtelaine de Villers-sur-Lesse, convoque la noblesse du pays en champ clos; sa main et son cœur sont le prix du combat. Le sire de

Rochefort, qui est vainqueur, touché de la douleur du pauvre damoisel de Noisy, que les lois de la chevalerie n'admettent point à disputer le cœur de la dame de ses pensées, le fait chevalier, se mesure avec lui et est vaincu. Mais le damoisel est vaincu à son tour par un chevalier que le prestige et le mystère entourent, qui donne des fêtes féeriques aux hôtes de Villers-sur-Lesse dans la grotte de Han et qu'on ne revoit plus. Mathilde devint alors la fiancée du damoisel, puis elle disparut comme le chevalier mystérieux. — S. A. — B. R.

1972. — Witikind, Plaidoyer historique, composé par les élèves de Rhétorique du collége de Notre-Dame de la Paix, à Namur, 19 août 1840. — *S. l. n. d.* (1840).

In-8°, de 4 pp. — S. A. — Bibl. des PP. Jésuites à Namur.

1973. — L'Ami du peuple et des lois; journal élémentaire constitutionnel, par Édouard Gilleau. — *Namur, impr. de l'Ami du peuple et des lois*, 1840.

In-fol., sept numéros. Ce journal parut à partir du 3 octobre 1840. Il n'a vécu qu'un trimestre. Il avait pour gérant Laverdure, rue des Fossés, n° 947. Le rédacteur se déclare lui-même « catholique mais pas Jésuitique. » — S. A.

1974. — Des puissances européennes dans la question d'Orient, par Ph. B[ourson]. — *Namur, F.-J. Douxfils*, 1840.

In-8°, de 44 pp. Idem. Bruxelles, Hauman et Cie, 1841. Gr. in-8°, 47 pp. Extr. de la *Revue universelle.* — S. A.

1975. — De la Belgique en cas de guerre, par J. G[randgagnage]. *Neutralitas neque amicos parit, neque inimicos tollit. — Liége, Imprimerie de A. Jeunehomme, frères, 1840.*

In-8°, de 47 pp. Cet écrit, œuvre d'un éminent écrivain namurois,

contient sur la neutralité de la Belgique en cas de guerre les vues les plus profondes. Il porte la date du 1er décembre 1840. En même temps, parut la troisième livraison de la *Revue nationale,* contenant un article fort remarquable sur le même sujet, mais en désaccord sur plus d'un point essentiel avec l'ouvrage dont il s'agit. — S. A. — U. L.

1976. — Traité de la séparation des patrimoines, considéré spécialement à l'égard des immeubles; par M. Blondeau, doyen de la faculté de droit de Paris, membre de l'Institut de France et des académies de Bruxelles et de Turin. — *Paris, Videcoq,* 1840.

In-8°, de 282-XXVIII pp. — Fragment d'un ouvrage sans commencement et sans fin, et pourtant le principal titre juridique de Blondeau, avec l'*Essai sur l'effet rétroactif des lois.* Le *Traité* commence à la page 473 et s'arrête à la page 752; vient ensuite une table analytique des questions soulevées ou résolues dans l'ouvrage, paginée de V à XXVIII. Dans la note qui sert de préface, l'auteur dit que son traité a été composé pour faire partie d'un *Traité général des privilèges sur immeubles.* S'étant fait à l'égard du privilège de l'art. 2111, et par suite des art. 878 à 880 c. civ., des idées tout autres que celles qui sont généralement reçues, il a jugé convenable de commencer par publier, à part et à un très petit nombre d'exemplaires, sa théorie sur ce privilège, en appelant l'attention et la critique des jurisconsultes. Il se réserve de corriger et de compléter son œuvre, lorsque l'opinion des hommes spéciaux sera bien fixée sur les questions étudiées dans le présent fragment. *Biographie nationale,* art. Blondeau. — S. A.

1977. — Rapport de la Commission administrative du Mont-de-Piété de Liége, par M. D. Arnould, l'un de ses membres, administrateur-inspecteur de l'Université de Liége.... — *Liége, impr. de Jeunehomme, frères, quai de la Sauvenière, n° 10,* 1840.

In-8°, de 17 pp. Extr. de la *Revue belge,* t. XV, p. 163, juin 1840. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

1978. — Enquête commerciale et industrielle. Recueil des pièces imprimées par ordre de la Chambre des représentants. Session de 1840-1841, n° 157.

Petit in-folio, de 1065 pp. L'auteur de ce recueil ainsi que des deux rapports qui suivent, est Léopold Zoude, ancien sénateur.

1. Rapport fait par M. de Foere au nom de la commission d'enquête parlementaire sur les trois questions posées par la Chambre des représentants. Partie commerciale. Session 1841-1842, n° 96. Petit in-folio, 297 pp. et table, 7 tableaux, appendice, 157 pp. et table. Métallurgie. Tarif des douanes, 25 pp.

2. Rapport présenté au nom de la commission d'enquête, instituée par la Chambre des Représentants. Partie industrielle. In-folio, 79 pp. et table. Session de 1842-1843.

1979. — Nouvelle Théorie de chimie organique, basée sur les lois de la composition binaire. Mémoire destiné à servir d'introduction à des recherches anatomiques et physiologiques sur les animaux. Par Henri Lambotte, conservateur du cabinet des préparations anatomiques de l'Université de Liége. — *Bruxelles, Riga* (Liége, impr. Riga), 1840.

In-8°, de 136 pp. — S. A. — U. L.

1980. — Aperçu de la constitution médicale du canton de Beauraing, suivi d'un coup d'œil sur les systèmes médicaux, par A.-A. Sovet, docteur en médecine. S. titre.

In-8°, de 32 pp. Daté *in fine* d'Anvers, le 28 février 1840.

***Du même** : De la compression et de quelques indications thérapeutiques du traitement des affections articulaires chroniques.* Extr. des *Annales de la Société de médecine de Gand*. Gand, imp. F. et E. Gyselinck, 1840. In-8°, 26 pp.

1981. — De l'action du froid dans les maladies internes. Par E. Thirion, de Namur, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements; membre correspondant de la Société de médecine de Louvain; de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles et de celle de Lyon. *Le froid produit un grand nombre de maladies et peut en guérir plusieurs. — Namur, F.-J. Douxfils,* janvier 1840.

In-12°, de 103 pp. Ce mémoire a obtenu une médaille à la suite d'un concours ouvert par la Société de médecine de Lyon. La question du concours était celle-ci : *Des avantages et des inconvénients de la médication du froid dans les maladies internes; indiquer son mode d'action sur l'organisation, préciser par des opérations cliniques les cas où elle doit être mise en usage, l'époque à laquelle on doit y avoir recours et celle où il convient de la cesser.* — S. A.

1841.

1982. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, Imprimeur de l'Évêché.* 1841.

1. *26 janvier 1841. Lettre pastorale au clergé et aux fidèles du Grand-Duché de Luxembourg, à l'occasion de l'érection de ce duché en vicariat apostolique et de sa séparation du diocèse de Namur.* In-4°, 3 pp. En allemand et en français.

2. *Même jour. Circulaire touchant les souscriptions et les collectes en faveur de l'Université catholique.* In-4°, 2 pp.

3. *29 janvier 1841. Mandement pour le carême de l'an de grâce* MDCCCXLI. Sur la sanctification du dimanche. In-4°, 12 pp.

4. *20 février 1841. Decretum de officiis propriis Sanctorum diœcesis Namurcensis.* In-4°, 8 pp.

5. *2 avril 1841. Circulaire au clergé et aux conseils de fabrique des églises du diocèse.* In-4°, 5 pp. Avis touchant 1° le renouvellement des conseils de fabrique; 2° l'obligation de soumettre en avril les budgets de fabrique à l'approbation de l'évêque; 3° la négligence des trésoriers à rendre leurs comptes; 4° les réparations qu'il y aurait à faire à certaines églises; 5° la tenue des cimetières; 6° la conservation ou la perte de la consécration des autels; 7° l'exposition des reliques qui ont perdu leur authenticité; 8° certains canons d'autel défectueux.

6. *12 mai 1841. Circulaire au clergé du diocèse pour démentir le bruit que certains faisaient courir dans le diocèse, qu'on allait rétablir la dîme.* In-4°, 2 pp. Protestation énergique de l'évêque à ce sujet.

7. *26 mai 1841. Mandement à l'occasion des élections pour la Chambre des Représentants.* In-4°, 4 pp. Reproduction littérale du mandement du cardinal-archevêque de Malines sur le même sujet.

8. *28 juillet 1841. Circulaire relative aux retraites ecclésiastiques; invitation pressante à y prendre part.* In-4°, 2 pp.

9. *31 juillet 1841. Circulaire ordonnant des prières pour demander à Dieu la cessation des pluies.* In-4°, 1 p.

10. *1er décembre 1841. Circulaire faisant appel à la piété et à la charité des chrétiens pour la reconstruction de la basilique de Saint-Paul, à Rome, détruite par un incendie de 1823.* Suit la lettre encyclique publiée à cette fin par le pape Grégoire XVI. In-4°, 7 pp.

1983. — Breviarium Romanum ex decreto SS. Concilii Tridentini restitutum, S. Pii V Pontificis Maximi jussu editum, Clementis VIII et Urbani VIII auctoritate recognitum, cum Officiis Sanctorum novissime per Summos Pontifices usque ad hanc diem concessis, in quo omnia in suis locis ad longum posita sunt, pro majori recitantium commoditate. — *Namurci, Typis A. Wesmael-Legros, typographi Episcopatus.* MDCCCXLI.

In-4°. Caractères rouge et noir. Divisé en deux parties : la première, *pars hiemalis,* de lim. 24 ff. - 798 et CCLXIV pp. et 2 ff. d'index; la

seconde, *pars æstiva,* de lim. 16 ff.-756 et CCLXXII pp. et index 2 ff. — S. A.

1984. — Officia propria Sanctorum Ecclesiæ Cathedralis et Diœcesis Namurcensis, redacta ad normam Breviarii romani, edita jussu Illustrissimi ac Reverendissimi Domini Nicolai-Josephi Dehesselle, Episcopi Namurcensis. — *Namurci, typis A. Wesmael-Legros, typographi Episcopatus.* MDCCCXLI.

In-16°, en caractères rouge et noir. Divisé en quatre parties : Partie d'hiver, 14 pp.; partie de printemps, 32 pp.; partie d'été, 58 pp.; partie d'automne, 30 pp. et une page de supplément.

Les liminaires, de XIX pp., contiennent : 1° L'ordonnance épiscopale, du 20 février 1841, donnant un aperçu historique des saints honorés dans le diocèse de Namur; 2° le décret de la Congrégation des Rites, du 20 avril 1840, approuvant leurs offices propres; 3° le calendrier des fêtes du diocèse. Voyez année 1670. — S. A.

1985. — Idea Theologiæ asceticæ Scientiam Sanctorum exhibens, P. Francisci Neumayr, Societ. Jesu, opus posthumum. — *Namurci, è Typographiâ F.-J. Douxfils, Bibliopolæ.* 1841.

In-18°, de IX, V-110 pp. Exposé court et clair des principes de la Théologie ascétique et des principes spéciaux touchant la voie purgative, illuminative et unitive. — Bibl. des PP. Jésuites à Namur. — S. A.

1986. — Exercitia spiritualia S. P. Ignatii cum versione litterali ex autographo hispanico, notis illustrata. Editio altera. — *Namurci, è Typographia F.-J. Douxfils, Bibliopolæ.* 1841.

In-8°, de XIV-248 pp. Réimpression de l'édition romaine, précédée

d'une lettre encyclique du P. Roothan aux Pères et aux Frères de la Compagnie de Jésus, sur l'étude et l'usage des *Exercices spirituels* de saint Ignace. Les notes qui accompagnent le texte de cette édition, sont aussi du P. Roothan. — Bibl. des PP. Jésuites à Namur.

Y joindre : Ad Patres Societatis Jesu, De plena Cognitione Instituti Societatis. Opusculum P. Achillis Gagliardi. — *Namurci, è Typographia F.-Douxfils, Bibliopolæ.* 1841.

In-8°, de 102 pp. — Bibl. des PP. Jésuites à Namur.

1987. — Manuel du Marguillier-chantre, contenant des extraits du Rituel romain dont les chantres ont besoin pour l'exercice de leurs fonctions dans les cérémonies de l'administration des sacrements, par un curé du diocèse de Namur. — *Bruxelles, Société des bons livres; Namur, Wesmael-Legros,* 1841.

In-8°, de 32 pp., par l'abbé Lenfant, curé de Villers-le-Gambon.

1988. — Tableau du Mariage catholique, publié d'après les *OEuvres spirituelles* de L. Carrelet, par Séb. Coppine, curé d'Offagne. *Ce Sacrement est grand.* Eph., 5. — *Namur, F.-J. Douxfils, imprimeur.* 1841.

In-16°, de IV-123 pp. L'abbé Carrelet, principal auteur de ce livre, était curé de la première paroisse de Dijon, lorsqu'il mourut en 1766. — Bibl. des PP. Jésuites à Namur.

1989. — Vie de Madame Bourtonbourt, Fondatrice des Sœurs de la Charité à Namur, écrite par son confesseur le R. P. Bonaventure de Luxembourg, capucin, et publiée avec la notice biographique de ce père et celle de Mgr. Strickland, évêque de Namur. Par M. Ch. Wilmet, prêtre. — *Namur, Impr. de Wesmael-Legros.* 1841.

In-18°, de XXXVI-215 pp. — Madame Bourtonbourt, née Marie-Martine Rigaux, naquit à Namur, le 11 octobre 1660, et y mourut saintement, le 25 juillet 1732. — S. A.

1990. — Histoire des Trappistes du Val-Sainte-Marie, diocèse de Besançon, avec des notices intéressantes sur les autres monastères de la Trappe en France, en Belgique, en Angleterre, en Irlande, et sur plusieurs religieux trappistes. Édition considérablement augmentée. *Le solitaire se taira, car il est bon d'attendre en silence le salut que Dieu nous promet.* Jérémie. (Une croix avec les autres instruments de la passion et ces paroles : *Le salut est dans la croix.*) — *Namur, F.-J. Douxfils, impr.-libraire, rue de l'Ange, N° 688.* 1841.

In-8°, de 224 pp. et une page d'errata. Orné des portraits des abbés de Rancé et de Beaufort, réformateurs de la Trappe.

La première édition de cet ouvrage, imprimée à Louvain, chez Vanlinthout et Vandenzande, fut presqu'entièrement épuisée aussitôt que parue. L'auteur, M. Peeters, juge de paix à Bruxelles, publia en cette ville la seconde édition, chez la veuve J.-I. Vanderborgt. Certains exemplaires de cette édition portent l'adresse de F.-J. Douxfils, imprimeur à Namur. — B. R.

1991. — Révoltes de la ville de Namur au XIVe siècle, par C. Piot, suivi de pièces justificatives. — *S. l. n. d.* (1841).

In-8°, de 13 pp. Extr. du *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1841, pp. 338 et suiv.

Guillaume Ier, comte de Namur, s'était rendu à Paris pour y épouser Louise de Savoie. Pendant son absence, Jean, duc de Brabant, excita ouvertement à la révolte le corps des métiers de la ville de Namur. Ceux-ci pour justifier leur rébellion réclamèrent, à main armée, l'abolition des privilèges de la noblesse et la création de nouveaux privilèges

en faveur du peuple. Des paroles ils en vinrent aux actes. Assemblés dans les environs du couvent des Croisiers, ils arrêtaient les charrettes qui passaient par la ville et les bateaux qui naviguaient sur la Meuse. Les officiers du comte étaient occupés à réprimer la révolte par des mesures sévères, lorsque le comte, arrivé à temps, parvint à étouffer entièrement l'insurrection (4 décembre 1352). Il révoqua la peine de bannissement prononcée contre les émeutiers; mais les coupables durent se soumettre à toute autre peine qu'il jugerait convenable, sans que toutefois il pût porter atteinte à leur honneur et à leur vie, et sans qu'il pût les condamner à l'emprisonnement ou à la perte de quelque membre.

D'après une charte du 12 avril 1371, publiée par M. Piot, les Namurois firent une nouvelle tentative de révolte, aussi peu fructueuse que la première; les détails n'en sont pas connus. — S. A.

1992. — Ville de Namur. Règlements communaux. — 1841-1877.

1. Règlement général de police. *Namur, D. Gerard.* S. d. (1841). In-8°, 40 pp. — Modification à l'art. 56 de ce règlement. *Namur, Dupierreux,* 1874. In-16°, 4 pp.

2. Règlement général des écoles primaires de Belgique. *Namur, J. Misson,* 1846. In-8°, 24 pp. Réimprimé à *Namur, Dupierreux,* 1877. In-12°, 23 pp.

3. Règlement et tarif des taxes communales de la ville de Namur. *Namur, D. Gerard,* 1853. In-8°, 88 pp.

4. Règlements communaux. *Namur, J. Rouvroy.* 1854. In-18°, 150 pp.

5. Règlements sur la vaccine. *Namur, Lambert-De Roisin,* 1865. In-12°, 7 pp. Nouvelle édition. *Ibid.,* 1868.

6. Modification au règlement du Parc de la Plante. *Namur, Lambert-De Roisin,* 1865. Plac. in-folio.

7. Règlement sur la tenue des foires aux chevaux et aux bestiaux. *Namur, Lambert-De Roisin,* 1867. In-8°, 7 pp. *Ibid.,* Nouvelle édition. 1877. In-12°, 8 pp.

8. Règlement d'ordre intérieur de l'école primaire supérieure des demoiselles à Namur. *Namur, Lambert-De Roisin,* 1867. In-8°, 15 pp.

9. Modification au règlement des voitures de place. *Namur, P. Godenne,* 1873. In-12°, 4 pp.

10. Règlement pour la tenue des marchés et la perception du droit de place. *Namur, Dupierreux,* 1877 In-8°, 29 pp. Réimprimé *ibid.*, l'année suivante, avec quelques modifications. — S. A.

1993. — Souvenirs académiques du Collége Notre-Dame de la Paix. 1841-1844.

In-12°, 3 vol., imprimés à Namur : le 1er, chez *F.-J. Douxfils,* 1841, les deux autres chez *Ad. Wesmael-Legros*, 1843, 1844.

On y remarque : 1. Une pièce de vers, par A. De Ghellock, adressée à Mgr Dehesselle, évêque de Namur et à Mgr Capaccini, internonce apostolique en Portugal, à l'occasion de la visite de ces prélats au Collége de N.-D. de la Paix, t. Ier, p. 31.

2. Travail des abeilles, Moralité, distiques latins, par P. Dosimont, de Namur, t. II, p. 20.

3. Ad Beatam Virginem, Ode latine, par L. Jacquet, de Namur. *Ibid.*, p. 22.

4. Ode pour l'inauguration du chemin de fer, par A. Norguet, de Lille. *Ibid.*, p. 56.

5. Le retour du Croisé, Pastorale, par Alf. Bribosia, de Namur, t. III, p. 50.

6. Le Chamelier du désert, Idylle, par le même. *Ibid.*, p. 65.

7. Tableau historique de la première croisade, par Alp. Paul, de Namur (prose). *Ibid.*, p. 34.

8. Promenade pittoresque à Villers, par Alf. Bribosia, de Namur (prose). *Ibid.*, p. 34.

9. Le Dolmen ou l'origine de Namur, par Ed. de Chin, de Rethel (prose). *Ibid.*, p. 57.

10. Éloge funèbre de M. de Bruges de Branchon, par J.-B. Reclaire, de Salzinnes. *Ibid.*, p. 85. — Bibl. des PP. Jésuites à Namur. — S. A. — B. R. — Acad. de Bruxelles.

1994. — [Deux articles insérés dans la *Revue militaire belge. Liége,* 1841.]

1. *Épisode du passage des alliés en 1815. — Blocus et siége de Mariembourg.* Rev. milit., In-8°, t. II, p. 350.

2. *Siége et prise de Philippeville,* par le major prussien de Damitz; traduit de l'allemand. *Ibid.*, p. 669.

1995. — Guide pittoresque du voyageur à la Grotte de Han-sur-Lesse, comprenant la description des villes et des campagnes que l'on rencontre sur la route, celle des localités les plus remarquables des environs de la grotte, de ses sinuosités, de ses salles naturelles et des cristallisations par Alphonse Wauters; accompagné d'un plan et de douze vues prises sur les lieux par A. Jacquemin. — *Bruxelles, Vandermael.* 1841.

In-fol., de 48 pp. Voir ci-dessus, n° 1629. — S. A. — B. R.

1996. — [Articles concernant la province de Namur insérés dans les *Monvmenta Germaniæ historica, inde ab anno Christi qvingentesimo vsque ad annvm millesimvm et qvinquagesimvm....* Edidit Georgivs Heinricvs Pertz... Scriptores. — *Honoveræ, impensis bibliopolæ aulici Hahnoniani* (1841-1879).]

1. *Annales Fossenses,* anno 1123-1389. T. IV, année 1841 pp. 15-34.

2. *Vita Deoderici I[i] episcopi Metensis* († 984), auctore Sigeberto Gemblacensi. T. IV, pp. 401-483. Suivi des *Rhytmi in honorem Deoderici episcopi. Ibid.* p. 483.

3. *Sigeberti monachi Gemblacensis Chronographia, cum continuationibus.* Edidit L. C. Bethmann. T. VII, pp. 268-474, se décomposant comme suit :

a) *Chronographia Sigeberti monachi Gemblacensis,* anno 381-IIII, ... pp. 300-374.

b) *Anselmi abbatis Gemblacensis continuatio,* a. 1112-1135, ... » 375-385.

c) *Continuatio Gemblacensis,* a. 1136-1148 . . . . » 385-390.

d) *Auctarium Gemblacense*, a. 465-1148. . . . . » 390-392.
e) *Auctarium Acquicinense*, a. 651-1168. . . . . » 392-398.
f) *Auctarium affligemense*, a. 597-1168 . . . . . » 398-405.
g) *Continuatio Aquicinetina*, a. 1149-1237 . . . . » 405-438.
h) *Continuatio Bergensis*, a. 1201-1237 . . . . . » 438-441.
i) *Auctarium Hasnoniense*, a. 610-1149 . . . . . » 441-442.
j) *Auctarium Sithiense*, a. 640-820. . . . . » 442.
k) *Auctarium S. Judoci*, a. 795-840 . . . . » 443.
l) *Continuatio Atrebatensis*, a. 1114-1127 . . . . » 443.
m) *Continuatio Tornacensis*, a. 1114-1172. 1332-1334 » 443-444.
n) *Auctarium Laudunense*, a. 928-1145 . . . . . . » 445-447.
o) *Auctarium Corbeiense*, a. 719-885 . . . . » 447.
p) *Continuatio Præmonstratensis*, a. 1113-1155 . . » 447-456.
q) *Continuatio Burburgensis*, a. 1114-1164 . . . . » 456-458.
r) *Continuatio Valcellensis*, a. 1114-1163 . . . . » 458-460.
s) *Auctarium Bellovacense*, a. 649-1163 . . . . . » 461-463.
t) *Auctarium Mortui-Maris*, a. 1054-1234 . . . . » 493-469.
u) *Auctarium Ursicampinum*, a. 382-1154 . . . . » 469-473.
v) *Auctarium Nicolai Ambiamensis*, a. 424-1203 . » 473-474.
w) *Roberti de Torinneio abbatis Montis S. Michaëlis Chronica*, a. 385-1186 . . . . » 475-535.

4. *Gesta Gerardi II, episcopi Cameracensis*, anno 1076-1092. T. VII, pp. 497-500.

5. *Vita Wicberti et Gesta abbatum Gemblacensium, auctoribus Sigeberto et Godescalco Gemblacensibus*. T. VIII, pp. 504-564. Répartis comme suit :

a) *Vita Wicberti, auctore Sigeberto*, pp. 504-516;
b) *Historia elevationis S. Wicberti, auctore anonymo*, pp. 516-518;
c) *Miracula S. Wicberti, auctore anonymo*, pp. 518-523;
d) *Gesta abbatum Gemblacensium, auctore Sigeberto*, pp. 523-542;
e) *Continuatio, auctore Godescalco*, pp. 542-557;
f) *Panegyricus libellus*, pp. 557-563;
g) *De Combustione monasterii Gemblacensis*, anno 1185, auctore Guiberto, pp. 563-564;

6. *Gesta abbatum Trudensium*, anno 990-1107, *auctore Rudolpho, cum continuationibus*. T. X, pp. 227-272.

Ejusdem Rudolphi abbatis epistolæ quatuor. Ibid., pp. 317-333.

7. *Series episcoporum et abbatum Germaniæ, Abbates Gemblacenses.* T. XIII, p. 291; *Abbates Walciodorenses.* Ibid., p. 294.

8. *Chronica Walciodorensis.* T. XIV, pp. 532 et suiv.

9. *Monumenta Broniensia.* T. XV², pp. 646-673, savoir :

Ex virtutibus, S. Eugenii Broniiostensis. Ibid., pp. 446-652, 1319 *(sic)*;

Ex virtutibus S. Eugenii Diogili factis. Ibid., pp. 653-654;

Vita Gerardi, abbatis Broniensis. Ibid., pp. 654-673.

10. *Ex vita Kaddroæ, abbatis Walciodorensis.* T. XV², pp. 689-692.

11. *Ex Miraculis S. Gendulphi, auctore Gonzone, abbate Florinensi.* T. XX², pp. 790-796.

12. *Ex Miraculis S. Foillani, auctore Hillino, cantore Fossensi.* T. XV², pp. 924-928.

13. *Fundatio ecclesiæ S. Albani Namurcensis.* T. XV², pp. 962-964.

14. *Annales Floreffienses,* anno 1-1482. T. XVI, pp. 618-631.

15. *Notæ Bronienses,* anno 1102-1175. T. XXIV, p. 37. — Bibl. des Bénédictins de Maredsous. — B. R. — U. L. — U. G. — Univ. de Louvain.

1997. — Mémoire pour Adolphe Wesmael-Legros, imprimeur, domicilié à Namur, partie civile, contre P.-J. Hanicq, imprimeur à Malines, et F. Lagauche, libraire à Namur, prévenus de contrefaçon. — *Namur, Wesmael-Legros,* 1841.

In-8°, de 28 pp. Dans le courant de l'année 1841, Wesmael publia, à Namur, avec l'autorisation de l'évêque diocésain, qui en était l'auteur, les deux ouvrages suivants : 1° *Missæ propriæ Sanctorum Ecclesiæ Cathedralis et Diœcesis Namurcensis,* in-fol. 12 pp.; 2° *Officia propria Sanctorum Ecclesiæ et Diœcesis Namurcensis,* in-16°, 134 pp.

Ces ouvrages livrés à la publicité furent quelque temps après reproduits par Hanicq, imprimeur de l'archevêché de Malines. Wesmael prétendit que Hanicq n'avait pas ce droit; que le fait d'avoir réimprimé les *Offices propres du diocèse de Namur,* sans son autorisation, constituait une véritable contrefaçon défendue par la loi de 1817 sur la propriété littéraire. Hanicq répliqua que cette loi excepte du droit de propriété littéraire les ouvrages de piété.

Par son jugement du 31 décembre 1842, le tribunal de Namur, se déclarant compétent, admet l'action de Wesmael contre Hanicq comme recevable. Mais, se fondant sur ce que l'ouvrage argué *(Proprium Sanctorum Diœcesis Namurcensis)* est un livre d'église, et qu'un livre de ce genre est compris dans l'exception qui affranchit les publications de toute entrave, il déclare l'action non fondée et condamne la partie civile aux dépens. — S. A.

1998. — Proposition tendante à conférer à l'Université catholique de Louvain la qualité de personne civile. — *Louvain, Vanlinthout et Vandenzande,* 1841.

In-8°. Cet opuscule est de J.-B. Brabant, membre de la Chambre des Représentants pour l'arrondissement de Namur. — Acad. de Bruxelles.

Dans la séance de la Chambre des Représentants, du 8 février 1841, MM. Dubus aîné et Brabant déposèrent le projet de loi suivant :

Art. 1er. L'Université catholique de Louvain, dont l'acte d'érection est annexé à la présente loi, est déclarée personne civile, et, en cette qualité, elle peut acquérir et aliéner des biens.

Art. 2. Cet établissement ne peut acquérir, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, ni aliéner les biens acquis, qu'en vertu d'une autorisation spéciale du roi.

A cette proposition se rapportent les écrits suivants :

1. *Quelques mots sur la proposition de MM. Dubus aîné et Brabant tendante à déclarer l'Université catholique de Louvain personne civile. Mars 1841.* Bruxelles, Vve J.-J. Vanderborght, imprimeur-libraire, Marché aux Poulets, N° 26. In-8°, de 35 pp.

L'auteur démontre que la proposition dont il s'agit 1° n'est pas contraire à la constitution; 2° qu'elle ne bouleverse pas le système de la législation civile; 3° que l'érection de l'Université catholique en personne civile ne peut pas faire craindre le retour des anciennes mains-mortes. — S. A.

2. *Examen de la proposition de MM. Dubus et Brabant, tendante à conférer à l'Université catholique de Louvain la qualité de personne civile.* Louvain, Vanlinthout et Vandenzande. Octobre 1841. In-8°, de 84 pp. — S. A.

L'auteur de cette brochure comme de la précédente est M. Jules Malou, non pas M. Baguet, professeur à l'Université de Louvain. En effet, dans la collection des brochures envoyées par M. Malou au comité de rédaction de la *Bibliographie nationale* se trouve comprise celle-ci.

3. *Rapport de la section centrale, chargée de l'examen de la proposition de MM. Dubus et Brabant présenté, le 18 mars 1841, à la Chambre des Représentants par M. de Decker,* avec un projet de loi adopté par elle à l'unanimité des suffrages. Voy. Kersten, *Journal hist. et litt.*, t. VII, pp. 621.

4. *A Messieurs le président et membres de la Chambre des Représentants. Messieurs, faisant usage du droit que l'art. 21 de la constitution nous donne....* Lettre, datée de février 1842, par laquelle les évêques belges déclarent retirer la demande par eux adressée aux Chambres, tendante à obtenir la personnification civile de l'Université catholique de Louvain. Kersten, *loc. cit.*

5. *Du retrait de la proposition de MM. Dubus et Brabant.* Louvain, Ickx et Geetz. In-8°, 12 pp. Anonyme. Extr. de la *Nouvelle Revue de Bruxelles,* avril 1842. Par M. Jules Malou.

Qu'était-il arrivé? — Trois semaines après le dépôt du rapport de la section centrale prémentionné, le ministère Lebeau-Rogier tomba et fit place au ministère libéral composé de MM. Nothomb, de Meulenaere, Van Volxem, de Briey, Demaisières et Buzen.

Par ses manœuvres, ses mensonges, ses calomnies, sa feinte appréhension de la *dîme,* de la *main morte,* du *monopole de l'enseignement*, de la *résurrection des abus d'un autre âge,* le libéralisme exclusif, excité par la franc-maçonnerie, était parvenu à produire une vive émotion dans tout le pays.

En présence de cette émotion, le Cabinet, dans une lettre circulaire adressée aux gouverneurs des provinces, manifesta le désir que la proposition Dubus et Brabant ne fût discutée aux Chambres qu'à l'époque où l'organisation de l'instruction publique recevrait son complément.

D'autre part, le Saint Père, consulté par l'épiscopat sur ce qu'il y avait à faire dans l'occurrence, conseilla aux évêques de retirer leur demande; ce qu'ils firent. — U. L.

1999. — Discours prononcé à la séance publique du concours

ouvert, le 16 janvier 1841, devant la faculté de Droit de Paris, pour trois places de professeur et cinq places de suppléant vacantes en diverses facultés; par M. Blondeau, doyen de la faculté de Droit de Paris et président du concours. — *Paris, Cosson, impr. de l'Académie royale de Médecine,* 1841.

In-4°, de 24 pp. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

Du même : Faculté de Droit de Paris. — Distribution des prix obtenus par les élèves de la faculté au concours de 1841. — Discours prononcé par M. Blondeau. — Rapport fait par M. Oudot sur le résultat des concours ouverts en 1841 entre les élèves de la Faculté de Droit de Paris. — *Paris, Cosson, rue Saint-Germain-des-Prés,* 1841.

In-4°, de 38 pp. Le discours de M. Blondeau, de six pages seulement, a été tiré à part. — S. A.

2000. — Fondations de bourses d'études, ouvrage utile à l'administration et surtout à MM. les étudiants, par H.-J. Jamart. — *Bruxelles, impr. J.-B. De Wellens et Cie,* 1841.

In-12°, de 207 pp.

2001. — Dissertation sur la mobilisation des rentes foncières, par A.-H. Lefebvre, avocat du barreau de Charleroy. — *Charleroy, impr. Lalieu-Deltombe* (1841).

In-8°, de 47 pp. Daté de Beaumont, 12 mars 1841.

2002. — Aperçu critique sur des documents inédits, relatifs au Tasse, possédés par le comte Mariano Alberti, ainsi que sur sa publication intitulée : « Manuscrits inédits du Tasse et autres pièces intéressantes, servant à sa biographie, possédées et illustrées par le même et publiées avec

gravures et fac-simile. » *Lucques,* 1838. — *Dinant, imp. de A. Delplace,* 1841.

Petit in-8°, de VI-71 pp, Signé H. de L., initiales du nom du comte Hadelin de Liedekerke. — S. A.

2003. — Projet de fête de famille, bluette en deux actes et en vers, mêlée de chant, par Alexandre Amand. — *Dinant, décembre 1841.*

In-8°, de 38 pp.

2004. — Hommage aux Verhargénistes. La dîme et la mainmorte enfoncées. Dialogue entre un mort et un vivant parlant. — *S. l. n. d.* (Bruxelles, 1841).

In-8°, de 8 pp. Extr. du *Courrier belge*. Pièce de vers par Louis Labar, dit Labarre, homme de lettres à Bruxelles.

2005. — [Notes, notices et recherches scientifiques par Ch.-M.-V. Montigny, professeur d'athénée, insérées dans les *Bulletins des sciences, lettres et beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.* — *Bruxelles, Hayez,* 1841-1880.]

Bulletins des sciences ..., 1re série. — 1. Note sur un phénomène d'électricité atmosphérique, 1841, t. VIII.

2. Notice sur les variations d'unité du son par un observateur en mouvement, 1848, t. XV.

3. Procédé pour rendre perceptibles et compter les vibrations d'une tige élastique, 1852, t. XIX.

Bulletins des sciences ..., 2e série. — 4. Coup d'œil sur les appareils enrégistreurs météorologiques et projet d'un nouveau système d'instruments, 1847, t. III.

5. Influence du son des cloches sur la hauteur du baromètre, 1858, t. VI.

6. Note sur une disposition destinée à faciliter l'emploi du chalumeau à gaz hydrogène et oxygène, 1858, t. VI.

7. Observations sur l'accélération de la vitesse du bruit du tonnerre, 1860, t. IX et X.

8. Note sur la vitesse du bruit du tonnerre, 1860, t. X.

9. Détermination et comparaison des hauteurs barométriques sous l'influence des différents vents, avec les intensités et les températures de ces vents, d'après les observations faites à Bruxelles, 1860, t. X.

10. Rapport sur une note de M. Florimond concernant l'électricité atmosphérique, 1861, t. XI.

11. Recherches expérimentales sur la cause de l'influence du vent sur la pression atmosphérique, 1861, t. XI.

12. Sur l'aurore boréale du 14 décembre 1862, observée à Anvers, 1863, t. XV.

13. Note sur la résistance comparée des conducteurs de fer et de cuivre à la rupture par le courant galvanique et l'étincelle électrique, par M. Jaspar. Rapport, 1863, t. XV.

14. Note sur la résistance comparative des conducteurs des paratonnerres de fer et de cuivre à la fusion par la foudre, 1863, t. XV.

15. Recherches sur la résistance des métaux employés dans la construction des paratonnerres aux effets de la fusion par l'électricité, 1863, t. XVI.

16. Description d'un nouveau scintillomètre, 1864, t. XVII.

17. Recherches expérimentales sur cette question posée par Arago : *La scintillation d'une étoile est-elle la même pour les observateurs diversement placés?* 1864, t. XVII.

18. Nouvelle méthode de mesure de l'indice de réfraction des liquides, 1864, t. XVIII.

19. Recherches de l'indice de réfraction de la lumière blanche réfractée sans dispersion sensible, 1864, t. XIX.

20. Comparaison des pouvoirs réfringents et du pouvoir calorifique de certains gaz, 1866, t, XX.

21. Première série de mesures d'altitudes barométriques prises à la tour de la cathédrale d'Anvers, sous l'influence de vents de direction et de vitesse différentes, 1867, t. XXIII.

Idem, année 1873, t. XXXV.

22. Notice sur le pouvoir dispersif de l'air, 1867, t. XXIV.

23. Notice sur la scintillation des étoiles, 1868 *(Ibid.)*.

24. Phénomènes de coloration des bords du disque solaire près de l'horizon, 1869, t. XXVIII.

25. Notice sur la séparation des trajectoires décrites dans l'atmosphère par des rayons de même origine sidérale, mais de réfrangibilité différente et sur les effets de cette séparation à l'égard de la scintillation, 1870, t. XXIX.

26. Notice sur la scintillation et sur son intensité pendant l'aurore boréale observée à Bruxelles, le 5 avril 1870, 1870, t. XXIX.

27. Notice pour la production successive d'éclairs identiques pendant l'orage du 2 juillet 1871; 1871, t. XXXII.

28. Recherches sur la vitesse et l'inclinaison du vent aux divers étages de la tour de la cathédrale d'Anvers, 1872, t. XXXV.

29. Mesures d'altitudes barométriques prises à la tour de la cathédrale d'Anvers sous l'influence de vents de vitesse et de direction différentes, 1873, t. XXXV.

30. La direction absolue du vent est le plus souvent oblique à l'horizon, 1873, t. XXXVI.

31. Rapport sur un mémoire en réponse à cette question : *On demande un exposé des connaissances acquises sur les relations de la chaleur avec le développement des végétaux phanérogames, particulièrement au point de vue des phénomènes périodiques de la végétation*, 1873, t. XXXVI.

32. La fréquence des variations de couleurs des étoiles dans la scintillation est généralement en rapport avec la constitution de leur lumière, d'après l'analyse spectrale, 1874, t. XXXVII.

33. Lettre au sujet de l'érection à Bruxelles d'un monument à Adolphe Quetelet, 1874, t. XXXVII.

34. Nouvelles recherches sur la fréquence de la scintillation des étoiles dans ses rapports avec la constitution de la lumière, d'après l'analyse spectrale, 1874, t. XXXVIII.

35. Notice sur la différence des pressions que l'air exerce sur le baromètre selon qu'il est en repos ou en mouvement, et sur l'estimation des hauteurs dans les ascensions aréostatiques, d'après les mesures barométriques, 1875, t. XXXIX.

36. Sur la loi de diminution des pressions des couches de l'air lorsque l'état d'équilibre de l'atmosphère est troublé, particulièrement sous l'influence des bourrasques, 1876, t. XLI.

37. Sur le développement de l'électricité statique, 1876, t. XLI.

38. Recherches sur les variations d'intensité de la scintillation des étoiles selon l'état de l'atmosphère, particulièrement aux approches et sous l'influence de la pluie, 1876, t. XLII.

39. Recherches sur les variations de la scintillation des étoiles selon l'état de l'atmosphère, 1876-1878, t. XLII et XLVI. Renferme le précédent.

40. Notice sur le magnétisme induit par la terre dans le fer laminé nerveux, par M. L. Perard. Rapport, 1876, t. XLII.

41. Notice sur les variations d'intensité de la scintillation et sur les changements de couleur qui caractérisent ce phénomène, 1877, t. XLIV.

42. Recherches sur les changements qui caractérisent la scintillation des étoiles des teintes rouge et orangée, ou du troisième type, 1878, t. XLV.

43. De l'influence des aurores boréales sur la scintillation des étoiles, particulièrement pendant les soirées du 5 avril 1870 et du 1er juin 1878; 1878, t. XLVI.

44. Projet d'une disposition expérimentale appliquée à l'étude des étoiles coloriées, 1878, t. XLVI.

45. Recherches sur la variation de la scintillation selon l'état de l'atmosphère, 2e partie, 1878, t. XLVI.

46. Sur la prédominance de la couleur bleue dans les observations de la scintillation, aux approches et sous l'influence de la pluie, 1879, t. XLVII.

47. Notice sur la scintillation principale de Y d'Andromède dans ses rapports avec la couleur de cette étoile, 1879, t. XLVIII.

48. Note sur les arcs-en-ciel surnuméraires, 1879, t. XLVIII.

49. Note sur l'éclairage des mines au moyen des sulfures phosphorescents, 1880, t. XLVIII.

50. Notice sur la différence des appréciations de la grandeur apparente des images microscopiques par divers observateurs, 1880, t. XLIX.

51. De l'influence des liquides sur le son des timbres sonores qui les contiennent, ou qui sont plongés dans ces liquides, 1880, t. L.

52. Note sur l'application du diapason à l'étude de la propagation du son et des mouvements vibratoires dans les liquides, 1880, t. L.

Du même : I. Résumés des observations météorologiques faites à Namur de 1849 à 1855. (Acad. royale. *Mémoires*, t. XXV à XXX).

2. Concours universitaire et concours général de l'enseignement moyen. Compte-rendu de la distribution des prix qui a eu lieu le 25 septembre 1868. Discours prononcé par M. Montigny. *(Moniteur belge du 26 septembre 1868).* — S. A. — B. R. — Acad. de Bruxelles. — Universités de Gand, Liège et Louvain.

Sur l'auteur de ces notes et notices, voy. *Discours prononcé aux funérailles de Charles Montigny, au nom de la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique,* par C. Van der Mensbrugge, professeur à l'Université de Gand. *Bruxelles, Hayez,* 1890. In-8°, 7 pp. — S. A. — B. R. — U. L. — U. G. — Université de Louvain.

2006. — [Notes, notices et discours de d'Omalius d'Halloy, insérés dans les *Bulletins de l'Académie royale des sciences ... de Belgique. — Bruxelles, Hayez,* 1841-1874.]

1. *Notes sur la classification des races humaines.* Bull. de l'Acad. roy. de Belgique, 1re série, t. VI (1839), 1°, p. 279.

2. *Notice sur le gisement et l'origine des dépôts de minerais, de sable et de phtanite du Condroz.* Ibid., t. VIII (1841), 1°, p. 310.

3. *Note sur les dernières révolutions qui ont agité le sol de la Belgique.* Ibid., t. VIII (1841), 2°, p. 237.

4. *Note sur quelques dépots d'argile et de sable tertiaires de la Belgique.* Ibid., t. IX (1842), 1°, p. 26.

5. *Deuxième note sur la classification des races humaines.* Ibid., t. XI (1844), 1°, p. 97.

6. *Note sur les divisions géographiques.* Ibid., t. XI (1844), 2°, p. 197.

7. *Note sur le gré du Luxembourg.* Ibid., t. XI (1844), 2°, p. 292.

8. *Note sur les caractères naturels de quelques peuples de l'Europe occidentale.* Ibid., t. XII (1845), 1° p. 230.

9. *Note sur les barres diluviennes.* Ibid., t. XII (1845), 1°, p. 245.

10. *Note sur la succession des êtres vivants.* Ibid., t. XIII (1845). 1°, p. 245.

11. *Réflexions en faveur de la chaleur centrale du globe terrestre.* Ibid., t. XIV (1847), 1°, p. 212.

12. *Sur les révolutions du globe terrestre.* Discours prononcé à la séance publique de la classe des sciences, le 17 décembre 1847. Ibid., t. XII (1847), 2°, p. 498.

13. *Note sur les dépôts rocailleux.* Ibid., t. XV (1848), 1°, p. 361.

14. *Observations sur la distribution ancienne des peuples de la race blanche.* Ibid., t. XV (1848), 1°, p. 549.

15. *Sur la succession des êtres vivants.* Discours prononcé à la séance de la classe des sciences, le 16 décembre 1850. Ibid., t. XVII (1852), 2°, p. 498.

16. *Cinquième note sur la classification des races humaines.* Ibid., t. XXIII (1856), 2°, p. 799.

17. *Sixième note sur la classification des races humaines.* Bull. de l'Acad. roy. de Belgique, 2e série, t. III (1857), p. 129.

18. *Note supplémentaire sur le caractère des anciens Celtes, formant la 7e note sur la classification des races humaines.* Ibid., 2e sér., t. IV (1858), p. 303.

19. *Discours sur l'Espèce*, prononcé à la séance publique de la classe des lettres, le 16 décembre 1858. Ibid.. 2e sér., t. V (1859), p. 555.

20. *Note sur les échantillons de phosphate de chaux découverts à Ramelot*, par M. Dor. Ibid., 2e sér., t. XVIII (1864), p. 5.

21. *Note sur la classification des connaissances humaines.* Ibid., 2e sér., t. XX (1867), p. 820.

22. *Discours sur la concordance entre les sciences naturelles et les récits bibliques*, prononcé à la séance publique de la classe des sciences, le 16 décembre 1866. Ibid., 2e sér., t. XX (1867), p. 555.

23. *Notes sur les forces vitales et les forces naturelles.* Ibid., 1870 et 1871, 2e sér., t. XXIX, p. 680; t. XXX, p. 92; t. XXXI, p. 305.

24. *Note sur les qualités de nos calcaires anciens employés comme construction.* Ibid., 2e sér., t. XXXI (1871), p. 33.

25. *Note sur la formation des limons.* Ibid., 2e sér., t. XXXI (1871), p. 484.

26. *Discours sur les races humaines*, prononcé à la séance publique

de la classe des sciences, le 16 décembre 1871. Ibid., 2e sér., t. XXXII (1872), p. 379.

27. *Note sur le terrain dévonien.* Ibid., 2e sér., t. XXXVI (1874), p. 191.

28. *Note sur le transformisme.* Lecture faite à la séance publique de la classe des sciences, le 16 décembre 1873. Ibid., 2e sér., t. XXXVI (1874), p. 769.

D'Omalius a fait un grand nombre de rapports et de mémoires de concours et sur des travaux présentés à l'Académie. Ils sont cités jusqu'en 1867 dans les tables générales et analytiques des *Bulletins de l'Académie* publiées en 1858 et en 1867. *Bruxelles, Hayez,* 2 vol. in-8°, de 395 et 187. — Acad. de Bruxelles. — S. A. — U. L. — U. G.

2006. — Des Roches considérées minéralogiquement par J.-J. d'Omalius d'Halloy. Nouv. édition. — *Paris, Langlois et Leclercq, libraires. Imp. d'Hippolyte Trillard,* 1841.

In-8°, de VIII-126 pp. Voyez année 1838. — Acad. de Bruxelles. — Dépôt de la Guerre.

2007. — Rapport sur le concours spécial concernant les explosions dans les mines de houille, par F.-P. Cauchy, professeur à l'Athénée de Namur, ingénieur en chef des mines, membre de l'Académie de Belgique. — *Bruxelles, Hayez,* 1841.

In-8°. Extr. des *Mémoires couronnés de l'Académie des sciences, etc.*, série in-8°, t. I. — S. A.

2008. — La Compression, son mode d'action et sa valeur thérapeutique. « *Cent plumes retracent chaque jour ce que cinquante avaient emprunté avant elles, de vingt autres elles-mêmes copistes.* » Bichat. Par E. Thirion, de Namur. — *Namur, F.-J. Douxfils,* 1841.

In-8°, de V-274 pp. — S.-A.

2009. — De l'action physiologique du seigle ergoté, par A. Sovet, docteur en médecine. — *S. l.* (1841).

In-8°, de 20 pp. Signé p. 3 et daté de Beauraing, le 7 février 1841.

1842.

2010. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, Imprimeur de l'Évêché,* 1842.

1. *25 janvier 1842. Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1842.* Sur les haines et les inimitiés. In-4°, 9 pp.

Motifs pressants pour le chrétien d'aimer le prochain; causes les plus fréquentes des haines et des inimitiés; vains prétextes qu'on allègue pour ne point se réconcilier avec ses ennemis ou pour ne point leur pardonner.

2. *20 avril 1842. Circulaire aux curés et desservants.* L'évêque leur notifie que, par bref du 2 janvier 1892, le pape a accordé condonation des messes omises et qu'ils auraient dû appliquer *pro populo* aux fêtes supprimées ou transférées par l'indult du 9 avril 1802. In-4°, 1 p.

3. *26 avril 1842. Mandement qui prescrit des prières pour l'Église d'Espagne et qui règle les conditions pour gagner l'indulgence en forme de jubilé, accordée à cette occasion par N. S. P. le Pape Grégoire XVI.* In-4°, 8 pp. Suivent les Lettres apostoliques du 22 février 1842, avec la circulaire épiscopale notifiant l'autorisation accordée, par le pape, aux évêques de commuer, en faveur des malades et des prisonniers, les œuvres imposées pour gagner le Jubilé.

4. *21 juillet 1842. Circulaire annonçant les retraites ecclésiastiques.* In-4°, 2 pp.

5. *22 juillet 1842. Circulaire rappelant celle du 10 janvier 1840 relative à la peinture historique et à la sculpture.*

2011. — Les devoirs du chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir bien s'en acquitter, par M. Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de Notre-Dame de Reims, et instituteur des Frères des Écoles chrétiennes. Nouvelle édition. — *Namur, Ad. Wesmael-Legros, Imprimeur de l'Évêché,* 1842.

In-8°, de 357 pp. et 1 page d'approbation, datée de Liége 1832. — Bibl. des PP. Récollets de Salzinnes.

2012. — Instruction de la jeunesse dans la piété chrétienne, très utile aux personnes plus avancées en âge, tirée de l'Écriture Sainte et des Pères. Par C. G[obinet] Docteur en Sorbonne. — *Namur, Wesmael-Legros* (1842).

In-12°, de 116 pp. Publié pour la première fois en 1655; souvent réimprimé.

2013. — Manuel de Piété, à l'usage des membres de l'Association du très saint et immaculé cœur de Marie, érigée en l'église de Notre-Dame à Namur, unie et agrégée à la confrérie établie dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, dite des Petits Pères, à Paris. — *Namur, F.-J. Douxfils,* 1842.

In-12°, de 429 pp. Fut publié, en même temps, chez le même : *Confrérie du T. S. et immaculée Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs.* Vol. in-32°. Cette confrérie venait d'être établie à Namur.

2014. — Nouveau Choix de Cantiques spirituels à l'usage du diocèse de Namur. Cinquième édition, revue et augmentée d'un joli choix de cantiques nouveaux. — *Namur, F.-J. Douxfils,* 1842.

In-12°, de 144 pp. Ces cantiques sont choisis parmi les plus beaux du *Recueil de Saint-Sulpice.*

2015. — Histoire nationale. Siège et prise de Namur, par Louis XIV, en 1692. — *(Mons, impr. Emm. Hoyois,* 1842).

In-8°, de 6 pp. Signé *in fine :* A.-F. Lacroix, archiviste de l'État et de la ville de Mons. Extr. des *Mémoires et publications de la Société des sciences... du Hainaut,* t. III. — S. A.

2016. — L'Émulateur, journal de la province de Namur, paraissant deux fois par semaine. — *Jambes, impr. et lithog. de Carbotte-Van Dinter et E. Hambursin* (1842-1844).

In-fol., de 4 pp. jusqu'au 1er janvier 1843; après in-4°, de 8 pp. et prix réduit à 4 frs au lieu de 7 frs. — L'avocat Hambursin était le rédacteur de ce journal. Il en devint même l'unique propriétaire dès avril 1843, époque à laquelle il en transporta les bureaux à Namur, Marché aux Légumes, puis rue des Fossés-Fleuris. Là il en continua la rédaction et l'impression jusqu'en janvier 1844, c'est-à-dire, jusqu'au moment où le journal cessa de paraître. — S. A.

2017. — Géographie de la province de Namur, par V. D. M. *Les monuments ont vus* (sic) *des générations et rappellent des souvenirs historiques. — Bruxelles, chez A. Seres, imprimeur, rue de la Fiancée, n° 8,* 1842.

In-8°, de 256 pp. L'auteur de cet ouvrage est le chevalier Paul-Arnoul-Joseph Vander Maesen. Voy. *Nécrologe liégeois* pour 1859. — S. A.

2018. — Guide pittoresque dans la province de Namur. — *Namur, A. Tessaro, marchand d'estampes, Leroux, frères, libraires,* 1842.

In-16°, de 92 pp. Avec une carte des environs de Namur. Même édition. *Ibid.,* 1844; millésime changé et le titre légèrement modifié. — S. A.

2019. — Vie de la Princesse Amélie de Gallitzin, née comtesse de Schmettau, par le docteur Théodore Katerkamp, doyen du chapitre et professeur de Théologie à Munster. Ouvrage traduit de l'allemand. — *Namur, impr. de Wesmael-Legros*, 1842.

In-12°, de XVII-276 pp. L'auteur de cette traduction est le chanoine A. Collard, professeur de Théologie à Namur. Voy. KERSTEN, *Journal hist. et litt.*, t. IX, pp. 122-124.

2020. — Notice sur Guibert, abbé de Gembloux (1194) et de Florennes, par le baron de Reiffenberg. — *(Bruxelles, Hayez*, 1842).

In-8°, de 17 pp. Extr. des *Bulletins de l'Académie des sciences de Belgique*, t. IX, où se trouve aussi : *Addition à l'article relatif à Guibert de Gembloux*. — S. A.

2021. — Biographie montoise. François Buisseret, évêque de Namur (par Ad. Mathieu). — *(Mons, Emm. Hoyois*, 1842).

In-8°, de 26 pp. Signé *in fine*. Extr. des *Mémoires et publications de la Société des sciences... du Hainaut*, t. II. — Bibl. de la ville de Mons.

2022. — Notice sur M. N.-G.-A.-J. Ansiaux, docteur en chirurgie et professeur à l'Université de Liége, par Ad. Habets, docteur en médecine et chargé de cours à la même Université. — *Liége, impr. Oudart*, 1842.

In-8°. de 26 pp. Extr. des *Procès-verbaux de la Société d'Émulation*. Sur Ansiaux voir BECDELIÈVRE, *Biographie liégeoise*, t. II, p. 549; *Biographie nationale*, 1866; LEROY, *l'Université de Liége depuis sa fondation*. Liége, 1839, p. 38. — U. L.

2023. — Télémaque synthétisé, ou Cours gradué et méthodique de compositions françaises, imitées des plus beaux passages de Télémaque, donnant plus de 100 exercices phraséologiques; 140 sujets variés; narrations, discours, descriptions, lettres, portraits, parallèles.... Par Hanquez, docteur médecin, membre de la Société d'encouragement pour l'instruction primaire dans la province de Namur.... — *Paris, Belin-Mandar, rue Christine, 5,* 1842.

In-8°, de X-228 pp. — Bibl. des PP. Jésuites à Namur.

Même sujet : Les six premiers livres des Aventures de Télémaque, à l'usage des écoles. Quatrième édition. *Namur. Impr. de D. Gerard, lib. et lith.* 1842. In 18°, de 108 pp. Avec une carte fort bien lithographiée des voyages de Télémaque d'après Fénelon. — S. A.

2024. — Éléments de style épistolaire, accompagnés d'un grand nombre d'exemples choisis, suivis d'un recueil de compliments, à l'usage des maisons d'éducation. — *Mons, Manceaux-Hoyois,* 1842.

In-12°, de IV-132 pp. Par A.-B.-J. Marsigny, docteur en philosophie et lettres, plus tard préfet des études à l'Athénée royal de Mons.

2025. — Essai d'Étymologie philosophique ou recherches sur l'origine et les variations des mots qui expriment des actes intellectuels et moraux, par l'abbé Chavée, bachelier en théologie. — *Bruxelles, Meline, Cans et Compagnie,* 1842.

In-8°, de VIII-88 pp. Voy. Kersten, *Journal hist. et litt.*, t. IX, pp. 380-385. — Acad. de Bruxelles.

Idem. Seconde partie qui traite *des mots qui expriment les actes intellectuels et moraux. Ibid.*, 1844. In-8°, 262 pp. Voy. Kersten, *Journal hist. et litt.*, t. XI, pp. 141-243. — Acad. de Bruxelles.

2026. — Souvenirs des Petits Séminaires de Saint-Acheul, Sainte-Anne, Bordeaux, Forcalquier, Montmorillon, Aix, Dôle, Billom, depuis le mois d'octobre 1814 jusqu'au mois d'août 1828. Vies de plusieurs jeunes Étudiants élevés dans ces huit séminaires. *Moriatur anima mea morte justorum, et fiant novissima horum similia.* (A la fin) : *Namur, Impr. de F.-J. Douxfils,* 1842.

In-12°, de XI-408 pp. Aux pp. 345-356, est une notice sur Gustave de Villers-Masbourg, né à Esclaye, décédé le 15 octobre 1827, à l'âge de 19 ans.

L'auteur de cet ouvrage, plusieurs fois réimprimé en France et en Belgique, est le P. Loriquet, jésuite, né à Épernay, le 5 août 1767, mort à Paris, le 9 avril 1845. — S. A. — B. R.

2027. — Souvenirs de ma Jeunesse. (Par le P. Boetmans, Jésuite). — *Namur, Ad. Wesmael-Legros.* — s. d. (1842 ou 43).

In-8°, oblong, avec lithographies. — Namur, Bibl. des PP. Jésuites. — Bibl. de l'Acad. (Catalogue de Stassart, n° 7115).

2028. — Loi sur l'Instruction primaire. Discussion à la Chambre des représentants et au Sénat. — *Namur, F.-J. Douxfils,* 1842.

In-8°, de 146 pp. Extr. des *Annales parlementaires.* Suivi de l'arrêté royal du 9 avril 1843. *Namur, Douxfils.* In-8°, 8 pp. — S. A.

2029. — Code administratif de Belgique par M. A. Bruno, avocat, membre de la Députation permanente du Conseil provincial de Namur, chevalier de l'Ordre de Léopold, etc.

Ouvrage dont le Roi a accepté la dédicace. — *Bruxelles, imp. de Hayez, rue de l'Orangerie,* 1842 (et 1844).

In-8°, 3 vol., le 1er de 2 ff. 264 pp.; le 2e, 605 pp.; le 3e, 660 pp.
Les deux premiers volumes, publiés en 1842, ont été complétés par le troisième paru en 1844, contenant les articles changés ou modifiés de 13 à 6212, et les matières nouvelles, articles 6228 à 9268. — Bibl. provinciale et des communes de la province de Namur.

2030. — A Messieurs le Président et Membres du Sénat. — *Namur,* 1842.

In-12°, de 12 pp. Demande à l'État d'un prêt gratuit, sous forme de crédit permanent, garanti sur une hypothèque, pour aider le pétitionnaire, Lelièvre de Staumont, à établir un vignoble sur les bords de la Meuse, dans le bassin de Profondeville, à deux lieues de Namur. — Acad. de Bruxelles.

2031. — Catalogue des brevets d'invention délivrés en Belgique du 1er novembre 1830 au 31 décembre 1841, mis en ordre avec table alphabétique, par J.-B.-C. Dujeux. — *Bruxelles, impr. Demanet.* 1842.

In-8°, de 148 pp.
Suppléments. Années 1842 et 1843. *Brux., impr. De Mat et Cie,* 1845. In-8°, 73 pp. — 2e Supplément. Années 1844 et 1845. *Ibid.,* 1846. In-8°, 80 pp. — 3e Supplément. Années 1846 et 1847. *Brux., imp. Deltombe,* 1847. In-8°, 112 pp. — 4e Supplément. Années 1848, 1849, 1850. *Brux., Stapleaux,* 1854. In-8°, 129 pp. — 5e Supplément. Années 1851, 1852, 1853 jusqu'au 5 juin 1854 exclusivement. *Brux., Stapleaux,* 1855. In-8°, 240 pp.

2032. — Discours prononcé par M. Blondeau, dans la séance qui a eu lieu le 4 avril 1842, pour la distribution des prix aux étudiants de la faculté de droit de Paris. — *Paris, Cosson, rue Saint-Germain-des-Prés* (1842).

In-4°, de 8 pp. *Sujet de ce discours :* Rapport sommaire sur les travaux de la faculté de droit de Paris pendant l'année 1841-1842. — S. A.

2033. — Coup d'œil sur la Géologie de la Belgique, par J.-J. d'Omalius d'Halloy, avec une carte géognostique extraite de la grande carte de M. A.-H. Dumont. — *Bruxelles, M. Hayez, imprimeur de l'Académie royale.* 1842.

In-8°, de VI-132 pp. Troisième édition de l'*Essai sur la géologie du nord de la France* et des 2e, 3e et 4e mémoires contenus dans les *Mémoires pour servir à la description des Pays-Bas.* Voir année 1807, n° 1395, et année 1828, n° 1737. — Acad. de Bruxelles. — Dépôt de la Guerre.

2034. — Traité de Minéralogie pratique, par Henri Lambotte, docteur en Sciences naturelles, professeur de Minéralogie, de Géologie et de Métallurgie à l'Athénée royal de Namur, membre de plusieurs sociétés savantes. — *Namur, impr. de F.-J. Douxfils.* 1842.

In-12°, de II-IV-314 pp. L'auteur a dédié son livre à la mémoire de F.-P. Cauchy, son maître et son ami, mort à Namur, le 6 juin 1842. — S. A. — Bibl. des PP. Jésuites, à Namur. — Bibl. de la ville de Luxembourg.

2035. — Catalogue d'une très belle collection de livres de science provenant de plusieurs bibliothèques et entre autres de celle de feu M. Cauchy, ingénieur en chef, à Namur. — *S. d. n. l.* (1842).

In-8°, de 20 pp. — S. A.

1843.

2036. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, imprimeur de l'Évêché.* 1843.

1. *3 janvier 1843. Lettre pastorale des évêques de Liége et de Namur au clergé et aux fidèles des paroisses des provinces de Namur et de Luxembourg ressortissant au diocèse de Liége et des paroisses de la province de Liége ressortissant au diocèse de Namur.*

Cette lettre a pour objet l'échange, entre le diocèse de Namur et celui de Liége, de quelques paroisses, savoir :

I. *Paroisses distraites du diocèse de Namur et réunies à celui de Liége :* Ben-Ahin, Borsu, La-Belle-Maison, Les Avins, Marchin, Pailhe, Vyle, Ocquier; ces paroisses sont toutes de la province de Liége.

II. *Paroisses distraites du diocèse de Liége et réunies à celui de Namur :*

A. *Province de Namur :* Forville, Hemptinne, Hingeon, Franc-Waret, Namêche, Pontillas, Bierwart et Vezin.

B. *Province de Luxembourg :* Viel-Salm, Commanster, Ville-du-Bois, Arbrefontaine, Beho, Bovigny, Rogery, Grand-Halleux, Ourte, Salm-Château, Bomal, Saint-Antoine, Izier, My-Ville et Villers-Sainte-Gertrude.

Cette lettre pastorale, signée de MM^grs^ Dehesselle et Van Bommel, le 3 janvier 1843, est reproduite dans le *Journal historique* de Kersten, t. IX, pp. 480-481. — Sém. de Namur.

2. *26 janvier 1843. Circulaire des évêques de Belgique concernant l'enseignement de la religion et de la morale dans les écoles primaires.* In-4°, 20 pp.

3. *27 janvier 1843. Circulaire des évêques de Belgique relatives à l'Université catholique.* In-4°, 6 pp.

Cette lettre est suivie 1° d'un tableau général des inscriptions des élèves ayant fréquenté les cours de l'Université de Louvain de 1834 à 1842; de la statistique de leurs admissions par le jury d'examen;

2° *D'une lettre collective de l'épiscopat belge, adressée en février 1842 à la législature, tendante à retirer la demande lui faite à l'effet d'obtenir, en faveur de l'Université, la faculté d'acquérir et de posséder en nom propre des biens et des rentes pour la mettre en état de se suffire à elle-même.* Voir ci-dessus, n° 1998;

3° *11 février 1843. Mandement de carême pour l'an de grâce 1843.* Importance de se donner à Dieu dès la jeunesse. In-4°, 11 pp.

5. *12 avril 1843. Circulaire portant la nomination aux fonctions d'inspecteurs diocésains des écoles primaires les chanoines de Montpellier et Davreux, le premier pour la province de Namur, le second pour celle de Luxembourg.* In-4°. 1 p.

6. *5 mai 1843. Circulaire pour demander au clergé des renseignements sur les écoles primaires existantes dans le diocèse.* In-4°, 1 p.

7. *30 juillet 1843. Mandement qui prescrit des prières publiques pour obtenir un temps favorable aux biens de la terre;* suivi d'un avis au clergé concernant les retraites. In-4°, 3 pp.

8. *3 août 1843. Instruction sur les mauvais livres, adressée par l'épiscopat belge au clergé et aux fidèles.* In-4°, 38 pp.

9. *28 octobre 1843. Circulaire touchant les lettres d'affaires relatives à l'administration diocésaine.* Ces lettres, pour jouir de la franchise de port, doivent être placées sous bandes croisées, et ces bandes ne doivent pas couvrir plus du tiers de la surface de l'adresse. In-4°, 1 p.

2037. — Instructions sur la Confirmation, par demandes et par réponses. — *Namur, Imp. Guyaux et Feuillien.* 1843.

In-16°, de 16 pp. Approbation de Mgr Dehesselle du 26 avril 1837. — S. A.

2038. — Manuel des Congrégations de la Très-sainte Vierge pour les hommes mariés, par J. H. S. — *Namur, F.-J. Douxfils,* 1843.

In-18°, de 344 pp.

2039. — Le Feuilleton belge, journal paraissant le lundi de chaque semaine. — *Namur, impr. F.-J. Douxfils, rue de la Croix.* (1843-1855.)

Petit in-fol., 5 vol. Directeur Victor Petitjean; rédacteur l'abbé Lupus. Feuille à moitié sérieuse, à moitié satyrique. Le premier n°, daté du 15 août 1843, annonce que « journal conservateur, le *Feuilleton belge* s'efforcera de marcher, quoique par d'autres moyens, au même but que les grands journaux de la nationalité politique et religieuse. »

Le *Feuilleton belge* était distribué comme supplément de l'*Ami de l'Ordre* aux abonnés de ce journal au prix réduit de cinq francs. Il cessa de paraître le 31 décembre 1855. — S. A.

2040. — Recueil des lettres écrites par les Sœurs de Notre-Dame établies à Cincinnati (Amérique septentrionale), à leur Supérieure générale, 1840-1843, à l'usage des religieuses de cette congrégation. — *Namur, imp. F.-J. Douxfils, s. d.* [1843).

In-8°, de 163 pp. Un supplément à ce recueil a été publié sous le titre : *Lettres écrites d'Amérique par des Sœurs de Notre-Dame.* S. l. (1844). In-8°, 10 pp. S. A. — Bibl. des Sœurs de N.-D. à Namur.

2041. — Écoles primaires de Namur, à propos de l'organisation de l'école primaire supérieure. — *Namur, F.-J. Douxfils,* 1843.

In-8°, de 15 pp. Extr. de l'*Ami de l'Ordre*. Par Ch. Zoude, avocat, bourgmestre de Namur.

En 1819, la régence de Namur confia aux Frères des Écoles chrétiennes la direction des écoles communales. A cette époque les neuf dixièmes des enfants fréquentaient les écoles à peine un an. La majeure partie quittait l'école avant de savoir lire. Sous l'habile direction des Frères le goût de l'instruction ne tarda pas à se propager, et bientôt, sous ce rapport, Namur occupa le premier rang des capitales de province.

En 1825, année de la suppression de leurs écoles, ces religieux instruisaient à Namur plus de 1,200 élèves. Les écoles qui succédèrent aux leurs ne réunirent jamais ce nombre; en 1829, elles en avaient à peine la moitié. Après la révolution de 1830 les écoles des Frères furent bientôt repeuplées d'élèves. En 1843 ces écoles en comptaient près de onze cents.

C'est dans ces circonstances que l'administration communale de Namur eut à délibérer si, au vœu de la loi du 23 septembre 1842, elle adopterait ou simplement si elle subsidierait les écoles des Frères. Dans la séance du 25 mars 1844, le conseil, par huit voix contre cinq, vota non pas l'adoption, mais un maigre subside de deux mille fr. en leur faveur. Deux brochures furent publiées à cette occasion, l'une, par Ch. Zoude, bourgmestre, concluant à l'adoption des écoles des Frères, l'autre, par l'avocat Braas, conseiller communal, concluant au rejet de cette adoption. Voici les titres de ces deux écrits :

1. *Mémoire sur l'adoption des écoles des Frères par la régence, adressé à Messieurs les membres du conseil communal, par un ancien élève des Frères.* — Namur. Imprimerie de F.-J. Douxfils, rue de la Croix, 661.

In-8°, de 29 pp. S. d. (1844.) — S. A.

2. *Lettre d'un conseiller communal aux Électeurs de Namur, à propos de son vote contre l'adoption des écoles des Petits-Frères.* — Namur, Imprimerie de J. Misson, rue de l'Ange, 626. 1844.

In-8°, de 19 pp. Daté de Namur, 23 avril 1844 et signé : Un conseiller de résistance. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

Appendice : Instruction primaire. Instruction des pauvres. Arrêtés royaux du 26 mai 1843. I. Règlement. II. Annulation d'une délibération du conseil communal de Namur. — *Brux., Deltombe,* 1843. In-8°, 36 pp.

2042. — Considérations sur la nécessité d'une loi sur l'enseignement moyen et de la surveillance du gouvernement sur tous les établissements qui y sont destinés. L'*Instruction publique est le principe de la splendeur, de la prospérité et de la durée des empires. — Namur, Impr. de Guyaux et Feuillien, rue de l'Ange,* 1843.

In-12°, de 24 pp. signé : Un ancien Inspecteur d'écoles J. S[ebille].

Du même : *Considérations sur la nécessité de l'intervention du gouvernement dans les établissements d'instruction, et sur la nécessité pour tous les Belges de se rallier au gouvernement actuel.* Namur, J. Misson, 1844. In-8°, 40 pp. L'auteur de cet opuscule, ainsi que du précédent, est de Sebille, receveur des contributions à Namur. — Acad. de Bruxelles.

2043. — Éphémérides du collége de Notre-Dame de la Paix, 1843-1844. — *Namur, Wesmael-Legros*, 1843.

In-18°, de 55 pp. *Ibid.*, 1844. Année scolaire 1844-1845. Avec les éphémérides nationales de 1844. In-12°, n. chiff.

Idem. *Namur, Douxfils* (1851-1868). Années scolaires de 1851-1852 à 1867-1868, par le P. Bach. In-18°, de 16 ou 18 pp. — Bibl. des PP. Jésuites à Namur. — S. A.

2044. — Abrégé du Syllabaire mécanique, adapté à la machine à syllaber stéthophile, ou, sous-maître mécanique infatigable, instrument breveté d'invention par ordonnance royale du 7 septembre 1843, dont l'effet est de hâter les progrès des élèves et de soulager la poitrine des instituteurs, par Hanquez, docteur en médecine de la Faculté de Paris. Approuvé par la Commission centrale (figure du *Syllabaire mécanique*). — *Namur, imp. F.-J. Douxfils, s. d.* (1843?).

In-16°, de 48 pp., les trois parties. L'auteur mentionne une partie du Maître de son ouvrage, imprimée aux frais du gouvernement, mais nous ne l'avons pas rencontrée. — S. A.

2045. — Cours classique de commerce et d'industrie, à l'usage de l'école commerciale et industrielle du collége de Binche, par L. C. principal du collége, 1re partie. — *Binche, L. Sebille, imprim.-libraire. S. d.* (1843).

In-8°, de 255 pp. Par l'abbé Collignon, principal du collége de Binche.

La 2e et la 3e partie de cet ouvrage, que nous sachions, n'ont pas paru. — S. A.

2046. — A Sa Majesté Léopold Ier, Roi des Belges. Ode pour l'Inauguration du chemin de fer de Namur. — *Namur, impr. Wesmael-Legros. S. d.* (1843).

In-8°, de 6 pp. signé Anatole de Madre de Norguet, de Lille. — Acad. de Bruxelles.

L'inauguration du chemin de fer de Namur à Bruxelles, par Braine-le-Comte, eut lieu le 31 juillet 1843. Dès le 25 juin il s'était formé, en ville, une garde d'honneur pour accompagner le Roi et la Reine. Elle était commandée par M. de Montpellier, à qui les membres de cette garde offrirent un banquet, le 1er août.

Au jour marqué, l'inauguration eut lieu par le Roi, accompagné de la Reine, en présence du corps diplomatique et d'un grand nombre de personnages de haute distinction.

Mgr Dehesselle, évêque de Namur, adressa en cette circonstance, à LL. MM., un discours qui leur fut très agréable et auquel le Roi répondit avec un sens exquis.

Le lendemain, le Roi et la Reine visitèrent plusieurs établissements publics, entre autres le collège de N.-D. de la Paix, où le Roi prononça, à l'adresse des Pères Jésuites, un discours fort élogieux. Voir KERSTEN, *Journal historique*, t. X, pp. 252-254.

A la maison pénitentiaire, le chanoine de Hauregard, vice-président de l'administration des prisons, adressa au Roi et à la Reine un discours, délicatement exprimé, qui fut aussi bien agréable à LL. MM. En effet, quelque temps après leur visite, la Reine envoya à M. de Hauregard, pour la Chapelle du pénitentiaire, un magnifique ostensoir.

Le discours du chanoine a été imprimé, in-4°, de 4 pp. — S. A.

2047. — Statuts et règlements de la R ∴ ▭ ∴ écoss ∴ et chap ∴ de St-Jean, sous le titre distinctif de la *Bonne Amitié,* à l'Or ∴ de Namur, 5843. — *Brux., des presses maç ∴ du F ∴ P.-A. Parys, R ∴* † ∴, 5843.

In-8°, de 95 p.

2048. — Mémoire qui a remporté le prix proposé par la R .·. ☐ .·. de la *Bonne Amitié,* à l'Or .·. de Namur, en 5843, et dont le sujet était : *Quels sont les moyens d'action dont la* Maçonnerie *peut disposer pour aider à la propagation des principes du libéralisme?* par F. G..., avocat. — *Bruxelles, imprimerie P.-A. Parys,* 5843 (1843).

In-8°, de 38 pp. L'auteur de cette brochure est Ferdinand Gislain, lequel fut plus tard juge de paix du canton de Gembloux.

2049. — Les Jésuites par MM. Michelet et Quinet, suivi de Lettres sur le clergé français : I. sur la liberté de conscience ; II. Y a-t-il encore des Jésuites, par G. Libri. — *Namur, Impr. de J. Misson, rue de l'Ange, 626.* 1843.

In-8°, de 206 et non pas 106 pp., comme le volume le porte par erreur.

La partie principale de ce livre détestable est la reproduction des leçons professées, au collège de France, contre les Jésuites, par Michelet et Quinet.

Le P. de Ravignan y répondit, sans toutefois nommer les auteurs, par l'écrit suivant : *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites .... Tempus est loquendi, quia jam præteriit tempus tacendi.... Ulterius enim tacere, diffidentiæ signum est, non modestiæ ratio.* (S. Hilar.) Namur, A. Wesmael-Legros, Imprimeur de l'Évêché, rue de la Croix, N. 658. 1844. In-8°, de 166 pp. et une page table.

Le but de l'auteur est moins de faire l'apologie des Jésuites que de faire connaître leur institut. « Quatre choses, dit-il, nous le feront bien connaître : L'esprit que nous nous puisons dans le livre des *Exercices spirituels* de S. Ignace; — l'obéissance que les constitutions nous imposent; — l'apostolat que la Compagnie exerce dans les missions ; — les doctrines qu'elle embrasse. » P. 16. Voir dans le *Journal historique* de Kersten une analyse étendue de ce remarquable ouvrage, dont la première édition parut chez Poulsiegue-Rusand, à Paris, 1843. Cette analyse est faite sur une édition publiée à Bruxelles, 1844, in-32°.

2050. — Le célibat ou le mariage des prêtres considéré sous le rapport de la loi divine et naturelle, de la société et de la religion, par Rosalie Ballieu. — *Namur, Guyaux et Feuillen, rue de l'Ange.* 1843.

In-8°, de 188 pp., suivi d'une pièce en vers, intitulée : *A mon épouse.* L'auteur de cette pièce de poésie, comme du livre lui-même, est Labbie, ancien vicaire de Saint-Denis à Liége, puis curé de Dampremy (Hainaut). Revenu à de meilleurs sentiments, il se retira dans un monastère de la Trappe, où il termina ses jours dans les austérités de la pénitence. — U. L.

2051. — Catalogue des livres composant le cabinet de lecture de D. Gerard, imprimeur-libraire et lithographe, rue de l'Ange, n° 891, à Namur. — *S. l. n. d.* (1843).

In-16°, de 28 pp., avec un feuillet intercalé, intitulé : *Nouveautés en lecture.* 12 mai 1845. Collection des plus mauvais romans. — S. A.

2052. — [Rapports académiques de Ad. Borgnet, professeur à l'Université de Liége, insérés dans les *Bulletins de sciences, lettres et beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.* — *Bruxelles, Hayez,* 1843-1871].

Bulletins des sciences, 1re série. — 1. Rapport sur le résultat des fouilles dans deux tumuli, à Frizet. *Bulletins,* 1re série, t. X, p. 391.

2. Rapport sur un mémoire de M. Guiot concernant les diverses enceintes de la ville de Tongres. *Ibid.*, t. XIII, 1re partie, p. 355.

3. Rapport sur un mémoire de M. Schaepkens concernant l'architecture militaire et l'ancienne enceinte fortifiée de Maestricht. *Ibid.*, p. 755 et 2e partie, p. 52.

4. Rapport sur un mémoire de concours (1846) en réponse à la question : *Faites l'histoire de l'organisation militaire en Belgique, depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avènement de Charles-Quint en temps de paix comme en temps de guerre. Ibid.*, t. XIII, 1re partie, p. 431.

5. Rapport en réponse à la même question remise au concours en 1847. *Ibid.*, t. XIV, 1re partie, p. 344.

6. Rapport sur une notice de M. Gachard intitulée : *Notice historique et descriptive des archives de l'abbaye de Stavelot conservées à Dusseldorf. Ibid.*, t. XIV, 1re partie, p. 579.

7. Rapport sur un mémoire concernant les *Bandes d'ordonnances. Ibid.*, t. XVII, 1re partie, p. 66.

8. Rapport sur un projet de résumé analytique et critique des publications sur l'histoire nationale faites depuis 1830, etc. *Ibid.*, t. XVIII, 2e partie, p. 323.

9. Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'histoire, au choix de concurrents, de l'un de ces conseils : le Grand Conseil de Malines, le Conseil de Brabant, le Conseil de Hainaut, le Conseil de Flandre. Ibid.*, t. XIX, 2e partie, p. 65.

10. Rapport sur un mémoire de M. Roulez concernant le contingent fourni par les peuples de la Belgique aux armées de l'empire romain. *Ibid.*, t. XIX, 2e partie, p. 261.

11. Rapport sur un mémoire de M. Leclercq relatif aux dispositions de la constitution belge qui règlent l'exercice du pouvoir judiciaire. *Ibid.*, t. XIX, 2e partie, p. 488.

12. Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Quelle influence la Belgique a-t-elle exercée sur les Provinces-Unies, sous le rapport politique, commercial, industriel, artistique et littéraire depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la fin du* XVIIIe siècle. *Ibid.*, t. XX, 2e partie, p. 132.

13. Rapport sur un mémoire en réponse à la même question reprise pour le concours de 1854. *Ibid.*, t. XXI, 1re partie, p. 328.

14. Rapport sur un mémoire de M. Gachard, intitulé : *Les monuments de la diplomatie considérés sous le point de vue de l'histoire moderne de Belgique en particulier. Ibid.*, t. XXI, 1re partie, p. 490.

15. Rapport sur un mémoire de M. Ch. Grandgagnage, sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale. *Ibid.*, t. XXI, 2e partie, p. 256.

16. Rapport sur une notice de M. Liebrecht intitulée : *La tour des souris* (Mausethurm) *à Bingen. Ibid.*, t. XXI, 2e partie, p. 878.

17. Rapport sur une notice de M. Liebrecht, intitulée : *La Mesnie furieuse ou le chasseur sauvage. Ibid.*, t. XXII, 2e partie, p. 137.

18. Rapport sur un mémoire de MM. de Saint-Genois et Yssel de Schepper, intitulé : *Mission diplomatique de Schepper. Ibid.*, t. XXII, 2e partie, p. 557; t. XXIII, 1re partie, p. 164.

19. Rapport sur le mémoire de concours de 1856, en réponse à la question : *Charlemagne est-il né au pays de Liége? Ibid.*, t. XXIII, 1re partie, p. 575.

Afin d'arriver à une solution affirmative ou négative de la question proposée, une personne, désirant garder l'anonyme, avait fondé un prix de 6.000 francs. Le rapporteur discute les six mémoires présentés au concours et il en conclut qu'aucun n'a résolu la question; il déclare même que la question est insoluble, en l'absence des documents et en présence d'un passage d'Éginhard, où cet historien déclare positivement que le lieu de la naissance de Charlemagne lui est inconnu. Ce qui est certain, c'est le caractère essentiellement liégeois de la famille carlovingienne. C'est pourquoi le rapporteur propose à l'Académie de mettre au concours cette autre question : *Exposer l'origine liégeoise des Carlovingiens. Discuter les faits de leur histoire qui se rapportent à la Belgique.*

20. Rapport sur trois lettres du général Renard concernant l'identité de race des Gaulois et des Germains. *Ibid.*, t. XXIII, 1re partie, p. 160.

BULLETIN DES SCIENCES, 2e série. — 21. Rapport sur un mémoire de M. de Noüe, intitulé : *Wibald, sa patrie, sa famille. Bulletins*, 2e série, t. I, p. 133.

22. Rapport sur un mémoire de M. Leclercq, intitulé : *Un chapitre de droit constitutionnel des Belges. Ibid.*, t. 1er, p. 346.

23. Rapport sur un mémoire de M. Breniez, intitulé : *Tableau chronologique de l'histoire de Hainaut. Ibid.*, t. III, p. 9.

24. Rapport sur un mémoire de M. Théod. Juste, intitulé : *Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Ibid.*, t. IV, p. 22.

25. Rapport sur une lettre du général Renard concernant l'identité de race des Gaulois et des Germains. *Ibid.*, t. VI, p. 205.

26. Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Exposer*

l'origine belge des Carlovingiens. Discuter les faits de leur histoire qui se rattachent à la Belgique. Ibid., t. VII, p. 146; t. IX, p. 482.

27. Rapport sur un mémoire de M. Kempeners concernant l'ancienne franchise et l'illustre famille des vicomtes de Montenaeken. *Ibid.*, t. VIII, p. 225.

28. Rapport de M. Namur portant pour titre : *Le Psautier en lettres d'or, donné par Louis le Débonnaire à l'abbaye de Saint-Hubert en 825. Ibid.*, t. IX, p. 182.

29. Rapport sur un mémoire de concours en réponse à la question : *Tracer un tableau historique et politique des règnes de Jean II et de Jean III, ducs de Brabant. Ibid.*, t. XI, p, 551.

30. Rapport sur la carte des Gaulois au temps de César. *Ibid.*, t. VIII, p. 387.

31. Rapport sur un mémoire de M. Jeanjean concernant la position de la quatrième légion commandée par Labiénus. *Ibid.*, t. VIII, p. 379.

32. Rapport sur un ouvrage manuscrit de M. Vandertaelen, intitulé : *Les Pays-Bas dans les temps anciens. Ibid.*, t. XXI, p. 294.

33. Rapport sur un ouvrage manuscrit de M. Bormans, intitulé : *Observations détachées sur la vente de Cléonades. Ibid.*, t. XXII, pp. 73 et 291.

34. Rapport sur un mémoire de M. Grünhagen sur les colonies belges en Allemagne. *Ibid.*, t. XXII, p. 544.

35. Rapport sur deux mémoires de concours en réponse à la question : *Faire l'histoire des rapports du droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne depuis le dixième siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique à la république française. Ibid.*, t. XXIII, p. 551.

36. Rapport sur un mémoire de M. Chalon, intitulé : *Les seigneurs de Florennes, leurs sceaux et leurs monnaies. Ibid.*, t, XXV, p. 319.

36. Rapport sur un manuscrit de M. C. Varenberg, intitulé : *Notice concernant Poilvache et Bouvignes. Ibid.*, t. XXVI, p. 121.

37. Rapport sur un mémoire concernant les rapports de droit public qui ont existé entre la Belgique et l'Allemagne ..., question remise au concours de 1869. *Ibid.*, t. XXVII, p. 461.

38. Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *De l'histoire*

du droit criminel de l'ancien pays de Liége. Ibid., t. XXIX, p. 409. Prix de 1000 francs décerné pour ce mémoire à M. Edmond Poullet, professeur à l'Université de Louvain, lauréat pour la quatrième fois de l'Académie.

39. Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Recherches sur les causes qui amenèrent, pendant le douzième siècle et le treizième siècle, l'établissement des colonies belges en Hongrie et en Transylvanie, etc. Ibid.*, t. XXIX, p. 514. — S. A. — B. R. — Bibl. des Univ. de Gand, de Liége et de Louvain.

2053. — La Meuse. Études faites par ordre du gouvernement belge. I. Rapport du 23 décembre 1839; II. Id. du 28 juin 1840; III. Id. du 10 décembre 1840; IV. Id. du 30 octobre 1841. — *Bruxelles, impr. Em. Devroye et Cie*, 1843.

Cinq parties in-folio en un volume, de III-550 pp. 1 carte. Par Hippolyte Guillery, ingénieur en chef des ponts et chaussées. — S. A.

Il faut y ajouter : 1. *La Meuse. Son cours, sa pente, son produit, son mouillage et ses affluents depuis Verdun jusqu'à Venloo ... projets d'amélioration entre Givet et Namur.* 1843. In-8°, 44 pp.

2. *Détermination de l'étiage de la Meuse. Crues extraordinaires et débacles; variations diurnes des eaux.* Brux., impr. Van Dooren, 1844. In-8°, 30 pp., 1 pl. Extr. des *Annales des travaux publics de Belgique*, t. II. — Signé *in fine :* H. G.

3. *La Meuse. Amélioration de son cours au moyen de passes navigables; fret sur le fleuve et sur ses affluents.* Brux., Van Dooren, 1844. In-8°, 146 pp., 3 pl.

4. *Vallée de la Meuse. Voies de communication. Moyens de transport. Messageries, barques et bateaux à vapeur.* Brux., impr. Van Dooren, 1845. In-8°, 68 pp. et table. Extr. des *Annales des travaux publics de Belgique*, t. V. — Signé *in fine :* H. G.

5. *Variations diurnes de la Meuse et de l'Ourthe. Mouvement des voyageurs et des marchandises sur la Meuse.* 1845. In-folio, 54 pp. et 1 pl.

6. *Variations diurnes de la Meuse et de l'Ourthe. Mouvement*

des voyageurs et des marchandises sur la Meuse, en 1848. Brux., impr. Van Dooren, 1848. In-8°, 74 pp., 1 pl. Extr. des *Annales des travaux publics de Belgique,* t. IV, VI, VII, XI. — Signé *in fine* : H. G.

7° *Guide du voyageur sur la Meuse, ou description du fleuve, des villes, des villages, châteaux et objets remarquables.* Bruxelles, J.-B. Van Dooren, impr. des *Annales des travaux publics*.... 1844. In-8°, 97 pp. — S. A. — U. L.

2054. — Notice historique sur la ville de Mariembourg, contenant une relation détaillée et un plan des attaques des Prussiens en 1815. Par F. S***, membre de la Société des sciences, etc., du Hainaut. — *Liége, Imprimerie de Félix Oudart, rue du Crucifix,* 1843.

In-8°, de 48 pp. Avec une carte. Cette notice a pour auteur François-Jean-Baptiste Schollaert, lieutenant-colonel du génie. Insérée d'abord dans la *Revue militaire belge*, année 1842, elle a été publiée à part, à la demande des Mariembourgeois, qui, fiers à juste titre de la conduite tenue par leurs pères en 1815, ouvrirent une souscription pour couvrir les frais de cette réimpression, que l'auteur a fait précéder de nouveaux renseignements historiques et géographiques sur Mariembourg.

Le journal du siège est écrit d'après la relation prussienne de F. Von Ciriacy : *Der Belagerungs-Krieg der Kœniglich-prussichen Zweiten Armée-Korps, an der Sambre und in den Ardennen unter Aufuekrung sin Koeniglichen Hoeit des Prinzen August von Prussen in Jahre 1815.*

L'auteur a mis en regard le journal des habitants de Mariembourg, d'après les notes tenues et les documents fournis par Narcisse Pinget, propriétaire en cette ville, et autres renseignements recueillis sur les lieux. — B. R. — U. L.

2055. — Chambre des Représentants. Discussion en comité secret du traité conclu le 5 novembre 1842 entre la Belgique et la Hollande et de la convention faite la veille avec la Société générale. — *Bruxelles, imp. du* Moniteur belge. 1843.

In-8°, de 91 pp. Discours d'Isidore Fallon, en comité secret, mais dont l'impression a été ordonnée par la Chambre des Représentants.

Cet important discours contient : 1° l'exposé sommaire de la participation de l'orateur aux négociations qui ont précédé et suivi le traité du 23 janvier 1839 entre la Belgique et la Hollande, lequel consacre en faveur de cette dernière puissance la cession d'une partie du Luxembourg;

2° L'examen des dispositions financières du traité du 5 novembre 1842, relatif à la liquidation de la dette de la Belgique due à la Hollande, par suite de la révolution de 1830;

3° Le texte et l'examen de la convention conclue entre la Belgique et la Société générale et du chapitre III du traité du 5 novembre 1842, intitulé : *Finances;*

4° La réfutation de la question préalable, soulevée par Van den Bossche, membre de la Chambre des Représentants, relativement à la dotation immobiliaire de la Société générale. Voy. année 1839, n° 1944. — S. A.

2056. — Une révolution pour rire. Comédie en trois actes (prose), par Louis Labarre; représentée, pour la première fois, à Bruxelles, sur le théâtre royal de la Monnaie, le 23 février 1843. — *Bruxelles, A. Jamar et Ch. Hen,* 1843.

In-8°, de 56 pp. — Acad. de Bruxelles.

2057. — Des honoraires des avoués dans les affaires sommaires. Consultation du barreau de Namur, par X. Lelièvre, avocat. — (1843-1844).

Inséré dans la *Belgique judiciaire,* t. II, (1843-1844), p. 1313.

2058. — Des vices de la législation pénale belge et des améliorations qu'elle réclame. Mémoire couronné par la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut,* dans la séance publique du 28 mars 1842, par le chevalier A.-F.-A.-G. de Le Bidart. — *Mons, Hoyois,* 1843.

In-8°, de VIII-288 pp. — U. L.

Du même : *Des améliorations que réclame la législation pharmaceutique belge.* — Liége, Oudart, 1843. In-8°, 242 pp. — U. L.

2059. — Traité de la complexion nerveuse, par le docteur A. Sovet. Ouvrage couronné au concours de 1842, et publié par la Société de médecine de Gand. — *Gand, impr. F. et E. Gyselinck,* 1843.

In-8°, de 146 pp.

Du même : 1. *De l'hygiène publique dans les campagnes...* Bruxelles, Impr. de Delvingne et Callewaert 1843. In-8°. Extr. des *Annales du conseil central de salubrité publique* de Bruxelles, t. II, p. 73-90. — Acad. de Bruxelles.

2. *Études sur les maladies des enfants à la mamelle,* sans titre (1843). In-8°, 14 pp. Extr. des *Archives de la médecine belge.*

3. *Anatomie pathologique et médecine légale. Observations et réflexions.* — S. l. n. d. (1843). In-8°, 8 pp.

2060. — Carte administrative et industrielle, comprenant les mines, minières, carrières et usines, etc., de la Belgique, dressée par les ingénieurs des mines. Publiée sous la direction de l'ingénieur en chef Cauchy, par ordre du ministre des travaux publics. — *Bruxelles, Vandermaelen* (1843).

9 feuilles. — Échelles de 1/125000. — Sur F.-P. Cauchy voir *dans l'Annuaire de l'Académie des sciences de Belgique,* 1843, p. 77, une notice par Quetelet, reproduite dans les *Annales des travaux publics,* t. IX. Il existe sur le même savant une autre *notice* par M. G. Dewalque, professeur à l'Université de Liége. *Bruxelles, Hayez,* 1872. In-8°, 16 pp. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

2061. — Mémoire sur l'utilité et la nécessité de l'établissement d'un chemin de fer de Jemeppe-sur-Sambre à

Louvain, en suivant les vallées de l'Orneau et de la Dyle, par G.-A. Tarte, ingénieur civil. — *Bruxelles, Decq,* 1843.

In-8°, de 102 pp., carte. *A ce mémoire il faut joindre le suivant :* Du chemin de fer de la Sambre à Louvain par Gembloux et Wavre, considéré dans ses divers rapports avec l'organisation du travail, avec la création d'une province nouvelle, avec la stratégie défensive du pays et avec les débouchés nouveaux que ce chemin doit ouvrir au commerce et à l'industrie. Mémoire supplémentaire à celui déjà publié sur l'*Utilité et la nécessité de ce chemin.* Par G.-A. Tarte, ingénieur civil. — *Bruxelles, Decq,* 1844.
In-8°, de 48 pp.

2062. — Essai sur l'amélioration de l'agriculture en Belgique, suivi d'un mémoire sur le défrichement des landes et bruyères, par Max Le Docte, industriel-agronome à Gembloux. — *Liége, impr. J. Desoer,* 1843.

In-8°, de III-116 pp.

2063. — Des moyens de fertiliser les Ardennes, le Condroz, la Campine, par L.-J. Wodon, inspecteur de l'enregistrement et des domaines dans la province de Liége. — *Liége, Redouté* (1843).

In-8°, de 26 pp. — S. A.

1844.

2064. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, imprimeur de l'Évêché,* 1844.

1. *6 février 1844. Mandement pour le carême de l'an de grâce 1844.* Obligation du jeûne quadragésimal; c'est un moyen efficace de nous acquitter de nos dettes envers la justice divine pour nos péchés passés, comme un remède pour n'y plus retomber, et une source de mérites et de vertus. In-4°, 8 pp.

2. *12 avril 1844. Circulaire aux inspecteurs ecclésiastiques cantonaux du diocèse de Namur, traçant une marche commune à suivre dans l'inspection des écoles.* In-4°, 4 pp.

3. *27 juin 1844. Avis de la commission médicale de la province concernant la rentrée des élèves au Grand séminaire.*

Dans le courant du mois de mai 1844 une fièvre typhoïde éclata avec une violence extrême au Grand séminaire de Namur. Tous les élèves furent atteints de la maladie. Il fallut se hâter de les renvoyer à leur famille. A la réouverture du séminaire, il en était mort six.

4. *15 août 1844. Mandement qui prescrit des prières publiques pour obtenir un temps favorable aux biens de la terre.* In-4°, 2 pp.

5. *23 septembre 1844. Circulaire aux administrateurs des fabriques d'église,* leur notifiant que dans le courant des dix-huit mois qui suivront la ratification de la convention signée à Utrecht, le 19 juillet 1843, le gouvernement belge aura la faculté de faire prendre, sans frais et par ses délégués, copie des archives et documents dont l'objet spécial serait commun à la Belgique et à la Hollande ou à leur administration. In-4°, 1 p.

6. *30 septembre 1844.* Circulaire pour informer le clergé du Luxembourg et du canton de Gedinne que l'école normale attachée au Petit séminaire de Namur est transférée à Carlsbourg et qu'elle sera dirigée par des Frères des Écoles chrétiennes In-4°, 1 p.

7. *18 novembre 1844.* Circulaire touchant le binage. Exposé des motifs pour lesquels il peut être permis. In-4°, 3 pp.

8. *20 mars 1844. Lettre du conseil de fabrique de la cathédrale de Namur au sujet du placement d'un orgue dans cette église.* S. l. In-4°, 2 pp.

2065. — Harmonie de la religion et de l'intelligence humaine. Exposition et enchaînement du dogme catholique, par M. Pauvert, supérieur du petit séminaire de Montmorillon,

chanoine honoraire de Poitiers. — *Namur, F.-J. Douxfils,* 1844.

In-12°, de XI-624 pp. et 1 p. d'errata.

2066. — L'École de la Piété filiale ou la religion, la nature et l'exemple enseignant à l'homme ses devoirs envers les auteurs de ses jours, par A. Vallos. Troisième édition. — *Namur, Ad. Wesmael-Legros,* 1844.

In-12°, de XII-322 pp. Cet ouvrage se compose de réflexions en forme d'entretiens, et d'un grand nombre d'exemples et de traits historiques.

2067. — Modèles de perfection chrétienne, ou vie de sainte Thérèse; de sainte Jeanne de Chantal; de saint Ignace de Loyola; de saint François de Sales, et de saint Louis, roi de France. — *Namur, F.-J. Douxfils,* 1844.

In-8°, de 300 pp.

2068. — Abrégé de ce qu'il faut savoir, croire et pratiquer pour être sauvé, suivi des dispositions nécessaires pour recevoir le sacrement de pénitence. — *Namur, F.-J. Douxfils, imprimeur-libraire,* 1844.

In-32°, de 32 pp. Approbation du Vicaire-général Pauwels, Malines, 13 juillet 1834. — S. A.

2069. — Examen de conscience, suivi d'exercices pour la confession, selon l'ordre et la lettre du *Petit Catéchisme*

du diocèse de Namur, destiné aux enfants de première communion et non moins utile aux personnes plus avancées en âge, par L. Lenfant, curé de Villers-le-Gambon. — *Namur, Wesmael-Legros,* 1844.

In-32°, de 94 pp. Il existe de cet ouvrage un abrégé, *Namur, Ad. Wesmael, fils,* 1863. In-32°, de 64 pp. L'auteur était alors curé à Gesves.

2070. — Dictionnaire de morale, choix de pensées et de maximes extraites des meilleurs écrivains. (Par Ch.-H.-Jos. Logé, notaire à Namur). — *Bruxelles, A. Wahlen et Cie,* 1844.

In-12°, de VIII-360 pp.

2071. — Lettres à ma fille sur l'éducation physique des enfants depuis la naissance jusqu'à la puberté, ou hygiène de l'enfance, mise à la portée de toutes les mères, par Auguste Sovet, docteur en médecine..., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire à Beauraing. Ouvrage couronné. — *Namur, impr. de F.-J. Douxfils,* 1844.

In-18°, 249 pp., dont les 7 premières n. chiff. — S. A.

2072. — Recueil de Chansons Wallonnes par Ch. Wérotte. — *Namur, impr. de Guyaux et Feuilien, Marché de l'Ange,* 1844.

In-8°, de 172 pp. n. chiff., avec deux airs notés à la fin. Trois autres éditions augmentées ont été aussi publiées à Namur :

1. *Chez Émile Lelong,* imprimeur, rue des Fossés. 1850. 2e éd. In-8°, de III-236 pp. sans les airs notés.

2. *Choix de ch'ansons Wallonnes et otres poésies pa Chale Wérotte.* 3e édition, *chez F. Lambert-de-Roisin,* rue de l'Ange. 1860. In-8°, de XIV-242 pp. et 20 ff. n. chiff. à la fin, reproduisant 43 airs notés. Édition précédée des lettres de félicitations à l'auteur et d'observations sur la manière d'écrire le wallon par de Stassart, J. Grandgagnage et H. Chavée.

3. *Ch'ansons Wallonnes et otres poésies pa Chales Wérotte.* 4e édition augmentée et corrigée. *Namur, impr. Paul Godenne rue de Bruxelles.* 1867. In-8°, de XLVII-425 pp. et 5 pp. de table n. chiff.; avec les airs intercalés dans l'ouvrage et le portrait de l'auteur. Cette édition est la plus belle. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

Du même : OEuvres posthumes. Poésies françaises. *Namur, P. Godenne,* 1870. In-8°, V-86 pp.

2073. — Biographie de Jean Biétrumé Picar, surnommé Pimpurniau, Chronique namuroise colligée sur les mémoires du temps, par Victor Petitjean. — *Namur, impr. de F.-J. Douxfils, rue de la Croix,* n° 661, 1844.

Petit in-12°, de 181 pp., 2 portr, Extr. du *Feuilleton belge.* Réimprimé à *Namur, Ve Douxfils,* 1878, in-12°, 172 pp.; idem, dans l'*Ami de l'Ordre,* 1895. — On lit à la p. 169 une notice sur le baron d'Obin, avec la description des réjouissances qui eurent lieu à Namur, à l'occasion de sa proclamation comme *premier* en philosophie, à l'Université de Louvain. Voir ci-dessus, année 1718, n° 619. — S. A. — B. R.

2074. — Fables et autres poésies par P. Bergeron, docteur en philosophie et lettres, professeur émérite de l'Université de Bruxelles, préfet des études et professeur de rhétorique à l'Athénée royal de Namur, chevalier de l'Ordre d'Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha. — *Namur, imprimerie de E. Hambursin, éditeur, rue des Fossés-Fleuris. 1844.*

In-8°, de 406 pp. Dédié à M. le baron d'Huart, gouverneur de la

province de Namur. Ce volume contient : 1. Cinquante et une *Fables*. 2. La *traduction en vers français de deux petits poèmes allemands de Gellert* : l'*Histoire du Chapeau* et le *Revenant*. 3. Discours en vers : *Le Député d'une nation libre, Les vacances, Discours prononcé à une distribution de prix*. 4. Trois petits poèmes sur *le tabac en poudre*, sur *le tabac à fumer*, sur *le cigare*. 5 Poésies dramatiques : *L'heure du Supplice, les remords du crime*, scènes tragico-lyriques; *Corésus*, tragédie en cinq actes; *Les Deux Cousins ou les suites de l'éducation*, comédie en trois actes; *Le mauvais plaisant*, comédie en un acte. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

2075. — Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, recueillis et publiés pour la première fois, par le baron de Reiffenberg. *Bruxelles, Hayez*, 1844.

In-4°, 8 vol. — De Reiffenberg avait publié le Ier vol. (1844), le IVe (1846), le Ve (1848), le VIIe (1847), le VIIIe (1849). Il se disposait à livrer le VIe à la publicité, lorsque la mort vint le surprendre, le 18 avril 1851, laissant son œuvre inachevée.

Dans le premier volume de ce recueil on trouve sur la province de Namur :

1. Cinquante-six chartes, des années 1200 à 1328, tirées du Cartulaire de l'église N.-D. de Namur, conservé aux Archives du Royaume;

2. Trente chartes, de 1235 à 1298, tirées du Cartulaire des comtes de Namur, conservé dans les Archives de l'ancienne Chambre des comtes de Flandre à Lille, et dont les Archives du Royaume possèdent une copie;

3. Cent et vingt-une chartes, de 1092 à 1323, publiées d'après le chartrier original des comtes de Namur, conservé aux Archives du Royaume;

Ces chartes sont suivies de variantes et d'observations diverses; d'une table chronologique, analytique et critique; de l'explication des sceaux dont les dessins sont à la fin du volume; d'un index des mots de la

basse latinité; d'un glossaire roman; enfin d'une table raisonnée des noms de personnes, de familles et de lieux, qui n'a pas moins de 216 pp.

Dans les préliminaires se trouve un fragment de la *Chronique de Paul de Croenendael*, écrite au XVII[e] siècle, sur l'état ancien et l'état moderne du comté de Namur.

Le VIII[e] volume contient sur Namur :

1. La Chronique rimée de l'abbaye de Floreffe, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale;

2. *Fundatio et abbates abbatiœ Floreffiensis*, par Bernard-Henri-Maximilien de Varick, chanoine gradué de la cathédrale de Namur, d'après le manuscrit autographe reposant à la Bibliothèque royale.

L'ouvrage, comme nous l'avons dit, étant demeuré inachevé par suite de la mort du baron de Reiffenberg, Ad. Borgnet, son successeur à l'Académie, fut chargé, par la Commission royale d'histoire, de publier le VI[e] volume. Ce volume parut à *Bruxelles, chez Hayez*, en 1854, in-4°, de XCVII-556 pp.

Il contient les 16,431 derniers vers (n[os] 18,758-35,180) de la légende historico-poétique, intitulé : *Le chevalier au Cygne et Godfroid de Bouillon.*

Dans l'introduction, l'éditeur recherche d'abord quel est l'auteur de cette épopée, qui comprend la plus grande partie du cycle de la première croisade, et qui retrace les faits auxquels d'autres, avant et après lui, ont consacré plusieurs poèmes; puis il s'occupe de la *Chanson d'Antioche*, publiée par Paulin Pâris, en l'examinant dans ses rapports avec l'œuvre à la mise en lumière de laquelle il vient de concourir. Il fait ensuite l'analyse du poème. A l'exemple de son devancier, Borgnet, dans les notes placées au-dessous du texte. éclaircit les passages ou les mots obscurs, et indique les changements qu'il a faits, soit pour redresser des erreurs, soit pour rétablir la mesure du vers. Il donne à la fin du volume une table raisonnée des noms de pays, de lieux, de peuples et de personnes.

Un glossaire roman, rédigé par Gachet et Liebrecht, complète cette collection. Il fut publié en 1859. Il forme la deuxième partie du volume. GACHARD, *Rapport sur les travaux de la Commission royale d'histoire*, pp. 63-188. — S. A. — B. R. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

2076. — Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle, avec une introduction contenant la partie diplomatique de cette histoire pendant les règnes de Charles VI et de Marie-Thérèse, par Ad. Borgnet, professeur à l'Université de Liége, membre correspondant de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. *Felix quem faciunt aliena pericula cautum! — Bruxelles, Impr. de Delevingne et Callewaert. 1844.*

In-8°, 2 vol., le 1er de XII-316 pp., le 2e de 430 pp.

Même ouvrage, seconde édition, revue et augmentée. *Bruxelles, Typ. de A. Lacroix, Verboekoven et Cie*, rue Royale, 3, impasse du Parc. 1861. In-8°, 2 vol., le 1er de VIII-355, le 2e de 370 pp.

L'auteur préluda à la rédaction de cet important ouvrage d'abord par ses *Lettres sur la révolution brabançonne* (1834), qui en furent comme les premiers rudiments; ensuite par ses *Lettres sur l'histoire de la Belgique pendant les années 1791 à 1795,* insérées dans la *Revue belge* de Liége; enfin par ses *Cinq chapitres d'une histoire des Belges pendant le XVIIIe siècle,* 1843, extraits de la *Revue nationale* de Bruxelles.

L'ouvrage de Borgnet est précédé, dans la seconde édition, d'une introduction fort remarquable, allant de la formation de la Lotharingie jusqu'à la première année du règne de Joseph II. L'auteur présente ensuite le récit détaillé et appuyé sur les sources, de tout ce qui concerne l'histoire de la révolution brabançonne. Il termine par l'historique des événements qui préparèrent et amenèrent la réunion de la Belgique à la France, le 9 vendémaire an IV (1er octobre 1795).

Dans le chapitre XII de cette seconde édition, Borgnet introduit des additions importantes relatives à la principauté de Liége; en outre, il consacre deux chapitres entièrement nouveaux, le IVe et le IXe, au récit des faits qui ont amené, à Liége, la révolution du 18 août 1789, et de ceux qui se sont passés jusqu'à la restauration du prince-évêque Hoensbroeck, au commencement de 1791. Par contre, il a supprimé l'appendice qui terminait chaque volume de l'édition précédente.

L'*Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle* eut, dès son

apparition, un succès réel. Le savant Schloser lui consacra un article de vingt pages dans les *Heidelberger Jahrbücher der Litteratur.* On doit à Borgnet *seul* une connaissance claire et complète d'une période importante de l'histoire de la Belgique. Il l'a traitée avec une profonde érudition, avec impartialité et une hauteur de vues digne de la majesté de l'histoire. — S. A.

2077. — Essai sur le règne de Charles-le-Simple, par M. Borgnet, professeur à l'Université de Liége et correspondant de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. — *S. l, n. d. (Bruxelles, Hayez,* 1844).

In-4°, de 56 pp. Extr. du t. XVII des *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles.*

Ce mémoire a été présenté à l'Académie dans sa séance du 4 mars 1843. Nous voulons, dit l'auteur (pp. 4, 5), essayer la réhabilitation de Charles-le-Simple [qui régna de 898 à 924], celui d'entre les descendants de Charlemagne auquel un outrageant surnom semble avoir attaché un caractère de stupidité notoire.

« Ce surnom lui-même provoque une explication. Il importe de faire remarquer que les dénominations de *simplex, hebes, insipiens, stultus, sottus, follus,* car il y a réellement luxe d'expressions pour avilir le malheureux roi, n'apparaissant qu'au XIe siècle, à l'époque où la dynastie capétienne, solidement établie, commençait à avoir ses flatteurs, où l'on voulait dissimuler leur usurpation, relever le mérite des fondateurs de cette nouvelle race royale au détriment de leurs adversaires. Le point nous a paru valoir quelques recherches et nous l'avons soigneusement vérifié. »

L'auteur passe en revue les divers événements auxquels Charles III fut mêlé; il nous le montre faisant preuve de prudence, parfois même d'une certaine habileté et toujours de courage. Il en conclut que c'est à tort qu'on a représenté ce monarque comme un prince stupide.

Ce furent vraisemblablement les études de Borgnet sur Richer qui l'amenèrent à écrire cette dissertation, dont les conclusions furent, dans la suite, adoptées par Warnkœnig, après avoir été, au sein de l'Académie de Belgique, l'objet d'un rapport très favorable de la part

de MM. Grandgagnage et de Stassart. Voy. *Bull. de l'Acad. royale de Bruxelles*, t. X, n° 4 — S. A. — B. R. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

2078. — Du progrès des sciences mathématiques au XVIIe siècle par l'abbé A.-J. Docq. — *Louvain, impr. de Ickx et Geets,* 1844.

In-8°, de 28 pp. Extr. du *Choix de mémoires de la Société littéraire de l'Université catholique de Louvain*, t. III, pp. 62-89.

2079. — Catalogue des objets d'art et d'agrément, faits et offerts par des personnes bienfaisantes, pour être employés en bonnes œuvres, exposés au salon de l'hôtel de ville, à Namur. — *Namur, A. Wesmael-Legros,* 1844.

In-8°, de 12 pp. *Ibid.*, 1845. Année 1845. In-8°, 13 pp. *Ibid.*, 1849. Année 1849. In-8°, 11 pp. — S. A.

2080. — Histoire de Bossuet, évêque de Meaux, par J.-J. Roy, d'après M. le cardinal de Beausset. — *Namur, F.-J. Douxfils, libraire-éditeur, rue de la Croix, n° 661*, 1844.

In-12°, de 245 pp. — S. A.

2081. — Rapport fait par M. le Duc de Broglie sur l'instruction publique en France, dans la séance de la Chambre des Pairs, du 12 avril 1844. — *Namur, imp. de F.-J. Douxfils. S. d.* (1844).

In-8°, de 58 pp. Aux pp. 50-58 se trouve reproduit le projet de loi sur l'instruction secondaire, amendé par la Commission de la Chambre des Pairs, sur lequel roule le rapport ci-dessus. — S. A.

2082. — Les Youloufi, histoire d'un prêtre et d'un militaire français, par M. de Préo. — *Namur, Douxfils,* 1844.

In-12°, de 204 pp.

2083. — Gerson ou le Manuscrit aux enluminures, par M. Ernest Fouinet. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, impr. de l'Évêché,* 1844.

In-12°, de 278 pp. Roman historique où sont dépeintes, en un style attrayant, les mœurs du temps de Gerson (1369-1429) et où sont décrits les faits et les événements auxquels fut plus ou moins mêlé l'illustre chancelier de l'Université de Paris. — S. A.

2084. — La Justice de l'impôt, et l'Impôt de la justice, par Ferd. Gislain, avocat à Namur. — *Namur, Misson,* 1844.

In-12°, de 49 pp.

2085. — Cour de cassation. — Mémoire pour la commune d'Oignies contre M. Fosses. — (In fine) : *Liége, impr. de J. Desoër, libraire. S. d.* (1844).

In-4°, de 40 pp. Signé Bosquet, Forgeur et Robert. — B. R.

2086. — La femme belge qui a épousé un français, sous l'empire de la loi de 1816, peut-elle, après qu'un jugement (rendu par un tribunal compétent) a prononcé la séparation de corps entre elle et son mari, recouvrer la qualité de Belge, et demander, en conséquence, contre son mari resté sujet de la loi française, la transformation de la séparation de corps en divorce, conformément à l'art. 310 du Code Napoléon qui régit encore la Belgique? — *Paris, Joubert,* 1844.

In-8°, de 39 pp. Cette dissertation, très bien faite, est extraite de la *Revue du droit civil français et étranger;* elle est l'un des derniers produits de la science juridique de H. Blondeau, natif de Namur, doyen de la faculté de droit de Paris. — S. A.

2087. — De la règle du silence dans la maison pénitentiaire de Namur, par Ed. Ducpétiaux, inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance de Belgique.

Imprimé dans la *Belgique judiciaire*, t. 11 (1844), p. 385. Courte réfutation de la brochure N. Defuissaux, *De la légalité et de l'influence du silence perpétuel imposé aux reclus*. Mons, Hoyois, 1844. In-8°, 60 pp.

2088. — [Articles de médecine publiés par A. Didot, directeur de l'École vétérinaire de Cureghem, dans les *Annales médicales belges* et autres revues de même genre. — 1844-1860.]

1. Galerie médicale belge ou Examen critique des travaux publiés par des médecins belges depuis la suppression de l'ancienne Université de Louvain jusqu'à nos jours. *Bruxelles, Société encyclographique des sciences médicales*. Janvier 1844. In 8°, 91 pp.

2. Essai sur l'organisation de la médecine politico-judiciaire en Belgique. *Bruxelles, Grégoir*. Janvier 1844. In-8°, 46 pp. Extr. des *Annales médicales belges*, 2e année. — Ce travail fut rédigé à propos du règlement proposé par l'Académie royale de médecine, le 3 juin 1843, pour la vérification des décès et la police des inhumations.

3. Observations de médecine légale (homicide qualifié, meurtre, assassinat simulé pour éloigner les soupçons). *Brux., Beugnies*, 1844. In-8°, 19 pp. Extr. des *Annales médicales belges*, 2e année.

4. Observations de médecine légale (tentative de viol), suivies de quelques considérations sur les honoraires des médecins appelés en justice. *Brux.*, ... 1844. In-8°, 48 pp. *Ibid.*, 2e année.

5. Tentative de viol sur une petite fille de neuf ans par un vieillard de soixante-un. Infection syphilitique. Dissimulation de la maladie. Renvoi devant les assises. Acquittement, etc. Observation de médecine légale. *S. l. n. d.* In-8°. 20 pp. *Ibid.*, 2e année.

6. Tentative de viol par un homme de 40 ans sur une jeune fille de 21. Absence de tout témoin. Contusion de l'hypocondre droit. Abcès ouvert

au bout de 117 jours. Expertise médico-légale. Discussion des faits. Acquittement. Observation. *S. l. n. d.* In-8°, 48 pp. *Ibid.*, 2e année.

6. Discours prononcé, le 11 juillet 1848, dans la réunion générale des médecins, pharmaciens et vétérinaires de l'arrondissement de Dinant avant les élections pour le congrès médical belge. *Brux.*, *Grégoir*, 1848. In-8°, 16 pp. Extr. du *Nouvelliste médical belge.*

7. Quelques mots sur le secret en médecine. *Brux.*, *De Mortier*, 1850. In-8°, 36 pp. Extr. du *Bulletin de l'Académie de médecine*, t. IX.

8. Notice sur feu le professeur Lombard. *Brux.*, *De Mortier*, 1860. In-4°, 36 pp. Extr. des *Mémoires de l'Académie de médecine*, t. IV. *Ibid.*, in-8°, 64 pp.

9. Traitement des fractures par la méthode amovo-inamovible de M. Seutin. Discours prononcé à la séance de l'Académie royale de médecine de Belgique du 29 juin 1845. *Brux.*, *De Mortier*, 1845. In-8°, 16 p.

10. Traitement des fractures par la méthode amovo-inamovible de M. Seutin. Discours prononcé dans la séance de l'Académie royale de médecine de Belgique du 30 novembre 1845. *Brux.*, *De Mortier*, 1846. In-8°, 27 pp.

11. Histoire d'une opération d'anus artificiel par l'entérotomie lombaire, d'après le procédé de Callisen, modifié par M. Amussat. *S. l.* 1847. In-8°, 20 pp.

12. Ablation d'une tumeur fibro-plastique développée sur les deux faces de l'omoplate et pesant 2,454 grammes. *Gand*, 1859. In-8°.

13. Note sur la nature et le traitement chirurgical de l'ophthalmie, ou fluxion périodique du cheval. *Brux.*, *Tircher*, 1860. In-8°.

14. Du vitalisme ou naturisme moderne, et des doctrines physico-chimiques dans leurs rapports avec les êtres organisés. *Brux.*, 1860. In-8°.

15. Observations et réflexions sur les dépôts urineux et l'uréthrotomie. *S. l. n. d.* In-8°, 84 pp.

2089. — Chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Études et convention provisoire pour la construction et l'exploitation de la ligne et de ses embranchements, par voie de

concessions, de payages et de garantie d'un minimum d'intérêt. — *Bruxelles, Devroye,* 1844.

In-fol., de 191 pp. et carte. Dépôt de la guerre.

2090. — De l'agriculture du Condroz, considérée sous le point de vue pratique, des améliorations dont elle est susceptible et des préjugés des cultivateurs, par Max Le Docte, industriel-agronome, à Gembloux. — *Liége, Imp. I. Desoer,* 1844.

In-8°, de 32 pp.

2091. — Constructions. — Mortiers et ciments. Exposé succinct des connaissances positives actuelles sur les qualités, le choix et la convenance réciproque des matériaux propres à la fabrication des mortiers, etc., par Max Carez, ingénieur des Ponts et Chaussées. — *Bruxelles, Van Dooren,* 1844.

In-8°, de 93 pp. Extr. des *Annales des travaux publics.*

Du même : 1. (Ville de Bruxelles). Projets de distribution d'eau. Rapport au Collège des bourgmestre et échevins. Rapport du Collège des bourgmestre et échevins au Conseil communal. *Bruxelles, Bols-Wittouck, impr.,* 1851. In-8°, 74 pp.

2. Lettre au Collége des bourgmestre et échevins. Rapport de la section des travaux publics. Rapport de la question du contentieux. Rapport de la section des finances. *Bruxelles, Bols-Wittouck,* 1851. In-8°, 35 pp.

3. Exposé de l'avant-projet sur le meilleur moyen de compléter la distribution d'eau potable de la ville de Bruxelles et sa banlieue. *Brux., E. Guyot,* 1873. In-8°, 21 pp., plan.

1845.

2092. Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, Imprimeur de l'Évêché.* 1845.

1. *21 janvier 1845. Mandement pour le carême de l'an de grâce 1845.* Le prélat y expose le devoir des prêtres, des religieuses, des pères et mères envers les enfants, des enfants envers leurs pères et mères, des serviteurs envers leurs maîtres, des maîtres envers leurs serviteurs, enfin les devoirs des personnes mariées. In-4°, 10 pp.

2. *22 janvier 1845. Circulaire concernant la collecte en faveur de l'Université catholique.* In-4°. 1 p.

3. *15 mars 1845. Circulaire pour recommander l'œuvre de la Propagation de la foi.* In-4°, 1 p.

4. *23 juin 1845. Circulaire,* écrite à la demande du gouvernement, pour *recommander la vaccine.* In-4°, 1 p.

5. *5 juillet 1845. Circulaire relative aux retraites ecclésiastiques.* In-4°, 1 p.

6. *Même jour. Circulaire concernant la fréquentation des écoles primaires en été.*

7. *7 août 1845. Mandement qui ordonne des prières publiques pour obtenir la cessation de la pluie.* In-4°, 3 p.

8. *16 août 1845. Circulaire aux administrateurs des fabriques d'église.* Ils sont invités à dresser leurs budgets avec le plus grand soin, avec exactitude et économie, de les arrêter à la séance d'avril et de les soumettre ensuite à l'approbation épiscopale. In-4°, 2 pp.

9. *28 août 1845. Circulaire autorisant, en vertu d'un indult apostolique, l'usage de graisse et de bouillon tous les samedis de l'année, excepté les samedis où il y a obligation de jeûner.* In-4°, 2 pp.

10. *6 octobre 1845. Circulaire relative aux mesures à prendre pour prévenir et atténuer les effets de la disette dont le pays est*

menacé par suite de la mauvaise récolte des pommes de terre. In-4°, 2 p.

2093. — Missale romanum ex Decreto sacro sancti Concilii Tridentini restitutum S. Pii Quinti jussu editum Clementis VIII et Urbani VIII Papæ auctoritate recognitum et novis missis ex Indulto apostolico hucusque concessis auctum. — *Namurci, typis Ad. Wesmael-Legros, Episcopatûs typographi.* MDCCCXLV.

In-folio. Lim. 30 ff., 526 pp. *Commune Sanctorum,* CVIII pp.; *Proprium Sanctorum diœcesis namurcensis,* 12 pp. Caractère gros romain, rouge et noir, 10 gravures en taille douce.

Ce missel, chef-d'œuvre de typographie, est incontestablement le plus bel ouvrage qui jusqu'ici ait été imprimé à Namur. — Séminaire de Namur. — Bibl. des Sœurs de Notre-Dame, à Namur.

2094. — Missæ defunctorum juxta usum Ecclesiæ romanæ cum ordine et canone extensæ. — *Namurci, è typographia Wesmael-Legros.* MDCCCXLV.

In-folio, de 40 pp. Caractère rouge et noir. Belle impression.

2095. — La Morale du Christianisme offerte à la jeunesse par M. de S. — *Namur, Ad. Wesmael-Legros.* 1845.

In-12°, de 304 pp.

2096. — Histoire abrégée de l'Ancien et du Nouveau Testament, ou Bible de l'Enfance, racontée aux enfants de huit à douze ans, par l'abbé Martin de Noirlieu. Édition revue et augmentée de questions à chaque chapitre. — *Namur, A. Wesmael-Legros, imprimeur de l'Évêché.* 1845.

In-16°, de 224 pp. La première édition de cet ouvrage, revêtue de l'approbation de Mgr de Quélen, archevêque de Paris, fut publiée en cette ville, en 1836. Il a été plusieurs fois réimprimé en Belgique. — S. A.

2097. — Histoire sainte suivie d'un abrégé de la vie de N. S. J.-C.; par demandes et par réponses. A l'usage des maisons d'éducation. A. M. D. G. — *Namur, A. Wesmael-Legros, imprimeur de l'Évêché.* 1845.

In-32°, de 144 pp. Avec une fig. — S. A.

2098. — Instructions chrétiennes pour les jeunes gens, mêlées de plusieurs traits d'histoire et d'exemples édifiants, et ci-devant imprimées par ordre de l'Archevêque de Besançon. Nouvelle édition, à l'usage des écoles primaires. — *Namur, Ad. Wesmael-Legros, imprimeur de l'Évêché. — S. d.* (1845).

In-12° de VIII-330 pp. L'auteur de cet ouvrage est Hubert Humbert, supérieur de la mission du diocèse de Besançon, né à Vauclans (Doubs), en 1685, mort en 1778.

2099. — Traité de la psalmodie et des autres parties de l'office divin, selon le chant romain, par un prêtre du diocèse de Namur. — *Namur, Wesmael-Legros.* 1845.

In-8°, de VI-76 pp. L'auteur de ce traité est l'abbé Dupont, curé à Montquintin. — S. A.

2100. — Formulaire de Prières, à l'usage des Sœurs belges de la Providence établies à Champion lez-Namur. Avec approbation de l'Ordinaire. — *Namur, F.-J. Douxfils. — S. d.* (1845).

In-18°, de 19 ff. n. chiff. V-495 pp., 1 f. d'errata. 2e édition. *Ibid.*, *Lambert-De Roisin*. In-8°, 19 ff. n. chiff. V-525 pp. — Bibl. des Sœurs de la Providence, à Champion.

2101. — Manuel de l'enfant de chœur, ou Cérémonies du servant de la basse messe, etc., et dans les autres offices de l'Église, pour faire suite au *Manuel du marguillier-chantre*, par L. Lenfant, curé de Villers-le-Gambon. — *Namur, Wesmael-Legros*. 1845.

In-32°, de 80 pp.

2102. — Mémoire et recueil de ce qui s'est passé entre le seigneur don Juan d'Autriche, &c., depuis sa retraite au chasteau de Namur que fust le 24e de juillet 1577, jusqu'es à la rompure de la paix entre son Altèze et les Estats de par delà, rédigé par escript par le sieur Grobbendoncq comme y aïant esté entremis (d'après une copie prise sur les archives de la Chambre des comptes à Bruxelles). — *Bruxelles, Hayez*, 1845.

In-8°, de 55 pp. Extr. du *Compte rendu de la Commission d'histoire*, t. X, par le baron de Reiffenberg. — B. R.

2103. — Testament de Madame Isabelle Brunelle, veuve d'Harscamps. *Oui tout est vain, hormis l'éternité.* — *Namur, Guyaux et Feuillien*, 1845.

In-8°, de 56 pp. suivi de : *Oraison funèbre de Madame Marie-Isabelle Brunelle, comtesse d'Harscamps, prononcé en l'église cathédrale d'Aix-la-Chapelle, le 8 mai 1806, par M. l'abbé de Gauzargues, chanoine de la dite église.* Namur, Guyaux et Feuillien, 1845. In-8°, 36 pp. Voy. années 1805 et 1806. — S. A.

2104. — Discours de M. Braas, prononcé à l'Hôtel-de-Ville de Namur, à l'appui de sa proposition de solliciter la réforme électorale. « *Vos maux viennent des vices de » la société, détournée de sa fin naturelle par l'égoïsme » de quelques-uns, et jamais vous ne serez mieux tant » que ceux-ci feront seuls les lois... Ils vous jugent inca- » pables de discerner vous-mêmes ce qui vous est bon ou » mauvais. Vous êtes donc des brutes, suivant eux?* » Lamennais, *Livre du Peuple. — S. l. n. d.* (1845).

In-8°, de 6 pp. D'après la loi électorale du 30 mars 1831, la quotité des contributions constituant le cens électoral était différente pour les campagnes et pour les villes. Cette différence ôtait à la loi son caractère d'universalité, d'égalité et de justice. Elle constituait une violation manifeste de l'article 6 de la Constitution, qui porte : *Les Belges sont égaux devant la loi.* « *Plaisante égalité!* s'écriait Braas, qui fait qu'un Belge » domicilié à Floreffe, par exemple, et payant vingt florins d'impôt » direct, est un citoyen, un homme politique, et qu'un autre Belge, » domicilié à Namur, qui paie trente-neuf florins quatre-vingt-dix-neuf » centièmes n'est rien du tout. »

La loi du 12 mars 1848 fit cesser cette flagrante inégalité, en abaissant le cens électoral pour tout le royaume au minimum fixé par la Constitution (fl. 20, soit fr. 42,32). — S. A.

2105. — Procès de M. l'Avocat Braas contre M. Douxfils, Imprimeur de la *Voix du Bon Sens*, de l'*Ami de l'Ordre* et du *Feuilleton Belge. — Namur, impr. de J. Misson, rue de l'Ange.* 1845.

In-8°, de 71 pp. Au commencement de cette année (1845), l'*Éclaireur* présenta aux électeurs de l'arrondissement de Namur les avocats Braas et Marchot comme candidats à la représentation nationale. Pour combattre ces candidatures opposées à celles de MM. Brabant, Fallon et de Garcia, il fut créé un journal spécial, la *Voix du Bon Sens*, imprimé chez Douxfils, ainsi que l'*Ami de l'Ordre* et le *Feuilleton Belge*.

Au dire de la rédaction du nouveau journal, Braas et Marchot étaient des hommes sans capacité, sans lumière, sans position dans la société, d'une condition inférieure, avec des antécédents politiques compromettants, l'un connu par ses exagérations républicaines, l'autre par ses folies orangistes. La *Voix du Bon Sens* ayant attaqué Braas sur le terrain professionnel, le représentant comme un avocat incapable, Braas intenta un procès à l'imprimeur Douxfils pour injures et en réparation des dommages et intérêts qu'il lui avait causés dans ses fonctions d'avocat. Par jugement du 12 août, Douxfils fut condamné, par le tribunal de Namur, à payer au demandeur pour tous dommages-intérêts la somme de mille francs, en outre aux intérêts judiciaires et aux frais. — S. A. — U. L.

2106. — Armorial du royaume de Belgique, par le baron Ch.-J.-Is. de Stein d'Altenstein. — *Bruxelles, chez l'auteur,* 1845.

In-4°, pl. I, II, IIbis, 19 pp., pl. I à CLXXV; supplément, pl. I à XXII. Idem. 2e volume. *Ibid.* In-4°, 3 pl. n. chiff., pl. I à XLV. — Publication inachevée.

Du même : 1. Annuaire de la noblesse de Belgique, 1847-1880. *Brux., Decq,* 1847-1880. 34 vol. in-12°, portr., blasons. — Sur cette publication, qui a été continuée jusqu'à la mort de l'auteur (déc. 1896), voy. *Petites corrections sur l'*Annuaire de la noblesse de Belgique, *publié par M. le baron Isidore de Stein d'Altenstein.* Années 1847 à 1872. Par P.-N. De Kessel. *Bruxelles, Roche,* 1871. In-12°, 300 pp. — S. A.

2. Généalogie de la famille de van de Woestyne. *Brux., Delevingne et Callewaert,* 1862. In-18°, 62 pp., fig. Extr. de l'*Annuaire de la noblesse de Belgique* précité. — S. A.

3. Armorial des alliances de la noblesse de Belgique. *Brux., Muquardt,* 1880. In-4°, avec 80 pp. color.

4. Notice sur l'institution et l'office des hérauts d'armes aux Pays-Bas. In-8°, 15 pp. Extr. des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique.*

2107. — Généalogie de la très noble et très ancienne famille des Ducs de Beaufort, barons de Spontin, issus de l'antique maison de Beaufort-sur-Meuse; fidèlement extraite du *Dictionnaire Généalogique et Héraldique des Familles Nobles de Belgique*, par M. Félix-Victor Goethals, bibliothécaire de l'ancienne Bibliothèque communale de la ville de Bruxelles. — *Bruxelles, impr. de Polack-Duvivier, Place du Grand-Sablon, n° 5.* 1845.

In-4°, de 34 pp. Voy. année 1859. — S. A.

2108. — Notice généalogique de la famille de Minckwitz. — *Grammont, Ceuturick-De Zutter.* 1845.

Petit in-fol., de X-22 pp., à deux col. L'auteur de cette généalogie est Alphonse Fosse, capitaine d'artillerie décédé à Philippeville, dont la mère était une baronne de Minckwitz, de Porcheresse (Wellin).

2109. — Paul Noël, peintre de genre, né à Waulsort, 1789. Par Jules Petit. — *Liége, typ. de Félix Oudart.* 1845.

In-8°, de 30 pp., avec portrait de Noël et fac-similé de sa signature. — S. A. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

2110. — Wallonades par l'auteur d'*Alfred Nicolas*. — *Liége, Félix Oudart.* MDCCCXLV.

In-8°, de 206 pp. Extr. de la *Revue de Liége*. L'auteur qui n'est autre que J. Grandgagnage dit, p. 195, avoir publié les Wallonades suivantes : *La Pierre du Diable; — Montaigle; — Montfort; — La Ballade de Chèvremont; — Les trois dames de Crèvecœur; — Beaufort; — Franchimont; — La roche à Bayard; — Le Désert de Marlagne; La Fontaine de Louis XIV; — La Meuse; — D'Embourg à Montméry; — Chaudfontaine; — Waterloo.*

Grandgagnage est le créateur de ce genre de poème, auquel il a donné le nom de Wallonades. « Si quelques lecteurs me demandent, dit-il, la définition de la Wallonade, je répondrai que c'est une sorte de poésie toute simple, dont la patrie belge fait tout le fond et dont la forme comporte un peu de négligence. » Pp. 73, 74. « Pour nous, dit Kersten, *Journal historique*, t. XX, p. 75, la Wallonade est un petit poème capricieux, où l'auteur se laisse aller à ses inspirations du moment, sans plan, presque sans parti pris d'avance, mais au fond obéissant à ses goûts archéologico-champêtres, tour à tour décrivant, racontant, plaisantant, censurant, exhortant, etc., secouant, faisant sauter en l'air le joug humiliant de l'imitation, ce fléau des lettres belges, il ne court pas après la manière des auteurs français : il court à sa manière. Il ne fait pas des sonnets, quand on fait des sonnets à Paris, ni des ïambes, quand on y fait des ïambes; il fait des Wallonades. » *Ibid.* t. XXV, p. 216. — S. A. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

Du même : 1. *Un feuilleton. — Essai de biographie. — De la particule et des décorations. — La Croix de Kamchatka. — Le Régime constitutionnel et le cousin Francisque. — Le sénateur et le ministre, l'électeur et le sénateur. — La Renaissance et Mr V. H. — La Demoiselle et la réclame.* Deus mundum tradidit disputationi eorum. ECCLESIASTE, III, 11. Dieu a livré le monde aux divagations du feuilletoniste. *S. l.* In-8°, 21 pp. n. chiff. Daté de Embourg, 5 octobre 1845.

En 1839, Wiertz, le célèbre peintre dinantais, froissé de l'injustice commise à son égard, au sujet d'un tableau qu'il avait envoyé à l'exposition, résolut d'ouvrir un concours sur cette question : *De l'influence pernicieuse du journalisme sur les arts et les lettres.* L'écrit ci-dessus de l'auteur des *Wallonades* est une satyre piquante du genre feuilleton. Il est tiré d'un ouvrage intitulé : *La France et la Belgique* (p. 1re), que M. Grandgagnage se proposait de publier, mais qui, croyons-nous, n'a pas vu le jour. La satyre fut par son auteur envoyée au concours de Wiertz. Le premier mémoire couronné fut celui de Labarre, *Les Feuilletonistes.* Voy. année 1840, n° 1970.

2. *Musées provinciaux.* Extr. de la *Revue belge.* In-8°, 4 pp.

On découvre, chaque jour, sur le sol de la Belgique, des objets antiques qui rappellent le passage ou le séjour en nos contrées des Gaulois, des Romains ou des Francs. Dans l'intérêt de l'histoire aussi

bien que de l'art, il importe de veiller à la conservation de ces objets précieux. Pour cela nul moyen plus efficace que la création au chef-lieu de chaque province d'un musée où ces objets seraient recueillis avec soin et classés avec ordre. Telle est la thèse développée par M. Grandgagnage dans l'article ci-dessus. — S. A.

2111. — Traité du 1er mars 1839. — Question de droit international. A la Cour de Cassation. Mémoire pour S. Exc. Don Mariano Tellez Giron de Beaufort, Salm-Salm, y Toledo, Duc d'Ossuna et de l'infantado, Comte-Duc de Benavente, Grand d'Espagne de la première classe, etc., domicilié à Madrid, demandeur, représenté par Me Sanfouche-Laporte, avocat à la Cour de Cassation, bâtonnier de l'Ordre, contre Monsieur le Ministre des Finances, à titre de l'administration de l'enregistrement et des domaines, défendeur, représenté par Me Verhaegen, jeune, avocat à la même Cour. — *S. l. n. d.* (1845).

In-4°, de 32 pp. signé Sanfouche-Laporte. Il s'agit des droits d'enregistrement à payer pour droit de mutation concernant la terre de Beauraing. — B. R.

2112. — Cour d'appel de Liége. Mémoire pour Madame Antoinette, baronne de Stockhem, et Monsieur Charlois, comte de Renesse-Breidbach, son époux, contre Madame Eugénie, baronne de Stockhem, et M. Charles, baron de Wal, son époux. — *Liége, Desoer,* 1845.

In-4°, de 159 pp. Signé C. Zoude.

2113. — Situation administrative et financière des Monts-de-piété de Belgique. Nécessité et moyens de les réorganiser. Par M. D. Arnould, Chevalier des Ordres de

Léopold et du Lion des Pays-Bas, Administrateur-inspecteur de l'Université de Liége... — *Bruxelles, Deltombe*, 1845.

In-8°, de XVI-365 pp. On lit dans le *Journal historique* de Kersten, t. XIII, pp. 26-31, une analyse étendue de cet ouvrage. L'auteur a publié lui-même un complément analytique de son travail dans l'opuscule suivant : *Statistique des Monts-de-piété de Belgique*, Bruxelles; M. Hayez, 1847. In-4°, 27 pp. Extr. du t. III des *Travaux de la Commission centrale de Statistique*. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

Le 30 avril 1848, a été promulguée, en Belgique, une loi qui réorganise les Monts-de-piété. La plus importante disposition de cette loi est celle qui supprime les commissaires jurés et les remplace par des bureaux auxiliaires et des succursales. Cette mesure semblait réclamée depuis longtemps. Voy. *Revue de Liége*, t. V, p. 167; *Belgique judiciaire*, t. IV, pp. 1177.

2114. — Projet de chemin de fer de Namur à Liége, demandé par concession; son influence sur les chemins de fer de Belgique de l'État; ses conséquences relativement au commerce et à l'industrie du pays; éclaircissements en forme de pétition adressée aux Chambres belges. — *S. l.* 1845.

In-8°, de 12 pp., une carte. L'auteur est Mathieu Franck, ingénieur civil. — U. L.

Même sujet : 1. Demande en concession d'un chemin de fer entre Namur et Liége avec faculté de le continuer jusqu'à Dinant.

Mémoire à l'appui de ce projet. *Liége, F. Oudart*, 1845. In-fol., 8 pp., avec un plan du tracé du chemin de fer entre Namur et Liége. Par H. Borguet. — S. A.

2. Mémoire à consulter au sujet de l'établissement du chemin de fer de Namur à Liége. *Liége, chez Collardin*, 1846. In-4°, 36 pp.

3. Quelques mots en réponse au *Mémoire à consulter au sujet de*

l'établissement du Chemin de fer de Namur à Liége. Par H. Borguet. *Liége, Félix Oudart,* 1846. In-8°. — U. L.

4. Examen du résultat que va produire la construction d'un chemin de fer de Liége à Namur. Par H. Borguet. *Liége, Félix Oudart,* 1846. In-8°. — U. L.

2115. — Mémoire à l'appui d'une réclamation concernant les projets de chemin de fer de Florennes à la Meuse et de Couillet à Oret, par F. Splingard, ingénieur des ponts et chaussées. — *Bruxelles,* 1845.

In-folio, de 11 pp.

2116. — Traité élémentaire de Tactique et de Stratégie, contenant toutes les matières indiquées au programme de tactique, arrêté par le ministre de la guerre pour les divers examens à subir pour l'avancement dans l'armée belge. — *Namur, Guyaux et Feuillen,* 1845.

In-18°, 3 parties de 190, 65 et 175 pp., pl. Par F.-L.-A. Boulade.

2117. — [Ouvrages sur la culture, par Maximilien Le Docte, industriel-agronome à Gembloux, 1845-1854.]

1. Nouveau système de culture, spécialement composé pour la Belgique et mis en pratique depuis 1843, applicable aux pays pauvres comme aux pays riches. *Liége, impr. J. Desoer.* 1845. In-8°, 9-442 pp., 2 tableaux 7 pl.

2. Établissement d'une ferme modèle dans la province de Luxembourg. Projet présenté au gouvernement et adressé aux Chambres législatives. *Liége, impr. J. Desoer.* 1847. In-8°, 16 pp.

3. Moyens de procurer immédiatement du travail à dix mille ouvriers. *Liége, impr. J. Desoer,* 1848. In-8°, 19 pp.

4. Manuel de culture. Deuxième édition. *Brux., E. Tarlier* (1850). In-12°, 259 pp. *(Bibliothèque rurale).* Le même en flamand.

5. Traité de l'emploi de la chaux en agriculture. *Brux., G. Stapleaux*, 1851. In-12°, 36 pp. *(Bibliothèque rurale).* Le même en flamand.

6. Traité élémentaire des instruments aratoires. *Brux., G. Stapleaux*, 1851. In-12°, 273 pp. fig. *(Bibliothèque rurale).* Le même en flamand.

7. De la culture des plantes oléagineuses. *Brux., G. Stapleaux*, 1852. In-12°; 92 pp., fig. *(Bibliothèque rurale).* Le même en flamand.

8. De la culture des plantes racines. *Brux., Tarlier*, 1853. In-12°, 232 pp., 24 fig. *(Bibliothèque rurale).*

9. De la culture des plantes racines. Pomme de terre. Topinambour. Betterave. Carotte. Navet. Rutabaga. Chicorée. Deuxième édition. *Brux., E. Tarlier*, 1859. In-12°, 198 pp., fig. *(Bibliothèque rurale).* Le même en flamand.

10. Catalogue des instruments et machines d'agriculture du Musée de l'industrie de Bruxelles, rédigé par Max Le Docte, membre de la Commission permanente d'agriculture du Musée et publié par les soins de cette Commission. *Brux., impr. Deltombe*, 1854. In-8°, 224 pp., fig.

1846.

2118. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, Imprimeur de l'Évêché*. 1846.

1. *16 janvier 1846. Monita ad clerum de celebratione festorum suppressorum in ecclesiis servanda;* 2° *de habitu ecclesiastico et novitate in eo vitanda; explicatur statutum diœcesanum de parochorum absentiis*. In-4°, 4 pp.

2. *7 février 1846. Mandement pour le carême de l'an de grâce 1846*. Sur la nécessité de faire pénitence. In-4°, 8 pp.

3. *2 mai 1846. Circulaire engageant le clergé à seconder les autorités civiles pour l'exécution des mesures prescrites par le gouvernement, dans le but de prévenir ou d'atténuer les effets de la disette des pommes de terre*. In-4°, 1 p.

4. *16 juin 1846. Mandement annonçant la mort de Grégoire XVI et ordonnant un service solennel dans toutes les églises du diocèse, en même temps que des prières à l'occasion de la réunion en conclave du sacré collège des Cardinaux.* In-4°, 4 pp.

5. *Même jour. Mandement ordonnant des prières* ad petendam pluviam. In-4°, 2 pp.

6. *27 juin 1846. Mandement qui ordonne un* Te Deum *solennel en actions de grâces, à l'occasion de l'élection du souverain pontife Pie IX.* In-4°, 3 pp.

7. *Juin 1846. Circulaire de l'Épiscopat belge concernant l'enseignement de la religion et de la morale dans les écoles primaires.* In-4°, 12 pp.

8. *1er août 1846. Circulaire annonçant les retraites ecclésiastiques.* In-4°, 1 p.

9. *10 août 1846. Circulaire aux inspecteurs ecclésiastiques cantonaux des écoles primaires,* contenant des instructions spéciales sur la manière dont ils doivent prendre part aux conférences cantonales des instituteurs et sur les moyens à employer pour faire produire à ces réunions tous les bons résultats que la loi en attend. In-4°, 3 pp.

10. *13 septembre 1846. Circulaire qui prescrit que chaque fois qu'il s'agira de chanter un* Te Deum *à l'occasion de la naissance ou de l'inauguration du Roi ou de quelque fête nationale, le clergé devra en donner avis aux autorités civiles huit jours auparavant, en indiquant les heures fixées pour les cérémonies.* In-4°, 1 p.

11. *22 décembre 1846. Circulaire invitant le clergé à s'entendre avec les administrations communales et les bureaux de bienfaisance pour aviser aux moyens de soulager les pauvres et les ouvriers nécessiteux.*

12. *26 décembre 1846. Circulaire recommandant au clergé les instituteurs sortis des deux écoles normales du diocèse.* In-4°, 2 pp.

2119. — Liberté de l'Église. Du silence de la publicité, par Mgr Parisis, Évêque de Langres. *(Custos quid de nocte?* Is. XXI, 11.) Supplément à l'*Ami de l'Ordre.* — *Namur, typ. de F.-J. Douxfils, rue de la Croix,* n° 661. (1846).

In-12°, de 64 pp. Cet écrit a été publié à l'occasion des réclamations de l'épiscopat français relatives à la liberté d'enseignement. Il répond à ces trois questions : 1° *Que pensent et que désirent unanimement les ennemis de l'Église touchant le silence des Évêques?* 2° *Qu'est-ce que l'histoire nous révèle à ce sujet?* 3° *Qu'est-ce que l'histoire nous en apprend?* — S. A.

2120. — Schema vitæ pastoralis. — *Namurci, typis Wesmael-Legros,* 1846.

In-18°, de 4 pp. et in-fol., de 1 page. Tableau synoptique des obligations de la charge pastorale, revisé par le chanoine Wilmet. L'idée de ce travail appartient à un évêque de l'ancien diocèse d'Ypres, Georges Chamberlain, — Bibl. du Séminaire de Namur.

2121. — Conseils de persévérance après la première communion, par L. Lenfant, curé à Villers-le-Gambon. — *Namur, Wesmael-Legros,* 1846.

In-24°, de 286 pp.

2122. — Invocations à sainte Julienne, religieuse hospitalière du Mont-Cornillon et coopératrice de Jésus dans l'institution de la Fête-Dieu. Par J.-J. Collignon. Sixième jubilé séculaire de la Fête-Dieu, qui se célébrera à Liége, en juin 1846. — *Liége, P. Gouchon,* 1846.

In-18°, de 23-12 pp., avec une lithographie, imprimée à Binche, chez Sebille.

2123. — Légende de saint Hubert, précédée d'une préface bibliographique et d'une introduction historique, par Édouard Fétis. — *Bruxelles, Jamar,* 1846.

In-12°, de XXI-183 pp. — B. R.

2124. — Protocole des délibérations de la Municipalité de Namur du 26 janvier au 25 mars 1793. Publié pour la première fois d'après le manuscrit déposé aux archives communales. — *Namur, A. Wesmael-Legros, libraire, imprimeur de la Société archéologique.* 1846.

In-8°, de VIII-310 pp., avec frontispice. Tiré à 300 exemplaires destinés au commerce. Précédé de la liste des membres de la Société archéologique de Namur.

La bataille de Jemappes gagnée par Dumouriez, le 6 novembre 1792, livra la Belgique au pouvoir de la République française. Le 21 du même mois, le général Valence s'empara de Namur, mais la citadelle ne capitula que le 2 décembre suivant. Le 4 janvier 1793 fut publié à Namur le fameux décret de la convention, du 15 décembre 1792, qui traitait la Belgique en pays conquis.

L'article 2 de ce décret supprimait toutes les autorités existantes en même temps qu'il ordonnait aux généraux français de convoquer de suite le peuple en assemblées primaires ou communales pour créer et organiser une administration provisoire.

L'élection des membres de la municipalité de Namur eut lieu le 23 et le 24 janvier 1793. Voici la composition de ce corps :

Mayeur : De Posson; — *Échevins :* Wasseige, avocat (échevin pensionné); Petitjean de Neufmont, Zoude, avocat, Mathieu, avocat, Rousseau, avocat, Limelette, avocat, Yernault; — *Greffier :* S.-J. Lafontaine, avocat; — *Jurés :* Lafontaine, imprimeur, Dethuin, marchand, Michaux-Dethy, notaire, Quinet, brasseur; — *Bourgmestre* ou *premier élu :* H. Lamquet; *second élu*, ou *petit bourgmestre*, nommé par les métiers : Louys; — *Lieutenant-mayeur* ou *lieutenant de police*, choisi par le mayeur : Genot. — *Official, lieutenant d'office,* ou *fiscal*, nommé par le pensionnaire : Laloux.

Cette assemblée ne siégea que du 26 janvier au 25 mars 1793. Elle fut dissoute le 26 mars suivant, à la suite de la victoire de Neerwinden, remportée par les Autrichiens sur les troupes du général Dumouriez. — S. A.

2125. — Notice sur les anciens octrois de la ville de Namur, par Dandoy, secrétaire communal. — *Bruxelles, Em. Devroye et Cie, Imprimeur du Roi, 40, rue de Louvain.* 1846.

In-fol., de 31 pp. Cette notice, imprimée à cinquante exemplaires seulement, concerne les octrois sur les objets de consommation dans la ville de Namur, depuis non pas 1260, comme le dit l'auteur, mais depuis 1268 jusqu'en 1790.

En tête de l'exemplaire conservé à la bibliothèque de la Société archéologique de Namur et annoté par J. Borgnet, on lit ce qui suit :
« J'ai vérifié sur les documents originaux les détails contenus dans » les *quatre premières pages* de cette notice. Ce n'est qu'une suite » d'erreurs grossières. Je ne sais où l'auteur a été pêcher ses rensei- » gnements en quelque sorte officiels. » Voy. année 1808, n° 1405.

2126. — Rétablissement du port de Grognon [à Namur]. — *S. l. n. d.*

In-8°, de 4 pp. Requête, du 15 avril 1846, par laquelle de nombreux habitants de Namur sollicitent du conseil de cette commune le rétablis- du port de Grognon; suivie du rapport de MM. Douxchamps, Melot-Richald et Marchot, en date du 15 juin 1846, favorable à cette demande, et dont les conclusions furent adoptées à l'unanimité par le conseil communal. — S. A.

2127. — La Revue de Namur paraissant deux fois par semaine. — *Namur, Guyaux et Feuillen....* 1846.

In-fol. Ce journal fut fondé par l'avocat orangiste Philippe-Antoine Marchot, qui le rédigea depuis le 1er janvier 1846 jusqu'à sa mort, 2 janvier 1854. Il fut sucessivement imprimé par Guyaux et Feuillien (1846); par Thérèse Namèche, épouse Marchot (1846-1852); par Marchot lui-même (1852-1854); par I. Colin (1854-1862); par Lambert-de-Roisin (1862-1863); enfin par Justin Rouvroy (1863). En avril 1854, Lucien

Namêche en prit la direction. Il le dirigea dans l'esprit du fondateur, c'est-à-dire dans un esprit de constante opposition au parti catholique et de haine contre le clergé. — S. A.

2128. — Notice sur les conseillers, les procureurs généraux, les greffiers et les présidents du conseil provincial de Namur, par le baron de Stassart, membre de l'Académie et plusieurs sociétés savantes. — (1846).

Extrait du *Bull. et Annuaire de l'Académie d'archéologie*, t. III, (1846), p. 141. — Acad.

2129. — Province de Namur pittoresque. Vues des châteaux anciens et modernes, des sites pittoresques et des monuments de la province, dessinés d'après nature, par A. Wasse, professeur de Mathématiques et de Langue française, lithographiées par Lauters et imprimées par Degobert, Lithographe du Roi, à Bruxelles; ouvrage dédié au Roi, et suivi de l'histoire de la province par le même. — *A Namur, chez F.-J. Douxfils* (1846).

In-4°, oblong, 33 vues, savoir : Vues des châteaux d'Onthaine, d'Ostin, Pont-à-Lesse, Pontillas, Rivière, Rosée, Rouillon, Ry, Abbaye de St-Gérard, Salzinne, ruines de Samson, château de Sart-St-Eustache, ruines de Sautour, château de Scry, de Scy, Serinchamps, reste du château de Sombreffe, de Sorine, de Soye, village et château de Spontin, château de Suarlée et de Taviet, ruines de Tongrenelle, châteaux de Vedrin, de Vierves, de Villers-le-Heist, de Wagnée, de Walhay, de Waret-la-Chaussée, de Waulsort, de Weillen, d'Yves-Gomezée. — S. A.

Du même : Excursions en Belgique. Voyage à Rochefort et à la grotte de Han par le cours de la Lesse, le domaine de sa Majesté le Roi des Belges, et retour de Dinant ou Givet. Ouvrage orné de 14 vues, d'un plan de la grotte de Han, d'une carte et de 6 vues, grand format, de la province de Namur.... *Rien n'est beau que le vrai; le vrai seul est aimable.* BOILEAU. Épît. IX. *Bruxelles, impr. de Deltombe*, (1846).

In-folio oblong, 52 pp. de texte. — Vues : Le château de Walzin, le château de Celles, le pavillon d'Ardenne, et le château du Rocher, le pavillon de Ciergnon, le château de Villers-sur-Lesse, le château de Lavaux-Ste-Anne, l'ancienne abbaye de Saint-Remy, les restes de l'ancien château de Beauraing, cette dernière vue prise de Ciergnon. — S. A.

2130. — Domaine royal à Ardenne. Album dédié à sa Majesté Léopold Ier, par L.-S. Ghémar. — *Bruxelles, Société des beaux-arts,* 1846.

In-folio oblong, 2 titres, 9 pl.

2131. — Les bords de la Meuse, épître à Van Hasselt, par Marcellin La Garde. — *Bruxelles, impr. Verteneuil, octobre* 1846.

In-8°, de 8 pp.

2132. — Du reboisement des terres incultes du canton de Beauraing, par Ern. Sembach, directeur des plantations du domaine royal d'Ardenne. — *Bruxelles, impr. C.-J. De Mat et Cie,* 1846.

In-8°, de 50 pp.

2133. — Livre de lecture contenant un choix de morceaux en vers et en prose propres à former l'esprit et le cœur des jeunes gens, à l'usage des collèges, des écoles normales et des classes supérieures des écoles primaires, par un ancien professeur de rhétorique, attaché à l'enseignement primaire. — *Namur, Wesmael-Legros,* 1846.

In-8°, de 612 pp. L'auteur de cet ouvrage est Mgr Namêche, recteur de l'Université de Louvain; il le publia lorsqu'il était directeur de l'École normale de Nivelles. — S. A.

2134. — Nouveaux petits Contes populaires pour les Enfants; ouvrage à l'usage des écoles et autorisé par l'Université de France. Nouvelle édition, revue et corrigée. — *Namur, A. Wesmael Legros, imprimeur de l'Évêché.* 1846.

Petit in-12°, de 160 pp. Ce livre, d'une morale purement naturelle, a paru de nouveau chez l'éditeur en l'année 1848, même format, même nombre de pages avec le millésime 1846, ce qui semble indiquer que ce n'est pas une édition nouvelle. — S. A.

2135. — Le Livre de l'enfance chrétienne ou Recueil de prières et d'instructions religieuses, composées surtout pour les enfants de huit à quatorze ans. Troisième édition, revue et appropriée aux écoles de Belgique. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, imprimeur de l'Évêché.* 1846.

In-18°, de 284 pp. Réimpression d'un livre publié d'abord à Paris en 1840, puis à Liège en 1845. — Bibl. des PP. Jésuites à Namur.

2136. — Cours de Mathématiques, par L.-B. Francœur. Nouvelle édition, comprenant l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne. — *Namur, Wesmael-Legros,* 1846.

In-8°, de VIII-360 pp. avec planches.

2137. — Essai de Littérature sacrée, ou Choix de morceaux tirés des livres de l'Ancien Testament, avec des observations critiques et littéraires, à l'usage des cours d'humanités supérieures, par l'abbé A.-J. Kaisin, professeur de Rhétorique au Séminaire de Bastogne. *Quam dulcia faucibus meis eloquia tua, super mel ori meo.* Ps. CXVIII. — *Namur, Wesmael-Legros, imprimeur de l'Évêché.* 1846.

In-12°, de VIII-320 pp. Il n'est personne qui ne reconnaisse combien nos Livres Saints sont riches en beautés littéraires comme en pensées sublimes, éminemment propres, par conséquent, à former l'esprit et le cœur de la jeunesse studieuse. Il est également démontré que l'étude *exclusive* des auteurs païens dans les humanités est généralement funeste à l'éducation morale des jeunes gens. Les auteurs païens brillent par la forme, c'est incontestable, mais combien ils sont inférieurs aux auteurs chrétiens pour l'élévation des pensées et des sentiments! Joindre l'étude des auteurs chrétiens à celle des auteurs païens, afin de pouvoir établir entre eux des points de comparaison propres à former le bon goût littéraire et les bonnes mœurs chez les élèves : voilà, pour nous, l'idéal à réaliser dans tous les cours des humanités.

C'est ce qu'a très bien compris l'auteur de l'*Essai* ci-dessus : « Nous » ne nous sommes pas borné, dit-il, à citer les endroits (des Livres » Saints) qui nous ont paru prêter le plus à des développements litté- » raires. Comme le travail de comparaison est un des plus propres à » former le goût des jeunes gens, toutes les fois que la littérature » profane nous a offert certains points de rapport avec des passages de » la Bible, nous n'avons pas manqué d'en faire le rapprochement, afin » de mettre en évidence la supériorité de nos auteurs sacrés, sur les » auteurs profanes les plus justement admirés. *Préf.* » — S. A.

2138. — Lettre du Père J. Van Naemen, supérieur du collège de N.-D. de la Paix, à Namur.

Cette lettre, datée de Namur, 11 mars 1846, est reproduite dans le *Journal historique* de Kersten, t. XII, p. 611-613. C'est une réponse bien motivée à un journal d'Anvers qui prêtait sérieusement à la Compagnie de Jésus l'intention d'ériger une université à Namur et de l'élever sur les ruines de l'Université de Louvain.

2139. — Lettres sur l'enseignement moyen, par P. Bergeron, docteur en philosophie et lettres, préfet des études et professeur de Rhétorique à l'Athénée royal de Namur.... — *Namur, Impr. de Wesmael-Legros. libraire, rue de l'Ange*, 1846.

In-8°, de 64 pp. — Acad. de Bruxelles.

***Du même** : Deux discours* (en vers) *prononcés avant la distribution des prix* (à l'Athénée de Namur), *le 13 août 1845 et 1846.* Impr. de la *Revue de Namur,* rue du Séminaire, 1846. In-8°, 14 pp. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

2140. — La Comédie parisienne, revue illustrée de mille ridicules, travers, vices parisiens, etc., par Louis Labarre. — *Paris, Labitte,* 1846.

In-18°. Le prospectus de cette publication porte : « Souscription à la » *Comédie parisienne,* 12 vol. par année. — Un vol. le 1er de chaque » mois. — Prix pour un an : 12 francs. S'adresser *franco* à M. Louis » Labarre, 50, rue de Provence, à Paris. » — U. L. — Acad. de Bruxelles.

2141. — Discours d'instruction pour le grade de R.·.✠.·., prononcé dans la réunion des chap.·. de la Val.·. de Bruxelles, le neuvième jour du deuxième mois 5846 (9 avril 1846). — *Bruxelles, impr. P.-A. Parys,* 1846.

In-8°, de 16 pp. 1 grav. Discours prononcé par Victor Walter, échevin de la ville de Bruxelles, né à Namur, le 20 août 1799.

2142. — *Lettre A Monsieur le Baron de Reiffenberg, Conservateur en chef de la bibliothèque royale de Bruxelles, Membre de l'Académie royale des sciences, des belles-lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), de l'Académie royale de Turin, des Sociétés des Antiquaires de Londres, de France, de Normandie et de Morinie, l'un des vingt-neuf de la Société des Bibliophiles français, de celle des Bibliophiles du Hainaut, de la Société de l'histoire de France, de l'Institut historique, des Académies*

de Rouen et de Lyon, de la Société de statistique universelle, de celle de statistique de Marseille, des Sociétés asiatique, polytechnique et philotechnique de Paris, de la Société historique grand' ducale de Fribourg, de la Société grand' ducale d'Iéna, de celle de Batavia (Asie) et de Rhode-Island (Amérique du Nord), de la Société maritime d'Angleterre, des Sociétés académiques de Leyde, Utrecht, Toulon, Évreux, Blois, Douai, Boulogne-sur-Mer, Cambrai, Valenciennes, Anvers, Liége, Gand, Bruxelles et du Hainaut, secrétaire de la Commission royale d'histoire, etc., connu dans l'univers et dans mille autres lieux. *Fragments d'un air d'opéra*, par BONAVENTURE PIMPURNIAUX, Membre de la Société du Casino de Namur et de mille autres sociétés savantes. — *Liége, impr. de N. Redouté, rue de la Régence, N° 27,* 1846.

In-8°, de 12 pp. Ad. Borgnet venait de faire paraître dans la *Revue de Liége*, n° du 15 août 1845, un article critique, en ce qui concerne Namur, du 1er vol. des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, publié par le baron de Reiffenberg. Le baron se défendit, en persiflant son aristarque dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. II, p. 497 : « Si nous comprenons, dit-il en terminant, combien il est utile et glorieux d'être du pays de M. Pimpurniaux, nous implorons merci pour ceux que le sort a fait naître dans d'autres lieux. Cet un bel et grand avantage d'être de Namur, sans doute, mais il ne faut pas en abuser. »

A cet article Borgnet répondit par la lettre ci-dessus, imprimée sur papier jaune et écrite en vieux français, dans laquelle on lit : « Vous » avez infiniment d'esprit, Monsieur le Baron; vous avez non seulement » la science acquise, bien entendu en certaines branches. Toutesfoys » comment se faict-il que possédant les conditions requises pour pro- » duire une œuvre importante qui résistât à l'oubli et vous donnât » glorieux guerdon, vous ne soyez mie cogneu par rien de semblable? » C'est que vous vous estes proposé pour unique fin d'occuper sans

» cesse de vous le public, et dans vos productions vous n'avez égard » qu'à la quantité, et vous avez fini par vous faire illusion à vous-mesme, » sur la valeur de ces rogatons que desplorent ceulx qui de vostre » talent attendoyent tout aultre chose; et vous estes cheu en un char- » latanisme littéraire qui entrayne à des puérilités, quand il ne poulse » pas à des actes plus sévèrement qualifiables; et vous avez asprement » rebouté, comme censeurs fascheux, ceulx qui refusoyent de faire leur » partie dans ce concert de fades éloges qui forme chez vous la critique. »

Quelques années après l'envoi de cette lettre, de Reiffenberg adressa à Quérard, l'auteur des *Supercheries littéraires*, pour être placé sous le nom de PIMPURNIAUX un articulet, dans lequel on lit : « M. le pro- » fesseur Borgnet a l'extérieur de Ménalque; on le considérait comme » une espèce de Tityre littéraire, tranquillement couché dans sa litière » académique : *Tytire, tu patulæ*, etc.; mais en réalité il appartient » à cette classe de bonnes gens, que Voltaire appelait des *moutons* » *enragés*. En 1846, M. Borgnet a signé du pseudonyme *Pimpurniaux*, » une lettre diffamatoire contre un des hommes les plus honorables de » la Belgique. Quelques jours après son admission à l'Académie de » Belgique, il a distribué à cette compagnie son écrit, qui est dirigé » contre un de ses collègues, auquel il était principalement redevable » de son élection. Cette attaque n'était pourtant motivée que par une » seule phrase, polie et réservée, en réponse à une critique pédantesque, » contre laquelle la *Revue de Liége*, où elle fut insérée, avait même » protesté par des notes. On a été justement effrayé de la quantité de » fiel qu'il est possible de condenser en quelques pages. » — S. A. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

2143. — [Articles de N.-J. Laforêt, recteur de l'Université de Louvain, insérés dans la *Revue catholique de Louvain* ou extraits de cette revue. — *Louvain*, 1846-1871.]

1. Études sur le Cartésianisme et le Lamennaisisme. *Louvain, Valinthout et Vandenzande*, 1846. In-8°, 70 pp. *Rev. cath.*, année 1846, pp. 14, 70, 297.

2. Théorie de l'infini par Guillaume Tiberghien, docteur en philosophie. *Brux.*, 1846. *Rev. cath.*, année 1846-1847, p. 270.

3. Discours adressé, au nom des élèves de l'Université catholique de Louvain, à Mgr de Saint-Marsan, nonce apostolique à Bruxelles, le 27 juillet 1846. *Rev. cath.*, année 1846-1847, p. 441.

4. De la religion naturelle considérée dans ses rapports avec l'enseignement social et la révélation. *Rev. cath.*, année 1847-1848, pp. 65, 113, 179, 405, 365, année 1848-1849, pp. 8, 306, 353.

5. Notice sur M. le chanoine J.-B. Nicolas, supérieur au Séminaire de Bastogne. *Rev. cath.*, année 1848-1849, p. 575.

6. Coup d'œil sur l'histoire de la Théologie dogmatique. *Louvain, C.-J. Fonteyn*, 1851. In-8°, 103 pp. *Rev. cath.*, année 1850, pp. 21, 81, 133, 240, 463, 513, 570, 631; année 1851, pp. 82, 190, 456, 573.

7. Jésus-Christ considéré comme l'auteur de la civilisation européenne. *Rev. cath.*, année 1851-1852, pp. 25, 86.

8. Études sur la civilisation européenne considérée dans ses rapports avec le christianisme. De l'institution fondée par J.-C. pour continuer son œuvre; son action sur le monde. *Rev. cath.*, année 1851-1852, p. 505.

9. Études sur la civilisation européenne. Nouveau fragment. — Réhabilitation de l'enfance. *Rev. cath.*, année 1851-1852, p. 561.

Ces études, nos 8 et 9, ont été réimprimées et complétées dans l'ouvrage du même auteur : *Études sur la civilisation européenne dans ses rapports avec le christianisme*. Brux., A. Jamar (1851-52). In-12°, 2 vol., 200 pp., 2 grav. *(Encyclopédie populaire)*.

10. Gioberti et ses ouvrages. *Rev. cath.*, année 1851-1852, p. 608; année 1852-1853, p. 8.

11. Fragment d'une notice sur la vie et les travaux de M. Tits. *Rev. cath.*, année 1852-1853, pp. 69, 149, 205, 257.

12. Réhabilitation du moyen âge. — Des travaux du rationalisme contemporain sur les grands philosophes de cette époque. — Saint Anselme de Cantorbery, par M. Ch. de Rémusat, de l'Académie française. *Rev. cath.*, année 1852-1853, p. 640.

13. Du Panthéisme. Examen d'un ouvrage de M. Tiberghien, professeur à l'Université de Bruxelles. *Louvain, Valinthout et Vandenzande*, 1853. In-8°, 101 pp. *Rev. cath.*, année 1852-1853, p. 739.

14. Théologie dogmatique. Attitude de l'incrédulité vis-à-vis du dogme de la Trinité. Considérations théologiques et rationnelles sur ce dogme. *Rev. cath.*, année 1853-1854, pp. 1 et 65.

15. La Création (fragment d'un ouvrage sur les *Dogmes catholiques*, faisant suite à l'article précédent). *Rev. cath.*, année 1853-1854, pp. 513, 587.

16. De l'état primitif de l'homme. *Rev. cath.*, année 1853-1854, pp. 372, 461, 533.

17. Lettre écrite de Fribourg en Brisgau, le 30 juillet 1854. *Rev. cath.*, année 1853-1854, p. 442.

18. De la connaissance de Dieu, Monologue et Prosloge, avec des appendices de saint Anselme, archevêque de Cantorbery et docteur de l'Église; texte revisé d'après un ancien manuscrit, accompagné d'une traduction française, d'une préface, de notes et d'une table de matières, par G.-C. Ubaghs. *Louvain*, 1854. *Rev. cath.*, année 1853-1854, p. 659.

19. Du Panthéisme. — Des connaissances religieuses de M. Tiberghien et de ses attaques contre le dogme de l'éternité des peines. *Rev. cath.*, année 1855, p. 1.

20. La parole de Pie IX ou la douleur, la joie et l'espérance de l'Église. Conférences prêchées, en 1854, par le R. P. Dechamps de la Congrégation du St-Rédempteur. *Brux.*, 1856. Compte rendu. *Rev. cath.*, année 1856, p. 107.

21. L'Église et l'Empire romain au IVe siècle, par M. Albert de Broglie. Règne de Constantin, de Constance et de Julien. In-8°, 2 vol. *Rev. cath.*, année 1856, p. 637, et année 1859, p. 648.

22. Quelques mots sur la philosophie de saint Athanase. *Rev. cath.*, année 1860, p. 12.

23. Études sur la Papauté et la Civilisation européenne. *Louvain, C.-J. Fonteyn*, 1861. In-8°, 92 pp. *Rev. cath.*, année 1860, p. 65, 129, 221, 320, 440, 509, et année 1861, pp. 65, 129.

24. Philosophie de Platon. Notion générale de la philosophie. *Rev. cath.*, année 1861, pp. 393, 629.

25. Aristote. Caractère général de sa philosophie. — Sa Psychologie et sa théorie de la connaissance. *Rev. cath.*, année 1862, pp. 193, 253.

26. Des erreurs philosophiques contemporaines, à l'occasion de l'allocution prononcée par N. S. P. le Pape Pie IX, dans le consistoire du 9 juin (1862). *Louvain, Ch. Fonteyn*, 1862. In-8°. *Rev. cath.*, année 1862, p. 400.

27. L'Empirisme ou l'école sensualiste moderne. Bacon, Locke et Condillac. *Rev. cath.*, année 1863, pp. 148, 196, 261.

28. Quelques mots sur le protestantisme, l'incrédulité moderne et la raison. *Rev. cath.*, année 1863, p. 705.

29. La Constitution belge et l'Encyclique de Grégoire XVI. Deux lettres de son Éminence le Cardinal Archevêque de Malines sur nos libertés constitutionnelles. *Rev. cath.*, année 1864, p. 232.

30. Philosophie païenne. Philosophie gréco-romaine. *Rev. cath.*, année 1864; pp. 313, 373, 437.

31. Une page d'histoire de la philosophie moderne. Leibnitz. *Louvain, Ch. Fonteyn*, 1865. In-8°. *Rev. cath.*, année 1864, p. 689 et année 1865, p. 30.

32. La Papauté gardienne de la raison publique et de l'ordre social, ou l'Encyclique du 8 décembre 1864 et le Résumé des principales erreurs de notre temps. *Rev. cath.*, année 1865, p. 5.

33. Manifestation des élèves de l'Université catholique en l'honneur de leur nouveau recteur. Allocution de Mgr Laforêt (le nouveau recteur) aux élèves. *Rev. cath.*, année 1865, p. 634.

34. La Philosophie païenne et le christianisme. *Rev. cath.*, janvier 1869, p. 5.

35. Allocution prononcée à l'assemblée générale des conférences de S. Vincent de Paul à Louvain, le 24 janvier 1869. *Louvain, Ch. Peeters*, 1869. In-8°, 11 pp. *Rev. cath.*, fév. 1869, p. 212.

36. Étude philosophique sur Tertullien. *Rev. cath.*, mai 1869, p. 481; août, p. 147.

37. La Philosophie des Pères. École chrétienne d'Alexandrie. Origène. *Rev. cath.*, année 1870, juin, p. 685; août, p. 123; sept., p. 255; déc., p. 545.

38. La question romaine. *Louvain, Ch. Peeters*, 1871. In-8°, 78 pp. *Rev. cath.*, année 1871, fév., p. 121; mars, p. 225; avril, p. 377.

39. Un capitaine de frégate français, Auguste Marceau. Avec un avant-propos de Mgr Laforêt. *Louvain, Ch. Peeters*, 1871. In-18°, 284 pp. *Rev. cath.*, mars 1871, p. 342.

40. La Philosophie chez un Père du second siècle. Athénagore. *Rev. cath.*, août 1871, p. 198.

41. Denys l'Aréopagite. *Rev. cath.*, oct. 1871, p. 365.

2144. — L'Égalité en Belgique. Loi sur la chasse. — *S. l. n. d.* (1846).

In-8°, de 12 pp. Critique en vers de la loi sur la chasse promulguée le 26 février 1846. Cette critique est signée P.-J. Lambotte, professeur de poésie à l'athénée de Namur. Elle parut d'abord en feuilleton dans l'*Éclaireur de Namur* du 30 avril et du 1er mai 1846. Voy. année 1854.

Au jugement de savants jurisconsultes, la loi du 26 fevrier 1846 renferme des dispositions qui ne sont pas en harmonie avec les principes du droit et nos institutions libérales. Elle a été modifiée par la loi du 28 février 1882. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

2145. — Recueil des lois et des règlements en vigueur sur les brevets d'invention chez des différents peuples, précédé des rapports qui ont déterminé la législation française. Publié d'après les documents et mis en ordre, par J.-B.-C. Dujeux. *Brux., imp. Weissenbruch*. 1846.

In-8°, de XIX-562 pp.

2146. — Mémoire sur l'organisation de l'enseignement du droit en Hollande, et sur les garanties d'instruction juridique exigées, dans ce pays, des aspirants à certaines fonctions ou professions, par M. Blondeau, membre de l'Institut de France et du Conseil royal de l'Université. — *Paris, Videcoq, père et fils, éditeurs. Imprimé par Plon, frères*. 1846.

In-8°, de XVI-208 pp. Dans ce mémoire, Blondeau ne se borne pas à exposer les institutions de la Hollande sur les études du droit; il compare ces institutions non seulement à celles de la France, mais encore, du moins en ce qui concerne les points les plus importants, à celles de la Belgique et de l'Angleterre. *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. IV, pp. 260-261. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

2147. — Réponse à la Lettre de M. le lieutenant-général

Langermann, en date du 24 décembre 1845. — *Bruxelles, Impr. Berthot.* 1846.

In-8°, de 15 pp. Le 16 décembre 1845, à la séance d'installation de l'Académie de Bruxelles, réorganisée sous la dénomination d'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique,* le directeur de cette académie, le baron de Stassart, en présence de Léopold, premier roi des Belges, prononça un discours dans lequel on lit : « Nos grands hommes de guerre, quelque éclat qu'ils jettent sur » la patrie, ne nous occuperont pas davantage aujourd'hui ; j'ai d'ailleurs » regret d'avoir trop souvent prodigué l'éloge à cet art funeste qui fonde » ses trophées sur des ruines arrosées du sang humain ; les exploits » militaires ne sont légitimes et sans tache que lorsqu'ils ont pour but » la défense du pays. Arrêtons plutôt nos regards sur cette grande » époque (le xvie siècle). Nous voyons, au premier rang, Divæus, » Juste Lipse, Puteanus, représentant avec éclat les connaissances » littéraires, tandis que Dodonæus, Mercator, Ortelius, Simon Stévin, » Vésale et Van Helmont accélèrent les progrès des sciences par » d'importantes découvertes, etc. »

Déjà, à plusieurs reprises, le savant académicien avait été amené à faire ressortir la supériorité relative des arts de la paix sur l'art de la guerre et celle des illustrations civiles sur les illustrations militaires.

C'est pour combattre cette opinion que le lieutenant-général Langermann écrivit sa *Lettre adressée à M. le Baron de Stassart...* Bruxelles, Meline, Cans et Cie. 1845. In-8°, de 41 pp.

Cette lettre et la réponse qu'y fit M. de Stassart se trouvent reproduites dans les *Œuvres complètes* de cet académicien, pp. 305-321.

2148. — Conseil aux fermiers. Amélioration de la culture par les prairies artificielles en sainfoin. Par un agronome praticien. *Une culture en céréales disproportionnée avec le nombre de bestiaux pour produire le fumier, conduit à la ruine.* (Sentinelle des Campagnes, n° 225). — *Namur, typ. F.-J. Douxfils,* 1846.

In-12°, de 28 pp. — S. A.

2149. — Mémoire adressé à M. le Ministre des travaux publics ... par M. Alp. Moncheur, propriétaire à Rieudotte, en réponse au mémoire imprimé de la Société concessionnaire des mines de houille de Gives et Saint-Paul, sous la date du 19 mars 1846. — *Liége, Collardin,* 1846.

In-8°, de 31 pp. signé : J. Del Marmol.

2150. — Dictionnaire de la manutention, de l'enregistrement, du timbre, du greffe, des hypothèques, des successions et du notariat, par A. Tialens, contrôleur du timbre dans la province de Namur. — *Namur, Guyaux et Feuillien, rue de l'Ange, n° 705,* 1846.

In-8°, 2 vol. de 406 et 459 pp.

2151. Théorie pour la Gendarmerie nationale. — *Namur, Typ. F.-J. Douxfils,* 1846.

In-12°, de 46 pp. Signé : Le Général Anoul. — S. A.

2152. — Notice sur une nouvelle lampe de sûreté à enveloppe de cristal, par Alex. Boty, ingénieur au charbonnage d'Hornu-Wasmes. — *Mons, Hoyois, mars 1846.*

In-8°. Le même, avec Th. Guibal et G. Glépin, a publié l'ouvrage qui suit : *Rapport sur les mines de houille de l'Angleterre, adressé à la Société de commerce de Bruxelles* .... Mons, Emm. Hoyois, 1844. In-4°, XX-137 pp., 25 pl. et une carte.

2153. — Dystocie. Procédé pour porter l'extrait de belladone sur le col utérin seulement; partant, pour

éviter les accidents cérébraux qui résultent de l'absorption de ce médicament. Par le docteur E. Thirion, membre correspondant de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, à Namur. — *Bruxelles, J.-B. Tircher* (1846).

In-8°, de 4 pp. Extr. du *Journal de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.*

Du même : 1. Tumeur formée chez la femme seulement par le décollement d'une partie du cuir chevelu sus-occipital, et attribuée au tiraillement journalier des cheveux par la coiffure;

2. Note sur des pinces propres à détruire les tumeurs hémorrhoïdales, par compression et cautérisation simultanées, en évitant les hémorrhagies. In-8°, 3 pp. — S. A.

2154. — Du Baptême intra-utérin sans l'opération césarienne; mémoire destiné au clergé. Par le docteur E. Thirion, à Namur. — *Namur, F.-J. Douxfils*, 1846.

In-12°, de 45 pp., 3 pl. Cet opuscule a donné lieu à une discussion à laquelle se rapportent les écrits suivants :

1. Examen des deux questions suivantes : 1° *Le médecin doit-il faire l'opération césarienne sur une femme enceinte qui meurt avant d'accoucher?* 2° *Le prêtre, dans la même circonstance et à défaut de médecin, doit-il ou peut-il faire pratiquer la même opération, ou la pratiquer lui-même, s'il ne trouve absolument personne qui puisse ou qui veuille s'y prêter?* Par P.-J.-C. Debreyne, docteur en médecine de la Faculté de Paris, prêtre et religieux de la Grande-Trappe. *Namur, Wesmael-Legros,* 1846. In-12°, 52 pp. Ces questions sont résolues affirmativement par l'auteur.

2. Examen de l'Examen de M. P.-J.-C. Debreyne, docteur en médecine de la Faculté de Paris.... Sur l'opuscule intitulé : *Du Baptême intra-utérin sans l'opération césarienne préalable, par le docteur E. Thirion...* Fiat lux! *Namur, F.-J. Douxfils,* 1846. In-16° 32 pp.

3. Du Baptême intra-utérin sans l'opération césarienne par E. Thirion....

Examen sur ce travail et réflexions sur la discussion à laquelle il a donné lieu au sein de l'Académie de Belgique, par le docteur Meurice, médecin de campagne. *Brux., J.-B. Tircher*, 1846. In-8°, 12 pp. Extr. du *Journal de Médecine, publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.*

Sur l'exemplaire de cet opuscule, déposé à la bibliothèque de la Société archéologique de Namur, on lit cette note écrite de la main de M. Thirion. « En ma qualité de membre correspondant de l'Académie, je ne pouvais mettre mon nom à la tête de cet examen critique; mais un ami a bien voulu me permettre de disposer du sien. » Voy. *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, t. IV.

Après sa propre critique du travail de M. Thirion, le P. Debreyne rapporte, d'après la *Gazette médicale belge*, les réflexions que M. Martens, professeur à l'Université de Louvain, a présentées contre ce même travail à l'Académie de Bruxelles, dans sa séance de juin 1845. « L'intérêt de l'humanité, dit M. Martens, en se plaçant au point de vue » social, exige le contraire de ce que veut M. Thirion (remplacer l'opé- » ration césarienne par le baptême intra-utérin). Il faut que l'opération » césarienne puisse être pratiquée par le prêtre en l'absence des hommes » de l'art. Mais, dira-t-on, ce n'est pas dans le but de sauver l'enfant, » mais bien dans celui de le baptiser que le prêtre pratique l'opération » césarienne. Peu importe ici le but, pourvu que l'enfant soit sauvé... » Faut-il sacrifier la vie de l'enfant, oui ou non? voilà la question. Or, » il n'y a qu'un seul moyen de la sauver, c'est l'opération césarienne. »

Le P. Debreyne rapporte encore différentes autres raisons pour lesquelles, selon lui comme selon M. Martens, la valeur du baptême intra-utérin est toujours douteuse. Voy. *Revue cath. de Louvain*, nouvelle série, t. 1er, année 1846-1847, p. 254-256. Plus tard, dans ce même recueil (1868), le docteur Hubert, professeur à l'Université de Louvain, a traité de nouveau cette question au point de vue médical et M. Faider, au point de vue judiciaire, dans son opuscule : *La question de l'opération césarienne*. Brux., impr. Poot et Cie, 1868. In-8°, 23 pp. Extr. de la *Belgique judiciaire*, t. XXVI. — S. A.

2155. — Hôpital militaire de Namur. Clinique interne. Notice sur une fièvre typhoïde qui a régné épidémiquement dans

cet établissement pendant le deuxième semestre de 1846. *S. titre.*

In-8°, 7 pp. Rapport du médecin principal de l'armée, J.-B. Bouvier, à M. l'inspecteur général du service de santé de l'armée. Extr. du *Journal de médecine publié par la Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles.*

2156. — Réflexions sur les projets de loi déterminant les traitements et l'avancement des officiers de santé de l'armée, présentées à la Chambre des représentants. — *Ypres, Lambin,* 1846.

In-8°, de 23 pp. Par Alexis, médecin de garnison, né à Namur, le 24 décembre 1796, décédé à Waermaerde, le 14 septembre 1869.

1847.

2157. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, Imprimeur de l'Évêché.* 1847.

1. *8 janvier 1847. Mandement pour la publication du Jubilé accordé par N. S. P. le Pape Pie IX à son avènement au souverain pontificat.* In-4°, 12 pp. Suivi 1° des Lettres apostoliques indicatives de ce jubilé; 2° d'une circulaire épiscopale traçant la manière de le célébrer dans les paroisses du diocèse.

2. *2 février 1847. Mandement pour le carême de l'an de grâce 1847.* In-4°, 4 pp. Pas d'instruction.

3. *Même jour. Circulaire recommandant la collecte en faveur de l'Université catholique.* In-4°, 1 p.

4. *30 mars 1847. Mandement qui ordonne des prières pour la conservation des fruits de la terre.* In-4°, 3 pp.

5. *5 juin 1847. Mandement qui ordonne des prières publiques pour l'Irlande, décimée par la faim et les maladies.* In-4°, 6 pp.

6. *26 juillet 1847. Circulaire annonçant les retraites ecclésiastiques.* In-4°, 1 p.

7. *29 octobre 1847. Mandement qui prescrit une messe d'action de grâces pour la réussite de la récolte en 1847.* In-4°, 2 pp.

2158. — Questions de Droit-Canon. Par M. Wilmet, prêtre. — *Namur, A. Wesmael-Legros, imprimeur de l'Évêché.* 1847.

In-18°, de lim. 2 ff.-160 pp. Idem, 2e édition, augmentée d'une préface. *Namur, F.-J. Douxfils,* 1852, sous ce titre : *Questions de Droit-canon. Abrégé des Institutes de Devoti.* In-16°, VIII-192.

2159. — Manuel de Morale pratique et religieuse ou le bon instituteur attentif à former l'esprit et le cœur de ses élèves, à l'usage des écoles primaires des deux sexes, des pères et des mères de famille. Ouvrage approuvé par Mgr l'évêque de Namur. — *Namur. F.-J. Douxfils,* 1847.

In-24°, de 202 pp. Réimpression d'un excellent livre approuvé par l'archevêque de Sens, en 1839. L'éditeur belge a supprimé de l'édition française un résumé qui n'apprenait rien de nouveau et qui facilitait trop le travail des élèves; mais il a placé à la fin de chaque chapitre les questions que contenait ce résumé.

2160. — Recueil de cantiques. Le Mois de saint Joseph, ou le Mois de Mars consacré au Père nourricier de Jésus, par l'abbé (Collignon). — *Namur, Typ. de F.-J. Douxfils,* 1847.

In-12°, de 148 pp. En vers. — Il existe de cet ouvrage deux autres éditions, imprimées chez le même. La dernière est intitulée : *Fleurs de saint Joseph ou Recueil de Cantiques et de Prières, spécialement*

consacrées au Mois de Mars, considérablement augmentée. Par J.-J. Collignon, aumônier des Dames Bernardines de Soleilmont. In-18°, de 152 pp. — S. A.

2161. — Éphémérides belges ou Revue hebdomadaire des principaux phénomènes périodiques en rapport avec le calendrier. Année 1847. — *Namur, A. Wesmael-Legros, imprimeur de l'Évêché* (1847).

In-12°, de 132 pp. Par le P. Bach, jésuite.

But de l'opuscule : On a tâché d'y réunir dans un cadre aussi restreint que possible, les indications des principaux phénomènes de la nature.

L'ouvrage est précédé de considérations sur les Éphemerides ecclésiastiques, — les Éphémérides civiles, — les Éphémérides naturelles, — sur les Épactes, — sur les observations météorologiques, — sur la température des hivers — sur la floraison.

Pour disposer les matériaux si divers dont ce livre se compose, l'auteur a distribué toute l'année par semaines, c'est la raison du titre *Revue hebdomadaire*. Voir Kersten, *Journal hist. et litt.*, t. XIII, pp. 604, 605.

2162. — [Notes et notices historiques de M. Piot, archiviste général du royaume de Belgique, sur le pays de Namur, insérés dans la *Revue numismatique belge*, le *Bibliophile belge*, le *Trésor national* et autres revues ou recueils. 1847.]

1. Le comte de Namur et le Sire de Marbais (droit de battre monnaie). (*Revue numismatique*, t. II, 1846, p. 211.)

2. Fausses monnaies au nom, titre et effigie de Charles II, frappées à Namur par Maximilien-Emmanuel de Bavière. (*Ibid.*, t. IV, 1848, p. 126.)

3. Notice sur un dépôt de monnaies trouvé dans la province de Namur. (*Ibid.*, t. VI, 1850, p. 56.)

4. Notices sur trois monnaies inexpliquées du comté de Namur. (*Ibid.*, t. VI, 1851, p. 154.)

5. Monnayeurs de Poilvache; charte qui les concerne. *(Ibid.,* t. VI, 1851, p. 438.)

6. Trois monnaies carlovingiennes frappées à Dinant, Maestricht et Namur. *(Ibid.,* 1852, p. 139.)

7. Quelques monnaies trouvées au port de Grognon, à Namur. *(Ibid.,* 1857, p. 55.)

Au sujet d'une trouvaille de monnaies romaines faite au même endroit, Heylen, *Mémoires de l'Académie* (ancienne) *des Sciences et des lettres de Bruxelles*, t. IV, p. 423, s'exprime ainsi : « Namurci, » anno 1571, juxta provinciæ metropolim inter coacervatos per Sabim » fluvium lapillos et arenas, Romani nummi deprehensi fuêre. Variis » in locis in loco suburbii, cui à S. Servatii cognomen, iidem fuêre » deprehensi. »

8. Les premières monnaies connues des comtes de Namur. *(Ibid.,* 1857, p. 363.)

9. Quelques mots sur les motifs qui portèrent Marie-Thérèse à nommer Paquot son historiographe. *(Bibliophile belge,* 1846, p. 149.)

10. Notice sur les premières libertés dont jouissaient les villes à lois et les communes du comté de Namur. *(Trésor national,* t. Ier p. 198-212.)

11. Monnaies énigmatiques du comté de Namur. *(Annales de la Soc. archéol. de Namur,* 1868-1869.)

12. Henri de Courtenay, comte de Namur. — Jean Ier, comte de Namur. — Jean II, comte de Namur. *(Biographie nationale.)*

13. Notice sur la chronique de Pierre de Hérenthals. *(Comptes-rendus des séances de l'Académie royale de Belgique,* t. IX, p. 23.)

14. Un exemplaire de la Chronique de Pierre de Hérenthals. *(Ibid.,* t. XII, p. 179.)

Note. Dom Ursmer Berlière a publié dans le *Compte rendu de la Commission royale d'histoire,* Ve Bulletin, t. XIII, 5e série, pp. 228-256, le *Catalogus abbatum Floreffiensium* de Pierre de Hérenthals.

15. Rapport sur un travail de M. A. Capelle sur l'époque de l'introduction du christianisme dans les Gaules et notamment dans le pays de Namur. *(Bulletins de l'Académie royale des Sciences...* t. L, 2e série, p. 281.)

2163. — Athénée royal de Namur. Quelques mots sur la Question soulevée à propos du Cours spécial de Français, par P. Bergeron, Préfet des études. — *Namur, A. Wesmael-Legros, imprimeur-libraire, rue de l'Ange, coin de la rue de la Croix, n° 649.* 1847.

In-8°, de 14 pp. — S. A.

2164. — Guide de l'instituteur primaire dans le choix des matières de son enseignement et de la distribution des heures de classe; ouvrage utile à toutes les personnes qui s'occupent de l'enseignement primaire, et où l'on a principalement en vue d'exposer les moyens d'occuper, avec fruit et sans interruption, les élèves de différente force, et d'entretenir une sage discipline dans l'école, par Th. Braun, professeur de Pédagogie et de Méthodologie à l'École normale de Nivelles. — *Namur, Wesmael-Legros,* 1847.

In-12°, de VIII-86 pp. 2e édition. *Ibid.*, 1850. — S. A.

2165. — Coup d'œil sur les méthodes d'enseignement, ou Essai d'une classification des connaissances, pour proposer et assurer le succès des études, suivi de tableaux analytiques, avec l'indication des meilleurs ouvrages sur chaque branche des sciences, des arts et des lettres. Deuxième vol. (sic), par Albert d'Otreppe de Bouvette, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Liége. — *Bruxelles, impr. Van Buggenhoudt,* 1847.

In-8°, de 216 pp. — B. R. — U. L.

2166. — École de Gymnastique, comprenant les exercices prescrits par M. le Ministre de la Guerre, avec développements sur les trois premières parties du programme. — *Namur, typ. F.-J. Douxfils,* 1847.

In-32°, de 61 pp. — S. A.

2167. — [Quelques pièces de poésie par Alexis Lemaître, vice-président au tribunal de première instance de Namur. — *Namur,* 1847-1871.]

1. *Géronsart ou les deux victimes. (Namur. impr. J. Misson,* 1847.) In-8°, 7 pp. Signé *in-fine :* A.-L. Namur, 21 mars 1847. — S. A.

Il faut y joindre : 2. *Regrets et sympathie. A LL. AA. SS. le Prince et la Princesse de Rheina-Wolbeck, sur la mort malheureuse de leurs sœurs les comtesses Arnoldine et Hyacinthe de Liedekerke-Beaufort! Namur, impr. de J. Misson* (1847). In-8°, 20 pp. Signé *in-fine :* A.-C.-L. Namur, 14 avril 1847. — S. A.

Les deux pièces de vers qui précèdent ont été composées à l'occasion de la mort tragique des comtesses Arnoldine et Hyacinthe de Liedekerke-Beaufort, habitant le château de Géronsart (Jambes), tuées le 21 mars 1847, par leur frère dans un accès de folie, alors qu'elles étaient en prière près d'un calvaire, à la distance d'environ un demi kilomètre du château.

3. *Misère et charité. (Namur, typ. J. Misson,* 1849.) In-8°, 14 pp. Signé *in-fine.* — S. A.

4. A Sa Majesté Léopold Ier, Roi des Belges. *(Namur, imp. A. Wesmael-Legros,* 1849.) In-8°, 8 pp. — S. A.

5. *A Namur!* Cantate composée à l'occasion de l'ouverture du bazar industriel et artistique. Musique de Monsieur Honoré Gérard. *(Namur, impr. J. Misson,* 1852.) In-8°, 4 pp. Signé *in-fine :* Alexis Lemaître. Namur, 4 juillet 1852. — Acad. de Bruxelles.

6. *Dernier Adieu!* A la meilleure et à la plus regrettée des mères. *(Namur, typ. de A. Woitrin.)* In-8°, 11 pp. Signé *in-fine :* Namur, 7 juillet 1871. — S. A.

2168. — Fables et autres poésies par J.-M.-G. M***. *Calumniari si quis autem voluerit, fictis jocari nos meminerit fabulis.* PHED. lib. 1, prol. — *Imprimerie de la* Revue de Namur, 1847.

In-8°, 26 pp. L'auteur de ces fables est Jean-Michel-Georges Marique, qui fut longtemps chef de division au gouvernement provincial de Namur. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

En 1859, parut à Namur chez Lambert-De Roisin, une nouvelle édition divisée en deux parties : la première fut qualifiée de 1re édition et des exemplaires portèrent le nom de l'auteur; on ajouta au titre de la seconde comme suit : *Nouvelle édition.* Jules DE LE COURT, *Diction. des Anonymes,* ... n° 1235.

D'après cela, il existerait de ces fables dix éditions, dont celle de 1847 serait la première et la seconde ; les autres ont été imprimées à Namur chez Wesmael-Legros et chez Ad. Wesmael, fils. La 5e, 6e, 7e et 8e édition ayant le même nombre de pages et de gravures ne seraient-elles pas les mêmes que la 9e, 10e, avec une légère modification de titre? — S. A.

2169. — Les Inquisiteurs au XIXe siècle, ou visite générale des couvents d'hommes et de femmes. — *Namur, typ. F.-J. Douxfils* (1847).

In-8°, de 56 pp. Publié d'abord dans le *Feuilleton belge,* réédité ensuite dans l'*Ami de l'Ordre.*

Dans cette pièce, le poète, qui n'est autre que l'abbé Lupus, se propose de tourner en ridicule les criailleries des libéraux et des francs-maçons belges, notamment de Delfosse et de Verhaegen, contre les couvents. Il suppose que la Chambre des Représentants a délégué, par acclamation, ces deux personnages pour faire une visite générale des couvents d'hommes et de femmes en Belgique. Munis de pouvoirs en règle, confirmés par Rome, nos deux visiteurs entreprennent aussitôt leur mission, lancent à tous les couvents une circulaire annonçant leur visite, à commencer par le couvent des Sœurs de Notre-Dame à Namur. A peine arrivés dans cette ville, les deux délégués apostoliques se mettent à la

besogne : ils interrogent d'abord les supérieures de la communauté des Sœurs de Notre-Dame, ensuite les autres religieuses professes, puis les novices, s'informent scrupuleusement de tout; mais reconnus bientôt pour deux farceurs, ils finissent par être éconduits de la façon la plus plaisante. Ainsi finit cette comédie, dont les différentes scènes sont narrées avec beaucoup d'esprit et de manière à atteindre parfaitement le but que le poète s'était proposé. — B. R. — Acad. de Bruxelles.

2170. — Histoire du Comté de Namur, par Jules Borgnet. — *Bruxelles, A. Jamar, éditeur.* (1847.)

In-12°, de VIII-183 pp. Avec frontispice et trois planches, représentant, l'une Philippe-le-Beau remportant le prix de l'arbalète, l'autre le siège de Bouillon (1141), la troisième la révolte des Namurois en 1256.

Pour J. Borgnet l'histoire particulière du comté de Namur finit le 1er mars 1429, à la mort de Jean III, dernier rejeton de la dynastie des Dampierre. L'auteur termine son ouvrage par l'exposé succinct de l'organisation du Namurois sous Jean III et par un épilogue dans lequel il retrace, à grands traits, les principaux événements qui caractérisent l'histoire du comté depuis 1429 jusqu'à la domination française, à la fin du siècle dernier (1794). (Pp. 167-183.) — S. A.

2171. — Histoire de Belgique depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort de Marie de Bourgogne, par M. Meunier. — *Bruxelles, imprimerie Wouters, frères,* 1847.

In-8°, de 536 pp. — « Le plan auquel je me suis arrêté, dit l'auteur, n'est pas de passer successivement en revue les différentes principautés belges, depuis leur établissement jusqu'à leur réunion sous la maison de Bourgogne; j'ai jugé plus convenable de rassembler, comme dans une espèce de tableau, tous les faits et tous les événements dont nos provinces ont été simultanément le théâtre, sans m'astreindre trop rigoureusement à l'ordre chronologique.... J'ai cru établir un centre d'unité où tout vînt se réunir sans obstacle et sans confusion. Ce centre d'unité je l'ai d'abord cherché dans l'histoire de la Basse-Lorraine; et

lorsque ce duché se confondit avec celui de Brabant, ce fut ce dernier que je pris pour point de départ, tant à cause de l'importance et de la position de cette contrée, située au milieu des autres provinces belges, qu'à cause des nombreuses relations qu'elle eut avec chacune d'elles. De cette manière je suis parvenu à réunir dans un seul cadre tous les faits et tous les événements remarquables de l'histoire des diverses principautés de la Belgique. » Préface, pp. 6, 7. — S. A.

2172. — Lettre à S. A. R. Monseigneur le Duc de Brabant. Par un Wallon. — *Bruxelles, Imp. de Émile Lelong et Cie, rue des Minimes, 25. 1847.*

In-8°, de 9 pp. Signé : *Un Wallon.* Ce Wallon n'est autre que Ad. Borgnet. Extr. de la *Revue de Belgique* du 15 juillet 1847, pp. 341 et suiv.

Le duc de Brabant, aujourd'hui le roi Léopold II, venait d'assister à une séance publique de l'Académie de Bruxelles, où des opinions étranges avaient été émises sur le compte de quelques hommes dont la patrie s'honore.

Cette lettre a pour but de mettre en garde le jeune prince contre des opinions de ce genre, et surtout de réhabiliter la mémoire de deux illustres flamands, Pierre de Koninck et Jean Breydel.

Après une narration rapide des graves événements auxquels furent mêlés ces deux courageux plébéens, qui exposèrent leur vie pour la défense de nos libertés nationales contre le despotisme de Philippe-le-Bel, et que des historiens ont accusé de désobéissance et de rébellion, l'auteur termine sa lettre par ces prophétiques paroles : « On aura beau » faire : *leur mémoire sera réhabilitée;* d'obscures clameurs, engen- » drées par les préjugés ou l'ignorance, et réprouvées par la conscience » publique, ne parviendront pas à ternir l'auréole de gloire qui ceint » leur front. »

La prédiction s'est accomplie. En effet, en août 1887, le roi Léopold, pénétré sans doute de la leçon d'histoire que, sous le voile de l'anonyme, lui avait donnée Ad. Borgnet, inaugurait solennellement la statue érigée à Bruges en l'honneur de de Koninck et de Breydel, et pro-

nonçait, à cette occasion, un discours qui eut un grand retentissement. — U. L.

La lettre de Borgnet a été traduite en flamand par Victor De Lecourt, sous le titre : *Brief aen zijne K. H. den hertog van Brabant, over de onlangs in openbare zitting der Belgische Akademie gehoudene rede van den H. baron de Stassart.* S. l. n. d. (1847). In-8°, de 11 pp.

Le baron de Stassart fit à cette lettre une réponse qu'on lit dans ses *Œuvres complètes,* pp. 332 et suiv.

2173. — Chronique de l'abbaye de Saint-Hubert dite *Cantatorium* traduite par A. L. P. de Robaulx de Soumoy, Ex-procureur du roi à Saint-Hubert, auditeur militaire des provinces de Namur et de Luxembourg, et membre du conseil provincial de Namur. Suivie du texte, corrigé sur les meilleures copies. Ouvrage formant l'histoire complète du monastère de Saint-Hubert et des seigneurs de Mirwart. — *Bruxelles, Meline, Cans et Compagnie,* ... 1847.

In-8°, de IV-352 pp. Le texte latin est reproduit, sous forme d'appendice, pp. 221-333.

Le manuscrit réputé original du *Cantatorium* forme un petit volume in-8°, de 94 feuillets, numérotés au recto. Le caractère est une minuscule romaine du XIIe siècle. A l'époque de la révolution française, la bibliothèque et les archives de l'abbaye de Saint-Hubert, où il était précieusement conservé, furent livrées au pillage. Il disparut, et il y avait lieu de craindre qu'il ne fût à jamais perdu, lorsqu'un heureux hasard le fit retrouver chez un boutiquier, à Arville, en 1824, au moment où il allait être voué à la destruction. Il devint la propriété du lieutenant-colonel Geoffroy, de Saint-Hubert. Après la mort de ce dernier, il fut vendu à Paris, pour une somme dépassant deux mille francs et acquis, le 27 mars 1893, pour la Bibliothèque royale de Belgique.

Les Pères Martène et Durand, religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, ont publié pour la première fois le texte latin du *Cantatorium,* au t. IV de leur *Amplissima Collectio,* sous le titre d'*Historia Andaginensis monasterii.* Le baron de Reiffenberg l'a

édité également au t. VII des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg,* non pas d'après le manuscrit original, comme l'affirme l'auteur, mais d'après une copie que possède la Bibliothèque royale de Bruxelles, et l'édition de Martène et Durand. Le texte, avec l'introduction, fourmille d'inexactitudes grossières. Enfin, en 1848, Bethmann et Wattenbach ont publié dans les *Monumenta Germaniæ historica,* t. VIII, un texte plus complet et plus exact de la Chronique de Saint-Hubert. Leur travail, absolument supérieur aux précédents, a été reproduit par Migne, dans sa *Patrologie latine,* t. CLIV, p. 1337-1456.

Cet ouvrage est une source historique digne de la plus grande confiance. Plusieurs historiens, tant anciens que modernes, l'ont connu, consulté et cité dans leurs travaux, Gilles d'Orval, Roberti, dom Calmet, les Bollandistes, dom Ceillier, Bertholet, de Marne, Lelong, Ozeray, de Gerlache, de Reiffenberg, etc.

L'auteur, Lambert le Jeune, moine de Saint-Hubert, ne se borne pas au récit de la fondation de l'abbaye de Saint-Hubert, mais il donne une idée exacte de l'état et de l'organisation des maisons religieuses pendant le XIe et le XIIe siècle et des détails sur l'histoire générale du pays, en particulier de l'Église de Liége.

Quant à la traduction de M. de Robaulx, elle est assez fidèle, élégante, enrichie de notes précieuses, dues en grande partie au chanoine Wilmet, savant professeur au Grand Séminaire de Namur. Le traducteur a complété son œuvre par l'histoire de l'abbaye de Saint-Hubert jusqu'à l'époque de sa suppression (1795) et par une notice sur les seigneurs de Mirwart, avoués du monastère. Voir Karl HANQUET, *Étude critique sur la Chronique de Saint-Hubert dite* Cantatorium, *Bruxelles, Office de publicité.* 1900. In-8°, 155 pp. Fascicule X de la *Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége.* — S. A. — U. L. — B. R. — Bibl. de l'Académie de Bruxelles.

2174. — Revue nationale fondée par MM. Buchez et Jules Bastide. — *Paris, A. René, imprimeur, rue de Seine, 32.* (Mai 1847 à juillet 1848.)

In-4° de 532 pp. à 2 col. Comme le déclare Buchez dans l'introduction,

çette publication est la continuation de l'*Européen* de 1831 et de 1835; elle poursuit la défense et la propagation des principes de la démocratie chrétienne. Voy. ci-dessus, n° 1818. — Bibl. de la Société littér. de l'Université de Louvain.

2175. — Mémoire sur l'Architecture des églises par A. Demanet, lieutenant-colonel du génie, Chevalier de l'Ordre de Léopold, ancien professeur d'architecture et de construction à l'École militaire de Bruxelles... Mémoire en réponse à cette question : *Depuis l'introduction du Christianisme, plusieurs types d'architecture ont été employés dans la construction des temples de cette religion... La classe des beaux-arts demande quel est, parmi ces différents types, celui qu'il conviendrait d'appliquer aux monuments religieux de la Belgique, eu égard au climat, aux ressources du pays et aux progrès de l'industrie, de manière à obtenir le plus de résultat avec le moins de dépense possible. Les concurrents s'attacheront à indiquer les causes qui ont fait accepter ou abandonner les différents types admis autrefois. Ils rechercheront, en outre, si par les progrès des sciences, et notamment de la métallurgie, on ne pourrait pas, en introduisant de nouvelles combinaisons, donner aux églises un cachet d'originalité qui manque généralement aux constructions de nos jours. Ils indiqueront en quoi et comment on pourrait en faire l'application. — Bruxelles, A. Decq,* 1847.

In-4°, de 90 pp. 2e édition. *Ibid.*, 1847. In-4° XIV-60 pp. 3e édition augmentée d'une introduction. *Bruxelles, Delevingne,* 1863. In-4°, XXXIII-90 pp.

Cet ouvrage, utile aux architectes et à toutes les personnes chargées de diriger ou de surveiller la construction ou la restauration des édifices

destinés au culte catholique, comprend : 1° Un court résumé de l'histoire archéologique des églises depuis Constantin jusqu'à nos jours; 2° Une discussion sur le style architectural le plus convenable pour les églises de la Belgique, eu égard au climat, aux ressources du pays et à la *moindre dépense* à faire pour leur exécution; 3° Des indications sur les perfectionnements à introduire dans la construction des églises par suite des progrès réalisés dans les arts industriels; 4° Enfin des données sur la manière de décorer convenablement nos temples catholiques tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. — S. A.

Du même : 1. *Cours de construction professé à l'école militaire de Bruxelles*, de 1843 à 1847. *Brux., impr. Walhen et Cie*, 1847-1859. In-8°, 2 vol., le 1er de V-548 pp., atlas, 57 pl.; le second, de 560 pp., 6 pl., imprimé à Bruxelles, *chez Delevingne et Callewaert*, 1859. — Idem. 2e édition, entièrement refondue et considérablement augmentée. *Paris, E. Lacroix et Bourdier et Cie*, 1861, 1862. In-8°, 2 vol. de 563, 576 pp., atlas, 7 pl. — S. A.

2. *Notes sur l'établissement des charpentes à grande portée*. Bruxelles, Hayez, 1846. In-8°, Extr. des *Bulletins de l'Académie des sciences...*, 1re série, t. XIII, pp. 564 et suiv.

3. Considérations sur la question posée au Congrès artistique d'Anvers : *L'expression de l'art monumental est-elle en rapport avec les autres manifestations de l'esprit moderne?* Bull. de l'Acad., t. XIII, 1862, pp. 77 et suiv.

4. *Notes sur les devis d'architecte*. Ibid., t. XIV, année 1862, pp. 316 et suiv.

5. *L'Archéologie n'est pas l'Architecture*. Ibid., t. XV, p. 376.

6. *Lettre à Messieurs les membres de la classe des beaux-arts de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique....* Bruxelles, impr. Coché-Mommaerts. In-8°, 7 pp. Signé *in fine* : 6 décembre 1847. — S. A.

2176. — Droit international de réimpression. Recherches sur les moyens de concilier les droits des auteurs étrangers avec ceux de la typographie belge. Mémoire dédié et adressé au Congrès des économistes pour la liberté

commerciale, par Royer de Behr. — *Namur, typog. Douxfils,* 1847.

In-8°, de II-16 pp. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

2177. — Description des richesses artistiques de Bruxelles, par Éd. Fétis. — *Bruxelles, Cans et Cie*, 1847.

In-8°, avec fig. Extr. des *Splendeurs de l'art en Belgique. Texte par MM. Moke, Éd. Fétis et A. Van Hasselt. Illustrations par MM. Hendrickx et Stroobant.* Publiés par les soins de M. Charles Hen. Brux. Meline, Cans et Cie, 1848. In-8°, 413 pp. pl. — B. R. — Accad. de Bruxelles.

2178. — De la réorganisation de la police bruxelloise, par J.-J.-J. De Broux, avocat à la cour d'appel de Bruxelles. — *Bruxelles, Delevingne et Callewaert,* 1871.

In-8°, de 59 pp.

2179. — Rapport sur le travail des enfants et la condition des ouvriers de la capitale, par la Commission médicale de Bruxelles, par E.-C.-V. Selade. — *Bruxelles, Lesigne*. 1847.

In-8°, de 48 pp. et table.

2180. — Rapport fait par MM. De Hemptinne et Stas sur une lampe de sûreté inventée par M. Éloin Félix, ingénieur à Namur, secrétaire particulier de S. M. Maximilien, empereur du Mexique. (1847).

In-8°, de 15 pp. Extr. des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XXIV, n° 3, année 1847. — S. A.

2181. — Droits d'usage dans les bois et les forêts. — Les droits d'usage dans les bois et les forêts constituent-ils des droits non-prescriptibles sous l'empire du code civil? Les droits d'usage et généralement toutes servitudes, même discontinues et non apparentes, sont-ils susceptibles de possession et peuvent-ils donner droit aux actions possessives? Par L. Wodon.

Inséré dans la *Belgique judiciaire*, t. V (1847), pp. 969-985.

2182. — Monographie du Mélèze d'Europe. *Fuit autem trabs è larice, longa bipedes CXX, bipedali crassitudine æqualis.* Pline. — *Namur. Typ. de F.-J. Douxfils, rue de la Croix, N° 661. 1847.*

In-12°, de 78 pp. — S. A.

2183. — Mémoire sur l'état de l'agriculture en Belgique, avec essai sur les moyens de l'encourager et de hâter ses progrès, suivi des bases et conditions applicables à un projet d'enseignement agricole. — *Bruxelles, De Mortier*, 1847.

In-8°, de 38 pp. Par N.-J. Crousse, inspecteur en chef des contributions directes de la province de Namur.

2184. — Établissement d'une ferme modèle dans la province de Luxembourg. Projet présenté au gouvernement et adressé aux chambres législatives, par Max Le Docte, industriel-agronome à Gembloux. — *Liége, impr. J. Desoer*, 1847.

In-8°, de 16 pp.

1848.

2185. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, Imprimeur de l'Évêché.* 1848.

1. *22 février 1848. Mandement pour le carême de l'an de grâce 1848.* Sur la nécessité de faire pénitence. In-4°, 8 pp.

2. *4 mars 1848. Circulaire prescrivant, vu les circonstances de temps, qu'à la messe on ajoute l'oraison* pro quacumque necessitate *et au salut, après les litanies de la sainte Vierge, celle* in quacumque tribulatione. In-4°, 1 p.

3. *18 avril 1848. Circulaire au clergé pour lui annoncer que le jeûne aux trois jours des rogations est supprimé d'autorité apostolique.* In-4°, 2 pp.

4. *18 juin 1848. Mandement aux supérieurs et aux supérieures des communautés religieuses, concernant l'instruction et l'éducation des enfants.*

5. *8 août 1848. Circulaire annonçant les retraites ecclésiastiques.* In-4°, 1 p.

2186. — La Vie de saint Materne, Évêque, Apôtre de Namur. Édition revue et augmentée. — *Namur, A. Wesmael-Legros, Impr. de l'Évêché.* 1848.

Petit in-12°, de 72 pp. C'est une nouvelle édition de la *Vie de saint Materne*, publiée, en 1694, par J. Dupont, prêtre (voy. cette année, n° 471). Le nouvel éditeur, le chanoine Wilmet, l'a fait suivre d'un extrait du *Martyrologe de Belgique*, par le P. Willot, jésuite, concernant quelques saints honorés en divers lieux du diocèse de Namur ou des environs.

2187. — Notice sur le chapitre de Notre-Dame à Namur. — *(Bruxelles, Hayez,* 1848.)

In-8°, de 24 pp. Extr. du *Compte rendu de la Commission d'histoire,* t. XIV, par le baron de Reiffenberg. — B. R.

Du même : Chronique de l'abbaye de Floreffe, de l'Ordre des Prémontrés, dans l'ancien comté de Namur, (par Henri d'Opprebais). Publiée par le baron de Reiffenberg. *Bruxelles, Hayez,* 1848. In-4°, Extr. des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg.* t. VIII, pp. 65-188, année 1848. — B. R.

2188. — Notice sur les Ruines et sur les Monuments antiques de l'arrondissement de Dinant, par M. Ch. de Monge, commissaire. — *Dinant, impr. de H. Brichaux,* 1848.

In-16°, de 32 pp. — S. A. — B. R. — U. L.

2189. — La Dinandrie du XIIe siècle. Fonts baptismaux en cuivre de la ville de Liége. (Par Fabri-Rossius, 1848.)

Notice insérée dans les *Annales archéologiques de Didron.* Paris, 1848, t. VIII, pp. 330. (Voy. aussi t. V, pp. 21, 30, 31.)

2190. — Biographie de Gérard Sacré, historien, par Alexandre Pinchart, chef de section aux archives du royaume. — *(Bruxelles. Librairie ancienne et moderne,* 1848.)

In-8°, de 5 pp. Extr. du *Bulletin du Bibliophile belge,* t. V, pp. 119-123, année 1848. Outre une seconde note sur Gérard Sacré insérée dans le *Messager des sciences historiques,* Gand, 1860, p. 144, Pinchart a tiré des manuscrits de cet écrivain sur les *Antiquités trouvées dans le Hainaut, spécialement à Saint-Denis en Broqueroie,* des renseignements qui ont été publiés dans les *Mémoires couronnés de l'Académie des Sciences ... de Belgique.* — Bruxelles, Hayez, 1848, t. XXII et XXIII.

Gérard Sacré, né à Graux, vers 1615, est mort, le 28 février 1690, a Saint-Denis en Broqueroie, près de Mons. — S. A.

2191. — Mémoire adressé à la Députation permanente de Namur, par la Société d'Andenelle, dite des *Liégeois*, concessionnaire des mines de houille et de plomb, sous la commune d'Andenne. — *Liége, Grandmont-Donders*, 1848.

In-8°, de 16 pp. Ce mémoire est daté de Liége, 13 février 1848. — U. L.

2192. — De la Restauration néoplatonicienne du polythéisme sous l'empereur Julien. Dissertation pour le Doctorat, présentée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Louvain, par J.-J. Duculot, prêtre du diocèse de Namur. — *Louvain, Valinthout et Vandenzande.* 1848.

In-8°, de 146 pp. Le but de l'auteur est de présenter sous son vrai jour la restauration néoplatonicienne du polythéisme tentée par Julien l'apostat. *Revue cath. de Louvain*, année 1848, pp. 321 et suiv. — S. A.

2193. — Dissertatio inauguralis de Boethio philosopho, quam cum thesibus subjectis ..., pro gradu academico doctoris philosophiæ et litterarum, in Universitate catholica, in oppido Lovaniensi rite et legitime consequendo, publice propugnabit Franciscus-Josephus-Julianus Toussaint, ex Hanzinne, presbyter diœcesis Namurcensis, philos. et litt. candidatus, instituti philologici sodalis, die XXVI mensis Julii, hora X, an. MDCCCXLVIII. — *Lovanii excudebant Vanlinthout et Vandenzande, Universitatis typographi* (1848).

In-8°, de 120 pp. L'ouvrage est écrit en français. L'introduction contient une notice sur Boëce, considéré comme homme politique, comme philosophe, comme théologien; vient ensuite l'exposition de ses doctrines philosophiques, spécialement de ses principes consignés dans

son ouvrage *De la consolation de la philosophie,* de leur analogie avec l'enseignement des écoles anciennes et de leur influence sur la pensée des docteurs du moyen âge. Voy. *Revue cath. de Louvain,* année 1848, pp. 323 et suiv. — S. A.

Du même : Études sur la Vie et sur les Hymnes de Synésius, ... Mémoire qui a été jugé digne d'une médaille d'honneur, par décision de la Commission directrice de la Société littéraire, en date du 28 octobre 1847. *Louvain, impr. de Ickx et Geetz,* 1848. In-8°, de 48 pp. Extr. du *Choix de Mémoires de la Société littéraire de l'Université de Louvain,* t. IV. — S. A.

2194. — Essai poétique sur l'*Hercule furieux* d'Euripide, par Frédéric Capelle, membre de la Société littéraire de l'Université catholique de Louvain. — *Louvain, impr. Ickx et Geetz.* 1848.

In-8°, de 68 pp. Extr. des *Mémoires de la Société littéraire de l'Université de Louvain,* t. IV.

2195. — Les musiciens belges, par Éd. Fétis. — *Bruxelles, Jamar.* 1848.

In-8°, deux vol., de 196 et de 212 pp., grav. *(Bibliothèque nationale.)*

2196. — Joseph, Drame en trois actes et en prose, mêlé de chants. Par M. Alex. Duval, musique de M. Méhul; Représenté pour la première fois sur le théâtre royal de l'Opéra-Comique, le mardi 17 février 1807. — *Namur, A. Wesmael-Legros, impr. de l'Évêché.* 1848.

In-32°, de 50 pp. — S. A.

2197. — Description du tombeau de saint Hubert, dû à la munificence royale, et sculpté par M. Guillaume Geefs,

statuaire du Roi. 1848. — *Namur, A. Wesmael-Legros, imprimeur de l'Évêché.*

In-8°, de 20 pp. Signé C. B., initiales de Charles Bertrand, vicaire à Saint-Hubert. Voy. *Revue cath. de Louvain,* année 1848, pp. 431 et suiv., où se trouve la description du tombeau de saint Hubert et le compte rendu de la cérémonie d'inauguration de ce beau monument. — S. A. — U. L.

2198. — Coriolan ou le petit Voltaire de Village. — *Namur, typ. de F.-J. Douxfils.* 1848.

In-12°, de 276 pp. Cet ouvrage est dû à la plume spirituelle et originale de l'un des rédacteurs du *Feuilleton belge* et de l'*Ami de l'Ordre.* Il fut d'abord publié dans le premier de ces journaux. C'est, sous la personnification de Coriolan, l'histoire d'un certain parti. Ce sont ses passions, ses manœuvres, c'est son langage, toujours et partout le même, et l'estimable auteur ne va pas, croyons-nous, au delà du vraisemblable et même de la vérité. Le récit amène les situations les plus intéressantes, tout y est vie et action. Kersten, *Journal historique,* t. XV, p. 51. — S. A. — B. R.

2199. — Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques. Par Louis Reybaud. — *Namur, typ. de F.-J. Douxfils, rue de la Croix.* 1848.

In-12°, 2 vol., de 353, 299 pp. — S. A.

2200. — Considérations sur les origines du gouvernement communal en Belgique, avec appendice, par F. Gislain, avocat à Namur. — *Namur, impr. de la* Revue de Namur, *mars* 1848.

In-8°, de 63 pp. Publication gratuite de la *Revue de Namur,* paraissant les mercredis et les samedis. — S. A.

2201. — Histoire de la formation de la Nationalité française, par P.-J.-B. Buchez, ancien constituant. — *Paris, impr. De Buisson et Cie, rue Coq-Héron, 5.* (Après 1848.)

In-12°, 2 vol., 1er vol., *Les Mérovingiens,* 184 pp.; 2e vol., *Les Carlovingiens,* 192 pp.

2202. — Rapports divers et notices sur des artistes belges à l'étranger, par Éd. Fétis, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Bruxelles, publiés dans les *Bulletins de l'Académie des sciences et des beaux-arts de Belgique.* 1848-1878.

Bulletins, 1re série. — Rapports sur un dessin allégorique de la vapeur, présenté par M. de Marneffe, XV, 423. — Sur une notice du même, intitulée : *Quelques mots sur le paysage, le coloris et la couleur,* XVI, 287. — Sur la proposition de M. le comte A. de Beauffort : *Sur les inscriptions à placer sur les anciens édifices civils et religieux,* XVI, 505. — Sur une notice de M. A. Pinchart, intitulée : *Liévin vanden Clite, peintre gantois du XVIe siècle,* XXI, 178. — Sur une notice du même, intitulée : *Thomas Vincidor, de Bologne, peintre et architecte du XVIe siècle,* XXI, 532. — Sur un mémoire de concours touchant l'influence exercée par la musique sur les mœurs, XXII, 291. — Sur deux mémoires de concours traitant des causes auxquelles on doit attribuer la bonne conservation des œuvres des peintres de certaines écoles et de certains maîtres. *Ibid.*, 308.

Bulletins, 2e série. — Rapports sur un mémoire de concours relatif à l'origine et aux progrès de la gravure dans les Pays-Bas, VIII, 11. — Sur un mémoire de concours répondant à la question : *Faire l'histoire de la tapisserie de haute lisse dans les Pays-Bas,* ibid., 14. — Sur les travaux de la Commission de la *Biographie nationale,* 1861-1864, XI, 393; XIII, 646; XV, 783 et XVII, 570. — Sur deux mémoires de concours, reçus en réponse à la question : *Apprécier Quentin Metsys comme peintre et déterminer l'influence qu'il a exercée,* XXIV, 228. — Sur trois mémoires de concours reçus, en rapport à la même question remise

au programme de 1868, XXVI, 215. — Sur un mémoire de concours répondant à la question : *Rechercher l'époque à laquelle l'architecture a subi dans les Pays-Bas l'influence italienne*, XXX, 155. — Sur l'élaboration d'un plan pour l'édification d'un local destiné aux expositions triennales, XXXIII, 337. — Sur les concours de peinture et de sculpture ouverts par la Classe des beaux-arts, XXXIV, 352. — Sur un mémoire de concours : *Sur l'histoire de la typographie musicale*, XLIV, 275.

Bulletins, 1re série. — NOTICES sur Jean Warin, XX, 352. — Sur la famille de Sadeler, XXI, 429. — Sur Georges Hoefnagel, *ibid.*, 978. — Sur Jean de Stradan, XXII, 445. — Sur Mathieu et Paul Bril, *ibid.*, 594. — Sur Gérard de Lairesse, *ibid.*, 468. — Sur Livin Mehus, XXII, 717. — Sur Abraham Genoels, XXIII, 61. — Sur Balthazar Gerbier, *ibid.*, 211. — Sur Juste Sustermans, *ibid.*, 435. — Sur François Du Quesnoi, *ibid.*, 781. — Sur Jean Miel, XXVII, 254. — Sur Jacques Fouquières, XXIII, 580. — Sur Jean Ross, *ibid.*, 580. — Sur Paul Franchois, *ibid.*, 724. — Sur Ambroise Dubois, *ibid.*, 724.

Bulletins, 2e série. — NOTICES sur les artistes belges à l'étranger. Observations sur le but que s'est proposé l'auteur de ce travail et sur le plan qu'il s'est tracé, 1857, I, 355. — Sur Barthélemy Spranger, *ibid.*, 175. — Sur J.-P.-A. Tassaert, II, 469. — Sur François Millet, IV, 193. — Sur Gérard Van Opstal, *ibid.*, 327. — Sur Roeland Savery, *ibid.*, 344. — Sur Van der Meulen, V, 407. — Sur Lucas et Martin Valckenborght, VI, 378. — Sur Denis Calvaert, VIII, 264. — Sur Gérard Edelinck, IX, 223. — Sur Philippe Buyster, X, 487. — Sur Philippe et Nicolas Vleugels, XI, 686. — Sur Philippe de Champagne, XV, 485. — Sur Jean Schorqvens, XVI, 599. — Sur Jean Van Noort, *ibid.*, 599. — Sur Jacques Denys, XVII, 205. — Sur Jacques Coelemans, *ibid.*, 205. — Sur Pierre Van Schuppen, *ibid.*, 287. — Sur Léonard Thiry, XVII, 411. — Sur Robert de Longé, *ibid.*, 694. — Sur Pierre Vlerick, *ibid.*, 694. — Sur les peintures d'un incunable de la Bibliothèque royale, XVIII, 172. — Sur Melchior Tavernier, XIX, 499. — Sur Bertholet Flémalle, XX, 186. — Sur Adrien de Weerts, *ibid.*, 333.

NOTA. — *L'auteur a réuni ces diverses notices et les a publiées sous ce titre :* Les Artistes belges à l'étranger; études biographiques. historiques et critiques. *Bruxelles*, 1857-1865, 2 vol. in-8°. — B. R.

2203. — Lettres d'un médecin sur l'éducation physique et morale des enfants pauvres. (Par le Dr A.-A. Sovet.) — *Bruxelles, impr. N.-J. Gregoir* (1848).

In-8°, de 24 pp. Signé *in fine :* Dr A.-A. S. Extr. du *Nouvelliste médical belge,* publié par le Dr Crommelinck.

2204. — Société médicale et chirurgicale de Bruxelles. Mémoire sur les hémorrhagies dépendantes de l'implantation du placenta sur le col utérin, par E. Thirion, docteur en Médecine à Namur.... Mémoire qui a obtenu la première récompense (médaille d'argent) au concours de 1847. — *Bruges, Félix de Pachtère,* 1848.

In-8°, de 46 pp. — S. A.

Du même : L'iodure de potassium administré par la bouche détruit certaines causes de l'ascite et guérit celle-ci. Observations. *Brux., J.-B. De Mortier,* 1849. In-8°, 23 pp. Extr. du *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique,* t. VIII, n° 3, p. 213.
L'auteur, *ibid.,* p. 3, sous l'initiale X donne sur lui-même diverses particularités. Voy. ci-dessus, n° 1885. — S. A.

2205. — Des moyens préservatifs du choléra et des maladies épidémiques en général; essai spécialement rédigé dans l'intérêt des classes ouvrières, par le Dr F.-J.-M. Lefebvre. — *Louvain, impr. Vanlinthout et Vandenzande,* 1848.

In-8°, de 81 pp. Exposé très clair des notions les plus indispensables pour les soins préservatifs à prendre contre le choléra. — S. A.

2206. — La Pharmacie belge, journal de critique et de nouvelles médico-pharmaceutiques, publié à Namur par une société de pharmaciens, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois. — *Namur, F.-J. Douxfils,* 1848-1850.

In-folio. A paru du 1er mai 1848 au 15 décembre 1850. — S. A.

Des mêmes : 1. Le Gouvernement et les Pharmaciens belges à propos de l'Agriculture, ou moyen d'appliquer la science à l'agriculture; par Biot, pharmacien, secrétaire de la Société des pharmaciens belges des provinces de Namur et du Luxembourg, co-rédacteur de la *Pharmacie belge. Namur, typ. de F.-J. Douxfils,* 1848. In-8°, 42 pp.

L'idée fondamentale de cet opuscule est celle-ci : le Gouvernement ferait chose utile aux progrès de l'agriculture, d'établir, — ce qui pourrait se faire à peu de frais, — une topographie agronomique à laquelle tous les pharmaciens de la Belgique seraient appelés à concourir. — S. A.

2. Mes impressions, par un jeune docteur en médecine de l'Université de Louvain. *Namur, typ. F.-J. Douxfils,* 1848. In-8°, 58 pp., à 2 col. Publication de la *Pharmacie belge.*

2207. — De l'Amélioration du sort des ouvriers mineurs. « *Laissez dire, laissez-vous blâmer, condamner, emprisonner, laissez-vous pendre, mais publiez votre pensée.* » *Ce n'est pas un droit, c'est un devoir, étroite obligation* » *de quiconque a une pensée de la produire et de la* » *mettre au jour pour le bien commun.... La vérité est* » *toute à tous. Ce que vous connaissez utile, bon à savoir* » *pour un chacun, vous ne le pouvez taire en conscience,* » *car, si notre pensée est bonne, on en profite; mauvaise,* » *on la corrige, et l'on en profite encore.* » (Paul Louis Courrier). — *Bruxelles, Imprimerie et lithographie des Beaux-Arts, Passage Saint-Hubert, Galerie du Prince, n° 11 bis.* 1848.

In-8°, de 36 pp. L'auteur de cet écrit est Joseph Éloin, de Namur, conducteur des mines. Les idées et les moyens préconisés par lui pour l'amélioration du sort des ouvriers mineurs sont, pour la plupart, ceux que la législature belge a adoptés, en les complétant, dans les lois si sages qu'elle a portées, en ces derniers temps, en faveur de la classe ouvrière de notre pays. — S. A.

2208. — Éléments de fortification passagère à l'usage de l'infanterie belge par le capitaine L. Stiénnon. — *Namur, F.-J. Douxfils,* 1848.

In-12°, de 253 pp., 5 pl. Idem. 2e édition. *Namur, Douxfils,* 1856. In-8°, 318 pp., 2 tableaux, 6 pl. 5e édition. *Ibid.,* 1865. In-12°, 328 pp. 6 pl. — S. A.

Du même : 1. Manuel de fortification passagère à l'usage de l'infanterie, suivi de la guerre des rues et des localités, de l'attaque et de la défense par le cheminement. 2e édition. *Namur, F.-J. Douxfils,* 1865. In-18°, 330 pp., 2 tableaux, 6 pl.

2. Essai sur l'organisation de la force publique en Belgique. *Anvers, L.-J. De Cort,* 1875. In-8°, 94 pp.

3. Mémoire sur la campagne de 1840 dans les possessions françaises du Nord de l'Afrique, adressé à M. le ministre de la Guerre de Belgique. *Liége, Félix Oudart,* 1841. In-8°, 84 pp.

4. Défrichement. Colonies militaires de la Belgique. Camp d'essai. Projet. *(Diest, impr. M. Henckens),* 1845. In-8°, 118 pp. et avis (Signé en bas de l'avis.)

1849.

2209. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr. Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, Imprimeur de l'Évêché.* 1849.

1. *3 février 1849.* Circulaires. *Appel au clergé et aux fidèles du diocèse pour venir en aide au souverain Pontife, réfugié à Gaëte.* In-4°, 2 pp.

2. *7 février 1849. Mandement pour le carême de l'an de grâce 1849.* Sur le bonheur que l'on goûte dans le service de Dieu et dans la fidélité à ses commandements. In-4° 8 pp.

3. *26 mars 1849. Circulaire relative à la réorganisation des fabriques d'église.* In-4°, 2 pp.

4. *19 avril 1849. Mandement ordonnant des prières, demandées par le souverain Pontife, avant de porter le décret qui déclare que la sainte Vierge a été conçue sans la tache du péché originel.* In-4°, 3 pp. Précédé des Lettres apostoliques, datées de Gaëte, 2 février 1849. In-4°, 5 pp.

5. *8 juin 1849. Circulaire aux doyens, inspecteurs ecclésiastiques cantonaux, leur traçant les règles à suivre au sujet de l'examen du concours entre les élèves des écoles primaires.* In-4°, 5 pp.

6. *22 août 1849. Circulaire relative aux retraites ecclésiastiques.* In-4°, 1 p.

2210. — Gilleberti carmina ex codice sæc. XII Bibliothecæ regiæ Burgundiæ, nunc primum edidit Ludovicus Tross. — *Hanone, sumptibus L. Trossii.* 1849.

In-8°. L'auteur de ces poèmes est vraisemblablement Gilbert, chancelier du comte de Hainaut Baudouin V, abbé de Notre-Dame et prévot de Saint-Aubain, à Namur, auteur de la *Chronique du Hainaut* publiée par Du Chasteler, *Bruxelles*, 1784. *Bulletin du Bibliophile belge*, t. VII, p. 209. FOPPENS, *Bibliotheca Belgica*, I. 365. Voy. ci-dessus, année 1784, n° 963. — B. R.

2211. — Dissertatio historico-dogmatica de Methodo Theologiæ, sive de auctoritate Ecclesiæ catholicæ tanquam regula fidei christianæ, quam pro gradu doctoris in Theologia, ... in Universitate catholica, in oppido lovaniensi, rite et legitime consequendo, scripsit Nicolaus-Josephus Laforêt, ex Graide, presbyter diœcesis namurcensis. — *Lovanii, typis Vanlinthout et Vandenzande Universitatis typographorum.* 1849.

In-8°, de 226 pp. Voy. *Revue catholique de Louvain*, année 1849.

2212. — Questions d'histoire ecclésiastique par M. Ch. Wilmet, prêtre. — *Namur, Wesmael-Legros*. 1849.

In-18°, de XIII-295 pp. Ce qui distingue ce manuel d'histoire ecclésiastique, c'est sa concision, et son caractère grave et solide. L'auteur présente ce qu'il y a de plus saillant dans les faits, la discipline et la liturgie, la doctrine et les mœurs, avec l'indication des sources où l'on doit puiser pour des détails plus complets. — S. A.

2213. — Vie de saint Roch, suivie de la messe, de litanies et d'une neuvaine en l'honneur de ce grand protecteur contre le choléra et autres maladies contagieuses. — *Namur, Typ. F.-J. Douxfils, rue de la Croix*. 1849.

In-12°, de 24 pp. *Ibid.*, 2e édition, 1866. In-12°, 24 pp. — S. A.

2214. — La garde civique (de Namur) au Roi, lors de sa visite, à l'exposition, le 29 septembre 1849.

A l'occasion de l'arrivée de la famille royale à Namur, furent publiés les trois écrits suivants :

1. Une cantate : *A sa Majesté Léopold premier roi des Belges*. Par Alexis Lemaître, avocat. *Namur, Wesmael-Legros* (1849), In-8°, 8 pp.;

2. *Une chanson*, par P. Bergeron, préfet de l'Athénée de Namur. (1849). In-8°, 1 p. Ces deux pièces de poésie furent chantées en présence et en l'honneur de LL. Majestés.

3. *Les Échasseurs Namurois. Monographie comprenant* 1° *Les Échassiers Namurois*, légende namuroise, par Jérôme Pimpurniaux; 2° *Le Combat des Échasses*, poème héroïque, par le baron de Waleff. *Namur, impr. de Émile Lelong*, rue des Fossés. 1849. In-8° 46 pp. — Les échasseurs devaient faire partie du cortège royal. Ils y figurèrent, en effet, mais de quelle manière! Des 1200 exemplaires auxquels l'opuscule avait été publié par les soins et aux frais de Jules Borgnet, de Fréd. Bayet et de Félix Éloin, une quinzaine furent vendus, une centaine perdus ou

distribués et le reste, mutilés, livrés à l'épicier au prix de 12 frs.! Cette brochure n'est donc pas commune. On en a tiré 5 ou 6 exemplaires sur papier coquille. Voy. ci-dessus, année 1686, nº 436. — S. A. — U. L.

2215. — Statuts de la Société archéologique de Namur, fondée le 28 décembre 1845. — *Namur, A. Wesmael-Legros, imprimeur-libraire.* 1849.

In-8º, de VIII pp. Daté du 4 février 1849 et signé Eug. Del Marmol, président, et Jules Borgnet, secrétaire.

En décembre 1845, quelques amis de la science et de la patrie formèrent une association dans le but d'établir un musée d'antiquités provinciales et de publier des documents inédits et des notices sur l'histoire de la province de Namur. Ce furent MM. Alphonse Balat, architecte, Jules Éloin, conducteur des mines, Adolphe Borgnet, professeur à l'Université de Liège, Jules Borgnet, archiviste de l'État, Eugène Del Marmol, J. Grandgagnage, président de la cour d'appel de Liège, Marinus, directeur de l'Académie de peinture, qui jetèrent les fondements de cette utile association.

En 1847 et 1848, la Société demanda le concours de l'autorité provinciale. Cette demande n'avait certes rien d'exorbitant. Le conseil provincial ne se borna pas à refuser tout encouragement : à ce refus il joignit force railleries, qui trouvèrent dans la province de Namur des échos nombreux, et mirent un moment en danger l'avenir de la Société.

Aujourd'hui elle est dans une situation très prospère. Le nombre de ses membres est de cent dix-sept. Ses publications sont très appréciées des savants. Son médailler consiste en une riche collection de monnaies, médailles et méreaux namurois. Son musée proprement dit renferme une grande quantité d'antiquités préhistoriques, gauloises, belgo-romaines et franques, parfaitement classées, découvertes dans la province. Sa bibliothèque, riche de plus de vingt-trois mille volumes, contient de précieux manuscrits et une collection remarquable d'ouvrages écrits par des Namurois, ou relatifs à la province de Namur, ou imprimés dans la province. — S. A.

2216. — Annales de la Société archéologique de Namur. — *Namur, Wesmael-Legros et Wesmael-Charlier*, 1849-1879,

XIV vol. gr. in-8°. Année 1849, vol. 1er, 500 pp. — Année 1851, vol. II, 456 pp. — Année 1853, vol. III, 525 pp. — Année 1855-1856, vol. IV, 469 pp. — Année 1857-1859, vol. V, 536 pp. — Année 1859-1860, vol. VI, 508 pp. — Année 1861-1862, vol. VII, 444 pp. — Année 1863-1864, vol. VIII, 464 pp. — Année 1865-1866, vol. IX, 463 pp. — Année 1868-1869, vol. X, 520 pp. — Année 1870-1871, vol. XI, 539 pp. — Année 1872-1873, vol. XII, 520 pp. — Année 1874-1876, vol. XIII, 496 pp. — Année 1877-1879, vol. XIV, 507 pp.

Voici le sujet de quelques articles qui ont paru dans les *Annales* de la Société.

Histoire des communes. Promenades dans la ville de Namur; notices sur : Philippeville, Mariembourg, Couvin, Agimont, Boussu, Graide, Lesves, Tamines, Bois-de Villers, Saint-Servais, Aische-en-Refail, Warisoulx, Ostin, Villers-les-Heest, Liernu, Mehaigne, Saint-Martin, Émines, Scy, Agimont, Beez, Bouges, Leuze, etc.

Histoire des Châteaux. Château de Namur et ses sièges, Beauraing, Poilvache, Montaigle, Celles, Château-Tierry, Thy-le-Château, Samson, etc.

Histoire des abbayes. Brogne (Saint-Gérard), Boneffe, Hastière par-Delà, Saint-Remy, etc.

Notices et documents sur les anciennes industries. Forgerie, cuivrerie, verrerie, faïencerie, papeterie, poudres, écorces, tanneries, maçonnerie, etc.

Notices sur des artistes et hommes remarquables. Les deux Saive, Blès, Noël, Lion, Rousseaux, Cifflé, J. Richardot, P.-F. Le Roy, Pirson Blondeau, Remacle d'Ardennes, Faudacq, Barthélemy, Havet, les deux Borgnet, Galliot, Grandgagnage, etc.

Archéologie. L'homme pendant les âges de la pierre dans les environs de Dinant, les cavernes de Chauvaux et de Sinsin, dolmens, antiquités gauloises, belgo-romaines et franques de la province, antiquités de la Basse-Sambre à Namur, les voies romaines, les villas romaines d'Anthée, de Champion, de Wancennes, de Maillen, de Ronchinne, de Sauvenière, de Chastrès, de Serville, de Jemelle, les inscriptions romaines du Musée de Namur, les camps antiques de Furfooz, de Vogenée, d'Éprave, de Han-sur-Lesse, de Jemelle, etc. Cartes archéologiques.

Antiquités du moyen âge. Les églises et leurs tresors, l'intaille de Waulsort, l'église d'Hastière, les anciennes constructions civiles, l'Hermitage des Grands-Malades, le Désert de Marlagne, le Manoir de Thy-le-Château, Notes d'un Touriste, dalles tumulaires, etc.

Institutions namuroises. Usages, croyances, souvenirs, légendes de la province. Seigneuries et terres féodales du Comté de Namur.

Toponymie de la province de Namur.

Numismatique. Monnaies gauloises, romaines et franques trouvées dans le pays, monnaies namuroises, trésors, etc.

Généalogies. État noble, familles nobles, maisons de Marbais, de Namur, d'Harscamp, de Rumigny, etc.

Les *Annales* renferment aussi de nombreuses *Variétés,* des *Mélanges* et des *Analectes. (Circulaire de la Commission de la Société,* février 1901.)

2217. — [Notes et notices historiques, par Jules Borgnet, concernant l'histoire de la ville et de la province de Namur, publiées dans les *Annales de la Société archéologique de Namur,* ou dans d'autres recueils. — *Namur, Wesmael-Legros et Wesmael-Charlier,* 1849-1869.]

1. Les Grands-Malades. Notice sur la léproserie de Namur. *Ann. de la Soc. archéol.*, I, 131-252. In-8°, 10 pp., pl. et fig.

2. Quatorze notes pour les *Mélanges* de la dite société. *Ibid.*, I, 472.

3. Troubles du comté de Namur en 1488. *Ibid.*, II, 27-56. In-8°, 32 pp.

4. Les nobles namurois pendant la révolution du XVI[e] siècle. *Ibid.*, 101.

5. Promenades dans la ville de Namur. *Ibid.*, II, 115, 131, 249, 301; — III, 125, 157, 249, 263, 465; — IV, 37, 277, 401, 435; — V, 89, 105, 293, 453; — VI, 17.

Ces dix-huit articles ont été publiés en un volume sous le titre : *Promenades dans la ville de Namur.* Tome 1[er] (seul paru), *Namur, Wesmael-Legros,* 1859. Voy. cette année.

6. Note sur l'assassinat de Guillaume d'Athin. *Ibid.*, II, 211-214.

7. *Analectes namurois.* Arrestation d'Adolphe de Gueldre à Namur, en 1475; — Charles le Téméraire à Namur, en 1475; — arrivée de Charles-

Quint à Namur, en 1531; — ce qu'il faut entendre par *gens de loy et de linage*. *Ibid.*, II, 295-300.

8. Faudacq, chirurgien namurois du XVIIIe siècle, par le docteur E. Thirion. *Ibid.*, II, 353-374. In-8°, 11 pp. Publié d'abord dans le *Messager des sciences historiques de Gand*, 1849.

9. L'Évêque Strickland et le Magistrat de Namur. — Une femme bourgmestre (1736-1738). *Ibid.*, 383-396.

10. Document inédit sur la prise de Dinant par les Français en 1554. *Ibid.*, III, 193-200.

11. Une émeute à Namur en 1366. *Ibid.*, IV, 329-333.

12. Vingt et une notes relatives à des découvertes archéologiques en divers lieux. *Ibid.*, V. 203.

13. Notes sur le *Bia Bouquet*, air national de Namur, composé par N. Bosret *Ibid.*, 451.

14. Couleurs de la ville de Namur. *Ibid.*, 309-315. Appendice. *Ibid.*, VII, 84-87.

15. Résumé du compte communal de 1424. *Ibid.*, 316-328. Par Nam. (J. Borgnet).

16. Documents relatifs aux anciennes cours de justice de Namur, par Nam. *Ibid.*, VI, 329-344.

17. Documents inédits sur les guerres entre Namur et Liége. *Ibid.*, VI, 426-452.

18. De la restauration de l'église de Saint-Loup à Namur. *Ibid.*, VI, 465-468.

19. Perrons et pierres de justice à Namur. *Ibid.*, VII, 67-73.

20. Chanson namuroise du XVe siècle. *Ibid.*, 191.

21. Archéologie du XIXe siècle. La colonne départementale; sejour de Bonaparte à Namur. *Ibid.*, IX, 171-187.

22. Mémoires inédits sur Philippeville et Mariembourg. *Ibid.*, IX, 192

23. Documents relatifs à l'instruction publique à Dinant (XVIe siècle) *Ibid.*, X, 221-246.

24. Jubé de l'église de Notre-Dame à Walcourt. *Ibid.*, X, 428-436.

25. De l'origine du Conseil provincial de Namur. *Ibid.*, X, 433. In-8° 18 pp.

26. Les Lorrains dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. *Ibid.*, XI, 386.

27. Collection des rapports sur la situation de la Société archéologique

28. Examen des sources de l'histoire de Bouvignes, de Ciney et de Fosses. *Documents inédits concernant la province de Namur.*

29. Armoiries de la ville de Namur. In-8°, 11 p. Extr. du *Messager des sciences historiques de Belgique.* Gand, Hebbelinck, 1844, p. 119.

30. Notice sur l'hôtel-de-ville et le perron de Namur. In-8°, 36 pp. Extr. du *Messager ... précité,* année 1846, p. 209.

31. Notice sur les corps de métiers et les serments de la ville de Namur, depuis son origine jusqu'à l'avènement de Philippe le Bon, 1429. *Ibid.,* année 1847. In-8°, 63 pp.

32. Le Passe-Temps d'un greffier d'autrefois. *Ibid.,* année 1851, p. 63. Extr., in-8°, 18 pp.

33. Les Échasseurs de Namur. Publié dans le *Journal de Namur,* à l'occasion de l'exposition provinciale, septembre 1849.

34. Inauguration de Philippe le Bon comme comte de Namur. *Ibid.,* 29 décembre 1849.

35. Séjour de Pierre-le-Grand à Namur. *Ibid.,* 17 janvier 1850.

36. Siège de Namur par Louis XIV. *Ibid.,* 16 janvier 1851.

37. Testament de Guy II, comte de Namur. *Bull. de l'Acad. des sciences de Belgique,* t. X, 1re partie, p. 503.

38. Le dernier fait d'armes des Bouvignois. *Annales de l'Acad. d'archéologie de Belgique,* t. VI, pp. 325-332.

39. Lettre du P. de Marne sur un passage de son *Histoire du comté de Namur. Bull. du Bibliophile belge,* t. VII. — Cette lettre et deux autres de 1753 qui lui servent de pendants, publiées par J. Borgnet, sont relatives aux droits de souveraineté des comtes de Namur sur la rivière de la Meuse, depuis le *Saule de Revin jusqu'au Peuplier d'Andennes.*

40. Note sur l'*Histoire de Namur,* du P. de Marne. *Ibid.,* t. XVI, p. 266.

41. Description du char historique de Namur. *(Ami de l'Ordre.)*

42. Quatre articles pour la *Biographie nationale,* y insérés, t. V, p. 191 et suiv.

43. Histoire des Compagnies militaires de Namur. *Bruxelles, M. Hayez,* 1851. In-8°, 89 pp., tiré à 100 exemplaires, dont six sur papier velin. Extr. des *Mémoires couronnés de l'Académie de Belgique,* t. XXIV. Sur ce mémoire voyez dans les *Bulletins de la même Académie,* t. XVII, n° 12, p. 408, deux rapports, l'un de M. Steur, l'autre de M. Gachard. In-8°, 8 pp. — S. A.

44. Recherches sur les anciennes fêtes namuroises. *(Brux., Hayez,* 1854.) In-4°, 65 pp. Extr. des *Mémoires couronnés de l'Académie des sciences ... de Belgique.* — S. A. — B. R. — U. L.

2218. — Le Désert de Marlagne, par l'auteur d'*Alfred Nicolas. Namur, typ. de A. Wesmael-Legros,* 1849.

In-8°, de 248 pp., 1 pl. Extr. des *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. I. L'auteur d'*Alfred Nicolas* est J. Grandgagnage, président de la Cour d'appel de Liége.

Le *Désert de Marlagne* se compose d'un petit poème, auquel l'auteur applique le nom générique de *Wallonade.* Il est précédé des recherches historiques et suivi de longues et nombreuses notes qui lui servent de commentaire; dans ces notes, comme dans la notice historique elle-même, l'auteur, un écrivain de grand mérite, se fait un jeu de jeter pêle-mêle tout ce qui lui passe par la tête de spirituelles et sensées originalités; ce qui ne l'empêche pas, et c'est en cela que se manifeste l'art de l'écrivain, de faire un tout de tant choses disparates et d'amuser le lecteur en le menant capricieusement par toutes sortes de routes et parfois à travers les plus rudes sentiers. Kersten, *Journal hist. et littér.*, t. XVI pp. 423-434. — S. A. — U. L.

2219. — [Notes et notices publiées dans les *Annales de la Société archéologique de Namur,* par Eug. Del Marmol, président de cette société, t. I-XIV. — *Namur, Wesmael-Legros et Wesmael-Charlier,* 1849-1879.]

In-8°. — 1. Une pierre mystérieuse représentant le Chevalier sans tête d'Hastimoulin, I, 1-243.

2. Notice historique sur les villages d'Aische-en-Refail et de Liernu, I, 260-330.

3. Découvertes d'antiquités dans les tumulus de Champion et dans quelques localités voisines, II, 57-80.

4. Notice sur le village de Mehaigne, II, 157-210.

5. Découvertes d'habitations gallo-romaines dans la plaine de Berlacomines, II, 285-294.

6. Frêne près de Profondeville, II, 333-340.

7. Four d'un tuilier romain à Temploux, II, 412-415.

8. Habitation gallo-romaine à Taviers, II, 416-420.

9. Cimetières de l'époque franque découverts aux lieux dits le *Tombois* et les *Minières* à Vedrin, III, 201-224.

10. Cimetière gallo-romain de la même époque à Frizet, III, 225-230.

11. Fouilles dans quelques tumulus à Liernu, à Meux et à Daussoulx, III, 287-292.

12. Fouilles dans les tumulus de Hanret, III, 391-398.

13. Découvertes dans les tumulus de Séron, IV, 13-27.

14. Chronique de l'abbaye de Boneffe, IV, 95-135.

15. Notice sur le village de Villers-le-Heest, IV, 198-223.

16. Notice historique sur le village de Warisoulx, IV, 224-242.

17. Notice historique sur le village d'Ostin, IV, 243-246.

18. Notice biographique sur Hyacinthe Blondeau, par Guill. Nypels et Eug. Del Marmol, IV, 247-264.

19. Fouilles dans un tumulus à Temploux, V, 184-189.

20. L'abbaye de Brogne ou de Saint-Gérard, V, 225-286.

. Fouilles dans un cimetière de l'époque franque à Samson, VI, 391.

2. Fouilles au cimetière des Iliats et dans quelques localités voisines avion, VII, 1-43.

3. Cimetière gallo-romain à Corenne, VII, 44-46.

4. Notes manuscrites sur Philippeville et quelques localités voisines, 375-408.

5. Notice sur un manuscrit du baron de Wasseiges, VII, 423-426.

6. Notes sur l'abbaye de Boneffe, extraites d'un ancien manuscrit de e abbaye, VIII, 89-95.

7. Tablettes en ivoire avec leur étui en cuir, VIII, 221-225.
Lettre à M. E. D. M. (sur le même sujet), par Z., VIII, 425-427.

8. Notice sur le village de Bois-de-Villers, IX, 137-151.

9. Notice sur le village de Saint-Servais, IX, 291-319.

0. Recherches sur les comtes de Namur du nom d'*Albert*, X, 51-72.

1. Les anciens gouverneurs de Namur : Leur origine; — leurs émolunts; — leurs attributions; — lieutenants-gouverneurs; — réception prince de Gavre et de quelques autres gouverneurs, X, 317-352.

32. Cimetière belge-romain à Bioulx, XI, 354-358.

33. Situation du lieu dit *Mannères,* cité dans d'anciennes chartes, XI, 480-484.

34. Notes sur quelques industries namuroises au XVIIe et XVIIIe siècle, d'après les registres de la Chambre des Comptes : Verreries; — papeteries; — poudre; — moulins à écorces; — cartes à jouer (XII, 33-54); — Papeteries; — salpêtre; — maroquin; — fabriques d'armes; — fouleries; — toile de Cambrai; — savon; — faïence et procelaine, XII, 245-259.

35. Épisodes de la guerre entre Charles-Quint et Henri II, XII, 69-76.

36. Cimetière de l'époque franque à Flavion, par Ch. Grosjean et Eug. Del Marmol, XII, 457-470.

37. Route romaine de Bavay à la Meuse, XIII, 1-21.

38. Les merciers du Tour à Walcourt, XIII, 221-240.

39. Celles. Son vieux château. — Ses seigneurs. — La seigneurie, XIII, 277-302.

40. Fouilles au lieu dit *la Pierre du Diable* à Jambes, XIII, 339-348.

41. Cimetière franc et inscriptions lapidaires à Barvaux-Condroz, XIII, 349-354.

42. Notice biographique sur Joseph Grandgagnage, XIV, 133-142.

43. Villa d'Anthée, XIV, 165 et suiv.

44. Notice sur l'ancienne boucherie de Namur, XIV, 240-255.

45. Les vignobles de Buley, XIV, 318-328.

46. Fouilles dans les tumulus à Grand-Leez, XIV, 503-507. — S. A.

2220. — [Articles bibliographiques sur Namur, insérés dans le *Bulletin du Bibliophile belge,* t. III-XVII. — *Bruxelles, Heussner,* 1849-1853.]

1. Une impression dinantaise, par J. Borgnet, III, 126-132.

2. Première imprimerie à Namur, par Ch. Piot, III, 135 et suiv.

3. Recherches sur les imprimeurs de Namur, par J. Borgnet, VI, 429-455.

4. Appendice aux Recherches sur les imprimeurs de Namur, par Ulysse Capitaine, VIII, 292-301.

5. Note sur la librairie namuroise au XVIIe siècle, par J. Borgnet, VIII, 396-398.

6. Nouvelles recherches sur les imprimeurs de Namur, par J. Borgnet, IX, 289-295.

7. Additions aux recherches sur les imprimeurs de Namur, par Ch. de Chenedollé, IX, 394-401.

8. Nouvelles recherches sur les imprimeurs de Namur, par Ulysse Capitaine. *Bibliophile belge*, 2e série, I, 49-64.

9. La librairie de la Collégiale de Notre-Dame à Namur, au xve et xvie siècle, par J. Borgnet. *Ibid.*, 2e série, I, 162-168. — Cette dernière notice contient de curieux renseignements sur les ouvrages qui composaient l'ancienne bibliothèque de la Collégiale de Notre-Dame à Namur.

10. Matériaux pour servir à la bibliographie namuroise, par Ulysse Capitaine. *Ibid.*, t. XVII. — S. A.

2221. — Faudacq, chirurgien namurois du xviiie siècle, par le docteur E. Thirion. Extrait du *Messager des sciences historiques de Gand*. 1849.

In-8°, de 11 pp. Reproduit dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. II, pp. 353-374. *Namur, Wesmael-Legros*, 1851-1852. In-8°, 22 pp.

Du même : Notice biographique sur Faudacq, chirurgien namurois du commencement du dix-huitième siècle.... *Brux., J.-B. Tircher*, 1852. In-8°, 20 pp. Extr. du *Journal de médecine publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*. — S. A.

2222. — Études pittoresques sur la province de Namur, par Adolphe Siret. — *Namur, impr. de Émile Lelong, rue des Fossés*. 1849.

In-12°, de 36 pp. tiré à 12 exemplaires, dont quatre sur papier jaune. Ces études ont paru en feuilletons dans le *Journal de Namur*, année 1849. Elles n'ont pas été continuées. Les chapitres qui ont paru concernent Ciney, Rochefort, Beauraing, Poilvache et Gembloux. A la partie descriptive, l'auteur joint une notice historique sur chaque localité. *Annales de la Soc. arch. de Namur*, II, 110. — S. A.

2223. — Recherches sur l'Utilité des expositions agricoles, ou développement des Questions soumises au Conseil provincial de Namur, le 21 juillet 1848, par A. Roger, membre du Conseil. — Note sur le Crédit foncier, les Billets à rentes et l'opportunité d'un essai de ce système par l'État, lors des défrichements de la Campine Anversoise. — *Namur. A. Wesmael-Legros, Imprimeur de l'Évêché. 1849.*

In-8°, de 43 pp. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

Du même : Rapport sur l'exposition des produits de l'agriculture et de l'horticulture de 1848 (partie pomologique). — S. A.

2224. — Affiche de la Corporation des menuisiers de Namur, par Alphonse Balat. — *Namur, Wesmael-Legros.* 1849.

In-8°, de 8 pp., 1 pl. Extr. des *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. I, pp. 453-460.

Du même : 1. Monographie de la cathédrale de Trondhiem (Drontheim), publiée par ordre du gouvernement norwégien. Rapport *(Brux., Hayez,* 1860). In-8°, 11 pp. Extr. des *Bulletins de l'Académie des sciences...,* 2e série, t. X.

2. Projet d'un édifice destiné aux expositions des beaux-arts et aux cérémonies publiques. *Brux. Hayez,* 1872. In-8°, 16 pp. 1 pl. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences..., 2e série,* t. XXXIII. — S. A.

2225. — Conseils au peuple sur ses intérêts politiques et industriels, par Alexandre-Isidore Wérotte. — *Namur, Typ. F.-J. Douxfils.* 1849.

In-8°, de VI-73 pp.

Du même : Faut-il une garde-civique? S. l. n. d. (1849). In-8°, 14 pp. — S. A.

2226. — [Écrits politiques de Louis Labarre, publiciste. 1849-1872.]

1. Républicaine ou cosaque. Au citoyen Bonaparte, Président de la République française. *Dans cinquante ans l'Europe sera républicaine ou cosaque.* NAPOLÉON, Ste Hélène. *Bruxelles, impr. de Ch. Vanderauwera,* 1849. In-12°, 36 pp. Deux éditions. Traduit en italien, par Saffi, *Genève,* 1849, et en allemand, *Cologne,* même année. — Acad. de Bruxelles.

2. Les défenseurs de la famille. A Lola Montès. *Brux., Ch. Vanderauwera,* 1850. In-12°, 36 pp. Deux éditions.

3. La Belgique et le Mariage autrichien, par un Belge. *Paris, Ledoyen,* 1853. In-18°, 55 pp.

4. Souvenirs du Drapeau. *Brux., impr. D. Brismée,* 1855. 3 vol. in-12°, XII-186-3, 196-3 et 181-2 pp. La couverture du 3e volume en annonçait un 4e, dont il n'a paru qu'une ou deux feuilles.

5. Aux démocrates belges. Un mot, *Brux., impr. D. Brismée,* 1856. In-18°, 23 pp.

6. Au terme du voyage. *Brux., Lebègue,* 1859. In-32°, 157 pp.

7. Napoléon III et la Belgique. *Brux. (typ. A. Lacroix, Van Meenen et Cie),* 1860. In-12°, 57 pp.

8. Waterloo. Seconde partie de *Napoléon III et la Belgique.* Deuxième édition. *Brux., (typ., A. Lacroix, Van Meenen et Cie),* 1860. In-12°, 64 pp.

9. Éphémérides nationales *(Brux., A. Lacroix, Van Meenen et Cie),* 1861. In-24°, 164 pp.

10. Vertus et gloires de l'Empire. *Brux., impr. P.-J.-D. De Somer,* 1869. In-12°, 142 pp. (En vers).

11. Panthéon bonapartiste. Le livre d'or du bagne. *Paris, A. Ghio; Brux., Vanderauwera,* 1872. In-12°, 195 (En vers).

12. COLLABORATION : *La Belgique démocratique* (1850). Avec Ch. POTVIN et Th. LAMAL; *Le Courrier belge; La Bombe; Le Charivari; Le National,* Paris; *La Tribune,* Liége; *La Nation; Le Drapeau; Le Peuple belge; Les Nouvelles du jour; Revue belge,* Liége.

2227. — [Ouvrages de linguistique, par H.-J. Chavée. — *Paris*, 1849-1878.]

1. Lexiologie indo-européenne ou essai sur la science des mots sanskrits, grecs, latins, français, lithuaniens, russes, allemands, anglais, etc. *Paris, Franck,* 1849. In-8°, XVI-420. Voy. ci-dessus, n° 2025, un premier ouvrage du même linguiste.

2. Moïse et les langues ou démonstration par la linguistique de la pluralité originelle des races humaines. *Paris, Colon-Pineau.* S. d. (1855). In-8°, 39 pp. Extr. de *La Revue.*

3. Français et Wallon, parallèle linguistique. *Paris, Truchy. Brux., Decq,* 1857. In-18°, VI-424 pp.

4. La part des femmes dans l'enseignement de la langue maternelle. *Paris, Truchy,* 1859. In-12°, 252 pp.

5. Les langues et les races. *Paris, Chamerot,* 1862. In-8°.

6. Du souffle à la parole par la flamme et la lumière. *Paris.* In-8°.

7. Enseignement scientifique de la langue allemande. Esquisse d'un cours normal fait par l'auteur à l'École polytechnique. *Paris, Maisonneuve et Cie.* S. d.

8. Enseignement scientifique de la lecture, ou méthode pour montrer en même temps à lire et orthographier d'après la physiologie de la parole et l'histoire des mots français. *Paris, Maisonneuve et Cie,* 1872. In-8°.

9. L'anthropologie et la méthode intégrale en linguistique. *Paris, Maisonneuve et Cie,* 1873.

10. Idéologie lexiologique des langues indo-européennes. *Paris, Maisonneuve et Cie,* 1878. In-8°, XV-67 pp. portr.

11. Initiation des FF.·. : Émile Littré, Jules Ferry; membres de l'Assemblée nationale, H. Chavée, professeur de linguistique par le R.·. L.·. *La Clémente Amitié,* dans sa tenue solennelle du 8 juillet 1875. Extrait des journaux *le XIXe siècle, la République française, le Temps, le National, la Presse.* Paris, *chez le concierge du Grand-Orient, 16, rue Cadet,* 1875. In-18°, 94 pp. *(Bibliothèque franc-maçonne).*

2228. — [Notes et notices, mémoires et rapports par Ed. Dupont, directeur du Musée royal d'histoire naturelle de Bruxelles, relatifs à l'antropologie et à l'archéologie préhistoriques, ainsi qu'à la géologie dans la province de Namur, insérés dans les *Bulletins de l'Académie des sciences de Belgique*, et autres recueils. — *Bruxelles, Hayez.* 1849-1878].

1. Rapport sur la carte géologique de Belgique par André Dumont, lu à la séance de l'Académie, le 10 novembre 1849. In-8°, 11 pp. *Bull. de l'Acad. des sciences,* 1re partie, t. XVI, n° 11.

2. Notice sur les gîtes de fossiles du calcaire des bandes carbonifères de Florennes et de Dinant. *Ibid.*, t. XII, 2e série. In-8°, 28 pp.

3. Sur le calcaire carbonifère de la Belgique et du Hainaut français. *Ibid.*, t. XV. In-8°, 55 pp.

4. Notice sur le marbre noir de Bachant (Hainaut français). *Ibid.*, t. XVII. In-8°, 14 pp.

5. Essai d'une carte géologique des environs de Dinant. 1865. *Ibid.*, t. XX, nos 9 et 10. In-8°, 42 pp., 2 pl.

6. Notice sur les fouilles scientifiques exécutées dans les cavernes de Furfooz, province de Namur. *Ibid.*, t. XX. In-8°, 7 pp.

7. Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur sur les fouilles exécutées dans la province de Namur pendant l'année 1864. In-8°, 15 pp.

8. Rapport de la Commission chargée d'examiner les fouilles scientifiques exécutées dans les cavernes de Furfooz (Namur). Par MM. Legrand, Hagemans et Vandevelde. *Bull.*, année 1865. In-8°, 15 pp.

9. Sur l'analyse d'un dépôt de pierres et de boue produit par un orage et du dépôt à fragments anguleux des cavernes de la Lesse. *Bulletin,* t. XX. In-8°, 4 pp.

10. Études sur les cavernes des bords de la Lesse et de la Meuse explorées jusqu'au mois d'octobre 1865. In-8°, 30 pp., 1 pl.

11. Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur sur les fouilles scientifiques exécutées dans les cavernes des bords de la Lesse jusqu'au mois de novembre 1865. In-8°, 13 pp.

12. Étude sur le terrain quaternaire des vallées de la Meuse et de la

Lesse dans la province de Namur. *Bulletin,* t. XXI, 1866. In-8°, 64 pp., 3 pl.

13. Étude sur les fouilles scientifiques exécutées pendant l'hiver de 1865-1866 dans les cavernes des bords de la Lesse. *Ibid.,* t. XXII. In-8°, 26 pp., 2 pl.

14. Études sur trois cavernes de la Lesse explorées pendant les mois de mars et d'avril 1866. *Ibid.,* t. XXII. In-8°, 16 pp., 1 pl.

15. Études sur cinq cavernes explorées dans la vallée de la Lesse et le ravin de Falmignoul pendant l'été de 1866. *Ibid.,* t. XXIII, 1867. In-8°, 24 pp., 1 pl.

16. Étude sur une caverne située dans la commune de Bouvignes. *Ibid.,* t. XXIII, 1867. In-8°, 19 pp., 1 pl.

17. Études sur les cavernes du bois de Foy, à Montaigle. *Ibid.,* t. XXV, 1868. In-8°, 26 pp., 4 pl.

18. Observations sur le carbonifère de la Belgique. *Ibid.,* t. XXXI, 1871. In-8°, 30 pp.

19. Sur une nouvelle exploration de la caverne d'Engis. *Ibid.,* t. XXXIII, 1872. In-8° 7 pp., 4 pl.

20. Sur le calcaire carbonifère entre Tournai et les environs de Namur. *Ibid.,* t. XXXIX, 1875. In-8° 48 pp., 2 pl.

21. Note sur les principaux manuscrits délaissés par feu André Dumont. *Ibid.,* t. XLI, 1876. In-8°, 16 pp.

22. Sur la découverte d'ossements d'iguanodons, de poissons et de végétaux dans la fosse Ste-Barbe du charbonnage de Bernissart. *Ibid.,* t. XLVI, 1878. In-8°, 22 pp.

23. Sur les alluvions torrentielles qui se déposent de nos jours sur les plateaux de l'Entre-Sambre-et-Meuse et du Condroz. *Ibid.,* t. XLVI. In-8°, 16 pp.

24. Étude sur l'ethnographie de l'homme, de l'âge du renne dans les cavernes de la Lesse. Ses caractères, sa race, son industrie, ses mœurs. Extr. des *Mémoires de l'Académie des sciences de Belgique,* série in-8°, XIX, *Bruxelles, Hayez,* 1866. In-8° 76 pp.

Ce mémoire a été l'objet d'un double rapport fait à l'Académie par Van Beneden et Spring, inséré dans les *Bulletins* de ce corps savant, t. XXII, 2e série, 1866. Il a été réimprimé avec six brochures, extraites des dits bulletins de l'Académie indiqués ci-dessus, nos 10, 12, 13, 14,

15, 16, sous le titre : *Notices préliminaires sur les fouilles exécutées sous les auspices du gouvernement belge, dans les cavernes de la Belgique. Bruxelles, Muquardt,* 1867. In-8°, 2 vol.; le premier se composant uniquement de la préface, IV pp., et d'un sommaire également de IV pp.; le second, de 481 pp.

25. L'homme pendant les âges de la pierre dans les environs de Dinant, première partie, *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. X. pp. 1-50; 2e partie. *Ibid.*, t. XI, pp. 129-232. Années 1868 et 1870.

26. Sur la signification des ossements qui se trouvent dans les cavernes. Extr. du *Compte rendu du Congrès international d'Antropologie et d'Archéologie préhistoriques,* session de Bruxelles, 1872. *Brux., Muquardt,* 1873. In-8°. 26 pp.

27. Sur l'antiquité de l'homme en Belgique, même session. *Ibid.* In-8°, 23 pp.

28. Classement des âges de la pierre en Belgique, même session. *Ibid.* In-8°, 20 pp.

29. Sur les crânes de Furfooz, même session. *Ibid.* In-8°, 12 pp.

30. Les populations préhistoriques de la Belgique. Extr. de la *Patria Belgica* (1873).

31. Théorie des âges de la pierre en Belgique. Extr. des *Bulletins de la Société d'Antropologie de Paris. Paris, impr. Hennuyer,* 1876. In-8°, 24 pp.

32. Notice sur la vie et les travaux de Jean-Baptiste-Julien d'Omalius d'Halloy, membre de l'Académie. Extr. de l'*Annuaire de l'Académie des sciences, ... Bruxelles, Hayez,* 1876. In-12°, 120 pp., portr.

33. Études et rapports sur la carte géologique détaillée de la Belgique *(Documents parlementaires de la Chambre des représentants).*

34. Notice biographique et notes patéantologiques et archéologiques, insérées dans l'ouvrage de H.-S. Le Hon : *Temps antédiluviens et préhistoriques. L'homme fossile en Europe; son industrie, ses mœurs, ses œuvres d'art,* 4e, 5e et 6e édition. *Bruxelles, Muquardt,* 1877 et 1879.

35. Sur les Nutons. Extr. du *Compte rendu du Congrès des sciences anthropologiques, tenu à Paris en 1878* (1880). In-8°, 2 pp.

2229. — Charlatanisme médical. Les remèdes secrets dévoilés au public, par A.-J. Hiclet, pharmacien. — *Anvers, impr. L.-J. De Cort,* 1849.

In-8°. Extr. du *Journal de pharmacie,* publié par la Société de pharmacie d'Anvers.

2230. — Du service sanitaire des indigents dans les communes rurales de Belgique, considéré dans son organisation et dans son influence sur le paupérisme, par le Dr A. Sovet.... — *Boom, impr. O. Vanden Wijngaert,* (1849?).

In-8°, de 99 pp. et errata. Extr. des *Annales de la Société de médecine pratique de la province d'Anvers, établie à Willebroeck.*

2231. — [Écrits de F.-P.-J. Piron, major au régiment du génie, concernant l'art militaire, spécialement l'attaque et la défense des places fortes. — 1849-1872.]

1. Note sur un pont-levis oblique pour les coupures de chemin de fer. *Mons, Lith. du Régiment du Génie,* 1849. In-4°, 4 pp. autographiées, 1 pl.

2. Nouveau système du pont tournant à bascule. *Mons, Lith. du Régiment du Génie,* 1849. In-4°. 25 pp. Lithographies, 2 pl.

3. Études sur les freins instantanés pour les convois de chemins de fer. *Brux., Briard,* 1856. In-4°, avec 2 pl.

4. Études sur un nouveau système de canon de place-côte. *Brux., impr. Briard,* 1857. In-4°, 16 pp., 2 pl.

5. Suite aux Études sur un nouveau système de canon de place-côte. *Brux., Briard,* 1857. In-4°, 9 pl.

6. Essai de fortification éclectique ou la défense mise en rapport avec la tactique moderne et les besoins de la civilisation. *Brux., Bruylant-Christophe et Cie,* 1859. In-8°, 168 pp., 6 pl.

7. Projet de garde-corps articulé. *Namur, typ. I. Colin,* 1859. In-4°, 15 pp., 2 pl.

8. Études sur les batteries casematées et sur une nouvelle bouche à feu. *Namur, typ. I. Colin*, 1860. In-8°, 48 pp., 2 pl.

9. Essai sur l'emploi du fer dans la fortification, les défenses accessoires et les mines. *Brux., Muquardt*, 1862. In-8°, 64 pp., 3 pl.

10. Étude historique et critique sur les places fortes et sur les sièges modernes. *Namur, I. Colin*, 1862. In-8°, 70 pp.

11. Étude sur les canonnières cuirassées, leur puissance, leur rôle et sur les moyens de les combattre. *Namur, I. Colin*, 1862. In-8°, 46 pp., 3 pl.

12. Projet de ponts mobiles militaires pour les sorties à large section des grandes places de guerre, comprenant : une notice sur les ponts en général, deux projets de ponts roulants, deux projets de ponts sautants et un projet de pont-levis. *Brux., Muquardt*, 1863. In-8°, 40 pp., 6 pl.

13. Les systèmes de fortification discutés et comparés. *Paris, Ch. Tanera; Brux., Muquardt; Namur, I. Colin*, 1863. In-8°, 57 pp., 2 pl.

14. Lettres sur le camp retranché d'Anvers. Le Bas-Escaut et la défense nationale. Réponse à M. Mangonneau, par Ravelin. *Brux., Muquardt; Namur, I. Colin*, 1863. In-8°, 71 pp.

15. Mémoire sur un pont roulant simplifié pour les communications militaires. *Brux., Muquardt*, 1863. In-8°, 12 pp., 1 pl.

16. Les escarpes en terre et les revêtements en maçonnerie. *Brux., Muquardt*, 1863. In-8°, 28 pp., 1 pl.

17. Projets de coupoles tournantes, de batteries cuirassées, locomobiles et d'un dispositif d'artillerie pour les tours en fer. *Brux., Muquardt*, 1863. In-8°, 52 pp., 2 pl.

18. Projet de pont glissant pour les communications militaires. *Brux., Muquardt*, 1863. In-8°, 20 pp., 1 pl.

19. Pont tombant à crochets pour les communications militaires. *Brux., Muquardt*, 1864. In-8°, 9 pp., 1 pl.

20. Projet de pont roulant sur rouleaux, avec rampe articulée. *Brux., Muquardt*, 1864. In-8°, 10 pp., 4 pl.

21. Essai de fortification improvisée, ou suite à la fortification éclectique. *Paris, Ch. Tanera; Brux., Muquardt; Namur, I. Colin*, 1864. In-8°, 107 pp., 4 pl.

22. Projet d'hôpital militaire. *Brux., Muquardt*, 1865. In-8°, 73 pp., 3 pl.

23. Essai sur la défense des eaux et sur la construction des barrages. *Paris, Ch. Tanera*; *Brux., Muquardt*, 1866. In-8°, 109 pp. et table, 4 pl.

24. Manuel théorique du mineur. Nouvelle théorie des mines, précédée d'un exposé critique de la méthode en usage pour calculer la charge et les effets des fourneaux, et d'une étude sur la poudre de guerre. *Paris, Ch. Tanera; Brux., Muquardt*, 1868. In-8°, 429 pp., 1 pl.

25. Réponse à une note du major du génie Bralion relative à la formule fondamentale de la *Nouvelle théorie des mines*. *Anvers, autogr. J. Vande Kerkhove*, 1869. In-folio, 37 pp.

26. Réfutation de la réplique du major du génie Bralion relative à la *Nouvelle théorie des mines*. Théorie du camouflet maximum. Loi de variation des rayons de rupture pour une charge constante et une ligne de M. R. variable. Relation d'un fourneau d'épreuve dans lequel l'évasement correspond à $n = 8{,}00$. *Anvers, autogr. J. Vande Kerkhove*, 1869. In-folio, 92 pp. (autographié).

27. Réfutation du rapport de la commission chargée d'examiner le *Manuel théorique du mineur*. *Anvers, lith. R. Huybrechts et Cie*, 1870. In-folio, 87 pp. (autographié).

28. Notions usuelles de mécanique à l'usage des ouvriers du régiment du génie. *Anvers, lithographie du régiment du génie*, 1871. In-4°, 108 pp., fig. dans le texte.

29. Le bombardement et la fortification moderne. Accompagné de 7 grandes planches. *Brux., Muquardt*, 1872. In-8°, 77 pp.

30. Les fougasses instantanées, ou les mines projetantes simplifiées. *Paris, Ch. Tanera; Namur, I. Colin*, 1872. In-8°, 117 pp., 3 pl.

1850.

2232. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, Imprimeur de l'Évêché*. 1850.

1. *25 janvier 1850. Mandement pour le carême de l'an de*

grâce 1850. In-4°, 10 pp. Le sujet de ce mandement est emprunté à une encyclique du pape Pie IX adressée aux évêques d'Italie. Le prélat s'y élève contre certains désordres particuliers : 1° le blasphème, le libertinage, la profanation des dimanches et des fêtes et la transgression des lois de jeûne et de l'abstinence; 2° contre les mauvaises lectures; contre l'absence de respect de toute autorité, contre l'esprit d'orgueil et d'indépendance qui s'insurge contre tout pouvoir, notamment contre le pouvoir de la religion.

2. *28 janvier 1850. Circulaire relative aux collectes pour l'Université catholique.* In-4°, 1 p.

3. *22 avril 1850. Mandement qui ordonne un* Te Deum *en action de grâces pour le retour à Rome de N. S. P. le pape Pie IX.* In-4°, 6 pp.

4. *4 juin 1850. Circulaire ordonnant des prières publiques à l'occasion des élections législatives.* In-4°, 1 p.

5. *28 juillet 1850. Circulaire annonçant les retraites ecclésiastiques.* In-4°, 1 p.

6. *10 octobre 1850. Mandement qui ordonne des prières publiques à l'occasion de la maladie de la Reine.* In-4°, 2 pp.

7. *12 octobre 1850. Mandement annonçant la mort de la Reine et ordonnant un service solennel pour le repos de l'âme de S. M. la Reine à célébrer dans toutes les églises du diocèse.* In-4°, 3 pp.

8. *4 novembre 1850. Circulaire engageant le clergé et les fidèles à prendre part à la souscription pour le monument à ériger à la mémoire de la Reine.* In-4°, 1 p.

9. *13 décembre 1850.* Circulaire annonçant que le *Te Deum* à l'occasion de la naissance du roi ne sera pas chanté cette année. In-4°, 1 p.

10. *14 décembre 1850. Circulaire aux conseils de fabriques d'église au sujet de certaines irrégularités d'administration.*

11. *24 décembre 1850. Mandement pour le Jubilé de l'année 1851,* suivi des Lettres apostoliques du 25 juillet 1850 relatives à la publication de cette indulgence. In-4°, 12 pp.

2233. — Notice sur la Confrérie du Très-Saint Sacrement et sur celle de l'Adoration perpétuelle, érigées en l'église

paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, à Namur. — *Namur A. Wesmael-Legros, impr. de l'Évêché* (1850).

In-8°, de 26 pp., dont la 18e et la 19e sont en blanc.
Il existe à Namur une autre Confrérie du SS. Sacrement, sous le titre : *Association d'hommes pour l'adoration du T.-S. Sacrement de l'autel,* qui, le 6 janvier 1867, fut inaugurée dans l'église de Saint-Jean-Baptiste par Mgr Dechamps. Voir le rapport des années 1872, 1873, avec la liste des associés; opuscule in-12°, de 12 pp. *Namur, impr. de Balon-Vincent,* 1873. — S. A.

2234. — Petit recueil d'instructions sur la Confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel, auquel on a ajouté quelques prières extraites du *Recueil d'instructions sur le Saint-Scapulaire* (par un père Carme). — *Namur, Wesmael-Legros, impr. de l'Évêché,* 1850.

In-32°, de 128 pp. par le chanoine Delchambre, ancien curé de Longchamps. — S. A.

2235. — Développement du Petit Cathéchisme du diocèse de Namur pour en faciliter l'intelligence aux aspirants de la première communion. — *Namur, impr. F.-J. Douxfils.* 1850.

In-12°, de 105 pp. — S. A.

2236. — Oraison funèbre de S. M. Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle, Princesse royale de Bourbon-Orléans, Reine des Belges, prononcée le 17 octobre 1850, en l'église cathédrale de Namur, par M. le chanoine de Hauregard, Doyen du Chapitre. — *Namur, Typ. Douxfils.* (1850).

In-8°, de 13 pp. — Acad. de Bruxelles.

2237. — De l'Inféodation du Comté de Namur au Comté de Hainaut, par Alexandre Pinchart, second commis aux archives du Royaume, membre de plusieurs sociétés savantes.... — *Mons, Emm. Hoyois.* 1850.

In-8°, de 79 pp. Mémoire couronné par la *Société des sciences des arts et des lettres du Hainaut.* (Concours de 1847-1848); en réponse à la question : *Narrer les événements qui, depuis Henri-l'Aveugle jusqu'à Philippe le Bon, ont préparé la fusion des comtés de Namur et de Hainaut, en discutant leur importance et l'influence qu'ils ont pu exercer sur la civilisation.* Voy. *Ann. de la Soc. archéol. de Namur.* I, 470 et suiv. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

2238. — Lettres sur l'Instruction publique en Russie, par le Comte J. De Maistre. — *Namur, Typ. F.-J. Douxfils.* 1850.

In-8°, de XV-47 pp. Ces cinq lettres, inédites, sont précédées d'une préface de Louis Veuillot (I-XV pp.). Elles furent écrites, en 1810, et adressées, par De Maistre, au Comte de Rasoumwsky, alors ministre de l'Instruction publique en Russie; quoique écrites pour la Russie, elles traitent la question de l'enseignement à un point de vue si élevé qu'elles s'appliquent à toutes les civilisations et à toutes les époques. — S. A.

2239. — Cours élémentaire de Philosophie, par le P. J.-V. Dedecker, de la Compagnie de Jésus. — *Namur, F.-J. Douxfils.* 1850-1851.

In-12°, 4 volumes. Ier vol. Introduction. Somatologie. Psychologie expérimentale, III-268 pp.; IIe vol. Logique, 350 pp.; IIIe vol. Psychologie rationnelle, 287 pp.; IVe vol. Philosophie morale, 430 pp.

« Nous publions, dit l'auteur, ce cours élémentaire de philosophie en faveur des jeunes gens confiés à nos soins. C'est un essai résumant le fruit de nos lectures. Nous en avons coordonné l'ensemble de manière à présenter un exposé sommaire des diverses parties de la philosophie, telle qu'on la demande à l'époque actuelle. » — Bibl. des PP. Jésuites à Namur et à Louvain.

2240. — Philippe II et la Belgique. Résumé politique de l'histoire de la révolution belge du XVIe siècle (1555-1598), par A. Borgnet, professeur à l'Université de Liège. — *Bruxelles, Meline, Cans et Cie*, 1850.

In-4°, de 167 pp. Extr. des *Mémoires de l'Académie royale des sciences... de Belgique*, t. XXV, ou in-8°, t. VII-234 pp. C'est un journal des souffrances de notre pays sous ce joug justement flétri de Philippe II; c'est un agenda offrant à chaque jour de l'année le spectacle sanglant d'actes dont la vue respire un air de désolation et remplit l'âme d'une légitime tristesse. Des notes curieuses complètent la narration de ces faits et apportent à ce que l'auteur avance des preuves irréfragables. *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, I, 461-464. Voy. Rapport de M. Gachard, *Bull. de l'Académie des sciences... de Belgique*, t. XVII.

Cet ouvrage a été traduit en hollandais et enrichi de nouveaux documents par Van Vloten, sous ce titre : *De Nederlanden onder Filips II*. Amsterdam, F. Muller, 1852. In-8°. — S. A. — U. L. — B. R.

Du même : Sommaire pour un cours d'histoire de Belgique. *Liége, impr. autogr. de Heusch, frères*, 1850. In-8°, 51 pp. Idem, 2e édition, *Liége, J.-G. Carmanne*, 1854. In-8°, 32 pp.

2241. — Syllabaire des Écoles chrétiennes et Règlement pour les enfants qui les fréquentent. *Namur, Typ. F.-J. Douxfils*, 1850.

In-12°, de 144 pp. Idem. Nouvelle édition. *Liége, H. Dessain* (1859). In-24°, 47 pp. — S. A.

2242. — Traité d'arithmétique théorique et pratique, à l'usage des écoles moyennes et des écoles primaires. Première partie. Par F. Laduron, A.-J. Dehan et P.-J. Laduron. — *Mons, Typ. Manceaux-Hoyois*, 1850.

In-12°, de 264 pp.

2243. — Remarques sur les parties du discours, ou Nouveau Traité des difficultés de la langue française avec leurs solutions, par P.-F. Schenidre, ancien professeur de Grammaire générale à Paris. — *Namur, typ. F.-J. Douxfils, rue de la Croix* (1850?).

In-12°. de 111 pp. — S. A.

2244. — Petit Manuel de politesse, ou Nouveau Traité de la civilité, à l'usage des enfants par Buqcellos. — *Namur, F.-J. Douxfils, impr.* (1850?)

In-32°, de 6 opp. Ce traité de civilité parut sur la fin du XVI[e] siècle. Il eut un grand nombre d'éditions. Celle-ci renferme, sous une autre rédaction devenue nécessaire, tout ce qu'il a été possible de conserver de l'ancien livre, ainsi qu'un grand nombre de conseils et de préceptes.

2245. — Cours de tenue des livres, à l'usage des Sœurs de Notre-Dame. — *Liége, H. Dessain,* 1850.

In-12°, de 24 pp. — Bibl. des Sœurs de N -D., à Namur.

2246. — Théâtre de la jeunesse. Paresse et repentir, vaudeville en deux actes, par L.-J. Noël, professeur à Andenne. — *Liège, H. Dessain,* 1850.

In-18°, de 62 pp.

2247. — [Comptes rendus d'ouvrages d'auteurs namurois ou relatifs à la ville et à la province de Namur, par J. Borgnet. — 1850-1865.]

1. Compte rendu des huit ouvrages suivants : *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* de Ch. Grandgagnage *(Journal de*

Namur, 20 août 1850); — *Chansons* wallonnes de Wérotte, 2e éd. *(Journal de Namur*, 6 octobre 1850); — *Guide sur le chemin de fer de Liége à Namur (Ami de l'Ordre*, 19 août 1851); — *Notice sur la cathédrale de Namur (Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, t. II, pp. 421); — *Wallonade de Chaudfontaine (Feuilleton belge* et *Ami de l'Ordre*, 9 juillet 1853); — *Récits historiques belges*, par Ad. Siret *(Émancipation*, 22 juillet 1854; *Ami de l'Ordre*, 19 août même année); *(Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, t. IV, p. 158); — *La Cinéïde*, par de Weyer de Streel *(Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, t. IV, 1855); — *Le livre des Cronicques de Brabant*, par Jehan d'Enghien *(Bull. de la Commission roy. d'hist.*, t. VIII, 2e série, p. 276).

2. Trois articles bibliographiques : *Nouvelles recherches sur l'abbaye de Heri-Bothesheim*, par L. de Coster; — *Note sur la seigneurie d'Agimont*, par R. Chalon; — *Poésies et Chansons nouvelles*, par Aug. Daufresne de la Chevalerie *(Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, t. V, p. 199).

3. Compte rendu des six ouvrages suivants : *Charles de Rouillon, poète belge du milieu du seizième siècle*, par H. Helbig; — *Souvenir du jubilé de 300 ans, célébré en 1860, pour l'anniversaire de l'érection de la confrérie du S. Sacrement en l'église de St-Jean-Baptiste, à Namur; — Notice sur la Confrérie de l'Immaculée Conception, à Namur*, par Ch. Wilmet; — *Guide-Album du voyageur à la Grotte de Han-sur-Lesse*, par un habitant du village; — *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, par R. Chalon; — *Histoire généalogique de la maison de Beaufort-Spontin*, par F.-V. Goethals *(Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, t. VI, p. 474-485).

4. Compte rendu de sept ouvrages qui suivent concernant le pays de Namur : *Notice sur les Atuatiques, le comté de Lomme et le comté de Namur*, par L. Dinon; — *Matériaux pour servir à la Bibliographie namuroise*, par Ulysse Capitaine; — *Rapport sur les coutumes de Namur et de Philippeville*, par J. Grandgagnage; — *Notice historique sur le pont de Dinant; — Chansons patoises*, par Julien Colson *(Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, t. VII, p. 427-435).

5. Compte rendu des ouvrages suivants : *Les chansons de Namur : pour la victoire eue entre les français à saint Hubert d'Ardennes*. Composées par Jehan Lemaire des Belges ...; — *Congrégation des*

jeunes hommes de Namur, par le P. A. Goffinet; — *Li Clocque delle ville*, par Philippe Lagrange; — *Armonaque di Nameur* po 1865 *(Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, t. VII, p. 439-444).

2248. — [Ouvrages et articles divers d'Albert Otreppe de Bouvette, conseiller à la cour d'appel de Liége, insérés la plupart dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* ou relatifs à cet institut. — 1850-1866.]

1. Lettre à mes amis et à mes collègues. *Namur, Wesmael-Legros*, 1850. In-12°, 96 pp.

2. Recherches et fouilles dans le but de former un musée provincial à Liége. Mars, 1851. *Liége, impr. Carmanne-Vaillant*, 1851. In-12°, 136 pp.

3. Causeries d'un antiquaire. Suite à : *Lettre à mes amis et à mes collègues sur l'archéologie*, etc. *Liége, Carmanne*, 1852. In-12°, 216 pp.

4. Communication faite à l'Institut archéologique liégeois. Chèvremont. In-8°.

5. Archéologie liégeoise. *Liége*, 1852. In-8°.

6. Fouilles, recherches, découvertes et indications archéologiques dans la province de Liége. *Liége, impr. Carmanne*. In-8°, 23 pp. Extr. du *Bulletin de l'Institut archéol. liégeois*.

7. Rapport sur une découverte d'anciens tombeaux dans le voisinage d'Ombret (station romaine). In-8°.

8. Lettres sur les expositions d'objets d'art, les curiosités historiques et les musées, adressées à ses savants collègues, les fondateurs de l'Institut archéologique liégeois, par le président de cet institut. *Liége, impr. Carmanne*, 1860. In-12°, 130 pp.

9. Archéologie liégeoise. Vestiges des âges, empreintes des siècles, ou études de l'histoire au moyen des fragments d'arts anciens et des débris des vieux monuments. *Liége, impr. Carmanne*, 1860. In-8°, 28 pp.

10. Des sociétés savantes et des congrès. *Liége, imp. de Thier et Lovinfosse*, 1861. In-12°, 59 pp.

11. Rapport ou exposé sommaire des actes posés et des travaux accomplis par l'Institut archéologique liégeois pendant une période de dix ans. *Liége*, 1862. In-8° Extr. du *Bull. de l'Institut archéol. liégeois*.

12. Institut archéologique liégois. Rapports : 1° Musée d'antiquités à Liége; 2° Fouilles à Chèvremont; 3° Aperçu du mouvement intellectuel en Belgique; 4° Du passé : réminiscences archéologiques. *Liége*, 1862. In-8°.

13. Discours prononcé sur la tombe du baron Ernest de Senzeille, le 2 octobre 1866.

14. Hommage à la mémoire de M. le baron de Stassart. — S. A.

15. Fragments d'un voyage en Hollande (1816, 1818, 1824). Préparations nécessaires et conditions exigées pour voir avec intérêt, choisir avec goût, juger avec sûreté, classer et retenir avec bonheur. Première partie. *Liége, impr. de Thier et Lovinfosse*, 1880. In-12°, 10 pp.

Idem. Fragment d'un voyage en Hollande. Deuxième partie. *Liége, impr. Carmanne,* 1860. In-12°, 96 pp.

2249. — Nouveaux Mélanges inédits du baron de Villenfagne. *Bruxelles, Héberlé,* 1850-1852.

In-8°, de 52 pp. Publié par de Chênedollé dans le *Bulletin de Bibliophile belge*, t. VII, VIII et IX. — S. A.

2250. — Code de la garde civique, contenant la loi du 8 mai 1848, annotée des dispositions concordantes de la législation belge et française, des arrêtés royaux et des instructions ministérielles, de la jurisprudence des cours de cassation de Belgique et de France, des observations de l'auteur, etc., par Bekers, juge de paix à Namur. — *Bruxelles, Van Roy*. 1850.

In-8°, de 96 pp. Dès sa promulgation fut imprimée à Namur, par F.-J. Douxfils, 1848, la *Nouvelle loi sur la garde civique, votée par les Chambres*. In-32°, 44 pp., dont le commentaire ci-dessus.

2251. Examen du projet de loi concernant la revision du 1er livre du code pénal, par F.-J.-A. Honincks, avocat

près de la cour d'appel de Bruxelles. — *Bruxelles, F. Biénez.* 1850.

In-8°, de 116 pp. Extr. du *Courrier des tribunaux.*

2252. — Examen du rapport de la section centrale sur le projet de loi relatif à l'enseignement moyen. — *Namur, F.-J. Douxfils.* 1850.

In-8°, de 63 pp. Deuxième édition revue et augmentée par l'auteur. *Namur, Douxfils, et Bruxelles, De Mortier.* In-8°, 77 pp. — Sur le projet de loi dont il s'agit voy. la pétition des évêques belges, reproduite par Kersten, *Journal hist. et litt.*, t. XVIII, p. 74.

Même sujet : Entretien entre un socialiste parisien et M. Frère, à propos du projet de loi sur l'enseignement moyen. *Namur, typ. de F.-J. Douxfils.* 1850. In-12°, de 89 pp. L'auteur de cet opuscule est l'abbé Lupus. — S. A. — U. L.

2253. — Recueil des traités et conventions concernant le royaume de Belgique, par Désiré de Garcia de la Véga, docteur en droit, secrétaire de légation de première classe. — *Bruxelles, M. Hayez, impr. de l'Académie.* 1850.

In-8°, dix premiers volumes 1850 à 1878 en vente chez Docq à Bruxelles. Cette publication continue à paraître sous forme de *suppléments.* — S. A.

La position de l'auteur lui a permis de puiser aux sources officielles, il a consulté les documents originaux, il s'en est procuré des copies sûres. Il divise les traités en six catégories : les traités politiques; les traités et conventions de commerce et de navigation; les conventions réglant le mode de succéder et d'acquérir; les conventions d'extraditions; les conventions postales; les actes relatifs à l'enregistrement. Une introduction de 27 pages présente des observations simples et justes qui précèdent utilement le texte des actes diplomatiques. Pour faciliter les recherches dans cet ouvrage, l'auteur l'a terminé par trois tables,

savoir : 1° une table chronologique générale; 2° une table indiquant les actes d'après leur nature; 3° une table présentant, par ordre alphabétique, tous les États qui ont conclu des traités avec nous. Kersten, *Journal historique*, t. XVII, pp. 67, 68. — S. A.

2254. — Essais sur quelques points de législation et de jurisprudence, par H. Blondeau, membre de l'Institut national de France et professeur à la faculté de Droit de Paris. — *Paris, J.-B. Gros*, 1850.

In-8°. Dans ce volume, Blondeau réunit les principaux articles, dissertations et notices qu'il a successivement publiés dans des recueils périodiques de jurisprudence et principalement dans la *Thémis*, dont il fut un des fondateurs et principaux rédacteurs. Déjà, en 1819, Blondeau, avait rassemblé les travaux qu'il avait publiés jusque-là dans un volume également intitulé : *Essais sur quelques points de législation, etc.* Le volume qui porte le millésime de 1850, n'est autre chose que celui de 1819, augmenté de quatre articles et de la table des dix volumes de la *Thémis*. On y a ajouté un nouveau titre.

Voici la liste des dissertations et notices que contient ce volume :

1. *Des diverses acceptions des mots :* Loi, Droit, Devoir, Obligation, Législation et Jurisprudence.

2. *Table analytique des principes fondamentaux de l'art législatif, tels qu'ils ont été posés par Bentham dans ses* Traités de Législation.

3. *Notice sur les ouvrages et sur la personne de Bentham.*

4. *De la réforme des classifications juridiques.*

5. *Quelques réflexions sur l'enseignement du droit romain, à l'occasion de l'ouvrage intitulé :* Essais sur les lois civiles par M. Agresti.

6. *Essai sur les diverses dispositions de nos codes qui composent les titres spécialement consacrés à des* Contrats nommés.

7. *Analyse de l'ouvrage de Lebrun intitulé :* Essai sur la prestation des fautes, où l'on examine combien les lois en distinguent d'espèces. *Thémis*, t. II, 313.

8. *Des méthodes de classification qui ont été suivies ou proposées à diverses époques pour faciliter l'étude du droit privé et notamment*

de celle qui est adoptée aujourd'hui en Allemagne (Méthode de Hasse). *Thémis*, III, 217.

9. *Analyse de l'ouvrage de Poncet, intitulé :* Traité des Actions. *Thémis*, IV, 112.

10. *Essai sur ce qu'on appelle l'effet rétroactif des lois. Thémis*, VII, 347.

11. *Analyse d'une dissertation de Du Roi, sur le* jus in re *et le* jus ad rem; *sur l'*actio in rem *et l'*actio in personam. *Thémis*, VIII, I et X, 34.

12. *Coup d'œil sur le nouveau Code civil de Louisiane.*

13. *Sur la codification, à l'occasion du* Traité de codification de J. Bentham, *et de l'ouvrage intitulé :* Plan d'un code général progressif, par De Courdemanche.

14. *Notice sur l'ouvrage intitulé :* Traité des principes généraux de droit et de législation, par Jos. Rey.

15. *Dissertation sur la question suivante :* Quels sont les intérêts pour lesquels le créancier hypothécaire a droit d'être colloqué au même rang que pour le capital qui les produit.

16. *Observations sur le nouveau Code civil des Pays-Bas. Thémis*, VI, 41 et 222.

17. *Notice sur les nouveaux codes publiés ou préparés, soit en Europe, soit en Amérique. Thémis*, t. X, 145.

18. *Notice sur la nouvelle édition du* Corpus juris *publiée par les frères Kriegel. Ibid.*, 283.

19. Table de la *Thémis*. — Acad. de Bruxelles.

2255. — [Articles scientifiques de M.-H.-J. Maus, directeur général des Ponts et Chaussées, extraits des *Bulletins de l'Académie royale des sciences... de Belgique. — Bruxelles, Hayez,* 1850-1879.]

BULLETINS, 1re SÉRIE. 1. Sur la représentation graphique des lois naturelles en général. 1850 (T. XVII, 2e part., p. 302).

2. Rapport sur le stadiamètre différentiel proposé par M. Bergeys. 1857 (2e série, t. I).

3. Discours aux funérailles de M. Ad. de Vaux. 1866 (T. XXI, 2e sér.).

4. Discours sur les travaux des membres de la Classe des sciences pendant l'année 1876 (T. XLII, 2e sér.).

5. Discours sur l'utilité pratique des sciences mathématiques, physiques et naturelles 1877 (T. XLIV).

6. Rapport sur une notice de M. Delarge intitulée : *Sur le téléphone appliqué dans le voisinage des lignes télégraphiques ordinaires.* 1879 (T. XLVII).

7. Rapports sur les travaux suivants : 1° *Une machine dynamo-électrique à solénoïde inducteur,* par M. Plucker. 1882 (Bull. 3e série, t. III); 2° *Diverses communications de M. Delaey.* 1883 (T. V et VI, 3e sér.); 3° *communications relatives à l'amélioration des aréostats,* par MM. Gérard, Van Weddingen et Jacquet; 4° *emploi du téléphone dans la recherche des dérangements des lignes télégraphiques,* par Éric Gérard. 1886 (T. VI); 5° *Un projet de machines à vapeur...,* par J. Martin *(Ibid.).*

Du même : Relazione del cavaliere Enrico Maus degli studii da lui fatti della strada ferrata da Chambery a Torino et sulla machina da lui proposita per il perforamento dell' Alpi fra Modane e Bardeneche... *Torino, Stamperia reale,* 1850. In-4°, de 56 pp., pl. Rapport de l'ingénieur Henri Maus sur ses études touchant la construction du chemin de fer de Chambéry à Turin et sur la machine proposée par lui pour le percement du mont Cenis.

2256. — La Belgique démocratique, revue fondée par L. L. et Ch. P. — *Bruxelles, Vanderauwera,* 1850-1851.

In-8°, 2 vol., 300 et 257 pp. Par Louis Labarre et Ch. Potvin. Une seule année a paru, mai 1850 à mai 1851.

1851.

2257. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de

Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, Imprimeur de l'Évêché.* 1851.

1. *21 février 1851. Mandement pour le carême de l'an de grâce 1851.* Motifs de faire pénitence : la vue de nos péchés et la considération des causes principales qui les produisent. In-4°, 8 pp.

2. *3 mars 1851. Circulaire* relative 1° à la collecte pour l'Université catholique; 2° à l'usage du bouillon et de la graisse, autorisé par le Saint-Siège les samedis où l'on ne jeûne pas; 3° à l'autorisation accordée par le Souverain Pontife de pouvoir chanter des messes de *Requiem,* à l'occasion des kermesses, pourvu que ce ne soit pas des jours doubles de 1re ou de 2e classe, ni à des fêtes de précepte; 4° aux visites décanales des paroisses, lesquelles ne devront plus avoir lieu que tous les deux ans; 5° au règlement arrêté par le gouvernement touchant la franchise de port des lettres échangées entre le clergé et l'évêché et autres pour affaires ecclésiastiques. In-4°, 4 pp.

3. *4 août 1851. Circulaire relative aux retraites ecclésiastiques,* qui, cette année, furent retardées de huit jours. In-4°, 1 p.

4. *10 décembre 1851. Circulaire aux conseils de fabrique des églises* leur rappelant l'obligation de dresser leurs budgets en avril, de les soumettre en temps utile à l'approbation de l'évêque, comme aussi de régler les comptes des mêmes établissements, au vœu de la loi; et d'en déposer un double au secrétariat de la commune. In-4°, 2 pp.

5. *19 décembre 1851. Mandement qui prescrit des prières publiques, et qui règle les conditions pour gagner l'indulgence plénière en forme de Jubilé,* accordée à cette occasion par N. S. P. le Pape Pie IX. In-4°, 20 pp. Précédé de l'Encyclique de Pie IX du 21 novembre 1851 et suivi d'une autre encyclique, de même date, pour la publication du Jubilé.

2258. — Instructions pour le Jubilé de l'Année sainte 1851, avec la Lettre apostolique, le Mandement de Monseigneur l'Évêque de Namur et quelques prières. — *Namur, typ. A. Wesmael-Legros.* 1851.

In-32°, de 76 pp. Ces instructions, sous forme catéchétique, sont une réimpression de celles qui furent publiées, en 1776, par le prince de Lobkowitz, évêque de Namur. — S. A. — Sém. de Namur.

2259. — Breviarium romanum ex decreto SS. Concilii Tridentini restitutum, S. Pii V Pontificis Maximi jussu editum, Clementia VIII et Urbani VIII auctoritate recognitum, cum officiis sanctorum novissime per Summos Pontifices usque ad hunc diem concessis, in quo omnia suis locis ad longum posita sunt, pro majori recitantium commoditate. — *Namurci, typis Ad. Wesmael-Legros, typographi Episcopatus.* 1851.

In-4°, 2 vol. Le 1er, de lim. 25 ff., 798-CCLXIV pp., et 4 pp. de table, n. chiff.; le 2e vol., de lim. 25 ff. 756-CCLXII pp., table, 4 pp. n. chiff. caractère rouge et noir, édition revue par Cél. Lekeu, curé de Bouvignes. — S. A.

2260. — Pontificalis Romani pars perutilis in gratiam Ordinandorum et Parochorum novis curis edita : cui scilicet accessit Ordo Missæ cum collectis ordinationum, Ritus de confirmandis, et Ordo ad visitandas Parochias. — *Namurci, Typis Ad. Wesmael-Legros, typographi Episcopatus.* 1851.

In-12°, de VIII-136 pp. Ce petit volume n'est pas une simple réimpression de la partie du Pontifical publiée dans le siècle dernier; c'est un nouvel extrait qui présente un choix et un ordre beaucoup plus complet et plus approprié aux besoins du clergé. — S. A.

2261. — Notice sur la cathédrale de Namur, par un membre du clergé attaché à cette église. *Hora, dies et vita fugit : manet unica virtus* (Gravure sur bois représentant la

religion personnifiée). — *Namur. A Wesmael-Legros, impr. de l'Évêché.* 1851.

In-8°, de 268 pp. et 14 pp. n. chiff. d'appendices, avec quatre planches, dont l'une, représentant une vue de l'ancienné église cathédrale de Namur, est la reproduction d'une gravure de Remacle Leloup, insérée dans les *Délices du Pays de Liège*. Liège, 1738. In-fol. 5 vol.

L'auteur de cette notice est L.-F.-J. de Hauregard, doyen du chapitre de la cathédrale de Namur. On pourrait croire, d'après le titre de l'ouvrage, que l'auteur donne l'histoire de la cathédrale de Namur depuis l'année 1560, époque de la création de cet évêché. Il n'en est rien : Cette histoire, il ne la commence proprement qu'à partir de l'évêque de Lichtervelde, en 1780. Il eut donc bien fait d'intituler son livre : *Notice sur les évêques et la cathédrale de Namur depuis 1780.* C'est là, en effet, ce qu'on trouve dans cet ouvrage, le restant (pp. 7-70) n'est qu'un assemblage de faits souvent curieux, il est vrai, mais mis en œuvre sans ordre ni critique, comme le prouve très bien J. Borgnet, dans un savant compte-rendu publié dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. II, pp. 420-429. Voy. *ibid.*, t. III, pp. 410-452; *ibid.*, t. V. pp. 47-88. — S. A.

2262. — Essai sur la constitution des paroisses et l'institution des curés et sur le concordat de 1801 combiné avec le Concile de Trente, ou réponse à une dissertation académique, intitulée : *De parochorum statu;* par C.-J. R[aucoux], prêtre, curé au diocèse de Namur. — *Liége, imprimerie de Grandmont-Donders.* 1851.

In-12°, de VIII — 172 pp. — Dans la dissertation à laquelle répond l'auteur de l'*Essai,* M. Houwen, prêtre du diocèse de Bruges, avait soutenu que l'inamovibilité des curés n'est pas de l'essence de l'institution curiale et paroissiale, puisque pendant les trois premiers siècles de l'Église cette institution n'existait pas; qu'elle est, par conséquent, d'origine ecclésiastique et variable comme tout autre point de discipline;

qu'enfin depuis le concordat de 1801, les desservants en France et en Belgique sont révocables *ad nutum episcopi.*

C'est le contraire que soutient, mais à tort, l'ancien curé de Temploux dans l'ouvrage ci-dessus.

En effet, une décision de la Congrégation du Concile en date du 15 mai 1845, rendue à la demande de Mgr Van Bommel, évêque de Liége, ne laisse aucun doute sur le droit qu'ont les évêques de déplacer les desservants.

Toutefois, comme le font observer les auteurs, ce droit n'est pas purement arbitraire : une cause raisonnable doit justifier le changement. Si la translation pouvait être considérée comme l'effet du ressentiment ou d'un mauvais vouloir de la part des supérieurs, ou s'il en résultait le déshonneur ou un grave préjudice pour le desservant transféré, celui-ci aurait le droit d'en appeler au S. Siège. En tout cas, un jugement au moins sommaire est nécessaire pour établir la justice du changement.

Quand les curés amovibles réclament contre leur changement, la S. Congrégation n'a pas coutume de les réintégrer dans leur paroisse; mais elle enjoint à l'évêque de leur conférer un bénéfice convenable. *Nouv. Revue théol.*, VIIe année no 4, pp. 1 et 2. — S. A.

2263. — Almanach administratif et statistique de la province de Namur. — *Namur, D. Gerard,* 1851.

In-32°. Cet almanach avait paru de 1806 à 1850 sous ce format et avec le titre : *Almanach du département de Sambre-et-Meuse,* puis sous celui d'*Almanach de la province de Namur.* Après 1851 jusqu'en 1858, l'éditeur Gerard le publia sous le titre : *Almanach de Namur et de la province, contenant les indications les plus utiles aux étrangers et aux habitants. Administration et Statistique;* in-12°. C'est sous le même titre quelque peu modifié que l'impression en fut continuée par Lambert-De Roisin de 1859 jusqu'à nos jours; in-16° (Collection complète). — S. A.

2264. — [Notices historiques publiées par Adolphe Siret dans les *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. II-XII. — *Namur, Wesmael-Legros et Wesmael-Charlier,* 1851-1860.]

1. L'ermitage de Saint-Hubert, II, I-26. In-8°, 26 pp.

2. Poilvache, II, 83-112. In-8°, 20 pp.

3. François-Gérard Pirson; notice biographique, II, 225-248. In-8°, 24 pp. Portrait.

4. Les vieux châteaux. Ruines de Beauraing. *Ibid.*, II, 341.

5. Anciennes peintures murales de l'abbaye de Floreffe, III, 361-380. In-8°, 20 pp., fig.

6. De Stassart, né en 1780, mort en 1854, IV, 143-148.

7. Notice sur Jean Le Sayve, VI, 303-308.

8. Jules Borgnet, né à Namur, le 16 novembre 1817, y décédé, le 22 octobre 1872, XII, 125-139. — S. A.

2265. — Louise d'Orléans, première Reine des Belges, par M. Adolphe Siret : Poème couronné par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, dans sa séance publique du 8 mai 1851. — *(Bruxelles, Hayez,* 1851).

In-8°, de 16 pp. Extr. des *Bulletins de l'Académie des sciences...*, t. XVIII. Reproduit dans la *Revue de Namur*, du 15 mai 1851, et dans les *Œuvres complètes* du baron de Stassart, éd. de 1855, pp. 358 et suiv. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

2266. — Précis de l'histoire de Charles-Quint ou recueil des principaux faits et des principaux événements qui ont illustré son règne, par Philippe De Bruyne. — *Namur, F.-J. Douxfils,* 1851.

In-8°, de 257 pp. Dédié à Léopold Ier, roi des Belges. — S. A.

2267. — Aperçu et considérations sur le cours de Phrénologie donné à Namur par le Docteur Castle. — *Namur, impr. de la* Revue de Namur (1851).

In-8°, de 147 pp. Extr. de la *Revue de Namur*, éditée alors par I. Colin. Cet aperçu n'a pas été continué. Sous la date du 12 juillet 1851, l'auteur signe A. N. — S. A.

2268. — Notice historique, généalogique et biographique sur la maison de Beaufort-Spontin, par Ch. Poplimont. — *(Bruxelles, Labroue et Cie*, 1851).

In-8°, de 12 pp., blason col. et fig. — S. A.

2269. — Notice sur Ghislain-Joseph Massaux, sculpteur et graveur à Gand, par P.-J. Goetghebuer. — *Gand, impr. De Busscher, frères*, 1851.

In-8°, de 8 pp., avec portrait. Extr. des *Annales de la Société des beaux-arts et de littérature de Gand.*

Massaux, né à Bois-de-Villers, le 7 février 1772, est décédé à Gand, le 9 septembre 1851. Il est l'auteur d'un *Recueil de principes pour les académies de dessin*. Voy. *Annales de la Soc. archéologique de Namur*, t. IX, pp. 149-151.

2270. — Lettre de l'Évêque de Liège à M. Piercot, bourgmestre de la ville de Liège, à l'occasion du discours prononcé par ce magistrat, le 14 octobre 1851, lors de l'installation de l'Athénée royal. — *Namur, F.-J. Douxfils*. 1851.

In-8°, de 16 pp. 1re édition, *Liége, H. Dessain*, 1851. In-8°, 32 pp.

2271. — L'École des pauvres à Namur, par Félix Hachez. — *Bruxelles, Typographie Derive*. 1851.

In-8°, de 10 pp. Extr. du *Journal de l'Instruction primaire.*

Cet opuscule renferme des détails intéressants sur l'*École dominicale* dont la ville de Namur est redevable à la libéralité d'Anne de Rupplémont, épouse de Pierre Huet.

Dans son n° 70 du 12 mars 1844, le journal l'*Éclaireur* a traité la même question. — S.-A.

2272. — Abrégé de Géographie commerciale et historique, contenant un précis d'astronomie selon le système de Copernic, les définitions des différentes méthodes, les problèmes à résoudre par le moyen du globe, et des notions historiques sur divers États, etc.; suivi des mœurs et usages des peuples, etc.; par F.-P. et C.-B.; orné de sept cartes géographiques, à l'usage des écoles primaires. Sixième édition, revue et considérablement augmentée. — *Namur, Wesmael-Legros*. 1851.

In-12°, de VI-207 pp.

2273. — Tableaux pour faciliter l'étude de l'histoire à l'usage des élèves des Sœurs de Notre-Dame (à Namur). — *Namur, Typ. de F.-J. Douxfils*. 1851.

In-16°, de 32 pp. Idem. Nouvelle édition, *Ibid.*, 1859. In-16°, de 66 pp. — S. A. — Bibl. des Sœurs de Notre-Dame.

2274. — Notions des sciences naturelles et physiques, applicables aux usages de la vie, divisées en 5 parties et destinées aux écoles primaires de Belgique. N° 1. Physiologie.... N° IV. Minéralogie, par Aug. Boissaux, professeur aux écoles moyennes communales à Bruxelles. — *Bruxelles, Parent*. 1851.

In-18°, 2 vol., de 78 et 86 pp.

Du même : Les soupirs, poésies inédites. *Bruxelles, Pelcot et Boisseaux,* 1833. In-8°, sans pagination, signatures 1 à 8. Ces poésies sont aussi peu connues que les *Roses* du même poète.

2275. — Manuel d'hygiène publique et privée à l'usage des instituteurs et des communes rurales, par le Dr A. Sovet, ... inspecteur cantonal de l'enseignement primaire de Beauraing. — *Bruxelles, impr. G. Stapleaux.* 1851.

In-12°, de 233 pp., 13 fig. *(Bibliothèque rurale,* 1re série, n° 11). Idem. 2e édition complètement refondue. *Bruxelles, Emile Tarlier,* 1864. In-12°, 270 pp. Le même en flamand. *Brussel, Stapleaux,* 1851. In-18°, 214 pp.

2276. — Histoire de la littérature romaine depuis la fondation de Rome jusqu'au cinquième siècle de l'ère vulgaire. Par P. Bergeron, docteur en philosophie et lettres, professeur émérite à l'Université de Bruxelles.... Seconde édition. — *Namur, A. Wesmael-Legros, imprimeur, rue de l'Ange, coin de la rue de la Croix,* n° 649. 1851.

In-8°, de 459 pp. Dédicace à Ch. Rogier, ministre de l'Intérieur.

La première édition de cet ouvrage avait pour titre : *Histoire analytique et critique de la Littérature romaine depuis la fondation de Rome jusqu'au Ve siècle de l'ère vulgaire.* Bruxelles, Voglet, 1840, 2 vol. in-8°.

La seconde édition, dit l'auteur, ne diffère de la première que par la suppression des analyses des ouvrages, qui peut facilement être suppléée au moyen de développements de MM. les professeurs ou des lectures des élèves. — S. A.

2277. — Études sur la civilisation européenne considérée dans ses rapports avec le christianisme, par N.-J. Laforêt,

docteur en théologie et professeur à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Louvain. — *Bruxelles, Société pour l'Émancipation actuelle, A. Jamar, éditeur,* (1851).

In-12°, 2 vol. réunis, de 200 pp. Ces études sont détachées d'un cours fait par l'auteur aux élèves de l'Université de Louvain. Quelques leçons furent d'abord publiées dans la *Revue catholique,* année 1851-1852.

2278. — [Ouvrages historiques de l'abbé J.-B. Laforêt, docteur en philosophie et lettres. 1851-1879.]

1. Alcuin, restaurateur des lettres en Occident sous Charlemagne. Dissertation pour le doctorat présentée à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain. *Louvain, Vanlinthout et Cie*, 1851. In-8°, 254. — Il existe une seconde édition, revue, corrigée et augmentée, parue dans ces derniers derniers temps.

2. Tableau de la lutte entre le principe monarchique et le principe républicain au XVIe siècle, envisagé comme prélude des temps modernes. *Louvain, Ichx et Gects*, 1853. In-8°, 49 pp. Extr. des *Mémoires de la Société littéraire de l'Université de Louvain,* t. VI pp. 162-210.

3. Histoire géographique et politique de la province de Luxembourg depuis les origines jusqu'à nos jours. *Namur, F.-J. Douxfils,* 1858. In-8°, 66 pp., carte.

4. Petite histoire politique de la Belgique, à l'usage des athénées, des collèges et des pensionnats. *Brux., C. Callewaert frères,* 1559. In-12°, cartes.

5. Petite histoire politique de la Belgique à l'usage des maisons d'éducation. *Liége, Grandmont-Donders,* 1863. In-12°, 316 pp.

6. Histoire de la Belgique selon le programme arrêté par la Commission centrale de l'enseignement primaire en Belgique, en 1868. *Namur, P. Godenne*, 1877. In-8°, 278 pp.

7. Histoire de la Belgique selon le programme officiel et mise à la portée des enfants. *Namur, Lambert-De-Roisin* (1878). In-8°, 99 pp.

2279. — [OEuvres poétiques d'Agathon Marsigny, ancien préfet des études à l'Athénée royal de Mons. — 1851-1858.]

1. La mort de Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, première reine des Belges. *Mons, typ. Manceaux-Hoyois*, 1851. In-12°, 35 pp.

2. Essor de l'âme *(Mons*, 1853). In-8°, 5 pp. Extr. des *Mémoires et Publications de la Société des sciences... du Hainaut*, t. I, 2e série.

3. Le poète *(Mons*, 1853). In-8°, 10 pp. *Mémoires et publications* précités.

4. Les œuvres de la charité, poésies suivies d'une discussion littéraire sur la Passion, hymne traduit de Manzoni. *Mons, impr. F. Manet*. 1854. In-8°, 43 pp.

5. Le Printemps. Fin d'une tempête. Au bord de la mer *(Mons, Masquillier et Lamir*, 1855). In-8°, 8 pp.

6. Bauduin IX et Marie de Champagne, poème dramatique, et autres poésies. *Mons, Masquillier et Lamir*. 1855. In-8°, 16 pp. *Mémoires et Publications de la Société des sciences... du Hainaut.*

7. Le Dieu du poète. A mon ami Auguste Daufresne, lieutenant au 2e chasseurs à cheval, qui m'avait adressé des remercîments trop flatteurs pour quelques vers insérés dans son beau recueil. *Mons*, 1856. In-8°, 7 pp.

8. Les chants de la patrie et de la solitude. *Mons, impr. de Manceaux-Hoyois*, 1856. In-12°-VII-338 pp. — Il a paru, en même temps, de ces poésies un tirage en deux volumes : *Les chants de la patrie et de la solitude*, 66 pp., et *Les chants de la solitude*, VII-272 pp. — S. A. — B. R. — Acad. de Bruxelles.

9. Baudouin de Constantinople. Pièce de vers. *Liége*, 1858. In-8°. Reproduit dans les *Mémoires et Publications de la Société des sciences... du Hainaut.*

Du même : Quelques pièces de poésie indiquées n° 1949 ci-dessus et reproduites dans les *Mémoires et Publications* précités.

2280. — [Poésies, chansons, légendes et ballades, par Auguste Daufresne de la Chevalerie, major de cavalerie. — 1851-1877.]

1. Chansons par Auguste D.... *Audenarde* (1851). In-12°, 44 pp.

2. Chansons. *Tournai, Delmée,* 1855. In-12°, 267 pp.

3. Poésies et chansons nouvelles. *Mons, Masquillier et Lamir* (1857). In-16°, 288 pp.

4. Jésus-Christ. Scénes et récits en vers tirés de l'Évangile. *Brux., Goemaere,* 1865. In-12°, 466 pp.

5. Le miracle d'Antioche ou légende de sainte Pélagie, pénitente. *Brux., Devaux et Cie*, 1867. In-12°, 92 pp.

6. Légendes poétiques des Saints. 1. La perle de Nivelles ou sainte Gertrude, fondatrice et première abbesse de Nivelles. *Brux., Devaux et Cie*, 1868. In-12°, 84 pp.

7. Lis cueilli dans le champ du bon maître ou légende de sainte Agnès, martyre. *Brux., Devaux et Cie*, 1868. In-12°, 60 pp.

8. La bien aimée des anges ou légende de sainte Winne, fondatrice et première abbesse de la célèbre abbaye du Grand-Bigard. *Brux., Devaux et Cie*, 1868. In-12°, 134 pp.

9. Légende de sainte Thècle. *Brux., Devaux et Cie*, 1869. In-12°, 50 pp.

10. Le soldat chrétien ou la légende de saint Eustache. *Bruges, E. Neut,* 1870. In-8°, 74 pp.

11. Frère et sœur. Légende de sainte Scolastique. *Bruges, E. Neut,* 1873. In-8°, 56 pp.

12. Légende de saint Paul. *Bruges, E. Neut,* 1873. In-8°, 32 pp.

13. Ballades et légendes chrétiennes. *Bruges, E. Neut,* 1873. In-8°, 148 pp.

14. Gerbe poétique de légendes chrétiennes. *Bruges, E. Neut,* 1873. In-8°, 136 pp.

15. Poésies et chansons. *Brux., Lebrocquy,* 1877. 2 vol. in-32°, 301 et 335 pp. — S. A. — B. R.

2281. — [Notes et rapports de Ad. Borgnet, professeur à l'Université de Liége, membre de l'Académie de Belgique, insérés dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire. — Bruxelles, Hayez.* 1851-1858.]

1. Rapport sur le parti à prendre relativement à la continuation des

Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg (Brux., Hayez, 1851). In-8°, 8 pp. Extr. des *Bulletins de la Commission d'histoire,* 2e série, t. II, p. 125.

D'après le plan primitif, ce recueil devait avoir huit volumes. Or, à la mort du baron de Reiffenberg, le 18 avril 1850, quatre volumes seulement avaient été publiés par lui. La Commission d'histoire chargea Ad. Borgnet, son successeur à l'Académie, d'examiner le parti qu'il convenait de prendre à l'égard du recueil inachevé et de lui en faire rapport. Borgnet rendit compte de son examen à la Commission dans sa séance du 8 mai 1851. Il fut décidé que l'ouvrage serait continué et complété par MM. de Ram et Borgnet.

2. Note sur la Loi muée *(Brux., Hayez,* 1851). In-8°, 5 pp. Extr. du *Bulletins de la Commission d'histoire,* 2e sér., t. II, p. 177.

La *Loi muée* est un statut municipal destiné à modifier *(lex mutata)* les dispositions criminelles du vieux droit coutumier liégeois, auquel la tradition donnait le nom de *Loi de Charlemagne*. Elle fut promulgée, en 1287, du consentement de l'évêque Jean de Flandre, et porte ordinairement ce titre : *Ordonnance et status delle Loy muée, contenant des meffaits, des amendes et des plaintes.*

3. Rapport sur la publication d'un corps de chroniques liégeoises inédites *(Brux., Hayez,* 1856). In-8°, 15 pp. Extr. des *Bull. de la Commission d'histoire,* 2e sér., t. VIII, p. 276.

Ce rapport a pour objet principal l'impression de la *Chronique* de Jean d'Outremeuse et de celle de son continuateur Jean de Stavelot. Il fut décidé par la Commission que la publication des chroniques de Liége commencerait par celle de Jean de Stavelot; que les trois premiers livres de Jean d'Outremeuse seraient copiés pour l'impression; et qu'il serait fait des recherches pour la découverte du quatrième livre; qu'enfin le *Patron de la temporanéité* de Hemricourt ferait partie des dites chroniques.

4. Rapport sur la chronique de Brustheim et la chronique latine de Jean de Stavelot *(Brux., Hayez,* 1856). In-8°, 11 pp. Extr. des *Bull. de la Commission d'histoire,* 2e sér., t. VIII, p. 330.

Cette chronique dont la Commission décida l'impression, est intitulée : *Res gestæ Episcoporum Leodiensium et Ducum Brabantiæ à temporibus sancti Materni ad annum 1544, per Joannem Brusthemium*

franciscanum Trudonopolitanum manuscriptæ, Georgio Austriaco, Episcopo Leodiensi, dedicatæ. Anno MDLV.

A la suite du rapport se trouve une liste de manuscrits relatifs à l'histoire de la Belgique et de la Hollande, conservés à la bibliothèque de Hambourg.

5. Rapport sur les excursions faites par M. Borgnet au château de Wégimont, ainsi qu'aux abbayes d'Averbode et de Tongerloo (*Brux., Hayez,* 1856). In-8°, 37 pp. Extr. des *Bull. de la Commission d'histoire*. 2e série., t. VIII, p. 293.

Le rapporteur expose qu'il a trouvé et examiné au château de Wégimont et aux abbayes d'Averbode et de Tongerloo un grand nombres de manuscrits concernant l'histoire de la principauté de Liége, dont il donne la description et quelques fragments.

6. Rapport sur des manuscrits concernant l'histoire de Belgique, qui se trouvent dans certaines bibliothèques d'Italie (*Brux., Hayez,* 1858). In-8° 95 pp. Extr. des *Bull. de la Commission d'histoire*, 2e série, t. X, p. 8.

Chargé par la Commission de publier la *Chronique* de Jean d'Outremeuse, Borgnet venait d'en faire paraître les trois premiers livres. Le IVe livre de cette chronique étant introuvable en Belgique, il fut à ce propos envoyé à Rome, en 1855. Il y explora la bibliothèque du Vatican, celle de la Minerve, celle de Sainte-Marie *in Valicella* et celle de Corsini. En revenant, il visita à Florence la bibliothèque Laurentienne; à Turin, celle de l'Université et celle du roi; enfin. en Suisse, celle de Berne. Ce qu'il cherchait, c'est-à-dire le IVe livre de la *Chronique* de Jean d'Outremeuse, il ne le trouva nulle part. Ses recherches à un autre point de vue ne furent point toutefois inutiles. Il prit note des manuscrits ayant trait à l'histoire de la Belgique qui furent mis à sa disposition. Ce sont des notes qu'il a consignées dans le rapport ci-dessus.

7. Vingt-quatre lettres inédites de Pierre Stockmans, précédées d'une introduction historique par Ad. Borgnet.... *Brux. Hayez,* 1858. In-8°, 86 pp. Extr. des *Bull. de la Commission d'histoire*, 2e sér., t. X, p. 371.

Les documents qui exposent la situation intérieure de la Belgique depuis la mort d'Isabelle jusqu'au traité de la Barrière (1633-1715) sont rares. C'est donc une bonne fortune que la découverte de documents,

qui, à ce point de vue, peuvent porter quelque lumière sur une époque ténébreuse de notre histoire nationale. C'est le cas de la publication des vingt-quatre lettres de l'éminent jurisconsulte Stockmans qui les a écrites. Elles nous révèlent de sa personne un rôle politique que jusqu'à présent il n'avait pas été question de lui attribuer, et elles servent à déterminer la part qu'il prit personnellement aux événements contemporains.

8. Rapport sur les volumes des *Acta Sanctorum*, publiés par les nouveaux Bollandistes. *Brux.*, *Hayez* (18...). In-8°, 7 pp. Extr. des *Bull. de la Commission d'histoire*, 3e sér. t. II, p. 194.

Le rapporteur passe en revue les volumes VII, VIII et IX du mois d'octobre publiés jusque-là par les nouveaux Bollandistes. « Les nouveaux Bollandistes, dit-il, ont suivi le système de leur aînés; ils se sont inspirés de leurs idées et ont aussi profité des progrès que la diplomatique a faits de nos jours; sont-ils restés au-dessous de leurs devanciers ? Je ne le crois pas. »

9. Rapport sur un prétendu manuscrit de Jean d'Outremeuse conservé à Rocroi. *Bull. de la Commission d'histoire*, 3e sér., t. VI, p. 442.

10. Note sur quelques difficultés qui se présentent dans le livre II de Jean d'Outremeuse. *Bull. de la Commission d'histoire*, 3e sér., t. X, p. 213.

11. Rapport sur une excursion faite au château de Betho. *Bull. de la Commission d'histoire*, 3e sér., t. XII, p. 113.

Cetre excursion avait pour objet la recherche des manuscrits de la *Chronique* de Jean d'Outremeuse. — S. A. — B. R. — U. L.

2282. — Des races humaines ou éléments d'Ethnographie, par J.-J. d'Omalius d'Halloy. — *Bruxelles, Société pour l'Émancipation intellectuelle, A. Jamar éditeur, s. d.* (1851).

In-12°, de 114 pp. Spécimens de l'espèce humaine, jaune, brune, rouge et noire *(Encyclopédie populaire)*. — S. A.

2283. — [Mémoires de Ch. Montigny, professeur d'athénée, extraits de la collection des *Mémoires couronnés de l'Aca-*

démie royale des sciences ... de Belgique. — Bruxelles, Hayez, 1851-1867.]

1. Phénomènes de persistance des impressions de la lumière sur la rétine *(Brux., impr. Hayez,* 1851). In-4°, 30 pp. Extr. des *Mémoires couronnés ... de l'Acad. des sciences ...,* t. XXIV.

2. Corrélation des hauteurs du baromètre et de la pression du vent *(Brux., Hayez,* 1853). In-4°, 35 pp., 5 pl. Extr. des *Mémoires couronnés ... de l'Acad. des sciences ...,* t. XXVI.

3. Essai sur les effets de réfraction et de dispersion produits par l'air atmosphérique *(Brux., Hayez,* 1853). In-8°, 70 pp. Extr. des *Mémoires couronnés ... de l'Acad. des sciences ...,* t. XXVI.

4. La cause de la scintillation ne dériverait-elle point de phénomènes de réfraction et de dispersion par l'atmosphère? *(Brux. Hayez,* 1856). In-4°, 64 pp., 1 pl. Extr. des *Mémoires couronnés ... de l'Acad. des sciences ...,* t. XXVIII.

5. Corrélation entre le pouvoir réfringent et le pouvoir calorifique de diverses substances. Mémoire présenté à l'Académie le 4 août 1866 *(Brux., Hayez,* 1867). In-8°, 41 pp. Extr. des *Mémoires couronnés ... de l'Acad. des sciences ...,* t. XIX, série in-8°. Voy. année 1854 un autre mémoire du même savant. — S. A. — B. R. — U. E. — U. G. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

2284. — [Articles du docteur L.-J. Hubert, membre de l'Académie royale de médecine de Belgique, professeur à l'Université de Louvain, insérés dans le *Bulletin* et dans les *Mémoires de la dite académie,* 1851-1869.]

1. De l'avortement médical *(Brux., De Mortier,* 1851). In-8°, 36 pp. Extr. du *Bulletin de l'Académie de médecine,* t. XI, n° 6. Voy. *Revue catholique de Louvain,* année 1852.

2. Du fœticide médical *(Brux., De Mortier,* 1852). In-8°, 18 pp. *Bull. de l'Acad. précité,* t. XII.

3. Mécanisme du développement du bassin et de la production de ses principales anomalies, avec des notes critiques sur la théorie de

M. Gavarret, par M. le Docteur H. Valérius *(Brux., De Mortier*, 1857). In-4°, 65 pp., 1 pl. Extr. des *Mémoires de l'Académie de médecine*, t. IV.

4. Des phénomènes mécaniques de l'accouchement *(Brux., De Mortier*, 1857). In-4°, 82 pp. *Ibid.*, t. IV. Voy. Marinus, Rapport de la commission académique chargée d'examiner ce mémoire. *Bull. de l'Acad. de médecine de Belgique*, 2e série, t. I.

5. Mémoire sur les moles hydatiques ou hydatites utérines *(Brux., De Mortier*, 1857). In-4°, 35 pp. *Ibid.*, t. IV.

6. Notes sur l'équilibre du forceps et du levier et sur le choix à faire entre ces deux instruments *(Brux., De Mortier*, 1856). In-4°, 25 pp. *Ibid.*, t. IV.

7. Des moyens de réduction du crâne et plus spécialement de sa transformation et de la sphénotrésie *(Brux.*, 1869). In-4°, 197 pp. *Ibid.*, t. V. — S. A. — U. L.

Du même : 1. De l'application du forceps à une main. Thèse de M. Hofman. *Louvain, Vanlinthout*, 1856. In-8°, 144 pp.

2. Où en est la science relativement aux phénomènes mécaniques de l'accouchement. *Louvain, Ch. Peeters*, 1858. In-8°, 27 pp. autographié.

2285. — Traité élémentaire des engrais et amendements. Engrais de ferme. Par G. Fouquet, professeur à l'Institut agricole de Gembloux. — *Bruxelles, impr. Stapleaux*, 1851.

In-18°, de 172 pp., fig. Idem. 2e partie. Engrais divers. *Brux., H. Tarlier*, 1855. In-18°, IV-258 pp. — Idem. Traité des engrais et amendements. 2e édition. *Bruxelles, É. Tarlier*, 1859. In-18°, 2 vol., 254 et 200 pp. Le même en flamand, *Brux., Stapleaux*. In-18°, 2 vol., 166 et 254 pp.

2286. — Emploi du noir animal pour le défrichement des landes et des bruyères. Rapport adressé au ministre de l'Intérieur, par P. Lejeune. — *Bruxelles, impr. G. Stapleaux*, 1851.

In-12°, de 71 pp. *(Bibliothèque rurale).*

Le même a publié dans la *Revue populaire des sciences*, 1858-1860 :

1. Le trèfle-houblon (Trifolium agrarium, L.). (*Brux., impr. Tircher*, 1858). In-8°, 3 pp. Signé *in fine*.

2. Étude économique sur le porc, ses races, ses dépenses et ses produits. *Brux., typ. Nys*, 1860. In-8°, 20 pp.

1852.

2287. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, Imprimeur de l'Évêché*. 1852.

1. *13 février 1852. Mandement pour le carême de l'an de grâce 1852.* Exhortation vive et pressante de ne pas recevoir la grâce de Dieu en vain. In-4°, 8 pp.

2. *20 février 1852. Circulaire au clergé lui recommandant avec instance l'œuvre du catéchisme, la confession bisannuelle des enfants, la visite des écoles et la bonne entente avec le personnel enseignant.* In-4°, 4 pp.

3. *24 février 1852. Circulaire à certains conseils de fabrique d'églises* leur rappelant qu'ils sont en retard au sujet de l'envoi de leur budget à l'approbation de l'évêque. In-4°, 1 p.

4. *6 avril 1852. Circulaire modifiant certaines prescriptions portées par le mandement du 19 décembre 1851.*

5. *2 août 1852. Circulaire touchant les retraites ecclésiastiques* In-4°, 1 p.

6. *19 novembre 1852. Nomination de M. le chanoine Petit en qualité d'inspecteur diocésain des écoles primaires.* In-4°, 1 p.

2288. — Sommaire des Conférences sur la religion, à l'usage des élèves du Collège de Notre-Dame de la Paix. Années 1852-1853, 1853-1854 et 1854-1855. — *Namur. Typographie de F.-J. Douxfils.* (1852-1855.)

In-12°. 3 livraisons de 196, 146 et 162 pp. L'auteur de ces conférences est le P. Dedecker, Jean-Victor, professeur de philosophie et recteur au Collège de la Paix, à Namur. — Bibl. des Pères Jésuites, à Namur. — S. A.

2289. — Exposition des principes philosophiques de Fénélon sur le fondement de la certitude. Introduction au *Traité de l'existence de Dieu*. Par M. G[osselin], Directeur du Séminaire de St-Sulpice. — *Namur, Wesmael-Legros*. 1852.

In-18°, de 37 pp. Le chanoine Gilson, éditeur belge de cet opuscule, l'a fait suivre d'une note écrite de sa main. — S. A.

2290. — Principes philosophiques de la Morale, par N.-J. Laforêt, docteur en Théologie, professeur à la Faculté de philosophie et lettres et président du collège du Pape, à l'Université catholique de Louvain. — *Louvain, typ. de Ch.-J. Fonteyn*, 1852.

In-8°, de X-118 pp. Première partie de l'ouvrage, avec un aperçu général de la seconde partie. Dans cette première partie, l'auteur expose et discute les principes généraux et théoriques de la morale; dans la seconde, il descend sur le terrain pratique pour y faire l'application des principes établis.

Le développement de la seconde partie ne parut que trois ans plus tard, dans une nouvelle édition de l'ouvrage, publiée sous ce titre : *Philosophie morale. Nouvelle édition, revue et augmentée de la seconde partie*. Louvain, Ch.-J. Fonteyn, 1855. In-8°, de XII-244 pp.

Idem. Philosophie morale. 3e édition. *Louvain, Vanlinthout et Cie*, 1860. In-8°, XII-240 pp. Voy. *Revue catholique de Louvain*, année 1852-1853, pp. 22 et suiv.; année 1856, pp. 163-175, compte rendu détaillé de l'ouvrage, par l'abbé Jadot, professeur au séminaire de Floreffe. — B. R. — Université de Louvain.

2291. — Exercices orthographiques en rapport avec la

Grammaire française, à l'usage des Écoles chrétiennes, par F. P. B. Partie de l'élève. Nouvelle édition. — *Namur, F.-J. Douxfils*, 1852.

In-16°, de 108 pp. L'auteur de cet ouvrage est le frère Philippe Bransiet, supérieur général des Frères des Écoles chrétiennes, à Paris. — Bibl. des Fr. des Écoles chrétiennes, à Namur.

2292. [Analectes pour servir à l'histoire civile et ecclésiastique du comté de Namur et de la ville de Dinant, par Jules Borgnet, archiviste de l'État, à Namur. — 1852-1871.]

I. ***Analectes namurois.*** — 1. Arrestation d'Adolphe de Gueldre à Namur en 1471; — Charles le Téméraire à Namur en 1475; — Arrivée de Charles-Quint à Namur en 1531; — ce qu'il faut entendre par *gens de loy et de linage (Annales de la Société archéologique de Namur*, t. II, pp. 295-300).

2. Année 1483-1515. Notes extraites des comptes et d'autres manuscrits déposés aux archives du royaume et de Namur, relatives aux faits qui se sont accomplis pendant le règne de Philippe le Beau et la minorité de Charles-Quint. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. VI, pp. 275-322.

3. Publication du traité de Munster à Namur en 1648; — Octroi pour un coche de Namur à Louvain en 1697; — Patentes de chirurgien. 1682. *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, t. IV, pp. 334 et suiv.

4. *Sécheresse au XIIe siècle; — Les banquets de l'hôtel de ville au XVe siècle; — Lettres de grâce accordée à Pierart Dezier.* 1436; — *Lettres de sauf-conduit pour les pèlerins de St-Jacques*, 1449; — *Serment des bourgeois de Namur; — Condition des juifs à Namur, au XVIIIe siècle; — Gages d'un bourreau*, en 1629; — *Grand prix d'honneur du Collége des Jésuites de Namur, décerné à Ém. Aub. Deganhy* (1767); — *Le Magistrat abonné aux gazettes, en* 1736 *(Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, t. V, pp. 287-292).

5. *Le Sénéchal de Namur; — Le Maréchal; — Le Chambellan; — Le Portier du château (Ann. de la Soc. archéol.*, t. VI, pp. 140-144).

6. *Artistes namurois des XVIe et XVIIe siècle; — Un procès*

de sorcière, en 1630; — *Émeute à Namur en* 1558; — *Le droit du 60e à Namur;* — *Ancienne législation en matière de suicide;* — *Célébration de la cène dans les églises;* — *Un testament selon la loi de Feix;* — *Un archéologue namurois au XVIIe siècle;* — *Don fait à un évêque de Liége par les Bouvignois;* — *La Comète de 1437;* — *Épitaphe d'un fossoyeur namurois (Ann. de la Soc. archéol. de Namur,* t. VII, pp. 88-105).

7. Abolition du droit de formorture, par Philippe le Bon, mars 1430; — Priviléges accordés aux Namurois, par Philippe II, 9 août 1559; — Fourches patibulaires de la justice à Namur; — Tailleurs d'images et peintres namurois *(Ann. de la Soc. archéol. de Namur,* t. VII, pp. 191-218).

8. *Avis du conseil privé sur un différend mû entre le Gouverneur du comté et le Magistrat de Namur, au sujet de l'audition des comptes de la ville et de l'hôpital;* — *Inauguration de Maximilien-Emmanuel, comme comte de Namur, 17 mai 1712;* — *Mise en possession d'un mayeur de Jambes;* — *Le Magistrat de Namur et le comte de Saint-Amour, gouverneur du comté (Ann. de la Soc. archéol. de Namur,* t. VII, pp. 329-348).

9. *Diplôme de Guy de Dampierre relatif à une paix conclue entre les Namurois et le seigneur de Fauquemont,* 1226; — *Waleran, sire de Ligny* (en Barrois), *donne cinquante livres louvignis à Henri de Daules, pour acheter un cheval;* — *Diplôme de Guy II, comte de Namur,* 1335; — *Guillaume I remet le gouvernement du comté de Namur en mains de son frère Louis,* 1351; — *Le comte Guillaume II promet à Guillaume d'Argenteau et à ses aidants de les dédommager des pertes qu'ils pourraient essuyer dans la guerre qu'ils soutiennent en commun contre le seigneur de Seraing et autres,* 24 novembre 1417; — *Les élèves du Collège des Jésuites,* en 1673; — *Denier d'or de Fosses;* — *Testament du peintre Juppin (Ann. de la Soc. archéol. de Namur,* t. VIII, pp. 428-436).

10. *Testament et codicille de Robert de Namur,* 1367 et 1386; — *La Motte-le-Comte en* 1291; — *L'emplacement du Palais de Justice de Namur en* 1378; — *Établissement du Collége des Jésuites à Namur, en* 1610 *(Ann. de la Soc. archéol. de Namur,* t. IX, pp. 92-120).

11. Serment des Comtes de Namur; — Namurois au service du duc de Bourgogne pendant la guerre de Hollande, 1427; — Projet d'un siége

épiscopal à Namur, 1468; — Les Liégeois bannis du comté de Namur, 1468; — Un épisode de la vie de Fabre d'Églantine; — Épigramme d'un greffier de Fosses *(Ann. de la Soc. archéol. de Namur,* t. IX, pp. 211-216).

II. ***Analectes dinantais.*** — 12. *Des armoiries de Dinant; — Artistes dinantais; — Représentations théâtrales au XVIIe siècle; — Danse macabrée; — La statue du bourgmestre Beeckman, fondue à Dinant; — Compagnies bourgeoises, en* 1625 *(Ann. de la Soc. archéol. de Namur,* t. X, pp. 493-507).

13. *Mémoires sur la reconstruction de Dinant*, vers 1479; — *Attaque de Dinant par le parti des La Marck*, vers 1490; — *Un Holloway du XVIIe siècle à Dinant; — Destruction des fortifications à Dinant, en* 1703; — *Lettre d'Évrard de la Marck,* 1516 *(Ann. de la Soc. archéol. de Namur,* t. XI, pp. 252-261).

III. ***Analectes ecclésiastiques.*** — 14. Extraits des comptes de la ville de Namur (1385-1675). *Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de Belgique,* t. II, pp. 97-105.

15. Permission accordées aux Sœurs noires de Namur d'avoir une chapelle dans leur couvent (19 mars 1505). *Ibid.*, t. II, pp. 339-341.

16. Droits à percevoir par les curés de Namur à l'occasion des fonctions pastorales (8 mai 1406). *Ibld.*, t. 11, pp. 273-276.

17. Règles de la Confrérie de Notre-Dame, érigée dans l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste à Namur (2 février 1327). *Ibib.*, t. II, pp. 179-188.

2293. — Le Parc de la Plante (Namur), par Félix Wodon. — *Namur, typ. de F. Lambert-De Roisin* (1852).

In-12°, de 12 pp. Dans sa séance du 4 novembre 1850, le conseil communal de Namur ayant décidé la création d'un parc à la Plante, l'architecte Lackman, de Bruxelles, fut chargé d'en dresser le plan et il le fit exécuter dans le courant de l'année 1851. Ce plan fut plus tard corrigé et modifié par Ledan, architecte liégeois. — S. A.

2294. — Guide du voyageur sur les chemins de fer de Mons à Manage et de Namur à Liége. Texte français, par M. Élien

Wardy, avec la traduction anglaise en regard. Vignettes et plan à vol d'oiseau de la vallée de la Meuse dessinés sur bois par M. Louis Huard et gravés par MM. Lacoste et Brown. Carte générale de correspondance avec les chemins de fer de Belgique, de France, d'Angleterre et d'Allemagne. — *Bruxelles, Delevingue et Callewaert, imprimeurs-éditeurs....* 1852.

In-8°, obl., de 128 pp. Le nom véritable de l'auteur de ce livre est Ed.-G. De Linge, avocat à la cour d'appel de Bruxelles. Voy. *Annales de la Soc. archéol. de Namur,* II, 432. — U. L.

2295. — Note sur l'indépendance de la terre de Fagnolle, et sur l'érection de cette terre en comté d'Empire, en faveur du Prince Charles-Joseph de Ligne, par M. Gachard, Membre de l'Académie royale de Belgique. — *Bruxelles, Hayez.* 1852.

In-8°, de 11 pp. Extr. des *Bulletins de l'Académie des Sciences de Belgique,* t. XIX, n° 4.

Avant la grande révolution française, les princes de Ligne étaient souverains de Fagnolle. Leurs droits de souveraineté sur cette terre furent supprimés, en 1794, par la République française en même temps qu'elle supprima la souveraineté de la Maison d'Autriche sur les Pays-Bas.

Il ne reste plus du château de Fagnolle que des ruines. Ce château et ceux de Couvin et de Boussu-en-Fagne furent détruits et renversés, le 19 août 1555, par le prince d'Orange, Guillaume le Taciturne, commandant l'armée que Charles-Quint avait rassemblée à Givet contre la France qui, alors, occupait Mariembourg. Voy. *Ann. de la Soc. archéol. de Namur,* VI, 163; VII, 403; VIII, 264; XII, 71, 325; XIX, 243-255. — S. A.

2296. — Mémoire pour la Société métallurgique de Philippeville, demanderesse en concession de mines de pyrite

gisant sous la commune de Philippeville, contre la Société de Sautour, demanderesse en concurrence. — *Huy, Imprimerie de N.-H. Delhaise.* 1852.

In-4°, de 21 ff. n. chiffrés, compris 7 ff. d'annexes. Avec un plan. Signé Vincart et daté de Huy, 8 décembre 1852. — S. A.

Se rapportent à la même affaire les mémoires suivants :

1. Mémoires adressés à M. le Ministre des Travaux publics pour la Société métallurgique de Philippeville contre la Société de Sautour, demanderesse en concurrence, en concession de mines de pyrite à Philippeville. *Huy, Delhaise*, 1853. In-4°, 78 pp., 1 carte. — U. L.

2. La Société de Philippeville contre la Société de Sautour, demanderesse en concurrence, en concession de mines de pyrite à Philippeville, Mémoire adressé à M. le Ministre des Travaux publics. *Huy, Delhaise*, 1854. In-4°, 16 pp. — U. L.

3. Mémoire pour la Société de Sautour, demanderesse en concession et extension de concession de mines de pyrite, contre la Société métallurgique de Philippeville, demanderesse en concurrence. *Brux., imprim. et lithog. des Beaux-arts* (1854). In-4°, XXXI-45 pp. — U. L.

2297. — Siége de Corinthe, Opéra de Rossini, arrangé pour être joué par les élèves du séminaire de Floreffe, le 25 août 1852. — *Namur, typ. Wesmael-Legros.* 1852.

In-12°, de 48 pp. Arrangé par Alexandre, professeur de rhétorique au séminaire de Floreffe. — S. A.

2298. — La Comtesse de Leicester, Drame en cinq actes et en vers, par P. Bergeron. — *Bruxelles, Impr. de J.-A. Lelong.* 1852.

In-12°, de 103 pp. Cette pièce eut deux autres éditions : *Bruxelles, J.-A. Lelong*, 1852. In-18°, et *Bruxelles, J. Vanbuggenhoudt*, 1853. In-8°. Elle fut représentée à Bruxelles, le 19 février 1853, au théâtre des Galeries Saint-Hubert. — Acad. de Bruxelles.

2299. — [Société libre d'Émulation de Liége. Travaux littéraires d'Alb. d'Otreppe de Bouvette, conseiller à la cour d'appel de Liége, concernant cette société. — *Liége.* 1852-1856.]

1. Du passé et de l'avenir de la Société libre d'Émulation. *Liége, Desoer*, 1852. In-12°, 58 pp.

2. Le Progrès. Œuvre dédiée à la Société libre d'Émulation de Liége. *Liége, Desoer*, 1852. In-12°, 88 pp.

3. Les trois époques, le passé, le présent et l'avenir de la Société libre d'Émulation de Liége. *Liége*, 1853. In-12°.

4. Société libre d'Émulation de Liége. Discours d'inauguration de la nouvelle salle, prononcé en février 1854. *Liége. impr. Desoer*, 1854. In-12°, 75, 1 f. table.

5. Abnégation et dévouement. Hommage au conseil d'administration et aux membres de la Société libre d'Émulation de Liége. *Liége, Desoer*, 1856. In-12°, 32 pp.

6. Société libre d'Émulation. Rapport fait au conseil d'administration sur les travaux des comités. *Liége, Desoer*, 1856. In-8°, 34 pp.

Du même : Essai de tablettes liégeoises. *Liége, impr. Carmanne et Vaillant-Carmanne*, 1852-1875.

12, 120 volumes. Ces volumes sont numérotés de 1 à 7, 9 à 38 et 40 à 122. Les n°s 8 et 39 n'existent pas. — S. A. — Cercle artistique de Namur. — Acad. de Bruxelles. — U. L.

Nota. — Ph. De Bruyne a extrait des œuvres d'Alb. d'Otreppe de Bouvette un choix de pensées, dont il a composé sa *Petite Galerie morale. Liége, Vaillant-Carmanne*, 1875. In-16°, 192 pp.

2300. — [Deux articles juridiques, par Léon Wodon : 1. Du contrat pignoratif. *Liége*, 1852; 2. Des besoins de réformes pénales en Belgique. — *Liége, de Thier et Lovinfosse*, 1860.]

In-8°. Extr. de la *Belgique judiciaire*, t. X et XVIII.

2301. — Questions de droit concernant les Coutumes de

Namur, par X. Lelièvre, Avocat et Membre de la Chambre des Représentants. — *Namur, A. Wesmael-Legros,* 1852.

In-8°, de IV-465 pp. Ces *Questions de droit,* très utiles pour la pratique judiciaire, sont également intéressantes pour l'étude de l'histoire de la province de Namur au point de vue de sa législation civile. C'est un savant commentaire des *Coutumes de Namur* en ce qui concerne les matières suivantes : Distinction des biens; — rentes namuroises; — saisine; — usufruit; — servitudes; — communauté conjugale; — dévolution; — successions; — testaments; — prescription; — fiefs; — questions diverses. *Annales de la Soc. archéol.,* III. 512, 513. — S. A. — Acad. de Bruxelles. — B. R.

2302. — Guide pratique des agents politiques du Ministère des affaires étrangères, par Désiré de Garcia de la Véga, docteur en droit, chef de bureau à la direction politique au Ministère des affaires étrangères. — *Bruxelles, M. Hayez, impr. de l'Académie royale,* 1852.

In-8°, de 295 pp. Dédicace à M. d'Hoffschmidt de Resteigne, ministre des affaires étrangères.

Pour compléter son travail, l'auteur y a ajouté un appendice, comprenant tout ce qui concerne : I. l'organisation et la juridiction consulaire; II. l'intervention des agents du gouvernement à l'étranger relativement aux actes de l'état civil des Belges; III. les lois et instructions sur le passe-port; IV. la législation belge sur les pensions. — S. A.

Idem. 2e édition. *Brux., Decq,* 1855. In-8°. 3e édition. *Ibid.,* 1867. Cérémonial national et cérémonial de la cour en Belgique. In-8°, II-502 pp. 4e édition, *Brux., Decq et Duhent,* 1873. In-8°, II-690 pp. 5e édition. *Ibid.,* 1874. In-8°, 6e édition. *Ibid.,* 1879. In-8°, II-808 pp. — S. A. — B. R.

2303. — Les Vins. Étude sur ceux qui se consomment en Belgique, par A. Royer, agent principal des maisons C. Marey de Nuits, Côte-d'Or, et Barton et Questier,

de Bordeaux, fournisseurs de la Cour de S. M. le roi des Belges; suivie de la *Manière de soigner et de servir les vins*, par M. A. Joubert, représentant des mêmes maisons à Paris. — *Bruxelles, B.-J. Van Dooren, imprimeur*, 1852.

In-12°, de 101 pp. Idem. Étude sur les vins qui se consomment en Belgique. *Namur, P. Godenne*, 1873. In-8°, 138 pp.

Cette seconde édition, revue et corrigée, a été publiée par les soins de M. Royer-de Behr, fils de l'auteur. — S. A. — B. R.

2304. — Documents scientifiques sur la falsification des farines céréales, par Biot-Wautelet, Pharmacien, Secrétaire du Comité de salubrité publique de la ville de Namur. — *Namur, typ. F.-J. Douxfils*, 1852.

In-8°, de 42 pp. Daté du 28 juillet 1852. — S. A.

Du même : Réflexions sur la législation médicale en Belgique.... Extr. du *Journal de Pharmacie*, t. VIII (1852), pp. 508 et 618.

2305. — Des injections nasales considérées comme moyen d'alimenter les nouveau-nés et de leur administrer les médicaments, par I.-A.-J. Henriette, docteur en médecine. — *Bruxelles, impr. J.-B. De Mortier*, 1852.

In-8°, de 52 pp.

1853.

2306. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, Imprimeur de l'Évêché*.

1. *28 janvier 1853. Mandement pour le carême de l'an de grâce 1853.* Sur l'Église de Jésus-Christ et sur les marques qui la distinguent. In-4°, 10 pp.

2. *31 janvier 1853. Circulaire ordonnant la collecte pour l'Université catholique.* In-4°, 1 p.

3. *24 février 1853.* Extraits des circulaires de l'épiscopat belge concernant l'enseignement religieux dans les écoles primaires. In-4°, 7 pp.

4. *27 mars 1853. Mandement qui prescrit un* Te Deum *à l'occasion de la majorité constitutionnelle de S. A. R. le duc de Brabant.* In-4°, 3 pp.

5. *28 juillet 1853.* Lettre pastorale par laquelle les évêques de Belgique portant à la connaissance des fidèles que le Souverain Pontife vient de les autoriser, par un indult apostolique, à accorder l'abstinence du samedi aux fidèles de leurs diocèses qui la demanderont. In-4°, 4 pp.

6. *10 août 1853. Mandement qui ordonne des prières publiques à l'occasion du mariage de S. A. R. le duc de Brabant.* In-4°, 3 pp.

7. *13 août 1853. Circulaire touchant les retraites ecclésiastiques.* In-4°, 1 p.

2307. — [Les objets d'art conservés dans le trésor de la cathédrale de Saint-Aubain, à Namur. Notices diverses publiées dans les *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. III, IX, XII. — *Namur, Wesmael.* 1853-1872.]

1. Recherches sur les églises de Namur et sur les objets d'art qu'elles renferment : *Église cathédrale de Saint-Aubain*, par Ch. Montigny, III, 410-452.

2. La couronne de la cathédrale de Namur et son écrin, par Aus'm. Weerth (en allemand, avec traduction), IX, 390-416.

3. Observations sur l'origine de la couronne de Namur, par Renier Chalon, IX, 417-422.

4. Statuette reliquaire de St-Blaise, conservée dans le trésor de la cathédrale de St-Aubain, à Namur, par Jules Helbig, XII, 241-244. — S. A.

2308. — Sujets de méditations à l'usage des Frères des Écoles chrétiennes. — *Namur, F.-J. Douxfils.* 1853.

In-16°, de 420 pp. L'auteur est le Frère Philippe Bransiet, supérieur général de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, ainsi que l'indique la deuxième édition, publiée à Versailles, par Beau, 1869. In-12°, de 460 pp. — Bibl. des Frères des Écoles chrétiennes, à Namur.

2309. — Sac de Dinant (1466) par Charles le Téméraire; par Borgnet, professeur à l'Université de Liége, 1853. — *Namur, Ad. Wesmael-Legros*, 1853.

In-8°. Publié dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. III, pp. 1-93. — S. A.

2310. — Notice sur Emmanuel-Joseph Dinne, par le baron de Stassart. — *Namur, Ad. Wesmael-Legros*, 1853.

In-8°. Imprimée dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. III, pp. 112-115, et dans les *Œuvres complètes du baron de Stassart*, 1855, p. 429 et suiv.

Né à Namur, le 22 octobre 1765, Dinne fut tué, à la tête de son bataillon, à Angers, le 5 germinal an IV de la république (25 mars 1796). Il était, dit son panégyriste, aussi bon écrivain que brave soldat : sa plume a toujours tracé les traits de la liberté. Outre son *Mémoire historique sur Vander Mersch*, 3 vol. in-8°, *Lille, Jacquet*, 1790 (voy. cette année), Dinne est auteur d'un discours qu'il prononça, le 25 novembre 1792, à la *Société des amis de la liberté et de l'égalité dans la ville libre de Namur*. Sa famille conserve les quatre premiers actes d'une tragédie en vers intitulée : *Richilde, veuve de Baudouin, comte de Flandre*. Il avait aussi composé une tragédie de *Saül*, qui doit avoir été présentée aux comédiens français; on ignore ce qu'elle est devenue. — S. A.

2311. — Notes d'un touriste (Études archéologiques sur divers monuments religieux de la province de Namur). Par Henri Crépin. — *Namur, Wesmael-Legros*, 1853-1855.

Gr. in-8°, de 79 pp., fig., 11 pl. Extr. des *Annales de la Société*

archéologique de Namur, t. III et IV. — T. III, notes sur Hamerenne, p. 117; — Wierde, 119; — Hour, 121; — Pondrome, 181; — Denée, 184; — Mont-Ste-Marie, Mozet, 186; — Sclayn, 188; — Celles, 340; — Lives, 354; — Rhisnes, 357; — St-Denis, 358; — Gelbressée, 387. — T. IV, notes sur Namèche, p. 28; — Andenelle, 33; — Hastière, 136; — Loyers, 265; — Andenne, 267. — S. A.

2312. — Notice sur l'abbaye de Saint-Remy, par Guebel, juge d'instruction à Marche. — *Namur, Wesmael-Legros*, 1853.

In-8°. Publiée dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. III, pp. 293-312. — S. A.

2313. — Courte notice sur Notre-Dame de Walcourt, par Ch. de Ste-Hélène [Pety de Thozée, Th.-J.-J.]. — *Namur, Ad. Wesmael-Legros*, 1853.

In-8°. Dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. III, pp. 313-339. — S. A.

2314. — Notice sur les écoles de Namur (1483-1767), par Philippe Van der Haegen (1853).

In-8°, de 15 pp. Extr. du *Messager des sciences historiques*, année 1853, pp. 453-468.

L'auteur donne les noms des écolâtres de Saint-Aubain depuis 1483 jusqu'en 1767. Il consacre dix pages de son étude à l'historique de la gestion de l'écolâtre Ransonnet, nommé en 1746. Voy. *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. III, p. 510. — S. A.

2315. — Manuel d'histoire et de géographie anciennes, à l'usage des Athénées belges. Ouvrage adopté par le Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — *Bruxelles, Delevingne et Callewaert*, 1853.

In-12°, de VIII-320 pp. Manuel composé sur le plan de celui de Pütz en allemand : *Grundriss Geographie und Geschichte des alten Zeit.* Idem, 2e édition. *Liége, Desoer,* 1858. Trois éditions subséquentes ont été publiées à Liége en 1863, 1870 et 1875. Une traduction italienne, faite sur la 3e édition, a paru à Turin, *tipografia di G. Baglione e Comp.,* 1868. In-12°, 2 ff. lim.-288 pp. de texte.

Ce manuel a été dans la presse l'objet d'assez nombreux reproches tant sous le rapport du style qu'au point de vue des sentiments religieux de l'auteur. On lui a reproché le défaut de méthode dans le classement des matières et de critique en ce qui concerne les temps anciens, surtout de l'histoire romaine. Voy. *Revue des Revues,* Liége, 1853, pp. 441-445. — S. A. — U. L.

2316. — [Études didactiques, philosophiques, politiques et littéraires, par Ferd. Loise, professeur émérite de rhétorique, membre correspondant de l'Académie royale des sciences ... de Belgique. — 1853-1881.]

1. Traduction en vers et analyse d'un chœur d'Antigone, de Sophocle. *Tirlemont, P.-J. Merckx,* 1853. In-8°, 11 pp. Extr. de la *Revue pédagogique.*

2. De l'unité dans la variété, fondement de l'art d'écrire. *Tongres, Vve Collée,* 1854. In-8°, 25 pp. Extr. du *Bull. de la Soc. scientifique et litt. du Limbourg.*

3. De l'utilité de la langue grecque, au double point de vue de de l'éducation intellectuelle et littéraire. *Tournai, Malo et Levasseur,* 1855. In-8°, 20 pp. Extr. du *Moniteur de l'enseignement.*

4. De l'importance de la langue française et de la nécessité d'introduire l'explication des auteurs français dans les premiers grades académiques. *Tournai, Malo et Levasseur,* 1855. In-8°, 20 pp. Extr. du *Moniteur de l'enseignement.*

5. Application du principe de l'unité dans la variété. Étude littéraire et didactique sur les *Animaux malades de la peste. Tongres, Vve Collée,* 1856. In-8°, 50 pp. Extr. du *Bull. de la Soc. scientifique et litt. du Limbourg.*

6. De la volonté, secret du talent. *Mons, impr. Manceaux-Hoyois,*

1856. In-8°, 18 pp. Extr. de la *Revue de l'instruction publique en Belgique.*

7. De la prononciation. *Tournai, Malo et Levasseur,* 1856. In-8°, 22 pp. Extr. du *Moniteur de l'enseignement.*

8. Défense des langues anciennes contre les utilitaires. *Tongres, Demarteau-Thys,* 1857. In-8°, 60 pp. Extr. de la *Vedette du Limbourg.*

9. Le Poète philosophe ou réflexions sur les idées philosophiques et religieuses de Lamartine, suivi d'une ode à Lamartine. *Tournai, Casterman,* 1857. 1 vol. in-8°, 100 pp.

10. Réflexions sur la grammaire, à propos de la *Grammaire* de M. Paquot *(Constitution de Tournai,* 1859).

11. Principes de la poésie et de l'art littéraire *(Bruges, impr. Daveluy).* In-8°, 11 pp. Extr. de la *Revue de l'Instruction publique en Belgique,* juillet 1859.

12. Honneur et patrie (Discours prononcé à la distribution des prix de l'Athénée royal de Tournai, en 1859).

13. Réponse aux observations sur quelques points d'histoire littéraire *(Revue de l'Instruction publique,* 1859).

14. Lamartine dans ses dernières années; son cours familier de littérature; ses œuvres complètes. *Bruges, Daveluy,* 1861. In-8°, 26 pp. Extr. de la *Revue de l'Instruction publique en Belgique.*

15. Principes diplomatiques de Lamartine. *Brux., A. Decq,* 1861. In-8°, 21 pp. Extr. de la *Revue belge et étrangère.*

16. Appréciation successive des différents volumes du *Congrès de Spa, par Alfred Nicolas (Économie et Feuille de Tournai,* 1862).

17. La Franciade de Viennet, avec réflexions sur l'épopée. *Gand. Eug. Van der Haeghen,* 1863. In-8°, 30 pp. Extr. de la *Revue continentale,* 1863.

18. Conférence sur Châteaubriand, critique, historien, homme d'État. *Anvers J.-E. Buschmann,* 1863. In-8°, 28 pp. Extr. des *Annales du Cercle artistique et litt. d'Anvers,* 1864.

19. Le génie de l'improvisation *(Feuille de Tournai,* 1866).

20. Deux conférences sur Lamartine, 1869 et 1873.

21. De l'étude comparative des langues et des littératures modernes. (Discours prononcé à la distribution des prix du concours général de l'enseignement moyen à Bruxelles, le 24 septembre 1871). In-8°. *Gand,*

impr. Vander Haeghen, 1871. In-8°, 14 pp. Extr. du *Moniteur* du 26 septembre 1871.

22. De la formation des nationalités modernes *(Annales du Cercle artistique et littéraire d'Anvers*, 1874).

23. De la littérature française en Belgique (Texte allemand dans le *Lexicon Meyer*, 1879).

24. De l'importance des études littéraires dans l'enseignement (Discours prononcé à la distribution des prix à l'Athénée royal de Mons, en 1880).

25. Lettres sur Lamartine à propos de ses poésies posthumes *(Journal des beaux-arts*, 1881).

26. (Un grand nombre de notices biographiques sur des Belges, parues dans la *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale de Belgique).

2317. — Sur l'organisation de l'enseignement moyen, En réponse à la question : *Quel est le système d'organisation qui peut le mieux assurer le succès de l'enseignement littéraire et scientifique dans les établissements d'instruction moyenne?* Par F. Degive, docteur en philosophie et lettres, professeur de rhétorique au collège de Tirlemont. — *Bruxelles, Hayez*, 1853.

In-8°, de LI-64 pp. Extr. des *Mémoires couronnés de l'Académie des sciences ... de Belgique*, série in 8°. — La méthode préconisée par l'auteur et sur laquelle l'Académie n'a pas voulu se prononcer, consiste à enseigner les langues anciennes sans grammaire et sans dictionnaire, au moins dans les classes inférieures. De bons esprits estiment que cette méthode serait mauvaise, surtout entre les mains de professeurs médiocres. KERSTEN, *Journal hist. et litt.*, t. XX, p. 262.

2318. — Nouveau traité de Sténographie, à l'usage des humanistes et des élèves d'Université, par X. Adrien, ancien sténographe. — *Namur, Wesmael-Legros*, 1853.

In-12°, de VI-21 pp., avec un tableau de caractères sténographiques. L'auteur de ce traité est l'abbé Adrien-Jos. Docq, professeur à l'Université de Louvain. La méthode de sténographie qu'il propose est pour les écoles, et non point pour les discussions de la tribune. Elle est fondée sur l'expérience et semble spécialement se recommander à la jeunesse.

2319. — La Vie de Saint Jean de Dieu, suivie d'une Notice historique sur l'Ordre de la Charité, ou des Frères Hospitaliers de S. Jean de Dieu, par M. Ch. Wilmet, professeur du Séminaire et chanoine honoraire de la cathédrale de Namur. — *Namur, F.-J. Douxfils, imprimeur-libraire,*

In-12°, de XXIV-307 pp. Avec portrait du saint.

Les Bollandistes Henschénius et Papeproch ont inséré dans les *Acta Sanctorum* deux vies de saint Jean de Dieu, qu'ils ont traduites de l'espagnol, l'une par François de Castro, imprimée vers 1550 et réimprimée en 1588, l'autre par Antoine de Govea, Madrid, 1624. A l'exemple des Bollandistes, ses guides, le chanoine Wilmet a donné la préférence à la première, qu'il a parfois complétée par la seconde et par les anciennes vies françaises du saint, dont l'une se lit dans *Le Triomphe de la Charité..., par de Loyac,* et l'autre est intitulée : *La Vie de Saint Jean de Dieu, par l'abbé Girard de Ville-Thierry,* Paris, 1691, in-4°. Le travail de M. Wilmet a été revu et corrigé par l'abbé Materne, curé de Suarlée. — Voy. Kersten, *Journal historique,* t. XX, pp. 116, 117. — S. A.

2320. — [Opuscules du P. L. Girod, de la compagnie de Jésus, organiste au collège de la Paix, à Namur, 1853-1880.]

1. Analyse des œuvres pour orgue de M. Baptiste, organiste de Saint-Eustache, à Paris. *Namur, Douxfils,* 1853. In-18°, 15 pp.

2. Paraphrase de l'*Oratorio* de Deborah de Lesueur, appliquée au B. Jean de Britto. *Namur, Douxfils,* 1854. In-18°, 12 pp.

3. Messe solennelle de Balthazar-Florence (compte rendu). *Namur, Douxfils,* 1872. In-8°, 17 pp. Extr. de l'*Ami de l'Ordre,* de Namur.

4. M. P. Schryven et l'orgue de l'Exposition. *Namur, Wesmael-Charlier,* 1880. In-8°, 85 pp., 1 pl. — Bibl. des PP. Jésuites, à Namur.

2321. — La vie et les travaux d'Arnold Tits, ancien professeur à la Faculté de théologie de l'Université de Louvain, par N.-J. Laforêt, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en théologie.... — *Bruxelles, H. Goemaere,* 1853.

In-8°, de IV-232 pp. Voy. Kersten, *Journal hist. et litt.*, t. XVIII, p. 204. — B. R.

2322. — Notice sur la Légion étrangère. Grande expédition de la Petite Kabylie en 1851, par Al. Macquet. Aux Ruines de Lambèse. — *Namur, impr. de J. Rouvroy, Marché de l'Ange, 877,* 1853.

In-8°, de 88 pp. Avec un dessin représentant l'arc de triomphe de Septime Sévère à Lambèse.

Dédicace : *A la mémoire de mon père P.-F.-H.-J. Macquet, mort en 1839, ancien professeur de mathématiques à l'Athénée royale à Namur.* — S. A.

Du même : La bataille de l'Alma (20 septembre 1854). *Namur, typ. I. Colin,* 1854. In-8°, 10 pp. (vers).

2323. — Particularités sur le sacre de Napoléon Ier et sur le voyage de Pie VII à Paris, par C. Kinet, curé de Vonêche. — *Namur, A. Wesmael-Legros,* MDCCCLIII.

In-12°, de 11-199 pp. Idem. *Ibid.*, 1855. In-12°, 206 pp.

L'auteur, d'après les *Annales littéraires et morales* de 1804, par l'abbé de Boulogne et Picot (pp. 142-152), rapporte que l'Empereur s'est couronné lui-même, c'est-à-dire a placé lui-même la couronne sur sa tête et couronné ensuite l'Impératrice. C'est un fait qui n'est contesté par personne; mais a-t-il pris la couronne sur l'autel? l'a-t-il reçue des mains de ses officiers? l'a-t-il saisie avec adresse et à dessein des mains du Pape? ou bien le Pape la lui a-t-il remise sans qu'il y eut de la part de

l'Empereur ni malice ni mouvement significatif? Les esprits prévenus se décideront peut-être pour l'un ou l'autre des trois premiers modes, mais les hommes impartiaux, vu les négociations préalables au couronnement, admettront sans aucun doute le mode indiqué par les *Annales* précitées, mode également indiqué dans les *Mémoires d'un Page de la Cour impériale* (t. Ier, p. 180), témoin oculaire. Le Saint Père, dit-il, prit la couronne qui était sur l'autel, et la présenta à l'Empereur qui la mit, sans plus de cérémonie, sur sa tête. — S. A.

2324. — [OEuvres poétiques de F.-J. Louys, juge de paix du canton de Gembloux, 1853-1878.]

1. Un souvenir à Louise-Marie d'Orléans, Reine des Belges, dédié à Son Altesse Royale Madame la duchesse de Brabant. *Namur, impr. A. Wesmael-Legros,* 1853. In-8°, VIII-24 pp.

2. Épitaphe de Louise-Marie d'Orléans, 1re Reine des Belges. *Namur, impr. A. Wesmael-Legros,* 1857. In-8°, titre et 3 pp. n. chiffrées.

3. La boussole de la Belgique. Chant patriotique. *Namur, typ. A. Wesmael-Legros,* 1858. In-8°, 4 pp.

4. Éloge de Léopold Ier, Roi des Belges, à l'occasion du 29e anniversaire de son inauguration. 21 juillet. *Namur, typ. A. Wesmael-Legros,* 1860. In-8°, 3 pp.

5. Essai poétique en vue de la paix. *Gembloux, impr. N. Tournemenne,* 1876. In-8°, 5 pp. Idem. seconde édition, revue et corrigée. *Ibid.,* 1878. In-12°, 5 pp. n. chiffrées. — S. A.

2325. — Beppo, poëme, par Roland-Marchot. Imitation libre de Lord Byron. — *Namur, impr. J. Rouvroy,* 1853.

In-16°, de 32 pp. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

2326. — Chaudfontaine, Wallonnade par GGGG. — *Bruxelles, librairie polytechnique de Aug. Decq,* 1853.

In-8°, de 206 pp., 1 carte et 1 plan. Extr. du *Bull. de l'Institut*

archéologique liégeois, t. I, 1852, 2e livraison. Ce poème est de F.-G.-J. Grandgagnage, premier président de la cour d'appel de Liége.

Dans ce charmant ouvrage, l'auteur dépeint les beaux sites des environs de Liége et narre les contes fantastiques qui s'y rattachent. Là se retrouve reproduite une notice que Grandgagnage avait d'abord insérée dans les *Bulletins de l'Académie des sciences... de Belgique*, t. II, n° 21, année 1835, au sujet du lieu de naissance de Pierre l'Hermite, l'apôtre des croisades. Voy. *Journal de la province de Liége*, du 27 avril 1853, n° 100; Kersten, *Journal hist.*, t. XX, p. 75. — B. R. — U. L. — Acad. de Bruxelles.

2327. — Sur les ossements découverts dans une caverne de la province de Namur; lecture faite dans la séance publique annuelle de la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique, le 16 décembre 1853, par M. A. Spring,... professeur à la faculté de médecine de l'Université de Liége,... — *Bruxelles, M. Hayez*, 1853.

In-8°, de 25 pp., avec carte. Extr. des *Bulletins de l'Académie des sciences... de Belgique*, 2e série, t. XX, nos 11 et 12.

Le lieu de cette découverte est Chauvaux, dépendance de la commune de Godinne. Là, à trente ou quarante mètres au-dessus du lit de la Meuse, existe une crevasse de rocher ou petite grotte dans laquelle M Spring a observé deux dépôts d'ossements : dans l'un desquels, d'une épaisseur d'environ 0 m. 15 cent., étaient entassés pêle-mêle des ossements humains et de divers animaux domestiques et de chasse, tels que cerfs, élans, bœufs, aurochs, lièvres, martes, oiseaux, etc., pour autant qu'on put les déterminer. Les os humains prédominaient sur ceux des animaux, ayant tous appartenu à des femmes, des jeunes hommes ou enfants; aucun ne pouvant être attribué à un vieillard ou à un homme de l'âge moyen; — tous les os longs, tant d'hommes que d'animaux, étaient brisés, tandis que ceux qui ne renfermaient pas de moëlle étaient entiers.

En résumé, l'auteur, amené à donner ses conclusions, dit que pour lui les os de Chauvaux sont *les restes d'un festin de cannibales*.

Annales de la Soc. archéol. de Namur, 111, 510, 511. KERSTEN, *Journal historique*, t. XXI, pp. 49, 50. — S. A. — U. L.

Du même : Sur les divers modes de formation des dépôts ossifères dans les cavernes à propos d'ossements découverts dans les roches de Lives, près Namur... *Brux. Hayez* (1853). In-8°, 16 pp., fig. Extr. des *Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 2e série, t. XX, n° 8. — S. A.

2328. — Notice sur les anciens et mystérieux habitants des grottes par le président Grandgagnage, membre de l'Académie. — *Liége, imprimerie de J.-G. Carmanne, Place St-Pholien, 13, 1853.*

In-8°, de 30 pp. Extr. du *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois*.

Les Nutons ou Sottais, dit l'auteur (p. 11-12), étaient des petits hommes de race étrangère, qui arrivèrent jadis dans le pays. Ils habitaient les grottes. Ils ne sortaient que la nuit. Ils étaient ouvriers habiles en toute espèce de métiers : forgerons, remouleurs, fileurs, tisserands, cordonniers, etc. Ils travaillaient pour les gens du canton. On allait, le soir, déposer à l'entrée de la grotte l'objet à réparer ou la matière propre à confectionner quelque ouvrage; on allait un autre soir le reprendre, en déposant au même lieu un pain, un pot de lait, du lard, quelque vêtement, toutes choses à l'usage de la vie. Les Nutons disparurent du pays, quand saint Remacle vint y prêcher l'Évangile.

» Mais qui étaient ces petits hommes qui disparurent de nos contrées quand l'Évangile y eut été prêché? L'auteur émet cette conjecture peu plausible, que ce furent les tout premiers missionnaires du Christ. « Venant des régions du Sud, dit-il (pp. 12, 13), ils sont de petite taille comparativement aux races barbares qui occupent le pays à cette époque : ils sont plus habiles en industrie; car ils appartiennent à une race, à une contrée plus civilisée : ils travaillent, ils cherchent à se rendre utiles aux populations au milieu desquelles ils pénètrent; car il faut les captiver, les attirer à la loi nouvelle : ils se contentent du plus modique salaire, de ce qui suffit pour vivre; car ils ne sont venus que dans l'intérêt de la foi : ils doivent se tenir cachés dans des cavernes; car ils ont à redouter la persécution de la barbarie et du paganisme :

aussi durant le jour, on ne les voit jamais : ils ne sortent que la nuit; ils vont peu à peu en secret, comme il convient à une religion naissante, et entourée de mystère, répandre au dehors la sublime croyance : enfin leur sainte mission accomplie et la parole du Christ heureusement fécondée dans le sol, les apôtres des grottes et des cavernes disparaissent, car ils peuvent désormais marcher au grand jour, la croix divine à la main. » — S. A. — U. L.

2329. — Géologie de la Belgique par J.-J. d'Omalius d'Halloy. *Bruxelles, A. Jamar*, 1853.

In-12°. Extr. de l'ouvrage suivant : *Abrégé de géologie*, dont il continue la pagination, de la p. 279 à 400. — C'est la 4e édition du *Coup d'œil sur la géologie de la Belgique*, du même auteur. Voy. année 1842. — Fait partie, comme les deux suivants, de l'*Encyclopédie populaire*. — S. A.

Du même : 1. Abrégé de géologie... 6e édition, y compris les *Éléments* et le *Précis élémentaire de géologie. Brux., A. Jamar*, 1853. In-12°, 277 pp. — Voy. année 1831.

2. Minéralogie... *Brux., A. Jamar* (1853). In-12°, 2 vol., 164 pp., 2 tabl. a) *systèmes cristallins* et b) *cristaux coupés*. — S. A.

3. Observations sur les phénomènes géogéniques qui ont donné à la chaîne des Vosges son relief actuel. *Bulletin de la Société géologique de France*, 1re série, t. V (1853). p. 51.

4. Observations sur le gré du Luxembourg et coordination des dépôts liasiques du N.-E. de la ceinture jurassique du bassin de Paris. *Bull. précité*, t. XI, 1853.

5. Sur les terrains geyrésiens. *Ibid.*, t. XII, 1854.

6. Sur la faune primordiale. *Ibid.*, 2e série, t. XVI, 1859.

7. Notice biographique sur Alexandre Brongniart, lue à la séance de la Société géologique de France. *Ibid.*, t. XVI, 1860.

8. Note sur la division géographique de la région comprise entre le Rhin et les Pyrénées. *Ibid.*, t. XIX (1861), p. 215.

9. Observations sur la 7e édition de l'Abrégé géologique. *Ibid.*, 2e série, t. XIX (1862), p. 917.

10. Résumé d'un mémoire de M. Malaise. *Ibid.*, t. XX, 1863.

11. Résumé d'un mémoire de M. Dupont sur le calcaire carbonifère de la Belgique. *Ibid.*, t. XX (1863), p. 917.

12. Sur quelques additions ou modifications qu'on pourrait introduire dans le Dictionnaire de la langue française en ce qui concerne la géologie. *Ibid.*, 2e série, t. XX (1864), p. 117.

13. Questions concernant l'origine asiatique des Indo-Européens. *Bulletin de la Société anthropologique de Paris*, t. V, 1864.

14. Lecture sur la prétendue origine des Indo-Européens. *Bull. de la Soc. anthrop. de Paris*, t. VI, 1865.

15. Communication sur la découverte du calcaire grossier dans les environs de Mons, par MM. Cornet et Briart. *Bull. de la Soc. géologique de France*, t. XXIII (1866), p. 11.

16. Sur la découverte, par MM. Cornet et Briart, de puits naturels près de Mons. *Ibid.*, 2e série, t. XXVII (1870), p. 546.

17. Lettre à la Société d'Anthropologie de Paris sur la question celtique. *Bull. de cette société*, t. XIV, 1873.

Un grand nombre de communications à diverses sociétés savantes et aux congrès scientifiques belges, français, allemands, italiens, scandinaves, etc. Les articles *Géologie*, *Géognosie* et *Géogénie* dans l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, publiée sous la direction de MM. de Saint-Priest.

2330. — Flore générale de la Belgique, contenant la description de toutes les plantes qui croissent dans ce pays, par C. Mathieu, membre de plusieurs sociétés savantes. Ouvrage publié sous le patronage de S. M. le Roi des Belges. — *Bruxelles, C. Muquardt*, 1853.

In-8°, 2 vol., Ier, Phanérogamie, 656 pp.; IIe, Cryptogamie, 564 pp.; 1 pl. Les titres portent par erreur E. Mathieu.

Du même : 1. Supplément à la *Flore générale de la Belgique*. Additions, observations, corrections. *Brux., Muquardt*, 1855. In-8°, 43 pp.

2. Herbier général de la Belgique. Première livraison. *Brux., Muquardt*, 1853. In-8°, avec 4 pl. col., seule livraison parue.

3. Catalogue de la famille des hydrophilidées de Belgique, suivi du

catalogue des elmidées, parnidées et hétérocéridées. *Brux.*, 1858. In-8°, 16 pp. Extr. des *Annales de la Société entomologique belge*, t. II.

4. Catalogue des coléopteres de la famille des curculionidées de Belgique (*Brux.*, 1858). In-8°, 84 pp. Extr. des *Annales* précitées, t. II.

5. Fragments de la faune entomologique belge (*Brux.*, 1859). In-8°, 92 pp. Extr. des *Annales* précitées, t. III.

« On ne doit, dit M. Crépin, *Manuel de la Flore de Belgique*, p. VII, avant-propos, 2ᵉ édition, tenir aucun compte des deux gros volumes ayant paru en 1853 sous le titre de *Flore générale de la Belgique*. C'est là un ouvrage détestable à tous les points de vue et que l'on a bien fait de laisser dans le plus profond oubli. » — S. A.

2331. — Notice biographique sur le docteur E.-G.-J. Thirion (de Namur), par M. le docteur Marinus,... membre titulaire et secrétaire-adjoint de l'Académie royale de médecine de Belgique,... Lue à l'Académie royale de médecine de Belgique, en la séance du 15 octobre 1853. — *Bruxelles, J.-B. De Mortier*, 1853.

In-8°, de 14 pp. — S. A. — B. R. — Acad. de Bruxelles.

2332. — Hygiène privée et publique, par le docteur Sovet, médecin de la maison du Roi... *Bruxelles, A. Jamar*, 1853.

In-12°, 2 vol., 220 pp. Orné des portraits d'Hippocrate et de Haller, et précédé d'une lettre de M. Vleminckx à l'auteur. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

Du même : Éducation physique de l'enfance depuis la naissance jusqu'à la puberté. *Brux., A. Jamar* (1853). In-12°, 2 vol. réunis en un, 186 pp. grav. (*Encyclopédie populaire*).

2333. — De la péritonite aiguë et de son diagnostic, chez les enfants à la mamelle, par I.-A.-J. Henriette, docteur en médecine. — *Bruxelles, Tircher*, 1853.

In-8°, de 11 pp.

2334. — Deux jours à Hasselt. Essai sur l'inoculation de la pleuropneumonie exsudative des bêtes bovines, d'après la méthode du D[r] Willems de Hasselt. Par A. Didot, docteur en médecine, directeur de l'École de médecine vétérinaire de l'État. — *Bruxelles, De Mortier,* 1853.

In-8°, de 240 pp. Sur cet ouvrage, voy. *Examen du mémoire de M. Didot, intitulé :* Deux jours à Hasselt.... Par P.-J.-S. Verhegen, directeur de l'École de médecine vétérinaire. *Brux., J.-B. de Mortier,* 1854. In-8°, 69 pp. Extr. du *Bull. de l'Académie royale de médecine belge,* t. XIII. — S. A.

1854.

2335. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de M[gr] Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, imprimeur de l'Évêché,* 1854.

1. *4 février 1854. Circulaire au clergé lui recommandant la collecte pour l'Université catholique.* In-4°, 1 p.

2. *18 février 1854. Mandement pour le carême de l'an de grâce 1854.* Exhortation pressante de se convertir à Dieu et de faire des dignes fruits de pénitence. In-4°, 10 pp.

3. *9 août 1854. Circulaire relative aux retraites ecclésiastiques.* In-4°, 1 p.

4. *15 août 1854. Mandement qui ordonne des prières publiques pour obtenir la cessation de la pluie et pour être préservé des fléaux de la guerre et des maladies.* In-4°, 4 pp.

5. *3 septembre 1853. Mandement qui prescrit des prières publiques, et qui règle les conditions pour gagner l'indulgence plénière en forme de jubilé,* accordée à cette occasion par N. S. P. le pape Pie IX. In-4°, 11 pp. Précédé des lettres apostoliques du 1[er] août 1854.

2336. — Ville de Namur. Règlements communaux. — *Namur, J. Rouvroy,* 1854.

In-8°, de 150 pp.

1. Règlement général de police. *Namur, D. Gerard,* 16 août 1841. In-8°, 40 pp.

2. Règlement général des écoles primaires de Belgique. *Namur, J. Misson,* 1846. In-8°, 24 pp. Extr. du *Moniteur belge,* 16-17 août 1846. Idem. *Namur, E. Dupiereux,* 1877. In-12°, 23 pp.

3. Règlement et tarif des taxes communales de la ville de Namur. *Namur, D. Gerard,* 1853. In-8°, 88 pp.

4. Règlement sur la vaccine. *Namur, Lambert-De Roisin,* 1865 et 1868. In-12°, 7 pp.

5. Modification au Règlement du Parc de la Plante. *Namur, Lambert-De Roisin,* 1865. In-fol.

6. Règlement sur la tenue des foires aux chevaux et aux bestiaux. *Namur, Lambert-De Roisin,* 1867. In-8°, 7 pp. Idem. *Ibid.,* 1877. In-12°, 8 pp.

7. Règlement d'ordre intérieur de l'école primaire supérieure des demoiselles. *Namur, Lambert-De Roisin,* 1867. In-8°, 15 pp.

8. Modifications au Règlement des voitures de place. *Namur, P. Godenne,* 1873. In-12°, 4 pp.

9. Modification à l'article 56 du Règlement général de police. *Namur, E. Dupiereux,* 1874. In-16°, 4 pp.

10. Ville de Namur. Kursaal provisoire. Règlement. *Namur, E. Dupiereux* (1877). In-fol. — Archives communales. — S. A.

2337. — Procès de M. Douxchamps, directeur du Trésor à Namur, contre M. Lucien Namêche, conseiller communal. Plaidoiries, réquisitoire et jugement. — *Namur, typ. de J.-H.-J. Misson, rue de l'Ange,* 626. 1854.

In-8°, de 88 pp. Extr. de l'*Éclaireur.*

Sujet du procès : Réclamation de Douxchamps contre l'inscription de Namêche sur les listes électorales de Namur, et réclamation de

Namêche contre l'inscription de Douxchamps sur ces mêmes listes. Cette double réclamation donna lieu contre Douxchamps à une série d'articles venimeux, dans la *Revue de Namur*, de la part de Namêche, qui venait d'en prendre la direction pour servir d'exutoire à ses animosités personnelles; de là un procès retentissant entre les deux champions. Condamné pour injures et diffamation par le tribunal de Namur (12 juillet 1854), Namêche obtint réforme de ce jugement devant la cour d'appel de Liège, comme le relate l'écrit suivant. *Procès de M. Douxchamps, Directeur du Trésor à Namur : contre M. Namêche, conseiller communal. Articles incriminés et plaidoiries devant la cour d'appel de Liége.* Namur, I. Colin, rue de l'Arsenal, 1855. In-8°, XVI-46 pp. suivi de l'arrêt de la cour, sur appel de M. Namêche contre le jugement du tribunal de Namur réformant celui-ci. — S. A.

2338. — [Sigeberti Gemblacensis opera. Extrait de la *Patrologia Patrum latinorum* de Migne, t. CLX. — *Parisiis,* 1854.]

In-4°. 1. Chronica cum omnibus auctuariis (p. 58). — 2. Liber de Scriptoribus ecclesiasticis (p. 547). — 3. Gesta abbatum Gemblacensium (p. 591). — 4. Vita Wicberti (p. 661). — 5. Vita Deoderici, episcopi Metensis (p. 689). — 6. Vita S. Sigeberti regis (p. 725). — 7. Vita ejusdem brevior (p. 725). — 8. Vita S. Maclovii (p. 729). — 9. Vita S. Theodardi (p. 727). — 10. Vita S. Lamberti, duplex (p. 759). — 11. Sermo de sancta Lucia (p. 811). — 12. De differentia Quatuor Temporum (p. 813). — 13. Epistola ad Leodienses (p. 829). — 14. De presbyteris conjugatis *(ibid.)*. — 15. Responsio ad epistolam Hildebrandi *(ibid.)*. — 16. Fragmentum de sancta Lucia *(ibid.)*. — 17. Item de S. Lullo *(ibid.)*.

Ces ouvrages sont précédés, dans la *Patrologie* de Migne, d'une notice sur la vie et les écrits de Sigebert (pp. 1-58). Voy. ci-dessus année 1513. — Bibl. du Séminaire de Namur. — Bibl. des PP. Jésuites à Namur.

2339. — Coup d'œil sur l'histoire de Gembloux, par Auguste

Maricq. *Nescire quid antea quam natus sis acciderit, id est, semper esse puerum.* Cic., *Orat*, 120. — *Gembloux, impr. Van Imschoot*, 1854.

In-8°, de 24 pp.

Du même : *Histoire de l'abbaye de Gembloux. Ibid.*, 1857. In-12°, 110 pp. — Aux pp. 17 et suiv. du *Coup d'œil* ci-dessus sont reproduites deux pièces de poésie de *Pierquin*, dit de *Gembloux*, avec une élégie de M. Maricq : *Extinction d'une noble famille.* Quelle famille? est-ce la famille de Malmaison? et Pierquin, dit de *Gembloux*, est-il par lui-même ou par ses ancêtres originaire de Gembloux? C'est fort douteux. — S. A.

2340. — La Cinéïde ou la Vache reconquise. Poème national héroï-comique en vingt-quatre chants, par De Weyer de Streel. — *Bruxelles, H. Goemaere*, 1854.

In-12°, de VIII-344 pp. C'est la deuxième édition de ce poème, tirée à mille exemplaires. Le titre de deux cents de ces exemplaires porte : *Par le chevalier Du Vivier de Streel, curé de Saint-Jean à Liége.* Liége, F. Renard, 1859. — La première édition, l'édition épreuve imprimée à *Liége, chez Grandmont-Donders*, 1852, in-12°, 4 ff.-254 pp., n'a été tirée qu'à 90 exemplaires pour être distribuée aux amis de l'auteur.

Le fait qui forme le sujet de ce poème est connu dans l'histoire sous le nom de la *Guerre de la Vache* (1275). Quelle fut la cause de cette guerre? « Certains manuscrits disent qu'un paysan de Jallet, après avoir volé une vache à Ciney, s'était enfui à Andenne avec son butin, dans l'espoir d'y être à l'abri de toutes poursuites. Cette ville, ne faisant pas partie du bailliage du Condroz, lui offrait un asile inviolable. Mais Jean de Halloy, bailli du Condroz, attiré dans cette ville par la splendeur d'un tournoi qu'y donnait Guy de Dampierre, comte de Namur, et instruit du fait par un nommé Corbion, bourgeois de Ciney et propriétaire de l'animal volé, usa de subterfuge pour punir le voleur. Il lui promit l'impunité s'il voulait reconduire la vache à Ciney, attira ainsi le paysan dans son

ressort judiciaire et le fit pendre. Jean, seigneur de Goesnes, dont ce paysan était vassal, s'indigna de l'audace du bailli et de son manque de foi, assembla ses amis, parents et vassaux, et vint assiéger Ciney. » *(La Cinéïde,* préface, p. 1-2).

Ce ne fut point là la vraie cause de cette querelle. Cette cause, la voici d'après des pièces officielles publiées en ces derniers temps.

De temps immémorial, la seigneurie de Goesnes avec son château était un franc-alleu liégeois. En 1271, Jean de Beaufort, son possesseur, en fit hommage à Gui de Dampierre, marquis de Namur. Suivant la coutume du temps, on ne pouvait inféoder un château-fort de nature allodiale à un seigneur étranger, sans l'avoir préalablement offert à celui dans le territoire duquel il était situé. En outre, le marquis de Namur aurait dû se faire investir de ce nouveau fief devant la cour allodiale de Liége. Aucune de ces formalités ne fut remplie.

Toutefois ce ne fut qu'après la mort de Jean de Beaufort, en 1273, que l'évêque Henri de Gueldre protesta contre la violation de ses droits en faisant saisir la terre de Goesnes. L'évêque de Liége ayant été déposé au concile de Lyon vers la fin de 1274, les de Beaufort rentrèrent dans leur terre et tuèrent le maire et un échevin de Ciney. Pour les punir, Jean d'Enghien, évêque de Liége, envoya son maréchal qui, à la tête d'une petite armée, vint mettre le feu au château de Goesnes et l'abattre de fond en comble.

Tel fut le début de la guerre. A certains moments, l'évêque de Liége eut à résister aux forces réunies de Guy de Namur, de Henri, comte de Luxembourg, de Gérard de Luxembourg, sire de Durbuy, auxquelles vinrent se joindre les troupes du duc de Brabant.

Cette guerre coûta la vie à plus de quinze mille hommes, sans parler des maux de toute espèce que cette funeste querelle causa dans le pays de Liége, en Brabant et dans les comtés de Namur et de Luxembourg.

La vraie cause de ce conflit est celle que nous avons assignée ci-dessus. Ce point d'histoire a été mis en parfaite lumière par M. Poncelet, conservateur adjoint des archives de l'État à Mons, dans les deux articles suivants :

1. *La guerre de la Vache de Ciney.* Brux., Hayez, 1893. In-8°, 123 pp. Extr. des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique,* 5e série, t. III, n° 2.

2. *Nouveaux documents relatifs à la guerre de la Vache de Ciney.* Brux., Hayez, 1897. In-8°, 19 pp. Extr. des *Bull. précités*, 5e série, t. VII, n° 4. — S. A.

2341. — Madame Moncheur, de Rieudotte (Andenne), née Fulvie de Mélotte, contre la Société charbonnière de Gives et de St-Paul (MM. Lagasse et Cie).

> Ce qu'on donne aux méchants, toujours on le regrette;
> Pour tirer d'eux ce qu'on leur prête,
> Il faut qu'on en vienne aux coups,
> Il faut plaider, il faut combattre,
> Laissez-leur prendre un pied chez vous,
> Ils en auront bientôt pris quatre.
>
> LAFONTAINE, fable V, liv. II.

— *Huy, impr. de N.-H. Delhaise*, 1854.

In-4°, de 40 pp. Signé F. Moncheur et daté de Namêche, 20 septembre 1854. Suivi de la *Réponse au Mémoire en date du 17 septembre 1854 adressé au Conseil des Mines, par la Société de Gives et de St-Paul.* In-4°, 39 pp., 1 pl. Signé Alexandre Moreau, avocat, et daté de Huy, le 4 janvier 1855.

Par son mémoire la Société de Gives et de St-Paul avait en vue, pour faciliter le transport de ses houilles, de faire décréter d'utilité publique le vallon de Rieudotte, afin de pouvoir l'exproprier. Le but de la dame Moncheur, par ses deux mémoires, est d'établir que la demande de la dite société, n'étant point fondée, doit être rejetée. — U. L.

2342. — Statuts réglementaires pour la Société Van Mons, suivi de la liste des fruits cultivés dans le jardin de la Société, par Auguste Royer. — *Bruxelles, F. Parent*, 1854.

In-8°, de 58 pp. — Cette Société avait pour but la multiplication et la

propagation de fruits nouveaux gagnés par Van Mons ou de ceux qu'elle faisait venir de l'étranger.

Van Mons possédait à Saint-Remy-Geest (Brabant) un jardin dans lequel il faisait ses expérimentations; la Société Van Mons l'acquit pour en faire le centre de ses opérations. Elle avait à sa tête, un savant pomologue, Auguste Royer, qui la dirigea de 1854 à 1865, c'est-à-dire presque jusqu'à sa mort. C'est lui qui est l'auteur des douze rapports de la Commission par les soins de laquelle étaient distribués aux membres de la Société les fruits nouveaux et ceux qu'elle se procurait de l'étranger, pommiers, poiriers, vignes, abricotiers, pruniers, pêchers, cérisiers, framboisiers, fraisiers, etc.

Ces rapports ont été publiés à Bruxelles, chez la veuve *Parent et fils*, de 1854 à 1865. In-8°, 2 vol., le 1er de 394 pp. et le second inachevé, de 102 pp.

2343. — Pierre l'Hermite Liégeois ou Picard, par le président Grandgagnage, membre de l'Académie. — *Liége, typographie de J.-G. Carmanne-Claeys, Place St-Pholien, 13,* 1854.

In-8°, de 14 pp. Extr. du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. II, pp. 13-24.

Dès 1835, M. Grandgagnage avait communiqué à l'Académie royale de Bruxelles *(Bulletin*, t. II, n° 21, 5 avril), un extrait du *Nécrologe* de l'abbaye de Neuf-Moustier, près de Huy, où mourut Pierre l'Hermite; nécrologe où se trouve inscrit ce qu'on peut appeler son acte de décès, dans les termes suivants :

« Le huitième des Ides de juillet (1115) est décédé dom Pierre, de » pieuse mémoire, vénérable prêtre et hermite, qui mérita d'être élu du » Seigneur comme prédicateur de la sainte Croix.

» Après la conquête de la Terre-Sainte, étant revenu sur le sol natal » *(cum reversus fuit* NATALE SOLUM), à la demande de plusieurs » hommes nobles et non-nobles, il fonda, en l'honneur du Saint-» Sépulcre et de Saint-Jean cette église qu'il choisit pour lieu de sa » sépulture. »

Ce texte, quelque décisif qu'il soit en faveur de la nationalité liégeoise de Pierre l'Hermite, n'empêcha pas la ville d'Amiens de prétendre que

Pierre l'avait habitée autrefois, de le réclamer comme l'un de ses enfants et de lui ériger une statue.

C'est à cette occasion que M. Grandgagnage revint à la charge et qu'il publia l'opuscule ci-dessus, en réponse à une lettre d'un savant français, Henri Hardouin, insérée dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* année 1853, pp. 107 et suiv.

S'appuyant sur le témoignage d'Albert d'Aix, de Guibert de Nogent et de Guillaume de Tyr, M. Hardouin prétend établir que Pierre l'Hermite est né dans les environs d'Amiens.

M. Grandgagnage discute à fond les témoignages produits et montre à l'évidence qu'ils ne sont rien moins que concluants en faveur de la thèse de son adversaire. — U. L.

2344. — Esquisses et Études historiques sur la Réforme et son époque par le Dr Jarke. Traduit de l'allemand par le Comte de Villermont. — *Bruxelles, H. Goemaere,* 1854.

In-8°, de XI-340 pp. Cet ouvrage est la traduction d'une série d'articles, singulièrement remarquables, publiés par le docteur Jarke dans les *Feuilles historiques et politiques de Munich* et réunis en un 1er volume sous le titre : *Studien und Skissen zur Geschichte der Reformation,* Schauffaussen, 1846, Bd I, in-8°.

Six de ces articles ont paru d'abord dans la *Revue catholique de Louvain,* 3e série, IIe et IIIe volume, et d'autres ont été publiés dans la *Revue de la Flandre* (t. VI, Gand, 1852).

Les articles insérés dans la *Revue catholique* sont : I. *Ulrich de Hutten;* II. *François de Sickingen;* III. *Liaison de Luther avec la chevalerie de l'empire;* IV. *Intrigues du parti révolutionnaire jusqu'à la réforme;* V. *Préparatifs de la guerre de Trèves;* VI. *Guerre de Sickingen contre Trèves.*

Ces articles sont reproduits dans le volume ci-dessus. Ils forment, avec d'autres, un tout complet dans chacune des grandes divisions que le volume renferme : *la guerre des chevaliers, la guerre des paysans, le protestantisme à Munster.* Voy. l'*Émancipation,* nos du 13 et du 17 mai 1854, *Revue catholique,* n° de juillet, même année.

2345. — [OEuvres dramatiques de Louis Labarre. 1854-1880.]

1. Le point d'honneur, comédie en trois actes, en vers. Représentée pour la première fois à Bruxelles, au théâtre des Galeries Saint-Hubert, le 20 juin 1854. *Fleurus, F. Oudart*, 1854. In-18°, 80 pp.

La première pièce dramatique de l'auteur avait été celle-ci : *Une révolution pour rire*, comédie en trois actes, représentée pour la première fois à Bruxelles, sur le théâtre royal de la Monnaie, le 23 février 1843. *Brux., A. Jamar et Ch. Hen*, 1843. In-8°, 56 pp.

2. La bourse des amis, comédie en un acte. Représentée pour la première fois à Bruxelles, sur le théâtre du Parc, le 8 mars 1862. *Brux., Ch. Vanderauwera*, 1862. In-12°, 65 pp.

3. Montigny à la cour d'Espagne, drame en cinq actes. Représenté pour la première fois à Bruxelles, au théâtre royal des Galeries Saint-Hubert, le 17 mars 1864. *Brux., A. Lacroix, Verboeckoven et Cie*, 1864. In-8°, 124 pp.

4. Théâtre. Le point d'honneur. Montigny à la cour d'Espagne. Jenneval. *Brux., Office de Publicité*, 1880. In-12°, 220 pp.

2346. — Les OEuvres de la charité, Poésies, suivies d'une discussion littéraire sur la Passion, hymnes traduits de Manzoni, par A.-B.-J. Marsigny, docteur en philosophie et lettres, préfet des études à l'Athénée royal de Mons. — *Mons, impr. F. Manet*. 1854.

In-8°, de 43 pp.

2347. — Giovanni Borgi, maître maçon, surnommé Tata-giovanni, et son hospice pour les orphelins abandonnés, Mémoire de l'Abbé Carlo-Luigi Morichini. Traduit de l'italien par E.-J. M[aterne] de W[épion]. — *Namur, impr. de J. Rouvroy*, 1854.

In-12°, de 75 pp. — S. A.

2348. — Répertoire des instituteurs primaires, ou Recueil par classement des matières des pièces officielles relatives à l'organisation de l'enseignement primaire en Belgique, publiées depuis le 23 septembre 1842 jusqu'en 1853, telles que règlements, instructions, circulaires, décisions, dépêches, émanés du département de l'intérieur; ainsi que mandements, circulaires et instructions des Évêques de Belgique concernant l'enseignement de la Religion et de la Morale dans les écoles : suivi d'un appendice contenant diverses pièces spéciales à la province de Namur. — *Namur, chez Wesmael-Legros,* 1854.

In-12°, de 261 pp. Par Ch.-Ars.-Jos. Fabri, inspecteur provincial des écoles primaires de la province de Namur.

2349. — Grammaire élémentaire de la langue française, à l'usage des écoles primaires, par J. Nicaise. — *Namur, F.-J. Douxfils,* 1854.

In-12°, de 51 pp. L'auteur était instituteur à Jambes, lorsqu'il publia cet ouvrage.

2350. — Traité élémentaire d'Économie politique, par Royer-De Behr. — *Namur, Impr. de J. Rouvroy et Leroux,* 1854.

In 18°, XXIV-199 pp. Résumé méthodique des notions essentielles de l'économie politique, présentées sous une forme élémentaire et dans un cadre peu étendu. Ouvrage approuvé par le Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne pour être donné en prix dans les établissements de l'État.

Idem. 3e édition. *Brux., A. Decq,* 1859. In-18°, XXII-141 pp.

2351. — Les Antiquités romaines ou Institutions civiles et

politiques des Romains. — *Namur, typ. de F.-J. Douxfils,* 1854.

In-8°, de VII-400 pp. Extr. des *Antiquités romaines* d'Adam par le P. Girod, jésuite, d'après la traduction française de Laubépine, 2e édition, *Paris, Didot,* 1826, 2 vol. in-8°. — Bibl. des PP. Jésuites, à Namur.

2352. — Lois sur le régime hypothécaire, l'expropriation forcée, les rentes constituées sur particuliers et les droits de succession. — *Namur, impr. de F.-J. Douxfils* (1854).

In-16°. Loi sur les hypothèques, 36 pp.; — Loi sur l'expropriation forcée, 27 pp.; — Loi sur la saisie des rentes constituées sur particuliers, 7 pp.; — Loi sur les successions et de mutation par décès, 8 pp.

2353. — Des hypothèques légales dans l'intérêt des mineurs et des femmes mariées. Commentaire du chapitre III, section 1re, de la loi du 16 décembre 1851, par Jos. Beckers, Juge de Paix à Namur. — *Bruxelles, Labroue et Cie*, 1854.

In-8°, de 227 pp.

2354. — Des Impenses et du droit de retention, par Ferdinand Gislain, avocat à Namur. *Le moins qu'on peut laisser prise aux dents d'autrui, c'est le mieux.* Lafontaine. — *Bruxelles, imp. de A. Labroue et Cie*, 1854.

In-8°, de 138 pp. et 10 pp. de table. Dédicace à Théodore Verhaegen. — S. A.

2355. — A propos d'une brochure intitulée : *L'Égalité en Belgique. Loi sur la chasse.*

Comment Poëte amasse
Les lièvres, les perdreaux,
Au nez du garde-chasse,
Sans fusil ni réseaux.

Par D[ésiré] Lalieu, de Saint-Gérard. — *Namur, J. Rouvroy, 1854.*

In-12°, de 63 pp. Réponse à l'attaque rimée de P.-J. Lambotte contre la loi du 26 février 1846 (Voy. cette année). A la suite de cette réponse se trouve : *Le Chant du solitaire.*

L'auteur annonce trois autres poèmes : 1. *Le Commis malgré lui;* 2. *Le Dîner à papa;* 3. *Madame Isambart;* pièces satyrico-facétieuses.

2356. — [Articles scientifiques, par d'Omalius d'Halloy, insérés dans les *Bulletins de la Société géologique de France* et dans les *Bulletins de la Societé d'Antropologie de Paris,* 1854-1865.]

1. Observations sur le grès du Luxembourg, et coordination des dépôts liasiques du N.-E. de la ceinture jurassique du bassin de Paris. *Bull. de la Soc. géol. de France* (t. XI, 1853).

2. Sur les terrains geyzériens... *(Ibid.,* t. XII, 1854).

3. Sur la faune primordiale *(Ibid.,* t. XVI, 1859).

4. Notice biographique sur Alexandre Brongniart (lue à la séance du 19 mars 1860).

5. Observations faites en présentant les travaux de MM. Constantin Malaise et Édouard Dupont *(Ibid.,* t. XXII, 1864).

6. Questions concernant l'origine asiatique des Indo-Européens. *Bull. de la Soc. d'antropologie de Paris, 1re série* (t. V, 1864).

7. Lecture sur la prétendue origine asiatique des Indo-Européens *(Ibid.,* t. VI, 1865).

8. Les articles *Géologie, Géognosie* et *Géogénie* dans l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, publiée sous la direction de M. de Saint-Priest.

Un grand nombre de communications, principalement sur la géologie et l'ethnographie, à diverses Sociétés savantes et aux Congrès scientifiques français, allemands, italiens, scandinaves, etc.

2357. — Concours de 1852-1853. Mémoire en réponse à la question proposée : « *Faites connaître un moyen sûr et*

exact de recueillir, d'une manière continue ou à des instants très rapprochés, l'indication de la vitesse de l'air, notamment dans un puits ou une galerie de mine, pendant au moins douze heures consécutives, » et qui a obtenu la mention honorable avec médaille de vermeil, par M. Charles Montigny, professeur à l'Athénée royal de Namur. — *Mons, impr. Masquillier et Lamir,* 1854.

In-8°, de 30 pp., 1 pl. Extr. des *Mémoires et Publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut,* 2e série, t. II. — S. A.

2358. — Notice sur l'École des arts et manufactures et des mines annexée à l'Université de Liége, par D. Arnould, chevalier des Ordres de Léopold et du Lion des Pays-Bas, Administrateur-Inspecteur de l'Université de Liége. — *Bruxelles, Devroye,* 1854.

In-8°, de 7 pp.

2359. — Coup d'œil sur le mode d'avancement, la position de non-activité et de réforme et le mariage des officiers de l'armée belge; la position et l'avenir des sous-officiers; la pension des veuves des sous-officiers et soldats; les officiers détachés au département de la guerre; les écoles régimentaires et les bibliothèques, par F.-J. Marchal, officier d'administration. — *Mons, A. Duquesne,* 1854.

In-12°, de 43 pp.

1855.

2360. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de

Namur, chez A. Wesmael-Legros, imprimeur de l'Évêché. 1855.

1. *9 février 1855. Mandement pour le carême de l'an de grâce 1855.* Sur les œuvres de la pénitence : jeûne, aumône, prière.

2. *Même jour. Circulaire annonçant la prochaine publication des Lettres apostoliques touchant la promulgation du dogme de l'Immaculée-Conception*, l'érection en archiconfrérie de la confrérie de l'Immaculée-Conception établie dans la cathédrale de Namur et la collecte pour l'Université catholique. In-4°, 2 pp.

3. *10 avril 1855. Mandement pour la publication du décret dogmatique sur l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge.* In-4°, 4 pp. Suivi des Lettres apostoliques du 8 décembre 1854 touchant la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception de la Mère de Dieu. In-4°, 26 pp. Latin et français.

4. *13 avril 1855. Circulaire recommandant au clergé de faire en sorte que la publication du décret de l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge soit accompagnée de la solennité que comportent les localités.* Suit un extrait des *Lettres apostoliques du 8 décembre 1854.* In-4°, 5 pp.

5. *3 août 1855. Circulaire annonçant les retraites ecclésiastiques.* In-4°, 1 p.

6. *10 août 1855.* Nomination du chanoine Tagnon en qualité d'inspecteur ecclésiastique des écoles primaires. In-4°, 1 p.

7. *23 août 1855. Circulaire relative aux désordres qui ont eu lieu à Floreffe et à Auvelais au sujet des établissements des produits chimiques.*

8. *24 août 1855. Circulaire. Exercices de retraite pour les instituteurs à Carlsbourg.* In-4°, 1 p.

9. *25 octobre 1855. Circulaire engageant le clergé à donner son concours aux bureaux de bienfaisance.* In-4°, 1 p.

10. *24 novembre 1855. Circulaire recommandant de célébrer avec solennité le jour anniversaire de la promulgation du dogme de l'Immaculée-Conception.* In-4°, 2 pp.

2361. — Fêtes de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception à Namur. — *Namur, typ. F.-J. Douxfils* (1855).

In-8°, de 33 pp. Le dogme de l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge fut proclamé, à Rome, le 8 décembre 1854, par le pape Pie IX, en présence d'un grand nombre d'évêques de la catholicité.

La relation ci-dessus comprend les fêtes qui eurent lieu à Namur, à l'occasion de cet événement, le 13 et 14 mai 1855, avec un ensemble de correspondances sur la célébration de la solennité dans les principales églises du diocèse et dans plusieurs de nos modestes églises de village : Dinant, Bastogne, Ciney, Walcourt, Somzée, Beauraing, Vonêche, doyenné d'Éghezée, Dhuy, Pontillas, doyenné de Nives, Hingeon, Moustier, Ciergnon, Warnant et Biesme.

A cette occasion fut publié le poème suivant : *L'Immaculée-Conception, poème didactique en l'honneur de la Sainte Vierge,* par X. Debouge. *Bruxelles, Ve Beugnies,* 1855. In-16°, de 60 pp.

2362. — La Musique religieuse, par le R. P. Girod, de la Compagnie de Jésus. — *In te cantatio mea semper. Vous seul, ô mon Dieu, serez à jamais l'objet de mes chants.* Ps. 70. — *Namur, impr. de F.-J. Douxfils, éditeur,* 1855.

In-8°, de IV-257 pp. — Montrer sur quelles bases doit reposer la musique et quelles en sont les qualités; faire connaître les abus qui altèrent ou rendent inutile cette musique, et les moyens d'y remédier pour les voix et les instruments; exposer l'état actuel des compositions sacrées et des principaux auteurs : tel est le but que s'est proposé l'auteur en écrivant cet ouvrage. Kersten, *Journal hist. et litt.,* t. XXII, pp. 371 et 546. — S. A. — Bibl. des PP. Jésuites, à Namur.

2363. — Pèlerinage de Saint-Hubert en Ardennes, ou particularités sur la vie de saint Hubert, l'abbaye d'Andage, l'église de Saint-Hubert et l'usage de la Sainte-Étole contre l'hydrophobie, par l'abbé Ch. Bertrand, ancien vicaire de Saint-Hubert. — *Namur, impr. F.-J. Douxfils,* 1855.

In-12°, de VII-222 pp. Quelques exemplaires de cet ouvrage sont anonymes. Idem, 2e édition. *Gand, Vander Schelden,* 1862. In-12°, 232 pp. — U. L.

2364. — Les Dogmes catholiques exposés, prouvés et vengés des attaques de l'hérésie et de l'incrédulité, par N.-J. Laforêt, Chanoine honoraire de la Cathédrale de Namur, Docteur en théologie, Professeur à la Faculté de philosophie et lettres et Président du collège du Pape à l'Université catholique de Louvain. — *Bruxelles, imprimerie-librairie de H. Goemaere,* 1855-1859.

In-8°, 4 vol., 1er, de VI-384 pp.; 2e, de 428 pp.; 3e de III-346 pp.; 4e, de 404 pp. Idem. Seconde édition, revue et corrigée. Précédée d'une lettre de Mgr Landriot, évêque de la Rochelle, à l'auteur, sur la direction à donner à l'enseignement apologétique. *Tournai, Casterman,* 1860. In-12°, 4 vol. LXXII-484, 478, 404 et 468 pp. Traduit en italien, en anglais et en allemand. Voy. *Revue cath. de Louvain,* année 1854-1855, p. 297; année 1856, pp. 484, 540; et année 1858, p. 89.

2365. — Les épis dorés, ou pratiques de dévotion, tirées d'opuscules italiens. Traduit en français par un prêtre du diocèse de Namur. — *Namur, impr. A. Wesmael-Legros,* 1855.

In-24°, de 100 pp. Le traducteur est E.-J. Materne, curé de Flostoy.

2366. — Des écoles de filles dans les communes rurales. — Un mot aux diverses administrations et aux personnes bienfaisantes de notre pays sur les avantages qui résultent de ces sortes d'établissements. A. M. D. G. *C'est dans la fleur qu'on doit préparer le fruit.* Fénélon. — *Namur, typographie et librairie de F.-J. Douxfils,* 1855.

In-8°, de V-96 pp. Idem. 2e édition, *ibid.*, 1864. In-16°, 138 pp. Par le chanoine E. Delchambre, ancien curé de Longchamps (Leuze). — S. A.

2367. — Compte rendu de l'exposition de juillet (années 1855-1865), organisée par la Société royale d'horticulture de Namur, par Ch. Morren, professeur à l'Université de Liége. — *Namur* (1845-1865).

In-8°, 9 fascicules.

Du même : Bulletin du congrès international de pomologie qui a eu lieu à Namur en septembre 1862. In-8°, 100 pp. Extr. du *Bulletin de la Fédération des sociétés d'horticulture.*

2368. — Notice biographique sur le général major Édouard de Mercx de Corbais, officier de l'Ordre militaire de Guillaume Ier, chevalier des Ordres de la Légion d'honneur et de Léopold, par Roland-Marchot, chevalier de l'Ordre de Léopold et décoré de la Croix de Fer. — *Namur, Ad. Wesmael-Legros*, 1855.

In-8°, de 96 pp. Précédé du portrait du général de Mercx, né à Bruxelles, le 23 mai 1788 et décédé à Namur, le 6 février 1855; suivi d'une lithographie représentant le monument que Madame de Mercx, née baronne Philippine de Baré de Comogne, a fait ériger, dans le chœur de l'église de Seilles, à la mémoire de son époux. — S. A.

2369. — Histoire du règne de Jean Ier, duc de Brabant, par Philippe de Bruyne. — *Namur, Douxfils,* 1855.

In-8°, de III-249 pp., portr. Dédié au Prince de Ligne. — S. A.

2370. — Recueil de chefs-d'œuvre de poésie et d'éloquence françaises, à l'usage des collèges et des maisons d'éducation. — *Namur, impr. de F.-J. Douxfils,* 1855.

In-8°, de VIII-247 pp. Ce recueil a pour auteur de P. Brockaert, jésuite. Il contient les pièces suivantes, reproduites en entier : L'*Athalie* de Racine, le *Lutrin* et l'*Art poétique* de Boileau, quelques odes de J.-B. Rousseau, de Le Franc de Pompignan, etc., une pastorale de Mme Deshoullières et une élégie de La Fontaine : voilà pour la poésie. Pour l'éloquence un sermon de Massillon, l'*Oraison funèbre du prince de Condé,* par Bossuet, un discours de Montalembert et un autre d'O'Connell, etc. — Bibl. des PP. Jésuites à Namur.

2371. — OEuvres complètes du baron de Stassart de l'Académie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique, de l'Académie de Turin, de l'Institut de France, etc., Correspondant de la Commission d'histoire attachée au Ministère de l'Instruction publique à Paris, publiées et accompagnées d'une Notice et d'un Examen critique des Ouvrages de l'auteur, par P.-N. Dupont-Delporte, Avocat à la Cour impériale de Paris, ancien Représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, ancien sous-préfet. Nouvelle édition.— *Paris, chez Firmin-Didot frères, libraires...,* 1855.

Gr. in-8°, à 2 col., de XIV-1087 pp., portr.

La première édition des *Œuvres* du baron de Stassart, préparée par lui, a été publiée l'année de sa mort, sous le titre d'*Œuvres diverses..., Bruxelles, Muquardt,* 1854. In-8°, à 2 col., X-1092 pp., portr. — Acad. de Bruxelles.

« Ce volume, dit Ad. Siret, se trouva terminé juste quelques mois avant la mort de son auteur. Comme littérateur, il (de Stassart) appartient par la forme à l'école de l'Empire. Sa phrase est onctueuse, coulante et bien moulée. Sa pensée ne s'élève pas très haut, mais elle est toujours bien inspirée quand elle se donne la mission de célébrer les gloires nationales et d'enseigner ce qui est beau, bon et utile. Il est parfois très ingénieux dans ses aperçus sur les qualités morales des individus dont il entreprend d'esquisser la vie et dans les narrations succinctes

d'événements importants auxquels ils ont pris part. Il juge avec impartialité toujours et toujours aussi avec indulgence. » *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, IV, 145.

2372. — [Études religieuses et politiques, par le baron Désiré de Garcia de la Véga, docteur en droit, ancien conseiller de légation, ancien chef de bureau à la direction politique au ministère des affaires étrangères, 1855-1889.]

1. Réflexions sur les partis politiques en Belgique au mois de mars 1855, par un habitant de la province de Namur. *En vente chez tous les libraires de la Belgique*, 1855. In-16°, 16 pp.

2. La suppression du péage de l'Escaut. Étude de droit public. *Namur, Douxfils*, 1862. In-8°, 20 pp. — S. A.

3. Les catholiques belges. — Le Libéralisme et la Révolution. — Le parti catholique et le parti libéral. — Les principes de 1789. — L'Encyclique et la Constitution belge. *Bruxelles, Decq, Namur, Douxfils*, 1863. In-8°, 113 pp. Voy. Kersten. *Journal historique*, t. XXX, pp. 74-80. — S. A.

4. Un mot sur la situation. Le ministère et la majorité. Le Congrès de Malines. M. de Montalembert et les catholiques-libéraux. *Bruxelles*, 1863. In fine : *Namur, typ. F.-J. Douxfils.* — S. A.

5. La liberté, la constitution, le gouvernement et les partis. *Namur, Douxfils*, 1864. In-8°.

6. L'Encyclique et la Belgique. Étude politique et religieuse. *Bruxelles, Decq, Namur. Douxfils*, 1865. In-8°, 78 pp.

A la fin se trouve reproduite l'Encyclique du 8 décembre 1864, contenant le résumé des erreurs de nos jours qu'elle condamne. L'étude ci-dessus n'est pas un commentaire de ce document, mais un paralèlle de la doctrine pontificale et des erreurs politiques régnantes en Belgique. Ce sujet y est magistralement traité. — S. A.

7. Lettres à M. le Directeur du *Journal de Bruxelles, Namur, Douxfils*, 1865. In-8°, 16 pp.

Deux lettres en réponse à une attaque du *Journal de Bruxelles*

relative au désordre de certains principes émis dans l'assemblée des catholiques à Malines. — S. A.

8. Les catholiques belges et les partis politiques. Étude constitutionnelle. *Namur, Lambert-De Roisin*, 1866. In-8°, 31 pp. — S. A.

9. La Hollande et les traités, à propos des barrages de l'Escaut oriental et du Sloé. Étude de droit international. *Brux., Decq*, 1867. In-8°, 13 pp. — S. A.

10. Les brochures hollandaises et le barrage de l'Escaut. *Bruxelles, Decq*, avril 1867. In-8°, 8 pp. — S. A.

11. Suis-je encore catholique? *Namur, Douxfils*, 1867. In-8°.

12. La neutralité et l'organisation militaire de la Belgique. *Namur, Douxfils*, 1865. In-8°.

13. La couronne et le libéralisme belge. *Namur, Douxfils*, 1869. In-8°, 8 pp.

14. M. Frère-Orban, à propos de l'incident franco-belge. *Brux., (Haenen)* 1869. In-8°, 15 pp. Voir le n° qui suit.

15. M. Frère et l'incident franco-belge. *Brux., (Haenen)*, 31 mai 1869. In-8°, 27 pp. — C'est la 2e édition de la brochure précédente. — U. L.

16. L'incident franco-belge et le protocole du 27 avril. *Namur, Douxfils*, 1869. In-8°. Voir le n° qui précède.

17. A propos de la réforme électorale. Rappel à la vérité. *Brux., Decq*, 1870. In-8°, 18 pp. — S. A.

18. De la neutralité de la Belgique et de la liberté de la presse. *Brux., Decq*, 1870. In-8°, 14 pp. Voy. ci-dessous, n° 36.

19. Les grandes unités nationales et les petits États. *Brux., Decq*, 1870. In-8°, 12 pp.

20. Un mot sur la situation. Lettre à M. le baron d'Anethan. *Namur, Douxfils*, 1871. In-8°.

21. Principes et faits à propos de la crise ministérielle. *Namur, Douxfils*, 1871. In-8°, 11 pp.

22. Le parti catholique et la question militaire en Belgique. *Namur, Douxfils*, 1871. In-8°, 21 pp.

23. La question électorale. Lettre à M. Paul Devaux. *Namur, Douxfils*, 1871. In-8°, 15 pp.

24. L'organisation militaire et le cabinet. La nation armée. *Brux., Decq*, 1873. In-8°, 15 pp.

25. Le ministère, la question militaire et la grève des généraux. *Namur, Douxfils*, 1873. In-8°.

26. Le Carlisme espagnol et la légitimité. *Brux.* (Namur), *Douxfils*, 1873. In-8°, 11 pp. — Idem. 3e édition. *Ibid.*, 1875. In-8°, 16 pp.

L'auteur raconte les origines du Carlisme espagnol, ses développements. Il condamne la conduite de don Carlos et applaudit à celle d'Alphonse XII. —S. A.

27. La question des cimetières catholiques et sa solution constitutionnelle. Les Catholiques, la Majorité parlementaire et le Ministère. *Brux., Decq; Namur, Douxfils*, 1873. In-8°, 16 pp.

28. Lettre à Monsieur Prosper Cornesse, ministre de la justice, sur la proposition faite au Sénat par M. Malou (Décret du Congrès national du 20 juillet 1831). *Namur*, 15 août 1873, *Impr. Douxfils*. In-8°, 16 pp.

Cette lettre démontre l'inutilité de la proposition de M. Malou de modifier le texte du décret précité. — S. A.

29. Les Catholiques aiment-ils la Constitution? — Qu'est-ce que la Constitution? — La Constitution est-elle condamnée par l'Église? — Qu'est-ce que le Libéralisme? — Qu'est-ce que la Politique, — le clergé doit-il, peut-il y rester étranger? *Namur Vve Douxfils*, juillet 1894. In-8°, 18 pp.

30. La Belgique et la conférence de Saint-Pétersbourg. *Brux., Decq et Duhent*, mars 1875. In-8°, 24 pp. — S. A.

31. Les Catholiques belges et la Constitution. A propos des *Lettres à un publiciste catholique*, etc. *Namur, Douxfils*, 1878. In-8°.

32. La neutralité et l'organisation militaire de la Belgique. *Bruxelles*, mars 1878. *Namur, Douxfils*. In-8°, 16 pp. Cette brochure a été complétée par celle ci-dessous, n° 36. — S. A.

33. Les Catholiques belges en présence de la loi sur l'enseignement du 1er juillet 1879. L'Échange des vues. *Namur, Douxfils*, 1880. In-8°, 21 pp.

34. Lettre au directeur de la *Revue britannique*. « La situation politique et la lutte des partis en Belgique. » *Bruxelles*, 1883. *Namur, Vve Douxfils*. In-8°, 32 pp. — S. A.

35. Le triomphe du 10 juin et le programme national et constitutionnel du parti catholique. *Brux.*, 12 juin 1884. *Namur, Vve Douxfils*. In-8°, 19 pp. — S. A.

36. La neutralité, l'indépendance et l'organisation militaire de la

Belgique. *Bruxelles*, 1887. *Namur, Vve Douxfils*. In-8°, 26 pp. Cette brochure est celle du n° 18 ci-dessus entièrement refondue. — S. A.

37. Le service personnel. — Son inutilité, son caractère anti-social et révolutionnaire. *Brux.*, 1887. In-8°, 19 pp. — S. A.

38. La neutralité belge et le système militaire de la Belgique. *Brux.*, juin 1889. In-8°, de 24 pp.

C'est le projet de fortifier la Meuse qui a provoqué cette brochure. Il a été reconnu que pour défendre sa neutralité et assurer son indépendance, la Belgique doit avoir une place forte de premier ordre. C'est la raison d'être des fortifications d'Anvers. L'auteur est d'avis que si ces fortifications, vu les progrès de l'art militaire, étaient jugées insuffisantes, on pourait les augmenter, sans devoir en établir sur la Meuse, lesquelles étant dirigées contre la France et l'Allemagne, blessent la neutralité. — S. A.

2373. — Le Chasseur-Prud'homme, par Ferdinand Gislain, avocat à Namur. *Hà ... il va là ... Fleuraux, c'est de li, mon ami, ... tu dis vrai.* — *Namur, impr. et librairie de I. Colin*, 1855.

In-8°, de V-202 pp. Suivi de la loi belge sur la chasse du 6 février 1846 et de la loi française du 3 mai 1844. — Des exemplaires portent : *2e édition*, 1856. Le titre et la couverture seuls ont été réimprimés.

Le *Chasseur-Prud'homme* n'est pas un code de chasse, ni un commentaire de ce code. Il ne traite que de questions de chasse proprement dites. — S. A.

2374. — Les établissements de produits chimiques. Considérations sur les émanations qui s'en échappent, sur la manière dont elles se disséminent dans l'atmosphère suivant les conditions météorologiques, et sur la part d'influence qu'elles peuvent exercer sur les êtres exposés à leur action, par Henri Lambotte ..., professeur de minéralogie et de métallurgie à l'athénée de Namur.... — *Bruxelles, établissement typog. de Henri Samuel*, 1855.

In-8°, de 188 pp. A partir de l'année 1842, des fabriques de produits chimiques furent successivement établies à Auvelais, Moustier, Mornimont, Oignies, Floreffe et Rhisles. Ces fabriques, à l'exception de celle de Rhisles, assises dans la riche vallée de la Basse-Sambre, étaient exploitées par des sociétés anonymes.

Les produits chimiques fabriqués par elles sont : l'acide sulfurique, l'acide chlorhydrique, le sulfate et le sel de soude. Ils s'obtiennent par la combustion de la pyrite, substance minérale composée de fer et de soufre.

On ne fut pas longtemps sans s'apercevoir que ces produits délétères ont pour effet de nuire à l'agriculture, en ravageant les récoltes; de rendre malingres les fruits de la terre, en brûlant les bourgeons de l'arbuste, en gangrenant d'un enduit fuligineux les feuilles de l'arbre fruitier, en desséchant sur sa tige la fleur des jardins; de s'attaquer même à la santé de l'homme et des animaux.

En 1855, le mal devint d'une gravité extrême. Les pertes éprouvées par les agriculteurs riverains de la Sambre et bien au-delà furent si considérables qu'elles causèrent la ruine de plusieurs d'entre eux.

Une commission fut instituée par le gouvernement, le 26 août 1854, à l'effet de rechercher le remède à cet état de choses. Elle fonctionna le 30 juin 1855, mais ne produisit qu'un faible résultat, à la suite duquel des manifestations présentant l'apparence d'une émeute populaire, éclatèrent aux environs de l'usine de Floreffe, aux cris d'environ quatre mille manifestants : *A bas les cheminées!* Ces cris répétés à Auvelais par quelques jeunes gens de cette localité revenant, un soir, de Jemeppe-sur-Sambre, une sentinelle fit feu sur eux, en tua deux et en blessa un troisième.

Dans cette affaire des établissements de produits chimiques, Léon Peeters, pharmacien à Wanfercée-Baulet, joua un rôle prépondérant par ses écrits, dont voici les titres : 1. *Salubrité publique. Guérison radicale de la maladie des pommes de terre et d'autres végétaux ou moyen d'en faire disparaître la cause.* Namur, D. Gérard, 1855. In-12°, 88 pp., pl. — 2. *Les fabriques de produits chimiques et autres établissements insalubres. Leur influence sur l'économie animale et végétale. Décrets et documents qui se rattachent à ces fabriques. Rapports d'experts et jugements rendus contre elles. Arrestation*

et détention préventive de l'auteur. Nouvelles expériences sur les végétaux. Réponse à ses détracteurs, Van den Broeck, Boens et autres. Lettre à l'Académie royale de médecine. Histoire de la fonderie de zinc de la Vieille-Montagne.... Brux., Taride, 1856 (Impr. Ch. Lelong). In-12°, 190 pp. — 3. *Historique de la lutte de l'agriculture contre l'industrie des produits chimiques.* Brux., Ch. Lelong, 1857. In-8°. — S. A.

Il est à remarquer que, dans leur *Rapport d'expertise dans l'affaire Ledent* (fermier à Berlacomines), *Namur, Douxfils,* 1850, in-12°, 88 pp., les experts jurés Moreau, vétérinaire, Biot, pharmacien, H. Lambotte, professeur, avaient émis un avis diamétralement opposé à celui de Peeters. Selon eux, les émanations des fabriques de produits chimiques ne causaient aucun préjudice à l'agriculture. — S. A.

2375. — [Articles du docteur Lefebvre, professeur à l'Université de Louvain, insérés dans la *Revue catholique* de Louvain, 1855-1876.]

1. Esquisse sur le magnétisme de Van Helmont. *Rev. cath.*, année 1855, p. 98.

2. Des établissements de charité dans les États romains. *Louvain-Brux., C.-J. Fonteyn,* 1857. In-8°, II-136 pp. Idem. Deuxième édition, augmentée d'une réfutation du livre de M. E. About. *Tournai, Casterman,* 1860. In-12°, XXVI-376 pp. *Rev. cath.*, année 1857, pp. 1, 65, 129, 192, 253, 324, 377, 441, 499 et 562.

3. De l'agriculture et de l'industrie dans les États romains. *Rev. cath.*, année 1858, p. 289.

4. De l'augmentation du nombre des aliénés à notre époque. Conférence donnée au cercle catholique de Gand, le 9 avril 1865. *Brux., V. Devaux et Cie,* 1866. Extrait du *Bien public de Gand,* 13 avril 1865, reproduit dans la *Rev. cath.*, année 1865, pp. 287. Item. dans la *Revue générale,* t. II et III.

5. Vices et maladies de notre temps. De la folie paralytique, ses envahissements, ses causes. *Louvain, Ch. Peeters,* 1869. In-8°, 48 pp. *Rev. cath.,* janv. 1869, p. 36, mars, p. 317, juin, p. 654.

6. Louise Lateau de Bois-d'Haine. Sa vie, ses extases, ses stigmates.

Étude médicale. *Louvain, Ch. Peeters,* 1870. In-12°, VIII-360 pp. — Idem. Seconde édition. *Ibid.,* 1873. In-12°, XI-395 pp. *Rev. cathol.,* 1869, oct., p. 416, nov., p. 481, déc., p. 650; janvier, 1870, p. 81, fév., p. 167. — Traduit en anglais par I. Spencer Northcote. *Londres, Burns and Oates,* 1873. In-8°, VIII-220 pp. Traduit aussi en allemand et en espagnol. Voy. un peu plus bas, n° 10.

7. La charité et ses œuvres au sein de l'Université catholique de Louvain. *Louvain, Ch. Peeters,* 1871. In-8°, 20 pp. *Rev. cath.,* 1871, pp. 575.

8. Monseigneur Laforêt. *Louvain, Ch. Peeters,* 1872. In-8°, 7 pp. *Rev. cath.,* 1872.

9. Visite à Monseigneur Mermillod. *Louvain, Ch. Peeters,* 1873. In-8°, 36 pp. *Rev. cath.,* mai 1873, p. 515.

10. Louise Lateau et l'Académie de médecine (de Belgique). *Louvain, Ch. Peeters,* 1878. In-8°, 164 pp. *Rev. cath.,* année 1876, mars, p. 217; avril, p. 368; mai, p. 503; juin, p. 537, juill., p. 5; août, p. 153; oct. p. 321; nov., p. 478.

Sur Louise Lateau, voyez ci-après, année 1857, deux discours prononcés par M. le professeur Lefebvre à l'Académie royale de médecine de Belgique, le 29 mai, le 26 juin et le 9 octobre 1875.

Sur le même sujet voy. aussi les ouvrages du docteur Charbonnier et du docteur Chavée, mentionnés ci-après, année 1875.

2376. — Flore de Namur ou description des plantes spontanées et cultivées en grand dans la province de Namur, observées depuis 1850; accompagnée des tableaux analytiques, des étymologies des noms, des propriétés des plantes. *(Plantes vasculaires),* par A. Bellynck, jésuite, professeur d'histoire naturelle au collége de Notre-Dame de la Paix. — *Namur, typographie de F.-J. Douxfils,* 1855.

In-8°, de XXXII-353 pp. Le nombre de végétaux décrit dans cet ouvrage s'élève à 1117. Ces descriptions courtes, claires, disposées méthodiquement nous offrent le résultat des explorations du P. Bellynck dans les environs de Namur, Dave, Marche-les-Dames, Wépion, Profondeville, où il a fait de bonnes et nombreuses découvertes; — de

M. F. Crépin, de Rochefort, dans la Famenne, les environs de Dinant, Freyr, Ciney, Gedinne et les vallées de la Semoy et de la Lesse; — de M. F. Gravet, dans la partie ardennaise de la province, lequel a trouvé dans les landes et les marais des environs de Louette d'excellentes plantes de marais, etc.

La *Flore de Namur* donne, avec la station exacte de la plante et sa localité, le nom de celui qui l'a découverte et son degré de rareté et de dispersion. *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. IV, pp. 160, 161. — S. A. — Bibl. des PP. Jésuites à Namur.

2377. — Essai sur les lichens recueillis dans les environs de Bastogne, par F.-J. Germain, professeur de sciences au séminaire de Bastogne, et membre de la Société royale Grand-Ducale des Sciences naturelles de Luxembourg, 1855.

In-8°, de 18 pp. Extr. des *Publications de la Société des Sciences naturelles de Luxembourg*, t. III.

Du même : 1. Notice sur le couvent de Bethléem, fondé à Bastogne par les Sœurs Récollectines du Tiers-Ordre de Saint-François. *Arlon, impr. et lith. de P. A. Brück*, 1854. In-8°, 24 pp. Extr. des *Annales de la Société archéologique de Luxembourg*. — Cette notice est suivie de quelques notes du même auteur sur les églises et chapelles de l'ancienne chrétienté de Bastogne, 1577; sur la chapelle des Lépreux et sur Rachamps. Voy. Kersten, *Journal hist. et litt.*, t. VI, p. 377, note.

2. Rapport de M. R. Chalon sur un dépôt de monnaies du XIIe siècle, découvert à Tillet. *S. l. n. d.* (1855). In-8°, 8 pp. Extr. *des Bulletins de l'Académie royale des sciences de Belgique*, t. XXII, 2e série, no 10. — S. A.

2378. — [Notes de M. Van Beneden, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Louvain, sur des découvertes archéologiques faites dans les environs de Dinant. — *Bruxelles, Hayez*, 1855.]

1. Note sur la grotte de Monfat et énumération des espèces de mammifères et oiseaux fossiles dont elle renferme les dépouilles. *Bull. de l'Acad. royale des sciences ... de Belgique*, t. XXII, 2e série. In-8°, 6 pp.

La grotte de Montfat, orientée à son ouverture N. O., est située dans le rocher qui domine Dinant. Les ossements décrits dans cette note y ont été découverts en 1849, par M. Lyon de Onhaye, le propriétaire qui a bien voulu les confier à M. Éd. Dupont.

2. Note sur les ossements humains du trou du Frontal (en collaboration avec Éd. Dupont). *Ibid.*, t. XIX.

3. Sur les fouilles de Chaleux (avec MM. Dupont et Hauzeur). *Ibid.*

4. Sur les fouilles au trou des Nutons à Furfooz. *Bruxelles*, 1865. Non publiée par l'Académie. In-8°. — S. A.

2379. — [Articles publiés par D. Hicguet, dans les *Bulletins de l'Académie de médecine de Belgique* et dans les *Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége*. — *Bruxelles et Liége*, 1855-1862.]

1. Mémoire sur une tumeur érectile de la face au moyen de la galvanocaustique *(Brux., De Mortier*, 1855). In-8°. *Bull. de l'Académie de médecine de Belgique*, t. XIV.

2. Observation remarquable de spermatorrhée *(Brux., De Mortier*, 1858). In-8°. *Bull. de l'Acad. de médecine*, 2e série, t. II.

3. Mémoire sur deux observations d'aspermatisme *(Liége*, 1862). In-8°. *Bull. de l'Acad. de médecine*, 2e série, t. IV.

4. Observation de leucémie *(Liége*, 1862). In-8°. *Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége*, année 1862.

5. Observation de fièvre typhoïde compliquée d'accès pernicieux de suffocation *(Liége*, 1862). In-8°. *Annales de la Soc. médico-chirurgicale de Liége*, année 1862 (voy. année 1862 deux autres ouvrages du même).

2380. — Essai sur l'influence de la pesanteur sur les parties constituantes du corps humain à l'état physiologique et

à l'état pathologique, par L.-Ch.-É. Hambursin, docteur en médecine. — *Liége, J. Rouvroy*, 1855.

In-8°, de 74 pp. Imprimé à Namur, sous un titre différent, par J. Rouvroy, avant qu'il vînt s'établir à Liége comme imprimeur. — S. A.

2381. — [Deux opuscules de I.-A.-J. Henriette, docteur en médecine, 1855.]

1. Du coucher des enfants à la mamelle, ou du cadre-hamac enfantin et de son application en médecine *(Brux., impr. Tircher*, 1855). In-8°, 50 pp., fig.

2. Est-ce un garçon? Est-ce une fille? Ou les médecins et les officiers de l'état-civil dans l'embarras *(Brux., Tircher*, 1855). In-8°, 16 pp. La Belgique judiciaire donne, de cet opuscule, un extrait, accompagné de quelques observations sous le titre : *De la constatation du sexe des nouveau-nés dans les actes de l'état-civil.* Voy. ci-dessus, nos 2305 et 2333.

2382. — [Articles de M.-H.-J. Maus, directeur général des ponts et chaussées, publiés dans les *Bulletins de l'Académie royale des sciences... de Belgique*, 1855-1877.]

1. Sur la boussole électro-magnétique proposée par M. Gloesener, professeur de physique à l'Université de Liége. Rapport *(Brux., Hayez*, 1855). In-8°, 6 pp. Extr. des *Bull. de l'Académie des sciences...*, t. XXII.

2. Rapport sur un mémoire de M. Plateau, intitulé : *Recherches expérimentales sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur (Brux., Hayez*, 1856). In-8°, 11 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences...*, t. XXIII.

3. Rapport sur le stadiomètre différentiel proposé par M. Bergeys *(Brux., Hayez*, 1857). In-8°, 11 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences...*, 2e série, t. I.

4. Académie royale de Belgique. Classe des sciences. Discours prononcé à la séance publique annuelle du 15 décembre 1877, sur l'utilité pratique des sciences mathématiques, physiques et naturelles *(Brux., impr. F. Hayez*, 1877). In-8°, 16 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences...*, 2e série, t. XLIV.

2383. — [Opuscules militaires du capitaine J.-L.-G. Charrin, imprimés à Namur, 1855-1861.]

1. Notice sur un projectile expansif pour canon. *Namur, Lambert-De Roisin*, 1855. In-8°, 2 pl.

2. Notice sur des projectiles de canon. *Namur, Douxfils*, 1856. In-8°, 8 pp., pl.

3. Un pèlerinage militaire. Le puits de Bouvignes, 1554-1858. Notice concernant les canons anciens et autres objets de guerre retrouvés récemment sur l'emplacement de l'ancien château de Bouvignes. *Namur, Douxfils*, 1858. In-8°, 19 pp., fig.

Le 8 juillet 1554, une armée de Henri II, roi de France, s'empara de la ville de Bouvignes, la saccagea et la détruisit de fond en comble. Des fouilles, pratiquées sur l'emplacement de l'ancien château, amenèrent, en 1858, la découverte d'un puits taillé au marteau dans le roc vif, mesurant quarante pieds de circonférence et cent trente-cinq de profondeur. Il avait été comblé par les soldats de Henri II, qui y jetèrent pêle-mêle, avec les cadavres des défenseurs du château, les canons, les boulets, les armes, etc., que, déjà surchargés de dépouilles, ils ne voulurent point emporter.

Les principaux objets extraits de ce puits sont énumérés dans la notice ci-dessus, qui est une sorte de procès-verbal de la découverte. La collection de ces objets a été donnée par M. Amand, propriétaire du château de Bouvignes, au Musée d'antiquités d'armes et d'Artillerie de Bruxelles. — S. A. — U. L.

4. Considérations sur une balle allégée pour l'infanterie. *Namur, Douxfils*, 1858. In-8°, 9 pp.

5. Description et proposition d'un nouveau canon se chargeant par la culasse. *Namur, Lambert-(De Roisin)*, 1861. In-fol. fig.

1856.

2384. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de

Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, Imprimeur de l'Évêché*, 1856.

1. *22 janvier 1856. Mandement pour le carême de l'an de grâce 1856.* Bonheur que l'on goûte dans le service de Dieu.

2. *Même jour. Circulaire :* 1° collecte pour l'Université catholique; 2° tableau de la situation des écoles; 3° leçons nouvelles pour le 2e nocturne de l'office de la dédicace des basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul, 18 novembre. In-4°, 1 p.

3. *15 avril 1856.* Exhortation pour engager les fidèles à célébrer le Mois de Marie. In-4°, 3 pp.

4. *5 août 1856. Circulaire annonçant les retraites ecclésiastiques.* In-4°, 1 p.

2385. — Brieviarium romanum ex decreto SS. Concilii Tridentini restitutum, S. Pii V. Pontificis Maximi jussu editum, et Clementis VIII, et Urbani VIII auctoritate recognitum, cum officiis Sanctorum novissime per Summos Pontifices usque ad hanc diem concessis. — *Namurci, typis A. Wesmael-Legros, typographi Episcopatus*, M. D. CCC. LVI.

In-18°, 4 volumes. Ier vol., partie d'hiver, de lim. 42 ff.-596-CCCXXXII pp.; — IIe vol., partie de printemps, de lim. 16 ff.-624-CCCLII pp.; — IIIe vol., partie d'été, de lim. 16 ff.-652-CCCXVII pp.; — IVe vol., partie d'automne, de lim. 16 ff.-534-CCXCVI pp. — Caractères rouges et noirs. Édition remarquable par la beauté et la netteté de l'impression.

2386. — Mémorial des Disciples de Jésus-Christ, par Arvisenet, suivi des motifs de persévérance pour les justes et de conversion pour les pécheurs, par un prêtre du diocèse de Paris. — *Namur, F.-J. Douxfils, libraire-éditeur*, 1856.

In-8°, de 400 pp. — S. A.

2387. — Abrégé de la Vie de S[t] Hadelin, d'après l'édition de 1788. — *Dinant, Typ. de Delplace-Hairs. S. d.* (1856).

In-12°, de 38 pp. et 1 f. On y a ajouté un chapitre sur la bénédiction d'une chapelle à saint Hadelin, construite, en 1856, par le comte Hadelin de Liedekerke. Voy. année 1787, n° 1025.

2388. — Étude sur l'emploi du charbon maigre dans la fabrication de la fonte et du fer, faite à la demande de la Députation permanente du Conseil provincial de Namur, par J. Chandelon, professeur à l'Université de Liége, inspecteur des Études à l'École des arts et manufactures et des mines. — *Namur*, 1856.

.... Extrait des *Procès-verbaux des séances du Conseil provincial de Namur.*

2389. — Carte du bassin houiller de la province de Namur. 1/20,000. — *Bruxelles, Établissement géographique,* 1856.

4 feuilles. Cette carte est formée des feuilles de Mornimont, Namur, Andenne et Héron, de la feuille au 20,000e.

Même sujet : 1. Carte des concessions houillères de la province du Hainaut et de la partie Ouest de la province de Namur, dressée à l'échelle de 1/100,000. *Bruxelles, Ph. Vandermaelen.* 1862.

2. Carte des concessions houillères de la province de Liége et de la partie Est de la province de Namur. 1,100,000. *Bruxelles, Établissement géographique,* 1861. 1 feuille.

2390. — Notice sur le pont de Dinant. — *Dinant, impr. Delplace-Hairs,* 1856.

In-8°, de 4 pp. par M. Dévelette. Le pont de Dinant, construit en 1080, fut fort endommagé par les grandes crues d'eau de 1175 et de 1571. Il fut emporté par celles de l'hiver 1572 à 1573. Il ne fut entièrement rétabli qu'en 1717. Le pont actuel fut inauguré en 1870. — S. A.

2391. — [Notices biographiques sur des savants namurois, éloges funèbres ou discours prononcés aux funérailles d'autres savants par des orateurs namurois, insérés dans la *Revue catholique de Louvain* ou dans l'*Annuaire* de cette Université. — *Louvain, Vanlinthout,* 1856-1880.]

1. Notice sur l'ancienne Faculté de Médecine de Louvain et spécialement sur Jean Walter Viringus, par M. le prof. Ferdinand Lefèbvre. *Annuaire de l'Université de Louvain,* 1856, p. 228.

2. Notice sur la vie et les travaux de M. le professeur Pagani, par P. Gilbert, prof. à la Faculté des sciences de l'Université de Louvain. *Annuaire,* 1857, p. 208.

3. Notice sur Jean Sturmius de Malines, professeur de philosophie, de mathématiques et de médecine à l'Université de Louvain, par F. Lefèbvre, prof. à la Faculté de médecine. *Annuaire,* 1858, p. 277.

4. Réponse de S. G. Mgr Dehesselle, évêque de Namur, en date du 14 décembre 1859, à l'adresse présentée, le 23 novembre de la même année, par le corps académique à S. E. le Cardinal-Archevêque et à Mgrs les évêques de Belgique. *Annuaire,* 1860, p. 292.

5. De Guillielmi Damasi Lindani vitâ et Scriptis. Oratio quam habuit Thomas-Josephus Lamy, S. Theologiæ doctor et linguarum hebraicæ atque syriacæ lector, dum, die 11a julii 1859, solemnis fiebat ad gradus academicos in Theologia promotio. *Annuaire,* 1860, p. 298.

6. Décès de S. G. Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur, le 15 août 1865. *Annuaire,* 1866, p. 405.

7. Discours prononcé à la salle des promotions, le 7 novembre 1865, par N.-J. Laforêt, recteur de l'Université catholique Louvain, après le service funèbre célébré en l'église de Saint-Pierre, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph Hallard, prof. ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. *Louvain, typ. Vanlinthout,* 1866. In-8°, 27 pp. *Revue catholique,* année 1865; *Annuaire,* t. XXX, p. 421.

8. ***Du même :*** Discours aux funérailles du professeur G.-A. Arendt, le 17 novembre 1865. *Louvain, Vanlinthout, frères.* In-8°, 36. pp. *Rev. cath.,* 1865, p. 693; *Annuaire,* t. XXX, p. 453.

— Discours aux funérailles du professeur J.-B. David, le 1er mai 1866.

Louvain, Vanlinthout, frères. In-8°, 42 pp. *Rev. cath.* 1866, p. 253; *Annuaire,* t. XXXI, p. 286.

— Discours aux funérailles du professeur F.-N. Baguet, le 19 novembre 1867. *Louvain, Vanlinthout,* 1868. In-8°, 44 pp. *Rev. cath.,* 1867, p. 5; *Annuaire,* t XXXII, p. 350.

— Discours aux funérailles du professeur H.-J. Kumps, le 22 janvier 1868. *Louvain, Vanlinthout,* 1868. In-8°, 28 pp. *Rev. cath.,* 1868; *Annuaire,* XXXIII, p. 277.

— Discours aux funérailles du professeur V.-J. François, le 22 février 1868. *Louvain, Vanlinthout.* In-8°, 38 pp. *Rev. Cath.,* 1868, p. 125; *Annuaire,* t. XXXIII, p. 305.

— Discours aux funérailles du professeur A.-L. Van Biervliet, le 3 juillet 1868. *Louvain, Vanlinthout.* In-8°, 36 pp. *Rev. cath..* 1868; *Annuaire,* t. XXXIII, p. 351.

9. Notice sur feu Monsieur J.-B. Vrancken, professeur à la Faculté de médecine à l'Université catholique de Louvain, par le Dr Lefèbvre, professeur ordinaire à la même faculté. *Annuaire,* 1872, p. 287.

10. Décès de Mgr N.-J. Laforêt, deuxième recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain. *Annuaire,* 1873, p. 261.

11. Éloge funèbre de Mgr N.-J. Laforêt, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, prononcé après le service célébré au nom de l'Université, en l'église de Saint-Pierre, le 29 février 1872, par le chanoine Cartuyvels, vice-recteur. *Annuaire,* 1873, p. 296.

12. Discours prononcé à la salle des promotions, le 11 décembre 1873, par A.-J. Namèche, recteur de l'Université catholique de Louvain, après le service funèbre célébré en l'église de Saint-Pierre pour le repos de l'âme de M. E.-A.-H. Sovet, professeur à la Faculté de médecine. *Annuaire,* 1874, p. 342.

Discours de M. le professeur L.-J. Hubert, doyen de la Faculté de médecine, à la même occasion. *Annuaire,* 1874, p. 370.

13. Discours prononcé, le 26 janvier 1875, par Mgr Namêche, recteur magnifique de l'Université, à l'accasion du monument érigé à la mémoire de Mgr Laforêt, son prédécesseur immédiat. *Annuaire,* 1876, p. 329.

14. Discours prononcé par le même, à la salle des promotions, le 14 juin 1875, après le service funèbre célébré à l'église de Saint-Pierre pour le repos de l'âme de M. Adrien-Joseph Docq, professeur ordinaire à la Faculté des sciences. *Annuaire,* 1876, p. 337.

15. Éloge de M. le professeur Docq, prononcé, le 14 juin 1875, devant le corps académique de l'Université de Louvain, par M. de la Vallée Poussin, doyen de la Faculté des sciences. *Annuaire*, 1876, p. 364.

16. Discours prononcé à la salle des promotions, le 4 avril 1876, par Mgr Namêche, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, après le service funèbre célébré en l'église de Saint-Pierre, pour le repos de l'âme de M. Louis-Joseph Hubert, professeur ordinaire à la Faculté de médecine. *Annuaire*, 1877, p. 311.

17. Éloge de M. le professeur Louis-Joseph Hubert, prononcé, le 4 avril 1876, à la salle des promotions, par M. le professeur Masoin, doyen de la Faculté de médecine. *Annuaire*, 1877, p. 332.

18. Éloge de M. le professeur Clément-Théodore-Adolphe Torné, prononcé à la salle des promotions, le 28 juin 1878, par M. le professeur Fr. de Monge, doyen de la Faculté de droit. *Annuaire*, 1879, p. 449.

19. Mort de Mgr de Montpellier, évêque de Liége. *Annuaire*, 1880, p. 457. Ses funérailles. *Ibid.*, p. 481. Son inhumation à Vedrin. *Ibid.*, p. 506.

2392. — Discours extraits des *Annales des Universités de Belgique*, prononcés par Ad. Borgnet, professeur à l'Université de Liége, pendant son rectorat (1848-1852). — *Bruxelles, Th. Lesigne*. 1856.

Un volume, gr. in-8°, de 135 pp., comprenant les discours qui suivent.

1. Discours prononcé, le 2 novembre 1848, aux funérailles de M. le professeur Delavacherie. *Extraits des Annales des Universités de Belgique*, p. 1-4. — S. A.

2. Discours adressé au Roi, au nom du Conseil académique, lors de la visite de S. M. à l'Université de Liége, le 10 juin 1849. *Extraits des Annales universitaires précitées*, p. 5 et 6. — S. A.

3. Discours prononcé, le 26 septembre 1849, à l'occasion du concours universitaire et du concours général institué entre les établissements d'instruction moyenne. *Brux., Deltombe*, 1849. In-8°, 15 pp. Extr. du *Moniteur belge*, réimprimé dans l'*Annuaire de l'enseignement moyen*, 2e année, pp. 105-125.

Ce discours remarquable, prononcé à Bruxelles, en présence du Roi,

roule sur la direction à imprimer à l'enseignement moyen : utilité des langues anciennes, enseignement professionnel, etc. — S. A.

4. Discours prononcé, le 29 octobre 1849, à la cérémonie de la réouverture des cours de l'Université de Liége. *Brux., Delevingne et Callewaert*, 1849. In-8°, 24 pp. *Extraits des Annales universitaires précitées*, p. 7-34.

L'auteur s'attache à faire ressortir les causes qui distinguèrent les anciennes institutions politiques de la France et celles de la Belgique. Dans ce dessein, il étudie les grands faits qui ont entre eux des rapports intimes : la formation de l'idée nationale chez l'un et l'autre peuple; l'action qu'elle a exercée sur les institutions locales.

A l'aide de cette étude, le savant professeur parvient à expliquer l'attitude de notre pays resté calme au milieu de la tempête qui, en 1848, bouleversa l'Europe. — S. A.

5. Discours prononcé, le 14 octobre 1850, à la réouverture des cours de l'Université de Liége. *Liége, Renard*, 1850. In-8°, 24 pp. *Extraits des Annales universitaires précitées*, p. 33-65.

Sujet de ce discours : Le règne d'Albert et d'Isabelle. L'orateur esquisse à grands traits ce règne et recherche si réellement le gouvernement des archiducs mérite le nom de gouvernement national et si la Belgique fut bien alors administrée pour elle-même; en d'autres termes, s'il convient d'assimiler cette époque à celle où nous vivons. — S. A.

6. Discours prononcé, le 28 octobre 1850, aux funérailles de M. le professeur Tandel. *Extraits des Annales universitaires précitées*, p. 75-81. — S. A.

7. Discours prononcé, le 21 mai 1851, aux funérailles de M. le professeur Dupret. *Extraits des Annales universitaires précitées*, p. 82-86. — S. A.

8. Discours prononcé, le 14 octobre 1851, à la réouverture des cours de l'Université, sur la Paix de Fexhe (1316), surnommée la *Grande Charte de la principauté de Liége. Liége, Desoer*, 1851. In-8°, 47 pp. *Extraits des Annales universitaires précitées*, pp. 55-73.

Ce discours est un commentaire historique de la Paix de Fexhe. Cette loi célèbre, dit M. Borgnet, n'est pas une charte soigneusement détaillée, exposant avec précision les droits et les devoirs respectifs du prince et de ses sujets; tant s'en faut. « Les neuf articles dont elle

se compose, ne contiennent, en définitive, que six dispositions différentes : on convient de *maintenir et warder, sans embrisier, les franchises et anciens usages des bonnes villes et du commun pays;* on proclame le droit pour chacun *d'être mené et traité par la loi et par jugement des échevins ou d'hommes* (de fief); cependant en cas d'homicide, le prince conserve la *chasse* (poursuite) du meurtrier et le *pouvoir d'ardoir* (brûler) sa maison; à leur entrée en charge tous les officiers du prince doivent jurer d'observer la disposition qui garantit à chacun ses juges naturels. » — S. A. — U. L.

9. Discours prononcé, le 12 octobre 1852, à la réouverture des cours à l'Université de Liége. *Liége, Desoer,* 1852. In-8°, 88 pp., y compris le programme des cours et les dispositions réglementaires. *Extraits des Annales universitaires précitées,* pp. 87-133.

Il a paru à Liége, Desoer, 1852, une édition de ce discours avec ce titre : *Insurrection des Gantois contre Charles-Quint,* sans le programme des cours de l'Université ou autres annexes. In-8°, 52 pp. C'est une page magnifique d'histoire nationale. — S. A. — U. L.

Des quatre discours prononcés à la réouverture des cours universitaires, les deux premiers contiennent un exposé de la situation de l'Université de Liége pendant l'année académique antérieure; les deux autres sont, en outre, suivis du programme des cours de l'Université et d'un extrait des dispositions législatives et réglementaires sur l'enseignement supérieur. — S. A. — B. R. — U. L.

2393. — Nouveaux petits contes populaires pour les enfants, par Christophe Schmid, traduction nouvelle, revue par un inspecteur de l'enseignement primaire. — *Namur, Wesmael-Legros,* 1856.

In-18°, de 190 pp. Idem. *Ibid.*, 4e édition. In-24°, 187 pp. Traduit par P. Bergeron, revisé par Fabri, inspecteur des écoles primaires de la province de Namur.

2394. — Abrégé de la grammaire française, par un inspecteur de l'enseignement primaire. — *Namur, Wesmael-Legros,* 1856.

In-12°, de 122 pp. *Ibid.*, 2e édition, mise en rapport avec le *Dictionnaire de l'Académie française*, 1860, in-12°, 121 pp. — *Ibid.*, nouvelle édition, augmentée de questions et d'exercices, 1862, in-12°, 120 pp. — *Ibid., chez Ad. Wesmael, fils*, 1868. — *Ibid.*, 1869. In-8°, 119 pp.

Cette excellente grammaire est la reproduction de l'*Abrégé de la Grammaire française,* par Noël et Chapsal, modifiée par l'inspecteur des écoles primaires de la province de Namur, Fabri, avec la collaboration des instituteurs de cette province.

2395. — Livre de lecture et de prière français et grec, composé par l'ordre et d'après les indications de Mgr Th. de Montpellier, évêque de Liége, à l'usage des petits séminaires et des colléges, pour faciliter l'étude de la langue grecque. — *Liége, impr. J. Meyers,* 1856.

In-24°, de XXVI-183 pp.

2396. — Éléments de style et de composition littéraire, par F. Degive, professeur à l'Athénée royal de Mons. — *Mons, Manceaux-Hoyois,* 1856.

In-12°, de X-226 pp.

2397. — Dissertation sur l'étude du dessin et de la peinture, par L. Piron, architecte-géomètre. — *Bruxelles, Briard,* 1856.

In-8°, de 32 pp.

2398. — La récréation du jour des prix ou drames moreaux, instructifs, amusants, avec des notes explicatives pour en rendre l'exécution très facile, par un directeur-aumônier d'un pensionnat. — *Namur, Wesmael-Legros,* 1856.

In-12°, de 259 pp. Par l'abbé J.-J. Collignon, aumônier des Dames Bernardines de Soleilmont. — Les évêques de Tournai et de Namur ayant défendu de représenter à l'avenir des pièces dans les pensionnats de demoiselles, l'auteur dut vendre à un libraire de Hollande tous les exemplaires de son édition. — S. A.

2399. — Bibliothèque choisie, établie à Namur, sous le patronage de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, chez M. F.-J. Douxfils, rue de la Croix, n° 661. — *Namur, F.-J. Douxfils,* 1856.

In-8°, 132 pp. Catalogue de livres rédigé par le P. Bellynck, jésuite, suivi de quatre suppléments. — Idem. 2e édition. *Ibid.,* 1862. In-8°, 257 pp., avec trois suppléments. — Idem., 3e édition. *Namur. P. Godenne,* 1874. In-8°, 125 pp. — S. A.

2400. — Léopold Ier ; poème couronné au concours institué à l'occasion du 25e anniversaire du règne de S. M. Léopold Ier, par V.-A.-F. Walton, professeur de rhétorique au collège communal de Tirlemont. — *Bruxelles, Parent,* 1856.

In-8°, de 16 pp. Publié aussi dans *Fêtes nationales à l'occasion du 25e anniversaire .... Concours de poésie française et flamande.* Voy. t. I, p. 38.

2401. — [Poésies wallonnes de Philippe Lagrange. — *Namur, Douxfils,* 1856-1880.]

1. Au Roi à l'occasion du XXVe anniversaire de son règne. *Namur, typ. Douxfils.* In-8°, 8 pp. signé *in fine.* Daté de août 1856. — S. A.
2. Copelets adressés à Chale Werotte poéte wallon. *Namur, I. Colin.* In-4°, 1 p. signé *in fine.* Daté de septembre 1858. — S. A.
3. Les Nutons à M. Édouard Dupont. *S. l. n. d.* In-8°, 4 pp. signé *in fine.* Daté de mars 1865. — S. A.
4. Regrets et espérance. *S. l. n. d.* (Sur la mort du jeune Prince). In-8°, 4 pp. signé *in fine.* Daté du 11 décembre 1865.

5. A Léopod II. *Namur, impr. F.-J. Douxfils*. In-8°, 8 pp. Signé *in fine*. Daté octobre 1866. — S. A.

6. One assaye comelée di boquets di poésie Wallonne da Philippe Lagrange. *Namur, Douxfils,* 1880. In-8°, 22 pp. — S. A.

2402. — Notice sur le Baron de Stassart, par M. Eugène Van Bemmel, professeur à l'Université libre de Bruxelles. *Il faut plus qu'on ne pense de force d'âme et de courage d'esprit pour ne jamais franchir les bornes de la modération* (Pensées de Circé, 211). — *Bruxelles, Hayez,* 1856.

In-4°, de 61 pp. Extr. des *Mémoires couronnés de l'Académie des sciences et belles lettres de Belgique,* t. XXVIII. Sur ce mémoire voy. le rapport de M. Gachard, *Bulletins de l'Académie,* t. XXIII, pp. 163 et 569. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

Même sujet : 1. Les OEuvres de M. le Baron de Stassart. *S. l. n. d.* In-8°, 22 pp. signé François Jacquemin. — Acad. de Bruxelles.

2. Nécrologe ou une fleur pour deux tombes. Essai des *Tablettes Liégeoises,* par Albert de Bouvette. *Liége. J.-G. Carmanne-Claeys,* 1854. In-8°, 97. Cet écrit est consacré à la mémoire de deux namurois célèbres, de Stassart et Blondeau, décédés pendant l'année 1854. — S. A. — U. L.

3. Notice biographique sur le baron de Stassart. *Bruxelles, Cremetti,* 1852. In-8°. Extr. du *Dictionnaire de la conversation,* t. XXIV. Orné du portrait de l'académicien (Anonyme). — Acad. de Bruxelles.

4. Notice biographique sur le baron de Stassart, en flamand. *S. l. n. d.* (vers 1852). Par François Bôn, professeur de langue flamande à l'Athénée de Bruxelles.

5. Notice sur G.-J.-A., Baron de Stassart, membre de l'Académie royale, par M. Quetelet, secrétaire perpétuel. *Brux., Hayez,* 1855. Extr. de l'*Annuaire de l'Académie royale des sciences..., de Belgique,* 1855. — Acad. de Bruxelles.

6. Notice biographique sur M. le baron de Stassart, par. P.-N. Dupont-Delporte, éditeur des *Œuvres complètes* du célèbre académicien. *Paris, Firmin Didot,* 1855. Gr. in-8°, pp. I-XIV. — Acad. de Bruxelles.

Pareille notice se trouve en tête de la traduction en langue anglaise, des *Fables* du baron de Stassart, par M. Keane, John Henry. *Londres* 1850. In-12°, XXIV-349. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

7. Levensberigt van Goswinus-Josephus-Augustinus baron de Stassart, par J. de Saint-Genois. *Gand*, 1855. In-8°. — Acad. de Bruxelles.

2403. — [Articles de Ph. Gilbert, professeur à l'Université de Louvain, insérés dans la *Revue catholique* de Louvain. — *Louvain*, 1856-1880.]

1. Notice sur la vie et les travaux de Michel Pagani. *Louvain, Fonteyn*, 1856. In-8°, 27 pp. *Rev. cath.*, année 1856, pp. 420, 460 et 585. Extr. de l'*Annuaire de l'Université cath. de Louvain*, t. XXI. *Louvain, Vanlinthout*. In-8°, 45 pp.

2. Notice nécrologique sur le baron de Cauchy. *Rev. cath.*, année 1857, p. 364.

3. Notice sur le mathématicien louvaniste Adrianus Romanus, professeur à l'ancienne Université de Louvain (1561-1625). *Louvain, C.-J. Fonteyn*, 1859. In-8°, 30 pp. *Rev. cath.*, année 1859, pp. 277, 394 et 522.

4. L'Observatoire de Rome et ses travaux. *Louvain, Fonteyn*, 1860. In-8°, 22 pp. *Rev. cath.*, pp. 486 et 594.

5. Les Négriers et les missions catholiques dans l'Afrique orientale. *Louvain*, 1862. In-8°, 13 pp. *Rev. cath.*, année 1862.

6. De l'état de l'Abyssinie au point de vue religieux. *Louvain*, 1864. In-8°, 28 pp. *Rev. cath.*, année 1864, pp. 86, 223 et 638.

7. Examen des théories relatives à la nature des agents physiques, par Ad.-J. Docq, professeur de physique et d'astronomie à l'Université catholique de Louvain. *Rotterdam, Van Baelen et fils*, 1865. *Rev. cath.*, année 1865, p. 647.

8. Le procès de Galilée, d'après les documents contemporains. *Louvain*, 1869. In-8°, 77-53 pp. *Rev. cath.*, année 1869, janv., p. 84; fév., p. 121; mai, p. 538; oct., pp. 362 et 534. Voir ci-dessous, n° 13.

9. Chronique scientifique. *Les Œuvres de Fresnet. Louvain*, 1871. In-8°, 12 pp. *Rev. cath.*, sept. 1871. p. 316.

10. L'Aéronautique et le siége de Paris. *Louvain,* 1871-1872. In-8°, 11-16 pp. *Rev. cath.,* déc. 1871, p. 650; fév. 1872. p. 113.

11. Voyage à la côte orientale d'Afrique pendant l'année 1866, par le R. P. Horner, missionnaire apostolique, supérieur de la maison de Zanzibar, accompagné de documents sur l'Afrique, par Mgr Gaume. *Paris,* 1872. In-12°. *Rev. cath.,* mai 1872, p. 616.

12. La campagne des zouaves pontificaux en France, sous les ordres du général Charette (1870-1871), par M. S. Jacquemont, capitaine aux zouaves pontificaux. *Paris, Plon,* 1871. *Rev. cath.,* juill. 1872, p. 89.

13. Encore le procès de Galilée à propos des publications récentes. *Louvain, Peeters,* 1872. In-8°, 20 pp. *Rev. cath.,* déc. 1872, p. 609.

14. La religion, la patrie et la famille dans l'éducation de la jeunesse, par le R. P. Laurent Lecuyer, prieur de l'École d'Albert-le-Grand. *Paris, A. Leclère,* 1873. *Rev. cath.,* janv. 1873, p. 100.

15. Le cœur d'un savant. Journal et correspondance d'Ampère. *Louvain,* 1873. In-8°, 32 pp. *Rev. cath.,* fév. 1873, p. 105.

16. Voyage au pays rouge, par un conservateur, rédacteur du *Français. Paris, Plon,* 1873. *Rev. cath.,* avril 1873, p. 421.

17. Les observations sous le ciel austral (à propos d'un ouvrage de M. Mailly). *Louvain,* 1873. In-8°, 17 pp. *Rev. cath.,* juill. 1873, p. 54.

18. La constitution physique du soleil. *Louvain, Ch. Peeters,* 1874. In-8°, 97 pp. *Rev. cath.,* année 1874, janv., p. 42; avril, p. 405; juin, p. 625; oct. p. 340.

19. Interno alla vita ed lavori di Monsignore D. Barnaba Tortolini, cenni del Prof. Vincenzo Diorio, segretario dell' Academia de' Novi Lincei. *Roma,* 1875. *Rev. cath.,* juin 1875, p. 626.

20. Le P. Clerc. Compte rendu de sa biographie par le R. P. Daniel. *Louvain,* 1876. In-8°, 32 pp. *Rev. cath.,* année 1876, janv., p. 73; fév., p. 113.

21. Compte rendu du Bulletino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche da B. Boncompagnie. *Rev. cath.,* année 1876, mars, p. 321; avril, p. 428; mai, p. 503; juill., p. 97.

22. La Société scientifique de Bruxelles. *Rev. cath.,* nov., 1876, p. 495.

23. Compte rendu détaillé de l'ouvrage : *Les Jésuites instituteurs de la jeunesse française au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle,* par le P. Daniel, de la Compagnie de Jésus. *Paris, Palmé,* 1880. In-12°. *Rev. cath.,* fév. 1880, p. 192.

2404. — [Études littéraires sur quelques écrivains belges ou français par B. Van Hollebeke, professeur de rhétorique. — *Namur, Wesmael-Charlier,* 1856-1878.]

1. Études sur les écrivains belges. Une fable du baron de Stassart (*Mons, Manceaux-Hoyois,* 1856). In-8°, 8 pp. Extr. de la *Revue de l'instruction publique,* 4e année.

2. Études sur le Télémaque. 2e édition. *Namur, Wesmael-Charlier,* 1873. In-12°, 160 pp.

3. Morceaux choisis de poètes belges. *Namur, Ad. Wesmael-Charlier,* 1874. In-8°, 568 pp.

Idem. Édition spéciale pour les établissements d'instruction. *Ibid.,* 1874. In-8°, 260 pp.

4. Les aventures de Télémaque, par Fénélon. Nouvelle édition annotée. *Namur, Ad. Wesmael-Charlier,* 1875. In-12°.

5. Études sur La Fontaine. Fables choisies. Seconde édition, revue avec soin et augmentée d'un grand nombre de fables. *Namur, Ad. Wesmael-Charlier,* 1877. In-12°, 200 pp.

6. Recueil d'analyses littéraires. Deuxième édition, revue avec soin et augmentée de notices sur les auteurs cités. *Namur, Wesmael-Charlier,* 1878. In-8°, 164 pp. Deuxième édition des *Études littéraires* du même auteur. *Brux. Verboeckoven et Cie,* 1861. In-8°, 80 pp.

7. Cours pratique de l'art épistolaire. Deuxième édition, revue avec soin et augmentée de notices sur les auteurs cités. *Namur, Wesmael-Charlier,* 1876. In-12°, 262 pp.

2405. — Observations sur le Projet de loi concernant l'organisation de l'enseignement supérieur et de la formation des jurys d'examen, Par M. Charles Zoude, Avocat, ancien Membre du Congrès. — *Namur, Impr. de F.-J. Douxfils, éditeur-libraire,* 1856.

In-8°, de 26 pp. Extr. de l'*Ami de l'ordre,* 15 février 1856. — S. A.

2406. — Observations sur le projet de loi du 22 avril 1856,

touchant l'organisation judiciaire. — *Namur, Anciaux-Baivy,* décembre 1856.

In-8°, de 8 pp. Signé *in fine :* Des greffiers de première instance.

2407. — De l'unité de ressort en matière notariale, par A. Renson. — *Tirlemont, Merckx,* 1856.

In-8°, de 39 pp. Reproduit dans le *Moniteur du notariat,* pp. 366, 370, 380; réimprimé dans une brochure émanant du comité central des notaires cantonaux et intitulé : *Un mot sur la question du ressort en matière notariale.* 1856. In-8°.

2408. — Des établissements industriels considérés dans leurs rapports avec les propriétés voisines. — Projet de loi sur la matière, Par Ferdinand Gislain, Avocat à Namur. *Sine ira et studio quorum causas procul habeo. — Bruxelles, Impr. de V.-D. Slagmolen, rue Haute, 200,* 1856.

In-8°, de 44 pp. Extr. de la *Belgique judiciaire.* — S. A.

2409. — Mémoire pour M. le Baron Ch. de Barbaix de Boninne et la Dame Félicité-Joséphine Drion, son épouse, demandeurs, appelants, contre la Société de Seraing, défenderesse, intimée. — *Liége, Impr. de J. Desoer, libraire, Place Saint-Lambert,* 1856.

In-4°, de 51 pp. Signé J. Forgeur, Lemaitre, avocats, Éberhard, avoué-licencié. Dans la vente qu'ils avaient faite (18 novembre 1825) à la Société de Seraing des minerais gisant sur Boninne et Marche-les-Dames, les époux Barbaix-Drion prétendaient n'avoir vendu que les minerais du fond et s'être réservé le droit d'exploiter les minerais de la surface. La société acquéreur soutenait le contraire : de là le procès. — S. A.

2410. — Guide du voyageur en Ardenne ou excursions d'un touriste belge en Belgique, par Jérôme Pimpurniaux (Ad. Borgnet). Avec une carte comprenant le sud-est de la Belgique. — *Bruxelles, Delevingne et Callewaert,* 1856.

In-12°, de VIII-397 pp. Idem. 2me partie, *Brux., Decq,* 1857. In-12°, VI-460 pp. — En 1858, le même éditeur publia une seconde édition du 1er volume, in-12°, VIII-424 pp. Les exemplaires non vendus du second volume reçurent un nouveau titre avec la date de 1858. — S. A. — U. L.

2411. — Conseils à l'émigrant belge aux États de l'Amérique du Nord. Deuxième édition accompagnée d'une carte dressée d'après les documents les plus récents. — *Namur, Typ. de Dieudonné Gerard,* 1856.

In-8°, de IV-110 pp. — S. A.

2412. — Éléments de fortification passagère, à l'usage de l'infanterie, par L.-E.-A. Stiennon. Deuxième édition. — *Namur, F.-J. Douxfils,* 1856.

In-18°, de 318 pp., 2 tableaux et 6 pl.

La première édition a paru en 1848.

Du même : 1. Manuel de fortification passagère, à l'usage de l'infanterie, suivi de la guerre des rues et des localités, de l'attaque et de la défense par le cheminement, par le capitaine L. Stiennon, chevalier de la légion d'honneur. 1re édition. *Namur, F.-J. Douxfils,* 1865. In-18°, de 330 pp., 2 tableaux et 6 pl. — S. A.

2. Essai sur l'organisation de la force publique en Belgique. *Anvers, L.-J. de Cort,* 1875. In-8°, 94 pp. Idem. Deuxième édition, *Namur, typ. Lambert-de Roisin,* 1873. In-8°, V-84 pp.

1857.

2413. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, Imprimeur de l'Évêché,* 1857.

1. *11 février 1857. Circulaire* concernant la collecte pour l'Université catholique et les autels privilégiés.

2. *13 février 1857. Mandement pour le carême de l'an de grâce* 1857. Sur les souffrances.

3. *16 février 1857. Avis concernant la propagation de la foi.*

4. *3 août 1857. Circulaires annonçant les retraites ecclésiastiques.*

5. *18 août 1857. Circulaire.* Retraites des instituteurs à Carlsbourg et à Malonne.

6. *19 novembre 1857. Mandement à l'occasion des prochaines élections.* Reproduction du mandement du Card. Sterckx sur le même sujet. In-4°, 5 pp.

7. *8 décembre 1857. Circulaire ordonnant des prières pour l'heureuse délivrance de S. A. R. la duchesse de Brabant.*

2414. — Le Cœur immaculé de Marie, ou Moyen d'établir l'Archiconfrérie dans les pensionnats, les écoles et les familles. *Je voudrais qu'il y eût une confrérie du Saint-Cœur de Marie dans chaque église, dans toute la catholicité* (Grégoire XVI, *Annales,* p. 958). — *L'Archiconfrérie du Saint-Cœur de Marie est l'œuvre de Dieu; c'est une pensée du Ciel qui l'a produite sur la terre. Elle sera la ressource de l'Église; établissez-la partout....* (Pie IX, *Annales,* p. 917.) — *Namur, F.-J. Douxfils, Imprimeur-libraire,* 1857.

In-24°, de 136 pp. — S. A.

2415. — La Salette vengée, ou réponse aux attaques les plus récentes contre l'apparition de la Ste Vierge sur la montagne de la Salette, le 19 septembre 1846; Lettres à M. Poinsot, ministre protestant à Charleroy, par l'abbé Doyen, prêtre du diocèse de Namur, bachelier en théologie de l'Université Catholique de Louvain, membre de la Société littéraire de la même université, suivies de deux opuscules inédits de M. Rousselot, vicaire-général de Grenoble, et de réflexions pieuses sur la partie extérieure de l'apparition de la Salette. — *Namur, Wesmael-Legros, Paris et Lyon, Pélagaud*, 1857.

In-12o, de 328 pp. Imprimé à Louvain, chez Ch.-Jos. Fonteyn. — S. A. — B. R.

Du même : 1. Récit de l'Apparition de la sainte Vierge sur la montagne de la Salette, le 19 septembre 1846, et résumé court et clair des motifs qu'a un catholique de croire à la réalité de cet événement. *Louvain, Ch.-Jos. Fonteyn*, 1858. In-12o, 24 pp. Idem. 2e édition revue et augmentée. *Namur, F.-J. Douxfils*, 1859. In-18o, 36 pp. — S. A.

2. Reims et la Salette. Réponse à une nouvelle attaque contre l'apparition de la Salette. *Namur, F.-J. Douxfils, Paris et Lyon, J.-B. Pélagaud*, 1859. In-8o, 52 pp. — S. A.

Cette réponse s'adresse à S.-E. le cardinal Gousset, archevêque de Reims, qui, dans son synode provincial, avait déclaré que le fait de l'apparition de la sainte Vierge sur la montagne de la Salette, le 19 septembre 1846, « n'était pas certain ; *que n'ayant pas été constaté par l'Église, il n'avait pas encore subi sa quarantaine.* »

3. Manuel de la Dévotion à Notre Dame Réconciliatrice de la Salette (Dédié à Mgr Philibert de Bruillard, ancien évêque de Grenoble, et à son successeur Mgr Jacques-Marie-Achille Ginoulhiac). *Namur, F.-J. Douxfils, Paris et Lyon, J.-B. Pélagaud*, 1859. In-18o, XVI-526 pp.

4. Exercice du Chemin de la Croix en l'honneur de Notre Dame de la Salette. *Namur, F.-J. Douxfils*, 1859. In-12o, 35 pp.

2416. — Patrum antenicænorum de Verbi consubstantialitate doctrina. Dissertatio theologica quam cum subjectis thesibus..., pro gradu doctoris in S. Theologia, in Universitate catholica, in oppido Lovaniensi, rite et legitime consequendo, publice propugnabit Franciscus-Josephus Jadot, Rupefortensis, preb. Diœc. Namurcensis, diebus X, XIII et XIV mensis Julii, anno MDCCCLVII. — *Lovanii, excudebant Vanlinthout et socii, Universitatis typographi* (1857).

In-8°, de 150 pp. Exposé de la doctrine des Pères des deux premiers siècles de l'Église sur la divinité du Verbe, sur sa personnalité et sur sa consubstantialité avec Dieu. Voy. *Revue cath. de Louvain*, année 1857, pp. 486-488. — S. A.

2417. — Vie du bienheureux Léonard de Port-Maurice, missionnaire apostolique de l'Ordre des Frères Mineurs Réformés de la Retraite de St-Bonaventure à Rome. Traduit de l'italien du Père Salvator d'Ormea, Postulateur des causes des serviteurs de Dieu, par M. E.-J. Materne, curé de Flostoy. — *Namur, F.-J. Douxfils* (1857).

In-12°, de 395 pp., portr. du bienheureux. — Bibl. des Récollets de Salzinnes.

2418. — Études et recherches sur la théorie et l'histoire du Chant Grégorien, par H. Fraselle et Germain, prêtres, professeurs au Séminaire de Bastogne. — *Namur, Wesmael-Legros*, 1857.

In-8°, 2 vol. de lim. 2 ff., 66-124 pp., table 2 ff. I. Introduction ou méthode élémentaire contenant les principes de tonalité, les règles de l'accentuation latine, etc., et les types mélodiques de l'Antiphonaire et du Graduel. — II. Tonalité générale contenant les lois générales et

particulières des modes, d'après les anciens, comparées à celles de la musique moderne. — III. Un mémoire sur la subduction. — IV. Le rapport de M. Fétis sur cet ouvrage à l'Académie royale des sciences et beaux-arts de Belgique et la réponse à ce rapport.

Le rapport de M. Fétis est intitulé : *Rapport sur l'emploi du quart de ton dans le chant grégorien ou moyen âge (Brux., Hayez,* 1856). In-8°, 24 pp. Extr. des *Bull. de l'Académie des sciences, des beaux-arts de Belgique,* 2e série, t. I. — S. A.

2419. — [Fragments d'une histoire ecclésiastique du comté et du diocèse de Namur, par Ch. Wilmet, professeur au grand Séminaire de Namur. — *Namur, Ad. Wesmael-Legros et Ad. Wesmael-Charlier,* 1857-1873.]

Cet essai d'histoire, entrepris sur un plan très incomplet, n'a pu être continué, tant par ce motif que faute de matériaux suffisants. Divers fragments en ont été publiés dans les *Annales de la Société archéologique* de Namur. On peut en lire la suite dans l'ordre suivant :

1. Origine de Namur, *Annales,* t. XII, p. 78.
2. Note critique sur l'origine de l'église de St-Aubain, V, 47.
3. Continuation du no 1 (années 1047-1331), VII, 144.
4. Histoire des béguinages de Namur, VI, 43.
5. La bibliothèque de l'abbaye de St-Gérard au XIIe siècle, IX, 340.
6. Document sur la servitude volontaire, VI, 398.
7. État religieux de Namur, sous le comte Guy de Namur et ses successeurs, X, 73.
8. État du clergé sous les ducs de Bourgogne et Charles-Quint, 1421-1555, X, 353.
9. Continuation du no précédent, X, 407.
10. Réforme du Clergé. Progrès religieux sous les premiers évêques, 1550-1600, XI, 317.
11. Épiscopat de l'évêque Buisseret, VI, 401.
12. Épiscopat des évêques Dauvin et Des Bois, VIII, 383.
13. Continuation du no précédent, IX, 1.
14. Épiscopat de Mgr Wachtendonck, XI, 485.
15. Continuation du no précédent, XII, 25. — S. A.

2420. — A Messieurs les Électeurs de l'arrondissement de Namur. — *Namur, impr. de F.-J. Douxfils* (1857).

In-8°, de 8 pp. Manifeste des représentants Moncheur et Wasseige à leurs électeurs, le 12 juin 1857, au sujet de la *Loi sur les Établissements de bienfaisance,* présentée aux Chambres par Alph. Nothomb, ministre de la justice, laquelle, après le vote de deux articles, dut être retirée, grâce à une émeute qu'elle suscita dans les grandes villes, Namur excepté, de la part des libéraux, au cri de : *A bas les couvents!* — S. A.

Des mêmes : Appel au Bon sens du Peuple belge. *La vérité, rien que la vérité, toute la vérité. Namur, Typ. de F.-J. Douxfils* (1857). In-8°, 4 pp. Apologie du projet de loi, dont il est question ci-dessus. 2e édition, *Gand, impr. Ve A.-I. Vander Schelden et fils* (1857). In-fol., 4 pp. Signé *in fine :* Moncheur et Wasseige. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

Même sujet : Projet de loi sur la charité, par le comte Hadelin de Liedekerke, membre de la Chambre des représentants. *Brux., Anatole Coomans* (1857). In-8°, 28 pp. — S. A.

Le même a aussi publié, à l'occasion de ce projet, dans l'*Émancipation* du 16, 17, 18 et 19 avril 1857, des articles remarquables, sous ce titre : *Les lois sur la charité en Angleterre.*

2421. — Note sur la Seigneurie d'Agimont, à propos d'une monnaie, par M. Renier Chalon. — *Bruxelles, M. Hayez,* 1857.

In-8°, de 14 pp. Extr. des *Bulletins de l'Académie des sciences,* etc., *de Belgique,* t. XXIII, 2e série, n° 8. A propos d'une monnaie jusqu'alors indéterminée et qu'il attribue à Jean de Looz, seigneur d'Agimont, M. Chalon a publié sur Agimont et ses seigneurs une notice qui touche un point assez embrouillé de l'histoire de la province de Namur, et qu'à son tour, l'abbé Roland a parfaitement élucidé dans sa *Notice historique sur Agimont,* insérée au tome XVI des *Annales de la Société archéologique* de Namur. Il existe de cette notice une seconde édition. *Namur, V. Delvaux,* 1892. In-8°, 78 pp. — S. A.

2422. — Manuel d'histoire sainte, par l'abbé Théodore Boulaers, licencié en droit canon, professeur à l'École normale de Nivelles. — *Nivelles, Despret, frères et sœurs,* 1857.

In-12°, de 417 pp. Idem, 2e édition. *Ibid.*, 1860. In-12°, 420 pp. Voy. Kersten, *Journal hist. et litt.*, t. XXIV, p. 206.

2423. — La politesse mise à la portée des enfants, au moyen de dialogues et de petites histoires, par J. Colinge, instituteur à Bouillon. — *Namur, Wesmael-Legros,* 1857.

In-32°, de 57 pp. *Ibid.*, 2e édition, 1857, in-32°, 61 pp. *Ibid.*, 4e édition, 1875.

2424. — Exercices de grammaire française d'un nouveau genre, par C.-C.-L. Clasquin. — *Namur, Wesmael-Legros,* 1857.

In-12°, de 64 pp. Le même a publié : *Nouvelle grammaire française théorique et pratique.* Namur, Wesmael-Legros, 1857. In-12°, 64 pp.

2425. — Traité élémentaire d'Algèbre. Première partie, par H. Vanderscheid. — *Namur, Wesmael-Charlier,* 1857.

In-4°, de 94 pp.

2426. — Li Bouquet delle mariée, par Nicolas Bosret.

In-8°, de 2 pp., musique et paroles de N. Bosret.

Li *Bouquet delle mariée* ou *li bia Bouquet* est pour les Namurois ce que le *Doudou* est pour les Montois, le *Valeureux liégeois* pour nos modernes Éburons. Cette chanson, avec son air national namurois, est insérée dans les *Annales de la Société archéol. de Namur,* t. V, p. 451 et suiv. — S. A.

2427. — Épanchements d'une jeune âme, par Amélie Picard, dédié à S. A. I. et R. Madame la Duchesse de Brabant. — *Namur, F.-J. Douxfils, libraire-éditeur, rue de la Croix, 27,* 1857.

In-12°, de 106 pp. Renferme 45 pièces de vers. Voy. *Correspondance littéraire du journal* La Meuse, par Ed. W[acken], 1856-1857. *Liége, J.-G. Carmanne.* 1857. In-8°, p. 134.

2428. — Fleurs du Hainaut, Poésies du foyer, par Mme A. Defontaine-Coppée. *Les songes et les fleurs demain ne seront plus.* Mme Amable Tastu. — *Namur, F.-J. Douxfils, libraire-éditeur,* 1857.

In-12°, de 254 pp. Petites pièces variées, généralement bien faites et gracieuses. — S. A. — Bibl. des PP. Jésuites à Namur. — Académ. de Bruxelles.

2429. — Apologues et contes moraux, en vers français, par M. A. Marchal, négociant à Fosses. — *Namur, imprimerie A.-J. Lallement, rue des Brasseurs,* 1857.

In-8°, de 164 pp. L'auteur dans sa préface dit que, simple ouvrier, il a « l'ambition d'être un poète. » Que Marchal soit poète, c'est douteux; qu'il soit écrivain incorrect, c'est très certain. — S. A.

2430. — Études religieuses morales et littéraires sur *Athalie,* par A.-B.-J. Marsigny, docteur en philosophie et lettres, préfet des études à l'Athénée royal de Mons. — *Mons, impr. Manceaux-Hoyois,* 1857.

In-8°, de II-240 pp. Dans un compte rendu détaillé, Kersten loue sans réserve ce beau commentaire du chef-d'œuvre de la poésie moderne. *Journal hist. et litt.,* t. XXIV, p. 385 et suiv.

2431. — [Articles de M. Léon de Monge, professeur à l'Université catholique de Louvain, publiés dans la *Belgique* et la *Revue belge et étrangère*. — *Bruxelles*. 1857-1870.]

1. D'une tendance de la littérature contemporaine, à propos d'Octave Feuillet et d'Émile Augier, 1857 (T. III, 23 pp.).

2. Courtisans et favoris du peuple : Béranger, 1858 (T. V. 28 pp.; t. VI, 7 pp.).

3. Se parler pour s'entendre (Proverbe sous le pseudonyme Fortz), 1858 (T. VII, 29 pp.).

4. Galerie des poètes belges : *Alfred Nicolas*. 1859 (T. VIII, 23 pp.) *Revue politique*, 1860 (T. IX, 15 pp.; t. X, 42 pp.).

5. Conférence donnée à la Société d'Émulation de Louvain, le 9 décembre 1859. 1860 (T. IX et X, 20 pp.).

6. L'abolition de l'esclavage, 1860 (*Ibid.*, 26 pp.).

7. Un beau mariage. Nouvelle (signée Fortz). *Bruxelles*, 1861. In-8°.

8. De la richesse dans les sociétés chrétiennes, par Ch. Périn. Compte rendu. *Bruxelles*, 1862. In-8°.

9. Frédéric Ozanam. Premier article. *Bruxelles*, 1870. In-8°.

2432. — [Articles de Mgr Th.-Jos. Lamy, professeur à l'Université de Louvain, insérés dans la *Revue catholique* de Louvain ou extraits de ce recueil. — *Louvain*, 1857-1880.]

1. Notice sur la vie et les écrits de l'abbé Corneille Stevens. *Bruxelles-Louvain, Ch.-J. Fonteyn*, 1857. In-8°, 36 pp. *Rev. cath.* de Louvain, année 1857, pp. 267, 345, 391, 459.

2. Renan, la révélation et les langues sémitiques. *Louvain, Fonteyn*, 1858. In-8°, 40 pp. *Rev. cath.*, année 1858, pp. 317, 377, 441.

3. Les inscriptions du Sinaï et leur origine. *Rev. cath.*, année 1859, p. 177.

4. Études sur la Vulgate : travaux du P. Vercellone. *Louvain, Fonteyn*, 1860. In-8°, 25 pp. *Rev. cath.*, année 1860, p. 522.

5. L'Église syriaque et la procession du Saint-Esprit. Décision d'un

concile tenu à Séleucie en 410. *Louvain, Fonteyn*, 1860. In-8°, 12 pp. *Rev. cath.*, année 1860, p. 166.

6. Les Épîtres de S. Ignace et la critique moderne. *Rev. cath.*, année 1860, p. 234.

7. Études sur les écrits de S. Hippolyte. *Louvain, Fonteyn*, 1861. In-8°, 25 pp. *Rev. cath.*, année 1861, pp. 1 et 80.

8. Origine et livres du Nouveau Testament. Histoire du canon. *Rev. cath.*, année 1861, p. 253.

9. S. Grégoire thaumaturge et ses écrits. *Rev. cath.*, année 1862, p. 26.

10. Le Discours de M. Renan, à l'ouverture des cours de la langue hébraïque au collège de France. *Rev. cath.*, année 1862, pp. 180-189.

11. Molanus et son histoire de Louvain. *Louvain, Fonteyn*, 1862. In-8°, 30 pp. *Rev. cath.*, année 1862.

12. Les vingt-six martyrs japonais. *Louvain*, 1862. In-8°, 15 pp. *Rev. cath.*, année 1862.

13. La chaire d'hébreu au collège de France. Courtes observations sur un nouvel écrit de M. Renan. *Rev. cath.*, année 1862, pp. 552-565.

14. La souveraineté pontificale devant l'histoire. *Louvain, Fonteyn*, 1863, In-8°, 27 pp. *Rev. cath.*, année 1863, pp. 365, 406.

15. Examen critique de la Vie de Jésus de M. Ernest Renan. *Louvain, C.-J. Fonteyn*, 1863. In-8°, 76 pp. *Rev. cath.*, année 1863, pp. 470, 545, 653 et 724. Deuxième édition. *Malines, H. Dessain*, 1864. In-12°, IV-130 pp. Troisième édition. *Brux., Devaux et Cie*, 1871. In-12°, VIII-196 pp. — Deux traductions en allemand : *Mayence, Fr. Kirckheim*, 1864, in-12°, IV-156 pp., *Munster, Brunn*, 1864, In-8°, 87 pp.

16. Études de critique sacrée. L'autorité de la Vulgate et les variantes de l'édition de Clément VIII. Examen de l'ouvrage du P. Vercellone, intitulé : *Variæ Lectiones Vulgatæ Bibliorum editionis*. Tomus II complectens libros Josue, Judicum, Ruth et quatuor Regum *Romæ Spithoever*, 1864. *Rev. cath.*, année 1864, pp. 501-512.

17. L'histoire et les monuments du droit ecclésiastique des Grecs par Son Ém. le cardinal Pitra. *Rev. cath.*, année 1864, pp, 700-714.

18. Les Apôtres. Examen critique du second écrit de M. Renan sur les origines du christianisme. *Rev. cathol.*, année 1866, pp. 275, 313, 377. Deuxième édition. *Brux., Closson et Cie*, 1874. In-12°, 101 pp.

19, Études de Patrologie orientale. S. Jacques de Sarug. *Rev. cath.*, année 1867, p. 513.

20. La treizième édition de la Vie de Jésus (par Renan). *Rev. cath.*, année 1867, p. 665.

21. La Primauté de S. Pierre dans les hymnes liturgiques de l'église grecque et de l'église russe. *Rev. cath.*, année 1867, p. 693.

22. Études de Patrologie orientale. S. Rabulas, évêque d'Édesse. *Rev. cath.*, année 1868, pp. 549, 584.

23. Les Orientaux et le Concile œcuménique. *Louvain, Ch. Peeters*, 1869. In-8°, 85 pp. *Rev. cath.*, année 1869, fév., p. 152; mars, p. 241; mai, p. 566; août, p. 195.

24. De Miraculo deque ejus in christiana demonstratione usu ac valore, dissertatio theologica, auctore Van Weddingen.... *Lovanii*, 1869. — Compte rendu. *Rev. cath.*, sept. 1869, p. 351.

25. Compte rendu analytique de l'ouvrage suivant : *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine*, accompagnée de cartes détaillées, par M. V. Guérin. Judée, 3 vol. in-8°, *Paris, Challamel*, *Rev. cath.*, avril 1870, p. 459.

26. Compte rendu détaillé des deux ouvrages suivants :

1° Préparation exégétique à la vie de N. S. Jésus-Christ, par M. l'abbé E. Le Camus, chan. hon. d'Avignon. — Les commencements de Jésus. *Paris, Bray*, 1869. In-8°.

2° Défense du quatrième Évangile, étude historique et critique de l'Évangile selon s. Jean, par l'abbé Deramey, docteur en théologie. *Paris, Douniol*, 1868. *Rev. cath.*, juill. 1870, p. 97.

27. Compte rendu de l'ouvrage : *Antiqua Ecclesiæ syro-chaldaicæ traditio circa Petri Apostoli ejusque successorum Romanorum Pontificum divinum primatum, auctore J. David corepiscopo Mossulensi. Romæ, Typis S.C. de propaganda fide*, 1870. In-8°. *Rev. Cath.*, avril 1871, p. 475.

28. Compte rendu du *Thesaurus syriacus, collegerunt S. M.* Quatremère, G.H. Bernstein, G. U. Lorsbach, A.-J. Arnoldi, E. M. Agrell, F. Field; auxit, digessit, exposuit, edidit R. Pagne Smith S. T. D. ædis Christi canonicus necnon S. Theologiæ apud Oxonienses professor. *Oxonii, 1868*-1871. Gr. in-fol. 1er et 2e fascicule. *Rev. Cath.*, juin 1871, p. 701.

29. Actes des Apôtres, traduction nouvelle, accompagnée de notes avec le texte en regard, par M. l'abbé Grampon, chan. hon. d'Amiens.... *Paris, Haton*, 1872. *Rev. Cath.*, juillet 1872, p. 94.

30. La Sainte Bible avec commentaires et introduction critique, par M. l'abbé Drach. Texte latin de la Vulgate, traduction française par l'abbé Bayle. Épîtres catholiques de Saint-Jacques, Saint-Pierre, Saint-Jean, Saint-Jude. *Paris, Lethielleux,* 1873. *Rev. Cath.,* fév. 1873, p. 204. — Même ouvrage. Apocalypse de Saint-Jean. *Ibid.,* 1874. *Rev. Cath.,* janv. 1874, p. 114.

31. Vie du R. P. Fr. M.-P. Liberman, par le card. J.-B. Pitra. 2e éd. *Paris, Poussielgue,* 1872. *Rev. Cath.,* fév. 1873, p. 206.

32. Le livre de Job, traduction sur l'hébreu et commentaire précédé d'un essai sur le rythme chez les Juifs et suivi du cantique de Debora, par l'abbé Le Hir, professeur d'Écriture Sainte, ... au Séminaire de Saint-Sulpice, avec introduction, par l'abbé Grandvaux, professeur au même Séminaire. *Paris, Jouby,* 1873. *Rev. Cath.,* juin 1873, p. 643.

33. Conférences de Notre-Dame de Paris, par le R. P. Matignon, de la compagnie de Jésus. *Paris, Jouby,* 1873. *Rev. Cath.,* juin 1873, p. 652.

34. L'Antechrist de M. Renan. *Rev. Cath.,* année 1873, août, p. 134; sept., p. 274; oct., p. 364; et *Bruxelles, Closson et Cie,* 1874. In-12°, 132 pp.

35. La Sainte Bible selon la Vulgate, traduite en français avec des notes, par l'abbé J.-B. Glaire. *Paris. Jouby,* 1861-1873. 4 vol. in-18°. *Rev. Cath.,* janv. 1874, p. 116.

36. Le prophète Jonas. *Rev. Cath.,* mars 1874, p. 276.

37. Le Christianisme dans le temps présent, par l'abbé Ém. Bougaud, vicaire-général d'Orléans. *Paris, Poussielgue,* 1874. *Rev. Cath.,* juin 1874, p. 663.

38. La question arménienne. *Rev. Cath.,* août 1874, p. 153; déc., p. 583; janv. 1875, p. 34.

39. L'avenir de l'Église russe, par le P. Tondini, Barnabite. *Paris,* 1874. *Rev. Cath.,* août 1874, p. 215.

40. Monseigneur de Mérode. *Rev. Cath.,* oct. 1874, p. 371. *Louvain, Ch. Peeters,* 1874. In-8°, 32 pp. Extr. de la *Revue Catholique.*

— Idem. Deuxième édition. *Brux., Closson et Cie,* 1875. In-8°, 49 pp. — Traduit en allemand : *Ein Katolischer Mann,* dans *Die Katolische Bewegung* (1875).

41. La création et l'œuvre de six jours, par J.-J.-D. Swolfs, professeur au petit Séminaire de Malines. *Malines,* 1874. *Rev. Cath.,* oct. 1874, p. 422.

42. La Sainte Écriture et la règle de la foi, par Louis Nazaire Begin... *Quebec,* 1873; et le Protestantisme jugé par un protestant, par Adr. Duval. *Genève,* 1874. *Rev. Cath.,* déc. 1874, p. 423.

43. Exposition des fondements de la foi, ou démonstration de la religion, à l'usage des classes supérieures de l'enseignement moyen, par P. Claessens. *Malines,* 1874. *Rev. Cath.,* fév. 1875, p. 209.

44. Commentarius in Evangelium secundum Matthæum ... auctore J.-A. Vansteenkiste, can. hon. eccl. cath. Brug. *Brugis,* 1876. *Rev. Cath.,* déc. 1875, p. 625.

45. Salomon et l'Ecclésiaste, étude critique sur le texte, les doctrines, l'âge et l'auteur de ce livre, par l'abbé A. Motais, prêtre de l'Oratoire de Rennes, professeur d'Écriture Sainte au grand Séminaire. *Paris, Berche et Tralin,* 1876. In-8°, 2 vol. *Rev. Cath.,* juillet 1876, p. 85.

46. Guide-Indicateur des sanctuaires et des lieux historiques de la Terre-Sainte, par le Fr. Liévin de Hamme, franciscain résident à Jérusalem. 2e éd. *Louvain, Lefever,* 1876. *Rev. Cath.,* nov. 1876, p. 532.

47. Une exploration récente de la Terre-Sainte. *Rev. Cath.,* déc. 1876, p. 555; janv. 1877, p. 69; mars, p. 242.

48. L'Avesta, livre sacré des sectateurs de Zoroastre, traduit du texte Zend, par C. de Harlez, professeur à l'Université de Louvain. T. II. In-8°. *Liége,* 1876. *Rev. Cath.,* déc. 1876, p. 624.

49. Livre des Psaumes de David, traduit de l'hébreu avec commentaires, par S. P. Martet, chapelain de Saint-Louis des Français à Rome. *Langres,* 1876. 2 vol. in-18°. *Rev. Cath.,* déc. 1876, p. 626.

50. Compte rendu des deux ouvrages qui suivent : 1° S. Pauli Epistolæ breviter explicatæ ad usum Seminariorum et Cleri, auctore J.-A. Vansteenkiste, can. hon. cath. Brug.... *Brugis, Beyaert-Storie,* 1876. In-8°, 2 vol.

2° Epistolæ catholicæ breviter explicatæ ad usum seminariorum et cleri. auctore Vansteenkiste.... *Brugis, Beyaert-Storie,* 1876. In-8°, *Rev. cath.,* mai 1877, p. 513.

51. Disquisitio critico-biblica de tempore sepulturæ Christi, à R.-P.-Franç. de Hieronymo Jovino, S. J. *Woodstock,* 1875. Compte rendu. *Rev. cath.,* 1877.

52. Les Moines d'Occident. Analyse des tomes VI et VII des Moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard, par le comte de

Montalembert. *Paris, Lecoffre,* 1877. *Rev. cath.,* année 1877, sept., p. 247; oct., p. 325; nov., p. 487.

53. Compte rendu des trois ouvrages suivants : 1. La condamnation de Galilée et les publications récentes, par Ph. Gilbert, professeur à l'Université catholique de Louvain. *Louvain,* 1877, in-8°, de 116 pp. — 2. Encore Galilée, par le P. P. Eugène Desjardins, S. J. *Paris,* 1877. In-8°, 178 pp. — 3. La question de Galilée, par Henri de l'Épinois. *Paris,* 1878. In-12°, 332 pp. *Rev. cath.,* avril 1878, p. 427.

54. La Vie et les OEuvres du chanoine Van Crombrugghe, fondateur des Joséphites, des Dames de Marie, des Sœurs de S[t] Joseph et des Sœurs de Marie et de Joseph..., par C. Pieraerts, professeur à l'Université catholique de Louvain.... *Louvain, Ch. Peeters,* 1878. In-8°, 200 pp. *Rev. cath.,* avril 1878, p. 431.

55. Hymnographie. Analyse des Analectes préparés pour le Spicilège de Solesme, par S. E. le cardinal J.-B. Pitra, Bibliothécaire de la Sainte Église romaine. *Paris, Jouby et Roger,* 1876. *Rev. cath.,* année 1878, juin, p. 541; juillet, p. 5.

56. Commentarius in Evangelium S. Joannis, quem in usum prælectionum scripsit P. Josephus Corluy, S. J. in collegio theologico societatis Jesu Lovaniensi Sacræ Scripturæ professor. *Gandavi, Poelman,* 1878. In-8°, 457 pp. *Rev. cath.,* oct. 1878, p. 396.

57. Poésie des Hébreux. Analyse des ouvrages : 1. R. Lowth, de Sacra Poesi Hebræorum cum notis J.-D. Michaëlis. *Cœttinguæ,* 1768; — 2. Le Hir, Essai sur le Rythme chez les Hébreux, inséré dans Le Livre de Job. *Paris,* 1873; — 3. Bickell, Metrices biblicæ regulæ exemplis illustratæ. *Inspruck, Wagner,* 1879, *Rev. cath.,* janv. 1879, p. 6.

58. Les Évangiles apocryphes, histoire littéraire, forme primitive, transformations, par l'abbé Variot, docteur ès-lettres. *Paris, Barche et Tralin.* In-8°, de XIII-500 pp. *Rev. cath.,* mai 1879, p. 512.

59. Les chrétiens en Orient, leur état actuel et leurs espérances. *Rev. cath.,* 1879, juillet, p. 5; août, p. 123.

Cet article a d'abord paru en anglais, dans *Dublin Review.*

60. Compte rendu des quatre ouvrages qui suivent : I. Calendrier des Églises d'Orient et d'Occident. — Kalendarium manuale utriusque Ecclesiæ orientalis et occidentalis academiis clericorum accommodatum. Auctore Nicolao Villes, S. J., in Universitate Oenipontana professore. *Inspruck,* 1879. In-8°.

II. Theologia moralis S. Eccl. D. Alphonsi Mariæ de Liguorio logico ordine digesta et sic summatim exposita ut in singulis quæstionibus ea tantum tradatur quæ juxta mentem ejusdem sancti sequenda est a confessariis ... cura et studio Joannis Doct. Ninzatte. *Patavii*, 1879. In-8°, 2 vol.

III. Das Buch des propheten Daniel übersetzt und erklart von Dr Aug. Rohling, prof. an der Universität zu Prag. *Mains*, 1876. In-8°, 372 pp.

IV. Das salmonische spruchbuch uebersetzt und erklart von Dr Aug. Rohling.... *Mains*, 1879. In-8°. *Rev. cath.*, janv. 1880, pp. 97, 100, 101.

61. La Bible et les découvertes modernes en Palestine, en Égypte et en Assyrie, par F. Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice, avec des illustrations d'après les monuments, par M. l'abbé Drouillard, 2e éd. *Paris, Berche et Tralin*, 1879, 3 vol. In-12°. *Rev. cath.*, mai 1880, p. 513.

62. L'Église grecque, son histoire, ses dogmes, sa discipline, ses rites, son organisation, son avenir. *Rev. cath.*, année 1880, août, p. 1; sept. p. 209; et *Louvain, C. Peeters*, 1880. In-8°, 51 pp. Traduit en anglais dans *The Dublin Review*.

63. Psalmi Pentecostes, inter præclaros præclarissimi atque obscurcissimi inter obscuros, quos Ecclesia Spiritu S. Apostolos descendenti mundoque spiritualiter instaurato pleno jure et sensu altissimo accommodati, nova et facili ratione dilucidati, auctore Vansteenkiste..., S. Script. prof. in seminario Brugensi. *Brugis, Delplace*, 1880. Compte rendu. *Rev. cath.*, nov. 1880, p. 519.

3433. — Étude historique sur les tribunaux militaires en Belgique, par A.-L.-P. de Robaulx de Soumoy, auditeur militaire du Brabant, chevalier de l'Ordre de Léopold. — *Bruxelles, Henri Samuel*, 1857.

In-18°, de VIII-201 pp. Extr. de la *Revue trimestrielle*, suivi d'une liste des magistrats militaires (auditeurs de camp, auditeurs généraux, de provinces et de régiments, des prévôts généraux), depuis 1554 jusqu'à nos jours. — S. A. — B. R.

Du même : Tribunaux militaires. Origine de la justice militaire aux temps des ducs de Bourgogne. — Règne de Charles-Quint. — Organisation de 1587. — Des lois pénales. — Les tribunaux militaires sous le

régime autrichien. — La justice militaire au pays de Liége. — La justice militaire pendant l'empire français et le royaume des Pays-Bas. — Organisation actuelle des tribunaux militaires. Extr. de la *Patria Belgica*, t. II (1873), p. 731.

2434. — Étude sommaire sur les connaissances théoriques et pratiques exigées des fonctionnaires de l'administration de l'enregistrement et des domaines, par un ancien fonctionnaire de cette administration (N.-J.-X. Lion, conservateur des hypothèques à Liége). — *Liége, Grandmont-Donders*, 1857.

In-8°, de 75 pp. Extr. de la *Jurisprudence des tribunaux de première instance.*

Du même : 1. Dictionnaire des droits d'enregistrement de timbre et de greffe, des hypothèques, successions et mutations par décès.... *Brux., Stapleaux*, 1823. 2 vol. in-4°. — Idem. Supplément. *Ibid.*, 1827. In-4°.

2. Ville de Liége. Rapport fait au conseil communal sur les imputations dirigées contre cette autorité. — Avec Frère-Orban.

3. Dernier mot en réponse aux imputations dirigées contre les agents du domaine par M. Van Bommel, évêque de Liége, dans une brochure qu'il a publiée au mois de mars 1841, à l'occasion des procès qui existent entre le domaine et les fabriques d'églises relativement aux biens provenant de bénéfices simples. *Liége (impr. Riga)*, avril 1841. In-8°, 43 pp. Signé *in fine*.

2435. — [Articles du docteur Paul, insérés dans les *Annales* et le *Bulletin de la Société de médecine de Gand*. — *Gand, L. Hebbelynck*, 1857-1863.]

1. Des données pratiques que peut fournir l'examen des urines dans les maladies. Mémoire couronné par la Société de médecine de Gand, au concours de 1855. *Gand, Hebbelynck*, 1857. In-8°, 155 pp. Extr. des *Annales* de cette société. — S. A.

2. Notions hygiéniques applicables aux établissements d'instruction de la jeunesse. *Gand, L. Hebbelynck*, 1863. In-8°, 178 pp., 3 fig. Extr. des mêmes *Annales*.

3. Observation d'hydropisie de l'amnios. *Gand, L. Hebbelynck*, 1857. In-8°, 4 pp. Extr. du *Bulletin de la Société de médecine de Gand*. — S. A.

4. Fièvre larvée albuminurique. *Gand, L. Hebbelynck*, 1860. In-8°, 16 pp. *Ibid*. — S. A.

2436. — Du vertige rhumatismal, par le Dr A. Sovet, membre de l'Académie royale de médecine. — *S. titre. (Bruxelles*, 1857.)

In-8°, de 28 pp. Extr. du *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 2e sér., t. I, n° 6.

2437. — Flore mycologique de Gentinnes. Catalogue des Mycètes observées dans cette partie du Brabant wallon pendant les années 1855, 1856, 1857, par le comte Alfred De Limminghe, Membre de plusieurs sociétés savantes. *Maximus in minimis certe Deus et mihi major quam vasto cœli in templo astrorumque caterva*. Le cardinal de Polignac. — *Namur, typ. de F.-J. Douxfils*, 1857.

In-8°, de 89 pp. — S. A.

2438. — Notice sur les tubes indicateurs du niveau de l'eau dans les chaudières à vapeur, par Gustave Arnould, ingénieur du corps des mines. — *Bruxelles. Van Dooren*, 1857.

In-8°, de 8 pp. Extr. des *Annales des travaux publics de Belgique*, t. XV.

1858.

2439. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, Imprimeur de l'Évêché,* 1858.

1. *12 janvier 1858. Circulaire divisant le canton d'Arlon en deux doyennés,* celui de Saint-Martin et celui de Saint-Donat.

2. *29 janvier 1858. Mandement de carême de l'an de grâce 1858 et la publication du jubilé* accordé par SS. Pie IX, le 25 septembre 1857. In-4°, 10 pp.

Suivi de l'allocution prononcée par Pie IX dans le consistoire secret du 25 septembre 1857. In-4°, 11 pp. En latin et en français.

3. *4 février 1858. Circulaire indiquant la manière de célébrer le jubilé dans chaque paroisse.*

4. *20 février 1858. Circulaire ordonnant un* Te Deum *à l'occasion de l'heureuse délivrance de S. A. R. Madame la Duchesse de Brabant.*

5. *22 février 1858.* Circulaire relative aux préceptes de la confession annuelle et de la communion pascale auxquels on pourra satisfaire par la confession et la communion du jubilé.

6. *6 mars 1858. Circulaire portant communication au clergé* de l'arrêt du conseil provincial à l'Institut ophtalmique de Namur.

7. *12 mars 1858. Circulaire aux conseils de fabriques d'églises* au sujet du renouvellement de la petite moitié des conseils, des élections, de la formation et de la production des budgets.

8. *8 mai 1858. Mandement qui ordonne des prières pour obtenir de la pluie.* — Modifié, dans ses dispositions, par la circulaire du 15 juin 1858.

9. *16 juin 1858. Circulaire concernant les retraites ecclésiastiques.*

10. *24 novembre 1858. Circulaire réclamant aux fabriques la production de leurs budgets pour l'année 1859.*

11. *28 décembre 1858. Circulaire indiquant d'après les* Lettres apostoliques du 3 mai 1858, *les jours où les curés doivent célébrer la messe pour leurs paroissiens.* In-4°, 2 pp. Suivent les Lettres apostoliques. In-4°, 7 pp.

2440. — Semaine sainte. Les cinq Mystères douloureux ou Instructions sur la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, pour les cinq premiers jours de la semaine sainte, mises à la portée des fidèles de la campagne, suivies d'une Instruction sur l'Institution de l'Eucharistie, qui pourra servir pour le Jeudi-Saint. Par M. Arnould, curé-doyen de Marche. — *Namur, F.-J. Douxfils, libraire-éditeur,* 1858.

In-12°, de 65 pp. — S. A.

2441. — Marie refuge des malheureux, ou faveurs et bienfaits de l'Archiconfrérie du Saint-Cœur de Marie. — *Namur, typ. de F.-J. Douxfils,* 1858.

In-12°, de 117 pp. C'est le récit de l'érection de l'Archiconfrérie du Saint-Cœur de Marie dans l'église de Notre-Dame des-Victoires à Paris et des progrès qu'elle a faits. — Bibl. des PP. Récollets à Salzinnes.

2442. — Entretiens sur les apparitions de la Sainte Vierge, notamment sur celles dont furent favorisés Alphonse de Ratisbonne et les Bergers de la Salette, précédées de considérations sur le monde invisible et nos rapports avec lui; par E.-C. Delchambre, curé de Longchamps (Namur). — *Tournai et Paris, H. Casterman,* 1858.

In-12°, de X-434 pp. — S. A.

2443. — 1692. Louis XIV devant Namur, par E. L. — *(Bruxelles,* 1858).

Cette notice sur le siége de Namur en 1692 a paru dans le *Journal de Bruxelles* du 19 au 27 avril 1858. — S. A.

2444. — La Meuse belge, légendes, sites et monuments, industrie, Dinant, Namur, Liége, par le docteur Fremder. — *Liége, F. Renard, éditeur; J. Houtain, imprimeur,* 1858.

In-12°, de XII-318 pp.; 9 ff. de renseignements utiles aux voyageurs; 5 cartes, 2 plans. Par Auguste Morel, réfugié français. — S. A.

2445. — *L'Agronome,* journal de la Société agricole et forestière de la province de Namur, paraissant le samedi. — *Namur, typ. de F.-J. Douxfils* (1858-1880).

In-4°. — Directeur : Aug. Stiennon. — Comité de rédaction : le comte G. d'Aspremont-Lynden, président de la Société; L. Dinon, docteur en médecine et ancien président de la Société; A. Royer, pésident de la Société de Pomologie; Biot-Wautlet, pharmacien-chimiste; Th. Ortmans, propriétaire et agronome, et Duvieusart, médecin-vétérinaire.

2446. — Notice historique sur la ville de Fosses, par Alb. Stassin. — *Liége, A. Charron,* 1858.

In-8°, de 103 pp., 2 pl. Des exemplaires ont été publiés sous le pseudonyme de Charles Kairis. Cette notice n'est pas une monographie proprement dite, c'est comme un canevas des notions historiques que donne l'auteur sur Fosses depuis son origine jusqu'à nos jours. — S. A. — U. L.

2447. — Généalogie de la famille Dupont. *Sunt lacrymæ rerum et mentem mortalia tangunt. — Namur, Typ. Ad. Wesmael-Legros, imprimeur de l'Évêché,* 1858.

In-12°, de 153 pp. Signé : *Fortuné Beauloye.* La famille de Dupont est connue dans la province de Namur, depuis plus de 300 ans. Elle

paraît avoir eu Auvelais pour berceau. Elle faisait jadis partie de la noblesse. — S. A. — B. R.

2448. — Jean-Joseph Piret, publiciste liégeois, ou conflit politique élevé au sujet des jeux de Spa, à la fin du XVIIIe siècle. (Conflit qui a provoqué l'examen des lois fondamentales de la principauté de Liége), par Britz (1858).

In-8°. Inséré dans la *Revue hist. du droit français et étranger*, t. IV (1858), p. 460. Sur Piret voir dans la *Biographie nationale* l'article que l'auteur de cette *Bibliographie* lui a consacré. — U. L.

2449. — Tribunal correctionnel de Namur. — Succession Legrain. Affaire Guillaume Bastin, prévenu d'escroqueries et de faux. — Compte rendu complet du procès. — Dépositions des témoins. — Réquisitoire. — Plaidoiries. — Pièces justificatives. — Documents curieux. — Armoiries. — Jugement. — Chanson de Montcrabeau (1856). — *Namur, typ. I. Colin, rue du Bas de la Place*, 1858.

In-8°, de 68 pp. Concernant une prétendue succession importante délaissée, depuis quatre siècles, par un chevalier Legrain ou comte de Logrono. Cette succession donna lieu à un curieux procès, qui se termina par un jugement du tribunal correctionnel de Namur, en date du 19 mars 1858, portant condamnation d'un nommé Bastin à cinq années d'emprisonnement, mille francs d'amende, aux frais et, après expiration de sa peine, à une surveillance de la police pendant cinq ans; condamnation motivée sur ce que, à l'occasion de cette succession, ledit Bastin avait escroqué des sommes assez notables de prétendants héritiers. — S. A.

2450. — Catalogue d'une riche et nombreuse collection de livres provenant d'une bibliothèque publique de la Belgique et consistant principalement en ouvrages d'Histoire, Juris-

prudence civile et canonique, Sermonnaires, Livres ascétiques, Théologie, Écriture-Sainte, Philosophie, Sciences physiques et mathématiques, Littérature, Diplomatie, dont la vente publique aura lieu, sous le ministère compétent, en francs et centimes, payable au comptant, avec augmentation de 10 °/₀, sous la direction de Charles-Joseph Fonteyn, imprimeur-libraire, dans la succursale, située rue de Namur, n° 37, en face de l'Université à Louvain, lundi 3 mai 1858 et les cinq jours suivants, de 10 heures du matin à midi, et de 2 heures de relevée à 4 heures. Tous les ouvrages sont reliés. Le catalogue se distribue chez le susdit imprimeur libraire, rue de Namur, 37 et rue de Bruxelles, 6.

In-8°, de 96 pp. La Bibliothèque publique dont fait mention le titre de ce catalogue, n'est autre que celle de la ville de Namur. Les volumes indiqués à la page 96, sous les n°s 3182 à 3194, n'appartenaient pas à la ville de Namur. Non compris ces numéros, le nombre des volumes s'élève à 4787. C'est tout ce qui avait été laissé à l'hôtel de ville, lors du transfert de la Bibliothèque au nouveau musée, en 1855, et qui a été vendu, en 1858, à Louvain; c'étaient des doubles ou des ouvrages incomplets.

Le présent catalogue est fort mal fait et fourmille d'erreurs. L'employé de l'administration communale qui l'a rédigé s'est contenté de copier le catalogue des livres appartenant à la ville de Namur dressé en 1807.

Il ne faut pas attacher d'importance au dire du libraire Fonteyn dans la note placée à la tête du catalogue, que les incunables sont très nombreux. Il y en avait en tout cinq, indiqués dans les n°s 875, 876, 1974, 2049, 2409. C'étaient des doubles ou des ouvrages incomplets. On peut en dire autant de 14 ouvrages imprimés avant 1530, que l'on trouvera indiqués dans le Catalogue (note de M. J. Borgnet). Le chiffre de la vente s'est élevé à près de 11,000 fr. — S. A.

2451. — Sancti Hadelini sacellum. Ode ad nobilissimum

Cômitem de Liedekerke-Beaufort et Comitissam ejus uxorem clarissimam, qui suis sumptibus maximis scholarum pro puellis ædes et Sancti Patroni Hadelini sacellum Cellis reædificabant, consecrante Reverendissimo Nicolao-Josepho Dehesselle, Namurcensi Episcopo, Die 17ª mensis octobris, anni 1858. — *Namurci, Typis F.-J. Douxfils,* 1858.

In-8°, de 11 pp. Ode, composée par le chanoine J.-J. Sohet. — S. A.

2452. — Collége de Notre-Dame de la Paix à Namur. Silvéria ou le triomphe de la foi par la Reine des Martyrs, tragédie en trois actes, composée par MM. Augustin Allart, de Wavre, Camille de Moffarts, de Liége, et Henri Tellier, d'Élouges, élèves de Rhétorique, et représentée par les élèves du même cours, le 7 juin 1858. — *Namur, F.-J. Douxfils,* 1858.

In-12°, de lim. 3 ff.-101 pp. Suivi de la liste des élèves du collége de N.-D. de la Paix pendant l'année scolaire 1857-1858. — S. A.

2453. — Le Traditionalisme et le Rationalisme examinés au point de vue de la philosophie et de la doctrine catholique, par l'abbé Lupus, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, inspecteur des études dans les petits séminaires et dans les colléges épiscopaux du diocèse. — *Liége, impr. H. Dessain,* 1858-1859.

In-8°, 3 vol. de X-335, 606 et 952 pp. Les deux premiers volumes ont rapport à la célèbre controverse du traditionalisme, dite la *Question de Louvain*, agitée en Belgique de 1846 à 1866, entre les chanoines Ubaghs et Laforêt, J.-B. Lefebve et Beelen, professeurs à l'Université de Louvain, auxquels il faut adjoindre le chanoine Lonay, ayant pour organe la *Revue catholique de Louvain*, d'une part, et P. Kersten et B. Gilson,

rédacteurs du *Journal historique et littéraire* de Liége, et le chanoine Lupus, d'autre part.

État de la question. — Les premiers désignés soutenaient, avec un grand talent et une science merveilleuse, que l'homme ne peut parvenir à la connaissance d'une vérité quelconque métaphysique extérieure, c'est-à-dire qui regarde les choses qui ne tombent pas sous nos sens, *sans le secours de l'enseignement d'autrui* et en dernière analyse *sans le secours de la révélation divine.*

Les seconds soutenaient, au contraire, que l'âme humaine est douée d'une telle spontanéité, d'une telle activité, qu'elle peut, d'*elle-même,* par le simple spectacle de la nature, entrer en éveil et arriver, *sans le secours d'autrui,* à la connaissance des vérités métaphysiques et morales, telles que l'existence de Dieu, la distinction entre le bien et le mal, etc.

Un enfant abandonné dans une île déserte, mais doué de tous ses sens qui le mettent en contact avec l'œuvre de la création, pourra-t-il, au moyen de ces excitateurs naturels des idées innées qu'il a dans l'âme, *sans aucun rapport avec la société,* s'élever à une notion quelconque du premier être? Oui, dit le *Journal historique;* non, dit la *Revue catholique.*

Or, le Saint-Siège a condamné l'opinion des professeurs de Louvain, à l'occasion de l'examen, fait par lui, des œuvres philosophiques du chanoine Ubaghs. En effet, le 23 juin 1843, la Congrégation de l'Index a condamné la proposition suivante extraite des ouvrages du savant professeur, laquelle résume son enseignement et constitue le fond même du débat : « *Haud posse nos in cognitionem cujusvis externæ metaphy-*
» *sicæ veritatis, nempe quæ respicit ea quæ sub sensus non cadunt,*
» ABSQUE ALTERIUS INSTRUCTIONE, *ac in ultima analysi absque divina*
» *revelatione....* »

La même condamnation a été prononcée le 8 août 1844, le 11 octobre 1864 et le 2 mars 1866, de nouveau par la même Congrégation jointe à celle du Saint-Office, ainsi que par le Concile du Vatican, constitution *Dei Filius,* du 24 avril 1870, dont voici le premier canon de *Revelatione,* chap. II : « *Si quis dixerit Deum unum et verum, creatorem*
» *et Dominum nostrum, per ea quæ facta sunt, naturali rationis*
» *lumine, certo cognosci non posse, anathema sit.* »

Voy. dans l'*Annuaire de l'Université cath. de Louvain,* année 1876,

pp. 447-466, les documents émanés du Saint-Siège relatifs aux doctrines de M. Ubaghs, faisant suite à une notice intéressante sur ce professeur, par le chanoine Jacobs, son successeur à la chaire de philosophie; et sur l'ouvrage de l'abbé Lupus, voy. KERSTEN, *Journal hist. et litt.*, t. XV, pp. 435-440, et *Revue cath. de Louvain*, année 1859, pp. 69-103. — Bibl. du séminaire de Namur. — U. L. — B. R.

2454. — [Articles de L. Ph. Gilbert, professeur à l'Université de Louvain, extraits des *Mémoires de l'Académie des sciences de Belgique*, ou des *Bulletins* de la même Académie. — *Bruxelles, Hayez*, 1858-1873.]

1. Recherches sur les propriétés géométriques des mouvements plans *(Brux., Hayez*, 1858). In-4°, 37 pp., 3 pl. Extr. des *Mémoires couronnés de l'Académie des sciences de Belgique*, t. XXX.

2. Note sur un opuscule peu connu de Simon Stevin, de Bruges. — Lettre à M. Ad. Quetelet *(Brux., Hayez*, 1859). In-8°, 6 pp. Extr. des *Bulletins de l'Académie des sciences de Belgique*, 2e série, t. VIII.

3. Note sur quelques propriétés des lignes tracées sur une surface quelconque *(Brux., Hayez*, 1860). In-8°, 18 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences*, 2e série, t. IX.

4. Remarques sur la théorie des équations différentielles linéaires *(Brux., Hayez*, 1861). In-8°, 19 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences*, 2e série, t. XI.

5. Observations sur la carte du Nil de M. Miani *(Brux., Hayez*, 1861). In-8°, 8 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences*, 2e série, t. XII.

6. Recherches analytiques sur la diffraction de la lumière *(Brux., Hayez*, 1862). In-4°, 52 pp. Extr. des *Mémoires couronnés de l'Académie des sciences*, t. XXXI.

7. Note sur l'intégration des équations différentielles de la dynamique *(Brux., Hayez*, 1864). In-8°, 27 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences*, 2e série, t. XVII.

8. Sur quelques propriétés des trajectoires. Sans titre *(Brux., Hayez*, 1868). In-8°, 7 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences*, 2e série, t. XXV.

9. Réponse aux observations de M. l'abbé Aoust *(Brux., Hayez*, 1868). In-8°, 15 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences*, 2e série. XXVI.

10. Mémoire sur la théorie générale des lignes tracées sur une surface quelconque *(Brux., Hayez,* 1868). In-4°, III-47 pp. Extr. des *Mémoires de l'Acad. des seiences,* t. XXVII.

11. Mémoire sur une transformation géométrique et sur la surface des ondes, par M. E. Catalan. — Rapport *(Brux., Hayez,* 1869). In-8°, 14 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences,* 2e série, t. XXVII.

12. Études sur les coordonnées tétraédriques, par A. Neuberg. — Rapport *(Brux., Hayez,* 1869). In-8°, 11 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences,* 2e série, t. XXVIII.

13. Sur quelques propriétés des surfaces opsidales ou conjuguées *(Brux., Hayez,* 1869). In-8°, 23 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences,* 2e série, t. XXVIII.

14. Sur une propriété des déterminants fonctionnels et son application au développement des fonctions implicites *(Brux., Hayez,* 1870). In-4°, 12 pp. Extr. des *Mémoires de l'Acad. des sciences,* t. XXVIII.

15. Mémoires sur l'application de la transformation désarguesienne à la génération des courbes et des surfaces géométriques..., par M. L. Saltel. — Rapport *(Brux., Hayez,* 1871). In-8°, 10 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences,* 2e série, t. XXXII.

16. Sur l'emploi des imaginaires dans la recherche des différentielles d'ordre quelconque *(Brux., Hayez,* 1872). In-8°, 8 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences,* 2e série, t. XXXIII.

17. Sur une objection proposée par M. Catalan *(Brux., Hayez,* 1872). In-8°, 7 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences,* 2e série, t. XXXIII.

18. Mémoire sur l'existence de la dérivée dans les fonctions continues. *(Brux., Hayez,* 1872). In-8°, VI-31 pp. Extr. des *Mémoires couronnés de l'Acad. des sciences* (Coll. in-8°), t. XXXIII.

19. Rectification au sujet d'un mémoire précédent *(Brux., Hayez,* 1873). In-8°, 8 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences,* 2e série, t. XXXV. Rectification au sujet du mémoire précédent, n° 18.

20. Sur diverses communications adressées à l'Académie, par M. Louis Saltel. — Rapport *(Bruxelles, Hayez,* 1873). In-8°, 8 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences,* 2e série, t. XXXV.

21. Recherches sur le développement de la fonction Γ et sur certaines intégrales définies qui en dépendent *(Brux., Hayez,* 1873). In-4°, 60 pp. Extr. des *Mémoires de l'Académie des sciences,* t. XLI.

Mentionnons ici une lettre, datée du 17 octobre 1873, adressée au

Journal de Liége, par MM. Gilbert et Henry, professeurs à l'Université catholique de Louvain. Cette lettre est une réponse aux articles publiés dans ce journal, le 14, 15 et 16 octobre 1873, par Édouard Van Beneden, professeur à l'Université de Liége, au sujet d'un incident orageux provoqué au sein de l'Académie à propos d'une note communiquée à ce corps savant dans laquelle le professeur liégeois traitait de fable le fait de Jonas englouti par une baleine.

2455. — [Articles de L.-Ph. Gilbert, professeur à l'Université de Louvain, extraits de *La Belgique* et de la *Revue belge et étrangère.* — *Bruxelles,* 1858-1862.]

1. Les Silicates solubles et leurs applications aux arts et à l'industrie *(Brux.,* 1858). In-8°, 10 pp. Extr. de *La Belgique,* t. V.
2. Revue des Sciences pendant le premier semestre de 1858 *(Brux.,* 1858). In-8°, 9 pp. Extr. de *La Belgique,* t. VI.
3. Souvenirs scientifiques de 1858 *(Brux.,* 1859). Extr. de *La Belgique,* t. VII.
4. L'astronomie en 1859 *(Brux.,* 1860). In-8°, 9 pp. Extr. de *La Belgique,* t. IX.
5. L'éclipse de soleil du 18 juillet *(Brux.,* 1860). In-8°, 11 pp. Extr. de *La Belgique,* t. X.
6. Souvenirs scientifiques de 1860 *(Brux.,* 1861). In-8°, 16 pp. Extr. de *La Belgique,* t. XI.
7. Le Nil blanc et les explorations récentes. *Brux., impr. de la Revue belge et étrangère,* 1862. In-8°, 47 pp. Extr. de la *Revue belge et étrangère,* t. XIII.

2456. — L'œuvre de P.-P. Rubens, gravé au burin par les anciens maîtres flamands et reproduits par la photographie. Tome Ier : La Bible; sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament photographiés par M. B. Leba et accompagnés d'un texte explicatif par E. Fétis. — *Bruxelles, Muquardt,* 1858.

In-folio, avec 40 pl. T. Ier, 2e tirage. *Ibid.*, 1877. In-fol., 40 pl. T. II. : Vierges, saints, martyrs et allégories sacrées. In-fol., 40 pl. *Brux.*, *Muquardt*, 1860. — B. R.

2457. — [Ouvrages faisant partie des *Mémoires publiés par la Société de l'histoire de Belgique* et par les soins de M. A.-L.P. de Robaulx de Soumoy, auditeur militaire du Brabant. -- *Bruxelles, Weissenbruch*, 1853-1874.]

1. Mémoires de Ferry de Guyon, écuyer, bailli général d'Anchin et de Pesquencourt. Avec un commentaire historique et une notice historique sur la vie de l'auteur. *Brux., Weissenbruch*, 1858. In-8°, 192 pp.

2. Mémoires de Frédéric Perrenot, sieur de Champagery, 1573-1590. Avec notice et annotations. *Brux., Weissenbruch*, 1860. In-8°, 426 pp.

3. Histoire des troubles advenus à Valenciennes à cause des hérésies. 1562-1579. Tirée de plusieurs écrits en 1690, par Pierre-Joseph Le Boucq. Publiée avec notices et annotations. *Brux., Weissenbruch*, 1864. In-8°, 178 pp.

4. Histoire générale des guerres de Savoie, de Bohême, du Palatinat et des Pays-Bas, 1616-1627, par le seigneur du Cornet, gentilhomme belgeois. Avec une introduction et des notes. *Brux., Weissenbruch*, 1868. 2 vol. in-8°, 323 et 345 pp.

5. Histoire de l'archiduc Albert, gouverneur général, puis prince souverain de la Belgique, par M. de Montpleinchamp, annotée. *Brux., Weissenbruch*, 1870. In-8°, 631 pp.

6. Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas. Tomes I-III. *Brux., Weissenbruch*, 1872-1874. 3 vol. in-8°, 270, 389 et 370 pp. — S. A. — B. R.

2458. — Considérations pratiques sur le diagnostic des tumeurs de l'abdomen chez les enfants, par I.-A.-J. Henriette, docteur en médecine. — *Bruxelles, Lelong*, 1858.

In-8°, de 24 pp.

Du même : De la gencevité ulcéreuse chez les enfants et de son traitement. In-8°, 12 pp.

2459. — Notice sur l'hôpital Sainte-Élisabeth, à Anvers, et revue statistique et clinique des affections chirurgicales traitées dans le service de M. le docteur Uytterhoeven, chirurgien en chef, pendant l'année 1856, par M. Gustave Nihoul, ancien interne, docteur en médecine à Grand-Leez (Namur). — *Bruxelles, J.-B. Tircher,* 1858.

In-8°, de 42 pp. Extr. du *Journal publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.* — S. A.

2460. — Essai sur la défense de la Belgique. Anvers — Bruxelles — la Meuse. Par un Belge. — *Bruxelles, Decq,* 1858.

In-8°, de 155 pp., 1 pl. Le belge, auteur de cet ouvrage ainsi que des deux suivants, est Alfred-Léon Cambrelin, capitaine d'état-major.

1. Camp retranché d'Anvers. Considérations critiques sur le système de défense de la Belgique, adopté en 1859. *Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie,* 1860. In-8°, 207 pp.

2. Appendice à l'*Essai sur la défense de la Belgique,* par un Belge. *Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie,* 1861. In-4°, 40 pp., 1 pl. (Autographié). — Idem., 2e édition, 1877. — B. R.

2461. — Exploitation des mines. Nouvelle machine d'extraction. par A. Demanet, lieutenant-colonel du Génie. — *Bruxelles, Delevingne et Callewaert,* 1858.

In-8°, de 19 pp., 3 pl. — S. A.

2462. — Les Allures du Cheval, par un étudiant en médecine. — *Namur, Colin,* 1858.

In-18°, de 35 pp.

1859.

2463. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de Mgr Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez A. Wesmael-Legros, imprimeur de l'Évêché,* 1859.

1. *24 février 1859. Mandement pour le carême de l'an de grâce 1859.* Sur l'Église, ses propriétés, ses caractères.

2. *Même jour. Circulaire relative à la collecte pour l'Université catholique.* In-4°, 1 p.

3. *23 avril 1859. Circulaire ordonnant des prières publiques pour l'heureuse délivrance de S. A. I. et R. la duchesse de Brabant.*

4. *17 mai 1859. Mandement qui ordonne des prières publiques pour la paix.* Compris les Lettres apostoliques du 27 avril 1859.

5. *14 juin 1859. Mandement qui ordonne un* Te Deum *en action de grâces pour la délivrance de S. A. I. et R. la duchesse de Brabant.*

6. *11 juillet 1856. Circulaire annonçant les retraites ecclésiastiques.* In-4°, 1 p.

7. *23 octobre 1859. Circulaire ordonnant des prières publiques pour N. S. P. le Pape Pie IX.*

2463. — Petit Manuel de la Confrérie de Saint-Joseph, érigée dans l'église paroissiale de Saint-Joseph, à Namur, par décret de Mgr Dehesselle, en date du 14 mars 1857, et enrichie d'indulgences par indult de S. S. Pie IX, en date du 29 mai suivant. *Ite ad Joseph* (Gen.). — *Namur, Impr. de Justin Rouvroy, rue Saint-Jacques,* 1859.

In-32°, de 48 pp. L'auteur de cet opuscule est C. Bruskin, curé de la paroisse de Saint-Joseph, à Namur. — S. A.

2464. — Recueil de l'origine des miracles et des règles de la Confrérie de Notre-Dame de Walcourt, avec les motifs qui

doivent nous porter à honorer cette image. — *Namur, Wesmael-Legros,* 1859.

In-18°, de 36 pp. — S. A.

2465. — Vie de saint Hilaire, évêque de Poitiers et docteur de l'Église, par un prêtre du diocèse de Namur. — *Namur, impr. F.-J. Douxfils,* 1859.

In-12°, de 44. Par l'abbé Ch. Quinaux, curé de Matagne-la-Petite, plus tard curé de Leffe-Dinant.

2466. — Recueil de Cantiques pour toutes les fêtes de l'année, le mois de Marie et les solennités religieuses. — *Namur, Lambert-De Roisin,* 1859.

In-18°, de 94 pp., 2 ff. de table.

2467. — Dissertatio de Syrorum fide et disciplina in re eucharistica; accedunt veteris Ecclesiæ Syriacæ monunenta duo : *Joannis Telensis Resolutiones canonicæ* Syriace nunc primum editæ et latine redditæ; *Jacobi Edesseni Resolutiones canonicæ,* cum versione latina nunc primum elaborata. Adduntur adnotationes variæ, theologicæ, historicæ, archeologicæ, aliæ ad utrumque illud monumentum elucidandum compositæ : quæ omnia pro gradu Doctoris in S. Theologiâ, in Universitate catholica, in oppido Lovaniensi, rite et legitime consequendo, prodeunt auctore Th. J. Lamy, presb. diœc. Namurc., S. Th. licent. et lingg. orientt. in Univ. cath. Lovan. lector. Anno MDCCCLIX. — *Lovanii, excudebant Vanlinthout et Socii, Universitatis typographi* (1859).

In-8°, de XVI-274 pp. L'ouvrage est divisé en deux parties : la première traite de la foi et la seconde de la discipline de l'Église syrienne sur l'Eucharistie. De l'ensemble de ce travail il résulte que la doctrine de l'Église syrienne touchant l'Eucharistie est de tous points conforme à celle de l'Église romaine. Voy. *Revue cath. de Louvain*, année 1859, pp. 623-628. — S. A.

Du même : De Guilelmi Damasi Lindani vita et scriptis Oratio, quam more majorum habuit Thomas-Josephus Lamy, S. Theologiæ doctor et linguarum hebraicæ atque syriacæ lector, dum die 11 julii 1859 solemnis fiebat ad gradus academicos in Theologia promotio. — *Lovanii, excudebant Vanlinthout et Socii,* 1859. In-16°, de 27 pp. Extr. de l'*Annuaire de l'Université de Louvain,* t. XXIV, année 1860. — S. A.

2468. — Promenades dans Namur, par J. Borgnet, conservateur des archives de l'État à Namur. Tome Ier. — *Namur, Wesmael-Legros,* 1859.

Gr. in-8°, de 646 pp., 26 pl. dans le texte et hors texte. Seul volume paru. C'est la réunion de 18 articles publiés, sous le même titre, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. II-VI. Du second volume il n'a été publié que la *Promenade* suivante : *Promenade dans la ville de Namur, par J. Borgnet,* Namur, impr. d'Émile Lelong, rue des Fossés, 1851. In-12°, 40 pp. Cette promenade a paru également dans le *Journal de Namur* en 1859. Elle concerne les inscriptions qui existent encore dans la ville. L'auteur se proposait de faire l'histoire des monuments et la chronique des rues, il n'a pas continué ce travail. Les exemplaires tirés à part ont été détruits, à l'exception de trente, auxquels il a été ajouté un titre et une préface qui nous fournit ces renseignements.

« Sous le titre modeste de *Promenades*, le volume ci-dessus nous présente l'histoire la plus complète de l'antique cité namuroise. L'auteur, qui a su donner à son livre une forme attrayante, y décrit pas à pas les origines de Namur, ses divers agrandissements, ses rues, ses places publiques, ses églises, ses monuments, ses ponts, son château. Le tout est appuyé de citations tirées surtout des archives locales et illustré de

gravures dans le texte et de planches séparées. Les annales de l'ancien *Oppidum Attuaticum* nous passent ainsi sous les yeux dans leurs moindres détails; nous y trouvons les vicissitudes de la commune, l'administration des comtes de Namur, les faits et les gestes du clergé et du magistrat; le commerce, l'industrie, les arts, les corporations, y ont une large place. Combats, incendies, inondations, sièges, fêtes, entrée des princes, prospérité et misère, tout ce qui constitue l'existence historique d'une grande ville, y est remis en lumière, semé d'anecdotes et de petites particularités, qui varient la narration. Ajoutons qu'aucun fait n'y est accueilli légèrement; les moindres assertions y sont contrôlées, discutées, soumises à un examen raisonné; la plus mince question, quelque peu contestée, devient l'objet d'une dissertation curieuse. » Jules de Saint-Genois, *Messager des sciences historiques.* — S. A.

2469. — Musée archéologique. Rapport déposé au conseil communal de Namur, par la Commission des beaux-arts. — *Namur, typ. I. Colin, s. d.* (1859).

In-8°, de 8 pp. Signé L. Namèche, rapporteur. Ce rapport, rédigé d'après des notes fournies par J. Borgnet, contient une notice historique très exacte sur la Société archéologique de Namur depuis le 28 décembre 1845, date de sa fondation, jusqu'en avril 1859. — S. A.

2470. — Almanach de Namur et de la province contenant les indications les plus utiles aux habitants et aux étrangers. Administration et statistique. 5e année. — 1859. — *Namur, Lambert-De Roisin,* 1859.

In-16°, de 195 pp. — Cet almanach parut de 1806 à 1815 sous le titre : *Almanach du département de Sambre-et-Meuse;* de 1815 à 1852, sous celui d'*Almanach de Namur et de la province;* de 1853-1855, sous celui de *Almanach de Namur et de la province. Administration et statistique;* enfin de 1857 jusqu'à nos jours, sous ce dernier titre. Les cinquante-deux premières années ont été imprimées par D. Gérard (1806-1858); la publication en est continuée par Lambert-De Roisin. — S. A.

2471. — Cour d'assises de la province de Namur. Procès de presse. Action intentée par le Ministère Public, contre les frères Jean et Hubert Thiry, et le sieur François Douxfils, du chef de calomnie envers M. Jacques Wala, avoué et ancien Représentant. — Compte rendu des débats. — *Namur, typ. de I. Colin, rue Bas de la Place,* 1859.

In-8°, de IV-64 pp. Dans la nuit du 13 au 14 mai 1859, la veille des élections parlementaires, un pamphlet anonyme, imprimé chez Douxfils, à Namur, fut colporté et affiché dans les rues de Dinant, par les frères Jean et Hubert Thiry, soupçonnés d'en être les auteurs. Ils accusaient Jacques Walla, avoué et représentant sortant, d'avoir été condamné par le tribunal de Neufchâteau, pour avoir battu son père. Cette affaire fut portée devant la cour d'assises de Namur; les frères Thiry furent condamnés à mille francs de dommages-intérêts envers la partie civile et aux frais; Douxfils fut acquitté. — S. A.

2472. — Histoire généalogique de la Maison de Beaufort-Spontin, par M. Félix-Victor Goethals, Bibliothécaire pensionné de l'ancienne bibliothèque de la ville de Bruxelles. — *Bruxelles, impr. de Polack-Duvivier, place du Grand Sablon,* 1859.

In-4°, de III-354 pp., orné de 65 dessins dans le texte et de 31 planches. Extr. du tome II du *Miroir des notabilités nobiliaires de Belgique, des Pays-Bas et du Nord de la France.*

Une note du *Catalogue de Jonghe*, n° 8991, nous apprend que cet extrait, imprimé à part en petit nombre, sur beau papier velin, et augmenté de planches et de texte, n'est pas dans le commerce. — S. A.

2473. — Dinant et ses environs, par Sidérius. Fragments historiques. — *Dinant, Typ. de Delpace-Hairs,* 1859.

In-12°, de 199 pp. Ce livre n'est pas une histoire proprement dite de Dinant, c'est un simple récit des événements dont cette ville et les

environs ont été le théâtre. On y trouve des renseignements pleins d'intérêt sur l'organisation de la commune, les sentences des magistrats, l'église et les hôpitaux de la ville, ses hommes célèbres, parmi lesquels il faut citer les peintres Patenier, Goblet, Evrard, Redouté, et le bouvignois Blès, les écrivains écclésiastiques, Bonfrère, Bello, etc.

L'auteur a souvent négligé d'indiquer les sources où il a puisé. Il émet sur l'origine de Dinant, Montaigle, Poilvache, Walcourt et sur celle des Namurois des opinions non fondées. *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. VI, p. 472. — S. A. — U. L.

2474. — Les vacances. Lettres d'un étudiant. Récits de la province de Namur, par Ad. Siret. 3e édition. — *Tournai, Casterman*, 1859.

In-12°, de 112 pp. Extr. des *Récits historiques belges*, liv. IX, du même auteur, *Bruxelles, H. Tarlier*, 1854 et 1855. In-12°, VIII-526 pp.; *Tournai, Casterman*, 1858, 1861, 1873, 1875. Traduction en flamand de cet extrait, *Gent, W. Rogghe*, 1875. In-12°, 91 pp. *Ibid.*, in-12°, 95 pp. Déjà en 1850, l'auteur avait publié dans le *Journal de Namur* : *Études pittoresques sur la province de Namur*. Namur, Lelong, 1850. In-12°, 36 pp. — S. A.

2475. — Jean-Baptiste. Drame traduit de l'allemand de Frédéric-Adolphe Krummacher. — *Namur, Typ. de F.-J. Douxfils...*, 1859.

In-12°, de XII-262 pp. L'auteur de cette traduction est le chanoine Ant. Collard, professeur au Séminaire de Namur. — S. A.

2476. — Chansons villageoises, comiques et populaires par Alexandre Gubin. — *Namur, impr. Justin Rouvroy, rue Saint-Jacques*, 1859.

In-16°, de 32 pp. Daté et signé : Floriffoux, 13 février 1859. — S. A.

2477. — Les Violettes, poésies par C.-A.-T. Maricq. — *Gembloux*, *Boule,* 1859.

In-12°, de 67 pp.

Du même : Les Églantines, poésies. *Nivelles, Vandier*, 1865. In-8°, 32 pp.

2478. — La vieille Foi et la jeune Science, poème par Alfred Nicolas. — *Bruxelles, impr. de D. Brismée, rue de la Prévôté, 9,* 1859.

In-8°, de 23 pp. Ce poème est l'œuvre de J. Grandgagnage. Le poète y résout à sa façon la grande question sociale. Pour lui la religion a fait son temps : l'ouvrier n'a plus rien à attendre d'elle : la liberté et la science feront son affaire! — U. L.

2479. — De l'influence de la civilisation sur la poésie, ou Histoire de la poésie chez tous les peuples mise en rapport avec la civilisation. Par Ferdinand Loise, docteur en philosophie et lettres, professeur de poésie au collége de Tongres, actuellement professeur de rhétorique française à l'Athénée royal de Tournai. Ouvrage couronné par l'Académie royale dans la séance du 5 mai 1858. *Monde oriental, Monde classique.* — *Bruxelles, impr. M. Hayez,* 1859.

In-8°, de XIV-261 pp. Extr. des *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique*, t. VIII (Collection in-8°). Idem. Seconde édition avec notes. *Histoire de la poésie en rapport avec la civilisation chez les peuples d'Orient et de l'antiquité classique.... L'Orient, la Grèce et Rome. Ibid.*, 1867. In-8°, 267 pp.

M. Loise a divisé son *Histoire de la poésie* en trois parties; ou pour emprunter son langage, « il a encadré le monde de la civilisation et de l'art dans une vaste triade qui comprend : 1° le *Monde oriental;* 2° le *Monde classique;* 3° le *Monde chrétien.* Mais il n'a pu achever, pour

le concours, que les deux premières parties. Pour compléter son ouvrage, il lui restait à donner l'histoire de la poésie chez les modernes, chez les nations chrétiennes. C'est ce qu'il a fait par la publication des volumes suivants.

1. De l'influence de la civilisation sur la poésie. Histoire de la poésie, mise en rapport avec la civilisation. Le monde chrétien. L'Europe aux premiers siècles du christianisme. L'Italie et la France, jusqu'à nos jours (Mémoire présenté à l'Académie, le 7 juillet 1862, et faisant suite au Mémoire couronné le 5 mai 1858 au concours de l'éloquence française). *Brux., A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie*, décembre 1862. In-8°, 704 pp. Extr. des *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie des sciences etc., de Belgique*, t. XIV (Collection in-8°).

2. Histoire de la poésie en rapport avec la civilisation chez les grands peuples modernes de race latine, précédée d'une étude sur le mouvement de l'art et de la civilisation en Europe depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'aux croisades. Seconde édition avec notes et modifications diverses. I. L'Europe dans les premiers siècles du christianisme. II. L'Italie. *Brux., M. Hayez*, 1867. In-8°, 704 pp. Extr. des *Mémoires couronnés et autres publiés par l'Académie des sciences, etc., de Belgique*, t. XIV (Collection in-8°).

3. Histoire de la poésie en rapport avec la civilisation chez les grands peuples modernes de race latine. Seconde édition soigneusement corrigée et augmentée d'un appendice. La France. *Brux., M. Hayez*, 1867. In-8°, 704 pp. — Appendice, 35 pp. Extr. des *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie des sciences, etc., de Belgique*, t. XIV (Collection in-8°).

4. Histoire de la poésie en rapport avec la civilisation chez les grands peuples modernes de race latine. L'Espagne. *Brux., M. Hayez, décembre* 1867. In-8°, 299 pp. Extr. des *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie des sciences, etc., de Belgique*, t. XX (Collection in-8°). — Publiée aussi sous le titre : *Histoire de la poésie espagnole*. Brux., impr. M. Hayez, 1868. In-8°, 299 pp.

5. Histoire de la poésie. L'Allemagne dans sa littérature nationale, depuis les origines jusqu'aux temps modernes. *Brux., impr. A. Vromant*, 1873. In-8°, 356 pp. Idem *Brux., Muquardt*, 1878. In-8°, 356 pp.

6. Histoire de la poésie. Études sur l'Allemagne moderne. *Brux.*,

Muquardt, 1878. In-8°, XIV-404 pp. Idem. Troisième édition. *Brux., Vromant*, 1880. In-8°.

7. Jugement de la presse étrangère sur *l'Histoire de la poésie chez tous les peuples dans ses rapports avec la civilisation. Louvain Ch. Peeters*, 1875. In-8°, 99 pp. Par M. Loise lui-même. Voy. aussi Kersten. *Journal hist. et litt.*, t. XXV, pp. 485-504; Item. T. XXIX. p. 484. Item. *Revue continentale*, année 1863. Item. *Revue cath. de Louvain*, année 1868, p. 432. — Acad. de Bruxelles. — B. R. — U. L. — S. A.

2480. — Saint Avite, évêque de Vienne, sa vie et ses écrits. Dissertation présentée à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain, par M. l'abbé P. Parizel, docteur en philosophie et lettres, membre de la Société littéraire de l'Université Catholique, professeur au Collége de Dinant. — *Louvain, typ. de Valinthout et Cie*, 1859.

In-8°, de 328 pp. Dans la première partie de cet ouvrage l'auteur esquisse l'histoire de la vie et des travaux apostoliques de saint Avite; dans la seconde, après avoir déterminé l'époque à laquelle le saint appartient, en présentant un tableau raccourci de l'état intellectuel de la Gaule pendant le ve siècle et au commencement du vie, il s'occupe des écrits de l'évêque de Vienne comme auteur de lettres, comme écrivain ecclésiastique et comme poete chrétien. Cfr. Dom Cellier, *Histoire des auteurs ecclésiastiques*, t. X, chap. XL, éd. Vivès.

2481. – Tilly ou la Guerre de Trente ans, de 1618 à 1632, par le comte de Villermont. — *Paris, Lethielleux. Tournai, H. Casterman*, 1859-1860.

In-8°, 2 vol., de IV-504 et 468 pp. Ce livre n'est pas une simple biographie de Tilly. Il contient sur les événements contemporains des renseignements nécessaires pour bien apprécier cette période (1618-1632) à laquelle se rattache la guerre de Trente ans.

Cet ouvrage a été traduit en allemand : *Tilly oder der 30 jährige*

Krieg von 1618-1632, von Graf von Villermont übersetzt. Schafhausen, Verlag der Fr. Hurterschen Buchhandlung. 1860. In-8°, 820 pp. — Bibl. de la ville de Luxembourg.

2482. — Histoire de la formation de la nationalité française, par P.-J.-B. Buchez, ancien constituant. — *Paris, impr. de Dubuisson et Cie, rue Coq-Héron, 5. — S. d.*

In-16°, 2 vol. Ier vol., les Mérovingiens, 184 pp.; IIe vol., les Carlovingiens, 191 pp. Cet ouvrage forme les deux premiers volumes de la 1re série de la collection intitulée : *Bibliothèque utile résumant ce que chacun doit savoir,* laquelle commença à paraître en 1859.

2483. — La Commission médicale de la province de Namur et l'Académie royale de médecine de Belgique à propos des accidents arrivés à Hambraine, le 4 août 1856. — *Namur, Douxfils,* 1859.

In-8°, de 67 pp. Rapport des docteurs Cambrelin, père, et Mercier, de Namur. — Le 4 août 1856, trente-et-une femmes furent occupées dans les prairies de M. de Woelmont, à Hambraine, à couper les tiges de branc-ursine *(Heracleum Sphondylium),* connu vulgairement sous le nom de *pointes de loup.* La coupe de cette plante se fit de 6 heures à 9 heures du matin, par un *fort brouillard.* En rentrant chez elles les femmes ressentirent aux bras des picotements et aux jambes une irritation très vive. Aux douleurs cuisantes, accompagnées de chaleurs insupportables, succédèrent des nombreuses escarres, semblables à des brûlures ordinaires produites par l'action d'un caustique quelconque. Après vingt jours de pansement continuel, on constatait encore sur les bras de ces ouvrières des croûtes épaisses qui nécessitaient au moins de dix à quinze jours pour se guérir entièrement. Impossible d'attribuer ces lésions à un coup de soleil, puisque l'opération de la coupe fut faite le matin par un *fort brouillard.* La vraie cause reconnue de ces accidents n'était autre que la rosée croissante due aux émanations des usines de produits chimiques établies sur les bords de la Sambre.

Sur cette affaire voir le rapport suivant de Martens, professeur à l'Université de Louvain : *Rapport de la Commission qui a été appelée à examiner les observations présentées par la Commission médicale de la province de Namur sur le rapport adopté par l'Académie, dans la séance du 11 juillet 1857, au sujet des accidents arrivés à la suite du sarclage de l'*Heracleum Sphondylium. *Brux. De Mortier,* 1858. In-8°, 12 pp. Extr. du *Bulletin de l'Académie de médecine de Belgique,* 2e série, t. Ier. — S. A.

2484. — Leçons de médecine opératoire données à l'Université Catholique de Louvain, par F.-J.-M. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine. — *Louvain, Ch. Peeters,* 1859-1864.

In-8°, 5 volumes. 1re, 2e, 3e partie, 90-224-192 pp.; — 4e partie I et II, 1,012 pp.; — 5e partie, I, II et additions, 757-59 pp. (Autographié). — B. R. — U. L. — Univ. de Louvain.

2485. — Traité théorique et pratique des maladies rhumatismales et goutteuses, par le Dr N. De Thier. Tome Ier. — *Bruxelles, impr. Briard,* 1859.

In-8°, 254 pp.

2486. — [Études malacologiques par J.-A.-J. Colbeau, 1859-1878.]

1. Matériaux pour la faune malacologique de Belgique. I. Liste des mollusques terrestres et fluviatiles de Belgique. *Bruxelles,* 1859. In-8°, 16 pp., 2 pl. dont une coloriée.

2. Excursions et découvertes malacologiques faites en quelques localités de la Belgique pendant les années 1860 à 1865. *Brux.,* 1865. In-8°, 100 pp., 1 pl. col. Extr. des *Annales* de la *Société malacologique de Belgique,* t. I, 1863-1865.

3. Liste générale des mollusques vivants de Belgique. *Brux.*, 1868. In-8°, 32 pp., 3 pl. *Ibid.*, t. III, 1868.

4. De quelques mollusques napolitains, nouveaux ou peu connus. Mémoire inédit du Dr N. Tiberi, traduit de l'italien. *Brux.*, 1878. In-8°, 24 pp., 2 pl. col. *Ibid.*, t. XIII, 1878.

5. Mollusques marins d'Italie : Céphalopodes, Ptéropodes, Hétéropodes vivants de la Méditerannée et fossiles du terrain tertiaire d'Italie. Mémoire inédit du Dr N. Tiberi, traduit de l'italien. In-8°, 36 pp. *Ibid.*, t. XIII, 1878.

6. ***Du même*** en collaboration avec Jules Sauveur : *Des variations normales de l'aile dans l'espèce chez quelques lépidoptères.* Voir *Ann. de la Soc. entomologique de Belgique*, t. VII.

2487. — [Crépin *(François)*, directeur du Jardin botanique de l'État, à Bruxelles. Ouvrages de Botanique et articles sur cette matière extraits des ***Bulletins et des Mémoires de l'Académie des sciences... de Belgique***, du ***Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique***, et des *Annales de la Société phytologique et micrographique d'Anvers*, etc., 1859-1879.]

1. Notes sur quelques plantes rares ou critiques de la Belgique. Fascicules 1 à 5. *Brux.*, *Hayez*, 1859-1865. In-8°, 463 pp. Extrait des *Bulletins de l'Académie des sciences...* (fasc. 1 à 4) et des *Mémoires de l'Académie des sciences*, etc., in-8°, fasc. 5. Ces cinq fascicules ont été réunis en un volume, avec table, intitulé : *la Flore belge étudiée par fragments*. *Brux.*, *Mayolez*, 1865. In-8°, 482 pp., 6 pl.

2. Notes sur le *Galeopsis Ladano-Ochreoleuca. Bulletins de l'Académie des sciences... de Belgique*, 1re série, t. XX.

3. Notice sur deux hybrides. *Ibid.*

4. Description de quelques plantes fossiles de l'étage des psammites du Condroz (dévonien supérieur). *Ibid.*, 2e série, t. XXXVIII.

5. Fragments paléontologiques pour servir à la flore du terrain houillier de la Belgique. Fragment 1er. *Ibid.*

6. Note sur le *Pecopteris ondontopteroïdes* Morris. *Ibid.*, t. XXXIX.

7. Manuel de la Flore de Belgique, ou description des familles et des genres, accompagnée de tableaux analytiques destinés à faire parvenir aisément aux noms des espèces, suivis du catalogue raisonné des plantes qui croissent spontanément en Belgique et de celles qui y sont généralement cultivées. *Brux., E. Tarlier,* 1860. In-12°, LXXV-238 pp. Idem. 2e édition considérablement augmentée. *Brux., Devaux et Cie*, 1866, in-18°, XLIII-384 pp. Idem. 3e édition. *Brux., Mayolez,* 1874. In-24°, LI-573 pp , 1 carte.

8. Un coup d'œil sur la Florule des environs de Han-sur-Lesse. *Brux., Mayolez,* 1862. In-8°, 28 pp. Extr. du *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique.*

Florule des environs de Han-sur-Lesse. *Ibid.,* 1873. In-8°, 16 pp. Nouvelle édition du fascicule précédent.

9. Petites annotations à la Flore de Belgique. *Brux., Mayolez,* 1862-1866. 3 fasc. in-8°, 44 pp. *Bulletin de la Société royale de Belgique.*

10. L'Ardenne au point de vue botanique. *Brux., Mayolez,* 1863. In-8°, 60 pp. Extr. du *Bulletin de la Société de la Fédération des sociétés d'horticulture.*

11. Considérations sur l'étude de la Flore indigène. *Brux., Mayolez,* 1863. In-8°, 33 pp.

12. Les Characées de Belgique. *Brux., Mayolez.* 1863. In-8°, 16 pp.

13. Matériaux pour servir à l'histoire de la géographie botanique de Belgique. *Brux., Mayolez,* 1864-1865. In-8°, 57-21 pp.

14. Flore du Palatinat comparée à celle de la Belgique. *Brux., Mayolez,* 1865. In-8°, 20 pp.

15. Compte rendu de la 5e, de la 7e et de la 8e herborisation générale de la Société royale de botanique de Belgique. *Brux., Mayolez,* 1866-1869. In-8°, 12, 11 et 28 pp. Les cinq dernières brochures sont extraites du *Bulletin de la Société royale de Belgique.*

16. Plateaux et vallées du nord-est de l'Ardenne, 1866. In-8°, 28 pp. Extr. des *Annales de la Société phytologique et micrographique d'Anvers.*

17. Éléments de botanique. *Gand, Annoot-Braeckman,* 1867-1870. In-8°, 20 pp. 2 pl. Extr. du *Bulletin du Cercle d'arboriculture de Belgique.*

18. La synonymie au Congrès de botanique de Paris, 1868. In-8°,

30 pp. Extr. des *Annales de la Société phytologique et micrographique d'Anvers.*

19. Révision de l'herbier des graminées, des cyperacées et des joncées, publié par P. Michel. *Gand, Annoot-Braeckman,* 1868. In-8°, 38 pp. Extr. du *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique.*

20. Primitiæ monographiæ rosarum. Matériaux pour servir à l'histoire des roses. Fascicules 1 à 5. *Gand, Annoot-Braeckman,* 1869-1880. In-8°, 660 pp. Extr. du *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique.*

21. Guide du touriste. Rochefort et ses environs, par F.-C. de la Famenne. *Rochefort, Lambotte,* 1870. In-18°, 210 pp.

22. Catalogue de la Flore de Belgique. *Brux., Mayolez,* 1872. In-8°, 32 pp.

23. Géographie botanique de la Belgique. *Brux., Bruylant-Christophe et Cie,* 1873. In-8°, 23 pp. Extr. de la *Patria Belgica.*

24. Compte rendu de la session extraordinaire de la Société royale de botanique de Belgique et de la Société botanique de France, du 15 au 22 juillet 1873. *Gand, Annoot-Braeckman,* 1873. In-8°, 47 pp. Extr. du *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique.*

25. Notions élémentaires de botanique à l'usage des écoles. *Brux., Mayolez,* 1876. In-8°, 83 pp., 178 fig. Avec Poncin.

26. Petit guide du jardin botanique de Bruxelles. *Brux.,* 1877. In-18°, 16 pp. (Anonyme).

27. Guide du botaniste en Belgique (plantes vivantes et fossiles). *Brux., Mayolez,* 1878. In-18°, VII-495 pp. 7 fig.

Du même : 1. *Bibliographie générale de la Botanique de Belgique.* Vaste répertoire de tout ce qui a été publié sur la botanique en Belgique, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. Voy. *Revue catholique de Louvain,* mars 1880, pp. 208-312. — B. R.

2. *Notice sur Barthélemy-Charles-Joseph Dumortier, Brux., Hayez,* 1879. In-18°, 43 pp., portr. Extr. de l'*Annuaire de l'Acad. des sciences,* etc., 1879; reproduit dans le *Bulletin de la Société royale de Botanique de Belgique,* t. XVIII.

2488. — Nouvel essai sur la théorie physico-mathématique de la musique, par un étudiant en médecine. — *Louvain,*

Vanlinthout, 1859 *(Bruxelles, impr. Herman et Marchand*, 1870).

In-8°, 26 pp. Par Ém. Chavée, de Leuze-Dhuy, docteur en médecine à Bruxelles. — B. R.

2489. — Quinze jours en Lombardie, Juin-juillet 1859, par S. S. — *Dinant, Impr. de Delplace-Hairs, libraire*, 1859.

In-8°, de 16 pp. Par M. Simonin-de Sire, rentier à Dinant. — S. A.

2490. — Compagnie du chemin de fer du Nord. Lignes de Namur à Liége et de Charleroi à Erquelinnes. Recueil des ordres de service et instructions.... — *Liége, impr. de Thier*, 1859.

In-8°, de LXVIII-382 pp.

1860.

2491. — Mandements, Lettres pastorales, Ordonnances et Circulaires de M[gr] Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur. — *Namur, chez Ad. Wesmael-Legros, impr. de l'Évêché*, 1860.

1. *8 février 1860. Circulaire recommandant la collecte pour l'Université catholique*. In-4°, 2 pp.

2. *10 février 1860. Mandement pour le carême de l'an de grâce 1860*. Publication de l'Encyclique *Nullis verbis*, par laquelle le Saint-Père, vu la situation qui lui est imposée par la révolution, fait un nouvel appel à la piété des fidèles pour les engager à redoubler leurs prières avec une nouvelle ferveur.

3. *19 avril 1860. Circulaire établissant dans le diocèse le denier de Saint-Pierre*, à l'occasion de l'envahissement des États de l'Église par les troupes piémontaises. In-4°, 4 pp.

4. *9 août 1860. Circulaire annonçant les retraites ecclésiastiques*. In-4°, 1 p.

5. *21 août 1860. Mandement qui prescrit des prières publiques pour obtenir la cessation de la pluie et pour être préservé de tout autre fléau.* Suit un appel en faveur des chrétiens de Syrie.

A cette époque, les chrétiens de Syrie étaient en butte à une cruelle persécution. Un grand nombre d'entre eux avaient été massacrés par les infidèles, et les autres étaient menacés du même sort. La plupart étaient sans asile, en proie à la plus affreuse misère, les barbares ayant brûlé leurs maisons après les avoir pillées.

6. *13 novembre 1860. Circulaire aux conseils de fabrique du diocèse.* Il leur est recommandé de faire assurer les églises et les presbytères et d'établir des paratonnerres sur les églises qui, par leur situation et l'élévation de leur clocher, sont plus exposées aux atteintes de la foudre. In-4°, 1 p.

2492. — Souvenir du Jubilé de 300 ans, célébré en 1860, pour l'anniversaire de l'érection de la Confrérie du Très Saint-Sacrement, en l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Namur. — *Namur, typ. de F. Lambert-De Roisin, lib. et lith., rue de l'Ange.* Septembre, 1860.

In-16°, de 104 pp. A la fin de l'opuscule se trouve une pièce de vers intitulée : *Triomphe de l'Eucharistie,* dont l'auteur est l'abbé Cousin, vicaire de Saint-Jean-Baptiste, le principal promoteur de ces fêtes, lequel a recherché et relaté avec exactitude les faits qui s'y rattachent.

Les gueux du XVIe siècle avaient profané les églises en divers lieux. Ils avaient commis des horreurs et vomi des blasphèmes contre le Saint-Sacrement. Ces désordres passés, de vrais catholiques sentirent la nécessité de réparer, par des hommages nouveaux, des injures inconnues autrefois dans l'Église chrétienne. La ville de Namur eut la gloire de se mettre à la tête du mouvement de réparation dans le pays. Les magistrats de la ville demandèrent au pape Pie IV et obtinrent, par un bref du 16 juillet 1560, l'érection, dans l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, d'une confrérie du T. S. Sacrement, à laquelle le Souverain Pontife accordait les mêmes grâces, indulgences et privilèges qu'à celle de Sainte-Marie, *sur la Minerve,* à Rome. Robert de Berghe, évêque de Liége, par son décret du 20 août 1560, en permit la publication, et lui donna ainsi le sceau de son autorité (pp. 8-9).

C'est en souvenir de cette érection qu'eut lieu, en 1860, le jubilé dont il est question ci-dessus. — S. A.

2493. — Manuel de prières de l'Archiconfrérie de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge, établie à la paroisse de Saint-Jean-l'Évangéliste, dans la cathédrale de Namur. — *Namur. impr. de F.-J. Douxfils,* 1860.

In-18°, de 250 pp. Par P.-F. Roubaud, archiprêtre. En tête de l'ouvrage se trouve la notice suivante, qui lui sert d'introduction : *Notice sur la confrérie de l'Immaculée Conception, à Namur,* par Ch. Wilmet, chanoine honoraire de la cathédrale et professeur au séminaire. *Namur, typ. F.-J. Douxfils,* 1860. In-18°, 35 pp.

Par mandement du 24 novembre 1661, l'évêque de Namur Wachtendonck érigea en l'église paroissiale de Saint-Jean-l'Évangéliste la confrérie de l'*Immaculée Conception*, dont l'institution eut lieu le 8 décembre suivant. A cette époque, qui est celle des premiers empiètements de la France sur notre pays, la ville de Namur travaillait avec ardeur à la construction de son enceinte bastionnée. Chacun des nouveaux bastions avait été mis sous la protection d'un saint, titulaire de quelque église de la ville. Les bourgeois « voulurent y joindre le patronage de » la Reine du ciel et la proclamer solennellement, sous le titre » d'*Immaculée*, non seulement la puissante protectrice de leurs rem- » parts, mais encore patronne souveraine de la ville entière. Ils résolu- » rent en conséquence de porter triomphalement son image sur le point » culminant du mur qui est l'opposite du château, entre la porte de » Bruxelles et la porte de Fer et de fixer là, sous un abri religieux, » la statue de la Vierge Immaculée. » Cette translation se fit le 1er mai 1663, et l'on conserva fidèlement la mémoire de cette céremonie en la renouvelant tous les ans. Quant à la solennité de l'*Immaculée*, le clergé et le peuple la fixèrent au second dimanche de juillet, et remirent la procession au dimanche suivant « à charge de commencer » par le trajet d'une partie de ces remparts, qui avaient été si longtemps » pour les bourgeois l'objet de tant de peines et de sacrifices. » *Annales de la Soc. archéol. de Namur,* VI, 476-477. — S. A.

2494. — Du denier de S. Pierre. — *Namur, typ. de F.-J. Douxfils,* 1860.

In-12°, de 23 pp. Signé d'un C., lettre initiale du nom du chanoine Cousot, archiprêtre de Namur.

Item. Denier de S. Pierre par Monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans. *Ibid.*, 1860. In-12°, de 22 pp.

2495. — Précis historique sur la chapelle de Notre-Dame du Rempart, à Charleroi, depuis son origine en 1682, jusqu'à nos jours. — *Tournai, Casterman,* 1860.

In-18°, de 86 pp. Par J.-J. Collignon, natif de Namur, directeur des dames Bernardines, à Soleilmont.

2496. — Notice historique sur Notre-Dame de Bure, par A. D. — *Bruxelles, Goemaere,* (1860).

In-8°, de 4 pp. tiré à 50 exemplaires. Par Auguste De Reume.

2497. — Notice historique de l'ordre des Franciscains dans l'arrondissement administratif de Charleroi avant sa suppression, fin du XVIIIe siècle. — *S. l. n. d.* (vers 1860).

In-8°, de 16 pp. Signé N. H., initiales qui désignent M. Nicolas Hauzeur, juge de paix à Ciney.

Cette notice, dit l'auteur, est empruntée presqu'en entier à un manuscrit anonyme de la deuxième moitié du dix-huitième siècle, écrit vraisemblablement par un religieux du couvent de Namur; la date la plus récente rencontrée dans le texte est 1755. C'est un petit in-4°, d'une écriture très fine, souvent difficile à lire. Il est intitulé : *Ortus et Progressus Provinciæ Flandriæ FF. Minorum.*

La notice rédigée d'après ce manuscrit concerne l'histoire du couvent des Récollets de la Sambre, à Farciennes, et de celui de Fontaine-l'Évêque du même ordre. — S. A.

2498. — Les Héros de Castelfidardo et d'Ancône. 1° Discours

prononcé par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans; 2° Discours prononcé par Mgr Pie, évêque de Poitiers; 3° Mandement de Mgr Gerbet, évêque de Perpignan. — *Namur, F.-J. Douxfils,* 1860.

In-12°, de 114 pp. — S. A.

2499. — La religion en Angleterre. Catholiques, Anglicans, Presbytériens, etc., etc., par Jules Gondry, collaborateur de la *Vérité historique*. Deuxième partie. Les Monastères en face des hérétiques et des impies. — *Arlon, chez J. Bourger, impr., Paris, chez Casterman, libr.,* 1860.

In-8°, de 80 pp. On lit sur la couverture : *Articles du même auteur publiés dans la* Vérité historique : 1. L'Église et la liberté de penser; 2. Rome et le protestantisme en face de la philosophie et de l'histoire; 3. Les novateurs et la chasteté; 4. Les lettres, les sciences, les arts dans le catholicisme et le protestantisme; 5. La suprématie des papes au moyen-âge comparée à l'équilibre européen.

2500. — Histoire littéraire. L'Histoire du Comté de Namur, par le P. de Marne.

In-8°, de 15 pp. Ces pages contiennent : 1° une épître dédicatoire adressée aux États de Namur, par le P. de Marne; 2° des observations sur le manuscrit de l'*Histoire de Namur*, avec les réponses de l'auteur; 3° une réponse à d'autres observations qu'on lui avait envoyées au sujet de sa dissertation sur le comté de Lomme.

Ces trois documents ont été communiqués par le sénateur Vergauwen à J. Borgnet, qui les a publiés dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, 2e série, t. XVI, pp. 265 et suiv., sous le pseudonyme *Nam.* — S. A. — B. R.

2501. — Conseil provincial de Namur. Session de 1860. Rapport du comte de Villermont au sujet d'un subside de

400 frs. alloué par le Conseil pour la publication de *Documents inédits concernant la province de Namur.*

Ce rapport est reproduit dans l'*Ami de l'Ordre,* n^{os} du 12 au 15 juillet 1860. — S. A.

2502. — Résumé des Observations météorologiques faites à Namur en 1860 par M. A.-J. Maas, professeur de physique au collège de la Paix. — *(Bruxelles Hayez,* 1860.)

In-4°, de 5 pp. Extr. des *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles,* t. XXXIII. Voy. ci-dessus, n° 1950. — S. A.

2503. — Recherches sur les monnaies des comtes de Namur, par Renier Chalon.., membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Société de Numismatique et de la Société des Bibliophiles belges.... *Afferte mihi denarium ut videam* (Saint Marc XII, ℣. 15). — *Bruxelles, Michel Hayez...,* 1860.

In-4°, de 146 pp., 1 f., table 2 pp., 22 pl., 8 grav. dans le texte. Extr. des *Mémoires de l'Académie royale des sciences, des arts de Belgique,* t. XXXII.

Dans son introduction, l'auteur donne des détails intéressants sur les six ateliers d'où sont sorties nos monnaies comtales, savoir : Dinant, dont la souveraineté resta longtemps indivise entre les évêques de Liége et les comtes de Namur, Viesville, Bouvignes, Neuville-lez-Namur, Poilvache et Namur; il discute ensuite le système monétaire namurois, question curieuse, mais ardue. Dans le corps de l'ouvrage, le savant numismate passe en revue les monnaies namuroises. Nos princes sont rangés par ordre chronologique, depuis Bérenger jusqu'à Maximilien-Emmanuel. Sous chaque nom on trouve d'abord une courte notice sur le prince, un examen des documents contemporains qui ont trait à ses monnaies, et enfin la description de chacune de celles-ci,

description qui renvoie, du reste, aux 22 planches placées à la fin du volume et qui ne contiennent pas moins de 272 variétés. — S. A. — Acad. de Bruxelles.

A ces recherches il faut joindre : 1. *Rapport de M. Serrure sur un mémoire de M. Chalon, intitulé :* Recherches sur les monnaies des Comtes de Namur. Extr. des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. VI, 2e série, n° 2. In-8°, 8 pp.

2. *Recherches sur les monnaies des Comtes de Namur*, par *R. Chalon.... Suppléments. Brux., A. Decq*, 1870. In-4°, 24 pp., 2 pl. Voy. *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, VI, 478-480. — S. A. — B. R. — Acad. de Bruxelles.

2504. — L'Organe de Namur paraissant six fois par semaine. — *Namur, I. Colin, imprimeur-éditeur, rue Bas de la Place, 24 (plus tard, rue des Fossés, 15)*, 1860-1876.

In-fol. 16 vol. Après la mort d'I. Colin, son fondateur (7 janvier 1872), l'*Organe* fut imprimé par son fils Nestor Colin, jusqu'au 30 avril 1876, époque à laquelle le journal cessa de paraître.

Attaché à la rédaction de l'*Organe* dès l'année 1860, le capitaine pensionné Th. Ernould en devint le rédacteur en chef le 1er décembre 1867. Le 21 juillet de la même année avait paru à Namur un autre journal, intitulé *Le Libéral*, fondé par X. Lelièvre, rédigé par Félix Wodon. Ce journal était destiné à combattre l'*Organe*, le moniteur de Lucien Namèche, chef du parti libéral, à Namur. *Le Libéral*, lui, se disait le représentant des honnêtes gens. Il attaquait vivement la majorité du conseil communal et surtout Namèche. L'*Organe* ripostait avec non moins de violence. L'objectif de la lutte entre les deux journaux, entre Lelièvre et Namèche, était la place de bourgmestre de la ville de Namur, qui bientôt allait devenir vacante par la mort de M. Dufer.

Outre Ernould, l'*Organe* eut pour rédacteurs principaux Léopold Stapleaux, décédé à Paris, le 30 novembre 1891, Renson, Herman Van Duyse, fils du poète flamand de ce nom, Genissieu, Ferdinand, qui mourut, en 1884, sous-préfet à Cahors.

La polémique entre l'*Organe* et *Le Libéral* donna naissance à un procès retentissant entre le capitaine Ernould et l'échevin Wodon.

Voici en quels termes M. Cornesse, avocat à Liège, plaidant pour Wodon, rédacteur du *Libéral,* contre Ernould, rédacteur de l'*Organe,* caractérise ce dernier journal : « Ce journal, dont j'ai parcouru la collection (triste besogne, je dois l'avouer) a usé largement et je pourrais même dire qu'il a abusé scandaleusement de la liberté de la presse. Souvent dans ses colonnes il a tout attaqué; je ne parlerai ici que des attaques dirigées contre les personnes. J'y ai lu contre l'honorable gouverneur de la province des diatribes sanglantes; j'y ai vu l'honorable M. Lelièvre depuis qu'il est bourgmestre, en butte aux vilenies et aux personalités les plus ignobles; j'y ai vu M. Pepin dénigré et bafoué aussi longtemps qu'il fut question de lui comme candidat à la place de bourgmestre.

» Hommes et choses l'*Organe,* n'a rien respecté. Tout ce qui s'oppose à l'ambition de ses patrons, il le salit, quand il ne peut les briser; et cela se fait au nom nous ne savons de quel libéralisme, au nom des principes, au nom de l'honnêteté et de la morale; c'est ainsi qu'on abuse des mots. » *Plaidoiries devant le tribunal civil de Namur,* audience du 24 novembre 1868.

Ajoutons que l'*Organe,* dans sa polémique libérale très accentuée, se distingua entre tous les journaux belges par son impiété cynique. — S. A.

2505. — Poésies wallonnes de Philippe Lagrange. — *Namur, Ad. Wesmael,* 1860-1866.

1. Au Roiet! S. l. n. d. In-8°, 4 pp. Signé *in fine.* — Daté du 21 juillet 1860.

2. Li Cloque delle ville, chanson publiée dans l'*Ami de l'Ordre* du 24 octobre 1864, et reproduite dans les *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. VIII, p. 441-444.

Cette chanson traite un sujet historique. Elle retrace, en vers charmants, les diverses circonstances, à l'occasion desquelles la cloche de la ville, dite *Cloche-porte,* se faisait autrefois entendre aux habitants de Namur. — S. A.

3. A Léopold II *(Namur, imp. Douxfils).* In-8°, 8 pp. Signé *in fine.* — Octobre 1866.

4. Les Nutons, chanson wallonne. In-8°, *Annales de la Soc. archéol. de Namur,* IX-192-210. — S. A.

2506. — Charles de Rouillon, poète du milieu du seizième siècle. Un livre perdu et une ode retrouvée, par H. Helbig. — *Bruxelles, F. Heusner,* 1860.

In-8°, de 11 pp. Extrait du *Bulletin du Bibliophile belge*, t. XVI, pp. 295 et suiv.

C'est à tort que M. Helgig, déclare « introuvable » le recueil des *Odes* de Charles de Rouillon, imprimé à Anvers, en 1560, car il en existe un exemplaire au musée Plantin à Anvers. Un sommaire de ces Odes, au nombre de 18, a été publié par Duverdier. — S. A. — B. R. — U. L.

2507. — Projets de chemins de fer de Namur à Landen et de Fleurus à Tamines. Mémoire présenté par la Commission. — *Namur, impr. I. Colin, libraire-éditeur, rue du Bas de la Place,* 1860.

In-4°, de 19 pp., 1 carte. Les signataires de ce mémoire ont eu pour but de démontrer la nécessité du chemin de fer de Namur à Landen au triple point de vue de l'intérêt national, belge et provincial. Les cinq dernières pages contiennent l'historique de la ligne de Tamines à Landen par Fleurus. — S. A.

2508. — Institut agricole de l'État à Gembloux. Loi, arrêté et règlements. — *Bruxelles, impr. Lesigne,* 1860.

In-8°, 32 pp. *Y joindre : Institut agricole de l'État à Gembloux. Règlement de la discipline intérieure.* Brux., Lesigne, 1860.

2509. — Description de la Grotte de Wamme, située sur la commune de Jemelle, près de Rochefort, illustrée de vues de l'intérieur, plan des environs et une carte des chemins de fer de l'Europe centrale. — *Bruxelles, Établissement géographique de L. Mols-Marchal. Déposé le 1 août* 1860.

In-18° oblong, de 32 pp., 12 pl., 3 cartes. L'auteur est feu Ch. Ruelens, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles. — S. A. — B. R.

2510. — De l'enseignement de l'histoire dans les athénées royaux, par J.-F. Ghinijonet, professeur à l'Athénée royal de Tournai. — *Bruxelles, Decq*, 1860.

In-8°, de 100 pp.

2511. — Des besoins de réforme pénale en Belgique. Par Léon Wodon, avocat à Liége. — *Liége, de Thier*, 1860.

In-8°, de 21 pp. — U. L.

2512. — Des mesures à prendre pour empêcher et réprimer la falsification des comestibles, des boissons, denrées ou substances alimentaires quelconques. Proposition faite au conseil provincial du Brabant (session de 1860). Par A.-R.-J. Gorissen, docteur en médecine et en pharmacie. — *Bruxelles, Tircher*, 1860.

In-8°, de 24 pp. Extr. du *Bulletin de la Société de pharmacie de Bruxelles*, 4e année. Reproduction du *Moniteur*.

2513. — Du partage des biens d'une paroisse démembrée, par C. Boseret, avocat à la cour d'appel de Liége, et A. Lauwers, avocat. — *Bruges, Demoor*, 1860.

In-8°, de VIII-112 pp.

2514. — [Rapports et discours lus à l'Académie royale de Belgique, par A.-F.-H. Balat, architecte, insérés dans les *Bulletins* de ce corps savant. — *Bruxelles, Hayez*, 1860-1881.]

1. Rapport sur la Monographie de la cathédrale de Dontheim, publiée par le gouvernement norwégien, 1860. *Bull. de l'Acad.*, 2e série, t. X, p. 476.

2. Rapport sur un mémoire envoyé en réponse au concours de 1868 et relatif à l'histoire de la gravure en médailles en Belgique depuis le XVIe siècle jusqu'en 1794. *Ibid.*, t. XXVI, p. 233.

3. Sur la création d'un palais des beaux-arts à Bruxelles, discours prononcé en qualité de directeur à la séance publique de l'Académie du 30 septembre 1875. *Ibid.*, 2e série, t. XL, p. 246.

4. Sur la crise artistique, discours prononcé comme directeur à la séance publique de l'Académie du 30 octobre 1881. *Ibid.*, 3e série, t. II, p. 349.

2515. — [Notes, notices et mémoires publiés par C. H.-G. Malaise, professeur à l'Institut agricole de l'État à Gembloux, et insérés dans les *Bulletins de l'Académie des sciences... de Belgique*; de l'*Institut agricole de l'État à Gembloux*; de la *Société linéenne de Bruxelles*; dans les *Annales de la Société malacologique de Belgique* et autres publications scientifiques. — 1860-1879.]

1. Mémoire sur les découvertes paléontologiques faites en Belgique jusqu'à ce jour. Mémoire couronné par la Société libre d'Émulation de Liège au concours de 1858. *Liége, F. Renard*, 1860. In-8°, 69 pp. Extr. du *Recueil des ouvrages couronnés par la Société libre d'Émulation de Liége.*

2. Note sur quelques ossements humains fossiles et sur quelques silex taillés; suivie des rapports faits à l'Académie royale des sciences de Belgique sur cette note *(Bruxelles, Hayez*, 1860). In-8°, 17 pp., 1 pl. Extr. des *Bulletins de l'Académie des sciences...*, 2e série, t. X.

3. De l'âge des phyllades fossilifères de Grand-Manil, près de Gembloux. Note suivie du rapport de M. Dewalque *(Brux., Hayez*, 1862). In-8°, 8 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences...*, 2e série, t. XIII.

4. L'homme fossile. Aperçu des principales découvertes qui tendent

à prouver son existence. *Brux., impr. A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie*, 1863. In-8°, 11 pp. Extr. de la *Revue populaire des sciences.*

5. Sur l'existence de nouveaux gîtes fossilifères à faune silurienne. *(Brux., Hayez*, 1864). In-8°, 8 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences...*, 2e série, t. XVIII.

6. Note sur le terrain crétacé de Lonzée *(Brux., Hayez*, 1864). In-8°. 8 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences...*, 2e série, t. XVIII.

7. Note sur quelques fossiles du massif silurien du Brabant *(Brux., Hayez*, 1865). Extr. du *Bull. de l'Acad. des sciences...*, 2e série, t. XX.

8. Utilité de l'étude de la botanique *(Brux., Hayez*, 1865). In-8°, 8 pp. Extr. du *Recueil des causeries faites aux soirées populaires de Saint-Josse-ten-Noode.*

9. Sur les silex ouvrés de Spiennes *(Brux., Hayez*, 1866). In-8°, 15 pp., 3 pl. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences...*, 2e série, t. XXI.

Notice additionnelle sur les silex ouvrés de Spiennes *(Brux., Hayez*, 1868). In-8°, 4 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad, des sciences...*, 2e série, t. XXV.

10. Sur les corps organisés trouvés dans le terrain ardennais de Dumont, 1866. *Ibid.*, p. 566.

11. Sur les rhizomes verticaux de *Phagmites communis* Trinius, 1867. *Bull, de l'Acad. des sciences...*, 2e série, t. XXIV, p. 484.

12. Exposition universelle de Paris en 1867. Catalogue des roches et des produits minéraux du sol de la Belgique. *Brux., Bruylant-Christophe et Cie*, 1867. In-18°, 74 pp.

13. Programme détaillé du cours d'histoire naturelle donné par M. C. Malaise. *Brux., impr. A. Mertens et fils*, 1868. In-8°, 23 pp. Extr. du *Bull. de l'Institut agricole de l'État à Gembloux.*

14. Domaines de Gospinal et Coquenfange à Sart-lez-Spa. Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur. *Brux. impr. A. Mertens et fils*, 1868. In-8°. 16 pp. Extr. du *Bull. de l'Institut agricole de l'État à Gembloux.*

15. Carte géologique agricole ou agronomique de Belgique, dressée par C. Malaise. *Brux., impr. A. Mertens et fils*, 1868. In-8°, 16 pp. Extr. du *Bull. de l'Institut agricole de l'État à Gembloux.*

16. Observations sur le terrain silurien de l'Ardenne. *Brux., Hayez*, 1868. In-8°, 63 pp. Avec I. Gosselet, professeur à la Faculté des sciences à Lille. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences...*, 2e série, t. XXVI.

17. Note sur les roches usées avec cannelures de la vallée de la Grande Geete (*Brux., Hayez,* 1869). In-8°, 4 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences...,* 2e série, t. XXVII.

18. La Belgique agricole dans ses rapports avec la Belgique minérale orné d'une carte agricole de la Belgique, chromolithographiée. *Brux., G. Mayolez,* 1871. In-4°, 40 pp. Extr. de la *Statistique de Belgique. Agriculture. Recensement général du 31 décembre,* 1866.

19. Notice sur la vie et les travaux de Eugène H.-L.-G. Coemans. *Bruxelles Hayez,* 1872. In-12°, 34 pp., portr. Extr. de l'*Annuaire de l'Académie des sciences,* pour 1872.

20. Excursion annuelle de la Société malacologique de Belgique. Rapport sur l'excursion dans les environs de Virton, province de Luxembourg, du 15 au 17 septembre 1872. *Brux., impr. Ve Nys,* 1872. In-8°, 15 pp. Extr. des *Annales de la Société malacologique de Belgique,* t. VII, 1872.

21. Description du terrain silurien du centre de la Belgique. Mémoire en réponse à une question proposée par l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique pour le concours de la classe des sciences en 1869. *Brux., F. Hayez,* 1873. In-4°, IV-122 pp., 9 pl. Extr. des *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie des sciences, etc.,* t. XXXVII.

22. Notes sur la description du terrain silurien du centre de la Belgique. *Brux., impr. Ve Nys* (1873). In-8°, 8 pp. Extr. des *Annales de la Société malacologique de Belgique,* t. VIII, 1873.

23. Carte agricole de la Belgique. *Brux.,* 1873. Une feuille. Extr. de l'*Annuaire statistique de la Belgique,* 4e année.

24. Manuel de minéralogie pratique. *Mons, impr. H. Manceaux,* 1873. In-12°, VII-332 pp., tableau et 141 fig. Idem, 2e édition revue et considérablement augmentée. *Ibid.,* 1881. In-12°.

25. Rapport sur une excursion scientifique en Allemagne et à l'Exposition universelle de Vienne en 1873. *Brux., E. Guyot,* 1874. *Exposition universelle de Vienne 1873. Documents et rapports des jurés et délégués belges. 1er groupe.* Géologie.

26. Sur quelques roches porphyriques de Belgique. *Brux., Hayez,* 1874. In-8e, 23 pp. Extr. des *Bull. de l'Acad. des sciences...,* 2e série, t. XXXVIII.

27. Excursion géologique et botanique de la Société royale linéenne, dans la vallée de l'Orneau, de Gembloux à Mielmont (Onoz) et de Mielmont à Bovesse, le 7 juin 1874. *Brux., impr. F. Callewaert, père*, 1875. In-8°, 12 pp. Extr. du *Bull. de la Société royale linéenne de Bruxelles.*

Pages 9 à 12. 2e excursion géologique et botanique de la Société royale linéenne, de Bovesse à Namur et à Dave, le 23 mai 1875.

28. La paléontologie végétale de la Belgique. *Brux., impr. P. Callewaert, père*, 1877. In-8°, 27 pp. Extr. du *Bull. de la Société linéenne de Bruxelles.*

29. Sur l'âge de quelques couches du terrain ardennais des environs de Spa, 1874. *Bull. de l'Acad. des sciences...*, t, XXXVI. p. 800.

30. Sur la découverte du *Dictyonema sociale*, Salt, de la faune primordiale dans le massif de Rocroy, 1874. *Bull. de l'Acad. des sciences...*, t. XXXVIII, p. 464.

31. Rapport sur un mémoire envoyé au concours de la Classe des sciences de 1874, en réponse à la question suivante : *Faites connaître, notamment au point de vue de leur composition, les roches plutoniennes, ou considérées comme telles de la Belgique et de l'Ardenne française. Bull. de l'Acad. des sciences...*, t. XXXVIII, p. 775 et XLI, p. 431.

32. Rapport : *Sur les tremblements de terre en 1872*, par M. Perrey, 1875. *Ibid.*, p. 448.

33. Rapport : *Sur les dépôts rapportés par Dumont à l'étage quartzo-schisteux inférieur du système eifelien, avec quelques observations sur les affleurements quartzo-schisteux de Wihéries et de Montignies-sur-Rocq*, par M. Mourlon, 1876. *Ibid.*, t. XLI, p. 240.

34. Rapport sur le complément du mémoire couronné de MM. de la Vallée-Poussin et Renard : *Sur les roches plutoniennes de la Belgique*, 1876. *Ibid.*, p. 431.

35. Rapport : *Sur quelques réflexions sur le calcaire eifelien*, par M. Gosselet, 1876. *Ibid.*, p. 1156.

36. Rapport : *Sur la structure et la composition du coticule et sur ses rapports avec la phyllade oligistifère*, par M. A. Renard, 1876. *Ibid.*, t. XLII, p. 473.

37. Rapport : *Sur l'étage dévonien des psammites du Condroz,*

dans la vallée de la Meuse, entre Lustin et Hermeton-sur-Meuse, par M. Mourlon, 1876. *Ibid.*, p. 836.

38. Rapport sur : *Révision de la flore heersienne de Gelinden,* mémoire accompagné de 16 planches in-4°, par MM. le comte de Saporta et Marion, 1877. *Ibid.*, t. XLIII, p. 720.

39. Rapport : *Recherches sur les minéraux belges*, quatrième notice : *Sur la Kaolinite (Photérite) de Quesnat et du terrain houiller,* par M. Lucien de Koninck, 1877. *Ibid.*, t. XLIV, p. 689.

40. Sur la découverte de l'apatite cristallisée à Salm-Château; extrait d'une lettre de M. F. Pisani, 1877. *Ibid.*, p. 709.

41. Découverte de Brachiopodes du genre *Lingula* dans le cambrien du massif de Stavelot, 1878. *Ibid.*, t. XLVI, p. 58.

42. Rapports sur : *La diabase de Challes, près de Stavelot,* par M. Renard, 1878. *Ibid.*, p. 186.

43. Rapport sur : *La sixième notice sur les minéraux belges*, par M. Lucien de Koninck, 1878. *Ibid.*, t. XLVI, p. 189.

44. Sur une espèce minérale nouvelle pour la Belgique : *Arsénopyrite ou Mispickel*, 1878. *Ibid.*, p. 881.

45. Sur l'Arsénopyrite ou Mispickel, et sur l'eau arsenicale de Court-Saint-Étienne, 1879. *Ibid.*, t. XLVII, p. 29.

46. Rapport : *Sur les minéraux belges* (huitième et neuvième notice), par M. Lucien de Koninck, 1879. *Ibid.*, p. 491.

47. Rapport : *Sur les caractères distinctifs de la dolomite et de la calcite dans les roches calcaires et dolomitiques du calcaire carbonifère de Belgique,* par M. Renard, 1879. *Ibid.*, p. 492.

48. Rapport : *Sur la diorite quartzifère du Champ-Saint-Véron (Lembecq),* par MM. de la Vallée-Poussin et A. Renard, 1879. *Ibid.*, t. XLVIII, p. 104.

49. Conférence sur la géographie agricole de la Belgique. *Brux., impr. A. Cnophs fils*, 1879. In-8°, 38 pp.

50. Ministère de l'Intérieur. Commission de la carte géologique de la Belgique. Description de gîtes dévoniens et d'affleurements du terrain crétacé. *Brux., Hayez*, 1879. In-4°, 69 pp., carte. — S. A. — B. R. — U. L. — U. G. — U. L.

Nota. — Les *Bulletins de l'Académie des sciences de Belgique,* 1881-1895, contiennent encore, 3e série, 18 articles, notes et rapports du même académicien.

2516. — Essai d'une théorie sur la formation et la suspension des nuages, par L.-J. Vereecke, Lieutenant aide de camp provincial. — *Namur, F.-J. Douxfils, impr.-libraire, rue de la Croix,* 661.

In-8°, de 20 pp. — S. A.

Du même : De l'aptitude au service militaire en France et en Belgique. *Namur, Lambert-De-Roisin.* S. d. In-8°, 16 pp.

2517. — [Articles du docteur Sébastien Tirifahy, ancien professeur à l'Université de Bruxelles, extraits du *Journal de médecine publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.* — *Bruxelles, Tircher et H. Manceaux,* 1860-1877.]

1. Dissertation sur l'avortement médical. Thèse présentée à la faculté de médecine de l'Université de Bruxelles. *Brux., Tircher,* 1860. In-8°, 53 pp. Réimprimé dans le *Journal de médecine, publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles,* 1868.

2. Compte rendu du service de clinique chirugicale de M. le docteur Seutin. *Brux., Tircher,* 1861. In-8°, 40 pp.

3. Mémoire sur les fissures congénitales du voile du palais et de la voûte palatine. Mémoire auquel la Société des sciences médicales et naturelles (de Bruxelles) a décerné la médaille d'or. *Brux., H. Manceaux,* 1864. In-8°, 113 pp.

4. Du cancer. *Brux., H. Manceaux,* 1868. In-8°.

5. Enchondrome du péroné et des muscles de la jambe; amputation de la cuisse; réunion par première intention. *Brux., H. Manceaux,* 1870. In-8°.

6. Discours sur la ponction de la vessie. *Brux., H. Manceaux,* 1872. In-8°.

7. Le traitement des kystes de l'ovaire. *Brux., H. Manceaux,* 1873. In-8°, 22 pp.

8. Histoire d'un calcul urètral. *Brux., H. Manceaux,* 1874. In-8°, 20 pp.

9. Observation d'un cysto-sarcome hépatique de l'extrémité supérieure de l'humérus. Communication faite à la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. *Brux., H. Manceaux*, 1877. In-8°, 24 pp. 1 pl. col.

2518. — [Articles de Victor Deneffe, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de médecine de Belgique, insérés dans les *Annales de la Société de médecine de Gand* et dans le *Bulletin de l'Académie de médecine*, 1860-1876.]

1. Observations sur l'emploi du Glycérolé de tannin et du chlorure de zinc, dans le traitement de la vaginite et de l'urétrite. In-8°, 7 pp. Extr. du *Bulletin de la Société de médecine de Gand*, 1860. — S. A.

2. Des injections encéphalo-rachidiennes et de leur application au traitement du tétanos. *Gand, Vanderhaeghen*, 1861. In-8°, 24 pp. Extr. des *Annales de la Société de médecine de Gand*. 1861. — S. A.

3. De l'arthrite sèche. Extr. du *Bulletin de la Société de médecine de Gand*, 1863. In-8°, 8 pp. — S. A.

4. Arthrite rhumatismale de l'articulation sterno-claviculaire. — Abcès circonvoisins. — Pyohémie. — Mort. *Ibid.*, 1863. In-8°, 3 pp. — S. A.

5. De la névralgie du nerf lingual et de son traitement par l'électrisation de la corde du tympan. *Ibid.*, 1864. In-8°, 4 pp. — S. A.

6. De l'impuissance et de sa guérison. *Gand, Vanderhaeghen*, 1864. In-8°, 13 pp. Extr. des *Annales de la Société de médecine de Gand*, année 1864.

7. Chute sur le périnée, rupture complète de l'urètre; mort. *Gand, Vanderhaegen*, 1865. In-8°, 15 pp. *Ibid.*, année 1865.

8. Cas d'accouchement prématuré artificiel par le laminaria digitata. *Bruxelles, Manceaux*, 1866. In-8°, 15 pp. Extr. du *Bulletin de l'Académie de médecine*. — Avec A. Van Wetter.

9. Nouveau cas d'accouchement artificiel obtenu au moyen du laminaria digitata. *Bruxelles, Manceaux*, 1866. In-8°, 15 pp. *Ibid.* — Avec A. Van Wetter.

10. Études cliniques sur les fistules vesico-vaginales, suivies d'un

rapport par M. le docteur Bouqué. *Gand, Hebbelynck*, 1873. In-8°, 66 pp. Extr. des *Annales de la Société de médecine de Gand*. — Avec A. Van Wetter.

11. Fistule vesico-vaginale guérie par la méthode de la cautérisation. Procédé Soupart. *Gand, Vanderhaeghen*, 1874. In-8°, 15 pp. *Ibid.*

12. De l'anesthésie produite par injection intra-veineuse du chloral, selon la méthode de M. le professeur Oré. Ablation d'un cancer du rectum. *Bruxelles, Manceaux*, 1875. In-8°, 230 pp. Extr. du *Bulletin de la Société de médecine*, t. VIII, 3e série. — Avec A. Van Wetter.

13. Nouvelles études sur l'anesthésie produite par injection intra-veineuse de chloral, selon la méthode de M. le professeur Oré. *Bruxelles, Manceaux*. In-8°, 128 pp., pl., *Ibid.* — Avec A. Van Wetter.

14. Nouveaux cas d'anesthésie par injection intra-veineuse de chloral. *Bruxelles, Manceaux*, 1877. In-8°, 32 pp. *Ibid.* — Avec Van Wetter.

15. Gangrène de la jambe par embolie de l'artère poplitée, *Gand, Vanderhaeghen*, 1876. In-8°, 16 pp. Extr. des *Annales de la Société de médecine de Gand*. — Avec Van Wetter.

2519. — [Articles de P.-I.-D. Guilmot, médecin vétérinaire à Havelange, insérés dans le *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1860-1868.]

1. Mémoire sur la fluxion lunatique des chevaux. *Bruxelles. impr. De Mortier*, fils, 1860. In-8°, 45 pp. Extr. du *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, t. III, 2e série, n° 1. — S. A.

2. De la pyélite chronique chez le cheval. *Bruxelles, Manceaux*, 1865. In-8°, 22 pp. *Ibid.*

3. Polypes trachéliens chez le bœuf, leur diagnostic et leur pronostic. *Bruxelles, Manceaux*, 1868. In-8°, 12 pp. *Ibid.*, t. II, 3e série.

2520. — Les maladies des chiens et leur traitement, par C.-H. Hertwig, professeur à l'École vétérinaire de Berlin; traduit de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur, par Ad. Scheler, professeur à l'Institut agricole de Gembloux. — *Bruxelles, É. Tarlier*, 1860.

In-18°, de 364 pp. Idem. *Bruxelles, J. Rosez, (*1866). In-12°, 364 pp.

2521. — Zootechnie spéciale. Traité des bêtes bovines. Appréciation. Reproduction. Élevage. Exploitation. Amélioration. Par Aug. Weckherlin; traduit de l'allemand d'après la 3e édition et avec l'autorisation de l'auteur, par Ad. Scheler, professeur à l'Institut agricole de Gembloux. — *Bruxelles, É. Tarlier,* 1860.

In-18°, 2 vol., de 322 et 240 pp.

2522. — Camp retranché d'Anvers. Considérations critiques sur le système de défense de la Belgique, adopté par les Chambres en 1859, par A.-L. Cambrelin, capitaine du génie. — *Bruylant-Christophe et Cie,* 1860.

In-8°, de 207 pp. — A cause de cet écrit, dont les conclusions se rapprochent beaucoup du système préconisé par le lieutenant-général Brialmont, dans son livre *Sur les fortifications de la Meuse,* publié à la fin de l'année 1881, Cambrelin fut mis en disponibilité. Il resta quinze mois dans cette position, perdant son rang d'ancienneté et subissant un sérieux retard dans son avancement en grade.

2523. — Calendrier du bon cultivateur ou manuel de l'agriculteur praticien, par Mathieu Dombale. Augmenté de notes inédites, rédigées pour la Belgique, par G. Fouquet, professeur à l'Institut agricole de Gembloux. — *Bruxelles, É. Tarlier,* 1860.

In-18°, de 320 pp.

2524. — Du défrichement des bruyères et particulièrement des landes sablonneuses de la Campine. précédé d'un

examen général et comparatif des conditions culturales de la Flandre et de la Campine, par P. Lejeune. — *Bruxelles, É. Tarlier*, 1860.

In-12°, de 136 pp., fig.

Du même : Prairies et herbages de la Belgique. *Brux., A. Schnée*, 1859. In-8°, 4 pp.

2525. — De l'exploitation de la houille en Belgique. Description et comparaison, au point de vue économique, des divers modes d'exploitation proprement dite, dans les différents centres houillers de la Belgique, par E. Tonneau, directeur de la Société charbonnière de Monceau-Bayemont, à Marchienne-au-Pont. Mémoire couronné par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, au concours de 1859-1860. — *Mons, Masquillier et Lamir*, 1860.

In-8°, de 87 pp. Extr. des *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.*

— Idem. *Liége, F. Renard*, 1861. In-8°, 87 pp., 7 pl.

SUPPLÉMENT

A LA

BIBLIOGRAPHIE NAMUROISE.

SUPPLÉMENT.

1504.

2526. — Petri Herenthals Expositio super librum psalmorum regii prophete. — *Parisiis, Johanne Parvo, bibliopola jurato,* 1504.

Cet ouvrage, plusieurs fois réimprimé, fut achevé le 4 janvier 1374, et dédié à Jean d'Arckel, évêque de Liége, par son auteur, religieux prémontré, prieur de l'abbaye de Floreffe. — Bibl. de l'abbaye de Parc-lez-Louvain.

Pierre de Hérenthals est auteur aussi d'une Chronique universelle, *Compendium chronicorum*, qui va de la création à l'année 1383. Cette chronique n'a pas été jusqu'ici publiée. Baluze, comme nous l'avons dit ci-dessus, nº 465, en a extrait les *Vies des Papes d'Avignon,* que Muratori a reproduites dans ses *Rerum italicarum Scriptores*, t. III, pars II. Voy. Dom Ursmer Berlière, Notice sur la vie et les écrits de Pierre de Hérenthals, dans les *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. XVIII, pp. 325-337.

1533.

2527. — Liber Iordani Nemorarii, viri clarissimi, de Ponderibvs propositiones XIII et earundem demonstrationes, multarumque rerum rationes sane pulcherrimas complectens, nunc in lucem editus. (In fine :) *Excusum Norimbergœ per Io. Petreium anno domini* M.D.XXXIII.

In-4º, de 16 ff., fig. Cet ouvrage rare fut publié par Apian, mathématicien d'Ingolstadt, qui le dédia à Léonard Eck. Il est conservé à la

Bibliothèque de l'Université de Louvain. Il existe à la même bibliothèque une autre édition de cet ouvrage, sous le titre : *Jordani Opvscvlvm de Ponderositate Nicolaï Tartaleæ stvdio correctvm novisque figvris avctvm. Cum privilegio.* Venetiis apvd Cvrtivm Troiasivm. M.D.LXV. In-4°, 19 ff. cotés, plus 4 ff. non cotés, contenant l'exposé en italien des expériences faites par Tartalea sur la pesanteur de certaines matières : plomb, bronze, eau de citerne, pierre, etc.

Le présent n° supplémentaire est rectificatif des n°s 2 et 8 de cette *Bibliographie,* où Jordanus Nemorarius figure par erreur comme namurois d'après l'autorité de Feller, *Biog. Univ.*, et de Montferrier, auteur du *Dictionnaire des Mathématiques,* V^bo^ *Arthmétique.* Ce dernier cite l'*Algorithmus demonstratus* de Jordanus « de *Namur,* » et parle de son *Traité d'Arithmétique,* commenté et publié par Jacques d'Étaples, aussitôt après l'invention de l'imprimerie.

Ces deux biographes se sont trompés et sur le nom et sur la patrie de Jordanus, dont ils traduisent le surnom *Nemorarius* par le mot le *Forestier.* Or, comme nous le verrons plus bas, l'un des biographes des plus anciens de Jordanus le surnomme *de nemore,* comme qui dirait Jordan *du Bois.* Quant à sa patrie, d'après les témoignages les plus authentiques, Jordan *du Bois* était allemand, du diocèse de Mayence, né à Boreberge, dans la seconde moitié du xiie siècle. Après la mort de saint Dominique (6 août 1221), le troisième chapitre général des Dominicains, assemblé à Paris, choisit Jordanus pour lui succéder. Il mourut le 13 février 1236.

Le *Chronicon quinque Priorum ordinis (Dominicanorum), quod vulgo dicitur Chronicon Humberti,* qualifie ainsi Jordanus Nemorarius : « *Fuit teutonicus de Saxonia, villa quæ dicitur Boreberge, in diœcesi Moguntinæ oriundus.* »

Un ouvrage de la Bibliothèque de St-Marc, à Florence, est intitulé : « *Liber Jordani de Alamania de Triangulis;* et un autre de la Bibliothèque de St-Marc, à Venise : « *Jordani de nemore de Alamania Arithmetica.* »

Dans l'ouvrage suivant : *Nicolai Triveti Dominicalis Annales sex Regum Angliæ é prestantissimo codice glastoniensi nunc primum emendate edidit Antonius Hall A. M. Coll. Reg. Oxon. socius.* Oxonii e Theatro Heldomaro, 1719, on lit, pp. 177- 178 : « Hoc anno, — » idest 1222 — in capitulo Fratrum Prædicatorum generali tertio, quod

» Parisiis celebratum est, successor beati Dominici in Magisterio ordinis » Fratrum Prædicatorum factus est frater Iordanus, natione Teutonicus, » diœcesis Moguntinæ, qui cum Parisiis in scientiis sæcularibus et » præcipue in mathematicis magnus haberetur libros duos ad modum » utiles unum de *Ponderi* — sic! — et alium de *Lineis datis* dicitur » ededisse. Postea ad studium Theologiæ se transferens tandem ad prædi- » cationem fratris Reginaldi..., ordinem Prædicatorum ingressus in die » cinerum dum Fratres illam antiphonam « *Immutemur habitus,* » » decantarent. »

C'est évidemment du même Jordanus que parle Trithème dans son *Liber de Scriptoribus ecclesiasticis*, fol. 64, édition de 1494 : « Iordanus » ordinis Prædicatorum post sanctum Dominicum, ut dicunt, magister » generalis; natione Teutonicus : vir in divinis sciptores exercitatus » et sufficienter eruditus; verbi Dei prædicator egregius : et non minus » sanctitate quam scientia venerabilis. » « Claruit sub Frederico impe- » ratore secundo : eodem tempore quo et beatus Dominicus : Anno » Dni Mill. CC.XX. »

Les renseignements qui précèdent sont tirés d'un savant travail de Treutlein, intitulé : « *Der Traktat des Jordanus Nemorarius De numeris datis,* » publié dans les *Abhandlungen zur Geschichte des mathematik,* insérés au *Zeïtscrift für mathematik de Schloemilch,* t. XXIV, 1879, pp. 125-166.

1535.

2528. — Missale Sancti Benedicti de Observantia ad usum Walciodorensis et Hasteriensis monasteriorum canonice invicem unitorum. — *Parisiis. Industria ac expensis Desiderii Maheu calcographi ac magistris Valeriani Noël.*

In-fol., de 244-CXVIII, XXVI, XIV et 78 ff., à 2 col. — *Bibl. de la ville de Luxembourg.*

1572.

2529. — [Plan de la ville de Namur sur la fin du XVIe siècle, par Arnold Mazius, chanoine de la cathédrale de Namur, 1572].

Cet excellent plan se trouve reproduit dans l'ouvrage de Georges Bruin : *De præcipuis totius Universi Urbibus. Coloniæ Agrippinæ,* 1572, 2 vol. in-fol. L'auteur déclare que ce dessin lui a été communiqué par le chanoine Arnold Mazius, professeur de théologie.

Au dos du plan se lit une belle notice sur Namur, et une pièce de vers latins, copiées par J. Borgnet et publiées dans ses *Documents sur Namur*, t. I, pp. 71-75. On trouve aussi une copie de ce plan, mais réduite de moitié, dans les éditions de Guichardin.

1599.

2530. — Sermon fvnebre faict par le Reverme evesqve de Namvr, messire Jacqve Blasevs, aux funérailles dv trescatholiqve, treshault et trespvissant Prince et Monarqve Philippe 2, Roy des Espaignes, &c., celebréz en Brvxelles, en l'Eglise de Ste Goedule, le dernier jour de décembre 1598. — *Brvxelles, Rvtger Velpivs,* 1599.

In-4°, de 33 pp. Il existe de cet éloge un exemplaire à la Bibliothèque royale de Bruxelles, dans la section des manuscrits. Il figure à l'*Inventaire général* sous le n° 16,451.

1580-1600.

2531. — Traduction du latin en français de la Vie de sainte Begge, par le Père Henra de l'Ordre de saint François à Namur. — *Louvain, chez Masius* (1580-1600].

Guillaume Gazet mentionne cet ouvrage dans son *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas....* Arras, Guillaume de la Rivière, 1614. In-4°, de 4 ff.-581 pp. Aux pp. 293-317, l'auteur fait l'histoire de l'évêché de Namur, des saints du diocèse et de ceux qui y sont spécialement honorés, des fondations d'églises, collèges, monastères ou autres lieux pieux de ce diocèse. — S. A.

1605.

2532. — Ernest, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique archevesque de Cologne, archichancelier du Saint Empire, prince-électeur, evesque de Liége.... — *S. l.*

In-4°, 1 page à l'angle de laquelle se trouve une gravure sur bois représentant saint François d'Assise porté sur des nuages entre deux anges. Ces lettres patentes du 2 juin 1605 autorisent des collectes pour bâtir un couvent de l'ordre reformé de Saint-François sur un terrain situé à Florennes et donné par Jacques de Glymes. De Theux, *Bibliographie liégeoise.*

1607.

2533. — Fvnicvlvs Triplex. Contra secvli præsentis calamitates. In qvo Passionis, Mortis, et Crucis Dominicæ Mysteria & Documenta ipsis SS. Patrum verbis expressa. Libellus omnibus pietatem amantibus apprimè utilis, & nunquam antea editus. Avthore Reuerendo Patre Ludouico Sombecho Abbate Gemblacensi. — *Brvxellæ, Ex officina Rutgeri Velpii, Typog. Iur.* Anno Domini 1607.

In-16°, de lim. 3 pp.-93 pp. Approbation du 30 juillet 1607, suivie d'une gravure sur bois, représentant la Justice et la Paix se donnant le baiser.

Épître dédicatoire à Robert Henrion, abbé de Villers. Dans cette préface écrite, comme tout l'ouvrage, en un latin fort élégant, il est dit que saint Bernard, allant à Villers, s'étant arrêté à Gembloux, donna au monastère la chasuble avec laquelle il avait coutume de célébrer le saint sacrifice de la messe. — S. A.

1612.

2534. — Anselmi canonici Leod. Gesta Pontificvm Traiectensivm A Beato Theodardo, immediato S. Remacli successore Vsque ad Wasonem quinquagesimum secundum Episcopum Leodiensem. (Dans Chapeauville) : *Qui gesta Pontificvm Tangrensivm, Traiectensivm et Leodiensivm scripsere, auctores præcipvi.... — Leodii Typis Christiani Ouwerx iunioris.... Anno* 1612.

In-4°, t. I, pp. 99-318. Le travail d'Anselme n'étant qu'un abrégé fautif d'un manuscrit interpolé, Martène et Durand, *Amplissima Collectio,* t. IV, p. 338, l'ont publié d'une manière complète, ainsi que Pertz, *Monum. Germ. hist. scriptores,* t. VII, pp. 134 et suiv.; Migne, *Patrologie latine,* t. CXXXIX, col. 199 et suiv. Anselme, né à Liége, au XIe siècle, embrassa l'état ecclésiastique, devint doyen de la collégiale de Notre-Dame à Namur, ensuite chanoine et écolâtre de Saint-Lambert à Liège. *Biographie nationale.*

2535. — Decreta facta per R^mum D. Franc. Buisseret in capitulari congregatione concilii Geldoniensis in gallica Brabantia, eodem R^mo Domino præsidente, necnon reverendis Dominis archidiacono et archipresbytero Ecclesiæ Cathedralis, et decanis aliorum conciliorum cum sibi adjunctis pastoribus ab iisdem conciliis deputatis, die 4 mensis junii, anno 1612.

In-4°, de 10 ff. n. chiff. Extr. d'un recueil de décrets synodaux du diocèse de Namur, *imprimé à Namur, chez Jean Van Milst,* 1639, pp. 157-177.

Ces décrets tendent principalement à faire observer ceux du synode de 1604. Voy. ci-dessus, n° 198.

Il y est défendu de faire porter la croix aux processions par des jeunes filles nubiles, comme cela se pratiquait en beaucoup d'endroits, et ordonné aux prêtres d'avoir un surplis et de s'en servir pour confesser, communier et administrer l'extrême-onction. — S. A.

1615.

2536. — Abrégé de la Vie et Miracles de Sainct Foredein et de Sainct Eloque Confesseurs. Et de la translation des deux corps des glorieux Martyrs S. Victor & Candide, soldats Thebeens; Aussy des trois corps d'aucunes des onze mille Vierges; en l'ancien et celebre Monastere de Walsor. Recueilli des livres escripts à la main en Latin des archiues dudict cloistre par le V. P. F. Henry Miruuart humble Guardien du couvent de S. Croix lez-Florennes. Dedié au tres-reverend Prelat D. Pierre Poilvache, Abbé de ces deux anciens & celebres Monasteres de Walsor et Hastier. — *A Ath, Chez Iean Maes, Imprimeur iuré. L'an M.D.C.XV.*

In-12°, de 95 pp. et une p. n. chiff. d'approb. — Titre, dédicace, avant-propos, pp. 1-10; — Fondation d'Hastière, pp. 10-18; — Vie de saint Foredein, pp. 19-44; — Vie de saint Éloque, pp. 45-60; — Translation de SS. Candide et Victor, pp. 61-75; — Translation de trois corps de onze mille Vierges de Cologne en l'église de Waulsort, pp. 75-84;

« Briefve instrvction pour bien servir les Saincts et faire une Saincte peregrination, recueillée de plusieurs livres spirituels par l'Autheur, » pp. 86-92;

Quelques petites pièces de poésie, pp. 93-95.

Nous n'avons pu recueillir aucun renseignement biographique sur l'auteur de ce livre. — Bibl. des Bollandistes, à Bruxelles, et archives de la paroisse de Waulsort.

1617.

2537. — Methodus compendiaria ad confessionem generalem latine ex anglico. — *Antverpiæ,* 1617.

In-8°. Cet opuscule est de Jacques Blasaeus, évêque de Namur, de 1595 à 1601 *(Bibliotheca Franciscana.* — Dewitte, *Genealogia S. P. N. Francisci,* p. 49. — Foppens, *Bibl. Belgica.)*

1620.

2538. — La vie de la Noble Vierge Saincte Rolande illvstre en miracles translatée hors d'vn vievx Manvscrit en latin qvi se conserve en Gerpinne où son corps Virginal repose. Et de Ian Molanvs Docteur en Theologie, traduite en François avecque aucuns miracles advenus par les intercessions, et suffrages d'icelle Vierge, recueillis ès ans 1619 et 1620. Par la diligence et sollicitude de sire Crespin paradis, curé du lieu Dict. Laudate Dominum in Sanctis ejus. Ps. 150 Louez le Seigneur en ses Saincts. — *(In fine :) A Namvr, de l'Imprimerie Henry Fvrlet, demeurant en la ruë de la Croix, a l'enseigne du Chapeau de roses,* 1620. Achevè d'imprimer le I. Jour de Iuin la même année.

In-4°, de lim. 6 ff., 40 pp. Suivi de déclaration de graces, benefices desquelles participent tovs cevx et celles qui seront enrollés en la Confrairie de Saincte Rolande Erigée en l'Eglise parochiale de Gerpinne, 1 f. et 1 f. errata. — Epitre dedicatoire à Helène de Huy, abbesse de Moustier et Dame Souverainé de Gerpinne, et au conté et diocèse de Namur, avec une gravure sur bois représentant sainte Rolande, suivie de cette inscription :

Æternos thalamos exposcens Diva Rolendis,
Liquit purpureas, Regio sub climate lares
Victrix tartareo palmam de Principe portans
Gaudet, et æternis regnat decorata coronis. — B. R.

1623.

2539. — Excitatorium animæ peccatricis cum Directorio pro Novitiis et Juventute. — *Leodii*, 1623.

Cet ouvrage de Léonard Bilkin est renseigné par Nic. de Tombeur, *Provincia Belgica Ord. Fratrum Eremitarm S. Augustini.* In fol., p. 174.

1624.

2540. — La conserve sans svcre des lys blancs, ou de Chasteté et Honesteté de vie, composée de neufs ingrediens qui sont neuf poincts propres à toutes personnes pour conserver céte Honesteté en tout temps, lieux et rencontres, et pour cotrepointer les poinctes de l'Amour impudique. Assemblée par Nicolas Turlot..., Pasteur de S. Ian l'Evangeliste à Namur. — *A Namur, par Henry Furlet*, 1624.

Pet. in-12°, de 114 pp., fig. sur bois au v° du titre. — Signalé dans un catalogue de Lignerolles. *Paris*, 1894, 1re partie, n° 260.

2541. — Status Monasterii S. Huberti in Ardenna ordinis Sti Benedicti, post ejusdem reformationem auctoritate Pauli V pontificis maximi factam, anno reparatæ salutis MDCXVIII, brevissima delineatio. Sanctissimo ac beatissimo patri D. N. Urbano PP. VIII, pro ejusdem reformationis benedictione et confirmatione apostolica imploranda, dicata et consecrata. Anno Christi Domini MDCXXIV et reformationis prædictæ VI. — *S. l.*

In-8°, de 4 ff.-39 pp. L'auteur est, croyons-nous, Nicolas de Fanson,

abbé de Saint-Hubert, natif d'Andenne, promoteur de la réforme du dit monastère. — Bibl. de X. de Theux.

1627.

2542. — Honneurs funèbres de feue Madame Josine l'aumosnière, née comtesse de la Marck, vivante comtesse de Leuwestein, Wertheim, Rochefort, Montaigu, etc., princesse de Chassepierre, Cugnon, Aubaye (Aubry), etc., dame de Scharfeneck, Breuberg, Herbeumont, Neufchateau, Bertrix, Ochamp, etc.; prononcés le 2 d'apvril 1626 dans l'église de S. Remy lez Rochefort par F. George Maigret, Buillonnois, docteur théologien en l'Université de Louvain et ex-provincial de l'ordre de S. Augustin par la Basse-Allemagne. — *Liege, C. Ouwerx*, 1627.

In-16°, de 4 ff.-260 pp. et 2 ff. Avec vignette sur le titre signée E. F(ontan) au dernier feuillet. — Bibl. de X. De Theux.

A l'occasion de la mort de Josine l'Aumônière fut aussi publiée une page curieuse in-folio, intitulée : *Le Labirinthe svyvant, se commence à lire, de gauche à droicte, et de droicte à gauche, et contient ces deux vers, lesquels l'on y peut lire plus de trois mille fois :*

Josine et la Charité meurent,
Le Ciel s'éioiiyt, les siens pleurent.

Josine l'aumônière fut la fondatrice du couvent des Carmélites à Rochefort, où elle mourut en odeur de sainteté. Exposé à la vénération publique pendant quarante jours, son corps conserva pendant tout ce temps la flexibilité de ses membres. Elle fut inhumée dans l'église du couvent de Saint-Remi. Tant sa charité était grande, son souvenir est encore vivant à Rochefort. — S. A.

2543. — Modvs et Forma rescribendi per singulos Pastores in festo B. Mariæ Magdalenæ, sub pœna unius floreni aurei. — *Actum Octava Aprilis Anno*, 1627.

(Signé) Christophorus de Blocquerie Archidiaconus.

2544. — Coppie d'une lettre envoyé par Frere Donat cordelier à Namur à Jean Servais de Bras son Pere demeurant au Pont d'Auroit à Liege. — *S. l. n. d.*

In-4°, de 3 pp. Fragment d'une brochure sans pagination, mais portant la signature D, datée de Namur, 6 octobre 1627.

Le 25 septembre 1627 de Brion, seigneur de Résimont, fut attaqué au chemin royal de Namur à Bruxelles, et assassiné par cinq individus enrôlés à prix d'argent par François Billehé, baron de Vierset, pour commettre cet assassinat. Parmi les meurtriers se trouvaient deux jeunes gens de Namur, que le Père Donat fut, chemin faisant, requis d'accompagner au supplice. La manière maladroite dont le bourreau exécuta ces deux jeunes gens excita contre lui la population namuroise qui le poursuivit à coup de pierres, et qu'il lui aurait fait un mauvais parti s'il ne se fût sauvé en fuyant à toutes jambes.

Le fait de l'assassinat de Brion se trouve narré dans un jugement du grand conseil de Malines, du 5 septembre 1628 et imprimé à Bruxelles, chez Jean Pepermans, à la Bible d'or, 1628. In-4°, de 32 ff. — B. R.

1628.

2545. — Règles de la petite Sodalité angélique dressée au collége de la Compagnie de Jésus à Dinant pour les petits enfants depuis l'aage de sept a huict ans. — *Namur, C. Ouwerx,* 1628.

Plac. in-fol.

2546. — Le Martyr de Theodore General d'Armée De l'Emperevr Licine, et Gouverneur d'Heraclée : Dedié à Messieurs du Magistrat de Namur. Il sera représenté par la Ieunesse du College de la Compagnie de Iesus, le 12 Septembre, en la salle dudict College a deux heures et demie après midys l'An 1630. — *S. l. n. d.*

In-4°, de 2 ff. Mentionné par Faber, *Histoire du Théâtre en Belgique.*

2547. — Examen Currus Mystico Historici Ordinis S. Francisci per R. P. Nicolaum Armigerum Ordinis Conventualium S. Theologiæ Doctorem fabricati... Opusculum hoc à Viro gravi et Docto compositum in Ordinis sui utilitatem evulgavit V.-D.-F. Gerardus Van Empel Provinciæ S. Josephi in Comitatu Flandriæ FF. Min. Recoll. Diffinitore. — *Gandavi, E. Typographeio Joannis Kerchotii. Anno CIↃCXXXI.*

Ce petit ouvrage de controverse domestique est du P. Marchant; il fut publié par le P. Van Empel qui, en 1632, lui succéda dans la charge de Provincial.

2548. — Oratio funebris In Exequiis Serenissimæ Elizabettiæ, Claræ Eugeniæ Austriacæ Hispaniarum Infantis Belgarum Principis, de mandato Reverendissimi P. Joannis Baptistæ à Companea totius Ordinis S. Francisci Ministri Generalis solemniter celebratis Romæ in Conventu de ara cæli 17 Januarii an. 1634 Habita per R. adm. Patrem F. Petrum Marchant ejusdem Ordinis per Provincias Belgii Definitorem Generalem ad serenissimum Principem Ferdinandum Austriacum Hispaniarum Infantem S. R. E. Cardinalem Archiepiscopum Toletanum, etc.

In-4°, de 7 ff. ou 14 pp. chiffrées. Titre gravé aux armes du cardinal Infant d'Espagne, auquel le discours est dédié. Ce discours a été publié à Milan, mais nous ne connaissons pas le nom de l'imprimeur. Il fut prononcé à Rome en présence du pape Urbain VIII et du sacré collège des cardinaux, par le P. Pierre Marchant, de Couvin, qui se trouvait, à cette époque, à Rome, à l'occasion du chapitre général des Frères Mineurs. — Bibl. de la ville de Lille.

L'oraison funèbre de l'archiduchesse Isabelle fut également prononcée en l'église métropole de Malines par le chanoine Jean de Wachtendonck, qui fut plus tard évêque de Namur (1651-1667).

2549. — La source des grandeurs et haultes majestez de la Royne des cieux considérée en qualité de couche royale du mystique Salomon prince de paix, autrement appelée Mère de Dieu et de la divine miséricorde. Composé par le P. F. Estienne l'Acier, religieux des heremittes de l'ordre de S. Augustin. — *Liége, J. Tournay*, 1634.

In-8°, de 34 ff.-320 pp. et 2 ff. La dédicace à Guillaume Salentin, comte de Salm, est suivie d'une pièce de vers français adressée au même et signée André Frans, lillois. — Bibl. de l'Université de Liége.

1637.

2550. — Vox Sanguinis Johannis Mercantii et Theodori Ferontini contra eos qui in viam Caïn Abierunt et Balaam mercede illum effuderunt in contradictione Core perituri. Auctore Didaco Veridico Belga sacrarum litterarum professore. — *S. l. n. d. (Liége*, 1637].

In-4°, de 24 pp., le *Didacus Veridicus* est le P. Pierre Marchant, F. Mineur Récollet. L'avocat Jean Marchant, son frère, fut assassiné dans les rues de Liége, avec l'échevin de Fléron, par le peuple qui les soupçonnait de complicité dans le meurtre du bourgmestre Laruelle. L'écrit du P. Marchant était destiné à venger la mémoire de ces deux citoyens de tout soupçon de trahison et à flétrir les assassins. Voyez Daris, *Histoire de Liége pendant le XVIIe siècle*, t. I, p. 149. Le titre du rarissime opuscule ci-dessus est indiqué parmi les ouvrages du P. Marchant dans la *Chronica Provinciæ S. Joseph FF. Minorum Recollectorum*, contemporaine du révérend père, laquelle se trouve à la Bibl. des Récollets de Saint-Trond. — Bibl. du chevalier X. de Theux.

A l'opuscule *Vox sanguinis* fut opposé, en partie, le suivant : *La Voix du peupe liegeoy, en response d'un certain imprimé fourré en ceste ville par un traict d'habileté d'un libraire de Cologne (comme on tient), portant le tiltre et nom de l'archevesque électeur de Cologne, évesque de Liége,* etc. Liége, chez Christian Ouwerx. In-4°, de 6 pp., dont il existe trois éditions de la même année. — X. T.

2551. — Piis Manibus Illustrissimi Adolescentis Francisci De Montmorency Principis Robecani Acerbo Funere sublati dum philosophiæ in Collegio Marchianensi operam daret, Præfectus ejusdem Collegii Everardus Hock, Societatis Jesu hâc Odâ parentebat.

Cette ode se trouve reproduite dans les *Fasta Funebia Principis Robecani*, 1637.

Les PP. De Backer, d'où est tiré ce qui précède, attribuent aussi au Père Everard Hock douze vers intitulés : *Programma et Anagramma,* placés en tête de la VIIe centurie de l'*Atlas Marianus* du P. Guppenberg.

1638.

2552. — L'Image dv vray chrestien svr le Povrtrait de la Regle Du Tiers-Ordre de N. B. P. S. Francois. Dediée aux ames Devotes dudict Ordre, Par le R. P. F. Piere Marchant F. Mineur Recollect. Diuisé en trois Parties pour la commodité des Lecteur. Baruch. Celui est le Livre des Commandements de Dieu & la Loy qui demeurera eternellement, tous ceux qui la garderont paruendront à la vie. — *A Gand, chez Alexander Servanders, demeurant à la Salamandre.* M.DC.XXXVIII.

In-12°, de lim. 10 ff.-270 pp., 5 pp. de table et 2 pp. d'errata (In fine) : *Typis Servatii Manilii.*

Épître dédicatoire à la mémoire de feu madame Élisabeth-Claire-Eugénie, gouvernante des Pays-Bas.

C'est dans cette épître qu'il est dit que, le général des Franciscains ayant ordonné qu'un service solennel fût célébré, le 9 janvier 1634, en l'église de l'*Ara Cœli*, à Rome, pour le repos de l'âme de l'archiduchesse Isabelle, le P. Marchant fut chargé de faire, en présence du pape Urbain VIII et du Sacré Collège des cardinaux, l'oraison funèbre de l'illustre défunte.

Il existe de l'ouvrage qui précède une traduction en flamand, publiée en 1639, à Gand, chez le même éditeur Sersanders, laquelle figure au nº 199 de notre *Bibliographie*. Le P. Servais Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des Frères-Mineurs de l'observance de Saint-François*, Anvers 1885, p. 222, signale trois autres éditions de cette traduction : l'une publiée à Anvers, chez Arnould Brakel; la seconde, corrigée et augmentée, porte la date de 1662; la troisième, imprimée à Anvers, chez la veuve Pierre Jacob, 1726.

2553. — Statuta archidiaconatus Condrosii in ecclesia Leodiensi nuper auctoritate reverendi et illustris Domini Joannis ab Elderen tunc archidiaconi in ordinem redacta et publicata, nunc vero reverendi et illustris Domini Pauli Joannis à Groesbeeck moderni archidiaconi recognita, explicata et aucta. — *Namurci, typis Joannis Van Milst* (1638).

In-4º, de 42 pp. et 1 f.

1640.

2554. — Beatus Wolbodus. Monumentum et Reliquiæ devotionis in Psalmos Davidicos. — *Namurci*.... 1640.

In-12º. Cet opuscule est la reproduction du *Psalterium Beatæ Mariæ cum allusione ad Psalmos Davidicos à piissimæ memoriæ Wolbodo episcopo Leodiensi compositum*, imprimé p. 139 de l'*Enchiridion sive Manuale selectarum precationum, orationum, medita-*

tionum et adspirationum ex variis piissimorum authorum devotis opusculis decerptarum ac collectarum. Per F. B. D. (Fr. Bonaventure Dernoy). *Leodii, H. Hoyoux.* In-8°, de lim. 7 ff.-197 pp. — U. L.

1641.

2555. — Porte du Ciel ouverte par l'entremise de Notre-Dame de Miséricorde, dont l'image miraculeuse est en l'église des Carmélites de Marche-en-Famenne. — *Jean Van Milst. Namur,* 1641.

1642.

2556. — Abrégé des règles et indulgences de la sodalité de la Vierge Marie érigée es colleges et maisons de la compagnie de Jesus. — *Namur, I. Van Milst,* 1642.

Plac. in-fol.

1643.

2557. — A illustre et très vertueuse Dame Madame Marie Jenne de Hoensbroeck d'Oostame prévoste de l'illustre chapitre de sainte Gertrude à Nivelle le Collège de la Compagnie de Jésus, au dit lieu. — *Namur, Jean Van Milst,* 1643.

Plac. in-fol. Pièce de vers français.

1645.

2558. — Oraison funèbre sur le trespas de Mme Loyse Vander Gracht, dame de Court S. Etienne, de Bouchaut, etc., prononcée par Fr. Charles Mathieu, Frère Mineur. — *Namur, Jean Van Milst,* 1645.

Petit in-8°. Catalogue de De Jonghe. — B. R.

1648.

2559. — Anno Domini 1648, mensis Octobris die 20, in Oppido Couviniensi Diœcesis Leodiensis, ad superos corona Gloriæ (ut speramus) laureandus abiit, Erudissimus, ac R. admodum Dominus D. Iacobus, Marchant, ejusdem loci Pastor ac Districtus Cymacencis Decanus .... — *S. l.*

In-fol. en plac. Lettre de faire part de la mort de Jacques Marchant, curé de Couvin, doyen du Concile de Chimai, contenant, sous forme d'éloge, un aperçu de la vie du célèbre théologien. Cette lettre se trouve attachée au volume de l'*Hortus pastorum* de Marchant, conservé à la bibliothèque du Séminaire de Namur.

1650.

2560. — Declarations sur la Regle Premiere de Madame Sainte Claire pour les couvents des Pauvres Clarisses, revues et compilées par le R^me^ Pere F. Pierre Marchant, Commissaire General sur les Provinces d'Allemagne, Pays-Bas, Irlande, Angleterre, Escosse et Danemarck, &c. — *A Sainct-Omer, chez la Vefve Charles Boscart, Au Nom de Jesus,* 1650.

Petit in-4°. Au titre, comme vignette, le portrait de sainte Claire.

2561. — Évêché de Namur. Carte géographique par Nicolas Sanson. — *Paris* (1650?).

In-fol. Renseigné dans la *Bibliothèque de France* de Jacques Lelong. Nouvelle édition, t. I, n° 1099.

1651.

2562. — *Appendix ad* Veritatem Bvllæ Vrbanianæ demonstratam *Seu notæ Avrelii Aviti* (Joannis Sinnichii) *Molinomachiam verivs Vrbanomachiam. Accessit tractatus Apologeticus pro ejusdem Bvllæ authoritate. — Namvrci, Typis Joannis Godfrin,* 1651.

In-8°, de 40 pp. C'est le complément de l'ouvrage *Veritas Bullæ Urbanianæ,* renseignée, n° 290 de cette Bibliographie. Ces deux écrits sont la défense de la Bulle *In Eminenti* d'Urbain VIII, datée du 6 mars 1642, portant condamnation solennelle de l'*Augustinus* de Corneille Jansénius, évêque d'Ypres, comme renfermant plusieurs propositions contenues dans les écrits de Baïus déjà condamnées par Pie V et Grégoire XIII. Cette défense est en même temps une réponse à un ouvrage anonyme, intitulé *Vertumne,* attribué à Sinnichi et à Libert Fromont, l'un et l'autre professeurs à Louvain, grands admirateurs de Jansénius. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique,* IIe série, t. VI, pp. 257-259.

2563. — Relatio veridica et sincera status Provinciæ Hiberniæ Ordinis Minorum Regularis Observantiæ sub Regimine F. Petri Marchant, Commissarii Generalis Nationalis super provincias Germaniæ superioris, Belgii et Britanicas, ad Reverendissimum Patrem totius Ordinis Generalem necnon Rmos ac plurimum Reverendos Patres in Capitulo generali Romæ congregatos hoc anno 1650 in festo Pentecostes.

« Un exemplaire de cet opuscule rare et précieux, dit le P. Servais Dirks, est aux archives de notre couvent à Malines. C'est probablement un produit de notre presse domestique de Namur. Ce volume n'a jamais été mis en vente. Nous ne faisons qu'une mention générale d'une foule d'écrits du P. Marchant, conservés dans nos archives, et traitant des

questions relatives à l'administration conventuelle. Item de sa correspondance avec les Agents près la Curie romaine, et de ses lettres concernant son administration comme Commissaire général. Dans cette dernière partie de sa correspondance on distingue surtout ses lettres sur les affaires d'Irlande, qui sont d'un haut intérêt historique. » P. Servais Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique de l'Ordre des Frères Mineurs de l'Observance de St-François en Belgique et dans les Pays-Bas*, pp. 228.

1652.

2564. — Collatio Totius Theologiæ inter Majores Nostros F. Alexandrum Alensem, Patriarcham Theologorum, Doctorem Irrefragabilem, Sanctum Bonaventuram, Doctorem Seraphicum, F. Joannem Duns-Scotum, Doctorem subtilem. Ad mentem S. Augustini; sub Magisterio Christi, interiore, per Gratiam, exteriore, per Ecclesiam. Per Fr. Mathiam Hauzeur, Theologum Franciscanum, Provinciæ Flandriæ FF. Min. Recollectorum. — *Typis ejusdem Provincie. In Conventu Leodiensi et Namurcensi*, ab anno 1646 ad 1652.

2 vol. In-folio, dédié au Roi d'Espagne. — Cet ouvrage porta d'abord le titre de *Studium Theologicum*. Le premier volume doit avoir été imprimé dans le couvent des Récollets à Namur. Il y a une approbation émanée de cet évêché en 1641. Les deux volumes parurent ensemble en 1652; le titre du tome I doit avoir été changé. Cet ouvrage est très mal imprimé. — C'est un riche trésor pour la théologie.

1653.

2565. — Miracle très singulier arrivé en la personne de vertueuse Dame Agnès de Palante religieuse au noble et

célèbre Monastère du Val Notre-Dame lez-Huy. — *A Liége, chez Baudouin-Bronckart, Imprimeur demeurant sur la place des PP. Jésuites,* 1653.

Pet. in-8°, de 6 pp. d'introduction et de 55 pp. de texte. L'introduction est signée F. A. D. L. — C'est la relation d'un miracle arrivé à Notre-Dame de Foy-lez-Dinant en 1652, avec pièces à l'appui, attestations, etc. — Bibl. de M. X. Debry, marchand d'antiquités à Dinant.

1654.

2566. — Sommaire des indulgences concédées par nostre sainct père le pape Innocent X à la confrérie érigée en l'église du monastère de Soleilmont, pays et diocèse de Namur sous le tiltre de la passion et invocation de Nostre Seigneur et Sauveur Jesus Christ, à l'occasion du sainct clou y conservé et honoré. R. Dulaury Prevost, Vicaire général et official de Namur. — *A Namur, chez Iean Godefrin, Imprimeur juré, demeurant proche des PP. Iesuites, à l'enseigne du bon Papier,* 1654.

In-fol. en plac. — Bibl. des Dames Bernardines de Soleilmont.

1656.

2567. — Abrégé Sacré Et Historial de S[t] Benoist, De ses Saints, Et des Grandeurs de son Ordre ; Presché Par le R. P. M. Jaqves De Almeyda, Predicateur general de sa Religion, & Ordinaire du Convent de S. Martin de Madrid : Traduit d'Espagnol en François Par le R. P. Nicolas De La Conception, Carme deschaussé. (Fleuron.) — *A Bruxelles, chez Jean Mommart, Imprimeur ordinaire de Messieurs les Estats de Brabant,* 1656.

Pet. in-4°, X ff. lim. non chiffrés, signés [*] *2 — ***2, 346 pp. chiff., et III ff. non chiffrés. Épître dédicatoire à l'abbé de Liessies, Gaspar Roger. Le traducteur a intercalé, dans sa dédicace, une courte Vie de sainte Hildetrude, fondatrice du monastère de Liessies. Dans son *Advis au lecteur*, il fait remarquer que son ouvrage constitue une version très libre, plutôt même une paraphrase de l'original. Il ajoute qu'en reproduisant l'éloge de saint Benoît, il n'entend pas porter préjudice aux mérites d'aucun autre ordre.

Nicolas de la Conception était carme déchaussé de la province belge de Saint-Joseph. Il fut sous-prieur au Désert de Saint-Joseph à Marlagne, puis prieur du couvent de Notre-Dame du Mont-Carmel, à Namur, en 1655 et 1658. Il est mort à Liège en 1660.

On a quelquefois confondu cet écrivain avec un autre Père carme, qui avait aussi pris le nom de Nicolas de la Conception, mais qui était espagnol et qui mourut à Rome en 1640. C'est ainsi que le P. Martial de Saint-Jean-Baptiste, dans sa *Bibliotheca Carmelitarum excalceatorum*, attribue erronément à ce dernier l'*Abrégé sacré et historial de S. Benoist*. *Bibliographie nationale*, art. de M. P. Bergmans. — U. G.

2568. — Convictio novæ hæresis Præ-Adamitarum... per F. M. N. Franciscanum Conventus Namurcensis. — *Namurci, Typis Gerardi Typographi jurati*, M. DC.LVI.

In-fol., de 20 col. L'auteur de cet opuscule est le P. Hauzeur, savant théologien de l'ordre de Saint-François.

La secte des Préadamites fut censurée à Namur. *Annales de la Soc. archéol.*, t. XI, p. 490.

En 1655, Isaac La Peyrère, né à Bordeaux, d'abord protestant, puis catholique et jésuite, avait publié, avant sa conversion, son *Systema theologicum ex Prædaamitarum hypothesi*. S. l. L'auteur y soutient qu'Adam ne fut pas le premier homme, mais seulement le père des Juifs; que les Gentils ou païens furent produits en même temps que les animaux et qu'ils parurent en même temps qu'eux sur la terre : c'est cette hérésie, dite des Préadamites, que combat le P. Hauzeur. Dans son *Dictionnaire critique*, Bayle, au mot *La Peyrère*, énumère les réfutations qui furent opposées à cette erreur — Bibl. de l'Université de Gand.

1664.

2569. — Sapientiæ mvsævm sive institutio ivventutis ad æternitatem. Est via quæ videtur homini recta : et novissima ejus ducunt ad mortem. Eccl. 21. A. R. P. Andrea Denis e societate Iesu. Editio altera. — *Namurci, typis Adriani la Fabriqve,* 1664.

In-8°, de 54 pp. — La seconde édition serait de Rennes, 1650, in-16°. Dans cette édition de Namur, il y a une permission du Provincial jésuite de Gallo-Belgique, du 17 mai 1664, qui est donnée par le *Musæum* et *Alea sive ludus æternitatis*. Communiqué par le P. Sommervogel, S.J.

1670.

2570. — La vie de noble et illustre vierge S[te] Adelle patrone tutelaire d'Orp le grand vulgairement dit *Olle grand* ou son corps virginal repose en grande veneration, au soulagement des yeux affligez. De nouveau mis en lumière par F. Jean Ægidii dit Bourguignon, Pasteur du mesme lieu Chanoine Regulier de Tungerlo, Ordre de Premontré & Licencié en la Sainte-Theologie. — *A Namur, Chez Adrian la Fabrique, Imprimeur juré, à l'Enseigne S. François Xavier, Avec permission des Supérieurs,* 1670.

2571. — Histoire de la vie, miracle et translation de Saincte Marie d'Oignies, distinguée en III livres. Desquels le troisième est nouvellement traduit d'un exemplaire latin escrit à la main, et jamais auparavant imprimé, et les deux autres diligemment conferez avec l'histoire escrite par l'Illustrissime et Reverendissime Cardinal de Vitriaco, et quelque peu abregez pour le plus grand contentement des lecteurs. *Jouxte la copie. — Louvain, en l'Imprimerie de Gerard Rivius, l'An* CIↃ. IX. M. DC. LXX.

In-8°, de lim. 3 ff.-185 pp.

1671.

2572. — L'homme voyageur ou le Pélerin en ce monde qui aspire au ciel et tend à sa patrie, par le P. Jean Thurianus, de la Compagnie de Jésus. — *Bruxelles,* 1671.

In-4°.

1675.

2573. — Divi Aurelii Augustini Hipponensis Episcopi Libri XIII Confessionum. Opera et studio R. P. H. Sommalii, Societatis Jesu. — *Lugduni Batavorum, apud Danielem Elzevirium,* 1675.

Petit in-12°.

1679, 1680 ou 1681.

2574. — Le Reverend seigneur abbé de Florennes estant informé de deux imprimés affichés, publiés et insinués aux Justices des Villages dépendans de son Eglise depuis un mois ença sous les Noms respectives *(sic)* de M[r] le Marquis de Courcelles et de Madame la Marquise sa Mère Baron et Baronne dudit Florennes l'un de ses imprimés portant Inscription, Droits et Ordonnances faites, publiées, & renouvellées etc. Et l'autre intitulé Declaration des Droits & Regaux etc. a jugé convenable par le devoir de sa charge de protester de la nullité des prétendues Ordonnances et Declarations sus-énoncées à l'êgard des Villages appartenans à son Monastère.... [signé] De la Hamaide, Abbé de Florennes.

Placard in-fol. — S. l. n. d. — Guillaume de la Hamaide fut élu abbé de Florennes le 21 janvier 1679 et mourut le 1er octobre 1681. Claude-François Lamoral, fils de Gabriel-Philibert de Glymes et de Françoise de Hennin-Liétard, marquise de Courcelles, apporta en mariage, le 22 juin 1680, à Jeanne-Marguerite de Cottereau-Puisieux, le marquisat de Courcelles, ainsi que les terres de Florennes, Stave, etc. Il fit relief de Stave le 9 nov. 1677, de Florennes le 18 mars 1681. — Archives de feu M. Degrange, ancien juge de paix, à Florennes. — Bibl. des Bénédictins de Maredsous.

1683.

2575. — L'art de contracter et tester, Conforme au Droit & coûtumes, avec diverses Modelles des contracts & acts de volonté dernière, par Vincent de la Hamaide Advocat à Liége. — *Liége,* ... 1683.

In-8°, de lim. 6 ff.-564 pp. Dédicace à Notre-Dame de Foy. L'approbation, datée de Liège, est du 1er mars 1683.

Cet ouvrage eut un grand nombre d'éditions. La *Bibliographie liégoise* de X. de Theux signale les suivantes :

— Méthode des contracts et acts pour cause de mort, tirée des principes du Droit escrit et coutumier, dite l'art de contracter et tester.... *A Liége, chez Daniel Moumal,* 1689. In-8°, 12 ff.-564 pp.

— L'art de contracter et tester conforme au Droit et coûtumes avec Modelles des contracts et acts de volonté dernière. Nouvelle Edition.... *A Liége, chez P. Danthez,* 1708. In-8°, 6 ff.-568 pp.

— Même titre.... *A Liége, Chez Joannes Bouxhée...* 1720. In-8°, 6 ff., 566 pp.

— Même titre. Nouvelle Edition, revue et augmentée. *Liége, L.-J. Bernimoulin,* 1785. In-8°, 2 vol., le 1er, de 3 ff.-473 pp.; le de 258 pp. — S. A.

1684.

2576. — Lambertus Abbas & Decanus Florinensis Officii munus a nobis id exigit.... Datum in Monasterio nostro

sub Anno Domini 1684, mensis octobris die 19. (Signé) Lambertus Abbas & Decanus Florinensis. P. Coquez, Notarius de Mandato Domini Abbatis.

In-fol. oblong. Protestation contre les empiètements de l'archidiacre de Hainaut sur les droits du monastère de Florennes et de la collégiale de Saint-Gengulphe. — Archives de feu M. Degrange, ancien juge de paix, à Florennes. — Bibl. des Bénédictins de Maredsous.

1690.

2577. — Justinien. Tragédie Représentée par les Écoliers du collége de de la Compagnie de Jésus à Luxembourg, le 6 septembre 1690, a 2 heures précisément pour les Dames, le 7 pour les Messieurs. — *S. l. n. d.* (1690).

In-4°, de 4 pp. Par le P. Hubert Bernier, jésuite, né à Celles-lez-Dinant, le 25 mars 1645. Il professa au Collége de Luxembourg en 1690 et mourut à Ath, le 29 mai 1713.

1692.

2578. — Midas ou le Combat de Pan contre Apollon, sur la prise de Namur, par Monsieur D. L*** [Eustache le Noble]. — *A Paris, chez Martin Juvenel... et Claude Mazuel.* MDCXCII. *Avec permission.*

In-12°, de 24 pp., frontispice. Annoncé dans le catalogue, n° 123, de Paul Riti, Paris, Avenue du Maine, 76, sous le n° 425.

2579. — La Lettre de M. le Chevalier D. L. H. à M. le P. R. sur la prise de Namur. Le siège, pp. 3-12; des vers imprimés en italique, pp. 13-24. Une grav. sur cuivre.

1695.

2580. — Den 18 July 1695. — Ghedrucht vor het bisdom 800 plackbrieven van de solemnelen bidt-dagh over het belegh van Naemen.

Impression par Henri Saetreuver, de Gand, de 300 affiches commandées par l'évêché de cette ville pour prescrire des prières solemnelles, à l'occasion du siège de Namur. *Bibliographie gantoise.*

2581. — Ontmaskerden zeghen ofte daelende son van den grooten Bourbon door het verliesen van het onwinnelick Naemen, overwonnen door Wilhelmus en Maxim. Emanuel den 1 Sept. 1695.

In-4°. En vers. Cat. Hye-Schoutheer. 1833, n° 573.

2582. — Dicht op het veroveren van Naemen, door A. D'Hanins.

In-4°. — Comptes de la ville de Gand, année 1695.

2583. — Den 7 sept, — Ghedrucht 300 plackbrieven van den *Te Deum Laudamus* over het innemen van het Casteel van Naemen.

Impression par le susdit Henri Saetreuver, de Gand, de 300 affiches pour annoncer le chant d'un *Te Deum,* à l'occasion de la prise du château de Namur. *Bibliographie gantoise.*

2584. — T' Vernaemde Namen buyht... *s, l.* (1695).

In-fol. Pièce de vers composée à l'occasion du siège de Namur 1695, avec les chronogrammes suivants :

Den brItanIenChen heLt VerWInt
NaMen, Waer hY VreUght herVInt :
Den keUr Vorst Van beYerenkoMt aLs VerWInaer VICtorIeUs
VIVat In BeLgIo GULIeLMUs et BaVarIæ DUX !

1696?

2585. — La conversion de saint Augustin (1696?).

In-12°. La préface seule de cet ouvrage est de Jean Chrysostôme Bruslé de Montpleinchamp, auteur namurois bien connu pour ses plagiats, le reste est un extrait des *Confessions de saint Augustion*, traduction de Philippe Dubois, que Bruslé s'attribue, comme s'il en était l'auteur puisqu'il dit dans sa préface, « *qu'il s'animera à traduire le reste s'il sent que cet essai a été bien reçu.* »

1706.

2586. — Apologia brevis pro indulgentia Portiunculæ... — *Namurci, apud Carolum Albert*, 1706.

Ce sont des thèses que le P. Henri Henrard, récollet, fit défendre publiquement à Namur, le 25 octobre 1706, en réponse à un écrit anonyme en latin, dans lequel était contestée la vérité de l'indulgence de la Portioncule; écrit déjà condamné par décret de Clément de Bavière, prince-évêque de Liége, donné à Namur, le 20 mars 1704. P. Chalippe, *Vie de saint François, instituteur des Frères Mineurs...* Paris, 1736, t. Ier. Éclaircissement sur l'indulgence de la Portioncule, pp. 413-414.

1711.

2587. — Fête donnée à Son Altesse Électorale de Bavière, Prince souverain des Pays-Bas, par les manufacturiers commerçans et la généralité des métiers de la Ville de Namur, sur la Place de Saint-Remy, l'11 Novembre 1711. — *A Namur, Chez Charles Gérard Albert*, 1711.

In-4°, de 4 ff. Mentionné par Faber, *Histoire du théâtre en Belgique*.

1712.

2588. — Abdolomine roy de Sidon. Représenté par les Écoliers de la Compagnie de Jésus à Luxembourg le 9 février 1712. — *Luxembourg, J. Ferry,* 1712.

In-4°, de 4 pp. par le P. Casbach, jésuite, natif de Philippeville. — Bibl. de la ville de Luxembourg.

1713-1739.

2589. — Translatio SS. Candidid et Victoris; martyrum, et trium corporum SS. Virginum coloniensium.

Cette double translation est insérée dans les *Acta bollandiana*, t. XI, pp. 115-135. Elle a pour auteur Richer, moine de Waulsort, qui vivait en 1134 et 1163. — Ne pas le confondre avec son homonyme de l'abbaye de Reims, qui florissait au xe siècle, auteur de *Quatre livres d'histoire,* édités dans les *Monumenta Germaniæ historica* de Pertz, t. III. — S. A. — Bibl. des Bénédictins de Maredsous.

1717.

2590. — Ode sur la victoire remportée près de la Ville de Belgrade & la prise de cette même Ville. Présentée à Son Altesse serenissime le Prince Eugène de Savoye. — *A Namur, Chez Charles Gerard Albert Imprimeur & Libraire à l'Imprimerie,* 1717.

In-4°, de 6 ff. Titre 1 f. Dédicace au prince Eugène, 2 ff., signée : Le Vaillant De la Bassardries, de la Compagnie de Jésus.

Le poète mentionne, dans la dédicace, une autre « poésie » adressée

par lui au prince Eugène, l'année précédente, sur la conquête qu'il fit de l'importante place de Temeswar. — B. R.

Nous possédons du même écrivain un troisième poême, intitulé : L'*Accord de la Grâce et de la Liberté, poëme* accompagné de remarques critiques & historiques. *Par le* R. P. LE VAILLANT DE LA BASSARDRIES *de la Compagnie de Jésus, Theologien de Son Excellence le Comte de Salm Evêque de Tournay, & Examinateur synodal du Diocese.* A Tournay, Chez Loüis Varlé, Imprimeur Juré au Marché aux Potteries, à l'enseigne de la Bibliothèque Royale. Avec Approbation. M.D.CC.XL. In-4°, texte encadré, lim. 15 pp.-308 pp., avec portrait de l'Évêque de Tournay, comte de Salm, gravé par J. Daullé, 1740.

1725.

2591. — Erectio Episcopatus Namurcensis ex archivis manuscriptis episcopatus. — S. l. n. d. (1725).

In-fol., de 6 pp. Extr. de la *Gallia christiana*, pp. 1085-1012. Voy. ci-dessus, n° 652. — Sém. de Namur.

1728.

2592. — *Reverendissimo amplissimoque Domino D. Simon Nenquin, monasterii sanctorum Joannis Baptistæ et Mauri martyrum Prope Florinas, Ordinis sancti Benedicti Abbati meritissimo, & in ejusdem Monasterij Abbatum ordine quinquagesimo, &c., Chronicon* | CONGRATULABUNDI VOVERANT PRIOR ET ALUMNI. | ACROSTISCHORUM POËMA. — *Dionanti, Apud Philippum Wirkay Typographum*, 1728.

Plac. in-fol. Vers hexamètres contenant une courte notice sur les abbés de Florennes et en achrostiche les mots : *Dominvs Simon Nenqvin à condito monasterio abbas quinqvagesimvs.*

Cette pièce de vers est placée à la fin d'une chronologie manuscrite des seigneurs et des abbés de Florennes; elle est reproduite dans la *Revue bénédictine*, année 1892, pp. 508-510. — Bibl, des Bénédictins de Maredsous.

1729.

2593. — Origo et Geneologia Starembergiana cum tabulis genealogicis et insignibus ære incisis. — *Viennæ,* 1729.

In-4°. Par Pierre de Halloy, Jésuite, né dans le comté de Namur.

1742-1743.

2594. — Artificia physica selecta ex Tomis II et III. Magisterii naturæ et artis Franc. de Lannis, S. J. Tomi II. — *Græcii,* 1742 et 1743.

In-12°. Par Pierre de Halloy, jésuite namurois.
Du même : *Dialogi tres de Celeritate Gravium cadentium, quos finxit inter celeberrimos Mathematicos et physicos è S. J. de Lannis, Riccioli et Casati.* Græcii, Widmanstadius, 1754. In-8°.

1745.

2595. — Les effets et vertus de la Croix ou Medailles du grand patriarche S. Benoit. Extrait de l'Imprimé d'Allemagne. — *A Namur, chez Charles Lahaye, Imprimeur juré et Libraire,* 1745.

Petit In-8°, de 16 pp. — Bibl. des PP. Bénédictins de Maredsous.

2596. — Règlements pour la maison des orphelins établie dans la ville de Dinant, sous le nom et protection de la divine Providence. — *A Dinant, Chez Philippe Wirkay, Imprimeur & Marchand, Libraire 1745.*

Petit in-8°, de 15 pp. Dans l'approbation, signée du comte de Rougrave, vicaire général de Liége, et datée de cette ville, le 11 mai 1745, il est

dit que ces règlements, comme la fondation de l'orphelinat elle-même, sont l'œuvre de Jean-François de Cesve, doyen de l'église collégiale de de Dinant. — U. L.

1746.

2597. — Journal des opérations du siége de la ville Forts & chateau de Namur. Commandé par S. A. S. Mgr le Prince de Clermont. — (In fine) : *A Bruxelles, chez J.-J. Boucherie, Imprimeur & Libraire, rue de l'Empereur* (1746).

In-8°, de 18 pp. — S. A.

1747.

2598. — Indulgentiæ perpetuæ a Sanctissimo Domino nostro Benedicto papa XIV tam docentibus et addicentibus methodum orationis mentalis quam ipsam orationem mentalem peragentibus concessæ. — *Romæ MDCCXLVI, ex typog. Cameræ apostolicæ. Prostant Namurci, apud F. Lafontaine.* (1747).

In-12°, de 3 ff. suivi d'un mandement de Mgr de Berlo, en date du 31 octobre 1747, prescrivant aux curés d'expliquer aux fidèles la méthode d'oraison mentale, d'en faire voir la nécessité, l'excellence et la pratique. — S. A.

2599. — Traité de la fourniture générale des lits dans les Cazernes des Villes, Citadelles, Forts & châteaux, & dans les Hôpitaux Militaires du Royaume. Du dix Février mil sept cens quarante-deux. — *A Namur, chez Nicolas Joseph d'Etienne, Imprimeur du Roy, à St Jérôme, coin de la Ruë St Jâques. M.DCC.XLVII.*

In-fol., de 8 pp. — S. A.

1749.

2600. — Histoire de la vie et des écrits de Sigebert de Gembloux, par Dom Rivet. *Histoire littéraire de France*, IX, 535-565.

1750.

2601. — Prières très dévotes ou entretiens intérieurs du vénérable Louis de Blois, abbé de Liessies de l'ordre de saint Benoît..., traduits du latin par le P. Louis Lipsin, docteur en théologie de l'ordre des Frères mineurs conventuels. Revuë et corrigée. — *A Namur, chez Charles Lahaye, Imprimeur juré et libraire, à l'Ange Gardien*, 1750.

Petit in-8°, de 20 pp. n. chiff. - 282 pp. chiff. Édition dédiée par l'imprimeur Lahaye au R^me^ Dom Augustin Fourdin, abbé régulier de la célèbre abbaye de Liessies de l'Ordre de S. Benoît, en Hainaut. On lit dans la dédicace que le P. Lipsin avait dédié sa traduction au prédécesseur de Dom Fourdin. — B. R.

1752.

2602. — Ordonnance du Roy contenant la liste et instructions suivant laquelle sera levé & perçu le Droit du Papier timbré ou Petit Sceel, dans la Province de Namur. — *A Namur, chez Pierre-Lambert Hinne, Imprimeur juré de la Ville, Ruë du Président*, 1752.

Petit in-8°, de 40 pp. — S. A.

1760.

2603. — Officia propria Sanctorum Ordinis S. Benedicti, pro Monialibus ejusdem ordinis reformati Monasterii A. V.

Mariæ de Pace nuncupati, Namurci. Juxta indultum Sacræ Congregationis Rituum ad formam Breviarij Romani à Papa Urbano VIII recogniti, redacta. — *Namurci, Apud Guillelmum Josephum Lafontaine, Illustrissimi Episcopi Typographum*, 1760.

In-8°, de 113 pp. Caractère rouge et noir.

D'après le titre ci-dessus, on pourrait croire que cet ouvrage est une seconde édition de celui que nous avons signalé dans ce supplément à l'année 1682 (Voy. cette année). Il n'en est rien. C'est un recueil contenant cinquante-deux nouveaux offices propres des saints de l'Ordre de Saint-Benoît à ajouter aux vingt-six du premier ouvrage. Ils occupent les 100 premières pages. Le reste du volume est consacré aux leçons propres du second nocturne de l'office de sainte Scholastique à réciter une fois, chaque mois, d'après l'ordonnance de Benoît XIV, par tout religieux ou religieuse de l'Ordre de Saint-Benoît, à quelque congrégation de cet ordre qu'ils appartiennent.

L'impression de ce volume est, à notre jugement, la plus remarquable de toutes les éditions namuroises des siècles passés. — Bibl. du R. P. Van Spielbeck, directeur du couvent des Dames Bernardines de Soleilmont.

1762.

2604. — Beato Joanni Francisco Regis e Societate Jesu sacerdoti, dum Summi Pontificis Clementis XI edicto Beatus declarabatur, applaudebat Collegium Societatis Jesu Namurci 8 Novembris 1762. — *Namurci*... (1762).

In-4°, de 10 pp. Ce sont deux odes et une hymne, composées par le P. Bertholet, jésuite, l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique et civile du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny*. 8 vol. in-4°. Luxembourg, Chevalier, 1741-1743.

1764-1785.

2605. — Historia et Concordia Evangelica. — *Namurci, typ. G. Leclercq. — S. d.* (1764 à 1785).

In-16°, de 16 pp. — S. A.

1768.

2606. — Theses theologicæ de sacramentis ad mentem Doctoris Subtilis quas in Conventu Namurcensi FF. Min. Recollect. publicè concertationi exponit F. Vitalis Demoulin S. T. Lector, respondentibus ejusdem Ord. FF. Sacerdotibus mensis aprilis 28 1768.

Medio 9nae ante meridiem :	Hora 2da post meridiem :
F. Abundantio Hinck,	F. Electo Pauchet,
F. Paschale Lejeune.	F. Guido Motte.

— *Namurci, Typis Guillelmi Josephi Leclercq, in platea Sti Jacobi, sub signo Sti Hieronimi,* 1768.

In-4°, de 8 pp. sans le titre.

1769.

2607. —Instruction pour l'Adoration perpétuelle.—*A Namur, chez G.-J. Lafontaine, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque,* 1769.

Pet. in-8°, de 16 pp. Cette instruction est précédée d'un mandement de Mgr Paul-Godefroid, comte de Franc-Douaire, daté du 16 octobre 1768. Il y est dit que le 15 octobre de l'année précédente, le prélat ayant établi en l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste à Namur, une association sous le titre de l'Adoration perpétuelle du SS. Sacrement, cette pieuse

association fut confirmée et enrichie d'indulgences par une bulle du pape Clément XIII, en date du 1er octobre 1768, et que déjà une confrérie du SS. Sacrement avait été, en 1560, érigée, par une bulle pontificale, en la même église. — S. A.

1770.

2608. — Sermons (Avent, Carême, Mystères et Panégyriques), par le P. H. De Bulonde, ancien jésuite, prédicateur de la Reine de France. — *Liége, J. Dessain, imprimeur,* 1770.

In-12°, 4 vol. L'ouvrage est dédié au comte J. d'Oultremont, évêque de Liége.

1771-1772.

2609. — [Mandements et ordonnances synodales de Jean-Antoine Maloteau, vicaire-général du diocèse de Namur, le siége vacant, à tous les curés de ce diocèse. — *Namur, G.-J. Lafontaine,* 1771-1772.]

1. *7 juin 1771.* Mandement par lequel il est notifié, de la part de l'Impératrice, l'ordre de ne marier aucun officier de ses troupes retiré avec pension, à moins qu'il ne puisse à cet effet produire une permission par écrit du commandant général des troupes de Sa Majesté aux Pays-Bas. — S. A.

2. *22 juin 1771.* Bulla SSmi D. nostri Clementis XIV Papæ pro diminutione festorum. In-8°, 4 pp. n. chiff. — S. A.

3. *16 septembre 1771.* Mandement pour le règlement des jours de fête et de jeûne. In-fol. plano en plac. Ce mandement ordonne de garder comme le saint jour du dimanche toutes les fêtes, à l'exception de celle de Saint-Jean-Baptiste, qui furent maintenues par l'ordonnance épiscopale du 30 juillet 1751, en vertu de laquelle est ôtée l'obligation réservée d'assister à la messe aux fêtes supprimées par cette ordonnance. Quant au jeûne qui était de commandement la veille de quelques unes de ces dernières fêtes, il est transféré aux mercredis et vendredis de l'avent. — S. A.

4. *22 avril 1772.* Acta congregationis synodalis habitæ in palatio episcopali, feria quarta post Pascha. In-4°, 3 pp. — Il y fut résolu concernant l'absolution des cas réservés, que les doyens désigneront trois prêtres à qui ce pouvoir sera accordé, lequel devra être renouvelé, chaque année, au jour de l'assemblée synodale. Les curés auront le même pouvoir à l'égard de leurs paroissiens qui se confesseront à eux, à l'occasion de la première communion ou du mariage. — Les dimanches et les fêtes les curés célébreront la messe pour leur peuple et lui annonceront au prône la parole de Dieu. — C'est pendant la messe des dimanches et des fêtes que devront se faire les publications de mariage. Il ne sera accordé de dispense de publication que pour de bonnes raisons à exposer dans la demande qui en sera faite. Entre la dernière publication et la célébration du mariage il devra y avoir au moins un jour d'intervalle. — S. A.

1772-1779.

2610. — [Mandements, Ordonnances et Lettres pastorales de Mgr Ferdinand-Marie de Lobkowitz, prince du Saint-Empire romain, duc de Sagan, comte de Stern-Stein, évêque de Namur. — *Namur, F.-J. Lafontaine,* 1772-1779.]

1. *20 août 1772.* Mandement par lequel l'évêque ordonne à l'archiprêtre et aux doyens ruraux du diocèse, de faire la visite des paroisses de leur doyenné et de lui en adresser un rapport pour le commencement du carême suivant. Il ordonne également aux curés de lui adresser pour la même époque une exacte rescription de leur cure, en la forme prescrite par le Synode du diocèse tenu sous l'évêque Engelbert Desbois en 1639. In-fol. en plac. — S. A.

2. *10 septembre 1772.* Lettre pastorale de Mgr de Lobkowitz au sujet de son avènement au siège épiscopal de Namur et de la consécration de l'église cathédrale, laquelle eut lieu, le 20 septembre suivant, en grande cérémonie. In-4°, 4 pp. — S. A.

3. *23 octobre 1773.* Avertissement aux doyens, curés, vicaires et autres ecclésiastiques qu'il peut appartenir, portant publication d'un

nouveau règlement de l'Impératrice touchant le ressort en matière ecclésiastique des personnes militaires. In-8°, 4 pp. — S. A.

4. *13 février 1775.* Mandement et lettre pastorale au sujet du carême de l'an 1775. L'évêque y combat l'esprit d'incrédulité alimenté, à cette époque, par la diffusion de livres impies et immoraux, et fait ressortir l'excellence de la dévotion à Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement et de l'œuvre de l'Adoration perpétuelle. Suit la liste des paroisses du diocèse, insérée dans le *Tableau ou œuvre de l'Adoration perpétuelle pour le diocèse de Namur, en vertu des quatre Bulles apostoliques de Notre St-Père le Pape Clément XIII, en date du 18 mai 1767, du 2 août, du 1 et 10 octobre de l'an* 1768. — S. A.

5. *5 février 1776. Mandement pour le carême de l'an 1776.* Instruction sur la pénitence générale que l'Église impose à tous ses enfants dans le carême et en particulier sur le jeûne qui en fait une partie principale. In-4°, 8 pp. — S. A.

6. *20 avril 1776. Mandement et Instruction au sujet du Jubilé.* In-4°, 22 pp.

Il faut y joindre : La Bulle du pape Pie VI concernant le Jubilé en date du 25 décembre 1775 et que Mgr de Lobkowitz publia en même temps que son mandement, sous le titre : *Jubilé universel de l'Année sainte* 1776. *Namur, F.-J. Lafontaine.* In-4°, 11 pp. — S. A.

7. *16 janvier 1777. Mandement pour le carême de l'an 1777.* In-fol. en plac. — S. A.

Ce mandement est daté de Salzbourg. Mgr de Lobkowitz était chanoine capitulaire de la métrople de cette ville ainsi que de la cathédrale d'Augsbourg. Il avait dû s'absenter pour une mission en Allemagne. Sa rentrée à Namur, le 5 février 1777, après cinq mois d'absence, fut marquée par les plus grandes démonstrations de joie de la part des habitants.

8. *16 février 1778. Mandement pour le carême de l'an 1778.* In-4°, 8 pp. Dans ce mandement, le prélat démontre avec éloquence que pour bien accomplir la loi du jeûne, c'est à la charité fraternelle que nous devons nous appliquer le plus et faire de cette vertu la règle de nos pensées, de nos jugements et de notre conduite. — S. A.

9. *1er février 1779. Mandement pour le carême de 1779.* In-8°, 8 pp.

Au moment où parut ce mandement, l'Europe était comme placée sur

un volcan; le prélat en conclut la nécessité de recourir à Dieu et de se convertir, afin d'échapper aux châtiments célestes. « Jamais, dit-il, les » secours du Seigneur ne nous furent plus nécessaires que dans ces » temps de guerre, de calamité et de division. Tout est dans le trouble : » le feu de la discorde, plus enflammé encore, menace toute l'Europe » d'un orage universel : la terre est en agitation et frémit d'horreur : » la colère de Dieu paraît être à son comble, et nous pouvons dire avec » le prophète (Ozée, IV) que *le Seigneur est entré en jugement avec » les habitants de la terre, parce qu'il n'y a point de vérité, point » de miséricorde, point de connaissance de Dieu.* »

Pendant le cours de ses visites pastorales, Mgr de Lobkowitz avait gémi de voir tant de paroisses manquant d'école et le peu de soin des parents à bien élever leurs enfants. Le prélat saisit cette occasion pour faire ressortir les suites funestes d'une mauvaise éducation donnée aux enfants, et il instruisit les parents de ce qu'ils doivent faire pour s'acquitter de leur devoir en une matière aussi importante.

Ce mandement fut le dernier que Mgr de Lobkowitz adressa à ses diocésains de Namur. Le 18 juin 1779, on apprit, en cette ville, que S. M. venait de l'appeler à l'évêché de Gand. Il quitta le diocèse de Namur, le 31 octobre 1779, au grand regret de ses ouailles, dont il était vénéré, et qu'il avait constamment édifiées par l'exemple de toutes les vertus d'un digne et saint évêque. Il mourut à Munster, le 29 janvier 1795. — S. A.

1773.

2611. — Règlement, déclaration et statuts pour le chapitre noble de Moustier. — *A Namur, de l'imprimerie de G.-J. Leclercq, libraire rue Saint-Jacques,* 1773.

In-fol., de 52 pp. de texte et 2 pp. de table. Ce volume contient entre autres choses : I. Les statuts et ordonnances de l'évêque Jean Heinsberg, de l'an 1441, relatifs au chapitre de Moustier; — II. Les statuts du chapitre en tout ce qui concerne les offices divins; — III. Le règlement de Marie-Thérèse du 29 octobre 1770 et déclaration de Sa Majesté du 21 octobre 1771, en vue de réformer les abus qui insensiblement s'étaient introduits dans cette fondation. — S. A.

Même sujet. — 1. Règlement de Marie-Thérèse du 23 septembre 1769 sur les preuves de filiation et de noblesse requises pour entrer aux chapitres nobles des Pays-Bas. *Correspondance du Conseil provincial aux archives de l'État à Namur*, année 1769.

2. Modèle selon lequel devront être dressées les déclarations des preuves généalogiques tant pour la filiation que pour la noblesse, à l'effet de posséder une prébende dans les chapitres nobles des chanoinesses aux Pays-Bas. *S. l. n. d.* In-fol., 6 pp. *Ibid.*, année 1771, 23 déc. fol. 291.

3. Actes déclaratoires relatifs aux preuves requises pour entrer aux États nobles et aux chapitres de chanoinesses. *Ibid.*, année 1770, fol. 327.

4. Règlement pour le chapitre noble de Nivelles et Moustier, additionnel à celui du 23 septembre 1769. *Ibid.*

5. *Du 10 janvier 1781.* Acte déclaratoire concernant les preuves des récipiendaires aux chapitres nobles des Pays-Bas. *Ibid.*, année 1781, 1 T, 9.

6. *Du 26 avril 1781.* Décret interprétatif de l'art. XII du règlement du 23 septembre 1769 concernant les preuves de filiation et de noblesse dans les chapitres nobles des Pays-Bas. *Ibid.*, année 1781, 12 T, 63, 64.

7. *Du 7 janvier 1782.* Décret de l'Empereur concernant les preuves à faire pour l'admission aux chapitres nobles des Pays-Bas. *Ibid.*, année 1782, 28 T, 230.

8. *Du 24 juillet 1782.* Déclaration de l'empereur Joseph II concernant les preuves de filiation et de noblesse dans les chapitres nobles des Pays-Bas. *Ibid.*, année 1782, 40 T, 327.

9. Dans le règlement qu'il fit en 1786, Joseph II défendit aux chanoinesses nobles de chanter dans l'église; leurs exercices de piété devaient, se borner à entendre la messe et à assister les dimanches et les jours de fêtes au service de leur paroisse. Il leur prescrivait même la manière dont elles devaient s'habiller.

1776.

2612. — In nomine Domini. Amen. Tabula Capituli Provincialis Almæ Provinciæ Flandriæ FF. Minorum Recollectorum, celebrati in conventu nostro Namurcensi ad

SS. Apostolos Petrum et Paulum die 25 Augusti 1776. — *Namurci, Typis G.-J. Leclercq.* 1776.

In-fol. en plac. — S. A. — Bibl. des PP. Récollets, à Montignies-sur-Sambre.

1777.

2613. — Anser inter Olores sive Carmina à G.-J. C*** Namurci Composita. — *Namurci, Typis G.-J. Leclercq.* 1777.

In-8°, de 34 pp. Le collège des Jésuites fut supprimé à Namur, comme ailleurs en Belgique, en 1773. — Il fut remplacé, en 1777, par un collége royal, sous la direction de prêtres séculiers, auxquels, quelques années après, furent substitués des religieux de l'abbaye d'Oignies. Gaillot, *Histoire de la province et de la ville de Namur*, t. V, p. 233.

Voici une courte notice sur les huit petits poèmes, composés à Namur, que contient le recueil ci-dessus.

I. *Litterarum restauratio ad Clio.* Ode en vers sophiques et adoniques. Éloge de Marie-Thérèse, au sujet de l'institution de l'Académie de Bruxelles et des colléges royaux dans les principales villes des Pays-Bas.

II. *Ad Apollinum.* Ode en vers asclepiades et glyconiques en l'honneur de Marie-Thérèse, de son fils Joseph II et de son beau-frère Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas autrichiens. Le poète y chante les bienfaits de la paix conclue après une longue guerre, les progrès des lumières dans les Pays-Bas, l'éclat qu'y projettent les beaux-arts, l'état florissant de l'agriculture, etc., grâce à la protection des souverains.

III. *Ad Jacobum de Stassart Concilii Namurcensis præsidem.* Ode en vers iambiques, dont chaque strophe est terminée par un dactyle-choraïque. A l'occasion du renouvellement de l'année, le poète, au nom de ses condisciples, loue le président de Stassart comme protecteur du collège et le remercie de son dévouement à l'égard des élèves, ainsi que des encouragements qu'il ne cesse de leur prodiguer.

IV. *Ad Ferdinandum de Lobkowitz, Namurcensium Episcopum.* Ode en vers du même mètre que ceux de la pièce précédente et de la sui-

vante. Cette ode fut composée à l'occasion du retour de Mgr de Lobkowitz de l'Allemagne, après une absence de huit mois. A son retour, les Namurois firent à leur évêque une ovation, racontée dans le livre capitulaire de la cathédrale; narration reproduite par AIGRET, *Hist. de l'Église et du Chapitre de Saint-Aubain, à Namur*, pp. 121-122.

V. *Ad eumden Strena*. Vœux et souhaits de nouvel an à l'évêque de Lobkowitz, de la part du collége royal de Namur.

VI. *Certamen Grallatorum*. Poème en vers hexamètres sur le combat des Échassiers. Sur ce combat, voy. GAILLOT, *ouv. précité*, t. III, pp. 47-69, où se trouve reproduit le poème des Échasses par le baron de Waleffe.

VII. *In poetas ineptos*. Élégie. Les vers de ce poëme sont des distiques fort bien tournés. Le poète voit en songe une foule de sots envahir le Parnasse. Il s'en plaint à Apollon. Le dieu lui répond que ses plaintes sont justes, mais qu'il aurait pu se dispenser de lui en faire part, puisque les dieux connaissent tout. Pour prouver au plaignant cette vérité, le saisissant par les cheveux, il le transporte en Arcadie. Là, du haut d'un lieu sacré, il lui fait voir une tourbe de fous se prétendant ses disciples, mais que, lui, considère comme ses plus grands ennemis. Il dit : à l'instant même les Muses s'élancent en foule de toute part, établissent partout des retranchements de guerre. Alors le dieu ordonne que les insensés qui se donnent pour ses disciples, mais qui ne sont que ses pires ennemis, soient les uns entourés de soldats, les autres dispersés au loin dans les bois; qu'une partie occupe l'intérieur de la ville, une autre les portes; qu'une autre partie soit condamnée à garder les troupeaux captifs des coursiers aux longues oreilles; qu'il ne soit fait quartier à personne, et que ceux qu'on ne pourra emmener soient mis à mort sans pitié.

En présence de ces ordres terribles exécutés avec une rigueur extrême, notre poète est éperdu, ses cheveux se hérissent, son visage pâlit, son sang se glace dans ses veines. Il comprend, mais hélas! trop tard, combien il a été imprudent de n'avoir su se taire.

VIII. *Ad Apollinem*. Ode en vers glyconiques et asclépiades alternant. Le poète adresse à Apollon et à Saturne ses humbles excuses pour avoir, s'appuyant sur une fausse étymologie *(satur)*, fait brève, contre l'usage établi, la première syllabe de *Saturnus*. — Bibl. de l'Université de Gand.

1780.

2614. — 24 janvier 1780. Mandement de Jean-Antoine Maloteau, vicaire général du diocèse de Namur, le siége vacant, pour le carême de l'an 1780. — *Namur, G.-J. Lafontaine,* 1780.

In-8°, de 4 pp. Exhortation pressante à profiter du saint temps du carême pour se réconcilier avec Dieu et se préparer à une digne communion pascale. — S. A.

2615. — [Mandements, Lettres pastorales et Ordonnances de Mgr Albert-Louis de Lichtervelde, évêque de Namur. — *Namur, G.-J. Lafontaine et F.-J. Lafontaine,* 1780-1797].

1. *19 juin 1780.* Mandement au sujet de la maladie de Son Altesse royale Charles de Lorraine. *Namur, G.-J. Lafontaine,* 1780. In-fol. en plac.

Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, prince aussi religieux que doux, charitable et bienfaisant, étant tombé malade, on s'empressa à la première nouvelle qu'on reçut de sa maladie à Namur, de demander au Ciel sa guérison par des messes solennelles chantées de jour en jour, à la cathédrale, à l'instance du Conseil et de l'État de cette province, du magistrat de cette ville et du souverain bailliage, avec l'assistance de tout le clergé et l'affluence du peuple. Le prince mourut au château de Tervueren, le 4 juillet 1780. — S. A.

2. *11 juillet 1780.* Lettre pastorale de Monseigneur Albert-Louis, comte de Lichtervelde, évêque de Namur, à son avènement à l'épiscopat. (Datée de Gand, le 11 juillet 1780.) *Namur, G.-J. Lafontaine,* 1780. In-fol., 4 pp.

Cette lettre, qui respire la piété, la modestie et la douceur, traite des sublimes fonctions de l'épiscopat et des graves obligations qui y sont attachées. — S. A.

Les mandements de Mgr de Lichtervelde pour le carême des années 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, tous imprimés chez G.-J. Lafontaine. les

deux derniers exceptés, chez F.-J. Lafontaine, in-fol. en plac., ne contiennent, à part le dispositif, que quelques lignes d'exhortation à la pénitence. A cette époque il était défendu aux évêques des Pays-Bas de publier leur mandement sans l'autorisation du gouvernement; c'était l'époque des réformes et des innovations insensées de l'empereur Joseph II, tant dans l'ordre ecclésiastique que dans l'ordre civil, lesquelles amenèrent sa déchéance comme souverain des Pays-Bas (24 octobre 1789).

3. *2 janvier 1790.* Mandement pour ordonner des prières publiques. *S. d.* In-fol. en plac.

La Belgique venait par la révolution dite brabançonne, de secouer le joug intolérable que Joseph II faisait peser sur elle. Nos provinces allaient s'unir en État fédératif, sous le nom d'*États belgiques unis* et instituer comme pouvoir exécutif un congrès de députés de chaque province, sous le nom de *Congrès souverain des États belgiques.* C'est dans ces circonstances que Mgr de Lichtervelde publia son mandement. « Le secours du Tout-Puissant, disait le pieux évêque, étant le moyen » le plus puissant de corroborer l'heureuse révolution des provinces » belgiques, Nous ne pouvons différer de vous exhorter, M. T. C. F., » à adresser au Ciel les prières les plus ardentes pour le maintien de » l'union de ces provinces, pour le bien être de la Religion et de l'État, » ainsi que pour la réussite des grandes opérations auxquelles on va » s'occuper pour l'organisation générale et particulière de chaque pro» vince. » — S. A.

4. *1er mars 1791.* Mandement pour le carême de l'an 1791. *Namur, Ferd. Jos. Lafontaine,* 1791. In-fol. en plac. — S. A.

5. *12 septembre 1791.* Lettre pastorale de Monseigneur l'Évêque de Namur au clergé séculier et régulier de son diocèse. *Namur, F.-J. Lafontaine,* 1791. In-fol. en plac. — S. A.

Le jour même de l'installation du Congrès souverain des États Belgiques (20 février 1790), Joseph II expirait à Vienne à peine âgé de quarante-huit ans. Ne laissant pas de postérité, il eut pour successeur son frère Léopold II, grand duc de Toscane. Le nouvel empereur s'empressa d'engager les Belges à rentrer sous son obéissance, leur promettant de tout rétablir sur l'ancien pied. C'est dans le dessein de favoriser ces bonnes intentions et de ramener son peuple sous la

domination de la maison d'Autriche que Mgr de Lichtervelde publia la lettre pastorale ci-dessus.

6. *5 février 1792.* Mandement pour le carême de l'an 1792. *Namur, F.-J. Lafontaine,* 1792. In-fol. en plac. Simple exhortation à la pénitence, allusion à la révolution terrible qui désolait alors la France. — S. A.

7. *11 mars 1792.* Mandement au sujet de la mort de Sa Majesté (Léopold II) et Roi Apostolique notre auguste Souverain. *Namur, F.-J. Lafontaine,* 1792. In-fol. en plac.

Léopold II mourut à Vienne, le 1er mars 1792; son fils aîné François II fut appelé à lui succéder, à l'âge de 24 ans. — S. A.

8. *23 mars 1792.* Mandement pour les obsèques de Sa Majesté l'Empereur et Roi Apostolique notre auguste Souverain. *Namur, F.-J. Lafontaine,* 1792. In-fol. en plac. — S. A.

9. *9 mai 1792.* Mandement pour des prières publiques. *Namur, F.-J. Lafontaine,* 1792. In-fol. en plac.

La France était alors en pleine révolution. Le 6 février l'Autriche avait fait alliance avec la Prusse contre les révolutionnaires français. Il s'agissait de faire disparaître de nos frontières le ravage et la ruine et d'écarter de nos provinces les calamités de toute espèce dont elles étaient menacées. C'est pour conjurer ces malheurs que l'évêque de Namur prescrivit des prières publiques et que l'Autriche, aidée de la Prusse, prit les armes pour défendre l'intégrité des provinces belgiques. — S. A.

10. *29 mai 1792.* Mandement pour les prières publiques à l'occasion de la mort de Marie-Louise, infante d'Espagne, Impératrice-douairière, décédé à Vienne, le 15 mai 1792. *Namur, F.-J. Lafontaine,* 1792. In-fol. en plac. — S. A.

11. *5 février 1793.* Mandement pour le carême de l'an 1793. *Namur, F.-J. Lafontaine,* 1793. In-fol. en plac. Exhortation vive et pressante à profiter des jours de grâce et de salut qu'offre le temps de carême pour se convertir et revenir à Dieu. — S. A.

12. *27 février 1794.* Mandement pour le carême de l'an 1794. *Namur, F.-J. Lafontaine,* 1794. In-fol. en plac. — Continuation en cette année de la guerre entre la France d'une part, et l'Autriche et ses alliés, d'autre part. Tout faisait redouter une nouvelle invasion des Français dans nos contrées, c'est qu'en effet, effectua Pichegru, le 26 avril,

à la tête de l'armée du Nord. A la vue des maux causés par la guerre, l'évêque fait entendre des accents de désolation et exhorte vivement son peuple à recourir à Dieu et à se convertir. — S. A.

13. *26 mars 1794.* Mandement pour le jubilé. *Namur, F.-J. Lafontaine,* 1794. In-fol. en plac.

A la sollicitation de son nonce apostolique dans les Pays-Bas, le pape Pie VI ouvrit les trésors de l'Église en faveur de nos provinces. Ce jubilé fut publié et commença dans toute l'étendue du diocèse de Namur le dimanche des Rameaux, 13 avril, et finit le premier dimanche après Pâques, le 27 du même mois. — S. A.

14. *10 février 1795.* Mandement pour le carême de l'an 1795. *Namur, F.-J. Lafontaine,* 1795. In-fol. en plac. — S. A.

Nous n'avons pas trouvé de mandement pour l'an 1796; il est probable qu'il n'y en a pas eu. C'est en cette année que commença à sévir avec une violence extrême la persécution contre la religion dans nos provinces tombées au pouvoir des révolutionnaires français. Le culte divin y fut aboli ; les prêtres furent emprisonnées ou obligés de se tenir cachés. Mgr. de Lichtervelde lui-même subit plusieurs détentions aux conciergeries de Namur et de Mons. Le vénérable prélat mourut en son palais, le 18 octobre 1796, après quelques jours de souffrance aiguë.

15 février 1797. Mandement de Jean-Antoine Maloteau, vicaire général du diocèse de Namur, le siège vacant, pour le carême de l'an 1797. *Namur, F.-J. Lafontaine,* 1797. In-4°, 8 pp. Exhortation éloquente à faire pénitence, à changer de vie et à supporter avec patience la persécution cruelle dont l'Église était alors l'objet.

Ce mandement de carême est le dernier qui fut publié à Namur, à la fin du XVIIIe siècle. Le vicaire général Maloteau s'étant retiré à Jambes, sans doute pour s'y cacher, y mourut, le 7 septembre 1798. — S. A.

1781.

2616. — Confrérie de Saint-Hubert, érigée à perpétuité à Namur, dans la chapelle dite des Bouchers. — *Namur, G.-J. Lafontaine,* 1781.

In-32°, de 19 pp. Cette confrérie, établie en 1772, fut érigée cononiquement par une ordonnance de Mgr de Lobkowitz, en date du 5 avril 1775 et par un bref de Pie VI, du 28 juillet 1781.

2617. — Mémoire instructif pour le sieur Libert (J.-C.), avocat déchargeant, contre le sieur Ranscelot, avocat et bailli de Florennes. — *S. l.*

In-8°, de 46 pp. Adressé aux échevins de Liége. L'auteur de ce mémoire est l'avocat J.-J. Piret, né à Silenrieux, le 18 avril 1758, et non à Florennes, comme il est dit par erreur, n° 1027 de cette *Bibliographie.*

Il s'agit d'une contestation au sujet d'un canonicat à conférer.

A la même affaire se rapporte le mémoire suivant du même avocat Piret : *Procès de la cause sur articles d'impositions criminelles du sieur Libert (J.-C.), avocat, ajourné, contre le sieur Ranscelot, bailli de Florennes, ajournant (Liége,* 1785). In-4°, de 32 pp. Adressé aux échevins de Liège.

Piret, défenseur de Libert, eut gain de cause dans toutes les instances et dans plusieurs procès successifs auxquels cette affaire donna lieu. Cinq fois condamné par les échevins de Liége, deux fois par le Conseil ordinaire, et une fois par les reviseurs des Vingt-Deux, Ranscelot a dû payer à Libert plus de quatre mille florins de frais. Les mémoires de Piret sont bien raisonnés et appuyés sur l'autorité des jurisconsultes. Britz, *Jean-Joseph Piret, publiciste liégeois, ou Conflit politique élevé au sujet des jeux de Spa à la fin du XVIIIe siècle,* dans la *Revue historique du droit français et étranger,* t. IV, pp. 400-417. — U. L.

1782.

2618. — Fünf Dialoge zwisschen einen Christen und einen Unglaubigen. — *Agram,* 1782.

In-8°. Par Pierre de Halloy, jésuite namurois.

Il faut y joindre du même : I. *Duodecim florum corona ethica, carmen elegiacum.* En lat. — II. *Sciatericum horizontale tam uni-*

versale quam particulare geometrice descriptum. In-4°, fig. En Allemand. — III. *Nova Methodus Arithmeticæ et Algebræ.* — IV. *Novum principium Mechanicæ.* — V. *Novum Horlogium sciatericum.*

2619. — Inventaire chronologique des titres primitifs des Comtés de Flandres, d'Artois et de Namur, déposés à la Chambre des comptes à Lille.

Extrait de l'ouvrage qui suit (pp. 463 et suiv.) : *Droits primitifs des anciennes terres et seigneuries du Pays et Comté de Hainaut autrichien et français ... par le comte Joseph de Saint-Genois....* Paris, Saillant, 1782. In-fol. — Bibl. de la ville de Lille.

1787-1793.

2620. — [OEuvres de Pierre-François-Joseph Robert, dit Robert de Paris, né à Gimnée, le 21 janvier 1768.]

1. *La reconnaissance publique.* Ode, 1787, in-8°.
2. *Mémoire sur le projet de l'établissement d'une société de jurisprudence, présenté au Roi,* le 27 septembre 1789, 1790, in-8°.
3. *Le Républicanisme adapté à la France,* 1790, in-8°.
4. *Le droit de faire la paix et la guerre appartient incontestablement à la nation,* 1790, in-8°.
5. *Opinion concernant le jugement de Louis XVI,* séance du 18 novembre 1792, in-8°. — Robert a coopéré aux *Révolutions de Paris,* publiées par L. Prudome, 1789-1793. (Notice bibliographique insérée dans la *Revue historique des Ardennes, publiée par Ed. Sénemaud, archiviste du département,* t. I, pp. 109-112).

M. Sénemaud dit qu'il ne faut pas confondre ce Robert avec son frère, François Robert, également né à Gimnée (le 2 juillet 1763), avocat à Paris, secrétaire de Danton et député des Ardennes à la Convention, lequel rédigea avec sa femme, née de Keralio, le *Mercure de France,* qui ne vécut que 15 mois, vota la mort de Louis XVI. Retiré à Matagne-la-Petite

après la session, il fut en 1815 sous-préfet de Rocroi à la demande du général Vandamme. Il mourut méprisé et méprisable liquoriste à Bruxelles, en 1826, et non sur l'échafaud, comme l'ont annoncé quelques biographes. Voir son art. dans la *Biographie universelle* de Feller, t. VII, p. 266, éd. de 1846.

Nota. *D'après ce qui précède,* aux n°s 1068, 1069, 1070, 1164, *de cette Bibliographie il a été, par erreur, attribué à François Robert de Gimnée, député à la Convention nationale, les écrits relatés ci-dessus dus à la plume de son frère, avocat, également de Gimnée, Pierre-François-Joseph, dit Robert de Paris.*

1788.

2621. — Liber Hebdomadarii ad usum PP. Min. Recollectorum Districtûs Flandriæ, in Congregatione Belgicâ. — *Namurci, Typis G. J. Leclercq, in plateâ Collegii Regii M.DCC.LXXXVIII.*

In-4°, de 42pp. — Bibl. des Pères Récollets de Montignies-sur-Sambre.

1789.

2622. — Requête à Son Altesse pour Onze Habitans de Pesche et la Communauté dudit Lieu, implorans; contre La soi-disant Régie de Pesche. *Ce n'est pas la Justice qui surprend le Dénonciateur, c'est lui qui surprend la Justice.* Dupati, *Mémoire pour les Accusés de Chaumont,* p. 191. — *S. l. n. d.* (1789).

In-4°, de 20 pp., signé Anciaux, Avocat. Réponse du sieur Dardenne, bourgmestre de Pesche, signée de onze habitants de cette localité, à une plainte adressée contre lui au Prince-Évêque de Liége, à propos d'une distribution de parts d'affouage aux habitants de la communauté. — U. L.

1790.

2623. — Lettre de Lebrum d'Ostreignies, conseiller commissaire au Congrès, sur la marche des généraux volontaires, la défense du passage de la Meuse, etc. — Namur, 1er juin 1790. — *A Mons, chez A.-J. Lelong, imprimeur-libraire, rue de la Chaussée.*

In-8°, de 2 pp. — S. A.

Y joindre : Copie d'une lettre du major Lestienne, datée d'Andenne, 13 juin 1790. *S. l.* In-8°, 2 ff. — U. L.

1791.

2624. — Mémoires militaires sur la campagne de l'Armée belgique dans les Pays-Bas Autrichiens pendant la révolution de 1790. Par un officier de l'armée (le comte de Vilain XIIII). — *A Londres, de l'Imprimerie de T. Spilsburg et fils.* — S. d.

In-8°, de IX-142 pp. et 1 tableau. C'est l'édition de cet ouvrage que nous avons signalée au n° 1149 de cette *Bibliographie*. Une autre édition, également imprimée à Londres, contient en outre les planches et renseignements qui suivent :

1. Vue du château de Poilvache et des environs d'Anhée. (Eau forte de Jukes.) — 2. Vue de Bouvignes. *(Idem.)* — 3. Vue de la Montagne d'Anseremme. *(Idem.)* — 4. Fac-simile d'un rapport fait au général-major, marquis de Corti, et trouvé dans les retranchements de la montagne d'Anseremme, le 22 septembre 1790. — 5. Vue du pont et des batteries dans les environs de Moniat. (Eau forte.) — 6. Tableau donnant l'effectif sous les armes de la colonne de Bouvignes 1790. — 7. Rapport de la dislocation des troupes de la colonne de Bouvignes sous les ordres du général-major G.-F. Koehler. — 8. Carte de la Meuse et de tous les postes sur les deux bords de cette rivière occupés par les troupes

belgiques et autrichiennes depuis Namur jusqu'à Givet et la retraite de Bouvignes vers Charleroi la nuit du 25 novembre 1790, avec les routes des trois colonnes à travers le pays d'Entre-Sambre-et-Meuse. — 9. Ordre de bataille de l'armée belgique commandée par le lieutenant-général Koehler fait près de Soignies, le 30 novembre 1790.

L'ouvrage se termine à la page 215. A la page 217 commence un appendice explicatif des planches suivantes qui se trouvent en regard :

1° { Profil sur la ligne A et M dans la plaine d'Anhée;
Profil sur la ligne 1D et 2D dans la plaine d'Anhée.

2° Disposition des ouvrages pour la défense de la plaine d'Anhée.

3° { Profil de Moniat jusqu'à la cense de Haut.
Profil de l'attaque du 31 août à la montagne d'Anseremme.

4° Plan d'attaque du 31 août à la montagne d'Anseremme.

5° Combat du 22 septembre 1790 près de Falmagne. (Plan.)

6° Attaque de la cense d'Hordenne le 23 septembre 1790. (Plan.)

7° Attaque du 20 octobre 1790 à la cense de Viet.

8° Amusette liégeoise. (Dessin d'une curieuse pièce d'artillerie en forme de brouette.)

De la page 231 à 240 se trouve un Mémoire sur l'utilité d'une artillerie volante attachée aux troupes légères et à la cavalerie (par le baron Schweinischen). — Bibl. de M. Alfred Henri, de Bouvignes, à qui est due la note qui précède.

2625. — Lettre mortuaire de Pierre-Joseph Henry, bâchelier formé en la sainte Théologie, ancien curé de Surice, qu'il administra en qualité de Pasteur pendant 46 ans, décédé à Namur, le 20 avril 1791. — *A Namur, chez G.-J. Leclercq, imprimeur.*

In-fol. plano. — S. A.

1792.

2626. — Le Courrier de Mariembourg, ou Journal des frontières du département des Ardennes....

In-8°. Février 1792. Cité par M. Deschiens, ensuite par André Warzée, *Essai historique et critique sur les journaux belges*, chap. V.

1793.

2627. — *Du 18 janvier 1793.* Résolutions de l'Assemblée du Peuple souverain de la paroisse Notre-Dame à Namur, convoquée pour choisir les représentants provisoires. — *S. l.*

In-fol. en plac. — S. A.

1794.

2628. — Chanson nouvelle D'un Diable de mauvaise foi. — *S. l. n. d.* (1794?).

In-12°, de 8 pp. Chanson en patois de Namur. — S. A.

1795.

2629. — Hymne des Namurois sur l'air : *Allons, enfants de la Patrie,* pour la fête de décadi, 20 frimaire an IV (11 décembre 1795), à l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté sur la Place de Namur, par le citoyen J.-N. Pellieux, médecin de l'hôpital des braves, à Namur. — *S. l. n. d.* — S. A.

2630. — L'administration centrale du département de Sambre-et-Meuse aux communes de son arrondissement.... — *S. l.*

In-8°, de 12 pp. Appel pressant à payer l'emprunt forcé de l'an IV, suivi de la loi du 19 frimaire qui décrète cet impôt, ainsi que du décret du Directoire exécutif du 26 frimaire, qui ordonne la publication et l'exécution de cette loi, dans les neuf départements réunis. — S. A.

1796.

2631. — Compte de la Mission du citoyen Boutteville, commissaire du gouvernement dans les neuf départements réunis par la loi du 9 vendémiaire an IV. — *Bruxelles, de l'Imprimerie des armées, etc.*

In-4°, de 86 pp. Depuis la page 64 à 70, on lit ce qui est relatif au département de Sambre-et-Meuse. — S. A.

1798.

2632. — Vente des biens nationaux du département de Sambre-et-Meuse. — *Namur, 18 prairial an VI* (6 juin 1798).

Affiche mesurant 1 m. 50 sur 0 m. 40. Vignette gravée sur bois. — Bibl. du Conseil provincial, à Namur.

1802.

2633. — École centrale du département de Sambre-et-Meuse. Programme des examens publics qui auront lieu dans la salle des ventes, à la préfecture, les 24, 25 et 26 thermidor an X, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures après midi jusque six. — *S. l.* (août 1802).

In-4°, de 16 pp. — Professeurs : de dessin, Pinet; d'histoire naturelle, Jacmart; de langue ancienne, Blaimont; de mathématiques, Piette; de chimie, G.-J. Christian; de grammaire générale, Payen; d'histoire, Blaimont, Jeune. — S. A.

2634. — Abrégé de la vie et miracles de saint Hubert, patron des Ardennes, par un religieux de l'abbaye dudit St-Hubert. *Namur, Flahuteaux,* 1802.

In-12°. Cet ouvrage parut d'abord à *Liége, J.-B. Broncart,* 1697, in-8°, ensuite *chez le même,* en 1704, in-8°, 2 ff., 55 pp. et 3 ff., avec une gravure, et, la même année, à *Rouen, Besongne,* in-12°; enfin, à *Luxembourg, Ferry,* 1734, in-12°, et *Kleber,* 1785, in-8°. — U. L.

2635. — Lettre du cardinal Bellarmin à Blakuelle, archiprêtre d'Angleterre, traduite du latin. Nouvelle édition, dédiée à M. J.-G. Huleu, archiprêtre de Malines. — *S. l. n. d.* (1802).

In-12°, de 11 pp. L'auteur de cette traduction est Corn. Stevens. Voy. *Sophisme dévoilé,* p. 65. — S. A.

1803.

2636. — Ordre dans lequel les Fonctionnaires publics et Agens du Gouvernement sont invités à se ranger pour former le Cortége du Premier Consul, le jour de son arrivée dans la Ville de Namur. — *Namur, J.-F. Stapleaux. S. d.* (1803).

In-fol. plano. — S. A.

2637. — Décisions notables du tribunal d'appel de Bruxelles avec quelques remarques (du 14 nivôse an IX (5 janvier 1800) jusqu'à la fin de 1813), par Fournier et J. Tarte. — *Bruxelles* an XI à 1814 (1803-1806).

In-8°, 29 volumes. *Il faut y joindre :* 1. *Table alphabétique et raisonnée des questions traitées dans ce recueil, rédigée par* D.-S.-S.-P.-D.-R. (De Scheperre substitut-procureur du roi). *Ibid.,* 1824, 1 vol. in-8°.

2. *Bulletin de législation ou Table générale et analytique des lois et arrêtés* en 24 volumes in-4° *dans les neuf départements réunis.* Bruxelles, 1806. 1 vol. in-4°. Par Fournier et J. Tarte.

1804.

2638. — Nouveau Cours de Dessin, comprenant les principes de la Figure, dans les trois états d'Enfance, de Virilité et de Décrépitude, l'Anatomie (Miologie et Ostéologie), la Perspective, un traité des Ombres et du Clair-Obscur et une méthode pour Dessiner les Paysages, les Fleurs et les Ornemens. Avec un grand nombre de Figures en Taille-douce, pour l'application des principes. Précédé de réflexions sur une nouvelle méthode du Dessin. Par M. Pinet, ci-devant professeur de Dessin à l'école centrale de Sambre-et-Meuse, actuellement professeur à l'école de Dessin de la Ville de Namur. — *A Namur, de l'Imprimerie de J.-J. Martin sur la Grand-Place,* n° 614.

In-8°, de 135 pp., 1 p. d'errata, 45 pl. — S. A.

2639. — Discours prononcé en la ville de Huy, le dimanche 11 primaire an XIII (2 décembre 1804), au sujet du couronnement de S. M. Napoléon, par J.-G. Bodart, président du tribunal de première instance.... *A Namur, chez J.-F. Stapleaux, imprimeur* (1804).

In-8°, de 8 pp. — U. L.

1806-1813.

2640. — [Articles scientifiques de géologie par J.-B.-J. d'Omalius d'Halloy, publiés dans le *Journal des mines de France. — Paris,* 1806-1863.]

1. Communication concernant un noyau d'anthracite observé dans le

calcaire (à brachiopodes) de Visé. *Journal des mines de France,* dernier cahier de 1806.

2. Notice sur la disposition des couches du coteau de Durbuy (Sambre-et-Meuse). *Ibid.*, vol. XXI.

3. Note sur le gisement du Kiesel-Schiefer dans plusieurs départements de l'Empire français. *Ibid.*, vol. XXIII.

4. Essai sur la géologie du Nord de la France (1808).

5. Note sur un phénomène d'optique (projection sur le brouillard de son ombre entourée d'une gloire) observé près de Quarreux, le 27 août 1807.

6. Notice géologique sur la route du Col-de-Tende dans les Alpes maritimes, précédée de considérations sur les terrains intermédiaires (1810).

7. Analyse du *Traité élémentaire de géologie* de M. De Luc (1810).

8. Notice sur l'existence dans le département des Ardennes d'une roche particulière contenant du feldspath.

9. Analyse d'un mémoire de M. Bouesnel sur le gisement des minérais existant dans le département de Sambre-et-Meuse.

10. Analyse du voyage en Norwége et en Laponie de M. Léopold de Buch (1811).

11. Notice sur le gisement du calcaire d'eau douce dans les départements du Cher, de l'Allier et de la Nièvre (1812).

12. Note sur l'existence du calcaire d'eau douce dans les départements de Rome, de l'Ombrone, et dans le royaume de Wurtemberg.

13. Mémoire sur l'étendue géographique du terrain des environs de Paris, avec carte, lu à l'Institut de France, le 16 août 1813.

14. Observations sur un essai de carte géologique de France. *Ibid.*, vol. VII.

1807.

2641. — Catalogue des livres de la Bibliothèque publique de la ville de Namur. — *A Namur, de l'Imprimerie de Dieudonné Gerard, rue du Marché de l'Ange.* An 1807.

In-8°, de 267 pp. — S. A.

Ce catalogue doit être complété par le suivant : *Catalogue des*

ouvrages en double et en triple appartenant à la Bibliothèque publique de la ville de Namur, et dont la vente aura lieu le 12 juillet 1826, chez M. Capelle-Michaux, entrepreneur de ventes. Namur, Impr. de Dieudonné Gerard, Marché de l'Ange, n° 891. In-8°, 35 pp. — S. A.

1808.

2642. — Description géographique et statistique du département de Sambre-et-Meuse, 1806.

In-4°, de 20 pp. Extr. de la *Description géographique et statistique de la France,* par Peuchet et Chanlaire, *Paris,* 1808. In-4°, à 2 col.

Cette description du département de Sambre-et-Meuse est intéressante. « Un ouvrage, disent les auteurs, également propre à faire connaître l'ancien état des peuples de Sambre-et-Meuse, leur histoire politique et les antiquités du pays, est celui de Richard Wassenbourg, intitulé : *Antiquités de la Gaule Belgique, Royaume d'Austrasie et Lorraine,* imprimé en latin à Paris, en 1549. Il forme un vol. in-fol. »

1815.

2643. — La délivrance des Provinces-Unies; Par F. Paridaens, Receveur de l'Enregistrement à Namur. — *De l'Impr. de Dieudonné Gerard, à Namur. S. d.* (1815).

In-4°, de 8 pp. Deux pièces de vers : la première est une épître à S. A. R. le prince héréditaire des Provinces-Unies des Pays-Bas; la seconde se compose de stances adressées au père du jeune prince, Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. Le poète décerne au monarque des éloges à pleines mains.

Du même : Essais de poésie. *Bruxelles, impr. de la veuve Braeckenier...,* 1815. 28 pp. Dédicace en vers à Madame la duchesse de Looz-Corswarem.

Idem. Stances lyriques, épître et conte en vers. *Mons, impr. H.-J. Hoyois,* 1816.

2644. — A Hingeon, le neuf octobre 1815. A Monsieur le Commissaire du Roi, pour le département de l'Ourte (rive gauche de la Meuse).... — *S. l.*

In-4°, de 6 pp. Signé J.-G. Bodart, ancien Avocat, Notaire Royal à la résidence de Hingeon.

Cette lettre débute comme suit : « Un mémoire écrit au nom du sieur *Fréson*, Adjoint au Maire d'Hingeon, vient d'être livré à l'impression, pour le disculper d'une série de griefs, adressée, dit-il, au Sous-Intendant de l'arrondissement de Huy, pendant le mois de juillet 1815.

» Ce mémoire, écrit d'un stile virulent, contient un long système de diffamation contre le Curé d'Hingeon, le Maire de la commune (déjà dénoncé au moment de la rentrée de *Bonaparte*, à Paris), et moi, simple particulier, étranger à tout cela ! »

Bodart, dans cet écrit, se défend d'être l'auteur des dénonciations prémentionnées, à la charge du sieur Fréson. — U. L.

1816.

2645. — Biens et rentes célés. — Fondations. — Fabriques des églises. — Cour supérieure de Liège. — Mémoire Pour Jean-Mathieu-Antoine Joneau, propriétaire à Awans, appellant, contre La Fabrique de la Succursale de Scleyn (sic). — S. L.

In-4°, de 15 pp. Ce mémoire, signé Lonhenne, avocat, et Mathias, avoué, est daté du 25 novembre 1816.

Le sieur Joneau avait révélé au profit du bureau de bienfaisance d'Awans une rente en épeautre, célée au domaine, provenant de l'église collégiale de Sclayn. La fabrique de Sclayn réclama cette rente. Elle lui fut adjugée par jugement du tribunal de Huy, en date du 28 mai 1816. Joneau interjeta appel de ce jugement ; c'est pour soutenir cet appel que fut rédigé le présent mémoire. — U. L.

1818.

2646. — Relation d'un voyage en Espagne dans les années 1811, 1812, 1813 et 1814, par un officier d'artillerie. — *Namur, impr. de D. Gerard, Marché de l'Ange,* 1818.

In-8°, de 52 pp. Par le général Howen. — S. A.

1819.

2647. — Dissertatio inauguralis juridica de modis quibus constituitur et extinguitur ususfructus, quam... pro gradu Doctoris in jure hodierno, summisque in Jurisprudentia honoribus et privilegiis, in Academia Leodiensi, rite et legitime consequendis, publico examini submittit, die 15 julii 1819, auctor Alexander-Josephus de Robaulx ex Soumoy, in provincia Namurcensi. — *Leodii, typis Collardin,* 1819.

In-4°, de 24 pp. — U. L.

1822.

2648. — Un corps étant suspendu à l'extrémité d'une corde dont l'autre extrémité est attachée à un point fixe, si on lui fait décrire un arc de cercle quelconque autour de l'extrémité fixe, et qu'on lui imprime en outre un mouvement de projection, on demande la nature de la courbe à double courbure que décrira ce corps, dans l'hypothèse de la résistance de l'air, en raison du carré de la vitesse, par J.-P. Pirard. — *Bruxelles, De Mat,* 1822.

In-4°, de 33 pp. Extr. des *Mémoires sur les questions proposées par l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, t. II. (Médailles d'or en 1820.)

2649. — Notices sur la manière d'administrer des secours aux noyés et aux personnes gelées, ainsi que sur les règles suivies par l'administration de la Société pour l'utilité publique lorsqu'il s'agit de récompenser les personnes qui ont fait des actes de dévouement, extraites des ouvrages publiés par la Société et traduites du hollandais, au nom du département établi à Namur, par S. Willeumier. — *Namur, impr. J.-J. Legros,* 1822.

In-8°, de 15 pp. Voy. n° 1609 de cette *Bibliographie* un autre ouvrage du même auteur.

1826.

2650. — Douze vues de Namur, lithographiées et publiées par M. I.-J. Rousseaux. — *Namur,* 1826.

L'église de Saint-Aubain. — L'église de Saint-Loup. — La chapelle de Notre-Dame du Rempart. — Vue de Namur, prise de la chaussée de Louvain. — Tête du Pré. — Vue de Namur, prise de la chaussée de Luxembourg. — La porte de la Plante. — Confluent de la Sambre et de la Meuse. — Vue de Namur, prise de la première barrière sur la route de Liége. — La porte de Bruxelles. — Salzinne. — Pompe à feu de Vedrin.

In-folio. Gravures dessinées par le général Howen en 1824. Couverture servant de titre. En tête deux pages de texte, intitulées : *Vues de Namur,* signées S., initiale du nom de leur auteur, le baron de Stassart. Voy. ses *Œuvres complètes*, p. 984, et *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, t. XV, pp. 41-52, notice biographique sur I.-J. Rousseaux, peintre namurois (1795-1833). Voy. le n° suivant. — S. A. — B. R.

2651. — Vues pittoresques des bords de la Meuse, depuis Namur jusqu'à Dinant; du Trou de Han et des environs de Rochefort; par un officier d'artillerie. — *A Namur de l'imprimerie de Dieudonné Gerard.* S. d. (1826).

In.-4° obl. de 7 pp., 12 gravures à l'eau forte, savoir : 1. Vues de Namur. — 2. Vues de Namur. — 3. La forge du Moulin et les ruines de Poilvache. — 4. Dinant. — 5. La Roche à Bayaux. — 6. Le château de Walzin. — 7. Le Trou de Han. — 8. Le trou de Han. — 9. Rochefort. — 10. Une femme conduisant une brouette. — 11. Un cocher conduisant trois chevaux. — 12. Un paysan conduisant un bœuf attelé à une charrette.

Le général Howen, auteur de ce charmant ouvrage, a joué un rôle dans l'assassinat de Paul 1er, empereur de Russie, qui eut lieu le 23 mars 1801. — S. A.

1827.

2652. — Dissertatio inauguralis juridica de representationis jure secundum jus civile hodiernum, quam ex rectoris magnifici R. Van Rees, et senatus academici auctoritate, prævio facultatis juridicæ decreto, pro gradu doctoris, summisque in jurisprudentia honoribus ac privilegiis in Universitate Leodiensi rite ac legitime consequendis, publico examini submittit Xaverius-Josephus Lecocq, dionantensis, die... martis 1827. — *Leodii, Lignac,* 1827.

In.-4°, de 23 pp. — U. L.

2653. — Les trois Toxçons, Mélodrame en trois Actes, Par l'auteur du Pauvre Heraut-Calpigi. *Quand on nous met en scène il faut bien jouer la comédie.* Polichinelle 1er. — *S. l.* 1827.

In.-8°, de 16 pp. suivi d'un feuillet contenant une critique du mélodrame, signée : *Un aristarque impartial*, et datée de Namur, 21 juin 1827.

L'auteur de cette petite comédie bourgeoise est M. le chevalier de Moreau de Neffe et d'Andoy.

Les principaux personnages, bien connus à Namur, représentent un méchant, un faux dévôt et un traître, se mettant d'accord pour faire une victime.

Le célèbre purgatif de Leroy joue-là un grand rôle. Il y a telle scène qui rappelle tout à la fois M. Purgon et le Tartuffe de Molière.

2654. — De l'action des émétiques et des purgatifs sur l'économie animale et de leur emploi dans les maladies, par P.-A. Marcq, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes. Mémoire couronné et publié par les sociétés des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, suivi du rapport définitif fait à la société sur le concours de 1826, par P. A. Tallois, docteur en médecine, *Être utile, et si on le peut, ne pas nuire. — Bruxelles, H. Tarlier, rue de la Montagne*, 1827.

In-8°, de 207 pp. et 1 page de table. Ce mémoire répond aux questions suivantes :

1° *Exposer les effets produits sur l'organisme par les médicaments connus sous le nom de purgatifs et émétiques.*

2° *Établir dans quelles circonstances de l'état de la maladie, on peut les administrer avec un succès réel tant à faible qu'à forte dose.*

3° *Déterminer quelle est leur manière d'agir.* — Acad. de Bruxelles.

2655. — Mémoire pour le sieur Jean Robert, ci-devant marchand-tanneur à Dinant, et la dame Agnès Hermal, son épouse, contre le sieur Pierre Hermal, négociant à Dinant, son épouse, leurs parents. Ayant pour objet

de constituer le public juge des différents qui existent entre eux.

In-4°, signé Robert-Hermal et daté de Dinant, 17 janvier 1827. Voy. le n° 1718 de cette *Bibliographie*. — Bibl. de M. Alfred Henri, de Bouvignes.

1829.

2656. — Rapport sur les mémoires qui ont concouru à la question relative à la constitution géologique du grand-duché de Luxembourg, par MM. J.-B.-J. d'Omalius et F.-P. Cauchy. — *Bruxelles, Hayez,* 1829.

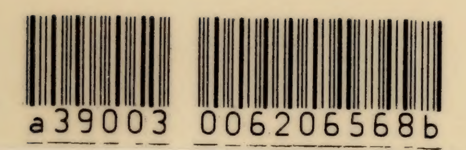
In-4°, de 22 pp. *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles,* t. VII, — S. A.

1830.

2657. — Specimen inaugurale juridicum de patria potestate secundum jus civile hodiernum... in Universitate Leodiensi... Henrion, Carolus-Henricus-Josephus Cinacensis publice examini submittit, die 16 julii 1830. — *Leodii, Jeunehomme* (1830).

In-8°, de 25 pp. — U. L.

FIN.


a39003 006206568b